



LA REVUE SOCIALISTE

TOME XXXII

LA

REVUE SOCIALISTE

Fondée par Benoît MALON

DIRECTEUR :

Gustave ROUANET

TOME XXXII

(JUILLET-DÉCEMBRE 1900)

PARIS
LIBRAIRIE DE LA *REVUE SOCIALISTE*
P.-V. STOCK, ÉDITEUR
27, rue de Richelieu et 16, rue Molière

1900



LE

CHEVALIER DE LA BARRE

(Suite)

ACTE DEUXIÈME

Un salon de l'hôtel de Brou, contigu à l'abbaye de Willancourt. Au fond, une galerie. A droite, une fenêtre. A gauche, une porte.

SCÈNE PREMIÈRE

MANETTE, au Chevalier qui entre par la galerie. — Monsieur le Chevalier, apprêtez-vous à être grondé bien fort par madame l'Abbesse... Elle a appris, je ne sais comment, que vous êtes rentré fort tard cette nuit, et elle a dû être inquiète car je l'ai vue très mécontente.

LE CHEVALIER. — Va, va ! quand elle saura comment j'ai passé mon temps... Quand je lui aurai dit que nous avons fêté le verre en main la réconciliation de deux amis qui ont failli se couper la gorge hier, sa colère tombera, j'en suis sûr... Ma tante est-elle chez elle ?

MANETTE. — Elle est au pensionnat depuis ce matin. C'est vraiment une grande commodité pour une abbesse qui n'a pas renoncé à voir le monde, d'avoir son hôtel contigu au couvent dont elle a la charge... Elle peut ainsi remplir tous ses devoirs envers Dieu et envers la société... Attendez-la, elle ne peut tarder... J'ai ordre de retenir monsieur Linguet, s'il vient, et d'avertir immédiatement madame.

LE CHEVALIER. — Quel homme étonnant ! Vainement nous avons voulu l'entraîner dans notre innocente débauche... Il a refusé, alléguant qu'il ne boit que de l'eau.

MANETTE. — Il est parti ce matin, dès potron-minette, dans le carrosse de madame, par le faubourg Rouvroy.

LE CHEVALIER. — Puisse-t-il réussir dans la démarche qu'il tente !

MANETTE. — Lui aussi a passé la nuit, mais pas à s'amuser. Le valet de M. de Maillefeu m'a dit qu'il ne s'est pas couché et qu'il n'a cessé d'écrire en buvant de grandes potées d'eau fraîche pour se tenir éveillé.

LE CHEVALIER. — Tandis que nous nous divertissions, il travaillait au bonheur de nos amis.

(On entend du dehors des bruits de fouet, de coups et de jurons.)

MANETTE, allant à la fenêtre. — Ah! le pauvre animal. C'est pitié de voir ainsi maltraiter de braves bêtes qui peinent tant qu'elles peuvent.

LE CHEVALIER, même jeu. — C'est sûrement ce butor de Nicolas Lavallée, le voiturier.

MANETTE. — Oh! voyez donc !... Il lui donne des coups de manche de fouet sur la tête.

LE CHEVALIER, ouvrant la fenêtre. — Nicolas! Venez immédiatement, j'ai à vous parler.

MANETTE. — Si madame l'Abbesse avait vu cela, elle l'eût chassé sur le champ.

LE CHEVALIER. — C'est bien ce que je vais faire. (Nicolas entre.)

SCÈNE II

LES MÊMES, NICOLLAS LAVALLÉE

NICOLAS. — La satanée carne... je la ferai bien marcher droit... Votre serviteur, monsieur le Chevalier.

LE CHEVALIER. — Pourquoi frappez-vous ainsi votre cheval ? Ne voyez-vous pas qu'il est trop chargé? Dix fois déjà, j'ai dû vous reprocher votre brutalité.

NICOLAS. — C'est pour ma bête que vous m'avez appelé, monsieur le Chevalier ? Vous êtes bien bon. C'est un fainéant. Il y met de la malice, voyez-vous.

LE CHEVALIER. — Moins que vous n'y mettez de cruauté.

NICOLAS. — Bah ! un bétail, c'est point un homme...

MANETTE. — Je crois bien. Un homme se revengerait.

NICOLAS. — Ça ne comprend que les coups, voyez-vous.

MANETTE. — Ça les sent aussi.

LE CHEVALIER. — Votre cheval ne demande qu'à travailler... Mais vous l'exténuez, et vous le nourrissez mal.

NICOLAS. — Bédame, avec ce que je gagne, je peux-t-y lui donner de l'avoine tous les jours ?

Le Chevalier. — Si vous buviez moins, il mangerait davantage.

Nicolas. — Y serait trop gras... Y voudrait pus travailler.

Le Chevalier. — Et par surcroît, vous l'assommez... C'en est trop et je me suis décidé à ne pas supporter cela plus longtemps... Comment ne comprenez-vous pas l'odieux de votre conduite !

Nicolas. — Mon cheval est à moi, et j'en fais ce que je veux. Pourvu que je fasse le service de l'abbaye, on n'a rien à me demander de plus.

Le Chevalier. — Ce qui veut dire que vous continuerez de martyriser ce malheureux animal.

Nicolas. — Sauf votre respect, monsieur le Chevalier, je ne martyrise pas, vu que c'est les chrétiens qu'est des martyrs, et pas les bêtes. (L'Abbesse paraît dans la galerie.)

Le Chevalier. — Est martyr quiconque, homme ou animal, souffre de la cruauté des hommes... Devant la souffrance, les animaux sont égaux... Vous cesserez de maltraiter votre cheval, ou vous quitterez le service de l'abbaye.

Nicolas. — Tout beau, monsieur... Dans les communautés de femmes, c'est pas les hommes qui commandent.

Le Chevalier. — Maître drôle, je pourrais toujours te commander le respect aux gens à qui tu parles.

Nicolas. — Possible, mais vous n'avez pas le droit de me chasser.

Le Chevalier. — Non ? Eh bien je le prends. Et par la porte, et tôt, ou ce sera par la fenêtre.

Nicolas, reculant. — Bon, bon... je m'en vas... Reste à voir ce que dira madame l'Abbesse.

L'Abbesse, s'avançant. — Madame l'Abbesse vous dit de passer immédiatement chez l'économe et d'y faire régler votre compte.

Nicolas. — Ah !... c'est bon, madame l'Abbesse, on y va... (s'en allant.) — J'ai idée, monsieur le Chevalier, que ce que vous faites-là ne vous portera pas bonheur. (Il sort par la galerie, suivi de Manette.)

SCÈNE III

LE CHEVALIER, L'ABBESSE

L'Abbesse. — Tu as bien fait, cher petit... Saint François d'Assises, qui appelait les animaux : mon frère le loup et ma sœur la colombe, est content de toi.

Le Chevalier, riant. — C'est un brave homme de saint, mais du diable si je songeais à lui faire plaisir.

L'Abbesse. — Ah ! je t'en prie, pas d'impiétés... Je t'assure que ce n'est guère le moment... (mouvement du Chevalier.) Je veux dire qu'en ce moment, moins que jamais, elles ne sont pas de saison.

Le Chevalier. — Qu'y-a-t-il ? Pourquoi ce ton alarmé ?

L'Abbesse. — Une chose atroce et qui bouleverse tous les esprits... Ah ! je tremble...

Le Chevalier. — Parlez, chère tante, vous m'effrayez !

L'Abbesse. — Cette nuit, le crucifix de bois qui est au milieu du pont a été renversé et mutilé, dit-on, à coups de sabre.

Le Chevalier. — N'est-ce que cela !

L'Abbesse. — Ah ! par pitié, ne raille pas... Cet attentat est horrible, mais les suites en peuvent être encore plus affreuses... L'émotion, en ville, est à son comble... Les gens du peuple croient à l'impiété, et s'excitent mutuellement à venger l'outrage fait au Christ... Ah ! mon pauvre enfant, Dieu veuille que tes jeunes amis et toi ne payiez pas trop cher vos propos inconsidérés sur la religion.

Le Chevalier. — Rassurez-vous, chère tante. Vous savez bien que nul de nous ne serait capable de commettre un méfait aussi absurde.

L'Abbesse. — Oui, je te sais incapable de manquer de respect aux objets de la vénération de tous, ne fût-ce que par bonne éducation... Pourtant, j'ai peur pour toi et pour tes amis... Les honnêtes gens vous estiment, mais les dévots vous haïssent... Et, tu le sais, nous sommes entourés de fanatiques que des méchants peuvent diriger au gré de leurs rancunes.

Le Chevalier. — Vous l'avez dit, les honnêtes gens sont pour nous.

L'Abbesse. — Dans les moments de terreur, les honnêtes gens ne songent qu'à leur sûreté, et laissent sans protester s'accomplir les plus grands crimes... Le clergé, loin de calmer les esprits, semble prendre à tâche de les exalter encore davantage.

Le Chevalier. — Il compte bien trouver son profit à ce redoublement de ferveur.

L'Abbesse. — L'aumônier du couvent vient de m'apprendre que l'archiprêtre est parti en poste pour Amiens afin de solliciter de Monseigneur un monitoire.

Le Chevalier. — Il est fou !... Un monitoire pour une croix qu'un charretier ivre, tel que ce Nicolas Lavallée, aura renversé par mégarde.

L'Abbesse. — Oui, un monitoire, c'est-à-dire un appel à la délation lancé du haut de la chaire de vérité. Un monitoire, c'est-à-

dire l'obligation pour les fidèles de se faire dénonciateurs dans le secret du confessionnal, sans autre garantie pour l'accusé que la bonne foi d'un accusateur dont il ignore le nom.

Le Chevalier. — Mais c'est tout simplement monstrueux.

L'Abbesse. — C'est, hélas ! la loi de l'Église.

Le Chevalier. — Ne craignez rien, ma bonne tante... Cette émotion s'apaisera... Que pourrait-on, d'ailleurs, contre mes amis et moi ?... Jamais, je vous le répète, nous ne causâmes de scandale... Entre nous, certes, nous parlons avec liberté de toutes choses, même des plus révérées... Mais jamais nous n'avons tenu nos propos en public... Nous respectons certainement plus l'opinion d'autrui que la nôtre n'est respectée.

L'Abbesse. — Ce n'est que justice... La religion est plus respectable que vos propos d'écoliers émancipés... Tout de même, je ne suis pas rassurée... Songe que nous nous faisons en ce moment un ennemi mortel...

Le Chevalier. — En la personne de monsieur Duval de Soicourt, maire de la Ville, président de la Chambre criminelle de la sénéchaussée de Ponthieu. Vertubleu, petite tante, nous choisissons bien nos ennemis.

L'Abbesse. — Il est tout puissant pour le mal.

Le Chevalier. — Il nous donne un allié. Son fils renonce à épouser mademoiselle de Saveuse... Vous voyez que je l'avais bien jugé... Il a passé la soirée d'hier avec son rival.

L'Abbesse. — La soirée, et un peu de la nuit.

Le Chevalier. — Nous avons bu à l'amitié.

L'Abbesse. — Ce Soicourt est un noble jeune homme.

Le Chevalier. — Il faut à présent que monsieur Linguet débarrasse cette pauvre enfant de son tuteur indigne.

L'Abbesse. — Il s'y emploie. Puisse-t-il réussir...

Le Chevalier. — Il réussira, vous verrez... J'ignore ses moyens, mais j'ai confiance en lui.

L'Abbesse. — Ses moyens sont très simples et ce sont les lois qui les lui donnent. Tu sais que le Duval a été nommé curateur par une assemblée de parents. M. Linguet affirme qu'une nouvelle assemblée peut avoir lieu, présidée par un conseiller au présidial, pour retirer à l'indigne curateur une tutelle dont il prétend abuser à son profit... Alberte de Saveuse n'a pour toute famille que trois parents très éloignés : monsieur Le Hardy, l'ancien juge, qui habite Fontaine, la douairière de Champvert, qui ne bouge pas de Pont-Remy, et le chevalier de Belleval, l'ancien capitaine aux chevau-légers, qui soigne ses douleurs à Rouvroy... J'ai donné à monsieur Linguet des lettres d'introduction auprès de ces bonnes gens, que je connais un peu. Mais,

comme tous les vieillards, ils sont quinteux, et, de plus, fort casaniers. Voudront-ils se remuer pour des intérêts qui les touchent si peu? Les décidera-t-il à venir aujourd'hui même à Abbeville tenir cette assemblée de famille? Ne craindront-ils pas de se compromettre, tout au moins de se créer des ennuis en contrariant les projets du sieur Duval qui, après tout, est un gros personnage dans le pays?

Le Chevalier. — Ayez confiance dans le dévouement et dans l'habileté de monsieur Linguet, et soyez sûre qu'il fera l'impossible. (On entend un bruit de voiture.) Ah! le voici qui revient.

L'Abbesse. — Eh quoi! si tôt... Mon pauvre enfant, les bonnes nouvelles ne mettent pas tant de hâte à venir.

Le Chevalier. — Il va vous tirer lui-même d'incertitude.

SCÈNE IV

LE CHEVALIER, L'ABBESSE, LINGUET

Linguet, entrant. — Victoire! madame... L'assemblée des parents se réunit dans une heure.

L'Abbesse. — Est-ce possible! Ah! monsieur...

Le Chevalier. — Que vous avais-je dit, ma tante?

Linguet, riant. — Eh quoi! madame, vous doutiez...

L'Abbesse. — De votre zèle! Ah! non, certes...

Linguet. — De mes faibles talents, en tous cas. J'avoue que la négociation a été rude et que bien m'en prit naguère de m'exercer à la diplomatie... Je suis allé d'abord à Rouvroy... Mis au fait par monsieur de Maillefeu, qui est un homme précieux... — Vous savez qu'il accepte de présider l'assemblée des parents... — j'ai abordé le chevalier de Belleval... Ah! madame, vous m'avez fait renier ma philosophie... J'ai menti effrontément, comme un homme de loi... Monsieur de Belleval est fort entiché de noblesse. J'ai donné en plein dans son sentiment. J'ai fait appel à l'esprit de caste... Vertuchoux! monsieur le chevalier de Belleval, laisserez-vous une Saveuse, ce dernier rejeton de la plus vieille noblesse de Picardie, épouser un Duval dont le grand-père était marchand de bois. — Le mien aussi, madame. — Le sang bleu du chevalier n'a fait qu'un tour. Malgré ses rhumatismes, il a sellé lui-même Bidette, sa vieille compagne de Rosbach, et en ce moment il trottine vers Abbeville, non sans m'avoir au préalable conté la campagne de Saxe et abreuvé de force un grand verre de genièvre, moi qui ai les liqueurs fortes en horreur.

L'Abbesse, riant. — Ce pauvre monsieur Linguet!

Le Chevalier. — Parfait. Mais pour la douairière, comment vous y êtes-vous pris ?

Linguet. — Ç'a été la partie la plus douce et la plus agréable de ma tâche. J'ai trouvé à Pont-Remy une respectable personne toute cuirassée de dévotion. Mais, monsieur de Maillefeu m'avait renseigné. Cette cuirasse recouvre un cœur qui a souffert. J'ai su lui rappeler ses propres chagrins en ne lui parlant que de ceux qu'on apprête à mademoiselle de Saveuse. Tant et si bien que la bonne dame tout en pleurs, après avoir ordonné d'atteler, a voulu à tout prix me faire goûter d'un vespétro qu'elle fabrique elle-même. En la quittant, j'en avais le cœur tout barbouillé, mais joyeux tout de même.

L'Abbesse. — Que ne peut-on espérer de ceux qui ont aimé !

Linguet. — Restait monsieur Le Hardy. Vous savez quelle réputation de mauvais compagnon s'est faite dans le pays cet homme de bien que viennent peut-être visiter dans sa retraite les mânes des malheureux qu'il envoya aux galères et à la potence... Moi, l'ennemi-né de tous les juges, j'ai dû faire ma cour à ce vieux chat-fourré... Heureusement pour nous, il ignorait mes démêlés avec le Parlement de Paris... Avec une effronterie de Scapin, j'ai fait valoir mes excellentes relations avec monsieur Joly de Fleury, le procureur général, et monsieur de Maupeou, le vice-chancelier. A m'entendre, j'étais l'idole de ces messieurs, dont je suis en réalité la bête noire... Je riais sous cape, et en même temps j'avais honte de ma palinodie. Heureusement, je n'ai pas été contraint à jouer tout le temps la comédie, et un point nous a mis d'accord.

Le Chevalier. — Vous, d'accord avec monsieur Le Hardy, voilà qui est surprenant.

Linguet. — La Bastille en a fait les frais. En bon juriste de la vieille roche, j'entends de la plus dure. Monsieur Le Hardy ne peut souffrir cet instrument du bon plaisir qui ôte aux juges le plaisir et l'honneur de condamner ceux auxquels le roi y donne une peu gracieuse hospitalité. Or, il se trouve que je hais la Bastille d'une haine vigoureuse d'honnête homme, ennemi de l'arbitraire. Voilà comment il se fait que j'ai pu m'entendre avec monsieur Le Hardy, qui vous ferait tenailler avec la plus extrême férocité au nom des lois, mais ne permettrait pas qu'on vous enfermât sans jugement, même dans une cage dorée... Je tenais mon homme... Vous pensez si, alors, j'abondais dans son sens et me gardai bien de lui dire ma répugnance pour toute atrocité, fût-elle exercée au nom des lois. Je réveillai ses instincts de chicane, je lui montrai dans notre affaire une belle matière à longs attendus longuement développés. Il va nous soigner le Duval, un petit garçon, dit-il, qui ignore tout de la procédure et a surtout le tort de lui avoir succédé. Bref, il m'a offert une tasse de thé, du thé qui lui vient

d'Angleterre en contrebande, — cela m'a remis des boissons précédentes; je lui ai offert une place dans votre voiture et je viens de le déposer moi-même sur le perron de l'hôtel de Maillefeu.

Le Chevalier. — Ah! monsieur Linguet, vous êtes un grand homme.

Linguet. — Ma foi, chevalier, je suis si heureux de mon succès que je serais tenté de vous croire sur parole... Le plus fort de la besogne est fait, mais monsieur Duval peut encore vaincre... Enlever une tutelle à un homme aussi considérable est une grave affaire... Pourvu qu'ils n'aillent pas hésiter au dernier moment.

L'Abbesse. — Je réponds de madame de Champvert.

Linguet. — Je crois que le chevalier de Belleval ne reculera pas... Mais si monsieur Le Hardy allait vouloir ne se décider que sur pièces authentiques et preuves probantes, s'il allait trouver là matière à un de ces bons procès qu'on fait durer jusqu'à la cinquième génération!

Manette, entrant et remettant une lettre à l'Abbesse. — Madame, voici une lettre qu'un domestique de monsieur le mayeur vient d'apporter. (Elle sort.)

L'Abbesse, après avoir lu. — L'ennemi se livre à nous, monsieur, et sert nos vœux à mesure qu'ils sont formés... (Tendant la lettre à Linguet.) Est-il besoin d'autres preuves?

Linguet, lisant. — « Ce jour d'hui même... ayant résolu de marier mademoiselle de Saveuse... l'irai quérir tantôt... » Certes, madame, cette lettre suffira. Je cours la porter moi-même à monsieur de Maillefeu.

Le Chevalier. — Il s'est enferré lui-même.

L'Abbesse. — Heureusement, Dieu a refusé de l'esprit aux méchants.

Linguet. — Pas toujours, madame. Mais il faut bien avouer que la sottise de celui-ci est providentielle. (Il sort en hâte.)

SCÈNE V

L'ABBESSE, LE CHEVALIER

Le Chevalier. — Je m'en vais de ce pas donner quelque réconfort à Saveuse.

L'Abbesse. — De mon côté, je vais rendre l'espoir à ma chère Alberte... La pauvrette est dans les larmes... Peut-on être insensible à la douleur de ceux qui aiment véritablement!

Le Chevalier. — Il suffit pour cela d'être soi-même incapable d'aimer.

L'Abbesse. — Cher enfant, à mesure que je vois croître en toi la vigueur et la beauté de la jeunesse, — car tu es beau, mon chevalier, — je me demande si tu seras de ceux qui font souffrir. J'imagine que toutes les mères ont cette angoisse pour l'enfant qu'elles chérissent.

Le Chevalier. — Je crois, chère petite maman, que je serai comme vous, que je ne donnerai mon cœur à personne.

L'Abbesse. — Tu parles comme un enfant que tu es encore, un enfant égoïste.

Le Chevalier. — Vous qui n'avez jamais aimé, n'êtes-vous pas la plus aimante et la plus aimable des créatures ?

L'Abbesse. — Veux-tu te taire.

Le Chevalier. — J'aimerai toutes les femmes, afin de n'en faire souffrir aucune et de ne souffrir pour aucune.

L'Abbesse. — Voyez ce moufflet !

Le Chevalier. — Mais je n'en aimerai aucune autant que ma chère, et bonne, et sainte petite tante.

L'Abbesse. — Oui, da ! tant que l'une d'elles n'aura pas mis le grappin sur ton cœur.

Le Chevalier, secouant la tête. — Il faudrait alors qu'elle fût plus belle, plus noble et plus tendre que vous. Est-ce possible ?

L'Abbesse, avec un rire forcé. — Le petit serpent, il me fait une déclaration... (S'éloignant.) Adieu, monstre... Allons rendre la vie à la dolente Alberte.

Manette, entrant. — Madame, selon votre désir, sœur Sainte-Cécile vient d'amener mademoiselle de Saveuse dans le petit salon bleu.

L'Abbesse. — Fort bien... J'y vais. (Elle sort par la porte de côté en menaçant gaiement le Chevalier du doigt.)

SCÈNE VI

LE CHEVALIER, MANETTE

Manette. — Madame vous a grondé ?

Le Chevalier, gaiement. — Oui.

Manette. — Et cajolé... C'est toujours ainsi qu'elle vous gronde.

Le Chevalier. — Aurais-tu voulu qu'elle me donnât le fouet !

MANETTE, éclatant de rire à cette idée. — Vous le mériteriez trop souvent... Dites, monsieur, c'est-il vrai, ce qu'on dit en ville?

LE CHEVALIER. — On débite beaucoup de sottises en ville. De laquelle veux-tu parler ?

MANETTE. — Il n'y a pas de quoi rire... On dit que nous allons avoir la guerre, la peste et la famine.

LE CHEVALIER. — Tant de calamités à la fois !

MANETTE. — Pas une de moins, hélas !

LE CHEVALIER. — D'où nous tomberaient ces horreurs, Manette?

MANETTE. — Du ciel, monsieur le Chevalier... A cause du crucifix renversé... Tout le monde parle des malheurs qui ne peuvent manquer de nous arriver.

LE CHEVALIER. — Quelle idée ces gens se font-ils donc de la divinité !

MANETTE. — Pouvez-vous croire que Dieu laissera impuni un tel outrage à son fils bien-aimé ?

LE CHEVALIER. — Ma bonne Manette, les méchants se forgent un Dieu à leur image.

MANETTE. — Oh ! monsieur le chevalier, vous, un gentilhomme, un neveu d'abbesse, vous osez blasphémer ainsi.

LE CHEVALIER. — Ceux-là seuls qui, faisant en tout cas injure à l'humanité, imaginent un dieu jaloux et féroce, le blasphèment, s'il existe.

MANETTE. — S'il existe !... Vous osez en douter ?... Eh bien, si c'est là ce qu'on apprend dans les livres, j'aime mieux ne savoir que mon *pater*.

LE CHEVALIER. — Dis-moi, dans ton *pater*, ne pardonnes-tu pas à qui t'a offensée ?

MANETTE. — Certes, et c'est là le beau de la religion.

LE CHEVALIER. — Et Dieu punirait une ville entière de la faute d'un individu ! Il refuserait de pardonner à celui qui, peut-être par mégarde, a renversé un simulacre ! Il aurait donc moins de charité qu'un simple chrétien !

MANETTE. — Ah ! vous savez, moi, je ne sais pas raisonner. D'ailleurs, ces choses-là ne sont pas faites pour être raisonnées... Pourtant, monsieur le Chevalier, il est plus doux de croire que de discuter... Ceux qui ont des chagrins, ceux qui perdent une personne qu'ils aiment trouvent là une grande consolation.

LE CHEVALIER. — Ah ! je plains ceux qui demandent à être consolés... Crois-tu que si je perdais ma tante bien-aimée, Dieu me donnerait une belle grâce en me la faisant oublier !

(Saveuse entre par la galerie.)

SCÈNE VII

LES MÊMES, SAVEUSE

SAVEUSE. — Chevalier, je viens de croiser monsieur Linguet. Il allait comme le vent et n'a pris que le temps de me jeter ces mots : Tout va bien, voyez le chevalier. (Manette sort.)

LE CHEVALIER. — Oui, mon ami, tout va bien, grâce à cet homme extraordinaire... Dans une heure, mademoiselle de Saveuse sera, je l'espère, délivrée de la tutelle menaçante de Duval.

SAVEUSE. — Tu espères, seulement. Donc, rien encore de certain.

LE CHEVALIER. — Tout dépend à présent de l'assemblée des parents.

SAVEUSE. — Je ne les connais guère, sauf ma tante la douairière... Mais celle-ci; ai-je besoin de l'implorer.

LE CHEVALIER. — Elle est toute dévouée à ta cause... Quant aux autres...

SAVEUSE. — Qu'ils rendent seulement la liberté à Alberte... J'attendrai autant qu'il le faudra, du moment que je serai sûre de ne pas la perdre... Mais s'ils allaient la laisser entre les mains de son tuteur !

LE CHEVALIER. — N'as-tu pas la parole de Soicourt?

SAVEUSE. — Heureusement, il aime moins que moi ; sans quoi, sa parole ne me serait pas une caution suffisante.

LE CHEVALIER. — Halte-là, ami ! Ne méconnais pas l'étendue du sacrifice que te fait ton généreux rival et ne diminue pas son mérite.

SAVEUSE. — J'ai tort, je l'avoue... Je devrais être à ses genoux... Mais si son père le contraint, que fera-t-il ?... Suis-je donc destiné à faire le malheur de ceux que j'aime ?

SCÈNE VIII

LES MÊMES, ALBERTE

ALBERTE, entrant par la porte de côté. — Ah !... Excusez-moi, monsieur le Chevalier, je croyais madame l'Abbesse ici...

SAVEUSE, se précipitant vers elle. — Alberte !

LE CHEVALIER, sur un geste d'effroi d'Alberte. — Ne craignez rien, mademoiselle. (Il remonte jusqu'à la galerie.)

SAVEUSE. — Ma cousine, cet instant est décisif. Je vous jure que je ne m'attendais pas au bonheur de vous voir... Mais puisque le hasard m'en fait la grâce, laissez-moi vous parler en toute sincérité et veuillez ensuite me répondre de même.

ALBERTE. — Mon cousin, nous faisons là une démarche bien imprudente.

SAVEUSE. — Il s'agit bien de prudence en ce moment... Dans une heure, vous serez libre ou je vous aurai perdue à jamais. Au nom de notre amour, que ferez-vous, Alberte, si l'on veut vous contraindre ?

ALBERTE. — On ne contraint pas une Saveuse, mon cousin. Si je ne puis tenir ma promesse d'être à vous, ce soir même, je vous en fais le serment, je me donnerai à Dieu.

SAVEUSE. — Que dites-vous ! Je vous en conjure, Alberte, réfléchissez... Quoi ! vous ne repousseriez l'époux qu'on veut vous imposer que pour vous fiancer éternellement au Christ !... Je ne vous aurais revue que pour augmenter mon chagrin de vous avoir perdue à jamais !...

ALBERTE. — Elevée dans ce couvent, j'y demeurerai jusqu'à la fin de ma vie.

SAVEUSE. — Non, ne me dites pas cela... Vous voulez donc que je vienne la nuit comme un voleur, ou le jour comme un soudard, vous arracher par la violence à cet asile devenu un tombeau... Non, non, ma bien aimée, ne me dis pas que tu renonces ainsi à notre espoir si doux, tant caressé par moi et sur lequel repose toute ma vie. Rappelle-toi, oh ! rappelle-toi notre enfance, et que je t'aime du jour même où tu es née. Mes seules douleurs me venaient de toi, quand je cessais de te voir ; mes seules joies, quand je te revoyais ; mes seules consolations, quand je songeais à toi, aux promesses que tu me fis... Ecoute, j'ai besoin de savoir oui ou non si tu m'aimes...

ALBERTE. — Serais-je ici, à t'écouter ?

SAVEUSE, avec un cri de joie. — Ah ! tu me savais ici... Merci pour ce précieux aveux... Eh bien, puisque tu es venue à moi je te garde.

ALBERTE. — Que dis-tu ?

SAVEUSE. — Je dis que si notre espérance est déçue, ce soir même nous serons sur la route de Flandres, et demain...

ALBERTE. — Est-ce là ce que m'offre ton amour !... une fuite honteuse qui ferait de moi la risée et la honte de la ville ?

SAVEUSE. — Quand madame de Saveuse reviendra la tête haute dans Abbeville, au bras de son mari, toute la ville la saluera bien bas.

ALBERTE. — Non, mon ami, je ne vous suivrai pas... Il faut que je vous aime pour ne point me faire un grief contre vous d'une proposition qu'une fille bien née ne saurait entendre... Non, je ne ferai

pas cette injure au nom que nous portons tous deux; je ne causerai pas ce chagrin à la sainte femme qui a pris soin de mon enfance et consolé mon affliction.

SAVEUSE. — Alberte, pardonnez-moi... Je sais à présent seulement ce que je perdrai si on nous sépare... Rassurez-vous, ô mon unique aimée, je saurai élever mon âme au niveau de la vôtre et vous montrer que j'étais digne de vous. Si nos ennemis triomphent, la religion sera votre refuge... Puisque ma raison se refuse à des croyances qui vous seront une consolation...

ALBERTE. — Que ferez-vous ?

SAVEUSE. — Je me rappellerai que je suis d'une famille de soldats... C'est encore une manière décente de renoncer au monde...

ALBERTE, impétueusement. — Et tu te feras tuer, n'est-ce pas!... Je ne le veux pas, entends-tu ?

SAVEUSE, la prenant dans ses bras. — Je te jure de supporter l'existence avec ce même courage dont tu me donnes l'exemple.

LE CHEVALIER, de la galerie. — Quelqu'un vient de ce côté.

ALBERTE, s'éloignant par la porte de côté. — A bientôt, ou à jamais. (Soicourt entre par la galerie.)

SCÈNE IX

LE CHEVALIER, SAVEUSE, SOICOURT, puis l'ABBESSE

LE CHEVALIER, à Soicourt. — Toi ici!... Que se passe-t-il ?

SAVEUSE. — Soicourt!

SOICOURT. — Mon ami, j'accours en hâte vous avertir... Dans quelques instants mon père sera ici.

LE CHEVALIER. — Quoi! si tôt! Sa lettre ne l'annonçait que pour ce soir... Vient-il pour reprendre mademoiselle de Saveuse ?

SOICOURT. — Tout me le fait croire... Il a fait préparer pour elle une chambre dans notre maison.

LE CHEVALIER. — Se douterait-il de quelque chose?

SOICOURT. — Que dis-tu ?

LE CHEVALIER. — Rien.

SOICOURT. — Mais encore ?

LE CHEVALIER. — Ah! permets-moi, mon ami, de ne pas t'associer, même par leur divulgation, aux moyens que nous avons dû employer pour nous défendre contre ton père.

SOICOURT. — Tu sais, Chevalier, et toi, Saveuse, que j'ai à

peine hésité devant mon devoir envers l'amitié... Mais j'ai aussi des devoirs envers mon père.

LE CHEVALIER. — C'est précisément afin de ne pas t'en écarter que nous ne te confierons pas nos projets.

SOICOURT. — Des projets contre mon père ?

LE CHEVALIER.— Non, pour la liberté de mademoiselle de Saveuse, seulement.

SOICOURT. — Vous me promettez qu'il n'en résultera rien de fâcheux pour lui.

LE CHEVALIER. — Je t'affirme qu'il ne lui sera causé nul dommage.

SOICOURT. — Êtes-vous sûrs de réussir... Mon père est tout-puissant dans cette ville.

SAVEUSE. — Est-on jamais assuré de rien ?

SOICOURT. — Rien n'est certain, donc. Si vous échouez, le péril reste entier. Que ferez-vous, alors ?

LE CHEVALIER. — Nous ne pourrons plus rien. Mais toi-même ?

SOICOURT, montrant ses habits. — Ne vois-tu pas ?

SAVEUSE. — Ces habits de voyage...

SOICOURT. — Je pars à l'instant pour Boulogne, et de là pour l'Angleterre.

SAVEUSE. — Et tout à l'heure encore, je doutais de toi.

SOICOURT. — Ne me remercie pas. C'est une joie pour moi de quitter ce pays.

SAVEUSE. — Mais quel besoin de partir, si nous réussissons?

SOICOURT. — Pour vous, oui, mais pour moi... (l'Abbesse entre). Depuis longtemps, j'avais formé le projet d'aller en Angleterre, la patrie des philosophes... Adieu, mes amis, soyez heureux... (S'inclinant devant l'Abbesse) Madame, je pars pour un long voyage... Quand un enfant quitte son foyer, la bénédiction de son père l'accompagne... Le mien me maudira peut-être... Vous qui êtes chère à tous ceux que j'aime, voulez-vous me donner l'adieu que ma sainte mère ne m'eût pas refusé ?

L'ABBESSE, le baisant au front et le relevant. — Vous entrez dans la vie par la voie du sacrifice, mon enfant... Tous vos devois, à présent, vous sembleront faciles.

SOICOURT (à voix basse). — Dites-lui bien, madame, que si je l'avais moins aimée, j'eusse obéi à mon père.

LE CHEVALIER. — Voici monsieur Duval.

SOICOURT. — Mon père !

L'ABBESSE, lui prenant la main. — Venez par ici, monsieur. (Elle sort avec Soicourt et Saveuse.)

LE CHEVALIER, regardant vers la galerie. — Il était temps.

SCÈNE X

LE CHEVALIER, MANETTE, DUVAL

MANETTE, entrant par la galerie. — Entrez ici, monsieur. Je vais avertir madame l'Abbesse de votre présence.

DUVAL, la suivant, il salue le Chevalier. — Monsieur le Chevalier.

LE CHEVALIER, froidement. — Monsieur le Maire.

DUVAL, affectant la gaieté. — Il paraît que nous avons fait de nos fredaines, cette nuit ?

LE CHEVALIER. — Oui, votre police vous a renseigné exactement... Nous avons en effet tiré quelques cordons de sonnette aux portes des bourgeois... Cela n'est pas de conséquence; j'imagine.

DUVAL, très aimable. — Certes, certes !... La petite bande des turbulents... Vous étiez au grand complet...

LE CHEVALIER. — Excusez-moi, monsieur, votre fils était rentré depuis longtemps.

DUVAL. — Avez-vous donc peur que je le gronde ! Eh ! les distractions ne sont guère abondantes dans notre petite ville... Allez, allez, quand j'étais jeune, j'en ai fait bien d'autres... Aussi, ce matin, ai-je rabroué comme il convenait les malotrus qui se sont permis de venir se plaindre à moi...

LE CHEVALIER. — Je vous sais gré, monsieur, encore qu'on ne leur ait causé d'autre dommage que d'interrompre un instant leur sommeil.

DUVAL. — Empêcher la jeunesse de rire un brin, je ne suis pas l'ennemi des plaisirs à ce point... On se rappelle ses vingt ans, que diantre !... Figurez-vous, nous avions pris en grippe, je ne sais plus pourquoi, votre arrière grand-papa, le vicomte Feydeau de Brou. Eh bien, une nuit, nous avons attaché un chat à sa sonnette... Tudieu ! le beau vacarme que cela fit !... J'en ris encore à trente ans de distance.

LE CHEVALIER. — Nous n'allons pas jusque là.

DUVAL, riant toujours. — Et les cordes, donc ! que nous tendions en travers de la rue !... Ah ! ah ! ah ! les belles culbutes que faisaient les passants avec leur lanterne !... Ah ! c'était le bon temps, mon jeune ami.

LE CHEVALIER, apercevant l'Abbesse dans la galerie. — Monsieur, j'aperçois ma tante; je vous laisse avec elle.

SCÈNE XI

DUVAL, L'ABBESSE

L'Abbesse. — Je vois, monsieur, que l'effet a suivi promptement la menace.

Duval. — Regardez-moi, madame... Ai-je l'air d'un homme qui vient exécuter une menace ? N'ai-je pas plutôt l'aspect d'un suppliant qui vient solliciter sa grâce !

L'Abbesse. — Cependant, cette lettre que vous m'avez envoyée tout à l'heure ?...

Duval. — Oubliez-la, madame, je vous en conjure... J'étais fou... Vous ne pouvez pas imaginer ce que j'éprouve depuis hier... J'ai été insensé. Si vous ne pouvez ôter de votre mémoire les paroles mauvaises que je vous ai dites, n'y voyez que la violence du sentiment que vous m'inspirez.

L'Abbesse. — Est-ce pour me dire cela que vous êtes venu ?

Duval. — Ecoutez-moi un instant. Vous êtes intelligente et bonne ; vous devez me comprendre et m'excuser... Est-ce ma faute si je suis devenu ainsi ?... Et, souffrant par vous, n'aurai-je pas droit à votre pitié et à votre indulgence.

L'Abbesse. — L'excuse de vos paroles est dans leur sincérité... Croyez monsieur, que je suis prête à les oublier toutes.

Duval. — Toutes ?

L'Abbesse. — Lesquelles, monsieur, sont donc les moins offensantes, de vos prières ou de vos menaces ?

Duval. — Ainsi, voilà ce que vous me promettez : l'oubli.

L'Abbesse. — Voudriez-vous que je vous fisse l'aumône de ma pitié ?

Duval. — Ah ! madame, je n'ai plus de fierté.

L'Abbesse. — Permettez-moi d'en avoir pour vous.

Duval. — Je sens que mon amour est une offense à Dieu et à votre personne. Je sais aussi que je touche à la vieillesse et que je n'ai par moi-même aucun attrait... Mais, je sens, je sais que je mourrai plutôt que de renoncer à vous aimer... Ne dites pas que vous ne m'aimez point... Je le sais, cela aussi, et je me résigne, pourvu que vous me laissiez vous aimer et vous le dire... Songez que ce qu'il me reste d'énergie et de volonté s'est réfugié dans cet amour et qu'un signe de vous peut produire un miracle ou un crime... Si vous acceptez le don que je vous fais humblement de mon être tout entier,

il n'est rien que je n'entreprenne pour vous satisfaire... Si vous me repoussez, il n'est rien que je n'ose pour tuer en moi l'affreuse douleur que me causera votre refus.

L'Abbesse. — Je vous l'ai dit, monsieur : Le pardon et l'oubli sont les seuls sentiments qui me soient permis à votre égard.

Duval. — Eh bien, non, vous ne m'oublierez pas... Je ne veux pas de votre pardon insultant comme une aumône... J'ai tenté cette démarche suprême afin de vous fléchir, mais votre orgueil fait votre insensibilité... Non, non, je ne me laisserai pas oublier, soyez-en sûre. Vous ne voulez pas m'aimer, eh bien, il vous faudra me haïr et me craindre... J'étais décidé, vous le savez, à laisser Alberte à vos soins. Il ne me fallait pour cela qu'une bonne parole... Armé du pouvoir que me donnent les lois, j'exige que vous me la remettiez à l'instant même.

L'Abbesse. — Si vraiment vous avez des droits sur elle, je suis trop respectueuse des lois pour ne pas m'incliner.

Duval. — Je vois que votre insensibilité vous a déjà résignée à ce coup... Mais je puis vous en porter d'autres... Vous n'aimez pas Alberte autant que votre neveu.

L'Abbesse. — Que voulez-vous dire?

Duval. — Je veux dire que les philosophes et les libertins sont rendus responsables du crime de cette nuit, que l'outrage fait à Dieu exige une réparation terrible, et que je suis dans ce pays le ministre des vengeances publiques.

L'Abbesse. — Son innocence met, heureusement, le Chevalier au-dessus de vos atteintes.

Duval. — Dans les grandes agitations publiques, il n'y a pas d'innocents. Il faut à la justice des coupables, et elle sait en découvrir.

L'Abbesse. — Vous osez parler de la justice, monsieur, et vous envisagez de sang-froid un crime contre elle... Mais non, vous n'avez pas cet épouvantable pouvoir, et vous voulez vous jouer de ma frayeur.

Duval. — Ah! vous tremblez, enfin. Votre cœur s'émeut du péril que court votre cher chevalier.

L'Abbesse. — Il s'indigne surtout de votre scélératesse... Est-ce à de telles vengeances que doivent servir les lois !

Duval. — Les lois sont l'arme du plus fort... Et c'est avec une affreuse joie que je les appesantirai sur celui que vous aimez.

L'Abbesse. — Oui, je l'aime, cet enfant que vous voulez persécuter à cause de moi, et je saurai le défendre de votre haine.

Duval. — Je vous souhaite, sans l'espérer, que vous le défendiez mieux que vous n'avez fait de mademoiselle de Saveuse.

L'Abbesse, apercevant Linguet, qui entre radieux. — S'il était jamais en péril, je le sauverais, monsieur, comme j'ai sauvé Alberte.

Duval. — Que dites-vous!

SCÈNE XII

DUVAL, L'ABBESSE, LINGUET, LE CHEVALIER, SAVEUSE, ALBERTE, MANETTE

Linguet. — Oui, madame, mademoiselle de Saveuse est libre.

Duval. — Que dit-il? (Le Chevalier et Saveuse entrent. Alberte entre, suivie de Manette.)

L'Abbesse. — Que mademoiselle de Saveuse, ici présente, restera chez moi jusqu'à son mariage avec celui qu'elle a choisi.

Alberte. — Ciel!

Saveuse, allant à elle. — Alberte! (A Linguet.) Ah! monsieur...

L'Abbesse. — Lisez, monsieur Linguet.

Linguet, lisant. — « Par ordonnance de monsieur Douville de Maillefeu, et sur délibération de l'assemblée des parents soussignés, le sieur Duval de Soicourt est destitué de la tutelle et curatelle de la personne et des biens de demoiselle Alberte de Saveuse... Est nommé curateur, jusqu'au mariage de la dite avec son cousin Hector Dumayniel de Saveuse, monsieur de Boëncourt, président au présidial. » (A Duval, lui tendant le papier.) Et afin que vous n'en ignoriez, monsieur, je vous remets cet exploit, qui ne vous coûtera pas un liard, bien qu'il ait été grossoyé sur de beau papier aux armes du roi... Je crois que vous pouvez renvoyer l'exempt et les sergents que j'ai aperçus dans la cour.

Manette, bas. — Oui, et t'en aller avec eux. C'est un digne cortège pour un malfaiteur tel que toi. (Hecquet entre et va vers Duval.)

SCÈNE XIII

LES MÊMES, HECQUET, puis UN EXEMPT et DES SERGENTS

Hecquet. — Monsieur le maire, je viens d'apprendre à l'instant un fait d'une gravité extrême, qu'un témoin du crime de cette nuit vient de me révéler... En votre qualité de président de la chambre criminelle vous deviez en être averti le premier, et j'ai cru bon, toute affaire cessante...

DUVAL. — Quoi! saurait-on le nom du coupable!

HECQUET. — Oui, monsieur. Sous la foi du serment, un charretier, le nommé Nicolas Lavallée...

MANETTE. — Un mauvais gas... Ça n'a ni foi ni serment, des gueux comme ça.

HECQUET. — Il accuse formellement d'avoir renversé la croix du pont... Mais je ne sais si je dois... (Il parle à l'oreille de Duval.)

LE CHEVALIER. — Ajouter foi aux paroles de cette brute toujours ivre! C'est impossible.

DUVAL, triomphant. — Parlez haut, monsieur le procureur du roi... Nommez publiquement ces ennemis de la religion et de l'État... Ne craignez point qu'ils échappent à la loi... Ils sont déjà sous la main de la justice, et les sergents ne seront pas venus en vain. (Il va à la fenêtre et fait un signe d'appel.)

L'ABBESSE. — Que fait-il!

LE CHEVALIER. — Que veut dire cette comédie?

LINGUET, à Hecquet. — Un témoin ne peut suffire pour une accusation, monsieur.

DUVAL. — Apprenez, monsieur l'homme de loi, que dans les crimes d'une atrocité exceptionnelle, les conjectures les plus légères suffisent contre l'accusé.

HECQUET. — Et le juge peut s'écarter des lois. (L'exempt et les sergents entrent.)

DUVAL. — Allons, monsieur le procureur du roi, nommez les coupables.

TOUS, excepté Duval et Hecquet. — Les coupables!

DUVAL. — La justice attend.

HECQUET, étendant la main vers le Chevalier et Saveuse. — J'accuse du crime abominable de lèse-majesté divine les sieurs Lefebvre de La Barre et Dumayniel de Saveuse, ici présents.

RIDEAU

EUGÈNE FOURNIÈRE.

RELIGION ET SOCIALISME

Le Socialiste. — Et toi, mon cher néo-chrétien, que la haute et pure splendeur morale du christianisme retient encore, et qui, dans la nuit où nous sommes, ne voit d'autre lumière pour nous guider que la lumière apportée au monde par le doux Jésus de Nazareth, sans doute tu trouves le socialisme une doctrine bien insuffisante et bien peu faite pour satisfaire les besoins religieux de l'âme humaine ! Tu n'y vois qu'une théorie purement économique, sans rapports par conséquent avec la morale et la religion, et l'attitude toute négative que les socialistes, en général, ont vis-à-vis des questions morales et religieuses, ne saurait obtenir ton approbation. Car, pour toi, n'est-ce pas, la morale, voilà ce qui est essentiel; tout autre progrès, que le progrès moral, te laisse indifférent, et tu ne vois pas quelles relations il pourrait y avoir entre la civilisation matérielle et la civilisation morale et religieuse. Or, le socialisme a l'air de ne s'occuper que de la civilisation matérielle : il ne t'intéresse donc pas ; il te semble même plutôt funeste et pernicieux, en ce sens qu'attachant une trop grande importance au bien-être matériel, il détourne des préoccupations morales et religieuses. N'est-ce pas, mon cher ami, tel est bien le sens de ton attitude vis-à-vis du socialisme ?

Le Chrétien. — Certainement, mon cher socialiste, ce sont bien là mes griefs contre le socialisme. A mon avis, vous manquez de principes, et vous, qui prétendez régénérer l'humanité, vous n'apportez au monde qu'une recette économique. Or il ne s'est fait, je crois, de grande révolution dans le monde, qu'au nom de quelque grand principe, de quelque grande doctrine morale. Vois le Christianisme, le Bouddhisme, la Réforme ; la Révolution française elle-même, quoique déjà d'un caractère plus positif, plus « laïque », si j'ose dire, s'est faite au nom de principes très élevés et très beaux : elle fut encore idéaliste. Mais vous, quels sont vos principes ? Vous affichez même un fort dédain pour les « principes », vous traitez couramment la Justice et la Liberté de pures entités, inventées machiavéliquement par la bourgeoisie pour duper le peuple. Vous ne faites appel qu'à l'intérêt, vous ne soulevez les masses populaires qu'en flattant leurs aspirations

les plus basses, et l'une de vos théories, qui forme même la base de votre doctrine, la lutte des classes, n'est qu'un vain décor scientifique ou prétendu tel, qui recouvre et dissimule un mouvement, dont la haine, la violence et l'envie sont les vrais moteurs. Non, franchement, le socialisme me paraît une doctrine, non seulement terre-à-terre et maussade, mais décidément inadmissible. Car, selon moi, la force ne peut rien fonder, et, seuls, la justice et l'amour sont des puissances créatrices et fécondes.

Le Socialiste. — Je m'attendais, mon cher ami, à cette première sortie! Il n'y a pas de théorie qui soit plus mal comprise, et qui heurte plus, que notre théorie de la lutte des classes. Elle froisse tous les préjugés « moralistes », elle apparaît comme la négation de tout ce qu'il y a de noble, de grand, de généreux dans l'homme. Elle semble consacrer la doctrine de la force et du succès. Que de fois ne nous a-t-on pas reproché de «prêcher» la haine des classes! Et, cependant, il ne s'agit pas du tout de haine, ni de violence, ni d'envie! Je dirai, même, que notre doctrine, loin de produire la haine, en est le plus sûr antidote. Car, de quoi s'agit-il, en définitive? Il y a, entre la classe capitaliste et la classe ouvrière, un antagonisme irréductible : voilà le fait. Cet antagonisme résulte de la constitution même du régime capitaliste, il n'est le fait d'aucune volonté individuelle, et quand nous le dénonçons, ce n'est pas pour attaquer les patrons, mais le patronat. Il y a d'excellentes gens, parmi les patrons, mais les lois du régime capitaliste sont si inflexibles que cette bonté leur coûte, souvent, la ruine. Il ne peut donc s'agir de haine, puisqu'il s'agit de maux qui dépassent la volonté des individus. Et, reconnaissant ce fait initial de l'antagonisme du capital et du travail, à quoi travaille le socialisme? A organiser le prolétariat, économiquement, politiquement, moralement, de manière à le rendre capable de diriger un jour la société et de fonder la cité communiste, une cité sans antagonisme de classes. Et, à cet effet, emploie-t-on des moyens violents? Nullement, puisque nous nous servons de la légalité existante, puisque nous nous adressons au suffrage universel. Où donc est la haine, où donc est la violence? Est-ce dans le fait de reconnaître l'antagonisme lui-même, de proclamer la loi historique de la lutte des classes? Ah! sans doute, c'est ici que nous sommes des « réalistes »! Nous ne ressemblons plus à ces démocrates de 1848, qui voyaient dans le « peuple » je ne sais quelle entité; nous ne sommes plus de ces socialistes qui, convaincus de la beauté de leur système, pensaient n'avoir qu'à l'exposer, voire même aux capitalistes, pour convaincre tout le monde. Nous savons qu'aucune classe, dans l'histoire, n'abdiqua bénévolement ses privilèges, nous savons que le progrès social n'a pas pour protagonistes les classes privilégiées, mais les classes mêmes qui ont

intérêt à changer l'état social. Dira-t-on que c'est là précisément où notre doctrine, avec son réalisme brutal, blesse la générosité morale? Mais quoi! faut-il donc se faire des illusions sur « la nature humaine » pour être « idéaliste » et quand il s'agit de peser, en quelque sorte d'une manière toute scientifique, les forces sociales en présence, faut-il fermer les yeux sur la réalité, parce qu'elle choque une sentimentalité délicate? Nous nous faisons, dira-t-on, une idée trop défavorable de la nature humaine; nous n'admettons pas d'autre mobile aux actes que l'intérêt. Mais il ne s'agit nullement de cela : nous ne disons pas, avec La Rochefoucauld ou d'autres utilitaires, que l'homme ne peut jamais agir et n'agit jamais en fait par désintéressement; nous ne prétendons pas avoir découvert le fond et le tréfonds de la « nature humaine ». Nous laissons ces naïves abstractions aux économistes. Ce que nous disons, c'est qu'une classe, en tant que classe, ne capitule jamais et qu'il ne peut y avoir de progrès social, par conséquent, que si une autre classe s'en fait, en quelque sorte, le porteur. Voilà exactement ce que nous disons; mais nous ne disons pas du tout que tous les individus d'une classe donnée partagent nécessairement les idées de cette classe et défendent ses intérêts de classe; nous reconnaissons parfaitement la possibilité du désintéressement. Combien d'hommes nés bourgeois, sont, néanmoins, capables de devenir, par l'esprit et le cœur, réellement « prolétariens » ? Et, par contre, combien d'ouvriers gardent toute leur vie les préjugés bourgeois? Mais ce n'est pas sur une base aussi fragile et aussi précaire qu'on peut fonder une doctrine sociale : il s'agit, en sociologie, non de demander à tous les individus une parfaite abnégation — il n'y aurait plus de question sociale, si le désintéressement était universel — mais de discerner la réalité profonde des antagonismes sociaux et des forces historiques en présence. Et le socialisme est précisément ce discernement exact, rigoureux et scientifique. Est-ce pour cela que tu l'accuses de manquer de « principes » ? Mais, « l'idéalisme », encore une fois, consiste-t-il à mettre entre soi et la réalité un écran d'illusions sentimentales? Nous traitons, dis-tu, couramment, la « Justice » et la « Liberté » d'entités; nous faisons fi du point de vue moral. Eh! nullement, mais, fidèles à notre méthode réaliste, nous demandons qu'on nous définisse ces termes, assez vagues par eux-mêmes, tu en conviendras. Et la bourgeoisie en a fait un tel abus, elle a su toujours si bien couvrir ses procédés d'exploitation sous ces beaux mots de justice et de liberté, que l'on conçoit la défiance du socialisme à leur égard. Mais il ne suit nullement de là que nous fassions fi du point de vue moral : le socialisme est au contraire par lui-même une morale économique, une morale sociale, une morale générale supérieure. Seulement, nous savons qu'il ne suffit pas de condamner une chose du point de vue moral pour que cette chose disparaisse : et à

quoi servirait, je te prie, de condamner moralement le capitalisme, si le capitalisme était reconnu nécessaire, éternel ? Ce serait une condamnation toute platonique. Le socialisme voit dans le capitalisme une forme provisoire de production, et qui engendre, par son propre procès, ce qui la remplacera : il formule donc la *condamnation économique* du capitalisme, et celle-là est décisive. C'est en ce sens que Marx disait que la morale condamne ce que l'histoire a déjà condamné. Nous ne pouvons souscrire à cette formule, à nos yeux superficielle : la question sociale est une question morale. Nous disons plutôt : la question morale est une question sociale, parce que nous croyons qu'il n'y a pas de réforme individuelle profonde possible en dehors d'une réforme sociale. Car de deux choses l'une : ou il y a harmonie entre le milieu social et la « morale individuelle », et dans ce cas la question sociale ne se pose pas ; ou il y a désaccord, et il faut alors ou que l'individu s'adapte au milieu, et qu'il devienne « immoral » ou qu'il transforme ce milieu dans le sens de son idéal moral, et il s'agit alors d'une réforme sociale. Mais encore une fois, faire dépendre la réforme morale de la réforme sociale, ce n'est nullement faire fi du point de vue moral : l'amélioration morale de l'humanité reste le but, les moyens seuls diffèrent. Tu me dis : toutes les grandes révolutions jusqu'ici ont été « idéalistes » et c'est pourquoi elles ont été grandes. La vôtre sera une révolution « matérialiste ». Je veux bien accepter l'antithèse, malgré les équivoques auxquelles elle prête. Mais qu'est-ce à dire ? K. Marx, dans son génial *18 Brumaire*, compare les révolutions passées avec la révolution prolétarienne, et voici ce qu'il dit : « Dans les révolutions passées, la phrase dépassait le fond, dans la révolution prolétarienne le fond dépassera la phrase. » Si nous prenons en effet les trois révolutions de 1789, 1830, 1848, par lesquelles la bourgeoisie a installé sa domination, oui, si tu veux, ce furent bien des révolutions « idéalistes » où il s'agissait de « grands » principes, et un enthousiasme lyrique emportait un moment toute la société ; mais au fond, sous la « phrase » qu'y avait-il ? Sous les grands principes que se passait-il ? Simplement cette chose toute « prosaïque », la prise de possession du pouvoir par une classe, la classe bourgeoise ; sous le droit prétendu humain, universel, c'était le droit bourgeois, rigoureux, inflexible et dur, qui s'installait : la phrase dépassait le fond ! Et Marx remarque que les révolutionnaires font volontiers appel aux souvenirs du passé ; c'est du passé que les révolutions bourgeoises tirent toute leur poésie, comme si, conscientes de leur « matérialisme » secret, elles sentaient le besoin de se draper dans un manteau d'emprunt. Que sera au contraire la révolution prolétarienne ? Sans doute, elle sera une révolution de classe, et c'est pour leur propre émancipation que les masses profondes du prolétariat s'ébranlent. Mais la différence est profonde

entre le prolétariat et la bourgeoisie : la bourgeoisie en 89 était bien à la tête du mouvement révolutionnaire, elle avait bien derrière elle toutes les classes que l'aristocratie opprimait, et en un sens il y avait coïncidence entre l'intérêt humain et l'intérêt bourgeois : mais cette coïncidence était superficielle, et si j'ose dire, extérieure et négative ; ce n'était que par opposition à l'aristocratie qu'il y avait fusion de toutes les classes sous la direction de la bourgeoisie. Mais cette fusion ne pouvait être que momentanée : au lendemain de la Révolution, la séparation devait se faire, et la bourgeoisie ne fut pas plus tôt au pouvoir qu'elle dut se défendre contre le prolétariat naissant. Tout autre est la solution du prolétariat : sans doute, c'est en tant que classe, c'est sur le terrain de classe qu'il s'organise, mais sa révolution, tout en étant prolétarienne, ne sera pas néanmoins égoïste, elle sera, cette fois, largement, profondément, intimement humaine. La coïncidence ici, de l'intérêt prolétarien et de l'intérêt humain n'est pas factice, extérieure et négative : elle est réelle, intérieure, positive. Car ce n'est pas une *situation économique précise* que le prolétariat a besoin de consolider politiquement, ce n'est pas un *titre historique* qu'il fait valoir : c'est au contraire un *titre humain*, et s'il veut conquérir le pouvoir, ce n'est pas pour consacrer sa situation de classe, mais au contraire pour se supprimer en tant que prolétariat, pour disparaître, lui, et partant aussi les autres classes, qui ne sont que par rapport à lui, dans la sainte unité de la nation, dans la communion profonde de l'humanité. Le prolétariat est aujourd'hui à la tête du mouvement social, comme l'était la bourgeoisie en 89 : mais à l'encontre de celle-ci qui proclamait les « Droits de l'homme et du citoyen » avec un enthousiasme, par lequel elle s'étourdissait elle-même et les autres classes à sa suite sur la portée de son œuvre, le prolétariat met en avant ses propres intérêts de classe, il ne les dissimule pas, il semble ne songer même qu'à lui : mais c'est que pour songer à l'humanité il n'a pas besoin de sortir de lui-même, il n'a qu'à se montrer ce qu'il est, sans avoir besoin de s'étourdir lui ni les autres sur la portée de l'œuvre qu'il va réaliser. Il ne revêt point de masque antique, mais il vient, avec son propre visage de souffrance et de misère, réclamer place au foyer de la vie humaine, et, montant sur la scène de l'histoire, sans cothurne ni masque, d'un pas tranquille et puissant, c'est l'humanité elle-même qu'il laisse voir sous ses traits, l'éternelle humanité, celle qui travaille et qui souffre, et qui veut enfin vivre sa vie pleine et harmonieuse. Et ici, le fond dépasse la phrase ! Car nous n'avons pas ici la révolution d'une minorité qui veut faire « avaler » son droit sous les apparences savoureuses du droit humain ; mais la révolution, comme dit Marx, de l'immense majorité en faveur de l'immense majorité. Libre à toi d'appeler « matérialiste » une telle Révolution : je la considère, moi, à

l'opposé des révolutions prétendues « idéalistes » mais superficielles, comme la Révolution la plus profonde, la plus radicale, la plus idéaliste, au vrai sens du mot.

Le Chrétien. — Mon Dieu, mon cher socialiste, tu te rends la partie vraiment trop belle en prenant comme exemple et comme terme de comparaison la Révolution de 1789. Et tu sais bien que, dans ma pensée, l'individualisme bourgeois, issu de cette Révolution, ne trouve pas plus grâce que ton socialisme. D'ailleurs, quoi qu'en disent les bourgeois eux-mêmes, celui-ci est sorti de celui-là. La vraie question n'est pas là, ni le vrai problème. Et ce qui m'inquiète, dans nos sociétés modernes, c'est ceci : c'est le divorce qui s'est établi entre l'État et l'Église, c'est-à-dire entre la vie politique et religieuse de la cité; or comment de grands troubles ne naîtraient-ils pas d'un tel divorce ? D'un côté, ceux qui croient, les chrétiens, ceux qui tirent du christianisme l'aliment spirituel et profond de leur vie, ne sauraient reconnaître à l'État qu'une existence en quelque sorte illégitime; ils sont, à son égard, inconsciemment ou consciemment, en état d'hostilité sourde ou ouverte, et n'est-ce pas significatif, par exemple, que dans beaucoup de pays il se reconstitue un parti catholique ? De l'autre, ceux qui ne croient pas, auraient une certaine difficulté, je pense, à définir d'une façon précise quel est leur credo moral et religieux, et leur vie, en fin de compte, se résout en un matérialisme pratique, que ne traverse aucun souffle de spiritualité. La société civile s'est détachée de la société religieuse, et l'on a salué cet événement comme une grande conquête de l'Esprit. Mais comment le droit et la législation, qui sont l'État, pourraient-ils avoir une valeur par eux-mêmes ? Ne faut-il pas qu'ils se rattachent à un principe supérieur à eux-mêmes, à un principe spirituel, religieux pour tout dire ? La société civile aujourd'hui vit à côté de l'Église dans un état de neutralité : mais cette situation peut-elle durer, est-elle même tolérable ? Il faudra, je crois, un jour ou l'autre, que l'Église absorbe l'État ou que l'État absorbe l'Église; mais comment l'État pourrait-il absorber l'Église, s'il n'a pas une doctrine morale et religieuse supérieure à la sienne ? Or, cette doctrine supérieure, je ne la vois pas, je la cherche en vain. Serait-ce le socialisme ? Mais le socialisme me paraît professer, au point de vue métaphysique, un matérialisme superficiel, sinon un assez grossier athéisme. D'ailleurs, quand on va au fond de vos principes, si paradoxal que cela semble au premier abord, on trouve que le socialisme se résout en un individualisme extrême. Vous autres socialistes, vous êtes impatients de toute tradition, de tout lien historique, vous ne supportez qu'avec ombrage l'autorité quelle qu'elle soit : famille, église, patrie même, tout ce qui encadre l'individu dans des groupes naturels et solides, et à qui il doive se sacrifier, vous

trouvent hostiles; vous êtes férus d'indépendance, de liberté, et vous dressez l'individu dans un majestueux et farouche isolement. Mais j'ai bien peur que cet isolement ne soit détresse et que l'individu, ne sentant plus rien au-dessus de lui, n'étant plus lié à rien, n'éprouve comme un vertige et ne s'abandonne aux pires folies de l'orgueil. Le bonheur ne consiste nullement à n'être dépendant de rien, et c'est au contraire dans le sacrifice, dans l'abnégation, le dévouement à quelque chose de supérieur, à quelque chose qui vous dépasse que se trouvent les joies les plus pures, les plus profondes et les plus hautes. Le socialisme, au fond, continue et aggrave l'individualisme moderne : il coupe tout ce qui rattache les uns aux autres les hommes, il fait tous les êtres égaux et libres, la femme comme l'homme, c'est-à-dire qu'il les dresse les uns vis-à-vis des autres dans la solitude de leurs droits égoïstes; et, faisant élever l'enfant par la société et supprimant l'héritage, il brise même les liens qui peuvent unir les générations les unes aux autres, en sorte qu'elles se succéderont les unes aux autres, bout à bout pour ainsi dire, sans se pénétrer, sans se continuer, chacun ne pensant qu'à elle même, enfermée en elle même; le temps devient ainsi une juxtaposition de morceaux découpés, il n'est plus la vivante chaîne où tout se tient et se lie. Et l'individu, détaché du passé, insoucieux de l'avenir, vivant seulement un éphémère présent, libre sur la terre libre, sentira je ne sais quel vertige, je le répète, le saisir, vertige de folie peut-être, qui l'entraînera aux pires abandons. Et qui sait s'il n'y aura pas aussi un abaissement profond de la vie morale, dans cette espèce d'universel égoïsme, où rien ne vient plus demander, au nom d'une force supérieure, un sacrifice à l'individu! Renan dit quelque part que le christianisme avait réussi à obtenir du « vieux gorille lubrique et féroce » une somme de moralité inouïe, et il ajoutait que le christianisme mort, il n'était pas sûr qu'il n'y eût une rechute profonde dans la barbarie primitive : volontiers, je te l'avoue, je partagerais ces craintes, et avec pas mal d'esprits de ce siècle et de ce temps même, je ne vois plus en tout cas le salut que dans un retour au christianisme.

Le Socialiste. — Mon cher ami, je t'avoue que, pendant que tu parlais, j'étais impatient de te voir finir, afin de prendre moi-même la parole : il y a tant de choses à dire, pour répondre à tes réflexions et à tes craintes ! Et je vais tâcher d'être très clair et de dissiper, autant que faire se peut, toutes tes appréhensions. Tout d'abord, je reconnais avec toi que la situation actuelle entre ces deux forces qui s'appellent l'Eglise et l'Etat n'est pas une situation normale ; Hegel disait que c'était une monstrueuse erreur de notre temps que de vouloir maintenir cette neutralité de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise, et il ajoutait qu'il n'y a pas de véritable Révolution sans une Réformation. Oui, il faudra ou que l'Eglise absorbe l'Etat ou que l'Etat absorbe l'Eglise. Et tu faisais

bien, mon cher ami, de remarquer le développement que prenaient partout les partis catholiques. Tout le monde sent en effet que le libéralisme bourgeois n'est pas une position tenable, tout le monde, la bourgeoisie la première, puisqu'elle revient tout doucement se rejeter dans les bras de l'Eglise, et que, dans une affaire récente, où le libéralisme était en jeu, elle fit bien voir quel cas elle en faisait, je veux dire quel peu de cas. Et de plus en plus, je crois, il n'y aura que deux partis en présence : le parti catholique et le parti socialiste, entre lesquels les vieux partis libéraux seront broyés et disparaîtront, absorbés par l'un ou par l'autre. Mais alors, nous nous trouvons en face de cette question : le socialisme apporte-t-il au monde une conception nouvelle de la vie et de l'univers capable de remplacer le christianisme? Est-il, si j'ose ainsi m'exprimer, l'achèvement économique et religieux tout ensemble de la grande Révolution de 1789 ? J'ose répondre hardiment, oui, le socialisme est cette nouvelle conception de la vie et de l'univers, qui remplacera le christianisme ; oui, il est ce complément économique et religieux tout ensemble de la Révolution de 1789. Je dis « économique et religieux », et le rapprochement de ces deux mots te paraîtra peut-être assez étrange. Mais je le dis à dessein, et tu devrais d'ailleurs te rappeler cette phrase célèbre de Marx : « le mode de production domine en général dans la vie politique, intellectuelle et morale de l'homme. » Ne sois donc pas étonné si, à une *économie* nouvelle, se trouve pour nous liée une nouvelle conception de la vie et de l'univers, c'est-à-dire une nouvelle religion.

Mais je crois, en commençant, devoir te citer une page de Marx, où il traite précisément cette question de la religion. C'est dans sa *Critique de la philosophie du droit de Hegel :* « Le fondement de la critique irréligieuse, dit-il, — il ne faut pas oublier que le mot religion est pris dans ce passage au sens strict et positif — c'est : *l'homme fait la religion*, la religion ne fait pas l'homme. En vérité, la religion est la conscience intime et le sentiment personnel de l'homme qui n'a pas encore acquis sa personnalité réelle. Mais l'homme n'est pas un être abstrait, accroupi hors du monde. L'homme, c'est le monde de l'homme, l'Etat, la Société. Cet Etat, cette Société produisent la religion — cette *conscience renversée du monde* — parce qu'ils sont un monde *renversé*. La religion est la théorie générale de ce monde, elle constitue son *compendium* encyclopédique, sa logique sous forme populaire, son point d'honneur spiritualiste, son enthousiasme, sa sanction morale, son complément solennel, son motif général de consolation et de légitimation. La religion est *la réalisation fantastique* de l'homme, parce que *l'être humain* ne possède pas de véritable réalité. La lutte contre la religion est donc indirectement la lutte contre *ce monde* dont la religion est l'arome spirituel.

« La *misère religieuse* est d'une part *l'expression de la misère réelle,* et d'autre part *la protestation* contre la misère réelle. La religion est le soupir de la créature opprimée, c'est le sentiment d'un monde sans cœur et l'intelligence de sa situation sans esprit. La religion est *l'opium* du peuple.

« La suppression de la religion comme *bonheur illusoire* du peuple est la revendication de son bonheur *réel.* L'invitation à abandonner les illusions sur sa situation c'est *l'invitation à abandonner une situation qui a besoin d'illusions.* La critique de la religion est donc en germe *la critique de la vallée des larmes,* dont la religion est *l'aspect sacré.*

« La critique arrache à la chaîne ses fleurs imaginaires, non pas pour que l'homme porte la chaîne sans consolation, mais pour qu'il jette la chaîne et cueille la fleur vivante. La critique de la religion désillusionne l'homme, afin qu'il pense, qu'il agisse et qu'il forme sa réalité, comme doit le faire un homme désabusé, *parvenu à entendement,* et pour qu'il se meuve autour de lui-même, c'est-à-dire *autour de son soleil réel.* La religion est seulement *le soleil illusoire* qui se meut autour de l'homme aussi longtemps que l'homme ne se meut pas autour de lui-même. »

Je t'ai cité ce long passage de Marx, parce qu'il me semble marquer admirablement le point de vue de la critique socialiste dans la question religieuse. La religion apparaît ainsi comme le complément idéologique nécessaire d'une société fondée sur la hiérarchie des classes. En une telle société en effet, les classes qui dominent ont besoin, pour assurer leur domination, que le peuple sur qui elles règnent et aux dépens de qui elles vivent ait ce *bonheur illusoire* qu'est la religion. Ou plutôt — car il semblerait qu'à nous exprimer ainsi nous voyions dans le monde religieux un reflet en quelque sorte volontaire et intentionnel du monde réel, par lequel le profond machiavélisme d'une classe dupe une autre classe, et ce serait vraiment trop facile et d'un « marxisme » superficiel que de rendre compte de cette manière des rapports qui allient l'idéologie à l'économie — le monde social, dans son immaturité se reflète nécessairement et naturellement dans un monde religieux. Marx appelle la religion : une conscience renversée du monde. Qu'est-ce à dire? Voici comment j'expliquerais cette formule qui peut sembler quelque peu obscure. L'homme baigne en quelque sorte dans deux milieux, le milieu cosmique ou naturel, et le milieu social ou artificiel; mais, comme dit Marx, le milieu social c'est le monde de l'homme, l'homme n'étant pas un être abstrait, accroupi hors du monde. Nature, Humanité, tels sont en quelque sorte les deux termes en présence. Or, tant que le milieu social est peu développé, rudimentaire, l'homme reste davantage

plongé, si j'ose ainsi parler, dans le milieu cosmique ou naturel, et dans son impuissance à en comprendre les lois et par conséquent à en domestiquer les forces, le sentiment qui domine en lui, c'est la résignation religieuse ; il n'a pas le sens de sa réalité, de sa liberté propre, et c'est aux puissances naturelles, hypostasiées, divinisées, qu'il se confie : encore aujourd'hui n'est-ce pas parmi les paysans que persistent, toujours vivaces, les superstitions les plus grossières ? Le paysan a l'âme religieuse, patiente et résignée : car il attend, non de son effort propre, mais de la Nature, hypostasiée en Providence, le succès de sa moisson. Le paysan vit d'une vie toute *naturelle*, et la vie sociale paysanne est rudimentaire. Au contraire, dès que dans une société le commerce, l'industrie, se développent, dès que le milieu social se condense et que l'homme, s'enfermant en quelque sorte dans une enveloppe artificielle, se dégage du milieu cosmique ou naturel, dès que par conséquent il acquiert le sens de sa liberté propre, il ne considère plus la Nature comme une puissance mystérieuse dont il dépend, mais comme une esclave à qui il commande souverainement. Et le sens religieux décroît. Les villes, où se concentrent le commerce et l'industrie, où la vie sociale acquiert une densité extraordinaire, n'ont-elles pas toujours été les foyers ardents du libéralisme, du rationalisme ? Et la bourgeoisie industrielle et commerciale du dix-huitième siècle n'a-t-elle pas préludé à son émancipation sociale par la critique du christianisme ? Et dans le christianisme, le protestantisme lui-même, qui est déjà une rationalisation de la religion, n'a-t-il pas été une première émancipation de l'esprit coïncidant avec le premier essor de la production capitaliste au seizième siècle à la suite des grandes découvertes maritimes ? Nous avons ainsi d'abord la Réforme, puis la Révolution française, comme les deux premiers moments de l'affranchissement spirituel : et quelle évolution nous présente maintenant le dix-neuvième siècle ? D'une part, un prodigieux développement du capitalisme, de la grande industrie, de la science, c'est-à-dire une main-mise gigantesque de l'homme sur la nature, un accroissement énorme de la densité sociale, de vastes agglomérations urbaines ; c'est-à-dire en un mot, un accroissement merveilleux du milieu social, la ville prenant le pas sur la campagne, l'Humanité sur la Nature. Et il devrait en résulter, semble-t-il, une élimination croissante de la Religion, faisant place de plus en plus à la discipline de la science. Comment se fait-il que nous constations au contraire en cette fin de siècle comme une recrudescence du sentiment religieux et que des penseurs sérieusement voudraient nous remettre sous la direction sociale de l'Église ? Tant que la bourgeoisie eut à se défendre contre le retour offensif de l'aristocratie foncière, elle resta libre-penseuse et « voltairienne », mais dès que le prolétariat monta sur la scène de l'histoire, elle rede-

vint catholique. Telle est, en gros, l'évolution religieuse de la bourgeoisie en ce siècle. Et aujourd'hui il n'y a plus au fond que deux partis en présence : le parti catholique et le parti socialiste. C'est qu'en effet la position intellectuelle prise par la bourgeoisie était infiniment précaire. Elle ne constituait pas un réel affranchissement vis-à-vis de la pensée religieuse chrétienne. Si l'on examine en effet quels furent en quelque sorte les penseurs favoris de la bourgeoisie intellectuelle dans le courant de ce siècle, on trouve qu'elle s'attacha successivement à Cousin, Comte ou Spencer et à Kant.

Or ces penseurs, il faut bien le remarquer, ne sont pas aussi éloignés du christianisme qu'on pourrait le croire. Le déisme de Cousin, le mysticisme de Comte, l'agnosticisme de Spencer, la Dialectique de la raison pratique avec ses postulats de Kant, que Fouillée a pu appeler le dernier Père de l'Église, ne constituent au fond que des formules diverses de la même pensée fondamentale, de source chrétienne : une puissance de la raison humaine, qui s'incline devant un Inconnaissable et l'adore. Un seul penseur fut un rationaliste héroïque et décidé, mais ce penseur est Hegel, dont Marx est précisément le disciple, et dont par conséquent dérive la pensée profonde du socialisme. Mais pourquoi cette timidité et cette faiblesse métaphysique chez la bourgeoisie? C'est, à mon sens, qu'elle ne pouvait résoudre hardiment les problèmes, tels que le développement entier de la pensée moderne les posait : c'est qu'il n'y avait pas encore affranchissement réel vis-à-vis de la Nature. Le milieu social capitaliste en effet est encore, en un sens, un milieu naturel : les lois économiques y dominent encore les individus, comme les dominaient les lois naturelles; et, impuissant devant ces lois économiques, dans l'isolement, où le met la concurrence, l'individu est livré à leurs forces comme un jouet fragile et précaire; et de même que le paysan hypostasie et divinise les puissances de la Nature, le bourgeois hypostasie et divinise les puissances de l'Économie : elles sont naturelles, nécessaires et éternelles, l'homme n'y peut rien changer, qu'il se résigne et qu'il prie le Dieu caché et mystérieux de qui elles émanent! Telle est la conclusion métaphysique naturelle, tel est le complément idéologique naturel d'une société livrée à la pleine anarchie économique : l'homme a beau avoir en fait accru formidablement sa puissance sur la Nature; il reste son esclave, physiquement et moralement, et sa vie spirituelle est aussi marquée de servitude que sa vie économique.

Pour réaliser le plein affranchissement de l'esprit, pour éliminer toute conception d'un au-delà mystérieux, où la justice et l'égalité, déclarées impossibles sur cette vie, seraient établies, pour faire en un mot graviter l'homme, non plus autour d'un soleil illusoire, mais au-

tour d'un soleil réel, c'est-à-dire autour de lui-même, il faut donc une dernière et décisive révolution, qui, affranchissant l'homme au point de vue économique, l'affranchisse aussi au point de vue spirituel. Cette révolution, ce sera la révolution communiste, que le prolétariat moderne a pour mission historique d'accomplir. Et voici en quels termes mémorables Marx caractérise cette révolution : « Avec la prise de possession des moyens de production, de la part de la société, est exclue la production des marchandises, et avec elle la domination du produit sur le producteur. A l'anarchie qui domine dans la production sociale succédera l'organisation consciente. La lutte pour l'existence individuelle cessera. De cette façon seulement, l'homme se détachera, dans un certain sens, du monde animal d'une façon définitive, et passera des conditions d'une existence animale à des conditions d'existence humaine. Tout l'ensemble des conditions de la vie, qui jusqu'ici a dominé les hommes, passera sous le commandement et l'examen des hommes eux-mêmes, qui deviendront ainsi, pour la première fois, les maîtres réels de la nature, parce qu'ils seront maîtres de leur propre association... L'association elle-même, qui se présentait aux hommes comme imposée par la nature et par l'histoire, deviendra leur œuvre libre et propre... C'est le saut du genre humain du règne de la nécessité dans celui de la liberté. Accomplir cette action libératrice du monde, c'est la mission historique du prolétariat moderne. » La révolution communiste constituera aussi une profonde révolution morale. Elle sera la rupture la plus radicale avec toutes les conceptions d'un au-delà, et la réalisation, dans cet en-deçà de la vie, du monde libre de l'homme. Des deux termes que nous opposions l'un à l'autre, milieu cosmique ou naturel et milieu social ou artificiel, Nature ou Humanité, c'est, par la révolution communiste, le second qui définitivement l'emporte : « Pour la première fois, dit Marx, les hommes sont les maîtres réels de la nature, étant les maîtres de leur propre association. » Le capitalisme, en effet, était bien la domination de l'homme sur la nature, mais, avec la concurrence et l'anarchie économique qu'il supposait, cette domination sur la nature n'étant pas sociale, les individus restaient esclaves, en fait, de la nature. Le communisme, au contraire, organisant la production, « détache l'homme d'une façon définitive du monde animal », ce que nous avons appelé, nous, le milieu cosmique ou naturel. Et c'est du même coup, puisque nous avons observé la relation qui unit la religion avec la domination de la nature sur l'homme, la disparition de tout reflet religieux du monde : « En général, dite ncore Marx, dans le *Capital* (ch. I, De la marchandise), le reflet religieux du monde réel ne pourra disparaître que lorsque les conditions du travail et de la vie pratique présenteront à l'homme des rapports *transparents et rationnels* avec ses semblables et avec la nature. La

vie sociale, dont la production matérielle et les rapports qu'elle implique forment la base, ne sera dégagée du nuage mystique qui en voile l'aspect, que le jour où s'y manifestera l'œuvre d'hommes librement associés, agissant consciemment et *maîtres de leur propre mouvement social.* » On le voit : c'est dans le milieu social, dont les rapports deviennent enfin transparents et rationnels, que l'homme, échappant aux influences du milieu naturel, et au mysticisme qu'il engendre, devient aussi un être rationnel, « parvenu à entendement, qui pense, agit et forme sa réalité », sans plus attendre d'une autre vie dans un au-delà transcendant « une réalisation fantastique ».

Le Chrétien. — Mais, mon cher ami, si je te comprends bien, ce n'est non moins, en ce cas, qu'à une élimination de tout concept religieux que tendrait le socialisme ! La science deviendrait l'unique maîtresse de la vie privée comme de la vie publique : l'homme se contenterait de « former sa réalité », comme tu dis, sans aspirer à un au-delà, dans la sérénité lumineuse d'une conscience que ne troublerait plus la vaine angoisse métaphysique. Mais penses-tu que la réalisation d'un tel « idéal », si idéal il y a, soit vraiment possible ? Quelle est la source profonde d'où émane, en fin de compte, l'angoisse religieuse ? C'est, je crois, d'une part, le besoin d'ordre, de finalité, l'homme s'interroge sur le sens de l'Univers, il se demande vers quel but la vie universelle converge, et par conséquent s'il y a une intelligence suprême présidant au gouvernement du grand Tout. Et d'autre part, un immense besoin de justice le travaille, et le spectacle de la vie organique comme de la vie sociale ne satisfaisant pas ce besoin de justice, et la mort, au surplus, par le terme brutal qu'elle met aux vies les plus nobles comme aux vies les plus basses, rendant le problème de la destinée humaine plus troublant encore, l'homme, presque nécessairement, en arrive à concevoir une vie future, un au-delà réparateur, où ce qu'il appelle Dieu rétablit la sainte justice. Et, en admettant que la science rende Dieu impossible, il n'en serait pas moins, ainsi que l'a montré Kant, un postulat nécessaire de la morale. Tu dis : la religion c'est la réalisation fantastique de l'être humain, mais le socialisme espère-t-il donc créer un mécanisme social si parfait, que tout désaccord entre l'idéal et le réel disparaîtrait, une justice si entière que tout appel en une justice transcendante cesserait de lui-même ? Je crois vraiment qu'une telle espérance serait chimérique au delà de toute vraisemblance, et si elle est chimérique, je ne vois pas que le problème religieux soit résolu. En somme, tu m'as bien expliqué pourquoi jusqu'ici le monde réel s'est reflété, comme tu dis, dans un monde religieux ; mais ce que tu ne m'as pas encore expliqué, c'est sur quelle base précise reposerait la vie morale de ta cité socialiste. Et je te répète que l'individualisme outrancier, où le socialisme me semble conduire, ne m'inspire pour

l'avenir moral de l'humanité que les plus vives et les plus sérieuses inquiétudes.

LE SOCIALISTE. — Mon cher ami, je vais tâcher de les calmer ! Tu me demandes si le « mécanisme social » de la cité communiste sera si parfait qu'il éliminera toute angoisse religieuse ou métaphysique. Eh, mon Dieu, non, il ne sera pas parfait à ce degré ! Mais la question n'est pas là : le propre de toute religion positive, c'est, au nom d'un bonheur et d'une justice *transcendants,* de négliger le bonheur et la justice *immanents.* Les religions viennent d'une conception pessimiste de l'univers : la vie est déclarée mauvaise, injuste, absurde, et sans remède ; la nature et l'histoire sont considérées comme d'établissement divin, par conséquent immuable, éternel, figé, sur qui l'homme ne saurait avoir d'action, et l'on rejette, par delà, cet univers maudit, dans *un double transcendant,* la possibilité du bonheur et de la justice. Mais une telle conception de choses n'est possible que tant que l'homme se sent radicalement *impuissant* devant la Nature ; ne pouvant établir la justice et l'égalité *réelles,* il conçoit une justice et une égalité *mystiques, idéales.* Or, aujourd'hui, la puissance de l'homme s'est prodigieusement accrue ; trois siècles de science positive ont donné à l'homme un tel empire sur la Nature, que pour la première fois il sent la possibilité d'établir une justice et une égalité réelles. L'homme, par la science et la technologie, a vaincu la Nature, et il ne lui reste plus qu'à se vaincre lui-même en « formant sa réalité ». Il ne s'agit donc pas de réaliser d'emblée tout le bonheur et toute la justice possibles et désirables : il s'agit de considérer comme *fins immanentes,* ce que la religion considère comme *fins transcendantes :* c'est en un mot une immense révolution intellectuelle, qui consiste *à passer de la transcendance à l'immanence*, révolution dont les trois moments auront été, je le répète, la Réforme, la Révolution, le Socialisme, et qui est l'œuvre de trois siècles de science.

Et il faut bien comprendre le sens de cette révolution intellectuelle. L'homme, dis-tu, s'interroge sur le sens de l'Univers, il voudrait savoir vers quelle fin gravite la vie universelle : d'où l'angoisse religieuse. Eh, sans doute, ce sera toujours un problème ouvert que de comprendre quelle est la position de l'homme dans l'énorme Cosmos. Mais j'ose dire que dès maintenant la pensée socialiste a dépassé la vaine opposition du pessimisme et de l'optimisme. « Il s'agit moins, disait Marx, de » connaître » la réalité que de la changer. » Il ne s'agit pas de se poser, passif et inerte, dans une pure contemplation, devant l'Univers, pour lui demander s'il est bon ou mauvais. Cette attitude correspond à une *position dogmatique* de l'esprit, figeant ou substantifiant la vie universelle. Depuis Hegel, une conception toute différente a été introduite dans la philosophie, la conception du Devenir, la conception non plus de l'éternel immuable, mais de l'éternel devenir. Mais

chez Hegel, le Devenir lui-même était encore en quelque sorte « substantifié »; il semblait passer si j'ose dire par dessus la tête des hommes et les emporter dans son flux éternel, sans que la volonté humaine eût aucune action réelle sur lui. De même l'Evolution de Spencer, qui n'est en quelque sorte que le Devenir de l'Idée hégélienne transposé en langage biologique. Marx fait de ce devenir une œuvre humaine : par l'importance qu'il accorde à la technologie, au développement du milieu artificiel ou social, œuvre de la technique humaine, il met en pleine lumière l'action propre de l'homme, qui, dit-il, « construit lui-même son histoire ». C'est par une réaction propre, à la fois *intellectuelle et active,* que l'homme, lentement, en édifiant un milieu artificiel, se détache du milieu cosmique et réalise son propre monde : l'homme, ainsi, n'est plus noyé dans le fleuve immense et impersonnel, si j'ose dire, du Devenir hégélien ou de l'Evolution spencérienne; et dès lors mesurant à son pouvoir actif son pouvoir intellectuel, il ne se pose plus la vaine question : où me mène le devenir? mais, confiant et hardi, joyeux et fort, il construit lui-même son devenir, et, comme l'Univers accueille avec faveur son action et semble même la multiplier et la féconder, il laisse là les doutes vains et les folles angoisses que l'intelligence fonctionnant à vide, ne manque pas de faire lever, mais que le travail vigoureux, méthodique et allègre a bien vite fait de dissiper.

Et il ne s'agit pas de l'action d'un vain libre arbitre! Car c'est ici encore que se marque une différence entre les conceptions pré-socialistes, si j'ose dire, et la conception socialiste. Ce que le socialisme affirme en effet, c'est que l'homme *ne peut réaliser sa liberté qu'en améliorant sans cesse le milieu artificiel dans lequel il évolue.* Et c'est ici que je vais répondre, mon cher néo-chrétien, à cette accusation « d'individualiste outrancier » dont tu charges le socialisme. J'avoue que cette accusation, dans la bouche d'un chrétien, me fait rêver. S'il y a en effet une religion « individualiste », c'est bien le christianisme. Qu'on lise plutôt l'Imitation de Jésus-Christ! Le chrétien se sent « détaché » de tout, de la nature, de la société, pour rester suspendu à Jésus. C'est à *un idéal de perfection solitaire,* qu'il tend de toute l'énergie de sa volonté. Et en quoi consiste en définitive cet idéal? Il est en somme *tout négatif.* Il aboutit au néant, au non-être, dans le prétendu anéantissement en Dieu. Science, art, morale sociale, nature, tout cela est nié par le chrétien. Vaincre l'orgueil de l'esprit, vaincre la concupiscence de la chair, ne pas céder à aucune concupiscence, tel est le but d'une vie chrétienne. Mourir au « monde », voilà l'idéal. Ne voilà-t-il pas un « individualisme outrancier »? Mais cet individualisme, en dernière analyse, aboutit, je le répète, *au néant de l'individu.* C'est ce qui le distingue de l'individualisme moderne, qui tend à son exaltation. Et ici

il faut bien comprendre ce qui différencie de l'individualisme chrétien l'individualisme moderne. L'individualisme chrétien est fait de « détachement ». Niant le monde réel, le chrétien se projette dans un monde fantastique, pour la conquête duquel il sacrifie toute sa réalité actuelle, toutes ses facultés, tout le contenu réel de sa conscience : science, art, société. L'individualisme moderne a le sentiment, si j'ose dire, de *toutes ses dettes,* il sait qu'il est le fruit d'un développement social intense, il n'aspire plus à se « détacher » mais voudrait embrasser dans sa conscience plus de science, plus d'art, plus de moralité. Il sait que la science, que l'art, que la moralité sont *non choses individuelles,* mais *conquêtes sociales, œuvres collectives,* et que son devoir est d'y participer, en y ajoutant, si possible. Oh ! je sais bien que cet individualisme est encore aujourd'hui un idéal plus qu'une réalité; et ce qui te trompe en effet, mon cher ami, c'est que tu confonds avec l'individualisme bourgeois, tel que le comporte l'économie anarchique bourgeoise, avec son âpre loi de concurrence, le noble individualisme socialiste. Aujourd'hui, sans doute « l'atomisme social » est extrême, l'isolement économique des individus engendre le funeste « chacun pour soi »; chaque individu se fait « centre ». D'où tous les désordres de la société actuelle et les regrets que certains esprits ont du passé, où des groupes naturels, héréditaires, de fortes traditions et le christianisme encadraient et « maintenaient » les individus. Oui, ç'a été le propre du capitalisme de « déraciner » ainsi les hommes de leur milieu traditionnel pour les précipiter dans la mêlée ardente de la concurrence; ç'a été son œuvre de détruire tous les préjugés, de révolutionner, avec les procédés techniques, les idées, les coutumes, les traditions, et, comme dit Marx, de noyer « tous les nobles sentiments dans les eaux glacées du calcul égoïste » ! Et voilà ce qui inquiète tous ceux qui comme toi prennent le progrès moral de l'humanité pour le seul essentiel, mais il ne faut pas regarder en arrière, vers une religion désormais morte, c'est en vivant qu'il faut regarder ! Tu dis que le socialisme, en faisant de l'individu la fin suprême, exagérera encore l'individualisme bourgeois. Quelle erreur ! L'individu de la cité socialiste aura au contraire une trop haute conscience de sa dette sociale pour se laisser aller jamais aux folies de l'orgueil individualiste. Dans la cité socialiste le caractère social des actes apparaîtra trop clairement pour que chaque travailleur ne se considère pas sous l'aspect social, si j'ose ainsi m'exprimer. Et le bonheur individuel ne se séparera pas du bonheur social. Dans les sociétés anarchiques, comme la société du Moyen-Age ou la société capitaliste, l'individu, isolé et impuissant par cela même recherche un bonheur spécial, particulier, extraordinaire, une sentimentalité morbide se développe en lui; et le mysticisme croît. Ne voyons-nous pas à la fin de la cité antique, quand elle se dissout, des écoles philoso-

phiques naître dont le but est de rechercher des conditions de bonheur solitaire, spécial, individuel ? Et aujourd'hui ne voyons-nous pas fleurir spirites, néo-chrétiens, bouddhistes, et autres formes plus ou moins morbides de mysticisme ? Le socialisme, au contraire, en remplaçant l'anarchie économique par la coopération, replacera dans un milieu social harmonique l'individu socialisé. Quand les rapports sociaux, comme dit Marx, seront « transparents et rationnels » et que les « intérêts » ne seront plus antagonistes, une riche et magnifique conscience sociale se développera. Et tous les efforts, absorbés aujourd'hui par la lutte individuelle pour la vie, se dépenseront pour l'enrichissement et l'embellissement social des âmes et des esprits. Et cette vérité sociologique apparaîtra lumineuse, que l'âme individuelle, loin de pouvoir se créer une perfection solitaire, n'est que la fleur de la cité, pauvre et pâle, chétive et sans éclat, si la cité est rudimentaire, inorganique, riche et magnifique et d'un éclat merveilleux, si la cité est développée, organique ! On a souvent opposé la puissance que l'homme avait acquise, dans ces derniers siècles, sur la nature extérieure à l'impuissance où il se trouve toujours vis-à-vis de sa propre nature intérieure. La civilisation mutuelle, dit-on, s'est perfectionnée, mais, hélas, parmi toutes les richesses et toutes les splendeurs, les âmes restent livrées aux mêmes passions, aux mêmes vices ; et je me rappelle un passage où Michelet montre l'âme même de l'homme baissant, et en particulier l'amour, au moment précis où sa puissance sur la nature se traduit par un développement extraordinaire des moyens de communication, c'est-à-dire en définitive par de plus grandes possibilités d'amour et d'altruisme ! Et l'on s'écrie : à quoi bon le progrès matériel, s'il n'est pas suivi d'un progrès moral équivalent ? et si surtout ce progrès matériel se paie en somme d'une déchéance morale de l'humanité, comme il semble que ce soit, hélas, la triste réalité ! Ces plaintes me paraissent quelque peu vaines, et, en définitive, peu fondées. Il faut bien en effet se rendre compte que jusqu'ici l'humanité a dépensé le plus clair de ses efforts et de son temps à vaincre la nature extérieure et, en quelque sorte, à « gagner » simplement sa vie. Et l'heure seulement arrive où elle va pouvoir consacrer à se vaincre pour ainsi dire elle-même tout son labeur. Avoir vaincu d'ailleurs la nature extérieure, pour vaincre ensuite la nature intérieure, n'est pas inutile et indifférent. Tous les sentiments, d'origine biologique et animale, et qu'implique nécessairement la lutte individuelle pour la vie, disparaîtront, quand avec le socialisme cette lutte prendra une forme sociale. « L'homme, comme dit Marx, passera des conditions d'une existence animale aux conditions d'une existence humaine. » Et la vie spirituelle — vie scientifique, vie esthétique, vie morale — pourra se développer pour elle-même, avec une pleine liberté. Jusqu'ici elle a

été en quelque sorte monopolisée par une classe, une minorité infinie; mais si « l'élite » peut devancer la « masse » humaine, croit-on que cette masse elle-même, par la lenteur de sa marche, ne pèse pas sur l'élan de l'élite ? Je dirai plus : la qualité même de la vie spirituelle de l'élite n'est pas ce qu'elle pourrait être si le progrès était homogène et entraînait toute la foule humaine. De même que le rapport de maître à serviteur, ainsi que le montre Hegel, limite la liberté même du maître, lequel serait aussi affranchi que son serviteur, par la suppression de ce rapport, de même le rapport d'élite à foule, limite, si j'ose ainsi parler, l'expansion de l'élite. La liberté des savants, des poètes, des artistes, des philosophes est limitée par la servitude de la foule, que la classe privilégiée veut maintenir en tutelle. Ce n'est donc que dans une humanité unifiée, lorsque les classes se seront absorbées dans l'unité humaine, ou tout au moins nationale, que l'esprit sera pleinement libre et qu'il y aura une véritable « élite ». Aucune considération de classe ne pèsera plus sur les conceptions morales et pédagogiques; on pourra faire de la pédagogie vraiment humaine, ce ne sera plus une éducation de classe mais une éducation humaine que tous les citoyens recevront, et le milieu social lui-même sera comme une pédagogie concrète et vivante, si j'ose ainsi m'exprimer. Et quels progrès moraux dès lors ne peut-on pas espérer, non plus seulement pour une minorité, mais pour toute la masse humaine, soulevée tout entière vers la réalisation du vrai, du beau, du bien, pour reprendre la trilogie cousinienne.

Le milieu socialiste favorisera donc l'éclosion d'une vie spirituelle pleinement affranchie. La formule de la morale kantienne : l'humanité fin en soi, voilà désormais la formule de l'idéal humain. Et une telle vie spirituelle aura, à mon sens, la profondeur émue de la vie religieuse. Elle sera pénétrée d'un sentiment religieux aussi profond qu'une vie chrétienne. Hegel remarque que la conscience religieuse se développe sur la conscience sociale, et qu'à une moralité sociale correspond une conscience religieuse supérieure. Et dans ce même passage où il reprend l'erreur selon lui monstrueuse de ceux qui veulent séparer l'État et l'Église et où il montre qu'il n'y a pas de révolution sociale profonde sans une Réformation, il recherche pourquoi les sociétés modernes se sont ainsi séparées de la religion chrétienne, et il en trouve la raison dans l'insuffisante moralité sociale du christianisme, avec son idéal de chasteté, de pauvreté, d'obéissance passive. « L'esprit divin, dit-il (Ph. de l'esprit, *Histoire du monde*, remarque § 552) doit pénétrer d'une façon imminente dans le monde. C'est ainsi que la sagesse du monde sera une vraie sagesse, et qui porte sa justification avec elle-même. Cette présence concrète de l'esprit divin dans le monde se manifeste par les formes de la moralité sociale que

nous venons d'indiquer, c'est-à-dire par la moralité du mariage contre la sainteté du célibat ; par la moralité de l'activité qui s'applique à l'acquisition de la propriété et de la richesse contre la sainteté de la pauvreté et de la fainéantise qui en est la conséquence, par la moralité de l'obéissance qu'on doit au droit de l'État contre la sainteté de l'obéissance qui s'exerce en dehors du droit et du devoir, et dans la servitude de la conscience. Avec le besoin du droit et de la vie sociale, ainsi qu'avec le sentiment de la libre nature de l'esprit naît la lutte de ce dernier contre une religion qui veut l'asservir. » Ce passage de Hegel caractérise admirablement l'idéal moderne par rapport à l'idéal chrétien. Mais n'avons-nous pas le droit, nous socialistes, de dire que cet idéal moderne ne sera pleinement réalisé que par le socialisme ? Certes, la bourgeoise, en luttant contre la féodalité, en a ébauché la réalisation : elle a opposé, comme dit Hegel, à la moralité du célibat la moralité du mariage, à la moralité de la pauvreté ascétique la moralité du travail productif, à la moralité enfin de l'obéissance passive la moralité de l'obéissance volontaire à la loi, expression de la volonté nationale. Mais elle ne pouvait et elle n'a pu donner tout son sens à cette nouvelle moralité sociale, parce que l'économie sociale la rend précaire et fragile, sinon irréalisable. Aujourd'hui bien des penseurs bourgeois renouvellent le vieil idéal ascétique, prêchent la beauté de la stérilité volontaire et du célibat, et qui ne sait que le mariage bourgeois n'est au fond qu'une prostitution légale ? Et peut-on parler de moralité dans l'acquisition de la richesse, comme la pratique la bourgeoisie ? Peut-on dire enfin que la loi soit l'expression de la volonté générale, et que l'obéissance à cette loi soit libre et volontaire ? C'est donc au socialisme à donner tout son sens à l'idéal moderne et à en réaliser toute la moralité. En socialisant l'économie, il purifiera le mariage des intérêts économiques qui s'y mêlent et le corrompent ; il fera de la lutte individuelle pour la vie une lutte sociale, c'est-à-dire qu'il rendra dès lors morale l'acquisition de la richesse, puisque celle-ci sera une richesse collective, et que la richesse des uns ne sera plus faite de la misère des autres ; enfin, par la suppression des classes dans la nation, il fera de la démocratie une vérité et de la loi, par conséquent, l'expression véritable de la volonté nationale, et l'obéissance qu'on lui devra sera dès lors vraiment libre et volontaire. Et ainsi sera réalisé dans son intégrité l'idéal moderne, la moralité sociale moderne, par opposition à l'idéal chrétien, à la fausse moralité sociale chrétienne, désormais dépassés et vaincus.

En un sens, tu le vois, le socialisme n'apporte pas une idéologie nouvelle. La Révolution qu'il accomplira sera le troisième acte d'une grande Révolution qui fut *religieuse* au seizième siècle avec la Réforme et au dix-huitième siècle avec la philosophie française, *politique* avec la

Révolution de 1789, et qui sera *économique* avec la Révolution prolétarienne. Un lien profond relie ces trois révolutions entre elles : Engels ne disait-il pas que le prolétariat est l'héritier direct de la philosophie classique allemande, et cette philosophie elle-même ne dérive-t-elle pas du protestantisme et de la philosophie française ? Kant était piétiste et fervent admirateur de Rousseau et de Voltaire, et il salua avec enthousiasme la Révolution de 89 ; et toute la philosophie classique allemande, avec Hegel pour suprême et magnifique expression, dérive de Kant. Mais si la Révolution prolétarienne n'apportera rien de nouveau, elle n'en sera pas moins la plus profonde, la plus radicale, la plus décisive : car c'est par elle que, comme dit Marx, la philosophie se réalisera. « La tête de l'émancipation humaine, dit-il, c'est la philosophie ; son cœur, le prolétariat.. La philosophie ne peut se réaliser sans supprimer le prolétariat ; le prolétariat ne peut se supprimer sans réaliser la philosophie. » Mais le jour où la philosophie se réalisera, n'est-ce pas la fin de la religion proprement dite, et n'ai-je pas le droit d'affirmer, comme je le faisais au commencement, que le socialisme est le complément « économique et religieux » de la Révolution de 1789 ? La question pendante entre l'Église et l'État sera aussi tranchée par leur absorption dans la cité sans classes, harmonieuse et une, du socialisme.

Le Chrétien. — Oh ! oh ! mon cher socialiste, comme tu vas vite en besogne ! Peut-être l'Eglise a-t-elle plus de vitalité encore que tu ne le crois. En somme, ce que tu as critiqué sous le nom « d'individualisme chrétien », ce sont les tendances mystiques : or l'Eglise les a toujours réprouvées. Il y a, il me semble, dans le christianisme une morale sociale plus vivante que tu ne le supposes. Et le mysticisme même que tu dénonces, justement parce qu'il fait peu de cas de l'individu, prédispose à cette vertu sociale par excellence qu'est le sacrifice. Tu oublies par trop vraiment la force d'amour et de charité que le christianisme contient, et peut-il y avoir de société sans cette force-là, qui maintient la solidarité et la cohésion sociales ! Je sais bien que vous autres, socialistes, vous faites peu de cas de la charité ; mais la justice fait-elle autre chose que de poser les individus les uns vis-à-vis des autres dans la solitude égoïste, je le répète, de leurs droits réciproques ? Et la vie sociale ne comporte-t-elle pas, par delà la sphère stricte de la justice, une sphère libre, en quelque sorte, qui serait la sphère de charité ? Or, au nom de quel principe demander à l'individu un surcroît, si j'ose ainsi m'exprimer, de devoir ? L'individualisme moderne, dis-tu, aboutit à l'exaltation de l'individu : mais voilà précisément ce qui m'inquiète. Car, à mon sens, il n'y a pas de moralité profonde possible, là où l'individu se fait une idée exagérée de son importance. On ne commence à être vraiment moral que dès que l'on

a connu l'infime valeur de l'individualité dans l'ensemble des choses, car reconnaître cette vérité, c'est être prêt à tous les sacrifices et à tous les dévouements. Mais si le socialisme pousse au contraire à l'exaltation de l'individu, ainsi que tu le déclares toi-même, comment ne resterais-je pas inquiet au sujet de la moralité future de ta cité socialiste ?

Le Socialiste. — Je vois, mon cher ami, que tu te méprends encore sur le caractère de l'individualisme socialiste. Il faut croire décidément, qu'il y a entre la mentalité chrétienne et la mentalité socialiste un véritable abîme ! Tu me dis que, même à supposer que le mysticisme soit l'essence du christianisme, le christianisme n'en aurait pas une vertu sociale par le peu de prix qu'il accorde à l'individu. Oui, je veux bien, le chrétien se sent peu de chose vis-à-vis de l'Infini; mais qui ne sait, depuis Spinoza, combien l'humilité est près de l'orgueil ! Et si le chrétien se sent peu de chose vis-à-vis de Dieu, il n'en considère pas moins la nature et la société comme des puissances, non seulement extérieures, étrangères à son âme, mais aussi hostiles, et dangereuses. Il vit « détaché » de la nature et de la société, il ne se sent pas avec elles en rapport consubstantiel, mais, dans l'orgueil de son libre arbitre, son âme, issue directement de Dieu, transcendante par conséquent à la nature et à la cité, ne croit rien leur devoir. Et voilà, quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, qui rend le christianisme « asocial », et si, aujourd'hui, on a tant de peine à reconnaître le caractère essentiellement sociologique de la morale, c'est dans la survivance des idées chrétiennes chez les moralistes, même détachés du christianisme, qu'il faut en rechercher la cause.

Tout autre est le point de vue socialiste : la morale socialiste ne sépare point l'individu de la société, elle dépasse la vieille antinomie de l'individualisme et du « socialisme », elle ne conçoit l'individu qu'en société, et l'âme individuelle est, pour elle, un produit social, elle n'existe qu'en fonction de la Cité. *Payer sa dette sociale* devient dès lors le devoir primordial, fondamental, essentiel. C'est en un certain sens un retour à la conception antique, qu'Aristote exprimait en définissant l'homme un « animal politique », πολιτικὸν ζωον. C'est ce que M. Sorel a nommé, dans une expression si juste, le *nouveau paganisme révolutionnaire*. Mais ce nouveau paganisme se distingue de l'ancien par un sens plus profond de l'individualité, et c'est précisément — tant le christianisme, quoi que tu en aies, est essentiellement individualiste — parce que la conscience humaine n'a pas reçu en vain, pendant dix-huit siècles, l'éducation chrétienne. Le socialisme ne méconnaît pas la valeur de l'individu, mais pour lui l'individualité n'a pas une origine transcendante, elle est, si j'ose dire, une résultante de la « socialité ». Le citoyen antique — c'est Hegel qui en fait la remarque — tenait sa liberté d'une chose antérieure à la Cité, — de

la nature, — par la naissance (en tant que citoyen athénien, spartiate, etc.); le chrétien la tenait de Dieu même, c'est-à-dire d'une puissance transcendante à la Cité; le citoyen moderne, lui, la tiendra de la Cité elle-même. Il sera libre dans et par la Cité. On a de la peine à faire saisir ce *caractère social de la liberté :* c'est qu'on est habitué à concevoir la Cité comme quelque chose de supérieur et de transcendant par rapport aux individus; on place l'État dans un cadre monarchique. Mais si la concurrence économique du capitalisme n'y avait pas mis obstacle, le régime républicain aurait rendu familière à tous les esprits l'idée de *la Cité intérieure et immanente aux individus.* Cette idée est familière au prolétariat moderne : car il n'a pas de peine, étant données les conditions du travail dans la grande industrie, de discerner le caractère social des actes. Dans la Cité socialiste, l'individu se verra nettement dans l'ensemble social; il se sentira partie de l'organisme social, et ainsi, si l'individualisme socialiste est bien, comme je l'ai dit, l'exaltation de l'individu, ce n'est pas du tout dans le sens d'une exaltation égoïste et subjective, mais dans le sens d'une exaltation, si j'ose ainsi m'exprimer, altruiste et objective : car plus il sera « socialisé » et plus riche sera son individualité.

Tu parles toujours de sacrifice, de dévouement, de charité : mais en un sens, de même que le socialisme s'élève au-dessus de l'opposition stérile de l'individu et de la société, il dépasse l'opposition de l'égoïme et de l'altruisme. La charité, le sacrifice, supposent l'inégalité; la notion même du sacrifice, en somme, est contradictoire, et la contradiction éclate lorsqu'il y a émulation de désintéressement. Quand il n'y aura plus opposition des « moi » entre eux, la meilleure manière, en définitive, dont chaque moi pourra le mieux servir les autres « moi », ce sera d'être pleinement lui-même. Retrancher d'un côté pour ajouter de l'autre ne change rien au total : il n'y a qu'un déplacement de richesses matérielles ou spirituelles, sans accroissement. Mais si les activités, harmonieuses, se développaient dans leur plénitude, il y aurait *création* continue, le milieu social où s'inséreraient ces actes convergents et harmoniques s'enrichirait de chacun d'eux d'une manière absolue, et il suffirait que chaque activité humaine, sans retour égoïste sur elle-même, comme sans retranchement altruiste, fût pleinement elle-même, se déployant dans la force expansive et joyeuse des actes, puisque, comme Spinoza l'a démontré, la joie accompagne tout accroissement de puissance !

Que l'Église, justement, ne puisse pas s'élever au-dessus de la charité, c'est ce qui fait sa faiblesse sociale. Oh, je sais bien, et tu n'as pas besoin de me le rappeler, que l'Eglise aujourd'hui essaie de se faire « sociale », pour ne pas dire socialiste. Elle a toujours eu une merveilleuse souplesse, l'Église, pour s'adapter à tous les milieux

sociaux! Mais quelle solution apporte-t-elle au problème social? Elle ne va guère au delà d'un appel d'une part à la bonté patronale, de l'autre à la résignation ouvrière. Elle tente bien de fonder des « œuvres sociales », elle déploie dans ce sens une activité incroyable et ingénieuse. Mais c'est en vain : elle ne réussira pas à entamer le prolétariat. Elle est déjà, pour lui, selon une expression très heureuse de M. Sorel, *un epiphénomène*. Le prolétariat, en Belgique, en Allemagne, en France, vit déjà de sa vie propre, se créant un monde à lui, et ce n'est pas la charité qu'il réclame, mais la justice. La petite bourgeoisie et la bourgeoisie peuvent bien, dans le désarroi économique et le désordre social, redemander à l'Église un appui ou des consolations : le prolétariat, lui, alimente à une autre source sa vie spirituelle!

Ah, tu demandais comment, sans la conception d'un au-delà et d'une vie future, on pourrait encore obtenir « du vieux gorille lubrique et féroce » la même somme de moralité que le christianisme lui avait en quelque sorte arrachée! Mais quoi! regarde cette immense armée prolétarienne, en marche vers la conquête d'un monde nouveau! Quelle force pousse donc à tant de dévouement, de zèle, d'ardeur, tous ces obscurs militants qui d'un bout du monde à l'autre font toujours la propagande, risquant parfois la prison, souvent leur pain, toujours pourtant sur la brèche, et pleins d'une foi merveilleuse? Ce n'est pas l'espoir d'une récompense future : ils n'escomptent même pas le triomphe immédiat de la cause pour laquelle ils travaillent. Non : mais le sentiment que leur action, si humble soit-elle, s'insère dans un vaste mouvement collectif et que pour leur part ils contribuent à édifier la Cité nouvelle, leur donne une fierté invincible et des joies ardentes. Ils ne rêvent pas l'immortalité personnelle, mais l'immortalité en quelque sorte de leurs efforts dont l'immortalité du capital collectif de l'humanité, — capital de science, de beauté, de justice, — sera faite.

Et ainsi sont coupées les dernières racines de l'individualisme! Il ne s'agit plus du *salut individuel*, mais du *salut social;* il ne s'agit plus d'espérer, dans un au-delà imaginaire, une justice idéale; mais il s'agit de créer, socialement, dans cet en-deçà, la justice réelle! Ce n'est plus d'égoïsme mystique qu'il est question, mais de vivante coopération sociale, et il ne faut plus faire de la vie une méditation de la mort, mais, selon les sublimes paroles de Spinoza, une méditation de la vie. Faire la vie sociale et individuelle de plus en plus riche, de plus en plus noble, de plus en plus belle; accroître sans cesse la richesse collective, matérielle et spirituelle de l'humanité, tel est, désormais, le Devoir. L'homme, dit-on, se refuse à la pensée de la mort et du néant : il ne veut pas laisser son œuvre inachevée, un désir invincible d'immortalité le travaille. Mais, quoi! son œuvre ne

restera pas inachevée; elle sera reprise par d'autres, et, de générations en générations, élargie, accrue, embellie, parfaite. Les œuvres restent immortelles : les individus passent, il est vrai, mais s'ils n'ont de valeur que par leurs œuvres, de quel droit désireraient-ils une autre immortalité que celle de leurs œuvres ? Et où est la duperie, si, joyeusement, en hommes libres, ils ont coopéré à un travail collectif et immortel ?

On a souvent comparé le socialisme à une religion nouvelle. Et, si l'on veut, oui, c'est une religion nouvelle ! Et les sentiments qu'il développe ont quelque chose de religieux. Mais c'est une religion qui, pour reprendre les paroles mêmes de Marx, ne sera plus un soleil illusoire, se mouvant autour de l'homme, mais une religion qui fera de l'homme un soleil réel, autour duquel il se mouvra lui-même : oui, l'homme est parvenu à entendement, et sans plus compter sur un bonheur illusoire, il va former sa réalité, et l'Église a beau multiplier ses efforts : le prolétariat s'*est* levé, qui, rejetant la chaîne et ses fleurs imaginaires, va cueillir la fleur vivante !

ÉDOUARD BERTH

PIERRE LAVROFF[1]

IV. — L'IDÉALISME SCIENTIFIQUE

I

J'ai appelé le point de vue général de Pierre Lavroff « le point de vue humain ». Il est certain qu'on a souvent abusé de ce terme pour négliger les réalités historiques. On a cherché dans un nuage d'abstractions et de généralités une sorte de refuge contre la réalité quotidienne trop douloureuse, trop éloignée de l'idéal.

On montait au ciel de l'idée abstraite pour ne pas entendre les terribles cris de souffrance de la terre livrée aux furies des passions et des intérêts en lutte.

La conscience révoltée se nourrissait des impératifs psychologiques d'un caractère trop général (Aime ton prochain, sois juste ! etc.) tout en laissant les choses d'ici-bas là où elles étaient. C'était d'abord la période de la morale philosophique systématisée pour la première fois par ce grand généralisateur Aristote et propagée par de nombreux philosophes antiques.

Le stoïcisme présentait la plus noble et la plus pure expression de leur idéal d'une vie harmonieuse et juste, réconciliée avec la nature, *vita secundum naturam*. C'était ensuite l'idéal chrétien de la sainteté et de la fraternité universelle, qui n'a pas — on ne le sait que trop — empêché les hommes de se haïr et de s'exterminer mutuellement. C'étaient enfin les idées généreuses de Liberté, d'Egalité et de Fraternité proclamées dans la grande période révolutionnaire du dix-huitième siècle.

Toutes ces conceptions générales et élevées avait, comme trait commun, le fait indéniable de leur coexistence avec des réalités d'un caractère tout à fait opposé. On peut même dire, d'une façon générale, que, plus l'idéal était supérieur, moins la réalité ambiante lui correspondait. Les stoïciens étaient les témoins d'un régime finissant dans la boue et dans le sang. La morale chrétienne, malgré son principe

(1) Voir la *Revue socialiste* d'avril, mai et juin.

d'amour universel, ne s'opposait pas aux bûchers érigés pour les hérétiques, ni aux tortures de la hideuse Inquisition. Les idées de Liberté, d'Egalité et de Fraternité n'ont pas empêché non plus l'exploitation capitaliste avec tout qui s'ensuit.

De là une méfiance profonde contre les idées générales dans le domaine moral.

II

Il y a une autre raison de cette méfiance qui joue un rôle important dans l'évolution de la société moderne.

Les discussions sans fin des subtils scolastiques et les constructions arbitraires et contradictoires des nombreuses écoles métaphysiques des dix-septième, dix-huitième siècles et de la première moitié du nôtre, ont créé ce qu'on peut appeler l'horreur du vide, l'horreur pour toute abstraction privée d'un fonds réel, — un véritable *horror vacui*. De là méfiance des idées générales dans le domaine scientifique, confirmant et complétant cette même méfiance dans celui de la morale.

Les sciences naturelles, avec leurs méthodes exactes, qui ont un souci constant des faits bien établis, ont produit une réaction durable et sérieuse aux méthodes aprioristiques de la période précédente. Elles ont mis un terme au règne de l'abstrait. Les sciences sociales et morales ont cherché à les imiter. On s'appliquait à déterminer « les lois naturelles » de l'évolution sociale. Ces tentatives étaient on ne peut plus justifiées par le caractère même de l'évolution de la pensée humaine. Car on peut considérer comme une loi de cette évolution le fait que les sciences les plus développées dictent leurs méthodes aux sciences naissantes ou moins développées. C'était le cas des sciences mathématiques à l'époque de leur plus grand épanouissement au dix-septième siècle. C'était également celui des sciences naturelles au dix-neuvième. Dans ces deux cas, nous avons vu les sciences pour ainsi dire plus riches, prêter aux sciences moins favorisées leurs règles d'investigation, leurs instruments de travail.

Cette transmission des méthodes scientifiques a donné naissance à deux écoles sociologiques, à la théorie de la société organisme et à l'objectivisme marxiste, ce dernier se compliquant par l'influence de la philosophie hégélienne. Malgré leurs différences, ces deux écoles, les plus importantes de la science sociale contemporaine, se ressemblent par leurs tendances objectivistes. Les deux proclament la subordination absolue et constante de l'homme aux faits naturels ou sociaux. L'homme ne gouverne pas. Il est gouverné par les lois de la nature ou de l'évolution historique. De roi de la création il en devient le sujet plus ou

moins fidèle. Il existe pourtant une différence entre l'objectivisme historique de Marx et l'objectivisme biologique de l'école organiciste. Le marxiste s'attache tout particulièrement au mouvement évolutif, à l'élément variable de la vie sociale qui est pour lui une sorte de *perpetuum mobile ;* tandis que l'organiciste s'applique plutôt à l'élément constant de l'organisation sociale. Le premier a pour point de départ le *devenir* social. Le second envisage de préférence *l'être* social. Mais tous les deux appliquent aux faits sociaux la catégorie de la *nécessité naturelle.* Marx lui-même en parle assez souvent. Pour lui les faits économiques déterminent en dernier lieu, avec une nécessité toute naturelle et inévitable, toute l'évolution, sociale, morale et intellectuelle.

On arrive ainsi logiquement à ce qu'on peut appeler la superstition des faits.

III

« Des faits ! Rien que des faits ! » Cette phrase est dans toutes les bouches. Elle a passé à l'état d'un axiome qu'on ne discute plus. Il est très facile de démontrer comment dans la pratique le culte du fait brutal façonne nos conceptions, détermine nos programmes et nos attitudes, politiques et autres... Les idéologues ont été déclarés des niais dangereux par les Napoléon et les Bismarck, ces grands « professeurs d'énergie » dont les impotents modernes ont tant besoin.

Rien n'est pourtant plus faux que ce cri vide de sens : « des faits, rien que des faits ! » Une idée est également un fait, un fait de notre conscience. Elle se dégage d'un nombre incalculable de faits et sert à les expliquer. Le fait par lui-même ne nous dit rien. Il faut l'attacher à une série d'autres faits pour le comprendre. Et cela se produit toujours à l'aide d'une idée. La science exacte elle-même le reconnaît en proclamant la nécessité des hypothèses qui sont des idées *encore* non justifiées par les faits.

Nous sommes à chaque instant de notre vie entourés, débordés même par des faits sans nombre. Mais nous ne prêtons pas une attention égale à tous les faits. Leur nombre est trop grand pour que nous puissions les assimiler tous. Nous en faisons un choix, une sélection. Et cette sélection s'accomplit grâce à nos idées préconçues. L'idée classe et organise l'armée des faits. Elle leur donne la vie et le mouvement. Elle leur prête un souffle de passion et de beauté. Le fait encombrant, ennuyeux, indigeste et difficile à retenir, devient, grâce à l'idée générale qui l'anime, alerte et intéressant. Il devient intelligible et intelligent. Des générations de naturalistes, qui sont des chercheurs de faits

par excellence, en avaient ramassé des quantités énormes qui encombraient des livres que personne ne lisait. Vint un Darwin, qui était un naturaliste philosophe, c'est-à-dire un naturaliste ayant des idées générales, et il transforma cet amas incohérent de faits en un organisme vivant, en des vérités scientifiques qui passionnent et agitent les foules (1).

Tout homme qui pense sait par son expérience personnelle que les mêmes faits peuvent devenir utiles ou inutiles selon qu'ils justifient ou non une idée. Tout homme d'action le sait également. Nous foulons souvent les mines d'or de nos pieds d'ignorants, sans nous en douter. Vient un « remueur d'idées » qui les découvre. Il nous enrichit. Faut-il rappeler que la vapeur existait avant Watt et Stephenson? Mais ce n'est que grâce à leurs idées que nous avons des locomotives. Une seule idée générale — engendrée par des faits — donne naissance à des milliers de faits qui en découlent.

Si justifiée que soit la réaction contre les idées générales dont j'ai parlé plus haut, elle devient à son tour, au cours de l'évolution de notre pensée, nuisible et dangereuse pour le développement scientifique et moral. Le manque d'idées crée des foules de spécialistes auxquels un savant comme Hæckel refuse même le nom de naturalistes, parce qu'ils n'ont aucune vue d'ensemble même dans le domaine de leurs propres recherches. Auguste Comte les appelait les « pédantocrates ». Privés d'idées générales, ils travaillent isolément et ne peuvent pas stimuler leurs collègues qui pourraient devenir leurs collaborateurs. Ils deviennent des inutiles, jusqu'à ce qu'un hasard mette les résultats de leurs recherches sous les yeux d'un homme dont l'activité cérébrale n'est pas comme paralysée par un séjour trop prolongé au milieu « des faits et rien que des faits ». La pauvreté d'idées générales caractérise notre époque dominée par ce que j'ai appelé la « superstition des faits » (2). Une réaction s'impose. Elle se fait. Le mouvement néo-kantien de nos jours en est une des manifestations. La philosophie sociale de Pierre Lavroff en est une autre.

IV

Le dualisme de la coutume et de la critique joue, nous l'avons vu, un rôle important dans la doctrine de Pierre Lavroff. En d'autres

(1) On raconte qu'un grand peintre auquel l'on posait la question : « Que faites-vous pour obtenir de vos couleurs un effet artistique si admirable? » répondit : « Je les mélange de bonnes idées. »

(2) Pour s'en convaincre, on n'a qu'à parcourir les « Introductions » des Manuels des sciences naturelles, les plus recommandés même.

termes, il oppose la pensée critique, l'idée, au fait brutal qui tend à s'éterniser au milieu du changement universel. Le fait est conservateur. L'idée est révolutionnaire. Or, Pierre Lavroff subordonne le fait à l'idée, la coutume à la pensée. Par cela, sa philosophie sociale est profondément révolutionnaire. C'est la philosophie de la révolution par excellence. En effet, tout novateur qui tend à un changement radical quelconque dans le domaine de la science, de l'art ou de la vie pratique, combat la tradition, l'inertie des choses établies, ou pour parler avec Lavroff, la coutume. Il oppose son idéal à la réalité régnante. Il cherche à la modifier en conséquence. Il combat l'habitude sociale ou individuelle, *vulgo* la routine, au nom de sa conviction. On ne peut pas faire un pas en avant, une réforme, sans critiquer l'ordre établi, sans lui opposer un idéal, une conviction. De là l'importance de la pensée critique, son opposition éternelle contre la tradition. La critique pourtant ne doit pas se borner aux points secondaires, aux maux dérivés, aux simples abus. Elle doit comprendre les bases mêmes de la vie individuelle et sociale. Elle doit être révolutionnaire.

Fidèle à son point de vue révolutionnaire, Pierre Lavroff ne voit dans la coutume qu'un facteur négatif, un élément de résistance contre la pensée critique cherchant de nouvelles formes de vie. Il est pourtant vrai que la coutume, la tradition et l'habitude sont des éléments nécessaires de la vie. D'abord, en « mécanisant » pour ainsi dire notre volonté d'agir, l'habitude fait une économie importante d'effort volontaire. Elle nous épargne des hésitations, des luttes, des réflexions. Elle simplifie et accélère notre action. Car une manière d'agir devenue habitude s'exécute avec une facilité étonnante, avec une perte des forces *minimum*.

Il y a un autre point à considérer. La coutume est un facteur important de la solidarité sociale. La coutume unit les hommes à tendances différentes. Elle neutralise les égoïsmes individuels. Elle devient par cela un lien social. Pierre Lavroff apprécie la force sociale de la coutume primitive, mais il paraît la négliger pour l'évolution historique en général. Il fixe tout particulièrement son attention sur le côté négatif et réactionnaire de la coutume qui était à toutes les époques de la vie historique le plus grand obstacle au mouvement progressif. La vie historique commence pour Pierre Lavroff seulement là où l'on constate une lutte entre la pensée critique et la civilisation coutumière.

V

Deux exemples suffiront pour montrer l'importance que Pierre Lavroff attribue au dualisme de la coutume et de la pensée critique et

l'application féconde qu'il en fait. Il combat, à l'aide de ce principe, le nationalisme de certains patriotes, qu'il considère comme réactionnaires. En effet, les nationalistes sont, par définition, partisans de la coutume nationale, amis et adorateurs de la tradition, en tant que tradition.

La nationalité, en tant que fait physiologique, n'a rien de progressif. Au contraire. Sa stabilité marque un arrêt dans le développement. Elle est donc foncièrement réactionnaire. Sa disparition est certaine, si elle ne peut pas se renouveler, progresser.

Les nationalistes imaginent une entité qui n'a rien du réel : « l'esprit national ! » Pierre Lavroff demande ironiquement : Où trouver cet esprit national de la France, par exemple ?

Se trouve-t-il dans l' « ancien régime », dans Louis XIV ou dans les Droits de l'Homme et dans Robespierre et Babeuf ? Dans le « Petit Caporal » ou dans Louis-Philippe et son époque parlementaire ? Dans le Second Empire ou dans Saint Louis et l'Inquisition ? (1)

L'avenir n'appartient qu'aux formes sociales justifiées par la raison, par la pensée critique. Le seul but rationnel d'un véritable patriotisme, c'est de chercher à mettre la nation dans laquelle les circonstances nous ont placé, à la tête du progrès humain. Tout en rejetant l'idée hégélienne que chaque nation a une mission historique à remplir, il admet que certaines nations peuvent mieux et avant les autres combattre pour l'idéal humain. Un vrai patriote a donc le droit de désirer que ce soit *sa* nation. On peut donc affirmer que la nation la plus patriote sera celle qui se débarrassera la première d'un faux patriotisme et qui réalisera de la façon la plus complète les idées humaines et rationnelles.

Voilà un autre exemple où Pierre Lavroff applique son principe avec le même succès. Il s'agit du jugement que les philosophes et les naturalistes portent sur les peuples primitifs, dits sauvages. Avec Jean-Jacques Rousseau, on les considérait comme supérieurs, sous bien des rapports, aux peuples civilisés. Les naturalistes et les explorateurs ont détruit cette illusion du sauvage bon et doux. Tout récemment une réaction commençait à se dessiner. Quelques anthropologistes faisaient mine de revenir aux idées de Jean-Jacques. Pierre Lavroff leur dit : En admettant même que vous ayez raison et qu'on calomnie les sauvages, vous êtes cependant bien obligés de reconnaître que la tradition domine la vie des peuples primitifs. Ils sont bons par instinct, par coutume. Nul esprit critique ne les anime. Leur bonté n'est pas réfléchie, raisonnée, fondée par une conviction. Leur développement intellectuel et moral est insignifiant ou nul. Ils sont donc

(1) Écrit en 1870.

inférieurs aux peuples historiques où il y a possibilité de progrès, où la pensée critique et sa lutte contre la coutume ont conquis une place marquée. L'arrêt dans le développement est le plus sûr critérium de l'infériorité. La question se trouve ainsi résolue, grâce au dualisme de la pensée critique et de la coutume, pierre angulaire de la philosophie révolutionnaire de Pierre Lavroff.

VI

Ayant pour guide la pensée critique, Pierre Lavroff condamne énergiquement tous les éléments irrationnels de la pensée et de la vie, toutes les survivances individuelles et sociales. La pensée critique rejette la religion parce qu'elle exclut le doute et la critique. La religion ne vit que de l'irrationnel et de l'absurde. *Credo quia absurdum.* La pensée critique classe toutes nos connaissances selon la force de l'évidence qu'elles contiennent.

Elles peuvent être certaines, probables ou douteuses. Mais toutes doivent admettre la critique, le doute, la réflexion et la discussion. Ce n'est pas le cas de la foi religieuse, dogmatique par définition. Elle est donc inadmissible.

La pensée critique rejette également la société capitaliste parce qu'elle ne réalise pas les conditions nécessaires du progrès qui consiste, comme nous l'avons dit, dans le « développement de la conscience individuelle et de la solidarité sociale ». Pour que ce développement soit possible, trois séries de conditions sont nécessaires. Pour le développement physique un *minimum* de bien-être matériel, pour le développement intellectuel l'esprit critique et l'exclusion du surnaturel, pour le développement moral la possibilité de se former et de défendre une conviction et l'identification de la dignité personnelle de chacun avec celle de tous.

Pierre Lavroff démontre facilement que toutes ces conditions ne sont ni réalisées ni réalisables dans la société actuelle pour l'immense majorité des hommes. Par cela même la société, qui n'est qu'un moyen pour réaliser les buts individuels et la solidarité des individus, est condamnée à disparaître. Elle doit réaliser la justice et la vérité, ou périr.

Le changement des formes sociales devient une simple question de force. L'individu acquiert cette force nécessaire pour transformer la société en s'associant à l'immense majorité des exploités. En pénétrant dans les masses populaires la pensée critique apparaît comme une force historique, qui brise triomphalement toute résistance.

La pensée critique rejette la famille actuelle fondée sur l'escla-

vage de la femme et proclame l'union libre de deux êtres, se basant sur un besoin physiologique légitime, sur l'affection mutuelle et sur la reconnaissance mutuelle de la dignité personnelle de l'homme et de la femme. Leur union doit être justifiée par la science et par le sentiment moral.

La pensée critique, tout en reconnaissant la nécessité de s'assurer des moyens d'existence, combat la propriété-monopole basée sur l'exploitation parce que celle-ci exclut toute possibilité de solidarité entre les hommes en transformant la société en un champ de bataille pour la vie, corrompt les possédants et met dans une situation intolérable la majorité des travailleurs dépossédés. L'évolution économique de la société capitaliste vient en aide à la pensée critique dans son œuvre de destruction des formes traditionnelles et injustes de la propriété.

La pensée critique condamne l'état actuel dans tout ce qu'il a d'oppressif et en tant ce qu'il présente une organisation d'une minorité possédante pour assurer l'ordre dans l'intérêt de cette minorité, en tant qu'il fait violence à la volonté des hommes qui ne se sont pas soumis librement à son autorité. Ce qui distingue l'Etat, c'est qu'il représente un contrat accepté par une minorité et obligatoire pour la majorité. La violence contre l'individu libre résulte donc de sa nature même.

Toutes ces formes sociales ont passé par différents stades d'une évolution. Elles étaient conditionnées par des besoins réels. On les a *idéalisées;* c'est-à-dire entourées d'un respect aveugle. On en a fait des idoles, des institutions inviolables. Le travail de la pensée critique consiste dans le discernement des éléments légitimes de cette « idéalisation ». La pensée critique découvre qu'au fond de toutes ces formes sociales, — Famille, Propriété, État — il y a un besoin indubitablement légitime. Ce besoin doit être satisfait. Mais les formes sociales elles-mêmes apparaissent à la pensée critique comme insuffisantes. Elles doivent donc céder la place à des nouvelles formes plus rationnelles. La pensée critique a jugé, et condamné la vieille société. La classe ouvrière exécutera ce jugement par la révolution sociale...

VII

J'ai exposé aussi fidèlement que possible les idées directrices et fondamentales de Pierre Lavroff (1). Le lecteur a ainsi tous les élé-

(1) J'ai laissé nécessairement de côté ses travaux spéciaux, notamment ceux qui se rattachent aux études anthropologiques, qui d'ailleurs ne sont que des résumés des recherches des spécialistes envisagées au point de vue des principes exposés ici-même.

ments nécessaires pour pouvoir répondre lui-même à la question suivante : « Quelle est la relation entre la philosophie sociale de Marx et celle de Pierre Lavroff » ?

D'abord il y a incontestablement une différence des points de départ. C'est celui de l'individu chez Lavroff, c'est celui du groupe social chez Marx (1). Le problème de l'individu domine, comme nous l'avons vu, la pensée de Pierre Lavroff. Ce qui préoccupe d'une façon constante notre penseur, c'est la destinée de l'individu. Le problème de sa liberté est au centre de sa philosophie. Le développement de sa conscience forme le contenu essentiel de sa formule du progrès. La solidarité ne figure dans cette formule qu'en tant que moyen pour la réalisation du développement intégral de l'individu. La dignité personnelle est le principe de sa morale. La pensée critique de l'individu est le principe dominant sa philosophie de l'histoire. Enfin, le bonheur intégral de l'individu est l'idée maîtresse de sa politique sociale. En un mot, toute la philosophie de Lavroff gravite autour de l'individu pris dans un milieu social défini.

Il est presque inutile d'ajouter que c'est tout le contraire chez Marx. Chez celui-ci c'est le groupe, la classe sociale, qui détermine tout. L'individu n'est pas libre. Il exécute les ordres que sa classe lui donne. Il est progressiste quand sa classe l'est. Il devient réactionnaire quand sa classe le devient. Il combat pour la Liberté, l'Égalité et la Fraternité à la période de l'avènement de la bourgeoisie au dix-huitième siècle. Alors il se croyait idéologue. Il était même sincère. Mais en réalité il ne représentait que les intérêts économiques de sa classe en marche pour la conquête du monde. La Liberté ! C'est la forme idéologique de la liberté du commerce dont la bourgeoisie avait grand besoin. C'est la liberté d'exploitation de l'ouvrier dit libre, émancipé enfin du joug des corporations moyenâgeuses qui gênaient la production sur une grande échelle pour le marché mondial. L'Égalité ! Elle est devenue nécessaire parce que la production capitaliste suppose l'égalité juridique entre le prolétaire qui vend sa force de travail — la seule marchandise dont il dispose — et le patron qui l'achète pour en tirer une plus-value. Quant à la Fraternité, c'est plutôt un hors-d'œuvre, un trompe-l'œil pour les badauds ou une illusion nécessaire pour le peuple, un hameçon pour l'attirer. C'est Marx lui-même qui l'affirme. Et Engels ajoute (2) que l'histoire se fait inconsciemment par des masses, car les efforts conscients des individus s'entrechoquant se neutralisent et s'annihilent mutuellement.

Dans le *Dix-huit Brumaire* et dans le livre que vient de traduire

(1) Voir le *Capital*, t. I, *passim ;* le *Dix-huit Brumaire* de Karl Marx.
(2) Voir son opuscule sur *Ludwig Feuerbach*.

la citoyenne Laura Lafargue, *Révolution et Contre-Révolution,* Karl Marx explique à l'aide de sa doctrine les événements politiques de son temps. On y voit combien peu d'importance il attribue aux individus et à leur effort conscient. Ils apparaissent comme les fondés de pouvoir, comme les porte-parole des classes sociales dont ils représentent les intérêts et les aspirations. Il n'y est pas question de liberté, de dignité humaine, de pensée critique, dont Pierre Lavroff ne cesse de parler.

VIII

Les méthodes de Karl Marx et de Pierre Lavroff sont tout à fait différentes sinon opposées. Comme je l'ai déjà indiqué, Karl Marx emploie toujours et partout la méthode génétique. Il cherche à expliquer les phénomènes sociaux en étudiant leur devenir historique. Marx en tant que théoricien ne juge jamais les formes sociales. Il ne fait que constater leur existence. Il explique surtout leur rôle, leur fonction dans la production des moyens d'existence, qui est selon lui la base et la déterminante de l'évolution historique tout entière. Les formes sociales naissent et disparaissent avec les fonctions économiques qu'elles remplissent. Elles correspondent aux différents degrés de la productivité du travail, aux besoins variables du marché. La productivité du travail croissant a eu pour résultat l'inutilité du travail de l'esclave; et l'esclave disparaît. Après la découverte de l'Amérique le marché international grandissant provoque des inventions mécaniques et donne naissance au capitalisme.

Le capitaliste remplit une fonction sociale nécessaire. Il est exploiteur malgré lui. Le prolétaire en le combattant ne fait que ce que lui dicte son rôle historique. Il est à son tour révolutionnaire malgré lui. Il est le produit inévitable d'une situation révolutionnaire. Tout est nécessaire. Tout est déterminé. Toute forme sociale a sa cause et sa fin économique. Le déterministe Pangloss lui-même, professeur de la « méthaphysico-théologo-cosmolo-nigologie », en serait ravi en trouvant que « les choses ne peuvent être autrement »...

La méthode de Pierre Lavroff est tout autre. Il l'appelle lui-même « la méthode subjective ». Dans une de nos études précédentes nous avons montré comment Pierre Lavroff démontre la nécessité de cette méthode.

Il résulte de sa théorie que nous sommes appelés non seulement à constater les faits, mais aussi à les juger au nom de notre idéal, de notre conviction morale. Nous les déclarons, grâce à notre point de vue subjectif, phénomènes normaux ou pathologiques. Nous ne pou-

vons pas écrire l'histoire sans faire un choix des événements, conditionné également par notre point de vue subjectif. Partout l'homme intervient. Partout ses besoins impérieux laissent leur trace ineffaçable : sa pensée critique et juge les formes sociales. Il réclame leur transformation au nom de ses besoins, de ses aspirations, de ses convictions morales. Les masses sont des ensembles d'individus agissant collectivement. Si celui qui les mène les influence et les persuade, c'est parce que les individus qui les composent, souffrent des maux de la société. Elles ont cet avantage sur celui qui se met à leur tête qu'elles connaissent mieux leurs souffrances, les ayant vécues.

On voit que Karl Marx et Pierre Lavroff parlent deux langues différentes. Quelle est la meilleure ? Se contredisent-elles ? Nous réservons la solution pour une autre occasion. Pour le moment je ne cherche qu'à marquer la différence profonde qui existe entre ces deux penseurs socialistes. Tous deux pourtant cherchent à donner une base scientifique au socialisme.

IX

Quel est le mobile qui nous pousse vers le socialisme ? Ici encore Karl Marx et Pierre Lavroff diffèrent. Pour Marx, c'est la lutte des classes, la lutte inévitable et fatale du prolétariat contre le capital concentré dans les mains d'un petit nombre d'exploiteurs. C'est aussi la contradiction flagrante qui existe entre la production collective de l'usine moderne et l'appropriation individuelle par le patron capitaliste. L'usine unit et organise les travailleurs avant qu'ils s'unissent et s'organisent sous le drapeau socialiste.

Pierre Lavroff ne contredit pas Marx sur ce point, mais il se place sur un autre terrain. Nous avons vu, dans sa morale, comment il fonde les revendications socialistes sur l'incompatibilité de la dignité humaine avec le régime d'exploitation basé sur le système de la propriété privée.

C'est notre conviction morale qui réclame la suppression de la lutte de tous contre tous et son remplacement par un régime de coopération universelle en vue du développement universel.

En un mot, le principe de la dignité de l'homme est le fondement de la conception socialiste de Pierre Lavroff. On peut donc dire que pour Marx c'est *la théorie de la valeur des objets inanimés*, dévoilant le secret de l'accumulation capitaliste, qui est la pierre angulaire du socialisme, tandis que pour Pierre Lavroff c'est *la théorie de la valeur humaine* qui est la base de l'idéal socialiste. Chez l'un, c'est la chose

qui domine l'homme ; chez l'autre, c'est, au contraire. l'homme qui domine la matière. L'un est donc matérialiste ; l'autre doit être considéré comme idéaliste.

Pierre Lavroff est évolutionniste comme Marx ; mais il considère l'évolution d'un autre point de vue que l'auteur du *Capital*.

Pour le penseur russe, l'évolution n'est pas seulement une suite de causes et d'effets. Elle est aussi une série de moyens et de buts. Chaque étape de cette évolution est nón seulement déterminée par celle qui la précède, mais elle est aussi voulue, comme un pas en avant, comme un état meilleur. L'évolution est non seulement succession, elle est aussi progression. Voilà pourquoi là où Marx dit : évolution, Pierre Lavroff ajoute : progrès. Il considère non seulement le *fatum* historique, mais aussi et surtout la destinée de l'homme combattant pour un idéal supérieur, pour une vie meilleure, pour un avenir plus humain, éclairé par une conscience développée et fondé sur la solidarité universelle.

Marx n'exclut pas l'idéal, mais il le considère plutôt comme un résultat indirect de l'évolution objective qui n'a rien d'humain. C'est comme par hasard que l'intérêt de l'homme coïncide avec l'évolution économique de la société, qui a des lois à elle, indépendantes de la volonté humaine. Pour Pierre Lavroff, l'idéal est, par contre, le résultat direct, voulu et recherché d'une lutte sans trêve dont il est l'enjeu. L'homme est l'artisan de son avenir. Il est le maître de sa destinée historique. Tout ce qui précède démontre que telle était la pensée dominante de Pierre Lavroff.

X

Ici une question se pose. Comment Pierre Lavroff, ami intime et frère d'armes de Karl Marx, définissait-il les rapports de sa doctrine avec celle de ce dernier ? Il se déclarait lui-même, avec quelques réserves, partisan de la théorie de Marx, son disciple même. Je n'ai aucune difficulté à le reconnaître. Après ce qui précède, cela doit nécessairement paraître presque invraisemblable. Il en est pourtant ainsi. Et nous allons voir pourquoi. Mais il est à noter tout d'abord que ni Marx lui-même, à en juger par des témoignages d'amis communs, ni les marxistes qui connaissent les idées de Lavroff ne reconnaissent ce dernier comme un marxiste.

J'ai dit que Pierre Lavroff en se déclarant marxiste faisait des réserves. Les voici. Il est vrai, disait-il, que l'évolution historique a pour base les relations économiques. Mais les idées, une fois formées,

ont leur part d'influence. Elles ont une vie propre. Elles se développent, affirmait-il, dans des termes identiques à ceux qu'a employés récemment Jaurès, selon leur propre logique. Des considérations provoquées par les intérêts matériels peuvent dans leur développement se détacher de leur origine, se détourner même contre eux.

Ici quelques appréciations critiques s'imposent. D'abord Marx lui-même et surtout Engels dans ses lettres souvent citées ne contestaient nullement l'influence des idées nées des conditions matérielles ou, plus exactement, des relations économiques déterminées. On peut donc l'admettre sans prétendre amender Marx. Mais ce qui est plus important, la doctrine de Marx ainsi amendée se détruit elle-même.

Quelle est la cause, se demande-t-on, de cette volte-face subite de l'idée ? Cette cause peut être matérielle ou idéologique. Dans le premier cas il n'y a aucune modification. La doctrine n'est pas amendée ou plutôt l'amendement est retiré. Et le matérialisme demeure dans son état primitif. Dans le second, c'est-à-dire en admettant qu'un facteur idéologique a produit la transformation en question, le matérialisme est atteint dans son cœur même. Car il avoue ainsi qu'un changement radical peut résulter d'une source tout idéologique. Le désaveu du matérialisme économique est donc complet. Un marxiste qui veut sauver la doctrine coûte que coûte doit se dire : *Sint ut sunt aut non sint !*

Il y a une autre objection à faire. Les marxistes vantent souvent leur doctrine philosophique comme une excellente méthode de recherche, comme une clé qui nous livre tous les secrets de l'histoire et de la vie contemporaine. En effet, dans le théorème célèbre de Marx nous avons une interprétation toute faite des phénomènes sociaux. Ce sont des relations économiques qui déterminent tout. Il ne reste qu'à chercher quelles sont ces relations d'un ordre déjà connu et comment elles ont produit des effets aussi connus.

Des relations économiques sont des relations concrètes et en quelque sorte palpables. Elles sont donc relativement faciles à découvrir. Mais tout cela change si l'on introduit dans la citadelle matérialiste un élément étranger, un traître idéologique. Tout s'embrouille immédiatement. On ne sait plus où finit l'influence du facteur économique et où commence celle de son adversaire idéologique qui menace de s'emparer de la maison tout entière ; en d'autres termes, celui-ci émet la prétention de vouloir expliquer le phénomène donné tout entier. L'amendement proposé par Lavroff, par Engels lui-même et par tant d'autres à la doctrine de Marx se transforme donc en un véritable cheval de Troie. On a presque envie de s'écrier : Marxistes, prenez garde ! N'avouez jamais !...

XI

On peut expliquer cette contradiction que je viens de constater dans la doctrine de Pierre Lavroff, de la façon suivante. Le marxisme n'est pas une philosophie abstraite inventée pour amuser les beaux esprits. C'est une doctrine de combat. Elle sert comme base au programme d'un parti d'avant-garde, le parti socialiste. Marx a donné à ce programme une précision, une vigueur qu'il n'avait pas avant lui. Tout militant socialiste pour qui le triomphe de sa cause prime toutes les autres préoccupations, s'est trouvé par avance acquis à une théorie qui paraît mettre un terme à l'anarchie doctrinale. En se déclarant partisan du programme socialiste on se croyait obligé de souscrire également à ses considérants théoriques ou philosophiques.

Or, chez Pierre Lavroff le combattant prenait souvent le dessus sur le philosophe. Nature large et généreuse, il ne tenait pas à passer pour l'auteur d'une philosophie originale, toute à lui.

Il a donc fait un acte d'adhésion au marxisme qui servait si bien la grande cause socialiste, sans se soucier trop des différences philosophiques qui le distinguaient de Marx. D'autant plus qu'il était toujours d'accord avec celui-ci dans les questions de tactique socialiste. Il reconnaissait notamment le rôle historique du prolétariat, la lutte des classes, l'action révolutionnaire combinée avec l'action politique et parlementaire, en un mot tout ce qui détermine actuellement l'action socialiste dans tous les pays où des partis socialistes se sont formés pour combattre la société dite capitaliste.

Des connaissances économiques extraordinaires, une force dialectique sans égale, une analyse profonde et en partie originale du régime capitaliste, une sûreté de vue admirable, une confiance en soi-même absolue, une volonté de fer, tous ces traits de Marx devaient inévitablement influencer d'une facon décisive notre penseur, élevé dans les sciences abstraites, mathématiques et philosophiques, et dont la force de pensée était indubitablement inférieure à celle de Marx. (Ce qui n'empêche pas que la pensée de Lavroff était plus large et souvent plus juste.)

Les théories de Marx devaient avoir par un certain côté un charme particulier pour quiconque pensait en révolutionnaire. Je parle de leur caractère intransigeant. Elles opposaient à la vieille société non seulement l'idéal d'uue nouvelle société, mais aussi tout une philosophie nouvelle. En détruisant le vieux monde, elles détruisaient en même temps sa philosophie, sa science sociale, sa morale, sa religion, ses doctrines juridiques, esthétiques et autres. Elles détruisaient son âme en même temps que son corps. Tout ce qui était réputé sacré pour ce vieux

monde a été dénoncé par Marx comme une illusion, un prétexte aux appétits et aux intérêts de classe, comme un mensonge. Tout un Olympe s'écroulait, emportant avec lui tout un monde de vieilles conceptions. La violence concentrée et froide du *Manifeste* et du *Capital* produit un effet d'autant plus grand qu'elle paraît résulter d'une analyse scientifique subtile et rigoureuse accompagnée d'une érudition presque universelle.

Si l'on ajoute à tout cela la rapidité avec laquelle les théories de Marx, grâce à leur simplicité et à leur précision, se sont répandues dans toute l'Europe d'une part, et l'état d'enfance où se trouve encore la philosophie de l'histoire, la plus compliquée des sciences, que Pierre Lavroff après tant d'autres penseurs confondait souvent avec la sociologie d'autre part, on arrive à comprendre à peu près l'ensemble des raisons qui pouvaient amener notre penseur à s'incliner — en théorie — devant la philosophie de Marx, tout en lui opposant — juxtaposant serait plus juste — sa propre doctrine.

XII

Cependant, toutes ces raisons que je viens d'énumérer, ne sauraient transformer une théorie fausse en une théorie vraie. Le marxisme théorique traverse une crise. Quelques-uns disent même que c'est « une débâcle ». A ses ennemis de l'extérieur — aux critiques bourgeois et antisocialistes — se joignent ceux que l'on peut appeler les ennemis de l'intérieur, des socialistes, voire même des anciens marxistes. Actuellement, il n'y a pas une partie de la doctrine marxiste qui reste tout à fait intacte. Les uns critiquent les théories de la valeur et de la concentration capitaliste. Les autres la conception de la lutte des classes. D'autres encore la dialectique et la philosophie de l'histoire. Pour ma part je crois les deux dernières parties — la dialectique et la conception matérialiste de l'histoire — les plus faibles, les plus attaquables. Elles peuvent disparaître sans nuire aucunement à la précision et à la solidité de la conception socialiste, que Marx a contribué à former pour une part si considérable. Le socialisme, en élargissant et en renouvelant ses bases théoriques, ne peut qu'y gagner sous tous les rapports. Toute erreur théorique doit devenir une source de faiblesse pour le parti socialiste, un obstacle à telle ou telle forme de son action pratique. Même les exagérations, même les paradoxes et l'absurde, peuvent avoir leur utilité passagère, souvent seulement apparente. Au demeurant, il n'y a que la vérité, la vérité complète et entière, qui éclaire notre chemin à suivre, qui soit notre

appui le plus solide, notre *in hoc signo vinces*. Les socialistes n'ont donc rien à craindre et tout à espérer de la critique des doctrines marxistes.

Mais ceux qui croient qu'en attaquant le marxisme on atteint le socialisme se trompent grossièrement. Même un rapide exposé des idées d'un penseur socialiste tel que Pierre Lavroff démontre jusqu'à l'évidence que le socialisme peut avoir des bases autrement solides que certaines hypothèses économiques. Le sort du socialisme ne dépend pas des statistiques d'ailleurs douteuses concernant le mouvement de la petite propriété et de la rente. L'idéal socialiste a un fondement plus solide que la statistique. Tant qu'il y aura des classes et des individus misérables et exploités, tant que la conscience humaine se développera, que la conscience de notre dignité durera, que la raison humaine n'abdiquera pas devant le dogme et la tradition, que le droit et la justice ne se courberont pas devant la force brutale faite de notre faiblesse, il y aura des combattants pour l'idée socialiste, des partis socialistes organisés et unis, qui mèneront les masses populaires à la conquête d'une nouvelle société et feront des mots vérité et justice des réalités vivantes et bienfaisantes. Cette nouvelle société sera la réalisation de la coopération de tous pour le bonheur de tous. On ne tuera le socialisme qu'en tuant la raison humaine et le sentiment du droit à la vie et au bonheur, c'est-à-dire en tuant l'homme même dans tout ce qu'il a de meilleur. C'est la conclusion qui se dégage pour moi, et je voudrais également la faire partager par mes lecteurs, de l'étude des idées de Pierre Lavroff, l'apôtre de la coopération universelle pour le développement universel.

Ch. Rappoport.

La Lutte pour le Suffrage universel

ET LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN BELGIQUE

Rarement on aura vu un prolétariat, dont l'organisation est encore toute récente — seize ans actuellement — soutenir dans un espace de temps si restreint, une campagne aussi vaste et aussi formidable, que celle qui aura été menée pour la conquête du suffrage universel, clé, disent les propagandistes, de toutes les réformes ouvrières.

Ce pays, dont l'éducation politique a été complètement faite par les socialistes, qui y ont réveillé l'instinct de la lutte des classes et marqué l'antinomie qui existe entre le travailleur et le capitaliste, persévère dans la voie que ces premiers propagandistes, hélas, presque tous héroïquement morts sur le champ de bataille, lui ont tracée. Aussi leurs noms, aujourd'hui que nos forces ont pris consistance, qu'elles sont devenues une réalité, sont-ils associés à tous nos actes. Nous les évoquons dans les luttes qui doivent affirmer et asseoir nos doctrines dans les campagnes prochaines, nous les évoquons dans la victoire, dans la joie, dans le malheur. Leur nom plane sur l'œuvre qu'ils nous ont laissée comme un symbole. Ils sont le phare vivifiant qui ranime la force de ceux qui, temporairement abattus au milieu des difficultés sans nombre de la lutte journalière, guident leurs pas vers cette petite lumière dont nous approchons à chaque étape.

N'est-ce pas eux, qui nous ont montré les grands exemples ! N'ont-ils pas laissé de grandes œuvres à accomplir à ceux qui les suivent ? N'ont-ils pas tracé la route à ceux qui aujourd'hui marchent sur leur trace et s'inspirent de leurs idées ?

C'est pourquoi, aujourd'hui qu'une victoire nouvelle a démontré la puissance du prolétariat organisé, nous nous rappelons leur souvenir et les associons à nos succès.

Que de luttes depuis. Rappelons brièvement les faits, qui ont d'ailleurs souventes fois déjà été décrits.

En 1886, date initiale et importante, la Belgique était encore à l'état fruste, avec une organisation embryonnaire sans cohésion. Depuis cette date, la crise aidant à la fermentation des émeutes de la faim, la classe ouvrière se réveille, s'organise, s'instruit. Les associations syndicales, mutuellistes, coopératives surtout, couvrent le pays entier de nombreuses Maisons du Peuple. Le prolétariat, grâce aux sacrifices nombreux qu'il a su s'imposer, a ces locaux, qui lui rappellent constamment le vœu de solidarité qu'il a fait pour son émancipation et celle de ses semblables.

Ce furent aussi les manifestations grandioses et inoubliables qui circulèrent dans les rues de Bruxelles, qui démontrèrent à la bourgeoisie apathique la force de l'organisation ouvrière naissante et le ferme désir du peuple d'être traité en citoyen dans son propre pays. Ces défilés formidables, auxquels la Belgique ouvrière tout entière asssistait, comptant toujours plus de 100,000 hommes, émurent les indifférents tout en donnant une impulsion nouvelle aux questions à l'ordre du jour.

Rappelons pour mémoire, la manifestation du 10 août 1890, organisée spécialement pour le droit de suffrage, où les manifestants se rendirent par une pluie battante sur les hauteurs de Saint-Gilles et jurèrent solennellement de lutter sans trêve ni repos jusqu'à l'instauration du suffrage universel.

Dès lors la propagande s'accentua. La force ouvrière avait fait sa trouée. Les chambres législatives furent saisies d'une proposition de revision de la Constitution. Les réactionnaires ne cédèrent pas de bon gré. L'effervescence populaire envahit les rues de la capitale. Le Parti ouvrier déclara la grève générale, seule arme pacifique dont il disposait encore. Par enchantement les usines se fermèrent, les chantiers restèrent vierges de producteurs ; c'était l'arrêt complet du travail, un arrêt dans la vie créatrice d'une nation. Des troubles se produisirent. L'armée fut appelée sous les armes, mais il était trop tard. Il était impossible de conserver le régime censitaire. L'énervement et la peur eurent raison des députés élus pour reviser la Constitution. Aussitôt une détente se produisit. Le lendemain tout rentra dans l'ordre ; la première partie de la bataille était gagnée.

De la Constituante sortit le suffrage plural ; le peuple n'obtint que partiellement satisfaction. Le gouvernement clérical l'avait doté de la loi, baptisée depuis, de *quatre infamies*.

Le peuple sut admirablement se servir de l'arme qu'on avait mise entre ses mains. Dès la première consultation populaire vingt-neuf députés socialistes entrèrent au parlement; ceux-ci représentaient surtout la

Wallonnie. C'est eux qui devinrent les champions du droit et défendirent du haut de la tribune parlementaire les Droits de l'Homme et du citoyen.

L'écho de leur parole retentit sur le pays entier. Leurs discours furent lus et commentés et devinrent ainsi un moyen de propagande continu, de tous les jours, de toutes les heures. Ils savaient que la classe ouvrière les surveillait et formait ce qu'on peut appeler le *contrepoids* du parlementarisme. Ils pouvaient s'appuyer sur elle, et, comme la suite de cet article l'exposera, ils durent, pour assurer le triomphe de la justice et du droit ouvrier, avoir recours au nombre et à la force organisée qui forme aujourd'hui le Parti ouvrier, dont ils sont l'émanation.

Depuis seize années, des luttes acharnées, des luttes sans répit auront été menées. Plusieurs ministères sont tombés sur la question électorale, et toujours on a présenté et adopté des projets hybrides, garantissant la suprématie du petit nombre.

Et le Parti ouvrier continue la lutte sans relâche. Pas une réunion publique dans laquelle on n'ait parlé au public de cette réforme, la plus populaire de toutes.

I

En 1898, Léon Defuisseaux avait de nouveau introduit une demande de revision de l'article 47 de la Constitution. Celle-ci fut rejetée par soixante-douze voix contre vingt-neuf, la droite cléricale contre la gauche, moins quelques doctrinaires.

Un an après, Emile Vandervelde, au nom des socialistes, représente la proposition et la justifie en ces termes :

« Le mouvement en faveur du suffrage universel se manifeste tous les jours, plus intense. Réclamé par le prolétariat — qui ne reculera devant aucun effort pour l'obtenir — il est accepté par une notable fraction de la bourgeoisie, qui le considère comme l'aboutissement inéluctable de notre évolution politique.

« Dès à présent, nous avons le droit d'affirmer que le système du vote plural est irrémissiblement condamné par l'opinion publique.

« S'il reste inscrit dans nos lois, c'est précisément parce qu'il fausse la volonté du corps électoral et impose à la majorité réelle du pays, qui en poursuit l'abolition, une majorité parlementaire factice dont l'intérêt vital est de le maintenir.

« Mais cette majorité même se trouve ébranlée dans ses bases. Les prochaines élections lui apparaissent comme une échéance redoutable. Sous l'empire de cette crainte, elle ne voit d'autre chance de

salut qu'une transformation profonde du régime électoral et d'autre part, jusqu'à présent, tous ces efforts pour opérer cette transformation se sont heurtés à des résistances victorieuses. »

Il en ressort clairement, que le gouvernement, à la recherche d'une formule nouvelle, une formule de juste milieu, se trouve pris dans une impasse. Sa préoccupation unique est le maintien de ses privilèges, dont il a du concéder une légère partie à la classe ouvrière qui, par une irrésistible poussée, lui arracha dès 1893 le droit électoral. Ce droit lui-même fut consacré par une injustice, car si l'ouvrier possédait une voix, le riche, propriétaire ou capitaliste, avait le droit de l'écraser par ses deux et trois voix (1).

Le but de la bourgeoisie, depuis son avènement au pouvoir, fut de conserver avec les droits politiques, la suprématie économique, car son libéralisme ne s'est jamais manifesté, pour le prolétariat, par des réformes réellement profondes. Aucune loi économique, de quelque importance, n'a été réalisée. Les lois sociales, par lesquelles tous les partis bourgeois montrent leur magnanimité pour les déshérités de cette vie, sont purement de façade. Il en est ainsi pour la loi sur le travail des femmes et des enfants, pour la diminution des heures de travail, pour les pensions et pour un nombre incalculable d'autres lois, dont les textes embrouillés remplissent les codes.

Aucune loi, et ce n'est pas seulement au point de vue de la Belgique que nous nous plaçons, n'a jusqu'à présent réellement extirpé le mal qu'elle devait combattre. La bourgeoisie cède, si elle ne peut faire autrement, mais elle a aussi le génie de s'arrêter à un juste milieu, qui lui permet de récupérer au double, par un système de compensation dont elle seule connaît la valeur, les quelques avantages qu'elle a dû concéder, la plupart du temps contrainte et forcée.

Et si en Belgique, elle n'a pas encore voulu établir, jusqu'à présent, l'égalité des droits politiques, c'est qu'elle sait, mieux que personne, les avantages qui en résultent pour elle au point de vue économique.

C'est dans notre enfer industriel que le patronat, appuyé sur la force des baïonnettes qui lui sont fournies par la loi, que la classe ouvrière est la plus mal traitée. C'est dans nos campagnes, dans le jardin de la Flandre, que le cultivateur, maté par la religion, travaille les plus longues journées pour un salaire absolument dérisoire. Et jusqu'à présent, rien n'a été fait pour porter remède à cette situation.

Le seul but poursuivi par le bourgeois, quel que soit le parti

(1) Trois voix peuvent être attribués à un électeur pour les chambres législatives. Les électeurs communaux peuvent en avoir quatre, car une voix supplémentaire a été accordée aux porteurs de diplômes de l'enseignement supérieur.

auquel il appartienne, c'est celui d'augmenter le plus possible la plus-value, et tous les moyens, même celui de la dégénérescence humaine, sont bons pour l'obtenir. C'est pour remédier à cette situation que le prolétariat réclame avec tant d'insistance son droit électoral basé sur la justice. Il est avéré d'ailleurs, que le gouvernement, en établissant le vote plural, a calculé d'avance quels pourraient en être les résultats.

La Belgique se présente sous deux côtés bien distincts.

D'abord, l'armée industrielle qui forme la moitié du pays, composée d'ouvriers, totalement expropriés de leurs moyens de production et n'ayant, par suite de l'assujettissement dans lequel ils sont tenus, droit qu'à une seule voix, au maximum deux. Inutile de dire que cette partie est acquise au socialisme et en fait sa force.

L'autre, l'armée agricole, indéfiniment fanatisée par le clergé et de plus en plus expropriée de ses moyens de production, le sol, mais conservant quand même encore une parcelle de celui-ci, forme un rempart aux forces conservatrices et contrebalance, par les deux et trois voix que leur assure la possession d'un minuscule lopin de terre, la force numérique des autres.

Si le système électoral est vicieux en lui-même, le génie du fanatisme clérical, surtout dans les petites communes rurales où toute vérification est difficile à faire, consacre de toutes pièces un nombre de faux électeurs, dont les députés socialistes, au cours de la récente session, ont dénoncé le système. Lorsque le revenu cadastral était, par exemple, de 1,90 franc, on supprimait tout simplement la virgule et le portait à 190 francs. D'autres fois, on déplaçait la virgule et on arrivait, au lieu d'avoir 17,46 francs, 174,60 francs.

Le truc était ingénieusement simple et les fraudes attribuées à une erreur de transcription ou de copie. Une simple vérification démontrerait un nombre incalculable de voix abusivement détenues de cette manière.

A un autre point de vue, le gouvernement a aussi essayé de faire contrebalancer, dans les grands arrondissements, tels que Bruxelles, Anvers, Gand, élisant un assez grand nombre de députés, les forces démocratiques des villes par les forces rétrogrades des campagnes. Si les habitants des villes et des centres industriels qui les entourent, votent toujours à gauche, les habitants des campagnes, par contre, votent toujours à droite, écrasent et faussent par leurs nombreux votes supplémentaires le résultat du scrutin.

A tous les points de vue, l'égalité électorale s'impose et Vandervelde a pu dire : « Retarder l'heure du suffrage universel, c'est donc, inutilement, dans le seul intérêt des partis rétrogrades, sans profit pour la bourgeoisie progressive, maintenir un régime condamné à dispa-

raître, froisser le sentiment de justice des masses et livrer le pays à de nouvelles et redoutables agitations. » .

Le projet de revision présenté au nom des socialistes fut rejeté par les Chambres. C'est alors que la gauche socialiste, voulant épuiser tous les moyens pacifiques pour conquérir le suffrage universel, déposa un projet de loi établissant une consultation populaire préalable sur la question de la réforme électorale.

Un référendum aurait demandé, aux électeurs, de répondre aux questions suivantes : 1° *a*) Êtes-vous d'avis qu'il y a lieu d'établir le suffrage universel pur et simple ? *b*) Êtes-vous d'avis, au contraire, qu'il y a lieu de maintenir le vote plural ? 2° *a*) Êtes-vous d'avis qu'il y a lieu de réformer la loi électorale suivant le principe du projet déposé par le gouvernement ? *b*) Êtes-vous d'avis, au contraire, qu'il y a lieu de la réformer suivant le principe de la représentation proportionnelle intégrale ? *c*) Ou suivant le principe du scrutin nominal ? *d*) Ou suivant le principe du fractionnement des grands arrondissements ? *e*) Ou maintenir le *statu quo* ? *f*) Ou bien êtes-vous d'avis que c'est seulement après l'établissement du suffrage universel pur et simple qu'il y aura lieu de régler le mode de votation.

« Le pays, disait-on, dans les développements de la proposition, n'a pas été consulté sur la réforme électorale et une réforme de cette importance ne peut se faire loyalement sans consulter le pays. On conteste la portée des manifestations extérieures de l'opinion publique, si puissantes qu'elles soient. On objecte à une demande de dissolution que les résultats du scrutin seraient de nouveau faussés, comme ils le sont actuellement, par un mécanisme électoral que tous proclament mauvais, de sorte qu'il serait illogique de recourir à ce même mécanisme, reconnu défectueux, pour connaître exactement la volonté du pays sur le point qui nous divise. On ajoute que, d'ailleurs, les élections sont avant tout une lutte entre les partis et aboutissent à déterminer la force, à un moment donné, des partis en présence beaucoup plus qu'à dégager la pensée de la majorité de la nation sur une question spéciale. »

Cette proposition eut le même sort que la précédente. C'est alors que fut décidé par tous les membres de l'opposition, la résistance à outrance, qui devait être implacable pour le gouvernement et à laquelle il eût été impossible de résister sans risquer les chances d'un coup d'État.

Le chef du cabinet, alors M. Vandenpeereboom, catholique fanatique, impuissant à trouver une solution pouvant satisfaire tout le monde et surtout capable de maintenir la majorité, s'arrêta au découpage des grands arrondissements et à l'introduction du système *uninominal*.

C'est alors que la classe ouvrière tout entière se leva pour protester. Les députés de la gauche, y compris les libéraux, scellèrent un pacte d'alliance et jurèrent de ne pas abandonner la lutte, jusqu'au retrait du projet ministériel.

Voici en quels termes la gauche répudiait la solution ministérielle : « Le gouvernement nouveau, pour consolider sa majorité factice et branlante, n'hésitera pas à tenter le plus odieux des coups de parti, les plus scandaleux tripotages des circonscriptions électorales, dans le but de falsifier l'expression de la volonté nationale, de réduire la représentation des partis démocratiques, et d'assurer au parti actuellement au pouvoir une majorité artificielle à perpétuité. »

La résistance s'organisa à la fois au Parlement et à la rue.

Au Parlement, les socialistes et les libéraux organisèrent une obstruction et un charivari tel que toute discussion devint impossible. Le son des sifflets, des trompettes et d'autres instruments de musique des plus bizarres, couvrirent la voix des orateurs et les séances se succédèrent, levées les unes aprés les autres, sans que le gouvernement ait pu discuter. Les discours et les conjurations de la gauche seule jouirent du silence. On en arriva même aux coups. Des scènes de pugilat se produisirent dans l'enceinte gouvernementale, sans que le président, manquant de force morale, put y ramener la paix.

A la rue, le prolétariat se trouvait assemblé. Les gendarmes déployèrent une brutalité inouïe. Aussi les pierres et les coups de revolver commencèrent à pleuvoir, toutefois sans atteindre grièvement les agents de l'autorité. Par contre, ceux-ci firent de nombreuses victimes et ordinairement parmi les simples curieux, ceux qui étaient venus sans prendre une part directe à l'action. Bruxelles se trouvait à la veille d'une révolution. Les forces armées auraient été impuissantes d'agir. Un rien eût suffi pour soulever la province, lorsque le gouvernement et son fanatique chef de cabinet donnèrent leur démission. Le projet tomba avec eux. Satisfaction était donnée à la classe ouvrière.

Nous devons ajouter que le projet gouvernemental fut combattu par différents journaux catholiques et que même un certain nombre d'associations conservatrices firent entendre quelques énergiques protestations. L'excès de rougeole, comme l'appelait le chef du cabinet, s'était déclaré avec une telle intensité que la maladie aurait pu s'aggraver et perdurer plus longtemps que le gouvernement le pensait.

Si le gouvernement et son projet avaient vécu, la classe ouvrière n'avait cependant pas obtenu entièrement satisfaction.

Le nouveau cabinet, avec M. de Smet de Nayer comme chef, présenta pour résoudre la question électorale, l'établissement de la

représentation proportionnelle. C'était un nouveau palliatif sans être une solution.

Nous ne voulons pas méconnaître les mérites de la représentation proportionnelle, qui figure d'ailleurs au programme du Parti ouvrier, et personne, au moment de son adoption, ne pouvait en prévoir les résultats. Seulement elle consacrait, comme tous les autres systèmes, une injustice flagrante : celle d'être basée sur le suffrage plural.

La gauche socialiste mit beaucoup d'acharnement à combattre le projet. Seulement, elle-même était divisée. Les uns étaient des proportionnalistes à toute épreuve et trouvaient, comme pis aller, la nouvelle loi désirable. Les autres, précisément ceux qui, à cause de la force ouvrière qu'ils avaient derrière eux et qui malgré le suffrage plural n'élisaient que des socialistes, combattirent le projet avec beaucoup d'énergie. Parmi ceux-ci se trouvaient les députés du Borinage, Charleroi et Liège. Le nouveau projet allait amoindrir leur députation de quelques unités.

Le congrès annuel du Parti ouvrier, réuni à Louviers, trancha la question et essaya de ramener de l'unité dans le mouvement, et, comme la question n'était pas principielle, ne touchait pas aux principes fondamentaux du socialisme, le congrès se rallia unanimement à cet ordre du jour : « Le congrès déclare que la représentation proportionnelle intégrale, inscrite au programme du Parti ouvrier, doit être subordonnée à l'établissement préalable du suffrage universel pur et simple. » Une motion additionnelle stipulait toutefois que ceux des mandataires qui avaient pris des engagements pour ou contre la réforme, vis-à-vis de leurs électeurs, seraient libres de voter selon leurs engagements.

La tactique des socialistes devait être, comme sous l'ancien ministère, de demander la consultation préalable du corps électoral sur la nouvelle formule, ce que le gouvernement refusa catégoriquement, voulant au moins sauver d'un naufrage inévitable une notable fraction de la droite.

Il présenta donc son projet de représentation proportionnelle, combattu par une partie des socialistes et une fraction de cléricaux, mais appuyé par quelques radicaux, qui sauvèrent, malgré leur promesse solennelle, le gouvernement clérical. Les catholiques, sauf quelques unités, se rallièrent au projet gouvernemental qui fut voté.

Par deux fois donc, les progressistes libéraux, par l'intermédiaire de leurs chefs, devaient compromettre l'avènement du suffrage universel. La première fois ce fut M. Féron qui capitula avec le gouvernement. La seconde fois ce fut M. Lorand qui, malgré sa signature donnée aux manifestes des gauches, renia celle-ci et apporta à la

majorité conservatrice, avec cinq de ces collègues, le nombre de voix nécessaires pour voter le projet. Par deux fois le radicalisme, dans deux de ces chefs éminents, fut consciemment ou inconsciemment parjure à la cause du suffrage universel.

II

Nous essaierons d'analyser aussi clairement que possible le système de représentation proportionnelle adopté par les Chambres pour permettre aux lecteurs de juger des résultats obtenus par chaque parti.

Ce système n'est d'ailleurs qu'une transaction, un répit accordé à la bourgeoisie gouvernante, qui ne résistera pas, surtout basé sur le vote plural, au premier choc que lui feront subir les socialistes.

A notre connaissance, la nouvelle loi électorale, telle qu'elle existe en Belgique, n'a encore été expérimentée nulle part. On savait très bien que certains arrondissements ayant une telle ou telle représentation perdraient quelques sièges au profit des minorités sacrifiées, que le parti libéral ressusciterait probablement de sa mort, que Bruxelles, Gand, Anvers, etc., villes foncièrement anticléricales et cependant représentées uniquement par des catholiques, auraient une représentation neutre, mais on ignorait pour l'ensemble, à cause de certaines dispositions pour l'obtention du quorum, quelle serait la représentation exacte des partis après la consultation du corps électoral. Ce que le régime majoritaire permettait de déterminer avec assez d'exactitude, le nouveau régime ne le permettait pas du tout. Seulement le gouvernement avait une certitude : il savait qu'il n'aurait plus pour le soutenir, le cas échéant, dans la nouvelle Chambre, une majorité ni si compacte ni si servile. Mais aucun parti cependant ne pouvait se former une notion exacte du sort qui lui était réservé.

Pour rendre intelligibles les résultats du récent scrutin, nous allons, dans les grandes lignes au moins, examiner l'économie de la nouvelle loi.

Une transformation essentielle a été introduite : la suppression des ballottages. Ceux-ci sont rendus inutiles par la répartition proportionnelle des sièges et évitent au Trésor public une dépense notable. D'autre part, la campagne de propagande, qui était menée avec intensité par les deux partis restés en présence, pendant les quelques jours séparatifs du nouveau scrutin, est devenue inutile. Les gens d'ordre diront que le gouvernement les a sauvés du péril et des agitations qui les menaçaient autrefois.

Une autre disposition nouvelle est la création de candidats suppléants. Chaque liste a le droit de présenter un certain nombre de candidats à la suppléance, proportionnellement au nombre de sièges effectifs qu'elle compte acquérir. Ce nombre est d'ailleurs déterminé par la loi. C'est pour éviter, autant que possible, les élections partielles, qui se produisent continuellement soit par décès, démission ou toute autre cause, que cette adjonction a été faite.

On a aussi réuni, pour que la représentation soit, du moins autant que possible, réellement l'expression exacte du vote, deux ou trois petits arrondissements, pour en former un seul collége électoral. Les socialistes avaient déposé un amendement, rejeté d'ailleurs, pour prendre la province comme unité électorale, parce que ainsi l'influence de certains centres pouvait être contrebalancée par certains autres. Cela eût été plus juste et plus rationnel. Mais ces sentiments ne comptent pas chez un gouvernement uniquement préoccupé de son sauvetage.

Avec le régime proportionnaliste, l'électeur ne pourra émettre qu'un seul vote, soit en tête de liste, soit pour le candidat pour lequel il veut montrer sa préférence. Ce vote compte, néanmoins, pour la liste entière. Cette disposition a une grande importance, car tout bulletin sur lequel on aurait à la fois voté en tête de liste et à côté d'un nom est considéré comme nul.

La loi oblige également les associations politiques à indiquer l'ordre de préférence dans lequel ils veulent voir élire leurs candidats.

Le vote de préférence permet au corps électoral de rétablir à sa juste place le candidat qui aurait pu être sacrifié par son groupe politique. Cette éventualité n'est, d'ailleurs, que rarement à craindre, car le nombre des votes de préférence devrait être trop grand pour arriver à ce résultat.

Le panachage est aussi supprimé. Mais comme il y a des électeurs qui ont deux et trois voix et reçoivent un bulletin pour chacune de celles-ci, rien ne les empêche de voter sur l'un pour les libéraux, sur l'autre pour les socialistes, sur le troisième pour toute autre liste en présence.

La répartition des sièges — il s'agit ici d'un engrenage purement mécanique — se fait par le bureau principal, qui détermine le quotient électoral en divisant successivement par 1, 2, 3, 4, 5, etc., le chiffre électoral ou nombre des voix obtenues par chacune des listes et en rangeant les quotients dans l'ordre de leur importance, jusqu'à concurrence d'un nombre total de quotients égal à celui des représentants à élire. Le dernier quotient obtenu devient le diviseur électoral. En d'autres termes, on établit le quotient électoral en divisant les voix émises sur chaque liste par le nombre de sièges à répartir.

Un exemple pour rendre cette disposition compréhensible. Supposons trois listes en présence : A, B, C, ayant, la première, les candidats 1, 2, 3, 4 ; la deuxième, 1, 2, 3 ; la troisième, 1, 2. La liste A réunit 48,000 suffrages ; le n° 1 aura donc le total, soit 48,000 voix ; le n° 2, 48,000 à diviser par 2 = 24,000 ; le n° 3 aura 24,000 à diviser par 3 = 8,000 ; le n° 4 aura 8,000 à diviser par 4 = 2,000 voix. Il en sera de même des autres listes. Supposons maintenant qu'il y ait quatre sièges à conférer. Seront élus ceux qui auront obtenu le plus de voix, le dernier quotient, prenons 8,000 voix, devenant le diviseur électoral. Chaque liste aura droit à autant de sièges que ce nombre se répète dans chacune d'elles. Comme il y a des déchets, les 2,000 voix du n° 4 de notre exemple seront perdues, et, s'il restait encore un siège à attribuer, c'est celui qui aurait obtenu le plus grand nombre de voix qui en deviendrait le titulaire.

Les autres dispositions sont celles qui régissent toute autre loi électorale et d'ordre absolument secondaire. C'est bercés par le proportionnalisme que les groupements politiques sont entrés en campagne. Les uns, forts de la propagande perpétuellement menée ; les autres, escomptant les hasards du scrutin et s'illusionnant sur leur propre force.

Après avoir examiné les rétroactes de la campagne pour le suffrage universel et après avoir analysé la loi nouvelle, arrêtons-nous un instant aux partis qui vont entrer en lice.

III

La représentation proportionnelle a presque obligé les partis politiques en présence de lutter seuls. Tous espéraient, ne connaissant pas exactement leurs propres forces, arriver à faire passer les candidats auxquels, électoralement parlant, ils avaient droit. Auparavant les uns, tels les radicaux, s'étaient, à Bruxelles par exemple, tantôt alliés aux socialistes, tantôt aux doctrinaires libéraux. Ailleurs, à Liège et à Namur, ils restèrent les alliés des socialistes. Ils espéraient toujours arriver avec les plus forts et faisaient voile une fois à gauche, l'autre fois à droite. Ils étaient devenus, depuis que le suffrage plural les avait complètement écartés de la scène politique, les ballottés perpétuels, ne sachant pas trop de quel côté tourner leurs troupes, cependant progressives, se déclarant, sauf variantes, les défenseurs de la cause ouvrière au même titre que les socialistes, admettant les réformes pratiques, inscrivant même dans leur programme le rachat des char-

bonnages et la communalisation de certaines exploitations privées, mais reculant devant le dragon collectiviste, qui est incompatible avec leurs convictions et leur situation sociale. Ils sont le parti du progrès limité ! C'est eux, comme nous le verrons plus loin, qui sont sortis les plus meurtris de la lutte.

A côté d'eux, ou avec eux, selon les circonstances, se trouvent les doctrinaires, libéraux absolus, partisans de la liberté infinie et outrancière, adversaires de toute politique interventionniste, qu'ils ont promis, sauf évolution probable, de combattre. Ils considèrent l'État comme un être impersonnel, dont l'ingérence n'a pas besoin de pénétrer dans le domaine privé de la vie.

C'était le parti qui avait attaché toutes ses espérances à la représentation proportionnelle, qui, pour ainsi dire magiquement, devait le faire sortir de l'ombre et lui donner la suprématie à laquelle il prétendait. Par une *Résurrection* encore toujours attendue et, hâtons-nous de le dire, — déçue et rendue impossible après la bataille qui vient de finir, — il croyait sauver la Belgique du péril clérical et instaurer à nouveau le libéralisme dont il n'a su rendre définitif aucune réforme, même pas celle de l'enseignement, lorsqu'il avait entre les mains le pouvoir que lui conférait le régime censitaire. C'est le parti des œuvres mortes.

On a essayé de lui infuser du sang nouveau. Des jeunes sont venus, qui ont un tant soit peu secoué la torpeur des vieux ; mais leur élan se brisera contre l'inertie de ce parti, en même temps pour le progrès, parce qu'il veut la diffusion de l'enseignement, et conservateur, parce qu'il considère que notre état social est et doit rester soumis à la libre concurrence, au point de vue économique. Ces éléments constitutifs sont, comme pour les radicaux, formés en grande partie par la bourgeoisie industrielle des grandes villes. Une seule chose peut, non pas sauver ces deux partis de la déchéance fatale à laquelle ils sont infailliblement voués, mais leur donner un regain de vie, pour contribuer à l'œuvre pour laquelle ils étaient historiquement nés. C'est leur ralliement au suffrage universel pur et simple, auquel certains de ces adhérents apportaient encore, pendant la dernière campagne, la restriction du *savoir lire et écrire*.

Les autres partis étaient agglutinés au cléricalisme ou ont fait pendant de longues années souche avec lui. Parmi ceux-ci les Indépendants, qui s'illusionnaient sur leur propre force et qui n'ont même pas atteint le quorum nécessaire pour faire élire un des leurs. Jusqu'ici ils avaient été les soutiens du gouvernement clérical, avaient voté avec lui toutes les réformes réactionnaires et n'ont manifesté que très rarement quelques velléités d'indépendance. Leur existence n'a d'ailleurs été réelle qu'à Bruxelles. Ils ont vécu et ne se relèveront pas de

la mort. Leurs troupes retourneront au bercail catholique, qu'elles n'auraient jamais dû quitter.

D'un autre côté se trouvent les démocrates chrétiens ou chismocrates. Leur chef, l'abbé Daens, excommunié par les dignitaires de l'église catholique romaine, a rompu depuis quelques années avec le gouvernement clérical et organise ses troupes recrutées parmi les plus pauvres d'entre les pauvres. Son programme de réformes immédiatement réalisables est semblable à celui des socialistes, qu'il considère cependant, comme des destructeurs de la religion, de la propriété et de la famille, la trilogie chère aux possédants bourgeois. Nous ne pensons pas qu'un brillant avenir soit réservé à ce parti jeune encore. La classe ouvrière des campagnes reste trop soumise, soit par fanatisme religieux, soit par la peur et les préjugés habilement exploités par les vicaires des villages, au cléricalisme, car ces derniers sont, à quelques rares exceptions près, toujours les défenseurs des privilèges capitalistes.

Il n'y a plus de place pour les partis intermédiaires : les uns se déclarent socialistes tout en conservant leurs préjugés religieux ; les autres, qu'on rencontre tant à la campagne que là où l'industrie s'est déjà développée, où la fabrique a partiellement remplacé le travail des champs, où les liens de solidarité dans la misère ont pu se former, se déclarent socialistes dans toute l'acception du mot.

La démocratie chrétienne n'a, d'ailleurs, pu se développer que là où l'organisation ouvrière était presque nulle et surtout dans la ville d'Alost, où elle a pu précédemment compter sur toutes les forces d'opposition, tant socialistes que libérales qui, laissées à leur propre initiative, étaient impuissantes. Une fois réduite à marcher seule au combat, sa puissance s'évanouit, car elle n'est parvenue à faire élire qu'un seul candidat dans toute la Belgique.

Le mouvement démocrate chrétien est impossible dans les centres où l'organisation ouvrière a pénétré et son rôle aurait dû se borner à réveiller l'énergie et le courage de nos paysans des Flandres. Mais même là, elle n'a pas réussi. L'avenir nous dira si les troupes qui la suivent sont retournées au clan conservateur, d'où elles sont venues, ou si le vernis démocratique qui recouvrait leur programme a été réel et s'ils ont persévéré dans la voie qu'ils s'étaient initialement tracée.

Les cléricaux, quoique divisés, ont fait un effort surhumain pour se maintenir au pouvoir et, les résultats du scrutin l'ont démontré, ils y ont au moins temporairement réussi. Le bloc clérical n'a été entamé que légèrement. Les libéraux conservateurs, menacés par l'hydre socialiste, se réfugient au sein de l'Église et les journaux de cette nuance eux-mêmes sont obligés d'avouer qu'un certain nombre de

leurs électeurs les abandonnent pour cette raison. C'est donc le seul parti qui puisse encore préserver leurs privilèges.

La force du parti clérical réside surtout en Flandre et dans les petits arrondissements ruraux. C'est à peine qu'il obtient quelques élus en Wallonnie. Faut-il ajouter qu'il ne lui manque rien comme parti gouvernemental pour exercer une énorme pression en période électorale, depuis la falsification des listes d'électeurs dans les endroits où aucun contrôle sérieux n'est possible, jusqu'à la plus éhontée des oppressions, disons même jusqu'au crime, où les volontés ne veulent pas se plier à sa discipline de fer. Ces créatures n'ont-ils pas tué, directement ou indirectement, nous ne cherchons pas à le savoir, dans un village du Limbourg, un vénérable vieillard qui avait eu l'audace de prêter sa salle pour une réunion socialiste ? Que leur importe, pourvu qu'ils sortent vainqueurs de la bataille ? Leur conscience sera purifiée à la prochaine confession.

Enfin, reste le Parti ouvrier socialiste. Nous avons examiné plus haut ce qu'il est parvenu à réaliser grâce à son énergie et son action continue. Il s'est lancé plein d'espoir dans la lutte, non seulement pour le droit, mais aussi, quoi qu'en disent les libéraux, pour défendre les libertés, que la grande révolution a léguées au genre humain.

Sa propagande a été intense et poursuivie. Ce n'est pas seulement au moment des élections que la propagande commence, mais celle-ci se fait continuellement. Rares sont les communes industrielles ou il n'y a pas une mutualité, un syndicat, une coopérative et même une Maison du Peuple. Aussi pouvons-nous dire avec fierté que les centres industriels sont conquis. Restent les campagnes. Notre pénétration y est lente mais sûre. Les résultats obtenus démontrent que nos progrès, sans y être considérables, sont constants et que nous obtenons dans celles de l'arrondissement de Bruxelles beaucoup plus de voix que les libéraux et au détriment de ceux-ci.

Innombrables sont les meetings, conférences, réunions qui ont été organisés. Certains dimanches nous en avons compté plus de cinq cents. Les propagandistes, avec une rare abnégation, parlaient le même jour jusqu'à six fois dans des endroits différents. Le pays a été inondé par un nombre incalculable de brochures de propagande, de journaux, de tracts, et nous avons la conviction que les semences, répandues à pleines mains, ne manqueront pas de porter, dans un avenir très prochain, leurs fruits. Notre programme a toujours été largement déployé; pas un meeting où on n'exposa les principes du collectivisme dans toute leur ampleur. Les auditoires se familiarisent avec les idées socialistes et dans les endroits où, il y a quelques années, il nous était impossible de pénétrer, nous trouvons de fervents adeptes.

Dans les Flandres notre action n'a pas encore trouvé toute son expansion. Si les villes comme Gand et Anvers ont élu chacune un socialiste, nos forces dans les petites villes sont encore très restreintes. Le manque de propagandistes indépendants en est une des causes premières, que la langue flamande vient encore augmenter. Nous n'avons toutefois pas à nous plaindre des résultats obtenus, car le nombre des voix acquises dans les arrondissements où les candidats ont défendu la cause ouvrière, démontrent nos progrès. Ce qui est mieux, c'est la consolidation de l'organisation ouvrière, dont les groupes deviennent dès lors un moyen permanent de propagande et de pénétration socialiste.

Il nous resterait encore quelques mots à dire des ouvriers libéraux qui sont entrés seuls en lice. Le scrutin a démontré leur quasi-inexistence et les a balayés définitivement de la scène politique. Il en est de même des commerçants qui luttaient spécialement pour obtenir des lois répressives contre les coopératives ouvrières et qui ne s'inquiètent que très peu du dommage que leur causent les grands bazars et les sociétés anonymes.

La lutte se circonscrira donc, selon toute prévision dans les prochaines campagnes, de plus en plus entre les cléricaux et les socialistes. Il se peut que la tendance qu'ont les conservateurs libéraux d'appuyer le gouvernement clérical s'accentuera. Comme réaction à ce mouvement, les éléments démocratiques se rallieront probablement au socialisme; personne ne peut le prévoir.

Il est encore possible que le libéralisme, surtout à Bruxelles, parvienne à reconstituer ces cadres; que les radicaux progressistes fassent un pas en arrière pour s'allier aux doctrinaires et reconstituent ce qu'on se plaît d'appeler le Parti libéral. Au point de vue socialiste cela est sans importance; cela nous donnera plus de facilité pour combattre ceux qui, grâce à leurs antécédents démocratiques, ont conservé une petite influence dans la masse. Certains le feraient certainement à regret mais par nécessité, car quiconque n'est pas avec nous, ou du moins à côté de nous, est contre nous.

Il nous reste maintenant à examiner les résultats électoraux obtenus.

IV

La représentation proportionnelle, avait déclaré un journal libéral, sera le dynamomètre des partis. Grâce à elle chaque groupement politique se rendra compte de la force électorale réelle qu'il possède. En effet, sous le régime majoritaire, les partis d'opposition contrac-

taient toujours dans certains arrondissements, alliance, pour augmenter la force antigouvernementale; il en était de même des partis conservateurs qui avaient à leur remorque les indépendants et les démocrates chrétiens domestiqués, comme on les appelle ici, qui sont d'ailleurs restés fidèles aux cléricaux conservateurs.

Comme chaque parti avait droit, d'après le nouveau système, à une représentation plus ou moins exacte, pourvu qu'il arrive au *quorum* ou quotient électoral, la plupart des partis ont tenté l'aventure de lutter seuls. C'est ainsi que nous voyons les progressistes liégeois, qui détenaient anciennement 5 sièges, ne même plus avoir un seul représentant. Les partis intermédiaires dans les grandes villes ont toujours obtenu un nombre très restreint de suffrages.

D'après les listes électorales arrêtées pour 1900-1901, il y avait en Belgique 1,452,232 électeurs, disposant de 2,247,621 voix, et se répartissant comme suit: 901,944 électeurs à 1 voix; 318,187 électeurs à 2 voix disposant de 634,374 votes; 238,101 électeurs à 3 voix disposant de 711,303 votes. D'après ces chiffres, les électeurs à 2 et 3 voix, dont le nombre est moindre de 351,656 unités, possèdent cependant 443,633 voix de plus que les électeurs à 1 voix, d'où l'injustice et l'illégalité.

Le vote étant obligatoire, les abstentions ont été très peu nombreuses et la différence qui existe entre les quotients électoraux et la totalité des suffrages émis provient des nombreux bulletins nuls.

Un des points sur lequel nous nous permettons d'insister et qui fait qu'un grand nombre de citoyens ne sont pas électeurs, est celui de la *résidence* qui a été fixée à trois ans. Le cultivateur ne se déplace presque jamais. La terre n'est pas une chose mobile, et celui qui la cultive reste attaché à elle. Tandis que l'ouvrier industriel cherche le travail où la fabrique ou l'usine lui en offre. Il se déplace et avec lui son domicile, d'un endroit à l'autre; son travail exige cette mobilité, qui concourt à le priver de son droit électoral. Toutes ces causes convergentes assurent l'avantage à ceux qui, comme nous l'avons démontré, détiennent le pouvoir politique. La répartition elle-même des suffrages démarque cette tendance.

Ainsi, nous voyons pour Bruxelles ou dans les centres industriels, il y a sur 100 électeurs 38 votes supplémentaires à Laeken, 32 à Molenbeek et 43 à Bruxelles. Tandis que dans la partie rurale la proportion est de 61 votes supplémentaires à Lennick et à Wolverthem, 72 à Hal et 90 à Vilverde. Faut-il ajouter que c'est dans ces milieux que le cléricalisme recrute le plus grand contingent de voix. La théorie de l'écrasement des villes, des centres de lumière, par les campagnes se vérifie d'une manière absolument tangible.

Mais revenons-en aux élections elles-mêmes. A Bruxelles il y avait neuf listes en présence. Le nombre de voix obtenues par les listes ne représentant aucun courant général ou se bornant à quelques revendications spéciales, telles les deux listes des commerçants, telle encore la liste des indépendants, des démocrates chrétiens et des ouvriers libéraux ont été éliminées de la lutte par le nombre restreint de suffrages qui se sont reportés sur elles.

Restaient en présence les partis ayant des aspirations, soit pour transformer l'ordre social, comme les socialistes, soit pour conserver les privilèges acquis, tels qu'ils existent actuellement, comme les doctrinaires et les cléricaux, soit encore que leur action se borne à revendiquer quelques réformes, sans ébranler la base de l'ordre des choses établi, bien entendu, comme les radicaux. L'action de ces derniers n'est sensible qu'à Bruxelles, à Liège et à Gand. Dans les autres parties du pays, la différence entre libéraux et radicaux n'existe pas. Le libéralisme de province a toujours été un peu plus progressif et plus malléable que celui des grandes villes. Il s'adapte mieux, dans un certain ordre d'idées, aux revendications qui se font jour.

Ce qui ressort des élections générales du 27 mai, ce sont les progrès du socialisme. Celui-ci était représenté dans l'ancien Parlement par 28 députés; il en aura dorénavant 33, soit 5 de plus.

Les libéraux, malgré une perte, qu'on peut évaluer à environ 70,000 voix, verront aussi, et ce au détriment des cléricaux, augmenter d'une façon notable, le nombre de leurs sièges. Ils en obtiennent également 33.

Les catholiques eux, conservent, sinon une majorité légale, au moins une majorité factice dans le pays, qui sera de 18 voix. Ils disposeront de 86 sièges, dont un attribué à un démocrate chrétien.

L'augmentation des forces socialistes s'est faite par une propagande effrénée de vulgarisation de nos doctrines et a suivi une voie normale. Dans un petit pays comme le nôtre il eût été difficile de marcher plus vite. Les centres industriels sont conquis; reste à pénétrer les campagnes, tâche à laquelle le Parti ouvrier s'est attaché depuis plusieurs années. Malgré cette pénétration lente et difficile, dont nous ne voulons pas en ce moment envisager les causes, nous pouvons être satisfaits des résultats obtenus. Les premiers jalons sont posés, les premiers hommes conquis. Les idées socialistes auront beaucoup plus de facilité pour atteindre les rébarbatifs, lorsqu'elles seront défendues par des personnes connaissant le milieu ambiant dans lequel elles doivent être propagées.

Le tableau ci-contre démontre, pour les différents arrondissements, la progression des forces socialistes en 1899, moment de l'in-

troduction du suffrage plural, et en 1900, première application de la représentation proportionnelle.

ARRONDISSEMENTS	1894	1900	EN PLUS ET EN MOINS
Anvers.	4.871	13.161	+ 8.290
Malines	1.930	2.264	+ 334
Bruxelles.	40.218	59.389	+ 19.171
Louvain.	5.080	11.640	+ 6.500
Nivelles	6.719	20.924	+ 14.205
Bruges.	521	4.011	+ 3.490
Courtrai.	3.721	3.176	— 545 (1)
Gand-Eecloo.	16.451	20.963 (2)	+ 1.924
Alost	2.674	3.189	+ 515
Saint-Nicolas.	1.910	2.662	+ 752
Mons	44.360	42.451 (3)	— 1.909
Charleroi.	58.648	76.008	+ 17.360
Ath-Tournai	6.948	13.566	+ 6.568
Soignies.	16.915	22.732	+ 6.173
Liège	52.000	63.952	+ 12.000
Verviers.	16.000	19.202	+ 3.202
Huy-Waremme.	9.280	21.689	+ 12.409
Tongres.	»	841	+ 841
Namur	19.851	25.272	+ 5.412
Dinant-Philippeville . . .	»	16.487	+ 16.487
Province de Luxembourg.	»	3.445	+ 3.445

(1) En 1894, les progressistes avaient accordé leurs votes aux socialistes; cette fois, ils ont lutté seuls.

(2) Il y a eu alliance, en 1900, avec les progressistes. En 1894, ces derniers obtenaient 2,588 voix.

(3) Un candidat socialiste dissident a obtenu les suffrages qui manquent à l'ancien total.

Il faut ajouter aux chiffres de ce tableau, en supposant que le socialisme n'ait fait aucun progrès, environ 18,000 voix recueillies dans les arrondissements de Roulers-Thielt, Turnhout, Ostende-Dixmude-Furnes, Audenarde, Hasselt, Ypres, Arlon-Marche-Bastogne, dans les élections antérieures, où les socialistes n'ont pas lutté cette fois et afin d'empêcher l'éparpillement de ces faibles forces, ils ont voté pour les libéraux.

Nous résumons d'une façon générale, pour l'ensemble du pays,

le nombre de voix obtenues par chaque parti, classé par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Nombre des suffrages inscrits	Sièges à conférer	Diviseur électoral	Socialistes	Libéraux	Démocrates chrétiens	Cléricaux
Alost	62.015	4	10.717	3.189	7.430	10.717	33.339
Anvers.	138.175	11	10.767	13.161	43.290	5.046	64.607
Arlon-Marche-Bostogne . .	43.955	3	11.415	1.469	15.417	268	22.830
Audenarde	37.260	3	9.279	»	11.385	627	18.558
Bruges.	45.437	3	11.281	4.011	11.281	4.011	25.265
Bruxelles.	251 555	18	10.749	59.389	32.383	10.178	89 964
Charleroi.	138.790	8	12.501	76.008	18.048	»	36.286
Courtrai	58.995	4	11.626	3.176	11.626	4.595	35.403
Dinant-Philippeville .	64.335	4	11.098	16.487	11.098	918	28.180
Furnes-Ostende-Dixmude. .	52.221	3	10.264	»	14.451	1.077	30.790
Gand-Eecloo	141.287	10	10.481	20.963	31.181	6.296	71.125
Hasselt.	32.257	3	»	»	5.825	1.322	22.595
Huy-Waremme . . .	54.174	4	»	21.689	13.640	»	21.159
Liège	149.427	11	10.658	63.952	25.230	»	37.271
Louvain	79.165	6	10.635	11.640	17.000	1.620	42.543
Malines	58.082	4	11.692	2.264	15.974	»	35.075
Mons	93.363	6	10.621	42.451	20.237	»	21.242
Namur.	76.270	4	13.154	25.272	13.154	»	31.570
Neufchâteau-Virton. .	40.133	2	10.507	1.976	13.943	»	21.013
Nivelles	66.364	4	12.601	20.924	15.579	»	25.203
Roulers-Thielt. . . .	56.526	4	10.827	»	6.940	»	43.310
Saint-Nicolas	50.640	4	8.686	2 262	7.807	»	34.744
Soignies	58.981	3	13.437	22.732	13.437	»	18.650
Termonde	41.390	3	8.177	»	5.782	4.287	24.532
Thuin	52.420	3	12.722	17.279	12.722	»	18.617
Tongres-Maseyck . .	46.312	3	8.981	841	5.333	8.858	26.943
Tournai-Ath	101.926	6	13.506	13.566	36.832	»	40.552
Turnhout	42.272	3	»	»	»	1.117	30.710
Verviers	58.924	4	»	19.202	12.128	3.697	19.326
Ypres	39.581	3	8.237	»	8 237	»	22.924

Nous n'avons pas tracé de colonne spéciale pour les radicaux luttant seuls, qui obtiennent 24,185 voix à Bruxelles et 9,655 à Liège. A Gand, ils ont conclu une alliance avec les socialistes et sont parvenus avec l'appoint de ces derniers à faire élire un des leurs.

A bien envisager les choses, le Parti ouvrier peut-être satisfait

des résultats obtenus. Son action devra dorénavant se reporter presque exclusivement sur les campagnes. Les premières trouées y sont faites. Les propagandistes commencent à comprendre la vie des paysans. Grâce à des travaux monographiques, dont une partie a été publiée, il a été facile de se rendre compte des besoins de chaque district rural et de relever les points qui devaient le plus frapper l'esprit fruste des paysans. Ce travail démontre la systématisation de la propagande, l'absolue nécessité de pénétrer dans des milieux nouveaux, parmi des hommes nouveaux. Un dernier effort suffira pour que les expropriés du sol se réunissent en associations mutualisées et coopératives, formes les plus faciles à implanter dans les agglomérats agricoles.

Et maintenant que les résultats sont proclamés, que les nouvelles Chambres vont être formées, que va-t-il advenir? Les socialistes, fidèles à leur tactique, représenteront une motion pour la revision de l'article 47 de la Constitution. Le suffrage universel pur et simple, même tempéré par la représentation proportionnelle, aurait d'ailleurs démontré que c'est le socialisme qui aurait eu droit à la plus forte députation.

Si la revision de l'article 47 était rejetée, un nouveau mouvement populaire pourrait se produire dans le pays et serait d'autant plus intense que la majorité ministérielle est plus faible. Le Conseil général du Parti ouvrier a déjà pris des mesures et prépare un plan de bataille, pour que cette fois aucune force ne puisse entraver l'avènement de la justice politique.

Si le gouvernement faisait appel à des mesures répressives, celles-ci appelleraient des mesures semblables de la foule. Ou bien ne se sentant pas de force pour résister à une action générale, il se retirerait en laissant la place à d'autres et ceux-ci se verraient obligés de résoudre cette question, pour laquelle seize années de propagande, des blessés et des morts n'auront pas été de trop.

Il est vrai qu'une propagande intense, pour le programme dans son intégralité, aura été menée en même temps. Cette lutte-là se continuera. Il sera nécessaire, lorsque l'égalité politique aura été définitivement établie, que le prolétariat fasse les réformes qui sont nécessaires pour lui permettre d'affirmer plus solennellement que jamais, qu'il a conscience de ses intérêts de classe.

Ainsi, le Parti ouvrier de Belgique aura tour à tour employé les moyens révolutionnaires et pacifiques, suivant en cela la formule que le noble Benoît Malon épingla dans son *Socialisme intégral* : « Soyons révolutionnaires quand les circonstances nous y obligent, évolutionnistes toujours. »

PAUL DEUTSCHER.

Bruxelles, 15 juin 1900.

INTRODUCTION

A « L'HISTOIRE DU SOCIALISME FRANÇAIS »

I

Je me propose, en cet essai, de présenter au lecteur un aperçu synthétique de l'évolution du socialisme français, dans le siècle écoulé. Peut-être est-ce là une tâche d'une extrême complexité et qu'il eût mieux valu laisser à de plus robustes épaules. On me pardonnera de l'avoir entreprise, si je déclare tout de suite que ce livre ne m'apparaît que comme une simple ébauche, comme le cadre d'un travail plus développé et digne de tenter quelqu'un des vétérans et des conducteurs de la démocratie.

Depuis le jour où j'ai abordé, sans parti-pris ou plutôt avec la légère prévention qu'enracine l'education classique, le problème social, j'ai été conquis par le gigantesque effort du monde prolétarien. La grandeur du phénomène avait saisi mon imagination avant que ma raison n'eût adhéré aux critiques des écrivains successifs du socialisme. Après m'être, de prime abord, jeté dans l'étude des événements les plus récents et les plus considérables de l'histoire de la classe ouvrière : la Commune de Paris et la formation de la Social-Démocratie allemande ; après m'être imprégné de la pensée de Karl Marx, j'ai tenu à remonter le cours des époques, à rechercher comment ces événements s'étaient préparés, comment s'était élaboré le marxisme. Rien ne naît de rien. La Commune de 1871 plongeait des assises dans des soubresauts antérieurs, de même que les déductions du *Capital* se retrouvaient sous une forme rudimentaire chez d'autres publicistes. Et ainsi, par voie régressive en quelque sorte, s'est déroulée toute l'évolution socialiste au cours des cent dernières années. Après avoir accompli ce travail pour mon propre enseignement, j'ai pensé qu'il pourrait y avoir utilité à coordonner et à habiller les notes ainsi recueillies. Qu'elles deviennent le bien commun du prolétariat ; qu'il apprécie à

l'examen de son passé l'incalculable somme d'énergie qui est en lui, la continuité de ses progrès ; qu'il y puise aussi, avec la certitude du triomphe fatal, la conviction que, depuis plus d'un demi-siècle, il surgit comme le personnage dominant du drame humain !

Depuis cette année 1848, marquée à la fois par l'explosion révolutionnaire de juin, et par la publication du Manifeste des communistes, l'histoire générale n'est plus que celle du socialisme en marche. Qu'est-ce que les conflits de nationalités, l'expansion coloniale des grandes puissances, les déchirements mêmes de la bourgeoisie capitaliste, divers suivant les lieux et les régimes politiques, à côté de cette lutte grandiose, universelle, invariable en ses formes, — la guerre de la classe non possédante contre la classe possédante ?

Il nous a convenu aujourd'hui de la mettre à nu sur la terre même de la Révolution, sur ce sol de France où la révolte prolétarienne a fusé plus haut et plus violemment que partout ailleurs, où des milliers de serfs de l'atelier et de l'usine ont cimenté, de leur sang, l'édifice échafaudé par l'effort de quatre générations. Dans les mêlées confuses du nouveau régime commençant, puis dans les collisions parlementaires et les heurts des conceptions électorales de Juillet, puis dans l'exceptionnel ébranlement de Février, puis à travers le terrorisme autocratique de Décembre, parmi l'insurrection communaliste du 18 Mars, sous la paix superficielle et vacillante de la troisième République, — elle perce, cette conflagration sociale, elle grandit, s'exaspère, éclate en batailles de rues pour retomber soudain, devant les répressions impitoyables, aux élaborations intellectuelles et aux organisations latentes ; mais accumulant toujours plus de forces de combat, rassemblant plus de combattants, commandant plus de discipline, travaillant plus à fond la vieille société ; — elle ne s'atténue transitoirement que pour surprendre tout à coup le monde par l'extraordinaire ampleur de son développement.

Peut-être au seuil du vingtième siècle, — qui sera celui de la République sociale, comme le dix-neuvième siècle a été celui du libéralisme politique, — l'heure est-elle bien choisie pour rassembler, d'un coup d'œil, le passé. C'est le bilan d'une époque que, décade par décade, précisant l'apport de chacune, ce volume doit tracer. Me bercerai-je d'une illusion en croyant aussi qu'il répondra à une curiosité nouvelle, à un besoin mental de nos contemporains ? Les choses du socialisme passionnent de plus en plus le public, au fur et à mesure que, selon ses aspirations, il en espère ou en appréhende davantage l'échéance. Le dédain jadis professé pour les conceptions économiques de Louis Blanc, de Fourier, de Lassalle, de Henry Georges a fait place, chez beaucoup, à une attention calculée, le jour où ils ont compris que ces théories, si abstraites fussent-elles parfois, conquéraient l'adhésion

des masses populaires. Les succès de la démocratie ouvrière, serrée autour de son drapeau propre, ont concentré sur elle, sur ses revendications, sur ses programmes, les regards mêmes de ceux qui s'apprêtent le plus résolument à lui barrer la route. La petite bourgeoisie, longtemps réfractaire, comme en 1848, aux idées neuves qui lui paraissaient la négation totale de son rôle et de ses ambitions, a été entraînée par la logique des situations à se familiariser avec des thèses qu'on lui avait jusque-là offertes dénaturées et mutilées. Il est urgent de satisfaire à l'attente de tant de catégories sociales soucieuses de s'instruire, et utile aussi de proclamer nos titres, nos dates maîtresses. La simple énonciation des faits qui jalonnent la route du prolétariat l'emporte en splendeur et en puissance éducative sur l'histoire développée de bien des nations et de bien des régimes.

II

Rien n'est plus malaisé que de définir le socialisme, si l'on veut grouper ses traits caractéristiques, en une seule et courte phrase. Il procède avant tout de l'aspiration morale du travailleur à s'émanciper intégralement, à accéder au pouvoir politique, en l'arrachant à la bourgeoisie, omnipotente depuis la destruction du système féodal. Mais cette aspiration morale ne peut triompher que par une transformation des conditions économiques générales, parce que la bourgeoisie, comme les féodaux avant elle, a édifié sa puissance, ses conceptions gouvernementales, son régime administratif, sur une forme à peu près invariable d'appropriation. C'est un bouleversement de la propriété qui a appelé subitement le Tiers-État, il y a un siècle, à la plénitude de sa prérogative de classe dirigeante. C'est une révolution de la propriété, qui seule, déterminera le large et profond remaniement social dont le prolétariat attend l'échéance, — non point de sa suprématie de classe, mais du nivellement et par suite de la disparition ou de la fusion des classes. Le socialisme est donc un système économique qui vise à révolutionner le mode d'appropriation : il entend substituer la collectivité tout entière aux individus, dans la détention des instruments de travail, terre, usines, moyens de transports, etc., et sur les relations économiques nouvelles, ainsi instituées entre les hommes, dresser une organisation originale en tous ses aspects, et corrélative à l'infrastructure même de la société.

Le socialisme, on le conçoit de prime abord, n'est pas une pure construction de l'esprit, une élaboration utopique de quelque chercheur en quête d'innovation. Il apparaît comme le terme même du déroulement historique, comme la résultante de toutes les forces qui

travaillent le monde. Il n'est que la constatation irréfutable du mouvement logique qui entraîne le régime capitaliste vers la concentration des moyens de production, c'est-à-dire vers les accaparements démesurés qui légitiment et provoquent les expropriations en masse. La révolution économique se fait ou plutôt se prépare spontanément, issue des phénomènes qui échappent à notre prise et qui sont eux-mêmes la conséquence de l'appropriation individualiste consacrée par tous les codes civils. Le socialisme n'invente pas; il note : il ne crée pas le problème; il déduit la solution très rationnelle de données très simples. Comme l'ont dit quelques-uns des disciples les plus qualifiés de Marx, aucune doctrine n'a moins emprunté à l'imagination, ni donné plus de place à l'enregistrement méthodique des faits. A certains points de vue, la notion qui prévaut aujourd'hui auprès de tous les prolétariats organisés du Vieux et du Nouveau Monde mérite même beaucoup moins le titre de doctrine économique que la qualification de philosophie de l'histoire.

Le socialisme n'est pas seulement, comme certains l'ont prétendu, une poussée de convoitises matérielles, une exaspération des bas appétits impatients de s'assouvir. Au fond de toutes les doctrines de révolte et de tous les soulèvements insurrectionnels que l'on a signalés depuis les temps reculés — mouvements des pauvres contre les riches dans les Républiques de l'Hellade, séditions des esclaves sous la République Romaine, Jacqueries du Moyen-Age, le facteur idéologique — pour prendre une expression aujourd'hui usitée, apparaît non moins agissant que la souffrance corporelle, le désir du mieux être, l'autorité invincible de la faim. Nul n'a jamais songé, quoi que prétendent les purs idéalistes, à étayer la croissance des ambitions prolétariennes sur une substruction exclusivement matérialiste; — ou plutôt c'est mal interpréter la conception matérialiste de l'histoire, (que Labriola a si clairement exposée d'après Karl Marx), que de supposer qu'elle dénie tout prestige et tout rôle à l'idée. Elle la déduit seulement de l'économie même de la société, et la subordonne à celle-ci.

Le socialisme peut être proclamé la plus grande révolution morale que l'humanité ait enregistrée depuis dix-neuf siècles. Il a indéfiniment étendu, prolongé en tout sens la notion d'égalité, celle de fraternité, celle de solidarité. Il leur a conféré d'autant plus de puissance active qu'il les a montrées naissant, sortant spontanément du développement organique des choses, et que, les arrachant au domaine de la métaphysique, il les a enracinées dans la réalité mouvante des phénomènes économiques. Elles ne sont plus des abstractions, mais les conclusions obligatoires de l'ordre nouveau que le machinisme, la division des tâches, la concentration industrielle ont introduit dans les modes

de la production. Ouvrage collectif, collaboration incessante, subordination forcée de tous à tous dans la fabrication de l'épingle, du wagon, du moteur, — salaire égal, mutualité de services, respect de toute personnalité humaine pour toute personnalité humaine; les termes se commandent avec une incontestable rigueur. Par une étrange ironie, le régime capitaliste aura plus fait, — que toutes les doctrines philosophiques les plus hautaines et les plus altruistes, pour le relèvement mental des individus. Il est vrai qu'il n'avait point médité ce résultat, qui se retourne contre lui. La révolution morale qu'il engendre se lie à la révolution économique qu'il a préparée et précipitée.

Autour de la doctrine socialiste, dans l'univers entier, se sont constitués des partis d'action, dont la force numérique et l'énergie de rayonnement croissent sans relâche. Entre cette conception nouvelle de la production et de la répartition des richesses, et celle qui a atteint sa plénitude d'autorité vers le millieu du siècle, sous la Monarchie de juillet et sous le Second Empire, avec les disciples orthodoxes d'Adam Smith et de la grande école classique des Manchestériens, il y a cette différence que les partisans de la première sont serrés en une foi unique, et que les fanatiques de la seconde se divisent de plus en plus sur tous les problèmes. Notions économiques, appréciation du militarisme, du colonialisme, du fonctionnarisme, des relations de l'agriculture et de l'industrie, attitude dans les débats sur l'impôt, sur l'enseignement sur les affaires religieuses : si l'on excepte les divergences secondaires et transitoires, les socialistes des Deux Mondes pensent de même sur tous ces points ; sur chacune de ces matières, tout au contraire, les groupements, qui représentent la résistance à la poussée prolétarienne, gardent jalousement leur autonomie de pensée. Les radicaux sont en désaccord avec les opportunistes ; les royalistes avec les républicains ; les coloniaux avec les adversaires de l'expansion exotique ; les nationalistes ultra-chauvins avec les pacifiques ; les théoriciens de l'impôt sur le revenu avec les défenseurs de l'impôt sur les revenus et avec les champions de l'extension infinie des contributions indirectes. Et encore laissons-nous de côté le grand débat sur le libre échange et le protectionnisme et de multiples divergences qui séparent les individualistes de toutes catégories, infidèles sur certains détails gros ou petits aux conclusions des maîtres de l'orthodoxie, mais tous inféodés au principe de la propriété privée, l'unique lien qui les rassemble en face de l'ennemi commun.

La puissance de cohésion du socialisme — nous n'écrivons pas encore de la classe ouvrière — s'oppose donc, avec une lumineuse netteté, à l'émiettement à peu près chronique, de ce qu'on pourrait appeler, en reprenant un terme vieux de cinquante ans, mais à peine défraîchi, le parti de l'ordre. Celui-ci est un amalgame confus de cou-

ches superposées, d'intérêts divers et souvent antagonistes, solidarisés seulement par l'appréhension de la catastrophe ; la démocratie sociale est l'expression d'un intérêt unique, ou, du moins, elle comprend exclusivement des forces convergentes. Elle n'enferme pas en elle tout le prolétariat, car si cette masse énorme s'abritait sous un même drapeau, la révolution serait faite, mais elle ne se compose que de prolétaires, de renégats de la classe possédante, et de petits bourgeois expropriés de leur rang antérieur par l'action inéluctable du système. Les assiégés forment des bataillons disjoints ; les assiégeants marchent en un seul corps. Et cette unité qui, à l'heure décisive, triomphera de toutes les dissidences de tactique, de toutes les rivalités de personnes, est l'arme la plus redoutable de la révolution contre le conservatisme.

La doctrine de la lutte des classes correspond-elle à la réalité, se calque-t-elle strictement sur les faits ou n'apparaît-elle que comme une fiction erronée ? Ceux qui la combattent, allèguent les transformations qui se sont accomplies dans le régime social depuis cent dix ans. La Constituante de 1789 a supprimé les castes, les ordres, toutes les distinctions qui pouvaient surgir entre les citoyens. S'il y avait vraiment antagonisme de classe, comment s'expliquer qu'en maintes circonstances, en 1848 par exemple, puis au 2 Décembre, puis en 1871, les prolétaires ruraux aient pris nettement parti contre ceux des grandes cités ? Pourquoi aujourd'hui encore, les journaliers agricoles sont-ils séparés comme par un mur, des travailleurs urbains, votant différemment de ceux-ci, élevant contre eux des députés conservateurs, cléricaux, militaristes ? Les arguments sont spécieux, mais ils ne valent rien. Lorsque nous examinerons l'œuvre sociale de la Révolution, nous verrons que le statut économique d'alors ne démontra pas aux hommes les plus avancés de la France, l'urgence d'une refonte très profonde, d'une modification intégrale de la forme de la propriété. La Convention s'est contentée d'ériger la dictature de la bourgeoisie : c'est que le prolétariat naissait à peine, et qu'il était loin de présenter encore l'aspect d'une catégorie aux limites précises. C'est sous le Directoire, avec Babeuf, que pour la première fois surgit la notion d'une autre révolution, et du même coup, celle d'une nouvelle division des hommes. Sept années après le 4 Août, la lutte des classes s'ouvrait ainsi, avant que le nouveau régime ne vînt se figer et se resserrer dans la législation consulaire. Quant au rôle des ruraux durant les journées de Juin, durant la campagne césarienne qui aboutit au 18 Brumaire de Louis Bonaparte, durant la Commune, durant les vingt-cinq premières années du régime actuel, comment en tirerait-on des conclusions précises ? De ce que tous les prolétaires ne sont pas encore conscients de leurs droits, de leurs intérêts, de leur solidarité, on ne saurait déduire

la condamnation de la doctrine des classes. Ces propriétaires parcellaires, qui croient posséder, et qui sont en réalité possédés par l'hypothèque ; ces journaliers agricoles qui se groupent dans les syndicats mixtes, autour des grands détenteurs de latifondia, héritiers des féodaux d'autrefois ; ces artisans des villes qui versent dans le néo césarisme contemporain ou qui se laissent séduire par les œuvres cléricales, ne sont pas encore élevés à l'intelligence des phénomènes sociaux qui les touchent le plus directement; soit. Mais leur ignorance sera transitoire : de jour en jour, diminue l'épaisseur de ces feuillets éparts du bloc prolétarien. Les faits ne corroborent pas exactement, en leur complexité, l'affirmation rigide et simple des théories abstraites ; reconnaissez au moins que la lutte des classes est l'élément capital de l'histoire contemporaine et qu'elle domine tous les efforts, toute la pratique, et de la bourgeoisie et de la masse ouvrière. Croit-on qu'il suffirait d'un volume plus ou moins célèbre et des discours d'orateurs plus ou moins convaincants, pour enraciner dans les cerveaux de millions d'hommes cette thèse de l'antagonisme irréductible, s'ils ne la percevaient d'intuition, et pour ainsi dire d'instinct?

Mais, nous l'avouons : il n'y a pas encore entre le monde capitaliste et le monde prolétarien, la coupure brusque, la fracture totale que d'aucuns peuvent signaler pour l'avenir. Si l'opposition était aussi brutale, la lutte serait autrement intense. Entre les deux catégories des possédants et des non-possédants, subsiste une catégorie tampon, qui s'amincit de jour en jour, qui tend à s'évanouir, mais qui joue encore le rôle de coussin-amortisseur : la petite bourgeoisie. L'étude de l'évolution socialiste, au cours du dix-neuvième siècle, nous montrera qu'il lui a été donné, à plusieurs reprises, de prendre des décisions capitales, qu'à des jours de bataille suprême, elle a fait pencher la balance, qu'elle porte dans ses rangs l'appoint des éléments en conflit. La force de la bourgeoisie capitaliste n'est plus en elle-même : elle ne se défend plus par ses propres énergies ; elle ressemble à cette société romaine de la décadence, qui dressait entre sa faiblesse et les envahisseurs barbares du dehors, des barbares domestiqués. La petite bourgeoisie et la démocratie paysanne qu'elle a su longtemps rallier à sa cause, qu'elle a enlacées dans le réseau compact de ses rouages administratifs, constituent sa dernière ceinture de protection. Que le petit commerce, que la petite industrie, que la propriété parcellaire, sans cesse chassés de leurs positions économiques, tombent définitivement dans le prolétariat prêt à les absorber, la grande bourgeoisie dirigeante, maîtresse des pouvoirs publics, maîtresse du capital terrien, des machines, des voies ferrées, du crédit, n'aura plus qu'à assister à son propre effondrement. L'empire romain, lui aussi, fut confisqué par des bandes ennemies, qu'il avait appelées à sa garde.

III

Le socialisme ne s'est vraiment arrêté, en sa forme scientifique, en son cadre définitif, que depuis un laps de temps assez restreint. Le Manifeste des communistes, et le premier volume du *Capital*, appartiennent sans doute, l'un à la première moitié, l'autre, aux années moyennes du dix-neuvième siècle : leur action n'a pas été immédiate ; ce n'est guère qu'à dater de 1870 que se sont constitués les partis ouvriers, et que le mysticisme et le romantisme ont été bannis du programme prolétarien. La littérature mystique et romantique avait été plus volumineuse dans le socialisme français que dans tous les autres. C'est chez nous que la dernière utopie a été écrite, par un socialiste, pour exposer à la foule les merveilleux bienfaits du régime communiste. C'est chez nos auteurs que le déisme, hérité de Rousseau et des Jacobins, a persisté avec la plus vigoureuse ténacité. L'on ne saurait dire que tous nos écrivains révolutionnaires aient méconnu l'importance du facteur économique en histoire, avant Marx et Engels, mais ils ne lui ont attribué qu'une valeur restreinte, et à prendre les nombreuses publications pénétrées d'esprit socialiste, qui sont intervenues de 1835 à 1848, on conclut aisément qu'à l'exemple des hommes de la première Révolution, les penseurs de la Monarchie de Juillet, que nous revendiquons comme nôtres, ont donné le premier rang à l'idéologie et aux abstractions métaphysiques. Ils ont presque tous noyé les déductions tirées de l'évolution industrielle même, sous les développements de la morale et de la justice. Ils démontraient que l'organisation communiste correspondait à ces notions transcendantes, mais en général, ils prouvaient mollement sa filiation légitime avec le mouvement capitaliste. Ce n'est guère qu'en 1880, après l'adoption du programme du Parti ouvrier, que le socialisme rationnel s'est imposé en France ; il y a fait, depuis, une assez belle carrière, puisque ceux mêmes qui répudient l'étiquette marxiste et qui discutent certaines des thèses du *Capital*, se sont imprégnés de la doctrine matérialiste, au point de la faire passer presque tout entière dans leurs propres déclarations. Mais il est indéniable, d'autre part, que la démocratie sociale chez nous, ne s'est pas soustraite totalement (et peut-être ne l'écartera-t-elle jamais) à l'idéalisme, qui a été la dominante de notre conception révolutionnaire depuis plus d'un siècle. Le socialisme français des dernières années porte cette double marque : justice humaine et conclusion scientifique.

IV

Deux facteurs essentiels ont facilité et hâté la propagande de la doctrine nouvelle : l'affaiblissement du sentiment religieux et la diffusion de l'instruction, d'ailleurs connexes. Au fur et à mesure que l'espoir en l'au-delà et l'attente de la vie future apparaissaient aux masses plus chimériques, et qu'elles s'affranchissaient davantage de l'autorité des clergés, elles se ralliaient plus volontiers autour de ceux qui leur dénonçaient le caractère conventionnel, les substructions matérielles des inégalités terrestres. La superstition a toujours été le meilleur frein aux révoltes populaires. La tentative suprême que le Saint Siége a ordonnée à l'Église pour ressaisir les foules, le socialisme catholique des Manning et des de Mun, le socialisme protestant des provinces rhénanes de Prusse, ne sont que des expédients plus ou moins visibles, mais qui tendent tous à ce but unique : ramener le prolétariat aux croyances surannées, pour endiguer le socialisme tout court. L'athéisme ou la libre pensée montante effraie peut-être plus encore la bourgeoisie capitaliste et les gouvernements conservateurs que l'expression même des idées les plus audacieuses, parce qu'ils discernent le lien étroit de celles-ci et de celle-là, et que la négation du divin leur semble très justement, à la base même de l'affirmation de l'universelle égalité, à la racine des transformations redoutées.

C'est pourquoi aussi la classe dirigeante appréhende les progrés de l'instruction, et s'efforce, par tous les moyens, de la soustraire à l'exclusive domination laïque. Lorsque les républicains « tricolores » français, pour reprendre l'expression dont on usait en 1848, entamaient derrière Ferry, la grande lutte scolaire de 1880, et reconquéraient, pied à pied, sur le clergé, le terrain usurpé par lui, ils avaient senti le besoin d'éduquer la nation, afin d'éviter un retour d'abêtissement politique. Ils pensaient que la diffusion des connaissances servirait leur propre cause à eux, celle de la République modérée, conservatrice, capitaliste. Après avoir formé le fonds du parti de l'ordre, en 1850, sous la bannière équivoque des Falloux, des Montalembert, des Thiers, ils avaient compris toute la profondeur de leur faute. Pour désarmer la Congrégation, à peu près maîtresse de la France sous l'Empire, omnipotente et triomphante ensuite jusqu'au lendemain du 16 mai, ils fondèrent l'instruction laïque, obligatoire et gratuite. Pendant quelques mois, quelques années même, ils poursuvirent leur tâche, mais avec mollesse et tournant les résistances plus qu'ils ne les brisaient. Des écoles s'ouvrirent, où le nom de la divinité n'était plus que rarement prononcé. L'instituteur dressa, en face de la chaire du passé

croulant, la tribune du monde nouveau. Mais alors la phrase retentissante que Montalembert lançait, à la Législative, quarante ans plus tôt, revint en mémoire. « L'éducation laïque a fait des libéraux sous la Restauration, des Républicains sous la Monarchie de Juillet, des *Socialistes* sous la seconde République. » C'étaient encore des socialistes, des adversaires de l'ordre existant, que l'instruction primaire produisait dans la Troisième, sous les yeux de l'administration, avec le concours des hauts fonctionnaires officiels, selon les programmes d'État. La bourgeoisie aperçut la nouvelle erreur où elle avait versé. Elle se retourna contre elle-même : affolée, elle maudit son œuvre, suspendit les laïcisations, et ne pouvant, sous peine d'immédiate forfaiture, annuler sa propre législation, elle l'oublia — donc la viola. Le mot de Spuller : « l'esprit nouveau » est une de ces paroles historiques qui résument et ouvrent une phase dans la vie d'un peuple. Depuis dix ans, épouvantée par les conséquences sociales des textes de 1880-1886, effrayée aussi par les conspirations successives du clergé, la classe gouvernante oscille, hésite, louvoie, cherchant une solution stable qu'elle ne découvrira point. Entre l'esprit révolutionnaire et l'esprit clérical — entre l'Internationale Rouge et l'Internationale Noire, — il n'est point de milieu.

V

Le développement même des institutions modernes a prêté un concours inappréciable à la propagande prolétarienne. Il est à remarquer que le socialisme a atteint, à l'heure présente, son maximum d'organisation dans les pays les plus grevés de charges publiques de toute nature, et qu'au contraire, en Angleterre et aux États-Unis, où l'administration civile et militaire laisse plus de répit aux citoyens, il n'a pu encore dresser un front compact. Les tares indélébiles du régime actuel : le colonialisme, le fonctionnarisme, le militarisme, fournissent d'admirables matières de dissertation aux champions des idées subversives. La société bourgeoise multiplie ses fonctionnaires, afin de retenir la nation dans le lacis d'une réglementation plus compliquée et plus anémiante : elle fonde des dépendances exotiques, parce que le mode de production qu'elle adopte exige des débouchés toujours grandissants et que sa vitalité même est subordonnée à l'activité de ses fabriques ; elle entretient des armées toujours plus coûteuses, parce que les rivalités commerciales, substituées aux problèmes de frontières et aux convoitises dynastiques sont de terribles ferments de guerre, et ensuite parce que, seule, une force publique de centaines de millions d'hommes, peut défendre l'ordre et prévenir les soulèvements intérieurs.

Mais les entreprises coloniales et les créations administratives et les accroissements d'effectifs, se répercutent en aggravations de dépenses — et aussi d'impôts, — sur les budgets annuels. La masse laborieuse, qu'écrase partout le système fiscal, et qui, ici encore, — comme le Tiers sous l'ancien régime, — paie pour la classe dirigeante, éprouve, à sa propre contribution, toutes les exactions ruineuses du système. La lourdeur des taxes suscite les premières doléances. Le jour où tel paysan, tel ouvrier, tel petit patron discerne la source profonde des augmentations fiscales continues, il est mûr pour recevoir la parole révolutionnaire. Ceux qui proposèrent l'imposition du revenu, en 1895-96 en France, n'étaient point des destructeurs de l'état de choses régnant; ils entendaient, au contraire, le consolider en réduisant la cote des humbles, en leur retirant la vision obligatoire et périodique de leur misère. Le calcul était exact, s'ils ne songeaient qu'à la démocratie paysanne et petite-bourgeoise; mais leur projet n'avait qu'une valeur de principe au regard des salariés urbains, qui n'acquittent guère que les taxes de consommation. Or, substituer à toutes les contributions directes et indirectes un impôt unique, est une conception qui épouvanterait les plus avancés des radicaux. Le jour où les cinq milliards que l'État, les départements et les communes prélèvent annuellement, seraient perçus sur la seule propriété, celle-ci aurait à peu près vécu. Les déplacements de charges que la société bourgeoise peut consentir, sans toucher à son principe, sont si minces, si mesquins, qu'elle n'arrivera jamais à masquer aux yeux du prolétariat les formidables appétits de ses services improductifs — et ainsi chaque demi-milliard inscrit au budget, entraîne un renforcement de la propagande socialiste, chaque emprunt nouveau, s'il peut combler d'aise l'épargne moyenne, dénonce un nouveau gaspillage et présage une taxation surélevée. Partout dans l'univers, depuis 1870, et sous l'influence des trois facteurs, colonialisme, militarisme, fonctionnarisme, les dépenses publiques ont doublé ou triplé. Certains pays sont arrivés à la limite extrême où surgissent les banqueroutes; d'autres, plus riches, écartent le spectre de la faillite, mais sentent leur initiative et leur labeur paralysés par ce grossissement des exigences financières. Il était naturel que le monde ouvrier fît son profit de cette constatation.

D'autres phénomènes d'une nature différente sont encore venus intensifier le rayonnement des idées nouvelles en leur présentant de merveilleuses illustrations. L'entrée en lice, depuis quelques années, de puissances industrielles et commerciales jusque-là reléguées à un rang inférieur, la concurrence économique que le Japon, la Russie, l'Union Américaine, l'Allemagne, font à des pays qui les avaient auparavant distancés et dédaignés : l'Angleterre, la France, la Belgique,

ont aggravé, dans ces trois contrées, la condition du prolétariat. La stagnation des échanges ou même le recul des statistiques, qu'elles ont enregistrés, ont eu forcément leur répercussion sur le sort des artisans des usines. La solidarité des travailleurs des Deux Mondes, l'étroite connexité de leurs intérêts ont été soulignées par la crise même qui sévissait çà et là. Le Japon, la Russie et, à un moindre degré, l'Allemagne offraient par ailleurs le spectacle d'une rapide évolution de structure, et montraient, sous un aspect saisissant, les conséquences du triomphe subit de la production capitaliste. Il est permis de dire que l'expansion de l'industrialisme à travers tous les continents — fait essentiellement contemporain — a influé, dans une très ample mesure, sur l'expansion des thèses et des partis socialistes.

Partout où la machine s'est substituée au travail des bras, partout où l'atelier familial a reculé, disparu devant la grande industrie, la pensée révolutionnaire a trouvé son sol préparé. Si l'Internationale se reconstituait maintenant sur son plan de 1869, elle n'engloberait plus seulement des centaines de milliers d'ouvriers de l'Europe Occidentale et Centrale, elle aurait, en quelque sorte, une section par contrée, et embrasserait des millions d'hommes. Non seulement le prolétariat s'est formé, depuis 1880, en Serbie, en Bulgarie, en Roumanie, c'est-à-dire dans les régions balkaniques, jadis stérilisées par le despotisme turc, mais il a surgi dans les anciennes dépendances espagnoles et portugaises de l'Amérique du Sud et même dans les États du Mikado. La fabrique a été la grande initiatrice : sous son couvert se sont resserrées les puissantes agglomérations, d'où l'idée a soudain et nécessairement jailli. Les artisans, qui autrefois, en 1820, en 1830, et jusqu'à la fin du Second Empire en notre Occident ; qui, à une date plus récente encore, en Pologne, et en Hongrie, et aux États-Unis, voulaient briser les métiers mécaniques et tous les rouages compliqués qu'ils surveillaient — salueront, en eux, dans l'avenir, l'instrument de leur émancipation.

En fait, l'Internationale est de nouveau debout, et avec une autre vitalité, et une autre énergie d'action, qu'avant 1872. Qu'ont donc été les Congrès de 1889 à Paris, de 1891 à Bruxelles, de 1893 à Zurich, de 1896 à Londres, sinon la mise en œuvre de la formule fameuse : Prolétaires du Monde, unissez-vous ! Le socialisme, d'un bout à l'autre des terres habitées, ne fait-il pas un bloc uni, homogène, malgré toutes les dissidences éphémères, en face du bloc compact d'aspect, mais plus profondément fissuré du conservatisme capitaliste ? Et cette cohésion même n'atteste-t-elle pas l'efficacité de la transformation économique, qui s'est produite dans le dernier quart de siècle, avec l'ouverture des contrées jadis exclusivement agricoles à la grande production industrielle ?

VI

Le socialisme a traversé dans les dernières années, et là même où il était le plus solidement implanté, une phase de repliement, où d'aucuns ont cru discerner une crise. Il est incontestable que les théories méritent d'être revues, augmentées ou éclaircies d'âge en âge, et que les dogmes intangibles ne sauraient être de mise, aux yeux d'hommes scrupuleux et soucieux de s'adapter à la réalité. Les doctrines qui nous avaient été transmises par Marx, Lassalle et Engels, et que Guesde avaient introduites dans les rangs du Parti Ouvrier Français, après 1880, ont été soumises à un examen approfondi. Elles subissaient la même épreuve, au surplus, en Allemagne, en Italie, et dans toutes les contrées qui avaient vu leur diffusion et leur triomphe. Nous ne faisons pas allusion, ici, au cas Bernstein qui soulèverait des commentaires plus développés, et qui offre un caractère tout spécial. Nous n'avons pas l'intention de discuter les contradictions de ceux qui n'ont pas craint de pousser jusqu'au reniement et qui ont déserté la cause du prolétariat révolutionnaire, pour verser dans un vague et impuissant radicalisme. Mais, dans l'armée même de la démocratie sociale, parmi les combattants dont la loyauté ne saurait être suspectée, des divergences de vues, d'interprétation, de méthode, se sont affirmées. Tour à tour, ont été critiqués, la loi d'airain, puis la théorie de la valeur, puis celle de la catastrophe finale, l'affirmation de la concentration capitaliste et même l'axiome de la lutte des classes. Les conflits d'opinions, et quelques-uns ont été fort loin, ne sauraient être pour le socialisme une source de désorganisation, d'affaiblissement, et les conservateurs auraient grandement tort de s'en réjouir.

Un parti, qui est assez puissant, assez sûr de lui-même pour envisager froidement, débattre, et dans une certaine mesure, rajeunir ses doctrines fondamentales, s'impose au respect de ses adversaires. A quel moment les cléricaux ou les libéraux orthodoxes ont ils donné pareil exemple de loyauté et d'audace ? Mais il convient d'ajouter que les discussions ouvertes sur l'exactitude des thèses traditionnelles, si elles ont provoqué, dans les rangs socialistes, une division en gauche et droite, n'ont ni vraiment ébranlé la conception matérialiste, ni suscité une sécession. Les Congrès de Stuttgart et de Hanovre, en Allemagne, malgre la véhémence des discours opposés, n'ont pas entamé l'unité de la Social Démocratie. En France, le Congrès de Paris, qui devait juger non pas seulement un point de doctrine, mais un point de fait autrement pressant et grave, a su éviter la rupture que la réaction escomptait déjà, — et cette persistance à mettre l'accord nécessaire

au-dessus des rivalités de personnes et des antagonismes transitoires mérite, certes, d'être signalée comme l'un des traits capitaux de la période contemporaine. Les divergences de pensée subsistent, mais elles n'aboutissent, ni aux déchirements terribles que l'Internationale a éprouvés presque dès son origine, ni aux séparations brutales qui, de 1876 à 1891, ont été la dominante de l'histoire du socialisme français.

VII

On l'a dit au début : ce livre est consacré tout entier à l'étude du mouvement prolétarien dans notre pays. On y fera rentrer forcément les courts exposés des idées et des événements de Belgique, d'Allemagne, d'Angleterre, qui serviront à l'intelligence de notre propre processus mental ou de notre développement politique. Mais le volume n'en trouvera pas moins son unité par dessus ces digressions inévitables.

L'évolution de la démocratie sociale d'une contrée, est par ailleurs tellement liée à celle des contrées étrangères, qu'on ne saurait cantonner rigoureusement ses recherches entre des frontières déterminées. Les historiens du milieu du siècle, qui ont scruté l'expansion du libéralisme, les soulèvements de la bourgeoisie révolutionnaire de 1820, 1830, etc. — ont éprouvé cette difficulté à séparer tel peuple de tel autre, à envisager à part l'Allemagne, l'Espagne, Naples, la Pologne, etc., etc. Ils ont été entraînés à montrer la filiation logique des insurrections qui éclataient d'un bout à l'autre du Continent, comme des traînées de poudre. A plus forte raison est-il malaisé de sectionner, de fragmenter l'examen de la poussée socialiste, qui bien plus encore que la poussée libérale du passé, proclame son caractère international. C'est dire que l'auteur de ce premier ouvrage sera contraint un jour ou l'autre, de le compléter par une histoire plus générale des progrès et des soubresauts prolétariens dans le monde.

S'il a voulu inaugurer ses considérations par la France, ce n'a pas été uniquement pour rendre hommage à la nationalité; c'est qu'en réalité, et en dépit des éclipses passagères, aucune contrée n'a autant mérité du socialisme. C'est chez nous, au dix-huitième siècle, alors que toutes les institutions anciennes sont passées au crible, qu'apparaissent les premières critiques de la propriété privée, assauts précurseurs de gigantesques ébranlements du dix-neuvième. C'est chez nous, avec Babeuf, que le communisme élabore le premier manifeste digne de ce nom, et tente, une première fois, la conquête de la puissance publique; c'est chez nous que se rencontrent, éparses dans les œuvres des uto-

pistes de l'Empire et de la Restauration, les analyses les plus lointaines des phénomènes économiques issus des grandes transformations industrielles; c'est chez nous, que le prolétariat, en juin 1848, a donné le premier signal de la guerre des classes, et qu'en mars 1871 il a opéré sa première révolution.

Le socialisme allemand a pu systématiser, sous une forme quasi-définitive, et à l'heure même, où à Paris, le césarisme s'étayait sur la formidable répression de Cavaignac, le réquisitoire accablant du monde ouvrier contre le monde capitaliste : qui nierait les emprunts de Lassalle et de Marx à leurs précurseurs de France? Le socialisme belge s'est doté d'une admirable organisation, d'une force de résistance et d'attaque unique en Europe. Qui contesterait qu'il ait profité de nos écoles, de nos épreuves, que nous ayons été ainsi, par nos splendides explosions, par nos écrivains et nos penseurs, de Fourier à Louis Blanc et de Proudhon lui-même à Malon, par nos défaites et nos sanglants affaissements, les éducateurs de l'humanité socialiste?

Lorsque plus tard, au moment des constructions dernières, au jour du triomphe, l'on établira l'apport de chaque nation dans le renouvellement des formes sociales, on reconnaîtra, à coup sûr, que notre pays n'est point resté au dernier rang. Oui nous dit que le grand courant prolétarien ne recevra pas de nous l'impulsion suprême, et qu'après avoir renversé, il y a cent dix ans, le système féodal, et pour elle et pour l'universalité des hommes, la France ne jouera pas, encore une fois, dans le heurt intensifié des classes, le même rôle initiateur?

PAUL LOUIS.

L'ESPRIT ADMINISTRATIF

L'Esprit Administratif est une forme de mentalité que de longs siècles de centralisation ont particulièrement développée en France. Cet esprit, par suite de l'importance qu'a prise dans notre pays le mécanisme administratif, exerce une grande influence sur nos idées, sur nos mœurs, sur notre pratique sociale tout entière.

Il peut être intéressant d'analyser cette forme de mentalité et d'en examiner la valeur morale et sociale.

L'Esprit Administratif peut être regardé comme une variété de l'Esprit de Corps (1). S'il est vrai que chaque corporation, surtout dans les professions dites libérales, transforme dans une certaine mesure la mentalité de tous ceux qu'elle unit par un lien d'intérêts, de préoccupations et aussi de préjugés communs, on est en droit d'affirmer que ce vaste organisme social qu'on appelle une Administration inculquera à ses membres, d'une manière plus ou moins consciente, un conformisme intellectuel et moral et qu'elle les marquera d'une estampille indélébile.

L'administrateur, quelqu'il soit, quels que soient les intérêts, économiques, politiques, juridiques, intellectuels et moraux à la gestion desquels il est préposé, présente certains caractères communs qu'il est facile de reconnaître et qui constituent chez lui une sorte de caractère acquis susceptible d'absorber plus ou moins complètement son caractère inné.

Une administration est une corporation qui, bien qu'ayant sa place définie dans le grand organisme social qui constitue l'État, n'en a pas moins, dans une certaine mesure, son existence propre, ses intérêts particuliers et comme son vouloir-vivre spécial.

Ce vouloir-vivre s'incarne, à des degrés divers, chez tous les membres d'une même administration et superpose à leurs égoïsmes individuels un égoïsme collectif qui a pour effet de les renforcer et de les discipliner.

---

(1) Sur les influences morales et sociales de l'Esprit de Corps, voir notre article : *L'Esprit de Corps (Revue Philosophique*, août 1899).

Qui dit administrateur dit hiérarchie. — Cette hiérarchie a pour effet d'entretenir entre tous les membres d'une même administration un sentiment d'étroite solidarité, de l'imposer au besoin et de punir sévèrement les infractions au conformisme commun.

Qui dit hiérarchie dit aristocratie. — Dans chaque administration, chaque subordonné a ou est censé, avoir le respect de ses supérieurs hiérarchiques ; d'autre part, les chefs ont à un degré encore plus élevé le sentiment de leur autorité. — L'Esprit Administratif est donc autoritaire par essence et par tendance ; il tend à inculquer à tous les membres du groupe des idées de subordination et de discipline.

Souvent l'attitude de l'administrateur reflète cet état d'âme. — Ce trait a été très bien mis en lumière par M. Verniolle dans l'humoristique portrait qu'il trace d'un proviseur dans la nouvelle intitulée *Par la voie hiérarchique :* « Le proviseur Létang de Gaube se promenait sous le cloître avec des airs d'amiral sur son banc de quart, le buste cambré, la tête rejetée en arrière, l'œil dur, mobile et faux, promené sur l'entourage ainsi que sur un troupeau d'esclaves » (1). — On retrouve le même droit plus brutal dans le *Manteau* de Gogol. Qu'on se rappelle l'accueil plein de morgue fait par un haut fonctionnaire au malheureux et tremblant Akaki Akakiewitch, quand ce dernier vient implorer son aide pour lui faire rendre le manteau volé.

Cet esprit autoritaire est en même temps un esprit exclusiviste. Prenez un administrateur quelconque ; cette conviction s'établit peu à peu et finit par triompher dans son esprit, que l'administration dont il fait partie constitue une caste supérieure, une sorte d'aristocratie dont il est appelé à maintenir le prestige vis-à-vis du public. Dickens a donné une peinture humoristique de ce trait de l'Esprit Administratif dans le passage de la *Petite Dorrit* où il met en scène ce chef de bureau du « Ministère des Circonlocutions » qui regarde le public comme son ennemi personnel et « ne prononce jamais qu'avec un visible mépris le nom de cette obscure corporation ». — Dans les services de l'État où, comme dans l'Université, il y a une dualité bien tranchée entre l'élément administratif et l'élément administré (personnel administratif et personnel enseignant), le même esprit se fait jour. — Là aussi le personnel administratif a une tendance à faire bande à part. — Il a ses intérêts propres, son esprit de caste, sa foi dogmatique dans l'infaillibilité de l'autorité. — Ajoutons que ceux d'entre les administrateurs qui sont le plus imbus de cet esprit autoritaire sont généralement ceux qui seraient le plus loin de pouvoir justifier de telles prétentions aristocratiques.

(1) C. Verniolle. *Scènes de la Vie Universitaire. — Par voie hiérarchique.* Feuilleton du *Temps* du 23 février 1896.

Il est des administrateurs qui professent au sujet de leur autorité un dogmatisme amusant. Ils sont, sans le savoir, disciples de Bossuet et soutiendraient volontiers avec ce théologien que leur pouvoir est une émanation de Dieu et que leur rond de cuir administratif est l'autel où s'incarne et prend corps l'autorité divine. — Aussi rien ne froisse-t-il plus l'administrateur dans son dogmatisme autoritaire, rien ne le contriste-t-il plus que l'ironie irrévérencieuse qui lui apparaît littéralement comme un crime de lèse-majesté.

Cet esprit de caste fait que le groupe administratif en vient souvent à oublier sa véritable destination sociale. — « La Bureaucratie, dit Simmel, en vient souvent à oublier son rôle d'organe et à se poser comme une fin en soi » (1).

De là, l'esprit de solidarité qui unit les membres d'une même administration. Les clichés fameux : « la grande famille militaire », « la grande famille universitaire », etc., ne sont pas à certains égards un vain mot. — Dans une administration, on sait se serrer les coudes, soutenir le prestige commun, dissimuler les tares, les faiblesses et les fautes. — Si quelqu'un est assez audacieux pour s'attaquer à l'un des membres du clan administratif, il s'attire l'animosité de toute la hiérarchie, absolument comme l'imprudent qui, pour avoir taquiné un frelon, est poursuivi par la ruche entière. — Cette défense corporative est surtout énergique si le personnage lésé est bien soutenu en haut lieu et s'il appartient à une de ces familles administratives dans lesquelles un gros prébendier fait arriver et couvre de son omnipotente protection tout son parentage.

Rien en effet ne renforce mieux la solidarité administrative que cette solidarité familiale qui porte le nom de népotisme et dont nous voyons en France autour de nous tant d'aimables échantillons. Personne n'a décrit plus humoristiquement que Dickens, le népotisme administratif (2). — « Les Mollusques, dit Dickens, aident depuis longtemps à administrer le Ministère des Circonlocutions. La branche Tenace Mollusque croit même avoir des droits acquis à tous les emplois de ce ministère et elle se fâche tout rouge si quelque autre lignée fait mine de vouloir s'y installer. C'est une famille très distinguée que celle des Mollusques, et aussi très prolifique. Les membres sont dispersés dans tous les bureaux publics et remplissent toute sorte d'emplois officiels. Ou bien le pays est écrasé sous le poids des services rendus par les Mollusques ou bien les Mollusques sont écrasés sous les

(1) Simmel. — *Comment les formes sociales se maintiennent.* — Année Sociologique 1898, p. 92.

(2) Voir les chapitres de la *Petite Dorrit*, intitulés : *Exposé de la théorie de l'art d gouverner* et *Un banc de Mollusques.*

bienfaits du pays. On n'est pas tout à fait d'accord sur ce point. — Les Mollusques ont leur opinion ; le pays à la sienne. » (*La Petite Dorrit,* Ch. X). — Voici un autre personnage du même roman qui se plaint amèrement de ce que sa famille n'ait rien fait pour le pousser dans le monde. « Vous oubliez que j'appartiens à un clan, ou à une clique, ou à une famille, ou à une coterie (donnez lui le nom que vous voudrez) qui aurait pu me faire faire mon chemin de cinquante manières différentes et qui s'est mis dans la tête de ne rien faire du tout pour moi... Me voilà donc devenu un pauvre diable d'artiste. (*La Petite Dorrit, un Banc de Mollusques.*) Ces dynasties ne sévissent pas seulement dans les autres sphères administratives. Elles en viennent à mettre en coupe réglée les places les plus médiocres des administrations et jusqu'à de modestes postes d'instituteurs. — On sait en effet que c'est pour l'administration universitaire une régle ouvertement avancée que celle qui consiste à donner la préférence, pour les nominations ou faveurs, aux fils, filles, neveux et nièces d'instituteurs alors même que leurs concurrents ou concurrentes présenteraient des mérites égaux ou une situation tout aussi digne d'intérêt. — Ainsi se forment du haut en bas de l'échelle de petits clans népotiques.

N'insistons pas davantage sur ce fléau du népotisme. Le développement excessif qu'il a pris chez nous, semble donner raison dans une certaine mesure à un écrivain allemand (1) qui prétend que la démocratie favorise plus que la monarchie les excès du népotisme. « Le monarque, dit cet écrivain, ayant le plus grand intérêt au maintien d'une administration officielle honorable, veille à ce que le fonctionnement de la sélection ne soit pas interrompu. A ce point de vue, on voit comment un monarque est intéressé au bien de l'État, tout autrement qu'un président de République élu. La différence est la même qu'entre un propriétaire et un fermier, qu'entre un entrepreneur et un employé. — L'expérience proclame bien haut que les présidents n'ont pas la force de résistance nécessaire pour empêcher qu'à la longue les députés n'interviennent dans les nominations. Cela produit tout un enchevêtrement d'intrigues antisociales. Le candidat appuie l'élection d'un député, pour avancer ensuite, grâce à la protection de celui-ci. Le député dépend de ses créatures et ne doit pas tromper leurs calculs. Le ministre, de son côté, a besoin du député pour avoir une majorité et ne peut pas repousser ses sollicitations pour le placement de ses protégés dans toutes sortes d'emplois, et le président à son tour ne peut pas mettre son veto en travers » (2).

(1) Otto Ammon. *L'Ordre social et ses bases naturelles*, traduction de H. Muffong. Paris, Fontemoing, 1900.

(2) O. Ammon. *Les bases de l'Ordre social*, p. 294.

Nous interpréterons autrement que M. Ammon, le phénomène du népotisme français. M. Ammon oublie que les administrations sont autogénératrices de népotisme et que les influences des familles de prébendiers administratifs y ont souvent plus de pouvoir que les influences politiques. — N'oublions pas non plus, que notre démocratie, essentiellement bourgeoise et toute pénétrée encore de l'esprit de caste et de privilége qui caractérisaient l'ancienne noblesse, n'a développé que dans une faible mesure les principes individualistes de la Révolution d'où elle est sortie. — Ce qui est vrai de cette démocratie ne le serait peut-être plus d'une démocratie largement pénétrée de l'esprit individualiste et du respect dû à la liberté et à la valeur individuelles, ce qui exigerait, il est vrai, une longue éducation sociale.

L'égoïsme d'où procède cette fausse et immorale solidarité administrative, produit partout des effets pernicieux. L'unité et la cohésion de nos administrations est plus apparente que réelle. Cet état d'anarchie latente a été parfaitement mis en lumière par M. P. Verdun, dans son livre *Un Lycée sous la troisième République,* quand il décrit, dans le lycée de Saint-Plantin, la lutte sourde entre les administrateurs, les professeurs, les répétiteurs et les élèves. — Rien de plus fréquent que ces conflits de vanité et d'influence entre des fonctionnaires qui sont pourtant les ouvriers d'une même tâche. Un bon exemple est celui du proviseur Moyne, enchanté de jouer un bon tour au professeur de seconde, qui est agrégé, alors que lui, proviseur, ne l'est pas (1).

La fausse solidarité dont nous venons de parler engendre aussi l'hypocrisie administrative. L'intelligence propre à l'administrateur est, la plupart du temps, cette forme d'intelligence que Carlyle appelait « l'intelligence vulgaire », qui n'est qu'une intelligence inférieure et qui ne ressemble pas plus à l'intelligence véritable, pour reprendre une comparaison de Spinoza, que le chien, animal aboyant, ne ressemble au Chien, signe céleste. — Aux mensonges étudiés par M. Max Nordau dans son livre : *Les Mensonges conventionnels de notre civilisation,* on pourrait ajouter les mensonges administratifs. La liste de ces mensonges serait longue. Un des plus caractéristiques est celui qu'on pourrait appeler le *mensonge d'autorité.* Il consiste en ce que, dans une administration, le principe d'autorité doit toujours avoir le dernier mot, quand même ceux qui le représentent auraient cent fois tort. — Supposons que, dans une administration, un conflit se produise entre un chef et un subordonné et que le bon droit de ce dernier soit pleinement et officiellement reconnu. On imposera peut-être une disgrâce, — un déplacement, par exemple, — au chef

(1) V. P. Verdun. *Un Lycée sous la troisième République.*

qui s'est mis dans son tort; mais le subordonné subira, lui aussi, le contre-coup de la disgrâce du chef; il sera, lui aussi, déplacé. N'est-il pas coupable d'avoir eu raison contre son chef? Dans l'*Ennemi du Peuple*, d'Ibsen, le préfet Stockmann dit à son frère : « Tu n'as pas le droit d'exprimer aucune opinion qui soit contraire à celle de tes supérieurs » (1). La contradiction est évidente entre de telles pratiques administratives et les principes d'équité, de justice égale pour tous, etc., qu'on prétend appliquer dans les administrations.

Un autre mensonge est celui qui consiste à soutenir qu'on ne tient compte, pour l'avancement, que des services professionnels du fonctionnaire. On sait ce que vaut cette affirmation. Si le fonctionnaire n'est pas *persona grata*, on cherchera et on trouvera, dans sa vie privée, dans son attitude, sa tenue, dans ses relations, un vice rédhibitoire; on l'exécutera au moyen d'une de ces formules vagues et commodes, mais meurtrières : manque de tenue, manque d'esprit de suite, manque de caractère, etc. L'antithèse *du talent et du caractère*, si exquisement raillée par Henri Heine dans la préface d'*Atta Troll*, est un des procédés les plus sûrs et les plus employés pour renverser le mécanisme naturel de la sélection et déprécier le mérite au profit de la médiocrité. Jules Simon raconte avec quel souci Victor Cousin, le grand chef de l'Enseignement philosophique en France, veillait sur la vie et la situation privée de *ses* professeurs. Ce souci de la situation privée des fonctionnaires devient souvent un auxiliaire des influences népotiques, quand il s'agit d'évincer ceux qui, n'ayant ni parentage, ni relations, ne sont pas dignes d'arriver.

Ce procédé ne choque pas autant qu'on pourrait le croire la grande majorité des fonctionnaires d'une administration. Car il frappe de préférence le mérite intellectuel, celui qu'on pardonne le moins et par lequel on est sûr de réunir contre soi l'antipathie de ses chefs et de ses égaux.

L'hypocrisie administrative se manifeste encore par la pratique des *notes secrètes*, aussi honorable que, dans un autre domaine, l'institution du cabinet noir. Elle se manifeste encore par cet esprit cachottier qui rend souverainement désagréable à une administration tout contrôle ou toute critique exercée par ceux qui ne sont pas de la confrérie. Une administration veut former une sorte de conseil des Dix qui prend et exécute ses décisions à huis clos, qui impose ses mots d'ordre sur les hommes et les choses et qui jugerait d'un déplorable esprit de vouloir faire la lumière là où elle est importune. Du haut en bas de l'échelle, la consigne est : Pas d'histoire. L'administrateur est un umbratile qui parle avec dédain de la Tour d'ivoire du

(1) Ibsen, *Un Ennemi du Peuple*, Acte III.

méditateur ou de l'artiste et qui, pourtant, affectionne, lui aussi, à sa façon, l'isolement de caste et met en pratique l'*Odi profanum*.

L'insincérité administrative est favorisée par l'excès de complication et de formalisme. Sur ce dernier point on peut lire dans Dickens la piquante description du Ministère des Circonlocutions.

Ce qui caractérise l'administrateur, c'est la disproportion entre l'effort et la tâche, la complication voulue. C'est aussi la rage d'introduire la diplomatie là où elle n'a rien à faire. Il est des administrateurs qui se croient obligés de déployer plus d'habileté qu'un Talleyrand ou un Metternich, alors qu'une ligne de conduite droite et simple lèverait toute difficulté ! Ils semblent avoir pris le contrepied de la formule dans laquelle Leibnitz résume la sagesse divine : *Ita agunt ut minimus praestetur effectus maximo numpter*.

Cette complication produit l'amour des administrateurs pour les spécialités et les compartiments. Habitué à tout ranger par casiers et étiquettes, l'administrateur se renferme lui-même dans l'alvéole administrative à laquelle il borne son univers. Beaucoup d'administrateurs ressemblent à ce vieux savant, spécialiste en bolides, dont parle quelque part M. A. France (1) et qui ne veut pas qu'on le « sorte de sa vitrine ».

L'Esprit Administratif rapetisse tout ce qu'il touche. On a vu de libres esprits, des savants désintéressés, des penseurs aux larges visions esthétiques, une fois devenus administrateurs, rétrécir progressivement leurs horizons intellectuels et évoluer vers un plus ou moins complet philistinisme. — Ce qui caractérise l'administrateur à ce point de vue, c'est l'absence du sens de la vie. L'habitude des compartiments et des petites conventions lui a enlevé le sentiment de la mouvance des choses. Son plat utilitarisme est expié par le châtiment inéluctable de tout utilitarisme : la perte de la haute signification de la vie dans ce qu'elle a de libre, de spontané et de sincère ; la méconnaissance de la voix mystérieuse qui crie à chaque individu : « Sois toi-même. Vis en liberté et en beauté ! » L'absence de vie est, suivant la remarque de M. Bergron, une source féconde d'effets comiques. Le formalisme administratif prête à rire par ce qu'il donne l'impression d'un arrêt dans la vie, d'une vie gênée et comprimée dans son libre essor. Il vérifie absolument la belle formule de M. Bergron (2) : *Le comique naît de l'insertion du mécanisme dans le libre mouvement de la vie*. « Chacun, dit M. Bergron, sait avec quelle facilité la verve comique s'exerce sur les actes sociaux à forme arrêtée. » Et ailleurs : « L'idée de régler administrativement la vie est plus répandue qu'on ne pense. On pourrait dire qu'elle nous livre la quintessence même du

(1) Anatole France. *Le Lys Rouge*.
(2) Bergron. *Le Rire*.

pédantisme, lequel n'est pas autre chose, au fond, que l'art prétendant en remontrer à la nature. »

La conséquence directe du formalisme est l'esprit de routine. L'opinion d'un chef sur un subordonné, une fois faite, ne change plus. On reste immuablement *persona grata* ou le contraire. On peut appliquer aux administrateurs le mot connu : « Ils n'oublient rien et ils n'apprennent rien. » Rien d'immuable non plus comme ces légendes administratives fabriquées de toutes pièces sur un fonctionnaire et qui ont été souvent soufflées au début par tel personnage ou tel groupe qui avait intérêt à le faire arriver ou au contraire à le paralyser définitivement. L'Individu, impuissant à modifier ces légendes routinières, en arrive, de guerre lasse, à s'y conformer et à les justifier, — absolument comme les boulevardiers connus à qui la légende prête telle attitude ou telle tête et qui sont contraints de la garder à perpétuité. On peut dire d'une administration ce qu'on a dit de la presse : « Quand elle tient son cliché sur un monsieur, il en a pour longtemps. »

C'est ainsi que dans une administration, on fera à tel individu la réputation d'être un distrait ou un négligent ; à un autre, celle d'être un résigné, un timide, un faible. Cette dernière légende est de toutes la plus dangereuse pour l'individu. Malheur à qui l'endosse ! A l'individu timide, surtout s'il est sans protection, on infligera à l'occasion tous les dénis de justice. — Il n'est personne qui, sur la foi de la légende, ne se croira le droit de lui jeter la pierre ou de lui décocher le coup de pied de l'âne. — La réputation d'être timide a encore un autre inconvénient. L'individu auquel on l'a décernée en vient-il un jour à se révolter contre les vexations dont il est l'objet et à montrer les dents, cette attitude inattendue provoque un déchaînement de colères indignées. Haro sur l'hypocrite qui cachait son jeu ! Haro sur l'esclave assez osé pour se rebeller !

Un autre effet du formalisme administratif est de seconder l'horreur des administrateurs pour la responsabilité personnelle, horreur favorisée par l'habitude qu'ils ont de *se couvrir* les uns les autres à tous les degrés, de sorte que la responsabilité devient anonyme et défie toute sanction.

L'influence des femmes d'administrateurs — qui sont souvent des types réussis de la *Dame* de Schopenhauer — ne peut que confirmer et renforcer ces traits de la mentalité administrative.

On sait combien la dame bourgeoise est formaliste et attachée à l'étiquette. — On sait aussi combien elle est autoritaire et conservatrice. La femme d'un administrateur est la plupart du temps infatuée du rang et de l'autorité de son mari. Elle le dépassera même à cet égard, surtout si elle appartient par sa naissance à une de ces familles

administratives imbues de l'esprit de caste. Avec l'orgueilleuse Athalie, elle se complaira à se souvenir qu'elle est :

Fille, femme et mère de nos rois !

Elle prendra ombrage de toute trace d'irrespect, de fierté ou simplement d'indépendance chez les subordonnés de son mari. Elle aura, à cet égard, la mentalité de cette Mme Squeers, la femme du maître de pension de Dotheboys-Hall, dans *Nicolas Nickleby,* qui prend en grippe le jeune Nicolas, maître d'études de la pension, parce qu'il a un air de fierté peu en harmonie avec sa condition. « J'espère bien, dit-elle, que son séjour ici rabattra son orgueil, ou, du moins, ce ne sera pas ma faute » (1).

Dans *Un Lycée sous la troisième République,* M. P. Verdun nous montre, par contre, dans la noble figure du proviseur Charlet, un administrateur qui, vivant sans famille et soustrait aux influences de l'égoïsme familial, exerce sa fonction avec le haut idéalisme vers lequel se trouve naturellement porté un homme de cœur. « La poursuite de son intérêt personnel, dit-il, ne le détournait pas de l'accomplissement de ses devoirs de proviseur et ne mettait pas obstacle au développement de ses grandes qualités » (2).

On peut comprendre par ce qui précède ce que peut être l' « arrivisme » dans une administration.

L'arriviste sera celui qui réunira en sa faveur les influences népotiques, — cette brutalité et cette absence de scrupules qui font croire à la force et qu'on décore du nom de *caractère;* — enfin, cette dernière qualité si précieuse qu'on appelle vulgairement *roublardise* et que Carlyle nomme intelligence vulgaire. Le fonctionnaire fera bien, s'il veut arriver, de suivre les cours de cette *école du succès,* que M. Max Nordau a décrite, avec tant d'humour, dans ses *Paradoxes sociologiques* (3). Le fonctionnaire devra, surtout pour arriver, être médiocre ou s'efforcer de paraître tel. Car nulle part mieux que dans une administration ne se vérifie le dicton populaire allemand :

Es sind die Schlesten Früchte nicht
Woran die Wespen nagen (4).

Nulle part, non plus, ne s'applique mieux le précepte :

Quand on est avec des bossus,
Il faut l'être
Ou le paraître.

(1) Dickens. *Nicolas Nickleby,* ch. X. Administration économique de Dotheboys-Hall.
(2) Verdun. *Un Lycée sous la troisième République,* p. 395.
(3) Max Nordau. *Paradoxes sociologiques* (Alcan), p. 47.
(4) Ce n'est pas aux plus mauvais fruits que les guêpes s'attaquent.

Le sentiment des servitudes qu'impose l'arrivisme, la monotonie de la mentalité administrative, le sentiment de l'hypocrisie ambiante déterminent souvent chez le fonctionnaire cet ennui spécial que le docteur Tardieu a décrit sous le nom d'ennemi du fonctionnaire. C'est l'ennui morne, compagnon de la morgue et de la peur. Le sentiment des mensonges ambiants est ici surtout puissant. Car une atmosphère de mensonge devient bientôt pour l'individu une atmosphère d'intolérabilité. « L'animal humain, dit le docteur Tardieu, nourrissant un désir immodéré de jouir, d'être libre, ne voulant avoir d'explication qu'avec son caprice, il est évident que les praticiens des professions sévères, à redingote glaciale, à soutane, à tenue haut cravatée, les embrigadés des carrières hiérarchisées, encombrées de chefs, grevées de formalismes, de réglementations où la part est énorme, faite à l'étiquette, à la discipline, à la parade, à la corvée, les pontifes de tout grade, de toute catégorie, éprouveront dans le tréfonds personnel et secret de leurs âmes, les protestations, les colères, les rages bouillonnées d'un ennui recuit et condensé... L'ennui des fonctionnaires et de ceux qu'on peut appeler les officiels est dénoncé par la négligence proverbiale que tous apportent dans leurs fonctions assommantes, par la jalousie féroce entre collègues qui se disputent l'échelon de l'avancement, par une haine spéciale et violente au delà du croyable contre le type qui est de l'embrigadé, du bourgeois confit dans son sacerdoce ; nous entendons nommer : le spéculatif esprit serein qui se joue de la mascarade sociale » (1).

Tels sont les principaux traits de la mentalité administrative. Ils nous permettent de voir en elle une incarnation particulièrement puissante de ce que Schopenhauer appelle le Vouloir-Vivre. Mais il s'agit ici d'un vouloir-vivre collectif dans lequel la personnalité individuelle est autant que possible annihilée. C'est un vouloir-vivre impersonnel et anonyme condensé par des siècles de centralisation et de concentration sociale.

Ce vouloir-vivre est-il éclairé par un Idéal ? Une preuve supérieure et généreuse anime-t-elle ce mécanisme dont le seul moteur nous a paru jusqu'ici être l'égoïsme ?

Un personnage d'Ibsen, le pasteur Manders, dans les *Revenants*, plaint quelque part les fonctionnaires de la petite ville où il vit « parce qu'ils n'ont dans la vie qu'un emploi et non un idéal ». Cette absence d'idéal est, continue le pasteur Manders, la cause de leur incurable ennui et de leur déchéance. — Ce cas est-il celui de l'unanimité ou même de la majorité des fonctionnaires qui peuplent nos administrations ? Il serait injuste d'adopter ici une opinion trop pessimiste.

(1) Tardieu. *L'Ennui*. Revue Philosophique, février 1900.

— Le sentiment de l'idéal est si puissant dans certaines âmes, qu'il résiste à toutes les compressions extérieures et qu'il colore de sa lumière les plus plats et les plus monotones horizons. Mais de telles âmes sont rares.

M. O. Ammon abonde dans le sens optimiste. Pour lui le monde administratif et fonctionnaire constitue une élite pénétrée d'un haut idéalisme social. Voici les passages dans lesquels ce sociologue développe sa pensée. « La plupart des fonctionnaires qui ont reçu une culture universitaire pourraient très bien, s'ils se mettaient à l'école de la pratique, diriger les entreprises industrielles et commerciales et y gagner assez d'argent, beaucoup plus en tout cas que l'Etat ne leur en donne. Les traitements des plus hautes catégories de fonctionnaires sont si modiques que, sans fortune personnelle, ils ne permettent qu'un train de vie assez médiocre. Si les intéressés s'en contentent et ne recherchent pas les bénéfices dorés des affaires, c'est moins à cause des risques qu'à cause de la satisfaction intérieure plus vive qu'on éprouve à exercer une influence utile dans une situation officielle. C'est donc un idéalisme qui ne mérite nullement d'être stigmatisé du mot de « morgue de fonctionnaire » ou de « suffisance ». Le dévouement à la collectivité exige plutôt des dispositions altruistes, la poursuite des intérêts personnels des dispositions égoïstes ; tant que nous mettrons celles-là au-dessus de celles-ci, nous ne pourrons refuser à un fonctionnaire désintéressé une considération particulière. *C'est sur le principe idéaliste que repose la force de notre fonctionnarisme.* Sans cet idéalisme, l'Etat le plus riche ne pourrait pas fournir les hauts traitements nécessaires pour attirer des personnalités d'une telle valeur intellectuelle. Pour cette raison, le peuple allemand devrait être fier de son corps de fonctionnaires et ne pas souhaiter qu'il fût davantage « comme tout le monde » (1).

Il nous paraît d'un optimisme insoutenable de faire de tous les fonctionnaires des idéalistes. Le propre de l'Esprit Administratif, c'est de comprimer et d'étouffer autant que possible l'Individualité. Or il n'y a point d'idéalisme sans un puissant sentiment de l'individualité ; car l'individu reste, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, la source vivante de l'énergie et la mesure de l'idéal.

Nous conclurons donc contre M. Ammon que si l'idéalisme n'est pas exclu actuellement du fonctionnarisme, il y est du moins l'exception.

La question qui se pose maintenant est la suivante : Quel est l'avenir du fonctionnarisme ? Que deviendra l'Esprit Administratif et fonctionnariste sous les régimes sociaux que l'Evolution sociale nous permet d'entrevoir sur les prochains horizons de l'avenir ?

(1) O. Ammon. *L'Ordre Social et ses bases naturelles*, p. 296.

Dans la société socialiste, il est probable que l'Esprit fonctionnariste subirait une profonde modification. Dans cette société, tout le monde serait fonctionnaire, et par conséquent les fonctionnaires cesseraient de constituer une caste. L'Esprit fonctionnariste dépouillerait son caractère d'esprit de caste et ses prétentions aristocratiques. Ceci serait vrai également de l'Esprit Administratif. De même que par l'avènement du socialisme, disparaîtrait la distinction entre les possédants et les non-possédants, entre capitalistes et salariés, de même la distinction actuelle entre administrateurs et administrés serait appelée à disparaître, au moins dans une large mesure. Dans tous les cas l'administration ne serait plus, comme elle l'est souvent aujourd'hui, subordonnée aux intérêts du capitalisme et étroitement liée à l'Esprit de classe et d'autorité. Peut-être le rôle de l'administration se réduirait-il de plus en plus à une gestion purement économique des intérêts sociaux.

Mais une difficulté subsiste. Avec l'Esprit de caste, le grand danger de l'Esprit Administratif est l'Esprit conformiste et anti-individualiste. Cette fausse solidarité, égoïste et offensive, qu'on remarque trop souvent dans nos administrations, ne continuerait-elle pas à déployer ses effets et à perpétuer parmi nous ce que Nietzsche appellerait une morale d'esclaves ?

Ici, il faudrait un puissant effort des volontés pour amener la transformation désirée. Cette transformation devrait être plus morale que sociale. Il faudra que de plus en plus les cœurs se pénètrent de la haute valeur de l'individu et du caractère sacré de la liberté morale. La société de l'avenir devra être autre chose que le fonctionnarisme bourgeois universalisé. Il faudra qu'on se pénètre de plus en plus de cette idée que ce qui doit régner dans la société, ce n'est pas un incolore et monotone conformisme, une plate et stérile uniformité, mais une riche et féconde diversité.

M. Jaurès a décrit, en paroles magnifiques (1), cette vie sociale puissante et diversifiée où il convie l'humanité de demain. Nul n'a montré mieux que lui que le ressort moral de l'humanité future ne peut être autre que l'individu dans sa vivante liberté.

La marche même de l'Evolution sociale favorise cette transformation morale. La loi essentielle de cette évolution est la loi de différenciation progressive si bien mise en lumière par Simmel (2). — Grâce à cette loi, grâce à la différenciation et à la complication progressives des cercles sociaux, la conscience individuelle devenant le point d'interférence d'influences sociales de plus en plus nombreuses et variées,

(1) J. Jaurès. *Socialisme et Liberté* (*Revue de Paris*, mars 1898).
(2) Simmel. *Uber Soziale Differenzierung.*

s'affinera, s'intensifiera et se libérera de plus en plus. C'est grâce à cette loi que l'idéal pourra se réaliser. Cet idéal est que l'individu ne soit pas absorbé dans une fonction, mais qu'il absorbe, au contraire, en lui toutes les fonctions, en prenant ce mot non dans le sens étroit et professionnel, mais dans le sens large et humain. Il faut que l'individu soit un homme complet — qu'il jouisse de la vie intégrale. — Il faut que se réalise de plus en plus l'idéal exprimé par un personnage de Gœthe : « Celui-là seul est heureux et grand, qui n'a besoin ni d'obéir ni de commander pour être quelque chose » (1). — Dans cette société, il y aurait encore des fonctionnaires, mais dont la fonction consisterait à réaliser pour eux-mêmes et pour les autres le plus haut degré de vie humaine. Leur fonction serait vraiment la réalisation de la maxime antique : *Vitâ fungi.* — Il n'y aurait plus ici opposition entre l'homme et la fonction, puisque la fonction consisterait à être — dans le sens le plus large et le plus élevé du mot — un homme.

GEORGES PALANTE.

---

(1) Gœthe. *Gœtz de Berlichingen*, Acte I.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* L'organisation du travail; Une chaire d'histoire du travail; Le Conseil supérieur du travail; Le syndicat des compagnons de ferme. — *Suisse :* Echec de la loi sur les assurances obligatoires. — *Allemagne :* La Fédération typographique. — *Hollande :* L'union socialiste. — *Danemark :* La rupture des socialistes avec les radicaux. — *Pologne :* Le mouvement socialiste. — *Italie :* Les élections législatives.
Le congrès international des étudiants socialistes.

FRANCE

L'organisation du travail. — Parmi les avantages économiques qu'aura retirés le prolétariat de la participation momentanée et provisoire au pouvoir gouvernemental du socialiste Millerand, nous avons déjà signalé : la réorganisation du conseil supérieur du Travail et la participation des syndicats à l'élection de ses membres ; — l'établissement de relations entre les inspecteurs du Travail et les groupements corporatifs ; — le droit pour les communes et pour les départements d'édicter les conditions du travail dans les diverses adjudications ; — l'application de la loi sur les accidents ; l'application (au prix d'un sacrifice temporaire) de la loi sur le travail des femmes qui était restée lettre morte, et dont le changement bénéficiera à l'avenir même aux adultes hommes. — Aujourd'hui il convient d'ajouter l'œuvre de régularisation du travail sur l'ensemble du marché exposé par Millerand dans sa réponse à la question posée par le citoyen Vaillant sur le chômage. Voici l'appréciation qui en a été donnée par le citoyen Franz Fischer dans le *Peuple* de Bruxelles :

Il n'est pas d'événement de nature à troubler plus profondément la vie ouvrière que le chômage.

Les conséquences de la maladie, d'un accident de travail, d'une grève,

d'un décès de famille peuvent, dans une certaine mesure, être conjurés par la mutualité, l'assurance ou par l'organisation des caisses de résistance.

Et cependant, là encore, s'affirme bien souvent la stérilité de l'effort individuel, l'impuissance de l'association ; c'est, de plus en plus, à la solidarité sociale que l'on fait appel : de là, dans tous les pays civilisés, l'intervention gouvernementale plus ou moins énergique pour la protection du travailleur contre la vieillesse, la maladie, l'invalidité.

Pour le chômage, à part quelques essais infructueux tentés dans un canton perdu de la Suisse, rien n'a été fait. Ici l'on se trouve en présence, non plus d'un prélèvement sur la richesse sociale, pour assurer la conservation et la perpétuation de la machine humaine, mais bien de l'organisation tout entière de la production.

Comment fixer des règles pour le chômage quand cette production elle-même est anarchique, livrée aux caprices de l'initiative individuelle, aux soubresauts de la concurrence commerciale et industrielle.

L'invention d'une machine nouvelle, la constitution d'un trust, l'établissement de droits protecteurs, les guerres et les révoltes sont autant d'éléments destinés à détruire complètement l'harmonie de la production d'une nation et à vouer au chômage et à la misère des millions d'êtres laborieux.

Dans l'organisation actuelle de la production et de la consommation, il ne peut être question de résoudre définitivement le problème du chômage.

C'est un défaut des plus apparents de la cuirasse capitaliste.

Autre chose est d'atténuer le mal, et de préserver de ses atteintes le plus grand nombre de producteurs. C'est un peu dans cette intention que nous réclamons l'amélioration de la condition des ouvriers, afin d'augmenter la puissance d'achat du salaire, et la réduction des heures du travail.

Comment, dans la société capitaliste actuelle, cette atténuation d'une loi fatale dans sa cruauté peut-elle se produire?

A cette question, un ministre socialiste, le citoyen Millerand, a donné une claire et décisive réponse.

Le débat s'est produit à propos d'une interpellation de notre vieil ami Vaillant, demandant au ministre du commerce quelles mesures il comptait prendre pour protéger les ouvriers contre les chômages effrayants qui suivent généralement les expositions, causes d'exaspération de la vie industrielle.

En tout premier lieu, pour cette circonstance spéciale, le ministre socialiste a indiqué l'ensemble de mesures dues à sa prévoyance; il a demandé à ses collègues les renseignements permettant d'arrêter immédiatement un plan de travaux publics à effectuer par l'Etat et les administrations départementales et locales.

Un grand nombre de travaux sont projetés sur plusieurs points du territoire, et le ministre de l'intérieur a annoncé que les plus grandes facilités seront données pour stimuler l'initiative municipale.

Une commission d'enquête recherchera, d'accord avec les syndicats et les bourses du travail, la confection d'un plan méthodique des grands travaux à exécuter, et la Chambre française dressera ce plan après avoir entendu la commission du budget.

Voilà l'œuvre du moment.

Mais il s'agit d'arriver à une règlementation permanente du travail. Celle-ci doit, nécessairement, être internationale et Millerand a annoncé qu'il s'est approprié l'idée d'un congrès en vue d'examiner la suppression du travail de nuit, surtout dans les industries textiles.

Les puissances étrangères ont été pressenties à cet égard ; déjà se réunira à Paris un congrès privé pour la protection internationale des travailleurs.

« A considérer, dit-il, ce qui se passe depuis vingt ans, on voit que la législation internationale du travail, qui se constitue peu à peu, ne résulte pas de conférences internationales, mais de la connaissance qu'on acquiert de ce qui se passe au dehors, par l'attraction que produit sur un peuple tout acte nouveau émanent du voisin. »

Dans un autre ordre d'idées, le ministre indique comme mesure indispensable l'établissement de la statistique permanente du travail. Un million sera consacré à la statistique du travail pour 1901 ; connaissant ainsi les causes du chômage, Millerand a indiqué ensuite, aux applaudissements de la grande majorité de la Chambre, les remèdes principaux : l'établissement de meilleures conditions de travail ; la diminution de la durée de la journée de labeur !

Au premier plan des autres remèdes, Millerand place l'organisation syndicale qui va, par la personnification civile et par la représentation des syndicats dans le Conseil supérieur du travail, recevoir une impulsion nouvelle.

Enfin, le ministre a indiqué comment il comptait organiser le marché du travail.

« Toutes les semaines, les bourses du travail adresseront à la Fédération des bourses de travail de France les renseignements qu'elles possèdent sur le travail dans leurs régions respectives, elles indiqueront en outre les spécialités pour lesquelles, dans telle ou telle localité, il y a soit excédent d'offres du travail ou excédent de demandes du travail.

« Ces renseignements seront centralisés dans une grande affiche qui sera envoyée à toutes les bourses du travail et mise, pour un prix modique, à la disposition des syndicats, de façon qu'on puisse indiquer aux travailleurs les localités où ils doivent aller pour trouver de l'occupation et celles où ils ne doivent pas aller s'ils veulent éviter le chômage. »

Il faudrait être de mauvaise foi, pour ne pas constater que cet ensemble de mesures constitue tout ce que, dans un régime capitaliste de production, l'on peut faire pour combattre le chômage et préserver les travailleurs de la misère imméritée.

Les paroles de Millerand sont celles d'un vrai socialiste. Et si l'on considère que, dans le socialisme français, Millerand symbolise la volonté opiniâtre de l'action, on peut affirmer qu'elles s'imposeront bientôt dans de vivantes et bienfaisantes réalités.

L'Histoire du Travail. — Au Conservatoire des Arts-et-Métiers, Millerand a encore créé une chaire d'Histoire du Travail et l'a confiée à M. Georges Renard, l'ancien directeur de la *Revue Socialiste*. Le nouveau cours est en bonnes mains.

Le Conseil supérieur du travail. — Le 1er septembre dernier, un décret de Millerand avait réorganisé le Conseil supérieur du travail, en ordonnant l'élection de 52 membres sur 66 par leurs pairs, les associations ouvrières et patronales, les conseils de prud'hommes et les bourses du travail. Dix membres y sont appelés par leurs fonctions et quatre seulement sont choisis par le ministre qui désigna deux socialistes, Jaurès et la citoyenne Bonneviale qui, dans la *Fronde,* s'occupe spécialement des questions ouvrières.

Le nouveau Conseil supérieur du travail a tenu sa première séance le 5 juin et sa dernière le 18 juin. Voici quelques passages du discours d'ouverture de Millerand :

C'est à l'étude des améliorations sociales que cette assemblée est vouée. Si elle ne doit tenir en principe qu'une session par an, elle laisse, en se séparant, pour lui préparer la besogne, une commission permanente par elle choisie. Le rôle de vos délégués sera de poursuivre ces grandes enquêtes sociales dont nos voisins d'outre-mer nous ont, par avance, offert le modèle.

En possession des matériaux précieux ainsi rassemblés et du rapport qui les aura mis en œuvre, il vous appartiendra de déduire et de formuler les conclusions. Moins soucieux de condamner le passé que de préparer l'avenir, vous signalerez le remède à côté du mal, vous montrerez la réforme en dénonçant l'abus.

Vous ne serez point tentés de jouer au Parlement. Votre préoccupation ne sera pas de limer des articles de loi, mais de fournir au législateur une documentation nombreuse et précise et de lui indiquer, en même temps, dans la plénitude de votre indépendance, la route que selon vous il doit suivre pour parvenir à corriger les imperfections mises au jour.

Vous ne pourrez remplir votre mission sans dévoiler du même coup l'idéal qui est le vôtre. Heureuse nécessité. S'il y aurait quelque témérité, pour ne pas dire quelque puérilité, à prétendre enfermer dans les linéaments rigides et étroits d'un système préconçu le riche et complexe développement de la civilisation humaine, ce serait, par contre, nous priver d'une force aussi nécessaire au politique qu'au savant, que nous interdire l'hypothèse féconde.

Les idées sont des forces. Vouloir, c'est créer. C'est pour avoir voulu, d'une volonté réfléchie autant que tenace, l'égalité des citoyens devant la loi que nos pères l'ont, au prix de quels efforts, donnée à la France et au monde. Qui oserait prétendre qu'ils ont touché le terme du progrès et que leurs descendants ne sauraient, sans impiété, porter plus loin leurs regards. A s'en tenir à la devise où les fondateurs de la première République enfermèrent leurs conceptions et leurs espérances, est-elle à ce point passée dans les faits qu'il soit chimérique de rêver une société où la réalité soit moins éloignée de l'idéal?

La démocratie obéit à sa loi en recherchant toujours le mieux. Pour que son action soit irrésistible, il lui suffit d'être réglée. A l'organiser tendent tous nos efforts.

Cet essai d'une représentation professionnelle en est le premier résultat. A côté d'institutions anciennes, fortes du temps et de la tradition, telles que les chambres de commerce et les conseils de prud'hommes, nous avons mis sur le même plan ces créations de la troisième République, que sont les syndicats.

Les travailleurs sont désormais avertis que, pour participer par des délégués sortis de leurs rangs à l'élaboration des réformes économiques qui les touchent le plus, il faut, et il suffit qu'ils s'inscrivent dans les cadres de cette grande armée, dont les syndicats sont les bataillons.

Comment s'y refuseraient-ils ? En les y incitant, nous entendons, en même temps que défendre leurs intérêts légitimes, servir la cause de la paix civile en ce pays.

Inculquer à nos concitoyens l'habitude de l'association, le sens des responsabi-

lités, le goût de l'effort persévérant et réfléchi, c'est, on peut le dire, sans risquer cette fois de détourner les mots de leur sens, faire œuvre de bon républicain et de vrai patriote.

A cette œuvre vous allez collaborer. Permettez qu'en vous souhaitant la bienvenue, je vous en félicite et je vous en remercie.

Il a été ensuite procédé à l'élection de deux vice-présidents du Conseil supérieur du travail.

M. Keufer, socialiste positiviste, secrétaire général de la Fédération française des travailleurs du Livre, a été nommé au premier tour par 42 suffrages sur 60 votants. — Après un deuxième tour qui n'a pas donné de résultats, M. Aynard, vice-président de la Chambre des députés, banquier à Lyon, a été élu par 31 voix.

Le *Bulletin de l'Office du Travail* résume ainsi les travaux de la première session du premier véritable Conseil supérieur du travail français, où l'on a vu substituée à la vieille idée de la toute-puissance patronale et de la hiérarchie capitaliste, la mise en présence de plain-pied du salarié et de l'employeur, des délégués élus de la classe ouvrière en face des délégués élus du patronat.

SÉANCE DU MERCREDI 6 JUIN

La deuxième séance du Conseil supérieur du Travail a été consacrée à l'étude des modifications à apporter à la législation des prud'hommes.

M. Arthur Fontaine, directeur du Travail, a fait un rapide exposé de la législation en vigueur et analysé les projets et propositions de loi dont le Parlement a été saisi, ainsi que les résultats de l'enquête entreprise par l'administration.

L'extension de la compétence des conseils des prud'hommes à d'autres catégories de justiciables a été adoptée, en principe, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Après avoir, par des votes successifs, émis l'avis d'étendre cette compétence aux employés de commerce, aux ouvriers mineurs, aux employés de transport, aux employés de chemins de fer, le Conseil supérieur se prononce, à l'unanimité des suffrages exprimés, en faveur de l'extension de cette juridiction à tous les salariés du commerce et de l'industrie.

Pour les ouvriers agricoles qui n'ont pas au Conseil supérieur du travail de représentants accrédités, l'assemblée, sur la proposition de M. Jaurès, se borne à exprimer le vœu qu'une enquête soit ouverte sur l'institution des prud'hommes agricoles.

Par 22 voix contre 22, est rejetée une proposition de M. Riom, d'après laquelle « toute personne employant des ouvriers et faisant acte d'entreprise, à quelque titre que ce soit, serait justiciable des conseils de prud'hommes ».

Passant à un autre ordre de questions, le Conseil exprime l'avis qu'il n'y a pas lieu de créer des conseils distincts pour les catégories nouvelles auxquelles serait étendue la compétence des prud'hommes.

Il estime enfin qu'il ne doit exister dans une même ville, qu'un seul conseil divisé en sections distinctes jugeant séparément ; il renvoie à la prochaine séance la question de savoir si ces sections seront soumises, au seul point de vue de la direction générale et de la discipline intérieure, à l'autorité d'un même président.

SÉANCE DU JEUDI 7 JUIN

Le Conseil, reprenant l'étude des modifications à apporter à la législation des prud'hommes, complète, par la disposition suivante présentée par M. Riom, la motion précédemment adoptée, tendant à ne laisser subsister dans une même ville qu'un seul conseil de prud'hommes divisé en sections distinctes :

« Les sections, quand il en existe, sont entièrement autonomes. Les présidents et vice-présidents réunis désignent chaque année entre eux, pour les rapports avec l'Administration et entre les sections, un président de service. Ce président devient président effectif du conseil unique. »

En ce qui concerne l'électorat au conseil de prud'hommes, le Conseil adopte successivement, après discussion, les résolutions suivantes : pour être électeur, il suffira d'être âgé de vingt et un ans et d'avoir exercé la profession pendant trois années dans lesquelles sera compris le temps d'apprentissage.

SÉANCE DU VENDREDI 8 JUIN

Le Conseil supérieur du travail, poursuivant l'examen des conditions relatives à l'électorat au conseil de prud'hommes, a exprimé le désir que la durée du domicile exigée fût réduite à six mois.

Cette disposition complète les vœux émis dans la précédente séance, relatifs à l'abaissement, pour l'électorat, des conditions d'âge et de durée d'exercice de la profession.

Après avoir discuté les propositions de MM. Jay et Fougeirol, le Conseil demande que les anciens patrons et les anciens ouvriers soient éligibles au conseil de prud'hommes et que, comme par le passé, ils ne puissent être électeurs.

Par des votes successifs il a été ensuite décidé, sur la proposition de M. Briat, qu'il suffirait de justifier, pour l'éligibilité, des conditions suivantes ; vingt-cinq ans d'âge, trois ans d'exercice de la profession et six mois de domicile.

La question de l'électorat des femmes a été ensuite abordée et le Conseil supérieur du travail en a admis le principe à l'unanimité des suffrages exprimés. Il renvoie à une séance ultérieure l'examen de la proposition de Mlle Bonneviale, tendant à accorder également aux femmes le bénéfice de l'éligibilité.

SÉANCE DU SAMEDI 9 JUIN

Poursuivant l'étude des modifications à apporter à la législation des conseils de prud'hommes, le Conseil supérieur a abordé la question de savoir dans quelles catégories d'électeurs, patrons ou ouvriers, il y avait lieu de classer les directeurs, contremaîtres, chefs d'atelier, etc.

Sur la proposition de M. Cassan, le Conseil exprime l'avis qu'il convient de ranger parmi les électeurs patrons, les directeurs, ingénieurs et administrateurs.

Après avoir discuté différentes propositions dues à l'initiative de MM. Perrin, Tournier, Briat et Dalle, le Conseil adopte la résolution suivante, qui lui est présentée par MM. Jaurès, Moreau et Guérard :

« Le Conseil supérieur du travail estime que l'état actuel de l'industrie et la diversité des conditions industrielles ne permettent pas de classer l'ensemble des contremaîtres et des chefs d'atelier soit parmi les électeurs ouvriers, soit parmi les électeurs patrons.

« Il y a des industries où le contremaître est surtout le collaborateur des ouvriers et doit voter avec eux. Il y en a d'autres, comme l'industrie des mines, des transports et en général les industries fortement centralisées, où les contremaîtres ou chefs d'atelier sont presque exclusivement les agents de l'autorité patronale et doivent compter parmi les électeurs patronaux.

« Un règlement d'administration publique, rendu en conformité de ce principe, déterminera, pour chaque catégorie, la classe où les contremaîtres et chefs d'atelier devront voter.

« Ce règlement d'administration publique sera rendu après consultation des syndicats patronaux et des syndicats ouvriers de l'industrie en question et avis de la commission permanente du Conseil supérieur du travail. »

Le Conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Troubat, de désigner les membres de la commission permanente dans la prochaine séance, fixée au lundi 11 juin.

SÉANCE DU LUNDI 11 JUIN

Le Conseil supérieur du travail a procédé à la nomination de seize membres de sa commission permanente.

Ont été élus :

En qualité de membres du Parlement : MM. Strauss, sénateur, et Mesureur, député.

En qualité de membres patrons : MM. Dévillette, Haret, Heurteau, T. Troubat, Cassan, Millet et Aynard.

En qualité de membres ouvriers : MM. Keufer, Riom, Barafort, Dalle, Sauvage et Guérard.

Il sera procédé, au cours de la prochaine séance, au remplacement de M. Millet, membre patron non acceptant.

Le Conseil supérieur reprend ensuite la discussion sur les réformes à introduire dans la législation des conseils de prud'hommes. Il adopte, après discussion, le maintien des dispositions de la loi du 10 décembre 1884, qui assure le fonctionnement des conseils en cas d'abstention collective, dans les élections, soit des patrons, soit des ouvriers, ou de refus de siéger des conseillers appartenant à l'une ou à l'autre de ces catégories.

Il repousse les modifications proposées en ce qui concerne la composition du bureau de jugement et maintient dans les conseils de prud'hommes le principe du nombre égal des juges, patrons ou ouvriers, non compris le président choisi alternativement dans l'un et l'autre des deux éléments du conseil.

SÉANCE DU MARDI 12 JUIN

M. Chamerot a été élu membre de la commission permanente du Conseil supérieur, en remplacement de M. Millet, représentant patron non acceptant.

Le Conseil, poursuivant ensuite l'examen des modifications à apporter à la législation des conseils de prud'hommes, a exprimé l'avis qu'il n'y avait pas lieu de modifier la durée, actuellement fixée à un an, du mandat de président et de vice-président de ces conseils.

Il s'est prononcé ensuite, par 21 voix contre 20, en faveur d'une proposition de M. Briat, tendant à assurer la publicité des audiences du bureau de conciliation.

Le Conseil supérieur a ensuite examiné la question de savoir si les conseils de prud'hommes pourront prononcer en dernier ressort sur les demandes reconventionnelles, quel qu'en soit le chiffre, lorsque la demande principale à propos de laquelle elles se produisent est de la compétence en dernier ressort de cette juridiction.

SÉANCE DU MERCREDI 13 JUIN

Appelé, en exécution de la loi du 1er avril 1898, à nommer un représentant au conseil supérieur des sociétés de secours mutuels, le Conseil a porté son choix sur M. Jaurès.

Il a repris ensuite son ordre du jour sur la revision de la législation des conseils de prud'hommes et a adopté à l'unanimité des votants une proposition de M. Chamerot, ayant pour but d'empêcher des justiciables de se soustraire, au moyen d'une demande reconventionnelle, à la juridiction prud'hommale. Cette proposition est ainsi conçue : « Le Conseil, déplorant l'abus qui consiste à pouvoir frapper d'appel, par une demande reconventionnelle, un jugement prud'hommal qui, dans l'intention du législateur, est un jugement en dernier ressort, émet le vœu que le Parlement mette fin à cet abus. »

Par application de ce principe général, il a adopté les trois résolutions suivantes :

1° Une proposition de MM. Dalle et Briat, ainsi conçue : « Les demandes reconventionnelles non présentées au bureau de conciliation sont déclarées irrecevables devant le conseil de prud'hommes » ;

2° Une proposition tendant à étendre aux conseils de prud'hommes le droit appartenant déjà aux tribunaux civils et de commerce de prononcer en dernier ressort sur la demande reconventionnelle, quel que soit le chiffre, lorsqu'elle est fondée sur la demande principale elle-même ;

3° Une nouvelle proposition de MM. Dalle et Briat, aux termes de laquelle la compétence des conseils de prud'hommes, en dernier ressort, quant au chiffre de la demande, est exclusivement déterminée par le taux de la demande principale, quelles que soient la nature et la quotité de la demande reconventionnelle.

Le Conseil supérieur du travail décide enfin qu'il y a lieu d'enlever aux tribunaux de commerce l'appel des sentences des conseils de prud'hommes.

SÉANCE DU JEUDI 14 JUIN

A la fin de sa précédente réunion, le Conseil avait émis l'avis d'enlever aux tribunaux de commerce l'appel des sentences des conseils de prud'hommes ; il a également repoussé, dans la séance de ce jour, une proposition tendant à déférer cet appel aux tribunaux civils. Sur la proposition de M. Coquelin, il a admis qu'il y avait lieu de soumettre les sentences des conseils de prud'hommes à un conseil d'appel formé d'un nombre égal de patrons et d'ouvriers. — Quant à la composition de ce conseil d'appel, l'assemblée s'est rangée à la proposition de M. Jaurès ainsi conçue : « Les membres patrons du conseil élisent les juges d'appel patrons, les membres ouvriers élisent les juges d'appel ouvriers. »

Le Conseil supérieur a ensuite proposé de fixer de la façon suivante les conditions d'éligibilité : les juges d'appel pourront être choisis, sans condition de durée de mandat, parmi les anciens conseillers prud'hommes, comme parmi ceux en exercice.

Sur la proposition de MM. Dalle et Coquelin, le Conseil a exprimé l'avis que le mandat des juges d'appel fût d'une durée égale à celui des juges de première instance et qu'il y eût incompatibilité entre ces deux fonctions.

SÉANCE DU VENDREDI 15 JUIN

Après avoir décidé, sur la proposition de M. Bardet, que les audiences des bureaux de jugements des conseils de prud'hommes seront présidées alternativement dans chaque section par le président et par le vice-président, le Conseil exprime l'avis qu'il y a lieu d'élever le taux de la compétence en dernier ressort et, selon la proposition de M. Jay, il adopte le chiffre de 500 francs comme limite de cette compétence.

Sur le point de savoir si les prud'hommes doivent être rétribués, le Conseil supérieur s'est prononcé pour l'affirmative à l'unanimité des votants et a admis le principe d'un traitement fixe. Il a adopté ensuite une proposition de MM. Jaurès et Riom, aux termes de laquelle ce traitement sera calculé suivant les besoins de l'existence ouvrière locale, de façon à dédommager les prud'hommes de leur travail et à assurer leur indépendance.

Le Conseil supérieur s'est prononcé pour le *statu quo* en ce qui touche l'installation des conseillers, la discipline et le maintien de la dénomination de « conseiller prud'homme ».

Il a ensuite adopté une résolution de M. Coquelin, complétée par M. Briat, aux termes de laquelle :

« Les parties peuvent être admises à se faire représenter seulement par un parent, par une personne exerçant la même profession ou ayant une attribution dans la maison de la partie qui se fait représenter, ou par un membre de leur syndicat professionnel, à l'exclusion de tout contentieux ou agent d'affaires. »

Le Conseil supérieur décide enfin, sur la proposition de M. Brousse, que dans les circonscriptions où il n'existe pas de conseils de prud'hommes, les

différends nés à l'occasion du travail seront portés devant le conseil de la localité la plus proche.

SÉANCE DU SAMEDI 16 JUIN

Le Conseil supérieur du travail a tenu sa onzième séance sous la présidence de M. Millerand, ministre du commerce.

Il a abordé la discussion des résultats de l'enquête effectuée par l'Office du Travail sur la saisie-arrêt des salaires des ouvriers et employés. Après une discussion à laquelle ont pris part un grand nombre de membres du Conseil, il a été décidé, à l'unanimité des membres présents, qu'il y avait lieu de réformer le régime établi par la loi de 1895.

Le Conseil s'est ensuite prononcé, par des votes successifs, et à une très grande majorité, en faveur des dispositions suivantes :

Il y a lieu de déclarer insaisissables et incessibles :

« 1° Les salaires des ouvriers et des gens de service ;

« 2° Les appointements ou traitements des employés ou commis et des fonctionnaires, lorsqu'ils ne dépassent pas 3,000 francs par an ;

« Sauf en ce qui concerne les dettes alimentaires prévues par les articles 203 et suivants du Code civil. »

Le Conseil supérieur a ensuite, par un vote spécial, exprimé l'avis qu'il n'y avait pas lieu de soustraire au bénéfice de l'insaisissabilité et de l'incessibilité, les dettes relatives au loyer et à l'alimentation.

La séance s'est terminée après l'adoption du vœu suivant présenté par M. Jaurès :

« Le Conseil supérieur du travail, après avoir voté l'insaisissabilité et l'incessibilité absolues des salaires, exprime le vœu que les institutions de solidarité sociale, au point de vue du placement, du logement et du chômage, fonctionnent au profit de l'ouvrier. »

SÉANCE DU LUNDI 18 JUIN

Le Conseil supérieur du travail a tenu, le 18 juin, sa dernière séance sous la présidence de M. Millerand, ministre du commerce.

Il a examiné un certain nombre de questions qui avaient été réservées lors de la discussion sur les conseils de prud'hommes, et notamment celle de savoir s'il conviendrait d'appliquer cette juridiction aux travailleurs occupés dans les établissements de l'État.

Sur la proposition de M. Metzger, directeur des chemins de fer de l'État, il a émis tout d'abord l'avis que la juridiction prud'hommale fût appliquée aux agents des chemins de fer de l'État dans les mêmes conditions qu'aux agents des compagnies concessionnaires de chemins de fer.

Il s'est prononcé par un second vote en faveur de la proposition de M. Keufer, ainsi conçue :

« Les travailleurs au service de l'État, des départements et des communes sont justiciables des conseils de prud'hommes. »

La discussion a porté ensuite sur l'éligibilité des femmes aux fonctions

de conseiller prud'homme ; elle a abouti à l'adoption de la proposition suivante, présentée par Mlle Bonneviale et par M. Jaurès :

« Le Conseil supérieur du travail, comme conséquence de son vote relatif à l'électorat, émet le vœu que le droit d'éligibilité aux conseils de prud'hommes soit conféré aux femmes. »

Le Conseil supérieur a terminé sa séance en émettant le vœu que fût réglé ainsi qu'il suit l'ordre des enquêtes à confier à sa commission permanente :

1° Organisations municipales et syndicales contre le chômage;

2° Conditions du travail des personnes non protégées par la législation actuelle ;

3° Sur la proposition de MM. Dévillette, Haret et Meyzonnier, recherche des moyens propres à prévenir et régler les grèves.

M. Jaurès a, sur ce point, fait adopter une motion tendant à instituer une étude spéciale sur l'arbitrage.

Enfin, un certain nombre de vœux et projets d'enquête dus à MM. Barafort, Cardet, Dalle, Dévillette, Guérard, Lamendin et Moreau ont été renvoyés à la commission permanente.

La séance a été levée à midi, après une allocution dans laquelle le Ministre du commerce a remercié le Conseil supérieur du travail utile accompli par lui au cours de sa première session, et constaté que cet heureux résultat était dû surtout au système de la représentation professionnelle, qui a permis aux représentants divers de l'industrie et du travail de se connaître et de se mieux apprécier.

Le syndicat des compagnons de ferme. — Sous ce titre, quelques courageux citoyens de *Toucy* (Yonne) viennent de prendre l'initiative de fonder un syndicat des garçons de ferme et ouvriers de la terre. — Le secrétaire du comité initiateur est un garçon de ferme, le citoyen mille Joseph Poulet.

SUISSE

Echec de la loi sur les assurances obligatoires. — Référendum du 20 mai, où la loi Forrer relative aux assurances obligatoires a été repoussée par le peuple à une majorité écrasante (près de trois cent mille voix).

Sans entrer dans le détail de la loi, il suffira de rappeler brièvement que cet organisme qui reproduisait certains traits des systèmes adoptés par l'Allemagne et par l'Autriche, rendait obligatoire l'assurance contre les accidents et les maladies pour tous les salariés des deux sexes âgés de plus de quatorze ans et dont le gain ne dépassait pas 5,000 francs. Les charges étaient réparties entre l'employé, l'employeur et la Confédération. Il n'était pas question, d'autre part, dans ce système d'assurance contre l'infirmité et la vieillesse, qui joue dans

les deux empires voisins, un rôle très apprécié par les classes laborieuses.

C'est cette loi qui, après plusieurs années de préparation laborieuse, avait été votée le 5 octobre 1899, dans les deux Conseils de l'assemblée fédérale, à peu près à l'unanimité des voix.

Dès le lendemain du vote, les adversaires du régime formulé dans les 400 articles de cet acte législatif, suscitèrent avec vigueur un pétitionnement qui réclamait pour lui l'épreuve de la consultation populaire. L'étonnant succès de cette première campagne qui, dans les trois mois du délai constitutionnel, réunit près de quatre fois le chiffre nécessaire de signatures, permit de prévoir dès lors. avec certitude l'échec final du système devant le référendum qui vient de décider de son sort, si malencontreusement.

ALLEMAGNE

La fédération typographique. — En 1899, elle comptait 26,187 membres répartis en 963 sections, contre 26,377 membres répartis en 960 sections en 1898.

La caisse bavaroise contre l'invalidité, liquidée, versa son reliquat, 126,600 marks, à la caisse fédérale, ce qui porta les recettes de l'année à 1,586,525.54 marks ; les dépenses s'élevèrent à 1 million 005,097.29 marks; l'excédent s'élève à 581,428.25 marks, et le capital à 2,688,251.14 marks contre 2,106,822.89 marks en 1898.

	Dépenses en 1899 — Marks	Dépenses en 1898 — Marks
Indemnités de voyage	114.882 37	115.177 51
— locales	159.205 75	141.688 »
— aux boycottés	33.834 30	41.379 20
— pour tours	11.228 61	7.755 »
— extraordinaires . . .	476 »	407 30
— pour maladies. . . .	453.899 32	372.138 13
— pour invalidité . . .	82.632 25	67.949 »
— pour décès	25.316 40	19.197 50
— pour assistance légale .	963 23	797 20
Administration	59.642 91	43.054 46
Autres dépenses	63.016 15	33.181 18

Journées de maladie : 338,426, ce qui correspondrait à 927 membres malades toute l'année ou 3 1/2 o/o de l'ensemble des membres.

Calculée sur l'ensemble des membres, la moyenne par membre serait de 12 journées de maladie.

Parmi les malades, 30,5 o/o souffraient de maladies de la poitrine et des poumons, et parmi les décédés, 62,6 o/o tombèrent victimes de la maladie professionnelle.

Malgré une année favorable, 1,124 membres ou 4 1/2 o/o de la totalité souffrirent de chômage ; calculée sur l'ensemble des membres, la moyenne serait par membre de 15 1/2 jours de chômage dans l'année.

Comme témoignage de solidarité envers d'autres travailleurs, on doit citer :

	Marks	
Secrétariat international	1.725	»
Commission générale	2.664	»
Commission centrale des stéréopypeurs, galvanoplastes, etc.	300	»
A la *Solidarité,* organe des manœuvres	500	»
Aux confrères grévistes de Bucharest	1.725	»
Aux confrères grévistes de Einseldeln	2.000	»
Aux confrères grévistes textiles de Brünn	1.250	»
Pour le lock-out de Danemark	6.000	»
Pour le lock-out des mineurs autrichiens	10.000	»

En résumé, avec un capital d'environ 3,500,000 marks, des conditions normales dans le domaine du salaire et du travail — que l'on considère que 3,070 firmes en 995 localités avec environ 34,000 compagnons, ont reconnu les conditions du tarif — et finalement, avec des fonds réguliers, et nullement inférieurs, pour l'indemnisation des victimes de la lutte économique, la fédération typographique allemande peut, avec confiance, envisager l'avenir.

HOLLANDE

L'Union socialiste. — Le mois dernier s'est tenu à Amsterdam le congrès des ligues et partis socialistes des Pays-Bas, qui préconisent l'action du prolétariat militant tant sur le terrain politique que sur le terrain économique, comme deux armes indispensables dans la lutte des classes.

La vieille organisation, fondée puis abandonnée par Domela-Nieuwenhuis et ses amis libertaires, le *Socialistenbond,* dont l'organe était jusqu'à ce moment le journal hebdomadaire *Recht voor Allen,* se dissoudrait et accepterait le parti ouvrier démocrate socialiste (Social-

Demokratische Arbeitersparty, S. D. A. P.), qui a son journal quotidien, *Hel Volk,* et ses trois députés Trœlstra, Van Kol et Schaper, comme organisation commune.

Cette résolution fut votée à l'unanimité des 43 voix émises.

Au congrès prochain, on discutera la question de savoir s'il y a lieu de changer le nom du S. D. A. P., comme confirmation extérieure de l'union qui règne désormais au sein du socialisme néerlandais et qui se fera valoir contre ses deux ennemis.

DANEMARK

La rupture de l'alliance des socialistes avec les radicaux. — Depuis plus de quinze ans, la gauche et les socialistes qui forment l'opposition au Folkething, vivaient en bonne harmonie, et malgré des opinions divergentes sur plus d'une question, se trouvaient toujours unis lorsqu'il s'agissait, sur le terrain électoral surtout, de faire face à la droite.

Cette entente, qui a été si utile aux deux partis, est dorénavant rompue. M. Adler Alberti, un des leaders de la gauche réformiste, a dénoncé le pacte dans un meeting où il avait réuni ses électeurs. Il a reproché aux socialistes leurs exigences croissantes et a conseillé une rupture prochaine et définitive. La gauche posera des candidatures dans toutes les circonscriptions pour ne plus faire le jeu des socialistes.

POLOGNE

De notre éminent confrère *Lux* dans le *Peuple* de Bruxelles :

SOUS LA DOMINATION PRUSSIENNE

Les socialistes polonais de l'Usurpation prussienne et de l'Allemagne ont tenu leur cinquième congrès à Berlin, lors des fêtes de Pâques. Il a été bien plus nombreux que les précédents. Les délégués, au nombre de trente, représentaient les groupes de : la Haute-Silésie, Posenagno, Gniéseno, Stènechev, Brême, Lipsk, Riksdorf, Berlin, Hambourg, Dresde, Wilhemsbourg, Halle, Herne, Britz, Francfort-sur-l'Oder, Charlottenbourg et Brandenbourg.

De la lecture des différents rapports ainsi que des débats, il résulte que les idées socialistes gagnent ici des partisans parmi la population polonaise ; elles pourraient d'ailleurs se répandre beaucoup plus rapidement si les autorités ne combattaient pas notre propagande par des moyens aussi honteux qu'illégaux. Ainsi, grâce aux intrigues et menaces de tout genre, il est excessivement difficile de trouver une salle pour des meetings ou des réunions, lesquelles même sont très fréquemment dissous par messieurs les policiers, dont l'intolérance va souvent jusqu'à défendre aux orateurs *de parler en polonais à des Polonais !*

On s'est plaint également de ce que dans certaines localités polonaises, les organisations syndicales socialistes allemandes n'envoient que des propagandistes allemands. « Comment voulez-vous — a dit très justement le citoyen Karwik, de Brême —

que le peuple polonais aie confiance dans les syndicats et croie à la liberté et à l'égalité du socialisme, si l'on ne nous envoie que des Allemands pour nous gouverner, comme l'Église nous impose des prêtres allemands et des sermons allemands (*se trouver comme à un sermon allemand* est un proverbe polonais qui signifie : *ne rien comprendre de ce qu se dit*), et si les socialistes allemands eux aussi ne nous envoient rien que des délégués allemands. »

Il faut espérer que ce grave inconvénient ne se renouvellera plus, maintenant qu'il a été signalé.

Le Congrès a voté entre autres la résolution suivante :

« Le Prolétariat polonais, organisé en parti de la démocratie socialiste, agit et travaille solidairement avec les organisations du Prolétariat de toute l'Europe. Sa situation est cependant d'autant plus difficile et exceptionnelle, que la nation polonaise a été par force divisée en trois parties par des cordons de frontière ; que le travail commun de tout le Prolétariat polonais est rendu beaucoup plus difficile et que l'atroce oppression de la nationalité dans les Usurpations russe et prussienne empêche en même temps l'organisation même du prolétariat polonais. C'est pourquoi les socialistes polonais des trois Usurpations travaillent fermement pour faire cesser l'affreuse situation faite au peuple polonais et tendent à la réunion future des trois Usurpations en un tout poliquement et nationalement indépendant, à la Patrie libre et unie. »

Ont été élus comme membres du nouveau comité du parti : les citoyens Moravski, Thiel, Berfus, Biniszkievicz et Merkovski. L'organe du parti socialiste polonais dans l'Usurpation prussienne est *Gazeta Robotnicza* (« Gazette ouvrière »).

SOUS LA DOMINATION RUSSE

Le 26 avril, de très bonne heure, on pouvait voir dans plusieurs endroits de la ville de Varsovie des imprimés placardés aux murs et provoquant la curiosité des passants. C'est que ces imprimés étaient étranges pour deux motifs : leur texte polonais n'était pas *précédé* de l'*obligatoire* traduction russe, et on n'y voyait nulle part l'inséparable mention de tout ce qui est imprimé là-bas, le « Permis par la Censure ! »

Ces imprimés disaient :

« Le dimanche 29 avril, à cause de l'approche de la Fête des Travailleurs, aura lieu une assemblée populaire dans les allées d'Onyasedouv, à cinq heures de l'après-midi. A six heures commencera le cortège. Compagnons et compagnes, soyez ponctuels et arrivez nombreux. Dès que six heures sonneront, il faudra sortir des allées et se diriger par les rues Nowy Swiat et Krakovskié Pozedmiéscié, vers le monument de Mickiéwicz. Mardi 1er Mai est une fête !

« *Le Comité Varsovien du Parti ouvrier.* »

Quoique les policiers et les gendarmes se fussent mis de suite à l'œuvre, les uns à enlever les affiches, les autres à perquisitionner et à rechercher les *coupables*, il y eut bon nombre de personnes qui purent lire cette convocation, et, le dimanche 29, par une belle après-midi, plus de 20,000 citoyens et citoyennes se trouvèrent au rendez-vous socialiste.

Sur le coup de six heures, des groupes séparés entonnent l'*Etendard rouge* et la *Varsovienne*, forment les rangs et se mettent en marche. Mais arrivés à un certain point, ils se voient le chemin barré par la police, et ils prennent une autre direction. Plus loin, ce sont les soldats, baïonnette au canon, qui les arrêtent, puis ce sont les gendarmes à pied et à cheval et puis les Cosaques qui les attaquent, sabre et knout au poing. Les Polonais se défendent avec leurs cannes et leur jettent des pierres. Une partie des manifestants est refoulée dans le parc d'Onyasedouv, qui est fermé et cerné par les troupes.

Malgré tous les obstacles, un grand nombre de manifestants ont réussi à prendre la direction voulue et à passer par l'artère principale de la ville, trois kilomètres environ.

Les fenêtres, les balcons, les escaliers des églises, les magasins, les rues avoisinantes était remplis d'une foule de spectateurs, qui tous, avec sympathie, regardaient ce spectacle grandiose. L'enthousiasme était énorme.

Tout à coup apparaît une calèche. Ce sont deux hauts fonctionnaires moscovites, le prince Imiériétineskiy, gouverneur et chef des troupes du gouvernement de Var-

sovie, ainsi que le chef de la police. Un grand cri s'élève à leur passage : « Hors d'ici ! Hors d'ici ! » Un drapeau rouge apparaît, flotte au-dessus de la foule ; on entend des acclamations, les têtes se découvrent. L'aide du chef de police s'élance sabre au clair pour s'emparer de l'emblème socialiste. Il a du être emmené en fiacre chez lui...

Les Cosaques arrivent alors au grand galop, renversant les passants et s'acharnant à battre de leur knout femmes et enfants. Il s'est passé ainsi des scènes émouvantes jusqu'à onze heures.

Les 2,000 personnes arrêtées au parc ont été conduites bien escortées à la citadelle. Les rues par où on les menait étaient complétement désertes, un détachement de Cosaques étant chargé de les *raser*.

A la citadelle, on brutalisa les prisonniers. La plupart, après qu'on leur eut dressé procès-verbal, furent relâchés dans les vingt-quatre heures. Quoi qu'en ait dit la presse, aucun jugement n'a encore été prononcé. Cela irait trop vite pour le gouvernement russe, qui sait garder ses victimes des mois et des années en prison avant de les juger et de les condamner, pour des années aussi.

La manifestation a produit une grande émotion dans tout le pays, quoique les journaux n'aient pu en souffler mot.

Le 1er Mai, un assez grand nombre d'ouvriers ont chômé. En province il en a été de même. Les gendarmes, qui sont ici la police politique, ont perquisitionné un peu partout, comme toujours vers cette époque.

SOUS LA DOMINATION AUTRICHIENNE

Le jour du 1er Mai, qui a été fêté avec beaucoup d'entrain, témoigne du développement du socialisme dans cette partie de la Pologne. Dans différentes villes, telles que Cracovie, Swouv, Pchénysl, Stanislavouv, Jaroslav, Drohobytch, Sambor, Stryj, Ottynia, Kolomya, Shodnica, Novy Sontch, ont été organisés soit des meetings ou conférences, soit des concerts ou divertissements, soit des cortèges. La police provoquait les socialistes, dispersait brutalement les cortèges et arrêtait de paisibles manifestants.

Dans plusieurs communes, aux meetings, on a voté des ordres du jour en l'honneur des compagnons de l'Usurpation russe, luttant pour la conquête de la liberté.

ITALIE

Les élections législatives. — Avant sa dissolution par le ministère réactionnaire du général Pelloux, l'extrême gauche n'était que de 66 députés. Elle en compte dorénavant environ 90. Hier il n'y avait que 15 députés socialistes. Aujourd'hui il y en a une trentaine, parmi lesquels nos amis Enrico Ferri, Andrea Costa, Gerolamo Gatti, Agostino Berenini, Camillo Prampolini, Filippo Turati, Zerboglio, etc.

Au scrutin de ballottage, Bissolati, rédacteur en chef de l'*Avanti,* n'a échoué que de dix voix ; et à Turin il manque cent voix au publiciste Claudio Treves pour être élu ; et à Florence il ne manque que vingt voix au docteur Pieraccini. Les voies données aux candidats socialistes, dans presque tous les collèges, ont doublé et les journaux conservateurs en ont fait le dénombrement avec terreur.

Le général Pelloux, président du Conseil des ministres, et son complice M. Colombo, ex-président de la Chambre, avaient escompté l'échec des leaders de l'opposition républicaine et socialiste. A part Annunzio, ceux-ci sont tous triomphalement réélus, et c'est au con-

traire le président Colombo qui est battu à Milan, et par un socialiste, l'avocat Luigi Maino.

Milan, Turin, Mantoue, Florence, Messine, Palerme, Gênes, Alexandrie, Vérone, Ravenne, Imola ont élu des députés socialistes. Naples, Florence, Livourne, Côme, Piacenta, etc., ont donné d'importantes minorités aux candidats socialistes. — Bref, la victoire morale appartient à la République sociale.

ADRIEN VEBER.

P. S. — Notre prochain bulletin sera consacré au compte rendu sommaire de quelques congrès sociaux internationaux tenus à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle.

*
* *

Le Congrès international des Etudiants et anciens étudiants socialistes se tiendra à Paris en septembre prochain.

Parmi les membres du Comité d'organisation nous relevons les noms d'Hubert Lagardelle, directeur du *Mouvement Socialiste;* Charles Péguy, directeur des *Cahiers de la Quinzaine;* Joseph Sarraute, docteur en droit; Alfred Bonnet, ex-directeur du *Devenir Social;* Jean Longuet, etc., et deux étudiantes : Louise Lévy (lettres); Maria Fournier (médecine).

Les adhésions doivent être adressées au secrétaire-trésorier du Comité d'organisation, M. Joseph Boucher, licencié ès lettres, 23, rue de Pontoise, à Paris.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Le Cléricalisme, *Questions d'Education nationale,* par Paul Bert, avec une préface de M. A. Aulard. Un volume in-18 jésus (Armand Colin et Cie), 3 fr. 50. — « En publiant ce choix des meilleurs écrits polémiques de Paul Bert, dit M. Aulard, on s'est proposé d'extraire de son œuvre ce qui peut servir à la génération présente, dans la phase actuelle de la Révolution française contre l'esprit du passé. Dans cette lutte bientôt séculaire, Paul Bert a contribué à procurer au parti de la Révolution une de ses victoires les plus importantes. Il a combattu avec succès pour la laïcisation et l'obligation de l'enseignement primaire. Les raisons qu'il donna pour laïciser l'enseignement public sont bonnes à repasser et à méditer aujourd'hui en vue de maintenir cette laïcisation, que tous les efforts concertés des divers partis révolutionnaires tendent à abolir. Il s'agit, en s'appuyant sur le bon sens inaltéré du peuple, d'empêcher l'Eglise romaine de s'emparer, par un coup de surprise et pour une réaction provisoire et violente, du pouvoir politique, et de la déloger des positions privilégiées où elle s'est abusivement et furtivement introduite. La lecture de ces pages posthumes et si vivantes de Paul Bert fournira en abondance, à ceux qui vont combattre ce nouveau combat pour la raison et la patrie, *des arguments, des faits,* des moyens, des espérances, du courage. L'ouvrage se divise en trois parties : *Les Jésuites et la Morale. — Le Cléricalisme à l'École. — L'Eglise et la République.*

Les Conditions du travail dans les Chantiers de la Ville de Paris, par C.-M. Mazoyer, 1900. (Paris, V. Giard et E. Brière, éditeurs). Un vol. in-8. — La réglementation des conditions du travail dans les marchés des travaux publics où de fournitures de l'Etat, des départements et des communes est aujourd'hui à l'ordre du jour. En France, le Conseil municipal de Paris prit l'initiative de cette réglementation ; dès 1886, il vota l'application de conditions humaines de travail sur les chantiers de la Ville. Les décrets du 10 août 1889, rédigés dans le même que esprit les délibérations du Conseil municipal de Paris, prescrivent l'obligation pour l'Etat et donnent aux départements et aux communes la faculté d'appliquer les conditions du travail dans les marchés passés en leur nom. Les adversaires de la réforme ont objecté qu'elle était illégale et qu'elle serait ou inefficace ou dangereuse ; l'ouvrage sur « les Conditions du travail dans les Chantiers de la Ville de Paris » montre que ces objections ne sont pas fondées. Le présent livre est divisé en quatre parties. La première partie donne, après une étude de la série des prix de la Ville, l'analyse des rapports et des délibérations du Conseil municipal de Paris, relatifs aux conditions du travail, jusqu'au 31 mars 1888, date du maintien des conditions annulées par le décret du 17 mars 1888. La deuxième partie embrasse les dix années suivantes. Dans cette période, le Conseil municipal poursuit l'application des conditions du travail, mais ses délibérations ne peuvent être exécutées par suite de la loi du 3 décembre 1888 et de la jurisprudence du Conseil d'Etat. La troisième partie comprend l'examen des conditions du travail dans les pays étrangers, l'analyse des rapports présentés par M. Lavy et par M. P. Baudin et enfin la discussion du rapport de M. P. Baudin. La quatrième partie est relative aux décrets du 10 août 1899. Elle a pour objet l'exposé des discussions qui les ont précédés, la démonstration de la légalité de ces décrets, leur interprétation et enfin l'étude de leurs premières applications aux marchés de l'Etat, de la Ville de Paris et du département de la Seine.

Un Janséniste en exil. — Correspondance de Pasquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire, sur les affaires politiques et religieuses de son temps, publiée avec des notes, par Mme Albert Le Roy, 2 vol. in-8°. Perrin et Cie, éditeurs. — Sainte-Beuve souhaitait vivement la publication de la correspondance de Pasquier Quesnel, le disciple et le continuateur d'Antoine Arnault. Ce vœu vient d'être réalisé par les soins de Mme Albert Le Roy, qui a recueilli les lettres inédites de Quesnel, éparses dans les archives jansénistes de Hollande et dans les bibliothèques fran-

çaises. *La Correspondance de Quesnel* (*1667-1719*) éclaire d'un jour particulièrement intéressant l'histoire politique et religieuse du règne de Louis XIV et de la Régence. « Ce Janséniste en exil » est un lettré qui juge avec humour les hommes et les choses de son temps. Sa *Correspondance*, en deux forts volumes, est à la fois substantielle et alerte. Elle complète et, sur certains points, rectifie Saint-Simon.

Le Prince de Bismarck. — Psychologie de l'homme fort, par Charles Benoist, 1 vol. in-16, 3 fr. 50. Perrin. — Au dire des juges les plus compétents et des hommes les plus directement mêlés depuis un quart de siècle à la vie politique de l'Europe, ce livre sur le prince de Bismarck pourrait bien être un livre définitif. Le caractère en ressort suffisamment du sous-titre même que l'auteur lui a donné : *Psychologie de l'homme fort*. Ce n'est plus là de la pure histoire, encore moins une simple biographie qui n'eût fait qu'ajouter un nouveau volume à toute la bibliothèque qu'on possédait déjà. M. Charles Benoist a pensé que Bismarck avait été assez « raconté », qu'il s'agissait à présent de « l'expliquer » et, sans se dissimuler les difficultés de la tâche, il l'a entreprise. Il y a mis, à un haut degré, « l'abondance e la sûreté d'informations, les dons de fermeté et de clarté, la finesse aiguë d'analyse, la puissance de synthèse, le souci de la forme » qui, de l'avis d'un critique autorisé, distinguent ses précédents ouvrages. Et, par là, le sujet s'élargissant encore, ce n'est plus seulement une figure, mais un type, ni seulement un homme, mais *l'homme fort;* ce n'est plus seulement le prince de Bismarck, mais, en quelque sorte, au sens absolu et machiavélique, le prince dans l'État moderne, que l'auteur démonte, reconstruit, fait agir et vivre sous nos yeux.

Annales de l'Institut International de Sociologie, publiées sous la direction de René Worms, secrétaire général. Tome VI. Paris, Giard et Brière, 1 vol. in-8. — Cet ouvrage, qui vient de paraître, ne contient pas moins de dix études dues à des membres et associés de l'Institut International de Sociologie. Elles sont relatives à des problèmes variés de sociologie générale et de sociologie appliquée. M. Achille Loria, professeur à l'Université de Padoue, examine les rapports de la sociologie avec la philologie ; M. Maxime Kovalewsky, de l'Académie de Saint-Pétersbourg, ceux de la sociologie avec le droit comparé. M. Ferdinand Toennies, professeur à l'Université de Kiel, jette les bases d'une sociologie pure. M. René Worms, professeur agrégé à l'Université de Caen, montre comment se pose aujourd'hui le problème de l'individu et de la collectivité devant la science sociale et devant l'art social. Le baron R. Garofalo, de la Cour de Cassation de Rome, étudie le prétendu individualisme de Nietzsche. Le Dr Alessandro Groppali, de Crémone, indique les nouvelles directions de la sociologie américaine contemporaine. Le Dr Ferdinando Puglia, de Messine, traite du mouvement général de l'humanité. M. Raoul de la Grasserie, de Rennes, consacre un mémoire très étendu à l'histoire et aux formes de la théocratie. Le prince W. Ténichef, de Saint-Pétersbourg, donne le plan d'une enquête qu'il poursuit sur les connaissances des diverses classes sociales. M. Albert Jaffé, de Hambourg, fait connaître le rôle du petit commerce, des grands magasins et des sociétés coopératives de consommation dans l'économie politique actuelle. La voiture comprend en outre un historique des actes récents de l'Institut International de sociologie, ses statuts et la liste de ses bureaux successifs, de ses membres et de ses associés.

L'expérience des peuples et les prévisions qu'elle autorise, par Adolphe Coste. (1 vol. in-8° de la Bibliothèque de Philosophie contemporaine, 10 francs. Félix Alcan éditeur). — Dans cet ouvrage, qui fait suite aux *Principes d'une sociologie objective*, mais qui est complet par lui-même, M. Coste décrit, dans l'ordre historique et sous une forme concrète, l'évolution des quatre phénomènes fondamentaux auxquels il ramène le fonctionnement social proprement dit, à savoir : le gouvernement, la production, la croyance et la solidarité. Il établit la concordance de leurs périodes essentielles, et montre qu'elles sont corrélatives au développement et à la concentration urbaine de la population. Cette conclusion lui permet, dans un curieux travail qu'il dénomme *sociométrie*, de mesurer la puissance comparative et l'avancement social des différentes nations. Tout le système s'appuie sur un grand nombre de faits méthodiquement présentés. L'ouvrage est clairement écrit et renferme des suggestions intéressantes.

Révolution et Contre-Révolution en Allemagne, par Karl Marx, traduit par Laura Lafargue, 1900, Paris, V. Giard et E. Brière, éditeurs, 1 vol. in-18. — La série d'articles sur la Révolution et la Contre-Révolution en Allemagne qui, avec l'article sur le procès communiste de Cologne, forment le contenu de ce volume, furent écrits par Karl Marx en 1851-52 pour la *New-York Tribune*, à ce moment, journal fouriériste. Ecrits à la même époque que la *Lutte des classes en France*, le *Dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte*, et les *Révélations sur le procès communiste de Cologne*, ces articles portent la marque du moment révolutionnaire qu'ils exposent, en même temps qu'ils nous font connaître ce don merveilleux que possédait Marx de

saisir la portée et les conséquences nécessaires des grands événements historiques, à l'heure même où ces événements se déroulent. Cette étude est une illustration remarquable de cette célèbre conception matérialiste de l'histoire sur laquelle on a tant disserté ces dernières années.

L'Année sociologique (troisième année 1898-1899), publiée sous la direction de M. EMILE DURKHEIM, professeur de sociologie à l'Université de Bordeaux. 1 vol. in-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, 10 fr. (Félix Alcan, éditeur). — Le tome III de l'*Année sociologique* est conçu sur le même plan que les précédents. La première partie contient trois mémoires. Dans le premier, M. Ratzel, le célèbre géographe, étudie les rapports du sol avec la société, la famille et l'État. Dans le second, M. Richard cherche les liens qui unissent les grands mouvements de la criminalité aux crises sociales. Dans la troisième, M. Steinmetz propose une classification des types de sociétés, après avoir exposé et résumé toutes celles qui ont été employées jusqu'à présent. — La seconde partie de l'*Année* est consacrée aux analyses d'ouvrages concernant les différentes branches de la sociologie. Les livres ainsi examinés n'émanent pas, pour la plupart, de sociologues proprement dits. Ce sont des travaux sur l'histoire comparée des religions, du droit, sur la statistique morale, les phénomènes démographiques, etc., d'où l'on s'efforce de dégager les faits intéressants pour le sociologue en même temps que l'on tâche d'en déterminer la signification sociologique. Les ouvrages ainsi étudiés sont classés méthodiquement selon les questions qu'ils éclairent, ce qui fait de l'*Année* un répertoire systématique des faits sociaux dont un index spécial facilite l'usage. Cette publication est aussi utile aux spécialistes, historiens du droit, des religions, etc., qui y trouveront des bibliographies particulièrement complètes.

G. R.

NOUVEAUX LIVRES

DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE *LA REVUE SOCIALISTE*

Bibliothèque de l'Effort, à Toulouse (Haute-Garonne). — Marie et Jacques Hervat : *Le Geste d'Accueil.*

A. Chastanier, imprimeur, 12, rue Pradier, à Nîmes (Gard). — Léon Guérin : *Mort aux Affameurs!* (Préliminaire de la Question Sociale), 0 fr. 15.

Éditions de la Revue blanche, 23, boulevard des Italiens, Paris. — Maurice Donnay et Lucien Descaves : *La Clairière* (pièce en 5 actes), 3 fr. 50. — Urbain Gohier : *Le Ressort* (Étude de révolution en 4 actes), 2 fr. — J.-H. Rosny : *La Charpente* (roman de mœurs), 3 fr. 50. — Henryk Sienkiewicz : *Quo Vadis* (roman des temps néroniens) (traduction de B. Kozakiewicz et J.-L. de Janasz), 3 fr. 50.

V. Giard et E. Brière, libraires-éditeurs, 16, rue Soufflot, Paris. — Karl Kautsky : *La Question agraire* (Étude sur les tendances de l'agriculture moderne) (traduit de l'allemand par Edgard Milhaud et Camille Polack) (Bibliothèque Socialiste Internationale, pupliée sous la direction d'Alfred Bonnet), 8 fr.

Henri Lamertin, libraire-éditeur, 20, rue du Marché-au-Bois, à Bruxelles. — Albert François : *Michel Bakounine et la Philosophie de l'Anarchie.*

Librairie Académique Didier (Perrin et Cie, libraires-éditeurs), 35, quai des Grands-Augustins, Paris. — Vicomtesse d'Adhémar : *La Femme catholique et la Démocratie française*, 3 fr. 50. — Charles Benoist : *Le Prince de Bismarck* (Psychologie de l'homme fort). 3 fr. 50. — Dr A. Kuyper : *La Crise Sud-Africaine*, 2 fr. — Mme Albert Le Roy : (*Un Janséniste en exil*) *Correspondance de Pasquier Quesnel* (*prêtre de l'Oratoire*) *sur les affaires politiques et religieuses de son temps* (*1667-1719)*, 2 vol. in-8°, 15 fr.

Librairie Nouvelle de Droit et de Jurisprudence (Arthur Rousseau, éditeur), 14, rue Soufflot et rue Toullier, 13, Paris. — Raoul Briquet : *La Législation belge des Unions professionnelles.*

Maison du Peuple, rue Cité-Foulc, 4 *bis*, à Nîmes (Gard). — Élie Peyron : (*Un Patriote*) *Rossel* (*9 septembre 1844-28 novembre 1871*), 0 fr. 75.

R. Paggi, libraio-editore, 15 via Tornabuoni, Firenze (Italia). — Edouard Naville : *La Quistione del Transvaal* (traduzione di R. A. Gallenga Stuart), cent. 50.

The Ronbroke Press (Los angeles, cal.). — Morrison J. Swift : *Advent of Empire*, 1 dollar.

Société Française d'Éditions d'Art (L.-Henry May), 9 et 11, rue Saint-Benoît, Paris. — Étienne Bricon : *(Psychologie d'Art* (Les Maîtres de la fin du dix-neuvième siècle), 3 fr. 50.

G.-V. Stock, éditeur (ancienne librairie Tresse et Stock), 27, rue de Richelieu et 16, rue Molière, Paris. — Brieux : *La Robe rouge* (pièce en 4 actes), 2 fr. — Christian Cornélissen : *En marche vers la Société nouvelle* (Principes-tendances. Tactique de la lutte des classes), 3 fr. 50. — J. Fomarmes : *Jeanne* (drame en 5 actes), 2 fr. — Marsolleau : *Mais quelqu'un troubla la fête* (pièce en 1 acte, en vers), 1 fr. — M. Reepmaker : *Vengeance!* 3 fr. 50. — Truffier : *L'Épouvantail*, 1 fr. — Arsène Vermenouze : *En Plein Vent* (sonnets d'Auvergne), 3 fr. 50 (Voir aux annonces).

Tipografia dei fratelli Bencini Firenze (Italia). — Arturo J. de Johannis : *A proposito del libro di Emile Zola « Feconditá »* (Appunti), L. 1.50.

Le Gérant : Rodolphe SIMON

Suresnes. — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste*, 9, rue du Pont — 2854

LE DANGER ANGLO-SAXON

(PAR UN SOCIALISTE ANGLAIS)

Nous avons l'habitude, nous autres socialistes, d'envisager toutes les questions comme résultantes des conditions économiques données et de les résoudre en partant de ce seul point de vue. Dans neuf cas sur dix nous avons raison, mais dans le dixième nous négligeons un facteur important qui n'est peut-être pas un facteur économique immédiat. Trop souvent nous donnons ainsi à un problème sociologique très complexe une simple solution économique.

Nous sommes, à l'heure actuelle, dans la phase décisive d'un grand mouvement historique mondial et la tournure que prendront les événements dans les dix années qui vont s'écouler aura une influence capitale sur l'évolution sociale au siècle prochain.

Le phénomène caractéristique actuellement, en outre du phénomène économique qu'est le développement même du système capitaliste, c'est le phénomène ethnique, l'effort des grands États pour se développer et s'étendre aux dépens les uns des autres et, surtout, aux dépens des races réputées plus arriérées. Que cet effort soit déterminé par l'intérêt des classes capitalistes de ces États, je ne le nie pas, mais il n'en est pas moins vrai qu'une grande partie du prolétariat, abusée par les boniments patriotiques conventionnels, soutient cette politique des classes dirigeantes.

En réalité, la fraction consciente du prolétariat, celle qui est organisée dans les rangs du parti socialiste, offre seule une résistance systématique à ces tendances.

Donc, tout en admettant que le chauvinisme moderne soit le produit du capitalisme, il faut ajouter qu'il est le produit du *capitalisme national,* c'est-à-dire du capitalisme et du sentiment nationaliste. Et c'est ici que le problème se précise.

Le régime capitaliste peut varier dans chaque pays, y être plus ou moins mauvais, plus ou moins nuisible à l'humanité, en l'état actuel de la civilisation. La question qu'il nous faut, par conséquent, nous poser, c'est celle de savoir quel est l'État capitaliste dont nous

devons craindre davantage l'expansion et le développement, au point de vue de l'avenir de la Démocratie Socialiste Internationale et, par conséquent, du progrès de l'humanité.

Je n'hésite pas un instant à répondre que, selon moi, le danger le plus grand pour la Démocratie Socialiste est dans la menace de l'hégémonie anglo-saxonne. Voyons, en effet, ce que signifierait réellement la constitution d'un tout-puissant empire britannique organisé pour l'offensive comme pour la défensive et dont la force serait encore accrue sans doute par une étroite alliance avec les États-Unis. Ce serait la réduction de toutes les autres nations au rang des puissances vassales et le but avoué de l'impérialisme britannique est de donner à la race anglo-saxonne l'autonomie économique absolue et l'hégémonie politique complète, de telle sorte qu'elle pût imposer sa volonté sans avoir à tenir compte des droits de n'importe quel autre peuple, domination économique et politique qui serait impossible, si c'était nécessaire, *vi et armis*.

Ce que j'écris ici n'est pas le résultat d'un état d'esprit particulièrement pessimiste, ce que j'expose c'est le but que s'est délibérément proposé un parti arrivé à convertir aujourd'hui à ses idées presque toute la nation anglaise. Le *jingo* anglais croit sérieusement que la race anglo-saxonne possède un droit inaliénable, en vertu de sa supériorité innée, à la suprématie politique et sociale sur le reste du genre humain. Ce *reste du genre humain* se trouve donc mis face à face avec un danger indéniable et dont il ne semble cependant pas avoir notion.

A vrai dire, toutes les classes des peuples du continent européen sont, à l'exception des gouvernements et de la haute finance, très irritées contre l'Angleterre. Mais cette excitation est plutôt causée par la guerre actuelle du Sud de l'Afrique ou par une jalousie chauvine que par l'appréhension réelle des dangers que courent leurs libertés.

D'autre part, qu'est-ce qui empêche les gouvernants européens de suivre une politique énergique contre l'Angleterre ? Est-ce la crainte que leur cause la puissance militaire anglaise ? Après la guerre du Transvaal il serait difficile de le croire. En tout cas ce n'est pas là le motif principal de leur abstention. Quel est-il donc ?

La réponse à cette question nous indiquera la première raison pour laquelle l'expansion de l'Angleterre et le développement de l'empire britannique aux dépens des autres nations, constitue un danger terrible non seulement pour ses États sous leurs formes actuelles, mais pour la Démocratie Socialiste Internationale.

L'intérêt immédiat des classes capitalistes du continent semble bien être de souhaiter la perte par l'Angleterre de sa position dans le marché du monde, qui ne pourrait que leur être très profitable et qui

ne s'effectuerait qu'après qu'elle aurait perdu en même temps son rang de grande puissance au point de vue politique. Le résultat semblerait devoir être le partage entre les rivaux politiques et commerciaux de la Grande-Bretagne de ses possessions coloniales.

Voilà du moins ce que pense sur le continent l'ordinaire industriel et commerçant « patriote ». Mais le capitaliste doué de quelque perspicacité sent instinctivement un danger dans le renversement de la puissance anglaise et c'est ce sentiment qui arrête l'action hostile des puissances continentales contre l'Angleterre. Il comprend qu'avec la puissance anglaise le capitalisme perdrait son support le plus puissant dans le monde. C'est là moins une opinion arrêtée chez lui, qu'une chose sentie instinctivement. Et en fait c'est vrai. La destruction de la puissance britannique serait suivie de bien près par la chute du régime capitaliste. Pour vivre, le capitalisme a besoin de l'absorption continuelle, incessante, de nouveaux territoires, de l'ouverture de nouveaux marchés et de l'arrivée dans le marché de nouveaux peuples, afin de fournir à l'industrie l'armée de réserve qui est nécessaire à son fonctionnement, afin de remplacer autant que possible le travail des blancs par celui des noirs, et aussi afin de créer des places de fonctionnaires pour les fils des classes dirigeantes.

Faute de réaliser ces conditions, le régime capitaliste ne saurait vivre. Sa superficie normale est trop étroite pour lui. La concurrence sans limites du marché international doit, pour se produire régulièrement, être assurée d'un prolétariat docile que l'on puisse exploiter sans frein, avoir à sa disposition des marchés toujours ouverts vers lesquels le capitalisme puisse écouler ses surproduits, à côté de vastes sphères d'influence pour le prolétariat intellectuel, né du fonctionnement même du régime capitaliste. Sans quoi le capitalisme aboutirait par un processus naturel à une cristallisation sous la forme des trusts et des cartels, et réaliserait, avant qu'une génération se fut écoulée, les conditions d'existence de la société nouvelle que la Démocratie Socialiste établira par l'expropriation des possédants et la socialisation des moyens de production.

Le capitaliste du continent serait heureux de s'emparer de la portion du vol capitaliste que possède son frère anglais : il ne veut pas en ce faisant amener la chute du régime capitaliste lui-même. Et certainement c'est là de sa part une appréhension justifiée. Mais ce ne sont que les plus clairvoyants des membres de la classe capitaliste du continent (en particulier la Haute Banque) qui pensent ainsi. Un grand nombre de petits capitalistes, les parasites du capitalisme, l'armée et une grande partie de la classe moyenne est prête à courir les risques d'un renversement de la puissance britannique.

Ce que les capitalistes clairvoyants craignent et veulent empêcher,

les socialistes clairvoyants doivent l'appeler de leurs vœux. La politique naturelle des partis socialistes du continent doit donc être nécessairement antianglaise. Mais pourquoi, demandera-t-on, l'empire britannique est-il un organe essentiel à la vie de l'organisme capitaliste ? Parce que la Grande-Bretagne sait ouvrir sans cesse de nouveaux marchés et amener le développement économique des territoires sauvages ou barbares nouvellement entrés dans la civilisation capitaliste.

L'Angleterre étant le pays où est apparue le plus tôt la dernière phase du capitalisme, l'Anglais a l'expérience nécessaire et possède l'outillage indispensable pour développer économiquement, c'est-à-dire pour exploiter au double point de vue commercial et industriel, et cela à un degré inconnu des autres peuples modernes, les races arriérées et les territoires nouveaux ! Que l'on compare les résultats de la colonisation anglo-saxonne avec ceux obtenus par les nations latines ou même par une race sœur, la race germanique ?

Le système impérialiste anglais donne à sa propre expansion et en général à l'expansion même du régime capitaliste une base d'appui qu'elle ne trouve dans aucune autre nation. Et en outre les intérêts financiers de la classe capitaliste internationale seraient sérieusement atteints par la chute de la puissance britannique ; la finance internationale fera tous ses efforts pour empêcher toute diminution sérieuse de la puissance anglaise.

Cependant un sentiment très fort existe parmi les radicaux, les démocrates et les socialistes du continent, qui les porte à croire que l'Angleterre est en quelque sorte le boulevard de la liberté, de la liberté de parole, de la liberté de la presse, des garanties juridiques individuelles. En même temps le fait que l'Angleterre n'a jamais connu jusqu'ici la conscription comme les nations du continent a encore contribué à donner cette impression qu'elle était la terre idéale de la liberté. C'est la tradition historique qui fait que la classe ouvrière du continent et en général les partis avancés regardent l'Angleterre avec une sorte d'admiration, en même temps qu'ils croient qu'il serait sacrilège de lui souhaiter malheur. Ce sentiment et la tradition qui lui a donné naissance sont-ils justifiés ? L'Angleterre n'a-t-elle pas le bénéfice de vertus politiques qu'elle a pu posséder jadis, mais dont elle n'a aucun droit de se prévaloir aujourd'hui ?

La guerre du Transvaal et ses effets sur l'opinion publique anglaise a dû, me semble-t-il, désillusionner ceux qui avaient cru si fortement à la vieille tradition qui fait la race anglo-saxonne le champion de toutes les libertés civiles et politiques. Ils doivent commencer à avoir quelques doutes sur les idées traditionnelles que l'on a sur la liberté anglaise.

Que nous montre la réalité aujourd'hui? L'Angleterre, la libre Angleterre arrache à l'Inde jusqu'à ses dernières ressources, alors que des millions d'Hindous meurent de faim; elle dépense d'autre part des sommes énormes pour mettre à feu et à sang le pays de pauvres paysans hollandais, auxquels elle veut enlever leur terre et leur liberté. En l'espace de quelques semaines, l'*United Irishman* a été confisqué une fois par la police et supprimé plusieurs fois par la poste, comme si ce journal avait paru non à Dublin, mais à Saint-Pétersbourg. Et pourquoi? parce qu'il avait osé montrer l'inexistence du prétendu enthousiasme du peuple irlandais, lors du voyage de la reine en Irlande.

Dans la libre Angleterre, toute la presse, à une ou deux exceptions près, est entre les mains de syndicats de financiers. La liberté de réunion est tellement grande que l'on ne peut obtenir une salle de réunion pour organiser un meeting contre la guerre, N'importe quel citoyen qui ose exprimer en public une opinion contraire à celle de M. Chamberlain ou manifeste des sympathies pour les Boers, risque d'être l'objet des pires brutalités et de voir sa maison mise au pillage, par une ignoble populace au service du gouvernement. Une véritable terreur a été organisée pour empêcher que les véritables causes de la guerre furent connues. Le gouvernement prépare ouvertement l'introduction de la conscription.

Les socialistes du continent oublient que si les habitudes de la police britannique ont été jusqu'ici moins tyranniques et moins brutales que celles de leur propre pays, cela tient à ce qu'il était de l'intérêt de la bourgeoisie et du gouvernement de laisser une certaine liberté aux citoyens plutôt que d'adopter le système coercitif des gouvernements continentaux (d'ailleurs seulement en Angleterre, car l'Irlande et l'Inde sont gouvernés aussi despotiquement que n'importe quel autre Etat). Il n'avait pas de raison d'agir autrement. En effet, tandis que les gouvernements du continent ont contre eux la masse de la classe ouvrière et une grande partie de la petite bourgeoisie, en Angleterre, au contraire, les masses étant ignorantes et serviles sont toujours du côté du pouvoir. Il est toujours facile de les lancer contre l'opposition soit en les corrompant, soit pour des motifs les plus futils. Aujourd'hui pour arriver à ce résultat il suffit de battre du tambour *jingo* et de lever bien haut l' « Union Jack » (1). En un mot, tandis qu'en France, en Allemagne et en Italie quelque réactionnaires et dépourvus de scrupules que puissent être les gouvernants, le cœur de la plus grande partie du peuple est sain, il n'en est pas de même en Grande-Bretagne.

(1) Le drapeau national du Royaume-Uni.

Ici les masses, une grande partie de la classe ouvrière et presque toute la petite bourgeoisie est radicalement corrompue. Dire qu'elle est réactionnaire serait lui faire un trop grand compliment, car elle est trop complètement dénuée d'intelligence et plongée dans une trop grande abjection morale pour distinguer entre des principes bons ou mauvais. Par nature, elle est délatrice : elle lèchera les bottes de n'importe quel représentant de l'autorité. — On a beaucoup déraisonné l'hiver dernier sur « la dignité tranquille » que montraient les Anglais au milieu de leurs revers dont le moindre eût suffi en France pour amener la chute du cabinet. Cette attitude indiquait simplement que la généralité des Anglais s'aplatit devant le gouvernement et n'a ni le courage, ni l'énergie de lui demander sérieusement compte de son incapacité.

La partie de la classe ouvrière qui est socialiste n'est, hélas ! qu'une très faible fraction. Elle comprend les meilleurs éléments ; la partie la plus saine des trade-unionistes, si elle ne fait pas cause commune avec la canaille sycophante des rues, est apathique au point de vue politique et malheureusement dénuée de toute espèce d'initiative.

Aux défauts traditionnels de la race anglo-saxonne, l'Anglais moderne a ajouté de nouveaux traits caractéristiques qui font de lui un type humain absolument dégénéré. Il n'y avait qu'à observer les foules hurlantes dans les grandes rues de Londres lors de la nouvelle de la délivrance de Ladysmith, de Mafeking ou de l'entrée de lord Robert dans Prétoria pour être convaincu de cette vérité. Ce n'est pas trop dire que d'affirmer que l'ordinaire « Union Jack » et « khaki » anglais est un lâche, un fanfaron et une brute. La guerre actuelle a rendu complète la démoralisation de l'Angleterre ; on ne saurait trop fortement insister là-dessus auprès des étrangers : le peuple anglais moderne n'est plus celui d'il y a cinquante ou même trente ans, pour ne point parler d'une époque plus rapprochée ; l'Anglais nouveau modèle garde toute la vulgarité, toute la grossièreté de l'Anglo-Saxon d'une autre génération, mais il a perdu tous les traits qui rachetaient ses défauts : le bon sens calme, l'égalité d'âme en face de la bonne et de la mauvaise fortune, etc. Aujourd'hui il est bruyant, vulgaire et inconvenant : bref c'est un type dégénéré.

Je résume la thèse que j'ai essayé d'exposer aux lecteurs de la *Revue Socialiste :*

1. La question ethnique en soi ne peut pas être laissée de côté par les socialistes quand ils formulent leur programme de politique étrangére; encore que les classes gouvernantes de chaque nation soient les unes et les autres dominées par les intérêts du capital, il n'est pas absolument indifférent que ce soit une race plutôt qu'une autre qui conquière la suprématie universelle à notre époque.

2. J'ai essayé de montrer que le facteur le plus dangereux de la situation présente, au point de vue du socialisme, c'est l'impérialisme britannique, et que, par conséquent, l'attitude naturelle du parti socialiste du continent, en ce qui concerne la politique étrangère, doit logiquement être antibritannique.

3. A l'objection inévitable que c'est le gouvernement et le capitalisme anglais qui sont responsables de la politique impérialiste en général et en particulier de la guerre actuelle du Transvaal, j'ai répondu en faisant observer que le gouvernement et le capitalisme anglais ont derrière eux non seulement les classes riches, mais la grande masse du peuple de ce pays, c'est-à-dire la petite bourgeoisie et une forte fraction de la classe ouvrière, qu'il n'existe point chez nous, comme dans les États continentaux plus ouvertement despotiques, un antagonisme entre le peuple et le gouvernement, mais que tout gouvernement anglais peut, d'une manière à peu près certaine, compter sur l'appui populaire pour ses actes les plus iniques et les plus réactionnaires. En même temps j'ai montré que c'est grâce à ce dernier fait que les classes privilégiées de la Grande-Bretagne et leur gouvernement peuvent se dispenser d'avoir recours aux moyens de police, à l'arbitraire des États continentaux, mais que cette liberté anglaise si vantée est en train de devenir illusoire et qu'à l'occasion elle disparaîtra aussi sûrement qu'apparaîtra le service militaire obligatoire.

Je recommande ces considérations à l'attention du Parti socialiste français.

(*Traduit par Jean Longuet.*)

UNITÉ ET FÉDÉRALISME

Rappelons-nous la cérémonie qui, marquant la fin du Congrès général du parti socialiste français, inaugurait les discussions du comité général de ce parti. Les rites ont, en effet, une importance extrême lorsqu'il s'agit de révéler l'esprit d'un parti qui, comme le nôtre, est encore aussi attaché à ses formules, à ses symboles, à ses héros. Rappelons-nous donc : sur les marches de l'estrade, dominant la masse des délégués restés en groupe selon chaque organisation, étaient les leaders des fractions socialistes ; et au-dessus d'eux, sous les plis agités des drapeaux rouges, les anciens membres de la Commune semblant attester que les délibérations des représentants des organisations s'inspireraient de la vieille tradition révolutionnaire. Et, en effet, le Comité général du parti socialiste y a été rapidement entraîné. On verra comment, lorsque nous retracerons les phases qui ont précédé la tenue du Congrès général et les idées maîtresses des fractions qui y ont pris part.

Rappelons-nous maintenant les circonstances qui avaient amené la réunion de ce congrès. Deux faits : l'affaire Dreyfus et l'entrée de Millerand dans le ministère Waldeck-Rousseau avaient surpris le monde socialiste et trouvé les organisations divisées et au dépourvu. Ces deux faits intéressaient la méthode et les principes même du socialisme puisque l'un avait trait à l'intervention du parti socialiste dans les conflits bourgeois, l'autre, à la participation de ce parti à l'action gouvernementale. Et on s'aperçut que les différents conseils nationaux ou comités centraux qui détenaient pour ainsi dire la pensée du parti socialiste ne s'entendaient pas sur le sens des mots : socialisme, révolution, internationalisme, lutte de classes. Tous, en effet, parlaient au nom de ces principes et en tiraient des conséquences absolument différentes. Il sembla alors que l'on devait donner la parole à la masse du parti socialiste elle-même. Et pour éviter le retour de ces surprises, de ces équivoques, de ces violences (manifeste sur les « déviations » lancé par le Conseil national du Parti ouvrier français, le comité cen-

tral du Parti socialiste révolutionnaire et l'Alliance communiste), il sembla qu'il était nécessaire d'enlever définitivement aux conseils centraux des organisations particulières le droit de trancher les questions intéressant la classe ouvrière pour le remettre à l'ensemble du parti socialiste lui-même.

Il y avait donc trois questions essentielles à débattre. Et si maintenant on se rappelle le sens dans lequel les initiateurs du Congrès général avaient espéré voir se diriger les efforts et la pensée du parti socialiste, c'est-à-dire vers la démocratisation de son organisation et la recherche dans son intérêt de tous les problèmes qui touchent à la classe ouvrière, en un mot, dans le sens d'une *identification de plus en plus complète avec le milieu démocratique et le mouvement ouvrier,* on s'apercevra que le Comité Général est très loin de cette orientation.

Ceux qui, avec Jaurès, avaient proclamé la nécessité de l'unité socialiste, avaient senti la nécessité de résoudre le problème en ce sens, pour éviter le divorce qui se manifestait entre l'effort socialiste et l'effort démocrate-ouvrier. Ils voyaient dans l'unité la possibilité pour le parti socialiste de discuter lui-même ses propres affaires, de prendre une conscience directe et immédiate du milieu et de lui appliquer son intelligence et sa volonté sans que celles-ci soient contrariées par l'instinct conservateur et usurpateur des sectes. Cette intelligence et cette volonté rendues au parti socialiste qui les avaient jusqu'ici déléguées aux fractions, devaient donc être appliquées aux problèmes pratiques soulevés tous les jours par l'action où se trouve engagé notre parti depuis qu'il est devenu un facteur politique et économique. Et cela devient de plus en plus urgent à mesure que cette action s'accroît tant au point de vue politique et administratif, au Parlement, dans les conseils départementaux et dans les municipalités, qu'au point de vue économique pour les syndicats, coopératives, travaux municipaux et départementaux. De plus en plus facteur de progrès humain, son action est à la fois spéciale et générale et toute la question devient de savoir si l'ensemble des avantages matériels, intellectuels et moraux qui naissent les uns des autres ne sont pas la condition de la transformation sociale et ne composent pas tout le contenu du socialisme. Cette conception du mouvement ouvrier dans laquelle se résout le fond de la pensée des partisans de l'unité socialiste est donc tout à fait antagoniste de celle des sectes socialistes pour qui la conscience du but final à donner à l'ouvrier compose l'alpha et l'oméga de la propagande socialiste. On peut ainsi distinguer dans l'ensemble de notre parti ceux qui tiennent pour la *réalité politique et économique* de ceux qui en sont pour la *tradition révolutionnaire et jacobine*. Et en appelant à une nouvelle forme d'organisation, on sentait que pour briser la vieille habitude de

pensée, pour briser les moules dans lesquels les sectes enfermaient la pensée ouvrière, il fallait briser les cadres dans lesquels restait figé le parti socialiste. C'était ainsi que l'on pouvait atteindre leur caractère conservateur et usurpateur.

Chacune des fractions sont, en effet, autant de cellules distinctes, ayant leur loi propre de développement, leur logique ou plutôt leur procédé particulier d'interprétation et de discussion sans lequel elles ne seraient plus *elles ;* de sorte que dans cette diversité, dans cette opposition de pensées, on ne retrouve pas la pensée générale du parti socialiste qui en est ainsi dépouillé ; et sous prétexte d'opposition, on arrivait, en face du mouvement qui agitait la pensée et opposait les intérêts des partis bourgeois, à conseiller l'immobilité à un parti dont la raison d'être est précisément le mouvement. Tout cela au nom des formules générales, au nom du socialisme, de la révolution, de la lutte de classes. On sentait donc qu'il y avait équivoque dans le sens attribué à ces mots et on était décidé à les soumettre à l'épreuve des faits et d'une discussion générale.

*
* *

C'est ainsi que le Congrès général avait été réclamé par un certain nombre de socialistes et c'est pour cela qu'il a rencontré une opposition plus ou moins franche de la part de certaines organisations, en particulier du Parti ouvrier français ou plutôt de son Conseil national.

L'opposition prit d'abord un caractère abstentionniste : le Conseil national du Parti ouvrier français résolut, en effet, de s'abstenir de prendre part au meeting du Tivoli où la *Petite République* avait convié les socialistes de Paris à venir acclamer l'idée d'unité. Mais celle-ci était déjà descendue dans les cerveaux ouvriers qui y avaient été préparés par les trois actes successifs qui relèvent de ce principe : en premier lieu, par l'appel de Millerand à toutes les fractions socialistes pour venir collaborer à la *Petite République ;* en second lieu, par la fraction parlementaire du parti socialiste réunissant les élus de toutes les organisations ainsi que les indépendants ; enfin par le Comité d'entente formé à la suite de la crise politique qui sévit pendant l'affaire Dreyfus. L'idée du Congrès général étant ainsi naturellement acceptée par un grand nombre de groupes de toutes les organisations, il ne put plus y avoir d'effort contraire de celles-ci qu'en vue de limiter l'ordre du jour du Congrès ou la représentation des groupements politiques et économiques.

Pendant ce temps, la *Petite République* ouvrait une consultation internationale sur les deux questions de principe qui allaient être débat-

tues au Congrès national : l'intervention du parti socialiste dans les conflits bourgeois et la participation du parti socialiste à l'action gouvernementale. Il y eut unanimité pour approuver ceux qui en France étaient intervenus dans l'affaire Dreyfus ; il n'y eut qu'une minorité pour approuver pleinement, sans restriction, l'acte de Millerand, mais chose significative, comme le fait remarquer G. Sorel dans sa préface au *Socialisme* de Colajanni (1), l'approbation vint presque exclusivement de la part d'anciens ouvriers tels qu'Anseele, Bertrand, Keir Hardie, Greulich, « qui vivent encore aujourd'hui en contact avec le monde ouvrier ». Le *Socialiste*, l'organe du Parti ouvrier français, ne donna à ses lecteurs qu'une édition expurgée de cette enquête et, la veille du Congrès, ses délégués furent conviés à une réunion qui avait plutôt le caractère d'une veillée d'armes.

C'est que la question d'unité était capitale pour cette fraction comme pour le Parti socialiste révolutionnaire dont le principe jacobin est le même et qui, en raison de cela, marche d'accord avec lui, malgré certaines divergences importantes sur les rapports du parti socialiste avec le mouvement syndical et sur la grève générale. Ces fractions craignaient que même des tempéraments apportés aux liens unissant les groupes au Comité général, comme des atténuations à la raideur des formules révolutionnaires, ne compromissent leur raison d'être. Et elles pouvaient d'autant plus le craindre qu'elles reposent sur une contradiction entre leur propagande électorale et la propagande de leurs comités ou conseils centraux.

Dans l'une, en effet, on ne néglige rien pour flatter les intérêts particuliers ou les préjugés des électeurs. A Roubaix, on a eu recours aux affiches tricolores et dans les campagnes de Grenoble, Ponard nous apprend dans l'*Éclaireur de l'Ain* du 1er juillet dernier, que Zévaès poussait la division des catégories de propriétaires jusqu'à ce que ceux-ci puissent être rassurés sur ses intentions, et qu'il se montrait tour à tour socialiste, radical, opportuniste selon les besoins.

Une fois la campagne électorale terminée, le Conseil national reprend son droit et ses manifestes où il dénonce tout ce qui ne porte pas en soi l'idée de lutte avec la bourgeoisie, tout ce qui n'est que réforme, tout ce qui n'est pas affirmation révolutionnaire.

En touchant à cette base si fragile, les organisations ont évidemment craint que l'on renversât leur édifice. C'était là, en effet, où l'action unitaire pouvait se faire sentir en rétablissant l'harmonie entre la propagande électorale et la propagande générale. Cette transformation

(1) *Le Socialisme*, par N. Colajanni, député à la Chambre italienne, traduit sur la deuxième édition italienne, revue et augmentée, par M. Tachella; avec une préface de G. Sorel. — Paris, V. Giard et E. Brière, 16, rue Soufflot, 1900.

profonde ne pouvait s'établir que si le parti socialiste se développait en empruntant sa substance au milieu environnant avec lequel il doit rester constamment en rapport, c'est-à-dire en devenant de plus en plus démocratique comme organisation d'accord avec le mouvement général de notre société, et en se préoccupant de plus en plus des réformes ouvrières qui deviennent aussi la matière des discussions des diverses catégories sociales. En agissant dans un sens inverse, on arrive comme les sectes à se nourrir de sa propre substance, à dévorer ses propres manifestes et à ne plus pouvoir compter que sur la force de discipline de ses adhérents.

Ces organisations s'appuient, en effet, sur ce qu'il reste en France d'instinct césarien et centraliste. Le catholicisme et le monarchisme n'ont pu vivre aussi longtemps dans notre pays sans laisser des prédispositions dans les cerveaux ouvriers à accepter une discipline de ce genre. Et il y a une autre raison qui dérive de cette première, c'est que, ainsi que Fouillée le fait remarquer dans son nouveau livre sur *La France au point de vue moral,* le Français contemporain se signale par une crédulité un peu naïve devant les affirmations tranchantes et par une sensibilité toujours en éveil. On reconnaîtra là le portrait, par exemple, du membre du Parti ouvrier français si prompt à s'incliner devant les formules qui ont la prétention de lui donner la solution des problèmes complexes, indifféremment pour tous les domaines, formules débitées sur un ton âpre et tranchant d'apôtre capable d'impressionner les bourgeois du Palais-Bourbon comme les ouvriers des réunions. Cette sensibilité dont parle Fouillée, elle était constamment tenue en éveil quand on lui représentait cette classe ouvrière soumise à une fatalité désolante, classe qui dans tous ses membres était également frappée en vertu d'une *loi d'airain* qui durerait tant qu'elle n'aurait pas fait son salut, c'est-à-dire tant qu'elle n'aurait pas renversé tout l'ordre bourgeois. Qui ne se rappelle de cette propagande de Guesde qui ne se modifiait que lorsqu'il se trouvait en face de l'anarchisme qui tirait les conséquences de ce pessimisme (1)?

Cette théorie était donc trop pure pour la laisser toucher par la masse du parti socialiste. C'est ce qui explique le mépris que l'on trouve chez les Lafargue et autres docteurs de ce parti pour la classe ouvrière, à qui l'on sert des théories sur la pédérastie comme la pensée de derrière la tête des idéalistes grecs, Socrate et Platon, songeant à assurer ainsi l'existence de la société bourgeoise par les armées permanentes (2). C'est ce qui explique aussi que dans le même *Socialiste,* organe

(1) Il est bon ici de noter que la théorie de l'Etat est la même chez Guesde que chez Bakounine. L'un comme l'autre n'attendent rien de l'Etat actuel qu'ils considérent comme une entité, comme un tout incapable de se modifier.

(2) *Socialiste,* 17 juin 1900.

central du Parti ouvrier français, on ne donne que des extraits des discours de Sembat pour ne pas faire savoir aux adhérents de cette fraction que le député du Parti socialiste révolutionnaire a honoré publiquement l'acte d'Angiolillo.

*
* *

Tels sont les éléments et les conceptions qui devaient se rencontrer au Congrès général.

Maintenant si nous revoyons les discussions qui eurent lieu dans ce Congrès, nous sommes obligés d'avouer que l'on ne pouvait aboutir à une unité réelle, à une unité interne. Il y avait, d'ailleurs, une première raison : c'est que l'on s'était adressé à la tête du parti socialiste, aux conseils centraux des organisations, à qui on avait laissé ainsi le soin de préparer leurs groupes à l'unité ; on comprend par ce que nous avons dit plus haut comment cette besogne a pu être faite. Et puis les groupes, dès ce moment, ne sentaient pas un changement de méthode; on ne les éveillait pas dès le début à l'initiative propre, on ne les acclimatait pas à l'idée d'autonomie et de responsabilité ; ils ne sentaient pas que c'était à eux à faire l'unité. Les catholiques comprennent admirablement comment il faut placer l'individu avant un acte important. C'est ainsi qu'ils isolent l'individu et lui demandent de se replier en lui-même avant l'acte de confession. Les organisateurs du Congrès n'ont pas agi ainsi; il ne sont pas adressés au groupe propre en lui signifiant ainsi que c'était de lui que l'on attendait l'œuvre d'unité.

On ne pouvait donc déjà songer qu'à un compromis puisqu'on laissait les groupes des organisations centralistes soumis à leur autorité centrale. Et comme on comprenait de l'autre côté de la pensée socialiste qu'il fallait donner au moins une Constitution nouvelle au parti, on ne put qu'aboutir à ce compromis en laissant sans débat la question essentielle de savoir si un parti socialiste doit rester isolé du mouvement humain, ne doit pas prendre part aux conflits bourgeois, et l'on transigea sur une formule en ce qui concerne la participation d'un socialiste dans un ministère bourgeois.

C'est à ce prix que l'on put arriver à former un Comité Général, qui n'a eu son origine comme le Congrès dont il est sorti que grâce à un compromis de même nature. C'est dire que ce fut au prix de la sincérité qui manqua dès le début des réunions du Congrès, et qui fera échec à l'unité tant qu'on la demandera à ces organisations défiantes les unes des autres.

Nous pouvons déjà reconnaître que l'œuvre n'est pas celle que l'on était en droit d'attendre par cette simple constatation : ce sont les

adversaires du principe d'unité qui sont favorables au nouveau système d'organisation qui ne se signale que par la création du Comité Général : ils se montrent satisfaits qu'on leur ait simplement donné une voix de plus, car c'est ainsi qu'ils comprennent cet organe. Ce sont au contraire les partisans de l'unité qui critiquent la nouvelle organisation et en demandent la revision. Ceux-ci qui avaient jugé que la pensée socialiste était faussée parce qu'elle était canalisée par les sectes, ne peuvent, en effet, comprendre qu'il y ait un changement réel dans la constitution du parti socialiste puisque le résultat s'est même aggravé. Si l'on pense que les organisations si jalouses de leur isolement ont demandé à ce que la presse, comme la fraction parlementaire ne relévent que du Comité Général, on ne peut que s'apercevoir qu'il y a eu une confusion singulière entre l'idée d'unité et celle de centralisation ; et que c'est parce que le Comité Général ne répondait qu'à cette dernière idée, maintenait l'existence des sectes, que celles-ci tiennent à son maintien. Sachant disposer de leur parti qu'on leur abandonnait, les conseils centraux ont vu de suite, dans leur habitude et leur science d'organisation, combien le Comité Général pouvait leur servir d'appoint pour violenter la masse du parti et combien la presse aurait pu leur être utile pour exprimer leurs résolutions à l'exclusion de toutes autres, sous prétexte de discipline socialiste. Les journaux seraient ainsi devenus autant de *Socialiste*.

Mais il s'est trouvé par cela même, que les organisations — sans qu'elles s'en doutent, — en généralisant, en exagérant leur principe d'autorité, de centralisation, de disposition absolue du corps et du cerveau des militants, en ne se souciant que des formules générales comme par le passé, ont rendu plus évidents leurs défauts et ont prouvé le danger de leur existence et l'incompatibilité de leur maintien avec l'avenir du parti socialiste. Elles ont amené avec elles l'ennemi qu'elles portent en elles et ont ainsi décrété la nécessité de leur disparition. Elles ont appelé le *fédéralisme* pour être substitué au *centralisme*.

Les différentes fédérations autonomes qui se multiplient aujourd'hui sentent la nécessité de ce principe nouveau et les fédérations de l'Ain et du Jura, devant les résultats négatifs du Comité Général, ont déclaré, dans un de leurs organes, l'*Éclaireur de l'Ain* (du 3 juin dernier), qu'elles se constitueraient indépendamment des organisations si celles-ci prévalaient dans le prochain congrès. On retrouve le même esprit dans les décisions des fédérations de l'Aisne, de Seine-et-Oise, etc. Au congrès national des socialistes indépendants, Jaurès fit aussi voter une résolution tendant à ce que cette organisation concourût à former des fédérations autonomes.

Il est donc bien clair que le même compromis qui avait dominé au Congrès va mourir par la faute des organisations. Il ne se main-

tient que sous une forme : celle d'accepter de ne pas discuter de questions concrètes, intéressant la classe ouvrière. La seule façon de ne pas déterminer de crise dans le sein de ce comité, c'est ainsi de maintenir cet équilibre négatif, de sorte qu'il plane sur ses délibérations un esprit d'équivoque, comme un malaise dont ne peuvent se défendre ceux qui avaient conçu un autre but en acceptant sa formation. Ceux-ci sont obligés d'avouer que le Comité Général n'a rien donné au parti socialiste, mais que les organisations ont continué à tout dominer. C'est l'inverse du résultat attendu. On avait espéré qu'il en sortirait des indications sur les projets de loi intéressant la classe ouvrière ou tout au moins des interprétations ; on avait espéré que là où il serait possible de trouver une solution positive à la suite de conflits ouvriers comme lors des grèves du Creusot et de Gueugnon, on ferait appel aux efforts du parti socialiste en vue d'édifier les coopératives attendues. Au lieu de tout cela, on n'a pu aboutir à voter une résolution sur la loi Millerand-Colliard et on a — par un accord tacite — fait le silence sur les autres projets de loi sur les syndicats ou les associations, la première expérience de discussion ayant été par trop concluante. Et lorsqu'il s'agit de grèves, de conflits, on n'a voté que des résolutions d'ordre général comme celles auxquelles nous étions accoutumés avec les différents conseils centraux. On allait toujours contre la réalité des faits ou loin des solutions immédiates des problèmes ouvriers. En somme, le chemin parcouru était nul puisque l'on ne pouvait être d'accord au sein de ce Comité que par l'abstention, par l'impuissance.

Cependant, cet état d'équilibre si négatif devait être rompu dans les rapports des députés socialistes entre eux et dans ceux que la fraction parlementaire avait avec le Comité Général. C'est qu'on retrouvait ici les questions sur lesquelles on avait fait silence au sein du Comité et que l'on était obligé de leur donner une solution par les votes à la Chambre. Le fond de la division au sein du groupe parlementaire était la question Millerand, la majorité des députés étant pour la participation d'un socialiste au ministère et la minorité, qui s'appuyait sur le vote de principe du Congrès et sur la majorité du Comité Général, ne manquant pas une occasion de manifester son hostilité, chaque fois du moins qu'elle n'avait pas à trop courir le risque d'une crise ministérielle.

Jaurès, dans la *Petite République,* a bien dit que la question Millerand ne pouvait être un motif de division, parce que le Congrès s'était abstenu de décider du passé. Mais il semble que cette abstention ne pouvait être ainsi comprise pour deux raisons : la première, c'est que le manque de sincérité des discussions du Congrès et la faiblesse que l'on avait eue de ne pas trancher les questions pour lesquelles la réunion du Congrès avait été rendue nécessaire, font que les décisions de

ce Congrès ont perdu beaucoup de leur force, de leur valeur ; la deuxième, c'est qu'il fallait, dans ces conditions, pour respecter l'esprit des débats de ce Congrès, une homogénéité de vues et de principes qui manquait complètement, ce qui avait, d'ailleurs, été précisément la cause de la réunion, en même temps que de l'échec relatif de ce Congrès. Il aurait fallu, au moins, une morale commune ; mais nous avons vu qu'elle ne pouvait ressortir de la même façon d'organisations qui se considèrent comme ayant leur loi propre.

Nous sommes ainsi amené à penser que les causes de division sont trop profondes et trop complexes pour que des débats préalables entre tous les membres de la fraction parlementaire suffisent pour amener une entente.

Ce n'est pas davantage la fin de l'action ministérielle de Millerand, comme le pense Lagardelle (*Mouvement socialiste* du 1er juillet) qui, selon nous, pourrait produire cet accord. On a noté les embûches, les traquenards de la minorité du groupe parlementaire ; cela est aussi d'ordre moral, de même qu'il faudrait recourir à ce facteur pour diriger la conduite parlementaire dans les cas où il y a des surprises dans une discussion ou une interpellation et où on ne peut réunir les membres du groupe.

En ce qui concerne Millerand, ce ne sont tout d'abord pas ceux qui comprennent la nécessité de l'existence de ce ministère qui peuvent demander de l'affaiblir par la retraite du représentant socialiste. Et il faut se leurrer singulièrement si l'on pense que ce fait rétablirait l'harmonie dans le parti socialiste. Le manque de sincérité dont on y souffre s'est déjà, pour ne parler que de la période actuelle, révélé pendant toute l'affaire Dreyfus ; puis, pendant la préparation des débats du Congrès général ; enfin, lors de la discussion de la loi Millerand-Colliard, qui avait lieu à une époque où les grèves s'étaient dénouées heureusement.

Il faut bien s'avouer qu'il n'y a de paix ni dans les cœurs, ni dans les esprits. Si cela s'est aggravé, c'est parce que les organisations qui avaient dû quand même se rapprocher au Comité Général, ont dû, plus que jamais, veiller à l'intégrité de leur cellule ; elles ont dû exagérer leur attitude révolutionnaire, à mesure que les faits indiquaient la nécessité d'une action réformiste. On a dû, pour cela, dans le Parti ouvrier français, déchirer même les anciens manifestes, comme celui sur l'Internationalisme, car il fallait renforcer l'enveloppe avec ce que l'on pouvait. Celle-ci a pu acquérir une certaine force de résistance et a exercé une attraction sur certains délégués du Comité Général dont les conceptions sont à peu près semblables, bien qu'appartenant à d'autres organisations comme les Indépendants, le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire et la Fédération des travailleurs socialistes de France.

Le Comité Général n'est donc pas satisfaisant parce qu'il se compose de délégués venus d'organisations qui continuent à vivre indépendamment les unes des autres. Il ne l'est pas parce que les résolutions qui y sont votées sont celles des conseils centraux des fractions socialistes qui tendent chacune à faire prévaloir la leur. On a ainsi abouti à une combinaison bâtarde qui allie ce qu'il y a de pire en France, c'est-à-dire l'intégrité des sectes avec le caporalisme unitaire représenté ici par le pouvoir dictatorial du Comité Général. On ne peut donc qualifier de forme supérieure d'organisation celle qui aggrave la forme sectaire que l'on avait qualifiée d'inférieure.

On arrivait ainsi à faire du Comité Général une arme qui aurait été dangereuse si la situation à laquelle il ne répond plus ne l'avait rendu inefficace.

*
* *

Il faut bien avouer cependant qu'au début, en dehors de quelques militants comme Ponard, Donier, Marpaux, de la région de l'Est, qui, eux, avaient déjà conçu l'idée de fédération autonome, l'ensemble des socialistes était épris de l'idée d'un Comité Général. Cela s'explique fort bien lorsqu'on se rappelle la psychologie de la masse qui croit avoir fait une œuvre active, personnelle, si elle se donne un pouvoir central plus apparent; elle s'imagine ainsi avoir traduit sa volonté d'une façon plus éclatante que si elle nomme de simples délégués fédéraux. Il est facile de retrouver ce phénomène dans les élections ordinaires, celles pour les députés réunissant un nombre d'électeurs bien plus grand que celles pour les conseillers municipaux et généraux; et cependant la valeur de tous ces derniers est souvent supérieure au point de vue du travail immédiat. Quand on sent que la responsabilité de son vote est plus grande, on tend à échapper à cette obligation; c'est ainsi que le conseiller municipal est généralement élu pour une besogne obscure mais précise et fait moins courir les électeurs que le candidat à la députation.

On ne tient pas à avoir son élu trop près de soi, de sorte que l'on est amené à s'en désintéresser et à ne guère se préoccuper de sa valeur morale et intellectuelle. Ce fait est assez caractéristique chez beaucoup de socialistes. Ils sont satisfaits par un organe simpliste comme par les solutions simplistes. Ils aiment à s'entendre dire que toutes les questions se résolvent avec les quelques principes qu'on leur a enseignés et qui ne demandent qu'un effort de mémoire. Cet automatisme qu'ils ont admis pour l'organisation de leur parti, ils le transportent aussi dans leur conduite politique et dans les idées. Il s'ensuit qu'il y a là un très grand danger pour l'activité et la pensée socialistes. La division en deux seules classes distinctes et antagonistes,

la conception unilatérale de la lutte de classes, le principe d'une révolution (qui pour eux ne paraît qu'un phénomène externe, ce qui est beaucoup plus simple), ce sont à peu près les principes auxquels ils sont restés.

Cette conception ne peut guère se modifier chez des socialistes qui en arrivent même à se laisser supprimer leur vote par le conseil national de leur organisation. Le Parti ouvrier français en est, en effet, arrivé à supprimer le principe d'élection de ses délégués : ceux qui avaient été choisis au Congrès sont souvent remplacés par de véritables commis du Conseil national que celui-ci se charge de désigner. Et c'est ce Comité général ainsi formé par des membres qui sont aussi peu que possible les élus d'un suffrage restreint du parti socialiste, qui prétendait absorber la fraction parlementaire issue du suffrage universel ! Ceci était d'autant plus impossible qu'avec la conception d'un Comité Général comme organe un et indivisible, comme un tout dont on ne peut séparer aucune partie, il n'y a pas place pour la moralité individuelle qui joue au contraire un rôle dans le sein du groupe parlementaire (1). C'est ainsi que la conduite de Zévaès, à propos de la demande d'enquête sur les crimes de Chalon, a été appréciée différemment par la majorité des députés et par le Comité Général.

Ce facteur moral, si important dans l'action des individus qui composent notre parti, devient cependant de plus en plus essentiel à mesure que celui-ci est mêlé d'une façon plus intime aux partis bourgeois. C'est ce qui est compris par les adhérents des fédérations autonomes qui ont surtout besoin de cette moralité chez leurs mandataires qu'ils choisissent en connaissance de cause. L'article de Ponard : (2) « Et l'honneur ! » est significatif en ce qu'il indique bien combien les fédérations ont plus souci du mérite et de la valeur individuelle qu'un Comité Général. Il montre qu'avec la fédération c'est l'action individuelle qui garde toute son importance, de sorte que l'on peut dire que la responsabilité individuelle est le propre d'un milieu fédéraliste comme l'irresponsabilité l'est d'un milieu centraliste. C'est donc une véritable unité morale qui ressortirait de l'ensemble des fédérations où les passions démagogiques ne peuvent trouver leur raison d'être. Ces passions ont, au contraire, un droit complet de cité dans un Comité

(1) Les députés doivent être plutôt soumis à une discipline intellectuelle qu'à une discipline de parti. Cette nécessité est surtout évidente dans les débats parlementaires sur les lois qui aboutissent à la transformation de notre droit. Ce travail ne peut se faire sans données expérimentales fournies par les conflits ouvriers et par les institutions économiques à la formation desquelles la fédération est plus propre que l'organisation politique dont toute la vie converge vers le centre.

(2) *Éclaireur de l'Ain*, 1er juillet 1900.

Général issu d'un Congrès dont, en raison du droit de légiférer qu'on lui a reconnu, il reflète le maximum des passions qui égarent les fractions. Nous en avons eu la preuve en montrant l'attitude du Parti ouvrier français la veille du Congrès; et depuis il n'a fait que la confirmer. Avec le fédéralisme, au contraire, en raison de la multiplicité des groupements, les passions se balancent et se neutralisent. La bourgeoisie avait parfaitement compris ce phénomène lorsqu'à la suite des plébiscites du boulangisme, elle supprima le scrutin de liste départemental pour le remplacer par le scrutin d'arrondissement. Et cette bourgeoisie avait montré au parti socialiste l'importance de la division administrative dans la formation des courants d'idées ou de sentiments lorsqu'elle avait supprimé la division des provinces pour les remplacer par les départements.

Dans son livre : *Du principe fédératif,* Proudhon signale aussi combien les grands courants sont favorables au césarisme, combien ils aboutissent à la dictature des réunions démagogiques. Nos Congrès généraux ne représentent guère autre chose; et, comme de cette assemblée, issue d'un courant césarien récent, le Conseil municipal de Paris, il n'en sort guère que des formules de protestation ou d'indignation.

Ce qui rend sans portée les ordres du jour du Comité Général, c'est qu'ils correspondent, chez leurs auteurs, à l'idée de dictature du prolétariat qu'ils comprennent dans le sens de dictature du comité, selon l'idée jacobine du Parti ouvrier français et du Parti socialiste révolutionnaire. Or, ils vont juste à l'encontre de la loi de formation actuelle des organismes politiques et économiques. Ceux-ci obéissent, en effet, au principe fédéraliste que l'on retrouve dans toutes les branches d'activité et auquel concourt, en France, le pouvoir central lui-même. Dans les organisations centralistes dont nous avons parlé, il devient nécessaire de ne pas se préoccuper de la vie des organes particuliers de la nation, tout étant ramené à un organe central politique prêt à imposer sa dictature; on usurpe ainsi en période normale une activité dont la classe ouvrière, laissée sans éducation, ne saurait que faire, une fois la période de dictature terminée. On conçoit également à quel contresens aboutit une telle théorie révolutionnaire qui, en même temps qu'elle enlève toute responsabilité aux individus qui composent le parti, exige, cependant, de telles qualités de ceux qui auraient en mains, à un moment donné, le pouvoir dictatorial et disposeraient, alors, d'une liberté absolue dans leurs actes.

Une telle idée de centralisation peut germer dans le cerveau d'un roi qui se croit issu du droit divin ; elle correspond encore à un pouvoir centralisateur comme celui de l'Empire en France, comme en Allemagne aujourd'hui. Elle n'a plus de sens dans la France actuelle.

Il est, en effet, indéniable que nous allons, maintenant, dans le sens fédéraliste et que les centralistes ne peuvent plus guère trouver d'analogie dans nos institutions que dans la constitution de l'armée si dangereuse pour nos libertés.

On reconnaît cette évolution à bien des signes. Parlons d'abord de Paris que l'on avait considéré, jusqu'ici, comme le foyer de la France. Il a fallu l'expérience du Conseil nationaliste actuel pour nous montrer que Paris était devenu une commune tout comme une autre. On a considéré sa métamorphose nationaliste comme due à ce que ses éléments étaient plus mobiles, moins éduqués, inférieurs même à ceux de beaucoup d'autres communes. Personne n'a pensé sérieusement que les élections parisiennes auraient une importance sur la marche du gouvernement ou sur celle de la France; les élections, au deuxième tour de scrutin, en province, l'ont prouvé.

Quant au gouvernement actuel, son action a surtout consisté à donner aux différents organes politiques et économiques le plus d'autonomie possible, à rendre aux syndicats et aux bourses du travail leur propre responsabilité, à organiser le régime constitutionnel dans les ateliers en place du régime absolu, à augmenter les pouvoirs de la commune maîtresse de ses octrois et des cahiers des charges de ses travaux. On est obligé de constater qu'il y a eu accord pour cela avec la nation si l'on considère les encouragements venus des conseils de commune et de département. La satisfaction qui a été ressentie lors de la séparation des Chambres, n'est pas venue de ce que l'on était heureux de voir le pouvoir central sans contrôle mais, au contraire, de ce que l'élément césarien et méliniste de la Chambre des Députés n'était plus là pour gêner le gouvernement dans son œuvre décentralisatrice.

Même tendance dans le domaine intellectuel : les universités populaires se fondent à côté de l'enseignement officiel (1), les académies de province se développent et le gouvernement favorise la création d'instituts provinciaux, de laboratoires et de chaires spéciales se rapportant à l'industrie ou à l'agriculture particulières à chaque province.

Toutes les activités politiques et économiques seront de même éveillées par les fédérations qui garantiront la moralité de leurs membres et pourront résoudre les problèmes qui deviennent chaque jour plus pressants et hors de la portée d'un Congrès annuel. Le principe démocratique résultera naturellement d'une vie aussi pleine et aussi active; en même temps au sein de toutes les institutions économiques créées, le sens ouvrier, le sens de classe se développera. L'unité se fera ainsi d'elle-même avec le concours de l'ensemble des fédérations travaillant d'un commun accord sur des données mutuelles four-

(1) Celui-ci s'est aussi organisé en *Universités* d'État ayant une certaine autonomie.

nies par le comité ou bureau central de renseignements. Cette coordination libre des efforts assurera ainsi toujours plus de démocratie, plus de réformes ouvrières.

Tous les ouvriers seront donc à même de prendre une connaissance de plus en plus grande de l'*administration des choses* dont on fait le but du socialisme et ils se seront formés comme administrateurs pour diriger un monde qu'ils n'auront pas vu seulement au travers de phrases éclatantes. L'harmonie nécessaire entre la capacité de l'ouvrier et la fonction à laquelle il est appelé s'établira et la masse de la nation, voyant des institutions économiques durables se créer et engendrer un nouvel état d'équilibre, sera rassurée sur la nature de la crise dont on la menace.

Nous pouvons signaler ici l'influence que la seule capacité d'une assemblée ouvrière peut avoir sur la décision d'une réforme : on se rappelle, en effet, que le gouvernement actuel avait soutenu les élus ouvriers de Dijon dans leur demande de la suppression des octrois de cette ville qui put être ainsi votée par la Chambre des Députés (1).

Ce facteur moral et intellectuel que nous voyons si important devient toujours plus nécessaire à mesure que les organes secondaires se détachent de l'organe central, à mesure que municipalités, syndicats, coopératives prennent une importance plus grande, ont des pouvoirs plus étendus.

On peut de moins en moins faire appel à la toute-puissance et à la science de l'Etat. On doit de moins en moins remettre sa destinée entre les mains d'un comité central politique.

PAUL DRAMAS.

---

(1) Dans son article sur le *Socialisme municipal (Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet 1900), M. J. Bourdeau dit, en parlant de la municipalité ouvrière de Dijon, qu'elle a été « sous l'influence d'hommes capables, qu'elle n'a rien désorganisé et a administré prudemment les finances de la ville ».

LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

COMME SCIENCE DE L'ÉVOLUTION

I

Dans l'histoire de la pensée, rien n'est plus curieux et aussi plus instructif que l'ordre dans lequel naissent et se résolvent les problèmes scientifiques. De prime abord, cet ordre paraît souvent assez paradoxal. Prenons, par exemple, l'évolution de la pensée philosophique.

L'histoire de la philosophie antique peut être divisée en trois chapitres ainsi intitulés : le monde, l'esprit, l'homme. Les premiers systèmes philosophiques grecs avaient un caractère cosmologique. On cherchait à réduire le monde extérieur à un principe unique : l'eau, l'air, le feu, l'infini, le nombre, l'être, le mouvement, l'atome, etc. Ce n'est qu'au cinquième siècle, avec les sophistes, qu'on abandonne la cosmologie pour la psychologie ou, plus exactement, pour ce qu'on appelle aujourd'hui la théorie de la connaissance. L'esprit humain devient alors le sujet préféré de la méditation philosophique. Thalès cède la place à Protagoras. Ce maître de l'école des sophistes, au lieu de chercher dans l'eau le principe du monde, s'applique à prouver que l'homme est la seule mesure du vrai et du faux, « de tout ce qui existe et qui n'existe pas ». Vint Socrate qui proclama que la question la plus importante pour l'homme, c'est l'homme lui-même. Ce qui doit l'intéresser le plus, c'est sa façon de vivre, le problème du bien et du mal, le τί καλὸν καὶ ἀγαθόν. La morale est au centre de la philosophie de Platon et d'Aristote. Ils construisent des systèmes politiques qu'ils subordonnent également à la morale. Ainsi l'homme et sa destinée n'intéressèrent la pensée philosophique qu'en dernière ligne et après que toute une série brillante de systèmes spéculatifs eut fait le tour du monde antique.

Aussi trouvons-nous à toutes les époques des protestations contre cette tendance de notre pensée à délaisser l'homme et à s'occuper de tout excepté de nous mêmes ! Dans l'antiquité, c'était Socrate qui, s'il

faut en croire son disciple Xénophon, reprochait amèrement à ses contemporains de s'intéresser à la physique du monde plus qu'à l'homme. Au quatorzième siècle, c'est Pétrarque qui s'écrie, en citant les paroles de Saint-Augustin : « Les hommes vont admirer les hautes montagnes, les vagues de la mer profonde, les larges chutes d'eau, le mouvement des planètes. Ils n'oublient qu'eux mêmes » (1).

A notre époque, c'est Tolstoï qui a élevé sa grande voix contre les abus de l'objectivisme scientifique. « La science et la philosophie, dit-il, traitent de tout ce qu'on voudra, sauf de ce que l'homme a à faire pour devenir meilleur et pour mieux faire » (2).

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner outre mesure que la philosophie de l'histoire, qui a pour objet les conditions du développement de l'homme, se trouve encore, en tant que science, à ses débuts : elle subit le même sort que toutes les autres sciences anthropologiques, qui à leur tour sont en quelque sorte victimes d'une loi de l'évolution des idées scientifiques. Cette loi peut se résumer *grosso modo* de la façon suivante : les sciences qui intéressent l'homme directement se développent les dernières ; — Ou : une science se développe et se fixe dans des formes appropriées d'autant plus tardivement qu'elle se rattache directement à l'état subjectif de l'homme, à ce qu'on appelle son bonheur.

Ce n'est pas au hasard que nous pouvons attribuer cet ordre dans le développement d'idées. Toute explication à l'aide du hasard ou d'un facteur surnaturel devant être considérée — Spinosa l'a dit — comme un refuge de l'ignorance. C'est, d'abord, dans le caractère même des problèmes qu'il faut chercher la clef de l'énigme. C'est aussi dans des conditions historiques, dans ce qu'on appelle le milieu où les problèmes naissent et se discutent qu'on trouvera les éléments d'une explication. Je ne fais qu'indiquer ici l'existence de ces conditions. Plus loin je chercherai à examiner leur nature, en tant qu'elles ont trait au développement de la philosophie de l'histoire.

II

La question que nous nous posons est celle-ci : Une philosophie de l'histoire est-elle possible ?

La question peut paraître oiseuse. Une philosophie de l'histoire est possible, puisqu'il en existe plusieurs. En effet, n'est-il pas étrange de douter de la possibilité de la philosophie de l'histoire après les tra-

(1) Saint-Augustin, *Confessions*, L. X. 15.
(2) *En quoi consiste ma foi* (pensée 113).

vaux de tant d'esprits éminents, tels que Bossuet, Vico, Herder, Hegel, Auguste Comte, Thomas Buckle, Marx et Lavroff? Cette possibilité peut-elle être sujette à une contestation, surtout à notre époque, qui possède toute une littérature traitant des problèmes de la philosophie de l'histoire? Cette littérature a été créée par les représentants les plus brillants de la science historique, par les Machiavel, les Michelet, les Guizot, les Ranke, les Laurent et tant d'autres? Aux historiens s'ajoutent les noms des représentants des sciences dites exactes, si éloignées des spéculations philosophiques. Le physiologiste Du Bois Reymond, le mathématicien Cournot, le philologue W. Humboldt, l'anthropologiste Lippert, rivalisent avec les historiens déjà nommés dans les recherches philosophiques concernant l'histoire.

On peut même dire que ceux qui cherchaient à comprendre philosophiquement l'histoire sont venus de tous les points de l'horizon scientifique et religieux. Ils représentent toutes les nuances du caractère humain. Quels tempéraments différents que ceux de saint Augustin, de Machiavel et de Kant! Tous les trois cherchent pourtant, chacun à sa façon, à pénétrer ce qu'on appelle le sens de l'histoire, à déterminer notre destinée historique, en découvrant les lois qui régissent l'évolution de l'humanité. Aujourd'hui, nous ne manquons pas non plus d'hypothèses philosophiques qui s'appliquent à embrasser toute l'évolution historique dans une formule générale, comme celle de Marx et Engels, par exemple, qui date du milieu de notre siècle.

Nous possédons même des travaux considérables qui nous racontent l'histoire de toutes ces tentatives philosophiques. Rougemont (1874), un écrivain français méconnu, Flint, un anglais (1873-1893), et l'Allemand Rochol (1874), surtout les deux premiers, ont décrit avec force détails les phases principales par lesquelles a passé la philosophie de l'histoire, des temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

On a cherché également à trouver un ordre, une suite dans le grand nombre de conceptions historiques, une loi qui expliquerait le développement de la philosophie de l'histoire. Tel l'écrivain italien Marselli dans sa *Scienza della Storia*. En outre, on peut dire d'une façon générale qu'il existe à peine un penseur de réputation ou un écrivain notable qui n'adhère pas à telle ou telle conception historique, s'il n'est pas arrivé à en créer une qui lui soit propre.

Il paraît donc que les raisons abondent pour attester la possibilité d'une philosophie de l'histoire. Néanmoins, ceux qui doutent de cette possibilité ont également des arguments plausibles pour justifier leur scepticisme.

Je n'en indiquerai que les principaux :

1) Ni la méthode, ni l'étendue, ni même l'objet de la philosophie

de l'histoire ne sont fixées d'une manière claire et définitive. Tout cela se discute encore et donne lieu à de nombreuses controverses.

La plupart des écrivains confondent la philosophie de l'histoire avec la sociologie; parce que, disent-ils, tout phénomène historique est en même temps d'ordre sociologique; car ce sont les hommes organisés socialement qui font leur histoire.

2) Les interprétations de l'histoire fournies jusqu'à ce jour sont trop nombreuses, trop contradictoires pour qu'elles puissent toutes être vraies. Par leur diversité, elles présentent un véritable chaos. « Pour ma part, écrit M. Bouillier, j'ai beau chercher dans les systèmes compris sous le nom de philosophie de l'histoire, je n'y trouve rien qui soit clair, plausible ou susceptible de démonstration » (1). Un écrivain allemand, Paulsen, ne voit dans toute la littérature de la philosophie de l'histoire que des « ébauches ». Helmholtz va encore plus loin. Il dit : « Les sciences historiques et philosophiques ne peuvent ordinairement formuler aucune loi qui puisse se justifier par la réalité ». Ces derniers témoignages sont d'autant plus caractéristiques qu'en Allemagne les dissertations philosophiques sur l'histoire sont en plus grand nombre.

III

Pourtant, à y regarder de près, ces deux raisons ne suffisent pas pour rejeter simplement et *a priori* toute philosophie de l'histoire. Ni le manque de méthode, ni l'état chaotique actuel ne peuvent servir d'argument décisif contre sa possibilité. Car il n'y a pas une science, si exacte soit-elle, qui n'ait passé par un état qu'on peut appeler anarchique ou inorganique. Tout savoir humain commence par des tâtonnements. La chimie passe par l'alchimie, l'astronomie est précédée par l'astrologie, et la physique a débuté par des spéculations philosophiques pour lesquelles le physicien de notre temps n'a qu'un sourire bienveillant (2).

De quel droit demanderait-on à la philosophie de l'histoire de faire exception à une règle générale ?

D'autant plus que cet état chaotique de la philosophie de l'histoire est justifié par le caractère extrêmement compliqué de son sujet. En effet, la philosophie de l'histoire doit être placée dans la hiérarchie des sciences, plus haut encore que la sociologie qui, selon la classification d'Auguste Comte, grâce à sa complexité, occupe le rang le

(1) *Revue Philosophique,* XXI, 1886, p. 33.
(2) V. *L'Histoire des Sciences Inductives,* par Whewell, ch. I-III.

plus élevé dans cette hiérarchie. L'historien philosophe qui étudie les conditions ou les lois du développement humain, présuppose le phénomène sociologique comme donné et connu. La philosophie de l'histoire, comme système des connaissances se rattachant à l'évolution de l'homme, ne saurait donc arriver qu'*après* la sociologie qui n'étudie que l'*organisation sociale* dans ses états d'équilibre et de mouvement.

L'état déplorable où se trouve la philosophie de l'histoire s'explique également par la série de conditions historiques dans lesquelles elle se développe. Elle a pour objet les croyances les plus sacrées, les intérêts les plus impérieux.

En s'appliquant à déterminer la place que les croyances et les aspirations humaines occupent dans le développement historique, la philosophie de l'histoire prononce en quelque sorte un jugement sur leur valeur intrinsèque. Elle juge leur passé, leur état actuel et cherche à prévoir leur destinée. Mais les croyances s'opposent les unes aux autres. Les intérêts sont en lutte. Cette opposition, cette lutte, passent de la vie dans le domaine de la philosophie.

La philosophie de l'histoire devient une arène. Elle est aussi une arme dans les mains des partis. Chacun des partis en lutte, interprétant le passé selon son intérêt, y cherche une preuve pour son triomphe à l'avenir.

Cette lutte sera-t-elle éternelle ? Dans l'état actuel de nos connaissances il est difficile de l'admettre. L'idée de l'évolution, qui est l'âme même de la science contemporaine, s'oppose d'une façon décisive à la conception pessimiste d'une lutte éternelle des intérêts et des idées, au moins des mêmes intérêts et des mêmes idées. Dans tous les domaines de la science, le nombre des vérités incontestables et incontestées s'accroît. Il n'y a aucune raison pour qu'il n'en soit pas de même pour les sciences se rapportant à l'homme. A mesure que l'antagonisme des intérêts élémentaires diminuera, la lutte entre les diverses conceptions de l'histoire perdra de son intensité et tendra à disparaître. Une philosophie de l'histoire ne nous apparaît donc pas comme une chose impossible, si on ne tient compte que des objections apportées. L'anarchie qui règne actuellement dans ce domaine n'est que provisoire et s'explique, comme nous l'avons vu, par la nature même de toute évolution scientifique.

IV

Il existe pourtant une raison plus sérieuse que les précédentes, qui menacerait à nouveau d'ébranler notre foi dans la possibilité d'une philosophie de l'histoire. La voici. La nature même du phénomène

historique — dit-on — rend impossible toute synthèse philosophique de l'histoire. Des philosophes, comme Schelling, Schopenhauer et Dilthey, ont soutenu cette thèse.

A la question : « La philosophie de l'histoire est-elle possible ? » Schelling répond catégoriquement : « Non, elle est impossible » (1). Ses raisons, les voici : L'histoire, c'est la science du passé, de ce qui est arrivé dans le temps. Elle n'a pour objet que le variable. Les phénomènes naturels, c'est-à-dire les phénomènes constants, réguliers, ne figurent dans l'histoire que par suite de notre ignorance. Le chroniqueur, peu au courant des lois qui régissent la nature, les signale dans ses annales à côté des événements historiques qui frappent son imagination et celle de ses contemporains. Ainsi, les mouvements des planètes ont été considérés comme des événements historiques tant qu'on ne connaissait pas la régularité de ces mouvements, la loi qui les gouverne. L'histoire ne se répète pas. L'événement historique n'a pas le caractère de périodicité. Il n'est donc pas soumis à une loi constante qui permettrait la prévision. Le caractère même de l'histoire exclut la possibilité d'une synthèse philosophique. « Tout ce qui peut être calculé *a priori* — dit-il — tout ce qui est soumis aux lois constantes ne peut être l'objet de l'histoire. Au contraire, tout ce qui fait l'objet de l'histoire n'est pas susceptible de prévision. » Une montre qui accomplit éternellement les mêmes mouvements n'a pas d'histoire. N'a pas d'histoire non plus un homme dont la vie se réduit à une régularité de machine et peut être racontée dans une phrase : « Il mangeait, buvait, se maria et mourut. »

Le caractère absolument individuel du phénomène historique qui exclut toute répétition, voilà l'argument de Schelling contre la possibilité de la philosophie de l'histoire. Tout événement historique est un exemplaire unique sans répétition possible, une vague apparue sur l'océan de l'histoire et aussitôt engloutie, pour toute éternité, dans les abîmes du passé ; en un mot, un *unicum* dont la science n'a rien à faire. Elle le constate. Mais elle ne le comprend pas. Elle le rejette hors d'elle, comme rebelle à tout système.

Schopenhauer conclut également à l'impossibilité de la philosophie de l'histoire (2). Mais son argument principal a un caractère tout opposé à celui de Schelling. L'histoire — affirme-t-il — est toujours la même, sous différents aspects. « Les divers chapitres de l'histoire des peuples ne se distinguent que par des noms propres et par des dates : leur objet essentiel est toujours le même. » Il manque à l'histoire le trait caractéristique de toute science, c'est-à-dire la subordina-

(1) *Œuvres*, t. I, p. 466, édit. 1856.
(2) *Die Welt als Wille und Vorstellung*, t. II, § 38.

tion des faits les uns aux autres. L'histoire ne contient que des faits coordonnés, c'est-à-dire homogènes. Les faits historiques n'admettent donc pas une classification rationnelle, selon un principe unique. L'histoire exclut toute systématisation. *Ergo* — « l'histoire est un ensemble des connaissances. Elle n'est pas une science. »

Cette conception de l'histoire de Schopenhauer se trouve en concordance avec son pessimisme philosophique. L'homme — qui est le héros principal de l'histoire — est considéré, par cette philosophie, comme le « Tantale qui puise éternellement dans le tonneau des Danaïdes ». L'histoire est donc nécessairement condamnée à une uniformité stérile et désolante. C'est un désert où la science n'a rien à cueillir.

Nous avons donc deux points de vue à examiner : l'individualisme absolu du phénomène historique soutenu par Schelling et l'identité également absolue de ce même phénomène proclamée par Schopenhauer.

V

Qu'est-ce que l'histoire ? Est-ce un ensemble de faits absolument identiques ou une série d'événements absolument dissemblables, présentant un caractère tout à fait particulier à chacun d'eux ? Ni l'un, ni l'autre. Le phénomène historique contient des éléments relativement constants, conditionnés par des propriétés fondamentales également constantes — dans certaines limites — de ce qu'on appelle la nature humaine. La « nature humaine », peut se développer ; mais nous ne la concevons pas sans un certain nombre de traits généraux et de besoins, comme ceux de nourriture et de sécurité. Autrement, elle ne serait plus « la nature humaine ». L'histoire se répète en tant qu'elle est régie par cet élément constant *ne varietur* de l'histoire. Les mêmes besoins provoquent les mêmes fonctions. Les mêmes fonctions engendrent les mêmes organes. Mais à côté de cet élément constant du phénomène historique, qui ne cesse jamais d'être celui de la vie humaine, nous trouvons un élément variable, conditionné par des circonstances de temps et de lieu, dont il est impossible de constater l'identité même dans deux cas différents. C'est le côté variable, l'ἅπαξ λεγόμενον du phénomène historique. Il ne se répète pas. Une fois produit, il ne revient jamais.

Prenons un exemple. Le grand réformateur religieux, Martin Luther, avait des traits individuels à lui qui ne se sont jamais répétés depuis. Son rôle historique les avait également. Il serait absurde d'admettre qu'un homme d'un même caractère intellectuel et moral aurait,

à la fin du dix-neuvième siècle, joué le même rôle historique, provoqué par une action identique les mêmes résultats, les mêmes effets qu'au commencement du seizième. Les temps ont changé et avec eux les problèmes historiques à résoudre, les difficultés à vaincre. Nos luttes sont autres que celles du moine de Wittemberg qui se trouve placé au centre de la Réforme.

Mais d'autre part, il y a dans cette figure historique, comme dans toute autre, quelque chose d'accessible à nous, de compréhensible pour nous, quelque chose de nous-mêmes. En d'autres termes, il y a dans le grand mouvement de la Réforme, des éléments correspondants à nos idées, à nos besoins. S'il n'en était pas ainsi, cet événement historique serait pour nous lettre morte et le nom de son initiateur présumé nous serait inconnu. Au surplus, nous n'aurions aucun intérêt à le connaître. Il en est ainsi pour tout autre fait historique d'une importance quelconque. Il faut qu'il nous intéresse pour qu'il soit reçu dans les annales historiques. Pour cela, il faut qu'il soit compris par nous. Or, un fait du passé n'est compréhensible qu'à la condition d'avoir une ressemblance avec un fait quelconque du présent. Le fait historique a donc non seulement une physionomie à lui, un caractère individuel, mais aussi des traits de ressemblance, d'identité, avec d'autres faits historiques. L'individualisme absolu du phénomène historique rendrait l'histoire impossible; et on pourrait comparer deux époques historiques différentes à deux personnes dont chacune parlerait une langue incompréhensible pour l'autre. On ne voit point par quels moyens ces personnes pourraient se faire connaître l'une à l'autre. Le passé, qui ne ressemble en rien au présent, n'existe pas pour celui-ci. Pas un historien ne le connaîtrait. Pas un ne le décrirait.

VI

On peut donc répondre à la question posée : « Qu'est-ce que l'histoire ? » de la manière suivante : *le phénomène historique se répète en tant qu'il représente le produit de causes générales et permanentes; il ne se répète pas en tant qu'il résulte de circonstances dues à un lieu ou à un temps déterminés, attendu que ces circonstances ne sauraient être identiques, même dans deux cas donnés.*

Tout phénomène historique est un et indivisible. On ne peut donc pas, pour un même phénomène, comme l'ont tenté quelques écrivains, d'éléments variables détacher des éléments constants en soumettant chacun d'eux à une science correspondante. On ne peut pas couper l'événement historique en deux, en mettant une moitié à la

disposition de la psychologie ou de l'anthropologie, et jeter l'autre en pâture à l'histoire proprement dite. Il ne nous reste qu'à reconnaître que l'élément constant du phénomène historique donne naissance à une certaine régularité et justifie nos recherches des lois générales du développement historique, tandis que l'élément variable fera les frais du récit historique, de la « peinture historique ». L'historien philosophe a bien le droit de recourir aux lois générales élaborées par d'autres sciences pour expliquer l'histoire, mais il ne cesse pas pour cela même d'être historien, comme le physiologiste ne cesse pas de l'être en utilisant pour sa science les données chimiques et anatomiques. L'histoire fait des emprunts à la psychologie et à l'anthropologie, en leur prêtant à son tour sans qu'aucune d'elles perde son droit d'existence propre de science relativement indépendante.

Schelling se trompe en opposant l'histoire à la nature, bien que les lois naturelles ne suffisent pas à expliquer l'histoire. Il a commis une pétition de principe en fondant la prétendue impossibilité de la philosophie de l'histoire sur le caractère absolument variable du phénomène historique, présumé mais non prouvé par lui. Il n'a pas vu le double caractère de l'histoire, où il entre de la « nature » et de la vie, du constant et du variable, de l'éternel et du contingent.

On a tant affirmé sans prouver dans le domaine de la philosophie de l'histoire qu'il est grand temps d'essayer de prouver ce qu'on avance. Le lecteur ne nous en voudra donc pas si nous cherchons à ajouter aux preuves apportées déjà à l'appui de notre thèse quelques arguments nouveaux.

La statistique des phénomènes moraux (ce que les Allemands appellent « Moralstatistik »), est une preuve décisive que le caractère individuel du phénomène n'exclut pas sa régularité. Rien n'est plus individuel qu'un suicide, un mariage, un crime. Pourtant on constate tous les jours une régularité frappante dans l'évolution de ces phénomènes. Depuis que Thomas Buckle, dans son *Histoire de la Civilisation,* a signalé ce fait aux historiens, on a assez souvent cité la phrase suivante de Quételet, le fondateur de la statistique morale : « Il est un budget qu'on paie avec une régularité effrayante, c'est celui des prisons, des bagnes et des échafauds » (1). Et plus loin : « On sent combien notre espèce marche avec unité, on voit que toutes ses qualités sont aussi bien déterminées d'avance que celles des individus qui la composent semblent, au contraire, incohérentes et désordonnées » (2).

Il est important à noter que ces paroles devenues célèbres n'ont

(1) *Physique sociale,* t. II, p. 31, éd. 1869.
(2) *Ibid.,* p. 228.

aucunement le sens fataliste qu'on a cherché à leur attribuer. On n'a qu'à se rappeler les passages suivants de l'œuvre de Quételet : « C'est celui-là [le budget du crime], écrit-il, qu'il faudra s'attacher à réduire. » Ou : « Il suffirait, sans doute, de modifier les causes qui régissent notre système social pour modifier aussi les résultats déplorables que nous lisons annuellement dans les Annales des crimes et des suicides. » Et encore : « C'est la société qui prépare le crime, et le coupable n'est que l'instrument qui l'exécute » (1).

Quételet ne se contredit point en affirmant l'efficacité de l'action humaine sur des phénomènes soumis à des lois rigides et inéluctables. Qui proclame la régularité de l'évolution historique, sa soumission à une ou à des lois générales ne se voue pas, par cela même, au fatalisme historique. Car la possibilité d'influencer et de gouverner, de modifier même le cours des événements peut être du nombre des lois qui régissent l'histoire. Ce n'est pas en régularisant, pour ainsi dire, l'influence humaine, en en démontrant la nécessité, que nous la limitons. Tout au contraire. Du moment qu'elle devient une part intégrale de la causalité historique, il est impossible de la nier, de l'exclure sans désorganiser, sans détruire toute l'histoire. Pourvu qu'on ne confonde pas les lois qui régissent l'action humaine avec celles qui gouvernent le monde objectif, comme le font trop souvent certains sociologues (organicistes et marxistes), on peut et on doit — nous avons vu pourquoi — admettre l'existence de lois générales auxquelles sont soumis les phénomènes historiques (2).

D'ailleurs, si l'on admet même que le phénomène historique ne se répète pas dans son intégralité, il ne s'ensuit nullement que la philosophie de l'histoire soit impossible. Pour prouver cette impossibilité en se basant sur les différences qui existent — et que nous ne nions pas — entre les phénomènes historiques, il est évidemment nécessaire d'établir que les traits de dissemblance entre ces phénomènes prédominent sur ceux de la ressemblance.

Or, cette preuve est impossible, étant donnée l'uniformité de l'organisation anatomique de l'homme, de ses fonctions physiologiques et de ses besoins principaux qui en résultent. Aussi, Stuart Mill a eu raison de dire, dans son *Système de Logique* : « Tous les phénomènes sociaux sont ceux de la nature humaine. Il en résulte que, si les phénomènes de la pensée humaine, de sentiment et de volonté, sont soumis à des lois inéluctables, il en est de même pour la vie sociale conditionnée par la nature humaine. » Auguste Comte pouvait donc

(1) *Physique sociale*, t. II, p. 428.

(2) Nous faisons ici abstraction du caractère spécifique du déterminisme historique. Nous le traiterons dans une de nos études prochaines.

désigner la sociologie qui traite des phénomènes soumis aux lois régulières comme « l'histoire sans noms des hommes ou même sans étant noms des peuples ». L'uniformité relative de la nature est la véritable source de celle du phénomène historique.

VII

Schelling et Schopenhauer, dans leurs théories sur l'impossibilité de la philosophie de l'histoire, résument à eux seuls les arguments principaux invoqués par un grand nombre d'adversaires de cette branche théorique dont l'intérêt ne peut échapper à personne. Nous avons combattu ces théories sans avoir recours à un principe important dont ces deux métaphysiciens allemands ne tiennent pas compte en rejetant la philosophie de l'histoire. C'est le principe de l'évolution.

Quel que soit le caractère spécifique du phénomène historique, il n'exclut nullement — cela est évident — la possibilité d'une tendance prédominante et centrale dans l'histoire. On appelle cette tendance progrès ou évolution. Tous les phénomènes historiques peuvent être considérés comme autant de facteurs secondant ou arrêtant ce mouvement historique central.

La philosophie de l'histoire cherchera à déterminer le caractère de l'évolution historique, à établir les lois ou les conditions de celle-ci. Elle devient ainsi légitime et nécessaire.

On nous objectera que la réalité du progrès est contestable et contestée. Et la philosophie de l'histoire basée sur l'hypothèse du progrès devient elle-même problématique. A quoi je réponds : ce qui est en question, ce n'est nullement la réalité du progrès même, mais celle d'une forme déterminée du progrès. On conteste la réalité du progrès moral. On discute si le bonheur de l'humanité s'est accru sensiblement ou non avec le progrès des sciences et des arts. Mais personne ne conteste les progrès énormes que l'humanité a accomplis dans les domaines scientifique, artistique et industriel. En d'autres termes, personne ne nie le progrès de la civilisation. Ceux-mêmes qui contestent le progrès moral et social opposent le progrès de la civilisation qu'ils reconnaissent comme très réel, à l'état supposé par eux stationnaire de la moralité et du bonheur de l'humanité. En admettant même que la philosophie de l'histoire n'ait pour objet que les lois ou les conditions de la civilisation, elle a sa raison d'être et un droit incontestable à l'existence comme science particulière ayant une sphère d'investigation clairement définie et limitée.

VIII

Pour que le domaine de la philosophie de l'histoire ait une délimitation réelle, il faut bien le distinguer de celui de la sociologie. On confond, en effet, presque toujours la philosophie de l'histoire avec cette dernière. Pourtant la différence est manifeste.

La sociologie, comme son nom l'indique, traite de l'organisation sociale, des conditions de sa stabilité et de son développement. C'est la science de la forme sociale ou, comme l'ont définie Pierre Lavroff et, après lui Maxime Kovalewsky, la science de la solidarité. La société est une condition nécessaire du développement de l'homme. Mais l'organisation sociale n'est pas la seule condition de ce développement. L'évolution sociale n'est pas identique avec l'évolution historique prise dans son intégralité. A côté de la société il y a l'homme. Et l'organisation sociale elle-même ne peut se développer que dans les limites et dans le sens des propriétés et des forces naturelles de l'homme vivant en collectivité.

La société prête à l'homme l'occasion de développer ses forces, l'occasion de se manifester, de transformer en force vive ce qui était en lui à l'état latent. Mais la société ne peut rien créer d'absolument nouveau. Transposant la formule classique des sensualistes : *Nihil est in intellectu quod non fuerit in sensu,* on peut dire : *Nihil est in societate quod non fuerit in individuo.* La société rend transformée et augmentée l'énergie ou plutôt les énergies que les individus lui confient. Mais cette transformation même est soumise aux lois qui régissent l'individu. Si la société multiplie les efforts individuels, c'est parce qu'une masse d'individus représente une force plus grande qu'un seul individu. Si la collectivité développe dans l'individu un sens social et tout ce qui s'ensuit, c'est parce que l'individu, pris en lui-même, possède certaines propriétés physiologiques, un cerveau et une sensibilité correspondante, qui font de lui un être sociable.

La société ne peut pas transformer un homme en femme, un idiot-né en génie, un dégénéré en héros. Sa force est limitée, sous bien des rapports, à celle de l'individu lui-même. Tous les sociologues qui confondent la philosophie de l'histoire avec la sociologie, comme l'ont fait Gumplowicz et aussi Paul Barth dans son œuvre récente (*La Philosophie de l'histoire comme Sociologie*), se trouvent victimes de cet objectivisme historique, aujourd'hui à la mode et qui constitue un obstacle sérieux au développement de la sociologie et de la philosophie de l'histoire. Le marxisme n'est qu'une des manifestations de cet

objectivisme. Ils laissent l'individu se perdre dans l'organisation sociale, en ignorant sa force évolutive et partant son rôle historique.

La société agit sur l'individu, mais l'individu à son tour agit sur la société et la crée à son image. On peut donc définir la philosophie de l'histoire comme *la science de l'évolution de l'individu et de la société dans leur action réciproque,* tandis que la sociologie est *la science de la forme sociale sous le double point de vue statique et dynamique* (1).

IX

Il y a pourtant deux autres objections qu'on fait assez souvent pour démontrer l'impossibilité d'une philosophie de l'histoire. Elles nous paraissent assez sérieuses pour être relevées. Ces deux objections sont : 1) nos connaissances insuffisantes du passé ; 2) la complexité des phénomènes historiques. « Nous sommes obligés, écrit Raoul Rosières (2), de reconnaître que l'histoire de la plupart des sociétés aujourd'hui existantes nous est presque entièrement inconnue. » Lasaulx, dans sa *Philosophie de l'histoire* (1856, p. 5), peu connue en France, va jusqu'à dire : « Il y aura toujours un grand risque à écrire une philosophie de l'histoire avant que la vie humaine n'ait atteint son but final sur cette terre. C'est seulement lorsque la série des mouvements tout entière sera terminée, que la connaissance complète de la vie jaillira de l'abondance de la vie même. » Comme nous sommes, selon toutes probabilités, encore assez loin du « but final » de l'humanité, la philosophie de l'histoire n'est pas près, à en croire notre auteur, de devenir une science. Mais même en faisant abstraction de ce « but final », d'ailleurs assez problématique, il n'est pas douteux que ce que nous connaissons de notre histoire est infiniment peu en comparaison avec ce que nous en ignorons. Les paléontologues comptent des centaines de mille, voire même des millions d'années, pour le séjour de l'homme sur notre globe. On affirme qu'il existait dans le bassin de la Somme il y a cent mille ans. Quelle piètre figure fait donc en face de ces chiffres notre pauvre histoire écrite, qui compte à peine quelques milliers d'années !

Or, il est certain que notre ignorance du passé est grande, mais elle ne doit pourtant pas nous servir de prétexte pour nous déclarer impuissants à comprendre quoi que ce soit dans l'évolution des peuples.

(1) On peut citer Georges Simmel comme un des rares sociologues qui distinguent la philosophie de l'histoire de la sociologie.

(2) *Revue politique et littéraire*, 1882, p. 332.

Même dans les sciences exactes, fières des progrès accomplis, le connu ne forme qu'un petit îlot dans le vaste océan de l'inconnu. Ce n'est pas une raison pour ne pas travailler continuellement à agrandir ce domaine, si petit soit-il.

Dans la grande lutte de l'intelligence contre l'ignorance, la philosophie de l'histoire a bien le droit de réclamer sa place de combat. Elle fera, dans la mesure du possible, reculer l'ombre de l'Inconnu dans un domaine qui, en somme, nous intéresse le plus. Car il s'agit de la destinée de l'homme. Et il peut être imprudent, au point de vue humain, de se déclarer impuissant et vaincu avant d'avoir sérieusement combattu pour la vérité scientifique.

X

En dehors de cet argument *ad hominem*, il y a d'autres raisons qui ne permettent pas de déclarer la cause de la philosophie de l'histoire perdue à tout jamais. Quelle que soit notre ignorance en histoire, nous en savons assez pour comprendre le caractère de son évolution et pour en déterminer les conditions principales. En effet, nous sommes en état de connaître suffisamment les phases les plus importantes de cette évolution. Ce sont les phases par lesquelles les générations qui nous précèdent ont passé. Selon une loi élémentaire de toute évolution, ces phases qui sont pour nous les dernières — engendrées et conditionnées par celles qui les précèdent — doivent résumer à elles seules les traits caractéristiques de toute la série évolutive. Cuvier ne demandait qu'un os pour reconstruire un type animal disparu. Quand on ne connaît qu'une partie déterminée de circonférence, on n'est pas embarrassé pour en trouver le rayon et son équation analytique. Je ne doute pas de la grande utilité des travaux qui cherchent à nous éclairer sur l'enfance de l'humanité, sur la préhistoire et la protohistoire. Mais il est incontestable que les sources de l'histoire contemporaine sont autrement abondantes et sûres que celles de l'âge de la pierre.

L'étude de l'histoire des trente derniers siècles qui comprend la période gréco-romaine et celle de l'Europe occidentale est, me semble-t-il, plus apte à nous fixer sur la marche de notre civilisation et les conditions de son développement que tous les travaux paléontologiques, si dignes de respect qu'ils puissent être.

On peut être partisan ou non de la formule du progrès donnée par Herbert Spencer, pour ne citer que celui-ci, mais on n'a pas le droit de la rejeter *a priori* sous prétexte que la préhistoire n'est pas encore suffisamment étudiée. La philosophie de l'histoire pourrait

donc être considérée comme scientifiquement établie si elle arrivait à connaître le mouvement historique, quant à sa direction générale, à sa nature et aux principaux facteurs qui le déterminent.

Certes, les théories historiques fourniront toujours matière à discussion : matérialistes et idéalistes ; monistes et dualistes ; optimistes et pessimistes ; croyants et sceptiques ; mystiques et rationalistes ; déterministes et indéterministes, en un mot tous les partis philosophiques rivaliseront, ainsi que les différents partis politiques, chacun désirant mettre la philosophie de l'histoire au service de sa conception, de son parti. Mais ces discussions ne peuvent servir d'argument contre la philosophie de l'histoire qu'aux sceptiques superficiels, aux sceptiques quand même. Les principes de la philosophie de l'histoire, mis en discussion, ne s'en porteront pas moins bien pour cela. A part quelques vérités élémentaires, tout se discute, tout est contesté dans tous les domaines. La théorie de Copernic sur le mouvement de la terre, enseignée dans toutes les écoles, continue à être attaquée par les partisans — assez nombreux encore — du principe de l'immobilisme universel. Les « réfutations » de cette théorie continuent à paraître régulièrement. Il en de même pour l'idée de l'évolution. Récemment encore, le noble marquis de Salisbury, le leader du parti conservateur en Angleterre, croyait devoir « réfuter » cette doctrine par trop dangereuse pour les intérêts des landlords et autres gentlemen d'un désintéressement aussi absolu qu'évident. Personne n'a tiré des efforts du noble marquis un argument contre l'idée de l'évolution qui domine notre siècle. Pourquoi donc les choses se passeraient-elles autrement quand il s'agit de la philosophie de l'histoire ?

Après avoir écarté les objections les plus importantes contre la possibilité de la philosophie de l'histoire, en tant que science, il ne serait peut-être pas inutile de traiter, en quelques mots, la question du nom de cette science de l'avenir, de cette « nouvelle science », comme l'a appelée déjà J. B. Vico.

XI

D'aucuns trouveront le terme de philosophie de l'histoire peu commode. Le mot philosophie paraît trop vague pour être appliqué à une théorie scientifique de l'évolution. Rien n'est plus légitime que cette susceptibilité. En effet, on a trop abusé du terme philosophie. Trop souvent la philosophie se confondait avec la métaphysique, surtout en Allemagne. Trop souvent aussi on croyait faire de la philosophie en produisant d'admirables morceaux d'éloquence oratoire, notamment dans les pays latins. Vers le milieu de notre siècle la méfiance contre

la philosophie, grâce à ces circonstances et à d'autres, est devenue presque générale. Actuellement cette méfiance commence à disparaître. La philosophie tend de plus en plus à devenir scientifique. Elle profite des résultats acquis dans les sciences exactes. Elle veut être exacte elle-même. Elle pousse ses prétentions jusqu'à vouloir être comprise par tout le monde, au grand scandale des amateurs de doctrines ésotériques. Elle préfère la clarté honnête à une profondeur suspecte et vaine, faite le plus souvent de difficultés de langue, de défauts de style. Dans ces conditions le terme philosophique ne nous effraie plus et rend impossible tout malentendu. Tout le monde comprend que la philosophie de l'histoire ne cherche pas de nos jours ce qu'on peut appeler « la substance » historique, les « causes premières » du mouvement historique, (« la dernière instance » des marxistes), le « but final » de l'humanité. Il s'agit tout simplement de déterminer *le comment historique*, de découvrir les conditions générales de l'évolution humaine et ses lois, s'il en existe (1).

Le fondateur de la sociologie, Auguste Comte, dont la *Dynamique sociale* n'est autre chose qu'une philosophie de l'histoire, emploie assez souvent ce terme, notamment dans ses très importants *Opuscules de philosophie sociale,* qui ont paru avant son *Cours* dans la période de 1819 à 1828. En parlant des tentatives faites par Herder et Kant pour créer une philosophie de l'histoire, il s'exprime en ces termes : « La théorie fondamentale de l'évolution humaine est assez établie maintenant pour présider à la construction de la *philosophie de l'histoire.* »

La philosophie de l'histoire peut donc garder son nom traditionnel tout en restant à la hauteur de la science moderne.

CH. RAPPOPORT.

---

(1) « Faire de l'Histoire une Science ne saurait être expliquer tous les phénomènes ; c'est découvrir ce qu'il y a d'éternellement vivant dans ce qui semble être, tout d'abord, un fouillis inextricable de hasards. » G. Sorel, *Questions de Morale*, Paris, 1900, p. 79. L'étude dont je détache la phrase citée est intitulée : *Les Facteurs moraux de l'évolution.*

LE CHEVALIER DE LA BARRE

(Suite)

ACTE TROISIÈME

La salle d'audience du tribunal d'Abbeville

SCÈNE PREMIÈRE

LE GREFFIER, BAUVALLET, PÉTIGNOT, LACOUR, MOREL, CLAUDINE SÉLINCOURT, URSULE GONDALIER, TÉMOINS

URSULE, entrant, une chaufferette à la main. — Monsieur le greffier, on m'a dit que j'aurais à attendre longtemps, vu la quantité de témoins appelés... Alors, ma foi, j'ai apporté mon couvet... Brrr !

LE GREFFIER. — Bonne précaution, madame Gondalier... Eh bien, mettez-vous là, chauffez-vous, puisque vous avez du feu.

CLAUDINE, entrant, à Ursule. — Vot'servante, m'ame Gondalier... Qué coquin de froid ! J'ai des aiguilles au bout du nez.

URSULE. — Bonjour, Claudine, vous êtes donc aussi témoin dans le procès des impies ?

CLAUDINE. — Hélas, oui... J'ai bien regret d'avoir tant parlé... Ces pauvres jeunes gens !... Dire que voilà dix mois qu'ils sont verrouillés !... Ah ! si les femmes savaient le mal qu'elles font avec leur langue...

URSULE. — Comment, vous avez de la pitié pour des scélérats qui ont traîné notre Seigneur Jésus-Christ dans la boue des chemins !...

CLAUDINE. — Ça, c'est monsieur le vicaire qui le dit.

URSULE. — Un saint homme.

CLAUDINE. — Soit, mais ceux qu'on accuse sont de très braves et dignes jeunes gens... Ainsi le fils de m'sieu Duval...

URSULE. — Il n'est pas parmi les accusés.

CLAUDINE. — Parce qu'il s'est ensauvé, comme m'sieu d'Etallondes... Y a rien de prouvé dans tout ce qu'on raconte sur eux...

URSULE. — Rien de prouvé !... Tout le monde le dit, ça ne vous suffit pas !... Des horreurs, ma chère, qu'on ne peut même pas répéter entre femmes.

CLAUDINE. — Mais vous les avez répétées aux juges.

URSULE. — J'en avais demandé la permission à mon confesseur.

CLAUDINE. — Brrr ! je grelotte... S'ils ont aussi froid dans leur prison que nous ici, je les plains.

URSULE, riant. — Bah ! bah ! ils se réchaufferont sur le bûcher.

CLAUDINE. — C'est pas Dieu possible ?... On les brûlera vifs.

URSULE. — C'est le châtiment de ceux qui ont offensé le ciel... Cela leur donne un avant-goût de l'enfer.

CLAUDINE. — Brûlés vifs !... Ah ! les pauvres enfants !

URSULE. — Ce sera bien fait pour eux. (Elle se lève précipitamment et se met à courir en serrant ses jupes.) Aïe ! aïe ! aïe ! Au secours ! A moi ! je brûle !

(Tout le monde se précipite sur elle pour éteindre le feu. Brouhaha, puis éclats de rire.)

MOREL. — Elle a eu plus de peur que de mal.

CLAUDINE. — Ça lui a donné un avant-goût de l'enfer. (Les témoins éclatent de rire.)

URSULE, à Morel. — Plus de peur que de mal... C'est vite dit...

BAUVALLET. — Madame Gondalier, je ne vous savais pas aussi inflammable.

LACOUR. — Pardienne ! une veuve, ça n'est pas étonnant.

(Tous rient.)

URSULE, au Greffier. — Aussi, est-ce permis de faire attendre des bourgeois, des gens établis, dans une salle sans feu, pêle-mêle avec toute sorte de gens !

PÉTIGNOT, à Claudine qui s'est installée sur la chaufferette. — T'as donc pas peur de te brûler, Claudine.

CLAUDINE. — Bêta ! Moi j'ai pas des allumettes en guise de jambes, comme c'te brave m'ame Gondalier.

PÉTIGNOT. — Ah ! pour quant à ça... (Ils causent bas en se lutinant.)

LACOUR. — On dit que la justice a mis la main sur un nouvel accusé.

MOREL. — Encore un ! Ils deviennent fous !

BAUVALLET. — Monsieur Hecquet, le procureur du roi, un homme peu tendre aux accusés pourtant, disait hier : On dénonce trop. On dénonce à tort et à travers. On égare ainsi la justice, et elle perd de vue les vrais coupables.

LACOUR. — Erreur ! Plus il y aura de coupables, plus le châtiment sera exemplaire.

BAUVALLET. — Il ajoutait qu'à trop creuser cette affaire, on risque d'y englober une multitude de jeunes gens du pays.

MOREL. — Et le nouvel accusé, qui est-ce ?

LACOUR. — On dit que c'est un nommé Voltaire.

MOREL, riant. — Bon, bon ! Celui-là, ils ne le tiennent pas encore.

LACOUR. — Vous le connaissez ?

MOREL. — J'ai entendu parler de lui.

LACOUR. — On parle aussi d'un certain Dictionnaire *phisophique,* drôle de nom, qui serait très compromis.

MOREL. — Oh ! celui-là n'a rien à craindre, il s'en tirera sans peine.

LACOUR. — On dirait que ça vous fait plaisir.

MOREL. — Oh ! moi, ça m'est égal... Ils peuvent le brûler, pour le mal que ça lui fera...

LACOUR. — Ça ne lui fera pas de mal.

MOREL. — Eh, non ! C'est un livre. Les livres, plus on les brûle, plus ils se lisent.

BAUVALLET. — Si vous avez de tels sentiments, que venez-vous faire ici ?

MOREL. — J'y viens contraint et forcé... Mais je témoignerai de ce que je sais, de ce que j'ai vu.

BAUVALLET. — Si ce que vous savez est en faveur des accusés, vous ferez mieux de ne rien dire. Je vous en avertis charitablement.

MOREL. — J'ai vu monsieur de Douville-Maillefeu arrêter un cheval emporté qui allait écraser un enfant.

LACOUR. — Oui, mais il a chanté la Saint-Cyr.

MOREL. — L'avez-vous entendu ?

LACOUR. — Non, mais on me l'a dit.

MOREL. — J'ai vu monsieur de Saveuse, qui n'est pas riche, donner du pain à huche ouverte aux pauvres gens du port, l'hiver dernier, à l'époque où la Somme était gelée.

BAUVALLET. — Oui, mais il a dit que les saints étaient de la graine de niais.

MOREL. — L'avez-vous entendu ?

BAUVALLET. — Non, mais on me l'a dit.

MOREL. — J'ai vu le pauvre petit Moinel, qui n'a que seize ans, se battre contre deux grands vauriens qui insultaient une bonne vieille.

LACOUR. — Oui, mais il a mis des feuillets de l'Evangile dans son pot de nuit.

MOREL. — L'avez-vous vu ?

LACOUR. — Non, mais on me l'a dit.

Morel. — J'ai vu le chevalier de La Barre médicamenter et soigner les fiévreux du faubourg, et plus d'un qui lui doit la vie se fait aujourd'hui son accusateur et veut la lui ôter.

Bauvallet. — Oui, mais il a piqué une hostie consacrée pour voir s'il en sortirait du sang.

Morel. — L'avez-vous vu ?

Bauvallet. — Non, mais on me l'a dit.

Lacour. — Vous direz ces choses au tribunal ?

Morel. — Oui, puisque ces choses, au moins, sont la vérité.

Bauvallet. — Vous pouvez vous attendre à être bien reçu.

Lacour. — Ah ! pour ça, oui... Ainsi, moi, j'ai voulu revenir sur ma déposition, rapport à des choses dont je n'étais pas sûr. Ils m'ont tellement secoué que j'ai dit tout ce qu'ils ont voulu. Ça valait-il pas mieux que d'aller rejoindre les autres en prison ?

Bauvallet. — Evidemment.

Morel. — Mais c'est indigne, ça !

Pétignot. — Bah ! Des criminels... On est encore bien bon de les juger.

Morel. — Voyons, vous, monsieur Bauvallet, qui êtes un homme honorable et instruit, vous trouvez justes des choses comme ça, et que l'on condamne les gens sur des commérages de bonnes femmes ?

Bauvallet. — Mon ami, je pense comme vous là-dessus, au fond... Mais il y a des moments où la vérité n'est pas bonne à dire... On ne gagne jamais rien à avoir raison contre tout le monde.

Morel. — Oui, je comprends... Quand on a de quoi vivre tranquillement, on n'est guère disposé à risquer son repos et sa fortune pour les autres.

Bauvallet. — C'est clair.

Morel. — Oui, c'est clair... Eh bien, moi, je ne suis qu'un pauvre diable d'ouvrier. Qu'est-ce que je risque ?... S'ils me mettent en prison, je serai sûr d'avoir du pain tous les jours... et je me serai soulagé.

Bauvallet, *à Lacour*. — Ce garçon-là a des idées dangereuses... S'il y en avait beaucoup comme lui...

Ursule, *à Claudine*. — Mais c'est vous qui avez ma chaufferette.

Claudine, *lui tendant la chaufferette*. — Oh ! vous pouvez la reprendre. Y a pus de danger à présent... Elle est froide... et moi, j'ai chaud.

Pétignot. — Comment, toi, Claudine, qui étais si acharnée les premiers temps, tu es pour eux à présent ?

Claudine. — C'est pas une raison parce que j'ai été une bête un jour pour que je la sois toute ma vie.

Pétignot. — Ouais, c'est-il parce que m'sieu le vicomte Douville t'a fait une expérience de *phusique*.

Claudine. — T'y penses donc encore, grand bêta !

Pétignot. — Oui, je voudrais savoir ce qu'i. y a fait, au chat.

Claudine. — T'es trop curieux.

Pétignot. — Et toi, trop effrontée... Attends, va, je m'en vas te les arranger, moi, tes vicomtes, devant messieurs les juges.

Claudine, sérieuse. — Tu sais : fais ça, et c'est fini nous deux pour toujours.

SCÈNE II

LES MÊMES, LINGUET

Linguet, entrant, au Greffier. — Monsieur, bien que n'ayant pas été cité comme témoin, je demande à être entendu.

Le Greffier. — N'êtes-vous pas l'avocat des accusés ?

Linguet. — Oui, monsieur. Mais cela m'empêche-t-il de communiquer avec le tribunal ? Comme avocat, ces messieurs m'ont fermé leur porte, contre tout usage. Comme témoin, il faudra bien qu'ils m'entendent.

Le Greffier. — Je ne crois pas que ces messieurs du tribunal se prêtent à votre subterfuge. (Geste de Linguet.) Oh ! un subterfuge bien innocent, louable même... Je ne puis vous blâmer de vouloir servir vos clients !

Linguet. — C'est la justice aussi que je veux servir.

Le Greffier. — Croyez-moi, cher monsieur, le tribunal vous saurait plutôt mauvais gré de ce bon office. Il entend servir la justice à sa manière... Oh ! je ne prétends pas que ce soit la bonne, mais les juges sont les maîtres. La justice est à eux, comme Paris est au roi.

Linguet. — La justice doit être à tous et pour tous, monsieur.

Le Greffier. — Vous avez cent fois raison, mon cher monsieur. Mais entre ce qui est et ce qui devrait être, il y a la différence du jour à la nuit. Et il en sera toujours ainsi... Je suis greffier, cher monsieur, et je remplis consciencieusement mon office... Le juge me dicte et j'écris. Il me dirait : « Ecrivez que l'accusé a décroché les cloches de Saint-Wulfram et les a mises dans sa poche », j'écrirais... Voilà l'honnêteté, monsieur. Exercer ponctuellement son état... Vous, vous êtes avocat. Vous défendez vos clients. Si on les condamne, vous n'en êtes pas plus à blâmer que le médecin qui voit mourir ses malades... Du moment que vous avez observé les règles, votre conscience est en repos... le reste est affaire aux juges.

Linguet. — Libre à vous, monsieur, de penser et d'agir ainsi... Mais moi qui suis convaincu de l'innocence de ces jeunes gens, je considère que mon devoir est de tout faire pour les sauver.

Le Greffier. — A la condition que les règles ne soient pas enfreintes. Or, l'avocat a deux moyens à sa disposition : voir les juges.

Linguet. — Je vous l'ai dit : ils refusent de me recevoir.

Le Greffier. — C'est leur droit strict. Ils sont ainsi à l'abri des influences qui pourraient modifier leur jugement... Employez le second moyen : adressez-leur un mémoire.

Linguet. — Je sais qu'il n'ont pas lu celui que je leur ai envoyé.

Le Greffier. — C'est encore leur droit. Il y a des juges qui ne veulent s'éclairer que de leurs propres lumières.

Linguet. — Cessez ce jeu cruel, monsieur... Considérez l'affliction où se trouvent plusieurs familles...

Le Greffier. — De bonnes familles, très considérées.

Linguet. — Et s'il est en votre pouvoir de me procurer un moyen de forcer les juges à m'entendre, ne me refusez pas votre aide.

Le Greffier. — Eh ! monsieur, je suis aussi touché que vous de l'affliction de ces familles estimables entre toutes... Je n'oublie pas que je dois ma charge au père d'un des accusés, monsieur le comte de Douville-Maillefeu... Mais je me perdrais sans les servir... A mon âge, on ne compromet point sa situation, la tranquillité de ses vieux jours... Bon à vous, jeunes gens, de lutter... Mes vœux sont pour vous... Mais ce n'est pas ici que se décidera le sort de la bataille... Laissez-les donc s'acharner à leur besogne de vengeance... Car c'est la suite d'une vieille querelle entre les familles influentes de ce pays... Le parti Douville est vaincu par le parti Duval... Oui, ce sont nos petites misères de la vie de province qui sont causes de tout le mal... Mais il y a d'autres juges à Paris, que leur situation place au-dessus de ces haines.

Linguet. — Oui, le Parlement. Le Parlement, cent fois plus sourd, cent fois plus aveugle, cent fois plus inique que vos misérables tribunaux de village... C'est à ces Pilates corrompus qu'il me faudra en appeler de ces Caïphes haineux. Ah ! justice qu'on dit éternelle, quand donc, déesse insensible, t'animeras-tu ! Quand donc viendras-tu habiter le cœur de ceux qui se prétendent tes ministres et t'enchaînent pour mieux te livrer au plus puissant !... A Paris ! Au Parlement ! Eh bien, soit, j'irai... Et s'ils ferment les yeux à la lumière que j'apporte, mon flambeau deviendra une torche pour embraser et détruire leur antre d'iniquité. (Il sort.)

Le Greffier, à Bauvallet. — Voilà un jeune homme qui ne fera pas fortune dans le métier d'avocat... La justice, mon cher monsieur

Bauvallet, quand elle règnera, n'aura plus besoin de juges... Et d'ici là...

BAUVALLET, offrant une prise au Greffier. — Mon cher monsieur, vous venez de dire une chose qui sentira encore le fagot dans cent ans et plus.

UN HUISSIER, entrant. — Le tribunal, chapeau bas! (Entrent Duval, Broutelles, Lefebvre et Hecquet.)

SCÈNE III

LES MÊMES, L'HUISSIER, DUVAL, BROUTELLES, LEFEBVRE, HECQUET

DUVAL, à l'Huissier. — Faites sortir les témoins. (Quand les témoins sont sortis :) J'espère bien, messieurs, que nous tiendrons aujourd'hui notre dernière audience... Je dois vous faire connaître que j'ai reçu de monseigneur de Lamotte, notre évêque, une lettre où il intercède en faveur des accusés.

LEFEBVRE. — Une lettre de monseigneur !... Lisez-la nous.

DUVAL. — Inutile. Elle n'apporte à l'affaire aucun élément nouveau.

BROUTELLES. — Monseigneur est trop faible... Si on l'écoutait...

DUVAL. — Je ne joindrai donc pas cette lettre au dossier.

LEFEBVRE. — Pourtant, une lettre de monseigneur...

HECQUET, à Lefebvre. — Je vous croyais plus zélé, monsieur, pour le service du roi et celui de la religion.

LEFEBVRE. — Je n'ai pas moins de zèle que notre évêque... Déjà, nous avons écarté ainsi une lettre de monsieur le président d'Ormesson.

DUVAL. — Nous avons bien fait... Quelque respect que nous ayons pour ce haut magistrat, nous ne pouvons ignorer qu'il est parent du principal accusé.

BROUTELLES. — Assurément... C'était un cas de... conscience...

DUVAL. — De conscience juridique... Ainsi, j'apprendrais que mon fils lui-même a trempé dans cet affreux complot, ce qui n'est pas, Dieu merci, — loin de vouloir l'innocenter, je réclamerais l'honneur de le frapper de mes propres mains.

HECQUET, à Lefebvre. — Voilà qui est parler, monsieur.

DUVAL. — Prenons place, messieurs, et faisons appeler les témoins. (Les juges et Hecquet s'installent sur leurs sièges. A Hecquet :) Surtout, messieurs, pas de questions oiseuses qui allongent inutilement les interrogatoires. (A l'Huissier :) Appelez le premier témoin.

SCÈNE IV

DUVAL, BROUTELLES, LEFEBVRE, HECQUET, LE GREFFIER, L'HUISSIER, URSULE, puis MOREL, puis PÉTIGNOT

L'HUISSIER, appelant. — Dame Ursule Gondalier. (Ursule entre.)

DUVAL. — Approchez... Dites ce que vous savez.

URSULE. — Monsieur le juge, faut-il répéter ce que je vous ai dit l'autre jour ?

DUVAL. — Inutile. Ces points sont acquis aux débats... Avez-vous des faits nouveaux à faire connaître au tribunal ?

URSULE. — Non, monsieur le président, mais j'ai entendu dire par certains...

DUVAL. — Ah ! assez de nouveaux témoins, nous en avons déjà plus qu'il ne nous en faut... A un autre. (Ursule sort.)

L'HUISSIER, appelant. — François Morel. (Morel entre.)

DUVAL, à Morel. — Dites ce que vous savez contre les accusés.

MOREL. — Je n'ai rien à dire contre eux, monsieur le juge.

DUVAL. — Alors, qu'est-ce que vous venez faire ici ?

MOREL. — Je suis venu parce qu'on m'a cité, monsieur le juge.

DUVAL. — Si on vous a cité comme témoin, c'est que vous savez quelque chose sur le crime.

MOREL. — Je ne sais rien sur le crime, monsieur le juge. Mais je crois ces jeunes gens incapables de l'avoir commis.

DUVAL. — Vous dites ne rien savoir et en même temps vous prétendez être plus éclairé que la justice !

MOREL. — Je ne prétends rien... Si la justice était éclairée, elle n'aurait pas besoin d'avoir recours aux témoignages.

DUVAL. — Vous vous méprenez sur le rôle du témoin... et sur celui de la justice... Savez-vous, oui ou non, quelque chose sur les faits qui sont reprochés aux accusés ?

MOREL. — Non, mais...

DUVAL. — Taisez-vous !

MOREL. — Pourtant...

HECQUET, à Morel. — Dites-moi... N'êtes-vous pas ce même François Morel, ouvrier bourrelier, qui a failli être condamné pour délit de pêche ?

MOREL. — Oui, monsieur le procureur, mais mon innocence a été reconnue.

HECQUET. — Dites qu'on n'a pas pu établir votre culpabilité.

DUVAL. — A un autre témoin. (A Morel :) Et vous, n'y revenez pas... Songez que nous avons des pénalités contre les faux témoins...

MOREL. — Faux témoin ! Mais je n'ai rien pu dire !

DUVAL. — Un mot de plus et je vous fais mettre en prison... Allons, dehors !

MOREL, *avec une rage concentrée.* — C'est ça qu'on appelle la justice !

LE GREFFIER, *bas.* — Tais-toi, malheureux... J'en ai vu pendre pour moins que ça. (*Morel hausse les épaules avec résignation et sort.*)

L'HUISSIER, *appelant.* — Témoin Pétignot ! (*Pétignot entre.*)

LEFEBVRE, *à Duval.* — Nous aurions pu entendre ce Morel.

BROUTELLES. — A quoi bon, puisqu'il dit ne rien savoir contre les accusés ?

DUVAL, *à Pétignot.* — Témoin, approchez... Que savez-vous ?

PÉTIGNOT. — Je ne sais rien de plus que ce que j'ai dit, foi de Pétignot.

HECQUET. — Ce témoin a varié dans ses interrogatoires.

PÉTIGNOT. — Mes bons messieurs, des jours on se souvient, et d'autres on ne se souvient point.

DUVAL. — Et de quoi vous souvenez-vous en ce moment ?

PÉTIGNOT. — Ah ! de pas grand'chose, m'sieu le mayeur... Autant dire de rien du tout... J'ai entendu tant de gens raconter chacun la sienne que, dans ce trifouillis, je ne sais plus ce qui est à moi ni ce qui est aux autres.

HECQUET. — Vous avez reconnu que La Barre et Douville-Maillefeu avaient chanté une chanson intitulée la Saint-Cyr.

PÉTIGNOT. — Je ne m'en souviens point... Tout ce que j'ai entendu en fait de chanson c'en est une contre monsieur le juge... (*désignant Broutelles*) ici présent, où qu'on disait qu'il avait été, sauf votre respect, un marchand de cochons et qu'il était le plus cochon de toute sa marchandise.

BROUTELLES, *furieux.* — Et qui chantait cette chanson ?... Les accusés !

PÉTIGNOT. — Non, m'sieu le juge. Ça serait eux, je le dirais. Mais c'est pas eux qui la chantaient.

BROUTELLES. — Qui alors ? Nommez ! Nommez !

PÉTIGNOT. — Ah ! m'sieu le juge, faudrait nommer quasiment toute la ville... Les enfants eux-mêmes dans les rues...

BROUTELLES. — C'est bon... Assez.

DUVAL. — Ainsi, vous refusez de vous rappeler ?...

PÉTIGNOT. — M'sieu le mayeur, je ne demanderais pas mieux...

HECQUET. — Je requiers contre cet homme pour faux témoignage.

PÉTIGNOT. — Qu'est-ce qu'y dit ?

DUVAL. — On va vous conduire en prison jusqu'à ce que la mémoire vous soit revenue.

PÉTIGNOT, sursautant. — En prison !... Mais elle est revenue, ma mémoire... En prison !... Mais je dirai tout ce que vous voudrez... En prison !... Et même encore plus, si c'est votre bon plaisir.

DUVAL. — C'est bien... Greffier, écrivez : Le témoin Pétignot confirme ses précédentes déclarations... A un autre.

PÉTIGNOT. — Alors, je n'irai pas en prison ?

L'HUISSIER. — Non, mais sauvez-vous bien vite... (appelant.) Jean-François Naturé. (Naturé entre, il est ivre.)

SCÈNE V

DUVAL, BROUTELLES, LEFEBVRE, HECQUET, LE GREFFIER, NATURÉ, puis NICOLAS LAVALLÉE.

DUVAL, à Naturé. — Témoin, que savez-vous sur le crime ?

NATURÉ. — Messieurs, je suis un pauvre père de famille...

LEFEBVRE. — Mais il est saoûl.

DUVAL. — La vérité n'en parlera que mieux par sa bouche.

HECQUET. — *In vino veritas.*

BROUTELLES, intrigué, à Duval. — Qu'est-ce qu'il a dit ?

NATURÉ. — ... Un pauvre père de famille...

DUVAL. — Allons, dites ce que vous savez.

NATURÉ. — Père de famille... pacifique de mon état... Je n'ai que mon épée pour vivre.

LEFEBVRE. — Nous n'en tirerons rien...

DUVAL. — M'est avis, messieurs, que nous ferions bien d'envoyer cet ivrogne cuver son vin en prison.

NATURÉ. — En prison ! Un pauvre père de famille...

DUVAL. — Alors, parlez... Je vais vous interroger... Vous n'aurez qu'à répondre oui ou non.

NATURÉ. — Oui et non, si vous voulez, monsieur le mayeur... mais pas la prison... Je suis pacifique... Je dirai oui... et puis non... Allez marchez...

LEFEBVRE. — Il est impossible d'interroger un homme dans cet état.

BROUTELLES. — Laissez donc... Ce sont les meilleurs témoins... Il ne s'agit que de savoir les prendre.

DUVAL. — Le chevalier de La Barre ne vous a-t-il pas forcé, un jour, à renier Dieu ?

NATURÉ. — Non, monsieur le mayeur.

DUVAL. — Pourtant, vous l'avez déclaré dans un précédent interrogatoire.

NATURÉ. — Oui, monsieur le mayeur.

DUVAL. — Alors, il est vrai qu'on vous a fait renier Dieu ?

NATURÉ. — Oui, monsieur le mayeur.

BROUTELLES. — Non, tout à l'heure, oui à présent... Où est la vérité.

LE GREFFIER, entre ses dents. — Je crois qu'en ce moment elle est dans une cave plutôt que dans un puits.

HECQUET. — Faisons appeler le témoin Nicolas Lavallée... Ils se rafraîchiront mutuellement la mémoire.

NATURÉ. — J'aimerais mieux un autre rafraîchissement.

L'HUISSIER, appelant. — Nicolas Lavallée. (Nicolas entre. Il est ivre.)

LEFEBVRE. — Lui aussi ! C'est une gageure.

DUVAL, à Nicolas. — Osez-vous vous présenter devant la justice en cet état !

NICOLAS. — Quel état, monsieur le mayeur ?... Je suis dans mon meilleur état... mon état... normal, révérence parler.

BROUTELLES. — C'est vrai... Il ne dessoûle pas.

NICOLAS. — Là ! Vous voyez bien... Quand je suis à jeun, je suis une vraie bourrique... On ne tirerait pas dix paroles raisonnables de moi.

DUVAL. — La nuit où fut commis le sacrilège, vous étiez tous deux aux abords du pont.

NATURÉ. — Moi dessous.

NICOLAS. — Moi dessus.

DUVAL. — Eh bien, vous, Naturé, vous avez entendu un grand bruit, — l'écroulement du calvaire, messieurs, sous les coups impies des déicides — ... et, après ce grand bruit, des voix...

NATURÉ. — Oui, monsieur le mayeur.

DUVAL. — Que disaient ces voix ?

NATURÉ. — Elles disaient : — Hue ! nom de Dia !

HECQUET, aux juges. — Vous entendez, messieurs... Le blasphème s'ajoutait au sacrilège.

NICOLAS. — Mais non ! C'est moi qui disais : Hue ! nom de Dia ! à cause que la Grise ne voulait pas tirer, c'te feignante.

LEFEBVRE. — Vous passiez donc avec votre voiture ?

NICOLAS. — Je passais sans ma voiture, et avec ma voiture, comme vous voudrez... Je me rappelle plus guère, vu que j'étais un peu plus ivre que d'habitude... Possible que je croyais avoir ma voiture et que je m'imaginais taper sur la Grise, une bête qu'a des vices, que je tape dessus même en rêve.

HECQUET. — Naturé a entendu d'autres paroles... Peut-être les avez-vous entendues aussi.

NICOLAS. — Des fois... Peut-êt' ben... Dites voir lesquelles, pour voir ?

DUVAL. — Naturé, répétez ce que vous avez entendu.

NATURÉ. — Oui, m'sieu le mayeur...

DUVAL. — Eh bien, parlez.

NATURÉ. — Oui, m'sieu le mayeur...

DUVAL. — Parlerez-vous ?

NATURÉ. — Oui, m'sieu le mayeur...

LEFEBVRE. — Vous voyez bien qu'on ne peut rien tirer de cette brute.

NATURÉ, *pleurant*. — Vous insultez un pauvre père de famille... pacifique de son état... On m'a dit de dire oui et non, je dis oui et non... Quand je dis autre chose, c'est pas ça qu'il faut dire... Alors, moi, je ne sais plus... Faut être juste, quand même on serait la justice.

DUVAL. — Vous rappelez-vous avoir entendu des voix s'écrier : Sauvons-nous !

NATURÉ. — Oui, m'sieu le mayeur.

DUVAL. — Et vous, Nicolas Lavallée, avez-vous entendu ?

NICOLAS. — C'est-y le petit chevalier qui disait ça ?

NATURÉ. — Oui.

NICOLAS. — Oui ? Eh ben, je l'ai entendu... Un blanc-bec gros comme rien et capable de tout !... Qui m'a perdu dans l'estime et la confiance de m'ame l'abbesse de Willancourt... Oui, qu'il a dit : Sauvons-nous ! le capon... Et qu'y s'a sauvé comme il le disait.

DUVAL. — Très bien... Il n'était pas seul ?

NICOLAS. — Pardienne ! Y avait toute sa bande, la bande des libertins... En tête, le jeune Soicourt qui criait : Sauvons-nous !

DUVAL. — Mon fils !... C'est impossible... Voyons, vous, Naturé... Vous avez reconnu la voix de mon fils.

NATURÉ. — Oui, m'sieu le mayeur.

BROUTELLES. — Quelle importance attacher aux propos de ces ivrognes !

DUVAL. — Aucune, évidemment... Mon fils, cette nuit-là, n'a pas quitté la maison.

LEFEBVRE. — Je vous demande pardon. Mais dans ses aveux, le jeune Moinel prétend que M. de Soicourt a passé cette nuit-là avec les accusés.

DUVAL. — Des aveux arrachés par la menace.

LEFEBVRE. — Des aveux qui confirment des témoignages.

DUVAL. — C'est bien, monsieur, ne m'enseignez pas mon devoir... J'ai dit tout à l'heure que les coupables, tous les coupables seraient frappés... quels qu'ils fussent.... Mon fils, jusqu'à présent, n'avait été mis en cause que d'une manière indirecte... Le choix peu judicieux de ses relations, d'ailleurs forcées, dans une petite ville, lui avait valu

cette avanie... A présent, il est accusé formellement... Soyez tranquille, loin de faire un effort pour le soustraire à la justice, je saurai...

HECQUET. — Vous avez une âme romaine, monsieur.

DUVAL. — Une âme de magistrat, monsieur le procureur du roi.

BROUTELLES, bas. — Heureusement, monsieur votre fils est en sûreté... en Angleterre, n'est-ce pas ?

DUVAL. — Que ne puis-je aller l'y chercher pour l'amener au pied de ce tribunal ?... Qu'on introduise les accusés. (L'huissier introduit le Chevalier, Douville, Saveuse et Moinel.)

SCÈNE VI

LES MÊMES, LE CHEVALIER, DOUVILLE, SAVEUSE, MOINEL

DUVAL. — Aux accusations de Moinel, ici présent, se sont ajoutés des témoignages identiques, émanant de personnes dignes de foi. Nous allons examiner cela.

LE CHEVALIER. — Nous avons tous pardonné à Moinel les propos que lui a arrachés la peur de la torture... C'est un enfant... Et je tiens à déclarer en notre nom à tous que s'il n'y avait parmi nous qu'un innocent, et nous le sommes tous, Moinel serait celui-là.

DUVAL. — Et pourquoi, monsieur, y aurait-il, comme dans le crime, des degrés dans l'innocence ?

LE CHEVALIER. — Moinel a toujours professé des sentiments religieux...

DUVAL. — Que vous ne manifestiez pas.

MOINEL. — Messieurs, si le chevalier est coupable, je le suis aussi... Mais je jure devant Dieu que je ne l'ai été qu'une seule fois : le jour où j'ai eu la lâcheté d'accuser mes amis.

DUVAL. — Ainsi, vous rétractez ?...

MOINEL. — Tout ce que vous m'avez forcé à dire, oui, monsieur.

HECQUET. — Vous savez à quoi vous vous exposez ?

MOINEL. — La torture... Je l'attends.

LE CHEVALIER. — Le malheureux ! Il se perd sans nous sauver !

DOUVILLE. — Ne l'écoutez pas messieurs... Considérez combien d'années séparent son âge du nôtre... Il était fort peu notre ami et pas du tout notre compagnon.

MOINEL. — J'étais votre compagnon et je suis toujours votre ami... Si vous êtes coupable, je le suis avec vous. Si je suis innocent, vous l'êtes avec moi.

SAVEUSE. — Moinel, je vous en conjure !... Ah ! le malheureux enfant !

MOINEL. — Mes amis, si je vous survis, je serai seul à supporter ma honte... Nulle mère, nulle sœur ne sera là pour m'aider à oublier... Laissez-moi, vous qui êtes ma seule famille, laissez-moi partager votre sort... Laissez-moi gravir votre calvaire, si vous ne voulez pas que j'aille me pendre comme Judas.

SAVEUSE. — Tais-toi !

MOINEL. — Veux-tu donc que je doive de la reconnaissance à vos bourreaux ?

HECQUET. — Cette rétractation importe peu... Il reste des témoignages...

DUVAL, comme égaré. — Oui... il reste les... témoignages.

LE CHEVALIER, montrant Naturé et Nicolas. — Ce sont là vos témoins ? l'un a été aux gages de ma tante l'abbesse, qui l'a chassé ; l'autre a été à notre service.

DOUVILLE. — Ils sont connus pour les plus grands ivrognes de la ville.

NATURÉ et NICOLAS. — Un ivrogne, moi ! doux Jésus ! c'est-y permis.

DUVAL, à Naturé et Nicolas. — Paix ! vous autres, et ne parlez que si on vous interroge.

LE CHEVALIER. — Je voudrais discuter vos accusations ; mais, véritablement, je n'en ai pas le courage, et j'admire monsieur Linguet d'avoir bien voulu y condescendre.

HECQUET. — Monsieur, vous manquez de respect envers la justice.

LE CHEVALIER. — Vous, la justice ! Vous qui en arrachez jusqu'au sentiment du cœur du peuple, en prêtant son appareil à de telles iniquités !

HECQUET. — N'invoquez pas le peuple... C'est lui qui réclame votre châtiment.

NICOLAS. — Le peuple, c'est nous.

NATURÉ. — Oui, c'est nous, le peuple.

DOUVILLE. — Drôles, taisez-vous !... Vous êtes le peuple comme ces gens-là sont la justice.

LE CHEVALIER. — Nous récusons votre tribunal et nous en appelons à la justice éternelle... La piété naïve de ce peuple, avide de consolations aux maux qu'il endure, vous l'avez changée en une superstition farouche, d'où l'idée d'un créateur paternel et juste est bannie. Ce n'est plus le Dieu qui règle l'harmonie des mondes que vous offrez à l'adoration de ceux qui ne veulent pas mourir tout entiers, mais je ne sais quels grossiers simulacres de bois exposés aux injures du temps et aux caprices des passants... Et pour venger une offense imaginaire à laquelle notre raison se fût refusée, vous avez affolé toute une popu-

lation... Et c'est cette vengeance stupide que vous osez appeler du divin nom de justice !

DOUVILLE. — Mon cher chevalier, tu es bien bon de t'échauffer... Laissons-leur l'applaudissement de la canaille, et gardons pour nous le jugement de la postérité.

LE CHEVALIER. — Oui, la postérité, c'est à elle que j'en appelle... C'est à un siècle plus éclairé que nous confions sans crainte notre juste cause... Nous sommes fiers d'être vos victimes, les dernières peut-être que fera le fanatisme, car des lueurs nous annoncent la fin de cette longue nuit où la pensée humaine s'est débattue contre les oppressions de la force et de l'ignorance... Frappez-nous, afin que nous soyons les artisans d'une réprobation qui vous poursuivra jusqu'à la fin des temps... Vos fils eux-mêmes vous renieront et renonceront au funeste héritage de vos noms déshonorés.

DUVAL, bas. — Mon fils...

HECQUET. — C'en est trop, monsieur le président, je requiers...

DUVAL. — C'est bien, monsieur le procureur. Je pense comme vous... A défaut de preuves, ces paroles audacieuses justifieraient notre poursuite et le châtiment que les lois appliquent aux blasphémateurs et aux impies.

HECQUET. — Il n'en est pas moins nécessaire de continuer la confrontation avec les témoins.

DOUVILLE. — Les honorables coquins de témoins.

DUVAL. — Croyez-vous qu'à présent cette formalité ?...

HECQUET. — Je la réclame, monsieur le président.

DUVAL, avec un soupir. — Soit. (On entend un violent tumulte au dehors.) Que signifie ce bruit ?

CLAUDINE, criant du dehors. — Vous ne m'empêcherez pas d'entrer... Je suis venue pour témoigner, et je témoignerai.

SCÈNE VII

LES MÊMES, CLAUDINE, PÉTIGNOT, DES SERGENTS

DUVAL. — Huissier, voyez donc ce qui se passe. (L'huissier ouvre la porte et l'on aperçoit Claudine, que Pétignot défend, se débattant contre les sergents qui veulent l'empêcher d'entrer.)

CLAUDINE, criant et se débattant. — Je suis témoin ! J'ai été appelée ! Je veux être entendue.

PÉTIGNOT. — Pisqu'on vous dit qu'elle est témoin... Oui, qu'on l'entendra, si c'est son idée.

Broutelles, à Duval. — Cette femme a fait l'autre jour une excellente déposition...

Claudine, se débattant. — N'en v'là des patauds qui me chiffonnent... M'sieu le mayeur ; faites-les finir !

Duval. — Qui vous permet d'entrer sans qu'on vous ait appelée ?

Hecquet. — Passons sur les formes, monsieur le président... Ce témoin est précieux en ce moment.

Duval. — Eh ! monsieur, ai-je ou non la direction des débats ?

Hecquet. — Eh ! monsieur, ai-je ou non le droit de requérir telle audition susceptible d'éclairer la justice ?

Duval. — Soit, finissons-en... (A Claudine.) Parlez ; mais faites bien attention à ce que vous allez dire.

Claudine. — Soyez, tranquille, m'sieu le mayeur, je ne dirai pas de menteries... V'là la chose. Quand vous m'avez interrogée, j'ai pas dit la vérité, toute la vérité.

Hecquet. — Ainsi, vous avez fait un faux témoignage ! Vous savez à quoi vous vous exposez en nous faisant une semblable déclaration !

Duval. — Laissez parler le témoin sans l'intimider, monsieur... (A Claudine.) Continuez.

Claudine. — J'ai pas menti, m'sieu le procureur... J'ai fait que répéter les histoires que j'avais entendu raconter par les gens...

Pétignot. — C'est pas un faux témoignage, ça !...

L'Huissièr. — Silence !

Claudine, poursuivant. — Mais je ne vous ai pas dit ce que je savais.

Duval. — Pourquoi ? Et quels sont les faits que vous avez cachés au tribunal ?

Claudine. — Bédame ! m'sieu le mayeur... chacun vit de son état... La vie est dure au pauvre monde... et la justice aussi.

Duval. — Expliquez-vous.

Claudine. — Si je vous avais dit que j'avais gardé des clients dans mon auberge passé le couvre-feu, vous m'auriez mise à l'amende, pas vrai ?... Pour lors, j'ai rien dit... Mais, maintenant qu'à me taire je risque de faire le malheur de ces messieurs... (elle désigne les accusés) faut bien que je parle.

Pétignot. — Sûr... Une amende, ça ne vaut pas la vie de cinq hommes.

Duval, anxieux. — Parlez, mais parlez donc !

Claudine. — Ben, voilà... J'ai à déclarer que la nuit où le calvaire a été renversé, ces messieurs et leurs amis, messieurs d'Etallondes et de Soicourt, n'ont pas bougé de chez moi... Ils n'ont quitté mon auberge qu'au petit jour.

Pétignot. — Ça, j'en témoigne... C'est moi qu'allais à la cave pour eux... Même que j'ai fait plus de dix voyages.

Hecquet. — Ce témoignage tardif est faux. (A Claudine.) Deux témoins vont vous démentir. (Il désigne Naturé et Nicolas.)

Claudine. — Eux ?... Quoi qu'y peuvent savoir ?... C'est-y parce que j'ai refusé de leur ouvrir c'te nuit-là qu'y peuvent savoir ce qui s'est passé dans mon auberge ?

Duval. — Vous affirmez que ces hommes se sont présentés chez vous la nuit de l'attentat?

Claudine. — Oui, m'sieu le mayeur, je l'affirme... Vous comprenez ben qu'ayant chez moi une société de jeunes gens pas tapageurs et qui faisaient de la dépense, j'allais pas ouvrir ma porte à deux ivrognes pour un verre d'eau-de-vie de six blancs.

Duval. — Vous êtes absolument certaine? Vous ne vous trompez pas?

Claudine. — Sur mon salut éternel, je dis la vérité.

Pétignot. — J'en témoigne sur mon saint patron, elle ne ment pas d'un mot.

Douville. — Oui, je me rappelle... Ces individus ont fait vacarme à la porte parce qu'on refusait de leur ouvrir... J'ai même failli sortir pour leur tirer les oreilles.

Duval, à Naturé et à Nicolas. — Vous entendez!... Qu'avez-vous à dire?

Naturé. — Oui, m'sieu le mayeur.

Nicolas. — C'est ben possible... Vu qu'on a frappé à la porte de plusieurs cabarets.

Duval. — Ainsi, c'est vrai?

Nicolas. — Possible... Y a pas d'offense à ça.

Hecquet. — Rien de tout cela ne prouve... (A Claudine) Vous prétendez que ces hommes ont frappé à votre porte... Êtes-vous bien sûre que ce soient eux? Vous le voyez, leurs souvenirs ne sont pas précis.

Claudine. — Pardienne! ils étaient soûls... Comme en ce moment, tenez... Mais, moi, je me souviens bien.

Pétignot. — Moi aussi.

Claudine. — Nicolas Lavallée avait son chariot, qui n'allait guère plus droit que lui... Même qu'il a écorné le coin de ma maison... un beau mur en briques neuves... La marque y est encore, on peut la voir.

Duval. — Il avait son chariot... Vous êtes sûre?...

Claudine. — Sûre et certaine, m'sieu le mayeur.

Hecquet. — Nicolas Lavallée n'est pas le seul charretier de la ville.

Pétignot. — Oui, mais c'est le seul qui dise toujours : Hue!

nom de Dia!... Eh ben, ça, je l'ai entendu comme je vous vois, m'sieu le juge... Donc, que c'était ben lui.

Lefebvre. — Monsieur le président, ces témoignages si précis mettent les accusés hors de cause pour ce qui est du sacrilège...

Duval. — Évidemment.

Hecquet. — Sur ce chef, c'est possible... bien qu'il reste à établir que la femme Sélincourt n'a pas menti en prétendant que les accusés ont passé la nuit chez elle... Mais les autres points de l'accusation subsistent et vous devez les retenir... Vous aviez raison tout à l'heure, monsieur de La Barre, les outrages matériels à des simulacres ne sont pas les plus grands crimes. Qu'importe donc que vous ayez ou non renversé une croix de bois si vous êtes convaincu d'avoir tenté de renverser la foi chrétienne... Voilà le véritable crime, celui pour lequel le ciel réclame une vengeance exemplaire, et vous saurez la lui assurer, messieurs.

Claudine. — O le méchant homme qui demande à un père de livrer son fils au bourreau.

Duval, à Claudine. — Taisez-vous! (A Hecquet) Encore une fois, monsieur, je vous répète que je connais les devoirs terribles de la charge que le roi a bien voulu me confier, et je saurai, sans faiblesse, les remplir jusqu'au bout... La justice sera égale pour tous... Si mon fils est coupable, il sera frappé. (Soicourt entre.)

SCÈNE VIII

LES MÊMES, SOICOURT

Soicourt, s'avançant. — Bien parlé, mon père!

Tous. — Soicourt!

Duval, affolé. — Toi ici, malheureux!

Soicourt. — Oui, mon père, ici, à ma place, à côté de mes amis qu'on persécute injustement... Vous l'avez dit : Justice égale pour tous... Nous attendons votre sentence.

Rideau

Eugène Fournière.

LE PARNASSE ALLEMAND

ET LE SOCIALISME

Richard Dehmel, un poète allemand de l'école des « Jeunes », a dit dans une de ses poésies où il parle de l'ouvrier et de son épouse :

Nous avons de quoi manger,
Et aussi de quoi un peu nous vêtir ;
Pour arranger notre vie
Il ne nous manque que le temps.

Sous cette réserve que plus d'un des prolétaires de fabrique ne mange pas à sa faim, car son salaire est au-dessous de ce qui est indispensable pour l'entretien des siens, ces vers relèvent un fait qui caractérise bien des conditions de la vie générale du prolétaire actuel. L'ouvrier, tel que l'a formé le milieu social avec ses exigences impérieuses, souffre moins de l'insuffisance de son gain quotidien que de la durée exagérée du travail. C'est cette longueur excessive de la journée qui l'empêche de participer dans une large mesure aux grandes jouissances intellectuelles, esthétiques et morales que notre époque actuelle accorde à ses privilégiés.

La poésie s'en ressent peut-être plus que toute autre manifestation d'art et de pensée. Les poètes se plaignent de l'indifférence du peuple à l'égard de la belle littérature. Reproche singulièrement déplacé ! L'ouvrier organisé, gagné au socialisme, le seul qui pense et tâche d'enrichir son savoir, a autre chose à faire que de lire des vers. Il est absorbé par la double lutte pour l'existence actuelle et la libération future. Il doit concentrer son énergie sur la solution des problèmes dont dépend son avenir et celui de tous ses frères de travail. Le peu de temps qui lui reste après un labeur de dix, onze ou douze heures, il le partage entre sa famille et son parti. Il a à peine le loisir de lire son journal et les publications qui ont rapport à la cause commune, d'assister aux réunions publiques ou aux séances du comité dont il est

membre. Comment pourrait-on s'attendre à ce qu'il s'offre encore le luxe d'une littérature qui n'a souvent que des rapports très éloignés avec les choses qui l'occupent le plus ?

Et ne serait-on pas tenté de retourner justement contre les poètes eux-mêmes le reproche d'indifférence qu'ils font souvent au public ouvrier ? Certes, il serait désirable que le beau, dans quelque domaine qu'il se manifeste, trouvât une place d'honneur dans la classe prolétarienne. Mais à côté du beau, on exige le vrai ; en d'autres termes, on demande que l'œuvre du poète reflète la vie humaine avec cette intensité qui est le propre du tempérament de l'ouvrier luttant pour son idéal de justice. Or l'art poétique nouveau remplit-il cette condition ? Et, est-il, par conséquent, véritablement descendu jusque dans le prolétariat ? Poser la question, c'est la résoudre. De même qu'en France, bien peu d'ouvriers ont compris l'art raffiné d'un Verlaine ou les vers obcurs d'un Mallarmé, les travailleurs allemands ne furent généralement point enthousiasmés par les productions des soi-disant représentants de la poétique nouvelle. La plupart des « Jeunes » qui avaient la prétention d'imposer au public leurs extravagances et leurs bizarreries n'ont jamais pénétré dans le milieu ouvrier. Les prolétaires, pour satisfaire leur besoin de beauté poétique, s'en sont tenus à Gœthe, Schiller, Heine, Freiligrath, Herwegh, et à tous ces poètes moins connus qui, généralement sortis de leur propre classe, ont versifié au cours de ces dernières décades leur misère et leur espoir, leurs victoires et leurs défaites.

Toutefois, comme chaque période de lutte et de transformation sociale a été précédée ou accompagnée d'une transformation de l'art, c'est-à-dire d'un renouvellement de ses principes et de ses procédés, l'ère du socialisme croissant et de la bourgeoisie finissante ne pouvait manquer d'avoir pour pendant un bouleversement profond dans tout le domaine de la littérature. Il est naturellement impossible dans le cadre d'un article de Revue de remonter jusque vers leurs premières sources les grands courants littéraires, et de suivre l'idée de l'art dans toutes ses ramifications à travers le temps et les événements. Il y faudrait la plume et la persévérance d'un Georges Brandès. Ce qui est certain, c'est que, en Allemagne, le bouleversement dont nous parlons devint visible, palpable il y a une quinzaine d'années. C'est alors que surgirent les nouveaux mots d'ordre : Réalisme, vérité, nature, que l'on prétendit faire table rase de tout ce qui parut suranné, conventionnel, incompatible avec l'aspect nouveau sous lequel se présentaient les choses. Pour nous servir du mot d'un des novateurs : « On descendit la sonde dans l'âme et on plaça le cœur des êtres sous le miroir du microscope. »

La première manifestation bruyante de l'art nouveau fut la

représentation, en 1888, d'un drame naturaliste de Gerhard Hauptmann : *Vor Sonnenaufgang* (*Avant le lever du soleil*), au « Théâtre libre de Berlin ». Cette représentation marquera dans l'histoire littéraire allemande. L'excitation dans le monde du théâtre fut énorme ; on disait que la pièce de Hauptmann contenait des scènes pleines de dissonances, de crudités et d'obscénités. Aussi, la salle fut comble une heure avant le lever du rideau. Les prophéties des malveillants furent vite déçues ; toutefois, les personnages du drame montrèrent bien que Zola leur avait servi de parrain. Du fond de la scène se firent entendre les gémissements d'une femme en couches. Le public, divisé en deux camps, tapagea furieusement. A ce moment, un docteur sortit de dessous son habit une gigantesque pince à extraction et, s'avançant vers la scène, la présenta aux acteurs. On devine le tumulte que déchaîna cette insulte à l'ouvrage présenté, qui put cependant, non sans beaucoup d'interruptions, voir sa représentation terminée et qui eut bientôt un succès considérable dans toutes les grandes villes de l'Allemagne.

De cette première bataille entre novateurs et routiniers dans le domaine littéraire datent la célébrité de Hauptmann et l'avènement du théâtre réaliste en général. Il est à peine besoin de dire que Hauptmann ne forgea pas de toutes pièces le drame naturaliste. Il eut d'éminents prédécesseurs. Bien avant lui, *Friedrich Hebbel* (1813-1863) et l'Autrichien *Anzengruber* (1839-1889), pour ne parler que de ceux-ci, avaient rendu la vie paysanne et petite bourgeoise avec une puissance d'expression qui effraya leurs contemporains plutôt qu'elle ne les passionna. Mais une orientation plus décisive dans le sens de la vérité objective était réservée aux combattants de la génération nouvelle. Sous l'influence des littératures étrangères, devant le zolaïsme envahissant le roman et y encadrant le tableau tragique des classes en lutte, devant l'analyse psychologique fine et pénétrante d'un Ibsen, l'art conventionnel et superficiel des épigones du classique et du romantique dut fléchir, sans, toutefois, désarmer complètement.

Hauptmann qui, particulièrement, avait dû lutter contre l'hostilité ouverte de la critique rétrograde, remporta, en 1892, avec ses *Tisserands*, un éclatant succès, qui se traduisit par des milliers de représentations et la vente d'une cinquantaine d'éditions du livre en huit années. *Herrmann Sudermann*, l'auteur des pièces : *Die Ehre* (*L'Honneur*), *Heimat* (*Le Pays*), *Schmetterlingschlacht* (*Bataille des Papillons*), etc., qui peut se flatter d'être la bête noire de tous les Tartuffes en soutanes, fracs ou uniformes, ne resta pas en arrière. Il avait débuté en 1887 avec un volume de nouvelles intitulé : *Frau Sorge* (*Madame Souci*) et il s'orienta vers le naturalisme en 1889, avec son roman : *Katzensteg* (*Passerelle de Chat*), un des plus dramatiques et des plus émouvants récits de la litté-

rature nouvelle. Il est celui d'entre les auteurs dramatiques actuels qui gagne le plus d'argent et qui, avec les Hauptmann, Wildenbruch et Lauff — ces deux derniers sont les très dévoués interprètes des fantaisies et intérêts impériaux — dicte ses conditions aux directeurs de théâtres. Si nous ajoutons encore les noms de quelques autres auteurs, tels que *Max Halbe,* qui a fait sensation avec sa pièce : *Jugend* (*Jeunesse*); *Ludwig Fulda,* l'excellent traducteur de Molière; *Richard Voss,* nouvelliste et auteur dramatique; *Max Kretzer,* le romancier en vogue, qui suit les traces de Zola sans atteindre son puissant modèle; *Ernst von Wolzagen,* conteur satirique et spirituel — nous aurons énuméré les représentants les plus connus de l'œuvre réaliste de la nouvelle période littéraire.

Il serait superflu d'insister sur le fait que les productions de ces prosateurs ne sont pas socialistes, bien que la critique sociale y ait une très large part. Pour qu'ils le soient, il faudrait que ces ouvrages fussent beaucoup moins entachés de doute, de résignation, de négation stérile. L'art qui ne reproduit que ce *qui est* sera nécessairement impuissant à entraîner ses adeptes vers les sommets de l'idéal humain. Il tourne dans un cercle de démonstrations généralement sombre et décourageant. Car, ce qui malgré tout domine la vie et la pensée contemporaine, ce n'est pas encore la transformation socialiste, mais la décomposition bourgeoise ; et l'auteur naturaliste, en restant fidèle à son rôle d'observateur impartial, ne peut refléter dans son œuvre que les images ternes et douloureuses de cette décomposition. Encore, faut-il considérer que la plupart des littérateurs sortent justement de la classe bourgeoise dont ils ont les vues pessimistes et la conscience troublée. Les prolétaires qui tournent le regard du côté où, au-dessus des ombres rampant par les vallées, éclôt une nouvelle et superbe aurore, ne les suivent qu'avec beaucoup d'hésitation et s'en tiennent de préférence aux grandes œuvres classiques. Certes, ils ont acclamé le naturalisme qui a mis à nu le mécanisme aux mille ressorts de la vie moderne, mais ils ne se détournèrent pas de la littérature des *Lessing*, *Schiller* et *Gœthe* qui leur montrait un but, un idéal, ne fût-ce souvent qu'un but ou idéal purement esthétique. Parce que le pessimisme profond de la littérature moderne est incompatible avec l'optimisme sublime de la classe ouvrière, il ne peut pas y avoir une pleine fraternité d'armes entre socialisme et naturalisme, entre prolétaires et artistes d'aujourd'hui.

Mais revenons aux poètes lyriques. La poésie lyrique proprement dite étant destinée tout d'abord à exprimer ce qu'il y a de plus caché et de plus intime au fond de l'âme et de la nature est moins soumise aux grandes évolutions historiques que le drame et le roman. *Paul Heyse,* quand il chante les fleurs et l'amour, l'espoir renaissant du

printemps ou la mélancolie de l'automne, ne diffère pas beaucoup des poètes du dix-septième siècle. Comme l'a dit *Sully Prudhomme* : « Les cytises de Virgile ont embaumé tout l'univers. » C'est que printemps et automne, amour et trépas, les principaux sujets de la poésie lyrique, se présentent perpétuellement sous la même face, ou à peu près. La poésie politique et militante fait cependant exception, en ce sens qu'elle s'approprie les nouveaux arguments et les nouvelles visées. Néanmoins, elle reste très stationnaire sous le rapport de la forme d'expression. Les nouveaux poètes allemands qui lancèrent le cri d'alarme en même temps que les prosateurs naturalistes dont nous avons parlé, procédèrent généralement de Geibel, Freiligrath et Herwegh. *Geibel* (1815-1848) avait fait école par la forme infiniment soignée de ses vers ciselés et harmonieux, d'où cependant toute idée de combat fut absente. *Freiligrath,* plus connu par les descriptions magnifiques de paysages orientaux, qui rappellent les chefs-d'œuvre de Leconte de Lisle, que par ses strophes ardentes de liberté démocratique, donna à la poésie militante un éclat et une richesse de couleur presque inconnue jusque-là. Enfin *Herwegh,* contemporain de ces deux poètes éminents, avait trouvé la note sociale et empoignante avec ses *Chansons d'un vivant* (1). C'est lui qui est généralement considéré comme le premier versificateur franchement socialiste. — Continuer l'œuvre de ces prédécesseurs, c'était réunir en une synthèse supérieure leurs qualités considérables, ou même les dépasser en beauté, ardeur et pensées. Voilà ce que se proposèrent les « Jeunes » et nous allons voir comment ils s'y prirent.

En 1887 ou 88, parut à Berlin un volume d'esquisses, signé du nom norvégien Bjorne P. Holmsen. Les critiques d'art et les amateurs de mode s'empressèrent de faire un accueil enthousiaste à l'étoile étrangère surgie du ciel de la littérature. Hauptmann lui dédia même son premier drame : *Sonnenaufgang,* disant que « l'impulsion décisive » lui était venue de ce Holmsen, ou plutôt de son livre qui portait le titre : *Papa Hamlet.* La plupart des encenseurs ignoraient absolument qu'on leur avait joué un joli tour ; car le nom de cet étranger qu'ils glorifiaient aux dépens des littérateurs indigènes et qu'ils portaient aux nues n'était que le pseudonyme de deux poètes bien allemands : Arno Halz et Johannes Schlaf. Sachant par expérience personnelle que nul n'est prophète dans son pays, ces jeunes chevaliers de la muse poétique s'étaient entourés du prestige étranger pour mieux réussir. Ils poétisaient ensemble dans une mansarde au sixième, comme deux oiseaux, dans une cage suspendue au-dessus de la grande ville. C'est là qu'ils travaillaient au « renouvellement de l'art », car

(1) *Gedichte eines Lebendigen*, Stuttgart, 1841.

ils avaient la fière prétention de révolutionner dans tous ses éléments l'art tel qu'il se manifestait dans la littérature contemporaine. Entreprise hardie et immense, qu'ils ne réalisèrent qu'en partie ; car à force de surmenage et de misère, l'un des deux compagnons, J. Schlaf, tomba victime d'une grave crise de nerfs qui nécessita son internement dans une maison de santé, l'autre dut quitter le Parnasse pour gagner son pain par le reportage. Ils avaient toutefois réussi à orienter critiques et poètes vers des voies nouvelles, en introduisant dans leurs créations poétiques et jusque dans l'habit extérieur de leurs pensées — le langage — la plus grande somme de vérités possibles, sans renoncer aux profonds et merveilleux accords d'une harmonie parfaite.

Deux ans avant la publication du *Papa Hamlet*, Holz avait fait paraître, à lui seul, un fort volume de poésies, portant le titre : *Das Buch der Zeit. Lieder eines Modernen* (1). Ce volume qui rapporta à son auteur le gain pyramidal de 25 marks, est unique en son genre. Franz Mehring, le sévère critique de la *Neue Zeit*, l'apologiste des classiques, a dit que ces *chansons d'un moderne* sont la plus importante collection de poésies qui ait paru depuis trente ans — appréciation qui nous paraît rester au-dessous de la vérité. L'élan, la superbe envolée des idées, l'éclat et la richesse des images dans le *Phantasus* — un cycle de poèmes contenu dans ce livre — ne nous semble être dépassé par aucune œuvre allemande de poésie rhétorique de tout le dix-neuvième siècle. Seul *Die Ideale*, ce chef-d'œuvre poétique de Schiller et qui date de 1795, peut lui être comparé. — Et ce livre de Holz était socialiste ! Du haut de sa mansarde, le poète fait promener son regard des merveilles de l'antiquité grecque aux sombres misères des prolétaires de fabrique, et dans des images éblouissantes de beauté antique alternant avec des chants de guerre et des appels à la justice, nous goûtons toutes les souffrances et toutes les joies de l'humanité en marche.

Je suis un aigle dans la nue !
L'humanité est ma patrie !
L'éternité est mon manteau ;
Et l'univers est mon berceau !

Dans ces vers qui servent de refrain à une des chanson du *Phantasus*, le poète glorifie le socialisme lui-même. Mais il comprend bien qu'il ne suffit pas à l'auteur de s'élever aux plus hautes régions de la pensée. Il doit travailler à ce que les foules, enchaînées par le fardeau des besoins matériels, puissent le suivre. Henri Heine, dont le sarcasme

(1) Zürich 1886. Verlags-Magazin (Schabelitz).

se déversait sur toutes les hypocrisie sociales, avait dit, dans *Les Rats* (*Die Wanderratten*) qu'une morue silencieuse, bien saucée, conviendrait mieux aux affamés que tous les beaux discours prononcés depuis Cicéron. Holz, en reprenant cette vérité, démontre l'impuissance de toute propagande esthétique et morale n'ayant pas pour base la transformation des conditions matérielles de la vie des déshérités.

Il était juste, ô ma tendre mère,
Ton mot cruel, toujours me poursuivant :
Qu'importent les Shakespeare, Luther, Kant ?
Le pauvre monde, dans sa profonde misère,
Au *Faust* sublime un grain de beurre préfère !

Au commencement de sa carrière, tout jeune, apologiste de la nouvelle Allemagne unifiée et césariste, le poète est emporté de bonne heure par le grand courant socialiste. Rien de plus vigoureux dans le fond et la forme que son poème : *Vive la France !* tout inspiré de haine contre le fléau du militarisme et d'amour pour le pays qui, le premier, a levé le drapeau de l'affranchissement humain :

Le peuple des Rousseau et Saint-Pierre.
Je l'aime, comme j'aime celui d'Homère.

Dans un autre poème, intitulé : *Ecce Homo!* l'auteur nous dépeint la vie d'un pauvre prolétaire qui arrive, à force de veilles et d'efforts constants, à s'élever au-dessus du niveau intellectuel de sa classe. C'est là, pour ainsi dire, la biographie du travailleur manuel qui occupera plus tard une place d'honneur dans le parti. Il est apprenti compositeur dans une imprimerie et travaille à la confection du *Nouveau Testament*, dont il doit composer le chapitre relatant la misère du pauvre Lazare. L'injustice criante commise envers ce personnage de la légende biblique saisit l'âme sensitive de l'ouvrier. L'analogie des faits et des temps le frappe. Le sort du pauvre, chassé du seuil du riche, n'est-ce pas tout à tait son propre sort et celui des milions d'êtres humains qui, créant le bien-être, le luxe du riche, en restent dépourvus eux-mêmes? Et c'est alors que commence la lutte sans trêve ni merci contre une société démontrée injuste et impuissante. Après des années de labeur physique et cérébral, notre compositeur arrive à être l'homme de confiance de sa corporation ; il devient rédacteur à une petite feuille du parti, et enfin les portes du Parlement s'ouvrent à lui. C'est là, au milieu des compagnons de lutte à barbes grises, presque tous martyrs comme lui de leur conviction socialiste, c'est là que, mi-Rousseau, mi-Lassalle, il sème, du haut de la tribune, la semence de l'avenir dans le peuple. Il est moins impétueux qu'autrefois, mais

inébranlable dans sa foi socialiste; ni le doute ni l'argent n'ont de prise sur lui.

Il est déplorable que Holz n'ait pas su, au même degré que ce personnage de son poème, garder intact son idéalisme politique. Au moment de l'apparition de son livre, il avait vingt-deux ans. Aucun parnassien allemand n'avait avant lui réuni à pareil âge les mêmes qualités d'artiste et de penseur. Mais une quinzaine d'années s'est passée depuis, sans que le poète ait ajouté à la gloire de ses débuts. Ayant peu pénétré dans les masses par le fait que l'élan de sa pensée dépassait trop les trivialités du jour, et que, d'ailleurs, le prix très élevé du dit livre en rendait l'acquisition difficile aux travailleurs socialistes, l'auteur reste à l'écart de l'opinion publique, s'épuisant de nouveau en recherches et discussions qui avaient généralement rapport avec les questions de méthode. C'est avec quelque raison qu'on lui reproche l'exagération du principe formaliste. L'immortel Gœthe n'a créé aucune forme poétique absolument nouvelle, ce qui ne l'empêche pas d'être glorifié comme un des plus grands artistes du régime bourgeois.

Henri Séailles, dans un article de la *Revue des Deux Mondes* (1), a voulu reconnaître dans les derniers travaux littéraires de Holz, la parenté étroite avec certains auteurs français. La thése qu'il y défend est sans doute fondée, mais nous n'avons pas à nous en occuper ici.

A côté de Holz, bon nombre de jeunes poètes ont mis leur talent au service du socialisme. *Karl Henkell* est de ce nombre. Au commencement de la dernière décade, ses strophes sonores remplissaient les suppléments de la presse socialiste. Il publia plusieurs volumes de poésies et poèmes qu'il réunit plus tard sous le tite : *Gedichte*. A la fois très fertile et très habile interprète des événements du jour, il s'est acquis une renommée qui a dépassé les frontières. Sans avoir l'ampleur ni l'ardeur de Holz, sa pensée s'élève souvent à une réelle hauteur et il a composé, en dehors des chansons socialistes proprement dites, des idylles d'âme d'un charme tout particulier. On lui a reproché cependant l'arbitraire ou, pour mieux dire, l'improviste de son style poétique, héritage de Henri Heine qui, comme l'on sait, modifiait souvent par une tournure inattendue mais toujours spirituelle, tout l'effet de son vers harmonieux. Malgré cela, Karl Henkell a un grand mérite : celui de n'avoir jamais versé dans l'obscurantisme des décadents et symbolistes à qui Holz a fini par donner son appui.

Il me faudrait un chapitre à part, pour présenter aux lecteurs français tous les apôtres de l'art soi-disant symboliste ou décadent. Ils

(1) Livraison du 15 avril 1900. *(L'influence française dans la littérature allemande.* Arno Holz.)

m'en dispenseront d'autant plus volontiers qu'ils en ont eux-mêmes un choix des plus abondants. *Richard Dehmel,* dont le nom a été cité plus haut, n'est pas exempt des extravagances symbolistes, bien que sa muse se présente dans un costume rouge, le bonnet jacobin sur les cheveux bouclés. Les quatre volumes de poésies qu'il a fait paraître chez *Schuster und Loeffler* à Berlin, sont fort imbus de socialisme, mais le mystique du langage empêche souvent la compréhension des idées émises.

Il n'est connu que d'un petit nombre d'amateurs qui le proclament roi des poètes! Voilà un roi dont la gloire ne survivra guère à son règne, s'il ne s'impose pas davantage par ses vertus littéraires. Les héritiers et successeurs ne manquent pas. A l'heure qu'il est, nous avons en dehors des décadents et symbolistes proprement dits, des poètes « bleus », « violets » et « verts ». Il y a des vers-libristes qui écrivent en prose et des prosateurs qui composent en rimes, abstraction faite de certains « Jeunes » dont le talent consiste uniquement à estropier l'orthographe et à violer les règles de la ponctuation. Ces derniers excellent surtout dans l'abus du point d'exclamation. Deux points d'exclamation au bout d'une phrase qui est entrecoupée de traits d'union et souvent dépourvue de tout sens pour le vulgaire, voilà un de leurs tours de force ordinaire!

Presque toute cette littérature à la mode est d'ailleurs plus ou moins entachée de nietzschéanisme, c'est-à-dire d'égoïsme personnel; et, par cela même, elle est condamnée à rester stérile. Moi! c'est le centre autour duquel gravit tout l'intérêt des strophes. Peut-être MM. les chevaliers de la muse finiraient-ils par s'imposer à une partie plus considérable de l'opinion s'ils avaient la voix puissante du surhomme de Weimar. Mais leur voix est généralement faible et chétive, car ils sont des névrosés plutôt que des génies. Le prolétariat ne les comprend pas plus qu'ils ne le comprennent eux-mêmes. Les ouvriers socialistes allemands ne se déclarent point adversaires de n'importe quelle modification apportée à l'art poétique, pourvu que les novateurs ne s'efforcent pas de les décourager. Mais ne souffrant ni de la névrose ni de la déification de l'individu, ils ne savent que faire d'une poésie qui ne leur dit rien.

Pour en rester aux poètes qui ne s'écartent pas du large courant socialiste et dont les ouvrages restent compréhensibles par leur clarté à tout lecteur sérieux, il faut citer les frères *Heinrich et Julius Hart.* Le premier est l'auteur d'une épopée magnifique : *Das Lied der Menschheit* (*La Chanson de l'Humanité*). En vingt-quatre chants, riches d'images et souvent d'idées profondes, le poète, se basant sur les données de la science moderne, passe en revue tout le développement de la civilisation. — Son frère, Julius, est de même un poète très

apprécié et surtout un critique distingué. Il a publié une *Histoire de la Littérature universelle et du Théâtre* (1) qui est considérée à bon droit comme un chef-d'œuvre. — Le passé, cette histoire endormie, tente d'ailleurs les véritables poètes presque au même degré que le présent, cette histoire vivante. C'est ainsi que la poétesse autrichienne *Marie delle Grazie* dans son épopée *Robespierre* (1894), glorifie la Révolution française comme un épisode tragique dans la souffrance dix fois séculaire de l'humanité, qui reconnaît enfin dans le socialisme le suprême sauveur. Dix ans plus tôt, c'était *Karl Bleibtreu*, l'habile peintre des mœurs de guerre, aujourd'hui un des chefs de l'école des « Jeunes » et infatigable propagandiste pour la démocratisation de l'armée, qui avait fait l'apologie des événements de la Révolution française par ces deux drames : *Weltgerichb* (*Justice universelle*), et *Schickoal* (*Destin*). On le voit : le bouleversement de 1789 ne cesse pas d'inspirer les poètes militants et de faire vibrer les cordes de leur lyre.

En insistant sur le caractère généralement pessimiste de la littérature moderne, j'ai fait remarquer plus haut que les auteurs se recrutent en grande partie dans la classe qualifiée ordinairement de supérieure. Ils ont le privilège de l'argent ou de la naissance — n'auraient-ils pas aussi celui de la supériorité dans les lettres ? C'est sans doute le cas, bien souvent. Mais le talent n'est pas nécessairement de leur côté. On pourrait, au courant de la plume, marquer bon nombre de poètes qui tiennent au peuple par leur origine prolétaire. La poésie ne rapportant guère de quoi vivre, ces versificateurs sont le plus souvent réduits à gagner leur pain par le travail manuel le plus dur et le moins attrayant. Parmi les collaborateurs des feuilles satiriques du parti ouvrier, telles que *Der Wahre Jacob* ou *Der Süddeutsche Postillon*, il y en a plus d'un qui n'est que mécanicien, peintre ou ébéniste et qui supporterait cependant la comparaison avec tel ou tel poète bourgeois en vogue. Parfois ces prolétaires réussissent à échanger définitivement le rabot ou le pinceau contre la plume. Dans le domaine du roman, on pourrait citer, par exemple *Max Kretzer*, mentionné plus haut, qui fut simple ouvrier journalier avant d'être romancier fertile. Dans le domaine de la poésie, on peut nommer *Robert Seidel*, qui, de tisserand, est devenu publiciste et poète.

R. Seidel, d'origine saxonne, est naturalisé Suisse et vit à Zurich, cette ville de la libre Helvétie où *Gottfried Keller* a composé ses plus belles œuvres et où *Léopold Jacoby*, un des plus braves et des plus pauvres entre les jeunes chantres de l'idée socialiste, est mort en 1890.

(1) *Geschichte der Weltlitteratur und des Theaters.* Verlag von J. Neuman in Neudamm.

Dans un cadre moins large que Henkell, qui est également établi à Zurich, Seidel a très fidèlement retracé les péripéties de la lutte socialiste au jour le jour. *Mêlée de combat et Solitude* est le titre d'un volume de poésies qu'il a fait paraître en 1894 et qui aujourd'hui en est à sa quatrième édition (1). Les vers contenus dans ce livre sont généralement d'une grande élévation de pensée ; la critique les a beaucoup loués et plusieurs chansons ont été mises en musique. Seidel est de préférence chargé par les organisations ouvrières des prologues pour les fêtes et congrès. Mais il excelle aussi dans les strophes où les voix de la nature, le cri de l'oiseau ou le bruissement de la forêt, sont rendus avec un choix d'images singulièrement heureux. C'est en somme un poète qui respecte les limites de son talent et ne prétend point révolutionner l'art « en soi ». Il y a lieu de le comparer dans ce rapport avec son confrère hambourgeois *Otto Ernst*, maître d'école lui aussi, dont les vers, au même degré que les nouvelles et les articles de critique, témoignent d'une pondération d'esprit qui contraste avantageusement avec l'obscurité ou l'intempérance désordonnée de certains parnassiens avides de sensation.

Qu'il nous soit permis à la fin de cette revue littéraire — forcément très sommaire à cause de l'étendue de la matière — de signaler l'œuvre poétique de *Detlef von Lilienkron,* un ancien officier, dont la conception politique est aussi bornée que sa fantaisie est admirable et sa psychologie fine et lumineuse. Il y a des critiques sérieux qui le considèrent comme le plus grand artiste dans les créations lyriques de ces quinze dernières années. Comme Holz, il a le don des couleurs éclatantes et des aspects sublimes, des mélodies caressantes et des contrastes violents. N'ayant jamais appartenu à aucune école ou coterie littéraire, il se passe de toute théorie d'art, de toute science même. Comme l'auteur du *Phantasus*, ce poète est encore resté presque inconnu du grand public et ses trois ou quatre volumes de poèmes et de poésies dans lesquels il chante naïvement tantôt les princesses vertueuses et les princes chevaleresques des anciens temps, tantôt les grisettes et l'amour libre, fin de siècle, ne sont achetés que par un très petit nombre d'amateurs. — C'est ici le cas de dire avec Sainte-Beuve : « Pour réussir en matière littéraire, il ne faut rien de trop, mais toujours et avant tout une certaine mesure. Du moment que vous touchez la veine, n'enfoncez pas trop, vous arriverez mieux ! » Sainte-Beuve écrivit ces mots en 1843 à l'occasion de la représentation de *Lucrèce* de Ponsard, mais sa remarque peut s'appliquer aux littérateurs de tous pays. Celui qui devance trop son temps, ne fût-ce que dans le domaine de l'esthétique, a mille chances de rester incompris. La mauvaise

(1) *Aus Kampfgewühl und Einsamkeit,* Dietz, Stuttgart.

herbe pullule et submerge les plantes supérieures : c'est la loi de la production littéraire en régime bourgeois.

Le socialisme a charge de supprimer cette loi, comme il supprimera le régime bourgeois lui-même. L'assainissement de la littérature sera le résultat de la libération économique et intellectuelle du prolétariat. Du moment que l'instruction intégrale et la réduction efficace des heures de travail auront mis le peuple en état de juger lui-même, ç'en sera fait à la fois de la littérature de salon et de portières, de névrose et de *Barbe-Bleue*. Mais à l'heure présente, les poètes qui méritent vraiment ce nom peuvent aider par leurs propres créations à cette transformation de l'art, et nous avons vu comment en Allemagne quelques-uns des « Jeunes » ont compris ce devoir. Comme le disait Gœthe dans un article sur l'antique littérature grecque : « Le temps n'est plus où les sibylles prophétisaient sous la terre... » Dans l'Allemagne moderne comme partout, l'élite du peuple est impatiente d'entendre des textes nouveaux et des mélodies nouvelles. La « vieille chanson de la misère humaine » surtout n'est plus du tout à son goût.

THUROW.

Sur les Événements de Chine

Les événements de Chine posent, de nouveau, devant le prolétariat international, ce problème de l'expansion exotique qui a pris tant de place, depuis vingt ans, dans la vie de tous les peuples dits civilisés.

Peut-être par son urgence même, cette haute et vaste question sollicitera-t-elle, de notre prochain Congrès, un examen plus approfondi. Dans cinq ou six semaines, les socialistes de tous les pays, où l'évolution industrielle a déjà suscité une démocratie révolutionnaire, se réuniront à Paris. A l'ordre du jour de leurs travaux figure — et en bonne place, insérée par les soins de la conférence préparatoire, la rubrique : colonisation. Il importe qu'elle ne soit point cette fois ajournée, éliminée comme au Congrès de Londres. Sans doute les programmes de nos délibérations sont d'autant plus chargés que nous nous assemblons moins souvent. Le développement social, à notre époque, est si riche et si varié, qu'il nous propose de multiples interrogations. Mais le prolétariat ferait une lamentable faillite, s'il ne répondait pas à chacune d'elles, s'il n'opposait pas une formule précise, à toutes les éventualités, si, en un mot, il n'était pas armé pour tous les cas. Justement à la veille des assises de Paris, les événements de Chine surgissent pour nous rappeler qu'il nous faut à tous, Allemands et Anglais, Français et Belges, Italiens et Américains, statuer sur cette redoutable hypothèse des conquêtes lointaines indéfinies.

D'autres estiment que le parti socialiste ne se trouvera pas unanime dans ses motions. Ils craignent que les tactiques nationales n'aillent à l'encontre de l'unité des votes, et que certaines préférences individuelles ne contrarient l'action de l'ensemble. Ils font valoir que dans son récent et retentissant ouvrage, Bernstein s'est montré plutôt favorable à l'expansion exotique de l'Allemagne, tandis que d'autres membres de la Social-Démocratie germanique demeurent réfractaires à toute assimilation de territoires asiatiques et africains. Il est incontestable que là-dessus, Kautsky ne pense pas comme Bernstein, ni

Liebknecht comme Vollmar. Même doctrinalement, certains socialistes qui n'ont aucune sympathie pour le régime capitaliste, pourront soutenir que l'adaptation à l'industrialisme de contrées neuves, en surexcitant la concurrence universelle, précipitera le cataclysme final. D'autres — nous en savons chez nous — diront que le colonialisme n'est qu'un dérivé du système actuel de propriété et que c'est pure folie que de prétendre arrêter son élan. D'autres encore — nous en savons aussi en France — allégueront que cette expansion coûteuse et barbare est la dernière carte de la bourgeoisie et qu'elle ne peut plus se survivre, qu'en s'ouvrant à coups de canon débouchés sur débouchés. A Bruxelles, les députés ouvriers refuseront systématiquement les crédits pour le Congo. Nos amis d'Italie — nous en voulons pour preuve un très substantiel discours de Colajanni à Montecitorio — attaqueront avec la dernière énergie toute tentative d'annexion — que ce soit sur le Pacifique ou sur la Mer Rouge. Quelques trade-unionistes anglais se laisseront fléchir, estimant que l'occupation de tel ou tel opulent entrepôt relèvera le Standard of life de la classe laborieuse d'Outre-Manche. Mais cette diversité très réelle de sentiments ne saurait être un argument contre l'examen d'un des problèmes les plus vitaux de notre âge. Au contraire elle n'indique mieux la nécessité de le traiter et de le trancher. Sur un point aussi « organique » le socialisme ne saurait, sans danger, se diviser indéfiniment.

Les événements de Chine rentrent avec netteté dans la catégorie des faits coloniaux qui se sont produits durant le dernier quart de siècle. En apparence, les puissances d'Europe, les Etats-Unis, ou le Japon qu'on ne saurait plus en disjoindre, ont toujours été contraints par des incidents imprévus d'intervenir au loin. La conquête suivait l'intervention. En pratique, les chancelleries n'ont jamais sévi ni annexé malgré elles. Il est puéril de vouloir soutenir que les peuplades nègres ou les hordes jaunes aient jamais provoqué les blancs. Ce sont les blancs qui ont toujours commencé, et qui se sont rendus responsables des guerres coloniales qui ont désolé l'humanité depuis 1870.

Les conflagrations s'écartent de nous : on ne se bat plus, comme au temps de Charles Quint en Lombardie, ni comme au siècle de Louis XIV en Flandre, ni comme sous Napoléon dans la Basse-Autriche. Les grandes querelles européennes semblent s'être closes avec la campagne de Bohême, la campagne de France et celle des Balkans. Elles ne servaient plus suffisamment les intérêts et les visées de la bourgeoisie partout dirigeante ; celle-ci a porté son action à des milliers et des milliers de kilomètres de ses capitales. Peut-être, — et sans doute —, un jour, par une réaction très logique, les chocs militaires d'Asie et d'Afrique auront leur contre-coup chez nous ; les Etats s'entredéchireront pour résoudre un litige territorial né dans l'autre hémi-

sphère. On a failli y venir avec l'Afganistan et avec Fachoda... Mais nous n'en sommes pas encore complètement arrivés à cette étape. Il faut qu'auparavant les grands secteurs du globe se soient délimités.

Il est indéniable que les Chinois ont agi en bandits et en criminels vis-à-vis des puissances civilisées. Ils ont tué sans prévenir ; ils ont défoncé la fiction diplomatique en s'en prenant aux légations ; ils ont répandu le sang avec la facilité de gens pour qui la vie est dépourvue de valeur et qui se reproduisent sans compter. Nous les chargeons volontiers de tous les griefs, et de toutes les réprobations : seulement nous demandons que la France et l'Angleterre, la Russie et le Japon, prélèvent là-dessus leur part légitime. L'histoire des dernières années est accablante pour toutes les chancelleries — qui ont joué, en 1899, à la Haye, le rôle si brillant, et si effectif, que l'on sait.

Lorsque l'Afrique eut été dépecée, lorsque les Anglais se furent établis en Guinée, en Egypte, en Natalie et au Cap et dans l'Ouganda, que les Français eurent saisi outre l'Algérie, la Tunisie, le Dahomey, le Congo, le Soudan, le Sénégal, Madagascar, que l'Italie se fut installée à Massaouah, et temporairement dans le Tigré ; que le roi des Belges eut assuré à ses sujets les réserves d'ivoire et de caoutchouc du Congo ; que Guillaume II enfin eut planté son pavillon au Caméroun, au Tanganika, et ailleurs, une phase de l'histoire se ferma ; une autre, sur le champ, s'ouvrit.

L'Angleterre et la France avaient désormais de larges domaines à administrer, et leur assimilation progressive ainsi que leur jonction éventuelle, suffisaient à occuper Paris et Londres. Mais Berlin n'avait presque rien, étant venu trop tard, et Pétersbourg n'avait pas acquis un pouce de terre, parce que le Tsar ne se souciait point de régner sur des nègres. Les deux grands Empires, en qui repose l'espoir du germanisme et du slavisme, estimèrent qu'ils ne devaient point différer leurs dédommagements, et que la Chine leur offrirait de très remarquables compensations. Ils se jetèrent donc sur l'Empire du Milieu.

Ce qui les enhardit, c'est que les Célestes venaient d'être battus à plates coutures par les Japonais, qu'ils avaient attesté leur faiblesse, leur désarroi, et leur lâcheté, que leur pays paraissait en décomposition totale — et qu'ils n'avaient plus ni armée, ni marine, ni munitions. Alors — c'était il y a trois ans — se préparèrent les tragiques événements, qui en juin et juillet 1900, firent frémir d'horreur la civilisation européenne.

En pleine paix, sans déclaration de guerre, sans même un prétexte plausible, Guillaume II, empereur d'Allemagne, débarqua une expédition sur le littoral du Chan-Tung, à Kiao-Tchéou, au sud du Petchili, à proximité de Pékin. Les Chinois eurent le mauvais esprit de

résister ; on les tua par centaines. Le gouvernement germanique n'eut cure de ces massacres qui débarrassaient l'humanité de quelques faces jaunes. Et là même où les hommes aux petits yeux avaient été sacrifiés au prestige occidental, il ordonna la construction d'une ville neuve.

L'Europe s'émut, mais ne protesta point : l'heure est passée depuis bien longtemps où un cabinet n'en laissait pas un autre prendre un point d'eau ou un dépôt de charbon, sans formuler les plus expresses réserves. Le système des partages polonais a fait fortune. On ne réclame plus, on prend à son tour. L'occupation de Kiao-Tchéou fut ainsi le signal du premier morcellement de la Chine.

La Russie s'empressa de jeter son dévolu sur le havre de Port-Arthur, clé du Petchili septentrional qu'elle convoitait depuis longtemps, et qu'en toute autre circonstance, elle n'eût pu saisir sans risquer une guerre avec la Grande-Bretagne. Celle-ci annexa Weï-Haï-Weï et s'arrogea un droit de pré-occupation éventuelle sur toute la vallée du Yang-Tsé. Enfin le gouvernement français, pour ne point froisser le nationalisme latent dans les masses, s'attribua, au nord du Tonkin, l'enclave de Kiang-Tcheou, et rangea sous son influence morale, le Yunnan et dépendances.

Donc, si nous passons sous silence la tentative malheureuse de l'Italie à San-Moun, quatre puissances, à la suite de de la conflagration sino-japonaise, avaient participé à un dépècement caractéristique du Céleste-Empire. Il ne s'agissait encore que de confiscations de ports ou de délimitations platoniques de littoraux. Il n'en restait pas moins que le territoire chinois était violé, que l'indépendance chinoise était menacée, que toutes les fictions diplomatiques, à Pékin et Tien-Tsin, avaient été outrageusement foulées aux pieds. Ces expressions paraîtront ridicules à ceux qui distinguent les races supérieures et les races inférieures. La Chine fut pourtant ébranlée à fond.

Derrière les diplomates et les soldats, venaient comme toujours les missionnaires et les financiers. Les congrégations religieuses, fortes du prestige des armes européennes, procédaient à la conversion méthodique de populations qui n'avaient que de vagues sympathies pour le Nouveau Testament. Contrainte, pression ou promesses, tout fut mis en œuvre par les Péres pour étendre la parole du Christ sur la terre des pagodes. Les mandarins laissèrent d'abord faire. Le gouvernement de l'Empire du Milieu s'est montré en général fort tolérant pour les diverses confessions et les propagandes, quelles qu'elles fussent. L'Empire romain, à l'origine, marqua aussi une mansuétude parfaite à l'endroit des chrétiens. Lorsqu'il lui apparut que les néophytes bouleversaient son système administratif, compromettaient son autorité, et sapaient ses bases, il les persécuta. Quand les missionnaires eurent conquis trop d'adeptes et surgirent menaçants pour la vieille

Chine, la vieille Chine s'insurgea. Le soulèvement fut politique, national, non religieux.

Les capitalistes cheminaient à la suite des moines, le coffre-fort derrière le bénitier. Les financiers fondèrent des sociétés anonymes, projetèrent des chemins de fer, s'entendirent avec des fonctionnaires indélicats pour dépouiller les populations. Les Chinois, moins habitués que les Français, les Anglais et les Allemands, aux méfaits de la Haute Banque, n'acceptèrent pas sans frémir les spoliations dont ils étaient les victimes. L'insurrection des Boxers fut, à coup sûr, suscitée par quelques ambitieux de province qui entendaient chasser les étrangers et renverser la dynastie. Elle trouva un sol tout préparé, parce que les Célestes avaient contre les puissances, d'innombrables et très légitimes griefs.

A tout prendre, aujourd'hui, et si l'on s'en tient aux apparences, la croisade des civilisés en Extrême-Orient n'a pas été froidement délibérée et voulue par la diplomatie. Celle-ci eût volontiers attendu quelque temps pour poursuivre la délimitation de la Chine; surtout, elle eût préféré éviter les grandes violences et les guerres prolongées; car, la bourgeoisie dirigeante affectionne le système des petits paquets, qui tamise ses ambitions et masque ses pensées secrètes. Mais n'est-il pas exact, cependant, que les douloureux événements de Tien-Tsin et de Pékin se rattachent, par un fil direct, aux exactions commises depuis 1896 sur les bords du Pacifique par les divers gouvernements ?

Si l'on se rappelle l'histoire que nous venons de résumer, si l'on se souvient que les exigences — inéluctables — du capitalisme ont été l'origine des graves éventualités qui se déroulent sous nos yeux, peut-être définira-t-on aisément le devoir des socialistes.

Il nous semble que ce devoir reste immuable en présence de toutes les campagnes d'annexion, — qui découlent de l'évolution même des intérêts bourgeois. Et nous voudrions — c'est là un souhait qui se peut réaliser — que l'attitude de la Social-Démocratie des Deux-Mondes fût désormais fixée en face de toutes les hypothèses.

Dans le cas qui nous préoccupe actuellement, les éléments à envisager sont complexes. Les Chinois ont massacré des Européens ; on déguisera l'expédition internationale en la qualifiant de simple sanction des atrocités accomplies. Une sentimentalité naturelle, la solidarité avec les Français, les Anglais, les Belges, tués par les Boxers, la compassion pour les malheureux ouvriers et employés surpris dans leur travail par les hordes insurgées, entreront en balance avec nos scrupules doctrinaux, avec notre haine de l'annexion brutale dont tous les États ont donné tant d'exemples depuis un quart de siècle. Devant l'effort général qui jette sur le sol du Céleste-Empire des bataillons

venus de partout, certains ne pourront pas se dégager des considérations purement nationales; ils se demanderont s'il n'y aurait pas danger pour la démocratie d'Occident, qu'elle soit en république ou en monarchie constitutionnelle, à laisser la Russie autocratique s'épandre démesurément sur le continent d'Asie, etc., etc. Comme l'on voit, de multiples arguments, parfois spécieux, peuvent intervenir ici, dicter à quelques représentants du prolétariat, une adhésion transitoire aux projets de leurs gouvernements respectifs sur la Chine.

Mais, plus le problème est complexe en ses aspects, plus il comporte d'obscurités et de difficultés, et plus il est nécessaire, pour le socialisme international, de l'examiner en lui-même, une fois pour toutes. La question chinoise n'est qu'un moment, qu'une phase, qu'un chapitre. La crise actuelle liquidée, une autre surgira. Resterons-nous toujours divisés, indécis, et, par suite, désarmés et impuissants?

Paul Louis.

LA
Femme Russe à travers l'Histoire

Notre siècle comptera l'émancipation de la femme comme une de ses plus belles gloires. Il a proclamé le droit de la femme ; mais il n'a pu qu'en tracer les grandes lignes dans le vieux et le nouveau monde, et en prenant sa place dans l'histoire du passé, il laisse à celui qui lui succède la résolution intégrale de ce grand problème.

C'est en Russie que la cause de la femme trouva le terrain le plus propice à son développement. Après l'Amérique et l'Angleterre, qui ont réalisé des progrès notoires, elle tient le record. Car dans ce pays, où la vie politique est endiguée, la pensée se porte jalousement vers un idéal social et elle travaille dans ce domaine avec plus de persévérance. Au cours de ce siècle, elle suit sa marche avec une telle rapidité que ses victoires, d'étape en étape, sont marquées par de courtes périodes, des décades, accusant chacune son caractère spécial. De là les termes de « années quarante », « années soixante », etc., que l'on rencontre si souvent dans la littérature russe, pour spécifier l'esprit et le caractère prédominant de telle ou telle période.

Les deux décades que je viens de rappeler sont surtout souvent évoquées parce qu'elles ont marqué l'éclosion de la pensée nationale et l'aspiration vers un idéal qui reçut des formes concrètes et passa dans la vie du peuple russe.

C'est dans cette dernière décade que germa aussi le mouvement féministe en Russie avec une force qui brisa tous les obstacles et qui triompha de toutes les entraves qui lui furent opposées. Et dix ans plus tard, ce mouvement s'épanouit avec une splendeur éclatante. C'est pourquoi, en suivant l'évolution de la femme russe, je m'attarderai sur les trente dernières années, tout en remontant vers l'époque de Pierre le Grand, qui est le tournant de l'histoire de Russie et qui présente la ligne de démarcation entre l'ancienne civilisation sous l'influence byzantine, empreinte d'un caractère théologique, et la civilisa-

tion moderne ou laïque qui a emprunté l'esprit et souvent aussi les formes de l'Occident.

Mais cette crise dans la vie nationale fut en même temps l'aurore de l'affranchissement de la femme russe.

*
* *

Il y a deux cents ans, la femme en Russie — je veux dire la femme privilégiée — était en quelque sorte une recluse. Je ferai tout de suite observer que l'usage de tenir les femmes dans l'isolement, pratiqué par les boyards russes, n'était nullement inhérent aux mœurs de la nation ; il lui fut apporté par les Tatars qui avaient dominé le pays durant deux siècles et qui avaient la coutume de diviser leurs demeures en trois parties distinctes, dont l'une était exclusivement réservée aux femmes qui ne devaient jamais pénétrer dans les deux autres sections.

La *boyarynia* russe habitait son téreme — sorte de gynécée — comprenant un appartement isolé, le plus souvent le premier étage de la maison dont le rez-de-chaussée était la demeure du seigneur lui-même.

La porte du téreme restait soigneusement fermée ; excepté le prêtre et le moine, — hommes saints entourés de vénération, — aucun étranger n'osait en franchir le seuil. Cette rigoureuse consigne était, d'ailleurs, dictée moins par la jalousie de l'époux que par la crainte du mauvais œil auquel le chef de famille croyait devoir soustraire les siens. Ainsi, lorsque la boyarynia sortait avec ses enfants pour aller à l'église ou pour rendre visite à une voisine, des domestiques marchaient à ses côtés tenant déployé un rideau en guise de paravent.

L'ancienne boyarynia russe demeurait donc dans l'éloignement complet de la vie publique et de la société. Ce n'est que lorsqu'un haut personnage ou un ami intime venait visiter son mari que, sur l'ordre de celui-ci, elle descendait pour faire les honneurs de la maison.

Parée d'un riche sarafan en brocart, tout tissé de fil d'or, garni de pierres précieuses et brodé de perles, duquel ressortaient des manches bouffantes en batiste blanche, retombant sur de beaux bras à la peau satinée, elle apparaissait alors au milieu des convives boyards avec un plateau d'argent sur lequel elle apportait le vin. De sa main délicate elle en emplissait la coupe d'or qu'elle servait à tour de rôle aux hôtes de son époux, en faisant à chacun un profond salut. Mais si le maître de la maison voulait particulièrement honorer son visiteur, la boyarynia le gratifiait de trois baisers.

Cette cérémonie accomplie, elle se retirait de nouveau dans son térème, où elle passait ses longues heures de désœuvrement en société de son personnel — nourrices, bonnes et jeunes filles attachées à son service pour la divertir en chantant et en dansant en rond. Ou encore, pour faire passer plus vite les heures monotones, elle s'amusait à enfiler des perles ou à faire de la tapisserie sur des essuie-mains.

Ses enfants restaient auprès d'elle, mais les garçons à dix ans révolus, allaient habiter l'appartement de leur père, où ils étaient confiés à la surveillance d'un *diak* qui faisait auprès du jeune boyard l'office de gouverneur. Il lui enseignait à monter à cheval, à tirer à la cible, à chasser, se gardant bien de « fatiguer la tête » de son élève en cultivant son esprit.

Il résultait de cette éducation que la plus grande partie de la noblesse russe, à cette époque, étaient illettrés et rarement un boyard savait signer son nom.

A plus forte raison, l'instruction n'était pas de rigueur pour la femme.

Cependant, malgré sa situation humiliante dans cette période ténébreuse de l'histoire russe, elle savait, au moment de calamité nationale, s'élever au plus enthousiaste patriotisme. Ainsi, lors de l'invasion polonaise en 1612, alors que la patrie était en danger, les boyarynis, répondant à l'appel du moine-patriote Abraham Palitzine, qui faisait la quête pour la caisse nationale, donnèrent tous leurs bijoux.

L'histoire de ces temps éloignés nous a conservé des noms de femmes, qui par leur énergie, leur courage et leur conduite héroïque se rendirent célèbres. Telle *Marthe la Possadnitza* qui a gouverné sur Novgorod, plus tard, la princesse Sophie, sœur aînée de Pierre le Grand, qui à l'âge de dix-sept ans, avait des connaissances rares même parmi les hommes de cette époque. En sa qualité de régente, elle dirigeait les affaires de l'État et déjà tramait un complot politique contre ses deux frères. La boyarynia Morozova, qui était condamnée au bûcher pour avoir appartenu au *raskol* (secte religieuse) et qui, défiant ses bourreaux, allait superbe au supplice avec la résolution ferme de mourir pour ses convictions religieuses.

*
* *

A part ces rares exceptions, il n'y a que la femme du peuple qui, dans l'ancienne Russie, mêlait son action à celle de l'homme. Aussi la voit-on prendre une large part dans le mouvement du raskol. Mais déjà à une époque plus reculée, elle manifeste des tendances vers un idéal que je dirai social. Cet idéal populaire s'incarnait dans le type

féminin de la *Tchernitchka*, que l'on appelait ainsi à cause de son costume noir qu'elle ne quittait jamais. Tout en faisant le vœu de « servir Dieu », elle n'allait pas se réfugier dans un couvent pour y mener une vie contemplative, loin de toute injustice et de toute iniquité ; bien au contraire, elle demeurait au milieu de ce monde rempli de misères. Le plus souvent elle restait dans son village même. Car, selon elle, « servir Dieu » — c'est rendre des services à tous ceux auprès desquels elle pourrait être utile d'une manière ou de l'autre. Elle allait soigner les malades, travailler pour les infirmes ; elle-même, instruite à la lecture de la bible et des livres saints, elle enseignait aux enfants à lire et à écrire, à dire des prières ; elle apprenait aux jeunes filles du village la couture et la broderie dont elles ornaient leur costume et tapissaient de longues serviettes en toile servant à faire des draperies pour encadrer les saintes icones ou figurer comme cadeaux aux cérémonies du baptême et du mariage. La tchernitchka renonçait à tout jamais à l'amour et à la maternité ; afin d'accomplir plus fidèlement son vœu, elle quittait même la maison paternelle et allait habiter seule une petite maisonnette au bout du village, toujours prête à voler au secours de chacun.

A Kieff, qui, dans le temps, était la pépinière des lettrés et qui représentait le foyer de la civilisation pour l'ancienne Russie, il y avait déjà au quatorzième siècle une école pour les filles.

*
* *

Pierre le Grand, qui selon l'expression du poète « a percé une fenêtre sur l'Europe », a fait aussi tomber les murs de l'ancien téreme moscovite.

La femme russe fut désormais appelée à prendre sa place dans la société. Soucieux de la civilisation européenne, l'empereur réformateur organisa des « assemblées » — sorte de soirées dansantes — auxquelles, sous peine de disgrâce et de punition, les boyards étaient tenus d'amener leurs femmes et leurs filles. Celles-ci se soumirent de fort bonne grâce à la nouvelle obligation de prendre part aux plaisirs mondains et bientôt le joyeux *salon* supplanta le monotone téreme.

Cependant, par la fenêtre de Pierre le Grand, les mœurs et les usages étrangers passaient en puissantes et rapides bouffées...

Vers le milieu du dix-huitième siècle on voit la noblesse russe cultiver les lettres et les arts. Les grands seigneurs de ce temps menaient d'ailleurs un train de vie princier avec une cour à eux ; ils avaient à leur disposition des peintres, des musiciens, des chanteurs et

même des acteurs, qui les jours de gala, donnaient des représentations dans leurs théâtres particuliers. Tout ce personnel se composait de serfs et de serves que dans leur jeunesse, leurs maîtres envoyaient à Moscou, à Pétersbourg et même à l'étranger pour s'initier à telle ou telle profession artistique. De plus, dans toute maison seigneuriale montée sur grand pied, on trouvait une bibliothéque se composant en grande partie d'auteurs étrangers parmi lesquels les philosophes français occupaient la première place.

Déjà une certaine instruction était exigée pour la femme. Or, il y avait parmi ces jeunes comtesses et princesses, auxquelles on enseignait les langues étrangéres, de charmantes petites têtes éprises de la lecture et qui se plaisaient à passer de longues heures en feuilletant les œuvres des philosophes, réunies dans les bibliothéques de leurs péres. Je nommerai la princesse Dachkova, née comtesse Vorotzova, qui nous laissa de très intéressants *Mémoires* (écrits en français), où elle raconte le coup d'État, qu'elle avait fait en faveur de Catherine II. Bien qu'elle exagère en s'attribuant exclusivement le plan et la réussite de ce complot politique, il est incontestable qu'elle y avait joué un rôle prépondérant. Agée de dix-huit ans seulement, elle fait preuve d'une audace vraiment extraordinaire. Elle se fait accompagner par quelques amis qui étaient du complot, se présente à la caserne des gardes, où elle proclame Catherine II impératrice et donne des ordres aux officiers et aux soldats.

Dans la maison de son pére, déjà à l'âge de treize ans, la jeune comtesse Vorotzova (Dachkova) lisait Montesquieu, Boileau et Voltaire — ses auteurs de prédilection. Deux ans après, elle possédait sa propre bibliothèque se composant de neuf cents volumes qu'elle avait achetés avec son argent de poche et qui en grande partie étaient des auteurs français. A cette même époque elle entretenait une fort intéressante correspondance avec son frère aîné, alors attaché au corps diplomatique à Paris.

Le nom de la princesse Natalie Dolgoroukova est devenu historique à cause de son noble caractère et du courage dont elle fit preuve en persévérant à partager le sort de son infortuné fiancé. Naguère trés puissant, favori de Pierre II qui était sur le point d'épouser sa sœur, après la mort subite de cet empereur, le prince Ivan Dolgoroukov tomba en disgrâce et fut exilé en Sibérie. Malgré les prières de ses parents qui la conjuraient de refuser ce mariage, la jeune Natalie, à peine âgée de seize ans, prend la ferme résolution de ne pas abandonner, au moment où il était frappé cruellement, celui auquel elle avait donné son cœur.

Lorsque neuf ans après, son mari fut exécuté, elle rentra en Russie pour prendre le voile. La princesse Dolgoroukova nous a

laissé des *Mémoires*, où elle raconte ses revers avec une simplicité touchante.

Catherine II, qui avait une instruction peu commune pour son temps, même chez une princesse allemande, et qui se piquait de libéralisme, voulut généraliser l'instruction chez les femmes appartenant à la noblesse et dont un très petit nombre seulement pouvait bénéficier dans leurs familles. Elle créa dans ce but l'*Institut* de *Smolny*, internat pour les demoiselles, organisé sur le modèle des couvents français. Les filles des nobles, militaires ou civils qui avaient rendu des services à l'État, y étaient admises très jeunes et y recevaient une éducation gratuite.

On exigeait avant tout de bonnes manières et on y donnait une instruction plutôt superficielle mais brillante — tout ce qui fait le charme d'une mondaine dans un salon.

Plus tard, toujours sous les auspices de l'État, se fondèrent des *instituts* analogues, où on recevait, en payant, outre les candidates favorisées, des enfants de toutes les classes.

Des pensionnats privés satisfaisaient au besoin toujours croissant de l'instruction pour la femme.

Cependant, vers la fin du dernier siècle, on voit celle-ci faire quelques tentatives dans le domaine des lettres. On devine facilement, qu'à cette période embryonnaire de la littérature russe, ces essais n'étaient que très imparfaits.

Ce n'est qu'au milieu de ce dix-neuvième siècle que la femme russe prend une place marquée dans les lettres.

*
* *

La première femme poète et romancier est la princesse Zénaïde Volkonskaïa, née Bielosielskaïa. Elle publia en 1819 *Quatre Nouvelles* en langue française et collabora à plusieurs revues russes, où elle écrivait des poèmes en vers. Elle a notamment pris une part active à la publication de l'almanach *Dennitza* (1830), due à son initiative et au concours de ses amis littéraires, parmi lesquels elle comptait aussi le grand poète Pouchkine, et qui se donnaient rendez-vous dans son salon à Moscou devenu le foyer du mouvement artistique et littéraire à cette époque.

La princesse Volkonskaïa était la reine de toutes les réunions et brillait dans les cercles littéraires, très en vogue dans la période des « années trente ». Grâce à son instruction, à ses talents, surtout à sa beauté et à sa situation dans le monde, tous les savants, les écrivains et les artistes de la capitale venaient se grouper autour d'elle. C'est à elle que le poète Vénevitinoff devait ses meilleures inspirations lyri-

ques, et Pouchkine lui-même lui avait dédié des stances qui commençaient par ce vers :

Reine des muses et de la beauté...

Elle était aussi connue à Paris et à Rome, où elle avait un hôtel, et où Gogol venait passer toutes ses journées.

Sa cousine, princesse Marie Volkonskaïa (née Raïevskaïa) rendit son nom autrement célèbre. C'est une des héroïnes que Nekrassoff chanta dans son superbe poème *Les femmes russes,* sur lequel j'aurai encore à revenir.

Vers le milieu de ce siècle, on remarque le talent poétique de la comtesse Rostoptchina, que l'on appelait la Tastu russe. Elle écrivit aussi nombre de romans qu'elle fit dans un esprit réactionnaire.

Le salon de Mme Salias, connue sous le pseudonyme d'Eugénie Touï, offrait l'hospitalité à tous les intellectuels. Mais elle ne se laissait pas entraîner par le courant des idées libérales, qui marque la décade connue sous le nom d'« années quarante » et dirigeait une revue dans le même esprit conservateur, dans lequel elle écrivait ses romans.

Madame Ichimova a rendu son nom populaire par la publication de ses *Récits historiques*. Elle inaugura la littérature pour la jeunesse.

* * *

Mais voici que dans la littérature enrichie par les œuvres des écrivains de premier ordre tels que Pouchkine, Lermontoff, Gogol, Gontcharoff, Tourguéneff et tant d'autres, viennent prendre place des femmes auteurs de véritable talent. Sous la poussée des idées démocratiques, elles délaissent le salon et conduisent leur lecteur dans les milieux populaires presque inconnus jusque-là du monde des lettrés. Leurs héroïnes présentent des types de la femme nouvelle, de cette femme qui pense, qui étudie et travaille. Ce ne sont plus les mondaines occupées à leurs réceptions aristocratiques; ces jeunes filles et ces jeunes femmes se mêlent à la vie des masses, des humbles, écoutent leurs aspirations, surprennent leur pensée.

Je citerai d'abord Mlle Khvostchinskaïa (plus tard Mme Zaïntchovskaïa), qui très jeune encore débuta par quelques poésies publiées dans des revues. En 1850, elle fit paraître sa première nouvelle, qu'elle signa du pseudonyme de V. Krestovski (1). Encouragée par le

(1) Il ne faut pas confondre cet auteur avec le romancier du même nom dont le talent lui est bien inférieur, ni la fille de celui-ci, Marie Krestovski, le sympathique auteur de plusieurs nouvelles qui ont paru dans les publications contemporaines.

succès qu'elle avait obtenu, elle publia dans les années suivantes un grand nombre de nouvelles, de récits et de romans qui lui assignèrent une place marquée parmi les écrivains de cette époque.

Mme Brianskaïa, qui a pris le pseudonyme de Stanitzkaïa, écrivit aussi des romans qu'elle fit pour la plupart en collaboration avec le poète Nekrassov.

Mme Sokhanskaïa nous laisse une série de charmants récits pleins de grâce, mais empreints de tendances slavophiles. Elle est connue sous le pseudonyme de Kokhanovskaïa.

Julie Jadovskaïa publia un volume de poésies d'une sincérité naïve et d'une mélancolie touchante.

Dans la période des « années soixante » se fait surtout remarquer Mme Marcovitch qui prend le pseudonyme de Marco Vovtchok. C'est un écrivain ukrainien. Dans une série de nouvelles d'un vigoureux coloris et d'un charme exquis, elle fait revivre les temps de la liberté et de l'indépendance des premiers Cosaques de l'Ukraine et dont la mémoire s'est conservée sous forme de légende que les anciens des villages tiennent de leurs pères ou de leurs aïeuls et qu'ils redisent à leurs petits enfants. Plus tard, l'auteur écrivit en russe et fit en cette langue la traduction de ses premiers ouvrages.

A cette même époque, on voit aussi Mlles Smirnova et Letneva débuter dans la presse périodique.

Cependant, je dois m'arrêter plus longuement sur le nom de Mlle Zebrikova, dont le talent est plutôt celui de publiciste que de romancier et qui, déjà au début de sa carrière littéraire se distinguait par son esprit large et indépendant. Ses écrits lui acquirent les sympathies de tout le monde. Très dévouée à la cause de la femme, elle prit, lors du mouvement féministe en Russie, une part active à l'organisation des cours pour les femmes qui se faisaient par les meilleurs professeurs de l'université de Pétersbourg, et qui correspondaient aux facultés des lettres et des sciences. Ces modestes cours, installés dans le préau d'une école, furent l'embryon de l'enseignement supérieur pour les femmes russes qui, depuis ne cessèrent de revendiquer leur droit à l'étude. Actuellement, la femme russe est admise à conquérir le doctorat en médecine dans une école spéciale; et des *cours d'enseignement supérieur officiels* sont ouverts sous les auspices de l'État, de plus, il est question de fonder une haute école d'agriculture pour les femmes.

Il y a quelques années, Mlle Zebrikova s'est rendue à l'étranger pour faire publier dans une imprimerie russe libre sa *Lettre à Alexandre III*. Dans cette lettre, en termes modérés, elle expose l'état de choses en Russie et réclame la liberté de presse et de réunions, l'enseignement intégral et gratuit pour tous, le respect de la personnalité de

chacun, les séances entièrement publiques dans les tribunaux, la suppression de l'arbitre administratif ; enfin, la convocation des États généraux, où toutes les classes pussent envoyer leurs délégués : — « Le salut est là ! » s'écrie-t-elle, après avoir énuméré toutes ces réformes à opérer.

Elle rentra en Russie en emportant plusieurs exemplaires de cette brochure, passa heureusement la frontière, et aussitôt arrivée à Pétersbourg, en envoya un spécimen à Sa Majesté, sans oublier d'y joindre sa carte de visite avec son adresse. Elle écrivit aussi une lettre à Kennan, qui permet de voir qu'elle ne se faisait point d'illusion sur les conséquences que son acte téméraire devait amener.

En effet, le souverain avait daigné de lire sa missive, et de sa propre main, il a mis en marge la note suivante : « Mais qu'est-ce qu'elle a donc à voir en tout cela ? »

Sa réponse ne se fit pas attendre, sous forme de descente de police chez l'auteur, qui fut immédiatement arrêté. Après plusieurs mois de détention en prison, Mlle Zebrikova alla sur un ordre administratif, passer encore plusieurs années en exil. Cependant, son acte de courage produisit une grande sensation et fut très favorablement accueilli par le public.

Les femmes auteurs ci-dessus mentionnées, furent en même temps de véritables pionniers du mouvement féministe en Russie, elles donnèrent le signal de l'affranchissement de la femme.

Bien que la cause de celle-ci fût chaleureusement plaidée dans la littérature des « années cinquante », en réalité elle demeurait toujours la *poupée,* dont le rôle principal était de faire les honneurs du salon.

* * *

C'est dans cette décade des « années soixante » que l'éclosion des idées nouvelles prit la forme de nihilisme, que Tourgueneff, dans son œuvre *Pères et Fils,* précisa avec tant de talent, en créant le type de Bazaroff. C'était la négation, ou mieux, la protestation à outrance contre tous les préjugés enracinés dans les mœurs depuis des siècles et contre tous les privilèges consacrés par l'ordre social actuel. Comme cela arrive toujours, lorsque se produit une réaction, le nihilisme se traduisait par des excès, souvent bizarres, comme par exemple la négation de l'art, la simplification de la toilette poussée à l'extrême, etc...

Mais ces excès eux-mêmes contribuèrent à préparer le triomphe des idées socialistes, qui dans peu de temps supplantèrent le nihilisme, ce qui donna lieu aux personnes peu familières avec ce phéno-

mène passager dans la vie sociale russe et à la presse elle-même de confondre ces deux courants fort distincts dans leur fond.

Cependant, déjà à cette époque transitoire dominait l'idée que l'émancipation de la femme ne saurait être réalisée que par la résolution du problème social dans son intégrité.

Et, toujours plus pressante, la question féministe fut mise à l'ordre du jour. On en parlait discrètement dans les familles, puis on la discutait au grand jour dans la presse. Et on affirmait le besoin de remanier du tout au tout le système de l'éducation féminine que l'on considérait comme la base essentielle du progrès social lui-même.

Plusieurs revues dites pédagogiques furent fondées sous l'impulsion de ces idées ; elles traitaient essentiellement de l'éducation de la femme, de son rôle de mère et de son rôle social ; elles préconisèrent les gymnases (lycées) des jeunes filles comme *externats* et avec un programme identique à celui des gymnases des garçons.

Enfin paraît la *Revue de l'Aube,* fondée spécialement pour la propagande des idées féministes parmi les jeunes filles. Dans cette nouvelle revue, un jeune publiciste, plein de verve et de talent, vient plaider la cause féminine. J'ai nommé Pissarev, l'ardent défenseur de la femme humiliée, méconnue, l'éloquent apôtre de son droit à l'instruction intégrale, qui lui assignât une place d'honneur à côté de l'homme libre. Ses articles furent accueillis avec enthousiasme par la jeunesse russe, qui le regardait comme son maître. Les revues avancées n'étaient que trop heureuses de donner hospitalité sur leurs pages aux plaidoiries chaleureuses de cet écrivain. Bien que la mort l'eût enlevé prématurément, par ses œuvres il fut l'éducateur d'une génération entière. Aujourd'hui encore elles sont lues avec intérêt et se trouvent dans toutes les bibliothèques.

Cependant on était entré dans la période des « années soixante », époque où la Liberté souffla sur l'empire des tsars.

La glèbe, en s'effondrant, devait nécessairement entraîner avec elle les formes surannées auxquelles elle avait servi de base.

La Russie officielle de Pierre le Grand et de Nicolas Ier avait vécu. A l'instar d'un arbre vigoureux dans lequel, après la période hivernale, au premier contact des rayons du soleil, la sève monte et apporte la vie à toutes les branches jusqu'aux moindres pousses, la Russie, après la défaite de Crimée, suivie de la mort de Nicolas Ier, s'éveilla enfin de sa torpeur. Et le pays entier tressaillit de la joie de vivre...

Au milieu de ce renouveau de toute la nation, la femme russe pouvait-elle demeurer indifférente et s'immobiliser dans son ancien rôle ? Pour reconquérir l'indépendance qui lui eût permis de prendre une part à l'activité humaine, elle choisit pour arme la science. Avant

de tenter à côté de l'homme une action utile, il fallait être instruite comme lui, il fallait élargir son horizon.

Vers la lumière ! Ce cri retentit spontanément dans les coins les plus reculés du pays : c'était de la passion, du délire. Confiantes en la puissance du savoir, les jeunes filles et les jeunes femmes dédaignèrent le diplôme, — chiffon de papier officiel que le gouvernement a pris la décision de ne pas leur décerner. On leur ferme les portes des hautes écoles officielles ; elles créent des cours particuliers, en attendant de fonder de véritables facultés à elles, où elles pourraient à leur aise s'abreuver de science.

A cette étudiante, cette femme nouvelle, sont acquises toutes les sympathies. La jeunesse universitaire est avec elle, l'acclame ; les hommes de science, les professeurs aux hautes écoles l'encouragent dans sa persévérance et l'assistent : ses aînées, ayant une situation dans le monde, s'emploient à propager l'idée de l'enseignement supérieur pour la femme, à réunir à cet effet des sommes d'argent, à faire des démarches nécessaires auprès des autorités. Elles gagnent à leur cause les éminents professeurs à l'Université de Saint-Pétersbourg : MM. Beketoff, Faminzine, Wagner, Boutleroff, Ovsiannivoff, Orest Muller et autres qui leur promettent leur concours. Les dames Stassova, Philosophova, Tarnovskaïa, Likhatchéva, Mordvinova, Mlle Zebrikova et autres féministes ardentes forment un comité d'organisation d'une sorte de Faculté des sciences et des lettres qu'elles inaugurent sous forme de cours libres dans le préau d'une école primaire qui leur donna l'hospitalité. Les professeurs étant occupés dans la journée, ces cours se font le soir et reçoivent le nom de *Cours de Saint-Vladimir,* d'après le nom de la rue, pour leur laisser la plus modeste apparence.

Cependant, ces cours ne tardèrent pas d'attirer un grand nombre d'auditrices qui y accouraient de toutes parts, des faubourgs comme des quartiers les plus somptueux de Pétersbourg. Les dames patronnesses elles-mêmes les suivaient avec la plus grande assiduité, si bien que bientôt ce fut la mode dans le grand monde de les fréquenter. Les mondaines désertaient leur salon pour assister aux démonstrations de tel ou tel professeur. Arrivées en voiture dont un valet en livrée ouvrait la portière, elles coudoyaient là de petites bourgeoises, des filles de petits fonctionnaires ou d'employés, avides de science. Des jeunes filles venaient de province pour s'instruire à ces cours.

De leur côté, les professeurs cherchaient à les élever au même niveau que celui des cours faits à l'université. Plusieurs d'entre eux organisèrent à domicile des travaux pratiques qu'ils dirigèrent eux-mêmes ou qu'ils faisaient diriger par leurs adjoints.

Pour faire comprendre combien les savants les plus distinsgué

étaient sympathiques à ce mouvement féministe, il suffira de rappeler qu'un professeur de l'École d'artillerie, établissement fermé, avait mis tous les dimanches à la disposition des étudiantes qui suivaient les cours de chimie en s'offrant à les guider dans leurs manipulations.

Cependant malgré tout le dévouement de leurs professeurs, après plusieurs années de travail laborieux, ces jeunes enthousiastes de l'étude se heurtèrent contre l'impossibilité d'appliquer utilement leurs connaissances, attendu que celles-ci ne leur conféraient aucuns droits. Néanmoins elles se savaient bien préparées pour aborder une profession libérale. Encouragées par l'heureux précédent de Mlle Suslova (Mme Erismann), première femme admise à la faculté de médecine à Zurich, qui lui avait décerné son diplôme de doctoresse, elles allèrent en masse frapper à la porte de cette libérale université et de l'École Polytechnique, puis se répandirent à Berne, à Genève, à Heidelberg, à Leipzig et jusqu'à Paris.

Les Pétersbourgeois firent le plus gracieux accueil à leur vaillante compatriote en laquelle ils saluaient la première doctoresse russe. Ils lui conservèrent obstinément son nom russe de jeune fille, bien qu'ils reconnurent tout le mérite de M. Erismann, hygiéniste très distingué, mais qu'ils ne purent s'empêcher d'appeler « le mari de Suslova ». Aux consultations de la jeune doctoresse se pressait tous les jours une clientèle si nombreuse qu'elle ne parvenait plus à satisfaire tout le monde. La plupart des malades, emportant leur numéro pour se présenter, étaient obligés de se retirer en attendant leur tour d'être reçus, le lendemain et même le surlendemain.

***

Entre temps les étudiantes russes formèrent à Zurich une véritable colonie, qui fut bientôt renforcée par un grand nombre d'étudiants qui à cause des troubles universitaires, survenus à cette époque, furent obligés d'aller demander l'hospitalité aux universités de l'étranger. En 1871-1873, toute cette jeunesse russe à Zurich se groupait autour de plusieurs réfugiés politiques, qui avaient passé la frontière pour échapper aux persécutions policières, qui commençaient déjà à sévir dans leur pays. Sous le ciel libre de la démocratique et hospitalière Helvétie, la jeune colonie, vibrant d'espoir et de vie, prit un développement rapide. Bientôt, aux cours des professeurs à l'université, succédèrent des conférences et des causeries dans lesquelles se discutaient les problèmes sociaux. Afin de les mieux approfondir en en faisant un sujet d'étude, on mit en commun les livres que chacun possédait, qu devaient servir de base à la création d'une bibliothèque sociale et socialiste. Celle-ci s'agrandit rapidement, si bien qu'au bout de deux

ou trois ans elle comprenait les œuvres des meilleurs auteurs russes et tous les ouvrages, publiés en langues russe ou étrangère, prohibés en Russie pour leur esprit subversif. Les lecteurs étant de plus en plus nombreux, la colonie prit la résolution d'acquérir un immeuble en propre pour y installer la bibliothèque et aménager une salle de lecture, en même temps qu'une salle pour les réunions devenues fréquentes, enfin une salle de thé et un restaurant — véritable prototype de maison du peuple comme on en voit aujourd'hui en Belgique.

A la vie studieuse de l'étudiante à Zurich, se mêle un élément nouveau, des horizons plus larges s'ouvrant à son esprit, elle entrevoit un monde jusque-là inconnu et désormais c'est l'action sociale, l'action révolutionnaire pour la conquête de la liberté qui hante sa pensée.

Déjà dans la littérature de la décade précédente, bien que vaguement et sous des formes flottantes, apparaît cet esprit nouveau qui inspire la jeune Russie. Tourgueneff, qui avec son sentiment subtil d'artiste savait saisir la psychologie de chaque époque qu'il retraçait dans ses types féminins, dans *Pères et Fils* fait entrevoir l'abîme profond s'ouvrant entre les deux générations. Dans Hélène, héroïne d'un autre roman, il présente la femme russe aspirant à l'action, cherchant à réaliser une œuvre féconde. Hélène rencontre un Bulgare qui rêve la libération de son pays. Elle admire en lui un lutteur pour une noble cause et lui donne son cœur. Elle le suit, enfin l'épouse. En attendant le moment où il pourrait se jeter dans le combat, son mari l'emmène au bord de la mer Noire. Au milieu d'une ravissante nature, adorée, la jeune femme languit d'ennui de cette vie tranquille, l'inaction la ronge, tandis que son mari remet de plus en plus loin le jour du départ. Enfin, son amour s'évanouit. Le poète populaire Nekrassoff, ce barde de la femme du peuple qui chante tantôt sa profonde douleur à travers toutes les misères que lui réserve le sort de paysanne russe, tantôt glorifie en elle le « type grandiose de femme slave » qu'il fait admirer dans toute sa beauté d'épouse et de mère, qui dans son dévouement sublime s'impose un labeur sans relâche, le poète Nekrassoff consacre aussi (1871) un superbe poème à la femme privilégiée consciente de son devoir d'épouse, lorsque après le complot de 1825, les femmes des *décabristes* renonçant aux plaisirs du beau monde et à la vie somptueuse dans leurs hôtels, suivirent leurs élus en exil.

Dans ce poème intitulé : *Les Femmes russes*, il acclame la princesse Troubetzkaïa, qui vaillamment se met en route pour rejoindre son mari dans les mines de Sibérie. En plein hiver, elle part nuit et jour, abritée des rigueurs du froid par une voiture fermée, spécialement aménagée en vue de ce long voyage sous la direction de son

père, qui avait enfin cédé sur ses instances. Arrivée à Irkoutsk (centre administratif en Sibérie), le gouverneur de cette ville, un général décoré, aux cheveux blancs, fait, sur l'ordre reçu par lui de l'Empereur lui-même, tout son possible pour la persuader de s'en retourner. Cependant, la jeune femme est inflexible. Elle insiste pour faire atteler les chevaux au plus vite, car elle ne peut pas perdre une seule minute. Après avoir épuisé tous ses arguments, le vieux général essaie d'agir sur son amour-propre ; il la compare à une misérable esclave, qui suit partout son maître. La princesse lui répond qu'elle est avant tout *femme* et *épouse*, et elle ajoute que si son mari l'eût quittée pour une autre, elle ne fût pas demeurée son esclave ; mais sa rivale, elle le sait bien, s'appelle Liberté. Le gouverneur lui demande alors de renoncer à ses titres de noblesse, à ses propriétés et à ses biens, puisqu'elle s'obstine toujours à rester l'épouse d'un dégradé, d'un destitué de tous ses droits civiques, d'un forçat !...

Enfin, il lui déclare qu'elle va continuer son chemin à pied, sous l'escorte des soldats, comme une pire criminelle. L'intrépide épouse ne fléchit pas sous cette nouvelle menace. Depuis six jours déjà elle subit le supplice d'une cruelle attente. Fièrement elle s'écrie : « Alors, faites vite venir vos soldats et partons ! »

Le vieux général ne peut plus contenir son émotion, il pleure, il est vaincu... Il avoue à sa prisonnière qu'il avait l'ordre formel de ne pas la laisser continuer sa route, mais qu'il n'a pas le courage de la retenir encore, dût-il payer de sa tête son départ pour rejoindre son infortuné mari.

Dans la deuxième partie du poème, la femme d'un autre décabriste, princesse Volkonskaïa, apparaît comme un ange consolateur au milieu des forçats travaillant dans la mine, et dans le cœur de ces hommes pénètre un rayon d'espoir, presque de joie et de bonheur. Des galeries souterraines elles-mêmes, mornes et noires, semblèrent s'illuminer.

Le poète, en chantant la vaillance de ces femmes riches, choyées, adulées dans le monde, où elles régnaient, qui s'exilèrent en Sibérie par dévouement à leurs époux, ne se doutait pas que quatre ans seulement après la publication de son beau poème, des jeunes femmes et des jeunes filles russes, non moins fortunées, iraient en masse peupler pour leur propre compte les bagnes sibériens pour s'être dévouées elles-mêmes à la cause ; qu'elles accompliraient ce douloureux pèlerinage sous l'œil du gendarme — suprême moyen de menace auquel son brave général à Irkoutsk avait cru devoir faire appel pour intimider sa noble prisonnière.

D'autre part dans son roman *Que faire ?* Tchernychevski présente son héroïne Véra renonçant à une existence aisée pour ne vivre que

de son travail, créant un atelier de couture pour les femmes, qu'elle organise en coopérative. En même temps Pierre Lavroff, dans ses admirables *Lettres historiques,* convie la jeunesse intellectuelle à payer la dette qu'elle avait contractée envers le peuple qui peinait pour elle, en lui laissant ainsi le loisir de bénéficier des bienfaits de l'instruction qu'elle recevait dans les écoles. Sokoloff dans ses *Réfractaires*, développe cette théorie que seuls ceux qui ont entièrement rompu avec la société bourgeoise, sont capables d'apporter le progrès dans l'Humanité. Et Bakounine, alors à Zurich, achevait d'électriser les jeunes esprits par sa parole passionnée et ardente de tribun révolutionnaire...

Cependant, le gouvernement russe s'émut de la concentration de la jeunesse à Zurich ; il voyait là un foyer de propagande révolutionnaire. Un oukase spécial ordonna alors aux étudiantes de rentrer immédiatement dans leur pays sous peine d'être considérées comme réfugiées.

C'était en 1873. L'effervescence dans les milieux intellectuels, partout dans le pays, avait atteint un très haut degré. D'un bout à l'autre se formaient de nouveaux groupements et chaque jour s'affirmait d'avantage la propagande socialiste. Le mot d'ordre fut donné : « aller au peuple ».

*
* *

Portées par le courant dominant, ces étudiantes, ces privilégiées, filles de grands seigneurs et de hauts magistrats, belles, instruites, élevées dans le luxe, allèrent semer la bonne graine socialiste dans les villages et les fabriques des villes. Cherchant à passer pour des femmes du peuple, elles prenaient le costume de simple ouvrière, marchaient nu-pieds, s'appliquaient aux plus dures besognes. Dans ce nouveau milieu, pour mieux dissimuler leur véritable état, elles s'imposaient mille privations. Peu habiles pour un travail inaccoutumé, elles s'exténuaient de fatigue, mais continuaient leur œuvre sans défaillance. Lorsque leurs nouveaux camarades, en écoutant leur langage qui trahissait une culture plus élevée, en regardant leurs mains blanches et délicates, concevaient des doutes sur leur origine, elles les rassuraient en alléguant qu'elles avaient été placées comme bonnes dans une maison bourgeoise, mais qu'elles préféraient travailler en liberté dans une fabrique au lieu de subir, chez les maîtres, un état d'esclavage. Et c'était une thèse toute trouvée pour servir de sujet à la propagande.

Cependant, cette situation ne pouvait durer longtemps. La vie, dans des conditions si différentes, présentait un réel danger, et ces

ouvrières improvisées pouvaient s'attendre, d'un moment à l'autre, à être dénoncées. Déjà la police les cherchait et ne tarda pas à les découvrir et à les arrêter. Le crime qu'on leur reprochait, c'était celui d'avoir abdiqué leur situation pour aller, dans les intérêts de la propagande révolutionnaire, mener une vie de misérable ouvrière. Un procès leur fut intenté, ce fameux procès des *Cinquante*, auquel furent aussi mêlés des jeunes hommes, également accusés d'avoir fait de la propagande. Ce fut le premier procès en Russie purement socialiste, et les femmes y jouèrent le premier rôle. Plusieurs de ces héroïques jeunes filles, qui s'étaient vouées sans réserve à la cause du peuple, furent condamnées à cinq et jusqu'à neuf ans de travaux forcés; les autres durent expier leur noble enthousiasme par de longues années de prison ou de déportation en Sibérie.

Néanmoins, ces jeunes « criminelles » éveillèrent les plus vives sympathies dans le public. Les poètes les célébraient dans leurs vers, qui étaient dans toutes les mains. On copiait et recopiait les discours qu'elles avaient prononcés au cours de leurs procès, publiés par une imprimerie clandestine.

Mais, déjà, se dessinait le « Procès-monstre », dit *procès des cent quatre-vingt-treize*, dont le procès des *Cinquante* n'était que l'avant-coureur. A ce nouveau procès furent impliquées plus de mille personnes, parmi lesquelles les femmes figuraient en très grand nombre. Les arrestations se faisaient à droite et à gauche, on mettait sous les verrous des enfants de quinze ans; la femme citoyenne, à peine débarrassée de ses liens, s'étiolait dans les prisons...

A cette époque, un incident douloureux se produisit dans la prison centrale de détention préventive à Pétersbourg, prison modèle, organisée sur le type du système cellulaire emprunté à l'étranger. M. Trepoff, préfet de police, furieux de ce qu'un détenu politique qui faisait sa demi-heure de promenade, avait osé ne pas se découvrir quand il passait devant lui, le fit fustiger de sa propre autorité. La nouvelle de cette brutalité se répandit aussitôt dans la prison et mit en émoi tous les détenus politiques. Pour les calmer et étouffer le scandale, le directeur de la prison fit quérir la force armée. En rétablissant l'ordre, les soldats se précipitaient dans les cellules et maltraitaient les inoffensifs prisonniers.

Cependant la chose fut connue en ville. L'indignation fut très grande; on commentait l'histoire dans tous les coins, mais personne ne se risquait pour protester tout haut; la presse elle-même resta muette. Alors, une jeune fille eut le courage de jeter un défi à la face de M. Trépoff pour venger un camarade humilié qu'elle n'avait jamais connu. Véra Zassoulitch, dont le nom vivra toujours dans les annales révolutionnaires, se présente chez le magistrat comme solliciteuse. Au

lieu du placet, elle sort son revolver caché sous son manteau et fait feu. Cet acte de protestation accompli, elle jette l'arme loin d'elle et attend tranquillement qu'on vienne l'arrêter.

En cour d'assises, le jury l'acquitte. Toute la salle l'acclame, elle est l'héroïne du jour. Au dehors, une foule énorme dont la police ne pouvait avoir raison et qui, depuis le matin, stationnait devant le palais de justice lui fait une chaleureuse ovation en apprenant le verdict et porte en triomphe son défenseur à sa voiture... C'est du délire... C'est une approbation éclatante et unanime de la décision du jury dans laqu'elle s'affirmait le sentiment du public. Mais les admirateurs et les amis de la jeune héroïne, se méfiant de la bonne foi de la police, redoutant de sa part quelque agissement sournois au moment où elle se verrait arracher sa victime, s'empressent de la mettre dans une voiture préparée d'avance et qui partit au galop. En la voyant s'éloigner, les gendarmes qui n'avaient rien prévu s'élançèrent à la poursuite du véhicule emportant l'acquittée. Des coups de revolver sont échangés. Un ami qui avait pris place à côté du cocher sur son siège, tombe mort, et la voiture file, enfin disparaît dans les contours des rues.

Il me serait impossible de rappeler dans cette rapide esquisse tant d'autres actes de courage dont la femme russe fit preuve, marchant à côté, souvent en avant de ses compagnons de lutte, défiant la prison, l'exil, les travaux forcés, l'échafaud. Ce récit qui ne présenterait qu'un long martyrologe, serait pénible à suivre. Avec l'autorité que lui donne son talent et son nom d'écrivain européen, Tolstoï vient de soulever dans *Résurrection* un coin de rideau derrière lequel, depuis trente ans, se joue tous les jours cette tragédie poignante. Bien qu'entrevoyant ce monde de lui inconnu il ait plutôt caricaturisé ses types de condamnés politiques, encore son roman a-t-il subi de nombreuses coupures dans son édition publiée en Russie.

Je ne puis pourtant passer sous silence deux noms de jeunes filles sans rendre hommage à la mémoire de celles qui les avaient portés, qui de leur vie payèrent la libération de la femme russe de la peine capitale — le Code pénal russe l'admet seulement pour les crimes politiques — et du châtiment corporel, exercé sur les condamnés du droit commun sous forme de fustigation.

La biographie de Sophie Perovskaïa est assez connue pour que je ne m'attarde pas à la retracer ici : Sa douceur, sa modestie et son grand dévouement à la cause révolutionnaire apparaissent malgré elle dans sa dernière lettre à sa mère, à la veille de son exécution. Lorsqu'avant de la conduire au supplice, ses bourreaux la promenaient à travers Pétersbourg dans une charrette d'ignominie, les mères, en pleurant, mettaient leurs jeunes enfants aux fenêtres pour leur faire voire la jeune fille outragée mais grande dans son humiliation, afin que

l'image pure de cette « criminelle » ne pût jamais être effacée de leur esprit. Et des hommes du peuple, des vieillards que la condamnée rencontrait dans son calvaire, se découvraient et s'inclinaient profondément sur le passage de la « martyre ». L'effet que produisit sur la foule, cette mise en scène avant l'exécution de la jeune fille et la peine capitale qu'on lui fit subir, qui en général inspire à tout le monde en Russie du dégoût et une aversion invincible, ne répondit pas aux calculs du gouvernement. Au lieu d'exciter l'horreur et la rage, ce fut une douleur extrême, une pitié poignante pour la victime. Après cet essai manqué, dans aucun autre procès de terroristes, la peine capitale n'a pas été appliquée aux femmes.

Une autre jeune fille du nom de Sighida meurt au bagne à la suite de fustigation après qu'un décret avait été rendu, en vertu duquel les détenus politiques destitués de leurs droits civiques devaient être assimilés aux condamnés du droit commun. Mlle Sighida refusa de se soumettre aux nouvelles humiliations, qu'elle et ses camarades devaient subir de par l'observation de ce règlement draconien. Mais déjà cette seule protestation lui attirait la peine de la fustigation. Le directeur de la prison lui-même hésita à la lui appliquer et soumit son cas à l'appréciation de ses chefs. Il lui fut donné l'ordre d'*agir selon la loi*.

Mme Kovalevskaïa, également condamnée aux travaux forcés, en apprenant qu'un pareil acte de violence venait d'être commis sur une de ses camarades, absorbe du poison... Le décret a été respecté et deux cadavres en ont été le prix. Cette lugubre nouvelle s'étant répandue au bagne, les condamnés politiques prirent la résolution suprême de protester contre ce double assassinat en se donnant aussi la mort. Ils partagèrent le poison qu'ils avaient chez eux et c'est seulement grâce à l'insuffisance de la dose du toxique qu'ils avaient avalé que la plupart d'entre eux purent être sauvés.

Cependant, la mort de ces deux jeunes femmes, causée par l'atrocité des autorités préposées, excita dans le public une si vive émotion que, quelque temps après, une loi fut édictée en faveur de la femme l'exemptant de tout châtiment corporel. Mais c'est avec du sang qu'il a toujours fallu payer toute liberté...

Entre temps, les jeunes filles et les jeunes femmes qui se dévouaient à la propagande révolutionnaire firent de nouveaux efforts pour faire pénétrer les idées socialistes dans l'armée. Véra Figner, plus tard détenue dans la prison de Schlusselbourg, se distingua surtout par son ardeur. Sa propagande eut beaucoup de succès au milieu des officiers, dont un grand nombre furent gagnés à la cause révolutionnaire. Nos infatigables propagandistes portèrent aussi leur attention sur les jeunes gens, dans les écoles militaires, qui étaient à la veille de leur promotion au grade d'officier. Répandre parmi eux des

livres et des brochures socialistes, il n'y avait pas à y penser, les élèves de ces écoles fermées étant étroitement surveillés. On s'ingénia à trouver un moyen plus facile. Les jeunes révolutionnaires se lièrent d'amitié avec les sœurs et les cousines de ces futurs officiers, qui venaient en permission le dimanche, et ne manquèrent pas de se rendre en visite ce jour-là chez leurs parents. Se partageant le travail, elles formèrent ainsi de petits groupes, dans lesquels on lisait et on discutait des ouvrages sur le socialisme. Un monde nouveau s'ouvrait à ces officiers de demain, alors que leurs professeurs, souvent plus jeunes qu'eux-mêmes, leur commentaient tel ou tel auteur.

Cependant, les autorités eurent bientôt vent de ces réunions familiales; élèves et professeurs durent payer cher d'y avoir participé : les uns, par l'expulsion de l'école; les autres, par une condamnation aux travaux forcés.

*
* *

Les jeunes femmes se livrant à l'étude n'ont jamais été vues d'un œil complaisant par le gouvernement russe. Il attribuait cette aspiration à une instruction égale à celle que les hommes recevaient dans les hautes écoles, aux idées subversives importées de Zurich. C'est grâce à leur intervention que le pays entier est tourmenté par une agitation révolutionnaire.

Mais la sympathie des esprits éclairés gagnés à la cause de la femme, l'emporta. Avec leur appui et le concours des professeurs de la Faculté de médecine fut inaugurée une *Académie de médecine* pour les femmes, où les cours étaient tout à fait identiques à ceux de la Faculté et où les étudiantes étaient obligées comme les étudiants de faire des stages dans les hôpitaux. Mais, après cinq ans d'études, il ne leur était décerné qu'un simple diplôme de sage-femme. Cette mesure équivalait à la défense de pratiquer, mais cela ne découragea pas les jeunes candidates, qui, toujours plus nombreuses, se présentaient à l'*Académie*.

La guerre d'Orient (1877-1878) mit en avant les étudiantes en médecine. Elles furent admises dans les ambulances où pour la première fois elles trouvèrent l'occasion de faire preuve de leur mérite et de leur valeur professionnelle et rendirent de réels services. L'empereur Alexandre II, qui s'était rendu sur le champ de bataille, put les voir à l'œuvre. Émerveillé de la dextérité avec laquelle ces infirmières faisaient les pansements aux blessés et du dévouement qu'elles mettaient à les soigner, le souverain décréta que le diplôme de doctoresse serait décerné aux étudiantes en médecines.

Cependant le mouvement révolutionnaire s'était accentué en

Russie. Le gouvernement voulant encore le mettre sur le compte des étudiantes, décida la fermeture de l'*Académie de médecine pour les femmes*. Mais afin de ne pas trop exciter l'opinion, on la laissa mourir lentement au cours de cinq années en faisant des promotions et en refusant les nouvelles élèves.

Malgré l'intervention auprès du gouvernement des personnes autorisées, leurs démarches réitérées, malgré les sommes très considérables recueillies à cet effet par des souscriptions, ce n'est qu'en 1897 que les efforts aboutirent et que fut créé l'*Institut de médecine pour les femmes*. Plus de cinq cents jeunes personnes se firent aussitôt inscrire sur les listes des candidates, bien qu'il n'y eut en tout que cent cinquatre places. Désormais, la femme est autorisée à exercer le métier de médecin.

En attendant ce jour de victoire décisive, se multipliaient les écoles de maternité et les écoles qui préparaient les officiers de santé dans lesquelles se pressaient les étudiantes. Seules les hautes écoles leur restaient inaccessibles. Peut-être, était-ce dû à l'influence de la tsarine douairière pour qui l'idéal de la femme consiste à être une bonne mère et une active ménagère.

Mais lorsque l'idée eut fait son chemin dans les masses, il n'y eut pas de force qui pût l'arrêter, quels que fussent les obstacles passagers opposés. Bien que la femme n'ait pas été admise à la science de la médecine, son droit à l'étude lui était consacré, si bien que les *Cours supérieurs pour dames*, sorte d'école libre à Pétersbourg, purent résister à toutes les entraves qui venaient du ministère de l'enseignement public. Des cours analogues furent, sous les auspices des professeurs, organisés à Moscou et à Kieff et présentèrent durant de longues années l'unique refuge pour la jeunesse studieuse qui ne cessait de les rechercher, quoique ces études ne lui octroyaient aucun droit qui lui permît d'en faire une application utile.

C'est surtout à la direction de feu l'historien et le professeur Bestoujev-Rioumine, ex-percepteur d'Alexandre III, qui jouissait des faveurs de l'empereur que les *Cours supérieurs pour dames* à Pétersbourg durent leur existence. Grâce à son esprit conservateur, il put assumer la responsabilité de les diriger et il se dévoua à la transformation de ces cours libres en véritables facultés de mathématiques et de sciences. Ces cours réorganisés furent baptisés du nom de leur directeur et sous ce modeste titre offraient des connaissances très solides aux jeunes femmes qui les suivaient. Néanmoins, nonobstant l'autorité et le conservatisme de leur directeur et la surveillance étroite, presque policière exercée sur les auditrices, ces cours furent fermés en 1895.

Mais le courant civilisateur dans la société russe qui demande pour la femme l'enseignement intégral et l'accès à toutes les carrières libé-

rales, ne pouvait être endigué par cette mesure. Par un décret impérial rendu en 1898, ces cours furent réouverts et réorganisés. Actuellement, ils comptent près de mille étudiantes et parmi les professeurs plusieurs de leurs anciennes élèves.

*
* *

Toutes les carrières qui ne lui restent pas fermées, sont abordées par la femme contemporaine russe. Plusieurs d'entre elles se sont signalées dans la littérature et les différentes branches de la science, dans les beaux-arts et comme compositeurs dans la musique ; elles ont acquis une popularité qui a fait connaître leur nom dans les pays étrangers. Bien plus nombreuses encore sont celles, qui, dispersées sur toute l'étendue du territoire, travaillent dans l'ombre, répandent la Lumière dans les masses populaires.

Cette aspiration de la femme russe à la Liberté et à la Lumière qu'elle a affirmée d'une manière si éclatante et qu'elle a payée si cher, son action désintéressée, suggérée par son sentiment altruiste, la part qu'elle apporte incessamment à l'œuvre de la régénération sociale et l'admirable abnégation dont elle a donné tant de preuves, lui assignent certainement une place égale à côté de l'homme et font d'elle sa véritable camarade, son inspiratrice et son plus puissant soutien.

Marie Stromberg.

Revue de la Presse Étrangère

Les questions de doctrine sociale sont, dans la presse non dans la réalité, reléguées ces mois au second plan. La campagne présidentielle, aux États-Unis, remplit les journaux et revues(1). *The People* de New-York et l'*American Review of Reviews* font à ce sujet une histoire synthétique et traitent un portrait des deux concurrents, le vainqueur Mac Kinley, républicain, le vaincu M. Bryan, démocrate. Les étiquettes politiques sont toujours vagues. Républicain répond à peu près à conservateur et démocrate à radical. Nul candidat franchement socialiste n'était sur les rangs. L'amiral Deway s'était pour ainsi dire retiré, pas de candidat militaire sérieux. La carrière de Mac Kinley est connue. On peut passer sur les détails d'enfance et de jeunesse auxquels les biographes se complaisent. C'est le 4 mars 1897 que Mac Kinley fut élevé au poste de Président des États-Unis. Une crise commerciale sévissait. Le nouveau président se fit le défenseur d'un protectionnisme à outrance. La loi Dingley fut votée. Les tarifs protecteurs opérèrent et des mesures sévères furent prises contre l'invasion des ouvriers du dehors, surtout les italiens et les chinois.

La seconde mesure mise au crédit du président Mac Kinley par ses partisans est une réforme sur la monnaie et le mécanisme de l'échange. Aussi l'appelle-t-on : « currency reform ». Au fond, c'est un simple expédient. La bonne monnaie, l'or, sera la seule désormais à entrer dans les caisses du Trésor et à en sortir. « Je recommande sérieusement, dit le président dans son premier message annuel au congrès, aussitôt que les rentrées du trésor seront suffisantes à payer toutes les dépenses du gouvernement, que lorsque des mandats de paiement (notes) seront présentées, ils soient payés en or et soigneusement mis à part pourne sortir qu'en échange d'or ». Cette mesure eut le bon effet d'arrêter le mouvement de la « chaîne sans fin ». On voit ce que c'était : des créanciers de l'État apportaient leur papier et rece-

(1) *The People*, New-York, juin-août 1900. — *The american monthly Review of Reviews*, New-York, juillet 1900.

vaient de l'or. L'État payait d'autres créanciers avec le même papier. C'était à recommencer.

Puis éclatèrent les grands événements coloniaux et militaires : d'abord l'annexion d'Hawai, ensuite l'exploitation subite de l'Alaska acquise de la Russie en 1867, enfin la guerre hispano-américaine. Les États-Unis connurent, à travers des échecs et des malversations éclatantes, l'ivresse de la victoire et des conquêtes. La présidence de Mac Kinley bénéficia de ces coïncidences historiques. Elle prit la tournure d'un règne. Car c'est régner aux États-Unis que d'être réélu président et d'accepter cette réélection. Le sentiment populaire doit en quelque sorte l'imposer. Le cas est rare. Depuis 1837, sauf erreur, il ne s'était pas présenté (1).

M. Bryan, le candidat battu, est un démocrate, c'est-à-dire un radical-libéral. Les caricatures attribuent en partie son insuccès à son alliance avec Tammany-Hall et le grand « boss » de New-York Croker. Elles représentent M. Croker voiturant M. Bryan dans l'omnibus chaoté de l'Accaparement de la glace — et M. Bryan faisant avaler à Croker, représenté par le tigre de Tammany-Hall, la dure pilule de l'Argent libre, le bimétallisme.

C'est en effet comme bimétalliste que M. Bryan est surtout connu. Cette question passionne les Américains. C'est surtout comme impérialiste, mais c'est, vu du monométallisme et du bimétallisme, aussi comme monométalliste que Mac Kinley fut élu. Cette plate-forme électorale ne paraîtra singulière qu'à ceux qui ne voient pas sous la question monétaire la lutte des classes. Dans ces derniers temps, l'année dernière par exemple, à l'exposition d'Omaha et à l'anniversaire de Washington, M. Bryan a pris la défense des insurgés cubains. Cela n'a pas contribué à le rendre populaire, dans le sens qui s'attache au mot en temps d'épidémie impérialiste.

La guerre sud-africaine, la guerre de Chine, la question de l'isthme de Panama, la nouvelle constitution de l'Australie se disputent, après l'élection présidentielle, la place d'honneur dans les revues américaines.

Chose qui ne paraîtra pas trop étrange, les Américains qui exproprient l'Espagne et traitent les Cubains en révoltés ne sont pas trop favorables aux Anglais à propos de la guerre du Transvaal. Leurs revues sont pleines de l'éloge des Boers (2).

Avec « nos intérêts en Chine » (3) l'Amérique revendique une

(1) Réélections : Washington (1789-1797). — Jefferson (1801-1809). — Madison (1809-1817). — Monroë (1817-1825). — Jackson (1829-1837).

(2) *The american Review of Reviews :* L'Angleterre en guerre avec les Boers, par le docteur Shaw. — Les chefs militaires des Boers, mai 1900.

(3) *Nos intérêts en Chine,* question actuelle par John Barrett.

part très grosse dans le démembrement commercial du Céleste Empire. L'œuvre complémentaire du chemin de fer transsibérien doit échoir surtout aux États-Unis. La politique de « la porte ouverte » et des « sphères d'influence » est d'ailleurs préférée au dépècement que l'attitude des Chinois rendra d'ailleurs nécessaire peut-être. La responsabilité de l'Amérique est grande. Elle seule peut, en imposant sa prépondérance, éviter l'émiettement des efforts européens et assurer le triomphe de la civilisation ? La possession des îles Philippines et d'Hawaï, prolongement dans le Pacifique des côtes américaines de Californie, d'Orégon et d'Alaska place les États-Unis dans la nécessité politique et commerciale de prendre la haute main dans les affaires de Chine. Ils doivent être dans le Pacifique la puissance maîtresse.

La cause du canal américain de Nicacaragua est plaidée avec âpreté dans plusieurs articles (1). Il est donné, d'après Edmond Burton, homme d'état australien, un résumé de la nouvelle constitution australienne (2).

Les revues proprement socialistes, tout en laissant au premier rang les questions d'intérêt permanent, donnent une place considérable aux récents événements coloniaux. Dans « les responsables de la guerre de Chine » (3), Arthur Labriola donne un historique des relations de la Chine avec les autres puissances depuis 1844. Sa conclusion est que la politique extérieure des régimes monarchiques et militaires est une menace constante pour la paix et la civilisation. « La guerre de Chine est un véritable désastre pour la civilisation occidentale. La Chine ne peut être l'objet des convoitises européennes et américaines qu'à un seul point de vue : comme marché de produits manufacturés. Un empire de quatre cent millions d'habitants ne peut être soumis par la force, ni démembré par la violence. Pour battre en brèche ses murailles et ouvrir ses marchés, la pénétration progressive de la civilisation suffit. Recourir aux armes matérielles et caresser des plans de conquête, c'est provoquer l'épouvantable réaction de quatre cent millions d'hommes, dont le complet assujettissement réclamerait des efforts inouïs en hommes et en argent. » La civilisation chinoise est différente de la nôtre, mais c'est sottise de parler de barbarie chinoise. En nul pays l'agriculture n'est si perfectionnée. La tyrannie des mandarins et la corruption bureaucratique n'empêchent pas le peuple chinois, de se trouver, à juste titre, heureux comme il est : impôts très légers, service militaire peu lourd. Ajoutez comme trait ethnique l'indifférence

(1) *Le canal de Nicaragua*, intérêts politiques, par L. M. Keasbey ; intérêts commerciaux par R. Johnson. — La politique américaine et le canal de l'Isthme. Texte in-extenso avec commentaires des traités Clayton-Bulwer et Hay-Paunufsta.

(2) *La Fédération australienne*, juillet 1900.

(3) *Critica sociale*, Milan, 5 juillet 1900.

absolue pour la mort. Maintenant quels seront les résultats probables d'une victoire européo-américaine ? Ce sera la guerre entre les vainqueurs. « La guerre européenne, soigneusement évitée depuis si longtemps, menace d'éclater le lendemain d'une victoire d'ailleurs problématique en Chine. Bien plus, elle menace de se transformer en une conflagration mondiale, le Japon et les États-Unis devant nécessairement y participer. Cette éventualité n'est pas douteuse. » L'Angleterre est pour la politique de la « porte ouverte ». Il y a deux façons de fermer la porte aux autres, c'est d'abord de la fermer, façon peu sûre. C'est ensuite, la laisant toute grande ouverte, d'en obstruer l'entrée par un flot incessant d'hommes et de marchandises. Cette seconde méthode est presque infaillible, et c'est en effet ce que la langue anglaise, incurablement humoristique, appelle la politique de la « porte ouverte ». Mais « la Russie et l'Allemagne, tout au contraire, attaquent la politique de la « porte ouverte ». Tous leurs efforts tendent à se constituer des monopoles territoriaux. Or, Michael Hicks Beach, chancelier de l'Echiquier, déclarait en février 1898 à la Chambre des communes, que le gouvernement britannique était absolument décidé, à tout prix, même au prix d'une guerre, à ne se laisser fermer au visage la porte d'aucune région de la Chine. Les États-Unis ne parleront pas vraisemblablement d'une façon moins hautaine. Seulement, et si l'on ne consulte que les journaux, ils paraissent assez indifférents à la fiction de la « porte ouverte ». Ils veulent simplement être les maîtres en Chine, par quelque système que ce soit. Les côtes du Pacifique, disent-ils, sont à eux. Que de conflits !

Des réflexions analogues se retrouvent à peu près partout dans la presse socialiste et même simplement républicaine. Des États-Unis et de l'Italie passons à l'Angleterre et à l'Allemagne.

La presse anglaise donne le spectacle curieux d'une extrême perplexité. Les socialistes purs et les simples démocrates auxquels la rubrique socialisme ne répugne pas sont aux prises. Le *Clarion,* la *Justice* et le *Labour Leader,* sont les principaux champs de bataille, bataille le plus souvent à armes courtoises. On y échange rarement des « dum-dum ». Pourtant Robert Blatchford n'est pas toujours tendre pour les dénigreurs de Tommy Atkin.

Bernard Shaw, dans le *Clarion,* est peut-être celui qui expose le plus clairement les motifs de cette perplexité : « Mon embarras propre en cette matière (le socialisme et la guerre coloniale) vient de ce fait que je reste un socialiste. J'ai prêché depuis prés de vingt ans que ce qu'on appelle indépendance et liberté produit non le véritable affranchissement mais l'esclavage, et que le républicanisme sans le socialisme signifie ploutocratie au pire sens du mot. En conséquence je ne vois pas comment je pourrais décemment prendre rang parmi les

défenseurs de l'indépendance et de la liberté de deux Républiques (le Transvaal et l'État libre d'Orange) où règne l'individualisme intensif. J'ai prêché aussi que le seul espoir pour le travailleur de s'affranchir de son esclavage industriel et de ses salaires de famine, c'est la conquête et l'usage intelligent du pouvoir politique, et que l'affranchissement est un droit humain et non l'apanage de tel propriétaire ou de telle nationalité. Je ne suis donc pas en mesure, au premier ordre venu, de traiter comme frivole et imaginaire ce grief : le refus de cet affranchissement à la moitié d'une population ». On croit deviner que Bernard Shaw ne s'exprimerait pas différemment à propos du conflit anglo-chinois qui ne se limite pas d'ailleurs à l'Angleterre. Les proportions de la population changeraient un peu. H. M. Hyndman dans la *Justice* (1) n'est pas tout à fait de l'avis de Bernard Shaw. Il condamne sans appel l'impérialisme même sous la forme de l'expansion des Droits de l'homme et du citoyen, à plus forte raison sous les espèces du confessionnal et de la Bible. Qu'on laisse les Chinois chez eux. Ils y sont relativement bien et ils valent, comme civilisation, autant sinon plus que nous. Lord Salisbury lui-même a été contraint à mettre ses compatriotes en garde contre les missionnaires chrétiens. Ce sont de dangereux brandons de guerre et des agents de désordre partout. Mais il est une chose plus importante. C'est de mettre à la raison chez nous les missionnaires de Mammon. Non contents de leur abominable besogne au Sud-Africain, les voilà qui font de leur mieux pour forcer la nation à une nouvelle campagne de brigandage en Chine. Et le plus beau de toute cette histoire, c'est que nous, Anglais, nous expulsons soigneusement les Chinois de toutes nos colonies par des mesures prohibitives, de même façon d'ailleurs que nous expulsons les Indiens qui sont pourtant nos sujets et qui se battent pour nous en Extrême-Orient. Et les Japonais ! Ils sont également expulsés des États-Unis et de la Colombie anglaise. Et voilà qu'on les appelle à la rescousse des puissances européennes pour rétablir l'ordre en Chine. C'est justement ce qu'on les a empêchés de faire après leur guerre heureuse de 1894 (traité de Simonasaki, 1895). Les empêcheurs de l'époque (agression allemande de 1897) eurent soin de s'emparer pour eux-mêmes de larges pans de territoire chinois. La farce hypocrite ne va pas plus loin.

Le *Neue Zeit* (2), organe de ce qu'on nomme, je ne sais pourquoi, l'orthodoxie allemande marxiste, comme si Marx avait jamais rêvé d'être pape, s'exprime à peu près dans le même sens. Il compare d'abord le mouvement nationaliste de l'Allemagne actuelle au mouvement natio-

(1) *Justice*, Londres, 30 juin 1900.
(2) *Les troubles en Chine*, 21 juin 1900.

naliste contre la Révolution francaise et Napoléon. Arndt et Kleist étaient alors les grands poètes de l'Allemagne. Ils criaient : la guerre sacrée ! la guerre de la civilisation et de l'humanité contre un peuple intellectuellement muré et frappé d'arrêt de développement moral (ce peuple était la France) ! massacrez-les ! Ces imprécations sont aujourd'hui lancées à la Chine. Et pourtant, « au point de vue historique actuel, les Chinois ont à tout prendre un meilleur droit que Kleist de crier : massacrez-les ! Jamais, que nous sachions, les Chinois n'ont arboré la prétention d'étouffer à main armée « la civilisation et l'humanité » européennes. La politique du « gantelet de fer » qu'on cherche à introduire en Chine avec ses conséquences (elles sont en effet nombreuses) n'a pourtant rien à voir avec la civilisation et l'humanité ». Sans doute la politique internationale n'est pas un jeu d'enfant. Il est des cas où la classe travailleuse même dit : droit ou tort, mon pays avant tout. C'est le proverbe anglais. « En un certain sens ce fut le cas en 1870. Et pourtant des deux auteurs de la guerre Bismarck et Napoléon III, c'est Bismarck qui mit en œuvre les moyens les plus immoraux et les plus éhontés. » Le cas de la guerre de Chine est il analogue ? L'auteur répond fermement non. C'est une guerre de brigandage commercial où la classe travailleuse a tout à perdre.

*
* *

REVUES NOUVELLES

Dans *Ploutocratie ou Démocratie* (1), W.-T. Brown, avec une vigueur toute américaine, développe cette thèse que le gouvernement des États-Unis est ploutocratique. « Qu'est-ce qu'une ploutocratie ? C'est un gouvernement de, pour et par l'intérêt de la propriété privée. J'affirme que toutes les institutions de l'État, tous ses ministères, toute sa politique et sa police sont déterminés en dernière analyse par des considérations commerciales. »

Après une vive peinture de cet État ploutocratique tel qu'il fonctionne sous ses yeux, législateurs, juges, avoués, prêtres, tous au service du tout puissant dollar d'où leur subsistance dépend, l'auteur conclut : « Maintenant il est clair qu'un tel état de choses est préjudiciable à tout progrès moral de l'espèce humaine, et que même il

(1) Le premier numéro de l'*International Socialist Review* (New-York) paru le 1er juillet contient, entre autres articles : W.-T. Brown : Ploutocratie et Démocratie. — H.-M. Hyndman : Le Socialisme en Angleterre. — Marcus Hitch (de Chicago) : Karl Marx et la Question monétaire. — Jean Longuet : Les Partis politiques en France et les récentes Élections. — Émile Vinck, Les Élections législatives en Belgique.

l'exclut... Supposez en effet un professeur d'économie politique honnête; il déclarerait à ses auditeurs : Les choses que je me propose de vous enseigner, en ce qui me concerne, sont expressément celles qui peuvent réjouir le cœur des gens qui ont fondé et qui entretiennent cette chaire. Supposez un prêtre également honnête; il ferait l'annonce suivante au début de son sermon : J'ai écrit ce sermon avec l'idée bien arrêtée de ne pas lâcher un mot qui puisse offenser et m'aliéner les gens dont la monnaie m'est nécessaire pour l'entretien de cette église. Mais alors ce serait bientôt le vide autour de l'une et l'autre chaire. La vérité est que la ploutocratie est en train de faire de nous une race de poltrons, d'hypocrites et de menteurs. » Pour ces raisons et pour d'autres encore, une révolution radicale dans l'État est non seulement désirable, mais inévitable. On ne peut pas rêver de changement plus radical que celui-là. La Démocratie, au sens vrai du mot, prendra totalement la place de la Ploutocratie. Il ne s'agit pas de mixture et de dosage. Ploutocratie et Démocratie ne se mêlent pas plus que l'huile et l'eau. Sous une Démocratie la question d'argent n'existera plus. On fera simplement des hommes autant que possible sains, instruits et heureux. Bien entendu, la Démocratie sera internationale. On ne fait pas de la démocratie par petits paquets. Et c'est là que gît la sagesse et la force du mouvement socialiste; il est par essence international.

Marx et la Question monétaire, de Marcus Hitch, de Chicago, est une étude très importante du bimétallisme et du monométallisme dans leurs rapports avec la question sociale. Les écrits sur cette question sont le plus souvent polémiques. On ne s'entend pas, on se bat. C'est que toute théorie sur ce sujet est subordonnée à une transformation radicale des mœurs et des institutions. Ce n'est pas en quelques lignes qu'on peut résumer un travail si approfondi et si intéressant. L'auteur traite audacieusement de farce (une verte attitude est le trait de la *Revue Nouvelle)* les volumes d'abord publiés sur la monnaie par Stanley Jevons, Marx, Engels, Kautsky, Hyndman, Dax, Morris, Gronlund, Bersford, Vail, Ladoff, Saxon, Jackson et les délégués du « Social Labor Party » et du « Social Democratic Party »; ajoutons-y Cournot, Cernuschi, Winiarski, Léon Walras pour les pays non anglo-saxons.

Les lecteurs de Marx (au fait pourquoi serait-il plus pénible de lire Marx que de lire Descartes, Leibniz ou Kant) savent qu'on peut trouver au chapitre III du *Capital* et au chapitre II de la *Critique de l'Économie politique*, des théorèmes sur la monnaie et le mécanisme de l'échange. L'auteur les cite textuellement et les discute. Ces théorèmes sont traités de pures imaginations, d'utopies. « Supposer que la monnaie et les choses d'usage croissent parallèlement de façon à

maintenir un prix fixe, c'est prendre comme postulat qu'il y a une harmonie préétablie entre les producteurs de choses d'usage et les lanceurs de monnaie. C'est de la rêverie. C'est de l'utopie. » Et précisément, l'auteur fait, à l'appui de sa thèse, cette remarque amusante : « Si Marx vivait aujourd'hui, il pourrait se présenter à n'importe quelle grande banque de Londres; il demanderait des roupies indiennes pour une livre anglaise; on lui donnerait un certain poids de monnaie d'argent; il demanderait de même des dollars mexicains pour une livre anglaise; on lui donnerait en échange un certain poids, beaucoup plus considérable, de monnaie d'argent. Il pourrait alors aller s'asseoir et méditer avec accablement. Il arriverait finalement à cette conclusion que la valeur de la monnaie, papier, argent, or, dépend de toute autre chose que de son poids.., et que la nationalisation de tous les moyens d'échange, quels qu'ils soient (elle est demandée par le Manifeste communiste) abolit du coup tout monnayage livré à la spéculation privée et renverse par la base toute la théorie marxiste de la monnaie ». Suivent des remarques très intéressantes sur l'origine du troc et le passage à la monnaie d'échange. « Marx dit que l'échange international est un troc. Mais quel genre de troc ? C'est là le point. Il est deux sortes de trocs : le troc primitif, sans intervention du « prix » ; le troc avec prix, sans intervention de la monnaie, quoi qu'il en présuppose l'existence... Or les échanges internationaux entre pays usant de l'or sont du second genre... L'universel monométallisme peut être une bonne chose. En attendant, il est bon que les monnaies des différents pays s'échangent d'après un tarif légal. Il n'y a pas de loi de Gresham, pas plus qu'il n'y a de loi de l'offre et de la demande. Quelles blagues on nous donne comme science monétaire ! »

L'auteur, en somme, fait des moyens d'échange une chose sociale, une fonction régulatrice de l'État international. Le reste est de la farce, lucrative du reste.

Les *Archives de Psychologie collective* parues cette année (Cosenza, 1900) sont à leur quatrième numéro (1). Les questions traitées ne rentrent qu'indirectement dans le mouvement socialiste. Les théories

(1) Principaux articles : P. Rossi : Deux mots de programme. — L. Lerra : Biogenèse et matière vivante. — F. Squillace : L'Art dans la sociologie. — Alimena : Pour l'Histoire de la psychologie collective. — Rossi Pasquale, Émile Zola et la Psychologie collective dans l'art. — De Chiara : Lecture dantesque. — Rossi Pasquale : La Psychologie collective et le folk-lore. — A. Baratono : Les Bases psychologiques du fait collectif. — Revues : Paternostro : Notes d'esthétique collective. — V. Morello : L'Art et la Vie. — Q. Antonini : Les Précurseurs de Lombroso. — P. Pnigitore : Lombroso : Les Organes et les Tics humains. — Liotto Pintor : La Morale et le besoin de croire. — Ugo Cessi : La Vertu contemporaine. — P. Pnigitore : Le Réfectoire à l'école.

sur le criminel-né, sur la prostituée-née, sur le vagabond-né, sur la foule homicide ou luxurieuse sont, c'est fort heureux, indépendantes des doctrines socialistes et surtout de l'action socialiste. Cette dernière a ses racines ailleurs, et ces racines sont profondes. Mais on ne peut pas être à toute heure sur la brèche, on fait à ses moments de loisir un peu de métaphysique et de littérature collective. Il est des temps de niaiser. Les nouvelles *Archives* procurent au lecteur ce plaisir.

Les ouvrages nouveaux d'Ibsen, d'Annunzio, de Sienkieviez, d'Émile Zola, de Marcel Prévost y sont l'objet d'études approfondies et curieuses. Il y a des meneurs et des gens qui sont menés, et puis aussi des gens qui, à tort ou à raison (plus souvent à tort) tâchent de rester des individualistes convaincus, fervents et pratiques. On les nomme indifféremment hommes de génie ou simplement de talent, femmes galantes, prostituées, artistes, mendiants et voleurs.

Les meneurs ce sont les grands hommes. Alexandre, pour ne pas remonter plus haut, César, Frédéric II, Napoléon Ier furent des meneurs. Socrate, Jésus, Abailard, Danton, Marx, pour ne pas allonger la liste, furent aussi des meneurs. Les menés c'est la grande foule anonyme, le grand mal-lavé, *the great unweshed*, comme on dit en Angleterre. Enfin les individualistes à outrance, en attendant les siècles futurs où ils vivent et où ils sont dans le vrai cette fois, ne sont ni meneurs ni menés, ce qui rend leur position très difficile. Ils sont ou des génies méconnus (on les cherche) ou des personnages médiocres et ambitieux qui demandent et souvent obtiennent plus que leur part du travail social. C'est à discerner ces nuances et à les fixer avec le plus de précision possible que sont consacrées les pages de ce nouveau recueil plein de vie, d'audace et de mouvement qui a, pour les Français, le mérite de les intéresser à des auteurs plus célèbres que lus, puisqu'ils sont à peine traduits par fragments, et d'être une forte réclame, dans le bon sens du mot, pour Ibsen, d'Annunzio, Sienkievicz et même pour Zola et Marcel Prévost.

P. B.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* Le Congrès des Œuvres et Institutions féminines; Le Congrès des Habitations à bon marché; Le Congrès de la Participation aux bénéfices; Le Congrès des Accidents du travail et des Assurances sociales; Le Congrès international des Mineurs; Le Congrès de Législation ouvrière; Les Congrès Coopératifs; Les Distributions de prix.

FRANCE

Le Congrès des œuvres et institutions féminines. — Ont été nommées :

Présidentes d'honneur : Mmes Bogelot, Wright-Sewel, Jules Simon.

Présidente : Mlle Sarah-Monod.

Vice-présidentes : Mmes J. Siegfried et Coignet.

Secrétaire générale : Mme Pégard.

On a nommé en outre cinq secrétaires pour chacune des sections :

1re section. — *Philanthropie et Économie sociale :* Secrétaire, Mme Henri Malet.

2e section. — *Législation et Morale :* Mme d'Abadie.

3e section. — *Éducation industrielle et sociale. Pédagogie :* Mme Kergomard.

4e section. — *Travail :* Mme de Sainte-Croix.

5e section. — *Arts. Lettres. Sciences :* Comtesse de Maupou.

Voici les principaux vœux émis :

Pédagogie. — « Une entière égalité de culture intellectuelle et morale à l'école primaire — et même l'identité dans cet ordre d'enseignement.

« Pour l'enseignement secondaire une culture qui développe surtout la personnalité et qui adopte de plus en plus, par les sacrifices et additions nécessaires, les programmes concourant à cette fin.

« Pour l'enseignement supérieur, le Congrès demande que les universités

et les cours de toutes les écoles d'enseignement supérieur soient ouvertes aux femmes.

« Que le système de co-éducation soit appliquée dans tous les ordres d'enseignement, pour les externats, cela va sans dire. »

Philanthrophie. — 1º « Que le Parlement vote une loi accordant un mois de repos aux accouchées » ;

2º « Qu'on indemnise les accouchées de leur chômage involontaire et qu'on leur paie les frais de médecin et de pharmacien » ;

3º « Que les Sociétés de secours mutuels et de retraite entre femmes accordent aux accouchées des secours pendant leur chômage ».

La prostitution. — 1º Que le simple fait de prostitution privée ne relève que de la conscience, et ne constitue pas un délit ;

2º Que l'État se borne, en matière de mœurs, à protéger les mineurs des deux sexes et à réprimer les seuls délits qui rentrent dans le droit commun ;

3º Qu'aucune femme ne soit soumise à la visite médicale, sous prétexte de mœurs.

La femme mariée. — Il s'agit d'abord de « l'administration des biens de la femme dans le mariage ». Tout le monde s'accorde à reconnaître que notre code matrimonial est le plus rétrogade et le plus odieux du monde civilisé. Et voici les réformes que nos congressistes suggèrent au législateur :

1º Les particuliers seront libres de régler leurs conventions matrimoniales pécuniaires, comme ils l'entendront, à la condition de ne porter atteinte à la morale et à l'ordre public.

2º L'incapacité légale de la femme mariée est abolie.

3º Le régime de droit commnn dans le mariage (c'est-à-dire quand il n'y aura pas de contrat) sera le régime de la séparation de biens. La femme mariée, par ainsi, aura sur ses biens les mêmes droits que si elle n'était pas mariée.

4º Quel que soit le régime matrimonial adopté, la femme aura la libre disposition du produit de son travail, ce produit et ses économies ne tomberont pas dans la communauté.

Droits égaux du père et de la mère vis-à-vis des enfants. — 1º Durant le mariage, le père et la mère ont les mêmes droits sur la personne et les biens de leurs enfants communs.

2º En cas de dissentiment, chacun d'eux peut avoir recours à l'arbitrage du juge de paix.

3º Le juge s'efforce de mettre d'accord le père et la mère. S'il n'y réussit pas, il formule sa décision dans la huitaine. Elle peut être cassée par le président du tribunal, qui décide en dernier ressort, dans la quinzaine.

4º Aucune de ces décisions n'est motivée. (Afin qu'il ne reste aucune trace du différend.)

5º En cas d'interdiction, de prodigalité, d'inconduite judiciairement constatée, de peine infamante, le père oû la mère indigne est déchu de ses droits.

6º En cas de divorce ou de séparation de corps, celui des époux qui aura la garde des enfants communs conservera seul les droits que lui accorde l'article premier.

Recherche de la paternité. — Le rapporteur, M. Réville, se borne à

demander, au nom de la deuxième section, qu'on modifie de la façon suivante l'article 340 du code civil :

« La recherche de la paternité demeure interdite en tant que devant aboutir à la reconnaissance de l'enfant naturel avec les effets de filiation et de droits successoraux qui s'y rattachent.

« Une action en recherche de paternité peut être intentée au nom de l'enfant par la mère qui l'a reconnu ou par son tuteur à fin d'entretien alimentaire de l'enfant jusqu'à sa majorité.

« L'entretien alimentaire doit comprendre les frais d'éducation et de préparation à une profession conforme à la condition de la mère.

« Lorsque le père sera marié, la pension alimentaire due par lui à l'enfant naturel sera payée sur ses biens propres ; elle ne pourra pas être poursuivie sur la communauté.

« Les moyens de preuves seront le témoignage, s'il y a commencement de preuves par écrit ou concours de présomptions, résultant des faits constants.

« Une seconde action en réparation de préjudice parallèle à la première, peut être intentée par la mère en son nom personnel, afin d'obtenir des dommages-intérêts fixés par le tribunal suivant les circonstances. Toutefois, l'indemnité accordée à la mère ne pourra jamais être inférieure aux dépenses occasionnées par la naissance de son enfant et aux dépenses faites pour l'entretien de la mère pendant les six premiers mois après la naissance de l'enfant.

« Les actions introduites de mauvaise foi sont punies des peines prévues par l'article 400 paragraphe 2 du Code pénal (prison de 1 an à 5 ans. Amende de 50 francs à 3,000 francs). »

Le travail. — 1° Que les femmes, s'intéressant aux œuvres d'assistance, se préoccupent surtout de l'affranchissement économique de l'ouvrière ;

2° Que le travail des prisonnières soit payé au taux du travail des onvriéres libres ;

3° Que le gouvernement applique au travail dans les établissements pénitentiaires; les dispositions sur les salaires minima appliqués aux ouvrières ordinaires, dans les travaux publics.

Mme Lampérière vient soutenir sa thèse. Elle tient toute dans ce vœu :

« Le Congrès, considérant que le travail professionnel de la femme est une nécessité présente, mais est contraire aux lois biologiques, à l'intérêt de la femme et à l'intérêt social, s'efforcera de chercher immédiatement les moyens de remédier à ce mal. »

« C'est nous ramener à l'âge des cavernes », dit quelqu'un. Mme Lampérière n'a pas de succès. Son vœu est rejeté à l'unanimité, moins une voix.

On adopte ceux que présente Mme Moreau :

1° Création de logements ouvriers et constitution légale du bien de famille. (Le bien de famille est un bien insaisissable et incessible, qui restera toujours la propriété de la femme et des enfants, quoiqu'il arrive.)

2° Choisir pour les ouvrières des métiers manuels, où dominent le goût et l'intelligence.

3° Création d'écoles féminines d'arts et métiers, et de bourses d'apprentissage.

Un quatrième vœu ainsi conçu :

« Supprimer le travail lucratif des enfants au-dessous de seize ans », soulève une assez vive discussion.

On fait observer de différents côtés, qne dans les familles ouvrières, où il y a cinq ou six enfants, le travail de ces enfants semble une nécessité.

Mme de Sainte-Croix, présidente de la section du travail, demande, au nom de milliers d'enfants, exploités au mépris de leur santé et de leur avenir, que le vœu de Mme Moreau soit repris sous cette nouvelle forme : « Supprimer le travail lucratif des enfants au-dessous de *treize* ans » (au lieu de seize). — Adopté.

Et enfin ont été votés ces deux derniers vœux, dont le deuxième aurait eu besoin d'être discuté et éclairci. Oui ou non le Congrès a-t-il rejeté le principe de la limitation des heures de travail ?

1° Que les principes généraux de liberté et d'égalité président au travail de la femme comme à celui de l'homme. (« A travail égal, salaire égal. »)

2° Que toutes les lois qui, sous prétexte de protection, entravent et paralysent le travail de la femme soient abrogées.

Les 5, 6, 7 et 8 septembre, au Palais de l'Économie sociale, sous l'inspiration de la *Fronde,* et grâce à l'activité de sa directrice, Mme Marguerite Durand, aura lieu le *Congrès international de la condition et des droits de la femme.*

Le Congrès des habitations à bon marché.— Présidé par M. Siegfried, et à part quelques généreuses interventions de notre ami Hector Denis, et de M. Pierre-Edouard Weber, ce fut surtout sous l'impulsion de MM. Cheysson, Challamel, Rostand, Georges Picot, le congrès des « propriétaires d'habitations à bon marché » !

Voici les votes émis :

— Considérant que l'intervention de l'État dans la construction des habitations à bon marché peut varier dans chaque État suivant la constitution, les mœurs publiques et la gravité du mal à guérir ;

Le congrès déclare que la question ne comporte pas de solution générale et la renvoie aux futurs congrès nationaux des divers pays représentés.

En outre, le congrès reconnaît que les pouvoirs publics ont un rôle exact et considérable à remplir dans le mouvement d'amélioration des habitations populaires ;

Ayant la responsabilité de la salubrité générale, ils puisent dans cet ordre d'obligations les droits qui y correspondent ;

Au regard de leurs agents, ils ont qualité, comme patrons ou entrepreneurs, pour leur procurer des habitations satisfaisant à certaines exigences et pour faciliter l'accession à la propriété de la maison de famille.

En vertu de leur fonction générale d'activer l'évolution naturelle vers le progrès, ils peuvent promouvoir et soutenir les efforts de l'association et de l'individu par un concours à modes variés.

— Pour faciliter aux ouvriers le moyen de devenir propriétaires, il serait bon de créer des sociétés coopératives ou anonymes dues à l'initiative privée ou de recourir à l'intervention des caisses d'épargne pour consentir des prêts hypothécaires qui seraient garantis par l'assurance sur la vie. Au cas où on ne pourrait pas donner à l'ouvrier la propriété immédiate, il faudrait préconiser la location avec promesse de vente à terme, et assurance sur la vie.

— Une fois le capital convenablement rémunéré, il est désirable qu'il soit constitué, d'abord, des réserves qui assurent l'avenir contre les éventualités, puis un fonds spécial, affecté par périodes d'une certaine durée, à des mesures dans l'intérêt collectif ou individuel des locataires.

A la liquidation ou à la dissolution de la société de construction ou de crédit, il est bon que les réserves reçoivent la même affectation ou soient consacrées à des œuvres similaires d'intérêt général.

— Il importe de laisser la petite propriété foncière, comme la grande, soumise au droit du créancier. Il n'y a pas lieu d'en rendre l'aliénation plus difficile, ni d'en interdire l'hypothèque. Tout au plus pourrait-on permettre au donateur ou au testateur de stipuler que la petite maison donnée ou léguée ne pourra être ni saisie entre les mains du donataire, ni hypothéquée par lui.

Le Congrès de la participation aux bénéfices. — Principaux congressistes : MM. Buisson, directeur de la société coopérative *Le Travail*, Paul Delombre, Lyon Caen, Van Marcken, Chaumelière, de Boyne, Lalame, Cheysson, Goffinon, etc.

Voici le texte des votes fermes :

— La convention librement consentie, par laquelle l'ouvrier ou l'employé reçoit une part déterminée d'avance des bénéfices est recommandée par l'équité et n'est pas contraire aux principes essentiels du droit positif.

— Le congrès international est d'avis que l'État doit rester étranger aux conventions expresses ou tacites qui réglementent la participation des ouvriers et employés.

— Dans la mesure du possible, et sous les réserves commandées dans certains cas, il conviendra pour augmenter les garanties offertes aux béné-

ficiaires de la participation contractuelle, d'adopter et d'énoncer des bases générales déterminées dans chaque maison pour la confection de l'inventaire.

— Il peut être juste et utile dans la répartition des bénéfices de tenir compte des divers éléments tels que : l'importance des fonctions, l'assiduité et l'ancienneté des services.

— Tous les modes d'emploi du produit de la participation sont légitimes, comme résultant d'une libre convention, mais il est *toujours sage même au début,* de consacrer à l'épargne une partie aussi forte que possible du surcroît de rémunération que la participation rapporte au personnel.

— La capitalisation sur livret individuel formant un patrimoine transmissible à la famille est préférable aux rentes viagères.

— Si le produit de la participation doit être consacré à une assurance vie, l'assurance mixte est préférable à toute autre.

— Si le produit de la participation doit être consacré à des retraites ou rentes viagères, le calcul devra tenir compte des tables de mortalité les plus récentes et du taux réel de placement.

— Dans les établissements où la participation entre tous ne donnerait à chacun qu'une faible somme, et où le personnel est stable, la participation collective affectée à des services d'intérêts communs aux participants est préférable, en principes, à la répartition individuelle.

— Le produit de la participation peut être très utilement employé à stimuler l'épargne individuelle, ou à faire des avances aux ouvriers pour leur faciliter l'acquisition, par annuités, d'une maison.

— Le métayage peut être recommandé dans certaines régions et dans certains cas, au double point de vue économique et social, si le propriétaire réside la plus grande partie de l'année sur ses terres, s'il prend l'initiative et donne l'exemple des progrès réalisés et si le métayer accepte cette direction profitable à l'intérêt commun.

— En ce qui concerne la pêche maritime, il y a intérêt à conserver le système de navigation *à la part* en l'accommodant aux nouveaux engins de pêche, car il maintient le niveau moral et professionnel dans les familles de pêcheurs. En outre, là où s'est introduite la navigation *au mois,* il importe de combiner le salaire fixe avec l'attribution d'une part prélevée sur le produit de la pêche.

— Le contrôle des comptes par un arbitre-expert nommé chaque année en assemblée générale par les participants pour l'année suivante et fonctionnant pour vérifier la régularité des écritures et la conformité de l'inventaire aux bases générales, donne toute sécurité aux participants comme au chef de maison.

— Il est désirable que les maisons pratiquant le système de la participation aux bénéfices soient pourvues d'un comité consultatif de conciliation dont les pouvoirs clairement et nettement déterminés, laissent absolument intacte l'autorité de la direction ou du patron.

Ce comité consultatif composé d'ouvriers et d'employés désignés par le patron, admis de droit en raison de leur fonction ou de leur ancienneté, ou élus par le personnel, doit être présidé par la direction ou par le patron.

— L'organisation du travail avec la participation aux bénéfices constitue un élément d'instruction professionnelle et d'instruction économique pour tout le personnel.

— Si le participant est admis à avoir une part au capital, il devient, par ce fait, un véritable associé, participant aux pertes comme aux bénéfices.

— Le congrès estime, sauf circonstances exceptionnelles dont les patrons restent juges, qu'il convient en général, de ne pas introduire de clause de déchéance dans le contrat de participation.

— Le congrès estime qu'entre autres avantages, la participation aux bénéfices possède celui d'aider à conjurer les grèves et d'assurer la paix et l'harmonie entre le capital et le travail.

— La participation aux bénéfices peut être établie dans l'agriculture comme dans toute entreprise ; toutefois, elle exige plus particulièrement une étude préalable, l'existence d'un fonds de réserve et une comptabilité simple mais bien tenue.

— Le congrès international de la participation aux bénéfices apprécie l'intérêt qu'il y aurait à vulgariser les questions d'économie sociale se rapportant aux institutions patronales et ouvrières, estime qu'il y a lieu de reprendre, avec le concours du *Musée Social* et de la *Société pour l'étude pratique de la participation aux bénéfices,* les conférences populaires qui avaient été organisées en 1893 et 1894 sous le patronage du Musée-Bibliothèque de la participation aux bénéfices et des syndicats professionnels, et de soumettre ce projet au comité de direction du *Musée Social* et au conseil d'administration de la *Société pour l'étude pratique de la participation aux bénéfices.*

Congrès des accidents du travail et des assurances sociales. — Simples discussions académiques entre gens qui, à l'occasion de l'Exposition, ont préféré s'entendre au lieu de se lire. Donc rien à retenir qui ne soit déjà su. Aucun vote.

Le Congrès international des Mineurs. — De toutes les corporations, celle des ouvriers mineurs est, on le sait, la mieux organisée. Chaque nation minière, sauf la Russie et l'Espagne, où la liberté syndicale

n'existe pas, a un ou plusieurs syndicats fédérés nationalement entre eux, d'abord, et internationalement ensuite.

En Angleterre, les mineurs sont groupés dans trois associations centrales : 1° la « Miner's federation », ayant à sa tête MM. V. Pickard et Woods, députés à la Chambre des Communes. Elle comprend les mineurs du Yorkshire, du Lancashire et du Chestershire, des Midlands et de l'Ecosse ; 2° la Fédération des mineurs du pays de Galles, dirigée par M. Abraham, également membre de la Chambre des Communes ; 3° l'Union des mineurs du Northumberland, dirigée par MM. Wilson, Fenwich, Burt et Ralph Young.

Depuis deux ans, la Fédération du pays de Galles a fusionné avec la « Miner's federation ». Par contre, l'Union de Northumberland, qui s'était toujours séparée des autres organisations sur le principe de la journée de huit heures dont elle est l'adversaire, a rompu toute relation avec elles et, cette année, n'est pas représentée au congrès. Cette fédération compte environ 90,000 membres ; les deux autres en comptent environ 600,000.

En Belgique, les mineurs sont aussi solidement groupés dans des syndicats qui possèdent des sociétés coopératives. Les syndicats ne comprennent pourtant que 120,000 hommes environ, qui obéissent à la direction des députés Cavrot, Callewaert, Maroille, etc.

Il y a, en Allemagne, deux sortes de syndicats de mineurs : les syndicats catholiques et les syndicats socialistes. Autrefois, ces derniers seuls envoyaient des délégués dans les congrès internationaux. Depuis l'année dernière, les syndicats catholiques y adhèrent également, ce qui porte à 250,000 environ le nombre de mineurs allemands représentés au présent congrès.

En Autriche, les mineurs sont moins bien organisés. On en compte néanmoins une centaine de mille qui sont groupés dans des syndicats.

Enfin, on sait qu'en France, les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, de la Loire, du Tarn et du Gard forment des syndicats régionaux fédérés entre eux. Le nombre de leurs adhérents est approximativement de 120 à 130,000 et leurs principaux militants sont MM. Basly et Lamendin, députés, Evrard, Rondet, Cotte et Calvignac.

Furent votées à l'unanimité : 1° la limitation de la journée de travail à huit heures, y compris la remonte et la descente pour les ouvriers du fond ; — 2° la fixation d'un minimum de salaire par toutes les nationalités ; — 3° la mise à la charge des patrons de tous les accidents ; — 4° l'obligation pour les patrons de remettre à leurs ouvriers un carnet dans lequel on inscrirait les salaires gagnés, les heures de travail effectuées ; — 5° la désignation pour chaque délégation natio-

nale de deux membres chargés d'étudier la question de la réglementation de la production.

Le Congrès de législation ouvrière. — Le Congrès international de la protection légale des travailleurs s'est tenu au Musée social. Sa première séance a été présidée par M. Millerand, ministre du commerce.

Un grand nombre de délégués, parmi lesquels des hommes poliques, des légistes industriels, des ouvriers, des sociolognes, assistaient à ce congrès. Citons : MM. Paul Cauwès, professeur à la Faculté de droit de Paris ; Siegfried ; Luzzati, ancien ministre du royaume d'Italie; le baron de Berlepsch, ministre d'Etat, ancien ministre du commerce de Prusse, et ancien président de la conférence de Berlin ; Curti, conseiller du gouvernement suisse ; Decurtins, député au Conseil national suisse ; docteur Bærnreither, ancien ministre du commerce d'Autriche ; de Philippovitch, professeur à l'Université de Vienne ; Gumersindo de Azcarate, professeur à l'Université de Madrid ; Léopold Mabillau, directeur du Musée social ; Léon de Seilhac ; Arthur Fontaine, directeur du travail ; Barrot, enquêteur personnel à l'office du travail ; Struve, représentant du gouvernement hollandais ; Sombart, professeur à l'Université de Breslau ; Maxime Kowalewsky, ancien professeur à l'Université de Moscou ; Fuchs, inspecteur du travail en Allemagne ; Manch, secrétaire de la Fédération des ouvriers ménaniciens allemands ; Baumé, secrétaire de l'Union des syndicats à la Bourse du travail ; Coupat, secrétaire de la Fédération des ouvriers mécaniciens de Paris ; Keufer, délégué de la Fédération du livre et membre du conseil supérieur du travail ; Vaillant, Groussier, députés socialistes ; Hubert Lagardelle, directeur du *Mouvement Socialiste*, Hector Denis, Vandervelde, Sydney Webb, etc...

M. Paul Cauwès a souhaité la bienvenue aux délégués et au ministre du commerce. Puis, dans un discours éloquent et documenté, il a défini l'œuvre du congrès, dont le programme comprend les questions suivantes : limitation légale de la journée de travail, interdiction du travail de nuit, inspection du travail, utilité d'une union internationale pour la protection légale des travailleurs. Le savant professeur a fait un historique de la législation ouvrière depuis 1848, l'a comparée avec les législations étrangères, a retracé les travaux des conférences internationales depuis celle de Berlin jusqu'à celle de Bruxelles, et a terminé en insistant sur la nécessité d'une union internationale pour la protection légale des travailleurs, organe indépendant, non officiel, « qui rapprocherait dans une même pensée législateurs, patrons et ouvriers, en vue d'alléger les peines des travailleurs ».

M. Millerand, ministre du commerce, a remercié M. Paul Cauwès et a prononcé, au nom du gouvernement, un discours fréquemment applaudi.

Ce n'est pas le ministre seul, a-t-il dit, qui vient inaugurer ce congrès, c'est l'homme, le politique, qui est profondément touché de voir les idées qui lui sont chères entrer dans la voie du triomphe et réunir autour d'elles toutes les nations civilisées.

Ce congrès marque une date dans l'histoire sociale. Quel chemin parcouru depuis 1889 ! Les premiers mots de l'appel de votre comité d'organisation suffisent à montrer quel espace sépare les résolutions d'alors de celles que vous allez prendre. Il est aujourd'hui affirmé que le principe de l'intervention de l'Etat ne sera même pas discuté et vous n'aurez à vous occuper que des moyens les plus sûrs de réaliser cette intervention maintenant reconnue nécessaire.

C'est un progrès immense. Mais le président de votre comité d'organisation, M. Paul Cauwès, auquel je suis heureux de rendre un public hommage, a fort bien marqué, dans son discours, qu'il ne suffit pas de déclarer que l'intervention de l'Etat est pour tous les adhérents un principe reconnu. Il faut en établir l'application et, ici les difficultés commencent. Difficultés en partie aplanies, puisque de nombreuses puissances l'ont fait entrer dans leurs lois et que la législation interventionniste compte de si nombreux documents que, pour réaliser votre programme, il vous suffira d'étudier les expériences faites et, à leur lumière, de reconnaître la voie qui s'ouvre devant vous.

M. Millerand cite ensuite des exemples. Il y a tout un monde, dit-il, entre la loi de 1847 et la loi de 1900, entre la volonté du législateur commençant à protéger l'enfant de huit ans et la volonté du législateur réglant la journée de travail des ouvriers adultes. Plus on va, plus les résultats s'accumulent, et plus il devient facile de légiférer en ces matières. Les conditions du travail sont d'ailleurs sensiblement les mêmes dans le globe entier, que le développement du machinisme a rendu plus petit.

Le ministre du commerce examine ensuite la question du travail de nuit, « qui est une des plaies du régime capitaliste ». Il faut diminuer le travail de nuit, et M. Millerand estime que les résolutions du congrès pèseront sur les décisions à prendre par les nations intéressées, Mais aucun problème du travail ne serait résolu si l'on organisait pas sérieusement l'inspection du travail, et cette réforme ne sera faite que par suite du fonctionnement d'une union internationale pour la protection légale des travailleurs, afin de constituer entre tous les pays des relations permanentes et d'établir un courant nécessaire qui portera partout les solutions bienfaisantes intervenues dans l'une des nations associées.

« Avec le problème de la souffrance humaine, dit-il en terminant,

c'est l'homme lui-même qu'il s'agit d'élever à plus de bien-être, à plus de bonté. »

Au moment où on levait la séance, M. Baumé, secrétaire de l'Union des syndicats de la Seine, a présenté une motion félicitant M. Millerand et l'engageant à demander aux Chambres l'abrogation de la loi sur l'internationale des travailleurs.

Personne n'a fait d'opposition à ce vœu.

Les vues échangées à ce congrès ont été fort intéressantes, et elles porteront leurs fruits, puisque, en grande majorité, elles étaient favorables à la doctrine interventionniste, que nos lecteurs n'ont plus à apprendre.

Les congrès coopératifs. — De production ou de consommation, il y a eu trois congrès coopératifs, sur lesquels des renseignements précis et catalogués nous font défaut pour l'instant. — Le premier des trois congrès était en grande majorité socialiste; le second comprenait des coopérateurs purs et une minorité de coopérateurs socialistes. Le troisième était celui de l'Alliance coopérative internationale.

Au *banquet des associations ouvrières de production*, il convient de signaler ce passage du discours de Millerand :

A chaque époque de l'histoire, il y a une catégorie d'hommes qui, par leur situation même, par leurs conditions d'existence, se trouvent particulièrement indiqués pour travailler efficacement au progrès de la civilisation, et pour faire franchir à l'humanité un nouveau stade.

Au siècle dernier, c'est le tiers état qui a joué ce rôle. A notre époque, il semble que cette mission glorieuse soit plus particulièrement réservée à ceux qu'on a coutume d'appeler les salariés, à ceux qui n'ont pour seul, ou pour principal avoir que leur cerveau ou de leurs bras, que leur capital humain.

Tâcher de les rendre capables et dignes d'accomplir cette mission glorieuse, de remplir, dans l'intérêt général plus encore que dans le leur propre, le rôle qui leur est imparti, c'est l'idée que, depuis de longues années déjà, je n'ai cessé d'avoir devant les yeux et qui n'a cessé de me guider.

Au service de cette idée j'ai mis, depuis douze mois, une volonté qui ne se laissera arrêter par rien, mais il ne suffit pas de savoir où l'on va et de vouloir y aller, il faut connaître encore par quel chemin y arriver, quels sont les moyens, les procédés les meilleurs, les plus sûrs pour se rapprocher du but que je viens d'indiquer, sinon pour l'atteindre.

J'estime que le premier devoir du gouvernement, c'est de tout faire, par tous les moyens, sous toutes les formes, pour arriver à grouper les travailleurs, à les unir, à leur donner par l'association le sentiment de leur puissance et, par là même, de leur responsabilité.

Discours de prix. — Est-ce le voisinage des congrès sociaux, et des expositions d'économie sociale, ou plus simplement le progrès des idées démocratiques ? Les discours de distributions de prix sont sortis, cette année, de la banalité ordinaire, et ont été, en général, remarqués par leurs préoccupations d'ordre social. — Telle, cette péroraison du discours prononcé, au Lycée Charlemagne, par M. Voisin, conseiller à la Cour de cassation :

Quelque modeste ou quelque élevée que soit votre situation, rappelez-vous que vous avez un égal devoir social à remplir et, tandis que vous jouirez des douceurs de la vie, des bienfaits de l'éducation que vous aurez reçue, de l'instruction qui vous aura été si largement donnée, n'oubliez pas que, si quelques jeunes gens, moins heureux que vous, ont pu, soutenus par vos anciens, arriver à meilleure fortune, il y en a des milliers qui courbent la tête sous le poids de circonstances fatales et qui, à l'heure actuelle, voulant à leur tour sortir d'une impasse redoutable, ont le droit, pour le plus grand bien de la patrie, de compter sur la générosité de votre cœur.

A la distribution solennelle du concours général, M. Leygues, ministre de l'instruction publique, a flétri l'ignorance et l'intolérance, et dit que la jeunesse de nos jours souffre de ne pas savoir comment vivre. Et il a rappelé ce mot d'un historien allemand, Ranke : « L'office de la France est de briser, d'époque en époque, les lois fondamentales de la vie européenne, de changer de fond en comble les institutions, les formes et les principes qu'elle avait le plus contribué à faire prévaloir autour d'elle. »

Eh ! oui, nous sommes à un tournant de l'histoire, et l'inquiétude que M. Leygues constate chez les jeunes bourgeois, il la doit ressentir lui-même, et il sait qu'un compatriote de Ranke, Karl Marx, a prédit que ce serait encore au chant du coq gaulois que s'ouvrirait la prochaine révolution sociale.

Adrien Veber.

REVUE DES LIVRES

Chez nos Petits-Fils, par Eugène Fournière. (Un volume à 3 fr. 50 de la Bibliothèque Charpentier. Eugène Fasquelle, éditeur, 11, rue de Grenelle, Paris). — *Chez nos Petits-Fils* ou le « Rêve de Pierre Davant », c'est la mise en action romantique des idées chères à la *Revue Socialiste,* et que Fournière a déjà développées théoriquement avec tant de talent et d'autorité, et par l'article et par le livre didactique.

Cette dernière œuvre de Fournière est pour ainsi dire la mise à la portée de tous, la vulgarisation des larges conceptions socialistes des collaborateurs de cette revue. Et pour avoir écrit ce roman sous une forme littéraire très attachante, tout en y condensant avec aise et facilité, la moëlle même de tout le Socialisme, Fournière a prouvé qu'il était un grand écrivain et un profond penseur, et qu'il aurait pu être un excellent professeur. — Toute la science pédagogique se résume pour un pratiquant à cette unique qualité : savoir se mettre en contact avec son auditoire ou ses lecteurs par le choix varié et délicat des expressions et des nuances de style. Or Fournière a su faire un roman vivant de toute sa science sociale. Il l'a fait sans le moindre pédantisme, sans effort apparent. Son livre se lit et se comprend sans fatigue, comme du Georges Sand ; de plus, il instruit et intéresse. Il n'est pas donné à tout le monde de se faire éditer et par la Bibliothèque philosophique d'Alcan, et par la Bibliothèque littéraire de Fasquelle: *Mutatis mutandis* et tout en gardant les distances, cherchez les hommes qui aient été à la fois orateurs, philosophes, et auteurs dramatiques ou romanciers et ont aussi bien réussi dans le genre sociologique que dans le genre littéraire : Voltaire, Diderot, Mirabeau, Lamennais, Clémenceau, Fournière.....

Jaurès a amicalement reproché à Fournière d'éliminer vraiment trop l'hypothèse d'une Révolution proprement dite, au sens classique et politique du mot. Fournière ne mérite pas plus ce reproche que l'épithète de « bourgeois » que lui a décochée Lafargue, parce qu'il est encore question dans sa vie future de jugements et de jurés. — D'abord le roman vécu dans la vie future décrite par Fournière se passe plusieurs moments après la prochaine Révolution ; et déjà çà et là on sent sourdre, à travers les nouveaux éléments sociaux, le ou les grondements d'une ou de plusieurs nouvelles révolutions. Précisément parce que le progrès n'a pas plus de limites que le temps ou l'espace, parce que Fournière est un évolutionniste fervent et conscient, parce qu'il sait aussi que la nature malgré ses révolutions ne fait pas de sauts, son

livre indique non seulement qu'il faudra une révolution pour accoucher la société des réformes égalitaires qui sont en gestation chez elle, mais encore qu'il faudra de nouvelles révolutions pour mettre à bas les satisfactions parasites des réactionnaires qui auront reparu ou des conservateurs égoïstes du nouvel état de choses forcément toujours imparfait comme toutes les choses de ce monde.

Au surplus, nul ne peut empêcher les mauvaises herbes de pousser en même temps que les bonnes et parfois de les étouffer. Voyez le jardin le mieux entretenu, et prenez le jardinier le plus vigilant et le plus attentif à débarrasser chaque jour de l'ivraie ses pelouses et ses parterres de fleurs. Il arrive toujours un moment où l'émondage à la main est insuffisant, et où la pioche et le rateau devront intervenir. De même supposez en l'an 2000 l'existence d'un gouvernement parfait et uniquement soucieux d'épousseter chaque jour doucement les poussières qui viendront faire grincer les nouveaux rouages sociaux. Un jour arrivera où ces rouages seront trop obstrués, et alors les nouvelles générations ne se contenteront pas de la mise à neuf des mêmes rouages ; elles voudront en changer le mécanisme, et voudront réemployer la pioche révolutionnaire et le rateau égalitaire.

Précisément pour les mêmes raisons humaines qu' « aucun des grands congrès de 1789 et de 1793 n'avait prévu la nouveauté économique du capitalisme » de même, les clubs de la prochaine révolution sociale ne pourront prévoir, ni les lendemains économiques de cette révolution, ni les ferments des révoltes futures qui seront entre eux. Et ces révoltes futures feront cependant partie du développement conclusionnel infini de la prochaine Révolution, comme celle-ci sera « comme le simple développement, comme la conclusion suprême de la Révolution de 1789 ».

Les lignes qui précèdent, en même temps qu'elles répondent aux réserves de Jaurès, répliquent à la boutade de Lafargue. *Natura non facit saltus.* Donc il est fatal, pour employer les expressions de Jaurès, que le prochain ordre socialiste soit « le prolongement des lignes de l'ordre actuel » ; — que « de la réalité d'aujourd'hui à la réalité d'après-demain, il n'y a pas rupture, mais plutôt simple resserrement de la durée » ; — que « dans la nouveauté se retrouve beaucoup du passé qui la préparait » ; — et « la survivance temporaire (et partielle) de quelques-unes des institutions de notre temps » et de « quelques-unes des formes de pensée, ou, si l'on veut, quelques-uns des préjugés d'aujourd'hui ».

Au fond, Lafargue, avec son tour d'esprit particulier et avec moins de sympathie, a formulé sur l'œuvre de Fournière la même critique que Jaurès dans la *Petite République,* et Georges Renard dans la *Lanterne*. Dans la langue de Lafargue, traiter Fournière de « bourgeois » ne signifie pas autre chose que le reproche très voilé de Jaurès contre le prolongement d'un trop grand nombre de lignes de l'ordre actuel, — reproche discret qui se retrouve sous une autre forme dans cette phrase de Georges Renard : « On serait tenté, çà et là, de lui reprocher plutôt de la timidité qu'une exubérance de fantaisie ». Eh bien, mais, c'est là, selon nous, une des principales qualités du roman vécu de Fournière. Et c'est intentionnellement que j'emploie l'épithète de « roman *vécu* », parce que Fournière a non seulement pensé la vie sociale nouvelle

qu'il nous décrit, mais parce qu'il l'a en quelque sorte vécue, — parce qu'il n'est pas d'origine bourgeoise comme Lafargue, Jaurès et Renard, — parce qu'il ne doit sa situation d'intellectuel qu'à lui-même, — parce que sorti des masses profondes et obscures et en même temps si sympathiques du prolétariat, il a senti de près et étudié par lui-même chez ses frères et compagnons, et a observé d'abord en leurs cerveaux les projections des théories socialistes et deviné ensuite les effets relatifs de leur possibilisme conciliant.

Et maintenant, citoyens lecteurs, vous vous attendiez peut-être à ce que j'analyse le beau roman social de Fournière, pour vous dispenser de le lire. Je m'en garderais bien, car un roman ne se résume pas comme une théorie, parce qu'on n'analyse pas des faits qui sont arrivés ou peuvent ou doivent arriver, parce qu'enfin il faut lire ces pages littéraires pour en apprécier la saveur à la fois piquante et gracieuse, et en partager l'émotion contenue et en goûter les fortes pensées.

Dans son dernier livre sur la *Méthode scientifique de l'Histoire littéraire,* dont nous allons rendre compte, Georges Renard a ainsi défini l'œuvre littéraire : « Une œuvre qui cherche à plaire en exprimant et en suggérant des sensations, des sentiments, des idées, des tendances pratiques, des visions et des aspirations idéales. » Telle est bien l'œuvre réussie de Fournière.



La Méthode scientifique de l'Histoire littéraire, par Georges Renard (Paris, Félix Alcan, éditeur. — Prix : 10 francs). — Les lecteurs de la *Revue Socialiste* connaissent et ont apprécié les œuvres sociales de notre ancien Directeur, qui l'ont fait choisir par le Gouvernement pour la chaire nouvelle du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris. Nos lecteurs savent aussi que M. Georges Renard, ancien élève de l'École normale supérieure, a dû, à cause de sa participation à la Commune, se résigner à professer en Suisse, et qu'il s'y est conquis une brillante place comme professeur de littérature à l'Université de Lausanne, et a publié des œuvres de critique littéraire remarquées. Voici aujourd'hui comme le testament littéraire de M. Georges Renard. Avant de quitter le professorat littéraire pour le professorat social, M. Renard a eu l'heureuse idée de résumer ses nombreuses années d'excellent enseignement, et de laisser un instrument de travail éprouvé, et devant aider à « dégager de la gaine de pierre où elle est à demi-emprisonnée les lignes pures et harmonieuses de la Vérité ».

Méthode d'histoire objective et non de critique subjective et par conséquent outil pédagogique pour la recherche des portions de vérité, qui restent acquises une fois pour toutes, « plan sur lequel une histoire de la littérature peut et doit être construite pour être aussi scientifique que possible », « espèce de cahier des charges ou de mémoire à consulter » pour les futurs historiens, voire même les simples curieux et amateurs, le livre de M. Georges Renard explique d'abord pourquoi il faut rationnellement préférer la méthode induc-

tive, et quelles sont les questions que l'historien doit se poser, et ensuite les moyens de déterminer une période littéraire.

Naturellement M. Georges Renard a dû éclairer et illustrer d'exemples ses théories méthodistes, et naturellement encore il a choisi, pour appliquer le tracé de ses procédés, le « champ déjà si vaste de la littérature française ». Et les exemples donnés sont si nombreux et si variés qu'il suffirait de dégager de la partie pédagogique dominante les citations et appréciations littéraires et ensuite de les classer pour avoir un précieux manuel de littérature française.

En présence d'une œuvre littéraire se posent deux questions : une *question de fait,* sur laquelle l'accord peut s'opérer ; une *question de goût*, sujet d'interminables discussions. — En fait, il faut étudier les *caractères,* les *causes,* les *effets* d'une œuvre.

L'analyse interne devra porter sur la nature, la variété, la complexité, la vraisemblance, l'intensité des qualités sensorielles, sentimentales, intellectuelles, tendancieuses, idéales ou supra-sensibles. En deux mots, l'analyse devra être *qualitative* et *quantitative.*

L'analyse externe c'est, somme toute, l'analyse du style et du ton.

La cause immédiate d'une œuvre littéraire, c'est évidemment d'abord l'auteur, dont il faut étudier la vie physique et psychique. Quant aux causes médiates, elles viennent du terroir et du milieu social.

En dépit des apparences, et malgré les difficultés de recherches très délicates, il est également possible de trouver les effets produits par une œuvre littéraire et d'en noter la nature et la puissance, c'est-à-dire de calculer l'intensité de son rayonnement.

De même pour les questions de goût où tant de choses restent en dehors des possibilités d'une détermination scientifique, un historien littéraire devra guider sa puissance de sociabilité avec les hommes de toutes les époques par les principes suivants : « Sensations, sentiments, idées, tendances, aspirations idéales, tout le fond vivant de toute œuvre littéraire. Une œuvre littéraire est donc essentiellement expressive de la vie et elle est plus ou moins belle, selon qu'elle exprime, par des moyens plus appropriés à ses fins générales ou particulières, une vie plus ou moins intense, complexe, originale et élevée. »

Après et de par l'étude des caractères des œuvres individuelles, on rencontre des traits qui sont communs à plusieurs auteurs, à des groupes plus ou moins étendus, et l'on est ainsi en passe d'arriver à des vérités générales.

Afin de grouper les coexistences et les séquences semblables, il suffit, par des rapprochements comparatifs, de chercher les rapports de cause à effet ou d'effet à cause, et l'on aboutit à des faits généraux, et par suite à des causes générales et à des effets généraux, lesquels finissent par donner les moyens de trouver la formule générale d'une époque, — à la condition de ne pas oublier que « les faits environnants doivent être envisagés tour à tour comme *révélateurs, producteurs* ou *produits* de faits littéraires ».

Le tempérament régnant du milieu psycho-physiologique, les théories des climats et des races et des terroirs, les préférences de telle ou telle nature, les engouements pour tel ou tel pays, tous les événements terrestres et cosmiques, autant de relations de causes à effets et de répercussions réciproques,

auxquelles il convient d'ajouter les multiples facteurs sociaux de l'évolution littéraire.

M. Georges Renard a décomposé en neuf classes les phénomènes du milieu social ayant des rapports conditionnels avec la littérature :

1° *Influences économiques.* — De la richesse et de la misère sur la marche ou le recul de la langue et de la littérature ; — et de la forme particulière ou dominante que prend le travail national.

A l'agriculture aimée et florissante correspond l'idylle champêtre dans le livre et sur le théâtre. Témoins : sous Henri IV, l'Astrée d'Urfé et les *Bergeries* de Racan ; — au dix-huitième siècle, en même temps que le réveil agricole dû aux Physiocrates, toute une efflorescence de littérature naturienne.

De même l'étude du commerce et de l'industrie et du régime imposé aux travailleurs, ou encore des modes successifs de rémunération des écrivains, fait voir l'intime connexion entre les phénomènes du mouvement littéraire et ceux de la vie économique.

2° *Influences politiques.* — Quelques exemples de la liaison perpétuelle de l'évolution perpétuelle et de l'évolution littéraire :

A côté de la Fronde politique, il y a la Fronde littéraire. — Sous le règne de Philippe le Bel et de ses successeurs, la satire se glisse partout et devient virulente. — La Constituante de 1789 est dominée par les souvenirs de Montesquieu et de Voltaire, — la Convention de 1793 par Mably et J.-J. Rousseau, par Diderot et d'Holbach.

Après les bouleversements de la France au quatorzième siècle, la langue et les genres littéraires se métamorphosent. De même après la révolution politique de la fin du siècle dernier vient, comme complément et conséquence, la révolution littéraire du commencement de ce siècle.

De plus, les traits de la littérature changent « selon que la vie politique est intense ou languissante, selon que le gouvernement est fort ou faible, selon que le pouvoir appartient à telle ou telle classe ».

3° *Influences juridiques.* — Les grands procès, — les conditions légales faites aux différentes formes de l'écriture ou du langage et à leurs représentants, — les théories et questions générales de droit public, pénal, civil, — les institutions réglant les relations de la famille et notamment du mariage, etc...

4° *Influences familiales.* — Les différentes conceptions et formes de la vie sexuelle et de la vie de famille, — les mille nuances historiques de l'amour et de la condition de la femme, — les relations entre frères et sœurs, entre les enfants et leurs parents et aussi les domestiques.

5° *Influences mondaines.* — « En étudiant les effets littéraires de la vie mondaine, c'est une série d'influences à la fois aristocratiques et féminines qu'il s'agit de préciser, tant chez les précieuses du dix-septième siècle que dans les salons du dix-huitième. Et après cette excursion, l'on comprend mieux le pourquoi des madrigaux, des sonnets, des pastorales, des « portraits », des « caractères », des « maximes » et le style de la tragédie classique ou de la *Henriade*, etc... Puis il faut savoir distinguer le salon de Ninon de Lenclos, de celui de Mme de Staël ou de Mme Récamier, — et ensuite aller chercher

par exemple l'histoire de la chanson dans le « Caveau » ou les Cabarets de Montmartre.

6° *Influences religieuses* ou antireligieuses... jésuites, — jansénistes, — quiétistes, — catholiques ou protestantes, — sur la nature d'esprit de tel ou tel écrivain, même libre-penseur. Et réciproquement, projections en général bienfaisantes de la Littérature sur la Religion... Pascal sécularisa la théologie, Fénelon la « subtilisa ». Chateaubriand a « romancé » le Christianisme... Bref, il faut « tracer l'aire religieuse » de chaque époque.

7° *Influences morales*. — La liaison de l'état moral et de l'état littéraire d'une époque et de leurs répercussions n'a pas besoin d'être démontrée. Mais que de difficultés encore insurmontées pour arriver à une précision suffisante ! — A comparer la Pauline de Polyeucte, à *Phèdre*, et surtout à l'*Alzire* de Voltaire. — Ou, dans un autre ordre d'idées, rapprochez le règne machiavélique de Louis XI, des *Repues franches* de Villon et de *La Farce de l'Avocat Pathelin*, « dont toute la moralité peut se résumer en ces termes : *A trompeur, trompeur et demi*.

« On peut utilement suivre de siècle en siècle les variations d'une légende. Ainsi les transformations de Don Juan, les atténuations apportées par Corneille à l'histoire du Cid, les interprétations successives données à la révolte de Prométhée sont révélatrices de changements opérés dans les mœurs ou les conceptions morales ».

8° *Influences scientifiques*. — M. G. Renard donne des exemples expliqués de l'entrecroisement de causes et d'effets qui relie étroitement le développement scientifique et le développement littéraire d'une société.

9° *Influences artistiques*. — Les gavottes et les menuets de Rameau évoquent fatalement le dix-huitième siècle. Berlioz fait penser à Victor Hugo, — Offenbach à Banville et à Rochefort, — Liszt à Georges Sand, — Niedermeyer à Lamartine. — A la Renaissance, l'architecture se fait grecque et latine. — Delacroix est un romantique en peinture comme Victor Hugo l'est en littérature. — Watteau évoque Marivaux ; Clodion évoque Dorat et Crébillon fils. — Greuze représente l'*Accordée de Village*. — David et André Chénier sont de même lignée. — Carpeaux c'est Offenbach sculpteur, etc...

L'ameublement change avec les goûts littéraires. Sous Louis XIV, il est lourd; sous Louis XV, il est léger. Il en est de même du jardinage. Comparez les jardins de Versailles et ceux du Petit Trianon.

Un historien littéraire doit encore consulter les journaux de modes. Les toilettes de la Renaissance et de Louis XIV ne sont pas celles de Louis XV. Celles de l'Empire ne sont plus de mise aujourd'hui. Mme de Staël et Mme Sophie Gay ne s'habillent ni ne se tiennent comme Delphine Gay, Mme Tallien ou Mme Récamier.— N'y a-t-il pas eu les cravates à la Walter Scott?— La coiffure à la vierge a sa raison littéraire, et les « anglaises » sont venues du feuillage éploré d'un saule élégiaque.

A tous ces innombrables entrecroisements de relations, peuvent être ajoutées les impulsions et modifications de l'éducation publique, des Académies, des cénacles. Qui surtout niera l'influence des choses enseignées et la manière de les enseigner ?

Enfin, il y a les rapports d'une littérature avec les littératures étrangères

et avec son propre passé, échanges et contagions que l'on découvre dans la langue, le style, les idées, dans tout, voire dans l'histoire politique.

La série des cercles concentriques tracés par M. Georges Renard autour de son sujet, afin d'arriver à une formule générale et tableau d'une époque, s'est brillamment éclairée par l'application méthodique qu'en a faite l'auteur à l'étude de l'époque qui va de 1661 à 1685, — époque qui, au point du vue du goût procède de l'époque antérieure, comme la suivante procédera d'elle, par *réaction* et par *développement*, c'est-à-dire accroissement et variation.

En terminant cette longue mais inégale et incomplète analyse, je voudrais caractériser en trois mots la dernière œuvre de M. Georges Renard où il a pleinement atteint le but visé, à savoir une puissance suggestive. Il ne me vient que du latin : *Mens agitat molem*.

Adrien Veber.



L'Année Sociologique, troisième année, 1900 (chez F. Alcan, 1900). — M. Emile Durkheim rend un véritable service à la science sociale en publiant son *Année Sociologique*. On y trouve, analysés ou signalés, tous les travaux qui peuvent avoir un intérêt pour ceux qui étudient sérieusement cette science de plus en plus indispensable pour tout homme qui pense et qui agit. Le cercle des sciences auxquelles s'intéresse l'*Année* est assez large. Nous l'en félicitons. Il y entre des conceptions sociologiques générales et la méthodologie, civilisation et progrès, la sociologie religieuse, la sociologie morale et juridique, la sociologie criminelle, la sociologie économique, la morphologie sociale. La dernière section est traitée par Emile Durkheim lui-même. Il y analyse avec finesse l'Anthropogéographie, les travaux concernant le problème de la population, sa division en groupements ruraux et groupements urbains, etc.

La plupart des analyses de l'*Année* donnent une idée assez exacte des travaux analysés, malgré une brièveté souvent excessive mais imposée par le grand nombre de ceux-ci. L'*Année Sociologique* de 1900 en contient près de cent cinquante. — Nous voudrions pourtant des analyses plus personnelles dans le bon sens du mot. Il serait désirable que les travaux analysés soient non seulement exposés mais aussi critiqués. Cette critique doit porter non seulement sur les défauts de détail, inévitables dans toute œuvre sérieuse, mais aussi et surtout sur l'esprit général qui l'anime, sur l'idée maîtresse qui la dirige. Il serait également désirable que les directeurs de l'*Année* fassent précéder leurs analyses sobres et substantielles d'une sorte de revue d'ensemble sur le caractère général des travaux de l'année et, s'il y a lieu, sur le progrès qu'ils ont fait faire à la sociologie. Des analyses de tant de livres juxtaposées, sans lien et sans idée générale, ne peuvent avoir qu'une utilité partielle. Au surplus, il est presque impossible de les retenir. Mais l'*Année Sociologique* n'est qu'à son début. Et ce n'est pas dans un esprit de chicane mais avec le désir sincère de voir une œuvre éminement utile et nécessaire s'améliorer et se perfectionner que nous formulons nos observations.

Une partie de l'*Année sociologique* est consacrée aux mémoires sociologiques originaux. La troisième année en contient trois : *Le Sol, la Société et l'État,* par M. F. Ratzel ; les *Crises sociales et la criminalité,* par M. G. Richard ; la *Classification des types sociaux*, par M. Steinmetz.

M. F. Ratzel trouve que « la plupart des sociologues étudient l'homme comme s'il était formé en l'air, sans liens avec la terre ». Les lois de l'évolution géographique sont moins faciles à apercevoir dans le développement de la famille et de la société que dans le développement de l'Etat. La Société reste fixée au sol, alors même que l'Etat s'en détache. Quand l'Etat romain meurt, le peuple lui survit sous la forme de groupes sociaux de toutes sortes. Mais ce n'est pas une raison de négliger les conditions géographiques du développement, qui restent toujours présentes. Même les groupes, comme la tribu, la famille, qui ne sont pas des unités politiques autonomes, ne sont possibles que sur un sol particulier, et leur développement ne peut être compris que par rapport à ce sol. Pour se convaincre de l'importance du sol pour l'évolution d'un peuple, on n'a qu'à l'observer au moment de la décadence et de la dissolution. « Un peuple régresse en tant qu'il perd du terrain. Il peut compter moins de citoyens et tenir encore assez solidement au territoire où résident les sources de sa vie. Mais que son territoire se resserre, c'est, d'une manière générale, le commencement de la fin. »

Notre auteur examine ensuite le rapport de la société avec le sol au point de vue de cette double nécessité : de l'alimentation et de l'habitation. Les habitations modernes sont, pour la plupart, moins éphémères que celles des peuples primitifs, mais moins spacieuses. L'extrême mobilité des pasteurs nomades nécessite des migrations continuelles. Ils ont besoin de plus d'espace pour se mouvoir, mais ils reviennent périodiquement occuper les mêmes emplacements. Ils ne sont pas dépourvus de toute organisation politique. Et l'ancienne maxime *Sacae nomades sunt, civitatem non habent* ne correspond pas à la réalité des faits. L'attachement au sol crée entre les sociétés distinctes et séparées, une communauté d'intérêt qui aboutit à la formation de l'Etat.

M. Ratzel constate également les liens qui existent entre le sol et la famille, le sol et l'Etat, et aussi le rapport du sol avec le progrès général. Il fait très bien ressortir une des causes pour lesquelles la philosophie de l'histoire a toujours mis une sorte de prédilection à rechercher la base géographique des événements historiques. En sa qualité — dit-il — de science plus élevée, qui se distingue uniquement des autres disciplines historiques par sa tendance à rechercher de préférence les causes générales et permanentes, elle trouvait dans le sol, qui est toujours identique à lui-même, un fondement immuable aux événements changeants de l'histoire.

Il est à remarquer que la philosophie de l'histoire ne peut prendre à son compte le reproche que M. F. Ratzel au début de son mémoire fait aux sociologues, celui notamment de négliger le facteur géographique. Depuis Aristote et Platon, qui avaient déjà noté son importance pour la constitution politique d'un peuple, toute une série d'auteurs se sont attachés à démontrer la dépendance de l'évolution historique du sol et du climat. On n'a qu'à se rappeler les noms de Bodin, Montesquieu, Herder, Ritter, Thomas Buckle et de M. F.

Ratzel lui-même, dont l'*Anthropogéographie* a contribué puissamment à établir cette dépendance aussi multiple qu'incontestable. Nous n'avons qu'à continuer dans cette voie féconde, tout en nous gardant d'ériger le facteur tellurique en principe souverain, qui suffirait à lui seul pour expliquer l'évolution bistorique. Laissons cette illusion aux défenseurs d'autres « facteurs dominants ». L'histoire a plutôt des tendances démocratiques et répugne à la reconnaissance de la dictature d'un facteur unique et tout puissant.

Dans une étude sur *les Crises sociales et les conditions de la criminalité*, M. G. Richard se pose les questions suivantes : Comment se fait-il que le même milieu social, à l'aide duquel la sociologie criminelle cherche à expliquer le crime, détermine « la création consciente de la peine » et pose inconsciemment les conditions du délit ? Le même milieu social attaque sa propre organisation par le crime et la défend par le droit pénal. Comment se fait-il encore que tantôt le milieu social aboutit à la criminalité sanglante de l'homicide, tantôt revêt des formes moins brutales des attentats contre la propriété? M. Richard cherche à résoudre cette antinomie en introduisant un nouvel élément, celui des crises sociales qui n'est qu'une des manifestations du milieu social. Ainsi la théorie du milieu social reste intacte malgré les contradictions qu'elle engendre et que M. Richard lui-même constate d'une façon très heureuse. « Puisque, dit-il, nous ne pouvons point chercher hors du milieu social, la cause de la régression morale dont la criminalité est l'effet... il faut l'attribuer à un état de crise de la société, crise qui se reproduit chaque fois que la discipline sociale doit subir une transformation. »

L'auteur n'a pas, me semble-t-il, suffisamment montré qu'il est impossible de trouver une cause de la criminalité « hors du milieu social ». Il ne suffit pas de rejeter la théorie du criminel-né, pour éliminer le facteur individuel de l'explication du crime. A part les facteurs organiques nous en trouvons d'autres dans l'individu et notamment les facteurs physiologiques, psychologiques et moraux, dont l'influence sur la criminalité est hors de doute. Les contradictions, auxquelles aboutit la théorie du milieu social, constatées par M. Richard, sont réelles. Mais elles trouvent leur explication dans ce fait que la notion du milieu social est trop générale et trop abstraite, et, par conséquent, vague et insuffisante. Elle comprend aussi bien les institutions sociales, les conditions de lá vie collective, que l'individu lui-même qui, vivant dans la société, forme pour ainsi dire la matière première, de ce qu'on appelle le milieu social. La sociologie, pour être scientifique, ne doit opérer qu'avec des notions claires et bien définies qui ne prêtent pas à l'équivoque.

M. Steinmetz reproche dans une étude très intéressante, sur *la classification des types sociaux et catalogue des peuples*, aux sociologues (que ne reproche-t-on pas aux sociologues?) leur négligence pour « la méthode comparative ». Il arrive souvent qu'un sociologue, établissant une loi pour tous les peuples, se base sur une seule catégorie de sociétés et néglige toutes les autres. L'auteur croit que la faute en est principalement à l'absence d'une classification et d'un catalogue de tous les peuples, d'après leur état social et le degré de leur civilisation. « Au lieu d'une science des commencements sociaux, on ne nous offre jamais que de la philosophie du droit en des dithyrambes comme ceux de M. Izoulet. »

M. Steinmetz est très sévère pour ceux qui n'emploient que la méthode abstraite, la déduction philosophique. Il observe avec juste raison que même « l'économie politique, la branche la plus avancée de la sociologie a le plus sacrifié à la tendance abstraite ». « On voulait expliquer les phénomènes de la vie économique de toute l'humanité et s'appuyer sur cette explication, et sur ces lois ainsi découvertes, pour juger de l'avenir et en diriger le mouvement, et cela alors qu'on ne connaissait qu'une seule période de cette vie économique, une période qui ne durait que depuis un ou deux siècles et qui n'avait été observée que dans un seul groupe de peuples à peu près semblables les uns aux autres. C'est bien là un monument d'ignorance et de préjugé » (page 47).

Il faut pourtant reconnaître que le reproche ne peut se rapporter à l'économie politique ou à la sociologie de ces dernières vingt années. On ne s'est jamais tant spécialisé que pendant cette période-là. Considérez les monceaux de faits réunis par les Hildebrand, les Schmoller, les Roscher, les Knies, les Braun, les Philippovicz et tant d'autres ! Quant à la sociologie, elle menaçait de disparaître sous toute une avalanche de faits ethnographiques, anthropologiques, préhistoriques et protohistoriques. C'est plutôt les idées générales qui manquent aux foules de ces chercheurs « de faits et rien que de faits ». L'école autrichienne de Wieser et de Menger a marqué une réaction contre cette tendance unilatéralement empirique. En sociologie cette réaction se fait encore attendre. Et les reproches de M. Steinmetz me paraissent être venus trop tard, ou ne se rapporter qu'à une partie infime de la sociologie contemporaine, aux œuvres plutôt littéraires que sociologiques dans le genre de celles de M. Izoulet.

Ce reproche de M. Steinmetz me semble d'autant plus mal venu que précisément la nécessité d'une classification des faits spéciaux qu'il préconise implique celle d'un ou des principes généraux selon lesquels cette classification pourrait s'établir. M. Steinmetz lui-même est obligé de constater que le manque de méthode en sociologie, s'explique « par la tendance conservatrice, qui n'aime pas reconnaître que nos formes sociales et juridiques ne sont ni éternelles et immuables pour tout le passé et tout l'avenir, ni même le résultat heureux et stable d'un développement rectiligne, mais tout simplement des traits afférents à un type social spécial, à côté duquel il en existe d'autres. *C'est un reste de la philosophie précopernicienne* » (p. 48). Si cela est vrai, les sociologues pourraient nous dire : « donnez-nous une bonne philosophie, et nous vous donnerons de la bonne sociologie ». Et ils auront grandement raison.

M. Steinmetz fait une critique des plus remarquables des différentes classifications de types sociaux données jusqu'ici. Cette critique a pourtant pour point de départ une définition de la sociologie, que nous avons démontrée ailleurs (1) insuffisante. Selon cette définition, la sociologie a pour objet « toutes les sociétés avec leurs manifestations morales, juridiques, économiques, démographiques, et dans leur évolution historique ». La philosophie

(1) Voir mon article « La Philosophie de l'histoire, etc. » dans ce numéro de la *Revue*.

de l'histoire est ainsi confondue avec la sociologie, au détriment de l'une comme de l'autre.

M. Steinmetz ramène toutes les classifications, d'après leurs traits caractéristiques, aux sept groupes suivants :

1° Les groupements vagues et indéfinis ;

2° Les groupements artificiels (Coste, Ward, Fouillée) ;

3° Ceux d'après le degré de différenciation (Spencer, Giddings, De Greef, Durkheim) ;

4° Ceux d'après les caractères ou l'intensité de la vie économique (Liszt, Bücher, Vierkandt, Peschel, etc.) ;

5° Les groupements mixtes (Sutherland, le Play) ;

6° Les classifications génétiques ou historiques et ethnographiques (Brinton, Ratzel) ;

7° Les classifications naturelles d'après un ou plusieurs principes essentiels.

Nous renvoyons le lecteur à l'*Année sociologique* pour l'analyse et la critique de ces groupes de classification. Il y trouvera des appréciations d'un grand intérêt scientifique et des renseignements d'une utilité incontestable.

M. Steinmetz propose à son tour une classification qu'il considère naturellement comme la meilleure. L'exposé et la critique de cette classification nous mèneraient trop loin.

Avec ses *dix classes* des peuples et ses plusieurs « embranchements », la classification de M. Steinmetz nous paraît trop complexe. N'est-il pas préférable de reconnaître légitime toute classification justifiant exactement le point de vue où se place l'auteur de cette classification ? Nous n'avons aucune raison d'interdire aux économistes de classer les types sociaux au point de vue économique, ou aux juristes de grouper les formes sociales en appliquant un criterium juridique. La sociologie générale doit évidemment tenir compte de l'ensemble de ces points de vue possibles et légitimes. L'exclusivisme dans des questions de cette sorte favorise l'esprit de système et nuit au développement de notre science qui fait des progrès quoi qu'on en dise.

L'*Année sociologique* par ses analyses comme par ses mémoires originaux sera, nous l'espérons, un des agents actifs de ce progrès.

Ch. Rappoport.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Marins-pêcheurs, *Pêcheurs côtiers et pêcheurs de morue à Terre-neuve et Islande,* par M. Léon de Seilhac (Arthur Rousseau et Augustin Challamel). — La situation des marins qui vont entreprendre la grande pêche à Terre-Neuve et à Islande est très intéressante à connaître. Le courage dont ils font preuve et les périls qu'ils doivent affronter dans les eaux dangereuses les rendent sympathiques. — M. de Seilhac, *délégué permanent du Musée Social*, publie une monographie minutieuse indiquant leurs modes d'engagement, leurs salaires, leur genre de vie dans ces mers lointaines. — Ce livre renferme en outre tous les renseignements sur la vie des pêcheurs en général, sur l'inscription maritime, sur les engins de pêche. Toute la vie de nos marins s'y trouve résumée en deux cents pages, et le lecteur n'aura plus rien à apprendre sur ce sujet, après les avoir parcourues.

La femme catholique et la Démocratie française, par la vicomtesse d'Adhémar. (Un volume in-16. Paris, Perrin). — Mme la vicomtesse d'Adhémar, déjà connue par le livre : *Nouvelle éducation de la femme dans les classes cultivées*, publie un nouvel ouvrage. On peut résumer ainsi la pensée maîtresse du livre qui vient de paraître. La femme, incontestablement, est entraînée aujourd'hui dans le courant démocratique. En vain les intérêts et les partis les plus divers continueraient-ils leurs efforts systématiques pour l'en écarter ; la force des principes évangéliques est plus puissante que l'opposition passionnée. La femme accède à la personnalité qui lui est nécessaire pour remplir son rôle moralisateur et pacificateur dans la société ; toutes les activités vitales du progrès tendent à la lui assurer.

La philosophie sociale dans le théâtre d'Ibsen, par Ossip-Lourié, 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, (Paris, Félix Alcan, éditeur). — Après avoir publié, à la même librairie, *La philosophie de Tolstoï*, ouvrage récompensé par l'Académie des sciences morales et politiques, M. Ossip-Lourié vient de faire paraître un nouveau livre : *La philosophie sociale dans le théâtre d'Ibsen*.

Les pièces d'Ibsen sont moins des productions dramatiques que des essais philosophiques touchant les questions vitales de l'humanité. M. Ossip-Lourié considère le théâtre du poète scandinave comme œuvre sociale ; il en dégage toute une philosophie qui peut être renfermée dans la conception suivante : la solution du problème social de l'humanité s'obtient par le réveil de la conscience et de la volonté individuelles. L'auteur divise son intéressant travail en deux parties : partie négative, *La société actuelle*, partie positive, *La société nouvelle*. Dans la première se trouvent les chapitres : I, Le clergé ; II, Les politiciens et les capitalistes ; III, La presse ; IV, La famille ; V, La jeune génération ; VI, Germes transitifs. La deuxième partie contient des études : I, La régénération individuelle et sociale est possible ; II, La vérité ; III, L'effort individuel, la volonté, l'action, la liberté et la justice ; IV, Ce n'est pas l'individu mais la famille qui constitue l'unité sociale ; V, L'émancipation de la femme, le mariage, la société nouvelle ; VI, Conclusion. L'ouvrage est précédé d'une *Introduction* et d'une étude très vivante sur la vie d'Ibsen. C'est un livre du plus haut intérêt social.

En marche vers la société nouvelle, (Principes. Tendances. Tactique de la lutte des classes); par Christian Cornélissen. Stock, 27, rue Richelieu. — Cet ouvrage, ainsi que l'indique le sous-titre, traite des *Principes*, *Tendances,* et de la *Tactique de la lutte des classes*. L'auteur, M. Christian Cornélissen, collaborateur de plusieurs revues et journaux socialistes de France et de l'Etranger, trace une ébauche du développement de la société moderne, tout en se référant aux expériences faites dans le mouvement ouvrier pendant les dernières années. *En marche vers la société nouvelle* défend le socialisme anarchiste, à l'encontre de la social-démocratie moderne, des doctrines des Bernstein, des Kautsky et de nos social-démocrates français de toutes les écoles ; c'est un socialisme révolutionnaire basé sur les grèves et sur tous les mouvements propres à la vie des ouvriers. L'auteur dit que la lutte des classes ne consiste pas dans le remplacement d'un système ou d'un parti gouvernemental par un autre, ni dans l'élection d'un certain nombre de délégués auxquels les masses se confieraient ainsi qu'elles l'ont fait jusqu'ici, mais dans le développement de toute la race humaine par ses propres efforts.

NOUVEAUX LIVRES

DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE *LA REVUE SOCIALISTE*

Bibliothèque Charpentier, (Eugène Fasquelle, éditeur), 11, rue de Grenelle, Paris. — Eugène Fournière : *Chez nos petits-fils*, 3 fr. 50.

Edouard Cornély, éditeur, 101, rue de Vaugirard, Paris. — *Almanach féministe 1900* (directrice : Marya-Chéliga) 3 fr. 50.

A. Dorey et A. Gruny, éditeurs, 68, rue du Château-d'Eau, Paris. — Xavier Privas : *Chanson de la nuit.* — Xavier Privas : *Consolation.* — *Les Bons Vieux,* poésie de Clément George, musique de Chantrier. — *Pourquoi bouder?* paroles de Léon Durocher, musique de Gaston Perducet. — *Les Jumeaux,* paroles de Eugène Lemercier, musique de Adolf Stanislas. — *Chanson du Berger*, poésie de Edmond Teulet, musique de Henri Emmanuel. — *Toujours! Encore!* (Valse chantée) paroles de V. Tourtal, musique de Moïse Marx. — *Hymne à la Terre,* paroles de Victor Tourtal, musique de Moïse Marx. — *Retour des Faneurs,* (idylle champêtre pour Piano et Hautbois) par Moïse Marx.

Edition de l'Humanité Nouvelle (15, rue des Saints-Pères, Paris). — A. Letuvis : *L'oppression russe en Lithuanie.*

Imprenta del Asilo de Huerfanos del S.-C. de Jésus, Calle de Juan Bravò, 5, à Madrid (Espagne). — D. Manuel Munoz Flores : *El Deber Juridico-social*, 3 pesetas.

Imprimerie Vve G. Balat, rue Potagère, 57, à Bruxelles (Belgique). — Arthur Cabuy : *L'Artscientisme et le Limitarisme*, 2 fr. 50.

Imprimerie Mougin-Rusand-Waltener et Cie, successeurs, 3, rue Stella, Lyon (Rhône). — Dr Ilia Sachnine : *La journée de huit heures au point de vue de l'hygiène et de la médecine publique.*

Librairie Académique Didier, Perrin et Cie, libraires-éditeurs, 35, Quai des Grands-Augustins, Paris. — Georges Goyau : *Lendemains d'unité.* (Rome, Royaume de Naples) 3 fr. 50. — André Lebey : *Essai sur Laurent de Médicis, dit le Magnifique*, 3 fr. 50.

Librairie Taitbout (Albert Wolff, éditeur), 76, rue Taitbout, Paris. — *Livre d'hommages à M. le président Magnaud,* (1re Série).

The Macmillan company, 66, Fifth avenue, à New-York (U. S. A.) — John Bates Clark : *The distribution of wealth* (a theory of wages, interest and profits), 12/6.

Alphonse Picard et fils, éditeurs, 82, rue Bonaparte, Paris. — Eugène d'Eichtal : *Des bases du droit socialiste.*

The Ronbroke Press, Los Angeles, cal. U. S. A. — Morrison, I. Swift : *Advent of Empire*, doll. 1.00.

Arthur Rousseau, éditeur du Musée Social, 34, rue Soufflot et rue Toullier, 12, Paris. — Musée Social, Louis Varlon : *Les Associations rurales en Belgique.*

P.-V. Stock, éditeur (Ancienne Librairie Tresse et Stock) 25, rue de Richelieu et 16, rue Molière (près le Théâtre Français), Paris. — Christian Cornélissen : *En marche vers la Société nouvelle* (Principes, tendances, tactique de la lutte des classes) (Bibliothèque sociologique n° 29) 3 fr. 50. — M. Reepmaker : *Vengeance!* (roman) 3 fr. 50. (Voir aux annonces, pages roses).

Tip. G. Sacerdote, éditore, Via Finanze N. 13, Torino (Italie). — Dott. Aroldo Norlenghi : *Violazioni di Legge.* (Studi sociali), L. 2,50.

Ubaldo Romero Quinones (Autor sociologies) (Plaza de Jaudenes, 101, Guadalajara (Espagne). — Ubaldo Romero Quinones : *La Formula Resolutiva del socialismo racional,* dos pesetas.

Léon Vanier, éditeur, 19, Quai Saint-Michel, Paris. — X. Egapel : *Soixante ans de la vie d'un prolétaire*, 3 fr. 50.

Le Gérant : Rodolphe SIMON

Suresnes. — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste*, 9, rue du Pont — 2996

LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

COMME SCIENCE DE L'ÉVOLUTION (1)

II. — DOCTRINES ET MÉTHODES

I

Dans l'évolution de la philosophie historique nous pouvons distinguer trois périodes : la période providentialiste ; la période idéologique ; la période réaliste ; ou en empruntant les termes de division à la philosophie positiviste (2) : la période théologique, la période métaphysique, la période scientifique. Cette division, justifiée par le caractère même des doctrines développées jusqu'ici, nous permettra de mieux comprendre leurs origines, leur sens et les méthodes employées pour leur élaboration. Nous aurons ainsi un fil conducteur dans le vrai labyrinthe qu'est la philosophie de l'histoire.

Elle est née dans la période chrétienne. L'antiquité ne nous a légué aucune conception philosophique de l'histoire. Le fait est aussi caractéristique qu'incontestable. « Ni Aristote, ni Platon n'avaient l'idée d'une science ou d'une philosophie de l'histoire ; aucun de ces penseurs ne considérait l'histoire comme objet d'une science ou comme un domaine spécial de la philosophie générale ; aucun d'eux ne trouvait à proprement parler un intérêt scientifique ou philosophique dans l'histoire. » Ces paroles décisives de Robert Flint, le savant historien de la philosophie de l'histoire, n'ont pas soulevé jusqu'ici de contradiction.

(1) Voir la *Revue Socialiste* d'août.

(2) Il ne s'agit pas, ici, d'énoncer une loi selon laquelle évoluerait invariablement la philosophie de l'histoire et encore moins une loi universelle de l'évolution historique. C'est une simple classification que je propose. En effet il n'y a pas une théorie philosophique de l'histoire qui ne puisse être placée dans les cadres tracés à l'aide des termes que nous venons d'employer.

Ce phénomène demande à être expliqué, car presque toutes nos sciences, surtout toutes nos conceptions philosophiques ont leur origine dans ce merveilleux atelier de la pensée et de la beauté que fut le monde antique. Cette explication, nous la trouvons dans le caractère même de la pensée antique. Nous la trouvons aussi dans les conditions générales du milieu où cette pensée se développa et grandit sans cesse. Les premiers systèmes philosophiques avaient, nous l'avons déjà dit, un caractère cosmologique, non historique. La destinée de l'humanité se confond avec celle de l'univers. Le feu qui, selon Héraclite, dévore l'univers ne fait naturellement pas d'exception pour ses habitants éphémères. A son début, la pensée philosophique n'a pas encore atteint le degré de différenciation indispensable pour pouvoir distinguer un phénomène historique d'un phénomène naturel. Le sujet préféré des philosophes est le Tout. La modestie, née de la conscience des difficultés, est une vertu inconnue pour la science naissante. On veut embrasser d'un coup la nature et la vie...

II

Quant à Platon et Aristote, un caractère essentiel de leurs systèmes se refuse à toute conception philosophique de l'histoire. Platon médite l'Idée, c'est-à-dire ce qui dure éternellement, et non le variable, l'éphémère, qui n'est qu'un reflet passager. L'idéalisme platonicien est donc par son essence antihistorique. Dans les choses humaines, ainsi que dans la nature, son objet est l'universel ou l'idéal. La vie sociale ne doit refléter que l'idée d'une république parfaite, éternelle. Le changement, comme tel, n'est pas digne de l'intérêt scientifique. Dans ces conditions, l'histoire ne pouvait devenir une science.

Aristote, plus réaliste que son maître, n'exclut pas, en fait, l'élément historique. Il se plaît à faire précéder ses propres théories d'aperçus historiques. Il relate les opinions de ceux qui ont traité le même sujet avant lui. Mais théoriquement il s'accorde avec Platon pour dire que l'objet de la science est le parfait, ce qu'il appelle la « forme », et non le devenir, le possible ou ce qui n'est que virtualité. Le fondateur de l'Ethique de la Logique, le « penseur-géant » comme l'appelait Marx, qui définit pour la première fois la philosophie la science des premiers principes, n'était pas fait pour créer la philosophie de l'histoire comme science.

En dehors de ces raisons qui expliquent l'absence de tentatives synthétiques ayant pour objet l'histoire chez les plus grands philosophes antiques, il y en a d'autres, d'un ordre plus concret. Le che-

min parcouru par l'humanité n'était encore ni assez long, ni assez connu pour fournir matière à une science d'un caractère synthétique. On était pour ainsi dire au début de l'histoire. Si l'on compare cette pauvreté relative des événements historiques avec le nombre considérable des grands changements d'un ordre capital qui se sont produits depuis, on devrait plutôt s'étonner, non du manque d'idées historiques chez les penseurs antiques, mais du peu de profit que les modernes ont pu tirer de ces nombreux changements. Depuis que Platon et Aristote ont écrit sur la meilleure forme de gouvernement, que d'empires tombés, de régimes disparus ! Que de révolutions économiques, politiques, religieuses et autres ! Que d'événements de toute sorte et de tout ordre ! N'est-ce pas humiliant pour nous, que nous soyons encore ignorants des lois les plus élémentaires de l'histoire après que celle-ci nous a cependant donné tant de leçons ? Nous qui connaissons le commencement et la fin de tant de choses, nous sommes encore loin de posséder le premier mot de ce grand phénomène qu'on appelle le devenir historique. Riches en connaissances historiques, nous sommes encore singulièrement pauvres en idées générales qui pourraient organiser et animer les avalanches de faits que nous avons acquis.

Nous possédons pourtant aujourd'hui deux principes indispensables à toute philosophie de l'histoire, inconnus à l'antiquité. Ces deux principes, c'est l'idée d'humanité et celle de progrès. « Le mot humanité, dit Max Muller, n'a jamais été prononcé par Socrate, ni par Platon, ni par Aristote. » A part quelques penseurs isolés, comme les cyniques et les stoïciens, les anciens sont loin de l'universalisme humanitaire, qui s'élabore lentement pendant la période chrétienne. Même pour Aristote, le peuple grec est seul destiné par sa nature même à dominer les autres nations, condamnées à rester barbares et esclaves (1). Il en est de même pour l'idée de progrès qui ne devient un dogme philosophique qu'au dix-neuvième siècle. L'horizon historique des anciens est trop limité pour permettre de vastes constructions philosophiques.

Malgré toutes ces conditions défavorables, nous trouvons chez les auteurs anciens quelques considérations générales remarquables sur la formation des institutions sociales et politiques. Les idées de Platon sur la division du travail et surtout celles d'Aristote sur le caractère et le développement de différentes formes politiques, malgré leurs imperfections inévitables au point de vue de la science contemporaine, ont eu une influence considérable sur les théories politiques qui se sont formées depuis. On peut donc résumer l'état de la philosophie histo-

(1) Voir *La Politique*, livre I, ch. IV et suiv.

rique dans l'antiquité de la façon suivante : *Les idées historiques de l'antiquité avaient tantôt un caractère trop général en se confondant avec des idées cosmologiques, tantôt se distinguaient par un caractère exclusivement particulier, en se rattachant à des phénomènes historiques déterminés, tandis que l'histoire, comme processus de l'évolution, restait nécessairement hors de la portée de la pensée antique.*

III

Le Moyen-Age est la période pendant laquelle triomphe la conception théologique de l'histoire. Saint Augustin, son père spirituel, en donne la formule dans la *Cité de Dieu :* « Tout vient de Dieu : les germes de toutes les formes comme les formes de tous les germes, le mouvement des germes aussi bien que des formes,... tout mode d'existence, tout ordre, toute espèce, tout ce qui est nombre, mesure ou poids, tout ce qui existe dans la nature de tout genre et de toute valeur » (1).

On peut dire que déjà le dogme fondamental de la religion chrétienne contient toute une philosophie de l'histoire. La régénération de l'humanité par Dieu devenu homme, c'est l'évolution historique tracée d'avance selon un plan divin. Toute construction philosophique de l'histoire appartenant à la période théologique s'inspirait de ce plan révélé par la parole de Dieu. Il n'y a pas de place pour une science de l'histoire dans cette conception qui adaptait la réalité historique à une croyance, à un dogme préconçu. Sa méthode est essentiellement et nécessairement antiscientifique. « Quant à cette prétendue philosophie de l'histoire dont la théologie chrétienne aurait fourni la donnée première, que saint Augustin, que Salvien aurait esquissée, que Bossuet, en dernier lieu, aurait développée dans le *Discours sur l'histoire universelle,* on peut y trouver un certain plan, une certaine unité de vue mais rien qui ait rapport à une théorie quelconque du progrès. C'est Dieu seul qui mène le genre humain, et qui le mène où il veut et comme il veut, à travers une série de chutes et par une succession de coups d'État » (2).

Jouffroy relève son caractère aprioristique. « Ce qui éclate, dit-il, chez eux..., c'est le mépris de l'histoire. Les faits plient comme l'herbe sous leurs pieds, prennent sous leurs mains toutes les formes possibles et justifient avec une égale complaisance les théories les plus opposées » (3).

(1) *De Civitate Dei*, l. II, chap. XI.
(2) Vacherot. *Essais*, 1864, p. 412.
(3) *Réflexions sur la philosophie de l'histoire*, p. 63.

Il serait pourtant injuste de méconnaître les services rendus à la philosophie historique par la conception théologique. Elle a entretenu d'une façon continue l'intérêt pour la destinée historique de l'humanité. Puis, en faisant de l'histoire un objet particulier de réflexion, elle met fin à l'identification du phénomène historique et du phénomène naturel qui prédomine dans la conception des anciens. Elle constitue donc, sur ce point, un progrès appréciable. Enfin, en préconisant l'idée que l'histoire est conçue selon un certain plan, qu'elle tend à un but universel, elle favorise cette « unité de vue » dont parle Vacherot. Cette unité n'est pas à dédaigner quand il s'agit de l'évolution des idées philosophiques. La conception providentialiste était la première organisatrice de l'histoire. Elle a posé le problème d'une conception philosophique de l'histoire, sans pouvoir toutefois le résoudre.

IV

Il n'est pas vrai, comme l'assure Vacherot, que la conception théologique ne contient « rien qui ait rapport à une théorie quelconque de progrès ». Cette théorie du progrès existe chez les providentialistes. Seulement son contenu est limité au principe religieux. La conception théologique de l'histoire a proclamé et prouvé la réalité du progrès dans le domaine religieux. Elle a su relever le côté négatif du paganisme et la supériorité du monothéisme. La science moderne ayant d'autres préoccupations que celles des pères d'Église constate également ce progrès, dans l'intérêt de la vérité scientifique. Nous ne sommes donc nullement embarrassés pour reconnaître que la conception théologique a favorisé le développement de la philosophie de l'histoire en la dotant des notions d'humanité et de progrès. Et s'il est difficile de proclamer avec Gratry l'Évangile « le code du progrès » par excellence, il serait contraire à la vérité historique de se refuser à voir à travers ses dogmes surannés et ses fables puériles le commencement d'une conception de l'humanité et du progrès moral supérieure à celle de l'antiquité. Aujourd'hui, il n'y a que des partisans de l'idée du « Sur-Homme » de Frédéric Nietzsche pour méconnaître ce fait indéniable.

Pourtant, après avoir posé le problème, la conception théologique se trouvait incapable de progresser. Le fait que Bossuet, *treize siècles* après saint Augustin, n'est arrivé qu'à une construction arbitraire de l'histoire selon le principe religieux, le prouve surabondamment.

Si l'on passe de saint Augustin et Bossuet aux providentialistes

modernes, aux Joseph de Maistre et de Bonald, on trouve le même mépris du fait historique, la même hostilité envers la science et le progrès laïques. Pour de Maistre, Francis Bacon n'est qu'un « charlatan » et le mépris de Locke est, pour lui, le commencement de toute sagesse. La Révolution n'est que l'œuvre de Satan. Toute l'histoire moderne n'est qu'une série de chutes morales, « une conspiration ininterrompue contre la vérité ».

Plusieurs raisons ont fait des providentialistes français les plus fougueux adversaires de la science. Certes, partout le dogme religieux est nécessairement hostile à l'esprit critique de la science. L'un tend à exclure l'autre ; leur nature étant différente, opposée même.

Mais c'est en France que l'esprit critique, le doute, a été proclamé pour la première fois par René Descartes comme méthode qui s'impose à toute recherche philosophique ou scientifique. Les providentialistes, avec leur perspicacité ordinaire, ont immédiatement compris le danger et déclaré la guerre à Descartes malgré les preuves de l'existence de Dieu que ce philosophe avait mises à leur disposition. C'est en France également que le matérialisme et le sensualisme, qui, à leur début, étaient surtout dirigés contre la superstition religieuse, en se vulgarisant, s'emparent du grand public, et deviennent ainsi des armes de combat pour l'émancipation des masses populaires, tandis qu'en Angleterre, pays d'origine des doctrines matérialistes modernes, celles-ci ne constituaient qu'un privilège, un luxe intellectuel pour des aristocrates aux besoins d'esprit raffinés. Les sarcasmes de Voltaire et plus encore l'œuvre de la Révolution et la sécularisation des biens de main-morte ont surexcité les esprits. Les idéologues providentialistes, ramenant selon leur habitude tout phénomène historique exclusivement à l'influence des idées, ont fait la philosophie et la science responsables de tous les changements accomplis.

La théologie, se souvenant de sa suprématie du Moyen-Age, ne pouvait naturellement pardonner à la philosophie, « servante de la religion », devenue à son tour la maîtresse du monde. La proclamation de la « banqueroute de la science » de M. Brunetière, n'est qu'un faible écho d'une véritable guerre faite à l'esprit moderne par les Joseph de Maistre et les de Bonald.

V

Il est intéressant de noter qu'après la philosophie, la science et la Révolution, c'est l'individu que les providentialistes français attaquaient avec le plus grand acharnement. De Bonald s'appliquait à démontrer que ce ne sont pas les individus qui déterminent le caractère de la

société. C'est au contraire la société qui forme les individus. On aurait dit un marxiste pur ! L'individu, affirmait-il, n'existe que dans et pour la société. Pour de Maistre, l'homme est « une abstraction ». Il n'y a pas d'homme, disait-il. Il a rencontré des Français, des Italiens, des Russes. Mais jamais il n'a vu un homme. Il paraît que la conséquence logique de toute conception reconnaissant une autorité suprême en dehors et au-dessus de l'individu, que cette autorité s'appelle Église, État ou Société, est la suppression de l'individu : la collectivité est tout, l'individu rien (1).

Après avoir défini le caractère général de la conception théologique, il est superflu d'en faire la critique. Il est pourtant à remarquer que cette conception se trouve en contradiction avec elle-même lorsqu'elle prétend que la raison humaine, c'est-à-dire la raison d'un être fini, peut pénétrer le plan d'après lequel un Être suprême et infini a conçu l'histoire. Il ne reste donc pour connaître l'histoire d'autres sources que celles qui nous sont révélées par cet Être suprême lui-même.

Les providentialistes ont leur histoire toute faite. Elle cherche à échapper à toute critique historique. C'est la Bible. C'est là où de Bonald ira chercher les preuves que la langue, par exemple, n'est pas un produit naturel. C'est là également où de Maistre puisera la justification de l'Inquisition et de la guerre éternelle. Car la terre — dira-t-il — a soif de sang.

Il n'y a pas de fable, si stupide qu'elle soit, qui n'ait trouvé créance chez les historiens religieux du Moyen-Age, dont quelques-uns, comme Grégoire de Tours, l'auteur de l'*Histoire des Francs,* avouaient leur ignorance (2). Thomas Buckle résume son opinion sur l'immense littérature que nous ont léguée les historiens de la conception providentialiste (3), dans le jugement assez sévère que voici :

« ... Ainsi, cette littérature, pendant des siècles, loin d'être utile à la société, lui était plutôt nuisible en stimulant la crédulité et en retardant de la sorte le progrès de la science. On était tellement habitué au mensonge que l'on était disposé à tout croire. » Lecky, Draper et Mazzarela confirment cette opinion de l'auteur de l'*Histoire de la civilisation.*

(1) Il est naturel que cette doctrine ait provoqué et provoque encore une réaction qui aboutit à un non-sens contraire : l'individu est tout, la société rien. Entre ces deux extrêmes il y a place pour une doctrine qui réconcilie les intérêts de l'individu et ceux de la société ou pour mieux dire les intérêts de tous les individus vivant dans une collectivité.

(2) Il écrit : *Veniam precor, aut litteris, aut in syllabis grammaticam artem excessero, de qua ad plene non sum imbutus.*

(3) Voir les recueils de Grævius, Muratori, Bouquet, Mignet, Guizot, Pertz, etc.

Les providentialistes modernes qui, comme Laurent, tiennent à ce qu'on n'élimine pas Dieu de l'histoire, mais qui ont également souci de la vérité historique, réduisent inévitablement le rôle de Dieu dans l'histoire à celui d'un monarque constitutionnel qui règne et ne gouverne pas. Du moment que pour comprendre l'histoire, nous sommes obligés d'en chercher l'explication dans les faits mêmes et dans leur enchaînement naturel, l'hypothèse Dieu devient pour la philosophie de l'histoire une hypothèse inutile et encombrante.

VI

La conception métaphysique ou idéologique de l'histoire commet la même erreur de méthode que la conception théologique. Elle construit l'histoire *a priori,* au lieu de l'étudier dans sa réalité concrète. A la place de la Providence, elle met l'Idée. L'histoire en est la réalisation. Il existe une sorte d'harmonie préétablie entre l'Idée et la réalité historique. Hegel est le représentant modèle de la conception métaphysique de l'histoire. Il met en tête de sa *Philosophie de l'histoire* le mot de Humboldt : « L'histoire universelle n'est pas possible sans un gouvernement universel. » « L'Idée, dit-il, gouverne les peuples. » Ou : « L'esprit, sa volonté rationnelle..... gouvernait et gouverne les événements du monde. » (Hegel, *Philosophie de l'histoire*, 1837.)

L'Idée passe par différentes étapes. Les peuples et les périodes de l'histoire sont des incarnations partielles de l'Idée. Unité et progrès, telles sont les conséquences logiques de cette conception, qui ne manque pas de grandeur. « L'histoire (1), dit Mering, un hégélien, est un tout. Mais la pluralité ne peut devenir unité qu'à la condition qu'elle contienne, comme base, l'Idée (Εἶδος), comme l'enseignait déjà Platon. »

Si l'histoire ne présente pas cette unité, cela prouve son imperfection. Le même auteur que nous venons de citer le déclare formellement en ces termes : « Si, au cours des événements, quelque chose manque à l'Idée de Tout, cela prouve que l'histoire n'est pas achevée. »

Pour le métaphysicien, l'Idée anime toute l'histoire, se retrouve en tout lieu et en tout temps. Ainsi, Herder, qui tout en combattant la métaphysique, se trouve sous l'influence de celle-ci, dans sa *Philosophie de l'histoire* considère tout le processus historique comme la réali-

(1) *Die philosophisch-kritischen Grundsætze der Selbstvollendung als die Geschichtsphilosophie.* Stuttgart, p. 77.

sation de l'Idée-Humanité. « Comme personne ne voudra nier que l'idée de l'humanité est profondément gravée dans le cœur d'un sodomite, assassin ou oppresseur, bien qu'elle reste presque méconnaissable grâce aux passions et à la témérité devenue habitude, il me sera aussi permis, après tout ce que j'ai lu et réfléchi sur les peuples qui habitent la terre, de reconnaître cette tendance innée à l'humanité aussi universelle que la nature humaine elle-même, et plus encore de voir dans cette tendance l'essence même de cette nature. »

W. Humboldt voit dans l'explication de l'histoire à l'aide d'une Idée, prise en dehors de l'histoire, l'unique moyen de la comprendre. Aussi dit-il : « On ne peut comprendre les phénomènes qu'en se plaçant hors d'eux. Cette désertion du phénomène est aussi peu dangereuse que l'erreur d'un attachement aveugle à celui-ci est certain. »

On peut bien admettre avec l'illustre savant la nécessité d'une idée directrice pour comprendre l'histoire sans vouloir chercher cette idée hors de l'histoire. On conçoit difficilement d'ailleurs comment une idée prise en dehors du phénomène historique et partant étrangère à lui peut servir à l'expliquer. Toute cause a un lien intime avec l'effet produit. Or, ce lien intime est impossible sans une certaine homogénéité entre la cause et l'effet. L'histoire et l'idée qui l'explique ne peuvent donc appartenir à deux mondes différents, à moins que nous admettions une intervention surnaturelle, un retour à l'hypothèse Dieu, qui est au centre de la conception providentialiste.

VII

Auguste de Cieskowsky, un hégélien assez connu en Allemagne, définit l'histoire comme « un processus d'évolution de l'esprit de l'humanité dans le sentiment, dans la conscience, dans le beau, dans le vrai et dans le bien ». Nous avons à étudier ce processus dans sa nécessité, dans sa liberté et dans ce qu'il contient de hasard. Il croit, avec la belle confiance en soi qui distingue tous les hégéliens et les néo-hégéliens, que dans cette conception « l'humanité a enfin trouvé la conscience d'elle-même, la manifestation de la raison objective dans l'histoire universelle ». Comme les néo-hégéliens de nos jours, Auguste de Cieskowsky se défend de voir dans la thèse fondamentale de la conception métaphysique de l'histoire autre chose qu'une méthode de recherche historique. Il dit textuellement : « Nous demandons qu'on cherche systématiquement l'Idée dans l'histoire universelle, tandis que chez Hegel elle se trouve déjà découverte par la méthode spéculative. » Il est pourtant évident que le métaphysicien

est, *a priori* et avant toute recherche, convaincu que tout fait historique incarne l'Idée. Et il est tout disposé à dire, comme Mering déjà cité et comme Hegel lui-même, en cas de conflit entre son Idée et le fait : Tant pis pour le fait ! Cette prétendue méthode constitue par elle-même une loi qui embrasse toute l'histoire, établit d'une façon générale une relation entre les faits, et détermine le caractère même du phénomène historique. Elle le représente comme le reflet d'une Idée.

L'hégélien Novalis résume en deux mots la conception métaphysique en disant : « La nature est l'Index de l'Esprit. »

La conception métaphysique, et cela doit être mis à son actif, continuait la tradition de la conception philosophique de l'histoire. De la conception théologique elle a hérité de l'idée d'unité et de progrès tout en leur donnant une base nouvelle. En rattachant leurs conceptions historiques aux systèmes de métaphysique devenus célèbres, les métaphysiciens provoquent de nouveau l'intérêt, parfois l'enthousiasme pour la philosophie de l'histoire. Elle a pourtant le même mépris du fait que la conception théologique. Le fait s'efface, comme honteux, devant la majesté de l'Idée. On sait comment Hegel traitait l'ordre chronologique de l'histoire de la philosophie en la construisant souvent *a priori* pour justifier son système. La critique analytique, minutieuse et consciencieuse des faits apparaît aux yeux du métaphysicien comme une chose trop prosaïque. Il s'enivre de la poésie de la synthèse qui plane majestueusement au-dessus de la réalité. Il prend son élan, son enthousiasme, pour celui des choses. Il construit l'histoire à son image. Il la crée, on peut le dire sans vouloir faire un jeu de mots, à son Idée...

VIII

Néanmoins la conception métaphysique constitue un progrès réel sur la conception providentialiste. Elle est, jusqu'à un certain degré, indépendante du dogme religieux.

La mythologie religieuse n'est pas non plus obligatoire pour elle. En construisant l'histoire à l'aide de la méthode rationnelle, elle est obligée de tenir compte de certains faits historiques. Aussi trouvons-nous chez Hegel l'idée de l'évolution et celle de la lutte des contraires. La première a eu une énorme influence avant même qu'elle ait été établie sur des bases scientifiques par Darwin et Spencer. La seconde a pris chez Marx la forme de la doctrine de la lutte des classes, qui tout en étant insuffisante pour expliquer l'histoire, même écrite, n'en constitue pas moins un élément important.

La conception métaphysique peut parfois même stimuler la recherche des faits. Car ce qui manque au métaphysicien, ce n'est pas la faculté d'apprécier la valeur des faits. C'est plutôt un dédain souverain pour le fait qui ne se plie pas à l'Idée. Mais si, grâce à un système, le métaphysicien arrive à découvrir dans un fait une manifestation vulgaire d'une substance métaphysique supérieure, il est le premier à attirer l'attention générale sur le fait. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à se rappeler les passages de la philosophie de l'histoire de Hegel concernant l'influence du facteur géographique et de « la Société civile ».

La conception métaphysique, malgré son caractère peu scientifique, contient une part de vérité : à savoir la nécessité et l'importance des idées générales lorsqu'il s'agit de comprendre la réalité historique. Il est évident que les faits n'ont pas le don de se ranger en séries compréhensibles par leur propre force, comme par un miracle. C'est l'idée — on ne saurait trop le répéter, à notre époque où l'objectivisme scientifique mal compris fait tant de ravages — qui organise et qui rend compréhensibles les faits. Les faits rassemblés, quelqu'en soit le nombre, ne forment pas encore la science. Ils en sont les membres disjoints. C'est la loi générale, la forme scientifique d'une idée, qui en fait un organisme vivant. Ce n'est pas en accordant une valeur à l'idée que la métaphysique a fait une fausse route. C'est en lui décernant la souveraineté, en la plaçant au-dessus des faits, en faisant d'elle une sorte de divinité supérieure aux faits, dont ceux-ci ne sont que le reflet vulgaire, que la conception métaphysique devient fantaisiste. Ensuite, c'est en faisant de l'idée une substance, un être, qui a une existence propre, qu'elle se trouve en désaccord complet et décisif avec la méthode scientifique. La métaphysique ne parle jamais d'idées déterminées, concrètes, d' « idées-forces » : elle traite mystérieusement de l'Idée comme telle, Idée dont personne ne connaît la nature ni le sens. C'est l'éternelle Inconnue, le grand X de Platon, des « Réalistes » du Moyen-Age, des métaphysiciens de l'école hégélienne et même de bien des matérialistes qui se croient des esprits émancipés de toute métaphysique En un mot c'est l'idée avant la chose, *ante rem*, dont Aristote a déjà fait justice dans sa critique des Idées. Faites descendre l'Idée des nuages, dépouillez-la de tout mystère, et vous aurez une réalité vivante justifiée par les faits mêmes, une réalité utile et indispensable. Elle perdra, il est vrai, une part de sa puissance imaginaire. Elle ne sera plus toute puissante comme elle l'était chez Platon ou Hegel. Elle ne passera plus pour l'ouvrier de l'histoire par excellence. Mais en revanche, la part légitime d'influence qui lui restera, sera justifiée par des faits scientifiquement établis.

IX

Pour arriver à ce résultat, la philosophie de l'histoire a dû, avant tout, abandonner les vieilles méthodes. Il a fallu qu'elle devienne scientifique ou réaliste. C'est la troisième période de la philosophie de l'histoire. Nous allons l'examiner dans ses origines et dans ses divers courants.

La conception scientifique ou réaliste de l'histoire s'oppose, à l'encontre de la conception providentialiste et de la conception métaphysique, à toute construction arbitraire et aprioristique. Elle cherche dans l'histoire même les éléments d'explication. Elle est, au point de vue méthodologique, la seule qu'on puisse nous imposer sans demander un sacrifice — toujours douloureux — de notre raison. Une philosophie de l'histoire ne peut être basée que sur des faits bien constatés et vérifiés selon une méthode rigoureusement scientifique. A l'aide de ces faits, la philosophie historique cherche à déterminer les conditions générales du développement des institutions, des arts, des sciences et les changements produits dans l'état général de la société et de l'individu, dans sa situation physique, morale et intellectuelle. Elle cherche également à définir les facteurs de ces changements. En d'autres termes, se basant sur l'histoire même, cette philosophie étudie l'évolution de l'individu et de la société, vivant dans un milieu et à une époque déterminés. Elle exclut tout facteur surnaturel ainsi que tout principe métaphysique, en ne tenant compte que des faits susceptibles d'une observation extérieure ou intérieure. Les partisans de la conception scientifique peuvent, grâce à différentes causes dont l'énumération serait trop longue, aboutir à différentes interprétations de l'histoire; mais toutes reconnaissent en principe, comme obligation commune, l'étude consciencieuse et critique des faits et l'exclusion des facteurs surnaturel et métaphysique. Le terrain de la philosophie historique se trouve ainsi déblayé des éléments qui doivent, par leur nature même, être une source constante de dissensions profondes et irréductibles. En employant la même méthode et ayant le même souci de la vérité scientifique les historiens philosophes finiront par s'entendre — dans la mesure du possible. La philosophie de l'histoire se distingue de la science de l'histoire proprement dite, non par sa méthode, mais par son sujet. L'histoire établit, classe et explique les faits particuliers ayant pour nous un intérêt quelconque. La philosophie de l'histoire ne s'intéresse qu'aux faits pouvant contribuer à expliquer le changement historique, l'évolution. Elle cherche à établir,

si c'est possible, la direction générale du mouvement historique, ce qu'on appelait jadis assez inexactement « le sens de l'histoire », et à en déterminer les conditions ou les lois.

X

Ainsi comprise, la philosophie de l'histoire acquiert une importance particulière. Elle devient indispensable pour tout homme d'action, pour tout parti politique. Une connaissance, même approximative, de la nature des changements historiques, de la direction générale de l'époque peut et doit leur servir d'orientation. Quelques exemples pris au hasard dans l'histoire contemporaine suffiraient à le démontrer. Le comte Metternich, le chef de la réaction politique du milieu de notre siècle que beaucoup d'historiens considèrent comme un homme d'État de génie, était en tout cas un philosophe médiocre, ayant très peu compris les tendances politiques et libérales de son temps. Il les considérait comme des produits fortuits, comme le résultat d'une agitation éphémère conduite par quelques révolutionnaires niais, qu'on pouvait éliminer facilement à l'aide de quelques opérations de police. Les événements se sont chargés de lui donner une leçon de philosophie de l'histoire — trop tard pour lui cependant.

Un autre homme d'État de notre temps, trop connu, croyait également avoir raison d'un grand mouvement historique — je parle du mouvement socialiste en Allemagne — à force de lois d'exception dirigées principalement contre les soi-disant meneurs de ce mouvement. Il succomba à la tâche. On pourrait multiplier les exemples à l'infini. L'ignorance de la nature et des conditions des changements historiques aboutit à des fautes sans nombre, souvent à des catastrophes.

Aussi les socialistes qui se trouvent actuellement à la tête d'une grande révolution qui se fait et se prépare ont, depuis Saint-Simon, compris la nécessité de justifier leur idéal par le caractère général du mouvement historique. Le socialisme dit scientifique se base sur une philosophie de l'histoire, et il ne deviendra vraiment scientifique que lorsqu'il saura se justifier non seulement par l'évolution économique, mais aussi par l'évolution intellectuelle, morale, politique, juridique, en un mot par l'évolution intégrale de l'humanité.

Les partis politiques deviennent progressistes ou réactionnaires selon qu'ils agissent dans le sens direct ou opposé au mouvement historique général. Au surplus, mieux ils comprennent l'histoire de leur temps et des temps passés, plus ils ont de chances de succès. Le degré de leur prévoyance dépend de celui de leur savoir. L'ignorance

manifeste d'une trop grande partie de la presse, qui prétend aujourd'hui diriger les destinées des peuples, devient un véritable danger social. Ce danger est d'autant plus grand que cette ignorance se complique d'un manque complet de sens moral (1). La philosophie historique ne sert donc pas seulement à satisfaire notre « besoin des causes », notre soif de comprendre. Elle sert aussi nos intérêts les plus immédiats.

La philosophie de l'histoire est également de nature à rendre service à l'histoire proprement dite, comme un des moyens de la critique historique. « L'historien, écrit Taine, est donc philosophe, il ne rassemble des faits que pour trouver des lois... Peu lui importe désormais de voir passer devant lui l'armée des événements dispersés comme ils le sont en différents lieux, en différents temps. Ce vain plaisir de curiosité se tourne pour lui en malaise, il essaie à chaque instant de les arrêter au passage, portant les mains en tous sens pour saisir les chaînes invisibles qui les lient, afin de voir partout la nécessité maîtresse de la fortune. C'est un bonheur et un besoin de trouver ce plan caché, *non seulement parce que l'ordre est beau, mais parce qu'un fait dont on ne voit pas la cause reste incertain, flottant dans l'air,* sur le point d'être emporté par la moindre difficulté qui surviendra. Les causes trouvées sont des preuves ajoutées et une explication vaut un témoignage; *il faut que le corps entier de l'histoire revendique le fait* et *l'attache par une nécessité certaine pour qu'il soit acquis à la vérité.* » (*Essai sur Tite-Live.*) Les historiens spécialistes auraient donc tort de dédaigner la philosophie de l'histoire, qui peut leur être d'une très grande utilité.

XI

Quel est le véritable fondateur ou initiateur de la philosophie de l'histoire dans sa forme scientifique? On a mis en avant, pour ce titre d'honneur, les noms de Herder, de Voltaire, d'Aug. Comte, de Buckle, de Marx, — surtout de Vico, l'auteur de la *Science Nouvelle.* On peut également trouver des éléments épars pour la construction scientifique de la philosophie de l'histoire chez Bodin, Machiavel, Montesquieu et bien d'autres. On a presque oublié pourtant un nom de penseur d'une grande originalité qui doit être — nous allons voir pourquoi, — considéré comme *le premier* qui a conçu d'une manière claire et décisive l'idée d'une philosophie de l'histoire vraiment scien-

(1) Voir sur ce point *La France au point de vue moral,* d'Alfred Fouillée.

tifique basée sur une réforme radicale des vieilles méthodes. C'est le penseur arabe, Ibn Khaldun, qui, plus de trois cents ans avant Vico, a annoncé une *Nouvelle Science* de l'histoire conçue dans un esprit philosophique en même temps que scientifique, et dont la conception est indubitablement supérieure à celle de l'auteur de la *Science Nouvelle*. Pourtant, le texte arabe des remarquables *Prolégomènes* d'Ibn Khaldun a été publié en 1858, et la traduction française en 1862 (par M. G. de Slane), grâce aux soins de l'Académie.

La vie du fondateur méconnu de la philosophie de l'histoire scientifique a été très mouvementée et mérite d'être rappelée avec quelques détails. L'initiateur de la conception scientifique de l'histoire était en même temps un homme d'action, un homme d'État. C'est en vivant lui-même de la vie historique qu'il apprit à la comprendre d'une manière rationnelle.

Ibn Khaldun naquit à Tunis, l'an 1332, et, à l'âge de vingt ans, il fut nommé secrétaire du sultan Abou Ishac II. En 1356, il fut attaché au secrétariat du sultan Abou Eïnau. Mis en prison, l'année suivante, par ordre de ce souverain, il recouvra la liberté en 1359, et fut nommé secrétaire d'État du sultan Abou Salem, qui venait d'occuper le trône laissé vacant par la mort d'Abou Eïnau. Dans cette position, il éprouva bien des déceptions ; blessé dans son amour-propre, il abandonna la cour et, en 1362, il passa en Espagne, où Ibn el-Ahmer, roi de Grenade, auquel il avait rendu des services, lui fit l'accueil le plus flatteur. L'année suivante, il est envoyé comme ambassadeur auprès de Pierre le Cruel, roi de Castille. En 1365, il devint premier ministre du prince Abou Abd-Allah. Après la mort de celui-ci, Ibn Khaldun quitta la capitale du sultan et, dans le mois de mars 1386, il fut nommé premier ministre d'Abou Hammon, souverain de Tlemcen. L'an 1370, en mission auprès du sultan de Grenade, il fut arrêté par l'ordre du sultan mérinide.

Dans la même année, il entra au service du gouvernement mérinide. Quatre années plus tard, il se retira en Espagne. Expulsé de ce pays, il retourna en Afrique et alla se fixer dans un château appelé maintenant *Taoughzout*, et dont les ruines se voient sur la rive gauche de la haute Mina, à neuf lieues sud-ouest de Tiaret, dans la province d'Oran. Ibn Khaldun y demeura quatre ans, et ce fut dans cette retraite qu'il composa ses *Prolégomènes* dont nous citons plus loin des passages intéressants, et fit le brouillon de son *Histoire universelle*. Voulant alors retoucher son travail et consulter plusieurs ouvrages qu'il ne possédait pas, il se rendit à Tunis vers la fin de 1378. Il fut bientôt obligé d'aller se fixer au Caire. Il fut nommé cadi de cette ville. S'attirant beaucoup d'ennemis par une guerre sans trêve aux abus, il fut destitué. En 1387, il fit le pèlerinage de La Mecque, d'où il revint

au Caire, afin de se dévouer à l'étude de l'enseignement. Il avait, alors, soixante-deux ans. Nommé encore grand cadi, il fut destitué de nouveau, puis, en l'an 1400, il accompagna le sultan en Syrie et tomba aux mains de Tamerlan. Remis en liberté, il rentra en Égypte, devint encore une fois grand cadi, et y mourut le 15 mars 1406, à l'âge de soixante-quatorze ans.

XII

Ibn Khaldun est très sévère pour les historiens qui l'ont précédé. Il regarde leurs récits comme « de vains simulacres dépourvus de substance, comme des fourreaux d'épée auxquels on aurait enlevé les lames ». Il cherche le sujet de l'histoire ailleurs que dans les batailles et d'autres faits analogues. Voici comment il définit l'histoire : « L'histoire a pour véritable objet de nous faire comprendre *l'état social de l'homme,* c'est-à-dire la civilisation, et de nous apprendre les phénomènes qui s'y rattachent naturellement, à savoir, la vie sauvage, l'adoucissement des mœurs, l'esprit de famille et de tribu, les divers genres de supériorité que les peuples obtiennent les uns sur les autres et qui amènent la naissance des empires et des dynasties, *la distinction des rangs, les occupations auxquelles les hommes consacrent leurs travaux et leurs efforts,* telles que les professions lucratives, *les métiers qui font vivre,* les sciences, les arts; enfin, *tous les changements que la nature des choses peut opérer dans le caractère de la société.* » (*Prolégomènes,* l. I, p. 71.)

Voici les causes principales qui produisent « le mélange du vrai et du faux dans les récits historiques » : « Comme cinquième cause, nous pouvons indiquer l'ignorance des rapports qui existent entre les événements et les circonstances qui les accompagnent » (*Ib.,* p. 72), ou : « Une autre cause, et qui l'emporte sur les causes que nous venons d'indiquer, c'est *l'ignorance de la nature des choses qui naissent de la civilisation.* Tout ce qui arrive, soit spontanément, soit par l'effet d'une influence extérieure, a un caractère qui lui est propre, tant dans son essence que dans les circonstances qui l'accompagnent; aussi l'homme qui recueille des renseignements et qui connaît d'avance les caractères que présentent dans la réalité les événements et les faits, ainsi que leur cause, possède un moyen à l'aide duquel il peut contrôler toute espèce de récit et distinguer la vérité du mensonge. Ce moyen a plus d'efficacité que tous les autres ». (*Ib.,* p. 73.) En d'autres termes, Ibn Khaldun reconnaît, ainsi que Taine, l'importance de la philosophie de l'histoire comme moyen de critique historique.

On fait valoir comme grief principal contre la vieille méthode

d'écrire l'histoire ce qu'on appelle *l'atomisme social*, c'est-à-dire l'habitude de considérer l'homme dans un état isolé indépendamment de la société qui l'entoure. Ibn Khaldun évite cette erreur grosse de conséquences. Il écrit : « La réunion des hommes en société est une chose nécessaire. C'est ce que les philosophes ont exprimé par cette maxime : L'homme, de sa nature, est citadin. Ils veulent dire par ces mots, que l'homme ne saurait se passer de *société*, terme, que dans leur langage, ils remplacent par celui de *cité*. Le mot civilisation [en arabe *amran*, un lieu habité, la culture, la population d'un pays, sa prospérité, la civilisation, en un mot ce qui *garnit* un pays] exprime la même idée. » Plus bas : « La force d'un individu isolé serait insuffisante pour obtenir la quantité d'aliments dont il a besoin, et ne saurait lui procurer ce qu'il lui faut pour soutenir sa vie ». (*Ib.*, p. 86.)

XIII

Ibn Khaldun explique l'origine de la société par la nécessité de la production ainsi que l'a fait Marx dans sa *Misère de la Philosophie :* « Admettons, par la supposition la plus modérée, que l'homme obtienne assez de blé pour se nourrir pendant un jour, il ne pourrait s'en servir qu'à la suite de plusieurs manipulations; le grain devrait subir la mouture, le pétrissage et la cuisson. Chacune de ces opérations exige des ustensiles, des instruments, qui ne sauraient être confectionnés sans le concours de divers arts, tels que ceux du forgeron, du menuisier et du potier. Supposons même que l'homme mange le grain en nature, sans lui faire subir aucune préparation ; eh bien ! pour s'en procurer il doit se livrer à des travaux encore plus nombreux, tels que l'ensemencement, la moisson et le foulage, qui fait sortir le blé de l'épi qui le renferme. Chacune de ces opérations exige encore des instruments et des procédés d'art beaucoup plus nombreux que ceux qui, dans le premier cas, doivent être mis en usage. Or, il est impossible qu'un seul individu puisse exécuter cela en totalité, ou même en partie. Il lui faut absolument les forces d'un grand nombre de ses semblables afin de se procurer la nourriture qui est nécessaire pour lui et pour eux; et cette aide mutuelle assure ainsi la subsistance d'un nombre d'individus beaucoup plus considérable. » (*Ib.*, p. 87.)

Pourtant le point de vue d'Ibn Khaldun n'est pas si exclusivement économique que celui de Marx. Le premier, à côté de la production, relève l'importance d'un autre besoin capital, celui de la sûreté. Il dit : « Il en est de même pour la défense de la vie : chaque homme a

besoin d'être soutenu par des individus de son espèce. » Dans un autre passage : « Les hommes ne sauraient non plus se défendre s'ils étaient dépourvus des armes ; ils deviendraient la proie des bêtes féroces; une mort prématurée mettrait un terme à leur existence, et l'espèce humaine serait anéantie. » (*Ib.*, p. 88.)

On sait combien les marxistes sont fiers d'avoir les premiers reconnu l'importance historique des moyens de production. Avec Antonio Labriola, qui ne voudrait à aucun prix passer pour un marxiste orthodoxe, ils prétendent que cette « découverte » n'est devenue possible qu'à notre époque de la grande industrie. Eh bien! cette découverte a été faite il y a *cinq cents ans* par un *philosophe arabe*. Qu'on lise et qu'on médite les passages suivants d'Ibn Khaldun : « Dieu a donné à l'homme l'intelligence *et la main*. La main soumise à l'intelligence, est *toujours prête à travailler aux arts, et les arts fournissent à l'homme des instruments qui remplacent, pour lui, les membres départis aux autres animaux pour leur défense* (1). Ainsi les lances suppléent aux cornes, destinées à frapper; les épées remplacent les griffes qui servent à faire des blessures; les boucliers tiennent lieu de peaux dures et épaisses, sans parler d'autres objets... » (*Ib.*, p. 87.) L'homme isolé n'a « *pas assez de moyens pour fabriquer* les diverses armes offensives, tant elles sont nombreuses, et *tant il faut* d'art et d'ustensiles pour les confectionner. Dans toutes ces circonstances, l'homme doit recourir à l'aide de ses semblables, et tant que leur concours lui manque, il ne saurait se procurer la nourriture, ni soutenir sa vie... Les hommes sont donc obligés de vivre en société; sans elle, ils ne pourraient pas assurer leur existence... Voilà ce qui constitue la civilisation, objet de la science qui nous occupe ». (*Ib.*, p. 88.)

XIV

Entre les attributs qui sont « propres à l'homme » Ibn Khaldun nomme : « la sociabilité ». Les hommes « y sont conduits par leur penchant pour la société et par l'exigence de leurs besoins, car la nature les porte à s'entr'aider dans la recherche de la subsistance ». Un autre attribut de l'homme est « l'industrie et le travail qui fournissent les divers moyens de vivre ». (*Ib.*, p. 84.)

Ibn Khaldun tient compte, comme Karl Marx, de différents modes de se procurer les moyens d'existence. Le philosophe arabe distingue

(1) Nous avons ici jusqu'à l'expression de Marx désignant les instruments du travail comme autant de membres artificiels de l'homme.

deux aspects de l'état social : la « vie nomade et la vie à demeure fixe. La première est celle qui a lieu dans les plaines, sur les montagnes, ainsi que sous les tentes des nomades, qui parcourent les pâturages situés dans les déserts ou sur les limites de la région sablonneuse. La seconde est celle qui se passe dans les cités, les villages, les villes et les hameaux ».

Ibn Khaldun divise son livre sur la philosophie de l'histoire en six sections que voici :

1° Sur la société en général, sur les variétés de la race humaine et sur les pays qu'elles occupent.

2° Sur la civilisation chez les nomades; sur les tribus et les peuples à demi-sauvages.

3° Sur le gouvernement dynastique, le khalifat, la royauté et les dignités qui existent nécessairement dans un empire ;

4° Sur les caractères de la civilisation qui *résulte de la vie à demeure fixe,* sur [le rôle que jouent] *les villes et les provinces ;*

5° Sur *les métiers, les divers moyens de se procurer la subsistance et de faire fortune.*

6° Sur les sciences, les moyens de les acquérir et de s'instruire. (*Ib.*, p. 85.)

Rien de plus curieux que l'explication qu'il donne de l'ordre dans lequel il traite les sujets indiqués. « Le rang que j'ai assigné, dit-il, aux moyens de se procurer la subsistance se comprend, lorsqu'on sait qu'ils constituent un état de choses absolument nécessaire et exigé par la nature, tandis que l'étude des sciences est le résultat de la civilisation perfectionnée ou de celle qui a produit des besoins factices. Or, ce qui est nécessaire par sa nature doit passer avant ce qui est de luxe. J'ai rangé dans un même chapitre les métiers et les moyens pour l'homme de gagner sa vie, parce que les premiers ont certains rapports avec les seconds, surtout quand on les envisage tous comme produits de la civilisation. (*Ib.*, p. 85.)

Ibn Khaldun s'efforce à plusieurs reprises de montrer que « la différence des mœurs et des institutions dépend de la manière dont les hommes se procurent des moyens d'existence » (p. 254). Il s'applique à expliquer les différences qui existent entre les habitants des villes et ceux des campagnes. C'est dans les villes que naît la civilisation. Les besoins des habitants des campagnes sont limités au strict nécessaire; les habitants des villes cherchent à multiplier leurs besoins, travaillent à perfectionner leur mode d'existence (p. 257). Les habitants des villes sont enclins au scepticisme, à l'indifférence en matière de religion; l'abondance de leur nourriture y contribue d'une façon appréciable (p. 180).

On sait que les marxistes considèrent l'organisation politique d'une

nation comme *forme* de la *substance* sociale ou économique. Voilà comment Ibn Khaldun définit la relation entre l'organisation politique et les autres éléments de la société. « La dynastie, dit-il, et l'empire servent de *forme* à la nation et à la civilisation ; et tout ce qui se rattache à l'Etat, comme les sujets, les villes, etc., leur sert de *matière* » (p. 299).

Il ne s'agit pas ici, comme le lecteur a pu le remarquer, d'une pensée isolée, d'un aphorisme jeté au hasard sur l'importance des moyens de subsistance. C'est une nouvelle méthode d'étudier et d'écrire l'histoire qu'Ibn Khaldun nous propose dans son important traité des *Prolégomènes* (en arabe *Mocaddemat*). Il se représente clairement toute la portée de la réforme proposée. Aussi dit-il : «... J'ai mis mon travail à la portée des érudits et des hommes du monde ; pour son arrangement et sa distribution, j'ai suivi un *plan original, ayant imaginé une méthode nouvelle d'écrire l'histoire*, et choisi une voie qui surprendra le lecteur, une *marche et un système tout à fait à moi*. En traitant de ce qui est relatif à la civilisation et à l'établissement des villes, j'ai développé tout ce qu'offre la société humaine en fait de circonstances caractéristiques » (p. 10).

Comme Aug. Comte, Ibn Khaldun croit que la science doit conduire à la prévoyance. « Le lecteur, ne se trouvant plus dans l'obligation de croire aveuglément aux récits qu'on lui a présentés, pourra maintenant bien connaître l'histoire des siècles et des peuples qui l'ont précédé ; il *sera même capable de prévoir* les événements qui peuvent surgir dans l'avenir » (p. 10).

La période scientifique de la philosophie de l'histoire a donné lieu à de nombreuses théories. Toutes pourtant dérivent de quelques principes fondamentaux. Malgré leur grand nombre, ces théories peuvent être classées d'une façon simple et rationnelle. Ce que je ferai dans une prochaine étude.

Ch. Rappoport.

L'Idée Socialiste de l'État

On peut dire que l'entrée de Millerand dans le ministère actuel a posé d'une façon particulièrement vive et pressante la question des rapports de la classe ouvrière avec l'État.

Dès maintenant, nous devons nous demander quelle est la définition que l'on peut appliquer à l'État. C'est à l'un de ceux, fidèles à la conception marxiste, qui tendent à en réduire les fonctions et même à le limiter dans le temps, que nous nous adresserons pour en tirer une définition. Gabriel Deville nous dit que « la plupart du temps, le mot État est identifié avec d'autres mots tels que société, nation ou gouvernement » (1). C'est reconnaître, en somme, que l'action et les intérêts de l'État sont généralement identifiés avec ceux de la société et que lorsque l'on distingue l'État de la société, c'est que les principes de l'État vont à l'encontre de la conscience nationale.

Maintenant écoutons ce que dit Proudhon de la commune : « La commune est par essence, comme l'homme, comme la famille, comme toute individualité et toute collectivité intelligente, morale et libre, un être souverain. En cette qualité, la commune a le droit de se gouverner elle-même, de s'administrer, de s'imposer des taxes, de disposer de ses propriétés et de ses revenus, de créer pour sa jeunesse des écoles, d'y installer des professeurs, de faire sa police, d'avoir sa gendarmerie et sa garde civique; de nommer ses juges, d'avoir ses journaux, ses réunions, ses sociétés particulières, ses entrepôts, sa banque, etc. La commune, en conséquence, prend des arrêtés, rend des ordonnances : qui empêche qu'elle aille jusqu'à se donner des lois ?... Voilà ce que c'est qu'une commune ; car voilà ce qu'est la vie collective, la vie politique. » (2) Or, ces attributions que Proudhon voudrait toutes

(1) *L'État et le Socialisme*, page 4. Conférence faite par Gabriel Deville, sous les auspices du Groupe des étudiants collectivistes de Paris. — 1895.

(2) *De la capacité politique des classes ouvrières*, page 250, par P. J. Proudhon. Paris, Lacroix et Cie, éd. 1873.

voir reconnaître à la commune parce que personne morale, intelligente et libre, être souverain, c'est l'État qui les a toutes possédées et qui les délègue peu à peu. On peut donc définir l'État, *une personne morale représentant les intérêts supérieurs et constants de la société.* C'est, du moins, à cette définition que nous nous arrêterons et au nom de laquelle nous discuterons la thèse marxiste, selon laquelle l'État « est le pouvoir public de coercition que la division en classes crée et maintient dans les sociétés humaines et qui, disposant de la force, fait la loi et reçoit l'impôt » (1).

On voit déjà que la classe ouvrière est conduite à agir d'une façon différente selon qu'elle s'arrête à l'une ou à l'autre de ces conceptions. Et on comprendra la division qui existe aujourd'hui à ce sujet dans le parti socialiste lorsque l'on saura qu'il y a chez lui quatre catégories d'opinions touchant la participation de l'un de ses membres à l'action ministérielle, c'est-à-dire à l'action de l'État.

Les uns, en effet, s'en tiennent à l'idée exclusive de la conquête révolutionnaire du pouvoir central. Et ici nous trouvons d'un côté, ceux qui, avec le Parti ouvrier français, sont restés dans la tradition jacobine et croient à une révolution politique ; de l'autre, ceux qui font appel à un moyen plus spécialement de classe, à la grève générale. Ces derniers — qui appartiennent surtout au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire — semblent s'être particulièrement souvenus de ce passage du *Manifeste du parti communiste :* « Les prolétaires n'ont rien à eux à assurer, ils ont, au contraire, à détruire toute garantie privée, toute sécurité privée existante. » Comme le travail est la base de cette garantie et de cette sécurité bourgeoises, le refus du travail serait ainsi le moyen révolutionnaire.

D'autres admettent l'intervention gouvernementale d'un socialiste dans le cas où il y aurait un retour des forces réactionnaires, où celles-ci menaceraient de prévaloir au sein de l'État et gêneraient ainsi la propagande socialiste. On admet déjà ici que l'État est dans une certaine mesure un facteur de liberté par les institutions qu'il a créées ou développées et qui sont la garantie fondamentale du progrès humain. Mais on considère l'État comme d'essence économique et avec la mission de maintenir le système capitaliste. On ne conçoit donc qu'une coopération socialiste purement politique et momentanée.

D'autres encore pensent que le parti socialiste peut participer aussi à la direction des forces économiques dans des cas exceptionnels qu'il aurait lui-même à déterminer, par exemple pour établir la journée de huit heures.

(1) Gabriel Deville, *op. cit.*, p. 5.

Enfin, quelques-uns estiment que le parti socialiste doit s'efforcer de rendre l'action gouvernementale aussi fréquente que possible, de façon à exercer une action normale et continue sur le développement politique et économique de la classe ouvrière et de la nation. Ils voient là le vrai moyen de déléguer les pouvoirs de l'État aux différentes collectivités de la société et de préparer ainsi les conditions de leur émancipation.

On voit de suite que l'on peut partager les conceptions socialistes en deux grandes catégories qui se ramènent à celles que nous avons opposées dès le début : dans la première, l'État est un instrument, aux mains d'une majorité de possédants, nécessaire pour asservir la majorité de non possédants.

Dans la seconde, l'État exprime la conscience et la volonté générales de la société ; il est un facteur supérieur et a sa loi propre de développement. Il y aurait donc un intérêt direct à agir non seulement *sur*, mais *par* l'État.

Il y a une distinction à faire parmi les partisans de la première théorie ; les uns réduisent l'État au rôle de simple gendarme de la propriété, mais qui laisse libre toute l'activité intellectuelle et morale à laquelle s'est définitivement intéressée toute une fraction de la bourgeoisie ; les autres considèrent les libertés comme arrachées à l'État qui tend à les reprendre et à en annuler les effets. Nous verrons comment la plupart des socialistes qui admettent cette dernière idée l'ont en définitive ramenée au concept anarchiste.

*
* *

Dès maintenant, nous trouvons une différence fondamentale entre ces deux conceptions. Dans la première, qui est celle des marxistes orthodoxes, il y aurait eu *création* de l'État. Celui-ci tirerait sa naissance non des profondeurs de ce que l'on peut appeler la *conscience collective*, mais de l'arbitraire d'une minorité de la société. Et réduit, comme condition d'origine, à n'être qu'un organe de contrainte sociale, il doit paraître chaque fois identique, lorsque cette condition est remplie. Elément essentiellement simple, il est réduit ainsi à un caractère d'*immutabilité*, qui fait qu'il doit être accepté comme tel ou rejeté d'une façon absolue. Son existence est liée à celle des classes et sa disparition est fatale une fois celle des classes consommée. L'État n'a donc pas de rôle social utile et il ne représente rien de général dans la société. S'il a acquis une puissance économique, c'est par le fait même de la minorité qui en détient le pouvoir répressif. Et cette puissance économique se forme par les ressources tirées de razzias, de rapines,

d'impositions de guerre, de domaines acquis grâce à la méthode moderne des impôts publics (1). Comme on le voit, toutes ces manifestations n'ont comme origine, comme moyen et comme but, que la violence. Avec ses ressources économiques, l'État n'agit qu'en faveur des classes dirigeantes et crée même pour leur défense une classe de parasites. Il n'est donc pas un produit naturel de la société, mais un organe *artificiel*.

En le réduisant à une expression aussi simple, en ne le concevant que comme organe de la bourgeoisie, s'imposant à la majorité de la nation grâce au principe d'*autorité*, la plupart des socialistes qui en sont à cette conception, ont abouti à une forme de lutte contre l'État, qui est la lutte anarchiste. Elle se caractérise, en effet, par le refus de souscrire en principe aux exigences issues des principes juridiques et des règlements administratifs qui régissent la société (2), en un mot, par la méconnaissance de l'autorité qui en découle, et qu'ils reportent tout entière à l'État, considéré par eux comme organe distinct de ces principes. Et qu'importe, en effet, les conséquences d'une pareille attitude, puisque la classe ouvrière est, selon Marx « la classe sociale qui n'appartient pas à l'ordre social; classe qui décompose toutes les autres classes, *qui n'a pas besoin pour elle de droits particuliers*, puisqu'envers elle ce ne sont pas tels droits spéciaux qui sont violés, mais le droit en général; classe sociale qui ne peut plus invoquer aucun privilège historique, mais uniquement sa nature humaine, qui n'est pas en antagonisme particulier avec tel ou tel autre résultat de l'ordre politique, mais en antagonisme universel avec toutes les bases de cet ordre; classe sociale enfin... qui représente la perte totale de tout ce qui est inhérent à l'homme et qui, par conséquent, ne peut conquérir pour elle une place dans la vie qu'en conquérant tous les droits de l'homme » (3).

L'État, selon les marxistes, est donc contraire aux intérêts généraux de la société : il est lié à l'existence des classes, ce que G. Deville a formulé ainsi : « Pas encore de classes, pas encore d'État; plus de classes, plus d'État » (4). Il y aurait donc eu « l'époque de l'État », selon l'expression de Morgan, dont les recherches sur les sociétés indiennes de l'Amérique du Nord ont servi à Engels pour établir sa théorie de l'origine de l'État.

---

(1) *Essais sur la conception matérialiste de l'histoire*, p. 220, par Antonio Labriola, avec une préface de G. Sorel. Paris, V. Giard et Brière, éditeurs, 1897.

(2) Ainsi, en Allemagne, Liebknecht a eu autrefois l'idée de ruiner l'État en refusant l'impôt et a pensé que c'était la meilleure tactique révolutionnaire. (*La démocratie en Allemagne*, p. 42, Lachaud, éditeur, 1872).

(3) K. Marx, *Critique de la philosophie du droit de Hegel*. (*Devenir social*, 1898, art. d'Ed. Abramowski, sur le *matérialisme historique*).

(4) *Op. cit.*, p. 5.

Dans les communes indiennes, d'après Engels, on ne reconnaît pas d'autorité distincte supérieure à la volonté collective de la *gens*. Tout au plus, lorsque plusieurs *gentes* sont agglomérées en tribus ou plusieurs tribus unies entre elles, un pouvoir est exercé par une réunion de sachems; mais ce pouvoir n'est pas distinct de la volonté des membres de la communauté. Ces sachems, essentiellement révocables, forment un Conseil fédéral, qui délibère en présence des membres de la tribu, qui ne reconnaissent les décisions que s'il y a eu unanimité. Il se forme donc une conscience collective, un droit populaire qui, étant donnée la communauté des intérêts, n'a pas besoin d'organe spécial pour l'exprimer, pour le défendre. Pour ceux qui ne veulent voir dans l'État que l'appareil de coercition, la force extérieure, il n'y a évidemment pas là d'État. Il est certain qu'étant donné le petit nombre d'habitants de la *gens*, il était facile pour eux de veiller mutuellement à l'observation des principes élémentaires qu'ils avaient admis pour leur vie intérieure comme des précautions à prendre pour leur sécurité extérieure. Mais la formation de cette conscience et sa reconnaissance par les membres de la *gens*, voilà cependant les éléments essentiels qui font reconnaître un État, dont l'organe spécial apparaîtra dès que les membres de la *gens* seront devenus assez nombreux et que les rapports entre les *gentes* elles-mêmes se seront augmentés et diversifiés. Ant. Labriola écrit que « l'établissement successif des alliances entre *gentes* sont l'origine de l'État » (*En mémoire du Manifeste*) (1).

Il est vrai que cet auteur retourne presque toujours à la thèse d'Engels, car c'est à celui-ci que l'on se rapporte généralement chez les écrivains comme chez les polémistes marxistes. Il faut avouer cependant qu'il est très difficile de préciser leur opinion, qui est essentiellement variable. Nous venons de voir, en effet, que Labriola a donné une origine à la *gens* qui ne repose sur aucun fondement économique. Il nous apprend cependant plus loin que « l'État suppose ou un système de propriété ou plusieurs systèmes de propriété » (2) et que « si la société a abouti jusqu'ici à l'État c'est parce qu'elle a eu besoin de ce complément de force et d'autorité, parce qu'elle se compose d'êtres inégaux par suite des différenciations économiques » (3). Tantôt, d'autre part, cet auteur nous dit que « l'État est quelque chose de très réel, un système de forces qui maintiennent l'équilibre et l'imposent par la violence et la répression » (4), et tantôt ce même État n'est plus avec lui qu'« un soi-disant facteur » (5). Engels, lui-même,

(1) Ant. Labriola, *op. cit.*, p. 109.
(2) *Id.*, p. 223.
(3) *Id.*, p. 220.
(4) *Id.*, p. 220.
(5) *Id.*, p. 214.

qui pense que l'Etat « est un produit de la société » (1), qu'il domine d'abord « pour en apaiser les conflits », n'en fait ensuite que l'organe « de la classe la plus puissante, de celle qui règne économiquement ». Quant à G. Deville, l'État naquit seulement pour consacrer « l'inégalité des biens » (2).

On retrouve donc en général dans toutes ces idées l'influence d'Engels et il est très probable que celui-ci, dans ses recherches, a été dominé de son côté par le caractère présenté par l'État prussien; celui-ci, en effet, était contraire aux intérêts généraux de la nation et ne se préoccupait guère alors que des privilèges des hobereaux. Il formait même de toutes pièces parmi eux cette classe de parasites, dont parle Ant. Labriola comme d'un fait constant, et les grades de l'armée comme les postes supérieurs de l'administration ont été et sont encore — comme le prouvent les récriminations du parti socialdémocrate — donnés à ces hobereaux. Et c'est aussi aujourd'hui les besoins de la lutte quotidienne qui font dire aux rédacteurs des ordres du jour du Comité général du parti socialiste français que « l'État n'est et ne peut être que l'expression de la domination de la classe capitaliste ». Autrefois, les ouvriers s'en prenaient aux machines et tentaient de les détruire; aujourd'hui on s'en prend à l'État avec autant de succès et on pense aussi le détruire.

* * *

Nous allons examiner si l'État est bien réellement né de l'antagonisme des classes et s'il ne représente que l'idée de coercition; si, en un mot, il est seulement un organisme concret créé pour les besoins d'une classe et s'il est même tellement loin de la société qu'il a pu accidentellement arriver à s'en isoler complètement et à s'opposer ainsi à la société tout entière.

Mais déjà, pour cette dernière idée, nous devons nous demander comment l'État peut arriver à n'avoir plus aucun lien avec les classes si son existence dépend précisément de celles-ci, s'il ne doit son origine qu'à celle des classes et si sa fonction n'est que d'assurer la domination d'une classe sur l'autre. Comment, d'autre part, celles-ci peuvent-elles se maintenir l'une en face de l'autre, si l'État n'existe plus pour la minorité « comme complément de force et d'autorité », et comment une dynastie peut dominer les classes si cette dynastie, en sa qualité de représentant de l'État, n'est qu'un « complément »?

(1) *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, p. 274-277, par Fr. Engels, trad. par Ravé. Carré, éd., 1893.

(2) *Op. cit.*, p. 9.

Ant. Labriola a bien essayé d'expliquer ce phénomène en disant que « la société n'est pas un tout homogène, mais un corps d'articulations particularisées, bien plus un *complexus* multiforme d'intérêts antithétiques » (1), mais on ne voit pas comment l'État a pu arriver à dominer ces intérêts, si sa raison d'être est de servir un groupe de ceux-ci contre tous les autres. Lorsque les classes qui divisent la société sont si antagonistes, qu'elles ne peuvent se tenir dans un état d'équilibre, l'histoire nous apprend que l'État n'a jamais alors dominé la société, mais qu'il a disparu avec elle. Et il me semble que l'on pourrait citer Ant. Labriola à propos de ces catastrophes historiques qu'il appelle entr'autres : la disparition de l'Empire Romain d'Occident, la dissolution du Khalifat (2).

Pour que l'État domine, il faut qu'il soit l'expression de la conscience nationale. Par l'État, ce sont, en effet, les principes généraux constitutifs d'une société qui dominent, et c'est le droit qui est le langage de cette conscience. La première conscienee de la collectivité a été évidemment celle de sa sûreté et c'est en vue de cette dernière que les premiers efforts ont été faits. L'alliance entre *gentes* a été ce résultat, comme l'a fait remarquer Ant. Labriola, et il ne pouvait y avoir dans cet État embryonnaire que l'expression de la conscience unanime de la *gens*.

Dans d'autres cas, « le premier chef militaire » a dû être le premier État » comme le pense M. Charles Benoist (3) ; et cette opinion est partagée par Fr. Engels lorsqu'il nous dit que « chez les vainqueurs germains de l'empire romain, l'État surgit directement de la conquête de vastes territoires étrangers que le régime de la *gens* est impuissant à dominer. Mais comme à cette conquête il ne se rattache ni une lutte sérieuse avec l'ancienne population, ni une division plus complète du travail ; comme le degré de développement économique des vaincus et celui des conquérants sont presque les mêmes, et que par suite l'ancienne base économique de la société subsiste, la *gens* peut se maintenir à travers de longs siècles sous une forme territoriale modifiée, dans la constitution de la *marche*... » (4).

Cette force publique n'est donc pas destinée à faire respecter la division de la population en classes. Et c'est la *gens* tout entière qui constitue cette force, par exemple, à Rome où l'État était d'abord constitué par les chefs des *gentes* réunis en Sénat ; on sait que celui-ci avait un grand pouvoir sur les *gentes* elles-mêmes, où se constituait néan-

(1) Ant. Labriola, *op. cit.*, p. 221.
(2) *Id.*, p. 216.
(3) *La Politique*, par M. Charles Benoist, Paris 1894. Chaillez, éd. p. 29.
(4) F. Engels, *op. cit.*, p. 273.

moins tout le droit coutumier qui passa peu à peu dans le droit écrit au travers des idées religieuses qui formaient le fond de la conscience populaire des *gentes* romaines. Le trop grand développement territorial et l'incorporation trop fréquente des diverses nations conquises, à qui on accordait peu à peu le rang, mais aussi les devoirs de citoyen romain, affaiblirent les principes de l'ancien État en même temps qu'il aggravait les charges militaires et fiscales des paysans. Les liens religieux qui unissaient les *gentes* romaines se relâchaient sous l'influence des multitudes de religions tolérées, en même temps que les membres de ces *gentes* s'isolaient; on dut bientôt recourir à la main de l'esclave pour cultiver les immenses domaines de l'Italie; les forces de l'État ne suffirent bientôt plus pour maintenir l'équilibre entre les patriciens, devenus propriétaires fonciers, et les esclaves qui remplaçaient partout le petit propriétaire ruiné par le service militaire et le fisc. L'État sombra parce que les classes elles-mêmes intéressées à son maintien avaient sombré, parce qu'il ne représentait plus ni les intérêts, ni les idées religieuses ou juridiques d'une population. Il ne représentait plus que des charges fiscales, qu'un pouvoir coercitif, c'est-à-dire qu'il n'avait plus que le rôle que veulent lui assigner les marxistes orthodoxes.

L'État, on le voit, a donc ses racines dans la société elle-même, et, contrairement à l'expression d'Engels, on n' « invente » (1) pas l'État.

De même à Athènes, c'est le Sénat qui constitue tout d'abord l'État dont le rôle est aussi de veiller à ce que les institutions soient respectées par tous les membres de la *gens*, et ces institutions étaient, comme à Rome, fondées sur les idées religieuses qui formaient le fond de la conscience des *gentes*. C'est Athènes qui nous montre le premier exemple où l'État crée une police, une gendarmerie, distincte de la société elle-même, formée exclusivement d'esclaves; mais la force publique était toujours représentée vis-à-vis de ces derniers et des étrangers par le peuple lui-même qui composait l'armée et la flotte. L'État périt ici parce qu'il n'avait pas fait entrer dans ses principes l'idée de droit humain, parce qu'il fut constamment hostile aux esclaves à qui on abandonnait tous les travaux manuels tandis que les citoyens devenaient de plus en plus des parasites de cet État, ou arrivaient à être corrompus par les richesses qu'ils amassaient à l'aide du commerce et de l'industrie des esclaves, des alliés et des métèques.

Ce droit humain, c'est le christianisme qui l'implanta de plus en plus dans la conscience populaire, parmi les esclaves et les affranchis

(1) Engels, *op. cit.*, p. 157.

qui brisèrent l'État ou le laissèrent tomber sous les coups des Barbares, puisqu'il ne répondait plus aux idées nouvelles. « L'association chrétienne s'était, en effet, développée et consolidée en s'adaptant aux différentes formes de droit corporatif qui était en vigueur dans les différentes régions de l'empire ou aux conditions spéciales du droit public romain, ou à celles des autres usages locaux et nationaux, et particulièrement des institutions grecques et helléniques. » (1) Il y a là une conséquence à en tirer pour l'action du parti socialiste qui porte aussi en lui un nouveau droit dont nous reconnaissons déjà l'influence sur quelques-unes de nos lois ouvrières.

*
* *

Ce que nous avons voulu montrer par ces quelques exemples, c'est le caractère divers de l'origine de l'État ; c'est sa nécessité originelle de traduire les idées qui se développent dans une société et qui forment ce que l'on appelle la conscience nationale ; c'est le caractère accessoire, à l'origine du moins, d'un organe coercitif distinct ; c'est que lorsqu'il est réduit à n'être que cet organe coercitif, il disparaît avec la société qui n'a plus la force de lui faire traduire ses principes constitutifs ou qui n'a plus que des principes insuffisants pour la maintenir ; c'est enfin d'appeler à la liberté des catégories toujours nouvelles de citoyens : étrangers, esclaves, serfs, bourgeois, ouvriers. Communes, corporations, associations, ce sont les petites consciences collectives qui se rapprochent plus rapidement de la grande, c'est-à-dire de l'État ; de sorte que celui-ci est amené à développer un nombre toujours plus grand de « personnes » collectives. Mais comme celles-ci sont plus fortes que la personne-individu et qu'elles peuvent, en vertu de la loi de développement qui leur devient propre, être contraires aux intérêts généraux de la société, l'État acquiert un nouveau pouvoir : celui de ne tenir compte que des idées et des faits spéciaux en harmonie avec la conscience nationale. Il a donc un pouvoir propre qui fait de lui un agent autonome du progrès.

C'est en cette qualité qu'il développe la *capacité* des individus et qu'il crée les formes d'association seules favorables à cette capacité. Dans notre société, les bourgeois sont pourvus de cette capacité puisqu'ils sont pénétrés de tous les droits représentés par l'État moderne, y compris le droit de propriété. Ils vont tout naturellement à ces formes d'associations favorables et devancent même les initiatives

(1) Ant. Labriola. *Socialisme et Philosophie*, p. 149 et 150. V. Giard et Brière, éd. Paris. 1899.

des légistes. C'est ainsi que les propriétaires fonciers ont été les premiers à se constituer en syndicats et ont donné à ceux-ci les fonctions que l'État n'a voulu attribuer que plus tard aux petits propriétaires et aux ouvriers agricoles ou industriels. C'est que ces derniers, étant moins *capables,* n'avaient pas encore une conscience suffisante et de la nature de l'effort à faire et de celle du groupement à constituer : les ouvriers n'ont pas encore répondu suffisamment à l'appel du syndicat et ils se refusent trop souvent à comprendre l'intérêt qu'il y a pour eux d'avoir pour leur syndicat le droit de propriété.

Mais l'État doit les éveiller à la conscience nationale en faisant de l'association un véritable *facteur social* pouvu de tous les droits civils. L'activité des ouvriers isolés ne peut être que *négative* et l'État, en groupant ces activités et en leur donnant un but positif, affirme ainsi qu'il n'exprime pas les intérêts inférieurs ou accidentels.

Nous avons vu que l'État succombe avec la société lorsqu'il y a anarchie dans les intérêts des classes et des groupements qui la composent. En vertu de son action propre, il doit s'efforcer de créer le plus d'unité possible dans les consciences individuelles. A laisser se diviser les intérêts, à laisser se créer un divorce entre l'ensemble des principes juridiques et la conscience et les intérêts collectifs, il y a donc danger pour la vie de la nation elle-même. C'est pour cela que les conflits politiques et économiques, comme les efforts divers des différents groupements sociaux, doivent attirer constamment son attention. C'est là le but des compromis qu'il établit entre différents systèmes d'idées ou de propriétés. Et si loin qu'il pousse ces compromis, même si l'on ne retrouve plus apparemment la première idée ou le premier système, il est rare qu'à l'observation on n'en retrouve pas des traces très réelles (1).

La loi de l'État est donc l'activité en vue de la liberté et son activité tend à en éveiller de correspondantes dans le même but, au sein des éléments de la société. Il y a donc correspondance nécessaire entre l'État et les éléments individuels ou collectifs et il y a action réciproque. Car, de même que les idées religieuses, juridiques, philosophiques, issues des entrailles de la société, constituent l'essence de sa nature (comme les idées démocratiques, politiques ou industrielles, sont au fond de la conscience française), de même certaines d'entre elles sont incarnées d'abord par l'État, qui les fait descendre dans la conscience populaire.

C'est ainsi que le partage égal des biens successoraux est le pro-

(1) Par exemple la propriété communale.

duit d'une idée philosophique, de l'idée d'égalité, et l'application exigée par l'État allait à l'encontre des habitudes générales. Dans les campagnes du Midi comme du Centre, on rencontre encore des cas où le père de famille avantage l'aîné des enfants. Pour que l'État ait fini par imposer ce principe juridique, il a fallu qu'il soit pourvu d'une autre force que celle qui résulte de la violence; il a fallu, d'abord, chez lui, une conscience supérieure de sa mission et une puissance morale suffisante pour la faire reconnaître. S'il avait ici répondu aux seuls intérêts d'une classe ou d'un groupement, il n'aurait pas suffi de son appareil de coercition; il fallait, au contraire, que ce fût au nom d'une idée contre laquelle personne ne peut protester, idée qui descend peu à peu dans les rapports sociaux, de production comme les autres.

Nous avons encore un exemple de cette vérité dans la nouvelle loi sur les accidents du travail. Elle n'a pas été inspirée, à vrai dire, par la multiplicité des accidents dus aux procédés mécaniques qui, d'après les statistiques, les ont plutôt réduits (1). Cette loi, qui applique un droit nouveau, est due à un progrès juridique né de la conscience individuelle supérieure acquise par les ouvriers, grâce à leur organisation corporative; et, depuis quelque temps, la jurisprudence créait en pratique ce droit nouveau en le rattachant à la théorie contractuelle, engendrant un rapport de confiance nécessaire. La jurisprudence créée par les tribunaux, organes de l'État, tendait donc ici aussi à « mettre d'accord l'ensemble du droit avec la conscience collective » (2), selon l'expression de M. Tanon.

Les principes idéalistes dominent donc souvent, grâce à l'État, les intérêts particuliers ou collectifs. C'est ainsi que le *droit rationnel* entre comme élément et achève de donner à l'État sa *personnalité* et sa *faculté créatrice*. L'essence de l'État est donc aussi liberté, car celle-ci lui est nécessaire pour agir et il fait, à son tour, descendre cette liberté dans les éléments successifs de la société, une fois qu'il les a entourés des garanties juridiques nécessaires. On tend ainsi vers une sorte de *panthéisme d'État* ou de *démocratie absolue*.

Il est nécessaire, on le reconnaît, lorsqu'il y a dans la société deux classes antagonistes, que l'État tienne compte pour son action des classes intermédiaires, qui forment la majorité d'une nation; c'est là une partie flottante de la population qui indique que l'intérêt de classe ne suffit pas à déterminer l'orientation de l'État, d'autant qu'elles constituent souvent des cellules économiques spéciales sur lesquelles la technique n'a aucune possibilité de dissolution. Les éléments moraux

(1) Voir aussi le livre de M. Tarbouriech sur les Accidents du travail.

(2) *L'évolution du droit et la conscience sociale*, par L. Tanon, président de la Cour de cassation. Paris, F. Alcan, éd. 1900, page 35.

et philosophiques sont donc, pour les entraîner dans une orientation donnée, d'un puissant secours.

Mais ce n'est pas seulement dans la création des courants d'idées ou des principes juridiques que l'État a un rôle ; il a aussi celui plus fréquent de limiter, de donner une forme arrêtée aux éléments de droit qui naissent de la coutume. On peut citer ici la prescription, les règlements de chasse, de pêche, de la conservation des eaux et forêts, etc., toutes manifestations de l'État qui n'ont rien à voir avec l'État policier mais où il a opposé l'*Intérêt général*, le *Vouloir général* à l'*Intérêt individuel*, au *Vouloir individuel*.

L'État est donc un organe réellement supérieur et dont les ressources sont créées en vue du bien général, de la fortune publique, de la garantie de tous. Et pour cela il fait servir non seulement son domaine propre, mais la plus grande partie des impôts, qui font face aux dépenses des services des postes, télégraphes, routes, ponts, voies navigables, instruction publique, etc. Il s'inspire non seulement des coutumes devenues lois, mais aussi des idées philosophiques et des principes juridiques tirés du droit des nations supérieures, actuelles ou disparues. L'État prend ainsi un caractère *international* et *perpétuel*. C'est ainsi que l'on peut admettre qu'il y a dans l'État un élément de continuité qui est nié par les marxistes qui ne lui attribuent que des mesures de défense de la minorité possédante, mesures qui ne peuvent avoir qu'une valeur d'occasion, une valeur temporaire. Mais cela ne nous fait pas tomber dans l'idée de l'État-providence, entité éternelle et toujours égale à elle-même. Nous avons suffisamment montré son activité variable, son caractère d'organisme qui agit et qui reçoit de son côté l'influence de la société.

Nous croyons ainsi à un État intelligent, mais dont l'intelligence n'en dispense pas les individus qui composent la société. L'État n'a donc pas à se préoccuper uniquement de discipline sociale, comme c'est le rêve des socialistes d'État, mais à éveiller le plus possible les activités individuelles et à les solidariser dans ce but en leur facilitant le groupement politique et économique.

C'est lorsque l'État dépasse cette mission, lorsqu'il exagère ses attributions, ce qu'il ne peut faire que s'il a réellement une puissance propre, indépendante dans une certaine mesure des classes ou des groupements sociaux, — c'est en un mot lorsqu'il se met contre les intérêts et la volonté nationales, qu'il disparaît sous le coup d'une révolution plus ou moins heureuse. Ainsi que l'a indiqué notamment un historien anglais Thorold Rogers, la Révolution française a été déterminée parce que la royauté n'avait pas écouté les doléances des physiocrates qui avaient attiré l'attention de l'État sur les « vices du régime administratif auxquelles étaient assujettis l'industrie et surtout l'agri-

culture françaises » (1). Les principes juridiques comme les règlements administratifs qui présidaient à la production, à l'échange des produits comme au commerce n'ayant pas été modifiés selon les nouvelles idées de libre échange et de liberté du travail, la bourgeoisie brisa tous les cadres de l'Ancien Régime. Les bourgeois commirent alors la faute inverse de l'ancien État ; ils ne tinrent aucun compte des idées, des sentiments, des coutumes qui avaient racine dans la nation. Ils soumirent la France au droit rationnel pur, d'après un plan d'idées philosophiques préconçu, ce qui permettrait de concevoir avec Cournot que la Révolution est un accident qui a, probablement, plutôt agi pour retarder que pour accélérer la marche du progrès général (2).

*
* *

En France, l'État est, en effet, né à la fois des coutumes, des idées qui formaient le fond de la conscience de la nation et du droit humain qui s'était dégagé du christianisme. Il avait comme base les libertés municipales et l'égalité des droits. La révolution municipale qui s'accomplit au Moyen-Age sous la double forme consulaire au Midi et communale au Nord, avait eu comme agents les premiers éléments de la bourgeoisie. Elle avait eu surtout pour but l'égalité des droits, la cessation du servage et par conséquent la réhabilitation du travail. Cette révolution était basée sur les coutumes municipales imprégnées de droit romain qui luttait contre le droit coutumier féodal. Ce fut dans ces communes qu'après la ruine de l'État romain s'élaborèrent et se développèrent les institutions qui ont influé si profondément sur le droit politique et civil de la France. La loi écrite qui recueillit les premiers principes fondamentaux de notre droit commence, en effet, avec les chartes des communes ; et leur besoin d'égalité civile et d'indépendance économique contribuèrent à faire entrer ces principes dans l'État qui se constituait, grâce à elles, contre la féodalité. Il y eut là concours de la nation tout entière, grâce à l'influence qu'aux douzième et treizième siècles les villes avaient eu sur les bourgs des campagnes.

On peut voir dans les ordonnances de Philippe le Bel que, sous l'influence des idées chrétiennes et du droit romain, l'État était devenu un facteur de liberté et d'égalité. On y lit, en même temps, que la pro-

(1) *Interprétation économique de l'histoire,* par Thorold Rogers, trad. par Castelot. Guillaumin, éd. 1892, p. 304.
(2) Cournot. *Considérations sur la marche des idées et des évènements dans les temps modernes,* t. II, p. 117, 246, 395.

clamation du droit de liberté et d'égalité devant Dieu, la réprobation du servage : « Attendu que toute créature humaine qui est formée à l'image de Notre Seigneur doit généralement être franche par droit naturel, et en aucuns pays, de cette naturelle liberté et franchise par le joug de la servitude qui tant est haineuse soit effacée et obscurcie; que les hommes et les femmes qui habitent ès-lieux et pays dessusdits, en leur vivant soient aussi réputés comme morts... (Ordonnance de Philippe le Bel, 1311. *Recueil des Ordonnances des rois de France,* tome XII, page 387.) (1)

Ce qui facilita la tâche de l'État d'alors, c'est qu'il développait la *garantie* individuelle essentielle qui ne pouvait se rencontrer avec l'arbitraire féodal et la diversité des coutumes qui s'attachaient à la féodalité.

L'égalité devant la loi a été aussi le but constant de la monarchie absolue, aussi bien de celle de Philippe le Bel que de Richelieu ou de Louis XIV. C'est pour cela que la bourgeoisie la soutint tant que les rois ne substituèrent pas le droit divin au droit naturel qui avait été la raison de l'existence de leur monarchie. La royauté, après Louis XIV surtout, ne se souvint pas de son origine. La liberté des communes, puis la garantie donnée contre les seigneurs qui écrasaient les faibles et qui, non seulement ne laissaient libres ni les routes, ni les fleuves, mais n'avaient institué aucune règle fixe de justice, tels avaient été les éléments qui avaient concouru à la formation de l'État français et à une économie nationale.

Il y avait d'autant plus besoin d'un État que, comme le remarque Augustin Thierry, le douzième siècle vit « s'opérer un défrichement inouï jusque-là de forêts et de terres incultes, les anciennes villes s'agrandir, des villes nouvelles s'élever et se peupler de familles échappées du servage » (2). Or, la même fièvre de travail et d'idées se retrouve au dix-huitième siècle. Mais la bourgeoisie ne trouve plus l'État d'accord avec les principes qui devaient en découler. Les nouvelles idées n'avaient pas agi sur l'État, mais celui-ci avait préparé dès le début la conscience bourgeoise, la puissance bourgeoise. C'est ce qui permit à la bourgeoisie de s'approprier l'État.

Aujourd'hui le droit coutumier ouvrier entre peu à peu dans la jurisprudence créant un droit nouveau, des principes nouveaux qui modifient l'ensemble des principes de l'État actuel en ce qui touche les rapports de production et d'échange. Il devient donc de plus en plus nécessaire pour le parti socialiste d'agir comme les associations

(1) Augustin Thierry. *Essai sur l'histoire du Tiers-État*, page 44, Garnier frères, éd.

(2) *Op. cit.*, p. 40.

chrétiennes, c'est-à-dire de pénétrer l'État pour mettre les institutions d'accord avec la conscience et les intérêts ouvriers qui se développent. Mais il ne faut pas oublier surtout que les principes de liberté politique, d'égalité civile, idées essentielles du droit et de la philosophie moderne forment l'essence même de l'État actuel et que la majeure partie de notre population de petits propriétaires trouve en lui la garantie nécessaire pour l'ordre et le travail ; qu'il appelle de plus en plus les prolétaires à se former en associations, à constituer le droit ouvrier, de sorte que la classe ouvrière peut elle-même pourvoir à sa sécurité et influer sur les autres catégories de producteurs. La classe ouvrière peut faciliter sa tâche singulièrement si elle pénètre à son tour dans l'État pour lui assurer son rôle de créateur de liberté et pour élaborer dans ce but des décrets et des règlements qui sont comme le droit coutumier de l'État.

PAUL DRAMAS.

WILHELM LIEBKNECHT

Pour rendre hommage à la mémoire de Liebknecht, il suffit de raconter l'histoire de sa vie.

Wilhelm Liebknecht naquit à Giessen, le 29 mars 1826, d'une famille de fonctionnaires et de savants dont une tradition rattachait les origines à Luther. Au sortir du lycée, il étudia la philologie et la philosophie aux universités de Giessen, de Berlin et de Marbourg. Etant étudiant, il devint socialiste en lisant les socialistes français, principalement Saint-Simon et Fourier.

Son activité politique commença en 1848. Il était en Suisse quand éclata la Révolution de Février; dès qu'il en apprit la nouvelle, il vint à Paris; mais la lutte était terminée quand il arriva. Il prit part ensuite à l'expédition d'Herwegh, mais il tomba bientôt malade et dut renoncer à suivre Herwegh jusqu'au terme de sa campagne. Une fois guéri, il revint en Suisse. Quelques mois après, en septembre, Struves ayant levé, dans le pays de Bade, le drapeau républicain, Liebknecht accourut. Fait prisonnier, il resta neuf mois dans les prisons badoises. Délivré par la Révolution de Mai, il reprit les armes, vint s'enrôler dans la milice populaire que commandait Johan-Philippe Becker, et fut fait une seconde fois prisonnier. Délivré de nouveau, il se mêla de nouveau à la lutte, et prit part, comme soldat et comme journaliste, à la campagne de la Constitution impériale. Quand la révolution fut écrasée, il se réfugia en Suisse, à Genève. Là il s'efforça de grouper en une organisation unitaire et de gagner à un programme rigoureusement socialiste les sociétés d'ouvriers allemands de Suisse. Son plan était en voie de réalisation, un congrès devait avoir lieu à Murten, les délégués y étaient arrivés et le congrès allait s'ouvrir, lorsque les autorités firent arrêter les délégués comme suspects de préparer un mouvement

révolutionnaire. Bientôt après, Liebknecht fut expulsé. Il se rendit en Angleterre.

Ici commencèrent pour lui des difficultés d'un autre ordre. Il était sans ressources. Comment allait-il gagner sa vie ? Les lignes qui suivent, écrites par lui, nous apprendront les difficultés contre lesquelles il eut à lutter.

« Ma première pensée, dit-il, fut naturellement de chercher une place de professeur. Mais on m'en dissuada : nous autres étrangers avions mauvaise réputation, et sans « référence » il n'y avait rien à faire ; — et puis, il y avait la religion, ou plutôt l'absence de religion ! Je renonçai donc à cette pensée et cherchai autre chose. Mais quoi, quoi ? Quelque chose, quoi que ce fût. J'étais pressé par la faim. A Genève, j'avais essayé de devenir typographe, et n'avais pas réussi. Mais alors quoi, quoi ? Comme je cherchais vainement, un camarade m'apporta une nouvelle qui fit briller à mes yeux la perspective de la délivrance. Le Directeur Général des Postes, Sir Rowland Hill, l'organisateur de la *Penny Post,* avait besoin de quelques centaines de nouveaux facteurs. J'avais toujours été bon marcheur, je ne craignais pas la peine, pourquoi ne pas devenir facteur jusqu'au jour où je trouverais quelque chose qui me conviendrait mieux? Quand j'appris qu'un certain nombre d'Allemands avait été pris dans le service des postes, mes dernières hésitations disparurent, et j'adressai une demande en forme à l'autorité compétente. Un jour de pénible attente. Deux jours. Trois jours....., et jusqu'ici — 49 ans se sont passés depuis — je n'ai pas encore reçu de réponse. Bref, je suis aussi peu devenu facteur que typographe. Et je continuai à souffrir la faim jusqu'au jour où ce devint trop dur et où mon estomac, qui ne cessait de gronder, me plaça devant ce dilemme : ou trouver un gagne-pain quelconque, ou mourir de faim. Et de mourir de faim je n'avais nulle envie, bien qu'en cela je n'eusse fait que suivre l'exemple de plus d'un brave garçon. J'avais beau me casser la tête à réfléchir, j'avais beau tourner mes regards de tous côtés — je n'apercevais toujours rien ; et je dus ainsi me tourner de nouveau vers l'enseignement comme vers la dernière planche de salut, ou le dernier brin de paille.

« J'avais appris que sans agent il n'y avait rien à espérer ; certes, j'avais aussi entendu dire des agents tout le mal possible ; mais ils étaient un mal inévitable, — comme aujourd'hui encore. Je cherchai mes diplômes, je brossai de mon mieux mes vêtements râpés, je mis dans ma poche quelques demi-couronnes que j'avais empruntées — une demi-couronne, c'était le prix que coûtait, chez les petits agents, l'inscription sur les listes de demandes d'emplois — et je me mis en route. Je m'adressai successivement à plusieurs de ces messieurs; je recevais, avec mes demi-couronnes, un accueil très ami-

cal ; on me faisait même force compliments sur mes titres, en même temps que l'on me débarrassait de mes demi-couronnes. Je n'attendais pas avec beaucoup de confiance la récolte que l'on m'avait promise pour les pièces blanches que j'avais semées. Mais ma confiance était trop grande encore. Les jours passèrent, les semaines passèrent — pas de nouvelles de mes braves agents...

«.. La faim dura longtemps, mais je ne suis pas mort de faim. Avec le temps, je trouvai des leçons privées et aussi des leçons dans plusieurs institutions, si bien que je pouvais au besoin me tirer d'affaires. La meilleure place que je trouvai était dans une famille dont j'avais à instruire, plusieurs heures par jour, les nombreux enfants. Avec la guigne qui me poursuivait, à la suite de changements qui se produisirent dans la famille, je perdis cette place, juste au moment où, croyant fermement pouvoir faire fonds sur elle, je venais d'avoir la hardiesse de me marier.

« Jusqu'au jour où je quittai l'Angleterre, je vécus essentiellement de l'enseignement. Je faisais bien aussi des articles de journaux, mais c'était une source de revenus extrêmement précaire, car les journaux où nous pouvions écrire, nous autres réfugiés intransigeants, avaient le plus souvent la fatale habitude de ne pas payer la copie » (1).

A Londres, Liebknecht devint membre de l'*Alliance des communistes,* il fit la connaissance de Marx, vécut dans sa société, et, causant avec lui, s'instruisit de sa doctrine.

*
* *

Après l'amnistie, en 1862, il rentra en Allemagne. Il avait accepté une place dans la rédaction de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung,* journal récemment fondé, avec un programme démocratique à tendances républicaines, par un « républicain rouge » de 1848, Auguste Brass. Peu de temps après, Bismarck étant arrivé au pouvoir, Liebknecht crut apercevoir un changement dans l'attitude du journal. Il déclara aussitôt ses soupçons à Brass. Celui-ci protesta de son entière indépendance vis-à-vis du ministère, et, pour mieux calmer la conscience de son collaborateur, il lui donna carte blanche dans son département (la politique extérieure) ; mais Liebknecht, demeuré inquiet

(1) *Aus meiner Schulmeisterzeit,* von Wilhelm Liebknecht ; dans : « Der Neue Welt-Kalender für 1901 ».

et défiant, chercha à savoir, et il finit par obtenir la conviction que Brass était à la solde de Bismarck. Immédiatement, il rompit toute relation avec lui et avec le journal. Désormais sans ressources, il dut, sur le pavé de Berlin comme précédemment sur le pavé de Londres, s'ingénier et lutter pour gagner son pain, et le pain de sa famille.

Liebknecht a exposé, dans le procès de haute trahison de 1872, dont nous parlerons dans la suite, comment à cette époque des agents de Bismarck tentèrent de le corrompre. « En ce temps-là et plus tard, dit-il, des tentatives furent faites à plusieurs reprises pour m'acheter moi aussi. Je ne puis pas dire positivement que M. de Bismarck ait voulu m'acheter, mais je puis dire que des agents de M. de Bismarck voulurent m'acheter, et cela à des conditions qui, sauf vis-à-vis de ma conscience et vis-à-vis des hommes de mon parti, n'eussent point porté atteinte à ma dignité.

« M. de Bismarck, aujourd'hui prince de Bismarck, ne prend pas seulement l'argent, mais aussi les hommes, où il les trouve. Qu'un homme appartienne à n'importe quel parti, cela lui est indifférent. Il préfère même les renégats ; car un renégat est un homme sans honneur, et, par suite, un instrument sans volonté — *uti cadaver* — entre les mains du maître.

« Il importait alors beaucoup au gouvernement prussien de réduire à l'obéissance la bourgeoisie récalcitrante. On voulait, suivant le procédé indiqué, il y a trente ans, en Angleterre, par le chef des tories, Disraéli — car la politique de M. de Bismarck n'était pas en ce point non plus originale — on voulait l'écraser entre la classe des *junker* et le prolétariat, au cas où elle ne préférerait pas se soumettre. A diverses reprises on mit à ma disposition et à la disposition de mes amis la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* pour des articles de direction socialiste extrême, même communiste. Je n'ai pas besoin de dire que je ne me suis pas prêté à ce jeu méprisable et que j'ai repoussé les tentatives de corruption de M. de Bismarck avec le mépris qui convenait. Si je ne l'avais pas fait, si j'avais été assez infâme pour sacrifier mes principes à mon intérêt personnel, je serais dans une position brillante, au lieu de me trouver ici sur le banc des accusés, où m'ont envoyé ceux qui, il y a des années, ont vainement cherché à m'acheter. — Aussitôt que mon refus fut connu de la police, qui ne m'avait occasionné jusque-là aucun ennui, ce fut le commencement d'une série de chicanes qu'il serait trop long d'énumérer. Cependant on se garda, pendant un certain temps, de prendre, vis-à-vis de moi, des mesures décisives. On n'avait, sans doute, pas perdu tout espoir de me mettre à la raison. »

On voit, d'après les lignes qui précèdent, quelle campagne de

corruption Liebknecht, peu de temps après son retour d'Angleterre, vit entreprise contre les chefs du prolétariat; on voit à quels plans de la politique bismarckienne il vit le prolétariat exposé à servir d'instrument. Ce fut désormais une préoccupation dominante chez lui de le mettre en garde contre ce danger. Et c'est cette préoccupation qui nous expliquera son attitude vis-à-vis du parti de Lassalle.

C'est le 22 mai 1863 que Lassalle fonda l'*Association Générale des Ouvriers Allemands* (Allgemeiner deutscher Arbeiterverein). Pendant un certain temps, Liebknecht demeura en dehors. Comme Marx et Engels, il détestait la forme d'organisation choisie, qui réunissait entre les mains du président — Lassalle avait été nommé président pour cinq ans — des pouvoirs dictatoriaux. Et il craignait d'autre part, comme Marx et Engels, que la haine de Lassalle pour le libéralisme et pour la démocratie bourgeoise ne fût pas exempte de tout danger de compromission avec le parti de la réaction et de l'aristocratie féodale. Toutefois, la violence des attaques de la presse bourgeoise contre le jeune mouvement socialiste fut telle que Liebknecht se tint pour moralement obligé de donner son adhésion à l'*Association Générale des Ouvriers Allemands*. Il le fit un an environ après sa fondation.

Après la mort de Lassalle, von Schweitzer, qui n'était pas le président de l'Association, mais qui la dirigeait effectivement, fonda un journal, le *Socialdemokrat,* « organe de l'Association Générale des ouvriers allemands ». Il demanda à Liebknecht d'entrer dans la rédaction : celui-ci accepta. Marx et Engels, qui étaient à Londres, promirent également de collaborer. Mais la collaboration de ces trois hommes et de Schweitzer devait être de courte durée. Le premier numéro — numéro spécimen — parut le 15 décembre 1864. Un second numéro spécimen parut le 21 décembre, un autre le 30. A partir du 1er janvier 1895, le journal parut régulièrement trois fois par semaine. Dès le second numéro, un article de tête, traitant de la question du Schleswig-Holstein, indiquait que, de toutes les solutions, la moins mauvaise était l'annexion à la Prusse. Quelque temps après, dans une série d'articles de tête publiés du 27 janvier au 1er mars sur « Le Ministère Bismarck », Schweitzer déclarait qu'il n'y avait que deux puissances au monde qui fussent capables de résoudre la question allemande, de faire l'unité de l'Allemagne : le prolétariat révolutionnaire et l'armée prussienne. Et, tout en déclarant que tout démocrate devait souhaiter que la question fût tranchée par le prolétariat, il ne parlait pas sans un respect marqué des traditions et des qualités qui rendaient la Prusse apte à remplir cette mission, du « puissant

génie » du vieux Frédérick, « homme admirable à tous égards », et de la « politique remarquable » de M. de Bismarck. Le 23 février, Marx et Engels, avant même que la série sur « Le Ministère Bismarck » eût été entièrement publiée, adressèrent à Schweitzer leur démission. Ils avaient demandé à diverses reprises, expliquaient-ils, que l'on s'exprimât sur le ministère et sur le parti absolutiste-féodal en termes au moins aussi sévères que sur le parti progressiste : la tactique étant tout autre, il leur était impossible de continuer à collaborer au journal. Au même moment, Liebknecht, au nom des mêmes principes, sortit de la rédaction. Il déclara ouvertement la guerre à la politique suivie par Schweitzer.

Quelques mois après, frappé d'un arrêté d'expulsion, il dut quitter Berlin et la Prusse et alla s'établir à Leipzig.

*
* *

Presque dès son arrivée, il entra en rapport avec la *Société d'instruction pour les ouvriers,* à la tête de laquelle se trouvait Auguste Bebel, jeune ouvrier tourneur de vingt-cinq ans. Liebknecht fit bientôt des cours dans cette société, et il s'efforça de répandre parmi les membres, qui appartenaient en grande majorité au parti progressiste, les principes socialistes. L'une de ses premières recrues — et elles furent rapidement nombreuses — fut le jeune Auguste Bebel. Lorsque dans ce milieu un noyau de militants socialistes se fut formé, la pensée de ces militants fut d'étendre systématiquement leur propagande à tous les ouvriers démocrates et progressistes de la région. A cet effet, ils achetèrent un journal, la *Mitteldeutsche Volkszeitung,* qui avait été jusque-là de couleur progressiste ; comme rédacteur en chef, on choisit Liebknecht. Lorsque, après le traité de paix entre la Prusse et l'Autriche, les Prussiens entrèrent à Leipzig, le journal fut supprimé par l'autorité militaire prussienne.

Quand l'amnistie eut été prononcée, en Prusse, pour tous les crimes et délits politiques, Liebknecht crut pouvoir rentrer à Berlin où il avait à régler des affaires de famille : il s'y rendit, s'y occupa de ses affaires et, naturellement, s'y occupa aussi de politique et de propagande. Un soir, comme il venait de faire une conférence dans la *Société des Typographes,* il fut arrêté et conduit au poste, et, après trois semaines d'instruction, condamné à trois mois de prison pour séjour en Prusse en violation d'un arrêté d'expulsion. Pendant qu'il purgeait sa peine, sa famille, qu'il avait laissée à Leipzig, tomba dans une misère si profonde que les camarades durent intervenir.

En 1867, Liebknecht fut élu député au Reichstag du *Norddeutsche*

Bund comme candidat du *Parti Démocratique de Saxe* (Sæxische Volkspartei). Le Parti Démocratique de Saxe se composait principalement de travailleurs ; c'était le parti de ces masses ouvrières auxquelles s'adressait la propagande de Liebknecht, qui n'avaient auparavant qu'un programme démocratique, et qui maintenant, avec plus ou moins de rapidité, venaient au socialisme. Au Reichstag du *Norddeutsche Bund,* Liebknecht se trouva à côté de Schweitzer, élu de l'*Association Générale des Ouvriers Allemands,* dont il était maintenant président. L'opposition de tendances et de principes, des deux hommes, des deux socialistes se fit immédiatement jour. Tandis que Schweitzer considérait le *Norddeutsche Bund* comme un fait irrévocable et sur lequel il n'y avait pas à essayer de revenir, et cherchait, en se plaçant sur ce nouveau terrain, à obtenir des réformes ouvrières, Liebknecht protestant contre l'existence du *Norddeutsche Bund* comme contre la consécration de la politique de violence et de domination de la monarchie prussienne, refusait de négocier avec un ordre politique basé sur l'iniquité et sur l'autocratie.

Liebknecht et ses amis fondèrent, en 1868, un journal hebdomadaire, dont Liebknecht fut rédacteur en chef, le *Demokratische Wochenblatt.* L'opposition de la politique de Liebknecht et de celle de Schweitzer devint dès lors, dans le *Demokratische Wochenblatt* et dans le *Sozialdemokrat,* organe de Schweitzer, lutte directe. Schweitzer, s'accommodant du cadre politique que Bismarck venait de construire, prétendait seulement à y organiser l'action sociale du prolétariat en dehors de toute influence démocratique et bourgeoise; au contraire Liebknecht, considérant comme une nécessité première de combattre l'œuvre de Bismarck et le gouvernement de Bismarck, entendait s'appuyer sur les éléments les plus avancés de la démocratie bourgeoise. Entre le *Demokratische Wochenblatt* et le *Sozialdemokrat,* entre Liebknecht et Schweitzer, la lutte devint vite guerre à mort. Tandis que le *Sozialdemokrat* accusait Liebknecht de vouloir livrer le prolétariat à la bourgeoisie, Liebknecht, dans le *Demokratische Wochenblatt,* stigmatisait le « socialisme impérialiste » et le « césarisme bismarckien » de Schweitzer, et accusait ce dernier de trahir à la fois la démocratie et le prolétariat.

Cependant, un mouvement socialiste très net se faisait jour, dans diverses parties de l'Allemagne, et principalement dans le sud, à l'intérieur des *sociétés pour l'instruction des ouvriers.* En grande partie sous l'action de la propagande de Liebknecht et de Bebel — ce dernier devenu président de la *Fédération des sociétés pour l'instruction des ouvriers* — la majorité de ces sociétés avait passé, en quelques années, du démocratisme progressiste au socialisme. Le cinquième congrès de la Fédération, tenu à Nuremberg en septembre 1868, votait une réso-

lution conforme aux principes de l'*Association Internationale des Travailleurs*. C'était l'affirmation de l'existence, en dehors de l'*Association Générale des Ouvriers Allemands,* d'un important groupement de travailleurs socialistes. Ces travailleurs socialistes avaient la claire conscience de la nécessité de l'organisation du prolétariat en parti de classe indépendant, mais ils avaient aussi en leur qualité d'anciens démocrates, comme en vertu de leurs principes internationalistes, la haine de la solution des questions politiques par les baïonnettes prussiennes. A juste titre Liebknecht et Bebel voyaient en eux, comme dans les groupes ouvriers du *Parti Démocratique de Saxe,* les éléments d'une organisation socialiste conforme à leurs principes. Toutefois, ils ne crurent pas devoir en hâter la formation. Ils ne désespéraient pas de pouvoir envelopper dans une organisation commune les travailleurs groupés autour d'eux, et les membres de l'*Association Générale.* Convaincus de la trahison de Schweitzer, ils pensaient arriver à communiquer leur conviction à ces derniers, à les détourner de l'ancienne politique de l'Association, et à rendre ainsi l'entente possible.

A la suite d'une réunion d'ouvriers tenue à Leipzig, et où le vœu avait été exprimé que Liebknecht et Schweitzer s'expliquassent, dans une réunion publique, sur leurs accusations réciproques, Liebknecht fit savoir, par une déclaration publique, qu'il était prêt, soit seul soit avec Bebel, soit dans une réunion tenue à Leipzig, soit dans une réunion tenue à Berlin, soit devant la prochaine Assemblée Générale de l'*Association Générale des Ouvriers Allemands,* soit devant le Conseil Général de l'*Internationale,* à prouver que Schweitzer, depuis la fin de l'année 1864, pour de l'argent où par goût personnel, entravait systématiquement l'organisation du parti ouvrier, faisait le jeu du césarisme bismarckien et rendait vains tous les efforts pour faire l'unité du parti. Liebknecht et Bebel furent officiellement invités à assister à la prochaine Assemblée Générale de l'Association, qui devait se réunir le 28 mars 1869, pour y motiver leurs accusations contre Schweitzer, son président. Ils s'y rendirent. Après que l'Assemblée les eut entendus, Schweitzer prit la parole, mais il n'entra pas dans l'examen des accusations et ne se défendit pas : il demanda simplement un vote de confiance. On vota : quarante-deux délégués, représentant 7,400 voix, votèrent l'ordre du jour de confiance ; quatorze délégués, représentant 4,635 voix, s'abstinrent. Schweitzer déclara qu'il en appellerait des délégués qui s'étaient abstenus à leurs commettants, et il le fit. Bientôt après, par ce plébiscite, toutes les circonscriptions moins deux lui exprimèrent leur confiance. — Si l'Assemblée n'avait pas prononcé contre Schweitzer le verdict que demandaient Liebknecht et Bebel, du moins leur intervention avait été suivie d'un important

résultat : l'Assemblée avait modifié l'organisation de l'Association de manière à briser les pouvoirs dictatoriaux du président. Ici encore, Schweitzer en appela de l'Assemblée aux membres de l'Association ; ici encore le plébiscite prononça en sa faveur. L'ancienne organisation fut rétablie. Schweitzer, président, recouvra sa toute puissance dictatoriale.

*
* *

Désormais Liebknecht et Bebel n'eurent plus d'hésitation. Il fallait, sur la base d'une organisation démocratique, avec un programme conforme aux principes de l'Internationale, et pour une action qui fut réellement conforme à ce programme, fonder, en dehors du parti des Lassalliens, contre lui, un nouveau parti. « Nous verrons, disaient Liebknecht et Bebel dans un manifeste daté du 23 juin, nous verrons qui remportera la victoire, la corruption et la bassesse de ce côté-là, ou l'honnêteté et la pureté des intentions qui sont de notre côté. Notre devise est : A bas le sectarisme ! A bas le culte des personnes ! A bas les jésuites qui reconnaissent en paroles notre principe, et le trahissent dans leurs actions. »

Un certain nombre de Lassalliens vinrent se joindre à Liebkneckt, à Bebel et à leurs amis, aux « Internationaux », comme ils s'appelaient eux-mêmes, aux « Honnêtes », ainsi que, depuis le manifeste précédent, leurs adversaires se plaisaient à les appeler par ironie. Au mois d'août, au Congrès d'Eisenach, se constitua le *Parti Ouvrier Démocrate Socialiste* (Sozialdemokratische Arbeiterpartei). A la tête de ce parti se trouvait non pas un président, mais un comité. Ce comité, composé de cinq personnes, était placé sous la surveillance d'une commission de contrôle de onze membres. La commission de contrôle avait le droit de suspendre le comité. C'était, on le voit, en opposition avec l'organisation autocratique du parti lassallien, une organisation essentiellement démocratique. Le *Demokratische Wochenblatt,* qui prit le nom de *Volksstaat,* devint l'organe du parti. Liebkneckt en fut nommé rédacteur en chef.

Le nouveau parti devait, à l'occasion de la guerre franco-allemande, se distinguer par l'énergie et le courage de son attitude. Le 19 juillet, le gouvernement réunissait le Reichstag de l'Allemagne du Nord en session extraordinaire pour lui demander le vote d'un emprunt de guerre. Le Reichstag vota l'emprunt à l'unanimité moins deux voix : ces deux voix étaient celles de Bebel et de Liebknecht. Ils s'étaient abstenus. Ils n'avaient pas voté contre, car ils n'entendaient pas approuver la politique criminelle de Bonaparte ; mais ils n'avaient pas voté pour, parce qu'ils voulaient donner un vote de défiance au

gouvernement, qui, par sa conduite criminelle en 1886, avait préparé les événements actuels. Les députés de la fraction lassallienne avaient voté l'emprunt.

Après Sedan, tous les socialistes, les lassalliens comme les *Eisenachiens* — on appelait ainsi les membres de la fraction qui s'était constituée au Congrès d'Eisenach — se prononcèrent et votèrent contre la continuation de la guerre, devenue guerre offensive. Mais les Eisenachiens parlèrent plus haut et plus ferme que les lassalliens. Le 5 septembre, le comité directeur du *Parti ouvrier démocrate socialiste,* qui résidait à Brunswick, publiait un « Manifeste aux Ouvriers allemands », qui contenait ces lignes : « Il faut que l'on accorde au gouvernement français une paix honorable... C'est un devoir du peuple allemand, et il est dans l'intérêt du peuple allemand, d'accorder une paix honorable à la République Française... Avant tout, c'ést le devoir des ouvriers allemands, en qui l'unité des intérêts du peuple allemand et du peuple français est devenu une conviction sacrée, qui ne voient dans les ouvriers français que des frères auxquels ils sont unis par un sort commun et des aspirations communes, c'est le devoir des ouvriers allemands de réclamer pour la République française une paix qui soit telle. ... Il est absolument nécessaire que le parti organise en tous lieux, en accord avec notre manifeste, des démonstrations populaires aussi imposantes que possible contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine et pour une paix honorable avec la République Française. »

A la suite de la publication de ce manifeste, le gouverneur général Vogel von Falckenstein fit arrêter les membres du Comité Directeur, et les fit conduire, les chaînes aux mains, jusqu'à la forteresse de Boyen bei Lœtzen, près de la frontière russe. Liebknecht et Bebel demandèrent alors à la Commission de contrôle d'instituer un nouveau comité à Dresde, cette ville ne dépendant pas de Falckenstein. Mais les arrestations se firent à Dresde comme à Brunswick. Geib, l'un des membres du nouveau Comité, fut conduit à la forteresse de Boyen bei Lœtzen. La direction du parti passa alors aux mains des camarades de Leipzig, à la tête desquels se trouvaient Liebknecht et Bebel. Depuis Sedan, Liebknecht, dans chaque numéro du *Volksstaat,* réclamait la paix, et protestait violemment contre toute idée d'annexion. Le 24 novembre, à la séance d'ouverture du Reichstag, le gouvernement ayant demandé un nouvel emprunt pour poursuivre la guerre en vue de l'annexion de l'Alsace-Lorraine, Liebknecht et Bebel demandèrent au Reichstag de repousser l'emprunt, et d'inviter le Chancelier de l'Empire à terminer au plus tôt la guerre, sans annexion. En décembre 1870, Liebknecht, Bebel et Hepner, rédacteur au *Volksstaat,* étaient arrêtés soũs l'inculpation de haute trahison. Après trois mois et demi d'instruction, ils furent mis en liberté provisoire; leur procès ne

devait venir devant les assises de Leipzig que le 11 mars 1872. Les débats durèrent jusqu'au 26. Hepner fut acquitté; Liebknecht et Bebel, condamnés à deux ans de forteresse. Pour faire comprendre quelle fut l'attitude des accusés devant leurs juges, il faut citer quelques-passages de leur défense. Ecoutons Liebkneckt faisant le récit de sa vie, afin de rétablir la vérité dénaturée par les rapports de police; prenons la période de 1848. « Le 23 février 1848 arriva la nouvelle du commencement de la lutte à Paris. Mon espérance la plus ardente était maintenant remplie — car je ne doutais pas de la victoire du peuple. Mais je ne pus attendre plus longtemps en Suisse. Je pris hâtivement congé du cercle d'amis parmi lesquels je me trouvais, et étais deux heures plus tard en route pour Paris. Quelle que fût ma hâte, le combat était terminé, les barricades étaient déjà en partie démolies lorsque j'arrivai au but; mais mon espérance ne m'avait pas trompé: le trône de juillet était renversé. — Je ne m'arrête pas davantage à la révolution de février. Les conséquences qu'elle eut pour l'Allemagne sont présentes à la mémoire de tout le monde. Je ne doutais pas qu'il ne fût possible de réaliser l'idée d'une république allemande. Herweg préparait sa célèbre expédition; je me joignis à lui et fis mon possible dans l'intérêt de l'entreprise.

« Il s'agissait de lutter pour établir la république en Allemagne, le moment me paraissait propice, j'aurais été à mes propres yeux un lâche ou un traître, si j'avais agi autrement. Vous voyez, Messieurs les juges et les jurés, que je ne renie pas mon passé, mes principes et mes convictions. Je ne nie rien, je ne dissimule rien. Et pour montrer que je suis un adversaire de la monarchie, de la société actuelle, et que, quand le devoir le commande, je ne recule pas non plus devant la lutte, il n'était vraiment pas besoin des sottes inventions du policier de Giessen. Je le dis ici librement et franchement: *Depuis que je suis capable de penser je suis républicain, et je mourrai républicain.* »

Voici en quels termes Liebknecht finissait sa déclaration: « Je vous ai fait connaître ma vie et mes actes. Je suis ce que j'ai été. En beaucoup de points, mes vues se sont développées; dans l'essentiel, je pense comme je pensais il y a vingt-deux ans. Dans les moyens, dans mon appréciation des personnes et des choses particulières, je me suis mainte fois trompé; quant à mon but et à ma conception générale, l'expérience n'a fait que les consolider. Je ne suis pas l'aventurier perverti que mon calomniateur veut faire de moi. Dès ma première jeunesse, j'ai brûlé tous les vaisseaux derrière moi, et depuis j'ai lutté sans interruption pour mes principes. Je n'ai jamais cherché mon avantage personnel; lorsque j'ai eu à choisir entre mon intérêt et mes principes, je n'ai jamais hésité à sacrifier mon intérêt.

« Si j'ai eu à subir des persécutions inouïes et si je suis pauvre, cela n'est pas une honte — non, j'en suis fier, car cela est le témoignage le plus éloquent de mon honorabilité politique. Encore une fois, je ne suis pas un conspirateur de profession. *Nommez-moi, si vous le voulez, un soldat de la Révolution — je n'ai rien contre cela.*

« Depuis ma jeunesse un double idéal a plané devant moi : l'Allemagne libre et une, et l'émancipation du peuple travailleur, c'est-à-dire la suppression de la domination de classe, ce qui est synonyme de l'affranchissement de l'humanité. Pour ce double but j'ai lutté de toutes mes forces, et pour ce double but je lutterai tant qu'il y aura en moi un souffle de vie. Le devoir le veut ! »

*
* *

Lorsque, en 1874, Liebknecht et Bebel sortirent de la forteresse de Hubertsbourg — Bebel ne le quitta que pour purger une seconde peine, neuf mois de prison pour lèse-majesté — l'union commençait à se faire entre les deux fractions socialistes. Egalement persécutées par le pouvoir, elles sentaient la nécessité de coaliser leurs efforts. Depuis plusieurs années, il n'y avait plus entre elles de divergences politiques importantes : elles n'étaient guère séparées que par des souvenirs. Un des chefs lassalliens, Tœlcke, prit l'initiative d'une démarche auprès de Geib, membre du Comité Directeur des Eisenachiens, et de Liebknecht. La proposition, qui avait l'assentiment des lassalliens, fut accueillie par eux, par la grande majorité des Eisenachiens, avec une joie profonde; une commission dont faisait partie Liebknecht, partisan ardent de l'union, étudia les bases sur lesquelles elle pourrait être faite.

Quand la Commission eut publié le programme sur lequel elle était tombée d'accord et qu'elle devait soumettre au vote du Congrès, Marx adressa aux Eisenachiens une lettre dans laquelle il critiquait, point par point, le programme sur lequel on s'était entendu. Il le déclarait « absolument détestable et démoralisant pour le parti ». Il préférait, disait-il, une simple entente pour l'action, à une union si chèrement payée. Malgré leur respect pour Marx, les chefs des Eisenachiens ne revinrent pas sur les décisions qui avaient été prises. Ils défendirent devant leur parti, puis devant le Congrès, le programme qui avait été établi en commun, d'abord parce que les concessions qu'ils avaient dû faire étaient en réalité moindres que ne se le représentait Marx, ensuite parce que tous — Liebknecht en tête — ils plaçaient l'union, c'est-à-dire la force du parti, la puissance du mouvement, au dessus de toute autre considération. Le *Parti ouvrier socialiste d'Allemagne* (Socialistische

Arbeiterpartei Deutschlands), organisation nouvelle qui se substituait aux deux organisations antérieures, fut constitué au Congrès de Gotha, en mai 1875. Le *Volksstaat*, organe des Eisenachiens, que dirigeait Liebknecht, devint, sous le nom de *Vorwærts*, l'organe central du parti. A côté de Liebknecht, Hasenclever, qui appartenait précédemment à la fraction des Lassalliens, vint prendre place dans la rédaction ; et les deux anciens ennemis devinrent promptement les meilleurs camarades.

Par l'union des deux fractions, le parti socialiste fit rapidement, dans le pays, des progrès considérables, si considérables que Bismarck fut effrayé ; et Bismarck profita des attentats de Hœdel et de Nobiling pour faire voter une loi d'exception contre les socialistes. La loi fut édictée le 19 octobre 1878. Peu de jours après, le *Vorwærts* et tous les journaux socialistes étaient supprimés. Les associations étaient dissoutes, les réunions interdites; il n'était plus possible de maintenir la cohésion entre les membres du Parti qu'au moyen de journaux ou d'écrits clandestinement répandus. Liebknecht fut l'auteur d'un nombre incalculable de feuilles volantes écrites à cette fin. Un journal surtout, le *Sozialdemokrat*, qui s'imprimait en Suisse, servait de lien moral entre les socialistes : parmi ses collaborateurs les plus réguliers nous trouvons Liebknecht. L'organisation du Parti ayant été dissoute, la direction de ses affaires avait passé entre les mains du groupe socialiste du Reichstag : à sa tête nous trouvons encore Liebknecht. C'était du haut de la tribune des Parlements qu'il était le plus facile de faire pénétrer jusqu'au peuple la parole socialiste : Liebknecht était, en même temps que député au Reichstag, député au Landtag saxon, et ses discours étaient, avec ceux de Bebel, ceux que le Parti répandait le plus volontiers dans les masses.

En 1881 le gouvernement de Saxe, docile aux injonctions de Bismarck, ayant suspendu le petit état de siège sur Leipzig, Liebknecht et Bebel furent expulsés. Ils allèrent s'établir dans une petite localité à deux heures de Leipzig, à Borsdorf. Liebknecht y demeura jusqu'à la fin du régime d'exception. En 1890, lorsqu'après les élections on vint lui apprendre que le parti avait obtenu près d'un million et demi de suffrages, triomphant, il s'écria : « C'est la fin de Bismarck et de sa loi des socialistes. » Et peu de temps après, Bismarck ayant été congédié, le régime d'exception ayant pris fin, le petit état de siège qui était suspendu sur Leipzig ayant été supprimé, il revint s'établir à Leipzig.

Ce ne devait pas être pour longtemps. Le parti, en se réorganisant à Halle, au mois d'octobre de la même année, avait rétabli le *Vorwærts*, avait décidé qu'il paraîtrait à Berlin et avait désigné Liebknecht comme rédacteur en chef. Liebknecht vint habiter Berlin, et y fut rédacteur du

Vorwærts jusqu'à sa mort. En cette qualité, il fut associé d'une façon constante à la direction du parti.

En même temps que rédacteur en chef de l'organe central, Liebknecht était député, et il était propagandiste. Journaliste brillant, grand orateur, fougueux propagandiste, précieux à la Démocratie Socialiste allemande par les merveilleuses qualités qu'il mettait à son service, il lui était aussi précieux en ce qu'il était comme une incarnation de son histoire, de ses luttes, de ses efforts, de ses grandeurs. Aux yeux de la Démocratie Socialiste internationale, il était comme une incarnation de la pensée internationaliste.

Sa mémoire sera vénérée dans la Démocratie Socialiste internationale comme dans la Démocratie Socialiste allemande.

EDGARD MILHAUD.

SOCIALISME & SYNDICATS

Les syndicats ne se sont pas très empressés au Congrès socialiste du 3 décembre 1899; ils ne s'empressent pas davantage au Comité général. Cette abstention s'explique, en grande partie, par le défaut d'organisation des forces ouvrières.

Mais quelle conclusion en faut-il tirer? Les syndicats sont-ils réactionnaires? Éprouvent-ils pour les principes essentiels du socialisme, dont la reconnaissance est exigée de tous les groupements adhérents, de la méfiance ou de la répulsion? Y aurait-il antinomie entre l'action syndicale et les solutions du parti? Ou bien, de propos délibéré, les syndicats entendent-ils évoluer sur un terrain qui leur soit propre, dans l'espérance, plus ou moins fondée, d'une émancipation plus prochaine? Autant de questions qu'il est bon d'examiner de près, afin de dissiper certaines équivoques de tactique et remettre toutes choses à leur vraie place.

Les syndicats sont-ils réactionnaires? Au Congrès de Londres de 1896, où la question se posa avec une acuité particulière en raison des circonstances, Allemane ne craignit pas d'affirmer que tout syndiqué avait l'âme révolutionnaire et il en attestait sa vieille expérience, étant syndiqué depuis 1861.

Jules Guesde, par contre, était sceptique. « Les syndicats, dit-il dédaigneusement, sont une interprétation de la société capitaliste. » Et Jaurès admettait fort bien, de son côté, qu'il pût exister des syndicats réactionnaires.

Ni Allemane, ni Guesde, ni Jaurès, en leurs affirmations apparemment contradictoires, n'avaient tort. — De toute évidence, quand un travailleur entre dans un syndicat, il prend conscience de ses droits en face du patronat; il fait acte de solidarité de classe; il se dresse, dans une manifestation individuelle et collective permanente, contre la société actuelle ou, à tout le moins, contre ses abus et ses iniquités. Par là, il s'affirme ou révolutionnaire, ou simplement réformiste partiel. Réactionnaire, il ne l'est donc qu'en ce sens qu'il s'arrête à mi-route par manque de compréhension ou d'audace. Il est réactionnaire, parce que le révolutionnaire en lui hésite et tâtonne : tôt ou tard, le tourbillon l'emportera ou le rejettera.

Les syndicats peuvent donc se composer et se composent, en

effet, d'éléments différents, unis par la communauté de souffrance, mais plus ou moins logiques dans leurs aspirations.

Au temps d'Allemane, il n'en était pas tout à fait de la sorte. Les syndicats alors avaient plus de cohésion et plus de hardiesse. Ils étaient hors la loi, et dans leurs rangs il n'y avait pas place pour les esprits timorés. Impatients d'agir, ils ne possédaient qu'une voix et qu'une âme pour lutter sur tous les terrains par tous les moyens en leur pouvoir. Impatients de la victoire, sans négliger la grève, cette arme blanche des travailleurs, ils recouraient volontiers aux grands moyens, à la grosse artillerie des poussées politiques et révolutionnaires. Ils furent un moment barberettistes et mutualistes, parce que la mutualité sous toutes ses formes leur apparaissait comme une panacée universelle. Mais quand la doctrine socialiste leur fut prêchée, quand le programme du Parti leur fut soumis au Congrès de Marseille en 1879, ils s'y rallièrent avec un indescriptible enthousiasme à la presque unanimité. C'était pour eux une révélation; ils éprouvaient la joie des voyageurs égarés dans la nuit et dont un éclair soudain descendu des nuées vient illuminer la route. Ils voyaient clair, enfin, dans l'avenir, et comme Paul, eux aussi avaient trouvé leur chemin de Damas.

Cela n'a rien qui puisse surprendre. Pour qui veut bien y réfléchir, le socialisme, par le but qu'il s'assigne à lui-même, par les moyens qu'il préconise, apparaît comme le prolongement des aspirations corporatives ouvrières. Que demandent les syndicats? Pourquoi se sont-ils constitués?

Ils demandent que l'ouvrier ne soit point frustré du produit de son travail; qu'il soit considéré non plus comme partie intégrante de l'outillage industriel, non plus comme une machine à produire, de qui l'on exige le maximum de rendement avec le minimum de frais, mais comme un homme, comme une conscience : journée de huit heures, relèvement des salaires; ceci n'est que la précision initiale de cela. Les syndicats aussi se sont constitués pour faire contre-poids à la puissance patronale; ils se dressent devant elle de toute la force étonnante faite de toutes les faiblesse réunies.

Or, le socialisme scientifique est le bélier qui sape jusque dans sa base cette économie politique orthodoxe qui, depuis la Révolution française, apporte aux tyrannies bourgeoises l'hypocrisie légale et savante dont elles se voilent.

Le socialisme scientifique met à nu non seulement l'égoïsme féroce des classes dirigeantes, mais la légèreté de l'édifice sur lequel repose leur domination; il démontre ainsi la légitimité des revendications syndicales; il indique la place qu'elles occupent dans la marche du prolétariat vers son émancipatjon définitive.

Elles sont un moyen, non un but. Le but ne sera atteint que par

l'abolition du salariat. Tant que le patronat sera debout, il sera une force, et tant qu'il sera une force, il fera des victimes. Or, il ne peut disparaître définitivement qu'avec le régime capitaliste dont il est l'émanation et la fleur. L'ouvrier n'aura donc assuré la conquête de ses libertés que lorsque, par la série de ses victoires, il aura aboli la propriété individuelle et, sur ses ruines, fondé la cité socialiste.

On le voit, entre le programme économique de la classe ouvrière et la doctrine du parti, aucune contradiction ni antimonie. Le socialisme complète, agrandit le champ d'action des syndicats, en est le développement naturel et l'aboutissant logique, ainsi que nous le faisions entrevoir tout à l'heure.

N'est-ce point là une constatation d'une importance considérable et de nature à frapper l'esprit des ouvriers qui, dans les syndicats, se refusent à admettre les principes essentiels du socialisme?

Ils nous feront observer peut-être qu'ils entrent dans les syndicats pour les avantages immédiatement réalisables, en dehors de toute haute spéculation sociologique, que la moindre réforme obtenue justifie l'œuvre syndicale et que cela lui suffit. Parfait. Mais ils s'apercevront tôt ou tard qu'à ce régime exclusif, ils usent leurs efforts pour des résultats bien minces. Le patronat ne demande pas mieux que de les voir se confiner sur ce terrain; il est ainsi toujours certain de la victoire, car ce n'est pas seulement de sa situation de manufacturier, d'usinier ou de chef d'industrie, que le patron tire sa puissance, mais de toutes les forces sociales coalisées, de l'organisation même de la société. Le salariat est mauvais, non pas seulement parce que l'ouvrier souffre d'une paye insuffisante, mais le salariat est mauvais parce qu'il est le salariat, c'est-à-dire la dépendance des uns et la suprématie des autres, c'est-à-dire l'inégalité et par conséquent l'injustice à la base des rapports économiques et sociaux. Voilà où il faut frapper, voilà la vraie solution. Mais l'action syndicale y mène par la défaite comme par la victoire. Vaincues à merci, les organisations ouvrières se détourneront fatalement de la lutte purement corporative pour aller aux moyens politiques où elles se dissoudront d'elles mêmes. Victorieuses, elles ne voudront pas abandonner le fruit de leurs succès et iront jusqu'au bout pour les consolider.

Au vrai, dans les syndicats, la majorité est acquise aux idées socialistes. Ce qui les arrête sur le seuil des congrès du parti, c'est plutôt une question de tactique. Ils se souviennent des déchirements provoqués en leur sein par les divisions et les luttes des diverses écoles socialistes. Ils se souviennent des congrès de Reims, de Saint-Etienne, du Havre, où les partis s'entrechoquèrent et retombèrent sur le sol en fine poussière broussiste, allemaniste ou guesdiste. Les organisations ouvrières, alors, sombrèrent dans le désordre ou l'impuissance. Par

lassitude, haine, ou colère, les travailleurs désertaient, ennemis sous le même drapeau, traîtres et fratricides.

Ils ont aussi présente à la mémoire la triste fin de cette Fédération des syndicats que des militants avaient essayé de constituer sur des bases exclusivement corporatives et qui, devenue la proie de la faction guesdiste, traîna pendant huit années une existence languissante et inutile.

Il s'ensuit que beaucoup de syndicats se sont mis à dénoncer le péril politique. Et les hommes les moins suspects de partialité contre l'action socialiste ont fait chorus. En 1896, au congrès de Tours, Guérard, des chemins de fer, n'hésitait pas à déclarer que, dans son syndicat, « *une section de quatre cents membres fut bientôt réduite à quatre-vingts par suite de son adhésion à une école politique. Il fut le premier, dit-il, à avertir les camarades du danger qu'ils faisaient courir à leur syndicat et il obtint qu'ils retirassent leur adhésion à un parti qui, cependant, était le sien ; la section reprit bientôt sa marche ascendante* ».

Branque, de Toulouse, faisait cette affirmation, de son côté, sur un ton très net : « *Chez nous, trois écoles avaient réussi à s'implanter à la Bourse du travail et la faisaient péricliter.* »

La lutte sur le terrain purement corporatif est devenue le mot d'ordre de l'union des forces ouvrières et la condition *sine qua non* de l'émancipation sociale, avec la grève générale pour moyen. La grève générale, on en connaît la théorie : Au moment choisi, sur l'initiative d'un de ces syndicats qui, par la nature des industries auxquelles ils appartiennent, sont placés aux sources mêmes de la vie économique, celui des transports, par exemple, tous les travailleurs se croisent soudainement les bras : c'est la lutte des bras croisés, selon la pittoresque définition d'un propagandiste. Aussitôt, le pouls de la nation cesse de fonctionner; les villes sont menacées par la famine; les paysans ne vendent plus leurs denrées; la bourgeoisie aux abois n'a plus qu'à céder, si elle ne veut périr.

Malheureusement, il y a loin de la coupe aux lèvres. La grève générale a été décrétée et elle n'a pas eu lieu. Le comité chargé d'en assurer l'exécution en est réduit au rôle de comité de propagande. C'est que la grève générale suppose une organisation corporative autrement outillée et armée que celle d'aujourd'hui. S'il était possible aux syndicats de faire la grève générale, le prolétariat serait prêt pour la révolution. Or, il n'est pas prêt, et parler maintenant de grève générale, c'est, malheureusement, mettre la charrette devant les bœufs. Mais, admettons l'hypothèse du succès d'un tel moyen. Il s'agirait, alors, de savoir ce que les syndicats feraient de leur victoire. Ne seraient-ils pas forcés de reconstituer sur de nouvelles bases la société qu'ils auraient détruite, de réorganiser la justice, l'administration, le

pouvoir législatif et exécutif? Dans ce cas, ne retomberaient-ils pas brusquement dans la politique?

Il en est ainsi de toutes les manifestations syndicales. Elles ne peuvent demeurer dans le cadre étroit qu'elles se tracent théoriquement. Dès qu'elles agissent, elles en sortent. Comment en serait-il autrement : tout dans la vie sociale est imprégné de politique, dominé par la politique. On ne peut pas faire un mouvement sans la rencontrer, sans se heurter à elle avec plus ou moins de violence.

Aussi la loi de 1884 a beau essayer de maintenir les syndicats sur le terrain économique que d'ailleurs elle ne définit point. Comme les questions économiques sont intimement liées aux questions sociales et les questions sociales aux questions politiques, les syndicats sont entraînés malgré eux dans le tourbillon des choses, où tout se confond. Ainsi, à l'heure où paraîtront ces lignes, les syndicats tiendront un congrès corporatif dans l'intention préconçue de laisser de côté toutes les préoccupations politiques. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'ordre du jour pour constater que le congrès ne pourra rester fidèle à ses intentions. Cet ordre du jour comporte à la sixième question une invitation aux pouvoirs publics *politiques* à abroger l'article 634 du Code de commerce. Cela ne peut se résoudre syndicalement. La vérité est que les syndicats, émanation de la vie prolétarienne, posent des problèmes. Ces problèmes, en dehors d'un certain nombre de points très restreints, ils sont impuissants à en trouver la solution. La politique seule peut les trancher. Pour mieux nous faire comprendre, prenons, par exemple, la journée de huit heures. Par une grève bien menée, admettons que les ouvriers syndiqués soient arrivés à l'imposer aux patrons. Quelle aléatoire conquête si la loi n'intervient point. Ce que la force a donné, la force en se déplaçant peut le reprendre. La sanction de la loi peut seule désarmer le patron.

L'intérêt des syndicats est donc de s'appuyer fermement sur l'action législative, sur une action législative socialiste, puisque c'est la seule dont les tendances soient adéquates à leurs aspirations.

* * *

Mais si les syndicats ne peuvent éviter la politique, si elle est indispensable à leur action, comment doivent-ils en user? Là est la question.

Les syndicats ne peuvent envisager la politique que du point de vue qui leur est propre et comme un moyen de faire aboutir leurs revendications économiques. Ils doivent servir la politique qu'ils voient conforme à leurs intérêts et réprouver celle qui leur est contraire. Dans toute élection, il est de leur devoir de prendre fait et cause, sur le terrain des principes, pour celui des candidats qui connaît le mieux

les questions ouvrières. Qu'ils aient même des candidats parlant en leur nom. En ce pays, les syndicats ont trop peu au Parlement de mandataires directs ; à peine en compte-t-on deux : Basly et Lamendin. L'Angleterre, de ce côté encore, donne aux syndicats l'exemple à suivre. Il n'est pas rare de voir les secrétaires généraux de fédérations siéger à la Chambre des communes : c'est même presque une règle. Cela tient, certes, aux grandes agglomérations ouvrières qui composent les districts électoraux. Mais la forte organisation syndicale y est aussi pour beaucoup.

En France, les syndicats faibles déjà numériquement sont trop isolés les uns des autres. On ne saurait donc trop encourager la constitution de fédérations régionales de métier ou de groupes syndicaux. Non seulement les organisations ouvrières y gagneraient en force électorale, mais leurs programmes auraient plus de précision et de décision à la fois. Posée par un syndicat isolé, une question, pour si générale qu'elle puisse être en soi, ne s'impose pas à l'attention du parlement parce qu'elle apparaît comme une expression individuelle. Que dans toute une région les syndicats la fassent leur, elle prend une autre allure ; de question professionnelle, elle deviendra question politique, *la question sociale* même, si d'un bout à l'autre du pays les organisations syndicales l'agitent, la défendent et la proclament. Pour donner aux aspirations ouvrières cette ampleur, il semble que la Confédération générale du travail soit un organisme tout indiqué.

De même que les fédérations prennent aux unités professionnelles ce qu'elles ont de commun entre elles, de même la Confédération dégage et synthétise les problèmes posés par les fédérations et ainsi l'action ouvrière devient une. Quelle force vis-à-vis des pouvoirs publics ! quelle pesée formidable sur l'opinion !

Le Congrès socialiste de 1899 a bien compris le rôle de cet organisme puisqu'il a décidé que le Comité général se tiendrait avec lui en contact permanent.

Voilà la voie que la logique et la leçon des événements tracent aux syndicats.

En se confinant étroitement sur le terrain corporatif, ils renoncent bénévolement au secours qui peut leur venir de la politique ; en reniant la doctrine socialiste ils ne vont qu'à mi-côte de leur émancipation.

Beaucoup le comprennent déjà qui ont adhéré au Comité général. Ceux qui hésitent cèdent à des considérations secondaires et contingentes. Le temps fera son œuvre.

Maurice Claverie,

Secrétaire général de l'Union syndicale des employés du Gaz.

RODIN SOCIAL[1]

Un terrain fut offert à Rodin par la municipalité de Paris — celle d'avant le 6 mai, oh! évidemment — pour qu'il y fît élever un pavillon où exposer son œuvre multiple et grande entre toutes sculptures modernes. Ainsi l'ancienne majorité socialiste n'honorait pas seulement un des plus grands artistes de ce siècle et l'opiniâtre et beau labeur d'une conscience qui eut à lutter contre les malhonnêtetés et les inconsciences d'omnipotentes coteries, elle attestait une sympathie particulière, une prédilection pour l'art spécial de la sculpture, qui est vraiment le plus populaire et le plus social. Jamais peut-être, quelque admiration qu'on pût éprouver pour la noblesse et la mélancolie sereine d'un Puvis de Chavannes, on n'aurait songé à un analogue acte de déférence envers sa grande mémoire. Rodin représente la force et la lutte; la sculpture est, par excellence, l'art du mouvement, du geste puissant, de l'éloquence magnifiée par la lumière; c'est l'art qui parle — et qui parle le mieux — au peuple, parce qu'il est le moins *conventionnel,* le plus naturel, le plus simple et le plus simpliste, et le plus massif. La peinture est plus aristocratique et moins puissante, c'est, si je puis dire, un art de fleurs, la sculpture est un art de pierre.

Plus nettement, plus précisément encore, l'on est porté à dire, après être entré au pavillon Rodin et après un sommaire examen, que son œuvre est une œuvre d'art public. Le *Balzac,* de Falguière, ne serait pas déplacé en quelque Pas-perdus de quelque Institut, ses Dianes veulent les ombres caressantes et les regards galants des théâtres, Paul Dubois est le décorateur nécessaire aux divers Chantilly, Guillaume le conservateur des gloires universitaires, — le *Balzac,* le *Monument de Hugo,* les *Bourgeois de Calais* sont des œuvres destinées au large jour des plus spacieuses places publiques et vouées à la contemplation des foules.

Envisageons — et seulement d'abord en tant que cas instructif — le *Balzac,* qui est un haut sujet d'étude et d'édification. On se rappelle

(1) Exposition générale au Pavillon Rodin, place de l'Alma; entrée gratuite le dimanche.

les termes et les périodes de la querelle célèbre. Chargé par le comité de la Société des Gens de Lettres d'une statue de l'auteur de la *Comédie humaine,* Rodin, après une longue méditation et d'incessantes études, présenta la maquette de la statue (exposée à peu près au centre du Pavillon). *Il* ne comprit pas, et avec une touchante unanimité de « majorité compacte », signifia à l'auteur qu'il refusait son œuvre. L'affaire fit grand bruit dans la presse, journaux et revues. Deux partis très nettement s'opposèrent, l'un de l'insulte, l'autre de l'enthousiasme. On peut consulter la *Revue Encyclopédique,* qui a la spécialité d'analogues enquêtes rétrospectives : elle a recueilli avec impartialité un certain nombre d'avis. Le petit tableau suivant est d'un précieux enseignement :

Critiques favorables à Rodin	*Critiques défavorables à Rodin*
RODENBACH (*Figaro*).	PHILIPPE GILLE (*Figaro*).
OCTAVE MIRBEAU (*Journal*).	DE CALONNE (*Soleil*).
ROBERT DE LA SIZERANNE (*Revue des deux Mondes*).	JEAN RAMEAU.
MAURICE HAMEL (*Revue de Paris*).	PIERRE GAUTHIEZ.

Voyez les 4 pour et les 4 contre. M. Pierre Gauthiez est le seul des défavorables qui ait quelque titre à élever la voix. M. Jean Rameau, qui représente précisément dans cette petite liste la Société des Gens de Lettres, peut être parfois un agréable poète de jolie sentimentalité, il est toujours resté à l'écart de ce qu'on appelle l'art : nulle compétence. La vulgarité de M. de Calonne est notoire : il est le type du simili-gentilhomme guindé vers quelque réputation littéraire. M. Philippe Gille, membre de l'Institut, n'a jamais su que citer des noms et accumuler des épithètes quelconques à la suite les unes des autres : c'est le type du fonctionnaire académicien, qui servit de modèle à Alphonse Daudet pour son *Immortel,* de l'écrivain raté, retranché dans la critique comme dans un fromage où il y a toujours quelque chose à gratter, qui ne peut donc guère produire que du grattage et des croûtes. Ce petit bourgeois médiocre, incapable d'aucun avis personnel, n'a rien trouvé de mieux que d'enregistrer, pour soutenir et préciser son dire, les cris poussés par les gros boutiquiers et autres congénères venus regarder « le monstre ».

L'enquête, à ce point de vue, est significative : tous les dénigreurs sont de cette bourgeoisie parvenue et incapable d'aucun effort intellectuel, qui a appris, au lycée et dans les journaux bien pensants, à admirer tel ou tel genre ou manière artistiques, a son étroite cervelle déjà remplie de vieilles formules dont l'acquisition fut coûteuse et ne saurait aisément en voir rabaisser le prix. Pour comprendre Rodin, il

faut dominer les écoles ou n'être enrégimenté dans aucune, il faut être très savant ou très simple.

Rodin plaira au peuple parce que, aussi éloigné que possible de l'art de salon, son art est fortement adhésif à la nature : sa sculpture est en quelque sorte élémentale ; c'est celle de la Vague, glaise pétrie par la fougue cinglante ou le caprice attendri du Vent, informe et brutale que nous évoque brusquement une foule en marche, un semeur épandant le grain, une stature sublimée d'humain, un enlacement de corps, étreintes de luttes palestriques ou de combats d'amour ; c'est celle de la pierre, douves et menhirs, rocs travaillés par le flot, maquettes marines, blocs de Carnac ; celle de la lave volcanique tordue en des spasmes plastiques et volontaires ; c'est celle du végétal représentant à l'orée des plaines ou aux déclivités des horizons des bustes, des torses, des bras ou des jambes, toute la figuration humaine ; celle enfin des nuages, cumulus ou stratus, où l'imagination simpliste discerne des femmes qui s'allongent infiniment, des membres qui s'entremêlent, des muscles qui s'enserrent et luttent (1).

Le seul aspect des œuvres de Rodin montre assez à qui il s'adresse de préférence. Les statuaires toujours plus ou moins académiques ont l'habitude de présenter à *leur* public des choses fines, polies, scrupuleusement « revues et corrigées », bonnes à être vues, ménageant avec des bienveillances d'infirmier l'organe visuel de cette même classe à qui les tentures épargnent le moindre bruit, les coussins le moindre choc, les ressorts de landau la moindre secousse, la lâcheté mondaine la moindre contrariété, — bourgeoisie d'argent, aristocratie de dégénérescence se conservant dans une ouate de sénilité ! Rodin n'a pas cette civilité complice de sculpteur smart habillé et qui ne veut froisser l'œil de nul visiteur ; il ne se soucie pas d'épargner les émotions rudes et franches, il dit le gros mot et du terroir et de l'ouvroir, il frappe le coup fort d'athlète, révèle la chose dure et massive. Il est le magnifique et impassible diseur de vérités, le noble réaliste. A la classe épuisée et veule il donne une profonde leçon de violence saine, il la rudoie, l'anéantit de sa foi première et victorieuse. Il a rejeté comme une sotte convenance de société stérile le préjugé d'arranger, d'apprêter, d'agrémenter l'œuvre d'art pour *plaire*, de s'en tenir aux lignes et aux attitudes classiques afin de rassurer le conservatisme des classes

(1) Considérez les dessins : ils attestent une robuste observation fixée avec un art d'enfant rude et naïf. Une ligne rapide, pleine d'entrain, un peu fruste, enserre l'attitude recueillie ; tout y est réduit à la plus simple expression qui est la plus violente : c'est le dessin que les ancêtres à l'âme innocente, aux yeux candides, gravèrent sur l'ivoire et la pierre ; c'est celui que l'on voit, mené à cursifs coups de craie ou de charbon par des doigts puérils, sur les parois des maisons, dans des bourgs éloignés que protègent des frontières d'arbres ou de grands champs.

stationnaires. Il répugnera aux classes « supérieures » comme une violente odeur de foule en sueur, et poudreuse, comme une rumeur de masse en grève, comme la masse elle-même informe dans son effort, il froissera comme un propos cru et déculotté, une saillie d'ouvrier (un peu pour ce il plut tant à Mirbeau). Il sera pour elle l'artiste qu'on ne *voit* qu'en blouse, le front suant, les mains souillées d'argile, l'artiste révolutionnaire.

La ligne facile et arrêtée sourit aux classes figées, couches nettement délimitées du sol social ; la ligne brisée, cahotée, laborieuse, répondra au goût de la classe qui est travaillée, bout, n'est pas encore apaisée dans une fixation définitive. Rodin offre une violence rugueuse, calleuse pour ainsi dire, un remuement volcanique, désordonné et volontaire, qui symbolise magnifiquement la classe qui peine à se former, est troublée fécondement, est en pleine gestation. Et c'est celle dont l'admiration lentement, mais sûrement, sacrera l'œuvre du sculpteur.

* * *

Que l'on considère l'œuvre en son détail !

On peut maintenant, même on doit aller examiner longuement le *Balzac* à l'Exposition. Tout d'abord le silence s'impose, une longue contemplation patiemment studieuse : comment prétendre s'assimiler en quelques minutes le travail qu'imposa au plus « habile » sculpteur du temps, l'énormité tumultueuse de la complexe, touffue, débordante œuvre que d'un effort immense le colosse Balzac dressa en face du triptyque dantesque ! Il faut se taire, étudier, attendre. Et bientôt la beauté de la conception se dégage, lentement, lentement comme un idéal. La vigueur du corps, sous l'informité de la robe monacale, s'atteste par la puissance du mouvement d'érection ; elle jaillit du lit de sommeil pour la prochaine gestation prodigieuse ; et la robustesse du génie, tapie aux profondeurs des cavités orbitaires, va s'élancer en un vol enivré et rapide de faucon soudain décapuchonné. Et l'on reste dominé par la beauté de ce labeur colossal qui se lève : à la seulement contempler, par le miracle de la suggestion artistique, on sent une énergie gonfler ses muscles et presque une puissance d'ailes soulever les épaules.

On peut avoir de longues hésitations devant le *Balzac*, cela est même infaillible, mais la valeur du *Hugo* s'impose. On est *immédiatement* saisi par la puissance de cette figure que travaille le songe, par celle du mouvement de la pensée. Hugo est bien là le Titan de la pensée, qui va tout à l'heure se dresser pour soulever l'Inconnaissable. L'oreille écoute les grandes voix de la Nature qui furent multiples, et devant les yeux qui se réveillent passe la Vie avec ses mille visages :

sourires de vierge, méditations d'adolescents, désirs et ambitions d'hommes mûrs, dévouements des humbles, angoisses innombrables de misérables. On a la sensation que tout à l'heure il va se lever avec une lenteur superbe, et qu'alors avec lui frissonnera tout le roc. Toujours, on le voit, cette sensation, si dispensatrice d'énergie (1), du labeur qui va se dresser devant la vie.

Les *Bourgeois de Calais* sont bien des bourgeois : on voit qu'ils ont connu les richesses et les honneurs, leurs yeux et leurs gestes se souviennent d'avoir commandé à la ville, le frissonnement contenu des échines est nostalgique d'une paisible félicité. Ils sont entrés dans l'humanité immense de ceux qui souffrent, ils ne sont plus que simplement des hommes au joug commun soumis, des misérables. Leur dignité est moins faite d'une fierté que d'une passivité qui ne sait pas se courber. Ces faces et ces corps sculptés par l'horreur d'un tragique destin forment un groupe d'une lamentable grandeur épique. On les évoque pour la décoration de quelque « Tragédie humaine » au bas-relief d'un monument qui formerait un diptyque avec les « Portes de l'Enfer ». Encore ce groupe de magnifique horreur pourrait s'ériger au centre de la plus large place publique d'une Bombay : la misère pullulante des affamés viendrait en battre le socle de ses laves et de son écume.

Voilà surtout les œuvres de Rodin, qui me semblent de hautes leçons publiques, de puissantes synthèses sociales. Mais encore, tout le reste, divers, délicat ou tortueux, parle pleinement au peuple. Tout est sobre, simple, simplifié; même en les morceaux qu'on appelle les plus finis, il ne miniature pas; l'éloquence des grandes lignes domine. Ce sont de grandes lignes pures ou une puissante rugosité qui impriment l'émotion large ou massive, une émotion d'ensemble, si je puis dire.

Voyez même les groupes d'étreinte (comme le *Printemps*), qui pourraient sembler des études minutieuses de jeux de muscles et de souplesse de chair : le cambrement de la femme paraît d'abord un jeu littéraire de civilisation artificielle, on le reconnaît bientôt presque animal, tant il est naturel. L'émotion voluptueuse que ces études inspirent est très pure, d'un mouvement égal et harmonieux, même paisible en sa fougue, sans nul raffinement de complications harmo-

(1) Le machinisme dispensant de plus en plus l'homme moderne du labeur physique jadis péniblement fourni, le rend à une sorte de relai des muscles qui lui permet de craindre pour le corps l'indolence, la veulerie ; il semble que Rodin dit à une heure propice la beauté antique de l'effort, sa noblesse digne d'éternels honneurs, la gloire des jeux palestriques. De même la violence qui marque l'œuvre de Rodin ne peut qu'armaturer, vertébrer le peuple ; trop de calme beauté en équilibre l'élan pour que l'on redoute que le peuple y voie une dangereuse leçon de déchaînement brutal et aveugle.

niques; c'est une émotion simple, une, qui ne peut pas s'analyser, qui du moins ne s'augmenterait en rien d'une analyse. Cela parle à l'homme rude et au cultivé d'une même voix : ils ressentent une analogue émotion, ils se retrouvent fréres, semblables, uniment hommes dans cette émotion.

L'amour pour Rodin est l'entrelacement de deux nuages, la fusion de deux vagues furieuses, le rapprochement de deux troncs se soudant étroitement. Les bras qui se touchent, se pénètrent, se détachent l'un de l'autre pour se retrouver, les jambes qui, dans un ferme élan, se recouvrent, s'embrassent, s'impliquent, redisent bien la torsion vigoureuse de ces végétaux qui unissent la force de leurs troncs et de leurs tiges inextricablement aux profondeurs des forêts vierges. Étreinte ! collaboration passionnée et violente, divinement démoniaque, pour l'engendrement du fruit de chair et d'âme. Rodin proclame la gloire supra-humaine de l'étreinte, sa participation à la valeur du futur produit. Réalisez le geste titanique des muscles tandis que vous forgez le fer, réalisez l'étreinte poùr réaliser l'enfant d'énergie qu'il faut aux prochaines humanités.

De même le sentiment de la beauté et la beauté de la nudité se dégagent très purs en même temps que très *robustes,* tels que seulement peut-être chez Leconte de Lisle et Puvis de Chavannes. Comme Puvis et Leconte, Rodin, très moderne par la souplesse et la largeur de son art, a la nostalgie d'une humanité primitive, semblable à celle où nous nous imaginons (à tort d'ailleurs) que les Grecs étaient, d'un état édénique d'humanité où les sentiments et le vêtement étaient également trés simples, d'une beauté sereine de simplicité(1). Avec ces grands poètes qu'ils sont tous trois, on est infiniment loin d'un art de la Renaissance, de l'androgynisme des Raphaël et des Vinci. Chez eux, le mouvement, la beauté, la nudité, — et l'émotion qu'en donne le spectacle — ont pour essentiel de se diviniser en se simplifiant; leur sentiment de la pureté est celui d'une simplification qui est (peut-être) le point de départ de l'humanité (conceptions de l'Éden, etc.) et en même temps le point d'arrivée, l'idéal esthétique du socialisme.

Marius-Ary Leblond.

N.-B. — *La Plume* a publié sur Rodin un admirable recueil d'articles critiques qui est un livre nécessaire à toutes bibliothèques. — Je tiens en outre à signaler particulièrement dans la *Revue des Revues* de 1898 un noble et vigoureux, parfait article de Camille Mauclair. J'y renvoie avec insistance tous ceux curieux d'une étude savante et claire de la technique du maître.

(1) Il ne faut point déterminer le primitivisme de Rodin d'après son *Ève,* pas plus par exemple que celui de Leconte de Lisle d'aprés son *Quaïn.*

LE CONGRÈS DE 1900

Au lendemain du Congrès socialiste de 1899, nous exprimions le regret que cette première assemblée plénière du prolétariat n'eût pas donné tout ce qu'elle promettait, en instituant, devant l'opinion qui avait les yeux sur elle, un grand débat sur toutes les questions pendantes. Le Congrès de 1900 rachètera-t-il par son éclat ce qu'eut de décevant celui de 1899, et les représentants du socialisme français sauront-ils enfin donner l'impression de la force latente qu'est le parti socialiste ? Je redoute que la prochaine assemblée ne tienne pas tout ce qu'on en attend. Toutefois, si l'équivoque que le Congrès de 1899 devait dissiper et qu'il ne fit qu'épaissir est enfin éclaircie; si les points en litige qui auraient dû être résolus l'an dernier le sont cette fois, après une discussion approfondie où chacun dira nettement ce qu'il pense, ce qu'il veut et ce qu'il espère; si les décisions finales qui couronneront les travaux de discussion sont nettes et si, tout en s'inspirant d'un esprit de conciliation sans lequel il n'y a pas d'action commune possible, le Congrès leur donne une telle forme qu'elles ne puissent prêter à des interprétations divergentes et contradictoires — le socialisme français aura fait un grand pas, réalisé un progrès important.

C'est ce qu'on espérait de la réunion de 1899. Et malheureusement l'espoir fondé sur elle a été déçu. Nous voudrions indiquer ici rapidement pourquoi l'attente générale fut trompée, marquer les lacunes de l'œuvre de 1899, préciser les litiges que l'assemblée plénière du parti aura à trancher pour combler ces lacunes, après neuf mois de tentatives confuses en vue d'une action commune troublée à chaque instant par des tiraillements et des rivalités sans nombre. La conclusion se dégagera facilement, croyons-nous, de cet examen rétrospectif et de l'analyse d'une situation fort obscure, dans laquelle nous devons nous efforcer de projeter la pleine lumière, en vue de la constitution et de l'action future de notre parti.

I

Le Congrès de 1899 avait un double objectif : d'une part, il devait vider les conflits surgis brusquement au lendemain de la période

électorale de 1898, rapprocher les fractions entre lesquelles s'étaient produits, après quatre ans d'une union tacite, des dissentiments graves; pour cela faire le Congrès juge souverain des prétentions des uns et des autres nettement formulées. D'autre part, la tâche que je viens de dire, accomplie, le Congrès avait à déterminer l'orientation théorique du parti et à jeter les bases de l'organisation chargée de veiller, dans son action pratique, à l'observation des règles et des principes généraux posés.

Les conflits survenus entre les diverses organisations étaient de date très récente. Ils s'étaient produits, comme je l'ai déjà fait remarquer, à la suite d'une longue période d'union tacite qu'avaient à peine obscurcie un instant les nuages du Congrès de Londres. On se rappelle, en effet, quelle généreuse association d'efforts déployèrent les membres les plus en vue du parti socialiste de 1893 à 1898. Rivalisant de zèle et de dévouement pour la cause commune, on les vit — du moins en public — participer ensemble à toutes les manifestations importantes du parti. A défaut de la sorte d'intimité fraternelle qui règne entre les membres d'une même organisation, l'union et la concorde, une estime réciproque qui revêtait souvent une forme affectueuse paraissaient les lier, et la courtoisie la plus entière présidait à leurs rapports, même lorsque quelqu'un croyait devoir faire des réserves sur tel ou tel point de tactique. Une difficulté se présentait-elle, elle était tôt résolue. On trouvait facilement un terrain d'entente. Un instant à Londres cette union s'altéra, et l'immixtion d'un élément étranger au parti, l'intrusion parmi nous des anarchistes, trop heureux d'aiguiser un différend déjà ancien, troubla notre concorde en exaspérant les rivalités latentes du Parti ouvrier et des blanquistes et en amenant un premier désaccord vif entre les blanquistes et les Indépendants, ceux-ci ayant cru devoir se ranger à la tactique du Parti ouvrier. Les nécessités quotidiennes de la lutte ne tardèrent pas à nous rapprocher comme devant et à renouer des liens qui ne s'étaient pas sensiblement relâchés. Et en 1898, les socialistes allèrent unis à la bataille électorale... Je rappelle avec joie ces souvenirs car ils évoquent pour moi des heures exquises qu'on n'a plus revécues depuis. Le parti socialiste donnait alors une impression de puissance et d'unité dont nous étions fiers. Aucune acrimonie entre nous, une solidarité expansive qui soutenait nos orateurs à la tribune et leur faisait dominer l'assemblée. Quand nous sortions de la salle des séances, brisés par l'effort soutenu contre les colères déchaînées et hurlantes de nos adversaires, nous nous réconfortions mutuellement, orgueilleux de la vaillance déployée par l'un des nôtres, de son éloquence qui avait forcé nos ennemis à l'écouter et les avait fait tressaillir malgré eux d'un frisson d'émotion imprévue. Comment ceux

qui ont vibré avec nous de ces sensations profondes, tel jour où Guesde répondit à de Mun, où Jaurès marqua l'éveil du paysan à la solidarité économique universelle, ont-ils pu les ensevelir à jamais dans l'oubli, et si, parfois ces souvenirs s'élèvent du passé, comment n'atténuent-ils pas dans leur bouche les paroles d'amertume et de récrimination ?

Sans doute, l'accord parfait entre toutes les fractions socialistes que je signalais, plus apparent que réel, régnait surtout à la Chambre, où les députés du Parti, se coudoyant, voient s'effacer bien des préventions, ou dissiper bien des malentendus. Contraints à l'action immédiate, sous l'œil de l'ennemi qui les guette, prêt à profiter de leur dissentiment et à s'égayer de leurs divergences d'opinions, pour peu qu'elles se manifestent avec quelque vigueur, l'union est plus facile à réaliser là que partout ailleurs. Mais au sein de quelques organisations, des germes de rancunes anciennes subsistaient, ou même s'amassaient des germes de rancunes nouvelles. C'est ainsi que l'antagonisme entre blanquistes et Parti ouvrier s'était manifesté sous une forme assez vive au Congrès de Berne et les incidents du Congrès de Londres n'en furent que la continuation. Toutefois, je ne saurais assez insister là-dessus, aucun autre dissentiment grave ne se produisit en public ; les orateurs appartenant aux organisations les plus diverses et qui avaient été, dans le temps, en hostilités aiguës, allaient ensemble porter la bonne parole sur tous les points du territoire français, sans que jamais apparût une diversité de tendances nettement accusée.

Quand je cherche à m'expliquer les causes réelles et plausibles, car je n'en vois pas de claires ni de sérieuses dans celles qui ont été invoquées jusqu'ici, du déchirement auquel notre parti est aujourd'hui en proie, je ne puis m'empêcher de les trouver dans la crainte qu'ont éprouvée certains de voir leur influence trop limitée et leur autorité diminuée par l'influence et l'autorité grandissantes des recrues nouvelles que le socialisme a faites au cours de ces dix dernières années.

De 1881 à 1893, en effet, des cadres très peu nombreux, mais fortement constitués avaient jeté dans le pays un réseau de groupes actifs et disciplinés, mais jusque là plus remuants qu'influents. Les scissions survenues dans cet état-major de la future armée socialiste avaient paralysé les efforts de tous, usés dans les luttes et les rivalités de groupe à groupe. Ç'avait été d'abord la grande scission de Saint-Etienne, qui avait coupé le parti en deux : guesdistes d'un côté, possibilistes de l'autre. Puis, bientôt, au sein de ce dernier, d'abord plus nombreux, d'autres déchirements étaient survenus. Nombre de personnalités que les excommunications réciproques détournaient du recrutement systématique pour la fondation de groupes qui devaient être autant de chapelles pratiquantes selon un rite particulier, s'étaient retirées du

possibilisme, pour se consacrer exclusivement à l'étude et à la propagande théoriques. Enfin, des fractionnements successifs avaient encore émietté le groupe possibiliste et accru par là le chiffre des Indépendants, c'est-à-dire de ceux qui, tout en professant la doctrine socialiste et en désirant sincèrement qu'un parti d'action politique se créât par l'union de toutes les bonnes volontés éparses et la disparition des conflits de personnes, se tenaient cependant à l'écart de la politique active et surtout s'abstenaient d'intervenir dans les polémiques violentes quotidiennes qui se poursuivaient obstinément entre les chapelles aux prises. Le Parti ouvrier, lui, plus solidement constitué, avait moins perdu, malgré la retraite de personnalités considérables, telles que Gabriel Deville. En marge, en quelque sorte, du parti socialiste, se trouvait le Parti blanquiste, parti révolutionnaire, se proclamant communiste, mais, en réalité, de tendances sociales très diverses, avant que Vaillant se fût séparé de Granger et des éléments purement politiques qui sombrèrent dans le boulangisme.

Ces groupements de parti, ainsi fractionné à l'infini, exerçaient une action très inégale sur les diverses régions du territoire. A Paris, par exemple, les possibilistes — broussistes et allemanistes — étaient en grande majorité. Le Parti ouvrier de Guesde n'y compta jamais que des comités très orthodoxes, mais sans aucune influence. Par contre, il s'était solidement constitué dans le Nord, où son importance grandit progressivement, avec la pratique d'une discipline remarquable qui lui permit de fonder dans le Centre, dans l'Est et le Midi, des groupes nombreux, mais peu puissants. Les blanquistes, de leur côté, n'avaient cessé de travailler la capitale, où l'organisation des comités d'arrondissement reçut, sous la direction nouvelle de Vaillant, une forte impulsion. Enfin, en dehors de ces organisations officiellement constituées, les Indépendants multipliaient les adhésions personnelles au socialisme un peu partout — car en province comme à Paris, nombreux étaient les bons esprits qui, pour échapper aux rivalités de personnes, ou bien s'évadaient des églises persécutives, ou bien, tout en faisant acte d'adhésion réfléchie et sincère aux données générales du socialisme, s'abstenaient d'entrer dans une organisation officielle, pour ne pas se mêler aux compétitions qui les troublaient.

En 1893, se manifesta la poussée d'une force intime qui s'ignorait elle-même, et le socialisme hier disséminé, sans aucune apparence d'influence sérieuse sur le pays, apparut tout à coup ce qu'il était, une puissance latente formidable mais insoupçonnée. Et, au début de la législature, lorsque les députés venus des quatre coins du monde de la France s'interrogeaient, cherchant à se rapprocher selon leurs affinités propres, on put fonder tout de suite un groupe socialiste parlementaire, dans lequel les Indépendants se trouvaient en immense majorité,

Les organisations officielles n'étaient représentées que par quelques-uns de leurs membres.

Je me hâte de reconnaître — on l'a assez dit et répété sur tous les tons — que les « Indépendants » n'étaient pas tous d'une pureté de doctrine irréprochable.

Au lendemain de l'équipée boulangiste, les partis avancés se trouvaient fort mêlés. Les éléments d'origine républicaine, soit radicale comme le groupe dont faisaient partie Michelin, Paulin-Méry, Goussot, etc., soit révolutionnaire, tel que le petit groupe blanquiste qui compte Ernest Roche, Granger, Gabriel, étaient désorganisés et désorientés par le brusque dénouement de l'aventure. Au cours même de la sarabande « nationale » qui précéda et engendra la sarabande nationaliste d'aujourd'hui, les politiciens n'avaient cessé de protester bien haut de leur républicanisme. Les blanquistes recrutés par le comte Dillon faisaient sonner à tout propos le nom de Blanqui. Les simples radicaux, anciens autonomistes, affirmaient de leur côté ne poursuivre dans la coalition politique où ils étaient entrés que la revision de la constitution dans un sens nettement républicain. Et cette revision, ils la promouvaient à n'importe quel prix, parce qu'elle était, à leur sens, la condition *sine qua non* des progrès sociaux ultérieurs. Aussi tous avaient-ils corsé leur programme et ajouté à l'épithète radicale celle de « socialiste ». Ces éléments troubles, après la défaite, reprirent peu à peu la phraséologie politique d'antan, et quelques-uns d'entre eux se firent inscrire au groupe socialiste, où ils se sentaient d'ailleurs très gênés et tenus en suspicion. La plupart se retirèrent avant la fin de la législature et les autres ne prirent jamais aucune initiative.

A côté de ces anciens socialistes équivoques, il en était d'autres dont l'adhésion n'apportait pas une grande force au parti. C'étaient, d'abord, quelques radicaux, peu nombreux, d'ailleurs, qui avaient exploité la faveur croissante attachée dans la masse au socialisme. Dans quelques circonscriptions avancées, on vit de ceux-ci prendre le titre de socialiste pour se distinguer d'un concurrent de même nuance, voire même faire pièce à un socialiste authentique. D'aucuns, enfin, se proclamaient « socialistes » de la meilleure foi du monde, sans se rendre un compte exact de la portée des principes dont ils se revendiquaient et du programme qu'ils signaient. Il y eut donc, à la première formation du groupe de la Chambre, bien des éléments divers qui, sous le nom générique d' « Indépendants » — puisque aucun de ceux que je viens d'indiquer ne faisait partie d'une organisation — s'étaient fait inscrire dans le nouveau groupe parlementaire.

Mais à côté de ces personnalités aux nuances indécises et d'un classement politique difficile à effectuer, on comptait nombre de socialistes authentiques, connus comme tels depuis longtemps, voire des

socialistes de la première heure, tels Gabriel Deville, Calvinhac, Antide Boyer, etc. ; à côté de ceux-ci, de nouveaux adhérents, tels Jaurès, Millerand, Viviani, dont l'entrée officielle dans le parti était récente, mais qui avaient donné une adhésion réfléchie et libre, exempte de tout calcul et de tout intérêt, au programme socialiste et que les services tout de suite éclatants firent reconnaître pour les représentants autorisés du socialisme français. Les uns et les autres étaient assurés, au sein du groupe parlementaire, d'une majorité tolérante, portée à l'extrême aux concessions de formes les plus grandes pour éviter les conflits, mais d'une parfaite rigidité socialiste, quand les questions de principes étaient en jeu.

C'est ainsi qu'en deux ou trois circonstances, le groupe fut appelé à formuler des déclarations doctrinales et toujours la doctrine fut sauvegardée, un terrain d'entente, réunissant Guesde à Jaurès et à Vaillant, trouvé facilement. Ces circonstances donnèrent lieu, d'ailleurs, à des explications décisives, à la suite desquelles notre réunion s'épura peu à peu des éléments étrangers.

Les députés dits « indépendants », comme on les appelle aujourd'hui, furent donc, tant par leur situation que par leur nombre, de 1893 à 1898, les arbitres du groupe socialiste à la Chambre; et ce fut la force même des choses, qui fit d'eux, devant la Chambre d'abord, devant le pays ensuite, les chefs d'un parti dont ils étaient les organes les plus écoutés. Ce fait inéluctable, qu'ils n'avaient pas amené, parce qu'il devait fatalement se produire, froissa plus d'un amour-propre, mit plus d'une défiance en éveil. Et je dois le dire, parce que j'ai pu le constater longtemps avant la rupture et saisir ainsi, en quelque sorte sur le vif, les origines du conflit d'aujourd'hui, c'étaient bien moins les chefs mêmes des organisations que leurs lieutenants, les chefs de comité, à qui portait ombrage le prestige grandissant des socialistes étrangers à toute enrégimentation.

C'est qu'au sein même de ces comités, ne jurant d'abord que par leur saint particulier, voués à un patron unique, un large horizon commençait à s'ouvrir devant le regard charmé des âmes simples confinées jusque-là entre les quatre murs de la chapelle. Des idées nouvelles, des coins de vie et de réalité ignorés jusqu'à ce jour leur étaient révélés. Ils ne se sentaient plus rivés exclusivement par les attaches d'une discipline intransigeante à leurs groupements respectifs et ne rapportaient plus à leur parti tous les événements et tous les espoirs, de même qu'ils ne lui empruntaient plus uniquement leurs mobiles d'action et de dévouement. C'est au parti socialiste tout entier, à la grande famille socialiste, et par elle, à la grande famille humaine, qu'ils se sentaient rattachés par la chaîne d'or fraternelle. En vain les tenants des chapelles sévèrement closes multipliaient les groupes et avec eux

les déclarations rédigées dans la forme immuable et selon le credo traditionnel, l'importance des organisations diminuait et avec elle, celle des directeurs centraux et régionaux qui sentaient leur propre autorité ébranlée, là où elle s'exerçait sans examen ni discussion. C'est à cela, sans nul doute, à ces amours-propres menacés, qu'il faut attribuer l'accumulation des nombreux griefs découverts et précisés plus tard, dont la nature véritable échappait peut-être au cœur et à l'esprit des directeurs centraux, et qui firent explosion en 1898.

Il est certain, en effet, que si les députés dits « indépendants » l'avaient voulu, ils auraient pu, de 1893 à 1898, désorganiser les groupements hostiles où prédominait l'esprit sectaire et poursuivant, par dessus tout, l'établissement de leur hégémonie sur le monde socialiste. A cet effet, ils n'avaient pas besoin de se départir de leur esprit de tolérance et de leur impartiale neutralité entre les diverses organisations. Il leur suffisait de constituer à leur tour un parti, d'unifier en un tout les éléments socialistes étrangers aux chapelles et disséminés sur toute la surface du pays. Ce faisant, on n'eût pu les accuser de vouloir se tailler une place prépondérante et illégitime dans le parti socialiste. Ils avaient le droit, même ils avaient le devoir de rallier des éléments précieux, restés à l'état de dispersion, qui sont une force potentielle de premier ordre, mais qui, sans cohésion, sans liens entre eux, s'ignorant d'un département à l'autre, abandonnés à leur initiative propre, à l'inspiration de l'heure et du lieu, sans une connaissance suffisante de ce qui se passe ailleurs pour rectifier cette inspiration livrée au hasard, ne peuvent aujourd'hui jouer le rôle important qui leur sera dévolu un jour, quand ils auront été réunis, groupés, en une association d'efforts communs. Il y a là non seulement pour les « Indépendants », mais pour l'ensemble du parti socialiste, pour son œuvre générale, l'élément virtuel d'une puissance neutralisée, une force perdue que nous avions le devoir de mettre en œuvre. Si quelques-uns y songèrent — et je ne fais aucune difficulté pour reconnaître que je fus de ceux-là — leur avis ne prévalut pas. Et la propagande socialiste, activement menée, fut même l'occasion, pour quelques-uns, d'exploiter contre les Indépendants eux-mêmes le talent et le désintéressement de leurs orateurs. Ceux-ci, en effet, se multipliaient et partout où leur parole amenait des convictions nouvelles à se former, Parti ouvrier ou Parti révolutionnaire, sous les auspices et au profit desquels la réunion était faite, ne manquait pas de créer le soir même ou le lendemain un groupe, qu'on catéchisait ensuite et moulait patiemment pour y développer le culte particulier à la chapelle et semer la défiance contre l'orateur dont l'argumentation et la chaleur d'âme avaient provoqué un mouvement local d'organisation. Quelques-uns ne prenaient même pas la peine de dissimuler. Je sais un

membre du Parti ouvrier, détracteur de Jaurès, à qui on objectait : si le socialisme de Jaurès est un socialisme de contrebande, pourquoi faites-vous sans cesse appel à lui ? A quoi notre écho du P. O. F. répondit cyniquement : — « Nous appellerions Jaurès comme nous ferions appel à la Loïe Fuller ou à Yvette Guilbert. Jaurès fait salle comble et quand la caisse du Parti est vide, ou quand celui-ci a besoin de frapper un grand coup, nous lui demandons une conférence. Nous sommes toujours assurés d'une jolie recette, en même temps qu'il nous rallie une foule de socialistes modérés et de radicaux socialisants. » — C'est en ces termes dédaigneux qu'on désigne ceux qui ne veulent pas se laisser incorporer ou qui auraient parfois la velléité de dresser candidat contre candidat, Indépendant contre blanquiste ou Parti ouvrier.

Je dois faire remarquer, toutefois, que les socialistes influents qui auraient pu créer ce tiers parti, en faisant appel à toutes les bonnes volontés impartiales et désintéressées, fatiguées de méchantes questions de préséance, croyaient fermement marcher plus vite à la constitution de l'unité socialiste, en ne dressant pas d'organisation nouvelle en face de celles qui existaient. Ils pensaient que l'unité s'opérerait en quelque sorte toute seule, sans secousses, par le rapprochement graduel et la fusion des organisations actuelles, amenées à n'en faire plus qu'une, et à laquelle viendraient ensuite se joindre par masses les isolés. Ce fut certainement une erreur, généreuse, mais grosse de conséquences fâcheuses. L'état-major des groupes, habitué à tout ramener à la part d'influence qui revient à son groupe, ne pouvait envisager qu'avec l'ardent désir de la faire échouer, la perspective de cette réconciliation, qui allait déplacer l'axe du socialisme. Chefs et lieutenants, sans compter les fidèles, les dévots intransigeants, réfractaires aux « pernicieuses nouveautés », sentaient qu'approchait la fin de ce particularisme qui sauvegardait l'autorité des uns et les « délices ferventes » des autres.

Ainsi, sous les apparences d'une unité de fait, couvaient des motifs intimes de discorde, des rivalités, qui, en s'accumulant, devaient un jour faire explosion — et une explosion d'autant plus violente qu'ils avaient été plus contenus jusque là.

II

J'entends d'ici des protestations indignées. Et je crois qu'elles sont sincères. Ni Guesde, ni Vaillant, ni Lafargue ne peuvent défendre des intérêts personnels, obéir à des mobiles de rivalité, en dénonçant ceux qu'ils appellent les « recrues nouvelles » comme les fauteurs des

déviations du parti socialiste. Ce qu'ils poursuivent, en harcelant Jaurès, en contestant la pureté doctrinale de sa conception, en l'accusant de déformer le socialisme, ce n'est ni l'orateur incomparable, ni le prodigieux remueur de foules, ni le travailleur puissant qui apparut à la Chambre, au cours de la dernière législature, comme l'homme aux connaissances universelles, capable d'improviser, avec une abondance de moyens jamais en défaut une solution socialiste à tous les problèmes de détail posés par les incidents de la vie économique quotidienne : un jour le problème des sucres, un autre celui de la production des vers à soie, le lendemain celui de la mévente du blé ou des porcs.

Toutefois, examinez les accusations portées contre lui et contre ceux qui ont cru devoir se ranger à son opinion sur la tactique à suivre par le parti socialiste, dans l'occurrence de ces deux dernières années, et vous ne trouverez pas un motif valable, pas une raison plausible. Les arguments de principe invoqués dans l'affaire Dreyfus qui fut le point de départ de la rupture ne supportent pas l'examen. Et par contre, à côté des raisons d'ordre doctrinal mises en avant, on relève, dans les discours de Guesde et de Lafargue, dans les articles du *Socialiste,* dans les articles du *Tocsin populaire,* organe des blanquistes, des récriminations amères contre ces « nouveaux venus » qui moissonnent les gerbes du grain que les semeurs de la première heure ont enfoui dans le sillon. « Un certain nombre de ces convertis, disait Lafargue au Congrès, ne sont venus au parti socialiste que parce qu'il était une force. Ils n'ont rien fait pour l'organiser et maintenant ils veulent l'exploiter... » De son côté, Guesde s'écriait : « S'il n'y avait pas eu des Vaillant qui se sont fait condamner à mort en 1871, il n'y aurait pas de Viviani député socialiste du cinquième arrondissement. » Quelle amertume dans ces récriminations — d'ailleurs puériles, car Viviani était un enfant en 1871 et on ne saurait raisonnablement lui en faire un grief. Mais Viviani et Jaurès avaient été, en mars 1898, appelés par Vaillant — par Guesde aussi, d'ailleurs, et nombre d'autres candidats blanquistes ou du P. O. F. — pour soutenir de leur parole éloquente leur candidature. Alors, Viviani, Jaurès étaient d'excellents socialistes. Depuis... on ne saurait leur pardonner des services aussi évidents.

Depuis, l'affaire Dreyfus avait été l'occasion d'une première tentative d'excommunication et celle-ci avait complètement échoué, mettant en évidence l'affaiblissement de la souveraineté exercée jusque-là par les chefs de la première heure sur les consciences socialistes. Malgré les décisions formelles arrêtées par les organes centraux du Parti ouvrier et du Comité révolutionnaire central (blanquistes), le mot d'ordre venu de Paris ne fut pas écouté. Ils recommandaient

la neutralité, l'abstention, quand toute la France libérale, républicaine et socialiste, prise à la gorge par la France des Jésuites et de l'État-Major, se débattait sous l'étreinte. Les masses ouvrières mises tout d'abord en mouvement, sentirent que rentrer sous la tente, s'abstenir au plus fort de la bataille, équivalait à une désertion, que c'était là commettre la pire des défections. Et il n'y eut ni ordre ni mandement du Conseil national ou du Comité central qui pût les décider. Dans toutes les villes de France où l'on se passionna autour de l'affaire Dreyfus, les socialistes, sans distinction d'organisation, formèrent le gros des troupes sur lesquelles les républicains purent s'appuyer pour faire front à la réaction, quand les comités socialistes eux-mêmes ne prirent pas la tête de la résistance ou de l'offensive.

Cette affirmation d'indépendance provoquée par une révolte des consciences surmenées, dut être, pour ceux qui avaient l'habitude de se voir obéir sans discussion, un froissement singulièrement pénible. De là le redoublement de violences vagues et d'insinuations indéterminées, et enfin le déchaînement des colères furieuses qui se manifesta le jour même de l'entrée de Millerand dans le cabinet Waldeck-Rousseau, quand un terrain plus favorable sembla s'offrir tout exprès aux adversaires de l'unité.

Les accusations et les insinuations dont on les enveloppait à propos de l'affaire Dreyfus devaient rester, en effet, sans résultat, sur le monde socialiste. L'affaire Dreyfus était trop claire, la route du devoir socialiste trop bien tracée, pour que les militants hésitassent à s'engager derrière Jaurès. Le cas Millerand l'était moins, bien que la participation d'un socialiste à un gouvernement de combat républicain ne fût que la conclusion logique de l'attitude prise dans les événements précédents. C'était simplement l'extension du problème politique posé à la démocratie socialiste par l'affaire Dreyfus : agir ou s'abstenir. Toutefois, le second cas était plus complexe que le premier et ouvrait le champ à des interprétations plus diverses. Aussi, le saisit-on avec empressement et, sans même observer les convenances de forme jusque-là sauvegardées, sans s'enquérir si Jaurès et ses amis du groupe socialiste, sans même chercher à connaître si les députés et les membres influents de leur propre parti au nom desquels Guesde et Vaillant parlaient, approuvaient ou condamnaient l'initiative de Millerand, ils lancèrent le fameux manifeste d'excommunication non seulement contre Millerand, mais contre les Indépendants, les broussistes, les allemanistes, exécutés en bloc et sans appel.

Alors apparut le changement profond survenu dans l'esprit qui animait nombre de militants dans les groupes blanquistes et guesdistes qui, avant, obéissaient sans discuter à tous les oukases. A peine ce document devenu public, affluèrent de toutes parts des protestations

attestant partout la volonté réfléchie de ne plus accepter désormais, les yeux et l'esprit fermés, les règles de conduite arrêtées à Paris.

Si, au lendemain de la publication du manifeste, les Indépendants — car c'est surtout eux qui étaient visés — eussent relevé le gant ; si, à leur tour, ils eussent lancé un appel à la France ouvrière et socialiste, et constitué une organisation homogène, nul doute que les défections ne se fussent multipliées dans les rangs du Parti ouvrier et que le nouveau groupement ne fût devenu le centre de l'organisation socialiste la plus importante. Toujours la peur de paraître dresser église contre église, secte contre secte retint ceux qui auraient pu prendre cette initiative. On attermoya et par là, on donna le temps aux adversaires, étourdis par le fracas des mines qui sautaient sous leurs pieds, de se reconnaître, de ressaisir leur autorité ébranlée et de préparer leur action pour le prochain congrès.

Cette première phase de la lutte ouverte par Guesde et Vaillant se termina, en effet, par une capitulation. Partis en guerre avec la conviction qu'ils n'avaient qu'à proclamer la scission pour faire le vide autour des Indépendants, ils durent constater que c'est autour d'eux que le vide s'effectuait et après avoir décrété les hérétiques d'excommunication majeure, ils durent le lendemain accepter de venir s'asseoir à côté d'eux dans un congrès où les uns et les autres étaient admis au même titre. Ce résultat acquis était considérable. Du fait que des organisations, proclamant leur autonomie et leur souveraineté intangibles, déniant réciproquement au groupe d'en face et surtout à ceux qui se tenaient à l'écart de leurs querelles jalouses, le droit de se dire socialistes, consentaient à siéger dans une réunion, dont ils reconnaissaient par avance la valeur des décisions prises à la majorité des groupes représentés, un grand pas était réalisé dans la voie de l'Unité. D'autant qu'il s'était fait au milieu de polémiques irritées, dans l'âpre lutte de passions déchaînées, se couvrant d'un masque doctrinal. Quelle preuve éclatante du désir ardent nourri par tous — j'entends par là l'ensemble du parti, abstraction faite des réserves intéressées de quelques-uns — de fonder enfin cette unité en renversant les murs des chapelles !...

Les Indépendants avaient donc l'avantage. Ils venaient de renverser une première barrière, dans la série des ouvrages de défense et d'isolement péniblement élevés depuis des années pour faire obstacle à la fusion et au mélange des divers courants du parti. Ils eurent le tort de croire que cela était assez et que, dans la salle du Congrès, les courants se confondraient. Ils comptaient sans les manœuvres de tout ordre, qui seraient employées pour maintenir les distinctions, empêcher les groupements de se pénétrer. Il fallait prévoir que tout allait être mis en œuvre à cet effet, sans compter les efforts con-

sacrés à préparer la majorisation du Congrès. Une contre-propagande active opposée à celle des particularistes zélés aurait pu neutraliser celle-ci. Il suffisait d'aboucher les ardentes sympathies qui venaient de se manifester en faveur de l'Union jusque dans les groupes les plus fermés, de souder les bonnes volontés éparses, d'établir une sorte de comptabilité des forces d'unité et de les associer pour les opposer aux forces particularistes. On ne fit rien dans ce but et l'heure du Congrès sonna, sans que rien eût été tenté pour assurer la représentation proportionnelle du socialisme sans épithète au sein d'une assemblée où la nécessité des choses obligeait néanmoins les Indépendants à se présenter en organisation définitivement constituée.

Et cependant. malgré sa composition, le Congrès pouvait aboutir à une œuvre sinon durable, du moins utile, si les questions pendantes étaient nettement posées et si on les abordait avec le ferme dessein de faire à chacune d'elles des réponses précises.

Le Comité d'entente qui prépara l'ordre du jour du Congrès résuma les points à traiter sous les trois rubriques suivantes :

1° La lutte de classes et la conquête des pouvoirs publics. — Dans quelle mesure, conformément à la lutte de classes, base même de l'organisation du parti, celui-ci peut-il participer au pouvoir dans la commune, le département et l'État ?

2° De l'attitude à prendre par le parti socialiste dans le conflit des diverses fractions bourgeoises. Lutte contre le cléricalisme, le militarisme, l'antisémitisme, le nationalisme, etc.

3° De l'unité socialiste, ses conditions théoriques et pratiques.

Voyons comment il fut répondu à ces trois points d'interrogation.

III

D'abord l'ordre même dans lequel ils étaient placés aurait dû être modifié. Et cette modification n'eût pas été de médiocre importance ; car en rétablissant dans leur succession logique la série des questions à discuter, il eût été impossible aux guesdistes et aux blanquistes d'esquiver le débat sur un point où ils sentaient très bien leur infériorité et qu'ils avaient projeté d'esquiver à tout prix.

Le premier paragraphe de l'ordre du jour concerne, en effet, la participation du parti socialiste au pouvoir — c'est-à-dire qu'elle impliquait un jugement à formuler sur le cas de Millerand. Or, dans l'ordre chronologique des faits, comme dans l'ordre logique des principes, l'affaire Millerand et la participation des socialistes au pouvoir devait être discutée après qu'on aurait approfondi, à propos de l'affaire Dreyfus, de la situation politique générale créée par la levée en

masse du militarisme, dans quelle mesure le parti socialiste peut intervenir dans les conflits entre les diverses fractions de la bourgeoisie. Il est clair que si l'on pose en principe que le parti socialiste ne doit, en aucune circonstance, entreprendre une action parallèle avec les partis bourgeois voisins; si, en aucune circonstance, le parti socialiste ne peut venir en aide à celui-ci ou à celui-là, même lorsque visiblement le salut de la République est en jeu, conclure un compromis provisoire, en vue d'une action déterminée, l'affaire Millerand se trouvait réglée par la résolution donnée à la seconde question devenue la première et pas n'était besoin de recourir à des formules plus ou moins équivoques pour approuver ou condamner l'acte incriminé.

Si le parti socialiste est tenu de se renfermer dans une abstention solitaire et hautaine, de se confiner dans un isolement majestueux, lorsqu'autour de lui les partis sont aux prises et que de la victoire des uns et de la défaite des autres peuvent résulter d'incalculables transformations dans l'ordre social aussi bien que dans l'ordre politique, oui, certes, Jaurès eut tort de prendre la défense de Dreyfus, de participer aux efforts de Zola, de Scheurer-Kestner et de Trarieux pour venger la justice outragée; et Millerand aussi, en apportant son concours au cabinet Waldeck-Rousseau, qu'on croyait — à tort ou à raison — devoir défendre la République et la justice, solidaires, contre les assauts furieux de leurs ennemis.

Dès le premier jour s'ouvrit un débat sur l'ordre dans lequel le Congrès discuterait les points à son ordre du jour. Le Parti socialiste révolutionnaire, c'est-à-dire blanquiste, demanda qu'on observât celui arrêté par le Comité d'entente, tandis que Joindy, au nom des allemanistes, proposait qu'on intervertît cet ordre et que la troisième question fût la première débattue.

Zévaès, au nom du Parti ouvrier, Landrin au nom du Parti socialiste révolutionnaire, soutinrent l'ordre du Comité d'entente. L'argumentation artificieuse de Zévaès vaut la peine d'être reproduite, car elle met à nu, quand on l'examine de près, la pensée intime de dérobade que nourrissaient les deux organisations. La voici : « A l'ordre du jour de ce Congrès, dit le député de l'Isère, trois questions également importantes sont posées : la première, celle qui a trait à la conception de la lutte de classes, à la conquête du pouvoir par le prolétariat organisé, est presque une question de doctrine; car c'est la conception de la lutte de classes, depuis longtemps émise par la majorité d'entre nous, qui se trouve aujourd'hui en discussion.

« La deuxième question, celle de l'attitude des socialistes dans les conflits bourgeois, ne peut être résolue qu'en second lieu, qu'autant que nous aurons défini ce que c'est que la lutte de classes et comment, sur ce terrain, le prolétariat peut entendre son organisation.

« Et enfin, citoyens, la troisième question, celle qui a trait à l'unité socialiste, doit venir logiquement, comme le corollaire, comme le couronnement des précédentes. »

Autant d'affirmations, autant d'inexactitudes voulues. La deuxième question n'avait pas trait « à l'organisation du prolétariat sur le terrain de la lutte de classes ». C'est la troisième question qui visait cette organisation sous cette désignation : « Conditions théoriques et pratiques de l'unité. » La deuxième avait rapport à l'application pratique générale de la théorie des classes. Elle devait permettre de fixer l'attitude ultérieure du parti socialiste en face des autres partis. Elle était d'ordre plus général que la première, puisqu'elle visait la tactique générale, tout en envisageant l'application pratique de la lutte de classes en face du nationalisme, de l'antisémitisme, du militarisme, etc. — c'est-à-dire, en somme, l'affaire Dreyfus. Elle devait donc être discutée la première...

Ni le Parti ouvrier, ni le Parti socialiste révolutionnaire ne l'entendaient ainsi. L'un et l'autre comptaient dans leur sein des militants et des groupes qui s'étaient nettement prononcés contre la tactique des chefs et avaient collaboré à l'œuvre de défense commune contre le nationalisme, l'antisémitisme et le militarisme, avec Jaurès et ses amis. Il fallait donc, à tout prix, éviter d'ouvrir un débat sur un point où les inspirateurs de ces organisations n'étaient nullement sûrs de la fidélité de leurs troupes, à toute épreuve sur le reste.

Encore, quand je dis qu'ils pouvaient compter sur la fidélité de leurs troupes au sujet de l'entrée d'un socialiste dans un ministère, il n'est pas inutile de rappeler combien, dans le Parti ouvrier, cette confiance était aléatoire et incertaine. Celui-ci, en effet, se trouvait lié par les décisions du Congrès d'Épernay. A la réunion générale du Parti ouvrier, d'où la presse avait été sévèrement exclue, Guesde et Lafargue avaient obtenu une sorte d'acquittement pour l'initiative audacieuse qu'ils avaient prise, en concluant, avec le parti blanquiste, un pacte de coalition offensive contre le reste du socialisme français et en apposant, sans le consulter, au bas du manifeste qui l'avait révélé, la signature de tous les membres du Conseil national, notamment des députés qui, comme Ferrero, Pastre, Ferroul, Antide Boyer, Carnaud, Cadenat, etc., avaient protesté énergiquement contre l'abus de leur nom et l'esprit même du manifeste, auquel ils refusèrent d'adhérer. Les explications échangées à ce sujet furent orageuses. Ces députés et nombre d'autres délégués avaient fait ressortir avec vigueur la gravité des circonstances politiques que traversaient la France et la République, la nécessité de sauvegarder celle-ci des atteintes de la réaction. Le jeune Zévaès, écho ordinaire de Guesde, ayant repris la thèse familière de l'indifférence du parti en matière de réformes gouvernementales et laissé

échapper cette phrase : « La République je m'en f...iche », des protestations ardentes s'élevèrent de toutes parts. Il dut balbutier une rétractation embarrassée, affirmant qu'on avait mal interprété sa pensée.

Sur l'affaire Dreyfus, on ne put trouver une rédaction de nature à sauvegarder les opinions des uns et des autres. S'il fut question de Jaurès, de ses amis, de leur attitude au cours de l'année qui venait de s'écouler, si les Indépendants furent diffamés violemment dans les séances secrètes de ce congrès, le procès-verbal public ne porte pas trace des infamies débitées à huis clos. Et le silence gardé sur ce point ne laisse aucun doute sur l'état d'esprit de la majorité du parti : Guesde et Lafargue ne purent obtenir un vote favorable.

Sur la question Millerand, par contre, une décision fut prise et publiée qui atteste que les partisans de l'action ministérielle étaient au moins en aussi grand nombre que ses adversaires, puisque même là-dessus Guesde et Lafargue ne purent obtenir un vote conforme à leur opposition irréductible à toute participation des socialistes au pouvoir. Voici, en effet, dans les résolutions d'Épernay, les paragraphes concernant cette question :

Le Congrès rappelle :

« Que, par conquête des pouvoirs publics, le Parti ouvrier français a toujours entendu l'expropriation politique de la classe capitaliste, que cette expropriation ait lieu pacifiquement ou violemment ;

« Qu'elle ne laisse place, par suite, qu'à l'occupation des positions électives dont le Parti peut s'emparer au moyen de ses propres forces, c'est-à-dire des travailleurs organisés en parti de classe ;

« *Il laisse, pour l'avenir, au Conseil national le soin d'examiner, à l'occasion et selon les circonstances si, sans quitter le terrain de la lutte de classes, d'autres positions peuvent être occupées.* »

La résolution est formelle, quant au principe même de la participation des socialistes au pouvoir ministériel. Elle prévoit que des circonstances peuvent se présenter, de nature à provoquer l'examen de cette éventualité et elle donne mandat au Conseil général du Parti de l'examiner, en se gardant de lui imposer une conclusion régulière. Ainsi, comme je l'ai déjà dit l'an dernier, la décision du Congrès d'Épernay nous donnait pleine satisfaction et elle pouvait être un terrain d'entente entre les fractions socialistes, divergentes d'opinion sur le cas Millerand. Mais en laissant la porte ouverte à l'éventualité d'une collaboration ministérielle du socialisme selon les circonstances, elle sauvegardait la question de principe et dès lors nous pouvions l'adopter, car nous n'avons jamais considéré l'entrée d'un des nôtres dans un ministère comme une éventualité courante et d'ordre journalier.

Donc, la belle assurance avec laquelle Guesde et ses amis témoi-

gnaient l'impatience d'ouvrir le débat sur le cas Millerand et leur intention visible de limiter, en quelque sorte, toute l'action du Congrès à ce point de l'ordre du jour n'était pas sans danger.

Quoi qu'il en soit, c'est par la première question que s'ouvrit le débat et, tout de suite, on put juger du caractère de la dictature brutale, d'une part, d'obéissance passive, d'autre part, pratiquées dans le Parti ouvrier.

IV

Au Congrès, en effet, les partisans de l'action ministérielle ne discutèrent pas, à proprement parler, le cas Millerand, mais la question générale de savoir dans quelles circonstances cette action peut s'exercer. Allemane précisa très bien la situation de Millerand. L'acte de Millerand, selon lui, était « l'acte d'un homme n'ayant à répondre qu'à ceux qui l'ont mandaté comme député », pour avoir « accompli certains actes qui ne nous regardent pas en tant que militants organisés... Si, maintenant, le Congrès visant, non pas l'individualité, mais l'acte, l'acte de demain, non pas l'acte d'hier, s'occupe de la question, ah ! ici, elle changera absolument de physionomie : ce ne sera plus le député libre de faire ou de ne pas faire, qui aura agi, ce sera le mandaté qui devait accomplir un acte ou qui ne devait pas l'accomplir. Mais il me semble que dans ce moment-ci, nous nous occupons d'un acte qui ne nous regarde pas... »

Le parti, en effet, n'était pas constitué, quand Millerand entra dans le cabinet Waldeck-Rousseau. Il n'y avait de lieu de réunion commun aux représentants des diverses fractions que le groupe parlementaire de la Chambre, et quand Millerand avait entretenu celui-ci de l'éventualité de son initiative, non seulement le groupe n'avait pas voulu prendre la responsabilité d'une décision négative, mais tel de ses membres, aujourd'hui son plus implacable ennemi, comme Vaillant, par exemple, l'avait encouragé dans cette voie, l'assurant qu'il serait suivi et aidé des sympathies de tous les socialistes.

On ne pouvait donc l'accuser d'avoir violé une discipline qui n'existait pas et le Congrès n'avait pas qualité pour se prononcer sur des faits passés, antérieurs à sa constitution, mais simplement à exposer des règles pour l'avenir, auxquelles il pourrait plus tard donner légitimement sa sanction.

Le projet de résolution présenté par Jaurès sur la première question, se bornait à envisager les circonstances et les possibilités futures : « Le Congrès reconnaît, disait-il, qu'il est des cas où la participation d'un socialiste au pouvoir bourgeois peut être favorablement exami-

née... Le Congrès déclare, en outre, que, pour que cette participation d'un socialiste au pouvoir bourgeois garde un caractère de classe, et se rattache à l'action générale du Prolétariat organisé, il faut que l'élu socialiste ne participe au pouvoir qu'avec l'assentiment formel du parti. Il faut, en outre, que le délégué au ministère rende compte personnellement de son mandat ministériel au Congrès général du Parti. »

Ce projet de résolution, on le voit, n'était nullement exclusif de la résolution d'Epernay. Il précisait seulement en meilleurs termes ce que celui-ci avait dit en des phrases ambiguës, équivoques à dessein.

En opposition radicale avec ce point de vue se trouvèrent Lafargue, Zévaès, Jules Guesde et en général tous les orateurs du Parti ouvrier. Ceux-ci, déchirant la résolution prise six mois avant, posèrent en principe qu'en aucune circonstance, les élus socialistes ne pouvaient entrer dans un gouvernement bourgeois. Et ce fut un spectacle attristant pour la dignité humaine, que le revirement brutal, infligé par Lafargue et Jules Guesde à la majorité de son Parti, laquelle insouciante de ses vœux antérieurs, abdiquant toute indépendance de pensée et d'esprit, applaudissait avec fureur ses leaders. L'abdication de la volonté collective devant l'autorité arbitraire du chef pensant et voulant, pour elle et, même, contre elle, était plus pénible encore à constater que la discipline automatique des blanquistes, chez lesquels, du moins, on ne joue pas la comédie des délibérations préalables, dont les décisions sont toujours prises à l'unanimité, la minorité se soumettant par avance.

Toutefois, et malgré le fanatisme délirant du Parti ouvrier; accueillant avec des applaudissement frénétiques les déclarations de Guesde et de Lafargue en contradiction la plus absolue avec les résolutions du Congrès d'Epernay, les Indépendants et les autres fractions alliées auraient été loin d'avoir le dessous au Congrès, s'il avaient suivi une tactique inflexible et forcé leurs adversaires à se prononcer catégoriquement sur tous les points de l'ordre du jour.

D'abord, en ce qui touche même à la question la plus délicate et sur laquelle il semblait que Guesde et Vaillant eussent gain de cause, il s'en fallait de beaucoup que ceux-ci pussent compter sur la majorité, même au sein du Parti ouvrier, le plus nombreux par les mandats, celui dont la décision finale ferait pencher la balance au sein de la coalition. Un grand nombre de délégués, même de la Fédération du Nord, avaient vu, avec douleur d'abord, avec un sentiment de dignité froissée ensuite, Guesde, Lafargue, Zévaès et leurs coryphées imposer au Parti ouvrier des opinions toutes faites qui n'étaient pas les siennes, traiter les résolutions d'Épernay de quantité négligeable et s'arroger le droit d'en fausser cyniquement le sens. Dans les réunions que le Parti tenait entre les séances et où Guesde commandait les manœuvres qui devaient être exécutées quelques heures plus tard, ils manifestèrent

fermement leur irritation et menacèrent même de se retirer si le Parti ouvrier abandonnait définitivement les décisions d'Épernay. Cette mise en demeure produisit son effet. Guesde et Lafargue reculèrent devant ces légitimes protestations, et tant de récriminations et de haines portées à la tribune, tant de fiel et de venin déversés par eux sur les Indépendants aboutirent à un compromis misérable qui constituait pour eux un démenti infligé à leurs déclarations de principes en même temps qu'il portait un coup sensible au Parti blanquiste.

Une commission, en effet, avait été nommée, dans laquelle les diverses organisations étaient représentées proportionnellement à leur importance numérique. Dans cette commission, par 49 voix contre 7, on adoptait le projet de résolution que voici : « *Tout en admettant que des circonstances exceptionnelles peuvent se produire dans lesquelles le Parti aurait à examiner la question d'une participation socialiste à un gouvernement bourgeois,* le Congrès socialiste déclare que, dans l'état actuel de la société capitaliste et du socialisme, tant en France qu'à l'étranger, toutes les forces du Parti doivent tendre à la conquête, dans la commune, le département et l'État des seules fonctions électives... » Cette motion avait été présentée par un membre du Parti ouvrier au nom de l'unanimité de ce Parti, et le rapporteur nommé était Delessalle, du Parti ouvrier également. Sept voix seulement avaient voté contre, c'étaient les délégués blanquistes, furieux de leur isolement et se croyant joués, car ils sortaient meurtris et abandonnés par Guesde et Lafargue eux-mêmes, qu'un sursaut de la conscience indignée de leurs propres groupes avaient forcés à l'humiliation de voter cette motion et à l'engagement de ne pas en présenter d'autre devant le Congrès.

Avant le vote de cette résolution, Guesde, pour se ménager une porte de sortie et donner aux blanquistes une fiche de consolation, avait fait voter la Commission sur la question suivante, à laquelle il ne pouvait répondre : non qu'en accusant la divergence de ses opinions propres avec celles de son organisation : « Le principe de la lutte de classes permet-il la participation du parti socialiste à un gouvernement bourgeois ? » Sur cinquante-huit commissaires, dont un absent, vingt-neuf répondirent : *non* ; vingt-huit : *oui*. En réalité, ce résultat était faux, par suite de la manœuvre suivante, que je signale, quelque pénible qu'elle soit à constater, d'abord, parce qu'elle marque les conditions inférieures de discipline et d'homogénéité dans lesquelles se trouvaient les Indépendants ; ensuite, parce qu'elle met à nu la moralité de certains procédés devant lesquels ne reculent pas certains sectaires. Les Indépendants ayant vécu jusqu'à ce jour en général éloignés les uns des autres se connaissaient si peu, que les délégués des syndicats ayant à faire choix d'un commissaire, avec mandat de voter pour la participation ministérielle des socialistes, ils choisirent Andrieux,

absolument hostile à cette participation. Andrieux, bien entendu, promit de voter conformément à l'opinion générale des syndicats. Mais à peine au sein de la Commission, il fut des plus acharnés à déblatérer contre ceux qu'il appelait les « ministériels ». De telle sorte que son vote négatif, rétabli dans le sens conforme au mandat qu'il avait reçu et accepté, le vote de la Commission se trouve être : vingt-neuf voix *pour*, vingt-huit *contre*. Ce n'est pas tout. Par suite d'un malentendu (?) contre lequel protesta le délégué qui en avait été victime, celui-ci ne put assister à la séance de la Commission où il eût voté pour. Soit le vote rétabli dans sa sincérité : trente voix *pour* la participation, vingt-huit *contre*.

Et voilà à quel lamentable résultat, après un an d'efforts, d'une activité dévorante de tous les instants consacrés à préparer l'écrasement définitif des Indépendants aboutirent, au Congrès, les meneurs de la campagne. A la constatation de leur impuissance que soulignaient encore la violence de leurs propos et l'excès de leurs colères hurlantes déchaînées sans aucune mesure...

Si les Indépendants avaient été organisés, s'ils avaient eu un plan de conduite arrêté, sur lequel il eût été facile de s'entendre avec les trois autres organisations, comme il leur aurait été facile de pousser plus loin leurs avantages et d'amener le Congrès à prendre des décisions vigoureuses et de forcer les ennemis de l'Unité, soit à démasquer leurs batteries, en leur faisant avouer qu'ils étaient résolus par avance à méconnaître les résolutions contraires à leurs vues personnelles, soit à s'incliner devant des décisions fermes, sur lesquelles les interprétations prévues pour plus tard auraient été impossibles. Mais je l'ai déjà dit : les plus influents, parmi les Indépendants, venus au Congrès avec des idées de conciliation extrêmes, redoutaient, avant tout, de pousser les choses jusqu'au bout et de paraître opposer une secte nouvelle aux chapelles existantes. Puis, nos groupes sans liens traditionnels entre eux, se connaissant à peine, comme on l'a vu plus haut, ne pouvaient délibérer avec la même unité de vue rapide que le Parti ouvrier et le parti blanquiste où deux hommes seuls suffisaient à faire manœuvrer les carrés de délégués comme des carrés de soldats. Ceux-là même, dans le Parti ouvrier, qui désapprouvaient l'attitude agressive de Guesde et de Lafargue contre Jaurès et ses amis traduisaient la manifestation publique de leur désapprobation par le silence et passaient inaperçus dans le brouhaha enthousiaste et furibond entretenu parmi les autres. De là les équivoques obscures qu'on put multiplier au point de dénaturer en réalité les décisions du Congrès, la pluralité des incidents calculés pour obtenir l'ajournement des débats délicats.

On arriva, en effet, au soir de la quatrième journée, sans avoir épuisé la première question. Quand la solution de celle-ci fut abordée,

il semblait que le vote ne soulèverait aucune difficulté. C'est par 49 voix contre 7 que la résolution rapportée par Delessalle avait été votée dans la commission. Cette résolution était le texte même du Parti ouvrier; son rapporteur était du Parti ouvrier et les délégués de celui-ci avaient pris l'engagement, au nom de leurs mandants, de ne pas lui en substituer d'autre. Mais à peine Delessalle avait-il terminé l'exposé de l'économie de la résolution transactionnelle adoptée, que Jules Guesde, au mépris formel de la parole donnée quelques heures avant, au mépris même de l'opinion de sa propre organisation, dont il étalait ainsi en plein jour l'attitude de subordonnée, posait cette question subsidiaire, dont il demandait le vote par oui ou par non : « La lutte de classes permet-elle l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois ? » Tels étaient l'énervement et la fatigue que les violences guesdistes et blanquistes avaient créés, que personne ne songea à faire remarquer la contradiction grotesque existante entre ce vote de principe et la deuxième partie de la proposition qu'on allait adopter, laquelle admettait également en principe que « des circonstances exceptionnelles peuvent se produire, dans lesquelles le parti aurait à examiner la question d'une participation socialiste à un gouvernement bourgeois ». Mais les contradictions étaient accumulées à plaisir par le Parti ouvrier, qui comptait bien ici prévaloir plus tard. Par 818 groupes contre 654, c'est-à-dire, en somme, à une faible majorité, étant donné le chiffre des votants, le Congrès commença par répudier la possibilité absolue de toute participation socialiste au pouvoir; après quoi, par 1,140 voix contre 240 (ces derniers tous blanquistes, logiques au moins avec eux-mêmes), il vota la résolution de la commission, c'est-à-dire tout le contraire du vote précédent.

Cependant, les syndicats déposèrent une motion ainsi conçue : « Dans le cas exceptionnel où un élu prendrait place au ministère, ce ministre devrait être en contact permanent avec la Confédération générale du travail. » Des clameurs accueillirent cette résolution qui n'était qu'une application de celle votée par le Congrès, et tout de suite apparut le but poursuivi avec toutes ces formules équivoques. Un délégué du Parti ouvrier s'opposa à la mise aux voix de la motion des syndicats, parce que, disait-il, « la proposition de conciliation de la commission ne prévoit nullement la possibilité de l'entrée d'un socialiste dans un ministère ».

Le lendemain, un enfant terrible du socialisme, qui fut successivement guesdiste, indépendant, puis blanquiste, déposait la proposition suivante : « Attendu que le Congrès a décidé que la lutte de classes ne permettait pas l'entrée d'un socialiste dans le gouvernement ;

« Attendu qu'en admettant que des circonstances exceptionnelles motivent l'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois, ces

circonstances doivent être soumises à l'appréciation du Parti socialiste tout entier ;

« Attendu que le citoyen Millerand, sans avoir reçu aucun mandat du Parti socialiste, parle au nom de ce Parti dans ses discours ministériels ;

« Le Congrès décide qu'une délégation sera envoyée au citoyen Millerand pour lui communiquer la décision du Congrès et l'engager à s'y conformer, en donnant sa démission de ministre ;

« Que, faute de se soumettre à la décision du Congrès, le citoyen Millerand sera exclu du Parti socialiste et n'aura plus le droit de parler en son nom.

« Signé : ARGYRIADÈS. »

La proposition était d'une clarté limpide. Mais on était à un tel point assuré de la voir repoussée par le Congrès que Landrin, au nom des blanquistes, demandait la parole pour désavouer Argyriadès.

En conséquence, elle fut renvoyée à l'examen de la commission, avec celle des syndicats. Et ni l'une ni l'autre ne virent se lever le jour de la discussion. L'une et l'autre furent enterrées, sans que les Indépendants tentassent rien pour forcer blanquistes et guesdistes à se compter sur les deux motions, à émettre par elles un vote de clarté et de loyauté.

Et pas davantage ne tentèrent-ils de faire préciser par le Congrès ce qu'il fallait entendre par lutte de classes; pas davantage ne s'efforcèrent-ils de lui faire fixer quelle attitude le Parti socialiste doit prendre en face des autres partis.

V

Nous sommes, en effet, au cinquième jour et l'examen de la première question terminé, et on n'a pas encore donné la définition de la lutte de classes annoncée par Zévaès le premier jour. L'examen de la deuxième question permettait de donner cette définition, en discutant sur la signification politique et sociale de notre parti en face des partis bourgeois.

C'était là le point capital à éclaircir. Quelle est, au point de vue politique, la signification historique du socialisme ? Le Parti socialiste est-il, ou n'est-il pas un parti démocratique et libéral ? S'il est un parti de démocratie, quelle forme gouvernementale garantit le mieux les institutions démocratiques ? En un mot, le Parti socialiste est-il républicain ? Ce point d'interrogation valait la peine d'être posé. En outre, quelle est sa conception du rôle des Églises dans la politique et l'évolution sociale en général, particulièrement du rôle de l'Eglise catho-

lique ? Que penser de son influence grandissante dans les affaires politiques et sociales de notre pays. Zévaès avait dit à Épernay : « La République, je m'en f...s. » Au Congrès, Lafargue, rappelant en la dénaturant une phrase prononcée par moi à Lille, s'écriait, avec le rire sarcastique qu'on lui connaît : « Il y a eu des socialistes Indépendants qui ont été dans le Nord et qui ont dit : « Vous avez crié trop souvent : A bas le capital ! et pas assez : A bas Dieu ! » — Et Lafargue n'avait pas assez de pitié dédaigneuse pour cette préoccupation de combattre le pouvoir croissant de l'Église et de la réaction. Sur tous ces points, il eût été nécessaire qu'on s'expliquât.

Questions de principes et questions de fait appelaient également une solution claire. La question de principe était celle de savoir ce que, dans le pays et à la Chambre, le Parti socialiste doit faire d'une part, en face de l'antisémitisme, du nationalisme et du militarisme déchaînés ; de l'autre, en face des partis républicains démocratiques, s'efforçant de maintenir l'état de choses politique actuel contre les retours offensifs de la réaction ? Doit-il rester neutre, s'allier indifféremment avec les uns et avec les autres ? Le Parti ouvrier nous avait donné là-dessus des leçons de doctrine et de fait quelque peu contradictoires. Dans certains manifestes, il proclame bien haut le devoir étroit de ne s'allier avec personne. Cependant, à Lille, il invoque la nécessité de combattre l'Église et la réaction pour s'appuyer sur les radicaux et par eux s'emparer de la mairie. A Bordeaux, c'est le contraire qui se produit : aux socialistes qui hésitaient à renier la République et à mettre leur main dans celle de leurs pires ennemis de classe, les cléricaux, Guesde affirmait que cela ne tire pas à conséquence. L'essentiel est d'arriver. Et il les pressait tant, que les socialistes bordelais entraient dans une coalition cléricale dont ils sont heureux de s'être évadés, le jour où ils ont reconnu l'instabilité des principes immuables sur lesquels Guesde base sa politique.

Il eût fallu que le Congrès se prononçât, sinon sur tous ces points, qui étaient du domaine du passé, au moins sur l'éventualité de la reproduction des circonstances qui avaient provoqué ces alliances en sens divers. Il aurait fixé ainsi l'orientation politique du Parti et donné à son futur Comité général des indications de nature à lui permettre d'invoquer sans contestations possibles, les décisions du Congrès.

Mais, encore une fois, pour préciser l'attitude du Parti socialiste en face du nationalisme, il eût fallu remonter aux circonstances dans lesquelles ce Parti s'était créé, rappeler la désertion du champ de bataille où ils s'étaient engagés d'abord à corps perdu, de Guesde et de Vaillant, prêchant l'abstention après avoir gourmandé notre hésitation à suivre Zola et Scheurer-Kestner. La complaisance des Indépendants qui craignaient avant tout l'éclat d'une rupture permit à Guesde d'es-

quiver le débat et la deuxième question ne fut pas rapportée par la Commission.

Dès lors, l'œuvre boiteuse du Congrès était un avortement. Loin d'avoir atténué des conflits qu'on espérait voir disparaître par lui, il en avait préparé de plus sérieux et de plus aigres pour l'avenir, car il avait fourni aux éternels chercheurs de noises du Parti socialiste à la fois des armes et un tremplin pour continuer la campagne d'aggression et de violences contre ceux qui ne veulent pas faire passer le socialisme sous les fourches caudines de leur suprématie et abdiquer leur pensée et leur conscience devant la pensée incohérente de leurs chefs affamés de dictature et d'arbitraire.

VI

Moins d'une heure après le vote principal du Congrès, il était facile de prévoir quelle serait la tactique suivie. La proposition de conciliation, avait dit un membre, exclut la présence d'un socialiste au pouvoir. Dès lors, au lendemain du Congrès, les députés socialistes et les journaux du Parti allaient être sommés de faire la guerre au cabinet; le Comité général, où blanquistes et Parti ouvrier étaient assurés d'une majorité compacte, allait pousser de toutes ses forces le Parti socialiste dans le sens de l'intransigeance vague, mal définie que le Parti ouvrier avait affichée au Congrès. La contradiction des votes émis, l'obscurité voulue des formules, le silence gardé sur la tactique générale ouvraient le champ à toutes les interprétations. La mauvaise foi et la discipline automatique de leurs délégués au Comité général feraient le reste.

Les résultats lamentables auxquels avaient abouti les Indépendants, par suite de leur défaut d'esprit de décision rapide et énergique, de leur manque de discipline et d'entente, qui avait empêché d'arrêter une ligne de conduite et de s'y tenir, n'avaient pas été une leçon de choses suffisante. Satisfaits d'avoir forcé Guesde et Lafargue à accepter des résolutions qui étaient la condamnation de leur dogmatisme personnel, satisfaits surtout que le Congrès eût abouti au rapprochement définitif de toutes les fractions socialistes, ils ne se rendirent pas compte de ce qu'allait être cette cohabitation et ne firent encore rien pour coordonner leurs efforts, pour s'entendre avec les fractions alliées, en vue d'une ligne de conduite commune, afin de déjouer les habiletés de la coalition. De telle sorte qu'au Comité général, depuis le mois de décembre, la situation fut celle-ci : d'un côté des organisations, s'appliquant exclusivement à tendre des pièges au Parti, à prendre les autres en défaut d'orthodoxie pratique, tandis que broussistes, allema-

nistes, Indépendants, délégués des coopérations et des syndicats ouvriers, isolés les uns des autres, sans aucun lien qu'une communauté loyale d'aspirations et de principes, flottaient sans cohésion ni concert à tous les vents de l'aspiration, heureuse ou malheureuse. Les amants passionnés de l'unité comme Jaurès comptaient qu'au sein du Comité général, dans les relations quotidiennes forcées qu'une collaboration permanente impose, les rancunes s'atténueraient, les rivalités s'apaïseraient, qu'un rapprochement se ferait naturellement entre les frères ennemis attelés à une même œuvre. Ce dernier croyait à la force de pénétration de l'idée, de la vérité surgissant des discussions amicales, loin des applaudissements ou des murmures des foules qui irritent les contradictions et avivent les blessures d'amour-propre.

Quelle erreur ! Les délégués du Parti ouvrier et du parti blanquiste n'ont cessé de présenter un front de bataille compact, un bloc de granit, sur lequel n'a jamais mordu la vérité démontrée. Toutes les propositions soutenues par eux sont arrêtées antérieurement, et une fois leur décision prise, toute discussion devient superflue. Ils s'y tiennent, avec une belle indifférence et un superbe mépris pour quiconque tente d'ébranler leur conviction par des raisonnements.

En face d'eux, des délégués des syndicats, des coopératives et des Indépendants, sans concert préalable, examinent, discutent, se rallient sans parti pris aux propositions qui leur paraissaient utiles, mais par suite du défaut d'entente se laissent souvent surprendre des décisions qu'ils regrettent ensuite, parce qu'on les exploite contre eux.

Au Congrès, Guesde avait insisté surtout sur la nécessité de contrôler la Presse et les élus. Et personne n'avait protesté contre le rôle subalterne auquel le chef du Parti ouvrier veut réduire les écrivains et les représentants parlementaires du Parti. Juguler la pensée, faire des députés des machines à voter placées sous la direction mécanique d'un Comité général au sein duquel il savait qu'il pourrait commander, tel était son dessein et il ne le cacha pas.

Les préventions qui règnent dans la classe ouvrière contre le journalisme politique sont nombreuses et hélas ! elles ne sont que trop fondées, la presse contemporaine ayant annihilé la liberté de l'écrivain et faisant peser sur les consciences une dictature que les écrivains subissent désormais sans protestation. Cependant les écrivains du Parti, embrassant une cause qui n'a presque pas d'organes dans la presse contemporaine, ont fait preuve de désintéressement personnel, car en se mettant en avant, ils se sont fermé tout débouché. Mais c'est le propre de ceux qui exploitent la crédulité des masses de flatter les préjugés des foules au lieu de les redresser, parce qu'ils les font tourner à l'accomplissement de leurs projets.

La même défiance à l'égard des journalistes règne à l'égard des

hommes politiques. Depuis vingt ans, il faut bien le dire, les socialistes ont fait chorus avec les écrivains réactionnaires et les littérateurs de l'art pour l'art, en tirant avec eux des palinodies des députés des thèmes à généralisation facile sur l'apostasie politique, en déversant l'injure et le mépris un peu à tort et à travers sur les assemblées délibérantes du Parlement. Quand Guesde était député, il avait une très haute idée de son mandat, des devoirs que le député assume et par conséquent de l'autorité que lui donne la confiance de ses commettants. Au Congrès de Londres, il dit de très belles choses là-dessus, en réponse aux délégués blanquistes et anarchistes qui le traitaient lui-même de « politicien ». Mais les déclarations de Guesde sont comme les promesses amoureuses : autant en emporte le vent. Il ne siège plus à la Chambre et là, après le départ d'une dizaine de nos collègues socialistes qui quittèrent le Parti ouvrier écœurés pour se rallier aux Indépendants, blanquistes et Parti ouvrier se sont trouvés en faible minorité. Dès lors, il importait d'établir sur les députés un contrôle de toutes les heures, exercé de telle façon qu'il les blessât quotidiennement dans leur dignité d'hommes et d'élus.

Je le demande à tout socialiste de sens et de cœur, quel Parti que celui où les écrivains et les orateurs parlementaires subiraient une censure de toutes les heures ! Car au début, il se produisait des velléités de censure sur tout. Ainsi, au lendemain du Congrès, j'exprimai l'opinion que les débats avaient manqué d'ampleur et que sauf deux ou trois discours que je ne citais point, on était frappé de la pauvreté d'idées et de pensée qui se dégageait de la lecture des comptes rendus. Croira-t-on qu'un membre de la Commission de contrôle voulait demander la censure pour cette phrase !

Le Congrès n'avait pas donné d'orientation politique précise au Parti et des deux organes quotidiens de Paris, la *Petite République* et la *Lanterne* étaient souvent amenés à défendre le citoyen Millerand contre les attaques de la presse nationaliste et réactionnaire, qui n'a pas cessé un jour de le cribler de ses traits. La Commission de contrôle délibéra à plusieurs reprises sur le point de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'interdire la publication de ces articles ou de décréter l'index contre le journal qui ne se soumettrait pas à ses *monita*. On comprit que ce serait aller trop loin et qu'une telle mesure tournerait contre leurs auteurs, car les rédacteurs de ces journaux qu'on diffamait à huis clos et qui tenaient, à l'égard de leurs adversaires, le langage le plus modéré et même le plus bienveillant, pourraient, à la fin, se fâcher et casser les vitres. On se tourna alors du côté des députés, et de leurs votes.

Guesde et ses amis n'ayant pas osé demander au Congrès un vote précis contre Millerand ni une invitation nette sur l'attitude que les députés socialistes auraient à tenir en face, d'une part, du parti répu-

blicain concentré derrière le cabinet et, d'autre part, des divers partis réactionnaires coalisés, la majorité du Comité général interpréta le silence du Congrès dans le sens d'une opposition irréductible à faire au Cabinet. Et non seulement les députés blanquistes et du Parti ouvrier interprétaient aussi le silence du Congrès en ce qui les concernait, mais les députés Indépendants devaient s'y soumettre.

Or justement, à la fin du mois de décembre, vint en discussion devant la Chambre le projet de règlementation sur le travail, dont Millerand aurait voulu presser l'adoption, afin de pouvoir réduire d'autant les délais accordés aux industriels pour se mettre en règle avec la loi de onze heures restée jusque-là inappliquée. Je n'ai pas besoin de rappeler aux lecteurs de la *Revue Socialiste* l'important progrès accompli par cette législation. Depuis qu'elle a été votée, bien d'autres événements se sont produits qui ont singulièrement attristé les socialistes. Mais ne resterait-il du cabinet Waldeck-Rousseau et du passage de Millerand au Ministère du Commerce que cette loi, le ministre qui en a pressé l'adoption, le cabinet qui l'a fait voter seraient assurés un jour de la reconnaissance du prolétariat, car c'est le progrès le plus important accompli à ce jour dans la législation des Deux Mondes.

Alors, le Comité général n'était pas encore entré en relations avec le groupe socialiste. A une réunion de celui-ci, le projet fut discuté, et Vaillant le combattit, ajoutant, au surplus, que Millerand n'en était aucunement satisfait et qu'il serait heureux de le voir échouer. Le groupe le crut et décida de repousser le projet qu'il n'avait pas sous les yeux. Quelle ne fut pas la stupéfaction de la plupart, quand ils reçurent ce projet, quand ils purent constater le progrès qu'il réalisait et quand Millerand vint adjurer la Chambre de le voter toute affaire cessante ! Quelques-uns de nos collègues, de ces Indépendants qu'on accuse de ne pouvoir se soumettre à aucune discipline et qui, en effet, n'ont pas su s'organiser, s'astreindre à des habitudes de concert, d'examen préalables parce que les nécessités de se défendre contre des hommes avec qui on devrait pouvoir marcher la main dans la main, leur répugnent, parce que, dans cette guerre civile au sein du socialisme, ils attermoient et temporisent, dans l'espoir que les haines s'apaiseront, — quelques-uns de nos collègues, dis-je, se croyant liés par le vote de la majorité du groupe, même surpris dans les conditions que je viens de dire, repoussèrent le projet de loi ! Plus de la moitié comprenant l'erreur où elle était tombée n'hésita pas et du moins le progrès économique le plus important du siècle n'aura pas vu se dresser contre lui l'unanimité de la représentation socialiste de la Chambre.

Au Comité général, on s'empara de la question et alors fut menée contre les votants de la loi et la loi elle-même, la campagne de mensonges, de diffamations et d'injures la plus odieuse et la plus doulou-

reuse, aussi, qui ait jamais affligé le parti. Finalement, le Comité général se prononça et on se trouva 24 voix contre 24, grâce à la précaution que prit le bureau des coopératives de donner à Andrieux le mandat formel de voter en faveur de la loi. J'ai noté déjà l'attitude de cet Andrieux au Congrès. Par quel malentendu fut-il désigné par les coopératives pour les représenter au Comité général? Je l'ignore. Mais, au Comité, il ne cessa de voter avec les blanquistes et le Parti ouvrier qui reprochent précisément aux Indépendants de faire verser le socialisme dans le coopératisme! Et voilà ceux qui crient le plus fort contre l'indépendance des élus et les infidélités toujours à redouter des mandataires !

A quelque temps de là, le Comité général fit parvenir au groupe une lettre par laquelle ses membres étaient informés que désormais ils devaient se tenir à la disposition du Comité général et voici comment ils comprenaient la collaboration des députés socialistes à l'œuvre de propagande du comité : Une semaine après cette communication impérative, malade et dans l'impossibilité d'aller voir ma mère dont la santé était gravement compromise, je recevais signification « par ordre », sous la signature du citoyen Dubreuilh, de me rendre le surlendemain à Besançon. Le Comité prétendait s'assembler et sans tenir compte ni des occupations de celui qu'on désignait, ni de ses convenances personnelles de temps, de santé, de ses engagements professionnels ou électoraux, de ses travaux pour la Chambre, lui dire : allez ici, allez là. Nos députés nous appartiennent, disait un membre du Comité général. Ils ont à faire ce que nous leur commandons, et voilà tout. Aux yeux de ce délégué, évidemment, parler à la Chambre ou dans une réunion, discuter un projet de loi ou développer devant un auditoire les principes généraux du socialisme qu'on a ressassé mille fois et sur lesquels on peut improviser à tout bout de champ, constitue le même travail. L'un ne coûte pas plus de préparation que l'autre. Et voilà les représentants d'une organisation qui s'affirme comme la seule détentrice du socialisme scientifique!

Il y a là une situation sur laquelle il me déplaît d'insister, pour ne pas mettre à nu des plaies secrètes, qu'on avait jusqu'à ce jour couvertes d'un voile discret. Jamais, en effet, en réponse à tant de provocations, les socialistes Indépendants et autres n'ont répondu. Ils ont même quelquefois fait céder le pas aux questions de principe, afin de ne pas aviver des hostilités qu'ils auraient voulu supprimer à tout prix. Mais leur longanimité, loin de désarmer les adversaires de l'Unité, les a enhardis et, à l'heure qu'il est, une crise de déchirement menace le Parti.

Comment la résoudre? Ce n'est ni par la violence, ni par les récriminations; mais par des explications nettes et précises sur le but

et les moyens généraux du socialisme. Il sera peut-être difficile de réprimer les excès de langage. Mais si, à ce Congrès qui va se réunir à la fin du mois, les socialistes Indépendants savent arrêter un plan d'études, une ligne de conduite et s'y tenir, ils peuvent, me semble-t-il, conjurer la catastrophe.

Sur les buts généraux du socialisme, Guesde et Lafargue ont beau multiplier les injures verbales, ils ne feront pas que le socialisme ne poursuive l'instauration d'une société affranchie de la tyrannie économique du capital rendu à l'ensemble de la collectivité et que sur ce point tout le monde ne soit d'accord. Sur les moyens tactiques, il conviendra de préciser le sens de la lutte de classes et de définir l'action politique du socialisme. Toute la polémique prochaine roulera sur l'attitude prise par les députés et les organes socialistes indépendants en face du ministère actuel et des partis de réaction. Il faut convenir que la situation est moins claire que l'an dernier et qu'il eût mieux valu, alors, au risque de prolonger des débats qui menaçaient de tourner à l'excommunication, forcer nos adversaires à s'exprimer nettement sur ce que devrait être l'action politique du socialisme. Ce n'en est pas moins là le point capital sur lequel devra porter l'effort du Congrès.

Au fond, Guesde et Vaillant, le Parti ouvrier et le parti blanquiste sont séparés de nous par une solution de continuité qui serait infranchissable, si cette solution n'était pas de date récente et même plus apparente que réelle. Tous les arguments qu'ils invoquent contre l'attitude de la majorité des députés socialistes aboutissent à l'indifférentisme en matière de forme gouvernementale. Le Parti socialiste doit rester un parti d'opposition, disait Vaillant l'an dernier. Guesde le dit sous une autre forme : un parti révolutionnaire de classe. Or si le Parti socialiste se pose en adversaire irréductible de tout gouvernement quel qu'il soit, c'est qu'il n'établit aucune distinction entre les formes de gouvernement. Et dans l'action pratique, son opposition à la Chambre et dans le pays peut aboutir à une collaboration quotidienne avec les autres partis d'opposition, c'est-à-dire l'Église et la réaction politique et économique, ce qui serait monstrueux. En réalité pourtant, les déclarations d'opposition irréductible et d'isolement farouche sont démenties tous les jours dans les périodes électorales où le Parti ouvrier s'allie fort bien avec les partis voisins, voire même les partis extrêmes. Guesde et Vaillant eux-mêmes ont, il y a quatre ans, pratiqué une politique analogue à celle que nous avons suivie, en restant fidèles jusqu'au bout au cabinet Bourgeois et en refusant de s'associer à un vote d'abrogation des lois scélérates pour ne pas le renverser. Même à la Chambre, dans la plupart des circonstances où le cabinet était sérieusement menacé par la coalition de la droite et

des nationalistes, blanquistes et Parti ouvrier se sont abstenus de fournir à ces derniers l'appoint qui eût été suffisant à faire triompher la coalition.

Cette attitude leur était commandée par le souci des responsabilités qu'ils eussent encourues devant le pays républicain et le Parti socialiste qui ne se sépare pas de ce pays républicain. Donc, délimitons nettement la position politique du Parti socialiste, on verra ce qu'il restera des philippiques enflammées de Guesde et de Lafargue devant le bon sens socialiste. On peut redouter que les guerres de mots et les violences de forme ne prennent le pas sur la discussion des principes. Que les Indépendants se rappellent la faute commise l'an dernier, en se laissant vaincre par la fatigue et le dégoût des manœuvres; qu'ils tiennent jusqu'au bout sur le terrain des principes et leur application nette à la politique de l'heure actuelle. Ils feront alors la lumière et une fois la lumière faite sur la situation, les positions respectives de chacun, aussi bien au dedans qu'au dehors, nettement accusées, quels que doivent être les résultats du Congrès, pourvu qu'ils ne soient pas équivoques, ces résultats seront de nature à permettre aux socialistes de reprendre leur propagande, au moins avec la sérénité que donne la conscience du devoir intégralement accompli.

GUSTAVE ROUANET.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — *France :* Les Transformations en France de l'Assistance publique, du Droit civil, du Droit de la Femme ; Vœux adoptés par la Commission d'organisation du Congrès international de la condition et des droits de la Femme ; Les enquêtes, réunions, et congrès de l'Exposition ; « Diderot, ami du peuple » ; Le Congrès international des associations ouvrières de production ; Les trois Congrès des sociétés coopératives de consommation ; Le Congrès de sociologie coloniale ; Le congrès international de l'Art Public. — *Angleterre :* Le Congrès de la *Social Democratic Federation.*

P. S. — Le nouveau décret sur la Bourse du Travail de Paris ; *Une conférence de la presse socialiste internationale.*

FRANCE

Les Transformations en France de l'Assistance publique, — du Droit civil, — du Droit de la Femme. — Le vingtième siècle verra sans doute une révolution qui répandra sur le monde civilisé les fruits mûrs du socialisme. Il n'en est pas moins intéressant de constater à cette fin de siècle quelques points de l'évolution philanthropique et juridique.

A. — *L'Assistance publique.* — M. Henri Monod a réuni en un fascicule deux discours, l'un de cette année, et l'autre qui date de onze ans. Le plus ancien a été prononcé en 1889, à l'ouverture du premier congrès international d'assistance publique, et le plus récent au mois de juillet dernier, à l'ouverture du troisième de ces congrès. Le rapprochement de ces deux discours est un enseignement très intéressant. En voici l'analyse d'après le *Temps :*

Ils ne traitent que des progrès de l'assistance publique. L'assistance privée reste en dehors. Elle continue à opérer des merveilles, et nul ne songe à la décourager, M. Henri Monod moins que personne. Il sait trop bien que la commune, le département, l'État, ne peuvent pas tout faire et que, fussent-ils plus riches, plus généreux encore qu'ils ne le sont, les œuvres privées n'en resteraient pas moins indispensables. Du reste, loin de décourager les initiatives particulières, l'effort de l'assistance publique les stimule. Jamais, depuis le commencement du siècle, il n'y a eu plus d'établissements ayant obtenu la reconnaissance d'utilité publique que dans la période 1880-1899. L'action de

l'État possède, ici comme ailleurs, une vertu éducatrice. Elle fait comprendre à plus de gens qu'il faut donner et qu'il faut se donner.

Quelques économistes férus d'orthodoxie annoncèrent jadis, à grand fracas, lorsqu'ils virent l'État se mêler des questions d'assistance, que les particuliers hésiteraient désormais à léguer leurs fortunes aux établissements placés sous sa tutelle. La plupart de ces dons, disaient-ils, sont inspirés par le sentiment religieux. Or, l'État, sous la République, fait profession de neutralité, c'est-à-dire d'indifférence. Les personnes pieuses se garderont de lui confier leurs fortunes. Les chiffres répondent éloquemment à cette objection. De 1800 à 1877, la moyenne annuelle des libéralités faites aux pauvres par l'intermédiaire des établissements soumis à la tutelle de l'État a été de 5,400,000 francs. De 1878 (date à laquelle le gouvernement de la République a passé aux mains du parti républicain), jusqu'à 1888, cette moyenne s'est élevée à 14 millions et demi et, de 1889 à 1899, à plus de 16 millions. Autrement dit, les bienfaiteurs des pauvres n'ont pas peur de l'État laïque.

Sur deux points, de grands progrès ont été réalisés dans les onze dernières années.

La loi a pourvu dans la mesure du possible au sort des enfants pauvres. Elle n'a pas encore fait tout ce qui serait en son pouvoir, et lorsque le Sénat, qui l'a déjà étudié, aura voté un nouveau projet préparé par le conseil supérieur de l'assistance publique sur l'admission à bureau ouvert, la fixation de tarifs minima pour les pensions des pupilles et l'obligation des dépenses; lorsque la Chambre, à son tour, aura sanctionné ce projet ; lorsqu'enfin les plus récents travaux du Conseil sur les refuges-ouvroirs et l'assistance aux enfants des familles indigentes auront reçu la forme d'une loi et pris place dans nos codes, l'œuvre sera bien près d'être accomplie.

La loi a pourvu, de même, au sort des malades pauvres. Elle a rendu obligatoires, dans la République, les secours à ces malades. Le texte qui crée cette obligation (loi du 15 juillet 1893) sera un jour célèbre dans l'histoire, à l'égal des plus fameux. Ici encore, les prévisions pessimistes des adversaires ont été déçues. Ils allaient répétant que cette loi détruirait les sociétés de secours mutuels. A quoi bon l'épargne, si l'on peut compter sur l'assistance? Or, la loi est en application depuis 1895. Au 31 décembre 1895, il y avait en France, 10,588 sociétés de secours mutuels, comprenant 1,354,439 membres participants. Au 31 décembre 1899, le nombre des sociétés s'était élevé à 13,013, et celui de leurs membres participants à 1,759,000. L'assistance n'a pas tué l'épargne.

Reste un dernier point, où tout est encore à faire. Je veux parler des secours publics aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Mais un projet de loi est préparé, en exécution d'une résolution votée le 27 décembre 1895 par la Chambre, à l'unanimité. Ce projet a été dressé par le conseil supérieur de l'Assistance publique et retouché par le Conseil d'État. M. Waldeck-Rousseau, dans la séance du 3 avril 1900, en a annoncé au Sénat le prochain dépôt. Toutes les précautions ont été prises, dans la rédaction de ce projet, pour ne pas donner une prime à l'imprévoyance et pour ne pas imposer une charge trop lourde au budget des communes, des départements et de l'État.

Quand ce projet aura été voté — et il le sera — on pourra dire que la

République aura rempli, en matière d'assistance, les obligations essentielles que les hommes de 1789 avaient eux-mêmes acceptées et qu'impliquent les principes de 1789.

L'on comprendra que l'espace dont nous disposons est trop restreint pour que nous discutions et montrions à nu toutes les insuffisances des rouages vieillots de l'Assistance publique, où tant d'hommes de bonne volonté gaspillent et gaspilleront leurs efforts pour aboutir à des résultats médiocres, jusqu'au jour des élagages de la hache révolutionnaire.

Mais nous devons rappeler la lutte à entreprendre contre la tuberculose (1) et enfin prendre acte pour l'avenir de la promesse faite solennellement au Congrès d'assistance par M. Waldeck-Rousseau, au

---

(1) La lutte contre la tuberculose s'organise vaillamment dans l'univers civilisé : partout l'on décide la création de sanatoria populaires et de colonies sanitaires pour la cure de la tuberculose.

La province de Turin (Italie), à l'instar de celle de Liège, vient de voter un crédit de 150,000 francs, pour un sanatorium populaire ; on se mettra à l'œuvre dès qu'on aura réuni les fonds nécessaires à l'entretien de quarante lits ; ce qui, à raison de deux francs par journée d'entretien et par lit, nécessitera une dépense d'environ trente mille francs.

Le conseil d'hygiène de l'Etat d'Illinois (Amérique) a décidé la construction d'un sanatorium populaire pour tuberculeux, à la construction duquel l'Etat consacrera une première dépense de 250,000 francs.

L'Etat de New-York (Amérique) vient de voter une loi allouant un million de francs pour la construction d'un sanatorium populaire pour tuberculeux.

La *Hongrie* a le mieux compris qu'il fallait faire grand et utile, et que les provinces et les communes étant trop pauvres et impuissantes pour résoudre, même avec le concours de l'initiative privée, la question des sanatoria populaires pour les tuberculeux, vient de mettre en vigueur la loi XXI de 1889, qui institue une caisse nationale pour secours aux malades pauvres et peu aisés. Cette caisse nationale est alimentée par un impôt de 3 p. 100 qui doit lui produire un revenu annuel d'au moins quatre millions de couronnes.

Au *Congrès d'hygiène*, le docteur Plicque, médecin en chef du sanatorium d'Angicourt, a montré au congrès d'hygiène que toutes les mesures utiles contre la tuberculose se heurtent au même obstacle. Toutes : création de sanatoria, amélioration et désinfection des logements insalubres, exigent des dépenses considérables. L'Allemagne a obtenu contre la phtisie des résultats très sérieux. Mais elle a dépensé, en 1898, dans cette lutte, 37 millions. Sa loi sur l'assurance-maladies (taxe de 2 p. 100 sur tous les salaires) lui permet, seule, de soutenir une pareille dépense annuelle.

En France, la lutte contre la tuberculose n'a pu encore commencer faute de ressources spéciales. M. Plicque propose de demander ces ressources, indispensables, à une surtaxe sur l'alcool. Un décime additionnel, au droit de 156 francs par hectolitre, assurerait vingt-cinq millions par an. Le droit français resterait encore très inférieur au droit américain (245 francs), hollandais (252 francs) et surtout anglais (477 francs) par hectolitre.

Le recouvrement de ce « droit des tuberculeux sur l'alcool » par la régie, sa répartition par le ministère de l'intérieur seraient très simples. L'alcoolisme étant la principale cause de la phtisie pulmonaire, cette surtaxe serait doublement juste. L'augmentation de prix produite (0 fr. 156 par litre, serait trop insignifiante pour modérer la consommation. Mais le mot « droit des tuberculeux sur l'alcool » serait vite répandu que le mot « droit des pauvres ». Cette association d'idées constituerait, pour le public, un avis utile. On lutterait ainsi à la fois contre l'alcoolisme et contre la tuberculose.

nom de la bourgeoisie gouvernante, que les lois d'hygiène et d'assistance sociale devront être remaniées et complétées, et dictées par les congrès médicaux... Si cet engagement devait être pris à la lettre et loyalement tenu par le Parlement, cela mènerait déjà bien loin la bourgeoisie sur le chemin du socialisme.

A. *Le nouveau droit civil.* — De M. Maxime Leroy dans le *Temps :*

Étudié dans sa genèse économique et idéale, le droit devient une chose vivante, animée. Sous chaque article de loi il faut savoir sentir la lourde palpitation humaine, le lent effort de souffrances et de révoltes pour arriver à plus de justice et d'équité, le lent effort aussi des querelles entre savants avant d'admettre un nouveau principe, un point de vue nouveau dans le fonds traditionnel des idées communes. Dans une telle vision le droit n'est plus un catalogue de mesquineries scolastiques et de chicanes stériles, un jeu de logique transcendentale sans rapport avec la vie, presque contraire, tant il semble sec et absolu, à nos sentiments de justice ou de bonté. Étudié dans son milieu naturel, la vie, il devient alors un chapitre de la vie sociale qui nous émeut parce qu'alors nous en sentons toute l'humanité.

Dans la famille, c'est autour de l'homme que les droits de la femme et de l'enfant gravitent sous sa dépendance, sous son autorité. Il a le pouvoir moral et financier : la femme et l'enfant ne peuvent travailler sans son autorisation, lui seul légalement touche et dispose de leurs salaires, dispose de leurs économies, a le droit de correction sur ses enfants, a le droit d'autorisation au mariage, sous la restriction de droits que la femme n'a guère qu'en apparence selon les textes.

L'enfant naturel simple est presque complètement exclu de la famille; l'enfant adultérin ou incestueux a droit à des aliments, sans la possibilité comme celui-là de pouvoir jamais être légitimé. La recherche de la paternité est interdite, non la recherche de la maternité : ce qui laisse à la mère seule le fardeau de l'entretien et de l'éducation de l'enfant illégitime ; l'homme est irresponsable.

En 1804, le contrat de travail fut peu réglé : il n'y est fait allusion dans le Code que par deux articles fort courts, 1780 et 1781. « *On ne peut engager ses services qu'à temps ou pour une entreprise déterminée.* » — *Le maître est cru sur son affirmation — pour la quotité des gages — pour le payement du salaire de l'année échue — et pour les acomptes donnés pour l'année courante.* ». En même temps, reprenant sur ce point la législation révolutionnaire, en haine des anciennes corporations, le Code pénal édictait de fortes peines contre les coalitions d'ouvriers et de patrons, grèves ou associations professionnelles. Par cette absence de législation, la liberté du travail avait à s'organiser toute seule, tâche rendue impossible par ces prohibitions pénales qui semblaient alors libérales.

La propriété était considérée, suivant les traditionnelles idées romaines, comme strictement individualiste, sans qu'aucune restriction, morale ou économique fût apportée au droit presque absolu du propriétaire. De même que chaque homme était au point de vue industriel soigneusement séparé de ses compagnons de métier, de même chaque propriétaire formait un îlot strictement clos ; quelques exceptions n'en altèrent point la physionomie.

Un tel droit, que nous n'avons pu que très brièvement esquisser, était autoritaire, bridant la personnalité de la femme et de l'enfant, exagérant celle de l'homme comme chef de famille, par contre la limitant trop en matière sociale. Son fâcheux individualisme empêchait les associations qui nous semblent aujourd'hui de si merveilleux agents pour développer l'initiative privée. C'était aussi un droit trop rigide, car il édictait une même loi pour tous les groupes de la société, sans tenir compte des différences professionnelles ou individuelles, légiférant en masse pour l'ouvrier des villes et des campagnes, pour l'enfant et la femme de l'usine comme pour l'homme adulte.

Le droit nouveau est moins rigide et absolu ; il tente d'organiser les efforts individuels et, loin de les séparer, il cherche au contraire à les enchevêtrer, à les rendre dépendants les uns des autres. La volonté de chacun n'est plus la mesure de leur étendue, par cela même ils sont amoindris. Ainsi le propriétaire n'a plus le droit de louer des logements insalubres et malsains, prohibition, il est vrai, encore plus théorique que pratique ; dans la famille, l'homme a perdu progressivement plusieurs de ses droits de mari ou de père : l'enfant et la femme peuvent, par exemple, déposer à la caisse d'épargne leurs économies sans son consentement, la puissance paternelle peut lui être facilement enlevée depuis la loi de 1889. Les individus, par la loi de 1862 sur les grèves et de 1884 sur les syndicats professionnels, peuvent se grouper, créant entre eux une mutualité, contre tous les risques, qui amoindrit les droits du maître de l'usine, prenant de ce fait une caractéristique beaucoup moins strictement individuelle. L'État, enfin, devient toujours plus actif dans les rapports industriels, nouveaux phénomènes économiques : par la création des inspecteurs du travail, les subventions qu'il accorde aux caisses de retraites pour la vieillesse.

La liberté n'est plus comprise comme au siècle dernier : on croyait alors, après Rousseau, que la liberté la plus grande est dans l'isolement. Cette liberté est aujourd'hui comprise au point de vue de la solidarité ; on unit les forces dispersées : le maître à l'ouvrier, le créancier au débiteur, le propriétaire au locataire, l'homme à l'homme. On ne saurait mieux caractériser ce droit que de l'épithète de sociétaire, en contradiction avec l'ancien individualisme.

Cette tendance n'est d'ailleurs pas particulière à la France : on peut la noter dans tous les pays. Devant la diffusion mondiale de ce mouvement, il devient, nous semble-t-il, difficile de parler de la famille, de la propriété, du travail, comme il y a cinquante ans : nos droits ne sont plus les mêmes, diminués et agrandis à la fois. Il faut aussi constater la disparition progressive du vieil individualisme orthodoxe : dans son livre sur l'*Idée de l'État*, M. Henry Michel en a été l'historien subtil et compréhensif. Au changement dans les idées a correspondu un changement dans le droit : c'est elles qui l'ont renouvelé au contact des besoins.

B. *Le Nouveau Droit de la femme.* — De M. Maxime Le Roy, dans le *Temps* :

Comme l'a remarqué Paul Gide, la femme a en pratique beaucoup plus de droits que ne lui en accorde la loi interprétée strictement : nous allons voir comment.

L'hypothèque légale que la femme a sur les biens de son mari a été l'agent de cette émancipation.

Pour lui permettre de retrouver intacte sa dot à la dissolution de la communauté — ou d'un autre régime — la femme a une hypothèque sur les biens présents et à venir de son mari, hypothèque qui prend rang à compter du jour du mariage. Par son rang et sa généralité, cette hypothèque est un obstacle au crédit du mari, soit qu'il veuille vendre un immeuble — qui restera grevé de l'hypothèque de la femme, soit qu'il veuille faire un emprunt hypothécaire,

l'immeuble garantissant étant déjà soumis à l'hypothèque plus ancienne de la femme. Aussi en pratique, depuis longtemps, la femme cède son droit hypothécaire au créancier de son mari qui n'accepte d'être créancier qu'à cette condition de prudence élémentaire ; la femme par cet usage prend voix délibérative au chapitre. Les actes les plus importants du mari sont donc soumis à l'examen de la femme, et le régime matrimonial du Code perd son caractère autoritaire et masculin.

La femme dispose d'un autre moyen d'émancipation : le droit de renoncer à la communauté. Si elle renonce, les dettes que le mari aura faites comme chef de la communauté restent à sa charge exclusive, la femme étant complètement déchargée. Cette faculté diminue certainement le crédit du mari, ses créanciers pouvant craindre la perte d'une sûreté, importante surtout si la femme est riche. Aussi dans la pratique exigent-ils que la femme s'engage solidairement avec son mari. Celui-ci est donc forcé de consulter sa femme, de discuter avec elle-même pour obtenir son consentement à la garantie demandée Par là encore la femme est associée à l'administration de la communauté, contrairement aux articles formels du Code civil — sans d'ailleurs qu'il y ait aucune illégalité dans cette coutume.

Mais ce régime de fait n'est profitable qu'aux femmes aisées : on ne peut, en effet, parler d'hypothèque légale dans un ménage pauvre, et un créancier ne demandera pas à la femme ouvrière, disposant des mêmes ressources que son mari, de cautionner les prêts qu'il fait à celui-ci. Mais ici encore les principes rigides ont plié, et la femme pauvre a des droits analogues à ceux de la femme riche.

Le salaire de la femme, avons-nous dit, tombe dans la communauté — qui est en fait le régime des gens peu fortunés — et par conséquent est à la libre disposition du mari. Celui-ci peut le dépenser comme bon lui semble sans que la femme ait des moyens pratiques, suivant le Code, d'empêcher une dépense inutile au ménage.

La loi du 25 juillet 1850 fit la première brèche au droit léonin du mari : elle autorisait la femme à faire à la caisse des retraites des versements restant en dehors de la communauté et sans qu'une autorisation maritale fût nécessaire. La loi du 20 juillet 1886 permet à la femme de faire des dépôts à la caisse d'épargne sans autorisation également ; il est vrai d'ajouter que le mari a la faculté de faire opposition aux retraits. Mais les caisses d'épargne, par des moyens que certains juristes trouvent illégaux, — ce qui est discutable — ont rendu illusoire cette faculté en l'entourant de formalités nombreuses et assez compliquées.

En fait, les maris n'usent pas de leur droit. Ainsi donc, la femme ouvrière a le droit de prélever sur son gain la part qu'il lui plaît et d'en user à sa guise, sans ingérence maritale. La femme disposant de crédit en dehors de son mari devient une puissance avec laquelle celui-ci doit compter. Bien plus, contrairement aux dispositions formelles du Code, la femme, suivant les lois spéciales sur les caisses d'épargne, peut acheter dix francs de rentes nominatives, droit qu'elle a non comme épouse, mais comme déposante. De cette faculté les femmes usent largement : les deux tiers, d'après la statistique de 1898.

Enfin, il est à remarquer que, dans la pratique, le patron d'usine ne

demande pas à la femme qu'il embauche une autorisation maritale et la paye directement.

Si la tutelle maritale s'est affaiblie, celle de l'État s'est, au contraire, affermie. La loi du 2 novembre 1892 est décisive en ce sens : les filles au-dessus de dix-huit ans et les femmes ne peuvent être employées à un travail effectif de plus de douze heures consécutives, ni la nuit ni dans des travaux souterrains.

La femme en couches, par la loi du 15 juillet 1895, est assimilée à une malade : l'accouchement devient, en quelque sorte, un service social ; au nom de ses fins propres, la société intervient dans un acte jusque-là strictement intime.

Dans un esprit d'aide sociale, les tribunaux ont essayé de relever la catégorie si nombreuse des filles-mères laissées sans droit propre, par l'article 340 du Code civil, qui interdit la recherche de la paternité. Étendant très largement le principe de la responsabilité personnelle à l'égard du séducteur, ils accordent des indemnités à la fille séduite. Ils les accordent dans les cas les plus nombreux : abus d'une supériorité d'âge, de force physique, d'intelligence, de position sociale et de fortune, de la situation de patron, de l'influence que donnent les services rendus à la famille, d'une familiarité résultant de la parenté, de l'habitation commune. Il n'est pas nécessaire que l'enfant vive : ce n'est donc qu'indirectement que celui-ci est protégé, moins comme un enfant que comme un élément de préjudice. Il n'importe, s'il est protégé. Protection encore insuffisante, il est vrai, mais qui, en l'absence de la loi pour laquelle combattit si ardemment l'auteur de l'*Affaire Clemenceau*, suffit à rendre moins odieuse la législation injuste du Code civil.

Épouse, mère, ouvrière, la femme bénéficie d'un nouveau droit qui augmente sa personnalité en donnant des effets légaux à ses efforts et en la libérant de risques et de puissances qu'elle avait injustement à supporter.

Des considérations très étudiées de M. Maxime Leroy sur le passé et le présent de la femme légale doivent évidemment être rapprochés les vœux d'avenir qui suivent, et dont la discussion aura lieu pendant la composition de la *Revue Socialiste* de septembre.

Vœux adoptés par la Commission d'organisation du CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA CONDITION ET DES DROITS DES FEMMES. — Ces vœux seront soumis à la discussion et au vote du Congrès ; nous les extrayons du vaillant journal de Mme Marguerite Durand, *La Fronde :*

Ire SECTION. — QUESTIONS ÉCONOMIQUES, MORALES ET SOCIALES

SALAIRES. — ÉVALUATION DU TRAVAIL DE LA FEMME DANS LA FAMILLE. — DURÉE DU TRAVAIL. — HYGIÈNE

Égalité des salaires. — Le Congrès émet le vœu :

1. — Que le principe à travail égal salaire égal étant un principe de stricte équité, les administrations nationales, départementales, communales et hospitalières donnent l'exemple aux patrons en rétribuant de même façon les femmes et les hommes qu'elles emploient.

Travail dans les prisons, Établissements dits charitables, etc. — Le Congrès émet le vœu :

2. — Que des prix de séries soient établis pour les travaux féminins :

Qu'aucun établissement pénitentiaire, hospitalier, charitable ou autre ne puisse céder ou vendre à quiconque ces travaux à un taux inférieur aux prix de séries.

Abrogation des lois sur le travail des femmes. — Le Congrès émet le vœu :

3. — Que toutes les lois d'exception qui régissent le travail des femmes soient abrogées.

Nomination des inspectrices du travail. — Le Congrès émet le vœu :

4. — Que les inspectrices du travail soient élues par les syndicats féminins.

Extension de la loi de 1892 aux maisons de commerce. — Le Congrès émet le vœu :

5. — Que l'article premier de la loi de 1892 sur la durée du travail soit étendu et appliqué aux maisons dites de commerce, à toutes entreprises civiles ou autres sous réserve que la même réglementation régira le travail des ouvriers et employés des deux sexes.

Durée du travail et repos. — Le Congrès émet le vœu :

6. — Que la durée du travail, dans les administrations ou manufactures de l'État, dans le commerce ou l'industrie ou dans toutes entreprises civiles ou autres, soit fixée à huit heures au maximum, qu'un jour de repos soit assuré hebdomadairement et cela sans diminution sur les salaires actuels; que l'État patron fasse application immédiate de ce vœu à tous ceux qu'il emploie.

HYGIÈNE

Loi des sièges. — Le Congrès émet le vœu :

7. — Que la loi dite « Loi des Sièges » soit promptement votée par le Sénat et ensuite par la Chambre en seconde lecture.

Situation des domestiques. — Le Congrès émet le vœu :

8. — Que le travail des domestiques soit assimilé à celui des employés et ouvriers quant aux conditions de repos et d'hygiène.

Modifications du costume des femmes. — Le Congrès émet le vœu :

9. — Que les femmes ouvrières soient autorisées à se vêtir pour exercer leur métier d'une façon rationnelle pour leur sécurité et leur hygiène.

Évaluation du travail ménager de la femme. — Le Congrès émet le vœu :

10. — Que le travail de la femme dans la famille soit évalué.

Protection des apprentis. — Le Congrès émet le vœu :

11. — Que la loi protège l'apprentissage au delà des heures de travail et que les conditions d'hygiène soient observées pour l'apprenti après sa tâche.

Repos et indemnités pour les femmes en couches. — Le Congrès émet le vœu :

12. — Que, soit dans les administrations ou manufactures de l'État, soit dans les établissements industriels, soit dans les maisons de commerce et en général dans toute entreprise civile ou autre, les femmes aient la faculté de prendre un repos de quinze jours avant l'époque présumée de leurs couches; que les établissements employeurs soient tenus de leur accorder un congé de quatre semaines après leur accouchement; que pendant la durée de ce congé la femme ait droit à une indemnité quotidienne de deux francs, au minimum, à la charge de l'État; que l'État emploie à cette caisse de la maternité divers revenus à déterminer, notamment ceux que pourraient produire les bureaux de tabac directement exploités par lui.

Le Congrès émet le vœu :

13. — Qu'un séjour d'un mois au minimum dans les hôpitaux spéciaux ou les maisons de convalescence soit imposé à la mère qui, après son accouchement, ne pourra justifier de moyens d'existence pour elle et son enfant; cette mesure ayant pour but de supprimer tous les secours d'argent distribués par l'Assistance publique qui profitent trop rarement à la mère et à l'enfant.

MORALE. — UNE SEULE MORALE POUR LES DEUX SEXES

Suppression de la prostitution réglementée. — Le Congrès émet le vœu :

14. — Que soient abrogées toutes mesures d'exception à l'égard de la femme en matière de mœurs.

IIe SECTION. — ÉDUCATION

Éducation intégrale pour les deux sexes. — Le Congrès émet le vœu :

1. — Que l'éducation soit intégrale, c'est-à-dire qu'elle cultive chez tous, toutes les manifestations de l'activité humaine, et en conséquence que le programme général de l'éducation soit revisé.

Le Congrès émet le vœu :

2. — Que dans toutes les écoles publiques ou privées, fréquentées par l'adolescence, à l'enseignement spécial et professionnel soit associé un enseignement général, donné à tous et commun aux deux sexes, ayant pour triple objet :

1° D'assurer à chacun cette condition essentielle de la vraie liberté qui consiste à y voir clair en soi-même comme autour de soi;

2° De concourir par le lien intellectuel à la cohésion morale des nouvelles générations ;

3° De préparer dans le monde de la pensée la victoire définitive du bon sens et de la science, ou, en un seul mot, de la raison.

Le Congrès émet le vœu :

3. — Que dans l'enseignement de l'histoire, les éducateurs mettent en lumière la barbarie et l'injustice des guerres, et qu'ils développent chez leurs élèves l'admiration des savants, bienfaiteurs de l'humanité, de préférence à l'admiration des grands conquérants, violateurs de la Justice et du Droit.

Le Congrès émet le vœu :

4. — Que le programme de l'enseignement soit à base encyclopédique pendant toute la durée des études, de telle sorte qu'à quelque moment que l'enfant quitte l'école, il ait un ensemble de connaissances qu'il puisse développer par sa propre initiative.

Le Congrès émet le vœu :

5. — Que soient multipliées les écoles professionnelles préparatoires aux emplois artistico-industriels, industriels, commerciaux, etc., — écoles dans lesquelles seront en même temps donnés les éléments d'une culture générale suffisante.

Le Congrès émet le vœu :

6. — Que la loi sur l'enseignement laïque aux deux sexes ne tolère dans aucune école les affirmations dogmatiques qui se réclament de la liberté de l'enseignement pour asservir les consciences.

Éducation spéciale des jeunes filles. — Le Congrès émet le vœu :

7. — Que les établissements d'enseignement secondaire des jeunes filles préparent au baccalauréat, tant que le baccalauréat sera requis à l'entrée des carrières libérales.

Le Congrès émet le vœu :

8. — Que toutes les jeunes filles riches ou pauvres apprennent un métier.

Le Congrès émet le vœu :

9. — Qu'il soit institué un enseignement complémentaire féminin comprenant :

A. — La science de l'enfant. (Hygiène de la première enfance. — Physiologie et psychologie de l'enfant. — Méthode rationnelle d'éducation physique et morale de l'enfant.)

B. — La science domestique. (Hygiène de la famille. — Notions de médecine usuelle. — Économie domestique. — Art domestique.)

Le Congrès émet le vœu :

10. — Que dans les écoles primaires supérieures, dans les écoles professionnelles, dans les cours d'adultes, dans *tous* les établissements pour l'instruction secondaire des jeunes filles soient données des notions de droit suffisantes pour faire connaître à la

femme sa situation devant le Code et lui permettre ainsi de pouvoir toujours défendre ses intérêts et ceux des enfants qu'elle peut avoir.

Le Congrès émet le vœu :

11. — Que des crèches soient annexées à toutes les écoles et lycées de filles; que les jeunes filles y soient exercées avec toutes les précautions hygiéniques et morales sous la surveillance des médecins des crèches, à leurs fonctions et à leurs devoirs de futures mères de famille.

Le Congrès émet le vœu :

12. — Que, dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire pour les jeunes filles, une part soit faite à l'instruction agricole. Dans les premiers, on ne donnerait que des notions élémentaires de tout ce qui regarde les femmes à la campagne. Dans les seconds, le programme serait plus développé et spécial aux différentes régions agricoles;

Que soient fondées, comme en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, etc., des *écoles ménagères* pour les femmes qui veulent faire de l'exploitation agricole à leur compte, et des *fermes écoles* où l'on formerait des employées et des professeurs;

Que dans les chefs-lieux d'arrondissement, là où il existe déjà des chaires d'agriculture, soient données des conférences publiques gratuites afin de permettre aux femmes de toutes les conditions d'écouter l'enseignement des professeurs.

CO-ÉDUCATION

Le Congrès émet le vœu :

13. — Que dans tous les pays où l'enseignement d'État est donné séparément à chaque sexe, il soit donné désormais en commun.

Le Congrès émet le vœu :

14. — Que dans tous les pays et notamment en France où des institutions libres (écoles enfantines à part) ne peuvent devenir mixtes sans une autorisation presque impossible à obtenir, la co-éducation puisse être appliquée sans difficulté.

Le Congrès émet le vœu :

15. — En ce qui concerne la France en particulier, que l'article 11 de la loi du 30 octobre 1886 imposant à toute commune de plus de cinq cents habitants l'obligation d'avoir une école spéciale pour les filles, à moins que vu l'exiguïté de son budget elle ne soit autorisée par le Conseil départemental à remplacer les écoles spéciales par une école mixte, soit abrogé.

Le Congrès émet le vœu :

16. — Que dans les centres où existent des groupes scolaires, on opère la transformation de la séparation des sexes en co-éducation, en groupant les enfants par âge au lieu de les grouper par sexe.

Le Congrès émet le vœu :

17. — Que dans toutes les localités où existent des écoles mixtes, elles soient maintenues, et qu'en raison des soins que demandent les enfants, la direction de ces écoles soit confiée à des institutrices comme plus aptes à donner aux jeunes enfants les soins qu'ils demandent.

Le Congrès émet le vœu :

18. — Que les délégués, chacun dans leur pays, poursuivent cette transformation par les moyens qu'ils jugeront le mieux en rapport avec le milieu.

Apprentissage. — Le Congrès émet le vœu :

19. — Que les patrons soient obligés de faire passer à leurs apprentis un concours de fin d'apprentissage, mais seulement quand il y a contrat d'apprentissage, devant un jury dont les membres seront recrutés moitié parmi les syndicats professionnels ouvriers, moitié parmi les patrons.

Écoles professionnelles. — Le Congrès émet le vœu :

20. — Que le Conseil de surveillance des écoles professionnelles soit composé en nombre égal d'ouvriers et de patrons.

IIIe SECTION. — LÉGISLATION ET DROIT PRIVÉ

Modifications dans le style judiciaire. — Le Congrès émet le vœu :

Que les notaires, avoués, huissiers, tous officiers ministériels et publics, abandonnent leurs formules antiques et soient tenus de rédiger leurs actes en style clair, en langue moderne et en écriture lisible.

RÉFORME DES LOIS CONCERNANT LE MARIAGE QUANT AUX PERSONNES

Nationalité de la femme. — Le Congrès émet le vœu :

1. — Que la femme prenne la nationalité de son mari, à moins qu'elle ne se réserve par une déclaration faite, au jour de son mariage, devant l'officier de l'état civil, sa nationalité d'origine.

Suppression de l'article 213 du Code civil. — Le Congrès émet le vœu :

2. — Que l'article 213 du Code civil qui dit :

Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari,

soit supprimé purement et simplement, l'article 212 suffisant à lui seul pour définir les droits et les devoirs réciproques des époux.

Le Congrès émet le vœu :

3. — Que le divorce par consentement mutuel soit autorisé, après que les époux auront exprimé par trois fois devant le président du Tribunal civil, à trois mois d'intervalle les deux premières fois, à six mois d'intervalle la troisième fois, leur volonté de se séparer.

Le Congrès émet le vœu :

4. — Que le paragraphe II de l'article 324 du Code pénal qui déclare « excusable » le meurtre commis par l'époux sur l'épouse et son complice, à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale soit aboli.

Le Congrès émet le vœu :

5. — Que les articles 336, 337, 338 et 339 du Code pénal relatifs à la répression du délit d'adultère par le mari ou par la femme soient abrogés.

Le Congrès émet le vœu :

6. — Que l'article 288 du Code civil qui interdit le mariage entre complices soit abrogé.

Le Congrès émet le vœu :

7. — Que la folie dûment constatée pendant cinq années consécutives, soit admise comme cas de divorce, mais que cette adjonction à la loi de 1884 ne soit appliquée qu'après la revision de la loi de 1838 sur les aliénés.

RÉFORMES DES LOIS CONCERNANT LE MARIAGE QUANT AUX INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le Congrès émet le vœu :

8. — Que le régime de la séparation de biens avec communauté d'acquêts soit substitué comme régime légal à la communauté de biens.

Le Congrès émet le vœu :

9. — Que dans tous les cas de communauté, les biens mobiliers ou immobiliers en dépendant ne puissent être cédés ou aliénés qu'avec le consentement exprès et par écrit des deux époux à peine de nullité même à l'égard des tiers. Toutefois les époux pourront se donner réciproquement procuration à cet effet sous la condition que cette procuration soit passée devant notaire.

Le Congrès émet le vœu :

10. — Que la femme puisse recevoir hors la présence et le concours de son mari, le produit provenant de son travail et puisse librement en disposer.

Le Congrès émet le vœu :

11. — Que la femme abandonnée par son mari soit autorisée à prendre toutes mesures conservatoires et notamment à pratiquer saisie-arrêt sur les salaires de

son mari, par ordonnance du juge de paix sur simple requête à lui présentée par la femme.

(Ces vœux font partie de la loi Goirand votée par la Chambre et actuellement devant le Sénat.)

Le Congrès émet le vœu que l'article 214 soit ainsi modifié :

12. — Les époux habitent ensemble; toutefois la femme peut obtenir l'autorisation d'avoir une résidence séparée de celle de son mari. A cet effet, elle s'adresse au juge de paix du canton où elle habite, fait valoir les motifs de sa demande; le juge de paix statue après avoir entendu le mari en ses observations et sauf appel.

Le Congrès émet le vœu :

13. — Que les tribunaux prononcent dans tous les cas de conflit pouvant surgir entre le mari et la femme à l'occasion de l'exercice de la puissance maritale ou paternelle.

Le Congrès émet le vœu :

14. — Que la femme soit dispensée de toute autorisation maritale ou de justice pour s'obliger, ester en justice, etc. :

1° En cas d'absence du mari lorsqu'il y a urgence justifiée;

2° En cas de séparation de biens judiciaire;

3° En cas de peines afflictives, infamantes, morales ou administratives prononcées contre le mari.

ORGANISATION DE LA FAMILLE

Recherche de la paternité. — Le Congrès émet le vœu :

15. — Que la recherche de la paternité soit autorisée :

En cas de possession d'état;

En cas de preuves directes ou indirectes;

En cas de présomption ou d'aveu.

La procédure suivie sera celle des jugements rendus en Chambre du Conseil.

La publicité des débats et du jugement sera interdite.

Puissance paternelle. — Le Congrès émet le vœu :

16. — Que les mots « puissance paternelle » soient remplacés par ceux de « protection paternelle ».

Le Congrès émet le vœu :

17. — Qu'aucune autorisation de parents afin de contracter mariage ne soit nécessaire pour les enfants après l'âge de vingt et un ans accomplis.

(Abrogation des articles 148-151 et suivants du Code civil.)

Le Congrès émet le vœu :

18. — Que la femme puisse dans les mêmes conditions que l'homme être tutrice et être admise dans les conseils de famille.

Suppression des contrats de louage d'enfants dits contrats d'éducation. — Le Congrès émet le vœu :

19. — Que tous contrats de louage d'enfants sous prétexte d'éducation soient interdits, que les parents ou tuteurs ne puissent consentir pour les mineurs de contrat d'apprentissage que pour une durée de quatre années au maximum et qu'en aucun cas ces contrats n'engagent le mineur au delà de sa dix-huitième année.

Travail des enfants mineurs. — Le Congrès émet le vœu :

20. — Que le salaire des enfants mineurs soit insaisissable.

Le Congrès émet le vœu :

21. — Que tout mineur établissant qu'il peut vivre du produit de son travail ou de son salaire, sera émancipé de droit à partir de sa dix-huitième année, par simple ordonnance rendue sur sa demande par le juge de paix de son domicile, sans qu'il soit besoin de remplir d'autres formalités.

Le Congrès émet le vœu :

22. — Qu'un prélèvement, dont la quotité est à fixer, soit effectué de droit sur le salaire de l'enfant mineur, pour être déposé, en son nom, à la caisse d'épargne et lui être remis à son émancipation ou à sa majorité.

DROIT PUBLIC

Admission des femmes aux fonctions et charges publiques. — Le Congrès émet le vœu :

23. — Que l'obligation d'avoir satisfait à la loi de recrutement soit supprimée pour les femmes chaque fois que cette obligation est requise pour l'admission aux fonctions nationales administratives, municipales ou autres.

Le Congrès émet le vœu :

24. — Que toutes fonctions publiques, administratives, municipales, etc., et que toutes professions libérales ou autres, ainsi que toutes écoles gouvernementales spéciales ou autres, soient ouvertes à tous sans distinction de sexe.

DROITS CIVILS ET POLITIQUES ÉGAUX POUR LES DEUX SEXES

Le Congrès émet le vœu :

25. — Que les droits civils, civiques et politiques soient identiques pour les deux sexes.

Les enquêtes, réunions et congrès de l'Exposition. — L'on a fort loué le passage du discours relatif aux ouvriers, prononcé par le Ministre du Commerce, à l'occasion de la distribution des récompenses de l'Exposition :

De quoi serviraient à l'humanité les inventions les plus prodigieuses, les plus merveilleuses machines, si la condition de l'homme n'en était améliorée? Ce n'est pas à la perfection de l'outillage, c'est au bien-être de l'ouvrier qu'il convient de mesurer le degré de la civilisation.

L'homme est, dit-on, l'artisan de son propre bonheur. Encore faut-il que la société lui laisse le loisir d'y travailler : qu'elle ne l'abrutisse pas sous une tâche au-dessus de ses forces : qu'elle crée autour de lui une atmosphère de solidarité et de justice où se développent les bons instincts, où s'atrophient les autres.

Nous aimons aussi ces autres passages de l'admirable allocution de M. Millerand :

A l'aube d'une ère nouvelle, quand disparaît, sa tâche faite, un siècle dont nous ne pouvons que pressentir l'incontestable grandeur, n'est-ce point comme une revue des forces de l'humanité que nous venons de passer.......

..... Il est dans l'Exposition, sur les bords de la Seine, un palais d'allure simple, de lignes sobres. L'intérieur n'est pas moins austère que la façade. Pour tout ornement, des cartes et des graphiques. Le public y accourt cependant; aucune attraction n'aura eu plus de succès que le Palais des Congrès de l'Économie sociale.....

Jamais, en effet, l'apostolat social et scientique n'a réuni, sur les rives de la Seine, plus de nobles esprits, accourus de tous les points de l'horizon. De la fusion de leurs travaux, jailliront l'expansion et le rayonnement de découvertes fécondes, qui deviendront ainsi le patrimoine indivis de la grande famille humaine.

..... Les organisateurs de l'Exposition de 1878 peuvent revendiquer le mérite d'avoir, les premiers, institué une série de Congrès internationaux

pendant la durée d'une Exposition universelle. Il s'en tint vingt cette année-là. Leur succès, l'éclat du Congrès des électriciens qui se réunit lors de l'Exposition internationale d'électricité, développèrent le mouvement. Soixante-neuf Congrès furent contemporains de l'Exposition de 1889. Leur liste, cette année, en compte cent vingt-six.

Les sujets les plus divers, les plus spéciaux comme les plus généraux, ont constitué la matière de leurs travaux. Sur la liste de leurs adhérents, figurent les noms les plus illustres. La publication de leurs débats, des rapports qui y sont fournis, disent quelle riche contribution ils apportèrent au progrès humain.

Dès aujourd'hui, il nous est donné d'entrevoir quelques-uns des avantages et non des moindres, qu'en doit retirer la civilisation. Ils n'ont pas seulement précisé des problèmes, suggéré des solutions. Leur principal mérite est d'avoir mis en rapport direct des hommes faits pour s'estimer. Plus précieux que l'échange même des idées, ce contact dissipe les préventions, éveille les sympathies, prépare les collaborations futures.

Il est destiné à amener les conséquences les plus heureuses, les plus importantes, surtout dans ces questions si graves qu'embrasse l'économie sociale.

Dans toutes les autres parties de l'Exposition, on admire les produits de l'industrie. Ici se débat le sort des hommes qui ont travaillé à les créer.

Et en effet il y a des congrès et des réunions de toutes sortes, et pour préparer ces assemblées ou à leur occasion des enquêtes de tous genres. Il faudrait plusieurs volumes pour en rendre compte. Aussi ce que nous piquons depuis deux mois dans ce très modeste bulletin social ne mérite même pas le nom de glanage.

Mais nous tenons à affirmer que partout, après la revue du passé et la critique optimiste ou pessimiste du dix-neuvième siècle, s'est posée la question de l'avenir du vingtième siècle, et que beaucoup l'ont déjà baptisé : siècle de la solidarité scientifique et sociale. Presque partout nous retrouvons la même note, la même où elle aurait pu ne pas être formulée. Cette note générale a été supérieurement résumée et rendue par M. Atthalin, conseiller à la Cour de cassation, président de la commission de surveillance des asiles d'aliénés, lorsqu'il a reçu à l'asile clinique (Sainte-Anne) le Congrès international de psychiâtrie :

Aujourd'hui, messieurs, dans cette lutte grandiose contre la souffrance, la science n'est plus seule à combattre. Elle se double d'un élément dont l'aurore du vingtième siècle voit grandir les forces sous une irrésistible poussée. Le sentiment de la fraternité humaine et de la solidarité sociale se dresse aux côtés de la science, comme s'épanouit un arbre gonflé de sève. Un souffle passe : capital et travail, association, mutualité, division des charges dans la collectivité, assistance dans son acception vraiment égalitaire, sont autant de problèmes dont nous sommes trop épris pour qu'ils puissent — désormais descendus des régions de l'utopie et du rêve — rester plus longtemps sans solution effective et pratique.

C'est ainsi que, dans le double domaine de la science médicale et de la science sociale, la lumière monte, dissipant à la fois la souffrance et la misère; et qu'en se prêtant un mutuel et inébranlable appui, le philanthrope et le médecin, — qui bien souvent ne font qu'un, — marchent d'un pas sûr à la conquête de la Cité future.

Et quelle joie pour nous, messieurs, qui vous recevons ici, de voir votre Congrès répondre, par son éclat, aux légitimes ambitions de notre République comme à la splendeur de cette Exposition, nouvelle étape vers l'union des hommes et vers la paix universelle, qui abolira la misère en permettant de consacrer au bien-être des peuples l'entier produit de leur labeur!

Diderot, ami du peuple. — Significative aussi la célébration de la mémoire de Diderot, pendant les fêtes qui ferment le dix-neuvième siècle et ouvrent le vingtième. Ci-dessous le remarquable discours prononcé à cette occasion par M. Anatole France :

Des maîtres, qui sont nos amis, viennent ici vous parler de Diderot, philosophe, et de Diderot savant. Ce n'est pas à moi, c'est à Duclaux de vous montrer en Diderot, le précurseur de Lamarck et de Darwin, c'est à Ferdinand Buisson, c'est à Gabriel Séailles de vous parler du philosophe qui préféra l'examen utile des faits à la vaine recherche des causes et enseigna qu'il faut demander à la nature non pas « Pourquoi cela ? » comme font les enfants, mais « Comment cela ? » à la manière du chimiste et du physicien.

Pour moi, je n'ai qu'un mot à dire. Je voudrais vous montrer Diderot, ami du peuple.

C'était un homme excellent que le fils du coutelier de Langres. Contemporain de Voltaire et de Rousseau, il fut le meilleur des hommes dans le meilleur des siècles. Il eut la passion des sciences mathémathiques, physiques, des arts et métiers. Connaître pour aimer fut l'effort de sa vie entière. Il aimait les hommes et les œuvres pacifiques des hommes. Il forma le grand dessein de mettre en honneur les métiers manuels abaissés par les aristocraties militaires, civiles et religieuses. L'*Encyclopédie* dont il conçut le plan avec génie et dont il poursuivit l'exécution si courageusement, l'*Encyclopédie* est le premier grand inventaire du travail fourni par le prolétariat à la société. Et cet inventaire, avec quel zèle, quelle ardeur, quelle conscience Diderot et ses collaborateurs prirent soin de le dresser, c'est ce que le prospectus de l'*Encyclopédie* nous fait connaître.

« On s'est adressé, y est-il dit, aux plus habiles ouvriers de Paris et du royaume. On s'est donné la peine d'aller dans leurs ateliers, de les interroger, d'écrire sous leur dictée, de développer leurs pensées, d'en tirer les termes propres à leurs professions, d'en dresser les tables, de les définir, de converser avec ceux dont on avait obtenu des mémoires, et (précaution presque indispensable) de rectifier dans de longs et fréquents entretiens avec les uns, ce que d'autres avaient imparfaitement, obscurément et quelquefois infidèlement exprimé. »

Et Diderot ajoute :

« On enverra des dessinateurs dans les ateliers ; on prendra l'esquisse des machines et outils ; on n'omettra rien de ce qui peut les montrer distinctement aux yeux. »

A l'heure où les ennemis coalisés de la science, de la paix, de la liberté s'arment contre la République et menacent d'étouffer la démocratie sous le poids de tout ce qui ne pense pas ou ne pense que contre la pensée, vous avez été bien inspirés en rappelant, pour l'honorer, la mémoire de ce philosophe qui enseigna aux hommes le bonheur par le travail, la science et l'amour et qui, tourné tout entier vers l'avenir, annonça l'ère nouvelle, l'avènement du prolétariat dans le monde pacifié et consolé.

Son regard pénétrant a discerné nos luttes actuelles et nos succès futurs. Ainsi Diderot enthousiaste et méthodique recueillait les titres des artisans pour les mettre

au-dessus des titres des nobles ou des grands. Et il n'est pas possible de se méprendre sur ses intentions, si extraordinaires pour le temps. « Il convient, a-t-il dit, que les arts libéraux, qui se sont assez chantés eux-mêmes, emploient désormais leur voix à célébrer les arts mécaniques et à les tirer de l'avilissement où le préjugé les a tenus si longtemps. »

Voilà donc au milieu du dix-huitième siècle, les métiers honorés, chose étrange, nouvelle, merveilleuse. Les artisans demeurent humblement courbés sous les dédains traditionnels. Et Diderot leur crie : Relevez-vous. Vous ne vous croyez méprisables que parce qu'on vous a méprisés. Mais de votre sort dépend le sort de l'humanité entière. Diderot a inséré dans l'*Encyclopédie* la définition que voici de l'ouvrier manuel, du journalier :

« *Journalier*, ouvrier qui travaille de ses mains et qu'on paye au jour la journée. Cette espèce d'homme forme la plus grande partie d'une nation ; c'est son sort qu'un bon gouvernement doit avoir principalement en vue. Si le journalier est misérable, la nation est misérable. »

Est-ce trop de dire après cela que Diderot dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire; Diderot mort depuis cent seize ans, nous touche de très près, qu'il est des nôtres, un grand serviteur du peuple, un défenseur du prolétariat, j'oserai dire, en prenant le mot dans une large acception, un socialiste.

La victoire du prolétariat est certaine. Ce sont moins les efforts désordonnés de nos adversaires que nos propres divisions et les indécisions de notre méthode qui pourraient la retarder. Elle est certaine parce que la nature même des choses et les conditions de la vie l'ordonnent et la préparent. Elle sera méthodique, raisonnée, harmonieuse. Elle se dessine déjà sur le monde avec l'inflexible rigueur d'une construction géométrique.

Le Congrès international des Associations ouvrières de Production. — Principales résolutions adoptées par le Congrès :

Du passé, des attaches philosophiques et des précurseurs de la coopération. — Le Congrès international émit l'opinion que l'histoire de la coopération se lie intimement à celle du Socialisme, et que ses attaches philosophiques se rapportent à toutes les théories, plans ou systèmes ayant en vue l'organisation du travail dans le bonheur de l'humanité.

Les précurseurs marquants et immédiats de l'idée coopérative sont : Saint-Simon, Fourier, Robert Owen et Buchez.

De la solidarité par la coopération. — Le Congrès international émit l'opinion que la sauvegarde de l'idée morale, que la pratique de solidarité dans la coopération, ne peuvent être mieux assurées que par l'association d'associations, pour tous les objets et sous toutes les formes, et surtout en ce qui concerne le régime de l'assurance, qui ne peut exister qu'imparfaitement et incomplètement dans une seule association.

De l'éducation coopérative : devoirs de la coopération envers l'individu (*enfant, adulte, vieillard*). — Considérant que l'éducation coopérative doit s'imposer par l'exemple ;

Considérant que ce n'est que par l'ensemble que l'on peut arriver au minimum de frais dans les dépenses d'intérêt général, ayant en vue la sécurité de l'individu, la préparation de l'avenir et l'assistance à la vieillesse;

Exprime le vœu :

Qu'il soit formé par les associations une association générale d'assurances s'appliquant à tous les risques et à toutes les conditions de l'individu.

LA COOPÉRATION AU POINT DE VUE INDUSTRIEL ET ÉCONOMIQUE

1° *Taux du salaire dans les associations.* — Le Congrès émit l'avis que les ouvriers associés doivent se contenter du salaire moyen dans leur corporation et dans la localité, afin de pouvoir concourir avantageusement aux adjudications — et que, pour les professions où il existe une Chambre syndicale, le taux des salaires fixés et obtenus par la Chambre syndicale serve de base à l'établissement de ce salaire moyen.

Quand il s'agit de travail à façon, il doit être fixé un minimum de salaire hebdomadaire.

2° *Répartition des bénéfices.* — Le Congrès déclara que, dans toute Association ouvrière, une répartition de 25 p. 100 au moins sur les bénéfices doit être faite entre les associés, employés, auxiliaires ou similaires au prorata du salaire, des heures du travail ou des appointements; et que, dans tous les cas, la part des bénéfices répartie ne peut jamais être inférieure à la somme totale des dividendes attribués au capital.

Il engagea d'ailleurs les associations, dans la période de début, à être très prudentes dans la répartition des bénéfices.

3° *Durée de la journée.* — Le Congrès exprima l'opinion que les associations ouvrières doivent, afin de diminuer les chances de chômage, abaisser graduellement le nombre des heures de travail.

4° *Admission des auxiliaires au titre d'associés.* — Le Congrès fut d'avis que les Associations ouvrières doivent, par leurs statuts, faciliter l'admission des auxiliaires dans l'association, notamment en décidant que la part de bénéfices à leur revenir leur soit retenue pour former le capital nécessaire leur permettant de devenir associés.

5° *Travail aux pièces.* — Le Congrès exprima l'avis que les associations ouvrières doivent toujours chercher à supprimer dans leurs ateliers le travail aux pièces.

De la formation des associations ouvrières de production et de leur capital. — Le Congrès fut d'avis qu'il y a lieu d'étudier la formation d'associations générales ouvrières auxquelles peuvent également participer les femmes et dont le capital serait fourni :

1° Partie par les Associations à titre collectif;

2° Partie par les coopérateurs des Associations à titre individuel;

3° Partie par d'autres éléments, en réservant à l'élément extérieur à la coopération une part d'influence correspondant à l'importance de son concours à l'œuvre commune.

Administration et direction des associations. — Le Congrès exprima le désir de voir les directeurs posséder les notions de comptabilité leur permettant de diriger eux-mêmes ce service capital comme ils dirigent les autres services de leur entreprise.

Il rappela aux coopérateurs :

Que les associations sont actuellement prospères en nombre et comme industries;

Que le succès tient au choix éclairé de la direction, à la bonne production des associés et à l'ordre apporté dans l'administration ;

Que l'insuccès réside dans une direction faible, dans la comptabilité mal tenue, et aussi dans des changements inconsidérés de directeurs, changements qui témoignent trop souvent de l'indiscipline des associés, indiscipline toujours fatalement funeste à l'association.

Propagande et solidarité coopératives. — Le Congrès exprima l'avis que les associations ouvrières dont la situation d'affaires est prospère doivent consacrer une partie de leurs bénéfices aux œuvres de solidarité et de propagande coopératives.

Le Congrès :

Considérant qu'il y a un intérêt social à voir se développer davantage les bienfaits de la coopération de production ;

Considérant toutefois que reléguées à la petite industrie, les associations ne peuvent faire participer à leurs bénéfices qu'une bien faible minorité de travailleurs ;

Décide :

Qu'il y a lieu de nommer une commission internationale avec mandat d'élaborer des statuts types permettant aux associations ouvrières de production de recevoir le capital étranger, sans déroger au principe égalitaire, base fondamentale de nos institutions.

La coopération dans ses relations extérieures. — Le Congrès vota les diverses résolutions suivantes :

Il y a un intérêt supérieur pour la coopération en général et pour les associations de production en particulier, à fonder dans chaque pays où elles seront un certain nombre, une fédération ou association d'associations.

Le Congrès préconise l'union effective des associations de production avec d'autres groupements poursuivant un but humanitaire ou d'émancipation sociale.

Le Congrès émet le vœu que les associations ouvrières participent effectivement à la création et au groupement d'œuvres dites « Universités Populaires » et « Palais du Peuple ».

Le Congrès émet le vœu que les associations coopératives de production soient représentées largement dans les conseils du travail du gouvernement de leurs pays respectifs.

Le Congrès décide que dans quelque circonstance que ce soit, les coopérateurs de tous les pays doivent avoir recours à l'arbitrage pour le règlement des différends qui peuvent se produire entre eux.

Relations commerciales internationales entre les associations ouvrières de production et les sociétés coopératives de consommation. — Sur l'initiative de M. Salas (Juan Auton), le Congrès vota en principe la fondation d'un centre international de relations commerciales entre les associations ouvrières de production et les sociétés coopératives de consommation :

Et renvoya cette proposition avec avis favorable au Congrès de l'alliance coopérative internationale en le chargeant de la nomination d'une commission qui devrait réaliser le projet.

Le Congrès international des sociétés ouvrières de production ;

Renouvelant de la façon la plus formelle les vœux émis précédemment dans les Congrès internationaux de l'Alliance coopérative tenus à Paris et à Delft, sur le même sujet ;

Emet le vœu que les associations coopératives de consommation, afin d'affirmer la véritable solidarité qui les unit aux sociétés coopératives de production industrielle ou agricole, leur donnent toujours la préférence à égalité de prix, dans leurs achats divers, et dans ce but entretiennent des rapports suivis avec elles par l'intermédiaire de leurs chambres consultatives.

Les trois congrès des sociétés coopératives de consommation. — Extrait du journal *Les Coopérateurs belges :*

Trois congrès coopératifs se sont tenus simultanément à Paris dans le courant du mois de juillet.

Le premier en date a été organisé par la *Bourse Coopérative*, espèce de fédération des sociétés coopératives socialistes, dont le citoyen Guillemin est le secrétaire général.

Le but de ce Congrès était d'entraîner les coopératives socialistes dans une action commune et de les voir consacrer une partie de leurs bénéfices à la propagande socialiste, à l'instar de ce qui se fait en Belgique.

Malheureusement, nos camarades socialistes français sont divisés en diverses écoles et la grande difficulté ne semble pas être de faire quelques légers sacrifices pour la propagande socialiste, mais de décider à quel groupement ces sacrifices seraient faits. Une assemblée de coopérateurs serait certainement d'accord pour voter une certaine somme à consacrer à des œuvres sociales, mais les membres se diviseraient, aussitôt qu'il s'agirait de désigner l'œuvre qui profiterait de ces largesses coopératives.

Il nous a semblé aussi que l'esprit qui règne parmi les coopérateurs qui se disent socialistes n'est point fraternel, de plus, on se dit socialiste mais on ne veut pas entendre parler de participation à des luttes politiques et électorales, comme s'il était possible d'arriver à la fin poursuivie, sans user des moyens nécessaires pour cela.

Nos amis Anseele et Léonard ont montré, par des exemples et des faits précis, qui faisaient contraste avec la *parlomanie* de quelques-uns de nos camarades français, ce que les coopérateurs socialistes devaient faire ou avaient fait déjà.

Bref, après des discussions fort longues, l'accord s'est établi entre coopé-

rateurs socialistes. Il a été décidé, notamment, qu'une part des bénéfices ou bonis des coopératives socialistes serait versée à la propagande, avec un minimum de 10 centimes par an et par membre. Il a été décidé aussi de créer une société d'assurance coopérative contre l'incendie et les accidents, enfin, on a décidé de constituer définitivement la *Bourse centrale des Coopératives de France* qui aura pour fonction de faciliter la création de nouvelles coopératives, de les fédérer entre elles et de centraliser tous les renseignements qui les intéressent.

Parlant de ce congrès, le *Temps*, organe important de la bourgeoisie républicaine modérée, écrit ce qui suit :

Le Congrès des sociétés coopératives socialistes qui vient de se terminer marque une date dans l'histoire du socialisme.

Nous avons, en annonçant son ouverture, indiqué brièvement les étapes du parti socialiste dans sa conquête partielle des coopératives et comment il s'efforce depuis quelques années d'accaparer le mouvement coopérateur qu'il combattit autrefois. Le seul fait qu'un congrès de sociétés coopératives socialistes ait pu être réuni et compter un nombre respectable de délégués est une victoire pour lui, victoire remportée par les évolutionnistes comme M. Jaurès contre les révolutionnaires comme M. Guesde, par les partisans « de la politique des résultats » contre les partisans « du tout ou rien ».

Le *Temps* grossit les choses à plaisir. Il est certain que Guesde et ses amis ont combattu la coopération, mais ils reconnaissent aujourd'hui, comme nous-mêmes, qu'elle est un excellent *moyen* entre les mains des travailleurs socialistes pour arriver au *but* qu'ils poursuivent : l'émancipation complète du prolétariat.

Le congrès officiel. — Le second Congrès des sociétés coopératives de consommation, sous la présidence du professeur Charles Gide, a tenu ses séances du 15 au 17 juillet au Palais des Congrès de l'Exposition.

Ce Congrès était international et un grand nombre de pays y étaient représentés mais les discussions qui y ont eu lieu ont surtout roulé sur les intérêts de la coopération française.

Nommé président par acclamation, Charles Gide, le vaillant apôtre de la coopération française, a rappelé son discours d'ouverture du Congrès de 1889. A la séance officielle où les délégués de chaque pays ont exposé brièvement la situation de la coopération dans leur nation respective, M. Gide a répondu à chacun avec un tact, un esprit extraordinaire, une connaissance très approfondie des hommes et des choses de la coopération dans tous les pays. Ces petits discours auraient dû être recueillis par la sténographie, car c'étaient tous des petits chefs-d'œuvre !

La principale question discutée à ce Congrès était la suivante :

De la nécessité d'un programme commun pour toutes les sociétés coopératives de consommation.

C'est M. de Boyve, de Nîmes, qui avait été chargé de faire le rapport sur cette question. Le projet de résolution suivant était proposé par lui au Congrès comme conclusion de son rapport :

1° Adhérer au Comité central de l'Union des sociétés coopératives ;

2° Déclarer que la Coopération doit viser à la centralisation de ses achats par la création d'un Magasin de gros. Cette création sera entourée de toutes les précautions

nécessaires et ne devra être réalisée qu'après une étude approfondie de la question et l'assurance à peu près certaine du succès ;

3° Affirmer que cette organisation doit être créée en vue de la conquête de l'industrie.

La discussion a duré deux heures. M. de Boyve, M. de Gide, quelques coopérateurs français socialistes et autres ont parlé à diverses reprises ainsi que nos amis Anseele et Jaurès.

Finalement, Charles Gide a déposé l'ordre du jour que voici, auquel Jaurès et Anseele se sont ralliés et qui a été adopté à l'unanimité :

Le Congrès, désireux de laisser chaque société libre dans la rédaction de ses statuts et dans l'emploi de ses bonis, mais convaincu aussi de la nécessité d'une entente commune sur certains points pour que le mouvement coopératif puisse devenir un facteur décisif de l'évolution sociale ;

Invite les sociétés à organiser en commun une agence de renseignements commerciaux et d'achats ou tout au moins, pour commencer, à établir une entente cordiale entre les agences qui seraient créées séparément.

Les socialistes, venus au Congrès pour soutenir leurs opinions ont demandé qu'un amendement soit ajouté pour qu'une partie de ces fonds puisse servir à instituer :

1° Une caisse de crédit servant aux ouvriers, tenus encore par les petits commerçants, afin de les attirer à la coopération ;

2° Une proposition ainsi formulée : « Considérant que le chômage est une des plus grandes plaies de la société actuelle, le Congrès invite toutes les sociétés à créer une caisse qui soutiendra surtout les coopérateurs ouvriers victimes d'une grève survenue pour la défense des salaires actuels, reconnus comme un minimum pour vivre. »

C'est aux applaudissements de tout le Congrès que ces deux amendements ont été soutenus.

Malgré cela, une discussion assez confuse s'est élevée ensuite sur cette question qui est la plus importante du Congrès.

M. Gide a proposé un amendement énumérant toutes les œuvres auxquelles le fonds collectif de développement pourra servir.

De son côté, le citoyen Jaurès a proposé que ce fonds collectif serve à toute œuvre sociale et à hâter l'évolution dans le sens de l'abolition du salariat.

D'autres résolutions ont encore été votées. Citons les suivantes :

Toute société coopérative de consommation doit inscrire dans ses statuts qu'en dehors du fonds de réserve légal remboursable, il sera constitué un *fonds de réserve collectif* assez important pour lui permettre :

1° D'assurer son existence et de donner à ses opérations toute l'extension possible ;

2° D'apporter son concours dans tous les plans ayant pour objet de réaliser un progrès économique par la coopération.

Puis celle-ci :

Le Congrès, convaincu de l'immoralité du système commercial et industriel actuel invite les coopérateurs des sociétés de consommation à se mettre en mesure d'aborder la coopérative de production, afin de pouvoir s'approvisionner eux-mêmes et être possesseurs de leurs instruments de travail,

Puis encore :

Les sociétés coopératives de production seront impersonnelles, c'est-à-dire qu'elles seront propriété des organisations coopératives et syndicales.

Elles seront administrées par un conseil formé de délégués de ces organisations.

Les ouvriers et employés toucheront un salaire normal pour une durée de travail de huit heures.

Les bénéfices serviront à étendre ou à créer d'autres œuvres sociales.

Enfin, le Congrès a invité les sociétés coopératives de consommation à entrer dans la voie fédérative nationale et internationale pour leurs achats.

Tout cela est fort bien, mais il faudra passer aux actes sans lesquels les paroles et les résolutions prises ne sont rien.

Le Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale. — Ce troisième Congrès s'est réuni pendant quatre jours, du 18 au 21 juillet.

Plusieurs gouvernements étrangers s'y étaient fait représenter officiellement. Le gouvernement belge y avait envoyé un fonctionnaire de l'Office du travail.

Les grandes organisations coopératives fédérales de tous les pays y étaient représentées. La Belgique y avait plusieurs délégués, comme aux congrès précédents : Anseele y représentait le *Vooruit ;* Huet, le Progrès de Jolimont ; Defnet et Dasbeek, la Maison du Peuple de Bruxelles ; Bertrand et Zéo, la Fédération des Coopératives socialistes.

Le Congrès a nommé comme président M. Siegfried, député, ancien ministre du commerce, et parmi les vice-présidents, notre ami L. Bertrand.

Les discussions de ce Congrès ont été très intéressantes. De nombreux rapports préliminaires avaient été imprimés.

Un Comité international a été constitué à raison de deux délégués par pays. Pour la Belgique, le choix s'est porté sur nos amis Zéo et Bertrand.

Ces différents Congrès, à part les échanges d'idées qui y ont eu lieu et les résolutions qui y sont adoptées, ont eu le grand avantage de réunir les hommes qui, dans tous les pays, sont à la tête du mouvement coopératif. Ces Congrès créent des liens entre les hommes et rendent ainsi de grands services au mouvement coopératif international, indépendamment des relations d'affaires commerciales qui sont appelées à se développer de plus en plus.

A ces divers titres, les Congrès de 1900 auront été utiles, sans aucun doute.

Les Sociétés coopératives de consommation au Palais de l'Economie sociale. — Les sociétés françaises sont au nombre d'une cinquantaine et occupent trois petites salles contiguës désignées sous le nom de classe 107, plus trois grands tableaux dans la salle du premier étage, logés là sans doute faute de place en bas. Quant aux sociétés de consommation étrangères, elles ne sont pas nombreuses : celle d'Allemagne, de Suisse, de Hollande, etc., se sont abstenues — non par mauvaise volonté, sans doute, mais parce que personne ne les a invitées ; c'est donc plutôt notre faute que la leur.

Cependant, les sociétés de quelques pays ont exposé spontanément : Angleterre, Belgique et Italie. Encore celles d'Angleterre n'ont-elles qu'une exposition collective de l'Union coopérative, et celles d'Italie n'ont-elles guère envoyé que des registres magnifiquement reliés. Ajoutons encore quelques sociétés russes, soi-disant coopératives mais ayant plutôt le caractère d'économats patronaux, et deux sociétés des Etats-Unis, intéressantes parce qu'elles sont formées par des étudiants des universités, mais très

restreintes dans leur objet, car elles ne concernent que l'achat des livres et papeteries.

Revenons à nos sociétés françaises. Environ 50 sur 1,500, ce n'est guère ! 1 sur 30. Toutefois, s'il faut s'en attrister comme symptôme d'indifférence chez les coopérateurs, il faudrait plutôt s'en réjouir au point de vue esthétique, car si chacune des 1,500 sociétés avait envoyé un tableau hérissé de chiffres ou bariolé de diagrammes, tous, d'ailleurs, plus ou moins semblables, comme ceux qui tapissent les murs de nos salles, il y en aurait eu quelques kilomètres et le visiteur le plus zélé aurait pris la fuite. Ce qu'il faut déplorer, c'est que l'on n'ait pas pu d'abord faire une sélection entre les sociétés les plus intéressantes, ensuite établir un classement méthodique au point de vue de la nature de leurs opérations ou de l'emploi de leurs bonis, enfin et surtout, dresser un tableau d'ensemble donnant en quelques chiffres globaux une idée générale du mouvement coopératif en France, comme le beau panneau de l'Union coopérative anglaise où se lisent en chiffres d'or, sur des plaques de simili-marbre noir, les effectifs imposants de la grande armée coopérative et de ses opérations. Malheureusement, pour procéder de la sorte, il aurait fallu une organisation qui fait complètement défaut chez nous.

Il y a pourtant chez nous aussi une « Union coopérative » bien connue de nos lecteurs, et c'est elle qui expose un des grands tableaux du premier étage dont je parlais tout à l'heure. On peut même dire que c'est à elle que revient l'honneur de l'exposition de la classe 107, car presque toutes les sociétés qui ont exposé sont précisément parmi celles qui ont adhéré à l'Union et auxquelles elle a su inspirer un certain sentiment de solidarité. Quant au groupement de sociétés socialistes, qui s'appelle : « La Bourse Coopérative », il n'a pas exposé, et non plus, croyons-nous, aucune des sociétés qui se rattachent uniquement à elle — probablement parce qu'elles ont estimé que l'Exposition avait un caractère trop gouvernemental et trop bourgeois. Tout de même le fondateur et secrétaire de ladite Bourse a accepté de faire partie du jury chargé de décerner les récompenses.

Parmi les Sociétés de consommation les plus anciennes, les plus dévouées à l'Union coopérative, celles dont les représentants figurent dans le Comité central et dont nous retrouvons les visages amis dans tous nos Congrès, voici la *Société du XVIII[e] arrondissement*, la *Philanthropique* de Saint-Rémy-sur-Avre, l'*Economie sociale* de Clichy, l'*Union* de Limoges, l'*Abeille Suresnoise*, la *Fraternelle* de Cherbourg, la *Ménagère* de Grenoble, la *Fédération des Employés du P.-L.-M.*, etc. Mais pourquoi faut-il que nous y regrettions l'absence de la sœur aînée, presque de la mère de famille, l'*Abeille Nimoise ?*

Elles paraissent toutes en bonne santé, mais elles semblent toutes aussi être arrivées à un point limite ; elles ne font pas non plus d'expérimentations sociales ; elles suivent leur petit bonhomme de chemin et comme elles s'y trouvent bien, elles ne s'en écartent pas. Elles bornent généralement leur ambition à se faire construire de belles maisons qui servent de siège à leurs magasins et de placement à leurs sociétaires.

Quelques autres sociétés, qui adhèrent de même à l'Union coopérative, mais qui se rattachent aussi à la Bourse coopérative, ont des vues un peu plus ambitieuses, qu'elles doivent peut-être à leurs tendances socialistes. Ainsi l'*Alliance des Travailleurs* de Levallois-Perret au premier rang, l'*Egalitaire* de Belleville, la *Revendication* de Puteaux, cherchent à employer une part de leurs bonis en œuvre de solidarité, prêts gratuits, retraites, assurances ou subventions à certaines associations ouvrières, notamment à la Verrerie ouvrière d'Albi. L'*Egalitaire* de Belleville et l'*Avenir* de Plaisance (celle-ci, malheureusement, n'a pas exposé) ont donné, il y a deux ans, un bel exemple de solidarité en avançant à elles deux, les 100,000 francs nécessaires pour sauver la Verrerie ouvrière à un moment où sa situation paraissait désespérée. D'autres sociétés de consommation, la *Revendication* de Puteaux, l'*Economie* de Clichy l'ont aidée en lui achetant des bouteilles à des prix supérieurs de 20 p. 100 à ceux du commerce.

Parmi les sociétés qui ont exposé, il en est deux, les deux plus grandes par le nombre de leurs membres et le chiffre de leurs ventes, la *Moissonneuse* et l'*Association des Employés civils de l'État*, la première comptant 13,000, la seconde 16,000 membres, qui n'appartiennent pas à l'Union Coopérative. J'ai lieu de croire, du reste, que quand bien même elles voudraient y adhérer, elles n'y seraient point reçues. L'une et l'autre, en effet, ont compromis la cause de la coopération plus qu'elles ne l'ont servie.

La *Moissonneuse*, qui aurait pu devenir, par son effectif imposant et par sa situation en plein faubourg Saint-Antoine, une des grandes forces de la coopération en France,

a gâché le plus bel avenir par l'absence totale d'esprit de solidarité, par l'incurie (j'emploie le mot le plus poli) de son administration, et, malgré ses prétentions socialistes, par son indifférence pour toute propagande sociale. Elle voit, depuis quelques années le chiffre de ses affaires et le nombre de ses membres diminuer et c'est bien le cas de lui appliquer la maxime énoncée dans le rapport présenté à la dernière assemblée par son secrétaire : « Il faut oser dire que la marche d'une société dépend de son niveau moral et que l'un et l'autre sont intimément liés. » C'est vraiment dommage qu'on n'ait pas osé le dire plus tôt! Disons, toutefois, que c'est une bien grosse machine à diriger pour des ouvriers et que c'est sa grandeur qui l'a perdue.

Quant à l'*Association des Employés civils*, celle-là, quoique par des raisons différentes, s'est mise aussi en dehors du mouvement coopératif. C'est une maison de commerce pure et simple, qui ne procure à ses membres et ne cherche d'autre avantage que le bon marché. C'est à peine si elle mérite le titre d'association coopérative, car le caractère essentiel de toute association coopérative, celui d'être ouverte à tous, lui fait défaut. Le nombre des actions est limitée et la plupart des membres sont de simples adhérents qui ne deviendront jamais actionnaires. Elle ressemble tout à fait, d'ailleurs, à la société des fonctionnaires de Londres, *Civil Service*, qui est un des plus grands magasins de la capitale et qui est constituée à peu près sur les mêmes bases, mais qui est regardée aussi par les vrais coopérateurs anglais comme étrangère à la coopération. La seule excuse commune à l'une comme à l'autre, c'est que se recrutant uniquement parmi les fonctionnaires et les employés, généralement dans la classe aisée, elles n'ont pas à se préoccuper de questions ouvrières.

Il y a huit ou dix boulangeries et deux ou trois boucheries qui ont exposé et qui sont prospères. Cette dernière branche de la coopération ne serait pas si inaccessible qu'on l'a cru jusqu'à présent. Signalons aussi, dans le Cher, un restaurant coopératif qui paraît admirablement constitué. Il y a, du reste, en ce moment, une forte poussée dans le sens des restaurants coopératifs. Plusieurs vont s'ouvrir à Paris, dont un dans le quartier latin pour les étudiants. Et il est bien temps, en effet, que la coopération, qui jusqu'à présent n'avait fonctionné que pour les gens en ménage, s'occupe un peu des célibataires.

Mentionnons, pour terminer, une société exposante d'une nature assez originale, c'est la *Société coopérative d'approvisionnements des Coiffeurs*, à Paris. Il sont 160 qui achètent en commun toutes drogues nécessaires à leur industrie et fabriquent dans un laboratoire commun leur pommade, eau de quinine, etc. C'est exactement ce que font les agriculteurs dans leurs syndicats pour l'achat des engrais chimiques. Mais cette forme de la coopération pour l'achat de matières premières, quoiqu'elle pût aussi bien être utilisée par les artisans, petits producteurs, industriels, que par les producteurs agricoles et qu'elle le soit, en effet, sur une grande échelle en Allemagne, et quasi inconnue en France, et je crois que cette association coopérative de coiffeurs est presque le seul exemple qu'on pût en trouver.

En somme, l'impression qui se dégage de cette exposition des sociétés de consommation c'est qu'il y a en France beaucoup de bonnes volontés, mais pas beaucoup de résultats, des efforts nombreux et intelligents, mais qui semblent condamnés, par leur éparpillement et leur incohérence, à piétiner sur place. Il est vrai que cette impression mélancolique ne se dégage que d'un champ d'observations bien restreint et se limite aux cloisons de trois petites salles, mais il n'est pas dit qu'elle ne fût pas la même pour qui pourrait embrasser d'un seul coup d'œil tout l'ensemble et toute la vie de notre pays.

Ch. Gide.

Le Congrès de sociologie coloniale. — Ramas de dissertations humanitaires, auxquelles il ne manque plus, afin que l'on ait confiance en la sincérité de leurs auteurs, que de vigoureux et réels efforts pour passer de la théorie à la pratique. De tout ce fatras nous extrayons les vœux suivants relatifs : 1° A l'alcool; 2° à la législation; 3° au travail.

A. — Étant donné que la prospérité des colonies tropicales est liée au maintien et au développement de la population indigène, le Congrès émet le

vœu que les accords pris dans les actes de 1890 et 1899 pour restreindre le commerce des spiritueux dans le continent africain soit généralisé et qu'un accord diplomatique vienne les étendre à toutes les colonies où il existe une population indigène.

Que les gouvernements fassent comprendre aux pouvoirs locaux les dangers de la consommation intensive de l'alcool.

B. — En ce qui concerne l'organisation de la famille et de la propriété, il est désirable de laisser aux indigènes le bénéfice de leurs coutumes, toutes les fois qu'elles ne sont pas incompatibles avec le respect dû à la vie et à la liberté humaines.

Il est désirable de maintenir les juridictions indigènes, sauf à exercer sur ces juridictions une surveillance plus ou moins étroite.

Par exception, en ce qui concerne le droit des obligations et le droit commercial, il est au contraire désirable d'édicter pour les indigènes un code se rapprochant des législations européennes.

C. — 1° Les conditions légales du louage de la main-d'œuvre indigène, sous les tropiques, consacreront la liberté individuelle. Tout contrat de louage devra se former et se résoudre d'après les principes du droit européen. Néanmoins, pour tous travaux de force, autres que ceux de l'agriculture, il ne pourra être employé d'indigènes au-dessous de dix-sept ans, l'âge maximum pour lesdits travaux étant fixés à quarante-cinq ans révolus.

2° La durée des heures de travail par jour sera, autant que possible, fixée à huit heures, coupée par un repos de plusieurs heures.

Quand donc ce régime sera-t-il appliqué aux travailleurs blancs!

3° Lorsque la ration alimentaire sera fournie par l'employeur, elle sera calculée de façon à entretenir la santé et sauvegarder les forces physiques des engagés.

4° Toute entreprise, soit publique, soit privée, devra assurer les soins médicaux aux indigènes tombés malades ou blessés à l'occasion du travail.

Le Congrès international de l'Art public. — Avec la présidence d'honneur de M. Bernaert, ministre d'État en Belgique, et sous la présidence effective de M. John Labusquière, conseiller municipal de Paris, — avec le concours entre autres de M. le comte Suzor, de Saint-Pétersbourg ; M. le baron de Gaymuller, délégué de l'Allemagne ; M[lle] Anna Caulfield, attachée au département des beaux-arts aux États-Unis ; MM. Eugène Müntz, de l'Institut ; Le Breton, directeur des musées de Rouen ; Georgeslain, conservateur du musée Carnavalet ; Charles Normand, etc. ; Marius Vachon, secrétaire général du Congrès, — inauguré avec éclat à Paris, dans la belle salle des Prévôts de l'Hôtel de Ville, le congrès de l'Art public, s'est terminé à Rouen, la vieille ville normande aux admirables monuments, où, pour couronner leurs travaux, les congressistes s'étaient rendus comme en pèlerinage. — Pendant les huit jours qu'ils se sont réunis, les délégués de tous pays

ont abordé, au triple point de vue technique, historique, juridique, les questions multiples qui touchent à la conservation et au respect des monuments du passé, à la création de milieux d'art dont le pauvre, aussi bien que le riche, puisse profiter, au développement dans l'âme de tous du culte du beau, qui rend meilleure l'humanité.

Dans deux ans, nouveau congrès international. Il se tiendra cette fois, soit à Venise, soit à Amsterdam, et sera précédé, dans chaque pays, d'un congrès national.

Et d'abord, à Paris, sur la proposition de M. John Labusquière, le distingué président, on a demandé que « dans toute ville se constituent des sociétés pour la défense de l'art public ». Nous en avons à Paris plusieurs : la commission officielle du vieux Paris, les amis des monuments, etc., et nous avons aussi, au Conseil municipal, une commission de l'art public, à laquelle on doit l'organisation du congrès actuel et qui a déjà rendu les plus grands tervices. M. Labusquière demandera au Conseil municipal de la maintenir.

Puis le congrès a adopté toute une série de propositions dont la simple énumération sera aussi éloquente que les plus longs exposés.

Il demande notamment :

1° Qu'il soit donné aux préfets, maires, curés, conseils de fabrique, fonctionnaires de tous ordres des instructions très précises pour leur rappeler leur responsabilité morale et matérielle des œuvres d'art qui leur sont confiées ;

2° Que l'on rende aux places de Paris leur aspect primitif, notamment à la place des Victoires, pour laquelle il y a urgence ;

3° Que les municipalités soient armées pour prévenir l'apposition d'affiches vulgaires défigurant les édifices ;

4° Que toute latitude soit donnée aux architectes et propriétaires pour les saillies des façades et leur décoration ; que les maisons puissent être aussi élevées que la largeur de la rue le permet, en proportionnant leur élévation à cette largeur. Ceci, pour permettre de regagner en hauteur la place perdue en largeur, laquelle pourra être employée au grand profit de l'art; d'autre part, la proportionnalité entre la largeur de la rue et la hauteur des maisons assurera la circulation de l'air ;

5° Que les décrets de voirie de 1882 et 1884 soient revisés (règlement visant les saillies et que les municipalités étudient les voies et moyens de donner toutes latitudes en matière de saillies ;

6° Que dans les quartiers neufs, les propriétaires soient obligés de bâtir en retrait de l'alignement et de garnir les espaces libres de parterres et de plantations ;

7° Que les municipalités établissent sur les places publiques des portiques ou abris artistiquement construits, destinés à être décorés d'œuvres d'art ou à en recevoir. Ce sera le *musée de la rue*. M. de Suzor, auteur de la proposition, estime qu'à la condition de renouveler assez fréquemment les objets exposés ces musées originaux contribueront plus que tous autres à la formation du goût

public. L'enfant se rendant à l'école, la femme allant au marché, l'homme à l'atelier, s'arrêteront fatalement devant ces vitrines : il fera naître et croître chez eux l'amour de ce qui est vraiment beau et artistique ;

8° Que des visites et promenades périodiques dans les musées pour les élèves des écoles soient organisées sous la direction de personnes compétentes et que, dans les centres ne possédant pas les ressources nécessaires, il y soit suppléé par tous les moyens possibles ;

9° Que les édicules revêtent un caractère artistique ;

10° Que les règlements de voirie soient établis par des commissions mixtes composées de conseillers municipaux, de propriétaires et d'artistes, qu'elles ne copient pas les règlements les uns sur les autres, mais s'inspirent de la topographie des lieux.

ANGLETERRE

Le Congrès de la Social Democratic Federation. — Dans le courant d'août, à Shatford West Ham, près de Londres, vient de se tenir le Congrès de la Social Democratic Federation de Grande-Bretagne. C'est le premier congrès socialiste anglais qui se soit tenu dans un hôtel de ville. Cela tient à ce que les socialistes représentent le parti le plus fort au conseil municipal de West Ham.

Le Congrès s'est ouvert sous la présidence du citoyen W. Thorns, vice-président du Conseil communal et secrétaire de l'Union des gaziers; 55 délégués représentant 50 sections y assistaient : beaucoup de sections n'avaient pas de délégués.

La situation du Parti. — La première question à l'ordre du jour a été le rapport annuel du secrétaire du Parti. Dans ce document, le secrétaire constate que pendant l'année qui vient de s'écouler, le drapeau jingoïste a flotté plus haut que le drapeau rouge, mais il est certain que ceux qui ont porté ce dernier ont vu augmenter leurs forces.

La discussion des questions administratives n'a pas été bien longue.

A la réélection du comité directeur, presque tous les membres de l'ancien comité ont été réélus, parmi eux les citoyens Hyndman, Belfort Bax, Quelch, Herbert Burrows, la citoyenne Mary Gray, etc.

Les relations avec l'autre fraction socialiste, l'*Independant Labour Party,* ne sont pas actuellement des meilleures; la raison principale de ce dissentiment résulte, d'après le rapporteur et les orateurs, de ce que le comité de l'*Independant Labour Party* accorde trop de concessions au radicalisme bourgeois.

Les élections. — La question qui suit est celle des élections. Le citoyen Quelch, rédacteur à la *Justice,* défend la proposition du comité

du Parti, relative à la tactique électorale. L'année dernière on avait voté une résolution préconisant une action énergique contre les libéraux et les radicaux. Mais la situation dans le pays s'étant depuis profondément modifiée, à la suite surtout de la guerre du Transvaal, le comité directeur du Parti, qui était toujours d'avis que la tactique devait dépendre des circonstances, croit devoir proposer une autre ligne de conduite. Il soumet, en conséquence, au Congrès la résolution suivante :

« Le Congrès, prenant en considération la dissolution du parti libéral, déclare qu'il est impossible à la Social Democratic Federation de maintenir sa tactique antérieure en ce qui concerne les élections et décide :

« Que là où des candidats socialistes seront représentés, ceux-là seuls seront appuyés ;

« Que dans les autres circonscriptions les socialistes ne pourront donner leur appui qu'aux candidats qui se seront élevés contre la politique capitaliste et impérialiste dans le sud de l'Afrique et se seront engagés à défendre au Parlement les réformes suivantes : l'entretien gratuit des enfants dans tous les établissements scolaires publics; la démocratisation complète de toutes les institutions politiques; la naturalisation des chemins de fer; l'amélioration par les pouvoirs publics des logements ouvriers.

« Là où les libéraux et les conservateurs soutiendront la politique capitaliste les socialistes auront à s'abstenir. »

L'adoption de cette résolution a clôturé les débats de la première journée du Congrès.

La famine dans l'Inde. — La deuxième journée a commencé par une conférence du citoyen Hyndman sur la situation et la destinée de l'Inde anglaise.

Peu de gens en Angleterre connaissent aussi bien que Hyndman ce qui se passe dans ce malheureux pays. Notre ami a étudié depuis des années les conditions économiques de cette colonie et a depuis longtemps prévu ce qui, fatalement, devait se produire.

Depuis vingt ans, l'Angleterre a volé à l'Inde la bagatelle de 500,000,000 de livres sterling, soit 12 milliards et demi de francs, en échange desquels elle a donné à ce pays une administration dont l'incurie est la cause première des désastres actuels.

La science possède assez de moyens pour atténuer les conséquences des sécheresses périodiques qui viennent appauvrir l'Inde. Mais les gouvernants se soucient fort peu de l'existence des millions d'indigènes, bons tout au plus pour alimenter les coffres-forts des lords anglais. On dit que l'Inde offre des bons débouchés à la produc-

tion anglaise, mais il est prouvé que l'on n'y importe pas annuellement un shelling (1 fr. 25) par tête d'habitant.

Le dépérissement d'une race est, du reste, un champ peu favorable à l'importation. La famine de 100,000,000 d'habitants de l'Inde porte préjudice considérable à l'industrie cotonnière du Lancashire.

Au milieu de cette situation désespérée, le socialisme peut seul intervenir efficacement. Il ne faut rien attendre des partis bourgeois. Lord Salisbury le sait aussi bien que Hyndman; dans sa jeunesse, il parla avec indignation de l'exploitation de l'Inde, mais depuis il a suivi la horde de ceux qui disent la situation désespérée, mais trouvent que la vache de l'Inde donnera toujours assez pour enrichir une génération encore.

Après eux, le déluge.

Le socialisme dit : l'Inde aux Indiens.

Après cette conférence, très applaudie, le citoyen Quelch prononce un vigoureux plaidoyer en faveur de la nation armée, afin qu'une minorité de mercenaires ne puisse opprimer la majorité des citoyens au profit d'une poignée de capitalistes.

Le Congrès international. — Hyndman dépose ensuite une motion proposant au Congrès international de Paris de constituer un comité permanent chargé de maintenir l'union internationale entre tous les partis socialistes du monde et de publier des manifestes chaque fois qu'une question d'ordre international se posera au prolétariat. Ce sera le premier pas vers l'organisation universelle de la classe laborieuse.

Cette proposition est votée par acclamation.

La guerre sud-africaine. — La dernière question est une proposition de Belfort Bax, relative au traité de paix éventuel qui sera signé à la fin de la guerre. Aux termes de cette proposition qui fut adoptée à l'unanimité, le Congrès déclara qu'une entente pouvait se produire à condition qu'elle ne fût pas influencée par le droit du plus fort et que l'indépendance des deux Républiques fut respectée.

Adrien Veber.

P. S. — Le défaut de place nous a empêché jusqu'à présent de donner le texte du nouveau décret réglementant la Bourse du Travail de Paris, et en confiant l'administration aux seuls syndicats ouvriers. Ce décret a fait quelque bruit et l'on en reparlera au conseil municipal nationaliste de Paris, parce que, dit-on, les édiles qui votent la subvention de la Bourse du travail, seront privés du contrôle des fonds de la Ville. C'est là une erreur profonde, nous le démon-

trerons. Comme pour la réorganisation du Conseil supérieur du Travail, Millerand a simplement voulu montrer de la déférence envers la volonté nettement exprimée de la classe ouvrière.

*
* *

Une conférence de la presse socialiste internationale. — A une date qui coïncidera avec la fin des Congrès socialistes, c'est-à-dire les 1er et 2 octobre prochain, — afin de préparer une union fédérative de la presse socialiste internationale, — sont convoqués tous les journalistes socialistes, par un comité composé des citoyens : Maurice Allard, Allemane, Louis Bertrand, Paul Brousse, Marie Bonnevial, Antide Boyer, J.-L. Breton, Briand, Brunellière, Carnaud, Xavier de Carvalho, Marius Devèze, Enrico Ferri, Ferroul, Fournière, Albert Goullé, Paschal Grousset, Pablo Iglesias, Jaurès, Kautsky, Krauss, Hubert Lagardelle, André Lefèvre, Jules Lejeune, Longuet, Tom Mann, Léon Millot, de Pressensé, Georges Renard, Xavier de Ricard, Gustave Rouanet, Rubanovitch, Sanial, Marcel Sembat, Turati, Turot, Edouard Vaillant, Vaughan, Vandervelde, Adrien Veber, W.-H. Vliegen, Césarine Woinarowska, Lenoël-Zevort, etc...

La cotisation est de trois francs et l'adhésion doit être envoyée au citoyen Jaclard, secrétaire général du Syndicat des journalistes socialistes, dont le siège social est à la Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau, Paris.

A. V.

REVUE DES LIVRES

Lendemain d'Unité; Rome, Royaume de Naples, par GEORGES GOYAU (1 vol. in-18, Perrin). — M. Goyau appartient à cette catégorie d'universitaires qui gravitent autour de M. Fonsegrive, de la *Quinzaine*. C'est un catholique « social » et j'ai signalé autrefois, dans les pages de cette revue, son livre : *Autour du catholicisme social*. Son premier volume, signé du pseudonyme Léon Grégoire et intitulé : *Le pape, les catholiques et la question sociale*, fut très remarqué et il est utile à consulter, pour la documentation qu'i! contient, sur les manipulations sociales de l'Église. Il a également publié, entre autres travaux, une étude sur l'évolution du protestantisme en Allemagne qui a été couronné par l'Académie française. Le livre qu'il publie aujourd'hui est d'une importance très secondaire. C'est un recueil d'articles de revue. Si nous le signalons, c'est qu'il nous paraît intéressant, par ces temps d'efforts multiples et convergents d'un catholicisme qui se targue de ne méconnaître aucune des nécessités de son époque, de saisir au passage les solutions qu'il apporte aux problèmes pendants de l'heure actuelle. La question romaine, comme le dit d'ailleurs M. Goyau n'est pas seulement d'ordre italien. Elle a toujours préoccupé les chancelleries et bien que l'auteur l'envisage surtout du point de vue italien, elle mérite toute notre attention, en raison des questions internationales et d'ordre moral intellectuel qu'elle met en jeu.

Le livre de M. Goyau s'ouvre par un commentaire sur les fêtes du vingt-cinquième anniversaire de l'occupation romaine. Il nous donne les impressions qu'a faites sur lui la célébration du 20 septembre 1895, à laquelle il assista. Cette impression peut se résumer ainsi : l'occupation de Rome par Victor-Emmanuel, préparée par les conspirations révolutionnaires de Mazzini et de Garibaldi, réalisée par la maison de Savoie, grâce aux défaites de la France, mise par la catastrophe de Sedan dans l'impossibilité de maintenir son œuvre de protection religieuse à Rome, ne fut pas le couronnement de l'Unité italienne, mais une étape de plus franchie par la Révolution, dont la dynastie savoyarde fut et reste la prisonnière. En vain, le gouvernement royal s'efforce-t-il d'atténuer ce caractère anti-religieux, révolutionnaire et, pour tout dire, maçonnique de l'occupation de Rome, en vain proclame-t-il son respect pour le catholicisme et le Saint-Siège, en vain il s'efforce de faire croire que l'acte du 20 septembre 1870 fut la reprise de possession légitime de sa capitale par le peuple italien, les sociétés de *reducci*, les associations radicales maziniennes,

dont le réseau couvre l'Italie d'un vaste filet dans lequel trébuche à chaque pas la dynastie, les affirmations solennelles de la maçonnerie que Humbert n'a cessé de ménager montrent qu'au fond, ce qui passa, par la brèche de la Porte Pie en 1870, ce ne fut pas seulement l'Italie, mais encore selon l'expression de Bovio, « la conscience libre de l'humanité nouvelle ». La *Tribuna* disait à la même date : « C'est l'émancipation de la conscience humaine, c'est la liberté de la pensée dans leur triomphe qui sont aujourd'hui saluées sur les cimes de Janicule et à la Porte Pie. » Le *Messaggero*, nous dit M. Goyau, faisait écho : « L'Italie, écrivait-on dans ce journal, n'est point rentrée à Rome au prix de tant de sacrifices, pour une simple question de territoire, mais pour démolir cette grande expression du règne de la foi par la force : la papauté politique. » Comme de juste, il se moque de l' « incohérence de ces métaphores », mais il les cite, parce qu'elles traduisent la pensée intime de ceux qui furent les promoteurs de l'unité italienne, à la fois patriotes irréductibles et adversaires intransigeants de la papauté.

Comme bien on pense, le gouvernement italien, qui fait étalage de sentiments catholiques, en même temps qu'il affirme en toute occasion l'intangibilité de la capitale, est singulièrement mal à son aise, entre, d'une part, la Révolution dont il fut le mandataire, et d'autre part, les catholiques proprement dits, qui eux, suivant à la lettre le mot d'ordre du Vatican, font le vide autour du Quirinal, ne prennent aucune part aux luttes politiques de la péninsule et attendent, confiants dans la revanche de l'Église...

La question romaine n'a donc pas été résolue par l'occupation de Rome. L'attentat du 20 septembre 1870 a créé un état de fait qui n'est pas un état de droit. Les États du pape ont été confisqués, c'est bien. Pie IX, après lui Léon XIII, confinés dans la prison du Vatican, d'où ils n'auraient pu sortir, sans devenir les sujets — c'est-à-dire les prisonniers volontaires de la dynastie usurpatrice, — se bornent à opposer silencieusement le droit impescriptible au fait brutal et éphémère. Et cela suffit pour que reste ouverte, toujours menaçante et pleine de dangers pour l'avenir, la question du pouvoir temporel, que Victor-Emmanuel put croire tranchée un instant par le canon qui fit la brêche à la porte Pie.

En effet, on a pu découronner le Saint-Siège de la souveraineté sur les Romagnes; on n'a pu le découronner de sa souveraineté spirituelle sur les catholiques du monde entier. Cette souveraineté fait du pape l'arbitre naturel vers lequel l'humanité tourne ses yeux, aux heures de conflit ou de recueillement, soit lorsqu'un différend survient entre deux nations en antagonisme d'intérêts politiques, soit lorsque les nations, fatiguées de l'état de paix armée qui les épuise et menace de les jeter les unes sur les autres, tentent d'y substituer un état de paix harmonique. M. Goyau cite comme preuve du prestige grandissant du Saint-Siège les nombreuses circonstances dans lesquelles Léon XIII fut désigné comme arbitre et la déférence dont fit preuve la Russie à son égard, lors de la réunion de la conférence internationale de La Haye. Il fallut les supplications effarées du Quirinal pour empêcher le Saint-Siège d'être admis à la conférence au même titre que les États temporels. Dès le premier jour, le tsar Nicolas manifesta son sentiment là-dessus, en échangeant avec le Vatican des notes qui dépassaient le ton de la courtoisie

diplomatique ordinaire. Ainsi les chefs des puissances hérétiques et schismatiques se joignent à la voix universelle du catholicisme pour proclamer la grandeur temporelle de la Papauté, pour la rétablir dans sa fonction de directrice de peuples et de princes, « comme au temps du Moyen-Age », où selon le mot du cardinal Rampolla, dans la note à Mourawieff, « elle réussissait, par la seule force de son autorité, à éteindre les querelles par des paroles d'arbitrage ».

Quel démenti à l'ordre de choses établi en 1870, donné par le chef de l'Église russe, par le gouvernement anglais, chef officiel de l'Église anglicane, et par tous les autres pouvoirs catholiques ou hérétiques, conclut M. Goyau; et que ces incidents marquent bien à quel point cet ordre de choses actuel est provisoire...

D'ailleurs, en Italie même, la réalisation de l'Unité italienne, envisagée en dehors du point de vue romain, a donné la mesure de ce qu'on peut attendre d'elle, en bouleversant les conditions économiques du Midi, constamment sacrifié aux intérêts du Nord, c'est-à-dire des promoteurs de l'Unité. Et M. Goyau de nous décrire, alors, la misère qui sévit dans les Calabres, les Abruzzes, la Basilicate, les Pouilles, sur cette terre jadis fortunée de la grande Grèce où s'élevaient partout des villes magnifiques. Aujourd'hui, règnent en maîtres, sur le sol jadis fécond et riant, la malaria, la misère et la faim, qui tous les ans chassent par milliers les paysans à la recherche d'une contrée plus hospitalière, d'un fisc moins implacable et de propriétaires plus humains que les bourgeois qui firent l'Unité et en profitèrent.

Et la conclusion de tout cela? Il n'y en a pas. Le livre est, je le répète, un recueil d'articles parus dans la *Revue des Deux Mondes* et la *Quinzaine* et que lie entre eux seulement l'esprit d'hostilité contre l'Unité italienne, cause naturelle de la suppression du pouvoir temporel, un ardent sentiment de piété filiale pour le Saint-Siège. Mais s'il ne présente aucune conclusion précise ce volume n'est pas moins intéressant, parce que sa critique purement négative nous montre à quel point le catholicisme qu'on nous dit s'être rajeuni et animé, lui aussi, d'un esprit nouveau, reste en somme, figé, immuable dans ses aspirations et ses tendances anciennes, incapable de faire face aux besoins de l'humanité nouvelle. Léon XIII et à sa suite quelques publicistes habiles dans l'art d'habiller les vieilles choses de phrases neuves ont rajeuni leur vocabulaire, emprunté aux livres d'économie sociale quelques formules. Le catholicisme ne reste pas moins ce qu'il a toujours été, depuis quatre siècles, c'est-à-dire depuis qu'il a cessé d'être à la fois le souverain spirituel et le directeur des intérêts temporels de l'occident, une force de conservation et de réaction politique et sociale, prête à s'adapter habilement à toutes les conditions et à toutes les nécessités, mais condamné, en raison même de la tare qui est en lui, à n'être qu'un adjuvant, un appoint, dans la lutte que se livrent les forces du passé et celles de l'avenir. Je ne veux pour prouver de ce que j'avance ici que les faits mêmes invoqués par M. Goyau à l'appui du rôle directeur que l'Église lui revendique et que ses fidèles lui reconnaissent. L'Église est à tel point incapable de pénétrer le monde moderne pour lui commander, qu'elle en est encore à exhaler des regrets superflus au sujet de l'Unité italienne et que des hommes comme M. Goyau n'arrivent pas à comprendre que l'Unité ita-

lienne, tout comme l'unité allemande, la dislocation de l'Empire austro-hongrois et la réalisation des nationalités en voie de formation sont des phénomènes de développement historique inéluctables. Notre auteur ne s'aperçoit même pas quelles armes il fournit aux adversaires de l'Église, quand il décrit les misères de l'Italie méridionale, les bouleversements économiques déchaînés dans ce pays par leur brusque accession à une civilisation nouvelle. Pourquoi les méridionaux ne peuvent-ils s'adapter assez rapidement aux nouvelles conditions de l'Italie moderne, du marché économique mondial ? Que le gouvernement italien ait une part de responsabilité dans le malaise que traversent les contrées chères à M. Goyau, c'est certain. Toutefois, ce n'est pas que dans la Capitanate que sévit la misère, témoin les émeutes de Milan, de Crémone et d'ailleurs. Mais d'abord est-il bien sûr que sous le régime bourbonnien, qui faisait partie du système politique général de l'Italie antérieur à celui de l'Unité, et que les catholiques ont tout fait pour maintenir, même au prix de cruautés sans nom et avec le concours de l'étranger, la misère ne sévissait pas sur ces mêmes pays ? M. Goyau n'est pas trop éloigné de le croire, car il dit quelque part dans ce volume que si la misère n'est pas plus grande qu'autrefois, autrefois on en avait moins nettement conscience — ce qui, ajoute-t-il, revient au même que si la misère s'était accrue. Ainsi, toujours et partout, même chez les catholiques qui prétendent avoir l'orthodoxie avec les besoins modernes de la civilisation, la panacée de l'Eglise consiste à endormir les souffrances — c'est-à-dire, en somme, à replonger le monde dans la barbarie inconsciente, dans la vie végétative, purement animale qui fut des siècles durant l'apanage des classes inférieures sous le régime théocratique du Vatican. Et voilà l'idéal que l'Église offre aux peuples catholiques. Cet idéal, l'exemple même de rétrogradation des pays où il fut plus complètement réalisé, dit assez ce qu'il adviendrait de l'avenir des nations qui se laisseraient ramener à la béatitude inconsciente d'autrefois.

Mais l'Église ne saurait nourrir cette espérance. La foi des âges passés est morte et le Vatican lui-même a beau affirmer sa suprématie irréductible, que rien ne fera fléchir, lui-même donne l'exemple du doute et de l'incrédulité, quand il se prévaut de la déférence que lui témoignent les puissances hérétiques et achève par là de caractériser son asservissement aux intérêts purement matériels dont il est le gardien.

Oui, la suppression du pouvoir temporel, la réalisation de l'Unité italienne, l'Unité allemande, la guerre au catholicisme, au christianisme même, à l'esprit religieux, enfin, incompatible avec le développement scientifique et social du monde moderne, ne sont que des moments, des degrés, les étapes de la Révolution en marche. Contre la Révolution, contre le monde nouveau de justice et de fraternité humaine qui monte, le monde ancien coalise ses forces, le pontife schismatique de Russie fait appel au pontife de Rome, le tory ou le whig de Londres donne la main à l'Empereur luthérien prêt à reconnaître la grandeur spirituelle du Vatican dont l'action s'exercera dans le même sens que celle des princes et des pontifes hérétiques, pour barrer la route à la Révolution. Mais dans tout cela que devient l'Eglise, l'infaillibilité catholique, la société parfaite ? Hélas ! elle reste ce qu'elle était hier, la servante des oppresseurs, la complice des crimes qu'elle bénit, l'associée de la

Russie dans l'écartèlement de la Pologne, l'associée de l'Angleterre presbytérienne dans l'affamement de l'Irlande, enfin l'associée du Grand Turc dans l'extermination des Arméniens, massacrés sans que la force prestigieuse du Vatican ait songé à tendre une main secourable à ceux qui moururent dans les églises d'Asie Mineure en implorant vainement la croix.

GUSTAVE ROUANET.

Le Prince de Bismarck (Psychologie de l'*Homme fort*), par CHARLES BENOIST. (Librairie Perrin, 1900.) — Pour écrire un livre intéressant avec peu d'idées il faut avoir beaucoup de talent. Et pour l'écrire avec une seule il faut en avoir encore davantage. Je ne sais pas si M. Charles Benoist a peu ou beaucoup d'idées, mais il a certainement du talent. Sa monographie sur Bismarck se lit, en effet, avec intérêt, et elle est cependant écrite avec la seule idée qu'il a mise dans le titre même de son livre. Il nous décrit Bismarck comme un homme extrêmement fort, qui a su vaincre pas mal d'obstacles et triompher d'un nombre assez considérable d'ennemis et de rivaux. L'idée n'a rien de nouveau pour nous, mais M. Benoist a su l'entourer d'une foule d'anecdotes historiques souvent intéressantes, et nous ne regrettons pas ainsi de la rencontrer une fois de plus.

Après une introduction sur le machiavélisme de Bismarck, qui est devenu presque obligatoire quand il s'agit du « chancelier de fer » et qui nous éclaire autant sur cet homme d'État que l'étiquette : Vin, collée sur une bouteille de bordeaux ou de bourgogne, l'auteur trouve commode de diviser l'histoire de son héros en quatre périodes. La première se place entre 1848 et 1862. C'est la période *souffrante*, où le Prince (lire : Bismarck-Machiavel) est en préparation et se crée laborieusement. La seconde période (1862-1871), c'est la période *militante*, où, par le fer et par le sang, il crée durement l'Allemagne politique; de 1871 à 1890, c'est la période triomphante, où, dégagé et monté dans la gloire, il crée pacifiquement l'Allemagne économique. Cette période pourrait plutôt être appelée celle des difficultés intérieures, parce qu'elle est tout entière remplie par les luttes avec le centre (le Kulturkampf) ou avec la Social-Démocratie. Dans ces luttes, Bismarck fut, comme on le sait, rien moins que triomphateur. La quatrième et dernière période commence à 1890 et dure jusqu'à 1898, année de sa mort. C'est la période *agonisante*, où, l'Allemagne achevée, c'est lui qui, jour par jour, en de séniles rancunes ou de puériles colères, de ses propres mains se découronne et se défait.

M. Benoist paraît connaître la littérature sur Bismarck, qui menace de devenir aussi vaste que celle sur Shakespeare ou sur Gœthe. Il est d'autant plus inexcusable de citer trop souvent les livres de Busch, qui ne mérite qu'une confiance médiocre. Les Pensées et les Souvenirs, rédigés par Bismarck lui-même, malgré les lacunes, méritent plus d'intérêt que les bavardages de ce subalterne, Maurice Busch, que le chancelier, dit-on, se plaisait souvent à mystifier.

L'auteur traite Bismarck en psychologue. C'est peut-être la raison pour laquelle il laisse de côté une partie importante de l'histoire de Bismarck, sa politique intérieure, ses luttes et ses défaites de la période des « lois subversives » et du « Kulturkampf ». Cette période est pourtant intéressante, même au point de vue psychologique. On y peut étudier le côté faible de l'homme fort. On y voit comment ce « réactionnaire rouge », ce junker, qui avait une volonté de fer et un cerveau bien organisé, lutte désespérément contre les idées dont il méconnaît la force et qui finissent par le briser. Cet « homme fort » était à sa place quand il s'agissait d'opposer la force brutale à la force brutale, la ruse à la ruse. Son domaine était celui de la politique extérieure de son temps. Mais la force humaine, celle de l'idéal, lui était inaccessible. Et c'est une consolation, pour tous les amis du progrès, que cette force ait fini par triompher de l'homme qui fut peut-être le plus fort de son siècle. Car il n'est pas douteux que ses défaites dans le domaine de la politique intérieure et notamment sa lutte contre le socialisme grandissant aient amené sa chute.



L'Expérience des peuples et les Prévisions qu'elle autorise, deuxième partie de la sociologie objective, par Adolphe Coste (chez Félix Alcan, 1900). C'est un volume considérable de plus de six cents pages in-octavo, qui a la prétention de nous donner un nouveau système sociologique. Il fait suite aux *Principes d'une Sociologie,* du même auteur, mais, comme celui-ci le déclare, ce dernier ouvrage se suffit à lui-même. Il est divisé en six parties : 1° La sociologie et les phénomènes sociaux ; 2° l'évolution du gouvernement ; 3° l'évolution de la production ; 4° l'évolution de la croyance ; 5° l'évolution de la solidarité ; 6° conclusions et applications.

L'auteur nous facilite la lecture en résumant lui-même brièvement les résultats de ses investigations. Il soutient, après beaucoup d'autres, qu'une sociologie a le droit d'exister, c'est-à-dire qu'une science peut légitimement formuler les lois naturelles qui régissent les phénomènes sociaux. Ces lois ont un caractère de nécessité. A ce propos, l'auteur rappelle la définition classique donnée par Montesquieu dans l'*Esprit des Lois :* « Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses ».

S'il ne s'agissait que de nécessité, tout le monde reconnaîtrait qu'il y a des lois sociologiques. Tout ce qui arrive, arrive nécessairement. C'est un axiome. Étant donnée la cause, l'effet s'ensuit avec une nécessité toute naturelle. Mais ceux qui parlent des lois naturelles de la vie sociale vont plus loin. Ils entendent par cela qu'une ou plusieurs lois qui régissent le monde inorganique ou organique s'applique également aux sociétés humaines et à leur développement. Tels les organicistes. Ou encore ils veulent affirmer que l'action purement humaine ne peut en rien modifier le développement naturel de la société régie en dernière instance par des lois indépendantes de la volonté humaine. Ce sont les marxistes. Quelle est la situation de l'auteur « d'une sociologie objective » vis-à-vis de ces théories ? « Tout ce, dit-il, qui se produit, tout ce

qui se réalise par *la force des choses* dans le sens réclamé par l'idéologie (philosophie du droit, économie politique, morale, etc.), est appelé par le plus grand nombre des probabilités à se développer, et rentre par conséquent dans l'ordre des prévisions légitimes. Par contre, tout ce qui est simplement conçu comme désirable sans être appuyé d'une réalisation naissante, d'un commencement de preuve, diraient les juristes, doit être laissé en dehors de la sociologie et considéré, provisoirement du moins, comme non avenu » (p. 41).

On ne voit pas bien la raison pour laquelle notre auteur n'oppose à *la force des choses* que l'idéologie scientifiquement organisée, les sciences morales et philosophiques. Rien n'est plus facile que de démontrer que ces sciences ne gouvernent pas le monde. S'il en était ainsi, nous aurions autant de sociétés que de systèmes de philosophie et de morale, ce qui serait peut-être un peu excessif. A la force objective des choses nous avons à opposer les besoins humains, les sentiments, les idées, les aspirations, les opinions, non des individus exceptionnels qu'on appelle des héros, mais ceux de chacun et de tous. Nous avons d'une part l'homme présentant tout un système de besoins et d'idées et d'autre part le monde objectif des choses mortes qui servent l'idéal humain ou s'opposent à lui. L'idéologie ainsi comprise constituera précisément cette réalisation naissante, ce commencement de preuve dont parle notre auteur. Toute pensée, tout désir, c'est déjà le commencement d'un acte. Il y a des « idées-forces » selon la définition heureuse de M. Fouillée. Et il n'y a pas seulement des idées-forces, ajouterais-je volontiers. Il y a aussi des besoins qui sont autant de forces motrices, des opinions-forces, et ainsi de suite. L'objectivisme est à la mode. Mais rien n'est plus antiscientifique que cette tendance systématique d'ignorer une face de la question, notamment la plus importante pour nous, la face humaine. Toute sociologie objective est donc nécessairement unilatérale. Il ne suffit pas d'employer constamment les termes des sciences naturelles comme, par exemple, ceux de « la *sélection* de l'histoire », du « fonctionnement viscéral de notre organisme social », d'« acquisitions sensorielles » des individus, pour transformer la sociologie en une science naturelle qui pourrait prétendre à la même exactitude que celle-ci.

M. Coste formule dans son ouvrage, qui contient une foule d'idées intéressantes et suggestives, ainsi qu'un grand nombre de faits instructifs, plusieurs lois sociologiques. Celles-ci présentent pour la plupart des généralisations de faits assez connus, comme, par exemple, les quatre tendances suivantes : progrès politique par la séparation des pouvoirs; progrès économique par la division du travail et l'emploi des forces mécaniques ; progrès de la « croyance » par la substitution du savoir à la superstition et par l'élimination du miracle; progrès de la solidarité par l'affranchissement des individus et la liberté de l'association. Il y en a d'autres. Mais de toutes les lois sociales, il considère celle de l'accroissement de la population comme la plus importante. Le gouvernement, la production, la croyance et la solidarité ne sont que des aspects particuliers du fait fondamental et primordial de l'histoire qui serait le développement de la population. Parmi ceux qui ont émis cette théorie avant ou en même temps que lui, notre auteur oublie de nommer le

sociologue russe Maxime Kovalewsky, dont les travaux sont également connus et appréciés hors de la Russie. Sans discuter ici cette théorie, nous nous permettrons seulement d'observer que, au point de vue méthodologique, elle a le même défaut que les autres conceptions philosophiques de l'histoire ; celles-ci bien qu'assez nombreuses, en effet, prétendent toutes cependant expliquer à elles seules l'évolution historique totale. Au lieu de prétendre au rôle modeste d'un des facteurs historiques, elles aspirent les unes comme les autres, à l'hégémonie philosophique. La même erreur, à force de se répéter, finira, j'ose l'espérer, par être reconnue, non seulement par les lecteurs, mais aussi par les auteurs de traités de sociologie et de philosophie de l'histoire.

CH. RAPPOPORT.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Un patriote : Rossel, par ELIE PEYRON. — Sa famille, ses études, son ouvrage sur l' « Organisation militaire de la France ». — Rossel à Metz. — Ses écrits sur « La défense nationale » et « La situation militaire à Metz ». — Entrevue de Rossel et de Bazaine. — Le général Clinchant et Rossel. — Rossel et Gambetta ; ses missions, ses préoccupations de lutte à outrance. — Son opinion sur l'œuvre des armées d'occupation, d'après les précédents historiques. — Sa lettre du 19 mars 1871. — Rossel pendant la Commune ; sa démission. Il refuse la dictature. — Arrestation de Rossel, par M. Claude, chef de la sûreté. — Ses travaux sur l'art militaire, pendant sa détention. — Ses deux procès. — Une démarche mystérieuse. — Dernières pensées. — Son exécution. — Prix : 0 fr. 75, 4 *bis*, rue Cité-Foule à la Maison du Peuple de Nîmes.

A. V.

NOUVEAUX LIVRES

DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE *LA REVUE SOCIALISTE*

J. ALLEMANE (51, rue Saint-Sauveur, Paris). — Confédération générale du travail : *Rapport du Comité Confédéral.*

J.-B. BAILLIÈRE ET FILS (19, rue Hautefeuille, Paris). — Dr O. Tabary : *La lutte contre la tuberculose dans la classe ouvrière.*

BOURSE DU TRAVAIL (14, rue Pavée, à Nîmes, Gard). — Victorien Bruguier : *L'Action ouvrière,* 0 fr. 30.

BUREAUX DU SIÈCLE, 12, rue de la Grange-Batelière, Paris. — Yves Guyot : *L'Organisation commerciale du travail,* 0 fr. 25.

A. DOREY et A. GRUNY, éditeurs (68, rue du Château-d'Eau, Paris). — Jacques Forest : *Premier Amour* (Intermezzo), piano seul : 2 fr. ; quatuor à cordes : 2 fr. — Trébla : *L'Amour en fantaisies,* 3 fr. 50.

EDITIONS DE L'HUMANITÉ NOUVELLE (15, rue des Saints-Pères, Paris). — W. van der Vlugt, professeur à l'Université de Leyde : *Le Conflit finlandais envisagé au point de vue juridique.*

V. GIARD ET E. BRIÈRE, libraires-éditeurs (16, rue Soufflot, Paris). — John Rae : *La journée de huit heures* (théorie et étude comparée de ses applications et de leurs résultats économiques et sociaux). (Traduit par Géo F. Stark.) 6 fr.

GOVERNMENT PRINTING OFFICE, Washington U. S. A. — *Fourteenth annual report of The Commissioner of labor 1899.* (Water, Gas, and Electric-Light plants under private and municipal ownership.

HENRI LAMERTIN, éditeur, Bruxelles. — Albert François : *Michel Bakounine et la philosophie de l'anarchie.*

IMPRIMERIE-TYPO-LITHOGRAPHIQUE A. ET F. LEEMPOEL (42, rue des Bogards, à Bruxelles, Belgique). — Zéo : *La coopération ouvrière socialiste* (Parti ouvrier belge, Fédération des sociétés coopératives).

LÉON GUÉRIN, avocat à la cour d'appel de Nîmes : *Mort aux Affameurs,* préliminaire de la question sociale.

LIBRAIRIE C. REINWALD, SCHLEICHER FRÈRES, éditeurs, 15, rue des Saints-Pères, Paris. — Fernand Pelloutier et Maurice Pelloutier : *La vie ouvrière en France.* 5 fr.

LIBRERIA BREDAHL, Calle Rivadavia, 615, Buenos-Ayres (République Argentine). — José Ingegnieros : *Dos paginas de Psiquiatria Criminal.*

THE PRUDENTIAL INSURANCE COMPANY OF AMERICA (John F. Dryden, président). — Newark, N.-J.-Frederick L. Hoffman, F. S. S. : *History of the Prudential Insurance Compagny of America (industrial insurance) 1875-1900.*

ARTHUR ROUSSEAU, éditeur (14, rue Soufflot et 13, rue Toullier, Paris). — « Musée Social » (N° 6, juin 1900) : *Les associations rurales en Belgique* (statuts modèles, pièces annexes).

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉDITIONS D'ART (L. Henry May, Dr), 9 et 11, rue Saint-Benoît, Paris. — Constant de Tours : *Vingt jours à Paris pendant l'Exposition Universelle de 1900* (500 dessins d'après nature ; Guide-album du touriste) cartonné, 3 fr. 50.

SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉDITION DES GENS DE LETTRES (22, rue Le Peletier, Paris). — (Derniers ouvrages portés au catalogue de cette librairie). — Ernest Bardolet : *La vie du cœur* (poésies), 2 fr. 50. — D. Caldine : *Contes Briards,* 3 fr. 50. — D. Caldine : *Corridas de Toros* (illustrations de Charles Roussel), 3 fr. 50. — Léon Duvauchel : *Les Horizons de Paris,* 3 fr. 50. — Albert Pinard : *Fils de David* (drame en quatre tableaux et en vers), 3 fr. 50. — Gaston Sansrefus : *Visions et Chimères* (poésies), préface de Armand Sylvestre, 3 fr. 50.

P.-V. STOCK, éditeur, 27, rue de Richelieu, Paris. — Paul-Louis-Garnier : *La Terre éternelle* (roman philosophique et lyrique) 3 fr. 50. — Voir aux annonces : feuilles roses I).

UFFICI DELLA « CRITICA SOCIALE », Portici Galleria, 23, Milano (Italia). — Filippo Turati : *Il diritto di riunione,* cent. 50.

Le Gérant : RODOLPHE SIMON

Suresnes. — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste*, 9, rue du Pont — 3059

LES

Aspects juridiques du Socialisme

On a traduit, cette année, un petit livre du professeur Menger (1), qui semble destiné à exercer une très sérieuse influence sur les esprits en France ; l'auteur cherche à ramener toute l'histoire du socialisme à une histoire de trois conceptions juridiques (droit à l'existence, droit au produit intégral du travail et droit au travail). Il n'est pas douteux que la lecture de cet ouvrage ne ramène l'attention des publicistes français sur les thèses de philosophie morale que présuppose le socialisme et sur les considérations juridiques grâce auxquelles le socialisme peut agir sur le monde.

Dans la préface de la première édition (1886), Menger écrivait cette phrase dont l'importance ne saurait être exagérée (2) : « Ce n'est que si les idées socialistes sortent des discussions économiques et philanthropiques sans fin, qui forment l'objet principal de la littérature socialiste et *se transforment en conceptions juridiques,* que les véritables hommes d'État seront mis à même de voir dans quelle mesure l'organisation juridique actuelle doit être transformée dans l'intérêt des classes opprimées. Cette *élaboration juridique du socialisme* me semble être la tâche la plus importante de la philosophie du droit de notre temps. »

Un peu plus loin il précise davantage sa pensée (3) : « Les aspirations socialistes trouvent leur point d'appui dans une critique vigoureuse de notre organisation économique actuelle ; mais ces attaques aboutissent à certains *postulats juridiques,* qui impliquent une profonde modification de notre droit patrimonial actuel. » Il termine son chapitre sur la philosophie du droit en Allemagne en disant que la philo-

---

(1) A. Menger. *Le droit au produit intégral du travail;* trad. franç. avec préface de Ch. Andler ; vol. in-18 de XL-249 pages ; Girard et Brière, éditeurs, Paris, 1900.
(2) Menger, p. 1.
(3) Menger, p. 7.

sophie actuelle du droit pourrait être appelée aujourd'hui bourgeoise, parce qu'elle (1) « n'est au fond qu'une reproduction de l'état juridique transmis par l'histoire... A celle-ci le socialisme a opposé, dans le cours du dernier siècle, une philosophie du droit des classes non possédantes... Depuis Ricardo... les théories socialistes ont pris le caractère d'une discipline économique, à tendance principalement polémique. *Malgré ce vernis* économique, — qui prend une si grande extension notamment chez les socialistes allemands (Rodbertus, Marx, Lassalle), — *la philosophie du droit doit être considérée comme l'essence même du socialisme* ».

Quel que soit le très grand mérite du livre de Menger (et je tiens, tout d'abord, à déclarer que nul ne le reconnaît mieux que moi) je ne crois pas que les problèmes aient été toujours parfaitement posés par le professeur autrichien. Par suite de certaines habitudes d'esprit, il a une sympathie peut-être excessive pour les utopistes et il est entraîné aussi à ne pas toujours assez bien distinguer les *thèses juridiques,* que le socialisme dans son âge mûr doit formuler, d'avec les *hypothèses éthiques,* que le socialisme met en avant pour combattre l'ordre social et pour diriger l'esprit vers les réformes.

Le plus souvent, Menger se place au point de vue de l'ancien droit naturel (2) ; — il admet comme une doctrine incontestée celle qui prétend séparer les *droits innés* et les *droits acquis* (3), ce qui revient à abandonner toute idée d'une recherche historique; — il est pénétré (4) de « la vieille théorie des socialistes français et anglais depuis Spence et Saint-Simon », d'après laquelle l'injustice règne parmi les hommes depuis l'origine des sociétés, parce que les hommes, dès l'origine, s'emparent de la terre par la *force;* — il discute presque toutes les formules d'une manière abstraite, sans chercher les préoccupations qui dirigeaient leurs rédacteurs, sans se demander quelles conditions historiques les ont fait apparaître.

Je crois donc que si le livre de M. Menger est d'une très grande utilité, aucune de ses thèses ne doit passer telle quelle dans la doctrine socialiste du droit; c'est cette conviction qui m'a déterminé à me livrer à une discussion approfondie de son œuvre.

---

(1) Menger, p. 56.

(2) Le droit naturel ne semble plus admis par les juristes français. (Cf. Tanon. *L'évolution du droit et la conscience sociale,* Alcan, éditeur, 1900.)

(3) Menger, p. 44. La propriété serait un *droit acquis*, parce qu'elle repose sur un fait juridique; la liberté, la protection du corps et de la vie de l'homme, etc., seraient des droits innés.

(4) Introduction, p. v. — A ce compte il n'y aurait de droit nulle part, car sans la force aucune société ne s'est constituée et ne se maintient. Proudhon a fait, comme on le sait, un très curieux effort pour concilier cette observation de bon sens avec le droit naturel.

I

Il me semble bon de dire, d'abord, quelques mots sur la transformation que le socialisme aurait subie depuis Ricardo. Je ne crois pas que l'appréciation que donne Menger sur le socialisme allemand moderne soit tout à fait exacte : Rodbertus et Lassalle ont été étudiés d'une manière approfondie dans la thèse d'Andler sur *Les Origines du Socialisme d'État en Allemagne* et ce subtil critique nous a montré en eux des hommes animés d'un esprit juridique remarquable; le second n'a même donné toute sa mesure que dans le domaine de la philosophie du droit. Quant à Marx, la question est plus obscure (1).

Merlino a jugé l'œuvre de Marx à peu près comme le fait Menger (2) : « La question sociale, qui s'était présentée aux utopistes comme question politique, juridique, économique et morale, fut concentrée et condensée dans la question ouvrière. Karl Marx fut le théoricien de cette phase de l'évolution du socialisme. » Pour porter un jugement historique exact, il faudrait distinguer Marx d'avec les marxistes; jamais, en effet, on ne vit une si grande différence d'éducation, de caractère et d'esprit entre un maître (3) et ceux qui se sont donnés comme les interprètes les plus autorisés de sa pensée. On s'est beaucoup servi de son nom en Allemagne pour donner du poids à certaines manières de comprendre le socialisme; mais on n'y a pas encore étudié ses livres d'une manière scientifique, à la lumière de la critique moderne et de l'histoire de la philosophie. Enfermé dans le cercle étroit des devoirs qu'il croyait avoir à remplir comme chef de parti, Marx n'a pas toujours osé s'expliquer sur les parties obscures de ses doctrines (4); — d'ailleurs, ses *prétendus disciples* ne se gênaient

(1) Menger semble avoir une tendance assez marquée à diminuer la valeur de Marx et son influence; cette tendance s'explique facilement quand on connaît les procédés de polémique de nombreux marxistes allemands, qui injurient les professeurs des Universités et prennent des airs outrecuidants de docteurs omniscients. La mauvaise humeur que cette attitude provoque chez Menger apparaît en plusieurs parties de son ouvrage.

(2) Merlino. *Formes et essence du Socialisme*, p. 244 (Giard et Brière, Paris, 1898).

(3) L'histoire nous apprend, d'ailleurs, que la personnalité d'un maître disparaît presque toujours assez vite et qu'elle est rapidement noyée dans le flot des apports étrangers. Les disciples n'acceptent pas une doctrine: ils la refont; *les idées ne se répandent point par imitation*, mais par reconstruction.

(4) Schæffle se montre très embarrassé pour savoir si Marx accepte les explications publiées en 1877 (dix ans après le *Capital*), dans le *Vorwærts*, par un socialiste allemand sur la mesure de la valeur. (*Quintessence du Socialisme*, chap. VI, note finale.) Quelques lignes explicatives de Marx auraient fait disparaître bien des malentendus à propos de cette théorie.

point pour supprimer ses explications quand ils les jugeaient compromettantes pour leur politique (1).

Les socialistes qui ont écrit après Ricardo ne se sont pas fait faute de partir de postulats moraux ; mais, le plus souvent, ils ont mal exposé le côté éthique de leur œuvre. Il est regrettable que Menger n'ait pas mis en évidence les principes sur lesquels s'appuyaient leurs raisonnements ; il aurait pu, ainsi, prouver que la philosophie du droit est bien encore aujourd'hui, malgré le vernis économique, l'essence du socialisme ; et il nous aurait mis à même de pouvoir discuter cette philosophie. Il y a là une lacune énorme dans son livre.

Il nous dit, par exemple, que Thompson, partant de la théorie ricardienne d'après laquelle le travail (2) est la seule *cause de la valeur d'échange,* dépasse Ricardo par la « *conséquence juridique* » qu'il tire « de ce *fait économique* » ; Thompson soutient que « c'est à celui qui a créé la valeur par son travail que doit revenir tout entier le produit de ce travail, ou que l'ouvrier doit recevoir le produit intégral de son travail ». L'auteur anglais interprétait mal la théorie ricardienne ; pour que son raisonnement fût soutenable il faudrait considérer l'influence de la direction comme négligeable et l'outillage comme une chose collective. En réalité, Thompson prouve que, dans une société égalitaire de communistes, il n'existerait pas de profits capitalistes (ce qui semble assez évident) — et il admet que ce régime est indispensable pour réaliser la justice (ce qu'il omet de démontrer).

Rien n'eût été plus utile que de faire voir quels sont les paralogismes sur lesquels s'appuyaient les anciens utopistes ; ce travail eût été d'autant plus profitable que, l'esprit humain étant porté, par les lois propres de ses évolutions, à revenir éternellement vers les mêmes illusions, l'utopisme guette toujours le socialisme et qu'il n'y a pas de meilleure besogne que de démasquer ses sophismes toujours renaissants.

Voici un autre exemple d'une singulière théorie qui a eu, au moins, autant de succès que celle de Thompson. Que de fois n'avons-nous pas entendu opposer le *travail vivant* de l'homme, qui a seul droit à une rémunération, et le *travail mort* ou capital, qui n'a pas droit au profit ? Cette opposition a été développée avec beaucoup de force par Pecqueur dans un livre dont l'influence a été très grande ; l'écrivain français nous donne sa théorie sous une forme si remarquablement

(1) Un des écrits les plus importants de Marx est la critique du programme de Gotha ; on cacha ce document, qui n'a vu le jour qu'en 1891, *après seize ans.*

(2) Menger, p. 76. Mais que faut-il entendre par *travail ?* Voilà un mot qui a bien des sens ; au dix-huitième siècle on a appelé les propriétaires fonciers des *salariés !*

claire qu'il la réduit à presque rien (1). « Produire, dit-il, c'est travailler : dire que vos capitaux travaillent à votre place, c'est dire une absurdité... Pour produire réellement, il faut payer de sa personne et vous ne le faites pas. *Le capital est une matière...* Lors même que la *matière* capital pourrait travailler comme un être moral et doué d'activité spontanée, elle ne pourrait encore représenter l'homme ; car, en fait de travail, l'homme, même, ne peut représenter l'homme. La présence personnelle est de rigueur. »

Ce raisonnement est très saisissant, parce qu'il s'adresse beaucoup plus à nos facultés poétiques qu'à nos facultés critiques ou scientifiques. Pecqueur ne fait pas comme beaucoup d'écrivains socialistes de son temps, qui dissimulaient leurs principes ; il a posé en tête du chapitre, qui renferme cette thèse, les maximes sur lesquelles il prétend s'appuyer : ce sont des maximes bibliques sur l'obligation du travail. « La matière nous a été donnée *collectivement et également* par Dieu ; mais le travail, c'est l'homme. Celui qui ne veut pas travailler, dit saint Paul, n'a pas le droit de manger. *Dans cette sentence, se trouve en germe toute l'économie sociale et politique de l'avenir.* »

Il est très évident que toute personne qui admettra cette formule, rejettera la légitimité du profit capitaliste ; mais il est évident aussi que si Pecqueur admet cette formule, c'est parce qu'il rejette le régime capitaliste. S'il n'était pas, tout d'abord, adversaire du capitalisme, il n'affirmerait pas que « la matière nous a été donnée collectivement et également ».

Bernstein s'est bien aperçu que même chez son maître Marx, en dépit d'allures plus scientifiques, les conclusions avaient été souvent posées avant la démonstration (2). « Marx avait, en principe, accepté la solution des utopistes ; mais il avait constaté l'insuffisance de leurs moyens et de leurs preuves... Ce grand esprit scientifique était, tout de même, *le prisonnier d'une doctrine.* »

II

Le droit n'est pas un produit spontané de la conscience humaine ; il est, tout comme la science, le produit d'une longue évolution de l'esprit, qui passe de formes primitives, tout imprégnées d'instinct, à

(1) Pecqueur. *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, p. 511. Ce livre a paru en 1842 ; il paraît avoir exercé une sérieuse action sur Marx et sur la rédaction du *Manifeste* de 1847. D'ailleurs ce dernier document n'est guère qu'un résumé d'idées qui étaient, alors, courantes en France.

(2) Bernstein. *Socialisme théorique et socialdémocratie pratique*, p. 287 (Stock, éditeur, Paris, 1900).

des formes supérieures, dirigées par l'intelligence. Le droit est l'aboutissant de la pensée philosophique s'exerçant sur des coutumes, tout comme la science est l'aboutissant de cette pensée cherchant à passer de l'empirisme à des lois. Les procédés de l'esprit sont toujours les mêmes, quel que soit le domaine dans lequel s'exerce son activité ; les suites se reproduisent toujours suivant une même loi de développement.

D'autre part, la loi des éternels recommencements s'exerce ici comme dans toutes les sphères humaines ; des contingences viennent ramener l'esprit, de temps à autre, à des formes primitives ; des sentiments servent à rajeunir l'évolution, et font naître de nouveaux processus qui, partant de l'impulsion passionnée, sont destinés à atteindre les régions de la raison, — si les circonstances leur donnent le temps de le faire. Il n'y a pas, à proprement parler, d'évolution du droit, — mais des évolutions multiples, qui s'entrecroisent parfois tout à fait au hasard et qui dépendent des accidents historiques.

On a cru, trop souvent, que toute la littérature socialiste antérieure à 1848 était purement utopique et que des conceptions juridiques n'étaient pas encore parvenues à se dégager de la gangue sentimentale qui les enveloppait à l'origine de l'évolution. Cela est vrai, quand on ne tient compte que des écrivains les plus bruyants, des amateurs venus de la bourgeoisie en vue de faire de la politique et de la littérature socialistes (1). Mais il est certain qu'aux environs de 1848 des idées d'ordre pratique avaient déjà pris une grande importance ; ainsi Vidal termine son livre célèbre sur la répartition des richesses en se plaçant sur le terrain des réformes juridiques (2). « La *véritable question* se réduit à chercher comment il serait possible de *neutraliser en partie* les funestes effets de nos institutions économiques ; à examiner le parti que l'on pourrait tirer en 1846, *avec nos lois, nos mœurs, nos préjugés,* des principes d'association et d'organisation, pour l'amélioration du sort de milliers de nos semblables... qui pourraient largement produire au delà de

(1) Corbon dit que les plus avancés parmi les communistes n'appartenaient pas à la classe ouvrière (*Le secret du peuple de Paris*, p. 111), qu'à partir de 1840, les ouvriers commencèrent à créer une presse « destinée à plaider directement leur cause devant l'opinion publique » et que le communisme battit dès lors en retraite (p. 117) ; sur quatre journaux ouvriers, un seul, la *Fraternité* était communiste et il avait disparu en 1846. D'après lui l'idée de transformer les ateliers privés en ateliers nationaux « *avait été soufflée* » aux ouvriers et « n'était partagée que par très peu de membres de ce qu'on peut appeler l'*état-major du parti démocratique* » (p. 135). Le parti qui voulait supprimer la liberté de l'industrie « était sans force, et ne méritait pas qu'on en tînt sérieusement compte ». On était donc en train de passer de la *rêverie littéraire* à la pratique, de l'utopie à la pensée juridique. — Le Play dit de son côté que ce furent les *lettrés-réformateurs* qui introduisirent les idées de refonte de l'industrie. (*La réforme sociale en France*, cinquième édition, tome II, p. 248.)

(2) Vidal. *De la répartition des richesses*, p. 471.

leurs besoins, si l'on savait utiliser leurs bras, si l'on voulait leur fournir, *à titre de prêt,* les premières avances et les instruments nécessaires. » Il rappelle qu'il a proposé lui-même un projet de création de colonies agricoles commanditées par les caisses d'épargne. « Le manque de capitaux est le grand obstacle aux entreprises les plus utiles ; nous avons essayé de lever cet obstacle en proposant un système de crédit foncier *compatible* avec nos lois de procédure et notre code des hypothèques. »

Vidal appréciait parfaitement l'importance du chemin parcouru depuis les premiers inventeurs de réformes intégrales, et il écrivait : « Nous voilà bien loin du pays des utopistes... Des hauteurs de l'idéal nous retombons brusquement sur la terre, sous *l'empire de la réalité et de la nécessité.* C'est un tout autre monde; mais enfin *c'est celui où nous sommes condamnés à vivre;* il faut nous résigner. »

Il se plaçait sur un terrain juridique : le droit se rapporte toujours à quelque chose qui soit exécutable immédiatement; il se réfère toujours aux données économiques et à la structure sociale existantes. L'étude juridique d'un problème consiste dans la recherche d'une combinaison qui soit conciliable avec les principes au moyen desquels on interprète les règles de la vie courante : ces règles sont variables et l'ensemble de leurs transformations constitue l'évolution juridique, le système des divers moments de la pensée appliqués aux variations historiques de la société civile. Le juriste cherche à infuser une vie nouvelle dans des organismes anciens, de manière à ouvrir la voie à des nouveautés : c'est ainsi que Menger a raison de soutenir que, pour améliorer la condition des classes ouvrières, il faut présenter les demandes du socialisme sous une forme juridique; tant qu'elles ne sont pas ainsi présentées, l'homme d'État ne peut en tenir compte; — l'utopiste, au contraire, procède par *grand écart,* comme disait Fourier, et ne se préoccupe point d'*ajouter* des réformes à un état social existant (1).

L'homme pénétré de l'idée juridique cesse d'être révolutionnaire; et voici comment Vidal dépeignait la situation en 1846 (2) : « Les socialistes... n'ont pas prêché la haine entre les différentes classes; ... ils ont converti [le peuple] aux idées d'ordre, de hiérarchie, d'autorité; ... ils ont développé le sentiment de la dignité humaine, de la moralité... Lisez les journaux populaires : tous prêchent la paix, l'ordre, l'union, la tolérance, la véritable charité; ... tous proclament

(1) Dans l'*Avertissement aux propriétaires,* écrit en 1842 sous forme de lettre à Considérant, Proudhon dit que celui-ci, dans son écrit sur la *Politique générale,* s'est montré *profond socialiste* parce qu'il est « resté dans les données de la société actuelle ». (Œuvres, tome II, p. 56.)

(2) Vidal. *Op. cit.,* p. 466.

le respect dû aux intérêts existants; tous maudissent la paresse et glorifient le travail. » Et il ajoute (1) : « Si le pouvoir était assez intelligent pour prendre souci de leurs intérêts... il trouverait les prolétaires prêts à répondre à son appel, à se rallier à lui sincèrement et sans arrière-pensée. »

Je veux bien que Vidal ait un peu forcé la note et que la capacité juridique des classes ouvrières ne fût peut-être pas en 1846 aussi grande qu'il le pensait; mais on ne saurait nier que l'immense mouvement d'organisation spontanée qui se manifesta de suite aprés le 24 février, ne dénote dans le peuple parisien une capacité et une maturité singulières.

La révolution de 1848 sombra dans les journées de juin; les écrivains qui avaient dirigé le mouvement socialiste, tombèrent dans l'obscurité, sauf Proudhon, qui devait exercer une influence toujours croissante sur la pensée contemporaine, grâce aux incroyables ressources que lui fournissait la souplesse de son génie, capable d'évoluer et de s'adapter à des circonstances nouvelles. Un petit groupe d'ouvriers avait déjà essayé de reprendre la tradition et de préparer l'éducation juridique du peuple, quand les événements de 1871 vinrent donner au socialisme un *caractère guerrier* et assurer ainsi la prépondérance aux impulsions, aux instincts et aux révoltes sentimentales. Le socialisme fut imbu longtemps de l'idée de revanche et il fut prêché aux ouvriers comme une guerre à entreprendre ou plutôt comme une croisade.

Malheureusement, par suite de diverses contingences historiques, l'Allemagne prit la tête du mouvement; et elle était mal préparée à la propagande socialiste, parce que ses travailleurs étaient beaucoup plus arriérés que ceux de France et d'Angleterre. Le parti socialiste allemand se constitua en raison de l'état mental des classes ouvrières allemandes. La question sociale se trouva donc rétrécie, non point par la faute de Marx, mais par le défaut de culture générale dans le milieu allemand. Ce *rétrécissement intellectuel* fut marqué, tout naturellement, par un parfait dédain pour les considérations morales et par une confiance illimitée dans le *pouvoir magique de la force* : c'était un retour aux formes primitives.

Pour comprendre le rôle de l'Etat dans la réforme des institutions, il aurait fallu posséder une culture très supérieure à celle que possédaient les ouvriers allemands il y a trente ans, ou ne pas être aveuglé par des *désirs de vengeance*, comme étaient beaucoup d'ouvriers

(1) Vidal. *Op. cit.*, p. 467. Il se plaint que le pouvoir soit « à la discrétion des manufacturiers et des marchands... Les ministres s'agitent et quelques marchands les mènent ». Cette idée se retrouvera dans le *Manifeste* de Marx.

français après la Commune. Le sophisme de la *force magique* reparaîtra éternellement : quand l'homme est soumis aux impulsions de l'instinct, quand l'émotion éteint chez lui la faculté de *mesurer*, quand il a perdu l'usage régulier de la raison scientifique, alors toutes les relations sociales lui semblent accidentelles et susceptibles de devenir n'importe quoi par l'emploi de la force. La société civile est, à ses yeux, un chaos, au milieu duquel la force se répand au hasard : tout ce qui sourit à son imagination devient possible ; et tout ce qui est jugé ainsi possible, est demandé à la force.

Lorsque les classes ouvrières allemandes sont devenues plus instruites, elles se sont émancipées un peu des superstitions primitives; c'est cette évolution qui explique le bruit que les thèses bernsteiniennes ont fait de l'autre côté du Rhin. Il se peut que Bernstein, qui vit en Angleterre, se soit trompé sur le degré atteint par l'évolution allemande et qu'il ait prêté à ses compatriotes la maturité des ouvriers anglais; cette question de fait n'a pas d'importance pour nous ; ce qui est incontestable c'est que sous l'influence de la pratique (coopération, contrats collectifs, mutualités, etc.), l'esprit juridique commence à prendre en Allemagne une importance considérable.

La nouvelle évolution du socialisme diffère, certainement beaucoup en apparence, de celle qu'on a observée avant 1848; jadis la littérature socialiste était, en grande partie, destinée aux bourgeois (1) ou tout au moins aux *hommes de bien* de toutes les classes; elle faisait appel surtout aux sentiments de bienveillance, de charité, de fraternité; on s'appuyait souvent sur une libre interprétation de l'Evangile (2) et souvent sur les principes de la Révolution; l'esprit de Rousseau animait beaucoup de ces anciens auteurs; le sentiment du devoir, les impératifs de la conscience morale jouaient alors un très grand rôle. Durant la deuxième période on ne semble vouloir faire appel qu'aux passions de haine et ne compter que sur la violence. Mais si les formes sont bien distinctes, les deux suites présentent, cependant, une parfaite identité au point de vue de la loi des successions des états pyschologiques. Dans les deux cas on est passé du mélange de vagues hypothèses à l'élaboration raisonnée de principes, de revendications sentimentales à des projets de réforme, de la *nuit émotionnelle* à la clarté des discussions juridiques. On trouverait difficilement une meilleure illustration de la *loi des suites ;* — que l'on prêche aux bourgeois le sacrifice volon-

(1) « *Nous signalons aux bourgeoisies* de l'Europe la voie du salut; qu'elles ne craignent pas de suivre le courant nouveau, car l'avenir garderait à leur endurcissement de cruels mécomptes, dans de terribles calamités. » (Pecqueur. *Théorie nouvelle;* introduction, p. XXII.)

(2) Il y a tout un livre de Cabet composé dans cet esprit : *Le vrai christianisme selon Jésus-Christ*, 1846.

taire au nom d'une interprétation quasi-religieuse de la vie, ou bien que l'on prêche aux ouvriers la révolte et la confiance dans la force magique du pouvoir politique, on ne fait point appel à l'observation, à la science, aux facultés supérieures de l'intelligence; on fait seulement appel aux passions qui empêchent de voir les choses comme elles sont et de profiter de l'expérience. Il n'y a pas moins de rêverie dans les conceptions que Bebel (1) se faisait jadis du socialisme, que dans les conceptions des utopistes les plus fantaisistes.

III

Menger mélange habituellement ses considérations relatives aux trois postulats qu'il regarde comme fondamentaux, sans trop chercher à établir les liens qui existent entre eux et les différences des principes auxquels chacun se rapporte; je tâcherai, dans le cours de ce travail, de faire une séparation qui est absolument nécessaire; mais il faut, tout d'abord, examiner quelques thèses générales que présente l'auteur autrichien. Il considère (2) la « condamnation du revenu sans travail » comme étant « l'idée révolutionnaire fondamentale de notre époque, tout comme l'idée d'égalité politique a dominé la Révolution française et ses suites. Ces deux idées sont purement négatives;... on doit leur reconnaître une force révolutionnaire considérable, parce que *c'est sur des négations que les masses se groupent le plus facilement* ».

La dernière thèse énoncée par Menger a une importance très considérable pour notre sujet et il faut, tout d'abord, la discuter.

L'observation nous montre que des personnes appartenant à des religions, à des classes ou à des partis différents se groupent cependant tous les jours pour combattre ensemble certains maux, comme l'alcoolisme, la prostitution. Il faut bien observer, toutefois, que cette mutuelle tolérance n'existe guère que chez les esprits réfléchis, chez ceux qui savent mettre les questions de la pratique raisonnée au-dessus des sentiments, au-dessus surtout de cet orgueil qui nous porte à mépriser tous ceux qui n'acceptent pas aveuglément nos théories. Cette union des hommes de science dans une pratique commune correspond aux termes supérieurs de l'évolution psychologique et ce n'est certaine-

(1) Ses idées se sont beaucoup modifiées récemment; dans son grand discours-programme du 5 décembre 1899, prononcé à Berlin, le communisme paraît bien difficile à découvrir. « Ce n'est pas un programme de collectivisme démocratique, mais de socialisme d'État », dit Talamo (*Rivista internazionale di scienze sociali e discipline ausiliarie,* janvier 1900, p. 143).

(2) Menger, p. 213.

ment pas à elle qu'a fait allusion Menger dans le passage cité plus haut (1).

Il y a une autre espèce d'union qui n'exige pas une si haute culture intellectuelle, mais qui exige un grand affinement moral (2) : je veux parler de celle qui s'appuie sur le développement moderne de la sympathie ; la sympathie devient assez forte pour jouer souvent le rôle que joue la science dans le cas précédent, pour dissimuler l'idée orgueilleuse de notre supériorité intellectuelle, pour calmer l'*ivresse* qui résulte d'une connaissance dépourvue de toute critique. Dans la société moderne la sympathie pour les souffrants exerce une influence très considérable ; nous ne ressemblons pas du tout aux *hommes durs* (3) du dix-septième siècle ; nous voyons quantité de personnes se mettre à la recherche de douleurs à soulager. Déjà, en 1846, Vidal écrivait (4) : « Jamais on ne s'était tant intéressé au sort des classes pauvres ; jamais la charité ne s'était montrée plus dévouée, plus généreuse et, à certains égards, plus intelligente. » Mais depuis cette époque les institutions philanthropiques ont pris un développement que personne n'aurait pu soupçonner il y a cinquante ans.

Les phénomènes dont parle Menger, ne se rattachent point à la sympathie, mais à la lutte ; il parle de coalitions révolutionnaires et non pas d'accord entre gens appartenant à divers groupes qui s'unissent en vue d'actes de bienveillance et d'institutions de moralisation ou de bienfaisance. Les sentiments qui se rattachent à la révolte pure et simple, ont une influence et une durée beaucoup plus grandes que ceux qui dérivent de la tolérance et de la bonté : ils tirent leur force de la rapidité avec laquelle ils envahissent tout le domaine de la conscience et s'y établissent en maîtres ; il est fort rare, en effet, qu'ils soient provoqués par l'accumulation de petits effets. Tous les sentiments qui présentent un processus d'invasion analogue offrent une persistance considérable (5). La vitesse de ce mouvement ne doit pas surprendre,

(1) J'ai appelé l'attention des psychologistes sur l'*enthousiasme intellectuel* et l'*ivresse* qui en résulte chez des hommes peu rompus à la science avancée dans le *Devenir social*, février 1896, p. 129, et mars, p. 212.

(2) Souvent les deux causes agissent simultanément.

(3) On ne saurait nier qu'il y a chez nos contemporains beaucoup de caractères psychologiques et moraux ayant de l'analogie avec les caractères que l'on observe chez les mystiques. Comme les savants ont pris l'habitude de traiter ceux-ci de dégénérés, il a pu paraitre naturel à Nietzsche de considérer comme dégénérés tous les hommes qui ne sont pas durs.

(4) Vidal. *Op. cit.*, p. 473.

(5) Les acquisitions les plus anciennes présentent une force de résistance considérable et ce phénomène a été mal expliqué jusqu'ici. Il me paraît dû à ce qu'elles se sont produites dans des époques d'enfance ou de jeunesse, quand l'âme *troublée* par des crises se trouve facilement suggestible, c'est-à-dire ouverte sans défense à des invasions sentimentales et à tout le bagage d'idées qui les accompagne.

parce que la révolte provoque des effets moteurs tout à fait analogues à ceux qui se produisent dans la défense, en sorte que la révolte est très fortement apparentée à des activités qui ont, au plus haut degré, le caractère automatique et, par suite, l'instantanéité et l'irrésistibilité.

Les sentiments de négation et de protestation reproduisent, sous une forme atténuée, ce qui se produit dans la révolte.

Les hommes s'unissent facilement quand on ne fait pas appel à leur réflexion et qu'on ne leur demande pas de raisonner sur l'avenir : quand nous sommes placés sur les confins de la vie animale, par suite de l'influence des sentiments de lutte violente, nous ne concevons que le présent et nous ne voyons d'autres difficultés dans la vie que celles que nous rencontrons pour donner immédiatement satisfaction à notre passion de destruction. La révolte étant fortement apparentée à la défense personnelle, elle nous amène à ne pas voir les embarras que nous rencontrerons le lendemain du côté de nos alliés ; notre personnalité est alors si fortement exaltée que le monde est comme réduit à nous-mêmes et à ce qui nous touche de très près ; nous croyons que tous nos rêves sont réalisables (1).

Ce que je décris ici ne se trouve, naturellement, à l'état complet que dans les cas où la révolte prend ses caractères les plus ardents ; mais à l'origine de toute évolution juridique on trouve des phénomènes atténués de négation et de protestation. Il ne faudrait pas croire, comme on l'a fait très souvent, que toujours l'évolution se produira automatiquement et d'une manière complète : l'expérience nous montre que cela n'a lieu que s'il se présente des circonstances particulièrement favorables. Dans un très grand nombre de cas, il y a un arrêt de développement, surtout lorsque les émotions sont entretenues trop longtemps à l'état aigu.

Les anciens ont appelé *ochlocratie* un régime dans lequel des multitudes ignorantes et crédules sont dirigées par des agitateurs, qui exercent la tyrannie dans l'État, sans se préoccuper de l'intérêt général. Ce genre de gouvernement, que les Grecs ont connu, ne comporte pas d'évolution juridique. De nos jours, on a vu paraître un mouvement sur lequel beaucoup de personnes se font de singulières illusions : je veux parler de l'*antisémitisme*, qui n'a pas été encore étudié comme il le mérite et dont l'avenir sera peut-être plus grand qu'on ne croit. C'est bien une union des masses sur de pures négations ; et

(1) Dans les coalitions des *partis d'opposition* chacun espère tirer tout le profit de la lutte engagée en commun ; la force des illusions est si forte que les dupés ne profitent jamais de l'expérience acquise.

c'est ce qui le rend redoutable : les socialistes auraient grand profit à examiner de près les causes de ses progrès (1).

L'évolution est à peu près impossible quand le régime ochlocratique est établi, parce que les agitateurs trouvent toujours des groupes inférieurs, disposés à les suivre, pour écraser les groupes supérieurs qui tendent à constituer quelque chose de légal et de durable. C'est cette invasion continue du terrain politique par des *classes soumises aux impulsions de haine,* qui constitue le grand danger de ce qu'on appelle, dans la politique contemporaine, la tactique révolutionnaire (2).

IV

Pour que des masses, exaltées par la haine, puissent rester unies dans la main de leurs chefs et pour que l'ochlocratie puisse prendre tout son développement, il faut que l'on parvienne à faire accepter des principes abstraits capables d'expliquer le présent et l'avenir et il faut que ces principes forment une dogmatique. L'antisémitisme fournit aux âmes ingénues et dénuées de toute connaissance économique un moyen facile pour se rendre compte dû mécanisme du capitalisme moderne ; (la vertu dormitive de l'opium est le type de ce genre d'explication) ; tout le mal provient des vices d'une race, agissant en vertu de tendances ataviques ; rien n'est plus simple que cela : et cette simplicité est la raison même de la force de la doctrine. Mais il manque à l'antisémitisme une véritable dogmatique ; il n'a pas encore trouvé de théoriciens qui aient formulé le procédé par lequel il doit conduire l'humanité au paradis terrestre : faire disparaître les Juifs, cela a été fait cent fois, sans que les peuples chrétiens soient devenus plus heureux. Il manque à l'antisémitisme cette *apparence de solutions positives,* qui est essentielle dans la vraie dogmatique.

Les difficultés que l'on éprouve à bien apprécier et bien classer les idées sociales, proviennent, en partie, de ce que l'on n'a pas toujours assez approfondi les conditions de l'action. L'homme ne sortirait probablement jamais de son inertie s'il avait une vue parfaitement claire de l'avenir et s'il pouvait calculer exactement les difficultés au milieu

(1) Aux dernières élections municipales de Vienne, les socialistes autrichiens ont pu voir quelle force donne à des autorités municipales décidées à se maintenir au pouvoir une large extension des services publics. « Vienne contient, dit Otto Pohl, un grand nombre d'individus occupés dans les entreprises municipales, qui ne peuvent pas voter librement » (*Mouvement socialiste,* 15 juillet 1900, p. 82.)

(2) Je sais bien qu'on équivoque souvent sur le sens du mot *révolution ;* il est parfois impossible de savoir ce que les Allemands entendent par ce terme. (Cf. par exemple le procès de Liebknecht, Bebel et Hepner, publié en 1872 en français sous le titre : *La démocratie en Allemagne.*) J'entends ce mot dans le sens populaire le plus simple.

desquelles il s'aventure. Nous ne vivons pas dans la réalité matérielle et mesurable, comme l'imaginent souvent des savants qui rêvent de faire de la sociologie une science mécanique; le monde du présent serait, dans ce cas, le seul monde qui fournirait les causes de nos mouvements. Mais dès que l'homme s'élève quelque peu au-dessus de la vie animale, le présent et la réalité mécanique deviennent de moins en moins importants. L'homme s'entoure d'une sorte d'atmosphère idéale, d'un monde fait par lui, d'un *avenir*, dans lequel il se réfugie pour échapper aux angoisses du passé. C'est cette région de l'avenir imaginé qui constitue le vrai milieu humain : mais ce milieu peut être constitué de diverses manières et trois grands types principaux sont à distinguer.

1° Des hommes d'une imagination ardente rompent *brusquement et individuellement* avec la réalité matérielle écœurante du monde et cherchent une *consolation* dans des espérances utopiques. Souvent leur activité se dépense en productions littéraires (1) et ainsi naissent ces romans qui intéressèrent nos pères et qui décrivent le bonheur idéal de l'homme naturel. Quelques autres veulent vivre leurs rêves et fondent des colonies, où se groupent des individus sélectionnés avec soin et où s'appliquent (pendant quelques années de ferveur) les principes de la vraie société. Il existe en Amérique des villages plus ou moins communistes (2), que l'on ne peut s'empêcher de comparer aux anciens ermitages de la Thébaïde ; leur influence sociale ne dépasse point celle qu'ont eue les premiers essais monastiques de l'Orient grec. Enfin presque tous les anarchistes imaginent que le monde doit changer avec la facilité avec laquelle ils ont construit leur conception personnelle de l'avenir et réalisé les actes individuels qu'elle comportait.

2° On ne connaît pas beaucoup d'évolutions juridiques complètes, qui ne soient pas traversées par un très grand nombre d'accidents et dans lesquelles l'essentiel l'ait nettement emporté sur les contingences (3). Longtemps les savants se sont contentés d'étudier l'histoire du

(1) On peut leur appliquer cette observation que fait Guyau : « Il est possible que l'exercice des facultés représentatives [affaiblisse] l'exercice des facultés actives et qu'on s'en tienne à l'amour platonique des vertus morales et sociales. » *(L'art au point de vue sociologique*, p. 379.)

(2) Cf. dans la *Réforme sociale* de Paris (16 janvier 1900) un article sur *Les sociétés communistes et le fondement religieux* par F. Sagot.

(3) La philosophie de l'histoire prétend pouvoir toujours trouver les réalités essentielles et suppose qu'elles se succèdent suivant une loi : ce sont deux hypothèses que les faits ne justifient point d'une manière générale. C'est cette réalité essentielle de l'histoire qui a, d'après Marx, pour base le développement de la production matérielle par l'intermédiaire de la division en groupements formés dans la *société civile* (ordres, états ou classes). Je cite le passage en allemand parce que la traduction française ne serre pas l'original : « die Entwicklung der materiellen Produktion also die Grundlage alles gesellschaftlichen Lebens und daher aller *wirklichen* Geschichte. » *(Kapital*, 4e édition allemande, p. 143, note 5 ; trad. franç. p. 77, col. 2, note 3.)

droit romain, qu'ils regardaient comme typique, alors que, sans doute, elle est exceptionnelle. Pour qu'il y ait une évolution à peu près régulière dans les institutions, il faut que dans le pays il existe et se maintienne longtemps une philosophie de la vie, qui donne une signification bien déterminée à ce qui se produit dans ce petit monde de l'avenir, où se passe notre existence. Cette philosophie est d'autant plus efficace qu'elle est plus imprégnée d'esprit pratique, qu'elle se borne à une très courte durée et qu'elle s'est affranchie des entraves que lui apporte la prétendue logique qui veut traiter les questions sociales à la manière des questions physiques. Ce rôle a été rempli à Rome par la philosophie grecque ; le grand problème contemporain serait de donner à la pensée socialiste un pareil rôle directeur.

3° Lorsque les masses sont purement en esprit de révolte, qu'elles sont vraiment révolutionnaires et que leurs aspirations sont surtout négatives, elles ne sauraient s'élever à cette philosophie pleine de complication ; elles adoptent avec ardeur une dogmatique, qui mêle des rêves utopiques sur un avenir indéterminable avec des formules abstraites relatives au monde actuel ; cette dogmatique ressemble assez à une théologie populaire. L'observation montre que les abstractions possèdent une force extraordinaire de permanence et qu'il est très difficile de s'en débarrasser une fois qu'on a pris l'habitude de raisonner avec le secours de cette caricature de la science (1).

Les écrivains contemporains ont souvent appelé l'attention sur le danger de la politique déductive ; ils ont souvent accusé notre éducation classique d'avoir engendré presque tous les maux dont souffre la France ; il est certain qu'on ne saurait dire toutes les sottises que l'on a justifiées avec les principes d'autorité et de légitimité sous la Restauration, — avec les principes du plébiscite et des nationalités sous le second Empire, — sans compter les autres (2). Les raisonnements en usage dans la physique ne s'appliquent jamais bien ici parce que la vérité d'aucune thèse sociologique n'est jamais absolue ; en sorte que les règles ordinaires donnent lieu aux erreurs les plus grossières et parfois aux situations les plus amusantes (3).

---

(1) C'est ce qui donna lieu à la grande querelle des humanistes contre les fauteurs de syllogismes à l'époque de la Renaissance. Après avoir sommeillé durant quelques siècles, la vieille manie syllogistique et la vieille superstition des logiciens reparaissent de nos jours, dans la science sociale.

(2) Le Play s'est souvent élevé avec raison contre l'abus des *termes abstraits* et il rappelle que Xénophon se plaignait déjà de cet abus. (Le Play. *L'organisation du travail*, 2e édition, p. 341.) Les théories sociales de Le Play sont généralement fausses ; mais ces livres abondent en observations justes ; — son école a d'ailleurs fait un terrible abus des mots « particulièrement propres à dissimuler la pensée » !

(3) Flaubert a tiré des effets amusants de la logique, dans *Bouvard et Pécuchet*. Ces deux personnages s'occupèrent, eux aussi, de réforme sociale.

Les raisonnements abstraits exercent une influence si grande sur l'esprit que l'ont voit des logiciens également habiles, s'abandonnant (sans en avoir conscience) à toutes les suggestions de leur imagination, conclure, avec une égale force démonstrative, aux solutions les plus opposées ; la grande question pour eux est que ces solutions soient simples et ne comportent aucune ambiguïté : c'est assez dire que ces solutions sont nécessairement fausses. L'idée de relativité leur échappe totalement : il leur faut de l'absolu et ils en fabriquent. « Évidemment, dit Proudhon (1), il n'y a aucun critérium pour la propriété, ni pour la mesure, ni pour l'acquisition, ni pour la transmission, ni pour la jouissance. Aussi de cette absence de critérium pour la juste appréciation des biens, l'auteur de l'Évangile a conclu, après Lycurgue, Pythagore, Platon, à la communauté des biens ; toute l'antiquité à l'esclavage et l'économie malthusienne au salariat. »

Les formules abstraites jouent donc un très grand rôle dans la vie de l'homme ; mais leur importance est surtout grande aux époques où les méthodes scientifiques sont encore dans l'enfance ; elles marchent de pair avec la tyrannie des émotions et appartiennent aux formes primitives de la psychologie. C'est ce qu'a fort bien observé un philosophe italien, Ferrero, qui dénonce (2) la « substitution de la pure logique à l'observation des faits et à leur examen » comme un phénomène qui rappelle « les périodes primitives de la science ».

Nous voyons facilement quelle importance la logique des formules abstraites a pour les partisans des tactiques révolutionnaires ; dans le monde actuel, si préoccupé d'intérêts immédiats et très urgents, ils parviennent, grâce à l'emploi de ce procédé, à gouverner des masses dont l'éducation intellectuelle est encore rudimentaire et qui les prennent pour de grands savants. Deux moyens sont, en ce moment, à la disposition des défenseurs des idées de droit : développer les institutions économiques (3) et répandre l'instruction ; c'est par cela que tant de révolutionnaires sont, à la fois, les adversaires des coopératives et des Universités populaires.

V

Nous trouvons dans le livre de Menger un rapprochement très important établi entre les formules du socialisme et celles de la Révo-

(1) Proudhon. *Philosophie du progrès.* Œuvres, tome XX, page 95.

(2) Ferrero. *Les lois psychologiques du symbolisme*, p. 211.

(3) Beaucoup de personnes affirment que tout homme qui s'occupe activement de coopération, est perdu pour le socialisme ; il faut entendre par là qu'il est émancipé de la discipline que lui imposaient ses anciens chefs et qu'il commence à penser par lui-même.

lution. « De même, dit-il (1), qu'on a résumé les *buts* auxquels visaient les grands mouvements politiques des dix-septième et dix-huitième siècles, dans un certain nombre de postulats juridiques, que l'on désigne sous le nom de *droits politiques fondamentaux,* de même on peut désigner brièvement *les buts derniers* du socialisme sous le nom de *droits économiques fondamentaux.* » Je crois la méthode peu scientifique, parce qu'elle ne met pas en lumière ce qui est vraiment essentiel, c'est-à-dire cette philosophie de la vie, qui porte sur l'*avenir prochain,* et qu'il faut dégager si l'on veut agir sur l'évolution juridique actuelle. *Les buts derniers du socialisme !* Voilà qui est bien loin et voilà qui dépend beaucoup de l'imagination de chacun : nous ne nous occupons pas ici de faire des romans, mais de chercher ce qui peut déterminer les hommes d'État à faire des réformes juridiques.

Il semble, au premier abord, que le rapprochement établi par Menger ne soit pas très exact : en effet, d'après lui, les citoyens posséderaient, en vertu du droit au travail ou du droit à l'existence, la possibilité d'exercer une action contre les pouvoirs publics pour obtenir des avantages personnels (2) ; les droits économiques fondamentaux se rapporteraient au droit privé et l'Etat y figurerait à titre de *domaine donnant des revenus ;* — rien de pareil n'existe dans l'application des principes de 89, qui se rapportent au droit public ; personne ne peut s'appuyer sur eux pour intenter une action à l'État et lui réclamer quelque chose.

Nous ne possédons pas en France (et peu de pays possèdent) une autorité judiciaire chargée de dire si les lois sont conformes aux principes de la Constitution. En 1852, une ombre de pouvoir régulateur avait été donnée au Sénat ; ce corps pouvait annuler les actes qui lui étaient dénoncés comme inconstitutionnels par les pétitions des citoyens ; mais statuer sur des pétitions et juger sont deux choses absolument distinctes ; en réalité, il ne faisait rien du tout. En admettant même qu'un jour il fût institué un tribunal pour rendre de tels arrêts, il est clair qu'il ne pourrait jamais jouer un rôle actif et se substituer au gouvernement pour créer de nouvelles lois ou de nouveaux règlements à la place de ceux qui auraient été jugés contraires aux principes.

Quelquefois on a poussé le rapprochement encore plus loin que Menger et on a prétendu que les principes de la Révolution contien-

(1) Menger, p. 13.

(2) « Dans une organisation socialiste logique le droit à l'existence s'exercerait contre la société et *remplacerait... le droit patrimonial de notre droit privé actuel* » (p. 19). — « Le droit au travail a pour caractère de *compléter notre droit patrimonial existant* » (p. 27) ; et l'ouvrier sans travail pourrait exiger des pouvoirs publics qu'on lui en fournit (p. 26).

nent, sous une *forme supérieurement abstraite,* les postulats juridiques du socialisme. C'est la thèse soutenue par L. Blanc (1) : « Le moyen d'affranchissement avait été indiqué à notre génération par cette formule, gloire éternelle de nos pères : *Liberté, Égalité, Fraternité;* il ne s'agissait plus que de bien définir les trois termes de la devise sacrée. L'instinct populaire ne s'y trompa point. Le peuple comprit : que la liberté est non seulement le *droit,* mais le *pouvoir* accordé à l'homme de développer ses facultés sous l'empire de la justice et la sauvegarde de la loi ; — que l'égalité consiste dans la *facilité* donnée à tous de développer également des facultés inégales ; — que la fraternité n'est que l'expression poétique de cet état de solidarité qui doit faire de toute société une grande famille. Aussi plus d'*individualisme,* parce que l'individualisme, c'est l'abandon du pauvre, du faible, de l'ignorant... ; plus de *concurrence anarchique,* parce que l'anarchie n'est qu'un despotisme déguisé et que la lutte entre le fort et le faible, c'est l'oppression ; plus de mobiles puisés dans l'antagonisme des intérêts ».

Comme le dit L. Blanc, il n'y a qu'à *bien définir ;* malheureusement, on a donné tant de définitions diverses des principes de 89 que l'on se demande souvent à quoi peuvent servir de pareilles formules (2). Les définitions les plus scientifiques, faites avec des mots rigoureusement définis, ne peuvent servir à rien (dans le domaine juridique) tant qu'on ne connaît pas la manière de les appliquer. Le droit est quelque chose de très prosaïque; ses règles s'appliquent à des actes très complexes que le juriste examine d'un point de vue très particulier (point de vue qui varie suivant les époques); et c'est grâce à cette *réduction de la complexité réelle à une simplicité fictive* qu'il peut juger d'après le Code. Il n'existe aucun moyen de déterminer, par des formules abstraites, cette manière de réduire le complexe au simple.

L'obscurité de la Déclaration des droits provient, en partie, de ce qu'elle a été formulée avant que les lois essentielles fussent rédigées ; Mirabeau voulait qu'on adoptât le parti opposé, de telle sorte qu'elle fût le résumé d'un ensemble de mesures qui auraient donné leur véritable sens aux principes généraux.

Si l'on examinait ce document seulement au point de vue historique, on le trouverait assez simple : c'est une manifestation tout à fait réaliste, nous renseignant sur l'état d'esprit des Constituants, engagés encore dans leur lutte contre l'ancien régime, au moment où la vic-

(1) L. Blanc. *Le Droit au travail,* p. 11.

(2) En 1852, Napoléon et ses conseillers étaient dans un état d'esprit fort différent de celui des hommes de 89 ; cependant ils mirent en tête de leur Constitution que celle-ci « reconnaît, confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789 et qui sont la base du droit public des Français ». Le tout est de s'entendre sur l'interprétation de ces grands principes.

toire définitive était escomptée. Au moment de la guerre de l'Indépendance, les Américains avaient éprouvé le besoin de justifier leur rupture avec l'Angleterre en rédigeant une Déclaration — qui, devenue inutile après la victoire, ne fut pas insérée dans la Constitution de 1787 : c'était un document de pure circonstance. Les conditions étaient analogues en 1789 et on voulait opposer au droit divin des rois et aux anciens privilèges des règles d'équité capables de justifier les destructions jugées nécessaires (1). C'est ainsi seulement que l'on a pu faire figurer parmi les droits naturels et imprescriptibles de l'homme « la résistance à l'oppression ». Cela était tout naturel au milieu de l'année 1789 ; mais dans les constitutions postérieures à l'an III on n'en parle plus.

La grande préoccupation de nos pères était de faire disparaître les anciens abus de l'autorité et de supprimer les entraves que le droit féodal avait mises à l'exercice de l'activité des citoyens ; c'est pourquoi on insista beaucoup sur la liberté et pourquoi on plaça la propriété entre la liberté et la sûreté. Les auteurs qui sont venus, plus tard, commenter ce texte d'un point de vue abstrait, ont été fort embarrassés ; comment, en effet, mélanger des principes (2) qui semblent être aussi dissemblables ? Pourquoi aussi ne pas avoir fait figurer ici l'égalité avec les quatre droits naturels, alors que dans l'article premier on avait déclaré que « les hommes naissent libres et égaux en droits » ? Tout cela est mystérieux et on peut se demander avec Proudhon si on n'a pas *opéré à tâtons*. Mais tout cela est simple quand on se place au point de vue où étaient placés nos pères, engagés dans leur lutte contre l'ancien régime (3).

Dans la Déclaration de 1789 on a voulu marquer, d'une manière parfaitement claire, l'esprit dans lequel on aborderait les réformes, les sentiments que l'on éprouvait pour le passé, en un mot les tendances générales qui dominaient la philosophie de la vie au dix-huitième

(1) Les Américains avaient déclaré agir « avec la ferme confiance dans la protection de la Providence divine » ; les Constituants français prirent une formule plus déiste et plus solennelle, en plaçant leur œuvre « sous les auspices de l'Être suprême ». Ferneuil se trompe complètement quand il dit : « L'évocation de l'Être suprême renfermait en germe le culte de la déesse Raison et la Constitution civile du clergé. » (*Les Principes de 1789 et la Science sociale*, p. 24.) Il ne tient pas compte des influences historiques.

(2) Proudhon a fortement insisté dans son *Premier Mémoire* sur la différence qui existe entre la nature du droit de propriété et celle des droits de liberté, sûreté, égalité. (Œuvres, tome I, pp. 39-45.)

(3) Au sujet de la propriété, il est bon d'observer que l'on entendait ce terme dans un sens très vague. Turgot avait appelé le droit de travailler « la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes » les propriétés. Mirabeau disait : « Je ne connais que trois manières d'exister dans une société : il faut être *mendiant*, *voleur* ou *salarié* » et il rangeait les propriétaires dans cette dernière catégorie, comme *économes du corps social*.

siècle. Il me paraît impossible, d'ailleurs, d'exprimer autre chose dans des formules de ce genre ; le rapprochement établi par Menger entre les postulats politiques de la Révolution et les postulats économiques du socialisme ne sera donc pas inutile, car il nous amène à penser que ceux-ci pourraient être tout autre chose que des principes de droit privé, comme le dit le professeur autrichien, mais seulement des manières abstraites d'exprimer des appréciations générales sur les relations sociales actuelles et sur les changements réalisables. C'est à cette conséquence qu'aboutira le travail d'analyse auquel je me livrerai dans cet article.

VI

Une fois les principes de 89 entrés dans le domaine des acquisitions définitives, leur signification historique et étroite a été oubliée et ils ont exercé une influence générale sur le développement du droit : cela s'est produit de trois manières :

1° Le législateur s'est senti lié par la Déclaration des droits et il n'a pas, d'ordinaire, osé faire des lois qui fussent trop sensiblement en opposition avec les tendances qui s'étaient manifestées chez les premiers Constituants;

2° Le juge, appelé à interpréter les titres anciens et à appliquer les lois nouvelles, a été obligé de rapporter ses décisions aux principes du nouveau droit instauré en 1789; de là est née une évolution très importante dans les usages;

3° Les hommes d'État ont, plus d'une fois, estimé qu'il y avait des expériences sociales à tenter pour faire passer, à un plus haut degré, dans la pratique les espérances qui avaient conduit nos pères à faire la Révolution.

Mais il faut observer que toute formule abstraite dépasse de beaucoup le champ des applications auxquelles on avait songé en la construisant ; il est impossible d'adapter jamais un principe général, exprimé sous forme universelle, aux faits qu'il est supposé devoir embrasser. De cette impossibilité résultent les plus grandes difficultés qu'éprouve la philosophie juridique pour comprendre le développement des idées et l'évolution des institutions.

Quand on énonce une thèse abstraite et indéfinie (comme sont les thèses des droits de l'homme), on peut avoir en vue soit de refaire tout le droit en partant d'un principe générateur, soit de déterminer les limites dans lesquelles le droit futur pourra se mouvoir. Ce sont deux interprétations tout à fait différentes l'une de l'autre; je n'ai pas besoin de dire, après les explications données plus haut, que la Déclaration de

1789 devait être appliquée de la deuxième manière; d'ailleurs les hommes politiques se placent toujours sur ce terrain : ils s'occupent fort peu de logique, mais ils veulent maintenir ce qu'ils ont créé et cherchent à empêcher qu'à l'avenir on ne restaure les abus contre lesquels ils ont lutté!

Lorsqu'on rédigea le Code civil, les légistes de Napoléon étaient si fort attachés aux principes de 89 qu'ils y introduisirent les réformes les plus graves que la Révolution eût essayées pour modifier la tradition familiale; mais ils ne crurent pas manquer aux principes en y maintenant beaucoup de survivances de l'ancien droit, qui ont paru plus tard singulièrement opposées aux conceptions les plus élémentaires de la justice. On a souvent relevé la présomption de mauvaise intention qui pèse sur l'ouvrier d'après la législation napoléonienne (1). L'ouvrier n'est pas d'ailleurs placé seul dans une situation inférieure : des survivances de l'ancien régime se retrouvent dans les articles relatifs aux contrats de louage d'ouvrage et au cheptel.

Faute d'avoir fait la distinction sur laquelle j'appelle l'attention ici, Menger s'est gravement trompé dans son appréciation sur le droit moderne. « On a, dit-il (2), construit dans les théories de droit public, la conception *absurde* de l'égalité devant la loi, par laquelle il faut entendre l'égalité sur les terrains juridiques les moins importants (procédure civile, droit pénal, procédure criminelle, etc.), et au contraire, l'inégalité en ce qui concerne le domaine juridique le plus important (le droit patrimonial) ». Il lui semble étrange qu'on puisse faire de l'égalité un droit inné et dire que « la propriété, cette source la plus importante de toute inégalité, est un droit naturel et imprescriptible ». Le législateur français ne prétendait pas supprimer toute la tradition et bouleverser de fond en comble les droits acquis, en vue de faire une œuvre neuve parfaitement logique; son goût pour les abstractions n'allait pas jusque-là; il se bornait à déclarer qu'on ne ferait pas de lois en vue d'établir de nouvelles inégalités en remplacement des inégalités abolies (3).

Cette distinction se retrouve même chez beaucoup d'écrivains socialistes et elle sert à expliquer certaines anomalies, qui pourraient paraître, au premier abord, singulières : après avoir posé des thèses qui semblent fort révolutionnaires, ils n'aboutissent qu'à des propositions

(1) Cette présomption explique l'article 1781 (aboli en 1868), d'après lequel le maître était cru sur son affirmation pour certaines constestations relatives au salaire.

(2) Menger, p. 45.

(3) Cela n'empêcha pas d'établir des conditions de cens pour l'exercice de certains droits politiques; mais les théoriciens soutenaient que le législateur n'avait pas voulu créer des privilèges, mais prendre des garanties. (Cf. Proudhon. *Premier mémoire.* Œuvres, tome I, p. 40).

assez modérées. « Thompson (1), si tranchant dans sa critique de l'état social existant, est d'une prudence extrême dans ses projets de réforme. Il demande [à la loi] de supprimer les entraves à la libre circulation des biens et notamment à la libre circulation des terres, la suppression des taxes sur les salaires, du monopole, etc. » — « Tandis que Marlo (2) défend des principes aussi absolus que ceux des socialistes les plus avancés, il rivalise de faiblesse et de prudence, dans ses projets de réforme, avec les hommes d'État libéraux, qu'il a tant haïs et méprisés. » Il est tout naturel que Menger ne se rende pas compte de cette apparente contradiction, après avoir interprété la pensée des Constituants de la manière que nous avons vu.

Thompson et Marlo ne croyaient pas, en effet, construire des utopies, mais préparer des solutions parfaitement réalisables par les hommes de leur génération ; ils se plaçaient sur le terrain où se fait la politique, terrain fort éloigné de l'utopie des logiciens, et ils cherchaient à présenter des réformes inspirées par un véritable esprit juridique. J'ai déjà rappelé comment Vidal estimait en 1846 qu'il fallait se résigner à descendre des hauteurs de l'idéal : comparant les divers projets des réformateurs de son temps, il dit que le plus parfait semble être celui de la fraternité (3). « Au delà de cet idéal de la fraternité parfaite, au delà de la véritable société chrétienne, de la cité de Dieu, nous ne concevons rien. » Mais « la combinaison mixte de Fourier, qui s'efforce de concilier les intérêts acquis, les idées contemporaines avec les principes du droit nouveau,..... *à cause de son caractère ambigu,* aurait probablement chance de rallier un plus grand nombre de suffrages; et alors, du dernier rang où nous l'aurions classée, en tant qu'utopie purement spéculative, il conviendrait peut-être de la placer au premier, comme théorie d'essai et de transaction ».

Ce passage mérite d'attirer l'attention, parce que Vidal, malgré les entraînements de la littérature utopique qui florissait de son temps, a le sentiment très net que les systèmes les plus simples et les plus harmonieux sont aussi les plus éloignés de la pratique. Aujourd'hui nous avons ce sentiment d'une manière encore plus vive, parce que nous connaissons mieux qu'en 1846 les difficultés que présente l'organisation de l'industrie moderne et que nous n'espérons plus comme nos pères créer des richesses énormes sans grande peine. L'importance de l'économie a été mise en évidence par Marx; mais on n'a pas toujours tiré tout le parti convenable de sa conception.

« *La question économique est la question essentielle et difficile de la*

(1) Menger, p. 79.
(2) Menger, p. 79.
(3) Vidal. *Op. cit.*, p. 452.

société (1) »; voilà un principe auquel il faut constamment penser quand on étudie les grands projets de réforme et quand on aborde la théorie des droits acquis : cette théorie n'est pas susceptible d'être résolue par de simples formules éthiques et des arguments juridiques; il faut tenir compte de la *continuité économique*. « Les moyens [de la législation], dit Bernstein (2), sont généralement des moyens de compromis. Elle ne vise pas à la suppression, mais au rachat convenable, suivant les exigences de l'heure présente, des droits acquis... Elle est préférable [à la révolution] partout où il s'agit de créer des institutions économiques durables, c'est-à-dire pour l'œuvre politico-sociale positive » (3).

Je ne veux pas entrer ici dans la discussion de la théorie des droits acquis (4). Je me bornerai à remarquer que Menger l'a abordée incidemment à propos de la suppression des droits féodaux et que dans cet examen il tient largement compte des conditions économiques : c'est ainsi qu'il observe que (5) les droits féodaux n'intéressaient qu'un « groupe relativement très limité de grands propriétaires », dont les redevances ne reposaient « sur aucun titre juridique ou sur un titre qui se [perdait] dans la mémoire des hommes ». Ainsi la suppression des droits féodaux ne troublait pas gravement l'ordre matériel et ne portait pas une atteinte sérieuse au respect des transactions contemporaines.

VII

Voyons maintenant à quelles conclusions aboutit Menger : elles ne semblent pas être, au premier abord, en rapport avec l'importance des dissertations qu'il a présentées. Il ne nous indique ni l'esprit qui

(1) Sarraute. *Le principe démocratique et le socialisme. Revue socialiste,* mars 1900, p. 286. — Dans un de ses derniers ouvrages *(La guerre et la paix),* Proudhon développe ce qu'il appelle *la loi de pauvreté :* « L'homme, à l'état de civilisation, obtient par le travail ce que réclament l'entretien de son corps et la culture de son âme, *ni plus ni moins*... Les nations les plus industrieuses, les plus riches, sont celles qui travaillent le plus... Travaillez, car si vous vous relâchez, vous tomberez dans l'insuffisance et vous n'aurez pas même le strict nécessaire. »

De toutes les différences que l'on peut établir entre le socialisme et l'anarchisme, je n'en vois pas qui soit plus nette que celle que fournissent les idées que se font ces théories des difficultés de la production ; les anarchistes prétendent que la production est surabondante et que sans les gaspillages des capitalistes tout le monde serait heureux immédiatement.

(2) Bernstein. *Op. cit.*, p. 296.

(3) Dans le même sens, lire de très originales observations d'E. Vandervelde : *L'expropriation avec ou sans indemnité*, *Revue socialiste,* avril 1900.

(4) Je ne puis cependant me dispenser de remarquer que l'acte qui supprime des droits acquis, ne doit jamais être considéré comme une *véritable loi définitive;* c'est un *décret provisoire,* que la conscience juridique du peuple acceptera ou rejettera plus tard. Les exemples de ces rejets abondent dans l'histoire : l'acte peut être maintenu, et une indemnité être allouée.

(5) Menger, p. 238.

doit animer le juge, ni les expériences qu'il est désirable de tenter; il ne formule que des interdictions pour le législateur; mais ces interdictions nous permettent de déterminer la véritable portée du droit du produit intégral du travail.

1° (1) « Il faut que le législateur s'inspire de ce principe fondamental qu'on doit éviter toutes les mesures qui créent du revenu sans travail ou qui augmentent celui qui existe déjà. » Il signale notamment commes choses fâcheuses : « les dettes de l'État et des communes quand elles résultent de dépenses improductives ; les droits protecteurs... en tant qu'ils ont pour but d'augmenter la rente foncière et le profit du capital ; la création de sinécures et de fonctionnaires à traitements exagérés ».

2° « Plus nuisibles encore sont les mesures qui ont pour effet de transférer la rente foncière et le profit du capital d'une classe à une autre, par l'effet de la contrainte publique. Il faut ranger parmi ces mesures toute suppression des dettes hypothécaires de la propriété agricole aux frais de l'État. »

Pour combattre cette aggravation des privilèges, ces transferts de fortune, les socialistes ne seront pas isolés : depuis bien longtemps les économistes classiques (ceux-là même que tant de pamphlétaires dénoncent comme les apologistes bien rétribués du Capital) n'ont cessé de faire une ardente campagne contre ces mesures. Leurs efforts ont été un instant couronnés d'un succès relatif; mais depuis pas mal d'années, le régime protectionniste domine presque toute l'Europe. Les économistes n'ont pas toujours trouvé les socialistes très bien disposés à les seconder dans leur campagne pour le libre échange ; plus d'une fois on a prétendu que le socialisme planait au-dessus de ces misérables querelles de boutique ; parfois même on a trouvé des socialistes parmi les députés votant ou proposant des lois destinées à renchérir artificiellement les produits. Il n'était donc pas inutile que Menger posât un principe qui semble devoir inspirer, dans tous les cas, l'action parlementaire des socialistes.

Mais nous n'avons pas encore trouvé quelque chose qui soit spécifiquement socialiste. Ce que réclame Menger, c'est seulement la justice accordée aux citoyens sans acception de personnes. Sur ce principe moral tout le monde peut se mettre d'accord ; mais le droit au produit intégral renferme quelque chose de plus ; il renferme une substance spécifiquement propre à la philosophie juridique des classes ouvrières (2), et c'est cette substance qu'il faut découvrir.

---

(1) Menger, p. 236.

(2) Je rappelle que l'essence du socialisme est pour Menger « une philosophie du droit des classes non possédantes » (p. 57); et cela me paraît être incontestable.

Suivant Menger le droit au produit intégral du travail serait la vraie substance du socialisme, au moins tant qu'on le considère dans sa fonction négative; il est, dit-il (1), « admis, consciemment et inconsciemment, par tous les socialistes et on peut considérer cette reconnaissance comme le signe caractéristique qui permet de distinguer les partis proprement socialistes des partis purement réformistes, qui veulent améliorer l'organisation sociale tout en conservant ses bases essentielles ».

Pour que cela soit exact, il faut donner à la notion le droit au produit intégral du travail un sens extrêmement vague. Ainsi Menger étudie de près le système de H. George, qu'il classe parmi les socialistes; et cependant d'après l'auteur américain (2), si « l'État a le droit de s'approprier la rente foncière sans dédommagement pour les propriétaires fonciers », il faut tenir « pour légitimes la propriété du capital et... le revenu sans travail qui en résulte, l'intérêt du capital ». Ce n'est point par manque de logique que cette distinction est faite, mais par suite d'une étude économique faite d'un point de vue très américain (3), c'est-à-dire par un homme qui se préoccupe avant tout de voir se réaliser une extension toujours plus rapide de l'industrie : le progrès industriel dépend du profit capitaliste et non de théories sur la répartition des richesses; la rente foncière est une taxe que les détenteurs du sol perçoivent sur l'industrie; c'est une gêne pour le progrès; elle doit disparaître pour devenir un impôt perçu au profit de tous.

D'autre part en Allemagne se produit un mouvement contraire (4); les partis cléricaux et conservateurs, qui recrutent leur clientèle dans les campagnes et dont les partisans sont surchargés d'hypothèques, s'élèvent contre le prêt à intérêt et contre les contrats de crédit. D'ordinaire ces « socialistes conservateurs » (5) se proposent aussi de modifier le régime de la transmission des biens, de manière à revenir aux formes anciennes de la structure sociale et à restaurer, dans la mesure du possible, le pouvoir des gens que Le Play appelait les *autorités sociales*.

Il ne semble pas que les écrivains socialistes, étudiés en détail par Menger, aient d'ordinaire attaché au droit au produit intégral l'importance qu'il y attache; quand on trouve ce droit indiqué, c'est surtout pour montrer l'injustice de la société actuelle et on se contente souvent

(1) Menger, p. 213.
(2) Menger, p. 204.
(3) C'est ce que Menger, toujours peu préoccupé d'histoire économique, n'a pas vu.
(4) Menger, p. 181.
(5) Menger, p. 193.

d'arguments littéraires. Il est évident que si vraiment la vingtième partie de la population pouvait (comme le croyait Godwin) suffire pour procurer tout ce qui est nécessaire (1), il y aurait dans le monde un énorme défaut d'équilibre qui choquerait le bon sens. De même si (comme le croyait Hall) l'ouvrier anglais ne travaille qu'une heure sur huit pour ses propres besoins (2) il n'est besoin d'aucune théorie juridique pour faire sentir l'énormité d'un pareil régime.

Ce serait dans l'œuvre de W. Thompson que serait développé, pour la première fois (3), « le système des idées socialistes, en tant qu'il repose sur le droit au produit intégral du travail ». Je crois que Menger a attribué à l'écrivain anglais (4) une place quelque peu exagérée dans l'histoire du socialisme; d'ailleurs Thompson ne paraît pas avoir attaché à la théorie du produit intégral une importance bien grande et en avoir, par suite, compris la portée; en effet il expose que (5) « l'ouvrier *devrait* indemniser le propriétaire de la dégradation entraînée par l'usage et que le propriétaire *pourrait* obtenir sur le produit... un revenu égal à celui de l'ouvrier mieux payé »; puis quand il trace le plan des colonies socialistes qu'il propose de fonder, il abandonne toutes ces considérations et aboutit à projeter une répartition suivant les besoins des familles; « ses opinions communistes... l'empêchaient de tirer les conséquences positives de ce droit »; à mon avis, Thompson n'avait pas déterminé le vrai terrain de la discussion.

Il est important de noter que (6) « les socialistes français du dix-huitième siècle n'ont aucune notion du droit au produit intégral du travail ». Quant aux babouvistes (7), ils suivent les opinions qu'ils ont trouvées dans Mably, Helvétius, Morelly et Rousseau; « au point de vue où se place Babeuf, ce ne sont pas les prestations de travail, mais les besoins de l'individu qui doivent servir de base à la distribution des biens »; il s'agit d'établir « l'égalité économique, tandis que dans un État socialiste qui reconnaît le droit au produit intégral du travail, il ne peut être question de l'égalité économique des citoyens ».

---

(1) Menger, p. 63.
(2) Menger, p. 69.
(3) Menger, p. 72.
(4) D'après Menger, Marx aurait pris ses idées surtout dans Thompson (p. 78, p. 108, p. 137). Il estime même que le socialiste allemand « est beaucoup inférieur à Thompson » (p. 138). Dans l'introduction Andler a montré que Marx et Rodbertus ont surtout puisé dans Simondi (p. XXXV) et cela paraît incontestable. — Menger considère comme vraisemblable qu'Enfantin aurait pu avoir connaissance de Thomson (p. 94); c'est infiniment douteux; et cette connaissance ne lui aurait servi à rien. — En tout cas, quel que soit le désir de Menger de réduire le rôle de Proudhon, il est certain que celui-ci en 1840 n'avait aucune idée de cette littérature anglaise.
(5) Menger, p. 82.
(6) Menger, p. 85.
(7) Menger, pp. 87-88.

« (1) Les systèmes sociaux de Saint-Simon et de Fourier, qui appartiennent aux premières décades du dix-neuvième siècle, ne reconnaissent pas encore le droit au produit intégral du travail ». Saint-Simon exalte le rôle des entrepreneurs (2) ; bien qu'Enfantin et Bazard aient beaucoup ajouté aux doctrines de leur maître, l'idée du produit intégral du travail n'a jamais été nettement formulée dans l'école (3) ; quant aux fouriéristes ils ont (4) « toujours admis le revenu sans travail des possesseurs de capitaux ». Il faut venir jusqu'au premier mémoire de Proudhon sur la propriété pour trouver une doctrine rigoureusement affirmée.

Les contemporains ne se trompèrent point sur l'importance de ce mémoire; Marx, quelques années plus tard, écrivait dans la *Sainte Famille* ce qui suit (5) : « Proudhon soumet la base de l'économie politique, la propriété, à un examen critique; et c'est vraiment le *premier essai décisif, rigoureux et scientifique* qui en ait été fait. C'est là un grand progrès scientifique qui révolutionne l'économie politique et permet *pour la première fois* d'en faire une véritable science. L'ouvrage de Proudhon : *Qu'est-ce que la propriété?* a la même importance pour l'économie politique que celui de Sieyès : *Qu'est-ce que le Tiers-État?* pour la politique moderne ». Ce témoignage offre un très grand intérêt parce qu'en 1844 Marx avait été déjà mis au courant de la littérature socialiste anglaise par Engels et qu'il pouvait apprécier, en connaissance de cause, l'originalité du mémoire de Proudhon.

C'est une grande question que celle de savoir dans quelle mesure l'école marxiste se rattache à la doctrine du droit au produit intégral ; l'embarras provient de ce que dans Marx (6) « manque une critique juridique de la propriété privée et par suite un exposé approfondi du droit au produit intégral du travail ». Dans la préface, écrite en 1892 par Engels pour la *Misère de la Philosophie,* on lit (7) que Marx n'a jamais fondé ses théories sur l'injustice qui résulterait de l'existence du sur-travail, mais sur un fait historique, « la ruine qui se consomme,

(1) Menger, p. 89.
(2) Menger, p. 91. Par là il se rapproche de H. George.
(3) Menger, p. 97.
(4) Menger, p. 92.
(5) Cité par Bourguin : *Des rapports de Proudhon et de K. Marx,* p. 4 (Lille, 1892). — Ce témoignage ne saurait être infirmé par les critiques contenues dans la lettre écrite en 1865 par Marx au *Socialdemokrat* (publiée à la suite de la *Misère de la philosophie,* réédition Giard et Brière, Paris, 1896). En 1844 il écrivait pour des lettrés qui avaient lu Proudhon ; en 1865 pour des ouvriers qui n'avaient aucune connaissance du grand écrivain français, dont le style même ne trouvait pas grâce devant lui. Il est regrettable, pour la gloire de Marx, qu'il ait attaqué avec tant de violence un homme dont il avait assez mal étudié l'œuvre.
(6) Menger, p. 138.
(7) Marx. *Misère de la philosophie,* p. 12.

sous nos yeux, du mode de production capitaliste ». Mais d'autre part Engels ajoute que le *sentiment moral de la masse* doit être pris aussi en considération ; si ce « sentiment moral regarde un fait économique comme injuste, cela prouve que c'est une survivance, que d'autres faits se sont produits, grâce auxquels le premier est devenu insupportable, insoutenable ». Ce *sentiment moral de la masse* a été souvent utilisé pour faciliter la propagande et on a pu écrire (1) : « Marx, dans sa magistrale analyse, a *démontré* que le capital n'était que du travail non payé, et que le travailleur était, par suite, l'éternel *volé.* »

VIII

Qu'y a-t-il donc de commun entre toutes ces théories socialistes? Menger a fort bien discerné qu'il y a un sentiment plus ou moins nettement affirmé, en vertu duquel le socialiste admet que les ouvriers ne reçoivent pas assez dans le produit du travail. Ce sentiment est très fortement accusé chez Marx ; et si on n'a pas toujours présent à la pensée cet état d'esprit, on ne peut comprendre la manière passionnée qu'il a adoptée pour décrire l'histoire économique de l'Angleterre contemporaine; il se met, autant que possible, à l'unisson des sentiments populaires; il parle, très souvent, la langue populaire (2); et ce n'est pas une mince difficulté pour comprendre son œuvre, qui présente un caractère dramatique en rapport avec la violence des luttes engagées par les ouvriers contre les patrons (3).

J'examinerai, un peu plus loin, les conséquences juridiques très importantes qui découlent de cette appréciation de la vie sociale; je me bornerai à faire observer, pour le moment, que le public semble aujourd'hui accepter, au moins en apparence, cette philosophie de l'économie politique; il arrive même parfois que les catholiques sont embarrassants avec leurs démonstrations d'amour pour le peuple.

Le socialisme introduit quelque chose de plus simple que le désir de voir allouer une part plus grande au peuple; il fonde son appréciation des rapports sociaux sur l'idée de justice rétributive et sur l'idée d'égalité des travailleurs. Proudhon a, toute sa vie, lutté contre les défenseurs de l'inégalité; dès son premier mémoire il attaquait les saint-simoniens et les fouriéristes. Rendant compte des théories diverses émises par les socialistes en 1846, Vidal consacre un chapitre

(1) J. Guesde. *Socialiste*, 27 novembre 1898.

(2) C'est ainsi qu'il a employé assez souvent l'expression de *travail non payé,* qui était populaire en Angleterre pour désigner le travail fait en dehors des heures ordinaires et compris dans le prix de la journée.

(3) C'est ce que j'ai fait remarquer dans un article de la *Rivista di storia e di filosofia del diritto* (Palerme, août 1899, p. 157).

spécial à Proudhon et à Pecqueur, qu'il ne pourrait ranger dans aucune des trois grandes écoles (saint-simoniennes, fouriéristes, communistes); il intitule ce chapitre : *École des égalitaires*. Dans son dernier livre, Proudhon reproduit les conceptions qui lui ont été chères toute sa vie; il n'admet pas qu'il faille payer (1) « en sus de la valeur du produit, du service demandé, tant pour le rang, la naissance, l'illustration, les titres, honneurs, dignités, la renommée du fonctionnaire ».

Il faut donc corriger la formule trop brève et trop vague que nous avions, tout d'abord, trouvée; il faut y ajouter que l'insuffisance du salaire provient de ce qu'on ne respecte pas dans les relations sociales la vraie justice commutative, fondée sur la réciprocité des services qui devrait exister entre gens n'ayant pas d'inégalités hiérarchiques (2). Observons enfin que, dans sa lettre sur le programme de Gotha, Marx aboutit à des conclusions identiques; nous pouvons donc bien dire que cette thèse appartient à la philosophie de la vie, telle que la conçoit tout le socialisme contemporain.

Mais dans toutes les considérations relatives au contrat du travail il faut faire intervenir une notion qui semble totalement manquer dans Menger : c'est celle de *la nécessité du progrès dans la production*. Aujourd'hui nous sommes tellement habitués à entendre parler des étonnants progrès accomplis dans toutes les branches de l'industrie que nous ne nous demandons pas toujours comment ce progrès se réalise et comment il pourra continuer. Il y a même des personnes qui pensent qu'il pourrait peut-être bien atteindre prochainement un maximum et être remplacé par un état stationnaire. Quelques autres pensent qu'il s'agit d'un mouvement automatique, alimenté par des forces intarissables : cette idée semble se rencontrer surtout en Angleterre ; mais elle commence à y être battue en brèche : la concurrence de l'Amérique et de l'Allemagne a amené beaucoup d'Anglais à réfléchir sur leur prétendue supériorité (3).

(1) Proudhon. *Capacité politique des classes ouvrières*, p. 90.

(2) Ceci n'entraîne pas « l'égalité de tous les salaires, y compris ceux des chefs, puisqu'il est possible que les services ne soient pas égaux, puisque l'égalité sociale des personnes ne préjuge point l'égalité effective des services ». (Proudhon. *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, tome Ier, p. 309.)

(3) J'appelle l'attention sur un article publié dans le bulletin de la Société d'encouragement (avril 1900), *L'industrie américaine et l'industrie anglaise* ; c'est un résumé d'une grande enquête faite par l'*Engineering*. On y voit que l'ouvrier américain est beaucoup plus productif que l'ouvrier anglais (ce qui résulte aussi de faits signalés par le professeur Levasseur) ; — que l'entrepreneur américain est plus hardi et renouvelle plus souvent son outillage ; — qu'en Amérique l'administration et la législation favorisent les entreprises, tandis qu'en Angleterre elles les tracassent; — que les terrains sont souvent donnés pour rien pour bâtir des usines aux Etats-Unis ; — enfin qu'en Amérique le travail à la tâche produit tout ce qu'il peut donner.

Toute la législation moderne est fondée sur la présupposition qu'il faut, par tous les moyens, accélérer la production. Des servitudes nouvelles sont imposées à la propriété dans l'intérêt supérieur de l'agriculture : les propriétaires ruraux sont obligés d'entrer dans des associations destinées à défendre et à améliorer leurs terres. La législation sur les forêts est partout établie dans l'intérêt général : aux époques où l'on croit utile d'agrandir le territoire arable, on favorise les défrichements ; aux époques où l'on redoute l'influence météorologique des montagnes dénudées, on s'occupe de reboiser et l'on surveille les agissements des particuliers. Presque partout les gouvernements s'efforcent de propager les méthodes les plus perfectionnées ; on encourage les efforts des inventeurs ; beaucoup demandent qu'on empêche les cultivateurs de spéculer et les propriétaires de trop s'endetter. La législation sur l'héritage est l'objet de discussions passionnées dans presque toute l'Europe, parce que des économistes estiment que le partage égal est devenu *ruineux pour la terre*. C'est parce qu'on a jugé la limitation du travail des femmes et des enfants nécessaire pour le maintien de la race, que l'on a fait partout des lois sur les manufactures. Il y a trente cinq ans, Corbon (1), voulant justifier les tendances corporatives des ouvriers, que beaucoup de gens qualifiaient alors de rétrogrades, disait que les associations corporatives avaient servi à maintenir le *capital humain et le bon travail,* tandis que le laisser-faire illimité avait été « fatal à la capacité et au tempérament du travailleur ».

Le législateur moderne conforme, presque toujours et presque partout, la conduite à cette règle : « Ce qui est favorable au progrès de la production est bon, ce qui lui est défavorable est mauvais. »

Il ne me semble pas que sur ce point très essentiel Marx se soit jamais éloigné de la doctrine des économistes orthodoxes ; il a toujours insisté sur la nécessité de préparer les classes ouvrières à prendre la direction du mouvement industriel, en vue de tirer meilleur parti des forces productives, dont le progrès lui semblait impossible sous le régime capitaliste. Les marchands devenaient incapables de conduire la grande industrie (2).

Cet impératif du progrès explique la conduite des socialistes anglais ; ce n'est point seulement par des raisons politiques qu'ils se sont

(1) Corbon. *Op. cit.*, p. 150. — Dans ce chapitre Corbon dénonce, comme je l'ai fait plus haut, « *la maladie des logiciens* sans génie [qui veulent] élever à la hauteur de principes inflexibles des conceptions qui, par cela même qu'elles sont humaines, sont essentiellement relatives. Tel de ces esprits qui se révolte justement contre la prétention à l'infaillibilité de ceux qui se disent les gardiens des lois divines, se constitue, sans sourciller, l'infaillible interprète des lois humaines » (p. 146).

(2) C'est ce qu'exprime la formule connue : « le mode de production se rebelle contre le mode d'échange ». — Il faut noter que, sur ce point, beaucoup de marxistes semblent avoir été infidèles à la pensée de Marx.

généralement bornés à attaquer l'aristocratie foncière (1) : c'est que cette aristocratie a ruiné l'agriculture anglaise (jadis si florissante) grâce à des fermages excessifs, et a compromis l'avenir du pays en faisant disparaître une bonne partie des classes rurales (2), qu'elle dépense ses revenus d'une manière frivole, le plus souvent à l'étranger, et exploite tout le monde par les exigences intolérables qu'elle manifeste envers ceux qui ont besoin du sol pour bâtir.

Ainsi il faudra toujours se proposer la question de savoir si une mesure projetée ou une pratique existante donnent des résultats favorables aux progrès de la production. Et comme la capacité des ouvriers et leur moralité sont des facteurs importants de la bonne production, dans l'industrie moderne (3), il ne faudra jamais manquer de se demander si les règles nouvelles provoquent, avec un relèvement matériel de la condition des travailleurs, un relèvement intellectuel et moral.

G. Sorel.

(A suivre.)

---

(1) Menger, p. 196.

(2) T. Rogers dans son *Interprétation économique de l'histoire,* s'élève souvent contre les propriétaires fonciers. « La compétence et les capitaux des fermiers ont été anéantis par les fermages excessifs de 1852 à 1873 » (p. 237). — Sur l'incapacité de la main d'œuvre rurale il s'est largement étendu dans les derniers chapitres de son livre intitulé : *Travail et salaires en Angleterre.*

(3) C'est un point sur lequel insistent tous les économistes contemporains, surtout leur doyen, le directeur du *Journal des économistes.* (Cf. p. ex. Molinari. *Science et religion,* p. 56 : « Les progrès de la machinerie... nécessitent l'intervention croissante du sentiment du devoir »).

LE CHEVALIER DE LA BARRE

(Suite)

ACTE QUATRIÈME

Une salle de la prison d'Abbeville. Galerie ouverte au fond.

SCÈNE PREMIÈRE

DOUVILLE, LE CHEVALIER, SAVEUSE, MOINEL, puis POULARD

DOUVILLE. — Messieurs, Poulard est un voleur.

SAVEUSE. — La belle découverte!... Serait-il ici sans cela?

MOINEL. — Nous y sommes bien, nous.

DOUVILLE. — Moinel, tu manques de résignation... C'est justement parce qu'on met les honnêtes gens en prison...

SAVEUSE. — ... Qu'on ne devrait pas y admettre les voleurs.

LE CHEVALIER. — On ne peut pourtant les placer tous dans la magistrature.

SAVEUSE. — Pourquoi pas?... Poulard ferait un procureur fort présentable.

LE CHEVALIER. — Je réclame pour Poulard... Il est moins scélérat que le nôtre.

DOUVILLE. — Il l'est assez, cependant, pour me voler mon tabac.

SAVEUSE. — N'est-ce que cela!... Il me vole bien mon vin.

MOINEL. — Et à moi, mes rubans.

LE CHEVALIER. — Et à moi, mes livres.

SAVEUSE. — Il n'est pas plus voleur que les autres domestiques.

MOINEL. — Et il est plus ponctuel.

LE CHEVALIER. — Plus discret. (Poulard entre par la galerie.)

SAVEUSE. — Il coiffe et rase dans la perfection.

DOUVILLE. — Il a toutes les qualités, c'est entendu. (Apercevant Poulard.) Monsieur Poulard...

POULARD, s'approchant. — Monsieur le vicomte ?

DOUVILLE. — Mon cher monsieur Poulard...

POULARD, faisant le dos rond. — Mo... monsieur le vicomte ?...

DOUVILLE. — Vous m'avez encore volé du tabac.

POULARD. — Moi ! monsieur le vicomte ?

DOUVILLE. — Oui, vous, excellent monsieur Poulard... J'en suis sûr... Je vous ai vu.

POULARD. — Alors, si monsieur le vicomte en est sûr... Je n'aurai certainement pas la malhonnêteté de lui donner un démenti.

DOUVILLE. — Il est charmant... Croyez bien, ô Poulard de mon cœur, que si je constate vos menues voleries, ce n'est pas pour vous en faire reproche... Je tiens seulement à ne pas être dupe.

POULARD. — Monsieur le vicomte a raison... Le métier de dupe est le plus sot des métiers.

SAVEUSE. — Poulard, quand est-ce qu'on vous pend ?

POULARD. — Avec votre permission, monsieur de Saveuse, ce sera le plus tard possible... J'espère qu'on me jugera auparavant, mais je n'en suis pas bien sûr.

DOUVILLE. — Nous vous regretterons, bon Poulard.

POULARD. — Hélas ! monsieur le vicomte, je crains bien pour vous et pour messieurs vos amis que ce ne soit moi qui aie à vous regretter... Je suis du petit gibier, moi, et il se peut qu'on m'oublie ici... Voilà cinq ans que j'y suis... et cela peut durer encore autant.

MOINEL. — Cinq ans !... Dix ans !... Rester dix ans ici... J'aimerais mieux en finir de mes mains.

POULARD. — Ni dix ans ni peut-être dix jours, monsieur Moinel... En allant tout à l'heure à la fontaine pour renouveler votre provision d'eau, j'ai vu des apprêts... hum !...

LE CHEVALIER. — Des apprêts !... Quels apprêts ?...

SAVEUSE. — Parlez !

POULARD. — Non... Je me suis peut-être trompé... Et puis, si cela doit être, vous l'apprendrez toujours assez tôt.

LE CHEVALIER. — C'est dans la chambre de torture qu'on faisait ces apprêts... Et c'est pour nous... (A Poulard.) C'est bien cela, n'est-ce pas ?... (Poulard se tait.) Parlez donc !

POULARD. — Que vous dire de plus ?

MOINEL. — Mais non... C'est encore pour m'effrayer... Aussi, cette fois...

LE CHEVALIER. — Tais-toi, pauvre enfant !... (A Poulard.) Où est monsieur de Soicourt ?

POULARD. — Il écrit dans sa chambre.

LE CHEVALIER. — Allez lui dire que nous voulons lui parler. (Poulard sort.)

SCÈNE II

LES MÊMES, moins POULARD

Douville. — Oui, Soicourt est notre caution... Il est clair qu'ils n'oseront pas aller jusqu'au bout.

Saveuse. — Ne t'y fie pas, cependant... Le Duval peut s'arranger pour sauver son fils... et assouvir ensuite d'autant plus cruellement sa rage contre nous.

Le Chevalier. — Soicourt n'accepterait pas...

Saveuse. — Qu'y pourrait-il ?

Douville. — Nous avons été de grands niais en refusant cette offre d'évasion qui nous fut faite il y a huit jours... A présent, nous serions tous en Angleterre ou en Allemagne.

Saveuse. — Nous avons trop facilement cru que l'accusation serait abandonnée faute de preuves...

Le Chevalier. — Comme si les juges avaient besoin de preuves pour condamner.

Douville. — Et nous avons laissé à ces coquins le temps d'en fabriquer de nouvelles.

SCÈNE III

LES MÊMES, SOICOURT, POULARD

Soicourt, entrant, un billet à la main. — Bonnes nouvelles, amis !

Douville. — Oui, ma foi, excellentes... Sais-tu qu'on apprête la chambre de torture ?

Soicourt. — Que me dis-tu là ?... En tout cas, ce ne peut être pour nous... Lis ce billet qu'on vient de me faire passer.

Le Chevalier, lisant. — « Le tribunal se réunit ce matin pour rendre son arrêt... Espoir... Vous serez libres aujourd'hui. »

Moinel. — Nous serons libres aujourd'hui !

Poulard, à demi-voix. — Hum ! je voudrais le croire...

Saveuse. — Ah ! mon cher Soicourt... En venant te perdre avec nous, tu nous a tous sauvés.

Poulard, à Soicourt. — Il est de fait que monsieur votre papa ne pouvait pas... Ah ! messieurs, comme je vais m'ennuyer quand vous ne serez plus ici...

Douville. — Coquin, c'est mon tabac que tu regrettes.

Saveuse. — Et mon vin.

Poulard. — Ah ! messieurs, pouvez-vous croire ?... Nous autres, pauvres prisonniers de province, nous avons rarement la chance de servir des personnes de qualité.

Moinel. — Messieurs, messieurs !... Nous perdons un temps précieux... Puisque nous devons être libres aujourd'hui...

Douville. — Moinel a raison... Allons vivement préparer notre bagage. (Douville, Soicourt, Moinel et Saveuse sortent.)

SCÈNE IV

LE CHEVALIER, POULARD

Poulard. — Monsieur le chevalier ne va pas faire ses paquets ?

Le Chevalier. — Bah ! j'ai le temps... Et puis, j'ai peine à croire que la haine de ces gens se soit lassée.

Poulard. — Monsieur le chevalier est comme moi... Il n'a pas confiance... Pourtant, ce billet remis à M. de Soicourt... C'est sûrement son père qui le lui a fait tenir.

Le Chevalier. — Oui... Et malgré cette assurance, je ne puis croire que nos épreuves vont prendre fin...

Poulard. — Vous avez eu tort, monsieur le chevalier, de vous fier à l'équité des juges et de croire que l'évidence de votre bon droit suffirait... Voyez-vous, des juges qui acquittent ne sont plus des juges, au regard du commun... A quoi reconnaît-on le vrai juge ?... A ceci, qu'il condamne quand même, et toujours... C'est ce qui le fait considérer comme infaillible... Du jour où les juges se mettront à acquitter, c'en sera fait de leur prestige... Acquitter aujourd'hui, condamner demain, cela dénote du caprice... Condamner toujours, aujourd'hui comme hier, demain et après-demain, voilà la véritable règle, ferme et sûre, qui entretient dans le public un salutaire respect de la justice...

Le Chevalier, riant. — Et de ses arrêts.

Poulard. — Si, donc, nos bons seigneurs juges d'Abbeville vous relâchent d'aventure, c'est qu'ils y seront contraints et forcés.

Le Chevalier. — Evidemment... Pourtant, Duval ne peut aller jusqu'à frapper son fils.

Poulard. — Ne comptez pas trop là-dessus... Vous êtes cinq accusés... On en peut mettre deux ou trois hors de cause et retenir les autres.

Le Chevalier. — Cela se peut.

Poulard. — Et si l'on en retient seulement un, ce sera vous, n'en doutez pas.

LE CHEVALIER. — C'est à craindre.

POULARD. — Et si vous n'aviez la ressource d'en appeler au Parlement de Paris, où vous avez des parents...

LE CHEVALIER. — Oseraient-ils compromettre leur crédit pour un pauvre hère comme moi... Je suis orphelin, sans fortune...

POULARD. — Ah! vous voyez bien... Pourquoi n'avoir pas écouté mes sages avis?... Cette évasion que je vous proposais... Si l'on vous retient, sera-t-il temps, à présent?...

LE CHEVALIER. — Nous enfuir! C'eût été nous reconnaître coupables...

POULARD. — Coupables de quoi?... D'être tombés aux mains de l'ennemi?... Car le juge, pour l'accusé, c'est l'ennemi... Pas autre chose... Vous êtes des prisonniers de guerre... Avez-vous donné votre parole de ne point vous enfuir? Vous a-t-on laissé votre épée?... A la force, on est bien contraint d'opposer la ruse... Sans la ruse, que deviendrait le pauvre monde que la force écrase?

LE CHEVALIER. — Eh! maître Poulard, vous raisonnez comme un philosophe. (Nicolas Lavallée parait dans la galerie.)

POULARD. — Monsieur le chevalier, si j'avais cinquante mille livres de rentes, je m'appellerais monsieur de Poulard, je serais juge au tribunal, et je n'aurais pas besoin de philosopher pour vous distraire. (Apercevant Nicolas.) Bée!...

LE CHEVALIER. — Que signifie?

POULARD, mystérieusement. — Je dis : bée!... Un mouton.

SCÈNE V

LES MÊMES, NICOLAS LAVALLÉE.

LE CHEVALIER, regardant Nicolas qui s'avance. — Ce drôle.

POULARD. — C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire... Il rôde en liberté dans la prison... Une telle faveur, accordée à un nouveau venu, ne me dit rien de bon... Heureusement, ils l'ont choisi plus bête que de raison.

NICOLAS, s'approchant. — Monsieur le chevalier...

LE CHEVALIER. — Eh! maître Lavallée, est-ce pour faux témoignage que vous êtes ici?

NICOLAS. — Non, monsieur le chevalier... On m'y a mis aussi injustement que vous-même... Nous sommes deux victimes de la méchanceté des gens, quoi!

LE CHEVALIER. — Bref, quelle bonne action vous amène en prison?

Nicolas. — Des misères qu'on me fait, que je vous dis, pour une amende que je n'ai pas pu payer... Ce n'est pas ici que je gagnerais de quoi me *racquitter*, bien sûr !

Le Chevalier. — Vous vous êtes comporté envers moi de manière à m'ôter toute envie de m'intéresser à vous.

Nicolas. — Que monsieur le chevalier me pardonne... Quand je suis bu, je suis une vraie bête.

Poulard. — Bu ou à jeun, c'est tout comme... Tu es une bête en tout temps.

Nicolas. — Raison de plus pour ne pas m'en vouloir.

Poulard. — Une méchante bête.

Nicolas. — Ce n'est pas à toi que je parle, mais à monsieur le chevalier, qui comprend les raisons, lui...

Le Chevalier. — C'est votre pardon que vous voulez ?... Oh ! bien volontiers... Le mal que vous m'aviez fait a été heureusement réparé...

Poulard. — Oui, mais pas par lui...

Nicolas. — Eh ben, ça m'enlève un grand poids de dessus la conscience...

Poulard. — Tu as donc une conscience !... Ce doit être un drôle d'objet à contempler... C'est tout ce que tu avais à dire à monsieur le chevalier ?... Eh bien ! montre-nous les talons.

Nicolas. — Faites excuse, monsieur le chevalier... j'aurais encore quelque chose à vous dire.

Le Chevalier. — Parlez.

Nicolas. — C'est que... voilà... C'est ben embarrassant...

Le Chevalier. — Parlez sans crainte.

Nicolas. — Eh ben, voilà... Vous, monsieur le chevalier, vous m'avez pardonné... Ça va bien de ce côté-là... Que vous soyez condamné ou que vous en réchappiez, je suis tranquille... Je sais que je n'aurai rien à craindre de vous... Mais il y a vos amis... monsieur de Douville-Maillefeu, surtout...

Poulard. — Celui-là, si jamais tu tombes entre ses mains...

Nicolas. — C'est bien ce que je crains... Il sera sûrement acquitté, lui... Déjà, quand je le rencontre dans les corridors, j'évite à grand'peine les coups de pied au...

Poulard. — Que tu mérites, coquin !

Nicolas. — Que sera-ce donc quand nous serons libres tous deux, dans cette petite ville d'Abbeville où l'on se rencontre vingt fois par jour.

Poulard. — Eh bien tu recevras tous les jours vingt coups de pied au...

Nicolas. — Il me tuera, c'est sûr.

Le Chevalier. — Voilà donc la cause de votre repentir.

Poulard. — C'est là que la conscience le démange.

Le Chevalier. — Vous me demandez un sauf-conduit auprès de mes amis.

Nicolas. — Auprès du vicomte, surtout.

Poulard. — Monsieur le chevalier serait bien bon de te l'accorder... Va le leur demander à eux-mêmes, capon.

Nicolas. — J'aimerais mieux que ce fût monsieur le chevalier. (Soicourt entre, suivi de Douville.)

Le Chevalier. — S'il ne tient qu'à moi, et quand bien même je devrais succomber dans l'épreuve que je traverse, nulle vengeance ne sera exercée.

SCÈNE VI

LES MÊMES, SOICOURT, puis DOUVILLE

Soicourt, s'avançant. — Chevalier, ta parole n'engage que toi. Et si jamais ce drôle me tombe entre les mains... (Il fait un pas vers Nicolas, qui s'enfuit et va se heurter contre Douville, qui le fait pirouetter et d'un coup de pied le jette dehors.)

Douville. — On ne peut donc faire un pas sans marcher sur cette vermine!... Mes paquets sont prêts... Soicourt, mon ami, si tu nous a donné une fausse joie...

Soicourt. — Ce n'aura pas été de ma faute... Un nouvel avis vient de me parvenir... Nous allons être acquittés.

Douville. — Tous ?

Soicourt. — Hélas, non... (Au chevalier.) Pour ce qui te concerne, le prononcé du jugement sera retardé... D'ici là, nos amis de Paris auront le temps d'agir auprès du Parlement.

Douville. — Au diable, les moyens judiciaires !... Ces messieurs du Parlement laisseront condamner, puis il confirmeront la condamnation... Il règne à Paris une terreur de dévotion... Le roi et la Pompadour ont commis beaucoup de péchés, cette année, mon ami... Prenons garde qu'on te les fasse expier.

Soicourt. — Douville a peut-être raison... Mais c'est toujours du temps de gagné.

Douville. — Ce sera du temps perdu si nous ne l'employons à délivrer le chevalier.

Soicourt. — Ton avis, chevalier ?

Le Chevalier. — Mon avis est que le temps travaille pour nous... L'opinion n'est plus aussi violemment exaspérée qu'il y a six mois...

A Paris, les juges sont plus éclairés, moins vindicatifs qu'ici... Mille bonnes raisons nous conseillent d'atendre avec patience.

Douville. — Et la meilleure de ces mille raisons, c'est que tu ne veux pas que tes amis risquent quelque chose, la liberté ou la vie, peu importe! en travaillant à ton évasion. (Nicolas apparaît dans la galerie.)

Nicolas, à part. — Ah! bah ! une évasion. (Il disparaît.)

Soicourt. — Il suffit, Douville, je me range à ton avis... Dès ce soir il nous va falloir... (A Poulard). Mille écus pour toi, si tu nous secondes...

Douville. — Tu es toujours l'amant de Marion, la femme du portier ?

Poulard. — Ah! monsieur le vicomte, vous me demandez de trahir le secret d'une femme ...

Douville. — C'est bon... Tu fais d'elle ce que tu veux... Et si tu ne te trouvais mieux ici que dehors, il y a longtemps que tu lui aurais arraché la clef des champs.

Poulard. — Il s'agit de l'évasion de monsieur le chevalier, et non de la mienne... Enfin, on y vient donc, à mon projet... J'y eusse travaillé pour l'honneur, mais les mille écus ne sont pas de refus.

Douville. — Gageons, bel oiseau d'amour, que, lesté d'un sac aussi mignon, tu t'envoleras à tire-d'aile avec la jolie geôlière.

Poulard. — Il se peut...

Douville, riant. — Vrai !... Eh bien, je double la somme.

Poulard. — Ah! monsieur le vicomte...

Douville. — Ne me remercie pas... Je suis enchanté de jouer un tour de ma façon à ce cornard de portier... Un pataud qui m'a gâté un jabot de trente écus en farfouillant un paquet qui m'était destiné... Il s'imagine peut-être que nous fabriquons des échelles de corde avec de la dentelle.

Soicourt. — Je meurs d'impatience... Cette journée ne finira donc pas !...

Le Chevalier, souriant. — Elle finira toujours assez tôt, si elle ne doit pas remplir notre espérance.

Soicourt. — Ah ! cher ami, tu sais que ce n'est pas la joie d'être libres, mais de nous employer à te faire libre toi-même.

Le Chevalier. — Je le sais et c'est pourquoi je ne montre pas la même impatience que vous. (L'Abbesse paraît dans la galerie.)

Douville. — Ah ! tu nous laisseras faire.

Soicourt. — Et tu nous seconderas.

Douville. — Nous n'aurons pas à t'enlever d'ici comme une timide jeune fille.

Poulard. — Monsieur le chevalier ne voudra pas me faire perdre deux mille écus.

SCÈNE VII

LES MÊMES, L'ABBESSE, puis LE CHEVALIER et L'ABBESSE, seuls.

L'ABBESSE, s'avançant. — Ne craignez rien, mon ami... Vous aurez vos trois mille écus.

LE CHEVALIER, avec joie. — Vous ici, chère tante!...

L'ABBESSE, le contemplant. — Cher enfant... Ecoutez vos amis... Ecoutez ce brave homme...

POULARD, ému. — Brave homme, moi! Ah! madame, on le deviendrait pour la joie de se l'entendre dire par vous.

DOUVILLE. — Allons avertir Saveuse et Moinel, et nous concerter avec eux... Car je suis sûr, madame, que vous le déciderez. (Douville et Soicourt sortent, suivis de Poulard.)

L'ABBESSE. — Comme ils t'aiment!... Et comme ils ont raison de t'aimer!...

LE CHEVALIER. — Et pourtant ils ont souffert à cause de moi.

L'ABBESSE. — Ils ne t'en sont que plus attachés... Ah! cher petit, tu sais si je t'aimais avant cette atroce persécution...

LE CHEVALIER. — Toutes mes joies me sont venues de vous... Et aujourd'hui, c'est de vous que me viennent les consolations les meilleures et les plus efficaces.

L'ABBESSE. — Que tu me rends heureuse de me dire cela!

LE CHEVALIER. — En doutiez-vous?

L'ABBESSE. — Ton malheur m'a montré la beauté de ton âme... J'admire ta constance dans l'épreuve, et je suis fière... Ah! douloureusement fière... de toi.

LE CHEVALIER. — Cette constance, qui ne devrait être que la légitime fermeté de l'innocence, soyez-en doublement fière, car c'est vous qui me l'inspirez.

L'ABBESSE. — Quoi! dans ces angoisses, dans ces tourments, c'est à moi que tu penses!...

LE CHEVALIER. — Oui, je pense à la noble et chère femme dont toute la vie me fut un exemple... Je sais que je n'offenserai pas votre croyance en disant que je préférerais la mort à une rétractation de ce qu'ils appellent mon impiété.

L'ABBESSE. — Dieu n'accepte que les âmes qui s'offrent à lui volontairement... Il hait le mensonge, lui qui est toute vérité.... Va, mon enfant, tu le sers mieux, toi qui l'ignores, en servant ce que tu crois sincèrement être la vérité, que ceux qui abusent de son nom pour contraindre les gens à l'hypocrisie... Mais, écoute-moi... Nos amis et nos parents s'emploient activement à Paris... Notre cousin d'Or-

messon a reçu monsieur Linguet et l'a écouté favorablement... Si les juges d'Abbeville vont jusqu'au bout de l'iniquité, nous aurons recours au Parlement.

LE CHEVALIER. — C'est bien sur lui que je compte.

L'ABBESSE. — Mais ce n'est qu'une espérance, une très frêle espérance...

LE CHEVALIER. — Une espérance que mon évasion ferait s'évanouir... Un accusé en fuite est un accusé qui avoue, et les juges n'ont pas à le ménager.

L'ABBESSE. — Il est vrai que, si tu fuis, tu n'auras nul ménagement à espérer. Mais tu n'auras non plus nulle rigueur à redouter... Et je tremble tant à l'idée qu'on pourrait sanctionner à Paris l'iniquité commise ici...

LE CHEVALIER. — Je ne parle pas du danger auquel j'expose nos amis... Eux-mêmes veulent l'ignorer, et je vois trop bien que ce n'est pas vous qui le leur rappellerez.

L'ABBESSE. — Je le ferais inutilement.

LE CHEVALIER. — Mais je veux, je dois vous parler de celui auquel je m'expose.

L'ABBESSE. — Que dis-tu ?

LE CHEVALIER. — Ne me croyez point lâche devant le péril... Ma crainte est autre... Sans que j'y aie d'autre mérite que d'en souffrir, mon malheur me fait le champion d'une cause juste... Ce n'est plus pour la liberté de ma conscience que je lutte, mais pour la liberté de toutes les consciences.

L'ABBESSE. — Autant que toi, sache-le, j'aspire au moment où le ciel ne devra plus à la contrainte les hommages qui lui sont adressés... Autant que toi, plus que toi, je suis fière de la part que tu prends à cette libération des esprits... Et je ne crois pas faire injure à Dieu ni manquer aux engagements qui m'attachent à son service, en demandant que les hommes qu'il créa libres aient la liberté de le méconnaître, puisque lui-même l'a permis... S'ils doivent un jour revenir à lui, et c'est le plus ardent de mes vœux, je veux les voir se jeter volontairement dans les bras d'un père et non traînés par la force aux pieds d'un maître.

LE CHEVALIER. — Ah ! ce dieu d'amour que votre parole évoque, qu'en ont-ils fait !... Et comment le reconnaître sous les traits du despote cruel et capricieux qu'ils imposent à notre faiblesse, et contre lequel mon cœur se révolte encore plus que ma raison.

L'ABBESSE. — Ce n'est pas ce Dieu qui est le vrai Dieu.

LE CHEVALIER. — Le vôtre, je le sens, soumettrait ma raison à mon cœur... Il est le beau rêve des âmes pures et aimantes.

L'ABBESSE. — Ah ! j'aime encore mieux te le voir nier ainsi que

l'affirmer comme ils font... Mais cette œuvre de liberté, à laquelle sont attachées tes souffrances passées, n'exige point de nouveaux sacrifices.

Le Chevalier. — On ne croit qu'à ceux qui se dévouent... Qu'est-ce qu'une cause pour laquelle on ne sait pas mourir ?

L'Abbesse. — Tu as le devoir de vivre pour enseigner aux hommes la tolérance.

Le Chevalier. — Ma mort la leur enseignerait bien mieux.

L'Abbesse. — Au nom de mon Dieu, épargne un crime à ses serviteurs impies.

Le Chevalier. — Pour libérer mon esprit, tous les esprits, je puis bien faire le sacrifice de mon corps.

L'Abbesse. — En échappant à cette poursuite furieuse, tu ne commets point de lâcheté... Tu te soustrais à une vengeance où la religion n'est pas intéressée... Tu le sais bien, ce ne sont pas des fanatiques...

Le Chevalier. — Oui, je sais que la haine seule inspire l'auteur de cette machination. (Souriant.) On ne brave pas impunément ces tyrans de petite ville... Mais que m'importent les mobiles de cet homme, et si la religion n'est qu'un manteau où s'abrite son crime !

L'Abbesse. — Est-ce bien toi qui parles ainsi !

Le Chevalier. — Mon sacrifice ne m'en donne-t-il pas le droit ?

L'Abbesse. — Non, tu ne peux venger sur la religion un crime dont la charge un fourbe.

Le Chevalier. — Ce fourbe eût-il pu commettre son crime si d'autres ne lui avaient apporté leur complicité au nom des intérêts de la religion ?... Non, ce n'est pas la crainte, ni le sentiment de l'obéissance, qui a soumis tout le monde aux volontés de ce scélérat... Un dieu féroce vit en leurs âmes féroces, et il leur a promis un holocauste de vengeance... Ce Duval voudrait à présent m'arracher de leurs mains, que, peut-être, il ne le pourrait pas... Non, ce n'est point la haine de la religion qui m'anime, et je ne poursuis nulle vengeance contre elle... L'amour de mes semblables m'inspire seul, je le sens... Je veux qu'ils soient libres dorénavant d'affirmer ou de nier, sans péril... Cette liberté semblait acquise... des penseurs formulaient hautement leurs doutes, en des livres que tout le monde lisait... Je veux que, dans ce Paris où l'incrédulité court les ruelles en couplets badins ; dans ce Paris où des athées soupent avec des évêques chez des danseuses; dans ce Paris qui soumet à sa critique souriante les plus graves problèmes, on examine ce problème-ci.... Paris qui s'est ému à la grande voix de Voltaire et qui a voué à l'exécration publique les bourreaux de Calas ; Paris qui a eu des larmes pour le martyr de Toulouse, doit apprendre qu'on apprête un crime plus monstrueux encore,

puisque je suis accusé d'impiété seulement... Paris, où l'on est si tolérant, doit apprendre que l'intolérance sème l'horreur à une journée de poste de ses murs, et que le fanatisme qui le fait sourire nous fait mourir... Comment l'apprendra-t-il si je fuis?... Et croira-t-on le rebelle aux lois quand il leur fera le récit de ces atrocités dans des feuilles expédiées de Hollande, parmi le fatras des fausses nouvelles et des anecdotes scandaleuses!... Non, non!... Mes ennemis, les ennemis de la conscience libre, en créant mon malheur, ont suscité mon courage... Dois-je attendre, dans un refuge tranquille, qu'un autre, plus hardi, en s'offrant à leurs coups, étonne l'univers par sa constance et recueille la gloire promise à la mienne!... C'est un procès qui doit être jugé entre le despotisme et la liberté, entre le fanatisme et la tolérance, et je revendique l'honneur d'en être le témoin, dussé-je en être la victime, car ce sera la dernière...

L'Abbesse. — Soit, tu vas vers la gloire... Et moi?

Le Chevalier. — Vous?

L'Abbesse. — Oui, moi... Que suis-je, en effet, pour une âme aussi ambitieuse... Mes soins, ma tendresse, mes angoisses... tout cela, tu me le payes, d'un seul coup, par le plus affreux désespoir... Tu pars, emportant tout de toi... Tu ne me laisses pas même l'espérance de te revoir un jour auprès de mon Dieu! Faudra-t-il donc que je me damne pour ne pas te perdre tout à fait, pour être sûre d'être réunie un jour à toi!...

Le Chevalier. — Faudra-t-il donc que je m'avilisse, pour vous prouver que je ne suis pas indigne de votre tendresse!... Ah! je sens que je faiblirais... Laissez-moi mon courage... Adieu. (Il sort précipitamment.)

SCÈNE VIII

L'ABBESSE, puis DUVAL et NICOLAS LAVALLÉE

L'Abbesse, s'affaissant sur un banc. — Ah! je meurs.

Nicolas, entrant avec Duval. — Oui, monsieur le mayeur, j'en suis bien sûr... Sitôt libres, ils feront s'ensauver le chevalier.

Duval. — Et... mon fils... est du complot?

Nicolas. — Il a promis à Poulard de lui donner mille écus.

Duval. — Poulard... Bon... Celui-ci paiera pour tous.

Nicolas. — Monsieur le mayeur pensera sans doute qu'un aussi bon avis mérite une récompense.

Duval. — Hé, l'ami, tu seras libre dès ce soir... N'est-ce pas la plus belle récompense?...

Nicolas. — Heu!...

Duval. — Tu préférerais de l'argent?

Nicolas. — Oui... et puis rester ici.

Duval. — Rester ici?... Voilà qui est bizarre.

Nicolas. — Ah! monsieur le mayeur... si vous vouliez m'accepter comme porte-clés dans cette maison...

Duval. — Vraiment! C'est là toute ton ambition?

Nicolas. — Je n'en ai point d'autre... Ici, je serai à l'abri des vengeances...

Duval. — C'est bon... J'examinerai... (Apercevant l'Abbesse.) Elle!... (A Nicolas.) Laisse-moi... (Nicolas sort.)

SCÈNE IX

L'ABBESSE, DUVAL

Duval, s'approchant d'elle. — Dieu m'est témoin, madame, que je ne vous cherchais point... Mais puisqu'il a bien voulu vous envoyer ici...

L'Abbesse. — Venez-vous donc insulter à ma douleur?

Duval. — Je n'aurais garde... N'ai-je pas souffert, moi aussi?... N'ai-je pas vu mon fils unique, que je croyais en sûreté, s'offrir aux rigueurs de la justice!...

L'Abbesse. — Oui... Votre fils... Il sera libre aujourd'hui...

Duval. — Ah! vous savez cela... Vous savez aussi, sans doute, que le tribunal n'a pas pu se montrer clément pour tous les accusés.

L'Abbesse. — Je sais que votre haine s'acharne et que votre vengeance s'achève...

Duval. — Vous l'avez voulu ainsi... D'un mot, vous pouviez... vous pouvez encore tout changer...

L'Abbesse. — Ce mot, vous savez bien que je ne le dirai pas...

Duval. — Je ne le sollicite pas... Le temps des sollicitations est passé... De toutes les joies que je me promettais, vous ne me laissez que celle de la vengeance... Soit... J'en savourerai jusqu'à la lie la délicieuse amertume... Ce fils que j'aimais plus que tout au monde, avant de vous connaître, s'il me fallait le frapper pour vous atteindre plus sûrement, je n'hésiterais pas... Voilà ce que vous avez fait de moi... Je vous fais horreur... C'est qu'il n'y a plus rien d'humain en moi... et je me contemple avec stupeur, sans me reconnaître... Tenez, si j'étais encore capable d'éprouver un sentiment, ce serait de la pitié pour moi-même.

L'Abbesse. — C'est en vain, monsieur, que vous tentez de vous révolter contre la nature... Votre crime n'est pas encore consommé,

et déjà le remords vous saisit... Écoutez sa voix, je vous en conjure... Revenez à la raison, à la justice... Par pitié pour vous-même... Nous oublierons facilement le mal que vous avez fait... Nous n'aurons qu'à songer aux tourments que vous avez endurés... Votre fils, âme noble et dévouée, vous maudirait, songez-y... Songez que vous perdez son âme avec la vôtre... Songez que vous n'avez pas le droit de le contraindre à cette alternative, également criminelle, de vous maudire ou de vous approuver.

Duval. — Que cette malédiction retombe sur vous.

L'Abbesse. — Heureusement, nous pouvons encore espérer que votre crime n'aura frappé que votre conscience.

Duval. — Je suis heureux de vous ôter cette espérance, madame... Vous comptiez sur le Parlement... Votre parent, monsieur le président d'Ormesson, s'est, en effet, intéressé au chevalier.

L'Abbesse. — Il s'intéresse à lui plus que jamais.

Duval. — Il se peut... mais on ne s'intéresse plus à monsieur d'Ormesson, et il est seul de son avis... Oh! mes renseignements sont sûrs... Vous avez pris pour avocat le pire ennemi du Parlement... Ce monsieur Linguet... Ah! je ne puis que vous féliciter de ce choix... Son éloquence servira sa fortune auprès d'un certain monde; mais elle arrachera aux juges les moins prévenus la ratification de notre sentence.

L'Abbesse. — Épargnez-moi vos sarcasmes.

Duval. — Et pourquoi?... Je vous rends le mal que vous m'avez fait... J'aurais conscience de rien oublier qui pût vous désespérer.

L'Abbesse. — Même le mensonge, heureusement.

Duval. — Vous savez bien que je dis la vérité, et que ni les idées ni la personne de M. Linguet ne sont en faveur au Parlement... Tout le monde lira ses mémoires, excepté les juges... D'autre part, nous avons avec nous les défenseurs de la religion... Dans ce temps d'impiété, elle demande un exemple terrible... Nul n'osera le lui refuser, et vous n'aurez même pas à compter sur la clémence royale... Est-ce que je mens?

L'Abbesse. — Ah! la haine vous rend clairvoyant.

Duval. — Elle m'exalte au-dessus de moi-même... Jugez par là de ce que l'amour aurait fait... Vous n'avez plus que vos larmes... Allez en porter l'importunité inutile à Paris... L'œuvre à laquelle vous m'avez contraint s'accomplira... Dussé-je mourir à l'instant même, je mourrais avec la certitude de ma vengeance et de votre désespoir... Rien ne peut plus soustraire le chevalier au sort qui lui est préparé.

L'Abbesse, *avec égarement.* — Rien?...

Duval. — Pas même la tentative d'évasion que ses amis projettent, et que vous connaissez, sans nul doute.

L'Abbesse. — Que dit-il ?

Duval. — Vous voyez que je suis bien renseigné, et que ma haine est vigilante.

L'Abbesse. — Non, il ne se peut pas que la haine seule vous anime... Ah! je le sens, j'ai joué avec votre orgueil... Folle que j'étais... Pardonnez-moi... Je ne sais plus ce que je dis... Je vous ai cru ridicule, oui, j'avoue, et je ne soupçonnais pas votre grandeur dans l'atrocité... Mais à présent que vous m'avez fait connaître qui vous êtes et ce que vous pouvez, vous aurez pitié d'une femme étourdie et d'un enfant innocent qui se sont joué de votre puissance, sans en soupçonner l'étendue... Vous pouvez, vous étant élevé aussi haut dans votre force, dédaigner notre faiblesse, avoir pitié de notre repentir, nous faire l'aumône de votre mépris... Oui, vous dédaignerez à présent ce facile triomphe d'aller jusqu'au bout de votre colère... Notre résistance et nos dédains puérils ont permis à votre puissance de se manifester, et nous la connaissons à présent... Permettez-nous de la bénir... La justice a le droit d'être inexorable; mais la vengeance est un sentiment humain que la pitié doit remplacer quand l'offenseur demande grâce à l'offensé. (Elle se jette à ses genoux.)

SCÈNE X

LES MÊMES, LE CHEVALIER

Le Chevalier, entrant. — Vous... Aux pieds de cet homme!... (Il la relève. Puis, à Duval :) Allez prononcer ma sentence, monsieur, et laissez-moi vivre en paix les jours qui me restent.

Duval. — Vous repoussez une clémence qu'on implorait pour vous!

L'Abbesse. — L'eussiez-vous accordée, monsieur?

Duval, après avoir longuement regardé le Chevalier. — Non... Que notre sort s'accomplisse. (Il sort.)

SCÈNE XI

L'ABBESSE, LE CHEVALIER

Le Chevalier. — Il y a quelque chose d'incompréhensible dans la haine de cet homme... J'ai lu mon arrêt de mort dans ses yeux... Non, ce n'est point là une mesquine rancune d'intérêt lésé ou d'amour-propre froissé. Qu'ai-je pu faire, moi qui ne hais personne, pour m'attirer une aussi terrible inimitié?

L'Abbesse. — Sa haine est en effet une haine mortelle.

Le Chevalier. — En quoi ai-je pu la mériter?

L'Abbesse. — Dans les esprits bornés, les petites choses tiennent une grande place.

Le Chevalier. — Soit... Mais que lui ai-je fait? Ce ne peuvent être quelques menus persiflages, qui, la plupart du temps, s'émoussaient sur cette écorce grossière.

L'Abbesse. — Ne lui ai-je pas fait enlever la tutelle d'Alberte de Saveuse?

Le Chevalier. — Oui, et c'est son plus grand grief contre nous... Mais pourquoi s'en prend-il à moi, à moi seul?... Oh! je suis heureux d'avoir détourné sur moi sa fureur... Mais pourquoi ce coup indirect, alors qu'il aurait pu, dans sa puissance, s'attaquer à vous?

L'Abbesse. — Eh! pouvait-il me faire souffrir davantage qu'en te faisant souffrir toi-même!

Le Chevalier. — Oh! pardon!... pardon!... Ainsi, les autres savent, mieux que moi, combien je vous suis cher... Et moi! moi, je vais leur montrer que je vous préfère la gloire... Oh! pardon... pardon... Je vous obéirai.

L'Abbesse, bas. — Hélas!

Le Chevalier. — Oui, je veux vivre... Oui, je fuirai cette persécution stupide que dirige un seul homme acharné à vous perdre... C'est à travers mon cœur qu'il dirigeait le coup qui devait percer le vôtre... Ah! moi aussi, je sens la haine, jusqu'alors inconnue, envahir mon âme!...

L'Abbesse. — Pauvre enfant!

Le Chevalier. — Ce regard, chargé de haine et de promesses de vengeance... C'est à moi seul qu'il l'adressait...

L'Abbesse. — Que dis-tu?

Le Chevalier. — Oui, oui... J'ai bien vu... Non, ce n'était pas cette expression qu'avaient ses yeux quand j'ai eu la douleur de vous voir à ses pieds... à ses pieds...

L'Abbesse. — Tais-toi!

Le Chevalier. — Me taire, quand je vois... Quand je comprends enfin!...

L'Abbesse. — Tu perds la raison!

Le Chevalier. — Je la retrouve, au contraire... Je suis venu trop tôt... Déjà, ses yeux, qui n'ont eu de haine que pour moi, s'emplissaient de clémence...

L'Abbesse. — Tu te trompes.

Le Chevalier. — L'imploriez-vous donc sans espoir?... Et quelle promesse alliez-vous donc lui faire pour obtenir ma liberté?

L'Abbesse, avec hauteur. — Quelle promesse eussé-je pu lui faire?

Le Chevalier. — Pardon, chère et sainte femme… Mais de vous avoir vue aux pieds de cet homme… Vous!… (Avec fureur.) Ah vivre!… Vivre, pour me venger!…

L'Abbesse. — Te venger!

Le Chevalier. — Quoi! Cet homme aura osé vous humilier, et je n'aurai pour lui que du mépris, ou, qui sait! le pardon!…

L'Abbesse. — Jean.

Le Chevalier. — Avec quelle joie, avec quelle hâte fiévreuse je vais seconder les efforts de mes amis!…

L'Abbesse. — Tes amis, hélas!

Le Chevalier, apercevant Poulard. — Qu'y a-t-il?

SCÈNE XII

LES MÊMES, POULARD, DOUVILLE, SOICOURT, SAVEUSE, MOINEL
LE GREFFIER, ARCHERS

Poulard, suivi de Douville, Soicourt, Saveuse et Moinel, tandis qu'entrent le greffier et les archers. — Venez vite, messieurs, on va lire la sentence du tribunal.

Le Greffier, lisant. — Nous, juges au tribunal, réunis en audience régulière, ordonnons de par la loi, à l'égard des accusés Moinel, Douville de Maillefeu, Dumainiel de Saveuse et Duval de Soicourt, qu'ils seront retenus en prison pour supplément d'instruction…

Soicourt. — Malédiction!

Douville. — Voilà donc la liberté promise!…

Le Greffier, continuant sa lecture. — Qu'en ce qui concerne Jean-François Lefèvre, chevalier de La Barre, en punition de ses crimes et péchés, il subira le supplice du feu après avoir été soumis à la question ordinaire.

Rideau

Eugène Fournière.

Le Parti Socialiste Allemand

ET LA QUESTION AGRAIRE

Depuis un quart de siècle, l'agriculture des différents pays de l'Europe occidentale se trouve dans un état de crise, — déterminé principalement par la concurrence de la production d'outre-mer, — qui constitue, pour les sociétés dans lesquelles il se manifeste, un grave sujet de préoccupations, un problème d'importance capitale. Ce problème est ce que l'on entend communément par *question agraire*. Les partis libéraux ne voient dans la crise agraire qu'un accident momentané au cours d'une évolution qui ne peut manquer d'aboutir prochainement à la prospérité générale, pourvu que le libre jeu des forces économiques ne soit plus entravé : ils résolvent la question agraire par le libre-échange. Les partis conservateurs, convaincus de l'existence, dans nos vieilles sociétés européennes, d'un antagonisme radical entre les intérêts de la propriété foncière et les tendances de l'évolution capitaliste, et voyant dans la crise agraire une manifestation de cet antagonisme, demandent à l'État d'opposer à l'évolution capitaliste les barrières de la loi, d'arrêter le mouvement des échanges internationaux, l'importation des produits étrangers, par des murailles douanières : ils résolvent la question agraire par la protection. Le parti socialiste, persuadé, comme les partis conservateurs, que la crise agraire a ses racines dans l'essence même de la société capitaliste, tire en outre de ce principe cette conclusion que ce n'est que par l'abolition du régime capitaliste que la crise agraire pourra prendre fin, et déclare qu'il n'y a de salut pour l'agriculture que dans le passage du système de production actuel, qui est le système de la concurrence, le système de la production pour le marché, au système de la production socialiste, système de la production de la société pour la consommation de la société : il résout la question agraire par le socialisme.

Mais on n'entend pas seulement par question agraire, dans le parti socialiste, le problème général, commun à tous les partis, que nous venons d'indiquer. L'évolution de l'agriculture ne donne pas

le spectacle d'une concentration des propriétés comparable à la concentration des capitaux dans l'industrie; la grande exploitation ne s'étend pas dans le domaine de l'agriculture avec la même rapidité que dans le domaine de l'industrie; les classes moyennes semblent plus résistantes dans la population rurale que dans la population urbaine ; le prolétariat agricole se développe moins vite que le prolétariat industriel; il est plus malaisé à éclairer et à organiser que celui-ci. L'agriculture est donc, ou paraît être, un domaine moins prêt que l'industrie pour un système de production socialiste; les populations rurales sont pour la propagande et l'organisation socialiste un terrain moins favorable que les populations urbaines. Ce sont les difficultés spéciales qui résultent pour le parti socialiste de la condition de l'agriculture et de celle de la population rurale qui constituent proprement pour lui la question agraire. Les difficultés relatives à la conquête des populations rurales forment le cœur de la question.

Le socialisme est né dans les centres industriels, dans les villes, et il est devenu, dans les villes, une force. On peut même entrevoir, dans certains pays tels que l'Allemagne, un avenir prochain où la population urbaine sera en majorité socialiste. Mais il ne semble pas que la majorité de la population urbaine doive suffire à assurer le triomphe, le triomphe définitif du socialisme. Il faut conquérir les campagnes, ou du moins les neutraliser. Comment y réussir ? Auxquelles, parmi les classes de la population rurale, devra-t-on s'adresser ? Auxquelles pourra-t-on offrir, dès maintenant, sans manquer aux principes du socialisme, un concours actif? On s'adressera tout d'abord, à coup sûr, aux ouvriers de la terre, prolétaires, salariés de toute condition. D'autre part, à coup sûr aussi, on ne s'adressera pas aux grands propriétaires fonciers ni aux grands paysans. Mais quelle attitude observera-t-on vis-à-vis des classes intermédiaires, vis-à-vis des petits et des moyens paysans? Le parti socialiste doit-il et peut-il les protéger comme tels? Doit-il et peut-il formuler des revendications spéciales en leur faveur? C'est sous cette forme que se pose essentiellement, pour le parti socialiste, la question agraire.

Nous nous proposons de rechercher quelles sont, dans la Démocratie Socialiste allemande, les opinions sur la question agraire ainsi entendue, et quels sont les arguments sur lesquels reposent ces opinions.

*
* *

Dans l'Allemagne du Nord et de l'Est la grande propriété est prédominante; la petite et la moyenne propriété paysanne prédominent dans le Sud et l'Ouest. Aussi est-ce dans le Sud et l'Ouest que nous trouvons tout d'abord le parti socialiste à l'œuvre pour conquérir les

petits et les moyens paysans; ce sont les socialistes de Bavière, du Wurtemberg, de la Hesse, du Grand-Duché de Bade que nous voyons discuter les premiers, dans leurs congrès particuliers, la question agraire, inscrire dans leurs programmes particuliers, dans leurs programmes électoraux, des revendications en faveur des paysans, suivre, devant l'opinion comme à l'intérieur des parlements, une politique agraire soucieuse des intérêts de la population paysanne. C'est chez ces hommes, praticiens de la propagande parmi les paysans autant que d'une politique agraire inspirée du souci de leurs intérêts immédiats, que nous étudierons d'abord la première solution donnée à la question agraire. Nous emprunterons les éléments de notre exposé au parti socialiste bavarois, parce que la Bavière est le pays type de la petite et de la moyenne propriété paysanne, et que le parti socialiste bavarois est devenu, à l'intérieur de la Démocratie Socialiste allemande, aussi bien par la netteté de ses principes et de ses décisions, que par l'importance de son rôle dans l'ensemble du mouvement, comme l'incarnation typique de la politique agraire paysanne. Nos sources sont : le Programme de la Démocratie Socialiste Bavaroise pour les élections au Landtag, adopté à Regensburg en 1892; les procès-verbaux des congrès du parti socialiste bavarois, qui contiennent, indépendamment des délibérations, les rapports du groupe socialiste du Landtag bavarois sur son activité pendant les diverses périodes législatives; des feuilles volantes, une brochure de propagande intitulée : *Question des Paysans et Démocratie Socialiste en Bavière* (1893-1896), et le Manuel Électoral publié par le Comité Directeur du Parti Socialiste de Bavière à la veille des élections pour le Landtag de 1899.

Le mouvement socialiste, déclarent les socialistes bavarois, est avant tout, par ses origines aussi bien que par son essence, un mouvement ouvrier. « La Démocratie socialiste est entrée dans la vie politique pratique comme un mouvement d'ouvriers industriels. Elle a dû, conformément à la nature des choses, agir d'abord dans le domaine de la production où l'évolution capitaliste est le plus accusée, où les effets pernicieux du capitalisme sont le plus visibles et le plus saisissants, où les antagonismes sociaux ont le plus d'acuité et font le plus vivement sentir le besoin d'une transformation radicale dans le sens du socialisme, et où le capitalisme — contre son propre gré — livre et doit livrer au parti, de plus en plus nombreuses, ses troupes d'élite. Et au Reichstag et au Landtag, dans la presse, partout, la Démocratie Socialiste doit en première ligne élever la voix en faveur des ouvriers salariés de toute sorte, parce que, déjà jetés par le processus de l'expropriation capitaliste au plus bas degré de la société, ils ont le plus besoin du concours de la législation, et qu'ils ne sont

représentés dans les assemblées légiférantes par aucun autre parti » (1). La Démocratie Socialiste est donc avant tout le parti des prolétaires, et naturellement des prolétaires agricoles aussi bien que des prolétaires industriels. Mais elle n'est pas, elle ne doit pas être seulement le parti des prolétaires, le *parti ouvrier* au sens strict du mot. Elle est, elle doit être le parti de tous les travailleurs, au sens large de ce terme, le parti de tous ceux qui sont exploités par le capital, opprimés sous le joug capitaliste. « Le Socialisme n'est pas une pure doctrine de parti du prolétariat ; son but final est l'affranchissement de l'humanité. Et, par suite, la Démocratie Socialiste n'est pas un simple parti d'ouvriers industriels ; elle est l'organisation militante de tout le peuple laborieux, luttant pour son émancipation économique et politique » (2). Elle est le parti des paysans comme elle est le parti des ouvriers.

Dira-t-on que dans la grande lutte qui est menée par les prolétaires contre la société capitaliste, les paysans, en qualité de propriétaires, par la vertu même de leur situation économique, sont les ennemis du prolétariat révolutionnaire, les défenseurs nécessaires de l'ordre capitaliste ? Mais quelle est la situation économique des paysans, de ceux du moins que l'on se propose d'enrôler dans les rangs socialistes ? En Bavière, sur dix propriétés, neuf appartiennent à des paysans qui les font valoir par leur propre travail et par le travail des membres de leurs familles. Ces paysans ressemblent-ils à des capitalistes ? Non certes. Ils « ne se distinguent au point de vue économique du prolétaire moderne qu'en ce qu'ils se trouvent encore en possession de leur instrument de travail. Cette forme de propriété, qui repose sur l'union du travail et des conditions du travail, est essentiellement différente de la propriété capitaliste, qui repose, par nature, sur l'exploitation d'un travail étranger. Les maux dont souffrent ces paysans sont essentiellement les mêmes que ceux dont souffrent les ouvriers salariés. En effet, ils résultent de ce que l'agriculture devient de plus en plus la proie de l'exploitation capitaliste. Le revenu de la production agricole passe de plus en plus aux mains du capital, processus par lequel le paysan tombe au rang de simple tenancier et administrateur aux ordres du capital. Ainsi les paysans ont à mener, comme les ouvriers, le combat du travail contre la puissance écrasante du capital » (3).

Les paysans — les petits et moyens paysans, les seuls qui soient ici

(1) *Bauernfrage und Sozialdemokratie in Bayern*, 1893-1896. Druck und Verlag von Wœrlein und Comp., Nürnberg. — P. 7.

(2) *Die Sozialdemokratie im Bayerischen Landtag*, 1893-1899. *Handbuch für Landtagswaehler*, Nürnberg, 1899. Verlag von Wœrlein und Comp., 128 p. in-12. — P. 49.

(3) *Die Sozialdemokratie im Bayerischen Landtag*, 1893-1899, p. 50.

en question — occupant, vis-à-vis du capital, une situation analogue à celle des ouvriers, il n'y aura pas d'obstacles *a priori* à ce que le parti socialiste prenne en main la défense de leurs intérêts, et il y aura une raison générale *a priori* pour qu'il le fasse. Mais il y a à cela d'autres raisons. Même en tant que parti ouvrier, en tant que parti des ouvriers industriels, la Démocratie Socialiste a intérêt à sauvegarder le paysan de la ruine : le paysan ruiné, « prolétarisé », au lieu de rester, comme ouvrier salarié, à la campagne, part en effet le plus souvent pour la ville, préférant, à être ouvrier, être ouvrier industriel ; et il vient ainsi, à la ville, faire concurrence sur le marché du travail, — concurrent redoutable par la modestie de ses prétentions, — aux autres ouvriers. La ruine des paysans n'a que trop souvent pour conséquence la pression des salaires des ouvriers industriels, ou l'échec de leurs luttes pour de plus hauts salaires. — L'intérêt économique du prolétariat industriel commande donc l'intervention du parti socialiste en faveur de l'amélioration immédiate de la condition de la classe des paysans; l'intérêt politique du parti ne la commande pas moins. « Les socialistes sont, en même temps que socialistes, démocrates, c'est-à-dire qu'ils ne veulent pas régner sur le peuple et lui dicter des lois contraires à sa volonté, qu'ils ne veulent s'emparer du pouvoir ni par la ruse ni par la violence, et qu'ils ne veulent le servir et l'exercer qu'avec la volonté du peuple. Conformément à ces principes, ils ne pourront atteindre leurs fins dernières *que le jour* où ils auront la majorité du peuple à leurs côtés. Mais comme la classe de ceux qui, pendant toute la durée de leur existence, n'ont d'autre ressource que leur salaire, forme bien une partie chaque jour plus importante du peuple bavarois et du peuple allemand, mais ne forme nullement la majorité absolue, elle doit nécessairement recourir à des alliés... Or, de toutes les classes laborieuses, il n'en est pas qui soit plus voisine de celle des ouvriers salariés que la masse de la population paysanne. » (1). Mais le parti socialiste pourra-t-il conquérir la masse de la population paysanne par la seule perspective de l'avenir socialiste ? Non, il doit aller à elle avec un programme de réformes immédiatement réalisables, capables d'améliorer sa condition dans le présent. Il a groupé autour de lui les masses ouvrières en réclamant des mesures de protection ouvrière. Il doit, pour conquérir les paysans, inscrire dans son programme des mesures de protection paysanne. — Dira-t-on que si l'on ne conquiert pas les paysans en leur apportant des mesures de protection, on les conquerra par la force des choses, le jour où l'évolution capitaliste les aura fait tomber dans le prolétariat ? Mais il n'est pas indifférent de conquérir le paysan comme paysan ou de le conquérir quand

(1) *Bauernfrage und Soziademokratie in Bayern*, p. 8.

il est devenu prolétaire. « Il est hors de doute que la chute économique du paysan s'accompagne le plus souvent de déchéance physique » (1). Or, la lutte pour le socialisme ne peut être menée que par des natures robustes, et non par des hommes physiquement déchus. En outre, « plus grand sera le nombre des paysans auxquels la Démocratie Socialiste pourra épargner la chute réelle dans le prolétariat, qu'elle pourra gagner à sa causé comme paysans, et plus vite, plus facilement se fera la révolution sociale. Ce ne serait pas un avantage, pour la Démocratie Socialiste, d'être obligé d'attendre, pour faire la révolution, que la production capitaliste se fût partout développée jusqu'à ses dernières conséquences, que le dernier petit artisan et le dernier petit paysan eussent succombé à la grande exploitation capitaliste. Les sacrifices matériels qui doivent être faits en ce sens dans l'intérêt des paysans ne peuvent apparaître comme de l'argent jeté que du point de vue de l'économie capitaliste ; ils constituent en réalité un excellent placement, car on pourra, grâce à eux, faire l'économie d'efforts dix fois plus considérables à l'heure de la réorganisation sociale » (2).

La Démocratie Socialiste doit donc résolument entreprendre de venir en aide aux paysans. Mais elle doit procéder avec circonspection au choix des moyens. Il faut protéger le paysan ; « mais à vrai dire cela ne peut pas et *ne doit pas se faire à tout prix :* cela est lié à des *conditions nécessaires* » (3). Quelles sont ces conditions ?

Les principales sont les suivantes : 1° Les mesures proposées ne doivent être à aucun degré préjudiciables aux prolétaires agricoles, dont les intérêts doivent toujours primer, dans un programme socialiste, ceux des paysans proprement dits (4). — 2° Elles ne doivent pas léser les intérêts de la masse de la population. C'est ainsi qu'on écartera *a priori* les droits protecteurs sur les produits agricoles. — 3° « Elles doivent se mouvoir dans le sens de l'évolution économique et contenir des germes leur permettant de se transformer en mesures vraiment sociales » (5).

Les revendications du parti socialiste en faveur des paysans devront donc d'une part être en harmonie avec ses revendications prolétariennes et sa politique générale de parti du prolétariat, d'autre part, être en harmonie avec la marche générale de l'évolution écono-

(1) *Bauernfrage und Sozialdemokratie in Bayern*, p. 10.

(2) *Ibid.*, p. 8.

(3) *Die Sozialdemokratie im Bayerischen Landtag*, 1893-99, p. 50.

(4) *Bauernfrage und Sozialdemokratie in Bayern*, p. 8.

(5) *Protokoll über die Verhandlungen des III Parteitages der Bayerischen Sozialdemokratie.* Abgehalten in Nürnberg an 12 und 13 Juli 1896. Nürnberg, Wœrlein und Comp. 1896. — Discours de Vollmar, rapporteur du Comité-Directeur, p. 24. — Cf. *Die Sozialdemokratie im Bayerischen Landtag*, 1893-99, p. 50.

mique et être orientée dans le sens d'une organisation vraiment sociale de la société, par suite, dans le sens du socialisme.

Quelles sont les principales revendications d'ordre agraire formulées par les socialistes bavarois en accord avec ces principes ? C'est d'abord l'acquisition par l'État de toutes les hypothèques sur la terre, l'attribution à l'État du monopole du crédit agricole, et la réduction du taux de l'intérêt. C'est ensuite la transformation en service d'État de toutes les assurances agricoles (assurances contre l'incendie, contre la grêle, contre les inondations, assurance du bétail, etc.) ; c'est le maintien dans leur intégralité des propriétés communales et des droits communaux (forêts et pâturages communaux, droit de mener paître, droit de ramasser du bois, etc.) ; c'est enfin l'organisation de l'agriculture.

L'étatisation des hypothèques serait avantageuse au paysan, et à l'agriculture. « Car, quelques reproches que l'on puisse faire à l'État de classe actuel, du moins n'est-il pas poussé à pratiquer l'usure par cet aiguillon de l'intérêt personnel qui fait que le capital privé vise toujours avidement aux intérêts les plus hauts possibles, sans se préoccuper de l'avenir du débiteur, ni de celui de la terre. Ensuite l'État est placé sous le contrôle public, et celui-ci s'exercera d'une manière d'autant plus avantageuse à l'intérêt commun, que le peuple laborieux sera plus éclairé et que, par suite, son influence sur la conduite de l'État sera grande » (1). L'étatisation des hypothèques permettrait d'abaisser considérablement le taux de l'intérêt et « d'assurer ainsi l'existence du paysan comme cela n'a pas été possible jusqu'ici » ; mais elle aurait aussi cet avantage de permettre à l'État, propriétaire des hypothèques, d'exercer un droit de contrôle et de direction sur les petites exploitations paysannes, et de leur imposer par suite l'emploi de méthodes de culture plus rationnelles. « L'étatisation des dettes foncières donne à la communauté un droit de co-propriété sur la terre et lui assure ainsi une influence croissante sur le processus de la production économique. Elle crée la possibilité de mettre l'agriculture au service de la collectivité et de la rendre accessible à l'évolution technique, de faciliter à l'exploitation paysanne le passage à la culture rationnelle et à la production coopérative, et de l'amener peu à peu à une forme plus haute, en rapport avec la production socialiste de l'avenir » (2). — L'étatisation des assurances agricoles permettrait au paysan de s'assurer à meilleur compte qu'aujourd'hui, et permettrait par suite à l'assurance de se généraliser, ce qui empêcherait bien des ruines ; d'autre part, elle constituerait un moyen conforme à l'évolution sociale et aux inté-

(1) *Bauernfrage und Sozialdemokratie*, 1893-1896, p. 21.
(2) *Die Sozialdemokratie im Bayerischen Landtag*, 1893-1899, p. 55.

rêts généraux de la société et du socialisme, « car il est hors de doute que l'évolution se fait dans le sens d'un passage progressif de branches toujours nouvelles de l'activité humaine du domaine privé dans le domaine public, et qu'il est dans l'intérêt du socialisme ainsi que du peuple laborieux de chasser l'exploitation capitaliste de domaines toujours nouveaux » (1). — Les biens communaux doivent être conservés à la commune à la fois parce qu'ils constituent pour les petits paysans une ressource précieuse, et parce qu'ils représentent une forme de propriété collective qu'il appartient aux socialistes de défendre contre les tendances expropriatrices du capital. — Enfin les socialistes doivent vouloir l'organisation professionnelle de l'agriculture « pour les mêmes raisons d'organisation sociale qui leur font demander l'organisation de la classe ouvrière en chambres du travail. Comme les ouvriers, les exploitations paysannes doivent être tirées de leur isolement, incorporées à une collectivité puissante, et subordonnées à une autorité représentant l'intérêt collectif » (2). Pour cette œuvre d'organisation l'État doit donner son concours ; mais c'est surtout de l'initiative des agriculteurs que dépend l'organisation de l'agriculture : le rôle des socialistes est principalement ici de les exhorter à s'associer, à coopérer, en leur mettant sous les yeux les avantages de la coopération. En travaillant au développement de la coopération parmi les paysans, les socialistes contribueront à l'amélioration du sort des paysans ; mais en même temps ils collaboreront à l'œuvre du progrès économique, puisque la coopération rend possible à une collectivité de petits propriétaires la grande exploitation, et en collaborant à l'œuvre du progrès économique, en contribuant à étendre à travers les barrières des petites propriétés paysannes, le domaine de la grande exploitation, ils achemineront les petits paysans, et les petites propriétés, vers le socialisme.

Nous trouvons donc bien, dans les diverses mesures proposées en faveur des paysans, le même souci « de s'assurer des points d'appui pour une transformation organique de la Société » (3), de faire pénétrer, dès aujourd'hui, dans l'agriculture, des principes de propriété, de direction et d'exploitation collective, et par suite, en même temps que d'élever la condition des paysans et de gagner par là des sympathies au parti socialiste, de préparer les esprits, et les choses, au socialisme même.

*
* *

C'est lorsqu'eut pris fin, en 1890, le régime d'exception sous lequel la Démocratie Socialiste allemande avait vécu pendant douze

(1) *Bauernfrage und Sozialdemokratie*, p. 14.
(2) *Die Sozialdemokratie im Bayerischen Landtag*, 1893-99, p. 60.
(3) *Ibid.*

ans, que la question agraire passa au premier plan de ses préoccupations. Quelle propagande ferait-on auprès des populations rurales, maintenant que la loi ne rendait plus cette propagande impossible? Quelle politique agraire suivrait-on, maintenant que l'on allait pouvoir prendre contact avec les masses paysannes? Nous avons vu quel est, dans ses grandes lignes, le programme agraire des socialistes bavarois : c'est celui qu'ils se donnèrent à leur premier congrès, tenu à Regensburg; les socialistes du Wurtemberg, de la Hesse, du Grand-Duché de Bade en adoptèrent de semblables ; dans quelques autres régions on adopta des programmes en partie semblables, en partie différents; ailleurs la propagande se fit sans programme agraire, sur la base du programme général du parti. Étant donnée l'importance reconnue par tous de la question agraire, le besoin ne tarda pas à se faire sentir de mettre un terme à cet état d'anarchie, de mettre de l'unité dans la propagande de la Démocratie Socialiste parmi les populations rurales, dans la politique agraire du parti socialiste. On inscrivit la question agraire à l'ordre du jour du Congrès général du parti qui fut tenu à Frankfort-sur-le-Main en 1894.

Deux rapporteurs furent entendus : le docteur Bruno Shœnlank, et le député bavarois Vollmar. Tous deux parlèrent dans le même sens, mirent également en lumière la nécessité pour le parti socialiste de conquérir les campagnes, se prononcèrent également pour une politique de réformes en faveur des petits paysans. « Sans et contre la volonté de la population rurale, déclara Vollmar, en un pays comme l'Allemagne, une transformation sociale et politique profonde est impossible... Tout succès obtenu contre les paysans serait un pur succès d'un jour qu'une terrible réaction devrait suivre avec une infaillible certitude » (1). « Il existe aujourd'hui encore, dit Schœnlank, des centaines de milliers de fils de paysans qui disent leur *pater noster*, et sont prêts, sur un ordre, à faire feu sur père et mère. Ce qui s'est produit en 1848 ne doit pas se reproduire. Mes amis ! lorsque l'édifice de l'absolutisme menaça ruine, la réaction fit en toute hâte des concessions aux paysans, et les gagna ainsi à sa cause. Il faut que nous empêchions que les souliers à clous des paysans et les fils de paysans ne se tournent contre nous : nous devons les neutraliser, les pacifier. » Que faut-il faire pour gagner le paysan à la cause socialiste, ou du moins pour le neutraliser? « Il faut, déclara Vollmar, qu'il voie que nous sentons et comprenons ses misères quotidiennes et que nous sommes prêts à y porter remède, et cela

(1) *Protokoll über die Verhandlungen des Parteitages der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands. Abgehalten zu Frankfurt-a-M.* — Berlin 1896. Verlag der Expedition des « Vorwærts », p. 148.

non pas seulement dans un avenir lointain, — et qu'il soit lointain ou non, il paraît tel du moins au paysan — mais dès aujourd'hui. L'ouvrier nous demande, lui aussi, une aide immédiate » (1). « Il faut, dit aussi Schœnlank, que nous nous mettions enfin à faire de la propagande pratique, et que nous perdions l'habitude de ne donner aux gens que l'austère pâture de la théorie. Nous devons nous garder d'appliquer à la campagne nos procédés classiques de propagande parmi les ouvriers industriels. Il faut que nous devenions pratiques. Notre politique révolutionnaire ne doit pas consister dans l'énergie de phrases enflées ; nous ne devons pas nous laisser détourner du droit chemin par des objections pseudo-radicales. La médecine du socialisme doit être administrée au paysan en doses homéopathiques, sans cela elle tuera le paysan » (2).

Après les rapports de Schœnlank et de Vollmar une courte dis-discussion s'engagea ; quelques protestations énergiques s'élevèrent contre les principes de politique agraire défendus par les rapporteurs : « L'élément qui fait et doit faire la force de notre mouvement dans les campagnes, et auquel notre propagande doit s'adresser, dit le délégué berlinois Stadthagen, c'est l'ouvrier agricole, le vrai prolétaire agraire : c'est à lui que nous devons nos succès en Poméranie, dans le Mecklenbourg. La confection d'un nouveau programme serait de notre part un énorme pas en arrière, ce serait une détestable manœuvre en vue de la captation des suffrages paysans » (3). « Vollmar et Schœnlank, dit un délégué de la Prusse Orientale, Schultze, de Kœnigsberg, sont partis de voies tout à fait fausses en considérant la propagande parmi les paysans comme l'essentiel de la propagande ; les paysans, comme classe, doivent se dresser vis-à-vis de nous en ennemis. La classe des paysans exploite les ouvriers tout autant que les grands propriétaires. Il nous est impossible de gagner cette classe, qui est pour nous une classe ennemie. Et nous ne pouvons pas nous proposer un semblable but. Autant vaudrait considérer comme notre tâche principale la conquête de la classe des artisans » (4).

Mais, malgré ces protestations, un ordre du jour soutenu en commun par Schœnlank et par Vollmar fut adopté à une forte majorité. Les conclusions en étaient les suivantes : « La question agraire, en tant qu'élément nécessaire de la question sociale, ne sera définitivement résolue que le jour où le sol sera rendu, avec les instruments de travail, aux producteurs, qui la cultivent aujourd'hui, comme

(1) *Protokoll über die Verhandlungen des Parteitages der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands. Abgehalten zu Frankfurt-a-M.*, p. 142.
(2) *Ibid.* p. 141.
(3) *Ibid.*, p. 154.
(4) *Ibid.*, p. 155.

ouvriers salariés ou comme petits paysans, au service du capital. Mais à l'heure actuelle, la détresse dans laquelle se trouvent les paysans et les ouvriers de la terre doit être atténuée par des réformes énergiques. C'est le devoir présent du parti d'établir un programme agraire spécial, qui développe, en un exposé approprié à l'intelligence de la population agricole, celles des revendications prochaines du programme d'Erfurt qui intéressent particulièrement le paysan ainsi que l'ouvrier de la terre, et qui complète ces revendications.

« La protection des paysans doit préserver le paysan de tout dommage, comme contribuable, comme débiteur, comme agriculteur.

« La protection des ouvriers agricoles doit donner le droit de coalition et d'association à l'ouvrier agricole, le placer sur le même rang que l'ouvrier industriel (suppression du règlement pour les domestiques) et, par des lois de protection ouvrière spéciales (durée du travail, conditions du travail, inspecteurs du travail) le mettre à l'abri d'une exploitation sans fin.

« Un comité agraire spécial est chargé de préparer des propositions qu'il soumettra au prochain congrès. »

Conformément à la dernière disposition de cet ordre du jour, une commission agraire fut nommée. Elle se composa de quinze membres ; Schœnlank, Vollmar, Bebel, Liebknecht en faisaient partie.

La commission agraire se subdivisa en trois sections de cinq membres chacune, entre lesquelles fut partagé le travail de recherches et d'élaboration des propositions. L'une eut à s'occuper de la partie de l'Allemagne qui est à l'est de l'Elbe, domaine de la grande propriété ; une autre, de l'Allemagne centrale (Saxe, Thuringe, Oldenbourg, Brunswick, Westphalie, Hanovre), où la moyenne propriété paysanne est la règle ; la troisième eut pour objet d'étude la petite propriété morcelée de l'Allemagne du Sud. Chaque section élabora un projet de propositions, et de la discussion des divers projets sortit un projet général, qui fut publié le 15 juin 1895. C'était un ensemble d'articles additionnels incorporés à la seconde partie du programme d'Erfurt.

Les plus importants de ces articles additionnels étaient les suivants :

« 12 (1). Conservation et accroissement de la propriété foncière publique (propriété d'État ou des communes de toutes catégories, allmends, etc.), et en particulier transformation de la propriété de mainmorte (biens des corporations, des établissements d'œuvres pies,

(1) Ces numéros indiquent la place des revendications en question dans la série des articles du programme général.

des églises), des bois, des sources de force hydraulique, etc., en propriété publique sous le contrôle de la représentation du peuple.

« Etablissement d'un droit de préemption des communes en ce qui concerne les biens vendus aux enchères par suite de faillite.

« 13. Mise en valeur des domaines de l'État et des communes par l'État ou les communes mêmes, ou bail à ferme de ces domaines à des coopératives d'ouvriers agricoles et de petits paysans, ou, dans la mesure ou l'emploi de ces deux systèmes apparaîtrait comme n'étant pas rationnel, bail à ferme de ces biens à des cultivateurs qui les feraient valoir par leur propre travail sous le contrôle de l'État ou de la commune.

« 14. Crédit de l'État à des coopératives comprenant tous les intéressés, ou aux communes, pour le défrichement, pour des améliorations de toute sorte, pour des travaux de drainage et d'irrigation...

« 15. Étatisation des hypothèques et des dettes foncières, et réduction du taux de l'intérêt au niveau du prix de revient.

« 16. Étatisation de l'assurance des meubles et immeubles (assurance contre l'incendie, la grêle, les inondations, assurance du bétail, etc.), et extension la plus grande possible de l'assurance à toutes les branches d'exploitation susceptibles d'assurance...

« 17. Maintien intégral et extension des droits actuels relatifs à l'usage des bois et des pâturages, et égalité de tous les membres de la commune dans l'exercice de ces droits. »

D'autres mesures étaient relatives à la protection des ouvriers de la terre. A leur sujet, des différends de principe ne pouvaient pas exister. Au contraire, contre les principes mêmes qui servaient de base aux propositions que nous avons citées textuellement, une opposition très vive se forma. L'attaque fut conduite par le théoricien Karl Kautsky, qui critiqua point par point le projet de la commission dans une série d'articles publiés dans la *Neue Zeit* (1).

*
* *

Les revendications de la commission étaient animées, on s'en est rendu compte, du même esprit que celles du parti bavarois : tout au plus s'en distinguaient-elles en ce qu'elles faisaient plus large la part de l'État, dans ses rapports avec les communes et avec les sociétés coopératives ; le programme bavarois ne demandait pas, par exemple, comme le projet de la commission, l'affectation de crédits de l'État à des

(1) *Neue Zeit*, année 1895, t. II. Trois articles intitulés : *Unser neuestes Programm*, pp. 557, 586, 610, et un article intitulé : *Noch einige Bemerkungen zum Agrarprogramm*, p. 806.

coopératives agricoles. Mais, dans l'ensemble, le projet de la commission traduisait bien la même pensée, les mêmes préoccupations, les mêmes tendances que le programme bavarois. Nous allons voir maintenant s'affirmer vis-à-vis de ces tendances, vis-à-vis de cette pensée, une tout autre conception de l'action socialiste dans la société présente.

Les propositions de la Commission Agraire, comme le programme agraire des Bavarois, répondaient d'abord à la préoccupation d'élargir les cadres de l'armée socialiste, d'y faire entrer, à côté du prolétariat urbain et rural, la classe des petits et des moyens paysans, et cela, en inscrivant dans le programme socialiste, à côté de la protection ouvrière, la protection paysanne. La Démocratie Socialiste, avait-on dit, devait mener contre la société capitaliste *la lutte de toutes les classes exploitées par le capital.* Kautsky défendit ce principe que la Démocratie Socialiste doit mener, contre la société capitaliste, *la lutte de classe du prolétariat.* La Commission Agraire avait placé en tête de la seconde partie du programme, modifiée par elle, un paragraphe dans lequel les revendications immédiates du parti étaient présentées comme ayant pour but « de démocratiser les institutions publiques dans l'Empire, l'État et la commune, d'élever la condition sociale des classes travailleuses et d'améliorer la situation de l'industrie, de l'agriculture et du commerce dans le cadre de l'ordre politique et social actuel ». Interpréter ainsi le rôle de nos revendications immédiates, déclara Kautsky, c'est méconnaître le lien qui existe entre elles et nos fins dernières ; c'est ne pas voir ce qui fait l'unité des deux parties de notre programme. « La première partie explique que l'état de choses dont la société actuelle offre le spectacle devient de plus en plus insupportable pour la masse de la population, que la misère, l'écrasement, l'exploitation croissent incessamment, que seule la transformation complète du système de production actuel peut créer de nouveau un état de choses supportable, mais que cette transformation ne peut être l'œuvre d'aucune autre classe que le prolétariat. C'est de ce point de vue que nous élevons nos revendications prochaines : *Nous réclamons des institutions qui permettent à la lutte de classe du prolétariat de devenir plus efficace et qui accroissent sa force révolutionnaire.* Cela est la quintessence de la seconde partie de notre programme » (1). Modifier cette seconde partie dans le sens de la protection des paysans, légitimer une semblable modification en déclarant que l'objet des revendications immédiates qui y sont inscrites est simplement de démocratiser les institutions publiques, d'améliorer la condition des « classes travailleuses »,

(1) *Neue Zeit*, année 1895, t. II, p. 560.

d'améliorer la situation de l'industrie, du commerce, de l'agriculture; renoncer ainsi au caractère purement prolétarien du mouvement socialiste, c'est donc placer la contradiction au cœur du programme, c'est renoncer à l'unité de la théorie et de la pratique, à l'accord du mouvement et du but.

En même temps qu'il insistait sur la nécessité de garder à la Démocratie Socialiste son caractère purement prolétarien, Kautsky mettait le parti en garde contre l'extension des attributions et des pouvoirs de l'État, qui était l'un des traits essentiels des propositions de la commission agraire. « Conformément à nos principes, disait-il, nous voyons dans l'État un instrument de la domination de classe, dans l'État actuel un instrument des classes qui exercent leur domination économique sur la société actuelle, les capitalistes et les grands propriétaires fonciers. Il serait absurde d'attendre de cet État qu'il nous fournît les moyens nécessaires pour mettre un terme à l'exploitation des capitalistes et des *junker;* et il serait tout aussi absurde de notre part de contribuer à accroître la puissance dont cet État dispose contre les exploités. Tant que le prolétariat n'aura pas conquis le pouvoir dans l'État, il ne devra lui demander que deux sortes de choses : premièrement, des institutions qui diminuent la puissance de l'État vis-à-vis des classes inférieures, qui augmentent leur influence sur l'État ; c'est là ce qu'on entend par la « démocratisation » des institutions publiques ; en second lieu, des institutions qui ne puissent agir qu'en faveur du prolétariat, jamais contre lui ; qui, en tant qu'elles augmentent la puissance de l'État, ne le fassent pas au détriment du prolétariat, mais au détriment d'une classe qui l'exploite et l'opprime.

« Au premier rang des revendications de cette catégorie se trouvent celles qui concernent la protection ouvrière. Elles accroissent la puissance de l'État, non pas vis-à-vis du prolétariat, mais vis-à-vis des fabricants. Dans le cas le plus défavorable, si l'État est entièrement sous leur dépendance, les lois de protection ouvrière restent lettre morte. Elles ne peuvent jamais être appliquées *contre* la classe ouvrière...

« Toute autre augmentation de la puissance de l'État actuel, de l'État dans lequel le prolétariat ne joue pas encore un rôle décisif, a toujours été combattue par notre parti. »

Du point de vue de cette tactique traditionnelle et de ces considérations théoriques, Kautsky appliquait une même critique générale aux diverses propositions tendant à élargir le rôle de l'État. Que l'État fît l'acquisition de nouveaux domaines, qu'il fît l'acquisition d'hypothèques, qu'il fondât ou subventionnât des coopératives agricoles, de nouvelles catégories de citoyens, devenus les uns ses ouvriers, les

autres ses débiteurs, tombaient sous sa dépendance, dépendance à la fois économique et politique ; d'autre part, pour acquérir des terres ou des hypothèques, pour fonder ou subventionner des coopératives agricoles, il devait ou bien lever de nouveaux impôts, — et c'étaient les prolétaires qui avaient en première ligne à supporter les nouvelles charges, — ou bien emprunter, et naturellement emprunter aux capitalistes ; et il tombait davantage alors sous la dépendance de la classe des capitalistes. Les socialistes avaient-ils donc quelque intérêt à accroître les charges du prolétariat, à accroître la double dépendance de nouvelles parties de la population vis-à-vis de l'État, de l'État vis-à-vis du capital ? On demandait, il est vrai, comme garantie, le contrôle de la « représentation du peuple ». Mais ce contrôle ne vaut que ce que vaut cette représentation. « Aussi longtemps que les exploiteurs seront les maîtres au Parlement, celui-ci sera tout au plus tenté de reprocher à l'administration des biens de l'État, placée sous son contrôle, d'être trop bienveillante pour les ouvriers, d'encourager ainsi leurs prétentions et de troubler la prospérité des affaires » (1). Le Parlement de classe présente-t-il plus de garanties que l'État de classe ?

La critique de Kautsky ne se tournait pas seulement contre les revendications relatives à l'extension du rôle économique de l'État ; elle était aussi dirigée contre les mesures concernant le maintien et l'accroissement de la propriété des communes rurales, et des droits des membres de ces communes sur cette propriété. Le parti socialiste, déclarait Kautsky, ne peut pas s'employer à conserver et à accroître cette propriété, ces droits, car ils constituent des entraves au progrès de l'agriculture, des obstacles à l'évolution capitaliste, obstacles que, d'ailleurs, le mouvement de l'évolution capitaliste abattra nécessairement. « Le petit paysan se cramponne bien aux misérables restes du communisme primitif qui se sont maintenus çà et là dans l'Europe occidentale, en particulier aux « droits relatifs à l'usage des bois et des « pâturages » que le programme agraire voudrait conserver dans leur intégrité et même étendre. En fait, ces droits sont pour lui des conditions d'existence. Mais cela ne prouve pas la nécessité de leur conservation ; cela prouve seulement que l'exploitation du petit paysan est devenue incompatible avec la culture rationnelle du sol, qui réclame la suppression de ces droits. Vouloir conserver et étendre ces droits, vouloir conserver et étendre les domaines communaux, c'est vouloir rendre des ruines habitables, alors que ce qu'il faut, c'est construire un nouvel édifice » (2).

(1) *Neue Zeit*, année 1895, t. II, p. 587.
(2) *Ibid.*, p. 589.

Nous avons vu comment Kautsky était amené, au nom des principes que nous avons exposés, à combattre l'idée de demandes de crédits en vue de la fondation de coopératives agricoles. Mais il invoquait aussi, contre cette revendication, une autre considération, particulièrement grave à ses yeux. Le parti socialiste, disait-il, s'est toujours défendu de patronner la fondation de sociétés coopératives afin que les mécontentements provoqués par l'insuccès toujours possible d'entreprises commerciales ne se tournassent pas contre lui; ne serait-ce pas une lourde faute que d'engager les finances de l'État dans la fondation de coopératives agricoles, lorsque la crise agraire, qui s'accentue d'année en année, est pour toute exploitation agricole une perpétuelle menace de ruine? « Un krach agricole d'une immense étendue menace l'Europe, et notre parti, devant la perspective de ce krach, assumerait la responsabilité morale de nouvelles fondations dans l'agriculture! Il Il n'y aurait, certes, pas de meilleur moyen de faire suivre la banqueroute universelle de la banqueroute du parti socialiste dans les campagnes » (1).

Contre la proposition relative à l'étatisation des hypothèques Kautsky faisait valoir des considérations du même ordre, que nous reproduisons parce qu'elles caractérisent bien l'esprit de sa critique et permettent de se mieux représenter quel est son point de vue. Propriétaire des hypothèques, observait-il, l'État, suivant l'obligation qui lui est imposée par le programme agraire, doit abaisser le taux de l'intérêt jusqu'au niveau du prix de revient. Il se trouve déjà, de ce fait, dans des conditions moins avantageuses que les prêteurs ordinaires. Mais il y a plus. Étant donnés les progrès de la crise agraire, il faut prévoir l'impossibilité dans laquelle un nombre de plus en plus grand de propriétaires se trouveraient de payer les intérêts de leur dette hypothécaire. L'État mettra-t-il leurs biens aux enchères? Mais qui voudra les acheter? Voilà donc l'État, créancier malheureux, qui ne reçoit plus les intérêts des sommes qu'il a prêtées; mais, en même temps que créancier, l'État est débiteur; pour prêter, il a contracté des engagements. Et cette situation « conduit ou bien à une immense augmentation des charges fiscales de la population urbaine, industrielle, ou bien à la banqueroute de l'État, à la banqueroute universelle.

« Eh bien! nous n'avons pas à craindre cette banqueroute si elle résulte de l'essence de l'économie capitaliste, si elle est une conséquence de la domination des classes que nous combattons et si elle résulte de mesures que nous repoussons. La banqueroute universelle est alors synonyme de la banqueroute de nos adversaires.

(1) *Neue Zeit*, année 1895, t. II, p. 592.

« Mais il en est tout autrement si la démocratie socialiste se rend complice de cette banqueroute ; si elle se trouve aggravée par des mesures qu'elle a elle-même réclamées pour « l'amélioration de la situation ». Alors la perte de la confiance publique atteindra aussi le seul parti qui sans cela serait resté non ébranlé, et il sera enveloppé dans la défaite du système actuel, qui eût été sans cela son triomphe » (1).

Ainsi Kautsky se trouvait conduit à rejeter tout ce qu'il y avait d'essentiel dans les propositions de la commission. Mais il importe d'ajouter, pour bien préciser sa pensée, qu'il ne condamnait pas en elles-mêmes, comme foncièrement mauvaises, les mesures proposées par elle. Au contraire, il déclarait que le moment viendrait où il faudrait recourir à certaines d'entr'elles. Quel serait ce moment ? Celui où le prolétariat victorieux se serait emparé du pouvoir et se trouverait en présence du devoir d'organiser la production socialiste partout où il serait dans sa puissance de l'organiser, et d'acheminer vers le socialisme les domaines de la production qui ne pourraient être immédiatement socialisés. « Il n'est pas douteux que le prolétariat, une fois maître de l'État, ne doive considérer comme un de ses premiers devoirs, et un des plus importants, la formation de sociétés coopératives — industrielles et agricoles » (2). De même l'acquisition des hypothèques par l'État pourra devenir une mesure nécessaire pendant « la période révolutionnaire de transition ». « La « dictature du prolétariat » est-elle venue, il est sûr que si celui-ci ne supprime pas purement et simplement les dettes hypothécaires, il devra recourir à une mesure semblable à celle que propose la commission. De même que l'étatisation du sol et la formation de sociétés coopératives, l'étatisation des dettes hypothécaires prendra un tout autre caractère que dans la société actuelle ». Pourquoi cela ? — C'est ce que Kautsky expliquait dans les termes qui suivent : « Comme la grande propriété foncière et la propriété foncière urbaine sont immédiatement expropriées, la mesure se simplifie de ce fait qu'elle ne concerne plus que *la petite propriété paysanne, dont l'expropriation ne paraît ni conseillable, ni faisable.* Comme celle-ci doit maintenant à l'État ce qu'elle devait aux capitalistes, elle tombe sous sa dépendance. Mais ce n'est plus l'État des *junkers* et des agioteurs de la Bourse, c'est l'État des ouvriers en train de se transformer en une immense société coopérative de production. L'étatisation des hypothèques resserre les liens qui unissent la petite propriété paysanne à cette société et la prépare à s'absorber en elle. Que l'État soit placé par cette mesure sous la dépendance de la classe des capitalistes, c'est ce dont il n'est naturelle-

(1) *Neue Zeit*, année 1896, t. II, p. 611-612.
(2) *Ibid.*, p. 590.

ment plus question. La propriété capitaliste est supprimée; la classe des capitalistes cesse d'exister. Ce que l'État prolétarien donne à ceux qui en avaient fait partie est un don bénévole et non le paiement d'une dette.

« L'étatisation des hypothèques ne signifie plus maintenant une charge pour l'État; celui-ci peut aussi réduire les intérêts des hypothèques à un minimum et ainsi introduire pour la classe des paysans un réel allègement.

« Mais en même temps les sources de l'endettement de la classe des paysans sont aussi taries. La production pour le marché cesse; dans la mesure où les paysans ne produisent pas pour eux-mêmes ils produisent pour l'État. Ils lui paient leurs impôts en nature; en échange celui-ci les approvisionne de tout ce qui est nécessaire à leur existence, et qu'ils se procuraient autrefois au marché. Pour la première fois depuis la suppression des charges féodales la classe paysanne pourra alors recommencer à respirer librement, affranchie du joug de l'usurier et de l'intermédiaire, assurée contre la banqueroute et contre la prolétarisation.

« Bien que son existence soit ainsi allégée et assurée, l'exploitation paysanne émancipée du capitalisme ne pourra être qu'une forme de transition. Le développement de la coopération agricole rendra saisissant même pour le plus obtus des paysans le caractère irrationnel de l'exploitation individuelle. En outre les paysans comme classe particulière disparaîtront aussi, car l'effacement de l'antagonisme de la ville et de la campagne, l'alliance du travail industriel et du travail agricole supprimera aussi la dernière différence de classe, celle qui existe entre le paysan et l'ouvrier industriel. Ainsi disparaît tout point d'appui pour la petite exploitation paysanne; celle-ci disparaît, non pas comme dans la société actuelle, par la prolétarisation du paysan, après que celui-ci est tombé de plus en plus bas, mais par un passage volontaire à une forme de production plus haute, plus rationnelle, plus avantageuse, non pas sous la pression de la misère mais par la force d'attraction de l'exploitation plus parfaite.

« Voilà ce que la démocratie socialiste a à donner au paysan — mais non pas dans l'ordre politique et social actuel » (1).

On le voit, Kautsky déclarait que le prolétariat victorieux, maître du pouvoir, devrait écarter l'idée d'exproprier les petits paysans, que « cette expropriation ne paraissait ni conseillable ni faisable », que le prolétariat pourrait et devrait alors recourir aux plus importantes des mesures préconisées par la commission, employer les finances de l'État à la fondation de coopératives agricoles, accroître dans la plus

(1) *Neue Zeit,* année 1895, t. II, p. 612-613.

large mesure possible la propriété foncière de l'État, étatiser sans doute les dettes hypothécaires. La lutte de classe du prolétariat ayant conduit le prolétariat à la victoire, ayant placé l'État entre ses mains, le prolétariat pourrait agir ainsi; mais le parti socialiste menant dans la société capitaliste la lutte de classe du prolétariat ne pouvait pas agir comme le prolétariat arrivé par la lutte au pouvoir, et le parti socialiste ne devait pas oublier que son devoir présent était de mener à l'intérieur de la société capitaliste la lutte de classe du prolétariat.

La Démocratie Socialiste ne pouvait-elle donc rien offrir, dans la société présente, à la population paysanne, ne pouvait-elle rien pour alléger ses maux ? La Démocratie Socialiste, répondait Kautsky, a inscrit dans la seconde partie de son programme d'Erfurt des revendications d'un caractère démocratique qui intéressent le paysan, comme consommateur et comme citoyen, au même titre que le prolétaire. Ces revendications ne sont pas propres au parti socialiste, mais aucun autre parti ne peut les défendre dans leur ensemble avec autant de force que lui. « Tandis que chacun des partis bourgeois doit avoir égard à l'une des classes régnantes et exploitantes, la Démocratie Socialiste seule peut et doit représenter avec la plus complète intransigeance tous les intérêts que le prolétariat a de communs avec la masse de la population, avec la petite bourgeoisie et avec la classe des paysans » (1). Sur ce terrain, le parti socialiste peut donc beaucoup pour la population paysanne.

Mais, en dehors de ces revendications qui intéressent le paysan sans se rapporter spécialement à lui, la propagande du parti socialiste auprès de lui doit être purement révolutionnaire. Elle doit consister à lui montrer que sa condition ne peut-être améliorée dans la société présente, qu'avec fatalité il tombe chaque jour davantage sous la dépendance du marché, qu'avec fatalité le développement du système de production capitaliste, par le progrès des moyens de transport et l'accroissement de la concurrence, aggrave la situation qu'il occupe sur le marché, et qu'il n'y a de salut pour lui que dans le socialisme, dans le remplacement du système de la production pour le marché, par le système de la production directe pour la consommation, de la société, « de la nation, ou, d'un mot concret, de l'État, transformé maintenant en une grande société coopérative de production.

« Pour aucune classe, cette révolution sociale n'est devenue nécessaire d'une manière plus pressante que pour la classe des paysans; il n'en est pas une à laquelle on puisse moins porter secours qu'à elle. Tout programme agraire qui fait espérer aux paysans l'amélioration de la situation de l'agriculture, l'amélioration de leur condition comme

(1) *Neue Zeit*, année 1895, t. II, p. 612-613.

agriculteurs dans l'État actuel, dans la société actuelle, est une tromperie, et qui plus est une tromperie qui pousse les paysans tout juste dans les bras de nos adversaires. Car, tant que le paysan croira qu'il peut lui être porté secours à l'intérieur de la société présente, il se sentira plus attiré par les partis agraires que par nous » (1). Les partis agraires ne sont point retenus, en effet, comme nous, dans les revendications qu'ils élèvent en faveur des agriculteurs, par la préoccupation des intérêts du prolétariat ; ils peuvent, pour améliorer la situation des agriculteurs, demander le renchérissement artificiel des vivres, réclamer des primes et des droits de douane ; le parti socialiste, qui restera nécessairement en première ligne un parti du prolétariat, ne pourra les suivre dans cette voie, et malgré ses efforts, malgré les sacrifices qu'il fera pour satisfaire la population paysanne, sera toujours devancé, toujours battu par les agrariens. « Dans ces conditions, ce serait de notre part faire le jeu de ces partis que de déclarer aux paysans que la situation de l'agriculture n'est nullement sans espoir, et qu'on peut par quelques mesures les aider, comme agriculteurs, à l'intérieur de la société actuelle. Nous ne nous distinguerions plus alors des partis agraires que par la nature et le nombre des mesures que nous réclamerions en faveur des paysans, et, quelque longue que nous en puissions faire la liste, les agriculteurs, en comparant nos revendications avec celles des agrariens, trouveraient toujours dans celles-ci plus de choses qui réjouiraient leur cœur que dans les nôtres.

« Seul le paysan sans espoir devient socialiste, seul celui qui a gagné la conviction que dans le cadre de l'ordre politique et social actuel on ne peut lui venir en aide.

« Notre devoir vis-à-vis des paysans ne consiste pas à rivaliser de promesses avec les agrariens, — dans une pareille lutte nous serions toujours vaincus ; — notre devoir est de démontrer qu'*aucun parti* n'est en mesure d'offrir aux paysans, dans le cadre de la société actuelle, quelque chose de considérable, et d'exécutable ; que le seul parti qui puisse leur porter aide est la Démocratie Socialiste, parce qu'elle est le *seul parti révolutionnaire* » (2).

Vis-à-vis d'une catégorie spéciale de paysans, de ceux qui doivent travailler au dehors comme journaliers, parce qu'ils ne peuvent vivre du seul produit de leur propriété, le parti socialiste a un autre devoir. Il doit leur montrer comment en tant que propriétaires, en tant que producteurs, ils n'ont pas d'intérêts contraires à ceux des ouvriers, et, d'une manière générale, de la masse des consommateurs, puisqu'ils n'ont presque rien à porter au marché et s'y rendent le plus souvent

(1) *Neue Zeit*, année 1895, t. II, p. 618.
(2) *Ibid*, p. 619.

comme acheteurs, et comment, en tant que journaliers, en tant qu'ouvriers, en tant que vendeurs de force de travail, ils ont « les mêmes intérêts essentiels que les ouvriers salariés non possédants ». « Les agriculteurs nains, bien que comptant encore parmi les possédants, ne forment en réalité qu'une partie de la grande armée des ouvriers salariés de la campagne. Mais, issus de la classe des paysans, ils vivent, dans son milieu d'idées, et se sentent comme faisant partie de cette classe. Détruire ces illusions, détacher les agriculteurs nains de la classe paysanne et les incorporer à la masse du prolétariat militant, cela forme, à côté de l'organisation et de l'éducation du prolétariat rural, notre principale tâche à la campagne » (1).

Ainsi la propagande agraire du parti socialiste doit être d'une part purement révolutionnaire, et d'autre part purement prolétarienne.

La critique de Kautsky nous a permis de donner un exposé systématique des idées des adversaires du programme agraire; nous n'entrerons pas dans le détail des arguments dirigés contre ce programme au congrès de Breslau; il nous suffira de montrer, par quelques textes, comment ils expriment les mêmes tendances générales que la critique de Kautsky. « Les mesures proposées, dit Schippel, ne protègent pas et n'élèvent pas l'homme, comme cela est le cas dans la protection ouvrière, elles ne conservent que la parcelle, la petite exploitation. Cela peut-il être notre intention? Les petits propriétaires ne viendront pas à nous comme propriétaires, mais comme futurs prolétaires » (2). De même Clara Zetkin, combattant l'idée d'une analogie entre la protection ouvrière et la protection paysanne, déclarait : « Les réformes que nous avons réclamées jusqu'à ce jour, réformes concernant la protection des travailleurs, avaient pour but d'élever physiquement, intellectuellement et moralement la classe ouvrière, de la rendre plus forte pour la lutte de classe du prolétariat, apte à mener avec plus d'énergie cette lutte. Quelque pacifiques que pussent être les réformes auxquelles nous tendions, leur action devait être éminemment révolutionnaire. En outre elles se mouvaient dans le sens de l'évolution économique, et non dans le sens opposé. Nous avons écarté — en connaissance des lois de l'ordre économique actuel — l'idée d'assurer l'existence économique de l'ouvrier... Nous avons repoussé la revendication du droit au travail comme utopique... La protection paysanne est bien différente de la protection ouvrière

(1) *Neue Zeit*, année 1895, t. II, p. 622.

(2) *Protokoll über die Verhandlungen des Parteitages der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands. Abgehalten zu Breslau.* — Berlin, 1895. Verlag der Expedition des « Vorwærts », pp. 173, 174.

inscrite dans notre programme. Si nous adoptons les propositions de la Commission, nous entrons en campagne pour la protection du paysan comme propriétaire privé. Ce ne peut pas être le rôle du parti qui vise à la socialisation de tous les moyens de production de vouloir garantir la propriété privée contre les éventualités qui sont la conséquence nécessaire de l'évolution économique » (1). « Lorsque nous disons que nous ne pouvons gagner le paysan qu'une fois prolétarisé, déclara un autre délégué, nous ne voulons pas dire qu'il doit être réduit à la misère, mais qu'il doit être privé de sa propriété. L'arrêt de la prolétarisation est la consolidation de la propriété privée. Mais puisque la prolétarisation, c'est-à-dire la perte de la propriété privée, crée la base du mouvement socialiste, consolider la propriété privée, c'est empêcher la base du mouvement socialiste de s'étendre; cela est réactionnaire, et non révolutionnaire » (2). Faisant la critique de certaines propositions de la Commission : « Nous vivons, dit Clara Zetkin, dans un État capitaliste, que rendent plus mauvais encore le militarisme et le bureaucratisme. Et nous devrions accroître sa puissance en demandant le monopole pour l'État du crédit hypothécaire, l'accroissement des domaines de l'État, la fondation de coopératives agricoles avec le concours de l'État, etc., toutes mesures qui placeraient sous la dépendance économique, et en même temps politique, de l'État actuel, de larges couches de la population ?... Si le prolétariat pouvait dire « l'État, c'est moi ! », les choses changeraient. Nous pourrions sans hésiter appliquer les mesures que réclame la commission; bien plus, nous devrions les appliquer; nous devrions aller beaucoup plus loin dans le sens de ces réformes. Mais nous devons compter avec la réalité, avec l'État actuel » (3). « Jamais une commune de paysans socialistes, dit dans le même esprit un autre délégué, n'obtiendrait dans la société actuelle des crédits de l'Etat. Si un petit paysan était un agitateur socialiste, l'État dénoncerait ses hypothèques » (4).

* * *

Nous n'entrerons pas dans l'examen des divergences, parfois assez accusées, qui se manifestèrent, sur certains points, entre les opinions de ceux qui défendirent en commun, au congrès de Breslau,

(1) *Protokoll über die Verhandlungen des Parteitages der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands. Abgehalten zu Breslau*, p. 139.
(2) *Ibid.*, p. 139.
(3) *Ibid.*, p. 140.
(4) *Ibid.*, p. 158.

le programme agraire. Des réponses données par eux à la critique de ses adversaires, nous ne retiendrons que les vues qui leur sont communes. Les plus essentielles d'entre elles nous paraissent être les suivantes : le parti socialiste a dès aujourd'hui mission sociale, charge d'humanité, charge de progrès social, il doit empêcher la dégénération de la population paysanne aussi bien que veiller au perfectionnement de la culture de la terre; — le parti socialiste peut et doit, pour accomplir des réformes, étendre les attributions de l'Etat, car l'Etat n'est pas irréductiblement malfaisant; son essence et son action dépendent de conditions qu'il est possible de modifier; — le parti socialiste peut et doit travailler au développement des formes de propriété publique ou collective, car le développement de ces formes de propriété contribue à préparer la structure économique de la société au socialisme et à familiariser les esprits avec les idées socialistes. « Nous devrons, déclara Bebel, nous réjouir de chaque hectare de terre que nous transformons en propriété commune, parce que l'expropriation nous en sera plus tard épargnée et que l'étatisation de l'ensemble du sol sera facilitée d'autant » (1). D'autres délégués, parlant de la nécessité d'étendre la propriété communale, indiquèrent, comme Liebknecht « que la commune est en quelque sorte une coopération naturelle », qu' « elle forme, aujourd'hui encore, le cadre naturel de la production coopérative » (2), et que le parti socialiste doit, dès aujourd'hui s'efforcer de la mettre à même de remplir cette fonction à laquelle elle est si parfaitement appropriée. « Il est conforme à notre but, dit le délégué David, d'accroître la propriété communale et de transformer peu à peu la commune purement politique d'aujourd'hui en une commune économique » (3). En quoi le développement de la propriété communale peut-il servir à la diffusion de la mentalité socialiste? « Par une augmentation et une administration rationnelle de la propriété communale, dit un autre délégué, Geck, d'Offenbourg, nous pouvons montrer ce qui peut être effectué dès aujourd'hui avec le collectivisme. Le paysan peut se rendre compte qu'il se donne beaucoup de peine et n'aboutit à rien sur sa propriété privée, pendant qu'à côté sur la propriété communale, sur laquelle brille pourtant le même soleil et tombe la même pluie, grâce à une forme d'exploitation plus haute, collectiviste, on obtient de meilleurs produits. Nous pouvons attirer son attention sur la situation des ouvriers de l'exploitation communale, souvent meilleure que la sienne; les paysans entrent bien dans cet ordre d'idées et com-

(1) *Protokoll über die Verhandlungen des Parteitages der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands. Abgehalten zu Breslau*, p. 122.

(2) *Ibid.*, pp. 146, 147.

(3) *Ibid.*, p. 133.

prennent » (1). Un autre délégué, Stolten, de Hambourg, indiqua comment la coopération est un moyen d'éduquer les paysans, de transformer en eux l'idée de propriété : « Il faut, dit-il, que nous les empoignions par leur intérêt pour la propriété, et que nous cherchions à les amener peu à peu à l'organisation coopérative. Par là le concept raide de propriété, que nous trouvons aujourd'hui non seulement à la campagne, mais encore dans notre propre milieu, sera non pas ranimé, mais secoué et ébranlé » (2). C'est ainsi que les partisans du programme agraire admettaient, comme moyen de détruire l'idée d'appropriation individuelle, le passage à des formes de propriété commune à l'intérieur de la société actuelle, tandis que les adversaires du programme déclaraient qu'il n'y a, dans la société actuelle, sauf les exceptions individuelles, qu'un chemin capable de conduire les esprits de la conception individualiste à la conception socialiste de la propriété, la prolétarisation.

Dans le même esprit, dominé par cette même idée que les formes sociales actuelles ne sont pas quelque chose de raide et de figé, mais qu'elles se trouvent, même dans la société actuelle, dans le perpétuel devenir de l'évolution, les partisans du programme agraire défendirent ce principe que le parti socialiste peut demander l'extension des attributions et des pouvoirs de l'État en vue de certaines mesures, parce que l'État peut fort bien, même dans la société actuelle, fonctionner dans l'intérêt général de la société. « Si les propositions de la Commission agraire sont acceptées et réalisées, dit Liebknecht, la puissance de l'État sera assurément étendue, mais elle ne sera pas renforcée. Il en est ici comme de l'armée : plus celle-ci devient grande, plus il y entre d'éléments du peuple, et plus elle devient faible comme rempart contre le peuple ; de même, plus nombreuses deviennent les existences qui dépendent de l'État, et plus sont nombreuses les obligations qui lui incombent, moins le *Junker* peut dominer l'État. Il n'y a pas à craindre qu'aprés la réalisation de nos propositions l'État puisse exploiter ces mesures contre la Démocratie Socialiste ; au contraire : tandis qu'il est actuellement monopolisé par les *Junkers* avec lesquels sont alliés les millionnaires de la grande industrie, nous gagnons peu à peu l'élément qui est aujourd'hui l'appui principal de l'État, la masse de la population rurale. L'État lui-même sera obligé de prendre soin des petits paysans, et l'État sera par là de plus en plus démocratisé » (3). Et Bebel dit de même : « Nous devons, en cette direction, rompre

(1) *Protokoll über die Verhandlungen des Parteitages der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands. Abgehalten zu Breslau*, p. 157.
(2) *Ibid.*, p. 154.
(3) *Ibid.*, p. 145.

avec un vieux préjugé. Nous ne devons combattre l'exploitation de l'État que là où elle est hostile à la civilisation et entrave l'évolution, ce qui a lieu pour l'organisation militaire. Exception faite de cas de ce genre, nous ne pouvons nous plaindre que les exploitations de l'État croissent en nombre et en étendue. Nous devons même forcer l'État à se charger de fonctions civilisatrices de plus en plus nombreuses : nous finirons ainsi par ruiner les assises sur lesquelles il repose. Il en est ici de même que dans le cas du militarisme ; plus il fait de soldats, et plus il fait et reçoit dans ses armées de socialistes. A la fin, la puissance de l'État, si considérable soit-elle, s'évanouira dans la mesure où l'État lui-même poussera ses ouvriers et ses fonctionnaires dans l'opposition, comme cela se passe pour la poste. L'opinion que l'on ne doit pas fortifier la puissance de l'État en le chargeant de fonctions civilisatrices, est manchestérienne : notre parti doit dépouiller cette coque manchestérienne » (1).

Nous avons dit que les partisans du programme agraire défendirent cette idée que le parti socialiste ne peut se désintéresser de la question de la culture du sol et des progrès de cette culture. « Il ne peut absolument pas nous être indifférent, en notre qualité de socialistes, dit le docteur Quarck, rapporteur de la Commission Agraire, que la production du pain se fasse ou non selon des formes d'exploitation arriérées » (2). Les adversaires de la Commission combattirent vivement cette idée : « Le rôle de la Démocratie Socialiste, dit Clara Zetkin, est à mon avis de mener et d'organiser la lutte de classe du prolétariat. Elle ne peut pas s'obliger par son programme à réclamer, dans le cadre de la société actuelle, des mesures relatives à l'élévation de la culture du sol. Dans notre société, l'élévation de la culture du sol est synonyme d'une élévation de la condition économique de propriétaires privés. »

Nous avons essayé d'exposer les idées essentielles des partisans et des adversaires du programme agraire ; voici la résolution qui fut adoptée par le Congrès :

« Le projet de programme agraire présenté par la Commission Agraire doit être repoussé. En effet ce programme fait espérer à la classe paysanne l'élévation de sa condition, par suite le renforcement de sa propriété privée ; il présente l'intérêt de la culture de la terre à l'intérieur de l'ordre social actuel comme étant un intérêt du prolétariat, et pourtant l'intérêt de la culture de la terre aussi bien que l'intérêt de l'industrie, sous le régime de la propriété privée des moyens

(1) *Protokoll über die Verhandlundgen des Parteitages der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands. Abgehalten zu Breslau*, p. 109.

(2) *Ibid.*, p. 101.

de production, est un intérêt des propriétaires des moyens de production, des exploiteurs du prolétariat. En outre, le projet de programme agraire confère de nouveaux pouvoirs à l'État exploiteur et aggrave par là les difficultés de la lutte de classe du prolétariat ; enfin ce projet donne à l'État capitaliste des devoirs que ne peut accomplir qu'un État dans lequel le prolétariat a conquis le pouvoir politique.

« Le Congrès reconnaît que l'agriculture a ses lois, particulièrement différentes de celles de l'industrie, lois que l'on doit étudier et observer, si l'on veut que la Démocratie Socialiste puisse déployer dans les campagnes une activité couronnée de succès. C'est pourquoi il donne mission au Comité Directeur du Parti de bien vouloir, prenant en considération les impulsions données par la Commission agraire, charger un certain nombre de personnes appropriées du soin de soumettre à une étude approfondie les matériaux actuellement existants sur la situation agraire en Allemagne, et de publier les résultats de ces recherches dans une série d'études, comme « Collection des écrits de politique agraire du parti démocrate socialiste d'Allemagne ».

« Le Comité du Parti reçoit plein pouvoir de faire les dépenses nécessaires pour permettre aux camarades chargés des travaux en question de s'acquitter de leur tâche. »

La première partie de cet ordre du jour fut adopté par 158 voix contre 53, la seconde, à l'unanimité moins une voix.

*
* *

Depuis le Congrès de Breslau, la question agraire n'a plus été inscrite à l'ordre du jour d'aucun congrès du parti socialiste allemand. D'un commun accord, les représentants des deux tendances opposées ont préféré jusqu'ici ne point porter à nouveau ce grave problème devant la juridiction suprême du parti. De part et d'autre on étudie ; et en même temps, de part et d'autre, on fait de la propagande et l'on agit. Nous avons vu quel était le programme que le parti bavarois défendit aux élections pour le Landtag, en 1899 : c'était l'ancien programme bavarois, inspiré des mêmes idées, composé, dans l'essentiel, des mêmes revendications que le programme de la Commission Agraire. D'autre part, en décembre 1898, Kautsky publiait un grand ouvrage sur « la Question Agraire » (1) dans lequel il affirmait les

(1) *Die Agrarfrage. Eine Uebersicht über die Tendenzen der modernen Landwirthschaft und die Agrarpolitik der Sozialdemokratie.* Stuttgart, Verlag von J. H. W. Dietz Nachf., 1899. — La première partie de ce livre a été traduite par MM. Edgard Milhaud et Camille Polack sous ce titre : *La Question agraire, Étude sur les tendances de l'Agriculture moderne.* Paris, V. Giard et Brière, 1900.

mêmes principes généraux, et aboutissait, sur les points essentiels, aux mêmes conclusions pratiques que dans ses articles de la *Neue Zeit*, en 1895. Le problème est actuellement à l'étude dans le parti socialiste allemand; les uns agissent et agitent tandis que les autres étudient. La question agraire reviendra avec fruit devant l'assemblée plénière du parti socialiste le jour où, par l'action et la propagande autant que par l'étude, par un contact pratique et théorique plus étroit de la Démocratie Socialiste et des populations rurales, la Démocratie Socialiste sera arrivée à une intelligence plus profonde de la situation, des besoins et des véritables intérêts de ces populations.

EDGARD MILHAUD.

LES DEUX CONGRÈS
DE 1900

Un grand hall vitré, tapissé sur les deux côtés de drapeaux et de bannières écarlates, avec, en lettres d'or, sur l'étoffe tendue, les noms des groupes, comités, syndicats et associations coopératives. Le côté gauche est le mieux décoré, le Parti ouvrier français y a répandu à profusion ses bannières ; les drapeaux du côté droit sont moins ornés et appartiennent à un ensemble d'organisations plus variées. La nef es vaste. Par la baie vitrée du haut, la lumière l'inonde et, sur les bleus tendres de la peinture, la lumière s'épand, souriante, avec un air de fête, je ne sais quelle impression de joie sereine et douce, tant que la salle est vide. Mais dès que la foule emplit le hall, des cris farouches, des huées formidables montent, s'élèvent, tourbillonnent affolées, hurlantes, surhumaines, jusqu'à ce que, vaincue par son propre effort, la clameur tombe par degré à ne plus être qu'un brouhaha confus. Au fond de la salle, sur l'estrade, siège le bureau. Toutes les deux minutes au moins, le président doit agiter une cloche, dont le bruit discordant domine le tumulte des apostrophes et des interpellations qu'on se jette, le poing tendu, en un geste de menace, l'œil enflammé, la bouche tordue par la violence de l'expression. Sur le devant de la scène, faisant face à ces vagues humaines qui déferlent, un homme tente de parler, de proférer, au milieu de ce tumulte assourdissant, des paroles qu'on devine, plutôt qu'on ne les perçoit. — Tel est le cadre et le spectacle qu'eût offert à l'étranger, ignorant des hommes et des choses du socialisme, les dernières séances du double Congrès socialiste tenu à Paris, du 23 au 30 septembre. 1900.

Evidemment, il eût jugé impossible que d'une pareille assemblée de déments en fureur, aucune résolution sérieuse pût sortir. Cependant, la dernière partie de la séance de clôture présenta un quart d'heure un calme profond et c'est par la quasi-unanimité que la délibération se termina.

Mais passons sans plus au récit des faits et des débats qui aboutirent à cette étonnante conclusion.

I

J'ai indiqué, dans mon dernier article, la situation respective des deux fractions du parti socialiste français. Depuis, cette situation s'était plus nettement accusée, du fait de polémiques engagées. Les congrès tenus par le Parti ouvrier français à Caudry d'abord, ensuite à Ivry, dévoilèrent plus nettement la pensée directrice de nos adversaires, le résultat final poursuivi par eux depuis dix mois, mais qui se dessinait pleinement seulement à la veille du Congrès de Paris : ce résultat c'était notre mise au ban du socialisme français.

L'an dernier, un commencement de projet de scission, ou plutôt d'exclusion, avait été ébauché par Lafargue, dans une brochure où il soutenait la possibilité de couper en deux fractions, désormais distinctes, mais amies, le parti socialiste jusque-là, sinon uni, au moins en état de paix et de concorde entre ses diverses organisations qui le composaient. Selon lui, il y avait lieu de procéder à une sorte de reconstitution du parti, sur un terrain d'opposition nettement révolutionnaire et intransigeant, n'attendant rien des réformes arrachées au régime capitaliste. Les socialistes de cette nuance auraient été les seuls à pouvoir se revendiquer du socialisme. Ils auraient été les purs, les hommes de principe et de doctrine, ainsi que la *Libre Parole,* l'*Intransigeant* et les journaux nationalistes affectent d'appeler Jules Guesde et ses amis. Les autres, sous le titre vague de « réformistes », auraient formé une sorte de parti radical nouveau, voisin du parti socialiste qui aurait daigné l'éclairer et le guider de ses conseils. Hommes de compromission et de gouvernement, appelés un jour ou l'autre à mettre fin à leur existence de socialistes en acceptant de la bourgeoisie le maroquin ministériel, ceux-là auraient été, dans la combinaison esquissée par Lafargue, des sortes de Raton, faisant aboutir, au profit du socialisme, quelques minuscules réformes, sans grand intérêt pour la classe ouvrière, mais favorables, cependant, à l'extension du socialisme proprement dit. Bref, tous ceux dont la notoriété, le talent, l'autorité des services rendus offusquent la majorité du pontificat paresseux exercé jusqu'à ces derniers temps par le trio qu'on connaît, auraient été écartés du parti socialiste élargi et grossi, unifié sous l'ancienne direction. Sergents recruteurs du socialisme, mais confinés à la porte, tel est le rôle qui leur était généreusement dévolu dans la combinaison machiavélique quoique naïve, imaginée par Jules Guesde et Lafargue pour retenir sous leur autorité de droit divin les troupes déjà enrôlées, en

attendant la venue de celles qui seraient successivement groupées par les « socialistes réformistes ». Que si ces derniers témoignaient la velléité de rester dans le parti, à titre de militants jouissant des mêmes droits que tous les autres, leur exclusion pure et simple serait, pensaient-ils, obtenue aisément de la majorité...

En attendant, c'est cette exclusion, qu'en prévision d'un conflit, au cas où les socialistes visés se refuseraient à jouer les guillotinés par persuasion, Jules Guesde et Lafargue s'appliquèrent à préparer au sein du Comité général. Les séances fréquentes au cours desquelles le Comité tranchait du « salut public », morigénait les députés du groupe parlementaire n'avaient pas d'autre objet que de parvenir à ce résultat.

Car ces hommes d'État profonds qui rêvaient d'imposer leur hégémonie au socialisme ne pouvaient procéder à l'exécution des personnalités qu'ils ont marquées du sceau de la réprobation, sans répudier du même coup le groupe parlementaire socialiste au sein desquels Jules Guesde et Lafargue disposent tout juste de trois voix sur trente-six. Ces députés, semble-t-il, représentent bien une certaine force socialiste. Quelque mépris que Guesde professe pour la députation, depuis qu'il n'est plus député, il y a là, à première vue, un morceau difficile à avaler, plus difficile encore à digérer. Même en admettant que les cinq députés blanquistes se joignissent aux trois députés du Parti ouvrier, comment présenter au pays socialiste cette petite minorité comme la seule représentation légitime du socialisme à la Chambre ?

A défaut du groupe parlementaire, ils avaient le Comité général et ces grands enfants turbulents comptaient par ceux-ci faire éclipser ceux-là ! Guesde n'était-il pas au Comité général, et Vaillant, et Zévaès...

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis...

Donc, le Comité général, s'arrogeant un droit de contrôle tâtillon et minutieux que le Congrès de 1900 ne lui avait jamais consenti, citait les députés à sa barre, publiait leurs votes, agrémentés de commentaires perfides et sournois. Les incidents douloureux de Chalon, la catastrophe terrible de la Martinique lui fournirent l'occasion d'un éclat contre la majorité du groupe qu'il saisit avec un empressement joyeux. Evidemment, la responsabilité de ces événements ne saurait incomber à qui ne fut pas sur les lieux ou ne s'y mêla pas d'une façon directe et immédiate. A Chalon, par exemple, si on peut, dans une large mesure critiquer l'attitude du préfet, la conduite du maire fut autrement répréhensible. Car, contrairement à tout ce qui s'est passé

sous les cabinets précédents, le ministère Waldeck-Rousseau n'a pas dépouillé les municipalités de la direction de leur police, au cours des grèves récentes, et le maire de Chalon pouvait beaucoup pour prévenir les accidents qui survinrent. Le gouvernement central n'eût été responsable du malheur qui se produisit que s'il en avait couvert les auteurs. Or M. Waldeck-Rousseau, le lendemain même de la bagarre, promit de faire ouvrir une enquête judiciaire sur les responsabilités à établir. Pour ce qui est de la Martinique, située à des milliers de lieues de la métropole, comment soutenir sans rire et de bonne foi que les ministres résidant à Paris ont fait massacrer des nègres dont ils ignoraient la présence sur les lieux où l'affreuse tuerie s'exerça ? Il suffit d'ailleurs, pour montrer combien ces responsabilités imputées à tel ou tel membre du gouvernement sont ineptes, de faire remarquer que du côté des patrons et de la réaction, les accusations formulées contre le cabinet lui reprochent surtout d'être sans force et sans vigueur contre les mouvements grévistes. Ainsi les nationalistes de la Martinique reprochaient au Cabinet d'avoir prolongé la grève des noirs par son seul avènement et, d'un autre côté, un reproche identique lui était fait par les nationalistes de France, à propos de Saint-Etienne et du Creusot.

Mais ce sont là considérations de vérité très secondaires pour qui veut atteindre des adversaires à travers les membres d'un gouvernement. Dans la bouche de Guesde et de ses amis, trop facilement convaincables sur ce point, les malheurs de Chalon et de la Martinique devinrent des massacres organisés, délibérés, voulus froidement par MM. Waldeck-Rousseau et Millerand. Les auteurs des fusillades, c'étaient eux. Ils s'étaient débarrassés comme leurs prédécesseurs des revendications ouvrières, avec des fusils. Et ceux qui, après les « massacres », pour employer le terme consacré, soutenaient encore le cabinet contre les assauts furieux de la coalition réactionnaire, étaient les complices des assassins.

On ne dit pas cela, en termes aussi crus, du moins publiquement, le lendemain de l'événement. Cela se disait dans les groupes, dans les conversations particulières, dans les tournées en province, par insinuation plus ou moins ouverte et précise. La demande d'une commission d'enquête parlementaire faite par le jeune Zévaès, écho de la pensée de Jules Guesde et exécuteur de sa tactique, vint permettre de préciser un peu mieux l'insinuation et même de la tranformer en accusation formelle.

Zévaès, en proposant de substituer une enquête faite par la Chambre à l'enquête judiciaire ordonnée par le ministre, avait-il conscience du piège qu'il tendait à la classe ouvrière ? Je ne puis le croire. Mais à coup sûr, le vote de cette proposition, si nous avions

contribué à la faire adopter, n'eût pas eu seulement pour résultat de renverser le cabinet. Il eût encore provoqué dans le huis clos des bureaux la confection d'une terrible machine de guerre qui eût permis à la coalition de prendre une revanche posthume contre le cabinet défunt, convaincu d'avoir provoqué les troubles par sa faiblesse et sa complaisance envers les fauteurs de grève, et une revanche actuelle et durable contre les socialistes et la classe ouvrière, convaincus, les premiers d'inspirer, les seconds d'adopter et de soutenir des revendications folles et exagérées. Bref, nous votâmes contre l'enquête parlementaire et de tous les votes que je me réjouis d'avoir pu émettre au profit des ouvriers, je considère celui-là comme le meilleur. Ce fut celui, pourtant, qui nous valut les critiques les plus acerbes et dont Jules Guesde s'empara pour convaincre Jaurès de trahison envers le socialisme, car Jaurès nous donna raison.

Le Comité général ayant été saisi de cet incident par nos bons apôtres, nous fûmes blâmés, naturellement, et blâmés à une majorité énorme, car nos amis des Indépendants et du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, ne se rendant pas suffisamment compte du danger de la manœuvre exécutée par Zévaès et fidèles à leur tactique de bonne foi, se joignirent à leurs adversaires pour désapprouver notre vote. Jaurès, mieux avisé, nous soutint. Il fut presque seul de son avis — comme au début de l'affaire Dreyfus.

C'est ce blâme du Comité général qui, depuis la rédaction de mon dernier article, était devenu le cheval de bataille de Jules Guesde et de ses amis. Après leurs Congrès de Caudry et d'Ivry, ils en avaient fait en quelque sorte la pierre angulaire de leur polémique, concluant invariablement à l'exclusion des rangs du parti socialiste français des députés qui avaient repoussé la demande d'enquête Zévaès-Berthelot et de tous ceux qui refusent de s'associer à cette demande d'exclusion; — lisez : Jaurès, Gérault-Richard et tous les socialistes qui, sans nous donner raison au fond sur l'incident, se seraient refusés cependant à excommunier l'immense majorité du groupe parlementaire, au sein duquel une partie des votants de l'enquête étaient prêts à se solidariser avec nous.

Évidemment, nous touchions à une crise aiguë. Fatigués de recevoir des coups sans riposter, pressés, d'ailleurs, par le danger que la campagne de calomnies entreprise par Jules Guesde, Lafargue et leurs amis faisait courir à l'unité du parti, force nous était de faire appel au pays socialiste et de lui exposer la situation. Jaurès, dans la *Petite République*, Viviani, André Lefèvre et moi dans la *Lanterne*, publièrent une série d'articles dans lesquels, laissant de côté les questions de personne qui s'abritent derrière des prétextes de théorie, ces prétextes étaient mis à nus et disséqués. D'un autre côté, en même temps que les senti-

ments de haine et de rancune se donnaient libre carrière sous la plume et dans la bouche de Jules Guesde et de Lafargue, ceux-ci accentuaient les dissentiments politiques du début, en affichant une interprétation de la lutte de classes de plus en plus étroite. Ils feignaient de voir dans les événements de Chalons et de la Martinique la justification naturelle de l'indifférentisme en matière politique, professé d'abord d'une façon assez timide, mais qui allait s'affirmant de plus en plus, à la grande joie des journaux nationalistes et réactionnaires. Enfin, deux ou trois jours avant l'ouverture du Congrès, Jules Guesde publia, dans le *Petit Sou*, l'article suivant, que nous croyons devoir reproduire *in extenso* — d'abord parce que toute analyse affaiblirait la portée des théories qu'il contient, ensuite parce qu'il délimitait, en quelque sorte, d'une façon bien nette le champ de la discussion qui devait s'ouvrir au Congrès.

UN CONGRÈS MODÈLE

La démocratie socialiste allemande a eu, elle aussi, sa crise. Elle a eu à se défendre contre un néo-socialisme introduit dans ses rangs par un afflux de bourgeois libéralisant ou anarchisant (ce qui est tout un), qui prétendaient rajeunir la méthode avec laquelle on avait vaincu Bismarck et ses lois d'exception, et ne parlaient que d'élargir et d'humaniser l'étroite et sectaire lutte de classe, en insérant notamment, dans le programme à reviser, en même temps que la République, l'*irréligion de l'avenir* — ou *la lutte contre un Dieu qui n'existe pas*, selon l'expression de Liebknecht.

Il y a de cela juste dix ans. C'était au Congrès de Halle, auquel j'eus, avec Ferroul, l'honneur de représenter le Parti ouvrier français, et qui, réformiste et révolutionnaire à notre façon, donnait « mandat aux élus du Parti de poursuivre toutes les réformes réclamées par l'intérêt ouvrier, mais *sans permettre aucune illusion touchant la portée de cette activité parlementaire sur la situation tant politique qu'économique de la classe ouvrière* ».

Et ce qu'il y eut le plus à admirer dans l'admirable œuvre accomplie à Halle, ce fut la presque unanimité avec laquelle le socialisme allemand, groupé autour de ses vétérans, se refusant à toute déviation, s'opposa à ce que sa campagne économique contre le régime capitaliste fût compliquée de campagnes à côté politicienne ou métaphysique.

Pour avoir trop longtemps procédé autrement, à quoi avons-nous abouti en France? *A quoi nous a menés la guerre faite aux curés et aux divers dieux des divers curés depuis un siècle? Et la guerre aux monarchies, royauté ou empire?* Nous avons fait, sans nous en douter, au prix souvent du plus généreux de notre sang, le jeu de l'unique ennemi, la bourgeoisie, trop heureuse de voir les efforts du prolétariat s'égarer contre des formes on contre des fantômes. Pendant que l'on s'escrimait contre l'exploitation intellectuelle et qu'on se faisait tuer contre l'exploitation dynastique, on négligeait, on oubliait l'exploitation patronale ou capitaliste, qui est cependant la mère de toutes les exploitations.

On mettait, en un mot, la charrue avant les bœufs; on s'en prenait aux effets en laissant subsister la cause. Résultat : néant.

En Allemagne, au contraire, dès le début, on s'est placé résolument sur le solide terrain voulu par l'Internationale et par la science.

L'Internationale disait : C'est dans la dépendance où sont les travailleurs de la classe qui a monopolisé les moyens de production, que réside l'unique source de production, que réside l'unique source de toutes les servitudes, économique, politique, intellectuelle. Faire cesser cette dépendance en restituant à l'ensemble des travailleurs, — ou à la société échenillée de ses parasites, — les moyens de production devenus propriété collective, tel doit être le but exclusif de la classe ouvrière organisée en parti de révolution.

La science ou l'expérience dit : Tous les changements de forme gouvernementale ne sauraient bénéficier aux travailleurs, tant que ce sera la même classe, la classe capitaliste, qui sera au pouvoir. Sous la République comme sous la monarchie, les prolétaires seront également exploités et écrasés, parce que, qu'elle soit élective ou héréditaire, la gérance de la nation appartient à la bourgeoisie exploiteuse. A preuve, les massacres de Juin 48 et de Mai 71 qui, accomplis sous la République et en son nom, laissent bien loin derrière eux les tueries de la rue Transnonain et de la Ricamarie, opérées sous et par la monarchie de Juillet, sous et par l'empire du Deux-Décembre.

La science dit encore : L'idée d'un dieu, c'est-à-dire d'une puissance surnaturelle dominant l'humanité, ne saurait disparaître que lorsque l'humanité affranchie sera elle-même devenue dieu, c'est-à-dire maîtresse des forces naturelles et des forces économiques qui la dominent et l'accablent aujourd'hui. Pour cela, il est indispensable que la société régisse, avec les moyens de production et d'échange, les phénomènes de la production et de l'échange qui la convulsent et la torturent fatalement dans l'état anarchique actuel.

L'athéisme, en un mot, comme la République — de fait et pas de nom seulement — est fils de la transformation sociale dans le sens collectiviste ou communiste. Il est et ne peut être que le fruit dont le collectivisme ou le communisme triomphant, réalisé, est l'arbre nécessaire. Plantons l'arbre, c'est-à-dire faisons la Révolution, et c'en sera fini, non seulement des religions, mais de toute conception extranaturelle. Et la République sera, la vraie République, celle qui, les classes disparues, réalisera la communauté du bien-être dans la communauté du travail émancipé.

En faisant bonne et prompte justice des *jeunes* — les *intellectuels* d'alors — qui, frais émoulus des universités bourgeoises, voulaient arracher le prolétariat allemand à sa lutte à mort contre le capitalisme pour le lancer dans les nuages de la métaphysique antidynastique et libre-penseuse, le Congrès de Halle s'affirma donc au suprême degré socialiste et révolutionnaire.

Grâce à lui, grâce à cette mise à l'index définitive des idées et des hommes de la classe ennemie, le Parti, *sans s'inquiéter de la foi ou de la non-foi des travailleurs* auxquels il s'adresse, a pu continuer à ne leur demander qu'une chose : Êtes-vous décidés à achever l'ordre bourgeois qui agonise et à installer sur ses ruines la propriété et la production sociales? Nos rangs dès lors vous sont ouverts. Votre place est marquée à côté de vos frères qui

combattent depuis 1869, depuis qu'à Eisenach le cri de Marx : *Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !* a retenti comme un appel de clairon ».

Grâce à lui, sans se préoccuper de renverser un Guillaume au profit d'un Loubet, le Parti a pu continuer à marcher droit au pouvoir politique, à donner pour mot d'ordre à ses soldats, plus nombreux chaque jour, la conquête de l'État, autrement dit l'expropriation gouvernementale de la classe capitaliste, qui est la préface indispensable en même temps que le moyen de son expropriation économique.

Et devant les résultats qu'a donnés de l'autre côté des Vosges cette tactique première, la vieille tactique ainsi maintenue, nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir que le prochain Congrès général des organisations socialistes françaises aura une conscience aussi nette de son devoir que le Congrès allemand de 1890 et l'accomplira jusqu'au bout.

C'est à quoi le poussera de toutes ses forces notre Parti ouvrier.

II

On pense si la publication de cet article causa une stupéfaction profonde chez ceux qui ne sont pas au courant des étonnantes variations par lesquelles a passé la pensée de Guesde. En réalité, cependant, cet article, quoique paraissant s'inspirer exclusivement des circonstances politiques de l'heure actuelle, était un article vieux de dix ans déjà, que Guesde, pressé par les exigences de la publicité journalistique, avait retapé et mis à point. Ceux qui avaient entendu le chef du Parti ouvrier français à la Chambre, annoncer solennellement que le socialisme en a fini pour jamais avec les émeutes sanglantes et la guerre des rues et que c'est au moyen de la légalité bourgeoise détournée au profit du prolétariat que celui-ci créera sa légalité, pouvaient croire à une volte-face et s'en étonner, étant donnée la réputation de dogmatisme immuable que Guesde s'est acquise au cours de ces dernières années. Ce n'était pourtant que le retour à une des nombreuses formules d'antan, successivement abandonnées ou reprises, selon l'inspiration capricieuse de l'heure et du moment. Car Jules Guesde est tout l'opposé du théoricien rigide que voient en lui les nouveaux-venus au socialisme ou les personnes étrangères aux phases diverses du mouvement socialiste français. La légende a créé de toutes pièces un Guesde dogmatique, amalgame du savant et du fanatique. Guesde, dit-on communément, a mis en équation le problème social; il a déduit du calcul scientifique appliqué aux phénomènes sociaux un type de société et, une fois la formule nouvelle arrêtée, les bases de la reconstruction sociale assurées, l'acharnement du fanatique poursuit sans trêve ni relâche le triomphe de la conception du savant.

Rien de plus inexact. Guesde n'est ni un savant ni un fanatique.

C'est un artiste. Un artiste enthousiaste des combinaisons passagères de son cerveau unilatéral. Doué — ou affligé comme on voudra — d'une acuité de perception extrême, ce cerveau est, en même temps, d'une mobilité extraordinaire, qui ne lui permet pas de s'arrêter longuement sur l'objet qu'il considère et d'en faire le tour. D'où l'originalité puissante et simpliste de ses raisonnements logiques, et les variations contradictoires multiples qu'on relève chez lui. L'idée qui le hante, le phénomène qui le frappe s'offre à Jules Guesde en traits saillants, démesurément grossis, avec des arêtes vives, tout en premier plan, sans perspective ni profondeur. De telle sorte que l'œil de ce prétendu savant ne voit jamais qu'une face des choses et des événements : le droit ou l'envers entre lesquels il y a pour lui solution de continuité. Et selon que c'est le droit ou l'envers d'un fait qu'il décrit, dont il suppute les conséquences éventuelles ou les causes probables, son jugement peut différer du tout au tout, dire blanc aujourd'hui, noir demain, avec la même rigueur de déduction, et une conviction de pensée toujours sereine et inflexible, qu'aucune contingence n'arrête.

On lui a reproché ses variations, rappelées pour mettre en doute sa bonne foi. C'est une injustice. Anarchiste, socialiste légalitaire, socialiste révolutionnaire, sa sincérité fut toujours absolue, sa foi droite comme son mode de raisonnement, la seule chose qui ne varie jamais chez lui. C'est même la faculté qu'il a de n'être troublé en rien par le souvenir de la thèse contraire qu'il soutint la veille, de ne laisser sa conviction de l'heure s'émouvoir ou s'altérer d'aucun doute, qui fait la force de fascination oratoire qui est en lui. Car il est doué d'une puissance oratoire incomparable, faite d'une émotion artistique qui s'exalte jusqu'au paroxysme dans l'improvisation. Alors les images se prennent sur sa bouche, les mots lapidaires, les sarcasmes irrités partent comme des flèches, une ironie âpre, hautaine, méprisante, plane de haut sur l'adversaire, raillé, bafoué, injurié même dans ses sentiments, dans ses mobiles particuliers, tandis que les théories contraires sont déformées, dénaturées, rendues méconnaissables par la caricature que Guesde en fait et sur laquelle il s'acharne, dénonçant les contradictions qu'il y a introduites, les erreurs de fait qu'il leur a prêtées, les conclusions absurdes qu'il en tire, le tout dit avec un accent de passion qui émeut, une violence de termes qui déconcerte et un relief d'impression qui ajoute encore à l'intensité de l'effet produit.

Mais quand la voix grinçante de l'orateur s'est éteinte, après un dernier effort de colère haletante, sur un trait de violence ou d'ironie, l'esprit se ressaisit et le charme se rompt chez ceux qui pensent et que l'orateur secouait tout à l'heure de son émotion vi-

brante. On cherche à se rendre compte de l'idée maîtresse développée; la mémoire évoque la série d'arguments présentés tout à l'heure avec tant de force et l'on reste surpris, choqué de trouver au fond de tout ce qu'on a entendu, débarrassé du cliquetis des métaphores, de la couleur chatoyante des images, des apostrophes véhémentes du discours, une idée simpliste, très banale, appuyée sur des faits le plus souvent inexacts ou incomplets. C'est bien pis à la lecture. Sur la page imprimée, la harangue enflammée est froide : elle gît, flasque, molle, dégonflée et vide. Les traits ne portent pas, parce que le polémiste orateur a interprété arbitrairement la pensée de ses adversaires, méconnue et travestie. Alors les trous apparaissent; la construction artificielle et grossière du raisonnement se décèle : rien ne se tient. Lisez le discours prononcé par Jules Guesde au Congrès de 1899. Il produisit une impression vraiment émouvante. Qui est ému, empoigné aujourd'hui à sa lecture ? Il contient des affirmations si risquées ou si manifestement contraires à la vérité; l'orateur impute à ses adversaires des idées et des opinions qui sont si peu les leurs et dont il triomphe si bruyamment; il invoque çà et là des raisons si peu sérieuses qu'on est tenté de douter de sa bonne foi. En réalité, cependant, la faiblesse de l'argumentation qui contraste si fort avec le ton tranchant et hautain du discours provient bien moins de l'insincérité de l'orateur que de l'idée fixe qui le possède et le met dans l'impossibilité de comprendre la pensée de ses contradicteurs. De là les railleries blessantes dont il les accable, la véhémence de ses accusations, le caractère souvent injurieux de ses insinuations. Guesde, plein de sa pensée, méconnaît toujours et ne respecte jamais la pensée d'autrui.

D'où les variations de la sienne et l'isolement dans lequel cet homme a vécu. Car depuis vingt-cinq ans, Guesde prodigue dans les réunions les ressources éblouissantes de sa dialectique aiguë, et après vingt-cinq ans consacrés à l'œuvre de propagande du socialisme, il ne laisse par derrière lui ni une œuvre ni un disciple. Au cours de ces vingt dernières années, le socialisme a formé lentement des orateurs, des écrivains, des publicistes; pas un ne l'a eu pour initiateur. Il a, au sein de groupes ouvriers enrégimentés par lui, organisés, disciplinés, des gens lui obéissant au doigt et à l'œil, des admirateurs passionnés, le plus souvent des petits bourgeois sans culture, qui croient tout ce qu'il leur dit; pas un homme de quelque valeur qui le seconde, qui se réclame de sa pensée. C'est que la pensée de Guesde est fugace et insaisissable. Elle flotte entre des extrêmes inconciliables, sautant d'un pôle à l'autre avec une brusquerie qui déçoit toutes les prévisions. Comment la comprendre, la suivre, à travers ces volte-faces variées? Du même ton incisif avec lequel il pose le prolétariat en un bloc irréductible devant la classe bourgeoise tout entière ennemie, avec

laquelle toute relation autre que celle de combattant à combattant est interdite, il couvrira le pacte de Bordeaux dans le Midi, l'alliance ostensible des socialistes avec les radicaux dans le Nord, ailleurs l'alliance avec les opportunistes.

C'est un artiste, vous dis-je. Un artiste égaré dans la politique, où il apporte l'inquiétante et obsédante préoccupation d'un moi hyperthrophié qu'un rien irrite et jette dans les résolutions les plus opposées. Au fond, en y regardant de près, il y a une pensée en Guesde, une pensée uniforme et continue, qui perce, toujours la même, à travers ses variations les plus excentriques d'attitude et de politique. Et cette pensée, c'est lui. Il est convaincu de très bonne foi qu'il a une mission à remplir, mission très haute, à laquelle il dévoue toute sa force d'esprit et de corps avec une inlassable énergie. Et les moyens auxquels il recourt pour s'assurer l'hégémonie du parti socialiste, pour lui imposer sa dictature, partent de cette conviction, profondément enracinée chez lui, que rien ne saurait en arracher. Il croit fermement que la thèse passagère qu'il défend est la clé du salut et que nul ne saurait mieux que lui la faire pénétrer au cœur des masses. Il a donc le droit de tout faire et de tout dire, de violenter le socialisme pour l'amener à entrer derrière lui dans la voie qu'il croit bonne. Donner une entorse à une vérité secondaire pour faire triompher une vérité supérieure, qu'est cela aux yeux d'un homme qui croit inébranlablement tenir dans sa main fermée le bonheur de l'humanité? La sublimité du but envisagé ennoblit la vilenie des moyens employés, les mensonges odieux, les calomnies basses, les alliances occultes, les concours inavouables, les manœuvres tortueuses, souvent suspectes, dont il est coutumier, et que lui reprochent ceux qui ne tiennent pas compte de son état d'esprit particulier. C'est en ce sens, et en ce sens seulement, qu'il est un fanatique, fanatique changeant, parce que sa sensibilité aiguë, qui détermine toutes ses résolutions, le jette dans les opinions les plus diverses.

Au début, il anarchise et excommunie Marx. Ensuite, il devient socialiste marxiste, mais d'un marxisme qui ressemble plutôt à une caricature qu'à une orthodoxie. Élu député, il adopte la méthode réformiste, en même temps qu'il annonce l'ouverture d'une ère nouvelle. Roubaix, qui l'a nommé, est la Mecque du genre humain. Sa lettre de remerciements aux électeurs, en 1893, éclaire d'un jour cru cette psychologie égotiste qui ramène tout à son moi. Le monde entre dans une phase nouvelle par la grâce du bulletin de vote prolétarien. L'événement prend à ses yeux les proportions d'une hégire. N'est-ce pas caractéristique? Quatre ans après, il est battu. Il revient alors à la méthode d'antan, répudie les réformes comme un instrument dangereux et inefficace de combat et d'action, n'attend plus rien que d'un dépla-

cement soudain dans l'axe de la vie économique, lequel, en un jour de catastrophe diluvienne, mettra le prolétariat à la tête de la production et de l'organisme politique, sans que ni l'un ni l'autre passent par les phases transitoires et les réalisations partielles qui ont marqué l'ascension des classes luttant pour leur affranchissement économique.

On ne peut, toutefois, lui contester le mérite de la franchise. S'il varie souvent, c'est tout d'une pièce. Ce n'est pas lui qui chercherait à recouvrir d'un voile la vérité nouvelle. La publication de l'article reproduit plus haut était sans doute une maladresse, au point de vue de l'effet qu'elle allait produire sur le socialisme des deux mondes; c'était un acte courageux et de bonne foi, abstraction faite des raisons d'ordre personnel qui chez lui sont vite oubliées parce que, remplacées par des motifs de doctrine toujours prêts. Il précisait les points qui nous séparent et qui donnent lieu à des conceptions de tactique opposées. En affirmant que le socialisme doit rester spectateur indifférent des luttes politiques, se désintéresser des formes gouvernementales, il délimitait bien par avance le terrain sur lequel la rencontre aurait lieu entre les uns et les autres. J'ajoute que nous devons lui en savoir gré, parce que le probléme ainsi posé avait besoin d'être résolu d'une façon claire, aussi bien à l'étranger que chez nous.

III

Partout, en effet, comme l'a justement remarqué Enrico Ferri, le socialisme se partage entre deux courants de force inégale et opposés, semblables à ceux qui se sont dessinés depuis deux ans au sein du socialisme français. Seulement comme ailleurs, les questions de personnes n'aggravent pas les dissidences, nulle part on n'a formulé avec la rigueur de raisonnement logique employé par Guesde, la thèse de l'indifférentisme en matière politique, religieuse et morale. Nulle part on n'a affiché au même degré le mépris des facteurs idéologiques qui secondent et en bien des circonstances promeuvent l'ensemble de l'évolution, aussi bien les progrès économiques que tous les autres progrès sociaux. Lors de l'affaire Dreyfus, par exemple, où tant de principes juridiques et moraux d'ordre bourgeois étaient engagés, et dont la défaite pouvait conduire à la perte de la République et de la liberté, le socialisme international fut unanime à encourager Jaurès dans les efforts surhumains tentés pour mettre à nu les mensonges de l'État-major et de l'Église. Les socialistes du monde entier oublièrent un instant les dissidences qui peuvent exister sur l'interprétation de la lutte de classes pour se montrer favorables à l'intervention du socialisme français dans la mêlée ardente qui se livrait autour du condamné de

l'île du Diable. Tous firent des vœux pour que les idées morales de droit et de justice que Paul Lafargue traite de « grues métaphysiques » ne subissent pas le recul dont les menaçait le succès éventuel de l'État-major. Tous également reconnaissaient que le péril couru par la République en cette circonstance intéressait au plus haut point le prolétariat et firent des vœux pour que les menées de la réaction cléricale et militaire qui s'était reconstituée à la faveur de ces événements fussent déjoués. La thèse paradoxale de Liebknecht sur l'affaire Dreyfus resta sans écho dans le socialisme international. Encore l'opinion de Liebknecht se fondait-elle plutôt sur des raisons de conviction particulière et d'opportunité que sur des raisons d'ordre socialiste proprement dit.

Quand survint l'incident Millerand, qui était, comme je l'ai déjà dit maintes fois, la continuation et la suite naturelle de l'affaire Dreyfus, l'unanimité du socialisme international fut rompue et les deux conceptions socialistes opposées réapparurent, dans les avis exprimés par les militants à qui on demanda leur opinion. Les uns exprimèrent nettement un avis favorable ; d'autres, faisant des réserves dans les deux sens, ne dirent ni oui ni non ; d'autres, enfin, condamnèrent nettement la participation de Millerand à un cabinet de défense républicaine. C'est ce que Guesde traduisit : la condamnation unanime du socialisme international.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les avis — abstraction faite des incidents accessoires, des conditions dans lesquelles Millerand accepta, même de l'utilité de l'acte, qu'on peut condamner en fait, sans exiger en principe la désapprobation d'un cas particulier — les avis, dis-je, étaient très partagés et chez presque tous le langage trahissait des perplexités nombreuses.

Nous ne fûmes pas surpris de ces hésitations. Si quelque chose nous étonna, ce fut que l'acte de Millerand reconcontrât si peu de désapprobations et que même ceux qui le désapprouvaient le fissent en des termes... — comment dirais-je ? — aussi prudents.

Il ne faut pas oublier, en effet, qu'à ses débuts, le socialisme a dû arracher aux partis avancés, la clientèle politique dont se compose actuellement le gros de nos forces militantes et électorales. Il ne put y réussir qu'en exaltant la grandeur du but poursuivi et en rapetissant l'importance des réformes que les divers partis radicaux promettaient. Selon le mot d'Anseele, on prêcha surtout la foi à la Révolution. Le reste serait obtenu par surcroît. L'acte de foi suffisait. Ce fut longtemps sur le terrain utopique que le socialisme contemporain, malgré ses prétentions à la science, fit appel aux travailleurs. Loin de moi la pensée de dénigrer cette œuvre, de méconnaître son importance. Mais c'était là, en quelque sorte, une œuvre purement préparatoire aux

tentatives de réalisation qui devaient lui succéder, aussitôt que le nombre des travailleurs groupés et conscients permettrait d'intervenir dans la vie politique et sociale, même économique de leur époque et de leur milieu. En tout cas, elle ne présentait qu'un des côtés de la doctrine initiale du socialisme. Et comme, à mesure que des travaux théoriques nouveaux s'effectuaient, la part d'utopie et de mysticisme allait diminuant, la nécessité d'une action positive à donner comme but aux forces grandissantes du parti se faisait sentir partout de plus en plus.

Mais d'aucuns nient cette nécessité et s'en tiennent aux formules simples de la propagande de la première heure. Ils redoutent qu'en pénétrant dans l'organisme bourgeois, au lieu de les modifier sur le plan socialiste final, le socialisme s'y adapte trop complètement au point de consolider et de fortifier le corps qu'il a mission de transformer totalement.

C'est de ces réserves, de ces craintes qui se manifestent à l'étranger comme chez nous, que Guesde est l'écho en France, écho démesurément grossi, qui fausse sans s'en douter l'expression des défiances qu'il traduit quand, selon ses procédés coutumiers de logique absurde, il veut que le socialisme soit un parti de protestation immanente éternellement immobile et figé, jusqu'au jour où le doigt miraculeux du destin lui donnera le signal de sortir de son abstention pour entrer dans la Révolution.

On comprend, dans ces conditions, combien l'étranger était intéressé à la solution qu'il allait donner au conflit pendant entre les organisations françaises. Le socialisme international, invité à délibérer comme arbitre souverain, allait prendre des décisions qui préciseraient pour chaque pays l'attitude du socialisme en matière gouvernementale. Elles auraient une importance considérable, car le sens dans lequel se prononcerait la majorité des pays représentés influerait par la force des choses et la contagion de l'exemple sur tous les autres. Qui sait, même, si les dissensions qui existent au sein des partis étrangers n'auraient pas leur répercussion au sein du Congrès international? Pour toutes ces raisons, l'œuvre du Congrès était marquée d'avance pour faire date dans l'histoire du socialisme.

IV

Mais avant de résumer cette œuvre et d'essayer d'en préciser la signification, il nous faut revenir, hélas! à la notation des péripéties à travers lesquelles se déroula la lutte engagée entre les frères ennemis. Ceux-ci, tout en attendant avec une certaine impatience l'avis que for-

mulerait le Congrès international, se préoccupaient surtout de supputer par avance à qui l'avantage définitif resterait au sein du Congrès international.

J'ai déjà dit que guesdistes et blanquistes avaient préparé avec le Comité général dont la majorité était entièrement à leur dévotion, l'expulsion des personnalités dont la présence leur porte ombrage. A cet effet, un blâme contre la majorité du groupe parlementaire avait été voté par le Comité, et des rapports haineux, véritables réquisitoires contre le groupe parlementaire tout entier, préparés par le secrétaire général et les rapporteurs des commissions de contrôle et de propagande. Il s'agissait de les faire adopter par la majorité des congressistes français. Une fois cette adoption votée, les députés et les journalistes qui s'étaient montrés favorables à ces derniers, c'est-à-dire Jaurès, Gérault-Richard, etc., verraient prononcer contre eux une sentence d'exclusion. Après quoi, on proclamerait, en des paroles, animées de la flamme fraternelle la plus pure, l'unité du parti sans eux. Quelques groupements suivraient peut-être les bannis, mais on ne doutait pas que le plus grand nombre ne se laissât séduire par ces mots magiques d'unité et de retour à la pure doctrine socialiste que ne troubleraient plus désormais des hérésiarques impénitents chassés pour toujours. Tel était le plan un peu puéril tramé de longue main et révélé seulement à la dernière heure, par les résolutions prises aux Congrès de Caudry et d'Ivry.

Mais, les metteurs en œuvre de cette savante machination avaient compté sans l'énergie du pays socialiste, résolu à mettre un terme aux fantaisies artistiques de M. Guesde et à ses manies d'excommunications pontificales. Je déplorais le mois dernier que les personnalités influentes des Indépendants n'eussent pas profité de leur propagande quotidienne, pour fonder partout sur leur passage, des groupements socialistes reliés à une organisation centrale à Paris, au lieu de prodiguer leur talent, leurs peines et leur temps au profit des adversaires de l'Unité, qui tournaient leur œuvre même contre eux. Ce reproche, malgré l'événement qui n'a pas justifié mes craintes, était fondé, et il était à redouter qu'au prochain Congrès, les chefs des deux organisations de fragmentaires arrivassent avec une liste interminable de groupes plus ou moins importants ou fictifs, dont les mandats majoriseraient les unitaires et établiraient la dictature que Guesde ne peut se consoler de lui voir échapper. Ils le tentèrent. Mais, tel est l'irrésistible courant d'unité et de bon sens existant dans le pays socialiste, que nos groupes épars, sans liens entre eux jusque-là, voyant le danger que courait cette unité voulue — abstraction faite des petites cours d'adulateurs et de sicaires, — par l'immense majorité du parti, procédèrent eux-mêmes, spontanément, avec une rapidité merveilleuse, à leur cohésion et à leur

groupement. Les uns s'agrégèrent directement à la Fédération socialiste, issue de la fusion des Indépendants au Congrès de 1899; les autres se fédérèrent par département, dans le cadre des Fédérations départementales autonomes que le même Congrès de 1899 avait créé. Et partout, ce fut un élan magnifique et formidable de cohésion, d'entente pour l'Unité, pour la fin de cette guerre civile qui nous paralyse. Bref, à peine le Comité général avait-il lancé la convocation du Congrès en rappelant les conditions auxquelles les groupes seraient admis à y participer, que les adhésions affluaient de partout.

Mais, avant même la levée de boucliers, Parti ouvrier et Parti blanquiste, surtout le premier, s'étaient mis à la tâche et l'usine à tampon, selon l'expression de Guesde, avait fonctionné dans les conditions qu'on va voir.

Le Parti ouvrier français a subi, depuis un an, des défections nombreuses. Un grand nombre de groupes l'ont abandonné pour se rattacher soit aux Fédérations départementales autonomes, soit à la fédération socialiste des Indépendants. C'est ainsi que tout l'Ouest, affilié autrefois à Guesde, se détacha au lendemain du Congrès de 1899, pour former une fédération bretonne, comprenant Nantes, Angers, Le Mans, Rennes, etc. Dans le Midi, l'adhésion de Pastre, Ferroul, Cadenat, Carnaud, Boyer, au Parti ouvrier, lui avait amené celle de tous les groupes qui avaient assuré l'élection de ces députés en 1898. A la suite de l'attitude prise par Guesde et les siens au Congrès de 1899, ils se retirèrent, entraînant avec eux le retrait de leurs groupes et du plus grand nombre des groupes environnants du Midi. La fédération de Vaucluse, qui était presque exclusivement composée de groupes du Parti ouvrier, se retira également en décembre 1899. Tant de défections devaient, semble-t-il, affaiblir la fraction d'autant. Mais Jules Guesde et ses amis n'ont jamais été embarrassés de suppléer aux vides créés dans leurs rangs en recourant au fameux timbre en caoutchouc. Ils s'étaient présentés au Congrès de 1899, avec huit cent quarante groupes. Après le Congrès, la moitié de ces groupes, les plus importants, ainsi qu'en témoigne le chiffre de députés qu'ils avaient fait élire, se détacha d'eux. En 1900, ils se présentaient au nombre de neuf cent quinze. N'est-ce pas caractéristique?

De son côté, le Parti blanquiste, avec moins d'impudence, avait accru la totalité des siens, mais pour des raisons de nécessité d'ordre intérieur. Le gros des forces blanquistes est surtout dans l'Allier et le Cher où la lutte fut toujours très vive entre le Comité Central et le Parti ouvrier français. Ces deux fractions aujourd'hui coalisées et qui se décernent réciproquement des brevets de pureté immaculée se sont, pendant des années, jeté à la tête des baquets d'ordures, d'outrages et d'accusations de toute nature. Encore à cette heure, des procès en diffa-

mation sont pendants entre les membres des deux organisations. Quelques raisons que Vaillant ait invoquées pour justifier son alliance avec Guesde, le levain de rancune ne s'est pas affaibli et c'est au corps défendant des militants blanquistes de l'Allier et du Cher que la coalition a été scellée. D'autre part, le citoyen Breton, notre collègue au groupe parlementaire de la Chambre, a refusé très nettement de s'associer à la politique d'excommunication de Guesde et de Vaillant et les groupes de sa circonscription approuvent, pour la plupart, son attitude. Pour faire sanctionner par les blanquistes du Cher et de l'Allier la politique adoptée par le Comité Central de Paris, il fallut à Vaillant, avant même le Congrès, qu'il s'assurât auprès des siens eux-mêmes d'une majorité. Pour cela, on détacha des groupes existants les jeunes gens qu'on forma en groupements de « jeunesse socialiste » et c'est cet appoint de groupes nouveaux qui permit à Vaillant de retrouver une majorité fidèle qui accroissait d'autant la représentation blanquiste au Congrès.

Eh bien! malgré toutes ces précautions prises pour assurer à la coalition des « fragmentaires » une majorité énorme sur les « Unitaires », le mouvement de protestation socialiste soulevé dans le pays par les accusations violentes de Guesde et de ses alliés contre les meilleurs serviteurs de la démocratie socialiste était tel que le Comité général se voyait débordé par le flot montant des adhésions de province. Comme en 1893, c'était une puissance insoupçonnée qui se révélait et venait balayer de son large souffle les constructions machiavéliques et fragiles inventées pour endiguer le torrent. En faisant le compte des groupements départementaux, des groupes du Parti ouvrier d'Allemane, de la Fédération des Travailleurs socialistes de France, des Indépendants, des coopératives et des syndicats, organisations très diverses, entre lesquelles existe plus d'une dissidence sur une foule de points, mais résolues à se faire des concessions réciproques en vue d'une unité d'action indispensable au sein d'un parti unifié, — en totalisant, dis-je, les groupements ci-dessus, le Parti ouvrier et le Parti blanquiste se trouvaient en minorité. Il fallait parer à cette situation. Alors commencèrent, au sein du Comité général, une série de fraudes et de manœuvres révoltantes pour déplacer la majorité. Une commission de vérification des pouvoirs fut nommée, qui afficha la prétention de prononcer des décisions préjudicielles sur la validité des mandats et de consigner à la porte du Congrès les délégués dont les mandats seraient l'objet d'une contestation quelconque. C'était une prétention monstrueuse. Une assemblée souveraine doit procéder elle-même à la vérification des pouvoirs de ses membres. Laisser à un corps étranger le soin de prononcer des éliminations même provisoires équivaut à donner à ce corps la faculté de créer une majorité factice qui pourra

impunément chasser de son sein autant d'adversaires que cela lui paraîtra nécessaire. Ah! on parle de politiciens, de manœuvres par lesquelles le suffrage universel est adultéré. Que dire des adultérations que nous prenons là sur le fait et des procédés misérables employés pour fausser la volonté du suffrage universel socialiste!

Pour donner une idée de la prolifération des groupes du Parti ouvrier français et de la proportionnalité dérisoire de la représentation au Congrès, je citerai le cas suivant, parce que je le connais bien. La ville de Roubaix était inscrite, au compte du Parti ouvrier français pour *quarante-sept* groupes. La deuxième circonscription du dix-huitième arrondissement de Paris pour *sept* groupes, reliés à un groupe central. Aux élections législatives de 1898, la deuxième circonscription du dix-huitième avait donné un chiffre de voix bien supérieur à celui de Roubaix. Sa représentation aurait donc dû, pour que la proportionalité fût respectée, être supérieure à celle de Roubaix. Or, Roubaix comptait quarante-sept mandats, la deuxième circonscription huit! Et sur ces huit, le Comité général en contestait sept! Naturellement il n'en contestait pas un seul à Roubaix, dont les délégués auraient gravement délibéré sur la valeur des mandats de mes amis, représentants de 10,000 électeurs socialistes, consignés à la porte, qui y seraient restés. Car les quarante-sept délégués roubaisiens n'auraient pas hésité à proclamer l'illégitimité des sept délégués de Clignancourt.

Vraiment, quand ma mémoire évoque toutes les ignominies qui se sont faites et dites au cours de ces derniers mois, dans un parti qui a la prétention de représenter une forme de civilisation supérieure, d'apporter au monde une moralité plus haute avec la justice économique dont il est l'annonciateur, je me sens étreint d'une douloureuse angoisse. J'ai beau me dire que c'est là le fait d'une minorité infime, qu'au début des grands mouvements sociaux, toujours des instincts grossiers inassouvis, impatients du joug de la moralité régnante, se sont jetés dans le mouvement réformateur bien plus pour échapper à ce joug que pour y apporter leur contribution de sacrifices et de dévouement; qu'à la longue, les partis dignes de vivre et poursuivant une mission humaine s'épurent, se débarrassent de ces scories, il y a des heures où le doute s'empare de moi, où je me demande, si, au fond, Guesde, Lafargue et leurs sicaires n'ont pas raison de nous traiter en ennemis avec lesquels on ne saurait transiger, puisque leur doctrine aboutit à des résultats pratiques pareils, à démoraliser et pervertir des hommes hier honnêtes et qui sous leur influence déprimante perdent à ce point tout sentiment du juste. Oui! je veux l'unité du parti socialiste tout entier, parce que sous la passion exaspérée que j'ai vue se manifester de l'autre côté du Congrès où j'ai siégé, j'ai senti des facultés de dévouement et d'abnégation dévoyées. Mais entre eux

et nous, je parle de chefs qui prennent l'initiative des saturnales que nous avons vues, n'y a-t-il, véritablement, qu'une dissidence de méthode et de tactique, la déformation d'une doctrine qui nous est commune et qu'exagère encore l'aveuglement du personnel ? Ah ! combien nous avons à faire pour introduire dans certains milieux, non pas les hautes vertus socialistes, mais simplement le respect des convenances et de la morale courante !...

Naturellement, tandis que le Comité général se livrait à cette tâche de falsifications éhontées, la préparation au Congrès international restait à l'arrière-plan de leurs préoccupations. Ce qu'il importait avant tout, c'était de multiplier les contestations de mandats, afin de multiplier le nombre des exclusions provisoires. Des mesures à prendre pour recevoir dignement nos hôtes, personne n'y songeait. Tout au plus songeait-on à remettre aux membres du Parti ouvrier, aux blanquistes les cartes du congrès, tandis que les autres organisations attendaient vainement les leurs. C'est qu'il fallait s'assurer pour le premier jour une majorité, de façon à faire ouvrir le Congrès par un bureau ami et à apparaître aux yeux des étrangers comme la partie la plus importante du Socialisme français. Une manœuvre suprême du Comité général précipita le dénouement dans un sens auquel Jules Guesde était loin de s'attendre.

Le Comité général avait décidé que la première réunion du Congrès aurait lieu le 23 septembre, salle Wagram, à 10 heures du matin; qu'à 10 heures, la section française constituerait son bureau, et que chacune des organisations qui la composent procéderait à la vérification de ses propres mandats — pour le Congrès international seulement. Entre temps, par une supercherie dont il s'est montré coutumier depuis, le secrétaire général faisait publier une convocation pour ce jour-là, à 2 heures de l'après-midi. Celle-ci passa par inadvertance dans la *Lanterne* et la *Petite République* du 22. Mais le même jour, le *Petit Sou* convoquait les adhérents du Parti ouvrier et du Parti blanquiste pour 9 heures du matin, espérant que la fausse indication de l'heure donnée par la *Lanterne* et la *Petite République* aurait pour résultat de laisser les blanquistes et le Parti ouvrier seuls en présence. Mais la minorité du Comité général éventa le piège. Le 23 septembre, au matin, la *Petite République* et la *Lanterne* donnaient l'heure exacte de la réunion, de sorte que lorsque les membres du Parti ouvrier et du Parti blanquiste arrivèrent au lieu de la réunion, triomphants par avance de la déception de nos amis, ceux-ci étaient là — en plus grand nombre que les premiers. Il fallut, malgré les vociférations et les injures, procéder à la formation du bureau et Jaurès, à une grande majorité, fut élu président, avec Allemane et Heppenheimer assesseurs, Briand, secrétaire.

J'ai hâte de passer sur les scènes de violences qui suivirent et que la presse réactionnaire de toute nuance put exploiter contre nous, en faisant remarquer qu'il n'y a pas de parti contre lequel se soient élevées des accusations aussi odieuses que le parti socialiste, dont les membres les plus en vue ont été traités de « gredins », « vendus », « faussaires », « escrocs » par les socialistes eux-mêmes.

Après la nomination du bureau, en effet, la section française se rendit dans la salle du Congrès pour recevoir les délégués de tous pays. Les blanquistes et le Parti ouvrier restèrent dans la salle affectée à la section française et Guesde s'y répandit en imprécations furieuses contre Jaurès et les autres faussaires, qui déshonorent, comme chacun sait, le socialisme français. Puis on rédigea une protestation contre la validité du bureau français. Pendant ce temps, Jaurès, en quelques paroles émues, parties du cœur, saluait le socialisme international dans la personne de ses représentants. Les délégués des divers pays répondirent par des paroles fraternelles empreintes des plus nobles sentiments.

On allait se séparer, quand tout à coup, à une des portes d'entrée se produit un brouhaha indescriptible. Des figures de déments conduites par Paul Lafargue dont le rictus ironique habituel est convulsé et par Jules Guesde, les yeux hagards, dans un état de tremblement indicible, apparaissent. La vaste nef de la salle Wagram retentit de cris féroces. Les poings se tendent vers Jaurès, tandis que de ces bouches qui n'ont plus rien d'humain, partent des cris inarticulés, au milieu desquels on perçoit parfois ceci : « A Chalon ! Assassin ! Massacreur ! Escroc ! » — « Massacreur, assassin », c'est le mot d'ordre convenu par lequel la minorité blanquo-guesdiste, faisant allusion aux douloureux événements de Chalon, accuse les membres de la majorité socialiste de se solidariser avec les gendarmes qui firent feu sur les manifestants. Cette cohue, peu nombreuse, mais d'une puissance d'exaltation inouïe, se masse sur le côté gauche, tandis que Lafargue, brandissant une feuille de papier, se précipite vers la tribune. L'ordre du jour de la séance préparatoire étant épuisé, il n'y avait plus qu'à lever la séance. Jaurès, calme au milieu des outrages indistincts partis des bancs du Parti ouvrier, impassible devant les injures plus distinctes de Lafargue qui l'appelle « escroqueur de mandats », ne peut réprimer un imperceptible mouvement d'épaules. Puis d'une voix claire, qui domine le tumulte, laisse tomber ces mots : « La parole est au citoyen Lafargue. » Lafargue lit un morceau de papier de sa voix pâteuse, que les applaudissements frénétiques de ses amis couvrent à chaque instant, puis Jaurès prononce : « La séance est levée. »

La première séance du Congrès international ouverte par Jaurès à

dix heures et demie, fut levée à deux heures et demie au milieu des commentaires attristés provoqués par les incartades de Guesde et de ses amis.

V

Le lecteur ne s'attend pas à trouver dans ces notes hâtives un résumé, même sommaire, des séances du Congrès et des diverses résolutions votées relativement à la guerre internationale, à la politique coloniale, etc. A proprement parler, il n'y eut pas de débat sur ces questions qui se trouvaient résolues d'avance, le prolétariat international ayant, à maintes reprises, manifesté ses sentiments sur tous ces points. D'ailleurs, les réserves que j'aurais à faire sur les solutions intervenues m'entraîneraient trop loin. Les délégués français et étrangers se sont répétés un peu complaisamment. Ils ne sont pas sortis des sentiers battus où depuis trente ans le socialisme se traîne en ces matières. Nous avons vu réapparaître à ce propos toutes les vieilles figures que nous connaissions déjà : « capitalisme et militarisme » sont proclamés frères jumeaux et voués également à l'exécration publique. Les peuples sont invités à se tendre la main par dessus les frontières, à répudier les brigandages coloniaux, etc. Peut-être qu'en y regardant un peu de près, on trouverait que les formules adoptées sont bien simples, trop simples, dans leur forme négative pour exercer une influence positive quelque peu efficace et sur la diplomatie des États européens.

Mais le Congrès international, je le reconnais, avait autre chose à faire qu'à trancher toutes ces questions, après un débat approfondi qui eût duré des mois. La question urgente, celle qui primait toutes les autres, était la suivante : « La conquête des pouvoirs publics et les alliances avec les partis bourgeois. »

« La conquête des pouvoirs publics » avait trait à la participation d'un socialiste au pouvoir ; la deuxième partie de la question, « les alliances avec les partis bourgeois », se référait surtout aux coalitions électorales.

L'ensemble de la proposition avait été renvoyée devant une neuvième commission dont Jaurès et Guesde faisaient partie, et le débat roula surtout sur la première partie de la question. Quel dommage qu'un sténographe n'ait pas pris ce qui s'est dit dans les réunions de cette commission ! A coup sûr, le débat intérieur entre les adversaires irréductibles de deux méthodes opposées eût été le plus intéressant.

D'une part, nous aurions eu les raisons d'ordre théorique fortement motivées, données par les délégués allemands ; de l'autre, les

passes rapides entre Guesde et Jaurès qui sont tous deux des orateurs aussi prenants dans l'intimité, autour d'une table réunissant une vingtaine de personnes, que devant une assemblée houleuse : Guesde sarcastique, donnant libre carrière à son amertume ; Jaurès lumineux, exposant avec une clarté saisissante tous les côtés d'une discussion.

Sur les alliances électorales, la Commission adopte la résolution votée au congrès d'Ivry par le Parti ouvrier, et à laquelle Jaurès se rallia au nom de ses amis, car elle implique, au milieu des contradictions et des subtilités la possibilité d'une coalition des socialistes avec les partis voisins. La voici dans sa teneur intégrale :

RÉSOLUTION PROPOSÉE A L'UNANIMITÉ

Le Congrès rappelle que la lutte de classes interdit toute espèce d'alliance avec une fraction quelconque de la classe capitaliste.

Etant admis même que des circonstances exceptionnelles rendent nécessaires par endroits des coalitions (bien entendu, sans confusion de programme et de tactique), ces coalitions, que le Parti doit s'attacher à réduire à leur minimum, jusqu'à complète élimination, ne sauraient être tolérées qu'autant que leur nécessité aura été reconnue par l'organisation régionale ou nationale dont relèvent les groupes engagés.

On voit que si les distinguo subtils n'étaient d'usage courant depuis les scolastiques et surtout depuis l'établissement des jésuites, Guesde les aurait inventés. Saurait-on imaginer incohérence plus parfaite dans la forme et casuistique plus ingénieuse dans le fond ? Le Parti ouvrier français manifesta une grande joie, à l'annonce que c'était sa formule sur les alliances qui prévalait. Nous n'aurions garde de lui en contester la paternité. D'abord, cette rédaction montre quels fonds de souplesses et d'accommodements avec les formules intransigeantes récèle la pensée si hautaine de Guesde, ensuite elle montre qu'au sein même de son parti, il y a des hommes de bon sens qui, tout en restant dévoués à sa personne, entendent néanmoins mettre d'accord la doctrine avouée avec leurs actes. Il est vrai que c'est sous une forme au moins étrange. Au total, Guesde qui n'avait pu, en 1899, au Congrès d'Epernay, amener son parti à répudier formellement toute participation socialiste au pouvoir et à adopter la théorie du bloc, put, à Ivry, obtenir cette répudiation. Mais le parti refusa d'aller plus loin et tout en laissant à Guesde l'innocente satisfaction de reproduire la formule du bloc qui lui est chère, dans le paragraphe suivant, elle l'écarte purement et simplement. Ce que Guesde accepta de gaieté de cœur, nous dit-on, car lorsqu'il se heurte à une volonté plus forte que la sienne, il n'est pas de roseau peint en fer plus flexible que lui.

Ce qui le prouve, c'est qu'au sein de la neuvième commission, il hésita à repousser la résolution Kautsky, qui était la condamnation éclatante de ses anathèmes et de ses excommunications. Jaurès avait rédigé en notre nom un projet de résolution, qui à l'examen, se trouvait être analogue dans le fond, sinon dans la forme, à la motion Kautsky. Voici cette dernière :

Dans un Etat démocratique moderne, la conquête du pouvoir politique par le prolétariat ne peut être le résultat d'un coup de main, mais bien d'un long et pénible travail d'organisation prolétarienne sur le terrain économique, de la régénération physique et morale de la classe ouvrière et de la conquête graduelle des municipalités et des assemblées législatives.

Mais, dans les pays où le pouvoir gouvernemental est centralisé, il ne peut être conquis fragmentairement.

L'entrée d'un socialiste isolé dans un gouvernement bourgeois ne peut pas être considérée comme le commencement normal de la conquête du pouvoir politique, mais seulement comme un expédient forcé, transitoire et exceptionnel.

Si, dans un cas particulier, la situation politique nécessite cette expérience dangereuse, c'est là une question de tactique et non de principe, le Congrès international n'a pas à se prononcer sur ce point ; mais, en tout cas, l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois ne permet d'espérer de bons résultats pour le prolétariat militant que si le parti socialiste, dans sa grande majorité, approuve pareil acte, et si le ministre socialiste reste le mandataire de son Parti.

Dans le cas, au contraire, où ce ministre devient indépendant de ce Parti; ou n'en représente qu'une portion, son intervention dans un ministère bourgeois menace d'amener la désorganisation et la confusion pour le prolétariat militant ; elle menace de l'affaiblir, au lieu de le fortifier, et d'entraver la conquête prolétarienne des pouvoirs publics, au lieu de la favoriser.

En tout cas, le Congrès est d'avis que, même dans ces cas extrêmes, un socialiste doit quitter le ministère, lorsque le Parti organisé reconnaît que ce dernier donne des preuves évidentes de partialité de la lutte entre le capital et le travail.

Cette proposition fut complétée par un amendement de Plekhanoff, accepté par Jaurès :

En tout état de cause, le ministre délégué par le Parti socialiste organisé ne pourra pas continuer à participer au gouvernement si le Parti juge que ce gouvernement n'observe pas une impartialité absolue dans les rapports entre le capital et le travail.

Guesde, après avoir hésité, finalement, déposa la motion ci-après :

Le cinquième Congrès international, réuni à Paris, rappelle que par conquête des pouvoirs publics, il faut entendre l'expropriation politique de la

classe capitaliste, que cette expropriation ait lieu pacifiquement ou violemment.

Elle ne laisse place, par suite, en régime bourgeois, qu'à l'occupation des positions électives dont le parti peut s'emparer au moyen de ses propres forces, c'est-à-dire des travailleurs organisés en parti de classe, et interdit nécessairement toute participation socialiste aux gouvernements bourgeois contre lesquels les socialistes doivent rester à l'état d'opposition irréductible.

Enfin, Enrico Ferri, délégué italien et qui appartient à la fraction intransigeante du parti socialiste de son pays, où il a été mis en minorité au récent Congrès de Rome, déposa, à son tour, la résolution ci-dessous :

Le Congrès socialiste international constatant que — malgré les changements de tactique parlementaire gouvernementale et législative dans les pays ou le Parti socialiste grandit d'une façon inquiétante pour les gouvernements bourgeois, — les conditions de la société contemporaine ne sont pas changées en ce qui concerne la division fondamentale entre la classe capitaliste et la classe des prolétaires industriels et agricoles.

Et rappelant que la constitution et les progrès du Parti socialiste ne se sont réalisés que par la conscience de classe clairement et complètement éveillée chez les travailleurs ;

Déclare qu'on ne doit changer ni le programme, ni les méthodes de propagande et de lutte politique et économique du Parti socialiste pour la conquête des pouvoirs publics et pour imposer à la classe dominante *des réformes partielles qui sont des conquêtes graduelles utiles à l'élévation physique et morale du prolétariat.*

Seulement dans les pays où l'organisation du prolétariat en parti conscient de classe est assez développée et sûre, et sous le contrôle de la direction du Parti, dans chaque pays, on pourra faire des alliances transitoires et exceptionnelles avec les fractions de la bourgeoisie pour la suprême défense des libertés politiques *ou des conditions élémentaires de la civilisation contemporaine.*

Quant à la participation des socialistes au pouvoir politique ou administratif, elle ne sera admise que lorsqu'elle sera l'effet de la majorité conquise par le parti socialiste dans les assemblées politiques ou communales.

Le lecteur remarquera tout de suite quelle différence de langage entre les intransigeants transalpins et les intransigeants de chez nous. Ferri a soin de rappeler l'utilité de « réformes partielles qui sont des conquêtes graduelles utiles à l'élévation physique et morale du prolétariat ». Chez nous, quand on tient un pareil langage, Lafargue demande ce que cela veut dire : « l'élévation morale ! » Parler de la nécessité d'élever le niveau moral de la classe ouvrière rend suspect auprès des puissants cerveaux réalistes que se croient Guesde et

Lafargue. Car ils sont d'accord tous deux pour bannir la moralité du socialisme. La seule divergence qui les sépare est de pure forme : Lafargue appelle les idées morales des « grues métaphysiques », des « belles petites » et Guesde dit que ce sont des idéologies « bourgeoises ».

Pour les membres du Parti ouvrier français qui liraient ces pages et qui ont applaudi frénétiquement Enrico Ferri parce qu'il défendait, au nom de la minorité du parti socialiste italien, la thèse de Guesde, je dois souligner les conditions qu'il impose au socialisme pour pouvoir contracter des alliances avec une ou plusieurs fractions de la bourgeoisie : cette condition, c'est que l'alliance ait pour but « la défense des libertés politiques ou des conditions élémentaires de la civilisation contemporaine ». — Guesde n'a garde d'indiquer des raisons supérieures dominantes qui peuvent amener son parti à contracter des coalitions temporaires. Ce n'est assurément pas en vue de la défense des « libertés politiques ». On a vu plus haut, dans l'article reproduit *in extenso* que, pour lui, la liberté avec Guillaume lui paraît avoir exactement à peu près la même valeur que la liberté avec Loubet. République ou monarchie, ce sont là des fantômes ; et quand le Parti ouvrier français fait liste ou bulletin commun avec un autre parti, c'est bien moins en vue de coopérer à la défense d'une idée qu'en vue de s'assurer un avantage matériel, comme à Bordeaux, quand Guesde couvrit le pacte fameux. Je ne parle pas de ce que Ferri appelle la défense des « conditions élémentaires de la civilisation contemporaine ». Ceci est une allusion à l'affaire Dreyfus et on sait que le Parti ouvrier français n'aime pas qu'on fasse allusion à la suite de quels incidents Guesde et Lafargue ont abandonné la défense des « grues métaphysiques » pour lesquelles ils avaient d'abord jeté feu et flammes.

VI

Si Guesde et Vaillant avaient pu un instant se faire illusion sur l'état d'esprit du socialisme international, l'accueil fait à leur opinion par la commission chargée de résoudre la question de la « conquête des pouvoirs publics » dut les ramener à une appréciation plus saine de la situation. La motion Kautsky fut votée par 28 voix contre 4. Encore les quatre voix qui se prononcèrent contre elle étaient dues à ce que le Congrès, mu par un esprit de large tolérance que nos coreligionnaires français feraient bien de méditer, avait admis que les minorités fussent représentées au sein de la commission. C'est ainsi que Jules Guesde y représentait la minorité de la section française et Ferri la minorité de la section italienne.

Quand on lit attentivement le texte proposé par Kautsky à l'adoption du Congrès international, on est émerveillé de la précision scientifique des propositions, de l'audace tranquille avec laquelle le théoricien qui représente, il ne faut pas l'oublier, l'extrême-gauche de la social-démocratie par rapport à Bernstein, résout toutes les difficultés d'ordre théorique et pratique. J'ai entendu des délégués du Parti blanquiste dire que cette motion contient un peu de tout et qu'en somme, le directeur de la *Neue Zeit* s'est efforcé de satisfaire tout le monde et son père. Rien de plus faux et Vaillant ne s'y trompa pas, quand il dit à Kaustky : Vous capitulez devant Bernstein. Le mot était blessant pour Kautsky et il n'était pas juste. Des hommes de la valeur du théoricien allemand ne « capitulent » pas dans leurs convictions. Mais il est certain, étant donnée la personnalité de l'auteur, qu'elles marquent un pas de plus fait par la démocratie sociale d'Outre-Rhin dans la voie d'une politique positive — je dirais opportuniste, si le mot n'avait pas si mauvaise réputation, depuis qu'il a été déshonoré par ceux qui s'en sont servi.

Vandervelde a qualifié cette motion d'une « consultation savante » donnée au socialisme international par un spécialiste. Le mot est plus exact et je me demande comment Guesde a pu hésiter un instant à la repousser. Elle n'est pas seulement la répudiation de sa politique ; elle est encore et surtout, d'une part, la lumière projetée sur les équivoques de vocabulaire qui ont fait tant de mal au socialisme, de l'autre, la condamnation en termes très nets de la théorie de catastrophe, chère à Vaillant qui lui, au moins sur ce point, reste fidèle à l'opinion qu'il a toujours professée, et que Guesde, comme je l'ai montré, professe par intermittences. A cet égard pas de doute possible. « Dans un état démocratique moderne, dit le premier paragraphe, la conquête du pouvoir politique par le prolétariat ne peut être le résultat d'un coup de main, mais bien d'un *long et pénible travail* d'organisation prolétarienne sur le terrain économique et politique, de la régénération physique et morale de la classe ouvrière et de la conquête *graduelle* des municipalités et des assemblées législatives. »

Oui, le blanquiste avait raison, tout y est exprimé avec une précision et une force de termes souveraines. Au rancart les vieilles déclamations tonitruantes qui, au sortir d'un « grand » meeting composé parfois de vingt personnes, ajournaient à quelques jours l'avènement du monde de justice sociale rêvé et donnaient invariablement rendez-vous aux assistants au jour de la révolution imminente. C'est d'une préparation « longue et pénible » que le monde nouveau sortira de l'ordre ancien et pour hâter cette venue, il faut que le prolétariat auquel les démagogues prêtent toutes les vertus se régénère « physiquement et moralement ». Ce sont là des paroles profondes et qui

marqueront dans l'histoire du monde, car le socialisme international qui les a faites siennes s'apprête à y conformer sa conduite dans chaque pays...

Les commentaires dont les divers délégués accompagnèrent l'approbation ou la désapprobation de la motion Kautsky ajoutent encore à la signification de cet ordre du jour, et achèvent de démontrer combien l'orthodoxie dont Jules Guesde et Vaillant s'arrogent le monopole est en contradiction absolue avec la pensée véritable du socialisme universel.

D'abord, sur le terrain politique, aucune dissidence entre les délégués étrangers. Qu'ils soient ou non partisans de la motion Kautsky, tous sont unanimes à condamner l'abstention politique de Guesde et de Vaillant, à affirmer la nécessité d'un développement de libertés politiques parallèle à celui du progrès socialiste. Tous assignent pour devoir au prolétariat la défense des libertés politiques ou républicaines menacées. Enrico Ferri, sur ce point, ne diffère pas de Vandervelde et dit que « l'atmosphère républicaine » est la seule dans laquelle des poumons socialistes peuvent respirer à l'aise. Anseele, Auer, Plekhanoff lui-même, sont aussi explicistes sur ce point que Jaurès et nous.

Là, sur le terrain socialiste proprement dit, des hommes considérables, d'une autorité autrement légitime que celle de nos chefs d'organisation, parce qu'elle ne s'impose jamais que par la force de raisonnement, ont développé la motion Kautsky avec une audace de pensée qui nous réjouit, parce qu'elle signifie que le socialisme est mûr enfin pour accomplir les grandes choses remises jusqu'à ce jour au lendemain de la Révolution.

Parlant après Guesde, Anseele s'écriait : « Le Congrès rompt avec le passé, le passé, où l'on nous reprochait, non sans raison, d'être comme l'Eglise qui proclame : Croyez en Dieu, le reste vous sera donné dans le ciel. Nous voulons réaliser quelque chose des promesses divines sur la terre... J'admire Kautsky pour avoir osé dire devant le monde que le triomphe de la classe ouvrière sera une œuve lente et pénible ». Auer ne fut pas moins catégorique : « A la vérité, nous n'avons pas eu à nous occuper en Allemagne d'un cas identique à celui de Millerand, parce que le développement politique et social de l'Allemagne ne le permet pas. Cela viendra. »

Si l'espace me le permettait, je publierais *in extenso* les discours de Vaillant et de Jules Guesde. On verrait quelle pauvreté d'argumentation est la leur. Des récriminations chez l'un, des insinuations d'une subtilité incompréhensible chez l'autre, voilà ce qu'on trouve au fond de ces harangues qui devaient nous écraser et nous réduire en miettes devant nos frères de l'étranger pris pour arbitres. Les objurgations de

Guesde et de Vaillant nous ont laissés entiers et le Congrès international, appelé enfin à émettre un vote définitif, se prononça comme suit :

	Nombre de voix	
	Proposition Kautsky	Proposition Guesde-Ferri
Allemagne	2	»
Angleterre	2	»
Autriche	2	»
Bohême	2	»
Bulgarie	»	2
Danemark	2	»
Espagne	2	»
France	1	1
Suède	2	»
Irlande	»	2
Belgique	2	»
Norvège	»	»
Hollande	2	»
Pologne	1	1
États-Unis	1	1
République Argentine	2	»
Russie	1	1
Portugal	2	»
Suisse	2	»
Italie	1	1

On remarquera que les nationalités les plus importantes par le développement politique et économique se sont prononcées à l'unanimité pour la motion Kautsky. L'Amérique du Nord seule fait exception, mais cela s'explique par la présence à Paris de deux délégations représentant deux fractions socialistes existantes de l'autre côté de l'Atlantique. Le parti socialiste n'est pas encore unifié aux États-Unis.

Ainsi, le Congrès international avait prononcé. Nos contradicteurs avaient été déboutés par le tribunal supérieur qu'ils avaient eux-mêmes choisi. Ils ne pouvaient guère compter être plus heureux devant le Congrès national.

VII

J'arrive à la partie la plus difficile de ma tâche, parce que si je voulais faire un compte rendu complet du Congrès français, j'aurais surtout des outrages et des vociférations à enregistrer. Là, en effet, se produisirent les dernières convulsions du guesdisme expirant et ces convulsions furent odieuses à voir, tant elles décelaient chez les déments qui s'y livraient un esprit de haine et d'intolérance furieuses.

La première séance du Congrès national s'ouvrit le vendredi 28,

sous la présidence du citoyen Pasquier, délégué du Comité général, à deux heures de l'après-midi. La commission de vérification annonça que 2,509 mandats avaient été validés sans contestation et proposa au Congrès de ratifier en bloc cette validation, ce qui fut fait. Restaient 158 mandats contestés, pour lesquels on nomma une commission de vérification qui devait faire son rapport le soir, et on s'ajourna à huit heures.

A huit heures, le bacchanal commença. Du recensement opéré des mandats, même sans compter les mandats contestés, il résultait que les partisans de l'unité étaient assurés d'une majorité importante, à laquelle s'ajouteraient ceux des mandataires contestés qu'on validerait et la partie des propres troupes du Parti ouvrier français et des blanquistes qui ne voulaient pas s'associer à la politique sectaire de leurs chefs. Dès lors Jules Guesde d'un côté, les blanquistes de l'autre, s'attachèrent à empêcher le Congrès d'aboutir et voici le moyen vraiment puéril auquel ils recoururent. L'avis de convocation du Comité général disait que le vote aurait lieu par mandat toutes les fois qu'il serait demandé. Mais il tombe sous le sens que ce moyen de dégager la majorité des groupes représentés au Congrès ne saurait être employé que lorsqu'on se trouve en présence d'une question importante à résoudre. L'année dernière, on recourut deux fois à ce mode de votation sur la proposition Guesde et la résolution de la commission. Il fallut des heures pour connaître le résultat de la consultation par groupes. Ce vote, en effet, est des plus lents et y recourir à tout bout de champ est matériellement impossible. C'est cependant ce que demandèrent les amis de Vaillant et de Guesde, lorsqu'il s'agit d'approuver les travaux de la nouvelle commission de vérification, qui avait validé à peu près tous les mandats contestés. Une grande heure se passa en désordre et cris de toute sorte. Finalement, le président put consulter l'assemblée pour savoir si elle entendait voter par mandat ou par tête, pour ratifier les travaux de la commission, et à une grande majorité, cette ratification fut votée à mains levées, non sans des protestations véhémentes parties des bancs des guesdo-blanquistes.

Cette opération terminée, qui prit deux heures, alors que dix minutes auraient dû suffire, il fallait procéder à l'élection du bureau qui présiderait la suite de la réunion du soir et celle du lendemain. La même obstruction se reproduisit pour la nomination du bureau : guesdistes et blanquistes voulaient que le président et les assesseurs fussent désignés non à mains levées, mais par mandats. Cette opération, faite par mandats, aurait nécessité plus de temps que le Congrès n'en avait devant lui pour l'ensemble de ses délibérations ! N'est-il pas humiliant d'avoir à enregistrer de pareils incidents. Je rougis pour l'honneur du socialisme français de le rappeler. Mais cette question du

vote par mandats fut le cheval de bataille des guesdistes. Ils accusèrent la majorité des délégués présents d'avoir supprimé la véritable représentation des groupes au Congrès, parce qu'on n'avait pas, à chaque élection, recouru à un mode de vote qui eût pris trois ou quatre heures. Voyez-vous l'appel nominal de 2,700 groupes pour l'élection du président, puis le même appel répété pour les assesseurs et les secrétaires !

Le Congrès nomma — à mains levées — Allemane président, Camélinat et Longuet assesseurs, Ponard secrétaire. Mais le bureau nommé, la minorité refusa de le reconnaître et fit un tel boucan qu'on arriva à l'heure extrême de la fermeture de l'établissement sans avoir pu commencer les travaux. Il fallut s'ajourner au lendemain.

Le lendemain, les mêmes incidents recommencent. La séance ouverte à deux heures et demie, c'est d'abord un aimable sceptique, qui a vu dans l'incident l'occasion d'exercer ses facultés de subtilité juridique, Georges Dazet, qui vient lire une protestation au nom du Parti ouvrier faisant toutes réserves sur la validité des décisions du Congrès. Tout le monde connaît la bonne humeur de Dazet et on sourit au passage où, d'une voix qu'il s'efforçait de rendre indignée, il dénonçait « la violation du pacte fondamental à la France ouvrière ». Après l'intermède de Dazet, c'est Dubreuilh, le secrétaire général du comité, qui prétend garder par devers lui les cartes des délégués dont les mandats ont été validés, parce que, dit-il, il ne reconnaît pas la régularité du vote qui l'a invité à s'en dessaisir. Deux longues heures sont encore prises par ces incidents. Puis, comme guesdistes et blanquistes sont aphones, la fatigue aidant, un calme relatif se rétablit et on passe à la lecture des rapports.

Dubreuilh lit un réquisitoire fait au nom du Comité général contre les députés. On l'écoute en silence, malgré la désapprobation visible de l'assemblée.

La lecture du rapport faite par nous au nom du groupe parlementaire fut un peu plus mouvementée. Très applaudie par les trois quarts de l'assemblée, elle fut l'objet de protestations ardentes de la part surtout des guesdistes. A signaler un petit incident, qui vaut la peine d'être retenu, parce qu'il marque un état d'esprit singulier chez quelques délégués du Parti ouvrier. A un passage de mon rapport, j'avais dit, par inadvertance : « Le socialisme n'a jamais cessé de s'affirmer un parti démocratique et *anticatholique*. » C'est « antireligieux » que j'avais voulu lire. Aussitôt des bancs du Parti ouvrier partent des exclamations : « Et antimaçonnique »; « et antijuif ». Georges Dazet, membre du conseil de l'ordre du Grand-Orient de France, assis à côté de Guesde, ne bronche pas, devant cette explosion de cris « antimaçonniques » et « antijuifs ». Mais n'est-ce pas significatif?

La séance du soir fut consacrée aux récriminations d'Andrieux contre les députés et les coopératives. Ce délégué avait été envoyé au Comité général, comme je l'ai dit dans un article précédent, par les coopératives. A peine installé, il devint l'agent le plus actif et le moins scrupuleux de la majorité, qui reproche aux Indépendants d'enliser le socialisme dans la coopération. A la veille du Congrès, les coopératives l'avaient relevé de son mandat et lui avaient substitué le citoyen Bagnol. Mais les guesdistes lui avaient donné un de leurs mandats, et c'est ce personnage qu'on avait chargé de requérir contre les députés suspects. Il lut dans cette séance du soir un rapport, au nom de la commission de propagande, où le groupe parlementaire était vivement pris à partie. Mais l'intérêt de cette séance se concentra sur un discours de Briand, rapporteur de la minorité du Comité général. Orateur élégant, à la parole sobre, concise et forte, toujours maître de sa pensée, la riposte vive et brève, Briand fut un des rares délégués qui purent en quelque sorte s'imposer à l'assemblée. Son discours, haché d'interruptions, criblé d'injures et d'outrages, ne put être terminé ce soir-là, et on s'ajourna au lendemain 30.

Ce jour-là devait être le dernier et, comme il était impossible de tenir une séance de nuit, on se réunit le matin, à neuf heures, sous la présidence de Rozier, conseiller municipal, Salembier et Marie Bonnevial, assesseurs. On nomma d'abord une commission chargée de rapporter les propositions relatives à l'organisation intérieure du parti, puis Briand reprit son discours interrompu la veille.

Mais ce matin-là, on sent qu'on approche d'une crise aiguë. Les délégués du Parti ouvrier exagèrent encore si possible leur intolérance. Andrieux se fait remarquer par la violence des injures qu'il adresse aux délégués des coopératives. On ne sait ce qui se prépare, mais sûrement un incident va se produire. En effet, le délégué Blum, du Parti blanquiste, gravit tout à coup les marches de la tribune et annonce qu'Andrieux vient d'être l'objet de voies de fait. Rolland, du Parti ouvrier, lui succède et demande l'expulsion du délégué qui a frappé Andrieux. La salle, énervée, réclame énergiquement la reprise de l'ordre du jour. Alors, spontanément, comme mus par un même ressort, tous les délégués du Parti ouvrier se lèvent, criant : Allons-nous-en ! Allons-nous-en ! Et le Parti ouvrier quitte le Congrès. Vaillant et ses amis restent impassibles à leur banc. Enfin, on s'informe, et voici ce qu'on apprend : Andrieux a dit à Bagnol que les délégués des coopératives étaient tous des voleurs; sur quoi Bagnol l'avait giflé. C'est sur cet incident banal que les guesdistes quittaient le Congrès et, après avoir voulu nous mettre au ban du socialisme, prononçaient eux-mêmes leur propre exclusion !

A la suite de ce départ, Landrin, un blanquiste des plus influents,

monte à la tribune pour demander une suspension de séance, afin de permettre à ses amis de délibérer. Après la suspension, Landrin vint déclarer que ses amis ne quitteraient pas le Congrès. Des délégués du Parti ouvrier de la Gironde firent la même déclaration.

On pouvait espérer qu'après le départ des agités épileptiques du Parti ouvrier, la séance de l'après-midi, qui devait être la dernière, serait relativement calme. Cet espoir fut en partie déçu et, jusqu'à sept heures du soir, c'est au milieu d'une agitation assez vive que les orateurs se succédèrent à la tribune. A cela, il y avait plusieurs raisons. D'abord, nombre de guesdistes, partis en corps, revinrent individuellement à la séance de l'après-midi. Andrieux était là, affectant des airs provocants. Ensuite, malgré le départ de Guesde, Vaillant n'avait pas renoncé à faire approuver indirectement sa politique, en obtenant un vote de désapprobation contre les élus qui avaient repoussé la demande d'enquête parlementaire sur l'affaire de Chalon. A cet effet, Chalot et Journoud, de Saône-et-Loire, vinrent en des discours enflammés, rappeler ces incidents douloureux, avec lesquels il est toujours facile d'émouvoir une assemblée de prolétaires. Mais Viviani alors intervint au nom de tous ses collègues et l'admirable discours qu'il prononça dissipa toutes les équivoques et toutes les obscurités. Ce fut une heure d'éloquence superbe, lumineuse de vérité, qui empoigna le Congrès, le mit en face de réalités vraies, dissimulées jusque-là. Il montra comment l'enquête parlementaire eût été un piège pour les travailleurs, la mesure la plus funeste à laquelle on pût s'arrêter, ce qui explique que des hommes comme de Mackau, de Maillé, Méline, Motte, l'aient votée. La fin de sa harangue, débordante de paroles fraternelles, fut saluée de longs applaudissements qui annonçaient assez que désormais l'opinion du Congrès était fixée.

En vain, Vaillant, après lui, vint dire que le vote de l'ordre du jour Journoud était un minimum de satisfaction à accorder par le Congrès aux fusillés de Chalon. Peine perdue. Il demanda également le vote d'une motion dans laquelle il proposait d'adopter les rapports du Comité général et des commissions de propagande et de contrôle. Ce fut peine perdue encore. La motion, très habilement rédigée pour amener le Congrès à commettre une confusion, était conçue dans les termes suivants:

Le Congrès, considérant la nécessité : 1º De l'unité d'action et de tactique : 2º Du contrôle des élus et des militants :

Adopte les rapports du Comité général et des commissions de propagande et de contrôle.

Et donne au Comité général mandat d'organiser et d'unifier dans toute la mesure possible l'action, la propagande et le contrôle du Parti.

Reconnaissant la nécessité de l'unification du Parti organisé pour la certitude de son action.

Donne mandat au Comité général d'élaborer un plan et de convoquer dans les six mois un Congrès d'unification du Parti.

La motion fut envoyé à la commission de résolution qui écarta le passage relatif à l'adoption des rapports du Comité général. Quant aux divers ordres du jour, le Congrès, appelé à voter d'abord sur la priorité, repoussa à une grande majorité tous ceux qui contenaient un blâme à l'adresse des députés. On allait mettre aux voix un ordre du jour déposé par Turot et ainsi conçu : « Attendu qu'il résulte des débats que si des tactiques différentes ont été suivies, tous les membres du Parti socialiste ont agi avec une entière bonne foi et la seule préoccupation de servir leur parti » quand Vaillant déposa un autre ordre du jour que voici : « Le Congrès, flétrissant les auteurs des massacres de Chalon et leurs complices, passe à l'ordre du jour. « Ces deux mots : « leurs complices » éveillent la défiance des délégués. Turot explique que Vaillant et Landrin ont déclaré que ces mots ne sauraient s'appliquer à aucun socialiste et il demande que l'adjonction Vaillant fasse bloc avec son ordre du jour. On met donc aux voix le double ordre du jour sous la forme définitive suivante :

Le Congrès décide :

Attendu qu'il résulte des débats que si des tactiques différentes ont été suivies, tous les membres du Parti socialiste ont agi avec une entière bonne foi et la seule préoccupation de servir leur Parti.

Et flétrissant les auteurs des massacres de Chalon et leurs complices, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour fut voté à la quasi-unanimité des congressistes, sauf une dizaine, desquels était, naturellement Andrieux. — Plus tard, nous avons eu l'explication de la pensée de derrière la tête de Vaillant. Le mot « complices », dans sa pensée, s'adressait à Millerand ! Seulement, après avoir dir au Congrès que l'épithète ne pouvait s'adresser à aucun socialiste, il avait oublié de lui apprendre qu'il l'appliquait à Millerand. C'est d'une ruse enfantine et je passe.

Pendant que l'assemblée bataillait sur les ordres du jour, la commission examinait les diverses résolutions qui lui avaient été soumises et après le vote ci-dessus, Jaurès, nommé rapporteur à l'unanimité par la commission, apportait en son nom les déclarations suivantes faites au milieu du silence le plus profond :

La Commission d'organisation du Parti socialiste n'a retenu que les propositions relatives à l'organisation du Parti. A l'unanimité, elle a abouti au projet de résolution dont voici le texte :

« Le Congrès socialiste proclame que l'unité définitive et entière du

Parti socialiste doit être réalisée dans le plus bref délai, afin que le prolétariat puisse opposer son unité de classe à tous ses adversaires.

« Le Congrès, affirmant, malgré des divisions passagères, la continuité et la permanence d'action du Parti socialiste, décide qu'un nouveau Comité général aura pour mandat essentiel de préparer un projet d'unification complète du Parti et de le soumettre à un nouveau Congrès convoqué au plus tard dans six mois.

« Le Comité général devra ouvrir sans retard une consultation auprès de tous les groupements politiques et économiques du Parti sur le meilleur mode de convocation du prochain Congrès. »

Je tiens à donner quelques explications au sujet de la résolution que nous vous soumettons.

La Commission d'organisation demande au Congrès de proposer l'unification absolue du Parti comme un but auquel il doit parvenir dans le délai de six mois. Mais en même temps que la commission décide que ce but doit être atteint dans un temps déterminé, elle évite de jeter la désorganisation dans le Parti par la suppression brutale des organisations actuelles. (*Applaudissements.*)

La Commission vous propose, pour éviter de discuter les questions de détail, la constitution d'un nouveau Comité général, qui continuera l'œuvre de l'ancien Comité. Son œuvre véritable sera d'organiser l'unité du Parti.

Ce plan d'organisme ne sortira pas arbitrairement de tel ou tel cerveau, mais d'un vaste referendum populaire et socialiste. Toutes les organisations, tous les groupes doivent soumettre leur projet au nouveau Comité général, et quand celui-ci aura arrêté un plan d'organisation, dans six mois au plus tard, il le soumettra à la ratification de tout le Parti socialiste réuni en un Congrès national. (*Applaudissements prolongés.*)

Une tempête de bravos accueille ces paroles et quand Jaurès passe sur l'estrade pour regagner sa place, Vollmar, député au Reichstag, Furnémont, député belge, Adler, délégué autrichien, d'autres socialistes étrangers lui prennent les mains qu'ils étreignent avec joie. Dans la salle, on crie : Aux voix par acclamations! Et c'est bien par les acclamations unanimes du Congrès que les résolutions sont adoptées, car à la contre-épreuve, quatre cartes seulement se lèvent. Alors un cri spontané, immense, sort de toutes les poitrines et c'est à ce cri mille fois répété de : « Vive l'unité! » que la séance est levée.

Ainsi, malgré le débordement de haines et de passions aveugles auxquelles le Parti socialiste français est en proie, c'est par des paroles de fraternité que Jaurès ouvrit la première séance du Congrès international et c'est sur ses paroles de concorde et d'union que fut levée la dernière séance du Congrès national.

VIII

Il serait sans doute prématuré et peut-être téméraire, de vouloir formuler des pronostics précis sur les conséquences qui découleront

du double Congrès tenu à Paris en 1900. Toutefois il nous semble que l'œuvre accomplie aura des effets durables et une répercussion grande sur les événements qui vont suivre.

D'abord, au point de vue international, les délibérations du premier Congrès qui semblaient devoir se borner, en quelque sorte, à trancher un conflit pendant entre les organisations françaises, se sont trouvées subitement élargies, du fait qu'elles se sont trouvées en présence de la motion Kautsky. La démocratie sociale allemande ne laisse rien au hasard, et ce n'est pas par suite d'un événement fortuit et imprévu que Kautsky, après le Congrès de Mayence, a été appelé à rédiger sa résolution. Le mot de Vaillant : « Vous capitulez devant Bernstein », est injuste et inexact, je le répète. Il aurait été plus près de la vérité, s'il eût dit : Vous vous rapprochez de Bernstein. Que demandait en somme Bernstein aux socialistes allemands ? De descendre de la montagne des formules, où le parti socialiste se tient dans un isolement farouche, dans les plaines de la vie et des réalités. On peut très bien répudier la partie théorique de Bernstein, sans être obligé de rejeter également ses vues sur la nécessité d'une politique de réalités tangibles. Aussi bien, Bernstein n'a fait qu'accuser violemment et mettre en relief une nécessité sentie par le socialisme des Deux Mondes, à savoir : qu'on ne peut ajourner indéfiniment à la Révolution, c'est-à-dire, comme dirait Anseele, au ciel, les promesses du socialisme. Tant que celui-ci n'existait qu'à l'état de minorité traquée et persécutée, il pouvait se préoccuper bien moins de tenter quelques réalisations partielles de son programme que de recruter incessamment des éléments nouveaux destinés à accroître ses forces et à lui permettre de tenir tête aux persécutions. Du jour où il a tellement grandi que le pouvoir même le plus réacteur se trouve impuissant devant lui, à quoi va-t-il employer la force qu'il détient ? A se croiser les bras, en attendant que la Révolution passe ? C'est sans doute l'opinion de quelques-uns. Mais la majorité sent bien que sous peine de régresser, le socialisme est condamné à agir, que l'abstention est d'ailleurs impossible, dans son milieu vivant où tout se tient.

La démocratie sociale allemande a donc évolué de l'abstention vers l'action. Le mouvement commencé par Vollmar a été s'étendant. Comme le rappelait Jaurès, au début, quand la question se posa pour la première fois, l'immense majorité désapprouva la participation des socialistes aux élections des landtags. Puis une nouvelle décision l'autorisa. Au Congrès de Mayence, la participation aux élections du Landtag sont devenues obligatoires. A Paris, la délégation allemande a admis qu'un socialiste pourrait participer, avec l'autorisation de son parti, au pouvoir politique dirigeant bourgeois. Sans doute, comme l'a dit Auer, la question qui se pose en France ne se pose pas en Alle-

magne et ce n'est pas une éventualité allemande que Kautsky envisage dans sa résolution. Celle-ci n'en a que plus de force appliquée au parti socialiste international tout entier. Evidemment, il y a par là, comme le disait justement Guesde, quelque chose de changé dans le socialisme. La phrase et la déclamation, reléguées à l'arrière-plan, cèdent le pas à l'action, à l'action sur tous les terrains, même sur le terrain gouvernemental.

Si on réfléchit que le parti qui a pris l'initiative d'une pareille conception pratique du socialisme est le parti le plus fort en Allemagne, on sera amené à conclure que la politique socialiste inaugurée au Congrès de Paris peut exercer sur les destinées prochaines de l'humanité une influence énorme, car le jour où partout, dans chaque pays, le socialisme se mêlera intimement à la vie politique et sociale, ce jour-là, un changement sera bientôt opéré dans la constitution du monde, — changement autrement profond que celui tenté par un coup de main ou souhaité simplement par la Révolution sociale...

Capital au point de vue mondial, le Congrès international aura aussi une influence heureuse sur le socialisme français. Les résolutions qu'il a adoptées touchant le conflit qui nous divise ne seront pas sans doute admises par tous sans récriminations. Elles n'en imposent pas moins par le prestige naturel de l'assemblée qui les adopta et je suis convaincu qu'elles ont eu déjà pour premier résultat d'amener le Congrès national français à repousser toute mesure d'excommunication et de blâme.

Car cette répugnance pour le blâme contre celui-ci ou celui-là a été, peut-on dire, la caractéristique du Congrès français de 1900. La dictature de salut public que s'était arrogée l'ancien Comité général avait vivement indisposé le pays socialiste. L'intolérance des principaux meneurs de ce Comité, dont l'obstruction faillit un instant empêcher la tenue du Congrès, fit le reste. On comprend que la première condition pour qu'un parti soit unifié, c'est qu'à tout bout de champ on n'élève pas de suspicions contre ses membres ou qu'une coterie ne prétende pas à lui dicter des blâmes et des approbations individuelles. Or le Parti socialiste français veut l'unité. Il la veut fermement, ardemment, du fond du cœur, non du bout des lèvres. Je ne doute pas qu'elle se réalise, malgré la défaite du Parti ouvrier et les hostilités qu'elle rencontre chez quelques blanquistes.

Le Parti ouvrier, après son départ du Congrès, se rendit salle Vantier, sur le boulevard de Clichy, où la salle avait été arrêtée d'avance, ce qui prouve que l'incident Andrieux ne fut qu'un prétexte misérable. Là, Guesde proclama que nous n'étions qu'un prolongement de la préfecture de police et qu'il n'y avait plus lieu de s'occuper de nos faits et gestes. Toutefois, Guesde et Lafargue s'en préoc-

cupent plus qu'ils ne le voudraient, puisqu'ils ont pris à leur compte le projet de referendum et de Congrès voté par nous le 30 septembre. — Seulement ce Congrès aura lieu dans trois mois — si dans trois mois le Parti ouvrier n'est pas rentré dans le giron du parti. Car de toutes parts des groupements se détachent et les timbres en caoutchouc avec lesquels on en a fait de fictifs perdent toute utilité politique, en dehors des périodes de congrès. Donc, ou bien Guesde et Lafargue rentreront dans le parti dont ils se sont exclus, en qualité de militants jouissant des droits conférés à tous, sans pontificat ni brevet d'infaillibilité, soumis aux décisions générales du parti — ou ils persisteront à bouder, à appeler l'immense majorité du Parti socialiste : Vendus ! agents de police ! dans ce cas leur rôle est fini...

Jouets de la réaction qui exploite leurs violences et applaudit à leurs théories d'abstention politique, ils pourront quelque temps encore être un embarras, provoquer çà et là, par leurs déclamations démagogiques, quelques déviations accidentelles du suffrage universel. Cela contribuera à les faire percer à jour par leurs propres groupes qui les abandonneront, à mesure qu'ils s'éloigneront du gros du parti. Déjà les déclarations de Guesde au sujet de la fantasmagorie des formes politiques ont produit un effet désastreux dans les milieux du Nord. L'attitude unanimement républicaine et démocratique prise par les délégués socialistes étrangers ne peut que précipiter encore le réveil des consciences démocratiques dans le Parti ouvrier. Je ne doute pas, que faisant un retour sur elles-mêmes, voyant, d'une part, ses plus irréductibles adversaires, les monarchistes et les cléricaux battre des mains à l'attitude de Guesde, de l'autre, l'ensemble du parti socialiste travaillant courageusement à son unification, l'immense majorité de la fraction qui a suivi Guesde ne soit entraînée par la conscience républicaine et socialiste de ses membres un instant obscurcie à apporter sa part d'efforts à la constitution unitaire du parti qui doit se faire et se fera envers et malgré tout.

Rien ne saurait empêcher, en effet, une volonté, aussi unanime que la volonté d'unification existant au sein du parti socialiste, de se réaliser. Il y aura encore peut-être des tâtonnements. Les vieilles organisations ne veulent pas mourir, abattre les murs des chapelles qu'elles élevèrent. Tout cela pourrait, au pis-aller, occasionner une perte de temps, et c'est tout. Les destins s'accompliront quand même et le parti socialiste unifié comme en Allemagne, en Italie et partout ailleurs, reprendra allègrement sa tâche d'émancipation et de progrès.

GUSTAVE ROUANET.

Le Congrès des Socialistes Italiens

La préparation du Congrès socialiste réuni à Rome les 8, 9, 10 et 11 septembre dernier a été plutôt longue et laborieuse. On avait d'abord songé à convoquer le Congrès au commencement de l'été. Mais en ce moment, la situation politique, aussi bien à la Chambre que dans le pays, était des plus troubles. Le groupe parlementaire socialiste, qui par suite des événements d'il y a deux ans avait été chargé de la direction du parti, se trouvait engagé à fond dans la campagne obstructionniste contre M. Pelloux et pouvait se préoccuper de tout hormis du Congrès. Puis vinrent les élections. On tomba donc vite d'accord pour remettre les assises socialistes à une date ultérieure et le groupe parlementaire choisit le mois de septembre.

On ne pouvait pas avoir la main plus heureuse. Le trouble dans lequel l'assassinat du roi Humbert avait plongé les esprits s'était calmé. Oubliées les craintes des uns et les excitations haineuses de ceux qui avaient tâché d'exploiter le crime dans un but de réaction. Aussi le calme absolu qui régnait en ce moment dans le pays augmentait l'attente déjà grande que le Congrès suscitait. Amis et adversaires, les démocrates qui en se coalisant avec nous avaient gagné les dernières batailles pour la liberté de même que les réactionnaires battus honteusement, tous s'apprêtaient à suivre avec une égale curiosité les débats concernant la nouvelle tactique du parti.

Du côté des socialistes, cependant, on n'était pas sans quelques craintes légères sur l'issue du Congrès. On critiquait d'abord le choix de la ville dans laquelle il allait se réunir. Rome présentait sans doute des avantages au point de vue politique. En tant que capitale du royaume elle fait retentir au loin l'écho de tous les événements qui s'y passent. Par l'organe de ses journaux et des nombreux correspondants des périodiques de province, pas un vote, pas même un discours tant soit peu important n'eût été ignoré du public du dehors. Ensuite le fait de voir assemblés à quelques pas des ministères des hommes que le gouvernement avait pourchassés deux ans auparavant comme les pires malfaiteurs, condamnés au bagne et au domicile forcé, bannis et flétris, était déjà par lui-même d'une éloquence sans pareille.

Mais en même temps on faisait remarquer que Rome était trop

éloignée des centres les plus importants de l'organisation socialiste. Les délégués du Nord et en particulier ceux de la Lombardie et du Piémont n'auraient jamais pu se rendre au Congrès en nombre suffisant. Or c'est précisément dans ces régions que, par suite du développement rapide de l'industrie, le prolétariat a pu être organisé en bataillons serrés et devenir une véritable force avec laquelle nos adversaires sont obligés de compter. Les débats de Rome, privés du concours de ces délégués, qui mènent de front la lutte politique et le rude combat économique dans leurs syndicats et leurs coopératives, pouvaient aboutir à un vote fâcheux. Les jeunes et faibles groupes du Midi, retranchés par la situation même de leurs provinces dans le domaine purement politique, forcés à ne compter que sur leurs propres recrues devant la masse énorme d'ignorants et de corrompus qui sont les éternels soutiens de la réaction italienne, ne prendraient-ils pas, sans le vouloir, des mesures susceptibles de gêner les mouvements de leurs camarades en contact avec les autres partis démocrates, radicaux et républicains?

Telles étaient les préoccupations de quelques socialistes transalpins, et non des moindres, avant l'ouverture de leur sixième Congrès national.

Heureusement elles étaient vaines.

*
* *

L'ordre du jour du Congrès, sans être chargé, contenait cependant un nombre assez grand de questions. Quatre d'entre elles dominaient toutes les autres. C'étaient celles concernant l'organisation politique et économique du prolétariat, la conquête des municipalités et des conseils provinciaux (ils correspondent aux conseils généraux en France), la tactique et le programme que les Italiens appellent *minimum* et que les Français, avec une plus grande exactitude de langage, désignent sous le nom de programme de réformes immédiates.

Cependant, la discussion entamée dans les journaux du Parti plusieurs semaines avant, avait établi une différence, même parmi les quatre points de l'ordre du jour que nous venons de citer. Les militants s'intéressaient surtout à la question de la tactique et des alliances électorales sur laquelle devait se produire le choc entre les divers courants qui s'étaient dessinés dans le pays. Pour tous les autres problèmes plus ou moins d'actualité il n'y avait et il ne pouvait y avoir de grandes divergences de vue. En tout cas, elles n'étaient pas tout à fait opposées, comme dans la question des alliances avec les partis démocrates, que certains considéraient utiles et indispensables;

d'autres, au contraire, extrêmement nuisibles et, par conséquent, comme devant être repoussées.

La question des alliances, cependant, ne fut pas discutée la première. Afin de donner à la commission le temps nécessaire pour apporter à l'assemblée des propositions concrètes, on entama un point de l'ordre du jour sur lequel tout le monde paraissait absolument d'accord : la question de la presse. Je suis obligé d'avouer qu'on s'était trompé grossièrement. Cette discussion, en effet, quoique inspirée par la recherche fort louable du mieux et très paisible dans le fond, occupa toute la première journée du Congrès et une bonne partie de la deuxième.

A part la *Critica Sociale* de Turati, l'*Asino* et deux ou trois autres journaux, toute la presse socialiste italienne, en commençant par l'*Avanti,* est propriété du Parti. Il est donc naturel que les militants s'y intéressent et proposent des améliorations ou tout au moins des modifications selon leurs vues spéciales. Malheureusement il arrive presque toujours que chaque congressiste émet un avis différent de celui de son voisin sur le rôle de la presse socialiste et la commission de la presse, de même que les rédacteurs se trouveraient dans un grave embarras s'ils devaient écouter tout le monde. Aussi à Rome on a remarqué que l'*Avanti* ne s'occupait pas assez de certaines questions scientifiques. D'autres, et notamment le député Morgari, constataient, au contraire, qu'il est rédigé d'une façon de beaucoup supérieure à l'intelligence moyenne du public auquel il s'adresse. Ceux-ci demandaient la publication d'articles de propagande, tandis que les premiers protestaient en affirmant qu'il y en avait déjà trop et repoussaient toute espèce de catéchisme, même socialiste. Pour tout dire, en un mot, on a élevé contre l'*Avanti* les mêmes griefs qui, *mutatis mutandis*, se trouvent formulés dans plusieurs congrès par nos camarades d'Allemagne contre le *Vorwaerts*.

C'est là une belle preuve d'indépendance de jugement et d'esprit critique dont il faut se réjouir. Car aucune méchanceté n'inspire ces critiques, mais, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, seulement l'ardent désir de faire mieux. Cela est si vrai, qu'à la fin de cette même discussion sur la presse, le Congrès crut nécessaire d'exprimer par une ovation enthousiaste au député Bissolati, directeur de l'*Avanti*, et à ses dévoués compagnons de travail, tout le bien qu'il pensait de leur œuvre inlassable. Aux heures sombres du danger, lorsque toutes nos associations étaient dissoutes et les militants en prison ou en exil, la petite et frêle feuille de papier qui paraissait chaque jour à Rome, avec la moitié de ses colonnes vides, brutalement retenues par la censure, représentait à elle seule tout le parti. Les soldats étaient tombés mais leur drapeau flottait toujours au vent comme un

emblème de ralliement et d'espérance. Petit à petit, ce qui restait de notre armée vaincue et meurtrie vint rejoindre ce noyau central. Les cadres se reformaient. On reprenait force et courage pour les nouvelles batailles. Aussi lorsque la réaction s'avisa de perpétuer ses violences par la loi, l'*Avanti* lança et fit accepter l'idée d'opposer au nombre écrasant de la majorité la résistance violente de la minorité à l'aide de l'obstruction. Et l'obstruction amena la victoire, voire même le triomphe. Le Congrès payait donc par ses applaudissements une dette de reconnaissance envers les hommes qui avaient si bien mérité du socialisme et de la liberté.

*
* *

Il y avait trois courants au sujet de la tactique dans le Congrès. L'un d'eux, cependant, représenté par quelques délégués de la Toscane et favorable à une transigeance absolue, fut vite écarté. Il ne restait donc en présence que les partisans de l'ancienne intransigeance qui voulaient fermer la porte aux alliances et les représentants d'une autonomie intelligente disposés à accorder aux fédérations locales le droit de décider d'elles-mêmes pour ou contre les alliances, selon les circonstances de temps et lieu.

La tactique intransigeante à laquelle Enrico Ferri voulait ramener le socialisme italien avait été adoptée en 1894 à Reggio Emilia. Celui de Reggio était le deuxième Congrès national. L'année précédente on avait décrété à Gênes la séparation de tout élément anarchiste ou anarchisant. Or, à Reggio, il était indispensable de continuer cette œuvre de différenciation, même vis-à-vis de plusieurs autres partis. En effet, après avoir repoussé des rangs socialistes les éléments impulsifs et incapables de discipline, il fallait établir aussi une ligne de démarcation entre le prolétariat socialiste et les petits bourgeois, tels que les radicaux et les républicains. On s'attacha donc, dans l'élaboration du programme du nouveau parti, à faire ressortir la nécessité de l'intransigeance la plus absolue dans le domaine électoral. Par ce moyen, on éloignait le danger que les partis les plus proches de nous pussent nous reprendre d'une façon ou de l'autre des éléments qui leur avaient échappé.

Cette tactique intransigeante était soutenue alors, avec autant de force que de talent, par notre camarade Turati. Elle était conseillée aussi par la situation générale du pays, qui n'avait pas encore été accoutumé aux répressions sanglantes de MM. Crispi et Pelloux.

Deux ans après, cependant, lorsque se réunissait en cachette, à Parme, le troisième Congrès socialiste, ceux-là mêmes qui avaient prôné avec plus de vigueur la lutte contre tous les partis bourgeois

commençaient à reconnaître la nécessité d'une distinction nette entre les partis démocrates, d'un côté, et les partis monarchiques réactionnaires de l'autre. La réaction crispinienne battait son plein. Notre organisation était dissoute, nos journaux supprimés et tous les militants traqués par la police.

Fallait-il, devant ce spectacle écœurant, continuer à traiter sur le même pied les radicaux qui, sous la conduite de Cavallotti, luttaient avec énergie contre l'œuvre de sang entreprise par Crispi et les réactionnaires qui encourageaient le gouvernement de leurs cris joyeux? Quelques-uns, prenant trop au pied de la lettre les formules anciennes, penchaient pour l'affirmative: N'avait-on pas dit qu'il y a seulement deux classes en lutte : le prolétariat exploité et la bourgeoisie qui l'exploite ? Et alors, à quoi bon ces distinctions subtiles entre les partis bourgeois ?

La continuation de la tactique d'intransigeance absolue rencontrait ses plus chauds partisans parmi les délégués des provinces où la démocratie n'avait jamais pénétré. Ces militants ne voyant devant eux qu'une seule masse plus ou moins compacte de réactionnaires, jugeaient, d'après les conditions particulières à leur région, de la situation du pays tout entier. Leur bonne foi était évidente, seulement ils avaient le tort de vouloir imposer au Parti une règle de conduite qui ne cadrait pas, par exemple, avec les conditions de l'Italie du Nord et, en particulier, des villes de la Lombardie, où les partis républicain et radical sont relativement puissants. Les socialistes de Crémone et de Milan, entre autres, se refusaient à faire le jeu des cléricaux et des monarchistes les plus rétrogrades en combattant les radicaux dans les élections municipales.

Du choc de ces deux courants opposés jaillit une espèce de compromis destiné à mettre tout le monde d'accord. Les groupes étaient obligés de présenter, au premier tour de scrutin, un candidat du parti pour se compter. Au deuxième tour, cependant, leurs voix devaient se reporter sur le candidat dont le programme se rapprochait davantage du leur. En d'autres termes, en cas de ballottage entre deux candidats bourgeois, les socialistes devaient voter pour le républicain ou bien pour le radical.

Cette tactique ne rencontra plus d'opposition aux deux Congrès suivants, de Florence et de Bologne. Dans quelques localités, on remarqua même une tendance, lorsque se trouva en jeu une question de liberté, à soutenir dans les ballottages les candidats libéraux qui promettent de ne voter aucune loi restrictive des droits des ouvriers. Cela n'alla pas sans tiraillements et protestations, vite apaisés par la nouvelle période de réaction à outrance qui s'ouvrit avec l'année 1898.

Au milieu de la tourmente qui emportait d'un coup leur organi-

sation, il ne restait aux socialistes italiens que de s'allier tout de suite avec les radicaux et les républicains durement éprouvés, eux aussi. Cette fois on ne discuta plus. L'union s'établit d'elle même à Milan, et de cette ville elle gagne toutes les régions. On lutta ensemble dans les élections municipales et législatives ; on marcha comme un seul homme au Parlement, en engageant cette campagne d'obstruction à outrance qui, après dix-huit mois de batailles presque quotidiennes, devait aboutir à la dissolution de la Chambre et par là au renversement du ministère Pelloux. Mais tout cela, selon Ferri, n'allait pas, sans de graves dangers. Nous ne sommes pas assez forts, disait-il au Congrès de Rome, pour ne pas craindre que notre physionomie ne soit déformée en continuant le système des alliances avec les autres partis. Par conséquent, maintenant que la réaction est domptée, il faut reprendre l'ancienne tactique. C'est l'intransigeance qui a gagné à notre cause des consciences nombreuses et nous a amenés aux résultats dont nous sommes fiers. Reprenons notre chemin à nous tout seuls et faisons comme par le passé, sans nous laisser distraire, de la bonne propagande de lutte de classes. « La meilleure méthode de défendre la liberté et de démocratiser l'État c'est encore de faire des consciences socialistes. » Enrico Ferri s'élevait ensuite avec véhémence contre l'idée de l'autonomie en matière électorale. Il faut absolument repousser, ajoutait-il, ce principe qui nous amènerait à des succès momentanés, mais qui compromettrait en même temps le triomphe final du parti socialiste.

Les partisans de l'autonomie et des alliances commençaient par contester que les succès remportés par le parti fussent la conséquence naturelle et logique de la tactique recommandée par Ferri. Ils étaient au contraire « les fils naturels de l'autonomie » que les socialistes italiens ont toujours pratiquée en violant ouvertement les résolutions des congrès antérieurs. De même il n'est pas vrai que la réaction soit domptée. Elle a changé de forme, voilà tout. Au lieu de s'abandonner aux brusques violences d'antan, au lieu de frapper des grands coups elle les prépare dans le silence, elle affecte de couvrir par la loi l'arbitraire de ses actes. Or les socialistes ne peuvent pas se contenter de cette liberté hypocrite. Ils doivent sortir de l'équilibre instable qui les fait passer comme par surprise du parlement et des conseils généraux au domicile forcé et à la prison. Par conséquent il faut que le parti tende de toutes ses forces à la démocratisation de l'État, en renforçant les partis d'extrême-gauche, c'est-à-dire les républicains et les radicaux. Pour obtenir ce résultat il ne faut pas se confondre avec eux, loin de là, mais on doit pouvoir s'allier dans toutes les circonscriptions où les socialistes, étant une minorité, ne peuvent vaincre avec leurs seule forces la réaction.

Les autonomistes niaient encore la grande importance que Ferri attribuait à la tactique ancienne dans la formation de la conscience socialiste. Quelques-uns critiquaient même le genre de propagande adopté par certains militants. Faisons de la propagande, disait Trèves, rapporteur de la majorité de la commission, mais non pas de la propagande abstraite, à l'aide de seules formules... Ce n'est pas une bonne propagande, celle qui ressemble à une mnémotechnique religieuse et s'appuie sur un formulaire scientifique vieilli. Et un délégué de la Toscane renchérissait là-dessus en dénonçant l'emploi monotone des clichés habituels qu'on sort à tout propos par paresse au lieu de s'attacher à l'étude des conditions de chaque province. Lorsque cette étude aura été faite et que chaque propagandiste se sera rendu compte des besoins des populations auxquelles il s'adresse, alors même les intransigeants les plus acharnés s'apercevront de l'erreur dans laquelle ils étaient tombés en prônant une tactique unique pour tout le pays.

Cette seconde tendance rencontra dans le Congrès une majorité de trente-sept voix, cent six voix ayant approuvé l'ordre du jour présenté par les délégués Modigliani et Trèves et soixante-neuf l'ayant repoussé (1).

* * *

L'organisation politique du parti socialiste italien avait à sa base, depuis le congrès de Parme (1895), l'adhésion individuelle de chaque militant au programme et aux statuts du parti. Les sections ou groupes devaient résulter d'au moins dix membres régulièrement inscrits et payant leurs cotisations. Ces sections pouvaient se fédérer entre elles dans la commune, puis avec celles des autres communes de l'arrondissement, de la province (département) et de la région. Au-dessus de ces groupements qui se réunissaient en congrès provinciaux et régionaux et envoyaient leurs délégués au Congrès national, se plaçait la direction du parti, composée du groupe parlementaire socialiste, des représentants des organisations régionales et d'un bureau central de cinq membres, chargé du travail administratif et élu par le Congrès national.

(1) Voici l'ordre du jour Trèves-Modigliani :

« Le Congrès, après avoir affirmé à nouveau sa foi dans les principes fondamentaux du parti — lutte de classes et socialisation des moyens de production et d'échange — déclarant que dans les luttes électorales, tout en tenant compte de la plate-forme spéciale sur laquelle on lutte, il faut faire toujours et partout de la propagande socialiste par l'explication des deux principes énoncés ci-dessus ; considérant la diversité des conditions politiques, économiques et morales dans lesquelles se trouve le prolétariat italien ;

« Déclare :

« La *complète autonomie* des circonscriptions vis-à-vis des alliances avec les partis d'extrême gauche. La direction du parti s'opposera aux systèmes de lutte en contradiction avec les principes et avec les conditions locales du parti. »

Les syndicats et autres organisations économiques n'étaient pas compris dans les cadres du parti socialiste. Cela ne résultait pas de la méfiance inexplicable que nourrissent encore aujourd'hui quelques organisations socialistes de France envers les groupements corporatifs. Les syndicats et les coopératives avaient adhéré, en Italie, au parti socialiste jusqu'au jour de la première répression crispinienne. Ensuite, l'expérience avait appris à tout le monde qu'il était bon de séparer le mouvement purement politique du mouvement économique afin d'éviter aux syndicats et aux coopératives la dissolution violente qui était toujours suspendue sur la tête des cercles et associations électoraux. Les désavantages de ce système d'organisation étaient manifestes, mais il fallait se plier aux circonstances. Au surplus, le parti poussait les meilleurs de ses militants à se mêler activement à l'agitation syndicale. A Turin et à Milan, par exemple, les deux seules villes où existe un véritable mouvement corporatif, ce sont des socialistes qui se trouvent à sa tête.

Le Congrès de Rome, étant appelé à discuter la réorganisation politique et économique du parti, a pris sur ces deux points des décisions qu'il importe de citer. Pour ce qui concerne la direction politique, il a aboli le Conseil national, trop coûteux et en même temps trop lent. De même il a exclu le groupe parlementaire, *comme tel,* de la direction du parti. Avant, tous les députés faisaient partie de droit du Comité directeur; maintenant, au contraire, le groupe parlementaire y est représenté par cinq de ses membres et la presse du parti par un membre, dans la personne du directeur de l'*Avanti*. Le Congrès élit, de son côté, cinq membres, de façon que le Comité de direction se compose exactement de onze délégués. Le siège de la direction est porté de Milan à Rome.

Pour ce qui se rapporte à l'organisation économique on a dû se borner à voter l'institution d'un « secrétariat économique » dans un centre industriel. Le but de ce nouvel organe de combat est de favoriser par tous les moyens possibles le réveil corporatif des ouvriers. L'expérience a démontré que souvent manquaient aux travailleurs les données nécessaires pour savoir tirer parti d'une situation favorable de l'industrie. Le secrétariat économique comblera cette lacune et d'autres encore en éclairant les syndicats et surtout les ouvriers non organisés sur toutes les questions concernant les salaires, la durée du travail, les lois de protection ouvrière, etc.

Le Congrès de Rome a pris encore d'autres décisions qui obligent les socialistes à adhérer aux organisations de leurs métiers et à fonder des syndicats partout où cela est possible. En même temps les socialistes doivent favoriser la fondation des coopératives et se glisser dans les sociétés de secours mutuels à l'esprit étroit pour les transformer et

les décider à venir en aide, avec leurs fonds de réserve, aux coopératives. Enfin, sans aborder la question de la petite propriété, qui avait déjà été discutée sans résultats appréciables au Congrès de Bologne, le Congrès décide, vis-à-vis des petits propriétaires, qu'il faut encourager « les camarades des régions où est encore répandue la petite propriété à continuer les essais entrepris, afin d'avoir un vaste matériel d'études ». Ce matériel servira, plus tard, « pour une solution définitive sur la question des coopératives de production et de consommation, assurance et crédit appliqués à l'agriculture et inspirés par les principes suivants : *a*) intégration et évolution de la production agricole vers le collectivisme : *b*) élaboration des organes des futures municipalisations des services agricoles en vue de l'usage public ; *c*) élévation morale, éducation politique des masses, des petits propriétaires à la conscience socialiste et à la résistance pour l'amélioration de leurs conditions d'existence ; *d*) propagande pratique des principes collectivistes.

*
* *

Ici prennent fin les discussions du Congrès qui peuvent intéresser les socialistes de l'étranger. Les autres questions portées à l'ordre du jour sont toutes d'un intérêt plus ou moins local. En effet, le programme de réformes immédiates formule la revendication du suffrage universel pour tous les citoyens, la liberté de presse et de parole, l'instruction criminelle avec assistance de l'avocat, etc., réformes qui, en France, sont déjà un fait accompli. Certes il y en a d'autres qui, même en France, paraissent assez éloignées, telles la représentation proportionnelle, le *referendum* et la nation armée. Mais nos lecteurs les connaissent depuis longtemps, les voyant appliquées la première en Belgique et les deux autres en Suisse.

Nous ne parlerons pas non plus de la conquête des municipalités, parce que l'Italie n'a rien à apprendre sur ce sujet aux socialistes français. Aucune municipalité vraiment importante n'est tombée jusqu'ici aux mains des socialistes italiens qui — au contraire de ce qui se passe en France — se refusent à partager le pouvoir administratif avec les radicaux. Les socialistes soutiennent les radicaux dans les assemblées municipales, mais ils ne veulent pas partager les responsabilités jusqu'au jour où ils seront les seuls maîtres de la commune. Enfin nous ne croyons étonner personne en ne mentionnant même pas la discussion et les votes en faveur des travailleurs qui émigrent au loin, à la recherche d'un maigre salaire. Les socialistes français ne connaissent pas ce fléau de l'Italie contemporaine.

G. PINARDI.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

FRANCE

La réorganisation de la Bourse du Travail de Paris. — Avant sa fermeture, sous le premier ministère Dupuy, les syndicats de la Bourse du travail, s'étant ou non soumis aux prescriptions de la loi de 1884, administraient librement cette institution. Une commission exécutive prononçait l'admission ou l'exclusion des syndicats et soumettait directement au Conseil municipal les demandes de crédit.

M. Charles Dupuy mit fin à cet état de choses, il y a huit ans, en fermant la Bourse du travail.

Le 7 décembre 1895, M. Mesureur, alors ministre du commerce, fit signer au président de la République un décret de réouverture de la Bourse du travail.

Ce décret mettait à la disposition des syndicats légalement constitués les locaux de la Bourse du travail, mais il en confiait l'administration au préfet de la Seine et non aux syndicats. Les syndicats devaient adresser leurs demandes d'admission au préfet, qui statuait sur leur admission et avait la gestion de l'établissement. Une commission consultative était instituée. Elle était composée de dix membres délégués par les syndicats, de six conseillers municipaux, de deux représentants de la préfecture de la Seine et de deux représentants de l'Office du travail. Comme son nom l'indique, *cette commission n'avait le droit que d'émettre des avis :* sur l'admission des syndicats, sur la distribution des locaux, sur l'attribution des salles de réunion, sur la publication de l'annuaire, sur les plaintes.

Le préfet de la Seine avait un représentant direct dans la Bourse du travail même, un régisseur qui est M. Dumay, ancien député socialiste.

Les syndicats rentrèrent dans l'immeuble de la rue du Château-d'Eau, où ils sont actuellement au nombre de plus de trois cents.

Les choses allaient ainsi lorsque, sur avis de la commission con-

sultative, l'ancien Conseil municipal émit un vœu en faveur d'une modification du décret du 7 décembre 1895, demandant que l'administration de la Bourse du travail fût remise aux syndicats.

Une commission fut instituée au mois de mars suivant pour élaborer un projet de décret à soumettre au ministre du commerce. Cette commission se composait de MM. Fontaine, directeur du travail au ministère du commerce ; Lemor, secrétaire de la direction des affaires municipales ; Champoudry et Navarre, conseillers municipaux ; Briat, Besombes et Malfait, membres ouvriers de la commission consultative.

Cette commission rédigea un projet de décret qui fut soumis à M. Millerand et à M. Waldeck-Rousseau.

Mais les élections municipales eurent lieu et amenèrent au Conseil municipal une majorité nationaliste qui s'empressa de remplacer les six conseillers de la commission consultative par six de ses membres.

Dès lors, les relations devinrent difficiles entre la Bourse du travail et le Conseil municipal. Le fonctionnement même de la commission consultative était impossible, puisque les ouvriers avaient manifesté l'intention de s'abstenir d'y siéger à côté des conseillers municipaux nationalistes.

Dans ces conditions M. Rozier, membre de la minorité du Conseil municipal, proposa de mettre fin au conflit en remettant l'administration de la Bourse du travail aux syndicats. Sa proposition fut repoussée.

L'Union syndicale des ouvriers du bronze convia, par affiche, tous les ouvriers syndiqués à assister à un meeting pour « affirmer qu'ils ne permettront pas qu'un contact s'établisse entre leurs délégués et ceux du Conseil municipal nationaliste ».

De son côté, la délégation ouvrière de la chambre consultative se réunit et vota l'ordre du jour suivant :

Les délégués des syndicats ouvriers admis à la Bourse, considérant le vote émis par le Conseil municipal dans le choix des six délégués devant siéger à la Bourse du travail, envoient une délégation auprès du président du conseil et du citoyen Millerand, ministre du commerce, pour leur demander de promulguer le décret élaboré par la commission au mois de mars dernier.

La délégation se rendit au ministère du commerce et au ministère de l'intérieur et fut informée dans la soirée que le décret était signé.

Voici le texte du décret paru à l'*Officiel :*

ARTICLE PREMIER. — La Bourse du travail de Paris, ainsi que ses annexes, a pour objet de faciliter les transactions relatives à la main-d'œuvre, au moyen de bureaux de placement gratuit, de salles d'embauchage publiques, et par la publication de tous renseignements intéressant l'offre et la demande du travail.

Elle a également pour but de concourir à l'éducation technique et économique des syndicats professionnels ouvriers. Il y est annexé des bureaux mis à la disposition des syndicats ouvriers et des salles pour les réunions corporatives.

Art. 2. — Les syndicats professionnels d'ouvriers ou d'employés, légalement constitués, fonctionnant suivant les prescriptions de la loi du 21 mars 1884 et remplissant les conditions indiquées par le présent décret et par le règlement général visé à l'article 9 ci-après, sont admis à occuper un local dans la Bourse du travail ; ils peuvent y établir un bureau de placement gratuit soit pour tous les membres de leur profession, soit pour leurs seuls adhérents.

Art. 3. — Les syndicats légalement constitués adressent leurs demandes d'admission dans les locaux de la Bourse, au préfet de la Seine, qui les transmet à la commission administrative instituée par l'article 10. Celle-ci statue en se conformant au présent décret et au règlement général.

Les demandes d'admission doivent contenir pour les syndicats l'engagement de se conformer aux prescriptions des décrets et règlements qui régissent la Bourse.

Art. 4. — Les syndicats admis à la Bourse du travail s'administrent librement et prennent telles dispositions qui leur paraissent utiles pour tout ce qui concerne l'organisation de leurs bureaux, de leurs réunions ou assemblées, de leurs services de placement gratuit.

Art. 5. — La salle d'embauchage installée dans les bâtiments de la Bourse du travail est ouverte aux patrons, ouvriers et employés de toute profession, syndiqués ou non. Généralement, quiconque aura une demande ou une offre de travail à faire y aura libre accès.

Art. 6. — La grande salle de la Bourse sera réservée aux réunions corporatives et professionnelles des groupes faisant partie de la Bourse du travail et ayant pour objet exclusif l'étude et la défense des intérêts professionnels et économiques des ouvriers. Elle peut être affectée également aux cérémonies intéressant le travail.

Art. 7. — La commission administrative a la faculté d'installer à la Bourse une bibliothèque, un bureau de statistique du travail, et de publier un annuaire et un bulletin de la Bourse du travail contenant exclusivement tous renseignements et informations relatifs au travail et au placement des ouvriers.

La bibliothèque est publique. Un règlement élaboré par la commission administrative et approuvé par le préfet de la Seine en déterminera l'organisation.

Des cours et conférences pourront être institués par la commission administrative. Pour ceux organisés par les syndicats, lorsqu'ils ne pourront avoir lieu dans les bureaux respectifs de ces syndicats, elle statuera sur l'attribution de locaux spéciaux, conformément à l'article 10 ci-après.

Art. 8. — Le préfet de la Seine est chargé de la conservation des immeubles, de la garde et de la surveillance générale de la Bourse centrale et de ses annexes. Il nomme à tous les emplois administratifs, il assure le paiement, le contrôle et la liquidation des dépenses faites sur les crédits inscrits au budget de la ville de Paris, notamment des subventions accordées aux syndicats.

En outre des attributions d'ordre général qui lui sont dévolues par la loi, il veille à l'observation des décrets et règlements qui régissent la Bourse.

Le préfet est représenté à la Bourse par un employé faisant fonction de régissseur.

Art. 9. — Un règlement général, délibéré par le Conseil municipal de Paris, en conformité du présent décret, arrêtera les mesures de détail propres à assurer le bon fonctionnement de la Bourse.

Art. 10. — Il est institué une commission administrative de la Bourse du travail à Paris. Cette commission est composée de quinze membres, élus pour une année, par les délégués des syndicats admis à la Bourse.

La commission administrative est chargée, dans les limites fixées par le présent décret, de l'administration générale de la Bourse du travail et examine toutes les questions relatives à son fonctionnement.

Elle prononce, notamment, en se conformant aux dispositions du décret et du règlement général qui régissent la Bourse, sur l'admission ou l'exclusion des syndicats, sur la distribution des locaux, sur le roulement à établir pour l'attribution des salles de réunion et de la grande salle, sur les plaintes et les réclamations des personnes qui ont accès à la Bourse du travail.

Elle règle la participation des subventions accordées aux chambres syndicales. Elle dirige les services du bureau de statistique et de la bibliothèque. Elle assure la publication de l'annuaire et du bulletin de la Bourse. Elle transmet copie de ses délibérations

au préfet de la Seine. Elle lui adresse tous les ans un rapport sur le fonctionnement et la situation de l'institution. Elle propose tous les ans un projet de budget à soumettre aux délibérations du Conseil municipal.

Art. 11. — La commission administrative peut être dissoute par arrêté du ministre du commerce et de l'industrie. Toutes les fois que la commission administrative a été dissoute, il est procédé à sa réélection dans les deux mois, à dater de la dissolution.

Dans les huit jours qui suivent la dissolution, une délégation spéciale est nommée par arrêté du préfet. Les pouvoirs de cette délégation sont limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente. En particulier, elle ne prononce aucune admission nouvelle et ne peut décider que les exclusions résultant obligatoirement du texte du décret ou du règlement général ; elle ne règle pas la répartition des subventions accordées aux chambres syndicales. Les fonctions de la délégation spéciale expirent de plein droit dès que la commission administrative est reconstituée.

Art. 12. — Le décret du 7 décembre 1895 est abrogé.

On voit, d'après les termes du nouveau décret, que la commission consultative est supprimée et que l'administration de la Bourse du travail est confiée aux syndicats, qui nommeront eux-mêmes une commission administrative composée de quinze membres ouvriers, et renouvelable tous les ans.

Cette commission statuera, au lieu et place du préfet de la Seine, sur les demandes d'admission, sur la distribution des locaux, sur l'affectation des salles de réunion à la Bourse du travail.

Elle est enfin chargée de régler la participation des syndicats aux subventions accordées par le Conseil municipal et d'assurer la publication du bulletin de la Bourse. Néanmoins le décret (art. 9) réserve au Conseil municipal le soin d'établir un règlement général qui déterminera dans les détails les conditions de son application.

C'est, d'ailleurs, le Conseil municipal qui vote les subventions aux syndicats. L'année dernière, ces subventions se sont élevées à la somme de 115,000 francs. Le total du crédit affecté à la Bourse du travail, tant pour les subventions que pour les frais de gardiennage et d'entretien de l'immeuble, était, en 1899, de 300,000 francs.

La fonction du régisseur de la Bourse du travail est maintenue par le nouveau décret.

L'élection des quinze membres ouvriers composant, aux termes du nouveau décret, la commission administrative de la Bourse du travail a eu lieu. Chacun des syndicats et unions de syndicats régulièrement constitués et admis à la Bourse du travail, désigna celui de ses membres qui devait prendre part à cette élection. Un extrait du procès-verbal de la séance dans laquelle ce membre a été choisi, fut déposé entre les mains de M. Dumay, régisseur, qui dressa la liste des électeurs et remit à chacun d'entre eux sa carte électorale.

L'élection des délégués à la commission administrative se fit au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le bureau a été présidé par le doyen d'âge, assisté des deux électeurs les plus âgés après lui et des deux plus jeunes, pris parmi les

électeurs présents. Le scrutin a été ouvert à deux heures du soir et clos à trois heures, le dimanche 19 août.

Deux listes avaient été formées : l'une présentée par l'union des syndicats du département de la Seine ; l'autre, par les syndicats dits indépendants, non adhérents à cette union. La première fut élue au premier tour. Les candidats obtinrent de 90 à 110 voix sur 145 votants, tandis que ceux des indépendants ne recueillaient que de 19 à 37 voix.

Rappelons que cette commission est chargée, dans les limites du décret, de l'administration générale de la Bourse du travail et notamment de prononcer l'admission ou l'exclusion des syndicats, d'attribuer les locaux pour les réunions corporatives et de régler la participation des subventions accordées par la Ville aux chambres syndicales ouvrières.

Voyons maintenant les objections qui furent faites à ce décret libérateur. Réactionnaires et Nationalistes crièrent tous à la désorganisation et à la dictature — les uns accusant Millerand de « préparer le chambardement de la société », — les autres reprochant surtout à Millerand d'avoir fait œuvre sectaire de combat politique et d'avoir confisqué les droits de contrôle du Conseil municipal.

Les *Débats* insistèrent sur le péril qu'il y avait à laisser les organisations ouvrières maîtresses de l'administration de la Bourse. Toujours la théorie conservatrice du frein !

L'*Eclair* insinua qu'en donnant l'autonomie à la Bourse du travail, le gouvernement effectuait, en réalité, une mainmise déguisée sur les syndicats, parce qu'il se réservait le droit de dissolution de la commission administrative, et par conséquent, le droit de peser sur ses décisions par le spectre toujours présent de la dissolution.

Les critiques des *Débats*, de l'*Eclair* et consorts, quoique d'apparence contradictoire, sont cependant justes les unes et les autres jusqu'à un certain point et c'est précisément pour les avoir méritées que le décret Millerand mérite toute notre approbation.

Au fond, la gent réactionnaire et nationaliste est de la même opinion que la gent conservatrice (monarchistes et mélinistes). Aucun d'eux ne veut la liberté pour la classe ouvrière organisée ; et, lorsque les nationalistes crient à la mainmise et à l'oppression gouvernementale, lisez qu'ils se plaignent, non pas de la servitude des syndicats, mais de ce qu'on ait mis le holà à leurs propres velléités d'embauchage et d'ingérence. En effet, les faits sont les faits. L'ancien Conseil et la Bourse du travail avaient sollicité un décret de liberté pour les syndicats. Le gouvernement a tardé à prendre ce décret. Mais supposez que le dit décret ait été rendu avant les élections municipales, personne n'aurait protesté, car le précédent Conseil avait pris sa délibération conforme à l'unanimité. Les conseillers nouveaux ont protesté uniquement parce que les syndicats ont refusé d'entrer en relation avec eux, parce que les syn-

dicats ont rappelé au gouvernement ses promesses ; et ces syndicats n'ont montré tant de hâte pour l'obtention immédiate du décret libérateur, que parce qu'ils savaient que les nouveaux membres de la Commission consultative délégués par la majorité nationaliste feraient de la politique et ne leur laisseraient pas la même latitude, la même liberté de fait que les anciens conseillers.

Il est faux de dire que le décret Millerand soit un décret de circonstance. Il en a peut-être les apparences parce qu'il n'est intervenu que tardivement, après les élections ; mais, en réalité, c'est un décret de droit et qui était dans les intentions du gouvernement. La meilleure preuve en est que la commission chargée de la rédaction du dit décret fut nommée en mars, deux mois avant les élections municipales.

Il est vrai qu'à la dernière séance du Conseil municipal actuel, à la séance du 13 juillet dernier, M. Arthur Rozier ne réussit pas à faire renouveler le vœu du précédent Conseil. Mais le scrutin n'eut pas lieu sur le fond, seulement sur l'urgence. Le fond ne fut même ni discuté, ni contesté ; et l'urgence fut repoussée par ceux-ci sous prétexte qu'ils n'étaient pas suffisamment éclairés, par ceux-là, parce que la question regardait le ministre saisi. « Dites cela à M. Millerand »..... « Si nous renouvelons le vote de l'ancien Conseil, le ministère en tiendra le même compte que le précédent », — par d'autres silencieux, parce qu'informés et machiavéliques, afin de se réserver en tous cas la faculté de la critique. — Si Millerand n'avait pas rendu la liberté aux syndicats, ces messieurs l'auraient signalé à la vindicte ouvrière. Mais Millerand s'exécute, alors ils le livrent à la vindicte du Conseil municipal, pour offense à ses prérogatives.

Cependant, dans le décret, il est deux fois question du Conseil municipal : 1° à l'article 9 qui prévoit un règlement général, délibéré par le Conseil municipal et arrêtant les mesures de détail propres à assurer le bon fonctionnement de la Bourse ; — 2° à l'article 10, où il est dit que la Commission administrative élue par les syndicats propose tous les ans un projet de budget à soumettre au Conseil municipal. — N'y a-t-il pas là de quoi contenter les édiles les plus pointilleux, les plus jaloux de leur droit de contrôler les dépenses créditées par le Conseil municipal. A notre avis, l'article 9 n'était même pas nécessaire, et il peut devenir une source de conflits. La fin de l'article 10 était plus que suffisante, car il permet au comité du budget municipal de se faire donner toutes pièces justificatives du projet de budget spécial préparé par la Commission administrative élue de la Bourse du travail. — Le Conseil municipal subventionne toutes sortes d'œuvres, sur pièces plus ou moins justificatives. Emet-il pour cela la prétention de s'ingérer par des délégués dans l'administration et la gestion des œuvres et sociétés subventionnées ?

L'administration et le contrôle étant deux choses distinctes, il ne résulte pas du fait que le Conseil municipal est privé de sa participation à l'administration de la Bourse du travail qu'il est par là même empêché de contrôler l'emploi des fonds communaux par lui affectés au fonctionnement de la Bourse du travail.

Redonner à la Bourse du travail de Paris les avantages que le décret Mesureur lui avait refusés en 1895, — traiter à nouveau la Bourse du travail de Paris sur le même pied que celles de province ; — appliquer à Paris le droit commun, sérieusement est-ce là de la dictature ?

Autrefois le ministre pouvait dissoudre la commission et la laisser dissoute à jamais. — Désormais, en cas de dissolution, la réélection aura lieu, de droit, dans le délai de deux mois.

Autrefois, le préfet décidait l'acceptation ou le rejet des demandes d'admission des syndicats, l'attribution des locaux pour les réunions, etc... Aujourd'hui le préfet sera un simple agent de transmission et d'enregistrement. Ce n'est plus l'administration qui statue, ce seront les syndiqués élus par leurs pairs.

Enfin la commission de la Bourse du travail ne s'appellera plus commission consultative, mais commission administrative. — Faire d'une commission qui ne pouvait qu'émettre des avis une commission qui administre, c'est-à-dire qui gère et régit souverainement, est-ce là réduire son rôle ? — C'est tout le contraire, dit le sens commun. L'ancienne commission consultative a été émondée de ses fonctionnaires préfectoraux et de ses administrateurs municipaux. Elle a été heureusement muée en une véritable et autonome commission exécutive ouvrière.

ADRIEN VEBER.

Nouveaux Livres déposés aux Bureaux de la REVUE SOCIALISTE

B.-R. BAUMGARDT & Cº, 231 W. First St., Los Angeles, Cal. U. S. A. — H. Gaylord Wilshire : *The Problem of the Trust*, 5 cents.

IMPRENTA Y LIBRERIA ERCILLA, 58 Bandera, Santiago de Chile. — Jean Enrique Lagarrigue : *Lettre à M. Valentin Letelier.*

LIBRAIRIE L. BOREL, 21, quai Malaquais, Paris. — Paul Brulat : *Méryem* (Collection Myosotis), 2 fr.

ARTHUR ROUSSEAU, éditeur du Musée Social (5, rue Las-Cases, 14, rue Soufflot et rue Toullier, 13, Paris) : *Le Congrès international des habitations à bon marché* (du 18 au 21 juin 1900).

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'EDITION (Librairie Georges Bellais), 17, rue Cujas, Paris. — Albert Richard : *Manuel socialiste* (Parti Ouvrier socialiste révolutionnaire [Union Fédérative du centre]), 0 fr. 25. — *Premier Congrès National et International de la Coopération Socialiste* (tenu à Paris les 7, 8, 9 et 10 juillet 1900), 2 fr. 50.

G. STEINHEIL, éditeur, rue Casimir Delavigne, 2, Paris. — Condorcet : *Tableau historique des Progrès de l'esprit humain* (1re partie : Prospectus d'un Tableau Historique. 2e partie : Fragments d'un Tableau Historique), 5 fr.

P.-V. STOCK, éditeur (ANCIENNE LIBRAIRIE TRESSE ET STOCK), 27, rue de Richelieu, Paris. — Paul-Louis Garnier : *La Terre éternelle* (roman philosophique et lyrique), 3 fr. 50.

(Voir aux annonces, feuilles roses I.)

Le Gérant : RODOLPHE SIMON

Suresnes. — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste*, 9, rue du Pont — 3226

Le Congrès Socialiste de Mayence

Le Congrès du Parti socialiste allemand s'est réuni cette année à Mayence, du lundi 17 septembre au vendredi 21. Le dimanche soir, une fête avait été offerte, selon l'usage, aux délégués. Au nom des socialistes de Mayence, le docteur David leur avait souhaité la bienvenue. Après lui, Auer, en l'honneur du vingt-cinquième anniversaire de la fusion des deux fractions socialistes, avait retracé, depuis ses origines, l'histoire du parti, rappelant ses lents progrès du début et la merveilleuse puissance du mouvement depuis le jour où il avait été unifié. Le docteur David et Auer, en prenant la parole, avaient évoqué le souvenir du « Vétéran » récemment disparu, ils avaient dit ce qu'il avait été pour le parti, ce qu'il demeurerait pour lui.

Derrière la tribune, dominant les bustes des trois grands devanciers, Karl Marx, Frédéric Engels et Ferdinand Lassalle, se trouvait, peint à l'huile, deux fois plus grand que nature, le portrait de Liebknecht.

I

RAPPORTS DU COMITÉ DIRECTEUR ET DU GROUPE SOCIALISTE DU REICHSTAG

Les principales questions inscrites à l'ordre du jour du Congrès étaient, en dehors du Rapport du Comité Directeur et du Rapport du Groupe Socialiste du Reichstag, l'Organisation du Parti, le Premier Mai, la Politique mondiale, la Politique des moyens de transports et la Politique commerciale, la Tactique du Parti aux élections des landtags.

Depuis plusieurs semaines le rapport du Comité Directeur et celui du groupe socialiste du Reichstag avaient été publiés. Du rapport du Comité Directeur nous extrairons quelques chiffres. Les recettes du parti ont été, du 1er septembre 1899 au 31 juin 1900, de 311,977 fr. ;

ses dépenses, de 358,500 fr. Parmi les publications de propagande du parti, l'*Almanach du Nouveau-Monde* (Neue Weltkalender) a eu un succès particulier. Il en a été fait, dans plusieurs provinces, des éditions spéciales ; l'une d'elles, destinée au Mecklembourg, au Brandebourg et à la Prusse Orientale, a dépassé 200,000 exemplaires. Le *Journal du Premier Mai* (Maizeitung) s'est vendu à 280,000 exemplaires, *le XVIIIe Siècle* (18. Jahrhundert), à 122,000 exemplaires. Pour les ouvriers de pays étrangers, les ouvriers socialistes allemands ont fait des sacrifices financiers notables : c'est ainsi qu'ils ont réuni au moyen de collectes spéciales, et envoyé aux ouvriers danois, pendant le *lock-out* de l'an dernier, qui a duré quinze semaines et qui s'est terminé par la victoire des ouvriers, 268,266 fr. ; aux mineurs autrichiens en grève, 74,000 fr., etc.

Après que l'assemblée eut entendu le rapport de la Commission de Contrôle et après une discussion générale, le rapport du Comité Directeur fut approuvé. De même, le rapport du Groupe socialiste du Reichstag. A la suite de la discussion de diverses propositions relatives à l'activité parlementaire, l'assemblée adopta deux d'entre elles, invitant le groupe socialiste : la première à déposer immédiatement après la rentrée du Reichstag un projet de loi réclamant la suppression des dispositions relatives à la lèse-majesté ; la seconde, à protester contre la récente interdiction de la langue polonaise dans les écoles de la province de Posnanie, et d'une manière générale contre les persécutions de tout ordre qui font des Polonais, dans l'Empire, des citoyens de seconde catégorie.

II

LA QUESTION DE L'ORGANISATION

L'assemblée aborda ensuite la question de l'organisation. Cette question avait été inscrite à l'ordre du jour du Congrès de Mayence parce qu'une loi de l'Empire, votée depuis le précédent Congrès, avait modifié certaines des conditions auxquelles répondait l'organisation présente du parti. Le parti s'était donné cette organisation au Congrès de Halle, en 1890, après avoir vécu douze ans, — les douze années de régime d'exception, — sans organisation officielle. Sa préoccupation dominante avait été, à cette date, de ne pas tomber sous le coup des lois de plusieurs États de l'Empire, en particulier du Royaume de Prusse, interdisant les coalitions de sociétés politiques.

A cette fin, il avait adopté un système d'organisation, dit *système des personnes de confiance,* dans lequel les camarades des diverses loca-

lités sont reliés au pouvoir central par l'intermédiaire d'individus élus par eux dans des réunions publiques, et qui sont leurs *personnes de confiance* auprès du pouvoir central, comme elles sont les agents du pouvoir central auprès d'eux. Ce système n'empêche nullement l'organisation des socialistes en groupes politiques locaux : ces groupes politiques locaux sont seulement considérés comme ne faisant pas partie intégrante de l'organisation générale du parti. Entre les groupes et l'homme de confiance doit toujours se trouver l'intermédiaire de la réunion publique, intermédiaire qui opère, aux yeux de la loi, la solution de continuité entre les groupes locaux et le pouvoir central. Les éléments de l'organisation établie à Halle étaient les suivants : 1° des personnes de confiance ; 2° un congrès annuel, composé de délégués élus, comme les personnes de confiance, et pour la même raison, en réunion publique; 3° une *direction du Parti* composée de douze personnes et élue par le Congrès ; 4° un journal central, le *Vorwærts*.

Le 11 décembre 1899, une loi impériale annula les dispositions légales inscrites dans les Codes des États particuliers qui interdisaient les coalitions d'associations politiques. La question des modifications à apporter à l'organisation du parti fut aussitôt agitée dans des réunions publiques, dans la presse, dans les groupes. D'accord avec le *Comité Directeur*, le groupe socialiste du Reichstag décida de préparer un projet qui serait soumis au prochain congrès, et constitua, à cet effet, dans son sein, une *Commission d'Organisation*. Le projet élaboré par la Commission fut ensuite discuté en assemblée plénière du groupe. Auer, qui avait déjà été, à Halle, rapporteur pour la question de l'organisation, fut désigné comme rapporteur devant le Congrès.

Après avoir entendu le rapport de Auer, commentant et justifiant le projet de la Commission, le Congrès entra dans une discussion, à laquelle mit fin la nomination d'une commission de vingt-cinq membres. Le projet primitif, légèrement modifié par cette commission, fut ensuite adopté en bloc, après un nouveau rapport de Auer, à une grande majorité. Nous nous bornerons à indiquer, dans les lignes qui vont suivre, quelles ont été, sur les points principaux, les opinions en présence, et à faire connaître les décisions prises par le Congrès.

Sur la question de la forme générale d'organisation, nous trouvons deux tendances extrêmes. Selon les uns, il fallait, usant pleinement de la liberté accordée par la nouvelle loi, faire du parti socialiste une grande association fermée, fortement centralisée, et composée de l'ensemble des groupes socialistes d'Allemagne. Selon les autres, il fallait, en dépit de la loi nouvelle, maintenir dans son intégrité le système des personnes de confiance élues dans les réunions publiques du parti. Les premiers faisaient valoir la force de cohésion et la

puissance financière que gagnerait le parti socialiste à se constituer en association, c'est-à-dire à envelopper tous les groupes socialistes dans les liens d'une seule organisation et à forcer tous ceux qui veulent avoir voix délibérative dans le parti à se faire inscrire dans un groupe. Les seconds faisaient observer que diverses catégories de personnes ne pouvaient faire partie de groupes socialistes : par exemple, les fonctionnaires de l'État, les mineurs, dans certains pays, tels que la Prusse et la Bavière, les femmes, ailleurs, dans le Mecklembourg, en Alsace-Lorraine, les hommes adultes aussi bien que les femmes et les mineurs ; et ils déclaraient que le parti socialiste ne pouvait adopter une forme d'organisation qui écarterait ces catégories de personnes de l'activité du parti, et ferait d'elles, malgré leur meilleur vouloir, malgré leurs convictions, malgré leurs sacrifices et leurs efforts, des camarades de second rang. Les femmes, surtout, firent valoir cet ordre de considération, déclarant que, de même qu'elles avaient, dans le parti, les mêmes devoirs que les hommes, elles devaient avoir les mêmes droits. Puisque, dans plusieurs États de l'Empire, la réunion publique était seule accessible aux femmes, c'était la réunion publique, et non le groupe politique, qui devait servir de support à l'organisation du parti. Il fallait s'en tenir au système des personnes de confiance élues dans des réunions publiques, parce que ce système seul était en accord avec les principes d'égalité inscrits dans le programme du parti.

Le projet de la Commission, projet de conciliation dans la mesure où pouvaient se concilier deux tendances aussi opposées, fut adopté par le Congrès. Disons tout de suite qu'il accordait beaucoup plus à la seconde tendance qu'à la première. En raison des arguments que nous avons exposés, et qui militaient en faveur du système des personnes de confiance, et aussi parce que ce système avait pour lui d'avoir vécu, et d'avoir fait ses preuves, et parce que, sous son couvert, pour ainsi dire, de puissantes organisations locales, et des organisations de province, et des organisations d'État s'étaient développées, qui vivaient, pour le bien général, d'une vie propre, la Commission d'Organisation avait jugé à propos de ne point transformer de fond en comble l'organisation du parti afin de la reconstituer sur un type unitaire, mais de se borner à modifier l'ancien système suivant les facultés nouvelles concédées par la loi du 11 décembre 1899. Conformément à la proposition de la Commission, le Congrès maintint le système des personnes de confiance, mais il décida que les personnes de confiance pourraient être élues dans des réunions publiques du parti ou dans des réunions privées de sociétés politiques. Si les personnes de confiance étaient élues dans des réunions de sociétés, si par exemple une association politique représentait assez bien tous les élé-

ments socialistes d'une localité pour que son président ou tel autre de ses membres pût être élu par elle comme personne de confiance de la localité, l'association se trouverait indirectement incorporée, en quelque sorte, à l'organisation générale du parti. Cette faculté, inscrite dans les statuts, était, à l'intérieur même du système des personnes de confiance, une satisfaction donnée à ceux qui voulaient rattacher les groupes au pouvoir central par les liens les plus étroits. Mais il fut décidé que partout où les femmes n'avaient pas le droit de faire partie de sociétés politiques, le système des personnes de confiance serait maintenu sous sa forme antérieure, c'est-à-dire que les membres des groupes politiques ne feraient pas usage de la faculté que leur reconnaissaient les statuts, et que les personnes de confiance seraient élues, dans des réunions publiques, par les socialistes des deux sexes.

Sur un second point le projet de la Commission modifiait, conformément à la nouvelle loi, l'ancienne organisation. On avait renoncé, à Halle, à faire dépendre la qualité de membre du parti, en même temps que de l'acceptation du programme, d'un concours financier durable. Il avait été dit seulement que, pour être considéré comme adhérent au parti, il fallait « l'aider selon ses forces ». On n'avait pas parlé de concours financier afin d'éviter que les tribunaux ne pussent interpréter une semblable disposition dans le sens du paiement de cotisations à des groupes politiques dont le parti représenterait la fédération. Les coalitions de sociétés politiques n'étant plus interdites, il était maintenant possible d'inscrire dans le texte des statuts ce concours financier : c'est ce que fit la Commission.

Ici encore, nous rencontrons, dans le parti, deux opinions extrêmes, et ici encore nous voyons le projet de la Commission représenter l'opinion moyenne. Les uns demandaient que l'on inscrivît dans les statuts le paiement d'une cotisation uniforme, rigoureusement fixée, de 20 ou 25 pfennigs par mois. Les autres protestaient contre l'inscription d'un concours financier permanent au nombre des conditions de l'appartenance au parti, déclarant qu'il était inadmissible que l'on exigeât d'ouvriers misérables, pour les considérer membres du parti, des versements qu'ils ne pouvaient effectuer.

Le rapporteur de la Commission dit que c'était aux membres des diverses circonscriptions qu'il appartenait de décider quelle devrait être la mesure de ce concours financier; d'autre part, il déclara qu'il était bien entendu qu'un ouvrier dans la misère ne perdrait pas la qualité de membre du parti parce qu'il cesserait de l'aider financièrement ; qu'il s'agissait d'une règle générale, comportant naturellement des exceptions ; mais qu'il importait d'insérer dans les statuts cette règle générale, parce qu'il fallait que les camarades eussent toujours présente à l'esprit cette humble vérité, que « pour mener la guerre il faut de

l'argent, encore de l'argent, et toujours de l'argent ! » — Sur ce point encore, le Congrès adopta le texte proposé par la Commission.

Signalons une dernière modification — celle-ci, purement formelle — que proposa la Commission et qu'adopta le Congrès en raison des libertés accordées par la nouvelle loi. A Halle, on avait formé avec les membres investis du pouvoir exécutif et les membres chargés de les contrôler un seul corps, la *Direction du Parti*. On n'avait pas établi, statutairement, un Comité Directeur et une Commission de contrôle, parce que les tribunaux auraient pu ordonner leur dissolution comme sociétés politiques entretenant entre elles des relations. On avait ainsi, à en juger par les statuts, un organisme étrange : une *Direction du Parti* se contrôlant elle-même. En fait, les pouvoirs du Comité Directeur et de la Commission de contrôle étaient rigoureusement séparés. Ils étaient confondus en droit. Faire de l'état de fait l'état de droit, conformer les statuts à la réalité : à cela s'est réduit, sur ce point, la tâche du Congrès.

Notons en passant que le nombre des membres de la Commission de Contrôle a été élevé, sur la proposition de la Commission d'organisation, de 7 à 9, et que le nombre des membres du Comité Directeur a été élevé, conformément à une proposition issue de l'assemblée, de 5 à 7. La raison de cette dernière augmentation était de donner satisfaction à un vœu des Berlinois, désireux d'avoir leurs représentants au Comité Directeur. La désignation des deux nouveaux membres a été laissée au choix de la Commission de Contrôle.

Le seul point sur lequel les statuts aient subi une modification importante dont la nouvelle loi impériale ne soit pas le principe est celui qui concerne l'exclusion de membres du parti. Dans l'ancienne organisation, le droit de prononcer sur l'exclusion d'un membre appartenait aux socialistes de la localité ou de la circonscription électorale du Reichstag. Il était permis de faire appel, contre ce verdict, à la Direction du Parti et au Comité directeur. D'après le projet de la Commission, c'est au Comité Directeur qu'appartenait ce droit. Avant de prononcer, il devait entendre les socialistes de la localité ou de la circonscription électorale du Reichstag. Contre ce premier verdict, on pouvait faire appel à la Commission de Contrôle et au Congrès. En faveur de cette proposition, le rapporteur de la Commission fit valoir cet argument que le Comité Directeur serait bien plus aisément arbitre impartial que les socialistes de la localité, mêlés le plus souvent eux mêmes aux différends dans lesquels ils sont appelés à être juges. La proposition de la Commission fut repoussée. Il parut à certains qu'il pourrait y avoir un jour danger à ce que le Comité Directeur possédât un pareil pouvoir. D'autres estimèrent que l'exercice du droit d'exclusion ne manquerait pas de valoir au Comité des inimitiés qui ne pour-

raient que nuire aux intérêts du parti. Il fut décidé que « le droit de prononcer sur l'exclusion d'un membre appartiendrait à un jury arbitral composé de trois personnes au moins et convoqué par le Comité Directeur. Celui-ci désignerait le président; les autres arbitres seraient choisis, moitié par ceux qui proposent l'exclusion, moitié par celui qui est frappé par cette proposition ».

III

LE PREMIER MAI. — LA POLITIQUE MONDIALE

Sur la question du premier mai, après un court rapport d'un délégué de Berlin, Metzner, le Congrès adopta à l'unanimité, sans discussion, la motion suivante :

« Conformément aux résolutions des congrès ouvriers internationaux de Paris (1896), de Bruxelles (1891), de Zurich (1893) et de Londres (1889), la démocratie socialiste allemande célèbre le 1er mai comme la fête du travail, consacrée aux revendications de classe du prolétariat, à la fraternité des peuples et à la paix du monde. Le parti considère la cessation générale du travail comme étant la manière la plus parfaite de célébrer le 1er mai. C'est pourquoi le Congrès fait un devoir aux ouvriers et aux organisations ouvrières de préparer pour le 1er mai, en même temps que les autres démonstrations, la cessation générale du travail, et de proclamer la cessation générale du travail partout où elle est possible. »

La question de la politique mondiale retint plus longtemps l'attention du Congrès. Une séance entière lui fut consacrée. C'était Liebknecht qui avait été primitivement désigné par le Comité Directeur comme rapporteur. Singer fut choisi pour le remplacer. Dans son discours, il motiva, en termes d'une grande fermeté, une motion qui peut être résumée ainsi : le but de la politique mondiale ou coloniale dont l'expédition de Chine est un épisode, est de fournir au capital, dans son expansion incessante, de nouveaux domaines d'exploitation. Cette politique consiste à s'approprier violemment des pays étrangers, à subjuguer et à exploiter les populations qui y demeurent; elle produit la démoralisation des peuples conquérants et provoque de perpétuels soulèvements chez les peuples subjugués. En outre, cette politique fait naître des jalousies entre les puissances rivales et contient le germe des conflits internationaux capables d'interrompre par une catastrophe générale la marche de la civilisation. La démocratie socialiste comme ennemie de toute oppression et exploitation

de l'homme par l'homme, élève sa protestation la plus énergique contre cette politique de pillage et de conquêtes. Elle réclame le respect des droits, des libertés et de l'indépendance de tous les peuples de la terre, et déclare qu'aucun d'eux ne doit être initié à la civilisation moderne par d'autres moyens que la parole et l'exemple. Le Congrès déclare en outre : « La politique de guerre pratiquée en ce moment en Chine par l'empire allemand repose sur la passion des conquêtes militaires, sur la soif chauvine de nouveaux territoires, sur la rage de profit de la bourgeoisie. Le parti socialiste d'Allemagne tient cette politique pour exécrable et proteste avec la dernière énergie contre la politique d'aventures et de violences du gouvernement, qui crée de grands dangers pour le peuple et nécessite d'immenses sacrifices en argent et en hommes.

« Le Congrès voit dans l'envoi de troupes en Chine, entrepris sans que la représentation du peuple ait été consultée, et dans les dépenses correspondantes un acte inconstitutionnel et par suite illégal du gouvernement. Le Congrès déclare que le Reichstag doit être immédiatement réuni afin que la possibilité soit donnée aux représentants de la classe ouvrière de stigmatiser la politique absolutiste et la politique de violences du gouvernement, ainsi que la politique antidémocratique des partis qui font mépriser les droits du Parlement en favorisant le développement de l'autocratie gouvernementale. »

Après une discussion au cours de laquelle se firent entendre d'ardentes protestations contre la politique caractérisée dans la motion Singer, celle-ci fut adoptée à l'unanimité.

IV

LA POLITIQUE DES TRANSPORTS ET LA POLITIQUE COMMERCIALE

Après avoir flétri la politique mondiale, le Congrès s'occupa de la politique des transports et de la politique commerciale. La question de la politique commerciale, que le parti avait déjà discutée au Congrès de Stuttgart en 1898, revenait à l'ordre du jour du présent congrès en raison de son actualité : les grands traités de commerce de l'Allemagne devaient venir à terme, les uns en 1902, les autres en 1903, et la question de leur renouvellement était à l'heure présente l'un des plus graves problèmes de la politique générale du pays.

L'assemblée entendit comme rapporteur le jeune théoricien Calwer. Les idées développées par Calwer peuvent se résumer ainsi : L'intérêt général de la classe ouvrière et du mouvement ouvrier, pris dans son

ensemble, commande le nivellement le plus complet possible des conditions de la production et des conditions du travail. De fortes différences de salaires ne peuvent, en effet, manquer de créer des antagonismes à l'intérieur de la classe ouvrière, et de jeter la division dans le mouvement ouvrier. Par suite, le devoir du parti socialiste est de s'employer à la réalisation des mesures propres à favoriser, sur le marché du travail, le nivellement des salaires. Le parti socialiste devra employer les moyens politiques à sa disposition pour entraver le développement d'antagonismes économiques entre ouvriers ou pour combattre et résoudre les antagonismes existants. C'est essentiellement au nom de ces considérations qu'il devra prendre parti dans la question des transports et dans la question de la politique commerciale.

Actuellement, des ouvriers d'une même profession gagnent parfois en Allemagne, dans diverses régions, des salaires extrêmement différents ; c'est ce qui fait qu'à de certains moments, particulièrement pendant les grèves, les uns viennent faire aux autres une concurrence désastreuse. Comment mettre un terme à cette situation ? En facilitant aux travailleurs, par la réduction des tarifs des chemins de fer, les déplacements, et en leur permettant de se rendre si aisément d'un point du territoire à l'autre que le taux des salaires des ouvriers d'une même profession tende à devenir uniforme. — Quant à la politique commerciale, elle devra, conformément aux intérêts communs de l'industrie et des ouvriers, tendre à la liberté des échanges ; mais vis-à-vis de pays qui pratiquent le protectionnisme le plus suivi, comme les États-Unis d'Amérique, le parti socialiste devra renoncer à une intransigeance libre-échangiste qui deviendrait contraire aux intérêts du libre-échange. Tandis que les États-Unis se sont fermés à l'Allemagne, comme au reste du monde, par une muraille de hauts tarifs, ils ont conservé le droit, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée inscrite dans le traité qui règle leurs rapports avec l'Allemagne, d'y importer leurs produits aux conditions les plus avantageuses. Le parti socialiste allemand doit-il, au nom de ses tendances libre-échangistes, consacrer de ses suffrages le maintien de cette situation ? Mais elle a pour conséquence première, les États-Unis se sentant encouragés dans leur protectionnisme par notre complaisance libre-échangiste, que les ouvriers allemands sont réduits à travailler pour les salaires les plus bas afin que les marchandises allemandes puissent, après avoir payé les taxes américaines, être assez bon marché pour trouver encore leur écoulement sur le marché américain ; elle a pour seconde conséquence l'impossibilité où se trouve l'Allemagne de réduire vis-à-vis d'aucun autre pays ses taxes douanières et de se rapprocher ainsi du libre-échange, puisque en vertu de

la clause de la nation la plus favorisée, une pareille réduction se trouverait du même coup accordée aux États-Unis, auxquels il est impossible de concéder, vu leur attitude, de nouvelles faveurs. Le parti socialiste allemand doit se prononcer pour la suppression de la clause de la nation la plus favorisée dans les relations commerciales de l'Allemagne et des États-Unis parce que le maintien de l'état présent ne peut manquer d'empêcher tout progrès dans la voie du libre-échange et de renforcer en Allemagne le mouvement protectionniste.

Après le rapport de Calwer, la discussion s'engagea, avec beaucoup de vivacité, sur deux points, l'un concernant la politique des transports, l'autre, touchant la politique commerciale.

Calwer arrivait au libre-échange par un détour protectionniste, et ce détour protectionniste l'avait conduit fort loin. Il avait été jusqu'à dire : « S'il y a une chose que je ne comprends pas, c'est que l'on n'ait pas depuis longtemps montré les dents aux Américains. » Plusieurs orateurs firent entendre, à la tribune, de véhémentes protestations. « Calwer estime, déclara Rosa Luxembourg, que nous ne sommes pas encore en état de suivre une politique libre-échangiste parce que l'Amérique ne veut pas entendre parler de libre-échange. C'est là le point de vue qui occupe toujours le gouvernement dans les questions de protection ouvrière, c'est un point de vue purement bourgeois. Quant à nous, nous disons : Si nous jugeons qu'une mesure est bonne en principe, nous devons commencer par l'appliquer dans notre propre pays. Calwer se trouve en complète opposition avec le point de vue de notre parti. On ne peut parler ainsi que lorsqu'on se trouve, dans la politique douanière, au point de vue national, non au point de vue international. Nous avons le devoir de prendre en considération, non seulement les intérêts ouvriers nationaux, mais les intérêts ouvriers internationaux, si les déclarations du Manifeste Communiste ne doivent pas demeurer une simple phrase. Nous devons nous demander ce qui est utile aux ouvriers de tous les pays ; nous devons combattre les taxes américaines non seulement dans l'intérêt de notre industrie textile, mais aussi dans l'intérêt des ouvriers américains, car ils ont à en souffrir autant que nous. Les ouvriers américains savent très bien que l'ère protectionniste est liée à l'impérialisme et à la réaction. Ainsi, dans l'intérêt commun, nous devons combattre les droits protecteurs en Amérique et en Allemagne. » Bebel dit de même : « Si nous prenions les idées développées par Calwer pour règle de notre conduite au Reichstag, nous atteindrions le contraire de ce qui est notre but, nous accentuerions les antagonismes internationaux, nous travaillerions pour nos adversaires et nous rendrions de plus en plus difficile une collaboration pacifique avec d'autres peu-

ples, dans le domaine de la politique commerciale, en vue du libre échange comme terme d'une évolution continue. »

Sur ce point, Calwer eut l'appui de Vollmar. « On dit, déclara-t-il, que nous ne devons pas nous placer à un point de vue national, et que nous ne devons avoir en vue que les intérêts ouvriers internationaux. La vérité est que nous devons avoir en vue des intérêts ouvriers nationaux aussi bien que des intérêts ouvriers internationaux. On peut très bien être un bon socialiste et un bon internationaliste, sans avoir besoin de professer que c'est un devoir de demeurer les mains liées en face de n'importe quelle action de l'étranger. »

Sur l'autre point, Vollmar combattit Calwer, qui fut au contraire soutenu, entre autres, par Bebel. En quoi consistait ce second point? Dans la revendication, inscrite dans la motion défendue par Calwer, que les chemins de fer, de *chose d'État,* qu'ils sont aujourd'hui, devinssent *chose d'Empire.* Calwer voyait dans cette mesure un progrès et une condition nécessaire de tout progrès réel dans le service des chemins fer. Vollmar et plusieurs délégués du Sud la combattirent comme devant inévitablement conduire, dans l'état présent des choses, à la mainmise réelle de la Prusse et du gouvernement prussien, sous le nom d'Empire et de gouvernement impérial, sur les chemins de fer de tous les États de l'Empire. Bebel fit valoir en faveur de la mesure proposée cette considération que le parti socialiste, fortement représenté au Reichstag et appelé à le devenir de plus en plus, pourrait exercer une action sur le mode d'administration des chemins de fer, s'ils devenaient la propriété de l'Empire, tandis qu'il est trop peu puissant dans les divers landtags pour être à même d'exercer une semblable action, tant que les chemins de fer appartiendront aux divers États. Bebel montra aussi comment la centralisation des chemins de fer ferait disparaître divers abus qui entravent la rapidité des échanges, et comment, d'une manière générale, la centralisation des chemins de fer était une nécessité économique liée au mouvement général qui entraîne toutes les formes de la vie économique dans le sens de la centralisation.

Le texte de la motion soumise au Congrès par Calwer ne contenait, touchant la politique commerciale, que l'affirmation du but libre-échangiste. Les vues qu'il avait exposées oralement sur les moyens à employer vis-à-vis de pays protectionnistes n'occupaient aucune place dans cette motion. Aussi put-elle être adoptée par ceux-là même qui avaient combattu ces vues. Elle fut adoptée avec quelques amendements, à une grande majorité. Dans son texte définitif, elle réclamait, outre la transformation des chemins de fer en *chose d'Empire,* la réduction des tarifs de chemins de fer pour les personnes et les marchandises, principalement pour les denrées de première nécessité, le développement

du système des voies d'eau, le rejet de tous les droits de douane et de toutes les augmentations de droits de douane, particulièrement de ceux qui frappent les denrées de première nécessité.

V

LA PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS DES LANDTAGS

La dernière question dont se soit occupé le Congrès, celle de la participation aux élections des landtags, et, plus spécialement, aux élections du landtag prussien, est la question pratique qui a fait l'objet, pendant ces dernières années, à l'intérieur du parti socialiste allemand, des plus longues et des plus ardentes controverses.

L'intérêt qu'il y aurait pour le parti socialiste à avoir ses représentants au landtag prussien et à y modifier, selon son pouvoir, le rapport des forces respectives des divers partis, n'a jamais été contesté par personne. Les landtags possèdent, en effet, à côté du Reichstag, des attributions étendues. Une grande partie de la législation fiscale, la législation communale, agraire, minière, l'instruction publique, l'assistance publique, l'hygiène publique, l'administration des chemins de fer, des forêts, des montagnes, de la voirie, des prisons, de la police, l'application du droit d'association et de réunion, l'inspection du travail, le règlement pour les domestiques, etc., sont du ressort, non du Reichstag, mais des landtags.

En raison de la grande importance de ces questions, les socialistes de la plupart des États de l'Empire, après une période d'abstention, se décidèrent à prendre part aux élections pour les landtags, malgré les difficultés que rencontrait le plus souvent cette participation, difficultés telles que l'existence du cens électoral, la nécessité du vote public, la nécessité pour l'élu de prêter le serment constitutionnel, etc. Dès 1879, Liebknecht était élu député au landtag saxon et prononçait, pour entrer dans la maison, la formule sacramentelle : « Je jure devant Dieu de demeurer fidèle à la constitution de l'État, et de poursuivre toujours, dans l'assemblée, selon mon savoir et selon ma conscience, par mes propositions et par mes votes, le bien inséparable du roi et de la patrie. Ainsi Dieu me soit en aide ! » Comme quelques socialistes, entre autres Hasselmann, qui fut depuis exclu du parti, portaient contre Liebknecht et la direction du parti, coupable d'approuver sa conduite, l'accusation de trahison, Liebknecht répondit : « Ce n'est pas nous qui avons introduit dans la constitution le serment de fidélité; si nous nous laissons arrêter par cet obstacle de papier, la tâche de nos adversaires deviendra extraordinairement facile. Aussi

longtemps qu'ils auront la majorité et pourront élever de pareils obstacles, nous serons forcés de disparaître de l'arène politique. »

En 1896, les socialistes avaient 15 représentants au landtag saxon; la majorité de ce parlement jugea que le moment était venu de modifier la loi électorale, et établit le *système des trois classes :* depuis, en dépit de tous les efforts, pas un socialiste ne put être élu.

Le système électoral des trois classes que l'on établissait ainsi dans le Royaume de Saxe était la loi électorale du landtag prussien. Dans ce système, les citoyens sont groupés en trois catégories égales entre elles par la quotité des impôts directs que chacune paie à l'État, inégales — ceci résulte de cela — par le nombre des individus qui les composent. Prenons un exemple : soit une circonscription dans laquelle le chiffre des impôts directs levés par l'État est de 1,000,000 de marks; allons des contribuables qui paient le plus d'impôts à ceux qui en paient le moins, et formons trois groupes fournissant chacun 333,333 marks. Nous aurons ainsi une première classe composée de quelques gros contribuables, une seconde classe, déjà assez nombreuse, de moyens contribuables, enfin une troisième classe, extrêmement nombreuse, de petits contribuables. Les électeurs de chacune de ces classes auront à élire, non pas les députés au landtag, mais des électeurs secondaires, qui éliront les députés, et chaque classe sera représentée par un nombre égal d'électeurs secondaires. Supposons que chaque classe, dans une circonscription donnée, ait 300 électeurs secondaires, la troisième classe, qui est la classe dont font partie les ouvriers, la classe où se trouve la masse des électeurs socialistes, ne pourra être représentée au scrutin définitif que par 300 voix, tandis que les deux classes supérieures, qui correspondent aux classes aisées et riches, aux diverses catégories de possédants, seront représentées par 600 voix. Les électeurs secondaires socialistes, réduits à leurs propres forces, se trouveront dans l'absolue impossibilité de faire triompher une seule candidature socialiste.

Dans ces conditions, les socialistes peuvent-ils, doivent-ils prendre part aux élections?

L'abstention était la loi incontestée du parti lorsque, en 1893, Edouard Bernstein, dans un article de la *Neue Zeit,* posa la question, et se prononça pour la participation.

Les vues présentées par Bernstein étaient dominées par la considération du rôle des landtags, et en particulier du landtag prussien, dans l'ensemble de la vie politique de l'Allemagne. Il montrait comment ils étaient actuellement, en même temps que des institutions spéciales ayant des attributions complémentaires de celles du Reichstag, des pouvoirs communiquant au Conseil fédéral de l'Empire la force

qui lui permet de tenir en échec les décisions du Reichstag, et comment, par suite, il importait, ne fût-ce que pour paralyser la puissance inhibitrice du Conseil fédéral, d'affaiblir le plus possible les positions des partis réactionnaires dans les landtags, et principalement au landtag prussien, le plus important de tous, le plus puissant de tous sur le Conseil fédéral.

En recommandant la participation aux élections du landtag prussien, Bernstein avait en vue, en même temps que le renforcement des partis bourgeois d'opposition, l'introduction de représentants du parti socialiste dans ce parlement. Comment, dans le système des trois classes, des socialistes pourraient-ils être élus ? Au moyen de compromis électoraux. Les socialistes joindraient leurs suffrages, par exemple, à ceux des libéraux, pour faire passer, contre les conservateurs, une liste de libéraux et de socialistes. La coalition des voix socialistes de la troisième classe et des voix libérales de la seconde assurerait le succès commun des candidatures des deux partis. Voyant dans le compromis la condition nécessaire de l'élection de candidats socialistes, Bernstein acceptait, très ouvertement, le compromis. « S'il est vrai, déclarait-il, que pour la Démocratie Socialiste les compromis soient funestes et condamnables, il ne reste qu'à s'en tenir à jamais et en toutes circonstances, en ce qui concerne les élections au landtag prussien, à la vieille tactique d'abstention.

« Mais je ne suis pas convaincu que tous les compromis soient funestes et condamnables. Je sais dans l'histoire trop de cas où des partis, des partis radicaux, ont accepté des compromis sans avoir été dupés ni avoir subi dans leur âme quelque dommage. Tout dépend de la nature du compromis et des circonstances. Si par un compromis je puis procurer à la cause que je sers un avantage considérable sans mettre d'aucune façon en péril l'indépendance, la foi aux principes et l'avenir de mon parti, je serais à mes yeux un misérable infirme si, par crainte du discrédit qui s'attache pour bien des gens au mot de compromis, je me refusais à un compromis salutaire. Un compromis n'est, à mes yeux, condamnable que s'il fait oublier pour des avantages momentanés les intérêts de l'avenir, s'il conduit à l'abandon ou seulement à l'effacement des principes. Mais il est ridicule de dire que cela soit la suite nécessaire de tout compromis. La Démocratie Socialiste allemande a maintes fois voté, aux élections de ballottage du Reichstag, pour tels candidats non socialistes qui s'engageaient à soutenir certaines revendications politiques et économiques : démocrates bourgeois, libéraux de gauche, membres du centre catholique. C'étaient bien là aussi des compromis, sinon écrits, du moins — et ceci n'était que plus grave — tacites... Plus un parti est fermé, conscient de ses fins, éprouvé à la lutte, et plus il peut en toute tranquillité, le cas

échéant, et dès que les conditions mentionnées plus haut sont réalisées, accepter un compromis. »

Par le compromis, le parti socialiste peut faire pénétrer au landtag prussien un certain nombre de ses représentants ; par son intervention dans la lutte électorale, il peut modifier profondément, dans le sens de ses intérêts, la constellation des partis à l'intérieur de ce parlement. A ce double titre, Bernstein concluait à l'intervention. « Là où les forces des partis bourgeois ne sont pas dès aujourd'hui à peu près égales, expliquait-il, la participation de la Démocratie Socialiste aux élections exercerait une action considérable en faisant qu'aucun de ces partis n'ait la majorité absolue des suffrages d'électeurs secondaires, si bien que le résultat dépendrait du vote des électeurs secondaires socialistes. Nous nous trouverions disposer de cette façon du sort de cent mandats ou plus. Nous avons donc la possibilité d'exercer sur le landtag une influence telle que j'estime que c'est un véritable devoir pour nous d'étudier avec le plus grand sérieux les moyens de l'exercer. Car ce que nous *pouvons,* de manière à influencer en notre sens la marche des choses, nous *devons* le faire. Cet impératif catégorique est le principe vital de la Démocratie Socialiste » (1).

La question posée par Bernstein fut inscrite à l'ordre du jour du Congrès général du parti tenu à Cologne du 22 au 28 août. Après avoir entendu un rapport de Bebel, et après une courte discussion au cours de laquelle personne ne prit la parole dans le sens de Bernstein, l'assemblée vota à l'unanimité, sur la proposition de Bebel, la motion suivante :

« Considérant que le système électoral des trois classes, qui, selon l'expression même de Bismarck, est le plus misérable de tous les systèmes électoraux, rend impossible à la Démocratie Socialiste de prendre part *d'une manière indépendante* aux élections pour le landtag prussien ;

« Considérant en outre qu'il est contraire aux principes observés jusqu'ici par le parti aux élections de s'engager dans des compromis avec des partis ennemis, parce que ceux-ci conduiraient nécessairement à la *démoralisation,* aux querelles et à la discorde dans ses propres rangs ;

« Le Congrès déclare :

« C'est le *devoir* des membres du parti en Prusse de *s'abstenir entièrement* de prendre part aux élections pour le landtag sous le régime électoral actuel.

« Le Congrès décide en outre :

« Considérant que les systèmes électoraux des divers États de

(1) *Die Neue Zeit.* XIe année, 2e vol. (1892-93), n° 52, pp. 775-776.

l'Empire forment une vraie carte d'échantillons de lois électorales réactionnaires, et que, en particulier, le caractère ploutocratique du système électoral des trois classes en Prusse y rend impossible à la classe ouvrière d'avoir ses représentants au landtag,

« Le Congrès invite les membres du parti à organiser, dans les divers États, une propagande étendue et énergique en faveur de l'introduction du droit de suffrage universel, égal, secret et direct pour les landtags, dans le sens de la revendication de notre programme. »

La dernière partie de cet ordre du jour fut observée d'une manière défectueuse; des meetings de protestation contre les lois électorales des landtags furent tenus de divers côtés, mais il n'y eut pas de mouvement d'ensemble. Au contraire, la première partie fut religieusement observée : dans aucune circonscription, en 1893, le parti ne prit part aux élections du landtag prussien.

La question posée par Bernstein était universellement oubliée, lorsque, quelques années après le Congrès de Cologne, les événements la ramenèrent à l'ordre du jour des délibérations du parti, et la placèrent au premier plan de ses préoccupations.

En 1896, il apparut que le système des trois classes, sur la disparition duquel on avait spéculé à Cologne, était encore bien solide, puisque, en même temps qu'il se maintenait en Prusse, il s'installait dans le Royaume de Saxe. En 1897, les délibérations du landtag prussien sur une proposition de loi tendant à apporter les restrictions les plus graves au droit d'association et de réunion, et le sort de cette proposition, rejetée, après une campagne de réunions populaires qui s'étendit sur tout le pays et dura plusieurs mois, par une majorité de huit voix seulement, amenèrent bien des socialistes à cette opinion que la tactique d'abstention suivie jusqu'ici aux élections pour le landtag prussien n'était peut-être pas le meilleur moyen de servir les intérêts du parti. Par cette abstention du socialisme de plus en plus puissant dans le pays, autant que par les préoccupations parlementaires du mouvement agrarien, et par le grand développement pris par ce mouvement, la puissance des partis conservateurs, à l'intérieur du landtag prussien, s'était accrue d'une manière continue aux dépens des partis bourgeois d'opposition. Corrélativement, le gouvernement manifestait de plus en plus la tendanee à élargir les attributions des landtags au détriment du Reichstag, issu du suffrage universel.

Le parti socialiste devait-il, pouvait-il continuer à s'abstenir ?

De divers côtés, l'idée de la participation aux élections se fit jour. Bebel éleva la voix, et devint l'ardent apôtre de la participation. Au nom du respect des principes, dans les milieux étendus, et, à Berlin, avec une âpreté extraordinaire, des protestations se firent

entendre contre la tactique de participation prônée par Bebel. Liebknecht fut le véhément avocat de l'abstention.

Les prochaines élections au landtag prussien devaient avoir lieu en 1898. Après de longues et vives discussions dans la presse, dans les réunions publiques, dans les réunions des groupes du parti, la question de la participation fut inscrite à l'ordre du jour du Congrès qui se tint à Hambourg du 3 au 9 octobre 1897. Elle y fut traitée avec une grande ampleur. Deux rapporteurs avaient été désignés : Auer, qui soutint la thèse de la participation, et Liebknecht, qui défendit la thèse opposée. Après trois séances de délibérations, une motion de Bebel, soutenue par Auer, fut votée dans l'une de ses parties; l'autre partie fut écartée par le vote d'un amendement qui restreignait considérablement la portée de la motion. Voici le texte qui fut voté par l'assemblée. L'amendement en forme la dernière phrase : « La participation aux prochaines élections pour le landtag est commandée partout où la situation la rend possible aux membres du parti. Sur la question de savoir si la participation est possible dans telle ou telle circonscription les socialistes de la circonscription en question décident selon les conditions locales. Les compromis et les alliances avec d'autes partis sont interdits. »

La résolution votée à Hambourg, loin de faire cesser la querelle, ne fit que l'aviver. Examinée de près, elle ne donnait satisfaction à personne; elle plaçait les membres du parti dans une situation dont il était impossible qu'ils ne ressentissent pas le besoin de sortir, en un sens ou en l'autre, ou plutôt, les uns dans un sens, et les autres dans l'autre. L'ordre était donné de prendre part aux élections partout où cela était possible : mais comment les partisans de la participation pouvaient-ils être satisfaits d'une participation qui, vu l'interdiction des compromis, ne pouvait aboutir à l'élection d'aucun socialiste? Il était interdit de faire des compromis : mais quel intérêt pouvait avoir, pour les adversaires des compromis et des alliances, une participation dont il n'y avait pas à attendre d'autres résultats que l'élection de candidats non socialistes. Les adversaires des compromis devaient tendre à l'abstention complète, les partisans de la participation devaient tendre au compromis. La satisfaction partielle donnée par le Congrès à chaque partie n'avait fait qu'accroître ses convoitises. La lutte reprit aussitôt après.

Un an plus tard, lorsque le parti se réunit à Stuttgart, elle durait encore. Le Congrès fut tenu du 3 au 8 octobre. Les élections devaient avoir lieu peu de temps après. A cette heure, au moment où allait commencer la période électorale, on estima de part et d'autre qu'il était de l'intérêt du parti, en présence du conflit aigu qui le divisait,

de renoncer à toute mesure générale. Au reste, le parti avait à se préparer à la lutte contre le projet de restriction du droit de coalition récemment annoncé par l'Empereur en un discours retentissant, et il importait d'effacer le plus possible les antagonismes afin d'opposer à l'ennemi l'unité de toutes les forces socialistes. En une motion de conciliation, le Congrès déclara « que la participation aux élections du landtag prussien n'était pas commandée dans toutes les circonscriptions », et laissa « aux camarades des diverses circonscriptions le soin de prononcer ». Il régla seulement les conditions de la participation « au cas où il s'agirait d'appuyer des candidats bourgeois d'opposition » : il faudrait exiger d'eux l'engagement de demander l'introduction du suffrage universel, égal, direct et secret dans les élections au landtag, et de combattre au landtag toutes les mesures propres à diminuer ou à supprimer les droits actuellement possédés par le peuple.

C'est conformément aux dispositions de cet ordre du jour que l'on prit part dans un certain nombre de circonscriptions, quelques semaines après le Congrès, aux élections du landtag prussien. Grâce à l'intervention des socialistes, quelques conservateurs furent battus.

Les élections ne marquérent pas le terme des débats relatifs à cette question. Un fait étranger à la Prusse vint même leur donner une extraordinaire acuité. Peu de temps après les élections au landtag prussien eurent lieu les élections au landtag bavarois : les socialistes bavarois, pour obtenir plus de sièges, avaient fait des compromis électoraux. Contre le parti national-libéral, représentant de la grande industrie et de la haute finance, ils s'étaient alliés au parti du centre catholique, et avaient formé des listes communes de candidats.

Le Congrès tenu à Hanovre du 9 au 14 octobre 1899, dont l'objet essentiel devait être la discussion de la question Bernstein, examina aussi, au cours de cette discussion, la question des compromis de Bavière, et, d'une manière générale, celle des alliances avec des partis bourgeois. Nous extrayons de la motion générale qui fut adoptée la partie suivante touchant les alliances : « Pour arriver au but, était-il déclaré, le parti utilise tous les moyens qui, tout en se conciliant avec ses principes fondamentaux, lui promettent le succès. Sans se faire d'illusion sur l'essence et le caractère des partis bourgeois, représentants et défenseurs de l'ordre politique et social actuel, elle ne refuse pas, dans tel ou tel cas donné, l'action combinée avec certains d'entre eux, qu'il s'agisse d'accroître les forces du parti aux élections, d'étendre les droits et les libertés politiques du peuple, d'améliorer d'une manière sérieuse la condition sociale de la classe ouvrière, de favoriser l'accomplissement de devoirs de civilisation, ou de combattre des projets hostiles à la classe ouvrière et au peuple. Mais le

parti garde partout, dans son activité, toute son autonomie et son indépendance et ne considère chaque succès qu'il remporte que comme un pas qui le rapproche du but final. »

Implicitement, la motion du Congrès de Hanovre approuvait la participation aux élections du landtag prussien. Mais les adversaires de la participation contestèrent cette signification implicite de cette motion. C'est pour cette raison que la question de la participation aux élections des landtags fut portée à l'ordre du jour du Congrès de Mayence.

Le rapporteur fut Bebel : en termes énergiques il plaida la cause de la participation, et de la participation avec compromis. « Il faut, déclara-t-il, que nous fassions au moins une fois un essai sérieux pour gagner du terrain au landtag prussien, et comme cela ne nous est pas possible si nous restons isolés, il faut que nous agissions en commun avec les éléments des partis bourgeois avec lesquels on peut concevoir une action commune sur le terrain politique et aussi dans certaines questions économiques, et qui sont disposés à donner leur voix à un candidat de notre parti à la condition que nous les aidions à faire élire leurs candidats. Ce qui en fait s'est déjà produit en Bavière et dans le Pays de Bade, nous devons le renouveler en Prusse. » Les socialistes de Saxe, ajoutait Bebel, devront aussi, malgré le système des trois classes, et dans les mêmes conditions que les socialistes prussiens, prendre part aux élections. « Ceux de nos camarades saxons qui, contrairement aux décisions de la Conférence du Pays, n'ont pas participé aux élections doivent, eux aussi, être tenus, à l'avenir, d'y participer : il faut qu'ils se soumettent à la règle générale. Nous ne devons pas admettre qu'il appartienne à telle ou telle circonscription particulière de décider si elle respectera ou non les décisions du Congrès du parti ou des Conférences de Pays. C'est le devoir de la minorité de se soumettre, quelque désagréable que cela lui soit. »

La thèse défendue par Bebel était, en son sens, très radicale. Non seulement il demandait la participation, et la participation universelle, et la participation avec compromis, mais il voulut que le vote pour des candidats non socialistes fût autorisé même aux élections du premier degré, c'est-à-dire que les électeurs primaires socialistes pussent voter pour des électeurs secondaires non socialistes, lorsque des électeurs secondaires socialistes n'auraient pas de chances d'être élus. Afin qu'aucune voix ne se perdît, il plaçait l'alliance électorale non seulement au second degré, mais au premier. Bebel donnait ainsi la formule d'alliances et de compromis qui permettait aux forces du parti socialiste de fournir, dans la lutte électorale, leur maximum d'effet utile.

A cette conception rationnelle, réaliste, et, en quelque sorte, mécanique, du rôle du parti aux élections, les partisans de l'abstention — les Berlinois étaient à leur tête — opposèrent des arguments d'un tout autre caractère, des arguments moraux. « L'entrée de socialistes au landtag prussien n'est possible, dit Singer, qu'avec l'aide de partis bourgeois; eh bien ! — le mot que je vais prononcer ne va certainement pas à l'adresse de Bebel ; je le connais trop bien — je ne veux pas entrer dans la voie du maquignonnage politique ; le désavantage des alliances que nous pouvons conclure avec les partis bourgeois en vue d'atteindre quelques mandats de députés au landtag n'est pas compensé par les avantages résultant de la présence de quelques élus socialistes au landtag. L'abandon du principe qui a rendu grand le parti, l'abandon du principe que nous devons obtenir nos succès politiques avec nos seules forces, me paraît constituer un danger beaucoup trop grand pour être contrebalancé par le gain de quelques mandats. » Le grand argument invoqué par les adversaires de la participation était celui-ci : En demandant à nos électeurs de voter, aux élections du landtag, pour des candidats bourgeois d'opposition, pour des libéraux par exemple, alors qu'aux élections du Reichstag nous leur demandons de voter pour nous, contre ces candidats bourgeois, nous jetons la confusion dans leur esprit. Quelques-uns ajoutaient : pourquoi faire voter pour des libéraux ? Les libéraux valent-ils mieux que les conservateurs ? Au point de vue des ouvriers, entre un conservateur et un libéral il n'y a pas de différence. Les libéraux sont même quelquefois pires.

Un amendement soumis au Congrès par un partisan de la participation, le docteur Quarck, demandait que le parti présentât au suffrage des électeurs primaires des candidats socialistes, les alliances et compromis ne devant se faire qu'aux élections du second degré, entre électeurs secondaires. Un grand nombre de partisans de la participation se rallièrent à cet amendement ; mais c'est du point de vue général de la tactique des alliances et des compromis que fut menée la lutte contre les abstentionnistes. Divers orateurs répétèrent ce que dit le docteur Quarck : « L'argument de la confusion, que l'on nous répète à satiété, constitue pour les masses qui votent pour nous un certificat d'indigence mentale qu'elles ne méritent pas. Nos électeurs savent fort bien pourquoi aux élections du Reichstag ils votent pour un socialiste et aux élections du landtag pour un libéral, *pour le moindre mal,* exactement comme ils le font au second tour de scrutin des élections pour le Reichstag. » « Soyez sans inquiétude, dit dans le même sens un autre délégué, nos camarades comprendront : ils ne sont pas des enfants. »

Après la discussion, Bebel, rapporteur, dans son discours de clôture, répondit aux objections. « Singer ne veut pas s'engager dans un

maquignonnage politique. Certes, cela est un vilain mot, qui nous vient du pays agricole de Bavière. On parle de compromis avec un certain mépris. Mais qu'est-ce qu'un compromis? C'est l'engagement pris avec quelqu'un de se donner un mutuel appui afin d'obtenir quelque chose que l'on ne peut obtenir par ses propres forces. Eh bien, la situation est telle en Prusse que nous donnons nos voix au parti progressiste, ou à la démocratie bourgeoise, ou à la gauche du centre catholique non pas pour leurs beaux yeux, mais dans l'intérêt propre de notre parti, afin de renforcer l'opposition au landtag prussien et d'empêcher le vote de lois par lesquelles nous sommes les premiers frappés. D'un autre côté, nous demandons que les forces que nous jetons dans la balance obligent aussi l'autre partie à nous soutenir, de manière à ce que nous obtenions, nous aussi, des députés. En cela nous ne stipulons rien touchant les autres actions du parti ni touchant notre programme... Un grand nombre d'orateurs ont dit, — cet argument n'est pas nouveau, — que l'on ne pouvait exiger des camarades — entendons : par suite de leur défaut de culture politique — qu'ils fissent cause commune aux élections avec des partis bourgeois, que l'on égarait ainsi les électeurs. Mais je dis : si, aux élections pour le Reichstag, après une lutte longue et passionnée, pendant laquelle nos candidats ont combattu les candidats bourgeois d'opposition, nous demandons à nos électeurs, au second tour de scrutin, quand nous sommes tombés, de voter, huit jours après la première bataille, alors qu'ils sont encore échauffés par la lutte qui vient d'avoir lieu et par le souvenir tout frais des attaques réciproques; si nous leur demandons alors de voter pour le candidat bourgeois que nous considérons comme étant le moindre mal; si d'ailleurs il nous est donné de constater qu'il n'y a pas de parti qui soit aussi discipliné que le nôtre, et si nous pensons quand même que nous ne pourrions pas demander cela, aux élections du landtag, aux masses électorales qui votent pour nous, nous portons par là sur nos électeurs un jugement immérité... J'affirme qu'il n'y a pas de catégorie d'électeurs qui ait, d'une manière générale, une culture politique aussi forte que celle qui constitue le parti socialiste. J'affirme que la classe ouvrière allemande dépasse de beaucoup, en culture politique, la bourgeoisie. Et parce qu'il en est ainsi et que l'expérience a enseigné que de semblables électeurs savent très bien comprendre les différences, nous pouvons compter sur eux aux élections pour le landtag... »

Après le discours de Bebel, on passa au vote sur les propositions et amendements. Une motion tendant à accorder aux diverses circonscriptions le droit de décider si elles prendraient part aux élections, fut repoussée à une très forte majorité. L'amendement Quarck, d'après lequel le parti devait présenter aux suffrages des électeurs primaires des

électeurs secondaires socialistes, fut adopté. Un amendement interdisant les alliances électorales avec des partis bourgeois en vue de faire triompher des listes communes, fut repoussé par 137 voix contre 93, si bien que les alliances et compromis étaient permis aux élections du second degré. Les électeurs primaires seraient toujours invités à voter pour des électeurs secondaires socialistes; mais les électeurs secondaires socialistes pourraient faire des alliances et compromis avec les électeurs secondaires d'autres partis. Le texte de la motion défendue par Bebel fut définitivement adopté par 163 voix contre 66, sous la forme suivante : « Le Congrès décide : Dans tous les États allemands dans lesquels existe le système électoral des trois classes, les membres du parti sont tenus, aux prochaines élections, de prendre part à la campagne électorale avec leurs propres électeurs secondaires. Pour les élections au landtag de Prusse, le Comité Directeur du parti forme le Comité électoral central. Les membres du parti des diverses circonscriptions ne doivent pas prendre d'arrangements avec des partis bourgeois sans son assentiment. »

Il est aisé de mesurer le chemin parcouru par le parti socialiste allemand du Congrès tenu à Cologne en 1893 au Congrès de Mayence. Mais il importe de dire, afin d'éviter toute fausse interprétation, afin que l'on ne se méprenne pas sur le sens et la portée exacte de cette évolution, que parmi ceux qui furent, depuis 1897, les plus énergiques partisans de la participation, se trouvent quelques-uns des plus irréductibles adversaires de la doctrine critique et des vues évolutionnistes défendues dans ces dernières années par Bernstein. Déjà l'an dernier, au Congrès de Hanovre, le parti, en même temps qu'il rejetait la critique et l'évolutionnisme de Bernstein, reconnaissait la légitimité d'alliances momentanées avec des partis bourgeois. Cette année, à Mayence, dans la question de la participation aux élections sous le régime des trois classes, il s'est prononcé pour les alliances et les compromis. Que l'on songe que c'est le même homme — Bebel — qui préconisait cette année, comme rapporteur, la tactique de participation, d'alliances et de compromis, et qui, l'an dernier, comme rapporteur également, défendait contre la critique de Bernstein la doctrine du parti; que, d'une manière générale, on rapproche des décisions de Mayence, celles de Hanovre, et l'on se rendra compte que l'on peut trouver, chez les mêmes hommes, un inébranlable attachement aux principes et une intelligence ouverte à toutes les nécessités de la politique pratique.

Ce n'est pas le moindre enseignement que puisse nous donner, à cette heure, le parti socialiste allemand.

EDGARD MILHAUD.

LES

Théories des Facteurs dominants

DANS L'HISTOIRE

I

Les théories scientifiques de l'histoire ont pour base commune l'étude des faits. Les innombrables faits qui influencent ou déterminent l'évolution historique se réduisent, dans une classification rationnelle, à trois grandes catégories bien distinctes. C'est d'abord l'influence du sol, du climat, de l'aspect général de la nature, des propriétés physiques et chimiques de la matière. En un mot, c'est le facteur physique ou géographique. Viennent, en seconde ligne, les propriétés purement animales et humaines : les besoins, les passions, les idées, les intérêts, les opinions. Cette catégorie de faits forme ce qu'on peut appeler le facteur physiologique et psychique. Enfin la combinaison de ces deux catégories de faits donne naissance à un facteur nouveau qui, par l'importance qu'il a prise dans la sociologie moderne, mérite, dans notre classification, une place à part. C'est le facteur *social* ou *historique*. Institutions sociales de toute sorte : régimes économiques, politiques, juridiques et autres; la famille; usages, coutumes et lois ; traditions linguistiques, artistiques, religieuses, tout cela forme le contenu extrêmement changeant et instable du facteur social ou historique dont le rôle est d'une importance considérable pour l'évolution. La nature, l'homme, l'histoire, voilà les grandes sources où une philosophie de l'histoire employant la méthode scientifique et se basant sur des faits vérifiables, peut puiser des éléments d'explication pour le grand problème de l'évolution. Hors de la nature, de l'homme et des formes historiques de la vie collective, il ne reste que les facteurs surnaturels, le dieu des providentialistes, l'idée souveraine de Hegel ou « Sa Majesté le Hasard » de Frédéric II. Le terrain des recherches philosophiques concernant l'histoire se trouve ainsi suffisamment délimité. Pour comprendre notre destinée historique, nous n'avons donc besoin ni d'une Providence, ni d'êtres non

moins mystérieux et aussi inconnus qui s'appellent Idées, ni d'une violation inexplicable des lois qui régissent la marche naturelle des choses. L'étude attentive et constante de la nature, de l'homme et de son passé suffit.

Aussi voyons-nous se former, dans les tentatives nombreuses des théoriciens de l'évolution, trois grands courants correspondant exactement aux trois catégories de faits désignés plus haut. La conception physico-climatologique, que nous appellerons tout simplement la *conception géographique* de l'histoire, a pour point de départ la nature dite extérieure, à l'aide de laquelle elle cherche à expliquer le devenir historique. La conception physiolo-psychologique, pour expliquer le phénomène historique, interroge l'homme, ses besoins, ses passions, ses idées, ses intérêts ou ses opinions. Enfin, la conception historico-sociale, la dernière venue, cherche dans le milieu social et historique, dans les formes déterminées de la vie collective (famille, état, propriété, mode de production, législation) le mot de l'énigme. Toutes les théories de l'histoire connues, depuis celle de Vico jusqu'à celle de Karl Marx, se réduisent, en dernier lieu, à ces trois conceptions fondamentales que nous allons analyser aussi brièvement que possible.

II

La conception géographique de l'histoire est la plus ancienne. Nous en trouvons déjà une ébauche chez Platon et Aristote, surtout chez ce dernier. Voici, à ce sujet, dans la *Politique* (l. IV, ch. VII), quelques-unes des idées, vraiment remarquables pour le temps où elles furent émises, que développe Aristote.

« Les peuples qui habitent les climats froids, les peuples d'Europe sont en général pleins de courage ; mais ils sont certainement inférieurs en intelligence et en industrie ; et s'ils conservent leur liberté, ils sont politiquement indisciplinables, et n'ont jamais pu conquérir leurs voisins. En Asie au contraire, les peuples ont plus d'intelligence, d'aptitude pour les arts ; mais ils manquent de cœur, et ils restent sous le joug d'un esclavage perpétuel. La race grecque, qui *topographiquement* (ὥσπερ μεσεύει κατὰ τοὺς τόπους) est intermédiaire, réunit toutes les qualités de deux autres. Elle possède à la fois l'intelligence et le courage. Elle sait en même temps garder son indépendance et former de bons gouvernements, capable, si elle était réunie en un seul État, de conquérir l'univers. »

Hippocrate consacre tout un traité aux influences climatériques qui auraient déterminé la différence existant entre les peuples de l'Asie et ceux de l'Europe. Il est intitulé : *De l'air, de l'eau, des lieux*. On

croirait parcourir l'*Histoire de la Civilisation* de Thomas Buckle, en lisant chez le « père de la médecine » le passage suivant : « Une perpétuelle uniformité entretient l'indolence ; un climat variable donne de l'exercice au corps et à l'âme ; or, si le repos et l'indolence nourrissent la lâcheté, l'exercice et le travail nourrissent le courage » (1). Nous nous abstenons de multiplier les citations d'Hippocrate, pourtant très curieuses, au point de vue de l'ancienneté de la conception physico-géographique.

Bodin écrit : « Il y a presque autant de variétés au naturel des hommes qu'il y a de pays ».

Montesquieu exprime la même idée avec plus de précision. « Vous trouverez, dit-il, dans les pays du Nord des peuples qui ont peu de vices, assez de vertus, beaucoup de sincérité et de franchise. Approchez les pays du Midi, vous croirez vous *éloigner de la morale même;* des passions plus vives multiplieront les crimes : chacun cherchera à prendre sur les autres tous les avantages qui peuvent favoriser ces mêmes passions. Dans les pays tempérés vous verrez les peuples inconstants dans leurs manières, dans leurs vices mêmes et dans leurs vertus ; le climat n'y a pas une qualité assez déterminée pour les fixer eux-mêmes. »

Voltaire n'est pas moins décisif. Il écrit : « Le physique de l'Inde différant en tant de choses du nôtre, il fallait bien que le moral différât aussi ».

Herder, un des initiateurs de la conception géographique, croit que la philosophie de l'histoire ne méritera son nom que lorsqu'elle aura pour point de départ l'étude du système planétaire. Car, dit-il, la nature de l'homme est sujette aux mêmes lois que tous les phénomènes naturels qui, à leur tour, dépendent tous du système planétaire. D'ailleurs, tous les partisans de cette conception partent de cette idée on ne peut plus juste mais incomplète, que l'homme forme une partie de la nature et en est le couronnement.

A notre époque, c'est Thomas Buckle qui a cherché à donner à la conception géographique une base scientifique solide. A l'influence du sol et du climat, il ajoute celle de l'aspect général de la nature. Il cherche à établir une relation étroite entre ce facteur et notre imagination, créatrice des idées religieuses. Il ajoute également la nourriture comme facteur de la civilisation.

Dans les deux premiers chapitres de son livre, il réunit, d'une façon magistrale, un ensemble de preuves pour établir les deux faits suivants : « Le premier fait est que, dans les civilisations en dehors de l'Europe, les forces de la nature ont été bien plus grandes que dans les

(1) Hippocrate. Œuvres, trad. de Littré.

civilisations de l'Europe. Le second fait est que ces forces ont produit un mal immense ; et que, tandis qu'une partie de ces forces ont causé une distribution inégale de la richesse, une autre partie a causé une distribution inégale de la pensée, en concentrant l'attention sur des sujets qui enflamment l'imagination. Autant que peut nous guider l'expérience du passé, nous pouvons dire que, dans toutes les civilisations extra européennes, ces obstacles furent insurmontables ; et il n'est, assurément, aucune nation qui les ait encore franchis. Mais l'Europe étant construite sur un plus petit plan que les autres parties du monde, placée aussi dans une région plus froide, ayant un sol moins exubérant, un aspect moins imposant, et déployant dans tous ses phénomènes une faiblesse beaucoup plus grande, il fut plus facile à l'homme d'écarter les superstitions qne la nature suggérait à son imagination ; il lui fut également plus facile d'effectuer — non, certes, une juste division des richesses — mais du moins quelque chose s'en rapprochant plus qu'il n'était praticable dans les pays plus vieux. D'où il résulte qu'en considérant dans son entier l'histoire du monde, la tendance a été, en Europe, de subordonner la nature à l'homme ; hors d'Europe de subordonner l'homme à la nature. »

Un autre écrivain anglais va plus loin. Freeman, dans sa *Method of historical Study,* demande que l'on interroge les géologues pour bien comprendre l'histoire. « Le processus géologique qui a donné naissance aux célèbres collines près du Tibre, moins élevées et plus rapprochées les unes des autres que celles du Latium, a déterminé pour toujours la destinée du monde. »

III

La conception géographique, dans le cours de son développement, provoque toute une révolution dans la philosophie de l'histoire, en la transformant radicalement. Elle y introduit les notions de loi et de régularité. Elle lui donne le caractère positif d'une science de la nature. En effet, en constatant la dépendance de l'homme et de la société avec la nature, le sol et le climat, la conception géographique introduit dans le domaine de l'histoire les mêmes lois exactes qui régissent les phénomènes naturels accessibles à l'observation et à l'expérience. Les lois de la nature deviennent celles de l'histoire. Déjà, par la connaissance des sciences naturelles que cette conception présuppose et exige nécessairement chez ses partisans, elle établit un lien intime entre deux domaines, celui des sciences positives et celui de l'histoire. Il en découle un échange de résultats scientifiques acquis entre ces deux domaines, d'un grand profit pour l'un comme pour

l'autre. Aussi, les plus remarquables représentants de la conception géographique, Montesquieu, Herder et Buckle, apparaissent également comme les défenseurs les plus résolus de la régularité du phénomène historique. « Il y a des causes générales, écrit Montesquieu, soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie, l'élèvent, la maintiennent ou la précipitent; tous les accidents sont soumis à ces causes; et si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particulière, a ruiné un État, *il y avait une cause générale qui faisait que cet État devait périr par une seule bataille.* En un mot, l'allure principale entraîne avec elle tous les accidents particuliers. » Le hasard lui-même se trouve ainsi rivé à la chaîne solide de la loi naturelle.

Nous avons déjà cité Herder déclarant que la nature est un tout dont l'homme et sa destinée historique ne forment qu'une partie.

Buckle constate avoir entrepris son œuvre pour démontrer la régularité de l'histoire, en faire une science exacte et positive. Le passage où il exprime cette idée a une certaine importance et mérite d'être reproduit en entier.

« J'espère accomplir pour l'histoire de l'homme quelque chose d'équivalent, ou au moins d'analogue, à *ce qui a été accompli par d'autres investigateurs pour les différentes branches de la science naturelle.* En ce qui regarde la nature, on a expliqué les événements les plus irréguliers, les plus capricieux en apparence, et l'on a démontré qu'ils étaient d'accord avec certaines lois fixes et universelles. Ceci a été fait parce que des hommes habiles, et, avant tout, des penseurs patients et infatigables ont étudié les événements naturels dans le but de découvrir leur régularité : et si les événements humains étaient soumis à un traitement semblable, nous aurions le droit de nous attendre aux mêmes résultats. Il est évident, en effet, que ceux qui affirment que les faits historiques ne sont pas susceptibles de généralisation, considèrent comme jugée d'avance la question qui se trouve précisément en litige. Ils admettent non seulement ce qu'ils ne peuvent prouver, mais même ce qui est grandement improbable dans l'état actuel de la science. Quiconque est un peu au courant de ce qui s'est passé dans les deux derniers siècles doit savoir que chaque génération démontre *le retour régulier de certains événements* faciles à prédire et que la génération précédente avait déclarés irréguliers et en dehors de toute prédiction : de sorte que la tendance évidente de la civilisation en progrès est de fortifier notre croyance à l'universalité de l'ordre, de la méthode et de la loi. Ceci une fois admis, il s'ensuit que si quelques faits, ou quelque classe de faits, n'ont pas encore été ramenés à l'ordre, nous devrions, bien loin de les déclarer irréductibles, être guidés par notre expérience du passé, et admettre la probabilité que ce que nous appelons inexplicable aujourd'hui sera expliqué dans l'avenir. Cette espé-

rance de découvrir la régularité au milieu de la confusion est si familière aux hommes scientifiques, qu'elle est devenue un article de foi pour les savants les plus éminents : et si cette espérance ne se trouve pas généralement parmi les historiens, il faut l'attribuer en partie à ce qu'ils sont inférieurs en talent aux investigateurs de la nature, et en partie à la complexité plus grande de ces phénomènes sociaux dont s'occupent leurs études. »

IV

La conception géographique a, comme autre conséquence non moins grave que l'introduction de la notion de la régularité dans le domaine historique, celle de l'influence du *facteur intellectuel,* la reconnaissance de la force supérieure de l'intelligence humaine étudiant la nature et la soumettant à ses lois. La science de la nature et de ses lois est reconnue par les partisans de la conception géographique comme le moyen le plus puissant du mouvement historique. Grâce à son cerveau supérieurement organisé, l'homme, d'esclave de la nature, devient son maître. Le progrès des sciences naturelles et de leurs méthodes devient l'agent principal de l'évolution. Cette idée se déduit tout naturellement du rôle prépondérant que la conception géographique attribue aux forces de la nature.

En s'emparant de ces forces toutes-puissantes, en apprenant à les diriger à son gré, l'homme devient, lui aussi, une grande force historique. Buckle, qui, à notre époque, a le plus contribué à faire reconnaître l'importance du facteur géographique, était en même temps un partisan enthousiaste de l'influence du *facteur intellectuel.* Il suffit de lire le passage suivant de son *Histoire de la Civilisation* pour s'en convaincre :

« Les actions des méchants ne produisent qu'un *mal passager,* les actions des bons qu'un *bien passager;* bientôt le bon et le mauvais se retirent entièrement, neutralisés par les générations suivantes, absorbés par le mouvement incessant des siècles futurs. Mais les découvertes des grands hommes ne nous quittent jamais : immortelles, elles contiennent ces vérités éternelles qui survivent au choc des empires, voient passer les luttes des croyances rivales, et assistent à la ruine des religions successives. Toutes ces choses passagères ont différents poids et mesures : à un siècle, tel formulaire d'opinions; à un autre, tel autre, elles disparaissent comme un songe, semblable à la fantasmagorie d'une vision qui ne laisse rien derrière soi. Seules les découvertes du génie restent : c'est à elles que nous devons tout ce que nous possédons; elles sont destinées à tous les siècles, à tous les

temps; jamais jeunes, jamais vieilles, elles portent en elle la semence de la vie; elles se précipitent, courant perpétuel et impérissable; elles sont essentiellement accumulantes, et, donnant le jour aux nouveautés qui viennent ensuite se refondre dans leur sein, elles influent ainsi jusque sur la postérité la plus reculée : que les siècles s'entassent, — — et elles produisent alors plus d'effets qu'elles n'ont pu le faire même au moment où elles ont pris leur essor. »

Il se peut que Buckle se méprenne en considérant la religion comme un produit exclusif de l'imagination. Il se trompe certainement en affirmant que les actions immorales ou morales ne laissent pas de traces dans la vie des peuples, mais ce qui est indiscutable, c'est l'effet durable, on peut dire éternel, des découvertes scientifiques. Et c'est le grand mérite de Buckle de l'avoir relevé. Cette reconnaissance de l'importance évolutive des découvertes scientifiques ne se trouve aucunement, comme nous l'avons indiqué, en contradiction avec le rôle prépondérant que la conception géographique attribue au facteur climatérique.

Les progrès énormes des sciences accomplis au cours du dix-neuvième siècle, leur application pratique, multiple et féconde ne pouvaient que confirmer cette idée de la valeur historique du *facteur intellectuel.* Du Bois-Reymond, le célèbre naturaliste, croit pouvoir trouver dans le manque de connaissances naturelles la cause principale de la décadence du monde antique. « Le manque de connaissances de la nature est devenu fatal pour l'humanité. Là se trouve une des causes les plus importantes de la chute de la civilisation antique. Le grand malheur infligé à l'humanité, l'envahissement des régions de la Méditerranée par les Barbares pouvait être, très probablement, évité si les anciens avaient possédé les sciences naturelles comme de nos jours... La civilisation antique a péri, non parce que la terre des régions méditerranéennes manquait de phosphore, mais parce qu'elle a été bâtie sur les sables de l'Esthétique et de la pensée abstraite que le torrent des Barbares a emporté impétueusement... S'il existe un fait qui, à lui seul, puisse indiquer l'état des progrés accomplis par l'humanité, c'est le degré atteint par la domination de la nature par l'homme. »

V

La reconnaissance de la valeur historique du facteur intellectuel par les partisans de la conception géographique est un moment positif de cette conception. Pourtant, elle contient aussi un élément négatif.

Les forces aveugles de la nature se présentent à nous comme des obstacles souvent insurmontables, fatals, auxquels nous n'avons

qu'à nous soumettre. La nature anéantit l'homme. Aussi Buckle condamne les peuples de l'Asie et de l'Afrique à rester éternellement des esclaves ignorants de la nature. La conception géographique tend à devenir ainsi ce que Laurent appelle, avec juste raison, « le fatalisme de la nature ». Et les adversaires de Buckle, comme l'historien allemand Droysen, lui ont opposé un nombre considérable de phénomènes historiques qui prouvent que l'influence de la nature n'est pas, même pour les peuples hors de l'Europe, si décisive qu'il l'avait cru. On a invoqué, entre autres, le peuple juif, qui a su garder quelques qualités acquises hors de l'Europe, malgré l'influence d'un climat autre que celui de son pays d'origine.

La conception géographique court également le danger de tomber dans une autre erreur non moins grave que celui du « fatalisme de la nature ». Ses partisans sont trop souvent enclins à laisser ignorer la différence qui existe entre la loi naturelle et la loi historique en ne cherchant dans l'histoire que ce qui se répète d'une façon régulière et périodique. Ils ne voient régularité que là où ils peuvent constater des répétitions du même phénomène dans des formes à peu près identiques. Pour qu'il n'y ait pas chaos et confusion dans l'histoire, les événements historiques sont tenus à se répéter périodiquement comme les saisons de l'année. Ils ignorent ce qui constitue le caractère essentiel du fait historique : la variabilité, le changement, sa nature évolutive. L'histoire des peuples devient pour ainsi dire une sorte d'histoire naturelle. Aussi la statistique morale de Quételet, avec son invariable « budget des crimes », joue un rôle trop prépondérant chez Buckle. Il semble chercher dans l'histoire la régularité et la périodicité des phénomènes naturels. Des lois de nature anthropologique, psychologique ou sociologique prennent injustement le titre de lois historiques. Et le principe de l'évolution, de l'éternel devenir qui est l'essence même de la philosophie de l'histoire, se trouve, de la sorte, sacrifié au profit des méthodes empruntées aux sciences naturelles, à une époque où ces sciences n'étaient pas encore révolutionnées par les théories de Lamarck et de Darwin.

Néanmoins, la conception géographique, malgré ces erreurs, a une valeur philosophique incontestable, et doit occuper sa place dans la philosophie de l'histoire. Nous en donnerons quelques raisons.

VI

Il est d'abord de toute nécessité de noter que ceux qui cherchent à amoindrir la valeur explicative de la conception géographique, en s'appuyant sur l'invariabilité du milieu géographique, ne tiennent pas

compte des nombreuses et nouvelles recherches de nos climatologues qui constatent des *variations constantes* de ce milieu. Le milieu géographique change aussi bien que le milieu psychique ou social. Et si les changements continuels qui se produisent dans le milieu géographique sont plus lents et moins évidents pour l'observateur dépourvu d'une certaine culture spéciale que ceux du milieu psychique et social, c'est une raison de plus pour que l'analyse scientifique s'en occupe. La tâche de la science ne consiste-t-elle pas à distinguer ce que le vulgaire confond ?

Quel est pourtant le caractère spécifique du facteur géographique ? En quoi se distingue-t-il des facteurs psychique et social ? Comme facteur *objectif* il est nécessairement dénué de toute activité. Il serait absurde de parler de l'initiative du milieu géographique, lorsqu'il s'agit de l'évolution historique. Le milieu géographique ne provoque pas les événements historiques. Tout ce qu'on y peut découvrir, ce sont *les conditions* du progrès historique. Mais il en est aussi souvent un obstacle. Les forces de la nature constituant ce milieu peuvent aussi bien contenir des éléments favorisant le progrès social, que ceux qui lui sont défavorables. Les uns comme les autres ont leur importance pour la philosophie de l'histoire.

Si, pour ne citer qu'un exemple, les grands fleuves accessibles à l'homme ont joué un rôle éminemment social, en rapprochant les peuples, en facilitant leur commerce, les grandes montagnes qui séparaient les hommes ont évidemment eu un effet contraire. Mais dans tous ces éléments, positifs comme négatifs, le milieu géographique ne forme pas par lui-même la *matière historique,* la cause directe et active du mouvement historique. Il faut que l'individu conscient de son but ou les masses humaines à tendances collectives surgissent dans ce milieu relativement inerte et privé de vie pour que l'histoire de l'humanité commence. Le milieu géographique présente dès ce moment la scène historique, le réservoir des moyens de combat, l'ensemble des conditions élémentaires et matérielles favorisant ou arrêtant le progrès. Voilà pourquoi Marx a eu raison de définir dans son *Capital* le milieu géographique la *possibilité* de l'histoire. Pour que cette possibilité devienne une réalité, l'histoire a besoin de l'homme.

Mais ce caractère passif du facteur géographique ne l'empêche pas de manifester son influence d'une façon continue et non pas, comme paraissent le croire certains écrivains, exclusivement à des époques historiques déterminées et à des périodes de la civilisation que les peuples de l'Europe auraient déjà depuis longtemps dépassées. Cette influence est ininterrompue. En effet, les caractères nationaux et individuels, conditionnés dans une large mesure par le milieu géographique, ne laissent-ils pas continuellement des traces sur tout

événement historique, grand ou petit, et ne leur donnent-ils pas leur empreinte, leur physionomie particulière? Et l'influence immédiate directe du milieu géographique, est-elle moins grande? Est-ce que le soleil du midi ou les rigueurs du climat de la Sibérie ont cessé depuis quelque temps leur action sur les habitants de la terre? La nature a-t-elle abdiqué au profit des influences purement humaines? Il y a de la nature dans l'homme lui-même. Et c'est précisément parce que l'influence du milieu géographique n'a jamais cessé, qu'elle est de tous les jours et de tous les instants, que nous sommes obligés de lui attribuer une importance capitale lorsqu'il s'agit de fixer les principes de la théorie de l'évolution historique.

VII

La conception physiologique ou psychologique de l'histoire a, comme nous l'avons indiqué au début, pour point de départ l'homme. Elle explique le mouvement historique à l'aide des besoins, des passions, des idées, des croyances, des intérêts. Cette conception comprend plusieurs courants. Les sentiments, les idées, les besoins ont été déclarés tour à tour des facteurs décisifs et seuls dominants de l'évolution historique.

L'explication de l'histoire de l'humanité par la nature de l'homme se trouve, sous une forme souvent abstraite, chez un nombre considérable d'écrivains, anciens et modernes, depuis Thucydide jusqu'à nos jours. Nous ne citons que ceux qui ont acquis, par leurs travaux, une importance particulière.

Ferguson, dans la *Philosophie de la Civilisation*, écrit : « La vie sociale est la conséquence naturelle de l'organisme humain. » Kant s'exprime avec plus de précision en déclarant que l'histoire est le développement de toutes les facultés humaines (1). Voltaire : « L'Europe ne serait aujourd'hui qu'un vaste cimetière, si la philosophie n'avait étouffé le fanatisme et l'enthousiasme. » Auguste Comte voit dans le développement de l'intelligence humaine le principal facteur de l'évolution et fait dépendre l'organisation sociale, en dernier lieu, des opinions (*Cours*, I, p. 41). Jouffroy, tout en reconnaissant que « l'humanité ne serait pas immobile s'il n'y avait pas de philosophes » et que « sans eux, les révolutions se feraient, mais se produiraient plus lentement », écrit pourtant : « Tous les changements qui s'opèrent dans la condition de l'homme, toutes les transformations qu'elle a subies, dérivent

(1) *Idee zu einer allgemeinen Geschichte* in weltbürgerlicher Absicht. 1789.

de l'intelligence et en sont l'effet... En définitive, la passion n'agit qu'à la surface de l'histoire des peuples, le fond appartient aux idées. » Taine, qui ne voit dans l'histoire qu'un problème psychologique, ne se contente pourtant pas des propriétés générales de l'homme normal pour expliquer l'histoire. Il dit : « Je ne crois pas qu'un historien puisse avoir une idée nette de l'Inde brahmanique et boudhistique, s'il n'a pas étudié au préalable l'extase, la catalepsie, l'hallucination et la folie raisonnante. » Tarde déduit toute la sociologie d'une seule faculté humaine : celle de l'imitation. « L'être social, dit-il, en tant qu'il est social, est imitateur par essence et l'imitation joue dans les sociétés un rôle analogue à celui de l'hérédité dans les organismes ou de l'ondulation dans les corps ». Selon ce sociologue « toutes les similitudes sont dues à des répétitions », et « chaque fois que *preduire* ne signifie point *reproduire*, tout devient ténèbre pour nous, sans nulle clarté ». Indépendamment de la valeur intrinsèque des idées originales de Taine et de Tarde, on peut bien dire qu'elles prouvent, pour leur part, que la conception psychologique de l'histoire n'est pas nécessairement réduite à reproduire des généralités universellement connues et banales sur la nature humaine, auxquelles se bornent trop souvent quelques partisans de cette conception.

VIII

Une nouvelle période s'ouvre pour la conception psychologique avec Lazarus et Steinthal qui ont fondé, en 1851, la psychologie collective qui s'est répandue depuis un peu partout assez rapidement. Dans ses *Pensées sur la psychologie des peuples*, Lazarus constate que les sciences naturelles présentent deux catégories de disciplines : les unes décrivent simplement les faits, tandis que les autres cherchent à les expliquer, à les soumettre aux lois. Il cite comme exemple, entre autres, la zoologie et la physiologie. Il continue comme suit : « L'histoire de l'humanité correspond aux sciences descriptives... Ne demanderait-elle pas aussi une science analogue aux sciences naturelles synthétiques ? N'aurait-elle pas besoin d'une théorie des lois auxquelles elle est soumise pour qu'elle puisse être synthétiquement présentée et conçue ? Où donc trouver la physiologie de la vie historique de l'humanité ? Nous répondons : dans la psychologie des peuples. Comme la biographie d'un individu repose sur la psychologie individuelle, l'histoire, c'est à-dire la biographie de l'humanité, a pour base rationnelle la psychologie collective des peuples. Ainsi la psychologie sera pour l'histoire ce que la physiologie a été pour la zoologie ».

La psychologie collective est loin d'avoir donné tout ce que son

fondateur attendait d'elle. Néanmoins sa valeur explicative est incontestable. La conception psychologique peut l'invoquer comme son appui le plus solide plein de promesses pour l'avenir. La philosophie de l'histoire se trouve par elle liée intimement aux plus intéressants problèmes de la psychologie, et tout progrès de cette dernière doit avoir immédiatement une répercussion dans le domaine de celle-là. La psychologie des foules, celle des classes et des groupes, les hypothèses de suggestion et auto-suggestion collective appliquées à certains cas de l'action sociale, sont autant de champs ouverts à la curiosité scientifique, autant de chances pour que quelques traits de lumière soient projetés dans les ténèbres de notre destinée historique.

On peut considérer comme une variété de la conception physiologique et psychologique la théorie qui voit dans la race un facteur déterminant les individus d'un même peuple et partant son évolution historique. « La lutte des races » du sociologue autrichien Gumplovicz, livre inspiré très probablement par les luttes sans fin des nationalités composant l'Empire des Habsbourgs, n'a trouvé qu'un faible écho dans le monde scientifique. Des politiciens démagogues sans scrupules se sont emparés de cette théorie pour attiser des haines sauvages et satisfaire des ambitions inavouables. Il nous semble que ce fait, qui n'a rien de scientifique, a été une des causes de l'indifférence imméritée affectée à l'égard de cette théorie qui, malgré les exagérations manifestes, est digne d'un meilleur sort.

IX

La conception physiologique ou psychologique étudie les motifs des actions humaines en tant que ces motifs influencent l'évolution historique. Cette conception a principalement pour base l'individu agissant, la vivante personnalité humaine. A l'encontre de la conception géographique, elle a l'avantage de chercher à faire connaître l'agent *actif* du mouvement historique, la cause directe et vivante de ce mouvement. Les causes que cette conception met en jeu, les besoins, les sentiments, les intérêts, les idées paraissent fondamentales, décisives, inéluctables. Nulle action sans motif. Le motif provoque et explique l'acte. Or, une fois les motifs des hommes qui jouent un rôle sur la scène historique connus, les résultats qui s'ensuivent se trouvent du coup expliqués et attachés à leurs causes véritables. C'est ainsi qu'au moins la chose se présente aux yeux des partisans de la conception physiologique ou psychologique. Nous allons examiner si et jusqu'à quel degré ces prétentions peuvent être justifiées.

Deux sortes d'objections peuvent être faites à la conception physiologique ou psychologique. Et cela de la part des métaphysiciens et des providentialistes : Ni les uns, ni les autres ne voient, soit dans les motifs humains, soit dans les besoins ou sentiments, soit dans les idées, les *dernières* causes du mouvement historique. C'est la Providence, selon les uns, c'est l'Idée, l'Absolu, selon les autres qui est la cause qui détermine en définitive la destinée historique de l'homme. L'homme n'est qu'un instrument docile de ces forces supérieures, l'intermédiaire entre ces forces directrices et la réalité historique. La conception psychologique, en faisant de l'homme le maître de l'histoire, se trouve ainsi en désaccord complet avec les conceptions providentialiste et métaphysique.

On peut considérer, méthodologiquement, comme métaphysique la tendance ultraobjectiviste qui parle du « processus historique » comme d'un être à part, individuel et concret, soit qu'elle le présente sous la forme de « la marche objective des choses » ou sous le nom de « processus objectif de l'histoire », soit qu'elle préconise « *la force objective* de l'histoire. L'individu joue le rôle d'un agent subalterne de ces forces supérieures, aussi mystérieuses que la Providence elle-même. On peut appeler cette tendance, aujourd'hui très répandue, *l'anthropomorphisme historique.* Car elle personnalise en quelque sorte un ensemble de conditions très complexes et bien distinctes les unes des autres. L'histoire devient une sorte de Divinité toute-puissante, une Providence qui dirige nos destinées. On ne se demande plus quelles sont les forces concrètes, individuelles, vivantes qui composent ce complexus étrange qu'on appelle « processus objectif de l'histoire ». On se contente du mot sans chercher à lui donner un sens précis. Même si sous ce terme se cache un facteur aussi concret que les moyens techniques de production, proclamer l'existence d'une « force objective » de l'histoire, indépendante des hommes, ne signifie autre chose qu'introduire sous une autre forme la force occulte de l'idée hégélienne qui occupe en souveraine les coulisses de l'histoire. On ne peut pas admettre non plus, dans la philosophie de l'histoire, ce terme comme un nom conventionnel pour la somme de forces individuelles et collectives qui se manifestent dans l'histoire. Car il est trop vague, trop ambigu et crée une équivoque. La preuve en est que ceux qui l'emploient se croient les possesseurs d'un moyen nouveau et puissant pour déchiffrer l'énigme historique. Ils disent « le processus objectif de l'histoire le veut » exactement à la manière de ceux qui disaient et qui disent : « Dieu le veut ! »

Le « processus objectif de l'histoire », employé si souvent par les marxistes de tous les pays comme par d'autres ultraobjectivistes, n'est pas une abstraction souvent indispensable dans les recherches scienti-

fiques. Une abstraction ne s'oppose jamais aux éléments individuels et concrets qui ont servi à la créer et dont elle est l'aboutissant, tandis que nos objectivistes opposent assez souvent « le processus objectif de l'histoire » aux individus, seules forces vivantes et actives du mouvement historique.

Il est impossible de trouver dans la réalité historique *laïcisée* rien qui, en *dernier lieu*, ne se trouve lié à l'homme agissant individuellement ou collectivement et présentant un système de forces, de sentiments, de besoins et d'idées. L'homme est le seul *facteur agissant* de l'histoire. Les forces mortes, dites objectives, doivent être considérées, dans l'histoire, comme autant de conditions et de moyens de cette action, jamais comme des êtres indépendants, comme une sorte de substance historique. La méconnaissance de cette idée si simple, presque élémentaire, a créé — nous allons le voir — toute une sociologie qui se proclame fièrement objective.

En tenant compte de l'action individuelle dans l'histoire, on n'y introduit pas par cela même l'arbitraire et le hasard. L'action individuelle est soumise aux lois, soit naturelles, soit sociales. Les forces *individuelles* croissent infiniment en se combinant sous une forme sociale, en s'emparant des forces objectives de la nature. Mais cette croissance même est soumise aux lois et partant a ses limites. Il y a bien des obstacles à l'activité humaine dans le milieu naturel comme dans le milieu social. Déterminer ces lois, c'est-à-dire établir les conditions et les effets de l'action humaine combinée avec des forces naturelles, telle est la tâche principale de la philosophie de l'histoire. L'individu a tout intérêt à connaître sa force ainsi que sa faiblesse...

X

En reconnaissant la valeur historique de l'individu, la conception physiologique ou psychologique a le mérite de se trouver toujours d'accord avec les intérêts et les droits individuels. Elle respecte la liberté et la dignité de l'homme. Ayant pour point de départ l'individu, elle y retourne sans cesse. Toujours et partout elle se demande : le milieu historique donné favorise-t-il ou non le développement individuel, le bien-être individuel ? Les historiens philosophes ont trop souvent oublié que l'histoire est faite pour l'homme, que tout phénomène historique n'a de valeur pour nous qu'en tant qu'il correspond à nos besoins, à notre idéal. Même en étudiant l'histoire objectivement, nous le faisons dans notre intérêt soit en satisfaisant directement notre besoin de connaître, soit en apprenant les meilleurs moyens de la diriger.

Jamais l'individu ne consentira librement à sacrifier d'une manière permanente ses intérêts à un être abstrait et supérieur, quasi-indépendant de lui, qu'il s'appelle collectivité ou progrès social, sans aucun retour de services, comme le demandait encore récemment Benjamin Kidd, un sociologue anglais assez connu, dans les termes suivants : « Si le progrès doit persister, l'individu est tenu à se soumettre aux conditions d'existence extrêmement lourdes que la raison serait prête à changer. *Il doit favoriser un progrès qui pour lui, comme individu, n'aura jamais aucun intérêt pratique. Dans l'intérêt du progrès social, l'individu doit étouffer la voix de sa raison...* » Kidd, dont le livre a eu un certain retentissement et a été traduit en plusieurs langues, propose la religion comme moyen efficace contre la raison. Si nous avons la curiosité de demander à notre représentant de la sociologie objective, d'ailleurs fidèle à l'esprit même de sa doctrine : « mais *pourquoi* l'individu doit-il se sacrifier au progrès dont il ne peut être que victime ? », il nous répondra avec la sérénité d'un objectiviste que notre question a une origine suspecte, notamment la raison dont il s'agit précisément d'étouffer la voix...

Ce raisonnement n'est pas isolé. Tous les organicistes — et ils sont encore légion, — raisonnent de la sorte. Que les individus souffrent, pourvu que l'organisme social, la création de leur imagination sociologique, soit sain et sauf. Ils sont tellement absorbés par des préoccupations ayant pour objet le « corps social » qu'ils ne s'aperçoivent même pas que la maladie — ou souffrance — des organes est un mauvais augure pour la santé de l'organisme tout entier.

Les partisans du *statu quo* social, tout en reconnaissant que l'organisation économique actuelle engendre des maux sans nombre, ont souvent recours à un argument suprême qui consiste dans la nécessité de sauvegarder, coûte que coûte, les biens suprêmes de la civilisation. En laissant de côté ce qui est de sophistique dans un raisonnement qui prétend que la civilisation peut être mieux servie par l'anarchie que par l'organisation rationnelle, nous nous demandons : En quoi le raisonnement de nos adversaires diffère-t-il de celui de Kidd déjà cité ? Et, au surplus, par quelle aberration mentale ces mêmes amis fanatiques de la civilisation et du progrès quand même opposent triomphalement aux socialistes le grand argument de la liberté menacée dans la cité communiste. Si cela même était vrai, les socialistes, en supprimant la liberté au nom du progrès social, n'auraient fait qu'agir selon la méthode de la sociologie objective, qui ne s'embarrasse pas des sacrifices humains lorsqu'il s'agit du progrès social, dieu cruel et impitoyable ! *Fiat justitia, pereat mundus.* Que tous les hommes périssent, pourvu que l'humanité vive ! Tel est le dernier mot de sagesse de cette prétendue science objective, qui exclut le point de vue humain d'un

domaine qui a pour objet la vie sociale et historique de l'homme. La conceptiou physiologique ou psychologique l'y rétablit. Là est son mérite, aussi grand qu'incontestable.

XI

La conception physiologique ou psychologique a pourtant, comme sa rivale, la conception géographique, des lacunes qu'il serait regrettable d'ignorer. En voici quelques-unes. Cette conception a souvent la tendance d'« atomiser » le phénomène historique, c'est-à-dire de ramener de grands événements historiques à des causes infiniment petites. Parmi les partisans de cette conception, nous trouvons ceux qui, d'un air triomphant, déclarent que la forme du nez de Cléopâtre ou les maux gastriques d'un roi de France ont bouleversé le monde.

Ils se plaisent aux contrastes frappants des petites causes produisant de grands effets et ne se soucient guère d'un des théorèmes de Spinosa constatant l'équivalence de la cause et de l'effet produit, vérité d'ailleurs dictée par le simple bon sens. Il est inutile de prouver longuement que ces paradoxes à effet n'ont rien de scientifique. L'argument de Montesquieu cité plus haut contre le hasard, qui ne peut avoir d'effet que si la situation générale le permet, suffirait à démo'ir ces paradoxes, même dans les cas où le nez de Cléopâtre aurait joué le rôle historique qu'on lui attribue, ce qui n'est nullement établi d'une façon définitive...

C'est à cette sorte de conceptions puériles que l'on peut appliquer la critique sévère mais juste de W. Humboldt : « Cette conception, dit-il, n'est pas digne de l'histoire universelle. Elle rabaisse la tragédie historique à un drame de la vie quotidienne, elle arrache superficiellement des événements particuliers à la totalité des faits auxquels ils s'attachent en mettant à la place de la destinée mondiale le jeu des motifs individuels ». Il est évident que si la conception géographique tend à diminuer le rôle de l'individu, la conception psychologique a une tendance à l'exagérer. En admettant même l'utilité pratique de cette exagération de l'importance de l'action des individus exceptionnels, de ceux qu'on appelle des héros, qu'il ne faut pas confondre avec l'action humaine tout court comprenant la part de l'influence historique de tous les individus dont se compose la société, on est bien obligé de reconnaître que cette exagération, comme toute autre, est antiscientifique et nuisible, en définitive, au développement des idées historiques.

Pour que la conception psychologique corresponde plus à la

réalité historique, il est nécessaire qu'elle ne considère pas l'homme comme un être isolé dans le temps et dans l'espace, comme un Robinson qui, au surplus, se distinguerait de celui de la légende par cela qu'il n'aurait pas d'ancêtres. Elle doit tenir compte de tous les effets des actions humaines accumulés dans le passé comme de ceux du milieu ambiant, de tous les heurts et des influences nombreuses auxquelles est exposé l'individu vivant dans une société. Elle doit également renoncer aux explications abstraites et faciles qui consistent dans l'invocation de « la nature humaine », des besoins généraux et des sentiments connus de l'homme. Il faut *spécifier*, étudier dans les détails, dans toutes ses manifestations cette « nature humaine », qui est loin d'être simple et connue. Il faut l'étudier surtout dans l'action, dans ses manifestations multiples dans la vie sociale et historique. La conception psychologique évitera ainsi le danger qui menace toute théorie générale de l'histoire — les théories dites objectives et matérialistes n'y font pas, malgré les apparences, exception, — et qui consiste dans ce qu'on a appelé justement *le verbalisme*, c'est-à-dire dans un envahissement de la théorie par des termes généraux vides de contenu, qui sont comme des billets de crédit tirés sur des noms de personnes imaginaires.

En résumé, la conception physiologique ou psychologique de l'histoire a le même défaut capital que la conception géographique. Elle prend une partie des influences historiques, l'homme, pour le tout, un des facteurs de l'évolution pour *le* facteur, dominant de son influence toute-puissante tout le champ historique.

XII

La conception historico-sociale de l'évolution se rattachant à la catégorie des faits dont nous avons parlé au début complète, jusqu'à un certain degré, les lacunes importantes laissées par les deux grandes conceptions historiques déjà analysées. Mais ayant les mêmes tendances dominantes et les mêmes prétentions à expliquer à elle seule l'histoire, elle tombe dans d'autres exagérations encore plus graves que celles des deux conceptions précédentes.

En opposition avec la conception psychologique, elle a pour point de départ non l'individu, mais le groupe social, non le motif individuel, mais le fait collectif, non des intentions humaines, mais des résultats historiques. L'individu n'est pas un être isolé. Il dépend de son groupe social. Il est le produit de son temps. Même son action, qui paraît avoir un caractère tout individuel, n'est qu'un reflet social. « Ce n'est pas l'individu, écrit le sociologue Gumplovicz, qui

crée une œuvre poétique. C'est le sentiment poétique de son temps, du groupe social auquel il appartient qui l'a créée. Ce n'est pas l'individu qui pense, c'est l'esprit de son temps et de son groupe social qui pense en lui... Les événements historiques sont si peu faits par les hommes que les phénomènes naturels sont faits par Dieu... L'histoire et la nature ne se manifestent que collectivement. »

Schaeffle, le représentant le plus en vue de la théorie « organiciste », s'exprime dans des termes presque identiques. Il écrit : « Dans la science de la société ainsi que dans celle de la nature, on ne saurait se contenter de la notion de l'individu. On doit mettre en premier plan la tendance collective de l'homme, sa fonction sociale et le fait de *sa conservation pour* et par *la société* (1) ».

On peut considérer Hegel comme le véritable fondateur de la conception historico-sociale. C'est lui qui a systématiquement considéré chaque phase historique comme un « moment » de développement ultérieur. L'histoire devient ainsi pour lui une force indépendante qui se développe en quelque sorte *proprio motu*. Tout « moment » historique réalisant l'Idée devient un point de départ de l'évolution historique. L'histoire se fait elle-même. Elle devient sa propre cause. On appellera cela plus tard « le milieu historique » à l'aide duquel on cherchera d'expliquer le mouvement historique.

Cette tendance de laisser absorber l'individu par l'histoire ou par la vie collective de la société est identique à celle de l'antiquité qui le sacrifie à l'État. Aussi Schaeffle désigne sa conception comme une conception aristotélicienne. Et Aldophe Trendelnberg, le péripatitécien moderne, déclare que « l'individu n'est qu'un homme en droit, qu'en fait il ne devient homme que par l'État ».

La théorie historique de Marx, comme je l'ai démontré dans mes articles sur Pierre Lavroff publiés dans la *Revue* (2), a le même point de départ. En ne tenant compte que du groupe social, elle se rattache par sa tendance générale et par sa méthode à la conception historico-sociale de l'évolution. Elle en forme une branche importante. Et tout ce qu'on peut opposer à cette conception atteint également le « matérialisme économique ».

XIII

La conception historico-sociale considère l'homme comme une sorte de table-rase, une feuille de papier blanc que l'histoire remplit de tout ce qui lui plaît. Elle correspond donc à l'empirisme du maté-

(1) « Bard und Leben des Socialen Koerpers ».
(2) *Revue socialiste*, avril, mai, juin, juillet 1900.

rialisme primitif pour lequel l'expérience tout extérieure est l'unique source de toutes nos connaissances. D'autre part, cette conception crée un être nouveau ayant une existence indépendante de l'homme : la société, ou le groupe social. Elle laisse pendante et irrésolue la question capitale, à savoir : Qu'est-ce qui détermine le caractère du groupe social lui-même ?

Le partisan le plus énergique de cette conception, Gumplowicz, est obligé de le reconnaître : « Il nous manque, dit-il, l'analyse microscopique établissant comment tout individu est lié à un degré déterminé du développement social et *de quelle façon le développement social détermine la pensée, le sentiment et l'action des individus.* » Ainsi l'explication par le groupe social, de l'aveu de ses partisans, n'explique rien. Et en effet, avons-nous une idée précise et claire lorsqu'on nous déclare que l'homme est « un produit de son époque », l'homme est « un produit de l'histoire », ou l'homme est « un produit du développement social ? » Toutes ces formules courantes de la conception historico-sociale sont trop vagues et peuvent se rapporter indistinctement aux facteurs objectifs comme aux facteurs subjectifs, aux phénomènes collectifs comme aux influences individuelles.

La conception sociale de l'histoire renverse l'ordre naturel de toute explication. Au lieu de partir du relativement simple, qui est l'individu, au composé, elle fait le chemin inverse. Elle commence par la société qui est un facteur extrêmement complexe, moins accessible à l'observation et à l'expérience que l'individu qui, dans certaines limites, est toujours à même de s'étudier et de se connaître. S'il est vrai que l'individu est un *produit,* il n'en est pas moins vrai que la société l'est également et dans un degré encore supérieur, parce que les éléments qui la composent sont encore plus nombreux. La conception historico-sociale cherche ainsi à expliquer le plus connu par le moins connu; l'être positif et concret qui est l'individu par un être hypothétique qui est la société, envisagée comme indépendante des hommes qui la composent. L'esprit du temps ou du groupe social dont parlent sans cesse les partisans de la conception historico-sociale est un *résultat*. Et pour comprendre ce résultat, il faut remonter aux sources, c'est-à-dire aux individus qui l'ont produit, aux individus vivant non isolément et indépendamment les uns des autres, mais aux individus réels, vivant dans une société et agissant les uns sur les autres, qui ont nécessairement produit ce résultat.

Ce que la conception historico-sociale nous apporte de positif, c'est l'idée importante de la *dépendance* de l'individu vis-à-vis de la collectivité ; la vérité non moins importante de la dépendance du temps présent vis-à-vis de celui qui l'a précédé. Elle a fixé pour toujours la solidarité des hommes et celle des époques. L'homme n'est pas tout-puis-

sant dans l'histoire. Il n'est pas un maître absolu de sa destinée historique. Il y a des conditions nécessaires qui doivent être remplies avant que le mouvement historique commence. Sa vie intellectuelle et morale dépend de certaines conditions matérielles élémentaires. Aristote déjà, en justifiant l'esclavage envisagé par lui comme une condition nécessaire d'une culture supérieure, a eu la notion claire de cette dépendance. Archimède, s'il faut croire un récit connu, a fait l'expérience douloureuse que l'on ne peut s'occuper de la géométrie — comme de toute autre science — en temps de guerre avec la même sécurité qu'en temps de paix. Un *minimum* des moyens d'existence et de sécurité a été indispensable de tous les temps à l'humanité pour que le progrès devienne possible, comme il l'est encore maintenant. Ce fait élémentaire a été si longtemps et si souvent négligé par tous ceux qui ont écrit l'histoire ou sur l'histoire qu'une réaction s'imposait. Elle est venue avec la conception historico- sociale.

Ces *conditions* nécessaires de tout progrès ont été transformées par la conception historico-sociale en véritables *causes* du mouvement historique. Pourtant rien n'explique moins le *mouvement* historique, le devenir, que cette simple dépendance de l'homme par rapport à certaines conditions. Toute transformation du groupe social ne peut pas être expliquée par la nature du groupe social elle-même si nous tenons à sortir du domaine de la tautologie. C'est l'homme qui, sous la pression des besoins et de la conscience développée, qui transforme le milieu social, en profitant de toutes les forces vivantes de ce milieu. Expliquer la dynamique sociale, c'est-à-dire le mouvement historique, par le milieu social, équivaudrait à l'explication de ce même mouvement par la lumière et la chaleur solaires, si nécessaires pourtant pour toutes les formes de la vie, historiques ou non. Ce serait, en d'autres termes, prendre une simple condition pour une cause suffisante. C'est cela précisément que fait la conception historico-sociale. C'est cela que fait la conception matérialiste de l'histoire. De là leur caractère peu scientifique.

XIV

Les forces naturelles et humaines combinées produisent le fait social, le fait historique. Il semble donc qu'il n'y ait pas lieu de constituer un facteur nouveau, le facteur historico-social qui se trouve, en dernier lieu, réduit aux deux autres facteurs, celui de la nature et celui de l'homme. Nous ne le croyons pas pourtant. Et cela par des raisons purement méthodologiques. On ne peut étudier avantageusement les influences de la nature sur l'homme et de l'homme

lui-même sur son milieu que dans leurs *manifestations*. Or, ces manifestations ont souvent un caractère collectif. Les effets des actions humaines et des influences naturelles se fixent et se cristallisent dans des formes plus ou moins stables, plus ou moins durables, que l'on appelle des institutions sociales, politiques, économiques et autres. En étudiant ces institutions nous étudions encore la nature humaine. Mais ce n'est plus sous une forme abstraite. C'est dans son action même que nous la saisissons. L'homme se réalise par et dans la vie sociale. Et c'est là qu'il faut aller le chercher pour le bien connaître. C'est pour connaître l'individu qu'il faut étudier les formes sociales, qu'il se crée sous la pression des besoins, des sentiments et des idées.

La philosophie naturelle est restée stérile tant qu'elle se bornait à des généralités, tant qu'elle voulait embrasser d'un coup la totalité des phénomènes. L'étude comparée des institutions, ces résidus de l'action humaine, individuelle ou collective, peut devenir jusqu'à un certain point pour la philosophie de l'histoire ce que l'expérience est pour la science de la nature. Pour bien connaître l'ouvrier il faut étudier son œuvre.

Une autre raison justifie la place particulière du facteur historico-social. Les résultats de l'action humaine, une fois produits et accumulés, ont une tendance très marquée à se conserver. Il se produit un fait très curieux et très peu étudié qu'on peut appeler *l'inertie sociale*. Bien des formes sociales persistent même après avoir perdu leur raison d'être dans les besoins et dans les opinions. Ce sont des formes sociales *mortes* qu'il reste encore à enterrer. Et ce dernier acte de la tragédie sociale ne se déroule pas sans de nombreuses difficultés. Bien des « catastrophes » qu'on appelle des révolutions pourraient s'expliquer par cette résistance des institutions qui ont en quelque sorte survécu à elles-mêmes. Ce sont des morts qu'il faut tuer. On peut naturellement réduire une partie de cette résistance, de l'inertie sociale, aux habitudes mentales, aux influences des intérêts individuels en jeu, aux situations acquises menacées par des novateurs. En d'autres termes, le facteur social se réduit encore au facteur individuel. Il en restera pourtant dans l'inertie sociale un élément dû exclusivement au *fait social* comme tel. Et cela nous ramène à la troisième raison qui nous force à constituer à côté de la nature et de l'homme le facteur social.

Les hommes agissant collectivement ne forment pas, comme on l'a assez souvent observé, en exagérant à volonté ce fait indiscutable, une somme arithmétique. L'action collective produit des forces nouvelles. Pour les connaître, il faut les étudier là où elles se manifestent, dans le milieu social. La division du travail et ses effets multiples sont une de ces manifestations. C'est une vérité si évidente qu'il serait

superflu d'y insister autrement. C'est même cette vérité qui, mal appliquée et interprétée, a provoqué chez les partisans de la conception historico-sociale les exagérations dont nous avons parlé plus haut. Ils ont fait du milieu social un facteur indépendant qui se suffit à lui-même. Ils ont oublié que si le milieu social a des propriétés particulières, c'est parce qu'il présente une *combinaison des forces individuelles qui ne peuvent se donner jour que sous une forme sociale.* C'est toujours l'individu qui agit, mais en se développant et en donnant plein essor à toutes ses facultés. Le milieu social ne crée pas chez l'individu des aptitudes nouvelles. Il ne fait que les développer et les transformer. Le milieu social des Français sera nécessairement autre que celui de Botocoudos, parce que les individus composant ces deux milieux sont différents.

Nous pouvons donc étudier l'individu dans et par son milieu social sans faire de ce dernier un être à part. En un mot, on peut rendre au point de vue sociologique ce qui lui appartient de droit sans tomber dans l'anthropomorphisme social.

XV

Nous avons examiné les trois grands courants qui constituent la philosophie de l'histoire scientifique dans leurs éléments positifs et négatifs. Nous avons désigné à chacun le rôle qu'il peut jouer dans la conception philosophique de l'histoire. Nous avons été amenés à reconnaître comme trait commun à ces trois grandes conceptions historiques, la tendance à l'hégémonie philosophique, à l'unification de l'histoire à l'aide d'un seul principe, emprunté soit à la nature, soit à l'homme, soit à l'histoire. Nous avons vu que toutes les erreurs particulières de chaque conception résultent nécessairement de cette tendance unitaire.

Chaque conception laisse nécessairement de côté toute une série de faits qui n'entrent pas directement dans son principe. Chacune des trois conceptions se trouve ainsi incomplète et unilatérale. Chacune pourtant est justifiée par toute une catégorie de faits dont personne ne peut nier l'existence. La lutte entre les trois conceptions historiques où chacune tend à exclure l'autre n'est donc rien moins que la lutte pour la vérité scientifique. Leur synthèse s'impose non dans l'intérêt de la conciliation des oppositions qui sont comme telles irréconciliables, mais dans celui de la vérité. Je ne puis le faire ici. Je ne puis qu'indiquer les causes principales qui paraissent expliquer l'existence simultanée de trois conceptions historiques en lutte. D'abord la méconnaissance extraordinaire de la vie historique. Mécon-

nue par les philosophes, cette complexité existe non moins comme fait indéniable qui produit certaines conséquences. Une des conséquences consiste dans la spécialisation imposée aux historiens philosophes. Cette spécialisation rétrécit l'angle visuel de chacun. Le philosophe Hegel ne voit que l'idée dans l'histoire, l'économiste général qui porte le nom de Marx s'attache plus particulièrement au « mode de production », le juriste Menger préfère le facteur juridique, le naturaliste Du Bois Reymond tient pour les sciences naturelles, Schiller voit dans l'art le principe moteur. Ces exemples peuvent être multipliés à volonté. Pas un des philosophes qui cherchent à expliquer, en dernier lieu, l'histoire à l'aide d'un seul principe n'a fait preuve de *réductibilité*, de tous les autres facteurs au facteur préféré par lui.

Ensuite, le besoin de l'unité est si pressant chez l'homme qui pense, qu'il se hâte de la réaliser sans se demander si elle est possible. Ce besoin de l'unité a donné naissance à une foule de systèmes philosophiques, dont chacun, depuis celui de Thalès jusqu'à celui de Schopenhauer et de Hartmann, a la prétention d'embrasser le tout, et d'expliquer tout ce qui se trouve sur la terre et *au delà*. Ce même besoin a produit des conceptions différentes de l'histoire. Après tant de vaines tentatives, on est passé en philosophie à l'étude des faits avec l'espoir d'y trouver des éléments rationnels de l'unité. On fera de même dans la philosophie de l'histoire. Cela est d'autant plus nécessaire qu'il est plus important pour nous de comprendre le mouvement historique — comprendre, c'est prévoir — que de l'attacher sur le lit de Procuste d'un principe unique, d'un facteur dominant.

Ch. Rappoport.

LES
Aspects juridiques du Socialisme[1]

(Suite et fin)

IX

Examinons maintenant les conséquences de nos principes dans la pratique.

Pendant longtemps les gouvernements ont mis tous leurs soins à protéger les manufactures ; il y avait donc une présomption de faute contre quiconque venait mettre obstacle au progrès des fabriques. Cette présomption légale a longtemps pesé sur l'ouvrier : ainsi les industriels ne commettaient (dans le système du code de 1810) un délit que si leur coalition allait jusqu'à blesser les sentiments généraux d'équité, en cherchant « à forcer *injustement et abusivement* un abaissement des salaires » ; il fallait que leur faute devînt si lourde qu'elle équivalût au dol ; — mais les ouvriers commettaient toujours un acte délictueux quand ils s'unissaient pour cesser le travail. Cela devait être parce qu'ils troublaient le gouvernement dans ses projets et faisaient obstacle au développement d'œuvres jugées d'utilité générale — sinon d'utilité publique.

Les articles 414, 415, 416 du Code pénal ont été réformés en 1849 et 1864 ; le dernier a fini par être abrogé en 1884 ; mais la présomption de faute a continué à influencer l'esprit du juge. Les ouvriers se plaignent souvent de ce que des faits, qui dans le cours ordinaire des choses, sont de simples peccadilles sans importance, prennent un caractère grave en temps de grève et valent à leurs auteurs des condamnations sévères : les tribunaux voient des « manœuvres frauduleuses » dans des actes que les travailleurs ont commis sans intention criminelle, avec la conscience parfaitement tranquille des gens qui

(1) Voir le dernier numéro.

exercent leur droit. Il y a là un malentendu, qui a souvent amené des écrivains à accuser les juges d'être à la discrétion des capitalistes.

Supposons, au contraire, que l'opinion générale soit favorable aux revendications des salariés, parce qu'on admet que l'ouvrier ne reçoit pas normalement tout ce qu'il devrait recevoir ; alors tout change d'aspect ; le juge présume que le mauvais droit est du côté des patrons ; et les délits imputables aux ouvriers devront être considérés comme très atténués et traités avec autant d'indulgence que les vengeances passionnelles. S'ils ont employé des menaces, des violences légères, on tiendra compte du but, juste au fond, auquel ils cherchent à parvenir : ceux qui ont été trop exaltés, ont pour excuse d'avoir voulu le bien de leurs camarades.

D'après la conception des ouvriers, tous les intéressés doivent marcher d'accord ; et il est clair qu'il ne peut en être autrement si l'on admet que la classe ouvrière doit lutter contre l'inégalité traditionnelle qui l'empêche d'être traitée avec justice. Il serait odieux que la lutte engagée par la collectivité et qui doit profiter à tous par la formation d'un contrat collectif, fût entravée par le mauvais vouloir de gens qui veulent profiter de ce contrat, ne pas s'exposer aux risques et qui travaillent à faire échouer leurs camarades.

Il serait convenable que la loi ne traitât pas sur le même pied des grèves dirigées par une minorité bruyante et celles qui ont l'assentiment réfléchi de la majorité. Si une majorité suffisante est pour la cessation du travail, pourquoi la minorité ne devrait-elle pas se soumettre, comme est obligée de le faire une minorité de propriétaires refusant d'entrer dans un syndicat pour participer à des améliorations agricoles ? Plusieurs fois des propositions ont été faites dans ce but ; mais elles étaient basées sur une appréciation de fait inadmissible : la simple majorité ne saurait suffire ; elle ne suffit point pour la constitution des associations syndicales (1), sur l'exemple desquelles on peut s'appuyer pour justifier la législation proposée ; en Amérique, l'usage semble s'introduire dans certains métiers d'exiger l'adhésion des deux tiers des intéressés pour déclarer une grève.

Les unions professionnelles rurales sont traitées dans tous les pays avec une grande faveur ; on les considère comme de puissants leviers de progrès, et l'on a raison ; en France on leur permet d'entreprendre beaucoup d'opérations auxquelles les rédacteurs de la loi de 1884 n'avaient jamais songé. Les unions ouvrières sont, au contraire, traitées avec une extrême défiance par les tribunaux, qui n'hésitent pas à les dissoudre ; c'est que sur elles pèse la présomption d'être des foyers

(1) Lois du 21 juin 1865 et du 22 décembre 1888.

de désordre. Aux raisons spéciales qui tiennent à leur rôle dans les grèves, il faut ajouter une raison d'ordre général : on considère comme suspectes chez nous toutes les associations qui n'ont pas une activité financière ; toute société à but complètement désintéressé est soupçonnée de faire de l'agitation politique.

Pour faire disparaître ces présomptions, qui influent tant sur l'esprit du juge, il faudrait que les syndicats français démontrassent, comme l'ont fait les vieilles trade-unions anglaises, leur capacité et leur utilité non seulement pour contribuer au progrès général, mais aussi pour assurer l'*amélioration directe* des conditions matérielles de vie de leurs membres (1).

Il serait tout naturel que les syndicats fussent considérés comme les mandataires de droit de leurs membres dans les contestations avec les patrons, — que même les syndicats comptant une certaine proportion d'ouvriers d'un même atelier fussent les représentants légaux de l'atelier. Mais toutes ces améliorations ne pourront se faire tant que les conceptions générales du grand public n'auront pas changé : les lois ne peuvent pas grand'chose.

On peut rattacher aux idées relatives à l'insuffisance du produit alloué à l'ouvrier, les nombreuses lois qui ont mis à la charge des patrons certaines dépenses relatives aux secours et pensions ; — ainsi que les projets de lois plusieurs fois imaginés pour imposer la participation aux bénéfices. Il est certain que la première série des mesures (2) est beaucoup plus efficace pour élever la condition morale des travailleurs, surtout quand on les appelle à participer à la gestion des caisses.

L'interprétation des lois qui limitent la journée de travail présente de graves difficultés ; Menger paraît les assimiler (3) aux lois qui répriment l'usure ou encore réduisent les fermages excessifs ; mais il ne s'explique pas clairement.

Ces lois peuvent être faites en vue d'agir sur les salaires, en rétrécissant le champ de l'offre et permettant ainsi un relèvement du prix (4); elles peuvent avoir pour but de ne pas laisser tant de sans-travail dans

(1) En organisant, comme les vieilles trade-unions anglaises des caisses diverses destinées à venir en aide à leurs membres dans le besoin.

(2) On estime qu'en Allemagne les diverses assurances obligatoires représentent cinq et demi pour cent du salaire ; peu des maisons pratiquant la participation aux bénéfices donnent davantage (*Débats*, 14 août 1899).

(3) Menger, p. 180.

(4) Vigouroux. *La concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord*, p. 242 (Colin, 1899). — D'après la loi approximative de King, une réduction de 10 p. 100 dans l'offre d'une marchandise augmenterait le prix moyen de 30 p. 100 ; une réduction double donnerait une majoration de 80 p. 100. (T. Rogers. *Interprétation économique de l'histoire*, p. 63.)

une inaction malsaine (1) ; enfin on peut vouloir donner du loisir aux ouvriers, sans améliorer sensiblement leur situation matérielle, — ou empêcher les capitalistes de gagner autant d'argent.

Il paraît bien que pour beaucoup de personnes la réduction de la journée ait pour but essentiel de réduire le profit capitaliste ; cette idée se rencontre non seulement chez des pamphlétaires, dont la profession est de flatter les instincts, mais encore chez beaucoup de philanthropes et chez pas mal de professeurs de droit. Il faut donc s'y arrêter un instant : c'est, à mon sens, une idée fort opposée à la pensée essentielle de Marx. Les usuriers et les *latifundistes* vivent en marge de la production et la gênent en écrasant le producteur ; le capitaliste vit quelquefois comme eux ; mais cela lui devient difficile aujourd'hui avec les inquiétudes que lui cause la concurrence ; il est obligé de consacrer une partie considérable de ses profits à créer du matériel et cette obligation se manifestera probablement de plus en plus. Jadis il a fallu que l'État aidât les patrons, à une époque où l'accumulation capitaliste était trop faible ; la réduction artificielle du profit, si elle dépassait une certaine limite, arrêterait le progrès et nous ramènerait aux débuts de l'ère moderne.

Pour que cette réduction du profit soit désirable, il faut qu'elle soit la condition nécessaire d'un mouvement certain d'ascension des classes ouvrières ; et ce mouvement est bien mieux assuré par la *fondation d'institutions économiques* qui contiennent toujours quelques germes juridiques, que par des augmentations de salaires.

Lorsque la réduction de la journée n'apporte à l'ouvrier que du loisir, il ne faut pas admettre, sans examen, que ce loisir constitue automatiquement un avantage pour la classe des travailleurs. Marx estime que l'homme n'arrive à utiliser pour lui-même la faculté de produire qu'à la suite de toute une série d'incidents historiques : cette utilisation ne lui semble être qu'une contingence résultant de beaucoup d'autres contingences (2). Le législateur ne saurait donc s'en rapporter aux heureuses impulsions de la nature humaine et il doit créer un système d'éducation complémentaire pour les ouvriers; en même temps qu'il réduit leur journée de travail. Plus que jamais nous devons penser, avec Proudhon (3), que « *démocratie* est *démopédie,* éducation du peuple ». De très grands doutes ont été émis récemment

(1) Vigouroux. *Op. cit.*, p. 335. — Mais on doit se demander si pour les industries très irrégulières, la réduction de la durée de travail, forçant à appeler un plus grand nombre d'ouvriers dans les moments de presse, n'agirait point pour augmenter le nombre des hommes dont l'occupation est intermittente.

(2) *Capital*, trad. franç., p, 222, col. 1. On lit dans la quatrième édition allemande (p. 479) : « Eine ganze Reihe geschishtlicher Umstænde. »

(3) *La Révolution sociale démontrée par le coup d'État.* Œuvres, t. VII, p. 42. Cf. aussi, p. 189.

au sujet de l'amélioration intellectuelle et morale des classes ouvrières anglaises (1); peut-être le législateur ne dépasserait-il pas la limite d'une contrainte raisonnable en imposant l'instruction aux adultes qui fréquentent les ateliers à durée de travail réduite légalement (2). Je ne fais qu'indiquer le principe, qui ne pourrait recevoir d'applications qu'avec beaucoup de prudence.

X

L'étude du droit au produit intégral nous a montré que cette formule abstraite dissimulait un tout complexe, que nous sommes parvenus à réduire à quelques principes relatifs à la philosophie de la vie, principes suffisamment clairs et pratiques pour pouvoir agir sur l'évolution du système juridique. Quand on aborde l'étude de la deuxième formule de Menger (droit à l'existence), on se trouve en présence d'un très grand embarras, tant cette formule peut donner lieu (et a effectivement donné lieu) à des interprétations divergentes. Il s'agit toujours d'introduire le *besoin* comme (3) « base fondamentale de la répartition »; mais comment passer à l'exécution ? Menger, malgré son penchant pour les formules qui se rattachent plus ou moins directement au droit à l'existence, dit : « Les besoins de l'individu sont beaucoup trop indéterminés, subjectifs et changeants pour qu'on puisse y rattacher la plus importante de toutes les conséquences juridiques, la répartition des biens » (4).

Je crois que le professeur autrichien a fait, presque toujours, fausse route dans la partie de son livre qui a trait au droit à l'existence :

---

(1) Je signale particulièrement deux articles fort pessimistes d'A. Filon (qui est en Angleterre depuis longtemps) : *Débats*, 12 février 1895 et 19 juin 1900. Dans le premier il dit : « Si [l'ouvrier anglais] gagne un peu plus d'argent, il le dépense au cabaret, car bien que la criminalité diminue, l'immoralité augmente » ; — « je le vois paresseux au delà de toute croyance..., gaspilleur, sensuel, envieux, bestial, infiniment plus rude de manières qu'il y a vingt-cinq ans ». Il y a sûrement une large exagération ; mais il se pourrait qu'il y eût à la fois ascension pour une partie de la classe ouvrière et déchéance pour une autre partie ; la classe ouvrière est prodigieusement hétérogène. En Amérique, quelques personnes ont soutenu que les ouvriers non syndiqués ont souffert dans la mesure où les syndiqués ont gagné. (Vigouroux. *Op. cit.*, p. 345.)

(2) G. Gunton demande la création de cours pour les jeunes adultes, dans l'espoir que ceux-ci feront l'éducation de leurs parents. (Vigouroux. *Op. cit.*, p. 334.)

(3) Menger, p. 17.

(4) Dans la première édition du *Programme du parti ouvrier*, Guesde et Lafargue disaient que la formule communiste : « *A chacun selon ses besoins,* recule les bornes de l'absurde. Ou il y aura rationnement ou bien consommation à volonté ; mais dans aucun cas, les besoins — c'est-à-dire ce qu'il y a de plus élastique — ne pourront servir de mesure et de règle à la consommation qui dépendra exclusivement de l'état de la production » (p. 18).

il a voulu donner à la théorie de ce droit une étendue extraordinaire, ce qui conduirait à le résoudre finalement dans quelques affirmations qui n'ont vraiment aucune importance. Ainsi il blâme (1) Fichte d'avoir construit un système « d'État de contrainte économique et de police », après être parti de principes d'un communisme radical et après avoir reconnu nettement le droit à l'existence. Ce qu'il faut blâmer dans Fichte, c'est le mode d'exposition scolastique, qui part de formules très abstraites, mises en langage juridique, alors qu'il s'agit seulement d'exprimer des faits concrets de nature économique (2). Tout le monde admet, sans la moindre difficulté, qu'il n'y a pas d'État juridique là où l'on ne suppose point que les hommes trouvent *normalement* à satisfaire leurs besoins; parce que si cette hypothèse n'est pas admise, on tombe dans l'état de brigandage des peuples soumis au régime de la faim (3). Tout le monde admet également que dans un pareil État, chaque homme puisse acquérir un droit exclusif sur *des* choses dont il aura besoin pour assurer la continuité de sa vie. Enfin tout le monde désire que les choses puissent se répartir entre les groupes sociaux de manière à ce que tous les besoins soient satisfaits et que toutes les utilités soient produites de la manière la plus simple.

Que l'on mette ces hypothèses (qui ne sont guère que des vérités de La Palisse) en forme solennelle et qu'on les énonce comme des droits, on n'aura pas avancé d'un pas la question. Si on procède si souvent comme Fichte, c'est que le droit joue dans les sciences sociales un rôle tout à fait analogue à celui qui appartient à la mécanique mathématique dans les sciences de la nature; on sait que nous avons toujours une tendance à employer des termes et des formules empruntés à la mécanique dans des cas où leur usage n'est justifiable que par des analogies et à titre souvent de figures de langage. La question traitée par Fichte est celle du gouvernement despotique éclairé, dirigeant l'État comme une grande ferme; et vraiment il était fort mal à propos de compliquer une conception aussi simple par des considérations philosophiques sur les droits fondamentaux de l'homme!

Menger n'a pas assez clairement distingué les diverses conceptions du droit à l'existence; il a, cependant, très justement observé que ce

(1) Menger, p. 50-51.

(2) L'usage s'est maintenu de ce genre d'exposition, malgré les dangers. Dans une ingénieuse conférence sur la justice sociale, un philosophe contemporain parle du *droit de vivre* et cependant aboutit à la justification presque complète de la société actuelle, améliorée par un large service d'assurance. (*Questions de morale*, p. 302-310. Alcan. Paris, 1900.)

(3) De même tout le monde admet que l'Etat juridique exige que le crime soit une exception, que les hommes puissent avoir entre eux une large confiance. Cela ne veut pas dire que le vrai Etat juridique ne saurait exister là où il y a des crimes et des tromperies.

droit est d'une application partielle et possible dans la société actuelle; nous examinerons, dans un paragraphe suivant, ce qui résulte de cette thèse; pour le moment, je me contente d'appeler toute l'attention des lecteurs sur cette phrase de Menger (1) : « *Les aspirations socialistes de notre temps tendent* à réaliser, dans une certaine mesure, le droit à l'existence, et, d'autre part, *à maintenir le système de notre organisation du droit privé.* » Cette thèse est très importante, parce qu'elle aboutit à affirmer que le socialisme devient juridique.

Diverses formes de l'utopie ont pris pour base le droit à l'existence; on peut établir trois types simples qui jettent une certaine lumière sur la véritable signification de ce droit:

1° Dans une ville assiégée, dans un pays soumis à une grande famine, il faut rationner tout le monde, pour sauver tous ceux qui peuvent l'être. Cette situation a existé en France durant certaines périodes de la Révolution et elle explique ce qu'on a appelé (2) *une socialisation provisoire des biens et des individus.* Au commencement de ce siècle la question de la misère était la question urgente, qui préoccupait tous les économistes; il ne faut donc pas s'étonner si, transportant dans un régime normal des principes appropriés aux temps de calamités (3), quelques auteurs aient pu dire que (4) « chaque bien doit appartenir à celui qui en a le besoin le plus pressant » et que (5) « la propriété, en tant qu'elle excède les besoins de l'individu, [constitue] un vol ».

2° Dans une société pauvre, surtout consacrée à l'agriculture et soumise au régime du *Latifundium,* il est déplorable que les classes rurales soient exploitées sans merci par des gens qui dépensent tout le revenu net en objets de luxe. On a été souvent amené à faire des lois pour empêcher la trop grande rigueur des contrats agraires; le principe qui intervient ici est surtout un principe de bonne gestion et le but poursuivi est, avant tout, le progrès de l'agriculture; Menger rattache cette législation au droit au produit intégral; on peut y trouver aussi le désir d'assurer l'existence normale aux travailleurs. Des utopistes, en généralisant, arrivent à poser la règle suivante : « Chaque membre de la société a droit à ce que les biens et les services nécessaires à la conservation de son existence lui soient fournis avant

(1) Menger, p. 20.

(2) Menger. Introduction, p. XXVIII.

(3) Il y aurait à justifier ce principe exceptionnel; mais le bon sens l'a trouvé généralement assez évident par lui-même.

(4) Menger, p. 17. L'auteur ajoute : « Il y a très peu de socialistes qui aient tiré cette conséquence et, parmi eux, Godwin... Ce n'est que dans de petites communautés, unie par les liens de la plus étroite affection, que ce principe de répartition peut être véritablement établi ». Il n'a pas remarqué l'origine que je lui donne ici.

(5) Menger, p. 87. Voir aussi la même idée babouviste chez Godwin, p. 60.

qu'il soit donné satisfaction à des besoins moins urgents des autres membres de la société. »

3° Enfin, dans un pays très riche, où toutes choses sont surabondantes, il semble assez naturel de laisser chacun libre de se servir à sa guise ; on arrive alors à la formule complètement communiste, que les anarchistes expriment en demandant « la prise au tas » ; ils se sont efforcés de prouver que la production actuelle permettrait de réaliser ce système. Menger n'examine pas *la prise au tas,* jugeant sans doute que dans une société vraiment communiste il n'y a pas de droit d'appropriation : le droit, d'après les communistes autoritaires, se réduirait à des règlement sur le travail forcé (1).

Ces observations nous montrent que les utopies fondées sur le droit à l'existence supposent toujours quelques suppositions sur la production. La grande erreur des utopistes anciens fut d'avoir cru que le monde pouvait, sans grand effort, devenir très riche et qu'alors il appartenait à la philosophie morale de fournir des règles pour répartir entre les hommes ces grandes richesses *données par la nature.* Leur erreur rappelle tout à fait celle que commirent les premiers chrétiens quand ils prêchèrent la charité : on s'est demandé, souvent, comment il se fait que le christianisme a si peu changé le monde romain ; c'est qu'il *ignorait la source de la richesse.* Le christianisme était, surtout, urbain, tandis que la richesse sortait des campagnes opprimées par ses adhérents : il prescrivait aux patriciens de jeter leur argent aux pauvres, c'est-à-dire aux lazzarones des grandes cités et il ne se préoccupait point de savoir si, par ce système, on n'arrivait pas à continuer l'écrasement du travailleur au profit du fainéant.

Les anciens socialistes étaient fort embarrassés pour choisir entre les diverses formules ; Vidal dit, avec une certaine naïveté (2) : « *Entre ces théories, le lecteur peut choisir* ». Mais, vraiment, le lecteur n'est pas en cause ! « Quant à nous, si nous nous plaçons au point de vue de la justice absolue et de la spéculation pure, si nous faisons abstraction du temps nécessaire au développement progressif et à la maturité des idées, les partisans de la fraternité nous paraissent avoir complètement raison. » Je ne puis comprendre comment on pourrait

(1) Dans la première édition du *Programme du parti ouvrier*, Guesde et Lafargue disent : « Rabelais est un voyant. Il a prophétisé la société communiste où nous allons et dans laquelle la surabondance des produits permettra de *consommer à volonté* ». Ils ajoutent : « De la consommation libre à la production libre, il y a *un abîme qui ne sera jamais franchi* » (p. 35).

(2) Vidal. *Op. cit.*, p. 452. — On m'a rapporté qu'un professeur d'une faculté de droit française disait dernièrement : « Si je croyais que cela fût nécessaire pour le bonheur du peuple, j'irais jusqu'au collectivisme ». Je crois que son opinion ne fera ni le bonheur ni le malheur d'un peuple ; mais il est évident que ce professeur n'a que des notions superficielles d'économie et des idées bien peu lucides en philosophie juridique.

s'assurer que ces utopistes ont parfaitement raison; car, comme l'a observé Marx (1), « le droit ne peut jamais s'émanciper de l'économie sociale et du degré de culture sociale qui en dépend ».

Menger est aussi incertain que Vidal pour choisir entre les formules; il ne sait pas si le développement social va (2) « vers le droit au produit intégral ou vers le droit à l'existence ». Pour discuter les hypothèses socialistes, il suppose qu'il est le maître souverain, chargé de la gérance universelle, et il examine, comme pourrait le faire un patron auquel on proposerait différents réglements d'atelier, quel est celui qui est le plus commode à appliquer et qui soulèvera le moins de récriminations entre les travailleurs (3).

Le droit ne se constitue pas de cette manière ; l'expérience nous apprend que les raisons sur lesquelles se fondent ses règles dépendent de plus en plus de la sphère de l'économie productive; et Marx s'élevait avec raison (4) contre « le socialisme vulgaire [qui] a pris des économistes bourgeois l'habitude de considérer et traiter la distribution comme une chose indépendante du mode de production et de considérer le socialisme comme concernant surtout le problème de la distribution ».

IX

Menger cherche à prouver par les faits récents que le droit à l'existence se développe. Il observe que ce droit a des degrés variant avec l'état des individus (5) : ainsi en ce qui concerne les enfants, il « comprend la nourriture, l'entretien, l'éducation ; une partie de ces droits est déjà réalisée actuellement par l'école obligatoire » ; — pour les vieillards et les invalides, il comprend « l'assistance temporaire ou permanente, ces droits ne sont réalisés que d'une manière très limitée

(1) *Lettre sur le Programme de Gotha* (*Revue d'Économie politique*, 1894, p. 758.)

(2) Menger, p. 236.

(3) Menger, p. 220-231. Le droit au produit intégral lui paraît fort difficile à établir faute de pouvoir mesurer les grandeurs de travail (p. 229). — L'idée de majorer tous les prix « historiquement traditionnels du travail » (p. 16) ne semble pas très heureuse, pour réaliser ce postulat. — Le droit au travail se justifie comme un moyen relativement facile pour aboutir à quelque chose ; il est « très propre à servir de forme de transition, mais il est certain que s'il doit jamais être reconnu et réalisé, il ne sera que le point de départ d'un nouveau progrès » (p. 236). Voilà de singuliers points de vue chez un *professeur de droit ;* dans l'introduction (p. XXXIX), Andler lui reproche de ne pas avoir « suffisamment clarifié les principes de son économie » ; il aurait pu lui demander aussi de clarifier un peu sa philosophie juridique.

(4) *Lettre sur le Programme de Gotha* (*Loc. cit.* p. 759). — Je ne m'étendrai pas sur cette question, qui exigerait de trop longs développements relatifs à la philosophie du droit : je traiterai ce sujet très prochainement.

(5) Menger, p. 19 et 234. Nous allons maintenant descendre des hauteurs de l'utopie pour voir comment le droit à l'existence se combine avec notre état social.

par la législation allemande sur l'assurance contre la maladie, les accidents, l'invalidité et la vieillesse » ; — rien n'a été fait pour les hommes valides. Cette dernière conclusion n'est pas tout à fait exacte, parce qu'il a été tenté plusieurs fois des assurances contre le chômage, que l'on a souvent ouvert des chantiers publics pour aider les ouvriers sans travail ; mais notre auteur voit plutôt dans cette dernière pratique une application du droit au travail (1).

Je ne crois pas que les mesures dont parle Menger soient parfaitement expliquées par lui. Il appelle l'instruction obligatoire le « droit des mineurs à une certaine quantité de culture intellectuelle » ; mais on a toujours considéré comme nécessaire d'assurer aux enfants la culture et ce n'est pas une nouveauté. Ce qui différencie la société actuelle de l'ancienne, c'est que celle-ci considérait le père comme chargé de cette instruction et que sauf des exceptions très rares elle n'intervenait point ; — mais on n'a jamais nié que l'autorité de l'État ne puisse intervenir comme tutrice, dans les cas où l'autorité du père devenait insuffisante ou mauvaise (2). Il y a donc une question de fait à résoudre ; c'est celle de savoir dans quels cas il est urgent de faire valoir cette surveillance (3), et dans quels cas il est utile de limiter par une règle générale les fonctions dévolues par l'usage ancien à l'autorité familiale. La question est d'ordre politique et non pas d'ordre privé (4).

C'est par suite de l'habitude que nous avons de transporter le langage du droit civil dans l'ordre politique, que l'on peut parler d'un droit de l'enfant ; il faudrait dire que *l'autorité est chargée* d'assurer l'éducation des enfants et que dans la hiérarchie des autorités, la supérieure prend la place de l'inférieure chaque fois que celle-ci ne remplit pas son office. Le jour où il a été prouvé que, dans les classes pauvres, le père ne pouvait rester chargé complètement de l'office d'éducateur, les pouvoirs publics ont dû suppléer à son incapacité. Si l'on peut dire, à la rigueur, que tout subordonné a le droit d'exiger (dans un État pleinement juridique) que les autorités remplissent exactement leurs charges — c'est que nous sommes habitués à considérer tout droit comme

(1) Cependant Menger reconnait (p. 19) que si un homme est assisté en vertu du droit à l'existence, on peut lui imposer « une prestation de travail correspondante » à son entretien. Il devient donc assez difficile de distinguer ce qui se rapporte à l'un ou à l'autre des postulats fondamentaux ; ces postulats ne correspondent pas en effet à la réalité des faits et aux vraies relations sociales.

(2) Par exemple dans le cas d'hérésie.

(3) Par exemple dans le cas des enfants *moralement* abandonnés.

(4) Le mariage civil est, dans notre droit, un fait d'ordre politique autant qu'un acte d'ordre privé ; le magistrat municipal donne au mari *l'investiture* de l'autorité et cette autorité peut mettre en mouvement la force publique et prononcer même l'emprisonnement contre l'enfant (article 376 du Code civil).

corrélatif d'un devoir et que toute autorité a une charge à remplir que l'on peut appeler, assez improprement d'ailleurs, un devoir.

Quant aux assurances j'y vois tout autre chose que Menger ; j'y vois une de ces mesures d'administration générale par lesquelles l'État s'efforce de faire pénétrer le progrès au milieu de populations rebelles aux innovations. L'assurance est une combinaison qui dépasse de beaucoup le degré auquel sont parvenus en moyenne les gens s'occupant d'industrie, aussi bien les petits patrons que les ouvriers. Étant donné que la situation générale des affaires permet d'agir pour relever la part des travailleurs dans le produit, l'État a agi fort sagement en employant ces relèvements de salaires à créer des assurances, que les intéressés ne seraient point parvenus à créer eux-mêmes. Quelques groupes patronaux avaient donné l'exemple ; mais patrons et ouvriers étaient trop peu avancés pour mener cette œuvre à bonne fin.

La législation sur les assurances se rattache, donc de très près, à tout cet ensemble de mesures que prend l'État pour entraîner la société dans une voie progressive.

Mais je reconnais qu'il y a aussi autre chose et c'est cet élément d'une espèce tout à fait particulière qu'il faut déterminer. L'éducation nous a conduits sur le terrain de l'organisation des autorités ; l'assurance nous a ramenés sur le terrain du progrès économique ; mais tout le monde a toujours senti que la société n'épuise pas sa nature avec la politique et l'économie. Il y a ici des idées d'assistance, de solidarité, de fraternité, de charité, d'altruisme (1) ; les mots varient beaucoup ; mais les conceptions ne diffèrent pas énormément peut-être, — au point de vue pratique.

Qu'y a-t-il au fond de toutes ces formules ? Une conception commune de la valeur infinie de l'individu humain, dépouillé de toute enveloppe juridique. Je n'examinerai pas ici dans quelle mesure cette idée, si puissante chez les modernes, doit son progrès au christianisme : Taine a fortement insisté sur cette question (2) ; mais il ne semble avoir considéré qu'une face du problème. La dignité de l'homme et la pureté de sa conscience ayant acquis cette valeur absolue, ne peut-on pas dire du citoyen moderne ce que Taine dit fort bien du citoyen

(1) Menger fait assez souvent ces rapprochements : « Il existe une institution du droit public qui remédie, jusqu'à un certain point, à cette lacune du droit privé, l'*assistance des pauvres* » (p. 11) ; — parlant du système de Godwin : « Il est pratiqué dans toutes les *familles* où règne un sentiment droit » (p. 60) ; — « tout système socialiste qui proclame le droit au produit intégral du travail, repose sur l'*égoïsme* humain ; ... tout système social dont le *but dernier* est la reconnaissance du droit à l'existence, repose sur le *sentiment de l'amour du prochain et de la fraternité* » (pp. 41-43).

(2) Taine. *Le gouvernement révolutionnaire*, p. 126. Cf. Hegel, *Philosophie de l'esprit*, trad. franç., tome II, p. 254.

antique devenu chrétien : qu'il sent « fondre en lui, comme une cire, tous les liens qui mêlaient sa vie à la vie de son groupe? » N'allons-nous pas atteindre un état de dissolution sociale? La philosophie du droit civil ne peut nous fournir aucune indication, car nous ne sommes plus sur le vrai terrain juridique; la valeur humaine est devenue incommensurable avec les choses limitées; il ne peut plus exister aucune règle pour savoir ce qui revient à des infinis dans un produit fini (1).

Si nous recherchons dans quelles conditions s'opère ce mouvement de l'âme, nous observons qu'il revient à incorporer toute l'humanité en notre personne, en sorte qu'il n'y a plus de multiplicité d'êtres, mais un seul être qui n'est ni nous-même, ni les autres, mais purement et simplement l'homme. Et alors quand nous raisonnons, en prenant ainsi conscience et possession du monde, nous arrivons à penser qu'il y a des choses qui sont dues à la dignité de l'homme, qui sont réalisables par les forces humaines et qui doivent être faites par un effort commun, en vertu de règles générales. Lorsque nous sommes ainsi parvenus à nous convaincre que la dignité humaine existe à égal degré chez tous les hommes, quand nous avons constaté qu'elle est constamment dégradée par suite d'*accidents évitables* et quand la science nous a fourni les moyens de faire disparaître ces accidents *dans l'état social actuel,* alors nous demandons au législateur d'intervenir pour empêcher cette dégradation qui appliquée au corps des autres blesse notre propre dignité d'homme, comme si elle portait sur nous!

Dans le droit à l'existence nous trouvons donc la *notion spirituelle de l'État* (2), notion qui joue un si grand rôle dans le monde moderne. On la retrouve, plus ou moins défigurée, dans presque toutes les théories philosophiques; mais elle reste presque toujours confuse, parce qu'on la laisse mélangée avec les autres notions de l'État. Il y a dans notre législation moderne un très grand nombre de mesures qui sont inspirées par les idées que le christianisme considère comme des idées religieuses, idées qui n'opèrent jamais seules, mais

(1) Pecqueur dit à propos de la formule communiste : « Les besoins étant inépuisables et insatiables comme les désirs, on a devant soi des prétentions *infinies*, tandis que la puissance et les richesses sont limitées. Autant vaudrait dire : *à chacun tout, à personne rien* ». (*Théorie nouvelle,* p. 615.)

(2) Dans le dernier chapitre de la *Justice*, Proudhon écrit : « Il ne se peut pas qu'une société se *matérialise* tout entière, que le spirituel s'absorbe dans le temporel et que la vie de l'âme se réfugie dans les pompes du triomphe et les spectacles du cirque. Il faut que cette vie se renouvelle ou que Rome disparaisse » (tome IV, p. 315). — « Vient un jour où la Révolution veut restaurer en elle le spirituel... La Révolution française n'a pas d'autre objet » (p. 329). C'est, en effet, dans cet esprit qu'il a interprété les principes de la Révolution. — « Je propose une revision du Concordat dans le sens des articles suivants : 1° Réunion des deux pouvoirs, spirituel et temporel » (p. 355).

qui, dans la pratique, se combinent avec des idées politiques et économiques pour engendrer le mouvement social.

Je ne développe pas davantage cette question, parce qu'il serait nécessaire d'entrer dans des détails considérables sur les bases philosophiques du droit et sur la construction du système juridique en général.

XII

Avec le droit au travail, nous revenons sur un terrain plus facile à parcourir; je suivrai, à peu près l'ordre d'exposition de Menger. Le professeur autrichien cherche, tout d'abord, à rattacher le droit au travail à des institutions anciennes. Ce procédé est souvent employé par les hommes politiques: quand ils veulent faire passer une réforme, ils s'appuient volontiers sur des précédents, sans beaucoup se soucier de faire œuvre scientifique et de chercher les raisons qui ont engendré les institutions. Ils se contentent de ressemblances assez superficielles : l'expérience montre, tous les jours, que si l'on détache les règles de leurs souches réelles et si l'on se contente de formules abstraites, on peut les expliquer par les raisons les plus arbitraires et par suite prétendre que nos pères ont déjà admis les principes qu'il s'agit de mettre aujourd'hui en pratique. Dans un discours du 5 mai 1884 (1), Bismarck disait : « Je reconnais absolument le droit au travail... *Le droit au travail n'a-t-il pas été proclamé au moment de la publication du Code ?* »

Le Code prussien de 1794 portait, en effet : « Il devra être fourni du travail, conformément à leurs forces et à leur capacité, à ceux à qui ne manquent que les moyens et l'occasion de gagner eux-mêmes leur propre subsistance et celle de leur famille ». Menger ajoute : « Ces prescriptions ne visent en réalité que *l'assistance publique* (2) ». Il admet qu'il y a une relation étroite entre le droit au travail et l'assistance : « L'idée qui est à la base du droit au travail semble avoir été fournie par quelques-unes des règles fondamentales sur l'assistance publique, que l'on trouve exprimées dans les mêmes termes dans différentes législations. » C'est justement ce qui me paraît fort douteux : je crois qu'au point de vue des idées juridiques il y a un abîme entre les institutions que Menger rapproche.

Les anciens gouvernements ne se préoccupaient guère d'assistance

(1) Menger, pp. 21-24.

(2) Menger oublie d'ajouter que le même Code imposait l'obligation du travail « aux oisifs, dépourvus de moyens d'existence ». (Sarraute. *La limitation légale de la durée du travail en Allemagne*, p. 14, Larose, éditeur, 1900.)

dans leur législation sur les pauvres; l'idée fondamentale qui leur inspirait leurs règlements était celle de la sécurité. Quantité de documents nous apprennent la terreur que produisaient les bandes de vagabonds; depuis le seizième siècle (1) législateurs et magistrats ne cessent de s'appliquer à effrayer les mendiants, qui errent sur les routes; on veut les forcer à rester dans leurs communes et pour les y maintenir on impose des obligations aux autorités locales, qui doivent assurer leur existence (2). Tout homme qui ne travaille pas, est pour l'ancienne législation un homme suspect, qui a perdu une grande partie de ses droits de citoyen et que l'on abandonne à l'arbitraire de la police, à peu près comme est abandonnée une prostituée.

Les dépôts de mendicité créés sous Louis XV furent de véritables prisons et c'est dans ces établissements que commença à se former notre régime pénitentiaire actuel; on voulait amener les mendiants à se dégoûter de la vie vagabonde (3). La loi du 24 vendémiaire an II sur les secours publics est aussi une loi de sûreté : elle punit le fait de donner l'aumône; elle oblige le mendiant à demeurer dans sa résidence où sont organisés des ateliers; s'il quitte son domicile il est condamné à la détention avec travail forcé; enfin la relégation à Madagascar est prononcée comme dernière peine. Cette loi ne fut pas appliquée; mais elle est curieuse, surtout comme manifestation de la continuité des idées transmises par l'ancien régime. Napoléon essaya, à son tour, de lutter contre le vagabondage; le décret de 1808 « est son œuvre personnelle » (4); malgré la précision et la multiplicité des dispositions, le succès fut assez minime; le travail ne put pas être sérieusement organisé (5).

En Belgique le régime le plus draconien règne pour les vagabonds, qui sont enfermés dans des colonies, sans que l'autorité judiciaire puisse intervenir pour les protéger : le ministre est souverain.

Il semble bien aussi que la législation ancienne sur les pauvres ait été souvent dirigée par des considérations d'ordre économique; pour maintenir la main-d'œuvre abondante dans certaines régions où le travail n'est pas assuré, il faut bien donner quelques moyens d'exis-

(1) C'est alors que les pénalités les plus féroces sont inventées et importées (comme la *roue*) pour effrayer les voleurs de grand chemin.

(2) Il ne semble pas que la disposition de la loi des pauvres relative au travail ait été généralement suivie dans l'ancienne Angleterre.

(3) Ce n'est pas là une hypothèse; cette intention se trouve exprimés dans des documents officiels. — En 1897 le conseil général du Puy-de-Dôme a demandé à construire une *prison cellulaire* pour les vagabonds.

(4) L. Rivière. *Un siècle de lutte contre le vagabondage. Revue politique et parlementaire*, octobre 1899, p. 277.

(5) Sur les essais contemporains de combinaison de la répression et de l'assistance par le travail, consulter : L. Rivière, *L'initiative départementale et la répression du vagabondage. Réforme sociale*, 16 juillet-1er août 1899.

tence à l'ouvrier agricole. C'est sans doute en se plaçant à ce point de vue que Marx (1) a pu assimiler les lois anglaises sur le *domicile légal* à l'édit du « tartare Boris Godunof [qui] avait fait des paysans russes une appartenance de la glèbe ». La pratique de l'assistance avait fini par être tellement liée à l'idée de servitude ou de déchéance qu'à l'origine des temps modernes, il se fit un commerce important de chair humaine en Angleterre pour fournir des enfants aux fabriques (2).

Enfin quand il surgit des crises graves, les gouvernements viennent toujours en aide aux particuliers, surtout quand il faut ménager l'avenir d'une industrie. Durant la guerre de la Sécession, les filateurs anglais comprirent qu'il était essentiel d'empêcher qu'une émigration puissante troublât profondément le marché du travail ; on créa donc des ateliers pour retenir les ouvriers dans le pays en attendant la reprise des affaires (3). Des mesures exceptionnelles de ce genre sont celles qui se rapprochent le plus du droit au travail, puisqu'elles se rapportent à l'ouvrier normal qui n'est point tombé dans l'indigence et qui n'a point à subir des formalités blessantes (4).

XIII

Au point de vue de l'histoire des idées, Menger trouve l'origine du droit au travail dans Fourier (5) ; je m'arrêterai un instant sur cette question historique, parce que c'est, en effet, l'école phalanstérienne qui a popularisé la notion du droit au travail sous Louis-Philippe ; mais je crois bien que si Fourier a employé cette expression assez souvent dans une partie de ses œuvres, il ne l'a pas employée dans un sens vraiment juridique (6).

Fourier a toujours été extrêmement préoccupé de faire sortir les peuples barbares de leur état inférieur et de les amener à entrer dans le nouveau monde rêvé par lui. Il s'agit donc d'offrir aux sauvages des

(1) *Capital*, p. 319, col. 1.

(2) *Capital*, p. 115.

(3) *Capital*, p. 298, col. 2 et pp. 251-252.

(4) C'est surtout par ces deux signes que le droit au travail se distinguerait de l'assistance publique d'après Menger (p. 25).

(5) Menger, p. 28.

(6) Menger observe, d'ailleurs, que dans le *Nouveau monde industriel et sociétaire*, publié en 1829, Fourier ne parle plus que du minimum d'existence à assurer aux pauvres. Il estime que le minimum d'existence et le droit au travail se rapportent à deux ordres d'idées fort différents l'un de l'autre. Pecqueur écrivait en 1842 : « En idéal et devant la justice parfaite : du travail ou du secours, pas de milieu... C'est la reconnaissance tacite de ce principe social du *droit au travail*, qui en Angleterre a fait instituer la taxe des pauvres » (*Théorie nouvelle*, p. 505). On séparait mal alors ces deux idées.

avantages tangibles, qui puissent les amener à adhérer à l'école phalanstérienne, plutôt que de raisonner sur les droits. Il constate chez les sauvages sept caractères principaux dans leur genre de vie : ils sont chasseurs, pêcheurs, pratiquent la cueillette, font pâturer les animaux, volent les étrangers, s'associent de tribu à tribu, et sont insouciants : ils font tout cela à leur gré et cette *liberté composée divergente* ne pourra disparaître que si on leur accorde des avantages sérieux (1). « Le genre humain ne pourrait se dire libre tant qu'il n'obtiendrait pas, dans l'exercice de l'industrie, les *droits* qui lui sont assurés dans l'état sauvage, droits que l'on ne doit restreindre que sous la condition *d'équivalent consenti individuellement.* »

Le terme *droit* est ici employé dans le sens assez vague qu'on ne lui donne plus souvent aujourd'hui pour désigner les conditions d'existence d'un peuple ; l'emploi de ce terme paraît surtout un peu paradoxal pour l'insouciance (2) ; « des ergoteurs diront que c'est un caractère et pas un droit ; mais elle devient un droit en ce qu'elle est proscrite dans l'état de civilisation, où l'incurie est déshonorée, condamnée hautement... L'éducation civilisée intervient systématiquement pour combattre ce goût de l'insouciance ». Fourier a si peu d'idées juridiques qu'il écrit un peu plus loin (3) : « *Sous le rapport des droits,* quel rapport peut-on voir entre l'homme et l'animal ? Celui-ci bien vêtu, bien armé, a le *droit de prendre* sa subsistance où il la trouve ; tandis que l'homme... n'est pas même autorisé à réclamer le premier de ses droits, le droit au travail — ; et pourtant depuis trois mille ans il compose des théories sur la liberté ».

Considérant nous transporte dans un ordre d'idées tout à fait différent ; il s'efforce de justifier le droit au travail en le rattachant aux thèses du droit naturel sur la propriété : sa brochure est donc tout autre chose qu'un développement des idées de Fourier, idées si confuses qu'il est impossible d'y trouver rien d'utile (4) à retenir. Menger

(1) Fourier. Œuvres, édition de 1841, tome III, p. 159. Menger cite aussi sur cette édition.

(2) Fourier. *Loc. cit.*, p. 167.

(3) Fourier. *Loc. cit.*, p. 185. — On pourrait citer comme ayant une apparence juridique le raisonnement suivant : « L'Ecriture nous dit que Dieu condamna le premier homme et sa postérité à travailler à la sueur de leur front ; mais il ne nous condamna pas à être privés de travail. Nous pouvons donc inviter la philosophie et la civilisation à ne pas nous frustrer de la ressource que Dieu nous a laissée comme pis-aller et châtiment et à nous garantir au moins le droit au genre de travail auquel nous avons été élevés. » (*Loc. cit.*, p. 179.) On trouve assez souvent au dix-huitième siècle des appels de ce genre à l'autorité de la Bible ; mais ce sont des arguments de littérateurs. On remarque ici que Fourier entend que le droit au travail s'exerce dans la profession de chaque ouvrier, — ce qui nous éloigne beaucoup de l'équivalent des *droits* du sauvage.

(4) J'avoue ne pas avoir pu découvrir des *pensées profondes* comme Menger croit en avoir aperçues dans tout cela.

cite d'après une réédition de 1848 qui a pour titre : *Théorie du droit de propriété et du droit au travail*, tandis que le titre primitif était : *Théorie du droit de propriété*. L'écrit avait pour but de « détruire dans leurs bases les doctrines fausses et dangereuses qui attaquent la propriété et l'hérédité et de montrer que l'œuvre à faire, loin d'être une œuvre révolutionnaire, est une œuvre essentiellement scientifique et organique ».

Pour apprécier la valeur de l'argumentation de Considérant, il faut se reporter à la théorie de Locke (1) ; celui-ci admettait que la terre a été donnée en commun aux hommes pour leurs plus grands avantages ; il estimait toutefois que les hommes industrieux et laborieux purent enclore des possessions privées sans injustice, parce qu'il resta aux autres hommes de la terre libre sur laquelle ils pouvaient vivre. Considérant dit que la légitimité de la propriété est toujours fondée sur le fait de la terre libre ou de son équivalent ; l'homme sans propriété a donc le droit de réclamer la possibilité d'obtenir par son travail ce qu'il aurait obtenu *dans la vie sauvage* sur la terre libre ; il a le droit de dire à l'autorité : « Je viens réclamer de vous du travail à un taux de salaire tel que mon sort puisse être jugé préférable à celui du sauvage, libre dans ses bois. »

Cette conception est tout à fait singulière et elle suppose la construction juridique la plus extraordinaire que l'on puisse imaginer. Chaque être vivant est, dès l'origine du monde, représenté par une *personne juridique,* ayant et conservant le droit qu'il aura dans l'avenir à une part d'héritage sur la terre libre et cette part est déterminée, aussi dès l'origine, par ce que peut approprier l'homme primitif. Au moment où l'homme apparaît, il devient apte à revendiquer le droit qui lui appartient en vertu de cette *constitution de famille;* et s'il ne trouve plus de terre, il demande et obtient une indemnité. Cette construction est manifestement inspirée par les actes qui jadis statuaient en faveur d'enfants à naître.

Je ne crois pas que la brochure de Considérant ait eu autant d'influence que le croit Menger (2). Corbon (3) nous apprend que, pour la grande majorité des ouvriers de 1848, le droit au travail était l'assurance contre le chômage en temps de crise ; Menger l'entend de la même manière et il le définit ainsi (4) : « Chaque citoyen en état de travailler, qui ne trouve pas de travail chez des entrepreneurs privés, peut demander à l'État ou aux autorités locales, qu'on lui fournisse du

(1) Locke. *Du gouvernement civil*, chapitre IV.
(2) Il n'apporte d'ailleurs aucune preuve.
(3) Corbon. *Le secret du peuple*, etc., p. 135.
(4) Menger, p. 26.

travail ordinaire et le payement du salaire courant ». Il s'agirait donc d'établir ce que Corbon appelle « une sorte d'assistance honorable » ; le travail ordinaire est ce qu'on nomme ordinairement du travail *non-qualifié,* car Menger rejette les définitions de L. Blanc et de Proudhon, d'après lesquelles chaque ouvrier aurait dû être employé dans sa profession.

La discussion qui s'engagea à la Constituante est assez vague et il me semble que Menger n'en a pas bien reproduit la physionomie. Dans le premier projet dressé par la commission figurait un article portant ce qui suit : « la Constitution *garantit* à tous les citoyens la liberté, la sûreté, l'instruction, l'égalité, le *travail,* la propriété, l'*assistance* » et un autre définissant le droit au travail à très peu près comme le comprend Menger; enfin l'article 132 énumérait les « *garanties essentielles du droit au travail* », ce qui n'était pas inutile, car ce mot *garantir* est prodigieusement vague : on n'avait certes pas l'intention d'assurer à chaque Français une propriété ! Le droit au travail n'avait, d'ailleurs, été admis que provisoirement et sous la réserve de savoir comment on entendrait son application.

Les journées de juin n'eurent peut-être pas l'influence que leur attribue Menger (1) ; quand on arrêta le texte définitif, on voulut préciser le sens des déclarations et ne pas maintenir dans la Constitution des articles qui fussent en contradiction trop évidente avec la législation et la pratique (2) ; on déclara que « la République doit l'*existence aux citoyens nécessiteux,* en leur procurant du travail *dans les limites de ses ressources* » (3). Mathieu (de la Drôme) voulut faire ajouter à cet article un paragraphe reconnaissant le droit au travail ; mais il fut impossible de s'entendre sur le sens qu'il fallait donner à cette formule : peu de gens songeaient à aller jusqu'à une transformation de l'industrie privée en ateliers sociaux (suivant les idées de L. Blanc) ; — quelques-uns pensaient qu'il serait possible de créer de grandes colonies agricoles pour recevoir la population excédente des villes (4) ; — Billault estimait qu'il serait bon de maintenir la formule du droit au travail, pour bien marquer la volonté d'entrer dans la voie des réformes sociales et le désir de faire participer le gouvernement au progrès général de la production ; — mais les idées du plus grand nombre

(1) Menger, p. 38.

(2) Cela est très bien marqué dans les discours de Dufaure et de Tocqueville notamment.

(3) Goudchaux insista beaucoup sur la nécessité ne ne pas faire des promesses inconsidérées ; Dufaure dit qu'on avait repris les formules de la Révolution, en y ajoutant les *limites* nécessitées par la pratique.

(4) Mathieu insista beaucoup sur ce fait que les gouvernements antérieurs avaient trop fait pour l'industrie et ainsi préparé une crise.

étaient fort confuses ; on voulait surtout avoir eu l'air de faire quelque chose, sans trop se demander ce qui pourrait sortir de là.

Proudhon ne prit point la parole durant toutes ces discussions, mais il publia, peu après, une brochure *Le droit au travail et le droit de propriété,* que nous aurons à examiner. Dans le prologue il expliquait ainsi son abstention : « J'étais accusé par la Montagne d'avoir perdu le droit au travail en posant devant l'Assemblée cette alternative décidée : *Donnez-moi le droit au travail et je vous abandonne la propriété.* Je devais donc laisser le champ libre aux habiles. »

L'article 13 du projet définitif était ainsi conçu : « La Constitution *garantit* aux citoyens la liberté du travail et de l'industrie. La société *favorise et organise le développement du travail* par l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de crédit, les associations volontaires et l'établissement par l'État, les départements et les communes de *travaux publics propres à employer les bras inoccupés.* »

Comme le faisait remarquer Dufaure, ce texte différait fort peu de l'ancien article 132 ; on avait réduit seulement la gratuité à l'enseignement primaire et on avait amélioré la rédaction. Il est clair que toutes les mesures énumérées ici sont bien des moyens de favoriser et d'organiser le développement du travail ; on avait tout d'abord employé une expression incorrecte en les appelant des *garanties :* dans quel sens peut-on compter parmi les garanties du droit au travail les *associations volontaires ?* Dans la première rédaction on avait même classé la liberté du travail et de l'industrie parmi les garanties du droit au travail ! Au fond, on avait voulu parler ici de tout autre chose que de garanties données par la loi ; on avait voulu parler, comme dans le texte voté, de mesures prises pour assurer la liberté du travail et développer les associations volontaires dans l'espoir d'éviter les crises, les chômages et la dépression du travail. On énumérait pêle-mêle tout ce qu'on pouvait imaginer de meilleur pour favoriser le progrès, mais cette énumération était donnée sous une rubrique malheureuse.

Le mot *garantie* avait été emprunté à la terminologie fouriériste, alors fort à la mode et généralement fort vague. Sous le nom de *garantisme,* Fourier désignait un régime intermédiaire entre la *civilisation* et l'*harmonie,* régime qu'il se proposait de faire franchir à ses disciples grâce à une sage organisation du phalanstère. Pour passer au garantisme les mesures à prendre étaient les suivantes : monopoliser l'usure entre les mains de l'État ; — créer des colonies agricoles opérant leurs échanges sans l'intermédiaire du commerce ; — rejeter vers l'agriculture, grâce à des taxes élevées, le superflu de la population manufacturière ; — forcer les patrons à devenir solidaires les uns des autres, de manière à restaurer un nouveau système de *maîtrises ;* — par la dispa-

rition du commerce et de l'usure, contraindre le capital à ne plus s'employer « qu'en terres, fabriques, entreprises judicieuses » (1). On pouvait, d'après cela, employer le terme *garantir* dans le sens d'exercer une action législative sur l'industrie pour la rendre plus prospère.

Ajoutons que parmi les Constituants de 1848 il s'en trouvait beaucoup qui avaient conservé un goût immodéré pour les formules sonores, dont la Révolution avait fait un si grand abus et qui correspondaient souvent si mal à la pratique (2).

XIV

Nous allons chercher maintenant à dégager ce qu'il y avait de vraiment essentiel dans les revendications de 1848; nous le ferons sans nous arrêter aux formes qu'on leur donna, formes qui sont tout à fait accessoires. S'il est vrai que (3) depuis cette époque le socialisme français n'est plus revenu au droit au travail, cela est plutôt vrai pour la forme que pour le fond. Aujourd'hui on n'éprouve plus le besoin, comme jadis, de rattacher une idée de politique sociale à un droit de l'homme et du citoyen, de chercher des définitions juridiques dont les termes empruntés au droit privé s'adaptent mal aux choses que l'on veut exprimer. Mais il existe quelque chose qui demeure aussi vivant aujourd'hui qu'en 1848.

Il faut, tout d'abord, bien se rendre compte de l'extrême différence qui existe entre l'économie contemporaine et celle de 1848; à cette époque se termine vraiment le siècle dont la Révolution avait été le fait politique capital. Toutes les doctrines sociales qui s'appuient sur les observations faites il y a cinquante ans et qui ne se sont pas renouvelées pour s'adapter aux conditions nouvelles, sont frappées de stérilité; ce sont des curiosités; elles ne peuvent fournir aucune lumière pour nous diriger dans ce nouveau monde. Il est étonnant que l'école marxiste n'ait pas davantage appelé l'attention sur les modifications profondes qui devaient résulter de la mise en exploitation des chemins de fer et de la nouvelle métallurgie du fer, — sans compter celles que nous prépare l'utilisation de l'électricité.

La nouvelle industrie commença à dessiner ses nouveaux plans

(1) Fourier. *Le Nouveau monde industriel et sociétaire*, p. 506-519. Fourier ajoutait à cela de nombreux règlements sur l'hygiène, l'embellissement des villes, la musique et les marchands de vin, pour *garantir* le tact, la vue, l'oreille et le goût.

(2) Marx a dit que la Révolution de 1848 fut une réédition de celle de 93, mais que le tragique fut remplacé par la farce. (*Dix-huit Brumaire*, trad. Fortin, p. 11.) Il y a dans ce jugement une certaine exagération, comme dans tous les jugements qu'il a portés sur ses contemporains.

(3) Menger, p. 39.

de travail très peu d'années après 1848; mais ce n'est guère qu'après 1860 qu'elle a donné les premières preuves incontestables de son originalité et qu'elle a triomphé des crises de l'enfance, qui menaçaient de l'étouffer. Aujourd'hui, nous sommes parfois tout étonnés quand nous voyons devant quelles petites difficultés s'arrêtèrent nos pères et combien peu était développé leur esprit d'entreprise. Rien ne s'est produit comme les théoriciens l'avaient prévu, en partant de l'observation du temps passé; jamais il n'a été moins exact de dire que le présent permet de connaître l'avenir.

Non seulement les procédés de production se sont renouvelés si complètement qu'ils n'ont plus aucune commune mesure avec les anciens (1); non seulement les moyens nouveaux de transport des marchandises ont changé toutes les relations géographiques entre les producteurs; mais encore l'échange a subi des révolutions profondes, par le perfectionnement ou l'invention de procédés d'une puissance insoupçonnée de nos pères.

Enfin la manière de conduire les affaires n'est plus la même qu'autrefois; jadis il y avait des magnats capitalistes, qui formaient une oligarchie très peu disposée à seconder le progrès industriel. Les chefs des grandes maisons de banque n'entendaient s'intéresser que dans les entreprises tout à fait exceptionnelles, qui pouvaient assurer à de petits groupes d'associés des bénéfices considérables. Le travail n'était pas stimulé; l'industrie ne marchait pas avec l'intensité qu'elle a connue depuis. Cette stagnation semblait scandaleuse dans un moment où la science ouvrait tant d'horizons nouveaux à l'activité humaine (2). De même qu'au début des temps modernes les capitalistes s'étaient adressés à l'État pour les seconder et leur permettre de créer des manufactures relativement importantes, de même, en 1848, beaucoup d'ouvriers se tournaient vers l'État pour lui demander d'agir en vue de mettre l'industrie au niveau de la science, — puisque les capitalistes se trouvaient être impuissants à utiliser le capital disséminé dans le pays (3).

Aujourd'hui tout cela est bien changé; les nouveaux hommes d'affaires n'ont que trop perfectionné l'art de centraliser les petits capitaux et bien peu de ressources restent inutilisées; d'autre part ils sont tous à la recherche de nouveaux placements et il n'y a guère d'idée qui ne trouve rapidement des entrepreneurs pour l'appliquer. Je crois qu'à

(1) Le chemin de fer n'a aucune mesure commune avec le roulage; une locomotive n'est pas une *concentration* de chevaux.

(2) J'ai appelé déjà l'attention sur la différence qui existe entre les deux époques dans un article de la *Rivista popolare di politica, lettere e scienze sociali* du 15 juillet 1899, intitulé : *Socialismo e rivoluzione*.

(3) L'impôt a été souvent signalé par les théoriciens de l'État industriel, comme un moyen d'accumuler les capitaux par parties infinitésimales. Haussmann appelait l'octroi la caisse d'épargne de l'ouvrier parisien.

l'heure actuelle aucun député socialiste n'est sollicité, comme le fut L. Blanc en 1848, par des industriels aux abois désireux de voir l'État les décharger du souci de la direction. « L'idée de publier les plans d'une vaste réforme sociale, dit L. Blanc (1), me fut suggérée par la véhémence des sollicitations qui me venaient en foule, non seulement de la part d'ouvriers, mais, *plus encore,* de la part de maint chef d'industrie, cédant à une inénarrable détresse, à une détresse d'origine ancienne. »

Autant on était pessimiste en 1848, autant on est devenu optimiste aujourd'hui, au point de vue industriel; je crois qu'on s'exagère un peu la force irrésistible de ce progrès, comme je l'ai dit précédemment.

Proudhon est mort avant la maturité de la nouvelle industrie et il est resté toujours quelque peu sous l'influence des idées antérieures à 1848 ; c'est une des raisons qui rendent parfois son argumentation embarrassée ; mais c'est aussi une raison pour le prendre comme guide quand il faut chercher le sens des conceptions de politique sociale propres à son temps.

Il ne voulait pas que la question du droit au travail fût réduite aux termes que lui assigne la définition de Menger; presque tous les penseurs de 1848 étaient aussi de cet avis; mais il ne savaient pas dégager leurs idées d'une manière philosophique (2). « Si en promettant de favoriser le développement du travail, disait-il, vous ne saviez en donner qu'à des terrassiers et à des manœuvres, une pareille concession ne menacerait pas la propriété; elle ne compromettrait que vos finances... Avec ce régime, loin d'éteindre le prolétariat, vous le feriez pulluler ; vous arriveriez à un budget annuel de trois milliards et cela en aggravant toujours le paupérisme et en pressurant de plus en plus le propriétaire, sans toucher le moins du monde au principe même de la propriété. »

Un peu plus tard (en 1851) il écrira, dans la *Philosophie du progrès*, que la révolution de 1848 avait un but tout économique (3). « Le socialisme eut raison de dire en 1848 que toutes les déclarations de droits et de devoirs, toutes les chartes et les codes promulgués... se réduisent à deux articles, le *droit au travail* et le *droit à l'échange :* le travail et l'échange sont l'alpha et l'oméga de la révolution. » Ce texte est facile à comprendre; il ne s'agit pas de réclamer à l'Etat l'achat des marchandises invendues; Proudhon entend affirmer que les régles relatives au travail et à l'échange constituent ce qu'il y a de vraiment

(1) L. Blanc. *Le droit au travail*, p. 9.
(2) Proudhon. *Le droit au travail,* Œuvres, tome VII, p. 197.
(3) Proudhon. Œuvres tome XX, p. 56.

essentiel dans la législation et que le progrès du travail et de l'échange est le but que se proposaient les hommes qui représentaient le socialisme en 1848.

Dans la *Justice* on trouve un passage peut-être encore plus curieux ; il dit (1) que pour relever la condition de la femme le christianisme aurait dû transformer l'économie de la société romaine, de manière à faire que tout homme pût « entretenir femme et enfants... Le socialisme de 1848 l'avait compris. *Tous tant que nous étions,* nous affirmions, avec une égale énergie, le *droit au travail* et le *droit au mariage*, le premier comme gage et condition de l'autre ; c'est dans la combinaison de ce double droit de l'homme et du citoyen qu'est toute l'émancipation de la femme. » Évidemment, il ne pouvait être question de réclamer aux autorités une femme quand on n'en aurait pas trouvé ; ces formules ne se rapportaient, ni l'une ni l'autre, au droit privé. Menger a donc commis une lourde faute quand il a limité la question du droit au travail à la question des actions que les particuliers peuvent intenter aux pouvoirs publics pour se procurer des moyens d'existence. Il a passé à côté de la question philosophique (2).

Proudhon a mis en évidence les deux manières de comprendre le droit au travail dans le passage suivant de sa brochure de 1848 (3) : « L'honorable M. Dufaure... demandait, avec raison, ce qu'était ce droit ; d'où il venait ; *sur qui et contre qui il pouvait s'exercer ;* s'il n'impliquait point *une action au profit de l'individu contre la société.* Je répondrai à M. Dufaure. Le droit au travail n'est point une action contre la société ; c'est *une action contre la propriété.* »

Ailleurs il appelle le droit au travail (4) « l'accusateur de la propriété » ou encore (5) « la négation de la propriété ». Dans toute son argumentation il se propose d'indiquer le *principe directeur* qui doit inspirer la nouvelle législation, en vue d'amener la dissolution progressive de l'ancienne société fondée sur la hiérarchie (6). « Nous sommes arrivés à une époque palingénésique (7), où l'humanité,

(1) Proudhon. *De la justice*, etc. tome IV, p. 108.

(2) Je me demande si Menger a lu ce qu'a écrit Proudhon ; j'en doute, non seulement parce qu'il expose généralement mal ses idées, mais encore parce qu'il semble avoir compris tout à rebours la brochure de 1848. Elle serait dirigée *contre le droit au travail* entendu dans le sens de droit à être occupé dans sa profession (p. 35). — Les auteurs allemands paraissent, presque tous, connaître fort mal Proudhon. La brochure de Plekanoff sur *L'anarchisme et le socialisme* est curieuse et étonnante parfois, à ce point de vue.

(3) Proudhon. Œuvres, tome VII ; p. 198.

(4) Proudhon. *Loc. cit.*, p. 203.

(5) Proudhon. *Loc. cit.*, p. 230.

(6) Proudhon. *Loc. cit.*, p. 204.

(7) On ne peut s'empêcher de rapprocher cette conception palingénésique, assez fréquente en 1848, de la conception catastrophique de Marx.

sauvage à son berceau, après s'être continuellement rapprochée de Dieu par la religion, la monarchie et la propriété, doit, par l'action des trois grands principes révolutionnaires, *la liberté d'examen, la souveraineté du peuple, le droit au travail,* d'éloigner de plus en plus de son mystérieux et inaccessible foyer. » Ce principe ne peut réaliser ses conséquences que progressivement, et par le moyen d'institutions créant une nouvelle structure : aussi applaudissait-il aux projets annoncés dans l'article 13 de la Constitution en vue de favoriser le développement du travail (1). « Ce droit que vous avez refusé d'inscrire dans le préambule de la Constitution, vous allez l'*organiser* sous le nom de développement à donner au travail. » — (2) « Qu'importe que vous le rejetiez du préambule, si votre Constitution l'organise... Il faut bon gré mal gré que vous reconnaissiez, soit dans les termes exprès de la Constitution, soit ce qui vaut mieux *dans les institutions,* qu'elle a mission de créer, le droit au travail... avec tout ce qu'il peut offrir d'inquiétant pour la propriété... L'œuvre de notre siècle est de procurer résolument, pacifiquement cette grande réforme. »

Enfin si quelques doutes pouvaient rester encore dans l'esprit du lecteur, je le renverrais au célèbre *toast à la Révolution,* prononcé le 15 octobre 1848 au banquet Poissonnière (3). « La révolution de février a posé le droit au travail, c'est-à-dire la *prépondérance du travail sur le capital.* Partant de ce principe, je dis qu'avant de passer outre à toute réforme, nous avons à nous occuper d'une institution qui au lieu de faire commanditer le travailleur par le capitaliste, rend le premier arbitre et commandeur de l'autre. » Un peu auparavant, il avait dit : (4) « Révolution de 1848, comment te nommes-tu ? — Je me nomme *Droit au travail.* — Quel est ton drapeau ? — *L'association!* — Ta devise ? — *L'égalité devant la fortune !* — Où nous mènes-tu ? — *A la fraternité !* »

L'institution dont Proudhon entretenait ses auditeurs, était évidemment la banque d'échange, qui ne cessait de le préoccuper et par l'intermédiaire de laquelle il espérait transformer la société, en réduisant l'intérêt des capitaux à une quantité négligeable. Dans toutes ses publications de l'époque, il revient sur ce projet : il terminait son discours en invitant les socialistes à former des associations destinées à « achever la révolution économique » (5). Dans sa brochure sur le

(1) Proudhon. *Loc. cit.*, p. 198.
(2) Proudhon. *Loc. cit.*, p. 203.
(3) Proudhon. Œuvres, tome XVII, p. 149.
(4) Proudhon. *Loc. cit.*, p. 146.
(5) Le 31 juillet 1848, répondant à Thiers et défendant son projet d'impôt sur le revenu, il disait : « La *gratuité du crédit*, telle est, en langage économique, la signification de ces deux mots insérés dans le projet de Constitution, *garantie du travail.* »

droit au travail il avait écrit quelques jours auparavant (1) : « Cette négation de la propriété, qui clôt une période de la civilisation et qui en ouvre une nouvelle, ne peut s'opérer par la seule force des choses, par la seule impulsion de l'instinct social ou, comme parlent les mystiques, de la Providence. Il faut que *la volonté libre et réfléchie des citoyens et des gouvernements* y intervienne, et c'est pour cela que je propose d'abord de centraliser la circulation en créant une banque nationale, puis de supprimer, par la mutualité, l'intérêt : deux choses qui ne peuvent résulter que d'un vote libre et réfléchi de la volonté générale. »

XV

Les solutions que Proudhon proposait en 1848 ne sont plus guère que des curiosités historiques; l'idée fondamentale qui le dirigeait, avait cependant une très grande valeur économique et aujourd'hui des études trés intéressantes sont poursuivies (surtout en Belgique) pour perfectionner la circulation et réduire le prix de l'escompte (2). Mais il faut, pour bien apprécier la pensée de Proudhon relative au droit au travail, faire abstraction de toutes les questions d'ordre pratique, pour ne retenir que sa manière d'interpréter la pensée qui dirigeait ses contemporains : le droit au travail se réduit finalement dans une philosophie du progrès des classes ouvrières.

Aucune des solutions préconisées en 1848 ne correspond plus d'ailleurs aux conditions présentes. C'est ainsi, par exemple, que l'intervention régulière et étendue de l'État pour fournir du travail non-qualifié aux ouvriers nous apparaît comme une manière tout à fait grossière et malencontreuse de résoudre les difficultés sociales; le but que l'on se propose aujourd'hui est de maintenir, autant que possible, l'ouvrier, au moins, dans la situation qu'il a acquise dans sa profession. Presque partout on a compris qu'on pouvait souvent venir en aide aux travailleurs en leur facilitant les déplacements et les mettant à même de choisir entre plusieurs lieux de travail. Cette idée, restée longtemps à l'état de simple utopie, malgré tout le talent avec lequel Molinari la défendait, commence à entrer largement dans la pratique. D'autre part, on commence à comprendre en Europe qu'il est absurde de parquer les travailleurs en étroites spécialités et que cette organisation du travail correspond à des formes surannées de la production.

(1) Proudhon. Œuvres, tome VII, p. 230.

(2) *L'institut des sciences sociales* de Bruxelles ne s'occupe guère que de cela : son fondateur, E. Solvay, a imaginé un système d'échanges sans monnaie, qu'il appelle le *comptabilisme social.*

Marx signalait dans le *Capital* (1) « la nécessité de reconnaître le travail varié... comme une loi de la production moderne »; Proudhon avait, lui aussi (2), beaucoup insisté sur la possibilité de passer d'un métier à un autre; jusqu'ici on n'a pas encore accompli de très grands progrès dans cette voie, malgré l'expérience concluante de la vie américaine.

Depuis 1848 on a beaucoup fait pour l'instruction populaire; mais je crois qu'on a fait fausse route, parce que l'on a considéré l'école primaire comme un embryon des écoles littéraires de l'enseignement secondaire; c'est là une survivance de l'ancien régime; l'*école ouvrière* est encore à créer et elle doit avoir pour objet l'*apprentissage rationnel* (3), mettant le jeune homme en état de gagner sa vie et lui donnant le goût du travail (4). Nous ne sommes pas beaucoup plus avancés qu'en 1848 et nous ne savons pas encore comment il faut s'y prendre; mais nous savons, du moins, que l'enseignement actuel est déplorable (5). Peut-être les essais qui se font dans les Bourses du travail conduiront-ils à quelques réformes utiles.

En 1848 on croyait que l'association ouvrière produirait des merveilles; Lassalle reproduisit en Allemagne une partie des idées françaises et s'inspira de l'optimisme de L. Blanc; Marx ne semble pas s'être beaucoup éloigné des idées de ses prédécesseurs et avoir cherché à approfondir, d'une manière originale, le problème de la coopération. « La *formule* de l'expropriation, dit Bernstein (6), faisait obstacle à sa grande force d'analyse. L'association ne lui était sympathique que dans la forme où elle constituait l'antithèse la plus directe de l'entreprise capitaliste. De là le conseil donné aux ouvriers de créer des associations productives, qui attaquent dans ses bases le système économique existant. ». Il s'en tenait à la conception ancienne, se bornant à mieux en motiver la valeur.

L'expérience n'a pas été favorable aux sociétés ouvrières de production et aujourd'hui on se lance dans la voie des coopératives de

(1) *Capital*, page 211, col. 1.

(2) *De la justice*, etc., tome II, p. 337. Il exprimait son opinion sous cette forme originale : « que l'ouvrier puisse circuler dans le système de la production collective, comme les pièces de monnaie sur le marché ».

(3) Les écoles professionnelles créées par les municipalités ne paraissent pas donner toujours d'excellents résultats.

(4) D'après A. Filon les écoles anglaises n'auraient pas précisément donné le goût du travail manuel au peuple (*Débats*, 19 juin 1900).

(5) T. Rogers s'est souvent moqué de l'enseignement tel qu'il est pratiqué un peu partout. « Les examens prescrits par les pédants du département de l'Instruction publique sont bien propres à inspirer le dégoût de l'instruction et des livres. » (*Travail et salaires*, p. 479.) — En France je crois bien que l'école primaire a été l'une des causes du progrès du nationalisme.

(6) Bernstein. *Op. cit.*, p. 167.

consommation, plus faciles à gérer (1), sans trop savoir à quelles idées sociales elles correspondent. Il paraît incontestable que le problème est beaucoup plus complexe qu'il ne paraissait aux hommes de 1848 et que le progrès des classes ouvrières doit être cherché dans une combinaison de plusieurs institutions, permettant de leur assurer non seulement un sort matériellement meilleur, mais aussi une autre place dans la structure sociale (2).

Les essais de tout genre que l'on a faits depuis 1848, ont eu pour résultat de préciser un point de doctrine tout à fait essentiel : c'est *comme producteur industriel intéressé au grand progrès de la fabrication* que l'ouvrier doit chercher à améliorer sa situation. C'est à cette formule que l'on peut ramener ce qu'il y a de plus profond dans la philosophie de la vie introduite par les socialistes contemporains. Le droit à l'existence et le droit au travail (au sens que lui donne Menger) ne considèrent l'ouvrier que comme un être absolument passif, étranger au système productif et digne d'assistance. La coopération de production est la traduction la plus simple et la plus claire de notre formule ; il est donc naturel qu'elle ait été tant recommandée autrefois, alors qu'on ne connaissait pas de procédés plus complexes pour intéresser l'ouvrier au progrès industriel (3).

Dans le *Manifeste communiste*, Marx élevait contre la société moderne l'accusation suivante : (4) « Le serf, en pleine féodalité, parvenait à se faire membre de la Commune; le bourgeois embryonnaire du moyen-âge atteignait la position du bourgeois, sous le joug de l'absolutisme fédodal ; l'ouvrier moderne, au contraire, loin de s'élever avec le progrès de l'industrie, descend toujours. » Il faut qu'il ne descende plus ; tout le monde est d'accord sur ce point dans tous les partis ; mais le socialisme entend de plus qu'il s'élève, d'une certaine manière, qu'il s'élève de manière à réaliser la *prépondérance du travail sur le capital.*

Toutefois, pour donner au socialisme moderne toute sa valeur,

(1) Dans la coopérative de production la moindre faute se traduit par la mévente et la perte ; la concurrence du marché est la garantie de la bonne gestion. Dans la coopérative de consommation les erreurs passent inaperçués ; de plus la première doit suivre les progrès de la production et la seconde opère par les procédés presque immuables du petit commerce.

(2) Cf. *Les divers types de sociétés coopératives.* (*Science sociale,* septembre 1899, et notamment p. 188.)

(3) Menger dit « qu'actuellement, dans les grandes et moyennes exploitations, les classes ouvrières n'ont aucun intérêt au résultat de leur travail » et qu'ainsi la production faite sous le régime du droit à l'existence ne sera pas entravée par la paresse plus que ne l'est celle d'aujourd'hui (p. 222). Il répète ce que L. Blanc avait dit autrefois (par exemple *Le droit au travail*, p. 65); mais cela n'est exact que dans des usines mal dirigées et dans des pays à population très arriérée.

(4) *Manifeste,* etc., p. 24. (Giard et Brière, éditeurs, 1898.)

il ne faut pas oublier que les classes ouvrières n'ont pas à poursuivre leur assimilation à la bourgeoisie, — leur élévation suivant des procédés imités du passé, — mais qu'elles doivent chercher à se constituer d'une manière nouvelle pour apporter au monde un type encore inconnu de civilisation. C'est pourquoi Menger rétrécit trop le champ du socialisme, quand il prétend n'y maintenir que des revendications purement matérielles (1).

Cette erreur de Menger résulte de ce qu'il prétend réduire tout le socialisme à des formules de droit privé, sans chercher à savoir comment ces formules peuvent naître et comment, étant données les *conditions de la production moderne,* la conscience juridique de peuple engendre de nouvelles conceptions des rapports dans la *société civile.* Il réduit tout à des questions de droit privé et ce droit privé est en l'air; il semble tomber des nues. Cette conscience juridique s'alimente à des sources variées; c'est pourquoi les questions relatives à l'État, à la religion, aux relations sexuelles ne sont pas étrangères au socialisme : si on ne les examine pas, le désir de la transformation du droit privé devient inintelligible et par suite dénué d'efficacité dans le domaine juridique.

G. Sorel.

Erratum. — A la page 412, ligne 28, transposer le mot *simple* et lire : quelque chose de plus que le simple désir.

---

(1) Menger, p. 7. — En 1848, dans son discours contre le droit au travail, Tocqueville reprochait au socialisme d'avoir fait un appel énergique aux appétits. On voit que le reproche de matérialisme moral date de loin.

Impérialisme — Absolutisme — Militarisme

I

Les élections anglaises d'octobre — les journaux conservateurs d'Outre-Manche ont dû eux-mêmes le reconnaître — ont été un échec pour le parti impérialiste. M. Chamberlain s'était fait fort de noyer dans le courant « khaki », sous le déluge des grands mots, des phrases patriotiques et des invectives véhémentes, l'opposition libérale et les résistances ouvrières. A l'en croire avant le 1er octobre, la majorité unioniste devait atteindre 175 ou 180 voix, c'est-à-dire dépasser très sensiblement son contingent de 1895. La conclusion logique d'un pareil accroissement d'importance eût été l'abdication volontaire de lord Salisbury et l'avénement au poste de premier ministre du député de Birmingham, secrétaire d'État des colonies, ex-radical converti à la réaction, et actionnaire de multiples sociétés financières plus ou moins équivoques.

Au total, les jingoës d'Outre-Manche viennent d'esquisser un mouvement qui ressemblait fort à notre néo-césarisme, le nationalisme. Même ambiguïté de programme : la confusion des principes, des tendances, des factions féodales ou démagogiques dans un amalgame chauvin. Mêmes procédés de polémiques : la diffamation continue contre l'adversaire, l'accusation de trahison, la dénonciation des accointances avec l'étranger, l'injure violente, intempérante qui ne recule ni devant la pire grossièreté, ni devant le ridicule de l'excès : la mainmise sur une presse vénale, sans conviction, prête à toutes les capitulations pour faire prospérer son entreprise industrielle : l'organisation des bandes salariées qui parcourent les rues en vociférant, troublent les réunions, mettent en fuite les citoyens soucieux de leurs droits électoraux et, le cas échéant, abattent à coups de poing ou de massue le candidat récalcitrant et ses amis. Mêmes visées finales : l'apothéose d'un homme assez habile pour concentrer en lui des espérances contradictoires, pour donner des gages à toutes les fractions,

pour tranquilliser les éléments sociaux rétrogrades et satisfaire aux revendications les plus ardentes des masses populaires. On a plébiscité Chamberlain comme au 10 décembre 1848 Louis Bonaparte, comme en 1889 Boulanger, comme en 1899 Déroulède. Seulement le plébiscite a tourné contre le césarisme, et l'idole nationaliste a été précipitée de son piédestal.

Pour bien saisir de quelles armes formidables disposait le jingoïsme, de quelle faiblesse de ressources étaient affligés ses adversaires, il faut avant tout se rappeler que l'impérialisme est au pouvoir à Westminster depuis cinq ans au moins, que la plupart des dirigeants de l'opposition, les Rosebery, les Asquith, les Campbell Bannermann ont eu des complaisances pour lui, et que la lâcheté du milieu électoral anglais est incomparablement plus accentuée que la nôtre. Il faut se souvenir aussi que la législation britannique, maniée par les agents sans scrupule de M. Chamberlain, offrait dans son esprit, dans sa lettre, dans ses replis les plus cachés, de puissants moyens d'action au cabinet conservateur. Comme à la veille du 2 décembre 1851 en France, un million et demi d'électeurs, la plupart ouvriers ou paysans ou petits bourgeois, ont été mis dans l'impossibilité de voter. En outre, le suffrage universel n'existant pas en Angleterre, la démocratie des manufactures et des mines n'a pu qu'assister frémissante à une grande lutte qui se livrait sans elle. Enfin l'échelonnement même des élections, sur un délai de deux semaines à travers bourgs et comtés, a permis aux gens les plus riches et les moins affairés de parcourir les circonscriptions en votant jusqu'à cinq et six fois.

Toutes ces conditions réunies justifiaient, dans une certaine mesure, les orgueilleux espoirs que M. Chamberlain exprimait si bruyamment. Or le nationalisme britannique a été refoulé : le jingoïsme a mordu la poussière. Le député de Birmingham, par un remous inattendu de la foule, a été écarté du souverain pouvoir.

Deux faits caractéristiques ont marqué cette consultation générale : l'éveil socialiste des centres industriels ; la résistance tenace, réconfortante des campagnes à la contagion impérialiste.

Peu nombreux ont été, de par les exigences mêmes du cens, les travailleurs qui ont pu affirmer leur volonté. Ils ont su cependant, grâce à leur discipline, à leur organisation, marquer que le socialisme britannique ne se désintéressait plus de la politique et qu'il entendait, comme les démocraties sociales du Continent, poursuivre la conquête des pouvoirs publics. Trois de leurs représentants ont forcé l'enceinte du Parlement, et jamais jusqu'ici autant d'hommes de principes n'y avaient siégé à la fois. La réélection de John Burns à Battersea, en dépit des manœuvres et des gaspillages d'argent de son concurrent conservateur, a été particulièrement significative. Dans de multiples

circonscriptions, par ailleurs, où dans les circonstances présentes le succès était irréalisable, les candidatures ouvrières ont additionné de fortes minorités. Comme en France donc, les impudents excès du nationalisme, cette dernière carte de la bourgeoisie conservatrice, ont provoqué en sens inverse une recrudescence de la pénétration socialiste.

Non moins intéressant a été le mouvement qui s'est dessiné dans les agglomérations rurales. Tandis que les conservateurs, de par l'affolement des patrons industriels et commerçants, conquéraient des sièges dans les villes, ils les reperdaient dans les districts des campagnes. Au rebours de son orientation passée, le paysan a voté contre les unionistes qui, appuyés sur le roc solide des tenanciers agricoles, se jugeaient les maîtres d'une pensée éternellement invariable. Il a suffi pour infliger un échec total au nationalisme, que les ruraux, si longtemps hostiles à tout progrès, si irrémédiablement attachés à la conservation sociale, donnassent un léger coup de barre. C'est le paysan qui a précipité M. Chamberlain du Capitole où il montait en exultant. Comme en France, il a foncé sur le césarisme, dont il discernait, à travers les phrases alambiquées, les malfaisantes ambitions. Quel irrésistible effort balaiera la bourgeoisie des Trois-Royaumes, le jour où citoyens du champ et de la mine, d'un pas rhytmé et concerté, se décideront à donner l'assaut — au lieu de se borner à le repousser!

II

La nomination de M. de Bülow à la chancellerie d'Allemagne, aux lieu et place du prince de Hohenlohe, constitue au plus haut degré un acte d'intervention personnelle de Guillaume II. On est encore mal fixé sur les dessous de cet événement que les journaux officieux ont embrouillé comme à plaisir. Mais ce dont on est certain, c'est que le précédent chancelier avait déplu à son souverain.

L'Empereur reprochait à M. de Hohenlohe sa politique modérée, ses velléités de libéralisme, sa méthode de temporisation, ses hésitations à embrasser la politique mondiale. Il sait avoir, au contraire, un instrument bien plus fidèle en M. de Bülow, qu'il a créé, le poussant pas à pas dans la diplomatie, et qui de longue date était le dépositaire de ses volontés. C'est M. de Bülow qui défendit devant le Reichstag le projet d'accroissement de la flotte, combattu à outrance par l'opposition de gauche et d'extrême-gauche, et qui est en quelque sorte la grande pensée du règne. C'est M. de Bülow qui a reçu mandat de préparer l'entrée en scène du généralissime de Waldersee et d'assurer

à l'Empire, peut-être malgré, peut-être à travers l'accord du 16 octobre avec l'Angleterre, des compensations territoriales en Extrême-Orient. A l'heure actuelle, Guillaume II, sous le nom du chancelier, est à lui-même son premier ministre.

Il peut en résulter à un moment quelconque de graves complications pour l'équilibre international, désormais livré aux caprices d'une imagination vacillante. Mais ce qui est beaucoup plus sûr, c'est que la politique intérieure de l'Allemagne est appelée à subir les plus durs à-coups.

M. de Hohenlohe avait essayé, à l'instar de M. de Caprivi, son prédécesseur, de ménager la démocratie socialiste, dont il discernait la force ascendante irrésistible. S'il avait usé parfois contre elle de rigueurs d'ailleurs plus théoriques que réelles, c'était pour céder à des injonctions formelles de l'Empereur. Pour lui, il était de ces hommes d'État désabusés, qui ont vu de grands changements au cours d'une longue existence, et qui savent l'histoire pleine de transformations inattendues. Il ne lui plaisait pas de fronder directement une propagande puissante contre laquelle le Chancelier de Fer lui-même s'était brisé. Il prenait donc les choses avec une douce philosophie, ne brutalisant pas trop la social-démocratie.

Avec le gouvernement personnel de l'Empereur, il en ira tout autrement. On a déjà remarqué que depuis deux mois, l'autorité de M. de Hohenlohe déclinant et sa retraite étant moralement commencée, des condamnations multiples pour lèse-majesté avaient frappé, au grand scandale de l'opinion, les publicistes socialistes ou même simplement démocrates. Qu'adviendra-t-il, une fois M. de Bülow, et derrière lui Guillaume II, maîtres absolus du pouvoir exécutif, dominateurs soustraits à tout contrôle du Parlement ou de la presse?

Les tendances du nouveau régime, car, — comme après la chute de Bismarck, c'est bien une nouvelle ère qui s'ouvre sur l'Allemagne, sont déjà assez visibles. M. de Bülow, pour début de mandat, traite avec les agrariens qui combattent à la fois l'évolution industrialiste et le socialisme. Il sera tout naturellement entraîné, de par ses alliances, comme de par les suggestions et les injonctions impériales, à déclarer une guerre à outrance au prolétariat germanique. Sans doute, ce ne sera pas une résurrection totale de la phase des violences et des lois d'exception qui a duré de 1878 à 1890. Mais sans forger d'armes nouvelles, l'absolutisme allemand pourra très bien exercer ses rigueurs contre nos amis. D'aucuns, il est vrai, disent qu'un parti pourchassé sort toujours plus grand et plus vigoureux des persécutions. Peut-être n'ont-ils point tort, car il n'est rien de tel que les souffrances et les difficultés pour retremper l'énergie, la cohésion du socialisme international.

III

Le militarisme vient de tenter un coup en Espagne. On se demande où il s'arrêtera et si comme au temps de Serrano, de Pavia, de Martinez Campos, il n'exécutera pas quelque pronunciamiento à son profit personnel.

L'histoire de la Péninsule, depuis deux ans, est bien étrange. Ses armées et ses flottes avaient été détruites, presque sans coup férir, par les jeunes généraux et les escadres toutes neuves de l'Union Américaine. L'effondrement avait été sans précédent, quoique assez attendu par tous ceux qui connaissaient l'organisation, toute de caste, du militarisme espagnol.

Le royaume avait perdu ses colonies qui, du reste, n'étaient guère qu'une charge pour lui, tant elles étaient mal administrées. Il semblait qu'il dût, avant toutes choses, restaurer ses finances, exploiter ses richesses économiques latentes, stimuler son industrie, son commerce, sa navigation — et surtout écarter les généraux rongeurs et les capitaines faméliques qui rôdaient autour de son budget, comme d'une proie héréditaire. Cette politique était d'autant plus naturelle pour les conservateurs au pouvoir, que si les libéraux étaient quelque peu discrédités, les socialistes et les républicains avaient légitimement exploité l'écroulement des derniers rêves de grandeur au profit de leurs idées et contre la monarchie.

Or, M. Silvela, prisonnier des ultramontains et des états-majors, n'a nullement pris souci de la tâche de réparation économique qui s'imposait à lui. Il s'est surtout préoccupé, en vertu de cette conception contemporaine que l'importance d'un État se mesure à celle de ses flottes et de ses troupes, de reconstruire une armée et une marine. Sans compter, il a accordé à son collègue de la Guerre des crédits pour solder des colonels inutiles. Il a porté ainsi le budget à un taux tel que, même dans les années de prospérité et de splendeur coloniale, il n'avait pas été atteint. Plus le militarisme avait été inférieur à sa tâche, et plus on lui montrait de déférence, de générosité et de servile obéissance.

Il n'avait pas à garder de retenue vis-à-vis d'un cabinet si docile. Par l'intermédiaire de son délégué officiel, le général Linarès, ministre de la guerre, il a installé à la capitainerie générale de Madrid, le plus haut poste de la Péninsule, — Weyler, l'ancien commandant en chef de Cuba, dont on connaît et les sanglants et féroces excès et le mépris de toute légalité et de tout libéralisme. La nomination, arrêtée d'ailleurs inconstitutionnellement et en dehors du conseil des ministres, a

effrayé deux des collègues de M. Silvela qui, démissionnant, ont entraîné avec eux le cabinet tout entier. Mais la substitution de M. Azcarraga, général lui aussi, à M. Silvela et le maintien du général Weyler en sa nouvelle fonction n'ont fait qu'aggraver la crise.

L'Espagne est gouvernée à cette heure par cinq généraux, sur neuf secrétaires d'Etat. Sa capitale est aux mains d'un soldat sans scrupules et sans pitié, dont nul n'ignore les velléités dictatoriales. La faction militaire, qui eût dû disparaître dans l'écroulement de la dernière guerre, s'est prévalue, au contraire, de ses défaites et de ses hontes, pour opérer sa mainmise sur les pouvoirs publics, à tous les degrés. On se demande quel sera le dénouement de cette situation et quel parti politique sera appelé à la trancher. Dans l'humiliation des conservateurs, l'effarement des libéraux, les républicains socialistes se trouvent seuls face à face avec la coterie du sabre.

Cette fin du dix-neuvième siècle, avec les tentatives nationalistes impérialistes, absolutistes et césariennes, ressemble étrangement à ses débuts. Seulement, les Napoléons au petit pied de 1900 trouvent devant eux le socialisme international.

PAUL LOUIS.

LE CHEVALIER DE LA BARRE

(Suite et fin)

ACTE CINQUIÈME

Une rue d'Abbeville. Au fond, à droite, les murs de la prison. A gauche, l'auberge de Pétignot. A l'avant-scène, à gauche, une tonnelle.

SCÈNE PREMIÈRE

CLAUDINE, PÉTIGNOT

CLAUDINE, essayant d'enlever un volet. — Pétignot, viens m'aider.

PÉTIGNOT, entre en s'étirant. — A quoi faire ?

CLAUDINE. — A quoi faire ? A tout faire... Tu ne me demandais pas ce qu'il y avait à faire quand tu étais mon garçon et que tu me courtisais.

PÉTIGNOT. — Oui, mais à présent, je suis le patron.

CLAUDINE. — Eh bien, fais ton métier de patron... L'auberge est pleine de gens...

PÉTIGNOT. — Qui dorment...

CLAUDINE. — Oui, mais ils se réveilleront tout à l'heure, affamés comme des loups... Et il n'y aura rien de prêt si tu ne t'actives pas...

PÉTIGNOT. — Bah ! ils ne sont pas venus pour manger, mais pour voir l'exécution.

CLAUDINE. — Ils n'en perdront pas une bouchée de leur déjeûner... Pauvre chevalier... Dire qu'on est venu de dix lieues à la ronde pour le voir mourir.

PÉTIGNOT. — Alors, c'est bien pour aujourd'hui, l'exécution ?

CLAUDINE. — Hélas !

PÉTIGNOT. — Hélas ! pas tant que ça... C'est une bonne aubaine pour nous... Nous avons dû loger des voyageurs dans le grenier, et même il y en a qui dorment sous la remise dans leur voiture... Comme on dit : Ce qui fait le malheur de l'un fait le bonheur de l'autre... Je voudrais bien qu'il y ait seulement une exécution par mois... Nous sérions riches au bout de cinq ans...

CLAUDINE. — Tais-toi... Ce n'est pas chrétien de parler comme ça... Quand je pense que nous avons dû loger le bourreau...

PÉTIGNOT. — Et son valet... Est-ce qu'ils sont déjà entrés dans la prison.

CLAUDINE. — Le patron, oui... Le valet dort encore. (Marion entre, venant du côté de la prison.) C'est bien parce qu'on nous y a forcés que nous les avons logés, ceux-là.

PÉTIGNOT. — Pourtant, leur argent vaut bien celui des autres

SCÈNE II

LES MÊMES, MARION

MARION. — Ah ! ma pauvre Claudine, j'ai le cœur tout retourné de ce qui se passe.

CLAUDINE. — Ah ! ma pauvre Marion, il y a de quoi.

MARION. — Je viens d'apercevoir le bourreau en train de faire ses préparatifs pour mettre le chevalier à la torture... Ah ! l'affreuse commission qu'il m'a donnée...

CLAUDINE. — Quelle commission ?

MARION. — De venir ici, chercher son valet qui dort encore.

PÉTIGNOT, sortant. — Bon, je vas l'éveiller.

CLAUDINE, l'arrêtant. — Comment, Pétignot, tu as le cœur...

PÉTIGNOT. — Ben, quoi ! cet homme, on le demande pour son travail... Marion est bien venue le chercher jusqu'ici, je peux bien aller le chercher jusqu'à sa chambre.

CLAUDINE. — Marion est la femme d'un employé de la prison, elle est forcée, elle.

PÉTIGNOT. — Et moi je suis aubergiste... Je suis bien forcé d'avertir mes clients quand on les demande. (Il sort.)

CLAUDINE. — Ainsi, plus d'espoir ?...

MARION. — Vous savez qu'ils ont envoyé ce pauvre Poulard aux galères... Ils ont prétendu qu'il avait essayé de faire évader le chevalier.

Claudine. — Quel malheur qu'il n'y ait pas réussi.

Marion. — Ah ! oui… Pour tout le monde… De cette affaire, les pauvres jeunes gens qu'on devait remettre en liberté ont été retenus en prison.

Claudine. — Pas tous… On raconte que le fils Duval aurait trouvé le moyen de se sauver.

Marion. — Monsieur de Soicourt ?… C'est vrai… Seulement, on n'en parle pas, vous comprenez… Aussi, c'était trop dur pour un père de tenir son fils en prison.

Claudine. — Quand on s'acharne sur des innocents, on peut bien être assez dénaturé pour s'en prendre à son propre enfant…

Marion. — Tout de même, ce Soicourt, il n'a pas de cœur d'avoir accepté de partir sans ses amis…

Claudine. — Peut-être qu'il avait son idée…

Marion. — Oui, l'idée de prendre l'air !

Claudine. — Pourtant, il était revenu de lui-même.

Marion. — Parce qu'il ne savait pas ce que c'est que la prison… Ces jeunes gens riches, ça n'est pas habitué à souffrir.

Claudine. — Ainsi, le Parlement a condamné le chevalier, lui aussi ?

Marion. — Le Parlement a confirmé, comme ils disent… Ces messieurs de Paris, vous comprenez… ils n'ont même pas examiné l'affaire.

Claudine. — Tout ça pour de méchantes chansons.

Marion. — Et madame l'abbesse de Willancourt ?… Nous ne l'avons pas vue à la prison ces jours-ci.

Claudine. — On dit qu'elle est allée à Paris, pour voir ses parents qui sont dans le gouvernement du roi… Ça n'a servi à rien, comme vous voyez…

Marion. — La pauvre femme… La dernière fois qu'elle est venue voir le chevalier, elle était comme folle.

Claudine. — Bédame, il est son plus proche parent… Et puis, il paraît que c'est à cause d'elle que tout ça arrive.

Marion. — Oui, ça serait une vengeance du vieux Duval, le mayeur.

Claudine. — Avisez-vous de dire ça aux gens… Depuis la condamnation, ils sont comme des furieux. Un moment, on plaignait ces jeunes gens… Puis, tout d'un coup, quand on a appris que le chevalier était condamné, ç'a été comme une rage contre lui.

Marion. — On aura excité les gens…

Claudine. — Non, je ne crois pas… Mais on leur a promis une exécution, ils la veulent… Ils iront là comme on va à la comédie.

Marion. — Ces messieurs du tribunal craignent que la foule ne

se jette sur le chevalier pour le déchirer... On a doublé la garde de la prison et l'escorte...

CLAUDINE. — C'est vrai qu'il sera brûlé vivant?

MARION. — J'ai entendu dire que, par faveur, on l'étranglerait d'abord.

CLAUDINE. — L'étrangler, un noble !... Ce n'est pas la coutume...

MARION. — Puisque c'est par faveur.

CLAUDINE. — Triste faveur...

MARION, s'en allant. — Mais il faut que je rentre... Voilà le valet du bourreau.... Je ne veux pas cheminer avec lui.

SCÈNE III

CLAUDINE, PÉTIGNOT, LE VALET DU BOURREAU, UN MOINE

PÉTIGNOT, revenant avec le valet du bourreau. — Tout de même, c'est un rude métier que le vôtre.

LE VALET. — Bah! affaire d'habitude.

UN MOINE, entrant. — Ma bonne dame, n'est-ce point par ici que demeure un bon chrétien nommé Pétignot.

CLAUDINE. — C'est mon homme, mon révérend, et le voici.

PÉTIGNOT. — Pour vous servir, mon révérend.

LE MOINE. — Eh! quel est ce jeune homme de bonne mine qui vous accompagne?... Il me semble le reconnaître.

LE VALET, avec un gros rire. — Je ne crois pas, mon révérend, que vous ayez jamais eu affaire à moi... Et j'ajoute, que, dans l'intérêt de votre santé, je ne le souhaite pas...

LE MOINE. — Seriez-vous un des braves gens de Paris, venus tout exprès en poste pour rendre à Satan l'âme de ce mécréant...

LE VALET. — Vous l'avez dit, révérend père.

LE MOINE. — Ah! que je suis heureux de vous voir de près... Je veux vous offrir un verre d'eau-de-vie.

LE VALET. — Un petit coup de réveille-matin sur le pouce, c'est meilleur que de l'eau bénite... Mais vite, je suis en retard. (Pétignot sort.)

LE MOINE. — Cela vous donnera du cœur à la besogne.

CLAUDINE, s'en allant. — L'affreuse besogne... Et dire qu'un homme de Dieu va boire la goutte avec ce misérable.

LE MOINE, s'installant sous la tonnelle. — Jolie profession que la vôtre, mon camarade... On voyage, on voit du pays...

LE VALET, s'asseyant en face de lui. — Oui, oui... pour ça, oui...

LE MOINE. — Et l'on a des émotions... de fortes émotions.

LE VALET. — Des émotions ?... Non. (Pétignot apporte un cruchon et deux verres, et sort.)

LE MOINE. — Buvons... L'air est vif ce matin.

LE VALET, après avoir bu. — Il fera plus chaud tout à l'heure... (Apercevant le verre plein du moine.) Vous allez boire avec moi ?

LE MOINE. — Oui.

LE VALET. — Et trinquer à ma santé ?

LE MOINE. — Pourquoi pas ? N'êtes-vous pas aujourd'hui le vengeur de la religion offensée ?

LE VALET, buvant. — Oh ! vous savez, moi, la religion... Je fais mon métier, et puis voilà... Tout de même, depuis que je suis valet de bourreau voilà la première fois qu'un chrétien trinque avec moi.

LE MOINE, versant à boire au valet. — Encore un petit coup.

LE VALET. — Je veux bien... Ça me mettra en train. (Il boit.)

LE MOINE. — Comment trouvez-vous ce genièvre ?... C'est le meilleur du pays.

LE VALET, tendant son verre. — Il est parfait... Rien de tel pour donner des forces...

LE MOINE. — Il en faut dans votre état.

LE VALET. — Peuh ! L'affaire d'aujourd'hui est une petite affaire de rien du tout... Simplement la question ordinaire... Un jeu d'enfant, quoi !... Votre chevalier, un petit poulet... Parlez-moi de Damiens... Voilà un gaillard qui m'a donné du mal... J'en ai chaud rien que de m'en souvenir. (Il se verse à boire.)

LE MOINE. — Vous avez exécuté Damiens.

LE VALET. — Oui, c'est moi qui l'ai travaillé.

LE MOINE. — Damiens, le monstre qui avait voulu tuer notre bon roi Louis le Bien-Aimé... (Lui versant à boire.) Ah ! pour ce coup, mon brave, trinquons encore.

LE VALET (après avoir bu). — Ah! il n'a pas eu à se plaindre, celui-là... On lui a fait bonne mesure... Tout le grand jeu... Et les quatre chevaux pour finir.

LE MOINE. — Et... au chevalier, qu'est-ce que vous allez lui faire ?

LE VALET. — Oh ! presque rien... On lui enfoncera quelques coins aux chevilles... (Le moine laisse tomber son verre.) Qu'est-ce que vous avez ?... C'est le récit de la chose qui vous fait impression comme ça ?

LE MOINE, se remettant. Non, non... Un peu de fatigue ; j'ai beaucoup marché ce matin... Continuez... Cela m'intéresse beaucoup.

Le Valet. — Au troisième coin, il dira tout ce qu'onvoudra. On m'a recommandé de ne pas trop l'abîmer, pour qu'il puisse supporter le trajet de la prison à l'échafaud. (Il boit.)

Le Moine. — Ah ! on vous a recommandé... Il souffrira beaucoup ?

Le Valet. — Ah ! dame, un peu tout de même... Mais ce n'est qu'un moment à passer.

Le Moine. — Un moment... Quel moment !

Le Valet. — Croyez-vous que ça soit plus agréable pour moi ? Dans le métier, voyez-vous, mon révérend, il y a un tour de main... Faut veiller à ne pas abîmer l'ouvrage... Il y a des maladroits qui vous tuent le patient du premier coup... Il n'a pas seulement le temps de souffrir... Vous pensez bien que quand ça arrive, ces messieurs du tribunal ne sont pas contents...

Le Moine. — Il y a de quoi. (Il lui verse à boire.)

Le Valet, après avoir bu. — Moi, j'appelle ces gâcheurs-là des garçons bouchers... Faut savoir travailler, que je vous dis... Un coup mollement allongé, sur le coin, il n'y a rien de tel... Ça glisse doux et fort, sans rien briser... Le client crie... Ah ! dame vous comprenez... Alors, on peut commencer à le confesser... (Il boit.) Jamais de récalcitrants, avec le systéme... On a tous les aveux qu'on désire... Et vous savez, pas abîmé, le client... En sortant de là, il pourrait danser la gavotte... Vous pouvez demander demander au patron s'il y en a beaucoup comme moi...

Le Moine. — Je vous crois...

Le Valet. — Il est malheureux que mon client n'ait pas été condamné à être roué... Je vous aurais fait voir un beau travail, puisque vous êtes un amateur... La roue, ah ! la roue, voyez-vous, mon révérend, sans me vanter, c'est mon fort... Faut savoir casser quelque chose dans les os à chaque coup... Pan, sur les côtes !... Pan, sur les jambes !... et toujours s'arranger pour ne pas tuer l'homme... Ça finirait trop vite. (Il boit.)

Le Moine. — Et... cela ne vous fait rien, de frapper ainsi ?...

Le Valet. — Si... ça me donne soif. (Il boit.) Ouf ! que j'ai chaud.

Le Moine. — Buvez, cela vous rafraîchira.

Le Valet. — Quand on travaille bien, le public est content... Alors il vous applaudit... comme si on était un acteur... C'est les femmes surtout... Ah ! les mâtines... Vous savez... j'en ai vu... et des plus huppées... Le bourreau, pour elles, c'est pas un homme comme les autres... (Il boit.) Ainsi, l'autre jour, vous ne me croiriez pas, mon révérend père... Pourtant, aussi vrai que je bois ce verre d'eau-de-vie (Il boit.) une comtesse... Parfaitement, monsieur l'homme du bon

Dieu !... Une vraie... Moi, j'aime mieux la bouteille. (Il boit.) Tout de même, c'est flatteur... Pan, sur les jambes !... Pan, sur les côtes !... (Il s'accoude sur la table et s'endort.)

Le moine se lève, le contemple un instant avec dégoût et brise son verre demeuré plein. Pétignot, qui survient, s'arrête surpris.

SCÈNE IV

LE MOINE, PÉTIGNOT, CLAUDINE

PÉTIGNOT. — Eh ! mon révérend... est-ce donc l'usage dans votre couvent de casser les verres dès le matin ? (Claudine entre.)

LE MOINE. — Ne me reconnaissez-vous pas ?

CLAUDINE. — Mais c'est monsieur de Soicourt!... (Apercevant le valet du bourreau endormi.) Ah ! vous l'avez fait rouler sous la table... S'ils comptent sur celui-là pour martyriser le chevalier.

SOICOURT. — Nous avons gagné ainsi un peu de temps.

CLAUDINE. — Ah ! je savais bien, moi, que vous n'aviez pas abandonné le chevalier...

SOICOURT. — Pétignot, écoutez-moi.

PÉTIGNOT. — A vos ordres, monsieur de Soicourt... Demandez-moi tout ce que vous voudrez...

SOICOURT. — Il me faut sur l'heure, à l'instant même, votre cheval le plus rapide.

PÉTIGNOT. — Je n'ai qu'un mauvais bidet... Mais il y a ici des voyageurs qui ont des chevaux excellents.

SOICOURT. — Sellez-moi tout de suite le meilleur... Si je le crève, je le paierai le double de son prix...

CLAUDINE. — C'est facile... On dira qu'il s'est échappé... Mais peut-on savoir ?... Car ce n'est sûrement pas pour vous enfuir...

SOICOURT. — M. d'Ormesson a demandé la grâce du chevalier... Au dernier avis reçu de lui, il était sur le point de l'obtenir... Le chancelier ne faisait plus obstacle, et la pièce était à la signature du roi... Mais si cette grâce arrivait trop tard... Quelque zèle qu'apporte le messager dans sa mission, il peut... Je veux aller au-devant de lui...

PÉTIGNOT. — En ce cas, venez... venez vite... Vous choisirez vous-même le meilleur cheval. (Pétignot et Soicourt entrent dans l'auberge.)

CLAUDINE. — Puisse-t-il arriver à temps.

LE VALET, endormi, rêvant tout haut. — Des garçons bouchers... pas autre chose... Des gâte-besogne... Moi... pan, sur les côtes !... pan, sur les jambes !... Tu peux demander à Sanson... Peut rien faire sans moi, le patron... Rien, que je te dis... (Marion entre.)

SCÈNE V

LE VALET, endormi, CLAUDINE, MARION, puis l'ABBESSE

MARION. — Ah ! Claudine, l'affreuse chose...

CLAUDINE. — Que dis-tu ?... Le chevalier ?...

MARION. — Ils viennent de le martyriser... De ma loge j'entendais ses cris de douleur...

CLAUDINE. — Tu te trompes... Tiens, le valet du bourreau est là, et dans un joli état, encore.

MARION. — Hélas !... On s'est passé de lui.

CLAUDINE. — Ce n'est pas possible !

MARION. — Ce misérable Nicolas...

CLAUDINE. — Nicolas Lavallée ?...

MARION. — Il s'est offert pour aider le bourreau.

CLAUDINE. — Ah ! le gueux !... Il n'y aura donc pas de punition du ciel pour de pareils scélérats !... (L'Abbesse paraît.)

MARION. — Le bandit frappait à tort et travers... Ah ! c'est horrible à penser... Le malheureux jeune homme a les deux jambes broyées.

L'ABBESSE, se précipitant. — De qui parlez-vous ?... Non, ce n'est pas possible... Dites-moi que j'ai mal entendu !... Dites-moi que ce n'est pas de lui qu'il s'agit !... Je vous en supplie, dites-moi...

CLAUDINE. — Non, non, madame... Ce n'est pas ce que vous croyez... Je vous assure... vous avez mal entendu... N'est-ce pas, Marion ?...

L'ABBESSE. — La vérité !... Quelle qu'elle soit...

CLAUDINE. — Remettez-vous, madame, je vous assure que vous vous trompez. (Aidée de Marion, elle la fait asseoir sous la tonnelle.)

L'ABBESSE. — Pourquoi me dire cela ?... N'ai-je pas entendu ?... Ah ! par pitié, ne m'infligez pas votre cruelle pitié... J'aime mieux savoir l'affreuse vérité...

MARION. — Pauvre femme !...

L'ABBESSE. — La... torture lui a brisé les jambes, dites-vous ?

MARION. — Non, madame... Ce n'est pas de lui que je parlais.

L'ABBESSE, avec une lueur d'espoir. — Ah !... (Reprise par le doute.) Et de qui donc ?

CLAUDINE. — De... d'un pauvre garçon... un couvreur... pas vrai, Marion ?... oui, un couvreur...

Marion. — ... Qui est tombé du toit de la prison, oui, madame. (Elle éclate en sanglots.)

L'Abbesse. — Vous me trompez... Pourquoi ?... Ne faut-il pas que je sache ?...

Marion. — Hélas !

L'Abbesse. — Au nom du ciel, répondez-moi !... (Les deux femmes détournent la tête pour cacher leurs larmes.) Ah ! ils ont commis le crime... Dieu ! tu l'as permis... Dieu ! tu me châties...

Marion. — Que dit-elle !

Claudine. — Sa raison s'égare...

L'Abbesse. — Dieu féroce... Dieu jaloux.. C'est par de tels coups que tu prétends me garder à ton service... Et c'est dans les innocents que tu frappes les coupables...

Marion. — Les coupables!...

Claudine. — Elle !... Une sainte!...

L'Abbesse. — C'en est trop !... Ma souffrance me libère, et mon désespoir repousse même tes consolations... Non, je n'espère plus en toi!... Et je te renie, pour que ta fureur, enfin clémente, me réunisse dans ton enfer à celui que tu as cru me ravir...

Marion. — Comme elle l'aime!

L'Abbesse. — Ah ! cette grâce ! cette grâce espérée... promise... elle n'arrivera pas.... elle arrivera trop tard !... (On entend dans le lointain des chants funèbres.)

L'Abbesse. — Ces chants... C'est l'affreux cortège... Le cortège du Dieu de haine et de mort... Ces chants... je ne veux pas les entendre... Ah ! je vous en prie, faites-les cesser...

Claudine. — Cela fend le cœur...

L'Abbesse. — Les chants cessent... Oui... Je m'étais trompée... Ce n'était pas eux... Peut-être la grâce est-elle arrivée... Oui c'est cela... On n'entend plus rien... (Les chants reprennent, plus rapprochés.)

L'Abbesse, désespérée. — Ah!... la mort qui marche... la mort qui chante... C'est atroce! Bourreaux, vous chantez... Nature, tu souris... Et il va mourir.

Claudine. — Espérez, madame... Le cortège va lentement, et la grâce peut venir.

L'Abbesse. — Ah ! si lentement qu'il aille, il arrivera au but avant la grâce...

Claudine. — M. de Soicourt est parti à franc étrier au devant du messager...

L'Abbesse. — La mort va plus vite que la vie... (Les chants se rapprochent.) Ecoutez... Comme ils vont vite... (La scène s'emplit de foule.) Ah! je vais... (Elle veut s'élancer. Claudine et Marion la retiennent.)

CLAUDINE. — De grâce, madame, demeurez ici... Epargnez-vous la vue de cette foule.

L'ABBESSE. — Je veux le voir... Je vous promets d'être calme... tant qu'il me restera une espérance.

SCÈNE VI

LES MÊMES, BAUVALLET, LACOUR, MOREL, NICOLAS
HOMMES ET FEMMES

BAUVALLET, à Lacour. — Il vaut mieux que cela finisse ainsi... Cette exécution calmera l'agitation qui s'était emparée des esprits.

LACOUR. — Evidemment... Nous serons très bien ici pour tout voir...

BAUVALLET. — Avez-vous vu le bourreau ? Il est très bien... Il a l'air d'un bon bourgeois... Je l'ai aperçu hier qui prenait le frais à la porte de l'auberge... J'ai eu presque envie de le saluer.

NICOLAS. — Eh bien, moi qui vous parle, je l'ai vu de plus près que vous.

MOREL. — J'espère bien qu'un jour tu le verras encore de plus près.

NICOLAS, sardonique. — Bah ! quand ça ?

MOREL. — Quand il y aura une justice.

NICOLAS. — Tu sais, si tu es partisan du chevalier, faut le dire. (La foule murmure contre Morel.)

LACOUR, s'interposant. — Du calme, mes amis... Ne troublons point par des querelles une aussi belle cérémonie.

NICOLAS. — Oui, je l'ai approché, le bourreau... Et je l'ai même aidé ce matin. (La foule s'écarte de lui avec répugnance.)

LACOUR, à Bauvallet. — On assure que le condamné a fait des aveux très compromettants pour une quantité de personnes... (Les cloches sonnent le glas.) Ah ! voilà le cortège qui sort de l'église. Il sera bientôt ici.

UN ENFANT, à son père. — Papa, tu me mettras sur tes épaules, pour que je voie bien le païen.

LE PÈRE. — Oui, mon mignon.

LACOUR, poursuivant. — Oui, des aveux très compromettants.

BAUVALLET. — Mais non... Il n'a rien dit, à ce qu'il paraît.

MOREL. — D'ailleurs, quelle foi accorder à des aveux qui auraient été arrachés par la torture.

LACOUR. — C'est plutôt pour le punir qu'on lui a appliqué la question... Il avait déjà tout avoué.

Bauvallet. — Il n'avait rien avoué du tout.

Nicolas, s'avançant. — Pardon, j'étais là... Il a tout avoué. (Bauvallet et Morel lui tournent le dos.)

Bauvallet. — Mais qu'importe... Innocent ou coupable... La question n'est pas là.

Morel. — Comment! la question n'est pas là!

Lacour. — Certainement... monsieur Bauvallet a raison... Cela termine tout...

Bauvallet. — Et cela donne satisfaction à l'opinion publique.

Lacour. — Et l'on n'en parlera plus.

Voix nombreuses. — Taisez-vous! Les voilà! Ne poussez pas tant!... A mort! le mécréant!...

SCÈNE VII

Les mêmes, ARCHERS, SOLDATS, CLERGÉ, PÉNITENTS; sur une charrette, LE CHEVALIER est assis, UN MOINE est à côté de lui. Debout, dans la charrette, LE BOURREAU.

Le Moine, au Chevalier. — Repentez-vous, mon fils.

Le Chevalier. — Je pardonne à mes bourreaux.

Le Moine. — Songez au ciel.

Le Chevalier. — Je songe à l'humanité.

Nicolas. — Vous l'entendez... Il blasphème...

La foule. — Il blasphème!... A mort, le païen!... A toi, le bourreau!... Fais-le bien souffrir!

L'Abbesse pousse un grand cri en étendant les bras vers le chevalier. Il l'aperçoit, tend les bras vers elle. Elle tombe évanouie. Il pousse un cri et s'affaisse dans la charrette, qui se remet en marche et disparaît, tandis que le DE PROFUNDIS reprend.

Soicourt accourt, haletant. — Grâce! grâce! (Il agite un parchemin.) Faites-moi place!... place!... Le roi fait grâce!...

Nicolas. — C'est une menterie!

La foule. — Oui, c'est une menterie!

Soicourt. — Je vous en supplie, mes amis... Laissez-moi passer...

Nicolas. — Ne le croyez pas... C'est un évadé de la prison... Il fait ça pour entraver la justice.

Tous. — Oui, c'est un complice du chevalier... A l'eau! A l'eau!

Morel. — Lâches! qui vous mettez tous contre un seul homme.

Soicourt, tirant son épée. — Place! coquins!

L'Abbesse, revenant à elle. — Qu'y a t-il?

Claudine. — C'est la grâce, madame.

L'ABBESSE, s'élançant. — La grâce!...

SOICOURT, agitant le parchemin d'une main et tenant son épée de l'autre. — Au nom du roi, place! (Il s'élance. Nicolas lui plonge un couteau dans le dos. Il tombe en poussant un cri. L'Abbesse se précipite vers lui, prend la grâce et s'élance sur la foule, son crucifix levé.)

L'ABBESSE. — Au nom de ce signe que vous révérez !... (La foule s'écarte en grondant. On entend dans le loin de grands cris, puis on aperçoit une lueur.)

MOREL, avec désespoir. — Trop tard!

L'ABBESSE. — Ah! le crime est consommé. (Elle tombe.)

DUVAL, entrant. — Qu'y a-t-il?... Pourquoi cette agitation?... Justice est faite... (Il aperçoit l'Abbesse. Il se précipite sur elle. Morel l'arrête.)

MOREL. — Arrière, monsieur... Respectez au moins vos victimes dans la mort.

DUVAL, égaré. — Morte !

SOICOURT, se soulevant. — Mon père, vous êtes bien vengé.

DUVAL. — Que dit-il?... Mon fils!... frappé!...

MOREL. — Oui, votre fils qui apportait la grâce du martyr...

DUVAL. — La grâce...

SOICOURT. — Ni lui ni moi n'en avons plus besoin... Hélas! mon père, qui vous apportera la vôtre? (Il meurt.)

RIDEAU

EUGÈNE FOURNIÈRE.

MOUVEMENT SOCIAL
EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* Les Conseils du Travail. — Le Xe Congrès international d'hygiène et de démographie. — Le Congrès de Sociologie. — Le Congrès d'Education sociale. — Le Congrès international des Etudiants et anciens Etudiants socialistes. — Le Congrès international des employés de transports.

FRANCE

Les Conseils du Travail (1). — Voici le couronnement de l'œuvre ouvrière et syndicale, à laquelle seuls les socialistes français ne sont pas unanimes à rendre hommage. Toute la presse démocrate socialiste de l'étranger enregistre au contraire avec sympathie les efforts de Millerand. Ainsi nous lisons dans un leader-article du *Peuple,* de Bruxelles, sous la signature d'Antoine Delporte :

Le ministre du commerce français vient de faire signer par le président de la République un décret instituant des conseils du travail.

Comme les institutions analogues récemment créées en Belgique, les conseils du travail français sont des corps composés pour moitié de représentants élus des patrons et de représentants élus des ouvriers. Ils sont divisés en sections.

Mais au lieu de faire élire les membres de ces conseils par la masse des ouvriers et des patrons, Millerand confie aux syndicats professionnels des deux catégories, existant dans la région, le soin de nommer les membres de ces conseils.

C'était déjà audacieux de faire résoudre par un décret une question que de nombreux avant-projets de loi laissaient en suspens. Voilà les syndicats professionnels investis d'une fonction importante et reconnus comme corps constitués.

Aussi toute la presse, opportuniste ou cléricale, fait-elle grise mine au décret Millerand. Elle trouve étrange que l'on supprime ainsi toute discussion parlementaire et crie déjà à la tyrannie syndicale, non sans insinuer d'ailleurs que Millerand, sentant venir le prochain congrès socialiste, a voulu faire quelque chose pour justifier sa présence au ministère.

---

(1) Opinion de M. Paul Leroy Beaulieu dans l'*Economiste français :* « De par MM. Millerand et Waldeck-Rousseau, il n'y aura plus place dans l'organisation du travail en France pour un patron ou un ouvrier restant à l'écart des syndicats. *C'est le plus colossal changement qui ait été effectué en France depuis 1789.* »

Quelle que soit l'opinion que l'on ait dans les milieux ouvriers sur la présence d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois, *on ne peut méconnaître que l'œuvre de Millerand ait eu dès le début une influence considérable sur le développement de l'organisation syndicale. Et s'en réjouiront tous ceux qui voient dans les groupements professionnels une sorte d'école primaire chargée d'inculquer aux travailleurs les idées de solidarité qui doivent être à la base de l'organisation sociale future.*

Le décret créant les conseils du travail apparaît donc plutôt comme le *couronnement de l'œuvre du ministre du commerce,* au point de vue spécial du mouvement syndical, plutôt que comme un acte isolé destiné à lui faire pardonner sa présence au ministère.

Déjà certains journaux belges disent que notre loi de 1887 n'a pas été sans influencer Millerand. Il conviendrait toutefois de rappeler que cette loi est restée lettre morte, parce que les premières élections des conseils de l'industrie et du travail ont été favorables partout aux candidats ouvriers socialistes.

On créa même, par simple arrêté royal, un conseil *supérieur* du travail pour n'avoir plus à consulter que pour la forme les conseillers élus par leurs pairs. Ce conseil supérieur fut composé en presque totalité de conservateurs amis du ministère clérical parmi lesquels on introduisit de hautes personnalités socialistes pour donner une légère apparence d'impartialité aux nominations.

Si en France on remplace par un décret une loi encore en projet dans des commissions extraparlementaires, en Belgique on remplace par un arrêté royal une loi votée et promulguée. Il est vrai que cette loi, due à l'initiative de M. Frère-Orban, n'avait été acceptée par le parti clérical qu'à contre-cœur.

De temps en temps on parle de mettre fin au règne du bon plaisir ministériel pour la nomination des membres du conseil supérieur du travail et de faire nommer au moins les deux tiers des membres par leurs pairs, patrons et ouvriers ; mais on n'a pu trouver, jusqu'ici, un système qui mît d'accord le principe de l'élection avec la nécessité de maintenir au sein du conseil la prépondérance de l'esprit conservateur.

Il faut louer Millerand d'avoir un peu bousculé les usages en vue d'assurer le bon fonctionnement d'une institution utile. Il est certain que les syndicats, patronaux et ouvriers, sont le mieux à même de traiter les questions du travail et que leurs mandataires seront particulièrement aptes à trouver les solutions possibles dans telles circonstances données.

Nous croyons devoir d'abord reproduire le rapport adressé par Millerand au Président de la République pour expliquer le but et le caractère de la nouvelle institution des Conseils du Travail.

Monsieur le Président,

Les conseils du Travail, qu'institue et organise le décret que j'ai l'honneur de présenter à votre signature, sont des corps composés pour moitié de représentants élus des patrons, pour moitié de représentants élus des ouvriers. Leur mission principale doit être d'éclairer le gouvernement, et aussi les intéressés, patrons ou ouvriers, sur les conditions réelles et sur les conditions nécessaires du travail, de faciliter par là même les accords syndicaux et les conventions générales entre ces intéressés, de fournir, en cas de conflit collectif,

les médiateurs compétents qu'offrent, au point de vue judiciaire, les bureaux de conciliation prud'hommaux, de suivre enfin et de signaler aux pouvoirs publics les effets produits par la législation protectrice du travail.

De nombreux projets ont été élaborés au cours des dix dernières années en vue d'instituer des chambres ou conseils du travail. Tous se proposaient de mettre en relations régulières, en dehors des conditions hiérarchiques imposées par la discipline des établissements industriels, les patrons et les ouvriers des mêmes industries dans les mêmes régions, de leur faciliter la libre discussion de leurs intérêts généraux respectifs et de leurs intérêts communs.

C'est une constatation faite, et devenue banale, que, dans la grande industrie moderne, le patron et l'ouvrier ne concluent pas le contrat de travail sur un pied d'égalité, si l'ouvrier reste isolé, sans entente avec ses camarades. La situation des deux contractants est, en effet, bien différente. Le départ d'un ouvrier entre quelques cents est presque toujours sans importance pour le patron ; l'ouvrier est facilement remplacé ; la production n'en est point atteinte. Son renvoi comporte au contraire un grave dommage pour l'ouvrier qui n'a pour tout capital que sa force-travail. Congédié, il chôme quelques jours, quelques semaines. Parfois même, s'il quitte, par exemple, un grand établissement placé en dehors des grandes villes industrielles, il en est réduit à changer de domicile, de région.

Contre ces périls, les ouvriers n'ont d'autre garantie que leur union, leur groupement en syndicats pour l'étude et la défense de leurs intérêts professionnels. Encourager, par tous les moyens, la formation de ces associations corporatives, si utiles au progrès de la paix sociale, est une tâche que ne saurait négliger un gouvernement républicain.

Un des avantages essentiels de l'institution nouvelle sera précisément, en attribuant aux syndicats un rôle actif et prépondérant dans l'action des conseils du travail, de fournir aux ouvriers et aux patrons une raison nouvelle d'utiliser la loi de 1884.

Il y a, d'autre part, un intérêt de premier ordre à instituer entre les patrons et la collectivité des ouvriers des relations suivies, indépendantes des intermédiaires hiérarchiques, qui permettent d'échanger à temps les explications nécessaires et de régler certaines natures de difficultés.

Ces pratiques de libre discussion et de franche explication ne seront pas utiles seulement à la grande industrie. L'accroissement de rapidité et de bon marché des transports, les conditions de plus en plus rudes de la concurrence, solidarisent très fréquemment tous les patrons d'une même industrie dans la même région ; les ouvriers, de leur côté, se concertent pour que leur salaire ne soit pas l'élément le plus compressible, l'élément sacrifié du prix de revient. Syndicats ouvriers et syndicats patronaux s'élèvent en face les uns des autres sous le coup d'inéluctables nécessités ; et, dans la petite comme dans la grande industrie, se fait sentir le besoin d'explications, de traités, de conventions de travail entre les deux forces égalisées.

En raison peut-être des traditions d'autorité absolue qui ont formé l'esprit patronal, en raison aussi des méfiances accumulées dans certains milieux ouvriers, les commissions mixtes formées des représentants des syndi-

cats patronaux et des syndicats ouvriers sont en effet restées en France à l'état d'exception.

En dépit des progrès accomplis dans l'esprit public, depuis la promulgation de la loi de 1892, par les idées d'arbitrage et de conciliation, elles n'ont pas fait dans la pratique les progrès qu'on attendait. Il n'est dès lors pas indifférent d'habituer les patrons et les ouvriers à se rencontrer périodiquement, à discuter ensemble, avec courtoisie et en dehors de toute subordination hiérarchique, dans des réunions où leurs intérêts personnels et immédiats ne se choquent pas directement. Il n'est pas inutile de former ainsi des conciliateurs et des arbitres désignés d'avance par le suffrage de leurs pairs et ayant déjà fait apprécier leur sang-froid et leur esprit d'équité. De telles pratiques ne peuvent qu'aider à acclimater les nouvelles mœurs que l'on voudrait en honneur. En les intronisant, le gouvernement de la République reste fidèle à son rôle de pacificateur et d'arbitre.

En dehors de ces considérations, le rôle consultatif et organisateur à attribuer aux conseils du travail me semble encore avoir la plus haute portée. Les conditions du travail deviennent, avec le développement du machinisme et des transports, de plus en plus complexes. Appelé quotidiennement à intervenir pour la protection légale des travailleurs, le gouvernement a besoin d'être informé par des corps importants, auxquels leur composition assure une compétence et une autorité spéciales, à qui il puisse confier certaines études, demander des avis avec de sérieuses garanties d'exactitude et d'impartialité. Ces avis sont le complément nécessaire des renseignements demandés aux syndicats.

Parmi les exemples que nous offre l'expérience des peuples voisins, j'invoquerai tout particulièrement celui de la Belgique.

La loi belge de 1887 a organisé des conseils de l'industrie et du travail dont les attributions sont de trois ordres : 1° délibérer sur les intérêts communs des patrons et des ouvriers ; 2° prévenir et au besoin aplanir, mais sans l'emploi de mesures coercitives, les différends qui peuvent naître entre eux ; 3° donner, sur la demande du gouvernement, leur avis sur des questions ou des projets d'intérêt général relatifs à l'industrie ou au travail. Nous avons mis à profit l'expérience de nos voisins. Nous avons renforcé les attributions normales des conseils du travail, leur action régulière en dehors de tout conflit déclaré ou imminent ; nous leur avons confié diverses missions pratiques et permanentes de nature à intéresser fortement leurs membres à l'œuvre commune.

Nous n'avons pas négligé non plus les lumières qui nous venaient des études poursuivies en 1895 par notre conseil supérieur du travail. Pour la cinquième session de ce conseil, qui eut lieu en mars 1895, la commission, présidée par M. Léon Say, avait, à l'unanimité moins une voix (1), présenté un projet relatif aux chambres et conseils du travail. Le projet comprenait quatre titres :

Titre Ier. — Des chambres du travail (ce sont nos conseils du travail).

(1) La commission était composée de MM. Challemel-Lacour, Jules Simon, Léon Say, Mesureur, Appert, Champoudry, Colson, Delaunay-Belleville, Denis Poulot, Hector Depasse, Dervillé, Constant Deville, Gibot, Guillain, Heurteau, Huet, Cl. Janin, Keüfer, Labeyrie, Lamendin, Lyon-Caen, Moron, C. Nicolas, Portaillier, Tolain, Saincère, Villard.

Titre II. — De la procédure de conciliation et d'arbitrage.

Titre III. — Dispositions diverses.

Titre IV. — Des conseils (libres) du travail.

Les chambres du travail devaient avoir les attributions des conseils belges de l'industrie et du travail et le même mode de recrutement. Si nous avons, comme je l'avais indiqué, précisé les attributions et modifié le recrutement des conseils du travail, néanmoins les idées directrices des deux projets restent sensiblement les mêmes.

Nous n'avons pas repris les titres II, III, IV du projet de la commission permanente du conseil supérieur du travail parce que les articles qui en forment la partie essentielle contiennent des dispositions d'ordre législatif; c'est également dans un projet de loi que nous insérerons les mesures à prendre pour faciliter l'arbitrage et assurer aux décisions des arbitres les sanctions compatibles avec notre régime économique.

Le principe des chambres de travail fut repoussé en 1895 par le conseil supérieur du travail à la majorité de 25 voix contre 22. Trois arguments principaux parurent entraîner le vote du conseil. Le premier était que le projet restreignait l'indépendance dont a besoin le patron pour assurer la prospérité de son industrie; le second, qu'un décret suffisait pour mettre en expérience la plupart des pratiques préconisées par le projet; le troisième, développé par les membres ouvriers, que le mode d'élection et de composition des chambres du travail pouvait nuire à l'influence et empêcher le développement des syndicats professionnels.

Il ne semble pas que les appréhensions qui se firent jour au sujet de l'indépendance du patron fussent suffisamment motivées par le texte de la commission permanente : la composition même de cette commission, comme aussi l'expérience de nos voisins belges, sont là pour rassurer les plus timorés. J'ajoute que, *a fortiori,* procédant par voie de décret et ayant dû élaguer certaines sanctions prévues par les titres II et III du projet soumis au conseil supérieur du travail, notre texte ne saurait inspirer aucune crainte sérieuse.

La création par décret, la méthode expérimentale que nous suivons donnent satisfaction à la seconde objection formulée par certains membres du conseil supérieur du travail. « Je comprends, disait l'un d'eux, un ministre hardi, novateur, qui, par voie de décrets, d'arrêtés, crée des chambres du travail et définit leurs attributions. »

Et un autre :

« Pourquoi ne pas se borner plus modestement à un simple décret? Cette idée a déjà été émise et je la reprends pour mon compte. Un décret est un procédé beaucoup plus élastique, qui permet de s'arrêter à mi-chemin ou d'interrompre une expérimentation locale si les résultats en sont défavorables. Dans tous les cas, s'il y a échec, on s'en aperçoit à temps et le mal n'est pas grand ; tandis qu'avec le régime de la loi, les inconvénients sont plus graves, plus généraux et plus difficiles à réparer. »

Quant aux justes objections formulées par les membres ouvriers du conseil supérieur du travail, je leur ai donné satisfaction en faisant des syndicats mêmes — ouvriers et patronaux — les électeurs du conseil supérieur du travail.

Le conseil du travail, dans ses sections professionnelles, aura véritablement le caractère d'une commission mixte formée entre syndicats patronaux et syndicats ouvriers de la même profession. L'adjonction facultative d'une minorité de prud'hommes prévue par l'article 8 n'altérera pas ce caractère; elle permettra provisoirement le fonctionnement des sections dans les régions et pour les professions où l'organisation syndicale est à l'état embryonnaire.

Les conseils du travail, monsieur le président, ne seraient pas créés demain sur toute l'étendue du territoire. L'article 1er du décret laisse à des arrêtés ministériels le soin de les établir dans les régions industrielles où le besoin en sera constaté. Ainsi l'expérience des premiers conseils pourra être suivie de très près et permettra la mise au point de ceux qui seront créés ensuite.

L'article 2 énumère les attributions des conseils. Aux attributions générales inscrites dans de précédents projets, on a ajouté des missions précises et importantes : telle la constatation des salaires normaux et courants, des durées normales et courantes de la journée de travail qui est nécessaire à l'application des décrets du 10 août. Les droits reconnus par l'article 2 de ces décrets aux administrations de l'État, aux préfets, aux départements et aux communes ne sont d'ailleurs atteints en rien par cette organisation de commissions mixtes permanentes.

La division du conseil en sections professionnelles, composées en nombre égal de patrons et d'ouvriers de la même profession ou de professions similaires, est indispensable pour assurer la compétence et l'impartialité de l'institution nouvelle; il y est pourvu par les articles 3, 4 et 11.

Les articles 5, 6 et 7 règlent les droits électoraux et les formalités électorales. Les syndicats patronaux et les syndicats ouvriers ayant leur siège dans la circonscription du conseil interviennent seuls comme électeurs. Il a paru nécessaire cependant, pour les syndicats ayant leur siège en dehors de la circonscription, de reconnaître le droit de vote aux sections locales qu'ils auraient formées. Il n'est, en effet, ni équitable, ni opportun d'exclure du conseil les syndicats ayant des adhérents dans la circonscription sans y avoir leur siège.

En rappelant enfin que les sections et le conseil nomment leurs bureaux et que le conseil ou la section qui sort de ses attributions peuvent être dissous par arrêté du ministre du commerce et de l'industrie, j'aurai esquissé les traits principaux des conseils du travail institués par le décret.

Il est à présumer que l'expérience conduira à donner d'autres attributions à nos conseils; il en est que le législateur voudra, je l'espère, leur confier dès aujourd'hui, en matière par exemple d'arbitrage ou de règlement d'atelier. Tels qu'ils peuvent être constitués par décret, j'ai confiance que les conseils du travail contribueront à hâter une organisation rationnelle du travail en dehors de laquelle il n'existe qu'incertitude et hasard pour les patrons comme pour les ouvriers.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre du commerce, de l'industrie,
des postes et des télégraphes,
A. MILLERAND.

Voici maintenant le décret :

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Décrète :

Article premier. — Il est institué des conseils du travail par arrêté du ministre du commerce et de l'industrie dans toute région industrielle où l'utilité en est constatée.

Art. 2. — Les conseils du travail ont pour mission :

1° De donner leur avis, soit à la demande des intéressés, soit à la demande du gouvernement, sur toutes les questions du travail ;

2° De collaborer aux enquêtes réclamées par le conseil supérieur du travail et ordonnées par le ministre du commerce et de l'industrie ;

3° D'établir dans chaque région, pour les professions représentées dans le conseil, et autant que possible en provoquant des accords entre syndicats patronaux et ouvriers, un tableau constatant le taux normal et courant des salaires et la durée normale et courante de la journée de travail ; ce tableau, établi dans les formes prévues sous les numéros 1 et 2 des articles 3 des décrets du 10 août 1899, tiendra lieu, le cas échéant, aux administrations intéressées, des constatations prescrites sous lesdits numéros ;

4° De rechercher et de signaler aux pouvoirs publics les mesures de nature à remédier, le cas échéant, au chômage des ouvriers de la région ;

5° De présenter aux administrations compétentes des rapports sur la répartition et l'emploi des subventions accordées aux institutions patronales et ouvrières de la circonscription ;

6° De présenter sur l'exécution des lois, décrets et arrêtés réglementant le travail, et sur les améliorations dont ils seraient susceptibles, un rapport annuel qui sera transmis au ministre du commerce et de l'industrie.

Les rapports, avis, comptes rendus d'enquête, bordereaux établis par les conseils du travail sont transmis aux administrations intéressées par les soins des préfets.

Art. 3. — Les conseils du travail sont divisés en sections.

Les sections sont composées de représentants de la même profession ou de professions similaires.

La compétence territoriale et professionnelle des conseils du travail, leurs sièges, le nombre et la composition de leurs sections sont déterminés par l'arrêté d'institution.

Art. 4. — Chaque section est composée en nombre égal de patrons et d'ouvriers ou employés. Le nombre total des membres de la section ne peut être inférieur à six ni supérieur à douze.

Art. 5. — Dans chaque section sont éligibles les Français de l'un ou l'autre sexe, âgés de vingt-cinq ans au moins, résidant dans la circonscription de la chambre, non déchus de leurs droits civils et civiques, appartenant comme patrons, employés ou ouvriers, à l'une des professions inscrites dans la section.

Dans chaque section sont électeurs patrons les syndicats professionnels légalement constitués, ou à leur défaut leur section syndicale, ayant leur siège dans la circonscription, comprenant au moins dix patrons ou assimilés établis dans cette circonscription et exerçant une profession inscrite à ladite section du conseil.

Dans chaque section sont électeurs ouvriers les syndicats professionnels légalement constitués, ou à leur défaut leurs sections syndicales, ayant leur siège dans la circonscription, comprenant au moins vingt-cinq ouvriers ou employés exerçant dans cette circonscription une profession inscrite à ladite section du conseil.

Les électeurs patrons et les électeurs ouvriers forment deux collèges distincts élisant séparément leurs représentants.

Chaque syndicat ou section syndicale ayant droit au vote ne dispose que d'une voix.

Art. 6. — La date des élections est fixée par arrêté préfectoral ; elle ne peut être différente pour les patrons et pour les ouvriers.

Le deuxième tour de scrutin a lieu dans un délai maximum de quinze jours après le premier tour.

L'arrêté convoquant les électeurs est affiché dans les communes intéressées, par les soins des maires, deux mois au moins avant la date fixée pour le premier tour.

Pendant quinze jours à dater de l'affichage, les listes électorales dressées par le préfet ou sous son contrôle par les maires, à l'aide des renseignements fournis antérieurement par les syndicats, sont tenues à la mairie à la disposition des intéressés pour être revisées d'après leurs déclarations. Celles-ci devront être faites par un mandataire autorisé des syndicats ou sections syndicales à la mairie de la commune où est situé le siège desdits syndicats ou sections syndicales.

Pendant trois semaines à dater de l'affichage, les réclamations des syndicats intéressés au sujet de la liste primitive ou revisée, rédigées en double exemplaire par un mandataire autorisé, sont reçues à la mairie de la commune où est situé le siège du syndicat ou de la section syndicale, dont l'inscription sur la liste électorale est contestée. Un exemplaire de la protestation est envoyé par la mairie à l'organisation en cause.

Dans le délai de trente jours à dater de l'affichage, les listes revisées, les réclamations et les réponses sont transmises au préfet, avec l'avis du maire. Le préfet arrête la liste électorale définitive.

Art. 7. — L'arrêté convoquant les électeurs désigne les locaux où aura lieu le vote. Il fixe l'heure de l'ouverture et celle de la fermeture du scrutin. Il désigne la personne chargée de présider le bureau électoral.

Le bureau est formé du président et des deux plus jeunes et plus âgés parmi les membres du syndicat électeurs présents à l'ouverture du scrutin.

L'élection a lieu au scrutin de liste.

Chaque délégué de syndicat ou de section syndicale se présente muni d'un pouvoir sur papier libre émanant du syndicat et dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Le vote est acquis, au premier tour, à la majorité absolue des suffrages exprimés; au deuxième tour, à la majorité relative. En cas de partage égal des voix, au deuxième tour, le plus âgé des deux candidats est élu.

Le résultat du vote est proclamé par le président du bureau et transmis par ses soins au préfet, avec le procès-verbal des opérations.

Les protestations doivent être consignées au procès-verbal ou être adressées, à peine de nullité, dans les trois jours qui suivent l'élection, au préfet, qui en accuse réception. En cas de protestation, ou si le préfet estime que les conditions prescrites ne sont pas remplies, le dossier est transmis avec son avis, au plus tard quinze jours après l'élection, au ministre du commerce et de l'industrie, qui statue en dernier ressort.

En cas d'annulation, il est procédé à de nouvelles élections dans le délai d'un mois.

Art. 8. — Des représentants des conseils de prud'hommes fonctionnant dans la région sont appelés, dans les conditions fixées par l'arrêté instituant le conseil du travail, à faire partie des sections correspondant à la profession exercée par eux.

Les conseillers prud'hommes ne peuvent en aucun cas former plus de moitié de l'effectif de la section.

Ils seront désignés : les patrons, par le vote des prud'hommes patrons; les ouvriers, par le vote des prud'hommes ouvriers de chaque conseil de prud'hommes ainsi représenté.

Art. 9. — Les membres des sections du conseil du travail sont nommés pour deux ans et renouvelables par moitié tous les ans.

Sera considéré comme démissionnaire celui qui ne répondra pas à trois convocations successives, qui quittera la région ou abandonnera l'industrie qu'il représente.

Il est pourvu à la vacance lors du renouvellement annuel.

Art. 10. — Chaque section se réunit au moins une fois par trimestre.

Elle peut être, en outre, convoquée lorsqu'elle est saisie d'un différend ou sur la demande de la moitié de ses membres.

Art. 11. — Dans les délibérations relatives aux objets énumérés à l'article 2, paragraphe 3, ou si, en vertu des dispositions de l'article 2, paragraphe 1er, elles sont appelées à intervenir comme conciliateur ou comme arbitre dans les différends collectifs, entre les patrons et leurs ouvriers ou employés, les sections doivent être composées effectivement d'un nombre égal de patrons et d'ouvriers ou d'employés. Lorsque, pour

une cause quelconque, les uns et les autres ne sont plus en nombre égal, le ou les plus jeunes membres de la partie la plus nombreuse n'ont que voix consultative.

Art. 12. — Chaque section nomme, tous les ans, un président et un secrétaire, l'un des deux parmi les patrons et l'autre parmi les ouvriers ou employés.

A défaut d'élection ou par suite d'absence des titulaires, la section sera présidée par le plus âgé des membres présents; le plus jeune membre de la catégorie qui n'aura pas fourni le président remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 13. — La convocation d'un conseil du travail en assemblée plénière, toutes sections réunies, est faite par le préfet. Cette assemblée a lieu au moins une fois par an.

La lettre de convocation fixe l'ordre du jour et la durée de la session.

Le conseil nomme son bureau, conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessus.

Art. 14. — Le conseil du travail ou la section qui sort de ses attributions peut être dissous par arrêté du ministre du commerce et de l'industrie.

Art. 15. — Le ministre du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rambouillet, le 17 septembre 1900.

Émile Loubet.

Par le président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie,
des postes et des télégraphes,

A. Millerand.

Le Xe Congrès international d'hygiène et de démographie. — Parmi les rapports imprimés qui furent discutés, nous citerons ceux de M. Gustave Rives, sur la *chambre d'hôtel au point de vue de l'hygiène;* — de M. le docteur Malvoz, directeur de l'Institut bactériologique à Liège, sur la *Prophylaxie de la tuberculose;* — de M. Courtois-Suffit, médecin des manufactures de l'État, sur la *Prophylaxie du phosphorisme professionnel;* — deux rapports sur l'*Hygiène des transports en commun* de M. le docteur Baudot sur l'agencement, le nettoiement et la désinfection, et de M. le docteur Louis Ungauer sur l'éclairage, le chauffage, l'aération et la désinfection; — de M. le docteur du Bois Saint-Sévrin sur l'*Assistance médicale aux pêcheurs de haute mer;* — de M. Émile Trélat sur les *Principes et conditions commandées par l'hygiène aux règlements de voirie dans les agglomérations urbaines;* — de M. le docteur Budin sur la *Puériculture après la naissance;* — de M. le docteur Variot sur l'*Enseignement de l'hygiène dans les écoles;* — de M. le docteur Eugène Deschamps sur les *Crèches;* — de M. H. Pucey sur les *Règles générales d'hygiène à observer dans la distribution, l'aération permanente et la décoration intérieure des maisons d'habitation;* — de M. Gustave Barrier, directeur de l'école nationale vétérinaire d'Alfort, sur les *Conditions à réaliser pour généraliser et unifier l'inspection des viandes* dans les abattoirs publics, les tueries particulières et les établissements de préparation et de vente; — du citoyen Édouard Vaillant, député, un rapport très condensé et documenté sur la *Législation et règlementation du travail au point de vue de l'hygiène.*

Le Congrès de sociologie. — Le IVe Congrès de l'institut international de sociologie s'est ouvert dans l'amphithéâtre de chimie de la Faculté des sciences. En l'absence de notre éminent collaborateur, M. de Greef, recteur de l'Université de Bruxelles, retenu par la maladie, M. J. Novicow, d'Odessa, a présidé, et a remercié la France de l'hospitalité qu'elle offre aux réunions des sociologues. Le secrétaire général, M. René Worms, a répondu. Ont été d'abord présentées deux communications relatives aux origines de la famille. M. Maxime Kovalewski, de l'académie de Saint-Pétersbourg, a traité du clan, et M. Raoul de la Grasserie, juge au tribunal de Rennes, a parlé de la famille artificielle. Puis M. Lester Ward, américain, a lu un remarquable rapport sur la « Mécanique sociale ».

M. de Roberty a fait avec beaucoup d'éloquence un rapport sur « les préjugés de la sociologie contemporaine » et signale au passage la plus grande infamie dont le siècle aura à rougir : l'antisémitisme et le nationalisme ».

Après des considérations assez ardues et fort discutées de M. Casimir Kranz sur le matérialisme économique et la sociologie marxiste, M. Albert Jaffé à présenté une étude sur les grèves et les associations ouvrières.

Les associations ouvrières de la Belgique, de l'Autriche, des États-Unis, de l'Allemagne, de l'Australie sont tour à tour examinées.

En Amérique, presque tous les travailleurs sont organisés en syndicats ou en sociétés.

En Australie, la classe ouvrière est encore plus avancée ; il n'y a personne sans travail, et grâce aux associations, les salaires ont dépassé ceux de l'Amérique, qui sont eux-mêmes plus élevés que ceux de l'Angleterre.

Les associations allemandes sont très prospères.

« Il existe aussi, fait remarquer M. Jaffé, des syndicats patronaux, fondés pour lutter contre les syndicats ouvriers, mais il est difficile d'en établir la statistique, les patrons s'unissant en secret et leurs associations se dérobant à la lumière. »

Après l'exposé très complet de l'organisation actuelle des travailleurs, M. Jaffé aborde la seconde partie de son rapport : la solution pacifique des grèves.

Le meilleur moyen d'arrêter cette épidémie terrible pour le commerce, serait, pense M. Jaffé, de perfectionner les associations, en leur reconnaissant la faculté de se constituer un fonds commun, et d'avoir une personnalité civile. Le rapporteur propose également l'arbitrage obligatoire pour les deux parties..

« En Allemagne, dit-il, les législateurs prennent l'initiative de régler les différends; nous avons besoin de bureaux ou tribunaux

auxquels les parties devront s'adresser et dont les jugements seront exécutoires. Des cours d'arbitres facultatifs ne servent à rien, il faut des cours obligatoires.

« Lorsqu'un patron fait un contrat avec un ouvrier cela ne regarde pas la société, mais du moment où le patron fait un contrat avec un groupe cela regarde la société. »

Et M. Jaffé, qui réclame l'intervention des gouvernements pour régler les différends d'ouvriers à patrons, engage les ouvriers à se grouper. Les associations seront une force et les travailleurs pourront faire respecter leurs droits sans recourir à la grève.

Plusieurs sociologues demandent la parole, les uns pour se rallier à la demande de M. Jaffé concernant l'arbitrage obligatoire et l'intervention des gouvernements, les autres pour discuter ce projet et pour en faire ressortir les difficultés de réalisation.

M. Limousin, qui parle le premier, fait une sorte de cours élémentaire d'économie politique, traite de la question du marchandage, de l'augmentation de la vie causée par l'abondance du métal monétaire, rappelle que l'ouvrier, étant à la fois producteur et consommateur, perd une partie de l'augmentation de gain que peut lui procurer une grève, par la plus-value des denrées qu'est venue grever cette augmentation.

Quant aux moyens pacifiques à préconiser pour la cessation des grèves, M. Limousin trouve que l'arbitrage obligatoire frappera forcément toujours le patron, qui a un capital responsable, tandis que l'ouvrier ne possède que ses quatre meubles; mais il pense aussi que si un tribunal pouvait se montrer hésitant pour frapper un ouvrier seul, il n'existerait plus de scrupules quand on se trouverait en présence d'une collectivité.

En terminant, M. Limousin signale un projet de M. Yves Guyot proposant que les ouvriers s'associent pour former une société de vente de travail, une coopérative qui louerait ses ouvriers aux patrons.

M. Coste, en quelques mots très clairs et très nets, ramène la question au point. Il fait remarquer tout d'abord que la personnalité civile des associations réclamée par M. Jaffé ne saurait être admise en France, où les ouvriers refuseraient d'avoir une responsabilité pécuniaire. Quant à l'arbitrage il est évident que s'il y a contrat, il n'y a pas besoin d'autre arbitre que le tribunal, mais s'il n'y a pas contrat, l'arbitrage obligatoire est très difficile.

M. Coste appuie beaucoup comme moyen de cessation de grève sur les coopératives du travail traitant directement avec les patrons, mais il indique aussi l'entrée des ouvriers dans les anonymats, c'est-à-dire dans les conseils d'administration des grands ateliers où ils travaillent. Pour entrer dans ces conseils il faut posséder un certain

nombre d'actions, il suffirait aux syndicats de devenir actionnaires et cette intervention ouvrière dans les contrôles ou les conseils d'administration aurait sûrement de bons effets et aiderait, pense M. Coste, à faire la pacification entre le travail et le capital.

M. René Worms prend à son tour la parole et après avoir rappelé les associations anciennes, corporations et compagnonnages, s'occupe spécialement des grèves qu'il déclare moins pernicieuses qu'on ne pense. « La plus simple solution pour les éviter, dit-il, serait de décider qu'en cas de conflit l'accord ne pourra se faire qu'entre associations ouvrières et patronales. Lorsque l'éducation du patron et de l'ouvrier sera meilleure, on arrivera tout naturellement à s'entendre, parcequ'alors les problèmes économiques sociaux seront mieux connus. »

Le Congrès d'éducation sociale. — En ouvrant ses séances au *Musée social,* M. Léon Bourgeois, avec son éloquence cordiale et chaleureuse, exposa le but du Congrès et la méthode suivie en ses travaux. On s'est efforcé, nous dit l'orateur, non de poser des formules abstraites et générales, mais de s'appuyer sur l'expérience, sur les faits humbles et modestes, et d'en dégager les règles de la solidarité sociale.

La solidarité sociale étant une réalité d'ordre supérieur se peut et se doit enseigner. Que faut-il entendre par éducation sociale ? Tandis que l'éducation morale et civique établit les devoirs de l'individu envers lui-même et envers un milieu déterminé et circonscrit, famille, patrie, l'éducation sociale considère l'homme dans un milieu nécessaire, universel, éternel, la société. Elle lui apprend l'obligation qui les lie, la dette qu'il contracte en naissant. Cette notion se ramène à une formule : la *responsabilité mutuelle,* qui signifie que tout acte a sa répercussion perpétuelle et universelle, que le bien et le mal commis par nous ne frappent pas seulement ceux qui nous entourent immédiatement, mais l'ensemble des hommes sur tous les points du monde dans l'ensemble des temps.

Il importe donc d'agir par la notion de la *responsabilité mutuelle,* sur les consciences et les volontés. Car il s'en faut grandement que nous soyons arrivés au degré de culture sociale où chacun aurait le sentiment de sa dette envers tous et où serait définitivement assurée la paix consentie, la paix véritable.

La Société actuelle ne vit pas en état de paix ; c'est que l'ordre ne résulte pas seulement de la paix extérieure, il résulte de la satisfaction intime des consciences. La rue est calme, mais il ne suffit pas qu'il n'y ait pas de bruit dans la rue : tant qu'il y a du bruit dans les consciences, l'état de paix n'existe pas.

M. Millerand a repris cette parole :

Comment le gouvernement de la démocratie, a-t-il dit, c'est-à-dire un gouvernement qui a sa raison d'être dans la justice et pour la justice, pourrait-il se désintéresser

de l'œuvre si complète qu'accomplira votre congrès? Puisque la conception démocratique est de faire un peuple heureux, il ne suffit pas que l'homme ne souffre pas, il fau encore qu'il sente que les autres, non plus, ne souffrent pas.

Le gouvernement de la République suit avec une attention de tous les instants une œuvre comme celle-ci, propre à établir le bonheur social en liant les intérêts et les cœurs.

En tête de votre programme, il y a un mot qui résume tout, qui est la synthèse de tous les discours, tous les actes, tous les faits rassemblés ici. Ce mot est celui de solidarité, le plus complet, le plus humain et le plus haut que contient une langue humaine. Il n'est pas un homme qui ne soit à la fois responsable vis-à-vis de tous les hommes de chacun de ses actes et ne ressente la répercussion de tous les actes des autres hommes.

... L'année dernière, votre président a eu l'honneur de représenter la France à la Conférence de La Haye, ce congrès qui voulait faire entre les nations l'œuvre que vous voulez faire entre les individus. Cette conférence a jeté les bases d'une convention entre les peuples et nous ne devons pas perdre espoir sur ses résultats, malgré les crises présentes. Cette œuvre d'union, commencée par la Conférence de La Haye, l'Exposition universelle l'a continuée en marquant le désir qui anime l'humanité de faire un effort d'ensemble.

Fort instructive a été ensuite l'analyse faite par M. Barrau, secrétaire adjoint, de la composition du Congrès, où tous les éléments sociaux sont représentés : on compte, en effet, 10 députés ou sénateurs, 24 conseillers d'État, préfets, maires, directeurs de services aux divers ministères, 6 trésoriers-payeurs et administrateurs, 15 magistrats, 11 artistes, 12 membres de l'enseignement supérieur, 20 de l'enseignement secondaire, 15 de l'enseignement primaire, 12 de l'enseignement technique, 30 sociétés d'instruction, 25 mutualités, 40 syndicats, 30 coopératives, 90 ingénieurs, banquiers ou industriels, 52 ouvriers, employés, 2 prêtres catholiques, dont un curé de campagne qui a demandé hautement à ne pas être oublié, 3 pasteurs protestants, et le grand-rabbin de France.

Le docteur Papillaud, chargé de cours à l'école d'anthropologie, a obtenu un succès considérable en montrant dans la nature les facteurs et les résultats biologiques de la solidarité, en indiquant l'économie générale des sociétés animales et surtout des sociétés humaines, telles qu'une observation patiente a permis de les recueillir. Une discussion s'est élevée sur une observation de l'abbé Violette, sur la réduction à leur *motif rationnel* de tous les sentiments humains et des actes sociaux qu'ils déterminent ; M. Arthur Fontaine, M. Mabilleau et le rapporteur ont échangé des idées d'un vif intérêt.

M. Arthur Fontaine, directeur du travail, a ensuite développé la démonstration de la solidarité dans les faits économiques, et l'a fait avec la maîtrise la plus absolue.

M. Brunot, inspecteur des services administratifs, et M. Albanel, juge d'instruction, ont occupé par leurs communications la fin de la matinée.

M. Mabilleau, directeur du Musée social, a fait une conférence sur les « doctrines philosophiques de la solidarité ».

Puis M. Léon Bourgeois a lu un rapport sur « la philosophie de la solidarité, ses applications sociologiques ». On sait que l'ancien président du conseil a déjà publié un volume sur la solidarité. Ce sont les principales idées de cet ouvrage dont il a été donné un exposé devant le Congrès.

M. Léon Bourgeois établit d'abord trois principes : 1° l'homme vit dans un état de solidarité naturelle et nécessaire avec tous les hommes. L'individu, au sens abstrait et métaphysique du mot, l'individu en soi n'existe pas. L'individu réel naît débiteur de la société; 2° la société humaine ne se développe que par la liberté, condition du progrès (ici une condamnation catégorique du collectivisme); 3° l'homme conçoit et veut la justice. Mais cette justice, selon M. Bourgeois, n'a rien de commun avec le nivellement collectiviste. Il s'agit simplement d'une répartition des avantages sociaux non pas égale, mais proportionnée exactement aux mérites inégaux de chacun.

Comment assurer cette répartition conforme non à la justice absolue, mais à la portion ou à la forme de justice que les lois de la nature permettent à l'organisation humaine?

M. Léon Bourgeois observe que les rapports entre individus sont réglés d'une manière en somme satisfaisante par la législation civile, dont la base est le contrat. Jean-Jacques Rousseau a voulu appliquer trop à la lettre ce principe aux rapports entre l'individu et la société. Le contrat social n'est pas librement signé, il s'impose. Mais à côté du contrat social proprement dit, il y a ce que le droit civil appelle le quasi-contrat, rétroactivement consenti par les volontés qui n'avaient pas le moyen de s'exprimer au moment de l'établissement du lien. Le contrat social s'impose à nous. Mais nous pouvons l'approuver, en reconnaître lajust ice. C'est le quasi-contrat social.

Pour que ce quasi-contrat social obtienne cette adhésion de chaque individu, il faut que chaque individu soit persuadé de l'équivalence entre les services qu'il rend à la société et ceux qu'il en reçoit. La difficulté est d'évaluer.

M. Léon Bourgeois n'apporte pas l'instrument de mathématique sociale qui permettrait de faire cette évaluation de manière à démontrer que les calculs sont exacts. Il ne résout pas la difficulté. Il n'offre que des expédients, et ne pourrait, d'ailleurs, offrir autre chose.

Il ne croit pas à la toute-puissance de l'État. La législation ne peut que sanctionner les accords librement consentis. C'est pourquoi il faut s'adresser aux consciences, faire œuvre d'éducation, et surtout enseigner aux hommes, qui ne pensent qu'à ce que leur doit la société, l'énormité de ce qu'ils lui doivent.

Comme mesures législatives actuellement possibles, M. Léon Bourgeois indique, sans beaucoup préciser, qu'il est l'adversaire des

monopoles, partisan d'une réforme de l'impôt, de l'instruction gratuite à tous les degrés pour tous ceux à qui leurs aptitudes permettent d'en profiter, de l'assurance mutuelle contre la maladie, le chômage, la vieillesse, etc.

Mais l'essentiel, et c'est la conclusion de M. Léon Bourgeois, est d'arriver, par l'éducation, à rendre les principes de la solidarité constamment présents dans la conscience de chaque citoyen, de manière que tous les individus vivent dans un esprit vraiment social.

Le rapport de M. Léon Bourgeois a provoqué parmi les adhérents du congrès un véritable enthousiasme. M. Darlu, qui présidait la séance, assisté de M. Schwan, délégué du gouvernement russe, a résumé et analysé les conclusions du rapport.

M. F. Buisson, professeur à la Faculté des lettres, a élevé quelques objections au sujet de la dette sociale résultant de l'héritage du passé, lequel est loin d'être avantageux pour tout le monde.

M. Bourgeois a répondu que, s'il est exact que les conditions sociales soient mauvaises pour beaucoup, c'est précisément parce qu'elles résultent d'arrangements intérieurs où la justice n'avait point de part. Il s'agit précisément d'inspirer à tous les individus le désir d'une plus complète justice. On y arriverait, sinon absolument, du moins en grande partie, si tous les hommes acceptaient une convention qui garantirait, assurerait à tous les individus : 1° l'instruction complète dans toute la mesure où s'étendent les aptitudes intellectuelles de chacun ; 2° la vie, c'est-à-dire le minimum d'aliments, de vêtements, de protection générale nécessaires à sa santé physique ; 3° la sécurité par l'assurance contre les risques sociaux, c'est-à-dire contre les dommages qu'il subit du fait des autres (chômage, accidents de travail, etc.).

Prendre part à une telle organisation serait le moyen pour tous de payer leur dette à tous.

La discussion continue sous la direction de M. Darlu, et successivement y prennent part M. Trélat, M. Buisson, M. Brunot, M. Vermale, de Lyon, M. Edouard Petit, M. Briard, M. Beurdeley, M. Renaud, préfet de Montpellier, M. Octave Pierre, délégué de la Bourse du travail de Montpellier, etc.

M. Darlu résume alors les idées échangées et met aux voix les différents paragraphes des conclusions de M. Léon Bourgeois.

Elles sont votées dans l'ordre suivant :

La solidarité naturelle est un fait.

La justice ne sera pas réalisée dans la société tant que chacun des hommes ne reconnaîtra pas la dette qui, du fait de la solidarité, pèse sur tous à des degrés divers. Cette dette est la charge préalable de la liberté humaine. C'est à la libération de la dette sociale que commence la liberté.

L'échange des services, qui forme le nœud de toute société et l'objet du

quasi-contrat social, ne peut être équitable si cette dette n'est pas acquittée par chacun des contractants suivant ses facultés, sinon envers chacun en particulier, du moins envers tous.

Les lois doivent exclure toute inégalité de valeur sociale entre les contractants ; elles doivent aussi, dans la mesure du possible, donner à l'effort de chacun l'appui de la force commune et garantir chacun contre les risques de la vie commune.

Mais aucune disposition législative n'est suffisante pour établir le compte et assurer le paiement exact de la dette sociale.

Il y faut, dans tous les actes de la vie, le consentement de chacun de nous.

Etre prêt à consentir dans tous ses actes le paiement de l'obligation sociale, c'est être vraiment un associé de la société humaine, un être social.

L'objet de l'éducation est de créer en nous l'être social.

Sur la diffusion de l'idée sociale par les arts, le congrès a entendu d'abord un rapport de M. Eug. Carrière sur l'*Éducation d'art par la vue*, qui a été vivement applaudi. Il a conclu que « l'éducation par les yeux doit être regardée comme la plus indispensable, la plus élémentaire, et, absolument générale, elle est la plus morale, parce qu'elle est la plus vivante ».

M. Bartholomé a donné ensuite lecture de son rapport sur l'*art de la sculpture et de la vie sociale.*

M. Maurice Pottecher a parlé au congrès de l'*influence sociale du théâtre,* et des créations des théâtres populaires de Bussang, de Gérardmer, de Pontarlier.

Le comte Starzynski a tenu à lire lui-même le rapport de M. Jules Case sur le *journalisme et l'idée sociale.* En montrant ce que le journal peut faire pour la formation d'une idée commune à tous les hommes, même à travers les opinions pratiques ou politiques les plus diverses, M. Jules Case s'attache à indiquer que le journaliste peut toujours, sans rien ôter à l'animation, à l'intensité de vie que doit avoir le journal, faire ressortir, dans le fait dont il s'occupe, la portée sociale de l'acte ou de ses conséquences. Et si la presse, dit-il, est liée en ce moment par une foule d'obligations qui en faussent l'esprit, il appartient à la coopération sociale de se donner à elle-même les organes de presse dont elle a besoin.

Le rapport sur la *musique dans l'éducation sociale* a été non moins original et instructif.

Cette remarquable série a été complétée par une note d'ensemble apportée par M. Gustave Geffroy sur *le rôle social de l'écrivain et de l'artiste.* Il montre la puissance d'inspiration que trouve l'artiste en se mêlant à la vie des autres et en sentant qu'il leur correspond. Il souhaite que le Palais du Peuple donne bientôt l'exemple de ces centres de vie intellectuelle autour desquels se créera un parti d'art et de pensée.

Dans une spirituelle improvisation, M. Emile Trélat a exprimé la joie d'entendre un pareil ensemble d'idées neuves, à la fois d'une rare élévation et d'un esprit pratique indéniable.

M. Paul Beurdeley a demandé alors que les artistes se préoccupent d'apporter, dès l'école, une note d'art à l'ensemble. Enfin, M. Léon Bourgeois a résumé en quelques mots l'ample discussion et les idées émises au cours de cette remarquable série de travaux. Et l'on a voté cette conclusion d'ensemble sur la proposition de M. Léon Bourgeois :

L'art est un élément d'éducation sociale ; comme les autres éléments d'instruction, il doit être mis à la portée de tous, dans toute la mesure où les attitudes naturelles de chacun lui permettent d'en profiter.

Puis, sur la proposition de M. Carrière, on adopte les décisions suivantes :

1° Il sera organisé, dans tous les groupements d'éducation, des promenades destinées à l'observation des formes, des mouvements, des couleurs, dans les choses de la nature et de la vie ordinaire. Les exercices pratiques ou devoirs consisteront en la reproduction, si gauche soit-elle, des formes, des mouvements ainsi observés.

2° Des artistes seront invités à des réunions où ils aideront les assistants à reconnaître, les uns dans les autres, les effets de lumière, les lignes, les ombres, les modifications d'expression qui en résultent, etc. Seulement après des exercices de ce genre, des promenades dans les musées, où l'on s'exercera à retrouver des effets analogues, seront utilement organisées.

Sur la proposition de M. Bailly :

1° Qu'un enseignement démocratique du chant s'organise spontanément par l'intermédiaire des groupements d'initiative privée (association d'anciens, amicales diverses, coopératives de production ou de consommation, etc.), élèves créant des « maîtrises » particulières ;

2° Que les municipalités organisent un service musical destiné aux cérémonies publiques, et mis à la disposition des particuliers pour la célébration des actes civils auxquels ils veulent donner de l'importance ou de la solennité ;

3° Que « l'œuvre d'éducation musicale » reçoive un développement aussi considérable que possible et trouve l'appui de toutes les collectivités appréciant la place des impressions d'art dans la somme de bonheur nécessaire à tout être humain, à la vie sociale complète et harmonieuse.

Sur la proposition de M. Geffroy :

1° Que les collectionneurs communiquent gratuitement les œuvres d'art aux travailleurs.

2° Que les musées du soir s'organisent, au besoin, dans les maisons du peuple qui deviendraient à la fois bibliothèques, musées du soir, théâtre populaire, rendez-vous de pensée, etc.

3° Que la libération de l'esprit de l'ouvrier soit rendue possible par la limitation progressive de la journée de travail.

Sur la proposition de M. J. Case :

Que la coopération solidariste soit étudiée en vue de la formation de journaux coopératifs libres, servant à étendre la diffusion du sentiment social ; que des travaux, projets et rapports soient provoqués parmi les littérateurs d'une part et parmi les groupements sociaux de l'autre, pour préparer la réalisation de ce vœu.

On adopte, sur la proposition de M. Beurdeley, plusieurs vœux relatifs à l'introduction de l'art dans l'école.

Un officier qui a déclaré qu'il était là comme citoyen, non comme officier, est venu exposer quelle part l'officier devrait avoir dans l'éducation sociale. Ses conclusions, votées par le Congrès, ont été :

Le Congrès appelle l'attention du ministre de la guerre et des chefs de l'armée sur la nécessité de développer dans le corps d'officiers le sentiment de sa mission sociale.

Parmi les moyens propres à obtenir un tel résultat, le Congrès indique les suivants :

1° Organiser dans toutes les écoles militaires des conférences faites par des professeurs civils au courant des questions sociales ;

2° Orienter l'esprit des jeunes officiers vers les questions sociales en les engageant à aborder ces sujets dans leurs travaux d'hiver ;

3° Faire dans les publications militaires une large part à ces travaux ;

4° Engager les jeunes officiers à entrer en relations avec les instituteurs de la région, afin de voir avec eux comment on peut faire de l'éducation dans la caserne le prolongement de l'œuvre post-scolaire ;

5° Envoyer à toutes les bibliothèques d'officiers les comptes rendus du travail du Congrès, en priant les chefs de corps de les faire développer devant leurs hommes.

A ces conclusions ont été ajoutées les résolutions suivantes votées sur la proposition de M. Ch. Guieysse :

Que l'officier enseigne la solidarité dans le danger, qu'il soit un camarade pour ses subordonnés en tant que la discipline le permet, qu'il organise des lieux de réunion pour les soldats, qui remplaceront la cantine, et fasse des conférences et des lectures ;

Que les soldats gèrent directement leur caisse commune sous le contrôle de l'officier et qu'il soit formé de la sorte une véritable coopération de consommation dont les bonis seront consacrés à améliorer la situation matérielle et intellectuelle du soldat.

Et, de plus, sur la proposition de M. Chaufour :

Que tous les groupements sociaux se préoccupent d'assurer la pénétration démocratique du corps des officiers, par exemple en instituant des bourses, qui permettront aux enfants du peuple de prétendre aux écoles du gouvernement dans une mesure plus large qu'aujourd'hui.

Un incident s'est produit après le discours de l'officier.

Un socialiste est venu déclarer qu'il fallait supprimer l'armée: « L'armée, a-t-il dit, n'est qu'un ramassis de gens qui tuent; j'aime mieux Vacher que les soldats, car Vacher a tué moins de gens. »

M. Mabilleau a répliqué qu'avant de supprimer l'armée il faudrait supprimer les guerres, et que pour arriver à la suppression des guerres il fallait faire de l'éducation sociale.

Une discussion s'est engagée ensuite sur la différence de méthode entre les œuvres confessionnelles et les autres. L'auditoire, un peu troublé par la forme incisive des déclarations du docteur Papillault, ne l'a pas suivi jusqu'au bout de sa démonstration et s'est rallié à une proposition de M. Mabilleau ainsi conçue :

Le Congrès constate que l'esprit de solidarité est indépendant de toute forme confessionnelle et doit trouver son fondement dans la conscience humaine éclairée par la raison et par la liberté.

M. Mabilleau est venu comparer la mutualité française à la mutualité étrangère; il a montré ce qu'il y aurait à faire pour le gouvernement et les syndicats afin de donner toute sa force au mouvement mutualiste.

Le vœu suivant a été adopté:

Que l'assurance sociale s'étende et se généralise de plus en plus conformément au principe de solidarité, mais que ce résultat soit demandé surtout à l'effort de l'initiative privée et de l'association libre, par un ensemble de moyens appropriés.

Notons encore que M. Viturat a traité du rôle des syndicats, M. Keüfer des fédérations de métier, M. Rist s'est occupé des syndicats agricoles, M. Gide a traité de la valeur sociale des diverses formes de coopératives qu'avaient étudiées avec détail MM. Eugène Rostand et Rayneiri pour les coopérations de crédit, M. Vila pour les coopératives de production et M. Guillemin pour les coopératives de consommation.

Le compte rendu qui précède a été fait d'après le *Temps*. Nous allons emprunter l'analyse de la séance de clôture à un article de Mlle Louise Demor dans la *Fronde :*

La séance de clôture a été consacrée à la lecture du rapport général de M. Mabilleau et au discours de M. Léon Bourgeois, président du Congrès.

Avant d'analyser ces deux beaux morceaux d'éloquence, je veux signaler tout de suite les paroles intéressantes que M. Burguet, délégué de la Bourse de Travail de Nîmes, demanda à intercaler entre eux. M. Burguet tint à constater l'activité du Congrès, et se déclara « très satisfait » des résolutions prises, même de celles qui le furent parfois, dit-il, sous une forme un peu voilée, mais qui n'en étaient pas moins hardies. En quelques brèves considérations il exprima l'avis que les ouvriers doivent s'attacher moins à la forme qu'aux réalités.

Il invita les gens de loisir à se rapprocher d'eux, à les fréquenter, sans apporter

toutefois dans ce contact et cette fréquentation aucune pensée d'ambition politique ou de prosélytisme confessionnel.

Je ne puis m'étendre longuement sur le rapport de M. Mabilleau, dont un très grand mérite fut justement de provoquer les observations de M. Burguet. Le distingué directeur du Musée social était obligé, par la nature même de sa tâche, de faire un résumé de résumés, et cela est difficile à analyser. Il a d'ailleurs fait excellement ressortir les points les plus intéressants des débats de ces quatre derniers jours, et montré comment il est malaisé d'établir une unité artificielle d'exposition entre tant d'efforts complexes venus de toutes sortes d'esprits et de tous les points de la France ou de l'Étranger. Mais n'est-ce pas la meilleure preuve du succès du Congrès ? Je demande à signaler spécialement le passage du rapport où M. Mabilleau rappela l'intervention d'un officier-citoyen, dont j'ai moi-même longuement parlé hier. Le rapporteur eut un mouvement heureux de forme et d'expression quand il flétrit l'esprit mauvais de caste et « le préjugé de la discipline ». Il fut longuement applaudi pour cela, et pour tout son discours si élégant à la fois et si élevé.

M. Léon Bourgeois ne me saura certainement pas mauvais gré, lui, ancien ministre de l'instruction publique, lui, l'ami dévoué de l'enseignement, de prétendre le louer en disant qu'il est un excellent professeur. Il en a la première qualité maîtresse, la clarté ; et puis il est bon dialecticien ; il trouve la formule incisive et concise ; avec cela, tour à tour familier et éloquent, éloquent même dans la familiarité, toujours entraînant et toujours séduisant. Je vais tâcher de résumer les choses nombreuses et diverses qu'il a dites.

Il commença par marquer les résultats généraux du Congrès. Grâce à lui, se sont trouvés réunis des gens jusque-là habitués à s'ignorer et à se méconnaître. Et cette rencontre de personnes de différentes conditions sociales n'est pas la moindre caractéristique de ces longues journées de discussions. Puis M. Bourgeois montra comment cette idée de solidarité, que le Congrès voulait faire triompher dans les esprits, a déjà trouvé des applications pratiques avant même qu'elle ne fut devenue consciente. N'est-ce pas de la solidarité appliquée que la diffusion de l'éducation post-scolaire dans tout le pays ? que les mutualités, les coopératives, les syndicats, grâce auxquels les ouvriers ont « trouvé dans l'instrument de leur travail personnel l'instrument de la libération universelle ? »

M. Bourgeois nous fit ensuite assister, dans une analyse lucide et fine, à toutes les conséquences sociales et morales qui découlent de la solidarité. D'abord la réciprocité de la dette sociale, qui doit être payée par tous, et jusqu'ici ne l'a été que très inégalement. Il s'agit donc de la faire payer à ceux-là aussi qui n'ont pas d'efforts à faire dans la vie et se croient dégagés envers les autres hommes. Ensuite, l'idée d'une conscience commune à tous. Il faudra s'habituer à se placer socialement non pas à son point de vue égoïste, mais à un point de vue altruiste ; le patron essayera de comprendre les besoins de l'ouvrier, et l'ouvrier, les responsabilités du patron. Ils auront une pensée commune, et ainsi la pensée de justice privée se conciliera harmonieusement avec celle de la justice supérieure.

Troisièmement, le développement de l'émulation. La concurrence cesse d'être l'instrument du progrès ; à elle l'émulation se substitue, qui consiste à avoir un but commun et associer ses efforts pour atteindre ce but. L'association n'est pas une idée nouvelle dans le monde ; mais elle n'était autrefois qu'un moyen de satisfaire l'égoïsme de quelques-uns, l'égoïsme collectif. La cité antique, association égoïste contre les barbares ; la féodalité, la corporation de métier, « féodalité industrielle », association de quelques-uns contre les autres. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est que l'association soit un instrument de progrès social dont le manche soit aux mains de tous.

M. Bourgeois se livre ensuite à de judicieuses et sagaces considérations sur la Révolution française. Elle a considéré la liberté, non la solidarité ; proclamé les droits de l'homme, non ses devoirs ; elle a été au plus pressé. Mais de la liberté sans frein sont nés des abus, qui en sont la négation même ; tels ces *trusts* patronaux qui fleurissent sur la terre américaine. Il y a donc lieu aujourd'hui de rechercher une loi sociale conciliant à la fois la liberté et la justice, de reconstituer l'association que la Révolution avait détruite à cause de ses excès mêmes. L'association reconstituée et inspirée de l'esprit contemporain sera une admirable école de morale ; elle développera le sentiment de fraternité et celui de la dignité de la personne humaine, que nul associé ne doit léser chez autrui, et qui est le fondement même de l'ordre social.

Le Congrès international des étudiants et anciens étudiants socialistes. — Au Congrès international des étudiants et anciens étudiants socialistes, ouvert à l'Hôtel des Société savantes, étaient représentés, pour la France, les groupements d'étudiants socialistes de Paris, Lyon, Montpellier, Nancy; pour la Belgique, celui de Bruxelles; pour l'Allemagne, les groupements de Berlin et de Munich; pour le Danemarck, Copenhague; pour la Hollande, Amsterdam, Delft, Leyden et Utrecht; pour la Hongrie, Budapest; pour la Pologne, Varsovie; pour la Bulgarie, Sofia. Les universités italiennes et russes et les étudiants socialistes arméniens sont également représentés.

En outre, les étudiants socialistes de Cambridge (Angleterre), Vienne (Autriche) et Bristol (Australie), avaient envoyé des rapports sur les mouvements socialistes de leurs universités.

Avaient en outre adhéré au Congrès les étudiants socialistes américains de New-York, Harward et Chicago, les étudiants russes de Berne, Lausanne, Genève et Zurich et les étudiants socialistes de Caen, de Rennes et Poitiers.

Le citoyen Enrico Ferri, professeur à l'Université de Rome, assisté des citoyens Borjberg, délégué des étudiants socialistes de Copenhague, et Hubert Lagardelle, délégué du groupe des étudiants collectivistes de Paris, a ouvert le Congrès par un fort bel exposé très applaudi de la mission spéciale dévolue aux étudiants socialistes dans la lutte internationale du prolétariat et a montré le rôle que les congrès des étudiants socialistes pouvaient remplir.

Le secrétaire a donné ensuite lecture des groupements représentés et des adhésions au Congrès. Il a donné lecture des lettres d'adhésion et de sympathie de Hector Denis, professeur à l'Université de Bruxelles, Georges Renard, professeur à l'Université de Lausanne, et d'une dépêche des étudiants socialistes russes et lithuaniens de Berne.

Le citoyen Jean Longuet, délégué du groupe des étudiants collectivistes de Paris, a présenté ensuite le rapport sur le mouvement socialiste du Quartier-Latin dont il décrit l'évolution depuis 1893.

Le délégué des étudiants socialistes de Budapesth a présenté le rapport des étudiants socialistes hongrois, et le secrétaire a donné ensuite lecture de celui que lui avait fait parvenir le groupe socialiste fabien, de l'Université de Cambridge.

Après l'audition des rapports des délégués des étudiants socialistes des universités de Hollande, de Belgique, d'Italie, le Congrès aborde la première question qui se trouvait à son ordre du jour : Des voies et moyens pour développer la propagande socialiste dans le milieu universitaire.

Deux thèses sont en présence : selon l'une, le meilleur moyen de

propagande serait de faire appel aux intérêts économiqnes des prolétaires intellectuels; selon l'autre, c'est surtout aux aspirations éthiques, à l'esprit scientifique des étudiants qu'il faut faire appel pour les amener au socialisme.

La première opinion est plutôt soutenue par les délégués belges, hollandais et bulgares et par les citoyens Tarbouriech, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes et Parsons; la seconde, par les citoyens Enrico Ferri, Hubert Lagardelle, Roag de Montpellier, Ivanowsky, délégué des étudiants socialistes de Varsovie, Joseph Sarraute, Edouard Berth, les délégués des étudiants socialistes de Berlin, Munich.

La motion suivante est votée par six nationalités contre deux, deux nationalités étant absentes :

Le Congrès des étudiants et anciens étudiants socialistes considère que tout en faisant appel aux intérêts de classe des futurs prolétaires intellectuels, la propagande socialiste dans les milieux unversitaires doit s'adresser plus particulièrement à l'esprit scientifique, aux sentiments de solidarité et aux aspirations démocratiques des étudiants.

D'autre part, les délégués des étudiants socialistes russes et allemands proposent le deuxième ordre du jour suivant, voté à l'unanimité :

Le Congrès propose aux groupes des différents pays de faire à côté de la progagande directe une propagande indirecte fondant des cercles universitaires d'études sociales.

Enfin, sur la proposition d'un délégué des professeurs d'écoles normales, la motion suivante est votée :

Le Congrès émet le vœu que la propagande socialiste des étudiants s'adresse aux éléves de l'enseignement primaire, primaire supérieur et professionnel, et que pour cela même elle soit faite parmi les instituteurs et professeurs qui seuls peuvent faire pénétrer l'idée socialiste dans les écoles.

Une intéressante discussion s'est engagée sur la propagande que peuvent entreprendre les étudiants socialistes, conférences, brochures et publications diverses à laquelle prennent part les citoyens Roag, délégué de Montpellier, Tordeur, délégué de Bruxelles, Tarbouriech, Lesagre, la citoyenne Lévy, de Lyon, les délégués de Munich, Berlin, Budapest.

Au sujet de la propagande antimilitariste, après d'intéressants renseignements fournis par les délégués belges, le Congrès a décidé d'inviter les groupes d'étudiants socialistes à réunir leurs efforts à ceux des militants des groupes de jeunesse socialiste et à leur aider dans la mesure du possible.

Les citoyens Boucher et Polack présentent, au nom du groupe

des étudiants collectivistes, d'intéressants rapports sur la question des universités populaires et le socialisme.

Le citoyen Polack critique très vivement un certain nombre d'universités populaires, notamment celle du faubourg Antoine, qui fournirait pour un certain nombre de membres de la bourgeoisie un sport nouveau très « smart ».

Le président appelle ensuite au bureau Jaurès qui se trouvait dans la salle et auquel une longue ovation est faite par tout le Congrès.

Jaurès remercie le président, mais il préfère prendre part aux discussions du Congrès.

Le citoyen Ivanowski a fait un exposé très complet de l'œuvre des universités populaires dans la Pologne autrichienne.

Le délégué des étudiants socialistes de Moscou et de Pétersbourg expose la douloureuse situation des étudiants socialistes. Tous les ans quinze cents à deux mille étudiants russes sont arrêtés pour propagande socialiste! Des centaines et des milliers sont envoyés en Sibérie par le despotisme tsarien.

Le citoyen Soldi, agrégé de l'Université de Rome, expose ce qui a été fait au point de vue de l'enseignement populaire en Italie.

Le citoyen Lagardelle déclare que les critiques de Polack s'appliquent plutôt à l'Université du faubourg Saint-Antoine et il cite l'Université du XIIIe, rue Véronèse, qui a un enseignement systématique.

Puis un très beau discours de Jaurès exhortant les socialistes à ne négliger aucun terrain de lutte et à entrer dans les Universités populaires.

Une intéressante discussion s'engage sur le rôle que les étudiants socialistes peuvent jouer dans la propagande contre l'alcoolisme et la tuberculose.

Vandervelde expose très éloquemment ce qui a été fait en Belgique par le parti socialiste. Il déclare qu'il importe que nous ayons affaire à un prolétariat conscient, persévérant et calme, non à une masse impulsive.

Le citoyen Soldi expose ce qui a été fait en Italie au point de vue de la lutte contre la tuberculose.

Le citoyen Hubert Lagardelle rend compte de ce qui a été accompli par l'ancien Conseil municipal de Paris, et notamment par André Lefèvre. Le citoyen Jean Mélia signale le rôle que les étudiants socialistes et notamment les étudiants en médecine peuvent jouer dans la prophylaxie contre la tuberculose. Il rappelle que le citoyen Octave Tabary fit sa thèse en s'inspirant uniquement des principes socialistes sur la lutte contre la tuberculose dans la classe ouvrière, et qu'elle fut acceptée avec éloge par la Faculté de médecine.

Après avoir entendu les délégués de Budapest, Munich, Berlin et

le citoyen Tarbouriech, plusieurs motions sont votées contre l'alcoolisme et invitant les étudiants socialistes à donner l'exemple, en s'abstenant de boire des boissons distillées et protester contre la réglementation de la prostitution.

Le citoyen Desagre, délégué du groupe des Etudiants collectivistes de Paris, présente un rapport très documenté sur la question du prolétariat intellectuel et l'organisation syndicale des travailleurs intellectuels, notamment l'œuvre de la « Solidarité Universitaire », fondée, il y a quelques mois, à Paris.

Le délégué des étudiants socialistes de Munich donne des renseignements sur l'Allemagne et le citoyen Vinck, de Bruxelles, sur la Belgique où des syndicats de médecins et d'avocats socialistes ont été fondés. Le citoyen Vandervelde a exposé que ces syndicats avaient surtout pour but de défendre avant tout les intérêts généraux du prolétariat.

La motion suivante du citoyen Desagre, amendée par le citoyen Vandervelde, est ensuite voté à l'unanimité des nationalités.

Le Congrès émet le vœu qu'une enquête soit faite sur le prolétariat intellectuel des divers pays.

Il invite en outre les étudiants et anciens étudiants socialistes à pénétrer dans les groupements professionnels pour y faire prévaloir leurs tendances et d'autre part à créer des syndicats socialistes médecins, avocats, etc., pour la défense non seulement de leurs intérêts professionnels, mais encore (par voie de consultations, ou plaidoiries gratuites, enquêtes, etc.) de défense des intérêts du prolétariat.

Une motion est ensuite votée par acclamation, flétrissant les mesures odieuses du gouvernement tsarien contre les étudiants socialistes russes, polonais et arméniens.

Un intéressant rapport est lu sur la situation des étudiants socialistes de l'université de Vienne, qui ont un groupement contenant près de 200 membres.

Les citoyens Tordeur, délégué de Bruxelles; Boucher, Jean Longuet, délégués de Paris, prennent la parole sur la question du Bulletin et du secrétariat international.

Il est décidé par toutes les nationalités que l'*Etudiant Socialiste*, publié par le groupe de Bruxelles, sera l'organe international et que le secrétariat international siègera également à Bruxelles.

Une proposition demandant de mettre à l'ordre du jour du prochain Congrès la question de l'*Esperanto*, langue internationale, a été repoussée. La proposition d'appuyer au Congrès socialiste international la fondation d'une Bibliothèque socialiste internationale a été réservée après discussion à laquelle ont pris part les citoyens Vinck, de Bruxelles; Vandervelde, Emmanuel Lévy, Jean Longuet.

Un des délégués allemands a prononcé ensuite une allocution émue pour constater le succès du congrès et remercier Vandervelde, Ferri et Jaurès d'y avoir apporté leur précieux concours.

Le citoyen Vandervelde a prononcé un magnifique discours de clôture longuement applaudi par tout le congrès qui s'est terminé aux cris de « Vive la Sociale ! Vive l'Internationale ! »

Le Congrès international des employés de transports. — Dix nationalités y furent représentées : l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Hollande, la Norvège et la Suède.

Le Congrès, après avoir procédé à la vérification des mandats, a constitué son bureau de la façon suivante et pour la durée des travaux :

Deux présidents : Guérard, délégué des chemins de fer de France et des colonies ; Lindley, délégué de Suède.

Trois secrétaires : Stromer, délégué allemand ; Marck, délégué français ; Chambers, délégué anglais.

Sur la proposition des Français, le Congrès décida d'abord d'organiser les travailleurs des transports de leur pays en plusieurs sections ou fédérations distinctes :

1° Docks et ports ; — 2° Marins ; — 3° Chemins de fer ; — 4° Omnibus et tramways.

Ces sections ou fédérations seront ensuite réunies en une confédération nationale de tous les transports.

Le Congrès a ensuite adopté à l'unanimité les propositions ci-après émanant de la Fédération des travailleurs des transports de Suède :

Que le conseil central ait mandat de tâcher de faire de l'agitation en répandant des brochures de propagande parmi les travailleurs des transports dans les pays où ils n'ont pas d'organisations ou dans lesquelles il n'existe que des unions partiellement ou mal organisées, brochures faisant ressortir la nécessité de s'organiser et indiquant la meilleure manière de le faire. Le conseil central devra aussi être autorisé à se mettre en rapport avec des résidents locaux convenables, afin d'obtenir leur concours dans l'œuvre d'agitation et de distribution des brochures, et à faire, pour cela, les frais nécessaires.

Chaque organisation fédérée enverra au conseil central un rapport trimestriel dont le conseil indiquera la formule et renseignant sur les admissions du dernier trimestre les principaux mouvements, avantages ou réformes, les petits différends et autres questions d'intérêt général pour les travailleurs de transports ;

Un résumé de ces informations sera publié chaque trimestre par le conseil central et envoyé à toutes les unions affiliées, à raison de dix exemplaires par mille membres.

Le Congrès a également adopté la proposition suivante, émanant de l'Union des marins allemands :

Un rapport imprimé en chaque langue sera publié tous les trois mois et édité par le conseil central ; chaque organisation nationale enverra au conseil central un compte rendu à insérer dans le rapport international.

Une liste complète des organisations nationales sera jointe au rapport trimestriel.

Le Congrès s'est occupé de la réglementation des grèves et de l'appui à leur donner.

En cas de grève affectant l'une quelconque des unions affiliées, le conseil central de la fédération devra distribuer une courte notice énonçant le nombre des grévistes, les principales réclamations ou la cause du conflit, ainsi que la situation du moment. Si le conflit persistait plus de quinze jours après la publication de la notice, de nouveaux renseignements seraient envoyés par le comité central à tous les offices des organisations fédérées.

Toute organisation engagée dans un conflit devra envoyer au conseil central tous les renseignements qui seront jugés nécessaires, ainsi que toutes informations relatives au règlement du différend ; cet envoi devra être fait également aux organisations fédérées.

Dans le cas où les employeurs tenteraient de briser les organisations de travailleurs de transports au moyen d'arrêts de travail ou d'importation de main-d'œuvre étrangère à l'Union, on fera appel à toutes les forces internationales comme moyen de défense, et, en dernier ressort, un boycottage général sera déclaré contre tel navire, tel armateur ou négociant qui prendra ouvertement part dans une telle attaque en dépit des avertissements et qui continuerait à employer des travailleurs ne faisant pas partie de l'Union. Chaque organisation fédérée devra considérer comme un devoir et un honneur de donner tout l'appui possible à un appel de ce genre.

Avant qu'un boycottage soit décidé, des informations complètes sur le conflit seront publiées par le conseil central et il devra avoir soin de ne lancer cet ordre et de ne faire usage de son pouvoir que tout à fait en dernier ressort.

Toute demande de mise à l'index d'un navire, etc., devra être envoyée au conseil central par les membres exécutifs d'une organisation fédérée.

Les membres qui formeront le conseil central seront :

Secrétaire général : Tom Chambers.

Membres du Conseil. — Angleterre : Tom Mann, Orbell et Cathery ; France : Ch. Marck, de la Bourse du Travail du Havre ; Belgique : Fabry ; Hollande : Vessels ; Allemagne : Stormer.

La caisse de ce conseil international, dont le siège sera en Angleterre, sera alimentée par une cotisation annuelle de cinq centimes pour chaque membre des syndicats adhérents.

Le prochain Congrès international des transports aura lieu, au mois de juillet 1902, à Stockholm.

ADRIEN VEBER.

Nous tenons à signaler et à recommander à nos lecteurs une nouvelle œuvre de propagande socialiste dont le progrès est assuré. Voici le texte de la circulaire qui expose le but et les conditions de cette œuvre :

La *Bibliothèque Ouvrière Socialiste* est fondée pour aider de tous les moyens en son pouvoir à réaliser l'*émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes.*

Le parti socialiste grandit. Dans la décomposition sociale qui s'accentue de plus en plus, le socialisme apparaît à l'humanité comme l'unique espoir, comme l'avenir meilleur. Le grand et noble idéal socialiste se manifeste comme le résultat inévitable et nécessaire de l'évolution intégrale de l'humanité, morale, intellectuelle et politique aussi bien qu'économique. Sa force d'attraction est devenue telle que les partis réactionnaires eux-mêmes s'apprêtent à l'exploiter. Mais ils entendent profiter du malaise général qui accompagne nécessairement l'agonie d'un régime pour effectuer un retour à la barbarie, au Moyen-Age. On cherche à détourner les justes colères des masses trompées et abusées pour conduire le peuple à l'abattoir nationaliste, pour le replonger dans les ténèbres de l'Église.

La réaction, sous toutes ses formes, est bien loin de désarmer. Elle a pour complice involontaire l'ignorance d'un trop grand nombre de nos pauvres camarades des villes et des campagnes. C'est pour les armer et leur permettre de défendre leur intelligence contre ces forces de réaction que nous fondons notre *Bibliothèque Ouvrière Socialiste* à cinq et à dix centimes.

Camarades ouvriers, plus grand sera le nombre des socialistes convaincus et éclairés, plus facile sera la lutte contre la réaction et la barbarie menaçantes.

Quand vous aurez lu nos petites brochures de la *Bibliothèque Ouvrière Socialiste,* repassez-les à vos compagnons de labeur et de servitude, comme les anciens se passaient de main en main le flambeau symbolique dans leurs fêtes fraternelles.

Faites-les lire à vos femmes et à vos sœurs pour que les lueurs de la science émancipatrice chassent de leur cerveau les ténèbres du mystère et les aveuglants éclairs du miracle.

Discutez-les entre vous pour vous prouver à vous-mêmes que vous avez bien compris la pensée socialiste qui les anime.

Songez bien surtout que notre désir le plus ardent n'est pas de vous imposer une doctrine quelconque, mais de vous renseigner sur les conditions réelles du milieu social que vous êtes appelés à transformer.

Seuls, vous devez être les artisans conscients de votre libération. Apprenez à penser et à conduire votre pensée. Rappelez-vous toujours que vous n'émanciperez vos bras de la servitude capitaliste que lorsque

vous aurez chassé de vos cerveaux l'ignorance et les préjugés que vos maîtres y entretiennent soigneusement.

Vous assurerez le succès de votre *Bibliothèque Ouvrière Socialiste*, car elle sera bien à vous. Fondée sans esprit de lucre et sans désir de briller par l'étalage d'une fausse science de mots, elle appelle à elle toutes les intelligences. Ceux qui rédigeront nos brochures ne parleront que de ce qu'ils connaissent, et de manière à être compris de tous.

Nous voulons que nos lecteurs soient nos collaborateurs, non seulement par la propagande active qu'ils feront en faveur de la *Bibliothèque Ouvrière Socialiste* et des idées qu'elle s'efforcera de répandre dans le public, mais encore par les sujets qu'ils nous proposeront, par les idées qu'ils nous suggéreront, par les renseignements qu'ils nous adresseront, et même par les critiques qu'ils nous feront.

La *Bibliothèque Ouvrière Socialiste* n'est pas une œuvre de secte. Notre programme est celui du Parti socialiste. L'unité définitive et absolue est notre idéal d'organisation socialiste.

Nous convions les représentants de toutes les écoles socialistes à collaborer à notre œuvre d'une utilité incontestable.

La *Bibliothèque Ouvrière Socialiste* contiendra quatre catégories de brochures qui traiteront :

1) *Les principes socialistes.*
2) *Les questions ouvrières.*
3) *L'histoire du mouvement et des idées socialistes.*
4) *Les questions d'actualité intéressant le Parti socialiste.*

La *Bibliothèque Ouvrière Socialiste* publiera les brochures suivantes :

1. *Les Principes socialistes*	Jean Jaurès.
2. *Les Moyens pratiques du Socialisme*	E. Fournière.
3. *La Législation ouvrière*	Gustave Rouanet.
4. *Le Collectivisme*	Jules Guesde.
5. *La Grève générale*	Briand.
6. *Les Coopératives en France*	A. Hamelin.
7. *Aux Paysans*	J. Allemane.
8. *L'ABC socialiste*	Ch. Rappoport.
9. *La Réaction nationaliste*	Joindy.
10. *Le Crime dans la Société capitaliste*	Enrico Ferri.
11. *La Question agraire et le Socialisme*	Émile Vandervelde.
12. *La Question militaire*	Gaston Moch.
13. *Le Principe fédéraliste*	G. Sorel.
14. *Action ministérielle et Législation ouvrière* . .	Paul Dramas.
15. *La Coopération socialiste*	Xavier Guillemin.
16. *La Lutte politique et la Lutte économique* . .	Dr B. Kritschewsky.
17. *Le Socialisme et la petite Propriété*	G. Farjat.
18. *Chants populaires*	J.-B. Clément.

19.	*Le Socialisme et l'Idée de Patrie*	Gustave Rouanet.
20.	*La Banque de France*	René Viviani.
21.	*Le socialisme et la politique extérieure* . . .	F. de Pressensé.
22.	*Le mouvement syndical en France*	F. Pelloutier.
23.	*L'hygiène et la législation ouvrière*	L. Vaillant.
24.	*La vie et les idées de Ferdinand Lassalle* . .	Dr F. Simon.
25.	*L'enseignement libre et les congrégations*. . .	Un Universitaire.

Nous ont promis également leur concours : J.-L. Breton, H. Brissac, L. Dubreuilh, E. Fauquet, Anatole France, Gérault-Richard, Hubert Lagardelle, Philippe Landrieu, Bernard Lazare, Charles Longuet, Jean Longuet, Lavaud, Paul Louis, Marcel Mauss, Jean Mélia, A. Métin, A. Naquet, Dr Félicie Nossig, G. Pinardi, Dr N. Reichesberg, J. Sarraute, Dr Z..., etc.

La *Bibliothèque Ouvrière Socialiste* se propose en outre d'éditer les brochures suivantes :

Pour la catégorie I (principes socialistes) : *Évolution et révolution. — Lutte des classes. — Action parlementaire et gouvernementale. — Socialisme et religion. — Le socialisme et les paysans. — Le socialisme et l'anarchie. — Le socialisme et l'action municipale. — Les syndicats. — L'unité socialiste*, etc., etc.

Pour la catégorie II (questions ouvrières) : *La journée de huit heures. — Les grèves. — Boycottage. — Bureaux de placement. — Caisses de retraite et assurances*, etc., etc.

Pour la catégorie III (histoire du socialisme) : *Biographies socialistes :* Thomas Morus et Campanella, Robert Owen, Babeuf, Saint-Simon, Ch. Fourier, Louis Blanc, Proudhon, A. Blanqui, Karl Marx, Benoît Malon, Lassalle, Pierre Lavroff, Michel Bakounine, César de Paepe, etc., etc.

Pour la catégorie IV (questions d'actualité intéressant le Parti socialiste) : *La religion à travers les âges. — Le rôle des jésuites. — Le cléricalisme et l'anti-sémitisme. — L'Inquisition. — Le plébiscite. — La question coloniale. — La liberté de l'enseignement et les congrégations.*

Nota. — Nous prions tous ceux qui voudraient écrire sur les sujets ci-dessus indiqués de s'adresser au Secrétaire-Administrateur de la Bibliothèque.

Le prix de chaque brochure, de seize à trente-deux pages, est fixé à cinq ou à dix centimes.

Le Comité de rédaction est composé des citoyens Aldabe, A. Briand, E. Fournière, Dr Kasimir, A. Orry, Ch. Rappoport, citoyenne E. Renaud.

L'Administrateur-Secrétaire, Ch. Rappoport.

Le *Trésorier*, Dr Kasimir.

Pour tous les renseignements et les demandes d'abonnements, s'adresser à Ch. Rappoport, 12, rue du Commandeur.

REVUE DES LIVRES

La France au point de vue moral, par ALFRED FOUILLÉE (Chez Alcan, 1900, p. 416). — M. Alfred Fouillée écrit dans la préface de son livre : « On a dit aux poètes : « Honte à qui peut chanter tandis que Rome brûle ! » On peut dire aussi aux philosophes qu'ils ne sauraient se contenter de spéculer quand s'agitent autour d'eux des questions de vie et de mort. » Il est nécessaire de passer sans cesse de l'idéal au réel, du réel à l'idéal, afin de mieux comprendre l'un par l'autre et d'éviter tout ensemble un rationalisme utopique ou un empirisme aveugle.

C'est à ces considérations, généreuses et profondes, que nous devons le livre de grande valeur de M. Alfred Fouillée, un des plus remarquables philosophes de notre temps, connu et apprécié à l'étranger comme en France. A ceux qui pouvaient s'étonner, au cours de la crise récente que traversait la France, de ne pas voir le nom de notre éminent philosophe parmi les « Intellectuels » qui se sont mêlés à la vie dans un sens ou dans un autre, M. Fouillée peut répondre : « Lisez mon livre. » En effet, ce livre est le meilleur témoignage que cette crise ne l'a nullement laissé indifférent. Il cherche à en définir la portée, et les causes ainsi que les remèdes. Il est vrai qu'il cherche à s'élever au-dessus de tous les partis en lutte. Il voit les défauts des uns et des autres. Il critique les procédés de tous. Mais ses sympathies sont incontestablement du côté où l'opinion la plus éclairée trouvait la justice et la vérité...

Cependant tel ou tel phénomène particulier joue un rôle secondaire dans le livre de notre auteur. Fidèle à son programme et à son point de vue philosophique supérieur, il étudie l'état moral de la France dans toutes ses manifestations principales : crise religieuse, rôle et influence de la presse, mouvement de la criminalité, criminalité juvénile, éducation primaire, secondaire et supérieure, éducation morale et sociale.

Les premiers chapitres sont consacrés à l'étude du caractère français au point de vue moral. Les traits suivants distinguent le peuple français, ce « mélange de Celtes, de Germains et de Méditerranéens » : Intelligence vive et lucide, éprise surtout du rationnel, habile au raisonnement et au jugement ; sensibilité expansive et sympathique ; volonté impulsive, capable de grands efforts, mais n'ayant pas toujours la maîtrise de soi ni un « pouvoir d'arrêt » suffisant. Les conditions générales du développement du peuple français ont provoqué une multitude de contrastes dans son caractère : exaltation et ironie, crédulité et scepticisme, sentimentalité et persiflage universel, impatience et

indifférence, routine et esprit révolutionnaire, folie et bon sens. De là, dans l'éducation morale de la nation, des difficultés particulières. Un tempérament vif, expansif, très sensible et même sensuel rend l'application au travail plus difficile, l'obéissance plus dure, la patience plus pénible, la loi plus pesante, la maîtrise des sens plus ardue. En résumé, ce sont les qualités sociales qui dominent, selon M. Fouillée, en France, parfois aux dépens de certaines vertus individuelles qui réclament l'énergique développement de la personnalité intérieure. Les idées générales et généreuses s'y répandent vite, mais risquent souvent de demeurer plus spéculatives que pratiques. L'histoire de la morale, en France, et celle même des idées de droit et de solidarité, se dégagent peu à peu de l'enveloppe théologique. La France moderne est essentiellement « humanitaire ». On ne peut donc prétendre qu'un peuple où cette tendance humanitaire domine soit inférieur aux nations dont l'idéal est moins universel et, par cela même, moins désintéressé.

Ceci posé, notre éminent philosophe constate que les maux qui travaillent les sociétés modernes, grâce précisément à la sensibilité supérieure qui distingue la nation française, ont produit ici des désordres graves et considérables. La crise religieuse, l'état de faiblesse relative où se trouve le catholicisme français n'inquiètent pas notre auteur outre mesure. Il y voit, avec juste raison, une large compensation dans « certains principes de droit universel et de fraternité universelle » que la France « symbolise » dans le monde entier. On ne peut pas identifier purement et simplement les destinées de la France avec celles du catholicisme. Le dix-neuvième siècle a sécularisé la morale, la religion même, en donnant naissance à la religion de l'humanité. « La France, en dépit de ses détracteurs et de ses envieux, représente les grands principes de la Révolution, c'est-à-dire l'idée des droits égaux pour tous les hommes en tant qu'hommes, et l'idée de la solidarité humaine. C'est sur ces principes que vit la France; là est sa force, là est sa grandeur. » Si nos nationalistes l'étaient à la façon de M. Fouillée, nous n'aurions certainement pas à regretter les victoires partielles qu'ils ont récemment remportées. Malheureusement, il n'en est rien. Et la preuve c'est que leur allié politique le plus illustre, en prenant, à propos des massacres des Arméniens, parti contre « la solidarité humaine », a eu idée d'invoquer comme prétexte « les intérêts de la France ». Nous parlons ici de M. Méline, qui voit dans le développement du socialisme qui, seul, représente maintenant, d'une façon concrète et efficace, la solidarité humaine « et des droits égaux pour tous les hommes », le plus grand danger pour la France, on peut dire le seul danger, selon lui. M. Fouillée ne voit pas là où les voient M. Méline, M. Barrès ou M. Jules Lemaître, les intérêts de la France. La justice humaine et la fraternité humaine sont, pour lui, « les conditions d'existence de la Patrie Française » (p. 77).

Dans le chapitre sur le rôle et l'influence de la presse, M. A. Fouillée trace un tableau peu flatteur et — hélas ! — trop juste de l'état actuel de la presse quotidienne, qui est tombée généralement dans les mains d'industriels sans scrupules. La presse ne fait guère que répondre et vulgariser, par ses improvisations au jour le jour, des idées vagues, fausses, destructives, l'horreur du sérieux et du profond, le goût du superficiel et de l'amusant, de l'individuel et du momentané. Elle a créé « la littérature chez la portière ». Elle

exerce une suggestion directe et néfaste sur les esprits mal équilibrés. Le journal est devenu de nos jours une entreprise financière dirigée par des actionnaires employant, dans leur propre intérêt, des écrivains avec ou sans talent.

Si presque tout ce que dit M. Fouillée sur la presse contemporaine est vrai, il faut pourtant reconnaître qu'il ne dit pas toute la vérité. Malgré de grands défauts, la presse joue un grand rôle social. Elle fait sortir l'individu du cercle étroit de ses intérêts personnels, l'associant, même par les menus faits de la vie quotidienne, à la vie universelle. Elle élargit son horizon, fait et complète son éducation sociale et politique. Par la presse, tout lecteur devient pour ainsi dire un citoyen du monde, qui prend intérêt à ce qui se passe sur tous les points de notre globe. Elle le fait d'une façon sans doute insuffisante, mais à défaut d'autres moyens plus efficaces, l'instruction par la presse est indispensable et salutaire pour une démocratie, qui est appelée à diriger elle-même ses affaires. Tous les maux dont souffre la presse se ramènent principalement à son caractère industriel. Et ce serait la plus grande faute de combattre les abus de la presse par la suppression de sa liberté si difficilement conquise. Toutes les rigueurs des lois contre la presse atteindront certainement comme l'expérience l'a déjà démontré à plusieurs reprises, plutôt ce que la presse a de bon que ce qu'elle a de mauvais. Tant que la cause du mal subsistera les effets se maintiendront. Et cette cause, c'est la base capitaliste de la presse contemporaine. M. Fouillée lui-même l'indique en passant. Nous croyons que, même dans la société capitaliste, on peut faire beaucoup pour élever la presse et l'améliorer. Pour cela le concours des meilleurs esprits est indispensable. Que tous ceux qui ont des idées et des convictions ne dédaignent pas la presse quotidienne comme moyen de propagande, qu'ils y collaborent, qu'ils travaillent incessamment à l'élévation de son niveau intellectuel et moral, et la presse changera peu à peu, dans une mesure très sensible, son caractère actuel.

Aujourd'hui, bien des gens ayant une solide instruction scientifique, considèrent le journal comme trop éphémère, trop au-dessous de leur rang social et intellectuel, et refusent d'en profiter pour répandre leurs idées. La place laissée ainsi vacante par des savants et des hommes de conviction, est occupée par les ignorants et les professionnels. Il est vrai que les industriels, marchands de papier imprimé, sont souvent convaincus que plus le journal est mauvais, plus nombreux sont ses lecteurs. Par leur tactique, ils sont même arrivés à déshonorer la parole imprimée, à lui ôter une grande partie du crédit que le public lui accordait autrefois, à la priver de sa grande autorité d'antan. Mais heureusement, une réaction se fait. Une partie du public commence à se dégoûter de la presse immonde, composée par des ignorants et par des immoraux, devient plus exigeant. Et il se trouvera peut-être bientôt des hommes assez hardis pour changer de méthode et pour tâcher d'attirer des lecteurs en faisant de bons journaux où trouveront un abri toutes les idées utiles, tous les faits intéressants et instructifs, *et rien que cela*.

Les chapitres de la criminalité des adultes et sur la criminalité juvénile contiennent une foule d'idées et de faits qui méritent le plus grand intérêt. Ils sont écrits, comme d'ailleurs tous les livres de M. Fouillée, d'un style d'une remarquable élégance. M. Fouillée est non seulement un penseur d'une

grande valeur, mais un écrivain de talent, un écrivain artiste. Les idées philosophiques et sociologiques les plus ardues revêtent chez lui une forme claire, précise et attrayante.

Il est d'autant plus regrettable que dans la partie positive de son livre, dans les remèdes qu'il propose à notre société malade, M. Fouillée ne se trouve plus à la hauteur de sa tâche. Après avoir dressé un réquisitoire formidable contre notre société, il refuse de remonter aux sources profondes des maux dont elle souffre, à son organisation sociale et économique manifestement défectueuse. Il croit changer la France en lui proposant quelques réformes utiles de son enseignement secondaire et supérieur. Il rejette le socialisme comme une théorie subversive prêchant « la haine créatrice », tout en reconnaissant qu'il existe un socialisme humain et idéaliste qui s'inspire des idées du droit et de solidarité humaine. Cependant le socialisme idéaliste a pour base une théorie analogue à celle de notre auteur. Nous parlons de la féconde et remarquable théorie des « idées forces ». Oui, M. Fouillée a mille fois raison lorsqu'il dit : « Un ensemble d'idées, voilà ce qu'il faut avant tout inculquer à la société entière. Quel est le peuple qui, sans changer ses idées directrices, a pu changer ses institutions et son mode de civilisation ? L'histoire ne nous en montre aucun exemple. Avec les idées d'aujourd'hui sera bâtie la cité de demain. L'ignorance et l'erreur se paient toujours; autant d'idées fausses, autant de défaites pour les peuples et pour les individus. Tant vaut la pensée, tant vaut l'action ». A la condition pourtant que la pensée ne soit pas abstraite, que les idées éclairent les intéressés sur l'état réel des choses, sur les véritables causes de leur souffrance. Il ne suffit pas de dénoncer le mal. Il est encore et surtout nécessaire d'en découvrir l'origine. Dire aux hommes : « Soyez justes, soyez bons, aimez-vous les uns les autres » est d'une insuffisance évidente et tant de fois éprouvée. Le socialisme idéaliste ou intégral, tout en reconnaissant avec des penseurs comme M. Fouillée la force des idées et de l'éducation, se distingue pourtant de l'idéalisme abstrait, *toto cælo*, en réclamant au nom des idées critiques et concrètes aussi bien qu'au nom des intérêts et des besoins humains, la transformation des institutions déterminées, de nos institutions politiques, sociales et économiques. L'idéalisme verbal est impuissant. Il faut changer la réalité concrète de notre état social au nom et à l'aide de notre idéal supérieur, justifié par des faits et des besoins, par des idées et des intérêts.

Ch. Rappoport.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Vers la lumière, par SÉVERINE (1 vol. in-18 Stock.) — L'écrivain de haute allure et d'exquise sensibilité qu'est Séverine appelle ces pages, écrites au jour le jour des incidents dramatiques qui ont marqué deux années de luttes pour une grande cause, « Impressions vécues ». Et en effet, comme nous tous, Séverine a vécu les jours inoubliables d'angoisses, de hontes et de désespérances alternant avec des heures de joies subites, de fierté ineffable et d'espoirs lumineux que l'affaire Dreyfus nous a fait traverser. Et c'est de ces douleurs et de ces joies, de ces hontes et de ces fiertés que ce livre est fait. Séverine les a notées au hasard de l'incident quotidien, dans des articles d'une si belle intensité d'émotion qu'on est heureux de les retrouver et de les revivre avec elle, maintenant que l'orage a diminué de fureur, qu'un calme relatif s'est fait chez les uns et chez les autres. Sans doute, ce calme est tout de surface. Le feu couve sous la cendre. Les bandits qui tentèrent de violenter la conscience de ce pays n'ont rien perdu de la rage froide qui les animait ; la défaite qui a attesté leur impuissance a mis à nu leur vilaine âme et ceux qui couvrirent de leur corps l'honneur de la France menacée des pires souillures du prêtre et du porte-sabre n'ont rien abdiqué de leur idéal de justice inassouvi. Une étincelle peut ranimer le feu ; un incident futile peut remettre aux prises les deux armées entre lesquelles une trève tacite s'est faite. En attendant que reprenne l'âpre combat, que se rouvre la lutte ardente, on se retrempe au souvenir des péripéties d'hier. L'esprit, provisoirement apaisé, revit dans le repos de l'heure actuelle les scènes de fureur qui nous bouleversèrent et refait, avec une sorte de joie douce, les étapes de la voie douloureuse où il s'engagera peut-être à nouveau demain. De là le charme des pages que publient aujourd'hui les écrivains qui, comme Séverine, ont le don de fixer en un moule de beauté et de réalité vivante les mille détails du drame humain qu'ils vécurent.

L'Aurore de la Civilisation *ou l'Angleterre au vingtième siècle*, par J. C. SPENCE, — traduit de l'anglais par A. NAQUET, ancien député et GEORGES MOSSÉ. (1 vol. in-18. Stock). — De ce livre, le moins qu'on puisse dire c'est certainement qu'il n'est pas banal. Certes! les idées qui s'y trouvent développées sont sur bien des points en opposition avec celles des traducteurs. M. A. Naquet a même dû, pour ne pas devenir solidaire d'opinions qu'il ne partage pas, faire précéder le volume d'une longue *préface* très étudiée, dans laquelle il établit nettement par où il se rapproche et par où il s'éloigne de l'auteur anglais. Mais si les divergences existant entre les vues de l'auteur et celles des traducteurs ont obligé ces derniers à des réserves formelles, elles n'ont diminué en rien leur désir de placer l' *Aurore de la Civilisation* sous les yeux du lecteur français. Il y a dans cet ouvrage d'études sociologiques une telle originalité, un tel bonheur d'expression, une telle humour, qu'il présente vraiment l'intérêt d'un roman, en même temps qu'il est éminemment suggestif, qu'il fait penser. Ajoutons qu'il procède d'une fiction qui en rend la lecture plus facile et plus agréable. Il est censé écrit dans 400 ans et représente le jugement probable que porteront sur notre époque les écrivains de ce lointain avenir.

La Fausse Gloire, par HENRI DE BRUCHARD (1 vol. in-18. Stock). — Sous le titre *La Fausse Gloire*, avec des portraits *vus*, des impressions de foule, une étude sentimentale, Henri de Bruchard, le jeune écrivain, publie à la librairie Stock un curieux roman. Tous ceux que nos luttes politiques intéressent, liront dans *La Fausse Gloire* de très neuves analyses de cet état d'esprit qui, chez certains de nos contemporains, mêla un vif désir d'action à des conceptions généreuses.

La Fédération de l'Europe, par J. NOVICOW (1 fort vol. in-12. Paris, Félix Alcan éditeur). — L'épigraphe imprimée sur le titre de ce livre en indique nettement le contenu et la tendance : « Vouloir la fédération, c'est revendiquer le droit au bien-être. » L'auteur montre que la fédération seule pourra nous débarrasser des maux les plus cruels dont nous souffrons actuellement : la misère, l'exploitation de l'homme par l'homme, la fiscalité impitoyable, la centralisation étouffante, la caserne abhorrée, les massacres fratricides, la dénationalisation brutale, l'intolérance et le pessimisme. Il montre encore que l'union juridique des nations civilisées leur pro-

curerait un bien-être dont il est difficile aujourd'hui de se faire même une idée.

L'auteur parle ensuite des obstacles qui s'opposent à la fédération et prouve qu'ils ne sont en aucune façon inhérents à la nature des choses ; ils viennent uniquement des erreurs de notre esprit. Il passe en revue les principales de ces erreurs et les combat avec une logique impitoyable. La troisième partie est consacrée aux facteurs qui favorisent la fédération. M. Novicow montre qu'ils se font tous les jours inconsciemment par suite des progrès techniques et par suite de l'extension de l'horizon mental provenant de l'instruction des masses populaires. Tous les matins les liens économiques et intellectuels qui unissent les nations sont un peu plus nombreux que la veille. La conclusion de l'auteur est que ces liens, inconscients aujourd'hui, deviendront conscients tôt ou tard et obligeront les gouvernements à supprimer l'anarchie internationale. La fédération étant conforme aux lois biologiques et sociales se fera *inévitablement*. Tout notre effort doit consister à en hâter l'avènement afin que notre génération puisse profiter de l'incommensurable somme de bonheur qu'elle procurera.

La Terre Eternelle, par Paul-Louis Garnier (1 vol. in-18. Stock). — *La Terre Eternelle* est un roman lyrique et philosophique, où parmi l'enchantement d'une intrigue douloureuse et passionnée et d'une langue pleine d'images lumineuses, se déroule une conception puissante et nouvelle du monde et de l'humanité. L'auteur, Paul-Louis Garnier, un jeune écrivain dont on connaissait déjà des œuvres de talent, a fait preuve dans la *Terre Eternelle* d'un lyrisme et d'une profondeur de pensée qui le classent au premier rang des hommes de la nouvelle génération.

Histoire de la liberté de conscience en France, depuis l'Édit de Nantes jusqu'en 1870, par G. Bonet-Maury, 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* (Paris, Félix Alcan, éditeur). — Dans cet ouvrage, l'auteur narre les alternatives de défaites et de victoires de la liberté de conscience, en recueillant deux séries de témoignages : les actes du pouvoir civil, édits des rois, arrêts des parlements, lois ou décrets des assemblées, d'une part, et, de l'autre, les ouvrages des écrivains, articles de presse ou discours à la tribune, qui représentent l'opinion publique. Les premiers sont tantôt en avance, tantôt en retard sur les seconds ; c'est ainsi que l'Edit de Nantes et les décrets de la Convention sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat devancèrent l'opinion publique. Par contre, ce fut l'opinion des libres-penseurs du dix-huitième siècle qui précéda et détermina l'Edit de tolérance de 1787. Mais à toute époque, on verra qu'il y a eu corrélation étroite entre la liberté politique et la liberté philosophique ou religieuse, de sorte qu'on peut poser en principe que la liberté de conscience n'a pas de pire ennemi que le despotisme politique, ni de meilleur soutien que la liberté de la parole et de la presse.

Le Sang et la fausse accusation du meurtre rituel, par H.-L. Strack (1 vol. in-18. Henry May). — On connait assez, par les récentes affaires de Polna et de Konitz, la stupide accusation du *Meurtre rituel* qui, lancée autrefois par les païens contre les chrétiens, est aujourd'hui, entre les mains de fanatiques ou d'habiles, une arme contre les israélites. Le livre de M. Strack, professeur de théologie protestante à l'Université de Berlin, dont la traduction française vient d'être publiée, raconte l'histoire de la légende du sang à travers les âges, en insistant sur les superstitions vivaces où l'emploi du sang humain joue un rôle. Cet ouvrage est une réfutation savante et définitive de la plus sotte des légendes entretenue par le fanatisme et la mauvaise foi.

La Journée de huit heures, théorie et étude comparée de ses applications et de leurs résultats économiques et sociaux, par John Rae, traduit par Geo F. Stark (Paris, V. Giard et E. Brière). — On a beaucoup écrit sur la réduction de la journée de travail ; la journée de huit heures est une des principales revendications des partis ouvriers ; le « Congrès international pour la protection des travailleurs » n'a inscrit que cette question à son ordre du jour. Et cependant on peut soutenir sans paradoxe que la question est encore assez mal connue, parce qu'on s'en est tenu jusqu'ici aux questions de principe. La journée de travail a été réglementée dans de nombreux pays, réduite dans un grand nombre d'industries, et on en est encore à des « hypothèses sur les effets naturels des courtes journées ». M. John Rae a fort justement pensé qu'on devait désormais se placer à un autre point de vue, ne plus s'en tenir à des suppositions et étudier les effets de la réduction de la journée de travail dans les pays où on en a fait l'expérience. C'est cette vaste enquête, dont les conclusions sont toutes favorables à la réduction de la journée de travail, qui a été méthodiquement présentée dans cet ouvrage, célèbre déjà, dont M. Geo Stark nous donne une excellente traduction. Nous ne pouvons, dans cette courte notice, analyser cette vaste enquête. Voici l'énumération des chapitres : Le bilan des courtes journées ; les applications de la journée de huit heures ; les réserves de force productive personnelle ; la jour-

née de huit heures et la concurrence étrangère ; la journée de huit heures et les sans-travail ; huit heures de travail et dix heures de salaire ; le mouvement des huit heures en Angleterre en 1833 ; la journée de huit heures à Victoria ; la journée légale de huit heures. Le traducteur a eu l'heureuse idée d'ajouter en appendice une étude récente de M. John Rae sur les « progrès récents du mouvement des huit heures en Angleterre ». C'est un ouvrage indispensable à tous ceux qui s'occupent des problèmes du travail, un arsenal d'arguments pour les partisans de la réduction de la journée de travail.

La journée de huit heures au point de vue de l'hygiène et de la médecine publique, par Ilia Sacchine (1 vol. in-8°, Lyon). — Ceci est une thèse médicale de doctorat et, comme c'est naturel, dans les travaux spéciaux de cette sorte, la plus grande partie des observations contenues dans le volume sont d'ordre physiologique. L'auteur définit d'abord la fatigue, le mécanisme de l'activité humaine. Il montre comment le jeu normal des forces, incessamment réparées par un repos correspondant à la quantité d'énergie que l'homme est dans l'obligation de récupérer, constitue un exercice sain, tandis que le surmenage, soit physique soit intellectuel, amène une déperdition rapide des forces emmagasinées dans l'organisme et l'usure progressive de l'organisme. D'où la nécessité d'adopter une durée normale de travail, sous peine de gaspiller inutilement la santé des millions de travailleurs soumis à des journées démesurément prolongées. Et non seulement c'est la santé des travailleurs de notre temps que les longues journées ruinent, mais c'est l'avenir de la race elle-même qui peut être compromis et irrémédiablement atteint de tares physiologiques de tout ordre. Malgré le souci constant de rester toujours sur le terrain médical qui est le sien, la thèse de M. Sacchine est d'une lecture intéressante et abonde en aperçus originaux sur les conditions normales de l'organisation du travail. Ses conclusions peuvent se résumer dans les paragraphes ci-dessous, empruntés au chapitre final de l'ouvrage : « Pour assurer une assimilation et une nutrition convenables, pour maintenir en équilibre les dépenses et les acquisitions chez l'homme, il paraît physiologique de consacrer deux heures de repos pour chaque repas principal de la journée et de ne pas prolonger chaque période de travail au-dessus de quatre heures. — Les statistiques des accidents nous démontrent aussi que dans la cinquième heure du travail, l'organisme atteint insensiblement un tel degré d'épuisement, que l'attention faiblit considérablement. Les accidents se produisent deux ou trois fois plus fréquemment pendant cette cinquième heure que dans les premières heures de travail. — La limitation de la journée de travail à une durée maximum de huit heures, dans toutes les branches de l'activité humaine, et particulièrement dans toutes les industries, où aux conditions ordinaires de travail s'ajoutent des circonstances aggravantes, comme le jeune âge, le sexe féminin, les risques professionnels, les poussières irritantes, etc., produirait les meilleurs résultats sur la santé générale et l'activité intellectuelle de la classe ouvrière et diminuerait sa morbidité et sa mortalité. »

Premier Congrès national et international de la coopération socialiste tenu à Paris les 7, 8, 9 et 10 juillet 1900, (1 volume in-18. Georges Bellais). — Résumé très bien fait des débats, entre lesquels on a eu soin d'intercaler les rapports et documents les plus importants reproduits *in extenso*. A ce titre, le recueil publié par la librairie sera extrêmement utile. Il contient un ensemble de faits et de chiffres très intéressants et il sera consulté avec fruit par quiconque s'occupe de coopération.

La Vie ouvrière en France, par Fernand Pelloutier. (1 vol. in-8°. Schleicher.) — Nous aurions plus d'une réserve à faire sur les opinions exprimées dans ce volume. Mais M. Pelloutier s'est bien moins attaché à exposer des idées qu'à présenter un ensemble de faits et de renseignements de tous ordres, de nature à nous permettre de saisir les conditions de la vie ouvrière dans la période actuelle. Ces faits et ces renseignements ont été puisés à bonne source, l'auteur ayant été appelé à en recueillir un grand nombre sur place, en sa qualité d'enquêteur à l'Office du travail. La durée du temps de travail, le taux des salaires, la mortalité professionnelle, la mortalité générale des classes pauvres, le chômage, l'alcoolisme, forment autant de chapitres pleins de chiffres suggestifs et de menus faits bien propres à fournir un tableau d'ensemble de la vie ouvrière qu'on pourra consulter avec fruit.

G. R.

NOUVEAUX LIVRES

DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE *LA REVUE SOCIALISTE*

FÉLIX ALCAN, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain, Paris. — G. Bonet-Maury : *Histoire de la liberté de conscience en France, depuis l'édit de Nantes jusqu'en 1870*, 5 fr. — A. Brasseur : *La Question sociale* (étude sur les bases du collectivisme), 7 fr. 50. — E. Driault : *Les problèmes politiques et sociaux à la fin du dix-neuvième siècle*, 7 fr. — J.-B. Durand (de Gros) : *Variétés philosophiques*, 5 fr. — Louis Proal : *Le crime et le suicide professionnels*, 10 fr. — Henri Welschinger : *Bismarck* (Ministres et Hommes d'État), 2 fr. 50. — *Questions de morale* (Leçons professées à l'école de morale), 6 fr.

A. CHARLES, libraire, 8, rue Monsieur-le-Prince, Paris. — Fridolin Werm : *Paroles de 1900* (fragments lyriques).

IMPRENTA Y FOTOGRABADO DE ENRIQUE ROJAS, Calle de Pizarro, num. 16, Madrid (Espagne). — Manuel Gil Maestre : *La Embriaguez y el Alcoholismo* (bajo sus aspectos Fisiologico, social y juridico).

PERRIN ET Cie, libraires-éditeurs (Librairie académique Didier, 35, quai des Grands-Augustins, Paris. — Antonio Fogazarro : *Les Ascensions humaines* (Evolutionnisme et catholicisme) (traduit par Robert Leger), 3 fr. 50.

H. SIMONIS EMPIS, éditeur, 21, rue des Petits-Champs, Paris. — Pierre Weber : *Que Suzanne n'en sache rien !* (comédie en 3 actes), 2 fr.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EDITIONS D'ART (L. Henry May), 9 et 11, rue Saint-Benoit, Paris. — H.-L. Strack : *Le sang et la fausse accusation du meurtre rituel*, 3 fr. 50.

SOCIÉTÉ DU MERCURE DE FRANCE, 15, rue de l'Echaudé-Saint-Germain, Paris. — Ad. van Bever et Paul Léautaud : *Poètes d'aujourd'hui* (1880-1900) (Morceaux choisis accompagnés de Notices biographiques et d'un essai de Bibliographie), 3 fr. 50.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'EDITION (Librairie Georges Bellais), 17, rue Cujas, Paris. — Paul Lacombe : *La Guerre et l'homme*, 3 fr. 50. — Henri-Charles-Léa : *Histoire de l'Inquisition au Moyen-Age* (traduction de Salomon Reinach, introduction historique de Paul Fredericq) (I. Origines et procédures de l'Inquisition), 3 fr. 50.

P.-V. STOCK, éditeur. (Ancienne Librairie *Tresse et Stock*), 27, rue de Richelieu et 16, rue Molière, Paris. (1er arr.) — Henri de Bruchard : *La Fausse Gloire* (roman contemporain), 3 fr. 50. — Henry Leyret : *Les Jugements du Président Magnaud*, (réunis et commentés) (Bibliothèque des Recherches Sociales n° 4), 3 fr. 50. — J.-C. Spence : *L'Aurore de la Civilisation ou l'Angleterre au XXe siècle*, (traduit de l'anglais par Alfred Naquet et Georges Mossé) (Préface d'Alfred Naquet, lettre postface de l'auteur) (Bibliothèque des Recherches sociales n° 5), 3 fr. 50. (Voir aux annonces [page 1].

Le Gérant : RODOLPHE SIMON

Suresnes. — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste*, 9, rue du Pont — 3354

SOCIALISME D'OPPOSITION

SOCIALISME DE GOUVERNEMENT ET LUTTE DE CLASSE (1)

Honny soit qui mal y pense

I

Le principe de la lutte de classe est une des idées maîtresses du socialisme contemporain. C'est sur elle que repose sa théorie ; c'est d'elle aussi que s'inspire sa tactique. Dans les brochures et discours d'agitation aussi bien que dans les gros volumes où se distille le socialisme scientifique toujours réapparaît enthousiasmant les uns, déconcertant les autres et projetant son ombre sur des rêves de fraternité et d'amour la théorie du combat, de la lutte des classes.

Théoriciens et agitateurs, pères de l'Eglise et apôtres, à quelque rite qu'ils appartiennent et quelles que soient leurs divergences théoriques, évolutionnistes ou révolutionnaires, optimistes ou pessimistes, tous se prosternent devant la même divinité farouche au nom de laquelle ils combattent. Elle les domine de sa majesté divine. Elle dicte des ordres qui ne se discutent pas, qui s'exécutent. Tous emploient leur perspicacité et leurs efforts à comprendre et à bien interpréter ses commandements. Les sectes rivales pullulent qui se croient toutes les

(1) Pour bien préciser la portée de cet article je dois dire que les deux tactiques du socialisme que j'envisage ici ne sont que des *tendances*, des directrices qui servent à comprendre le mouvement social. Ce sont pour ainsi dire les deux pôles entre lesquels il y a place pour une foule de positions intermédiaires. En réalité la tactique des socialistes de toutes nuances s'inspire *plus ou moins* de l'une et de l'autre de ces deux tendances qui ne sont que des orientations différentes et non pas deux programmes rigides et étroits. Ce sont les *points extrêmes* entre lesquels se meut l'action du parti sans jamais les atteindre l'un ou l'autre sous peine de dégénérer dans l'anarchie ou de tomber dans l'opportunisme. Il n'y a pas en réalité un parti d'opposition pure et absorbé par son idéal au point de ne tenir aucun compte des difficultés de réalisation de même qu'il n'y a pas un parti de gouvernement « quand même » et si préoccupé des réalités qu'il perde de vue son idéal et par là même sa raison d'être. *Il ne peut être question que de plus ou de moins.* Mais si ces deux tactiques ne se retrouvent jamais à l'état de pureté absolue il n'en est pas moins nécessaire pour l'esprit de dégager des tendances et de mettre un peu d'ordre dans la trame infinie des faits. *Les deux tactiques que nous étudions ne peuvent donc être considérées que comme des tendances, des points de repère utiles pour la recherche.* J'espère que cette note préviendra tout malentendu.

mandataires immédiats de la Divinité. En son nom elles s'excommunient, se combattent et s'exterminent.

Depuis quelque temps cette guerre civile a redoublé d'intensité. Les vieux cadres disparaissent et la troupe des fidèles instinctivement se range en deux grands courants opposés. En France ministériels et antiministériels, en Italie radicaux centralistes et autonomistes modérés, en Allemagne partisans de Kautsky et partisans de Bernstein, partout les deux tendances fondamentales ! Mais quelles que soient leurs divisions et leurs haines réciproques aucun de ces frères ennemis ne déserte le culte consacré de la lutte de classe. Tous prétendent lui rester fidèles. Pourtant le conflit est réel et l'on devine qu'il est sérieux et grave. Comment mettre à nu sa racine et en mesurer la profondeur ?

Nous croyons qu'un acte impie est nécessaire. L'idole mystérieuse nous a éblouis et nous n'osons la regarder en face. Au risque de s'y briser il est temps de porter une main profane sur la Divinité, d'arracher le voile qui nous la dérobe et de voir enfin ce qu'elle est en réalité. Peut-être perdra-t-elle à nos yeux de sa toute-puissance. Toujours est-il que le culte que nous aurons pour elle ne sera plus un culte d'esclaves peureux et tremblant pour leurs illusions, mais un culte d'hommes libres, raisonnables et conscients des difficultés de leur mission émancipatrice.

Recherchons donc et surtout pour le présent la véritable portée du principe de la lutte de classe.

II

OPPOSITION ET GOUVERNEMENT

C'est un fait d'observation constante qu'un parti ne se dirige plus d'après les mêmes principes à l'opposition et au gouvernement. D'habitude l'on admet que le parti est devenu *pratique*. Quelquefois l'on interprète plus méchamment et peut-être plus injustement cette métamorphose en disant que le pouvoir corrompt les individus. Nous n'insisterons pas sur cette seconde hypothèse qui peut trouver son application dans beaucoup de cas, mais ne peut rendre compte du phénomène que nous étudions, car la corruption revêt mille formes, et peut aussi bien s'exercer à gauche comme à droite, par la démagogie comme par le modérantisme. Nous préférons la première explication plus objective, plus universelle et qui elle peut rendre compte de ce fait d'une application sans limites : la transformation d'un parti quand il passe de l'opposition au gouvernement.

C'est qu'en effet tout parti d'*opposition* est par cela même et par

définition un parti d'abstraction. De même que lorsque nous voulons porter notre attention sur un objet particulier nous laissons de côté tout ce qu'il a de commun avec les autres objets et ne nous occupons que des particularités qui le caractérisent, le distinguent des autres et constituent son individualité propre, de même dans la vie politique et sociale lorsqu'un parti d'opposition lutte pour un programme spécial ou pour une réforme c'est sur ce programme spécial ou sur cette réforme que se concentre toute l'activité du parti. Sans doute il y a mille liens et mille points communs entre le gouvernement au pouvoir et le gouvernement que veut instaurer l'opposition ; mais justement parce qu'ils sont communs aux deux partis leur importance parfois essentielle n'est pas remarquée. Ce qui importe au nouveau parti, ce qui est sa raison d'être, ce qui lui a donné naissance et constitue son individualité ce n'est pas la base commune aux divers partis et aux divers gouvernements mais au contraire et uniquement les points par lesquels il diffère d'eux. Là est son originalité et sa raison d'être. C'est là-dessus, sur ce qui *oppose* et non sur ce qui unit que se concentrent tout l'intérêt et toute l'attention, de sorte qu'instinctivement et bientôt ces points de divergence qui au fond et en réalité ne sont qu'une des caractéristiques, un des aspects du parti apparaissent comme sa réalité complète. Il semble alors qu'il y ait antagonisme complet entre les divers partis et les gouvernements qu'ils préconisent. Cette tendance de l'esprit engendre justement la croyance révolutionnaire des partis d'opposition.

Mais à peine le parti d'opposition est-il devenu victorieux, à peine a-t-il pris en main les rênes du gouvernement qu'aussitôt l'abstraction ne suffit plus. Il ne doit plus tenir compte seulement des particularités qui le distinguent des gouvernements ou des partis adverses ; il doit aussi nécessairement tenir compte des liens qui les unissent. A côté des tendances spéciales d'un parti quelconque d'autres tendances, d'autres besoins, d'autres nécessités sociales sont là, qui ne peuvent être ignorées par ceux qui ont assumé les responsabilités du pouvoir, nécessités sociales souvent en opposition avec l'idéal particulier du parti, qui en empêchent la réalisation absolue, parfois même partielle. Mentionnons à titre d'exemple de ces nécessités qui s'imposent à tous les gouvernements : le développement normal et régulier de la production, la défense de l'honneur et des intérêts nationaux, le maintien de l'ordre et le respect des lois.

Telle est l'histoire générale de tous les partis et de toutes les factions. Telle est l'histoire plus récente de la politique française et la raison de ce que l'on a appelé la faillite du parti radical. Parti d'opposition, il ne mettait en lumière dans son programme que les points d'*opposition,* son idéal particulier : suppression des armées

permanentes, élection des fonctionnaires par le suffrage universel, séparation des Églises et de l'État, etc., etc. Et comme le parti gouvernemental était partisan du maintien des armées permanentes, de la nomination des fonctionnaires par le pouvoir exécutif, etc., il semblait qu'il y eût une divergence fondamentale entre les deux partis et que tout les séparât. Mais à peine le parti radical parvenait-il au pouvoir qu'aussitôt il perdait ce caractère révolutionnaire. Il dirigeait d'après les mêmes principes et les mêmes méthodes que le parti qu'il avait supplanté. Et ce faisant il était sincère. Dès qu'il avait quitté le terrain de l'opposition il ne pouvait plus s'occuper exclusivement de ce qui le séparait des autres partis, mais aussi, surtout et en première ligne de ce qui les unissait, des nécessités essentielles de tous les gouvernements qu'il ignorait dans l'opposition justement parce qu'elles étaient essentielles et communes à tous et ne faisaient pas l'objet d'un litige entre les partis. L'*idéal démocratique de la suppression des armées permanentes* hardiment proclamé par le parti d'opposition ne pouvait plus dès que celui-ci était devenu gouvernement être considéré en lui-même et dans l'absolu. Cet idéal se heurtait désormais à une responsabilité redoutable commune à tous les gouvernements : *la nécessité de la défense nationale et de l'indépendance du pays. L'idéal démocratique de l'élection populaire des fonctionnaires* se heurtait, lui aussi, à une responsabilité nouvelle : *la nécessité d'un pouvoir exécutif solide et de la discipline hiérarchique des fonctionnaires*. La réalité apparaissait dès lors tout entière. L'idéal particulier du parti devait composer avec les besoins sociaux généraux et les nécessités communes à tous les gouvernements. Le maintien de l'ordre, le respect absolu des lois, le développement de l'industrie, la défense des intérêts nationaux, auparavant sous-entendus et passés sous silence dans l'opposition, prenaient maintenant le pas sur les particularités et le programme spécial moins nécessaires et moins essentiels à la vie sociale. De sorte que l'action gouvernementale du parti triomphant consacrait bien souvent la faillite de son programme d'opposition.

C'est donc une tendance naturelle pour les oppositions d'être des partis d'abstraction et d'utopie. Parce que leur attention et leur effort ne sont dirigés que sur certains points de la réalité, sur les points d'*opposition*, elles perdent le sens de la réalité, laissant de côté tout ce qui unit et les nécessités gouvernementales. De là la vieille remarque que le gouvernement assagit les hommes. Revenus sur les bancs de l'opposition ils sont d'une prudence autrefois inconnue. Ils savent que leur programme n'est qu'un fragment de l'action nécessaire, qu'il doit être mis en accord avec des besoins souvent plus essentiels et avec les nécessités gouvernementales. Il n'y a rien comme le pouvoir et ses responsabilités pour ramener les partis d'abstraction et d'utopie à la

claire connaissance des nécessités de la vie, à une conception plus réaliste et pour les débarrasser de l'exclusivisme des idéologues et des sectes.

*
* *

Mais alors toute opposition serait-elle impuissante et stérile? Ne serait-elle qu'une vue inexacte des choses et une utopie sans portée pratique? Ne serait-elle pas condamnée par avance à des exigences irréalisables et hors du champ de l'activité possible? Les programmes d'opposition seraient-ils des rêves de cerveaux malades et dans ce cas comment expliquer les progrès et les résultats réels des oppositions?

Car les oppositions ne restent pas sans résultats. Ces rêves d'absolu et ces vues incomplètes des choses laissent leur empreinte sur la réalité et la transforment. Ce sont des forces qui, dans le tumulte confus des besoins et des passions, exercent, elles aussi, leur puissance, d'autant plus fortement qu'elles sont plus vives et plus indomptables. Les oppositions traduisent un côté, une tendance de la réalité sociale, et plus cette tendance est forte plus dans sa lutte avec les autres forces et les autres besoins sociaux elle peut exercer son empire. Mais il y a une limite à son action, il y a un point qu'elle ne peut dépasser c'est le point où le refoulement des autres tendances, des autres besoins essentiels du groupe mettrait celui-ci en danger. Dans ce cas, lorsque cette limite est dépassée ou bien la société dégénère et périt ayant perdu sa stabilité et ne réalisant plus ses conditions de vie ou bien le plus souvent le régime nouveau est vite balayé sous l'action conservatrice du corps social qui se ressaisit et revient à la conscience des nécessités de sa conservation.

Pour mieux préciser le sens de ces observations prenons un exemple : l'*idéal démocratique de l'organisation des milices*. En tant que tel il n'est qu'une tendance, un principe; c'est une abstraction, une idée. Nais dès que nous passons du champ de la spéculation à la réalité empirique nous ne pouvons plus le considérer en lui-même, nous devons le confronter avec d'autres tendances, d'autres besoins sociaux et de premier ordre : *la nécessité de la défense nationale et d'une armée le mieux adaptée à cette fin*. Il y a donc dans ce cas conflit entre ces deux tendances, entre ces deux besoins. L'idéal pur de la démocratie n'est qu'une abstraction sans vie qui doit s'adapter à la réalité pour prendre consistance. Mais est-ce à dire que cette abstraction, que cette tendance ne jouent pas un grand rôle dans l'organisation de l'armée nationale? Bien au contraire; et plus cette tendance sera puissante plus elle exercera son influence sur cette organisation. Mais sa puissance se heurtera à une limite qu'elle ne pourra franchir sans mettre en danger le corps social et sans contredire au besoin essentiel de la

société : ce sera le point où cette organisation démocratique nuirait tellement à la défense nationale que celle-ci serait compromise. Jusqu'à cette limite variable avec les temps et les lieux la réforme est possible. En fait on se rapproche de la milice et de l'armement général par le service universel et obligatoire, la réduction du temps de présence sous les drapeaux, etc., etc.

C'est ainsi que des tendances multiples sont aux prises, qui s'incarnent dans des partis et des sectes et donnent lieu à des programmes irréalisables dans leur pureté, parfois outrés jusqu'à la caricature, qui tous contiennent une part plus ou moins grande de vérité correspondant ordinairement à leur influence. Ces partis sont l'expression de tendances et de besoins particuliers, des côtés divers de la réalité. Ils incarnent les multiples nécessités de la vie sociale, les uns l'ordre, d'autres les intérêts de la production, d'autres la défense nationale, d'autres le besoin d'une plus juste répartition, etc., etc. Mais si les partis et les oppositions incarnent l'une ou l'autre de ces tendances le gouvernement doit les concilier toutes ; il ne peut se contenter d'un absolu et c'est la raison profonde de cette observation journalière que les gens au pouvoir sont des relativistes, des empiriques, des conciliateurs, des opportunistes. Ce luxe d'un idéal exclusif que se permettent les partis d'opposition est par avance interdit à tout gouvernement.

III

SOCIALISME D'OPPOSITION ET LUTTE DE CLASSE

Il semble qu'en ce qui concerne le socialisme le même principe doive trouver son application. Il semble que lui aussi n'ait mis en lumière que ce qui divise et non ce qui unit, ce qui divise les classes sociales, ce qui distingue la société capitaliste et la société socialiste. C'est de là que sont issues les conceptions unilatérales et absolues sur le principe de la lutte de classe et les illusions révolutionnaires du parti. Bonnes pour le socialisme d'opposition et intransigeant ces formules ne suffisent plus dès qu'il devient socialisme réformiste et de gouvernement. L'abstraction et l'utopie font place à la vie complète et au réalisme. A côté de ce qui divise apparaît ce qui unit ; à côté des aspirations et de l'idéal particulier du parti prennent place les besoins et les tendances contraires ainsi que les nécessités de toute société civilisée.

Pour le socialisme dogmatique et révolutionnaire toute l'histoire peut se résumer dans l'antagonisme des classes qui ont successivement lutté pour la suprématie. La société actuelle, comme les sociétés pré-

cédentes, n'est qu'un champ de bataille où capitalistes et prolétaires se combattent incessamment. Et qui oserait nier la réalité de cette conception ? Qui nierait cette lutte acharnée et de tous les jours des classes sociales ? Qui nierait que le monopole des moyens de production met entre les mains de leurs possesseurs une arme décisive dont ils se servent pour faire travailler les prolétaires à leur profit ? Qui nierait cette lutte perpétuelle, tantôt violente et révolutionnaire, tantôt canalisée dans les formes légales et civilisée qui met aux prises ces deux catégories d'individus ? Qui nierait que la victoire et le profit de l'un, son succès, c'est en même temps la défaite et l'abattement de l'autre ? Il y a un produit à partager que le prolétariat a créé de son rude labeur et dont il veut une part de plus en plus grande, en attendant d'avoir la totalité. Ce partage est l'origine de la lutte, c'est la source intarissable des conflits. Et dans cette lutte comme dans toutes c'est la force qui est souveraine, c'est elle qui fait pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Et pour la libération progressive ou définitive c'est la lutte qu'il faut, encore la lutte, toujours la lutte !

C'est cette idée, ce principe de la lutte de classe, juste et d'une évidence aveuglante, qui est l'âme et la force du socialisme d'opposition et révolutionnaire.

Cantonné dans ce principe, en déduisant toutes les conséquences et réduisant toute la vie sociale à cette lutte de classes à intérêts opposés, le socialisme d'opposition révolutionnaire ne saurait envisager qu'une tâche et se consacrer qu'à un rôle : la défaite de la classe ennemie, de la classe capitaliste. C'est dans la classe et l'organisation capitalistes qu'ont leurs racines toutes les imperfections, toutes les tares de notre état social. Tant que la classe capitaliste subsiste, tant que le régime est debout, qu'importent les modifications et les réformes ! Le régime doit toujours produire ses conséquences comme l'arbre le fruit. Que le sécateur l'émonde, ce ne sera qu'un excitant à son énergie vitale ! La logique du système se moque de toutes les interventions. Tant que la classe ennemie subsiste, pas de sécurité !

Mais aussi cette classe vaincue, cette organisation capitaliste mise à bas, le problème est résolu. C'est la fin de l'exploitation, la fin des antagonismes sociaux, la communauté maîtresse des moyens de production, organisant le travail, réglant la répartition. La démocratie n'est plus un vain mot, elle descend des hautes sphères de la politique et du droit public, elle embrasse toute la vie sociale ; elle passe des salles de vote aux ateliers d'où est bannie désormais l'autorité patronale remplacée par le suffrage universel et la loi du nombre. Et c'est la fin aussi du désordre économique, des gaspillages et des pertes de forces, résultat inévitable de l'individualisme, de l'anarchie de la production. Avec la démocratie économique c'est l'ordre, c'est l'organisa-

tion rationnelle du travail que nous promettent la défaite de la classe ennemie et le triomphe du prolétariat.

C'est ainsi que tout le mouvement ouvrier se résume pour le socialisme d'opposition révolutionnaire en un mot : lutte de classe. Tout le mal vient de l'organisation capitaliste. D'elle dérivent tous les antagonismes sociaux, les appétits de domination et de richesses, la psychologie et la morale bourgeoises. Sa fin sera en même temps que l'abolition de tous les privilèges la ruine des conceptions individualistes et des appétits égoïstes et brutaux. La société communiste créera l'âme communiste de demain déjà ébauchée dans les grandes fabriques du capital par le travail commun, la coopération nécessaire et l'identité d'intérêts. Une seule tâche est digne du prolétariat conscient, c'est accroître sa force de destruction et chasser du pouvoir et de la propriété la classe bourgeoise par n'importe quel moyen, par le fer et le feu s'il le faut, ou si c'est plus expédient par la grève générale ou encore par les bulletins de vote accumulés et au nom de sa propre légalité !

IV

SOCIALISME DE GOUVERNEMENT ET LUTTE DE CLASSE

Et cependant le socialisme, insensiblement, à petits pas, par une fatalité à laquelle il ne peut se dérober, se dégage dans tous les pays de son caractère d'opposition intraitable. Ce que je voudrais montrer, c'est qu'à mesure qu'il se place non plus à un point de vue absolu et abstrait, en dehors de la réalité, à mesure qu'il écarte son activité pratique du grand jour de la Révolution sociale et qu'il l'exerce dans la réalité d'aujourd'hui, dans cette mesure, dis-je, et naturellement, par une conséquence logique inéluctable il abandonne le point de vue absolu de la lutte de classe. Il ne se laisse plus fasciner par ce qui sépare la classe ouvrière et la classe capitaliste. Agissant et devant tenir compte non pas d'un seul élément mais de tous, il doit aussi porter son attention sur les liens qui unissent les classes. Autant le socialisme d'opposition révolutionnaire, abstrait et utopique doit se baser sur une autre abstraction : la lutte de classe, autant le socialisme réformiste et gouvernemental doit, sans répudier l'idée même de la lutte de classe, la replacer dans son milieu, dans la réalité d'où elle a été extraite, voir ce qu'il y a à côté d'elle et en dehors de ce qui sépare avoir un œil attentif sur ce qui unit et solidarise les classes.

Avant de développer ce point de vue, ce que je ferai sans réticence, avec la seule préoccupation de la vérité que nous avons le droit et le devoir d'envisager en face, je tiens à faire observer que je ne

m'occupe nullement, car tel n'est pas mon but, de la question de savoir si le socialisme doit actuellement, et dans notre pays, rester parti d'opposition ou devenir parti de gouvernement (1). Le qualificatif d'abstrait et d'utopique que je donne au socialisme d'opposition révolutionnaire ne saurait être envisagé comme un blâme. Bien au contraire. Dans le cours de l'histoire, le progrès social ne s'accomplit que sous le coup de fouet des partis extrêmes, des partis d'abstraction et d'utopie. La claire connaissance des choses, la compréhension scientifique, la pure intelligence c'est l'immobilité et la mort, car du point de vue de la science tout est naturel et nécessaire et rien ne se doit combattre. S'il y a du mouvement dans l'histoire, si des formes de gouvernement succèdent à d'autres, si des classes triomphent d'autres classes, si la lutte y produit des créations sans cesse renouvelées, c'est que la volonté, le désir, la préférence dégagent de la réalité des tendances que l'on veut faire dominer, que l'on considère comme les seules dignes, c'est qu'on veut faire de ce fragment de la vie la vie tout entière, c'est que l'on est volontaire, abstracteur et utopiste. Je laisse donc ici la question entière. Mon but en ce moment n'est pas de confronter la valeur respective de la tactique d'opposition et de la tactique gouvernementale, mais d'analyser ces deux tactiques, d'en développer certaines conséquences, d'indiquer les conditions favorables à l'apparition de l'une et de l'autre. Peut-être de cette étude résultera-t-il pour le lecteur, comme pour moi-même, que derrière les divergences multiples qui séparent ces deux tactiques se cache la divergence fondamentale, essentielle, qui est la racine de toutes les autres, et qui peut se résumer dans ces deux propositions :

Le socialisme d'opposition suppose et ne suppose que la lutte des classes.

Le socialisme de gouvernement doit tenir compte, à côté de la lutte de classe, de la solidarité des classes.

Tant que le socialisme se contente de grouper des forces et de les opposer à la bourgeoisie pour la grande bataille révolutionnaire ou pour les petites batailles électorales, tant qu'il ajourne *son action directe de transformation sociale* à l'échéance incertaine de l'abolition du capitalisme, tant qu'il croit que le capitalisme renversé toutes les difficultés auront disparu, que la racine de l'activité productive ne sera plus l'intérêt personnel mais le devoir social, que les frontières seront renversées, que l'ordre et la sécurité ne devront plus être garantis par

(1) D'ailleurs, dans la pratique, il n'y a jamais à mon avis ni rien que de l'une ni rien que de l'autre de ces deux tactiques, mais toujours une combinaison des deux. Les deux tactiques du socialisme que nous envisageons ne sont en effet, comme nous l'avons vu note de la page 641, que des *tendances*, des directrices qui servent à comprendre le mouvement social.

le gendarme, mais qu'il suffira du sentiment de l'honneur et de la conscience des nécessités sociales, tant que le socialisme vit de ces illusions, tous les difficiles problèmes étant ainsi supprimés il peut ne penser qu'à la lutte de classe et ne tenir compte que d'elle.

Mais du jour où il quitte le terrain de l'opposition pure, du jour où il n'ajourne plus son action à une date indéterminée, mais veut agir immédiatement, du jour où il envisage non pas un monde qui n'existe pas en dehors de son imagination, mais le monde réel qu'il a sous les yeux et où il vit, dès ce moment il doit élargir sa conception. L'abstraction ne suffit plus; elle n'explique pas toute la réalité. A côté de ce qui sépare et *oppose* les classes il doit envisager si son action veut être efficace, ce qui les unit. Car si dans le monde de l'abstraction et de l'utopie on peut créer un *concept absolu* de lutte de classe, dans la réalité ce concept n'est pas autre chose qu'un concept, et d'autres concepts opposés peuvent en être dégagés avec autant de raison. Lutte des classes! disent les socialistes. Solidarité des classes! disent les économistes. En réalité il y a de l'un et de l'autre. Et le simplisme théorique, s'il est un puissant agent de propagande, est impuissant à embrasser la réalité tout entière. Nous allons examiner quelques uns de ces intérêts communs à la bourgeoisie et au prolétariat, quelques-uns de ces liens qui unissent les classes et compliquent singulièrement la tâche du socialisme qui ne se contente pas d'une attitude d'opposition intransigeante mais veut se traduire dans les faits et se réaliser.

A) *Le point de vue de la production*

Le problème social est avant tout et en premièrs ligne un *problème de production*. Cette idée, d'une importance essentielle, combattue par certains socialistes pour qui toute la question sociale se limite à une *juste répartition* a été réhabilitée par le socialisme marxiste. Il a posé le principe, il en a déduit certaines conséquences. Il semble qu'il faille encore aller plus loin et développer toute la logique de cette idée fondamentale.

C'est grâce à cette conception d'une nouveauté hardie dans le socialisme contemporain, ébauchée déjà cependant dans les écrits des grands utopistes que le marxisme s'élevant au-dessus des sentimentalités platoniques a pu jeter un coup d'œil impartial sur l'histoire du monde. C'est grâce à elle que tour à tour l'esclavage, la féodalité, le capitalisme ont pu être considérés non pas comme des erreurs et des institutions de déraison et de folie mais comme les étapes nécessaires du progrès social.

Le problème de la production domine le socialisme marxiste. C'est de sa solution que dépendent pour lui la solution du problème

de la répartition et l'abolition du capitalisme. Voici ce qu'écrit *Engels* dans son *Socialisme utopique et Socialisme scientifique :*

« La division de la société en classe exploitante et classe exploitée, dominante et opprimée a été la conséquence fatale de la productivité peu développée de la société. Là où le travail ne fournit qu'une somme de produits excédant à peine ce qui est strictement nécessaire pour maintenir l'existence de tous, là où le travail par conséquent absorbe tout ou presque tout le temps de la grande majorité des individus dont se compose la société, cette société se divise nécessairement en classes. A côté de cette grande majorité vouée exclusivement au travail, il se forme une minorité exempte du travail directement productif et chargée des affaires communes de la société : direction générale du travail, gouvernement, justice, sciences, arts, etc., etc. C'est donc la loi de la division du travail qui gît au fond de cette division de la société en classes; ce qui n'empêche nullement que cette division ne s'accomplisse au moyen de la force et de la rapine, de la ruse et de la fraude ; ce qui n'empêche pas non plus que la classe dominante, une fois établie, n'ait jamais manqué de consolider son pouvoir au détriment de la classe travailleuse, de changer la direction sociale en exploitation sociale des masses.

« Mais si l'institution des classes a un certain droit historique, elle ne l'a que pour une époque déterminée, pour un ensemble de conditions sociales données. Elle se basait sur l'insuffisance de la production ; elle sera balayée par son développement plénier. En effet, nous ne pouvons songer à l'abolition finale des classes que lorsque nous aurons atteint un niveau social où non seulement l'existence de telle classe dominante mais celle de toute classe dominante et la distinction des classes elles-mêmes serait devenue un anachronisme. C'est-à-dire qu'il présuppose un degré de développement de la production où l'appropriation des moyens de production et des produits par une classe, par conséquent la domination politique, le monopole de l'éducation, la direction intellectuelle d'une classe sociale distincte seront devenus non-seulement surperflu, mais un obstacle au développement économique, politique et intellectuel » (1).

Et n'est-ce pas une formule courante chez les socialistes contemporains : « Sans capitalisme, pas de socialisme ! » Ce que l'on entend non seulement dans le sens que le capitalisme concentre, organise et discipline les masses ouvrières, mais aussi dans ce sens que le capitalisme en donnant un essor formidable à la production, en multipliant les forces productives, en mettant au service de l'humanité tout ce qui peut apaiser ses besoins permet et rend nécessaire la fin de cette

(1) Engels. *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, p. 31 et 32. Traduction Lafargue, 1880.

lutte de classes qui se retrouve dans tout le cours de l'histoire, provoquée et entretenue par l'insuffisance de la production.

Sur le terrain de la production il y a donc solidarité étroite entre le capitalisme et le socialisme. Tous les progrès du capitalisme, toutes ses conquêtes constituent le gage de réalisation de la société nouvelle. Le socialisme se présente comme l'héritier du capitalisme intéressé naturellement à ce que son héritage ne soit pas amoindri.

*
* *

C'est ainsi que le marxisme écartant de lui l'utopie envisagea froidement la réalité et ne recula pas devant ce problème des problèmes, devant la question primordiale des sociétés quelles qu'elles soient : les intérêts de la production.

Il y a donc intérêt de premier ordre, nécessité vitale pour une société de développer et d'activer son énergie productive et il faut que le socialisme aille jusqu'au bout des conséquences du principe qu'il reconnaît : la primauté du problème de la production.

Et c'est là en même temps qu'une de ses conditions une des difficultés les plus considérables qu'entraîne avec lui l'idéal socialiste. C'est cette difficulté qu'a mise puissamment en relief la critique des économistes préoccupés avant tout de la fonction essentielle de toute société, de la production des biens économiques pour la satisfaction des besoins matériels.

Trop souvent cette critique n'a pas été appréciée à sa juste valeur. Entraînés dans des généralisations hâtives les socialistes ont trop souvent sauté par-dessus les plus difficiles problèmes qu'ils ont ainsi esquivés plutôt que résolus. Mais tôt ou tard ces problèmes reparaissent et il faut les aborder de front. Plus le socialisme grandit et devient une force, plus il entre en contact avec la réalité qu'il entend transformer et plus se dévoilent les difficultés autrefois ignorées ou à peine entrevues.

Sans doute la critique libérale a eu un tort très grave. Presque toujours elle s'est placée à un point de vue absolu et abstrait, considérant les catégories économiques non pas comme des catégories historiques mais comme des catégories logiques et n'accordant pas une attention suffisante aux transformations continuelles de l'organisme économique soumis, lui aussi, à l'éternelle loi d'évolution.

Or, c'est justement ce point de vue trop souvent négligé par l'économie libérale qui fait toute la force du socialisme marxiste. Contre ceux qu'il appelle les utopistes il a dressé une méthode nouvelle. Il ne se préoccupe pas surtout de savoir si notre organisation sociale est injuste, si elle écrase impitoyablement les faibles, si elle blesse nos

sentiments d'égalité. Ce n'est pas au nom de la morale et du droit, ce n'est pas au nom de ce qui *doit* être, c'est au nom de ce qui est, au nom de la *nécessité historique* qu'il prononce son jugement de mort. C'est le développement même du système capitaliste qui en ruinerait peu à peu le principe et créerait les éléments matériels et intellectuels d'une nouvelle organisation sociale. ·

Certes, les indices ne manquent pas d'une pareille évolution. Le développement de la grande industrie a abouti à une concentration des forces productives qui a profondément transformé notre organisation économique. Les petits producteurs indépendants sont devenus de plus en plus rares, écrasés par la supériorité technique des fabriques. De plus en plus cette classe moyenne disparaît des cadres de l'industrie laissant face à face et jaloux de leurs intérêts opposés capitalistes et prolétaires. En même temps la production autrefois individuelle est devenue une œuvre collective qui exige la collaboration de dizaines, de centaines, de milliers de coproducteurs. C'est la production socialiste en germe, c'est sa possibilité démontrée par le fait en plein régime capitaliste et devant laquelle devraient tomber tous les doutes sur le régime de demain.

Car, pour le socialisme dogmatique, pas d'hésitation possible. Cette évolution capitaliste qui ne connaît pas de limites doit aboutir fatalement et à bref délai à la socialisation des moyens de production et d'échange, au collectivisme intégral. Arrivé à son stade de développement actuel le capitalisme devient une contradiction. L'anarchie, le désordre de la production engendrent les pertes de forces, le gaspillage, les crises et l'arrêt même de l'activité économique. D'autre part, les prolétaires deviennent le nombre, la force ; ils se sont préparés dans les bagnes du capital au travail commun et à la discipline de l'atelier. Leur mentalité est devenue communiste. Les conditions matérielles et intellectuelles sont réalisées. Aucun obstacle ne s'oppose plus à la révolution sociale.

Je n'insiste par sur ces « considérants » de la révolution. Ils sont trop connus pour que je songe à les reprendre en détail et à en faire un exposé complet. Et en grande partie ils résistent à toute contradiction. Le type social envisagé par les économistes libéraux a été débordé par les conquêtes croissantes du machinisme. Un fait nouveau s'est imposé, le divorce croissant entre le capital et le travail, la formation de ces grandes armées de prolétaires travaillant ensemble, coopérant à la même œuvre, guidés par les mêmes intérêts, animés des mêmes sentiments : classe qui lutte contre une autre classe, idéal qui s'oppose à un autre idéal.

Ce mouvement prolétarien sera-t-il ininterrompu, pénétrera-t-il peu à peu tous les domaines de l'activité économique et rendra-t-il de

plus en plus probable la fin du régime capitaliste ? Beaucoup le pensent parmi les plus modérés des bourgeois. Par contre, beaucoup de ceux qui se disent et qui sont socialistes ont de très graves objections à faire à une réalisation complète et immédiate. Pour eux, le capitalisme n'a pas épuisé sa fonction historique ; il est encore et pour longtemps une nécessité sociale. Mais il peut et doit supporter une pénétration de plus en plus grande de l'idéal socialiste. L'opposition traditionnelle entre ces deux extrêmes, ces deux absolus de l'abstraction *capitalisme* et *socialisme* s'estompe, s'efface dans une organisation intermédiaire. Pour les socialistes évolutionnistes, le socialisme ne sera pas, *il devient.*

Et d'abord, les généralisations du socialisme dogmatique ne sont-elles pas beaucoup trop hâtives ? C'est une tendance de l'esprit humain de faire des vérités partielles des vérités générales, de pousser à l'absolu, de prendre pour la réalité tout entière ce qui n'est qu'un fragment de la réalité, tendance qui est sans doute nécessaire et qui est l'âme des grands mouvements sociaux. Mais tôt ou tard la réalité s'impose qui réduit l'abstraction à sa portion congrue. Depuis quelques années c'est par les socialistes eux-mêmes que les exagérations de la doctrine ont été combattues. Ce sont, après les hommes politiques, les théoriciens du parti qui ont dû constater que les tendances du capitalisme industriel ne s'imposaient pas à la production agricole, que la concentration des terres était une illusion, que le morcellement subsiste et avec lui l'union du capital et du travail. De sorte que sur ce domaine de l'activité économique les conditions matérielles et intellectuelles de la socialisation sont absentes et que le socialisme brisant sa pointe se voit réduit à une transaction.

Mais, même en dehors de la production agricole, sur le terrain de l'industrie et du commerce, il s'en faut de beaucoup que le simplisme théorique épuise la réalité complète et que les tendances observées conduisent aux résultats déduits. A côté des grandes usines où s'organisent les cadres de la production communiste et qui certainement jouent un rôle prépondérant dans notre organisation économique le réaliste observe aussi la multitude des petits producteurs indépendants. Il voit au sein même des fabriques géantes une classe moyenne se constituer, ingénieurs, chimistes, comptables, contremaîtres, ouvriers d'élite, commissionnaires, dont les intérêts ne coïncident pas avec ceux de la masse ouvrière divisée elle-même en catégories hiérarchiques. C'est ainsi que dans une large mesure la tendance du capitalisme à simplifier les antagonismes de classes par la suppression de l'artisannerie et des métiers est contrebalancée par des tendances inverses qui rompent à leur tour ce dualisme schématique de la bourgeoisie et du prolétariat, supposé par la théorie.

Et de même de toutes les autres généralisations aujourd'hui ramenées à leurs proportions réelles! Les théories hâtives s'effondrent sous la poussée des faits. L'organisation ouvrière a tué la loi d'airain des salaires et la théorie de la paupérisation. Quant à la théorie des crises elle a subi une transformation telle qu'on ne peut plus en tirer parti et compter sur une catastrophe économique comme sur l'Antechrist de la révolution sociale. Toutes ces prévisions suggérées par le capitalisme naissant ont été démenties par les faits et plus d'un socialiste concéderait à M. *Paul-Leroy Beaulieu* qu'elles relèvent de ce qu'il a appelé la *période chaotique* de la grande industrie.

Mais si importantes que soient ces réserves c'est ailleurs que nous voyons les plus grands obstacles à une réalisation immédiate ou prochaine du collectivisme intégral, c'est ailleurs que les plus graves difficultés apparaissent, celles justement que semble le plus ignorer le socialisme d'opposition.

Revenant à notre point de départ, au problème de la production que le socialisme ne peut pas négliger, il importe d'examiner si les déductions du socialisme révolutionnaire sont exactes. Nous avons vu que le développement capitaliste lui-même modifiant profondément les conditions de la production, entassant dans les ateliers et les fabriques ouvriers et ouvrières par centaines et par milliers, les soumettant à la coopération industrielle et à la discipline hiérarchique organisait ainsi les cadres de la société nouvelle et préparait les cerveaux aux grandes transformations communistes. Jusqu'à quel point cette préparation est-elle faite? Jusqu'à quel point le procès de la production est-il, comme l'on dit, devenu social tandis que la répartition serait restée individuelle? Jusqu'à quel point les *conditions intellectuelles et morales de la production communiste* sont elles réalisées? Ici est le nœud du débat.

C'est sur une confusion grosse de conséquences que repose le simplisme étonnant et assez général avec lequel on traite cette grave question. La production en régime socialiste doit être sociale, telle est la première affirmation. Or le régime capitaliste fait de la production auparavant œuvre individuelle une œuvre sociale, telle est la seconde affirmation. Et la conclusion que l'on en tire immédiatement c'est que la production socialiste est ainsi préparée, rendue possible, imposée par la production capitaliste elle-même, c'est que la production déjà sociale du régime capitaliste ne permet pas la moindre hésitation sur la possibilité de la production sociale du régime collectiviste.

Les deux affirmations sont certainement exactes. Il est vrai que le régime collectiviste suppose à sa base une production sociale. Il est également vrai que le régime capitaliste transforme le procès de la production d'individuel qu'il était en procès social. Et cependant la

conclusion que l'on n'hésite pas à tirer de ces deux affirmations paraît prématurée, hardie, à quelques-uns même inadmissible. Où est donc le vice de ce raisonnement et l'origine de ce qui est au moins une erreur partielle ?

A mon sens l'erreur provient de ce fait qu'on a appliqué le même mot « *social* » à deux choses absolument différentes, que la même étiquette recouvre deux marchandises foncièrement distinctes.

Quelles sont donc dans l'un et l'autre cas la signification et la portée exacte de ce mot : « *social* » ? Qu'entend-on lorsqu'on affirme que le développement capitaliste a donné au procès de la production auparavant individualiste un caractère social ? Qu'entend on lorsqu'on affirme que le régime collectiviste suppose la socialisation de la production ?

Nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'emprunter au *Programme du Parti ouvrier, ses considérants et ses articles* par *Jules Guesde* et *Paul Lafargue* un commentaire éloquent et précis du *caractère social de la production capitaliste*. Voici ce qu'on peut lire pages 14 et 15 de ce programme (3e édition 1894) :

« Le petit champ, l'outil étaient des instruments d'un usage individuel — c'est-à-dire qu'un individu suffisait à les mettre en mouvement ou en valeur. Mais une grande propriété foncière, un tissage, une filature, une scierie mécanique sont des instruments d'un usage nécessairement collectif — c'est-à-dire que pour fonctionner ils réclament la coopération d'une collectivité d'ouvriers.

« Tandis que le paysan-propriétaire devait être à lui-même son unique agent — labourer, ensemencer, moissonner et dépiquer le grain, tailler la vigne, vendanger et fabriquer le vin ; tandis que l'ouvrier individualiste comme l'ébéniste devait choisir son bois, dessiner son meuble, en façonner et en assembler les pièces, dans l'agriculture et dans l'industrie *machinisées* toutes les opérations, divisées et subdivisées, sont accomplies simultanément par des ouvriers parcellaires. La grande culture veut des chimistes pour l'analyse des terres et des engrais, des mécaniciens pour la conduite de la charrue à vapeur, des spécialistes pour le choix des semences, etc. Un atelier mécanique ne peut se passer de directeurs, de comptables, de chauffeurs, d'hommes de peine, de contremaîtres, etc. Chacun de ces producteurs ne peut fabriquer à lui seul le produit tout entier, mais tous coopèrent à sa production dans une proportion indéterminée — et indéterminable. Comment reconnaître dans un mètre de drap la part du mécanicien, du chauffeur, du contremaître, du directeur, de l'homme de peine, pour ne rien dire du tisseur ? — Et cependant tous ces ouvriers sont à des titres divers également nécessaires à la production du mètre de drap. Bien que — ou plutôt *parce que* — de catégories différentes, ils

sont indispensables les uns aux autres, tellement indispensables qu'aucun ne saurait s'acquitter de sa tâche à son heure et à sa fantaisie. Impossible au chauffeur le plus anarchiquement *libertaire* d'arriver à dix heures alors que, dès six ou sept heures, les tisseurs sont à leur métier attendant que la vapeur les mette en marche. Il faut n'avoir aucune notion de la production moderne pour s'imaginer que, non seulement en régime capitaliste, mais à aucune époque, la fantaisie individuelle pourra trouver place dans un atelier mécanique et livrer au caprice d'un chacun le travail de tous à commencer où à suspendre. A la porte de cet atelier, le travailleur, qu'il soit directeur, mécanicien ou homme de peine, dépose sa volonté ou son individualité pour n'être plus qu'un rouage plus ou moins automatique, plus ou moins important, d'un mécanisme immense qui le domine et le fait mouvoir.

« La nécessité du travail collectif ou en commun et la dépendance mutuelle des différents travailleurs constituent autant d'ÉLÉMENTS INTELLECTUELS DE LA FORME COLLECTIVE DE LA PROPRIÉTÉ QUI SURGISSENT DU DÉVELOPPEMENT MÊME DE LA SOCIÉTÉ CAPITALISTE ; mais ils ne sont pas les seuls.

« Un des phénomènes les plus caractéristiques de la production moderne est la direction des forces productives passée à des non-propriétaires ou prolétaires. Ingénieurs, chimistes, directeurs, contremaîtres, chefs d'équipes, etc., tout l'*état-major* de l'industrie, en un mot, est recruté dans la masse même des salariés. A quelque degré de culture scientifique qu'ils soient parvenus, quelle que puisse être leur valeur personnelle, tous ces dirigeants économiques ne sont que des salariés au même titre que les travailleurs auxquels ils commandent et dont ils ne se distinguent que par le chiffre de leurs salaires — et par leur morgue. Mais toute l'insolence de laquais dont la plupart peuvent faire preuve vis-à-vis de leurs collaborateurs à cinq ou six francs par jour n'empêche pas qu'ils ne soient comme ces derniers à la merci des propriétaires ou des financiers oisifs dont le bon plaisir fait loi pour eux comme pour les autres. Et, par le fait que les ÉLÉMENTS INTELLECTUELS de la production sont comme les éléments musculaires fournis par le prolétariat, du jour au lendemain la classe entière des propriétaires peut disparaître, leurs propriétés être collectivisées ou socialisées, sans que la production en reçoive le moindre dommage. »

Il est facile de saisir, après cette longue citation, la signification exacte de ce *caractère social de la production capitaliste* qui, d'après le « Programme du Parti ouvrier », permettrait la disparition, « du jour au lendemain de la classe entière des propriétaires ». La production capitaliste est sociale dans ce sens que *dans chaque atelier*, *dans chaque usine*, elle substitue le travail collectif au travail individuel ; qu'elle est basée sur la division du travail et la coopération. Filatures, tissages,

raffineries, distilleries, hauts-fourneaux, etc., ne se peuvent concevoir mis en œuvre par un seul individu, par leur propriétaire. La collaboration de nombreux auxiliaires est nécessaire : directeurs, comptables, chauffeurs, hommes de peine, contremaîtres, ingénieurs, chimistes. Sans cette coopération technique permanente, pas de production capitaliste possible. *D'un seul mot, le caractère social de la production capitaliste se réduit ici à la solidarité technique des diverses opérations industrielles au sein d'un atelier ou d'une fabrique.*

Mais de cette *solidarité technique,* de cette coopération industrielle qui a son origine et sa nécessité dans la division du travail et le machinisme à la production collectiviste ou communiste, il y a un abîme ! Ce n'est que par une confusion verbale des plus enfantines que l'on a pu conclure de la première à la seconde, que l'on a pu déduire de la réalité de l'une la possibilité de réalisation de l'autre.

C'est qu'en effet cette solidarité technique n'affecte en rien les lois générales de la production capitaliste, les *mobiles* et les *intérêts* qui sont à sa base, qui en constituent le ressort. *Toutes les fonctions essentielles de la production, tout le mécanisme économique de la formation des capitaux, de l'adaptation des produits aux besoins, des inventions et des perfectionnements industriels, de la discipline de l'atelier reposent, après comme avant, sur l'intérêt immédiat et la responsabilité personnelle, sur l'individualisme de la production.*

Si chaque jour les capitaux s'accumulent, si de l'ensemble du revenu national une fraction toujours plus considérable est réservée pour la production ultérieure, si de cette façon les forces productives s'accroissent et rendent possible une production toujours plus abondante, c'est qu'immobilisant leurs épargnes et une part de leurs revenus et les consacrant à la production et à l'échange, les capitalistes de toute sorte — des milliardaires à la Rothschild, aux paysans et aux domestiques porteurs de rentes, d'obligations ou de livrets de caisse d'épargne — trouvent dans les *intérêts* et les *rentes* une compensation suffisante. De sorte que l'intérêt immédiat est à la base même de la formation des capitaux et que c'est de lui que dépendent dans notre société les conditions matérielles de l'activité économique.

Et de même pour la fonction non moins essentielle de l'adaptation des produits aux besoins et de la direction donnée à la production. Il ne suffit pas que des moyens de production toujours plus considérables soient mis à la disposition de la société : il faut encore et surtout qu'ils soient utilement mis en œuvre, que les produits correspondent à des besoins. Il faut que l'activité économique soit dirigée de telle façon qu'elle réalise le plus parfaitement possible son but ultime : la satisfaction des besoins sociaux. Cette seconde fonction, qui n'est pas d'ordre capitaliste, mais qui, comme la première, est

commune à toute organisation économique, repose encore dans notre société sur la responsabilité personnelle et l'intérêt immédiat du producteur. C'est parce qu'il court après les *bénéfices* que l'entrepreneur est attentif à tous les mouvements du marché, qu'il surveille avec un zèle infatigable la création des produits d'un côté, les fluctuations des divers besoins sociaux de l'autre, de façon à rétablir sans cesse un équilibre toujours dérangé entre les uns et les autres. C'est parce qu'il a soif de profits qu'il se détourne des branches de la production encombrées, s'engage dans celles qui ne suffisent pas aux besoins qu'elles doivent satisfaire et donne ainsi une direction rationnelle à l'activité économique. De telle sorte qu'ici encore c'est sur l'intérêt personnel que reposent cette fonction fondamentale de la direction donnée à la production et le mécanisme si délicat et si sensible de l'offre et de la demande et des prix.

Et c'est encore l'intérêt personnel et la responsabilité individuelle qui sont l'âme des perfectionnements chaque jour apportés à l'œuvre de la production. C'est poussés par l'intérêt personnel et le sentiment de leur responsabilité, c'est sous les coups de fouet de la concurrence nationale et internationale, des hausses de salaires et du relèvement de la classe ouvrière qui se traduit ordinairement pour eux par des charges nouvelles, sous la nécessité, en un mot, de réduire les frais de revient que les capitalistes novateurs s'ingénient à trouver de nouveaux procédés, de nouvelles méthodes, qu'ils font sans cesse, dans leurs industries, de nouvelles applications scientifiques, qu'ils jettent leur matériel au vieux fer et le remplacent par des mécanismes plus puissants et plus rémunérateurs. Et c'est ainsi que ces initiatives hardies, nées de l'intérêt personnel, débordent le champ de ces préoccupations étroites et servent à l'accroissement ininterrompu des forces productives, cette condition nécessaire du progrès social.

La responsabilité individuelle c'est toujours elle qui, par l'organisation hiérarchique qu'elle crée et la discipline imposée à l'atelier, réalise l'économie des forces et garantit la continuité de la production. Par elle est assurée l'autorité nécessaire, indispensable dans les vastes ateliers où la division du travail a multiplié la solidarité des fonctions techniques et a fait de la discipline rigoureuse une loi — discipline qui n'est encore le plus souvent garantie que par l'autorité et qui constitue le plus sérieux des obstacles au développement des entreprises industrielles à base démocratique, des sociétés coopératives de production ! Et quels que soient les excès de l'organisation capitaliste, quelque déplaisante et douloureuse que soit cette lutte des intérêts aux prises et l'oppression qui s'en dégage pour toute une catégorie de citoyens, quelque déconcertants que soient cette inquiétude perpétuelle et ces risques inhérents à ce que l'on a appelé « l'anarchie éco-

nomique », il n'en est pas moins vrai qu'à travers ces luttes et cet écrasement des faibles l'œuvre de la production a grandi sous ce régime. Bien plus elle a pu être identifiée avec ce régime même. Quoi qu'il en soit, l'énorme accroissement des biens matériels et l'élévation des classes ouvrières, qu'on ne conteste plus guère aujourd'hui, ont eu pour condition nécessaire cette production capitaliste et ses prémisses psychologiques: la surexcitation de l'intérêt immédiat et le sentiment de la responsabilité personnelle.

Intérêt immédiat, responsabilité personnelle, telles sont donc les racines fécondes du mode de production capitaliste. Si bien que les économistes libéraux, émerveillés et fascinés par ce prodigieux développement des forces productives, ont cru pouvoir faire de ces mobiles psychologiques la condition nécessaire du progrès économique et social.

Telle est, réduite à ses proportions naturelles, la portée, comme on le voit assez restreinte, de cette formule qui court les brochures et les réunions de propagande, telle est la signification de ce *caractère social de la production capitaliste* qui laisse subsister à côté *de la solidarité technique des opérations industrielles au sein de chaque atelier* les fonctions économiques essentielles de la production capitaliste et leurs racines psychologiques.

Tout autre est le *caractère « social » de la production collectiviste*. C'est dans un sens tout à fait différent que le mot *social* est ici employé. Sa signification est infiniment plus considérable. Ce n'est pas une simple *transformation technique* qu'il implique, c'est une *tranformation intellectuelle et morale*. La propriété et la direction de la production aujourd'hui éparpillées et disséminées doivent être en régime collectiviste soustraits à l'appropriation et à la direction individuelles et régis par la collectivité tout entière. Toutes les fonctions économiques essentielles ne reposent plus désormais sur le libre jeu des intérêts et la concurrence. L'organisation collectiviste supprimant capitalistes et entrepreneurs, mettant fin aux profits, intérêts et rentes coupe ainsi à leur racine les mobiles psychologiques, les conditions mêmes de notre production et doit les remplacer par d'autres forces et par d'autres mobiles. Elle substitue à l'intérêt immédiat et à la responsabilité personnelle qui sont aujourd'hui les agents essentiels de l'activité économique l'intérêt collectif et la responsabilité sociale.

C'est dans ce déplacement de la responsabilité — d'individuelle devenue sociale — que gît toute la difficulté du problème qui nous occupe. Là est la source de tous les obstacles, le principe de toutes les objections. C'est dans ces retranchements qu'apparaît railleur et sarcastique le Méphistophélès de la question sociale qui met le doigt sur ce casse-cou de nos théories et se moque de tous nos efforts pour établir l'égalité.

Arracher du domaine de la production cette racine vivace qui plonge dans les bas-fonds de notre animalité, renoncer à l'intérêt immédiat qui d'après la conception matérialiste de l'histoire fut le moteur de tout le mouvement historique, ne plus s'adresser au sentiment de la responsabilité personnelle qui est à la base de tous les progrès économiques, qui actuellement l'oserait et qui le pourrait ? Et c'est cependant la supposition nécessaire du collectivisme intégral. Toutes les fonctions économiques essentielles, formation des capitaux et épargne, adaptation des produits aux besoins, progrès industriels, discipline de l'atelier, tout cet appareil et ce fonctionnementde la production il les dépouille de ce qui en est l'âme, de l'égoïsme âpre et rapace qui accumule et qui épargne, qui suit inquiet et assoiffé de bénéfices les péripéties de la production et les variations des besoins sociaux, qui déserte les branches encombrées, se précipite au moindre vide et par le jeu de l'offre et de la demande adapte la production aux besoins ressentis, qui talonné par la concurrence et les revendications ouvrières est à l'affût de nouveaux procédés, transforme, améliore, diminue le prix de revient, fait surgir ces mécanismes à la fois grandioses et délicats, ces monstres de fer et d'acier qui vomissent l'abondance, qui, enfin, toujours inexorable, garantit la discipline hiérarchique et le travail de l'atelier par l'autorité si souvent encore indispensable comme le prouve l'insuccès à peu près général des sociétés coopératives de production.

C'est, comme on le voit, par suite d'une confusion grossière que l'on a cru pouvoir conclure du caractère social de la production capitaliste à la possibilité, que dis-je ? à la nécessité d'un mode de production strictement collectiviste. De quelques rudiments de coopération sociale, du travail collectif au sein de l'atelier, de la *solidarité des opérations techniques* une généralisation beaucoup trop hardie a conclu *à la socialisation des fonctions économiques* aujourd'hui réglées par le libre jeu des intérêts. La production capitaliste nous a sans doute fourni le *corps* du régime égalitaire et socialiste. Pourrait-on dire qu'elle nous en a fourni l'*âme ?*

Mais si le collectivisme, envisagé toujours exclusivement au point de vue de la production, suppose une transformation morale, une *conscience du devoir social* assez impérieuse et féconde pour pouvoir être substituée aux énergies de création et au déchaînement de forces provoqués par l'intérêt immédiat, là ne s'arrête pas son exigence. Il suppose encore chez ceux qui auraient la charge et la responsabilité de la production sociale une capacité intellectuelle que l'on n'a jusqu'ici songé à attribuer qu'à la Divinité. Ce n'est pas réservé à un homme, ce n'est réservé qu'à Dieu de pénétrer toutes les consciences, de scruter tous les cœurs, de peser toutes les actions humaines et d'en établir la balance

au jour du jugement. Grâce au merveilleux mécanisme de l'offre et de la demande et au libre jeu des intérêts qui le supporte, c'est en quelque sorte d'une façon automatique et par la puissance sans doute toujours un peu désordonnée de l'*instinct* que s'établit l'équilibre entre la production et la consommation, que les besoins à peine éveillés sont apaisés et que le but final de toute organisation économique est atteint. Mais remplacer cette *harmonie instinctive* par les *calculs d'une raison souveraine* chargée de lire dans les cerveaux et dans les cœurs, de suivre pas à pas les variations des besoins, les fantaisies et les caprices des millions de citoyens qui composent l'État, de régler la production d'après ces désirs et ces besoins, d'être en un mot la tête d'un corps gigantesque sans mouvements reflexes et dont les moindres vibrations seraient conscientes et calculées, telle est la tâche audacieuse dont, on voudrait investir non pas un Dieu, mais un tyran ou un comité de salut public, entre les mains de qui devrait nécessairement abdiquer la nation souveraine.

Or, en dehors de cette moralité et de cette intelligence que pour notre génération nous pouvons tranquillement qualifier de surhumaines la production strictement collectiviste ne serait que l'image désolante du Titan qui veut ravir le feu du ciel. Pour avoir trop présumé de ses forces, il s'abat dans l'impuissance sur le rocher stérile où il souffrira toutes les amertumes de la désillusion. Pareillement, dénuée de cette moralité et de cette intelligence supérieures, l'organisation strictement collectiviste n'aboutirait qu'à une détente désastreuse des énergies de production et aux désordres d'un mécanisme économique que n'aiguillerait plus l'intérêt personnel, mais un pouvoir toujours faillible. Et pour remédier en partie à ces dangers permanents, pour tirer de cette organisation tout ce qu'elle pourrait donner, pour pouvoir assumer une *responsabilité* si redoutable, les corps ou comités élus ne devraient-ils pas nécessairement être armés d'une *autorité* souveraine, régler les moindres actes de la vie économique, assigner à chacun son travail, intervenir dans les rapports de famille et réglementer les énergies de procréation, étouffer les cris des minorités, diriger jusqu'à la consommation et avoir la haute main sur l'éducation nationale : tyrannie qui n'aurait d'égale que la course folle au pouvoir, les appétits de domination, les corruptions et les excès qui pour notre humanité infirme sont la conséquence naturelle de la démocratie !

*
* *

Mais ce point de vue de la production ainsi mis en relief et apprécié à sa haute valeur ne signifie en aucune façon la ruine de la conception socialiste. Sans doute, le collectivisme intégral nous paraît

dans l'état actuel se heurter à des difficultés si redoutables qu'une réalisation immédiate et complète nous paraît à peu près impossible. C'est le propre de tous les absolus, de toutes les théories unilatérales qui ne tenant compte que d'un côté de la réalité, sont toujours condamnés à demeurer des *au-delà*. C'est la grande folie nécessaire dont se sert toujours l'histoire pour faire germer le grain de sagesse et réaliser le maximum de progrès. Et c'est un spectacle à la fois grandiose et déconcertant que pour activer le progrès social l'humanité ait toujours besoin d'un idéal absolu qu'elle est condamnée à poursuivre sans trêve et à ne jamais peut-être entièrement réaliser !

Car l'idéal qui incarne toujours un besoin, une tendance, est obligé, dès qu'il veut s'imposer à la réalité, de tenir compte des autres besoins, des autres tendances, des autres nécessités de la vie sociale. L'idéal égalitaire et démocratique de la socialisation des moyens de production et d'échange se heurte aux nécessités de la production, aux prémisses psychologiques qui en sont encore aujourd'hui la racine et doit forcément composer avec ces nécessités.

Et c'est bien ainsi que progressivement et dans notre société même se réalise de plus en plus le principe socialiste. Sans doute, notre société reste capitaliste en ce sens que l'intérêt immédiat et la responsabilité personnelle sont toujours à la base des fonctions économiques essentielles de notre organisation sociale. Mais, de plus en plus, la collectivité tout entière et son expression juridique l'Etat empiètent sur un domaine qui leur était autrefois interdit. Par la législation ouvrière c'est la société tout entière qui intervient et affirme son droit de haute surveillance sur les industries capitalistes, limite la journée de travail, prescrit des mesures hygiéniques, met fin à la toute-puissance du patronat et réalise de plus en plus par ses interventions de toute sorte cette socialisation qui est le but même du mouvement socialiste. Par les assurances sociales c'est encore un nouveau bloc de socialisme qui s'intègre à notre organisation sociale et qui peu à peu la transforme. C'est ici encore la société qui substitue l'action collective à l'action individuelle et fait fléchir le droit privé devant le droit public.

De sorte que le socialisme croît et se développe dans le capitalisme lui-même et que l'organisation sociale qui en est le résultat n'est ni capitaliste, ni socialiste au sens absolu du mot, mais un compromis, un type intermédiaire. L'antinomie traditionnelle de ces deux absolus, de ces deux extrêmes de l'abstraction capitalisme et socialisme disparaît ainsi dans un régime qui concilie les deux tendances et reconnaît la nécessité au moins temporaire de l'une et de l'autre.

Rien ne me paraît plus contraire à l'esprit du marxisme que cette éternelle opposition de mots nécessaire sans doute à notre esprit qui

ne peut penser que par abstractions mais qui ne saurait expliquer la réalité complexe. Cette opposition scolastique de la société capitaliste et de la société socialiste, cette rigidité doctrinale, cette dialectique qui ne peut comprendre que *l'un ou l'autre,* des absolus, des extrêmes sont l'origine des plus graves erreurs et ne tiennent aucun compte des changements incessants, de l'éternelle loi d'évolution. Entre ces deux extrêmes Capitalisme et Socialisme il y a place en réalité pour une foule d'états intermédiaires qui ne sont ni absolument l'un ni absolument l'autre mais participent à la fois et de l'un et de l'autre. Ce que l'on appelle la société capitaliste d'aujourd'hui ne saurait être assimilé en aucune façon à ce que l'on appelle la société capitaliste du commencement du siècle. Et c'est parce que le type social s'est peu à peu transformé, parce qu'il est devenu autre, parce qu'il s'écarte de plus en plus de ce que l'on peut appeler le *capitalisme classique* et s'imprègne de plus en plus de socialisme, c'est pour cela que certaines théories de *Marx* ont aujourd'hui vieilli et ne sauraient s'appliquer à une organisation sociale qui n'est plus celle qu'il avait sous les yeux.

Mais cette action directe de l'État n'est qu'un des aspects de ce grandiose travail d'émancipation. De même que grâce à cette extension du droit public notre société démocratique ne réalise plus le type classique du capitalisme consacré par l'économie libérale mais devient de plus en plus un compromis entre le capitalisme et le socialisme de même l'initiative plus particulièrement ouvrière, l'organisation économique du prolétariat ont profondément modifié la face du monde social.

Grâce à cette initiative et à cette organisation les prévisions pessimistes du marxisme naissant ont été démenties. Sans parler de la loi d'airain des salaires les tendances à la paupérisation, à l'exploitation, à la dégradation de la classe ouvrière ont été contrebalancées par la puissance croissante du prolétariat qui s'organise. Par ses organes de plus en plus perfectionnés et qui substituent aux soubresauts désordonnés des grèves irréfléchies l'action raisonnée et méthodique la classe ouvrière organisée est à l'affût de toutes les conjonctures. Elle suit pas à pas les conquêtes de l'industrie, l'état du marché, les hausses et les baisses des prix et sait revendiquer sa part au banquet de la vie. De plus en plus elle intervient dans le règlement des conditions du travail. C'est une puissance qui se crée et qui s'organise, devant laquelle s'évanouit l'absolutisme patronal réduit à descendre d'un échelon et à subir bon gré mal gré le régime constitutionnel.

Et c'est ainsi que l'émancipation ouvrière et le socialisme grandissent et se développent sur les flancs du capitalisme. C'est ainsi que

la société peu à peu se transforme et se débarrasse du lest d'exploitation qu'elle traîne à travers les âges. Au capitalisme elle enlève son caractère odieux et néfaste. Elle ne conserve de lui que ce qui est indispensable à l'organisation sociale, les énergies historiques de production, ce ressort du mécanisme économique qui est la condition même du progrès social. De sorte que grâce à cette intervention progressive de la société et de la loi, grâce à cette organisation et à ce contrôle ouvriers, la fonction capitaliste se dépouille de son caractère oppressif. Il ne reste plus d'elle que ce qui est nécessaire pour surexciter les énergies productives, pour assurer l'épargne, la direction de la production, les progrès industriels, la discipline de l'atelier. C'est l'émancipation ouvrière qui suit sa route ininterrompue ne respectant que ce qui doit être respecté dans l'intérêt de la production qui domine la question sociale, dans l'intérêt du prolétariat lui-même et de la société tout entière.

Mais un pas plus hardi peut encore être fait, bien plus se fait sous nos yeux. Une nouvelle étape peut être franchie, c'est la disparition du capitaliste et la démocratie au sein de l'atelier. Sans doute cette disparition du salariat, cette fin de la division des classes entrevue par les coopérateurs se heurtent à une difficulté redoutable, à cette discipline volontaire qui en est si souvent la pierre d'achoppement et exige un travail d'éducation souvent encore insurmontable auquel ne saurait malheureusement suppléer tout le tonnerre de la phraséologie révolutionnaire. Ici nous touchons au terme de l'émancipation humaine, à cet état où suivant M. *Deschanel,* que je n'éprouve aucun embarras à citer, « *l'homme ne sera plus un instrument aux mains d'un autre homme* ». Ici prend fin le patronat et commence la pleine démocratie économique au sein de l'atelier.

Et pourtant ici encore le système capitaliste n'est pas entièrement extirpé. Il survit à cette émancipation de la classe ouvrière. Ici encore les fonctions économiques essentielles, la formation des capitaux, l'adaptation des produits aux besoins, les progrès industriels, la discipline de l'atelier reposent sur l'intérêt non plus sans doute absolument individuel, mais d'un petit groupe et c'est précisément ce qui en rend la réalisation si difficile. Une plus vaste étape reste encore à parcourir; l'idéal socialiste est encore lointain. La solidarité du petit groupe doit faire place à la solidarité sociale, l'intérêt individuel doit se noyer dans l'intérêt collectif, la concurrence doit prendre fin et le morcellement de la production s'effacer devant la production unitaire. Ici l'imagination se perd. Les contours deviennent vagues et indécis. C'est le fond du tableau que l'on devine plutôt que l'on ne voit. Pour les uns c'est un centralisme jacobin et qui a des airs de caserne. Pour d'autres c'est un fédéralisme plus voisin de l'idéal coopérateur, très soucieux de la

liberté et peut-être moins des nécessités de la production unitaire. Mais rassurons-nous. Avec la coopération le cap du salariat est déjà doublé et tout le reste n'est plus que du luxe.

*
* *

Revenons à notre point de départ. Si d'un côté le point de vue de la production est primordial, si de l'autre cette production a pour supposition, dans notre société et dans notre temps, des mobiles psychologiques intéressés le socialisme qui est passé de l'attitude d'opposition négative à l'attitude gouvernementale et réformatrice, qui ne bâtit pas en l'air et dans des conditions idéales, mais sur le terrain de la réalité, ce socialisme reconnaîtra la nécessité d'un compromis avec ces intérêts et ces forces indispensables au progrès économique et social. Ce socialisme, dans ses réalisations, devra faire place à ces besoins et à ces intérêts. En un mot, il pénétrera le milieu capitaliste, il s'établira dans ce milieu, il le transformera et le réorganisera, mais dans la limite, dans la mesure où cette transformation et cette réorganisation ne détruiront pas cet excitant de la conservation et du progrès économique. Et ainsi capitalisme et socialisme vivront côte à côte, ou plutôt mêlés et confondus. Le capitalisme subira une pénétration progressive du socialisme, d'autant plus profonde et essentielle que de nouveaux mobiles, une nouvelle mentalité se développeront dans les masses ouvrières qui rendront de moins en moins indispensables ces restes, ces vestiges, ce levain du capitalisme.

Et loin qu'il y ait au fond antimonie entre ces deux principes dans une pareille organisation sociale, ce n'est au contraire, dans nos conditions actuelles, que par leur pénétration réciproque qu'ils sont réalisables. L'individualisme de la production, l'énergie créatrice ne peuvent produire de bons résultats que s'ils s'exercent dans un milieu favorable, à l'aide d'une classe ouvrière intéressée à ces efforts et indépendante. Le socialisme ou la démocratie économique de son côté ne peut se réaliser et se maintenir qu'à la condition de ne pas être un obstacle à la production et de ne pas détruire les énergies productives historiques jusqu'au jour où il aura créé des mobiles nouveaux et désintéressés. Par la législation ouvrière et sociale, par l'organisation syndicale la classe ouvrière devient une force formidable, capable d'amener de plus en plus de démocratie dans les rapports économiques. Mais, dans son intérêt propre, et tant que sa mentalité n'est pas devenue supérieure, elle doit s'adresser aux énergies de production qui sont là! C'est pour elle que travailleront en dernière analyse ces « capitaines de l'industrie », comme les appelle *Carlyle,* ces rois de la production si, par l'organisation et l'action syndicale, elle rogne de

plus en plus leur liste civile, si elle est de plus en plus organisée et consciente de ses intérêts. Le patronat sera alors en quelque sorte au service de la classe ouvrière à laquelle il donnera son temps, ses efforts et son génie. Il ne sera guère plus que le fondé de pouvoirs de l'ensemble des producteurs.

Tel est, semble-t-il, et tant qu'une nouvelle mentalité ne sera pas dégagée, l'avenir du socialisme destiné à pénétrer peu à peu le capitalisme, sans lui enlever de longtemps encore ce qui, au dire des marxistes, a été sa grande mission historique : le rôle de « metteur en scène » des forces de production.

Et c'est ainsi que derrière ces antagonismes de classe qu'aperçoit seul le socialisme d'opposition et d'utopie, apparaît aux regards du socialisme réaliste et qui bâtit sur le terrain solide de l'histoire *cet intérêt commun de toutes les classes à une production active et progressive*, intérêt si puissant qu'il justifie et rend nécessaire — dans nos conditions et notre mentalité — une survie de l'énergie individualiste et de la forme capitaliste de l'organisation sociale.

JOSEPH SARRAUTE.

(A suivre.)

OBSERVATIONS PRATIQUES

SUR LA LOI DU 9 AVRIL 1898

I

La nouvelle loi sur les accidents du travail a donné lieu, depuis sa promulgation, à un grand nombre d'articles de journaux et de revues; on en a dit beaucoup de bien et beaucoup de mal.

Ces critiques et ces louanges étaient peut-être prématurées, car il est difficile de porter un jugement définitif sur une loi dont on n'a pas encore pu étudier l'application pratique.

Mon but n'est pas de porter sur elle un jugement quelconque, tout en reconnaissant l'excellence du principe qui lui sert de base. Je voudrais seulement signaler quelques questions pratiques intéressantes, bien qu'elles aient été négligées par les différents commentateurs de la loi.

J'ai eu l'occasion, ayant été attaché à une étude d'avoué, d'examiner de près des affaires de cette nature et d'apercevoir certaines omissions qu'il est à la fois urgent et facile de réparer.

L'inconvénient qui m'a d'abord frappé, c'est l'apparition, au début d'une affaire d'accident et dans l'immense majorité des cas, d'un agent d'affaires, personnage généralement invisible pour l'avoué, mais qui manifeste son existence par les conseils souvent faux qu'il donne aux victimes.

Certains agents d'affaires sont pour ainsi dire à « l'affût » des accidents du travail, ils connaissent l'hôpital où l'ouvrier blessé a été transporté et s'y rendent aussitôt. Il en est qui se font passer pour agents d'assurances, d'autres se disent « jurisconsultes attachés au Tribunal civil de la Seine ».

Ils s'installent au chevet du malade et lui proposent la combinaison suivante : « Je prends en main votre affaire, vous avez droit à une indemnité ou à une rente de tant, je me fais fort de vous l'obtenir, mais en rémunération de mes services, vous m'abandonnerez 25 p. 100 (il paraît que c'est le taux habituel) sur les sommes que vous toucherez. »

L'agent d'affaires ne laisse pas à l'ouvrier le temps de réfléchir ou

de consulter quelqu'un mieux au courant que lui ; il revient à la charge, multiplie ses visites et développe chaque fois les avantages de sa combinaison.

Beaucoup d'ouvriers, faute de conseils et grâce à l'isolement dans lequel ils vivent à l'hôpital, acceptent la proposition qui leur est faite.

Tous ces renseignements m'ont été fournis par l'un d'eux qui fut ainsi « entrepris » par un agent d'affaires dès le lendemain de son entrée à l'hôpital.

Il avait presque accepté ses offices, mais l'individu se déroba au moment de la conciliation devant le Président du Tribunal et ne reparut plus.

J'ai entre les mains la carte d'un de « ces messieurs ». Elle est ainsi conçue : « *La défense judiciaire* (28e *année*) *représentation des intérêts des victimes d'accidents devant toutes juridictions* (ce qui est faux) *représentée par M. X...*

Comment se fait-il que de pareilles choses puissent se passer dans un hôpital ? On doit connaître de vue ces « racoleurs » qui, paraît-il, se partagent les hôpitaux où ils « opèrent » d'une façon continue !

Inutile de dire que cette intervention de l'agent d'affaires est néfaste à tous les points de vue, moral et pécuniaire, pour l'ouvrier ; cependant elle s'explique en partie.

La victime de l'accident reçoit dès le lendemain la visite de l'agent de la Compagnie à laquelle le patron est assuré : on lui fait des propositions d'arrangement qui, si elles aboutissent, seront constatées officiellement par le Président du Tribunal.

L'ouvrier est absolument incapable de donner une réponse, parce qu'il n'a que des notions vagues sur la loi et sur l'indemnité à laquelle il peut prétendre, il ignore les distinctions tirées de la gravité de l'accident et de ses conséquences probables. Comment pourrait-il répondre à l'agent de la Compagnie d'assurances ?

Quelques jours après a lieu l'enquête devant le juge de paix et puis la tentative de conciliation des deux parties (patron et ouvrier) devant le Président du Tribunal.

Le patron, la plupart du temps, n'y assiste pas : il est représenté, ou par un agent de la Compagnie d'assurances, ou par l'avoué de cette Compagnie, bref, par une personne compétente connaissant bien la loi et capable de discuter les faits et aussi les principes.

L'ouvrier, en admettant qu'il soit en état de se présenter, est seul ; non seulement il ignore la loi et ses nuances, mais il n'a pas l'habitude de la discussion ; il ne comprend pas très bien le langage des hommes d'affaires ; il est intimidé, n'ose pas répondre ; souvent il ne saisit pas les questions qu'on lui adresse et il accepte de transiger à des

conditions désavantageuses ; ou bien s'il a reçu des conseils de son agent d'affaires, il s'entête sans bien savoir pourquoi dans les prétentions que lui a soufflées celui-ci, prétentions quelquefois exagérées et manifestement contraires à la loi.

Il y a dès lors non-conciliation ; l'ouvrier doit demander l'assistance judiciaire qui lui est accordée de droit. On lui désigne, alors, seulement, un avoué qui va le conseiller (il est un peu tard !), engager le procès et qui devra lui prêter son ministère d'une façon absolument gratuite.

Dans tous les préliminaires de cette lutte judiciaire, la situation des deux parties est très inégale, l'une d'elles est armée et l'autre pas ; l'ouvrier est vaincu d'avance. Pourquoi donc ne pas soustraire l'ouvrier à l'influence de l'agent d'affaires en lui donnant au moment où il en a le plus besoin un conseil offrant des garanties d'honorabilité ? Pourquoi ne pas faire désigner dès le lendemain de l'accident un avoué qui représentera l'ouvrier, examinera les propositions qui lui sont faites, l'assistera en conciliation devant le Président et défendra ses intérêts contre les prétentions de la Compagnie d'assurances ? L'agent d'affaires n'aurait plus sa raison d'être et la lutte serait égale entre les parties.

C'est une petite réforme très facile à réaliser et qui ferait disparaître une situation fâcheuse, contraire à tous les intérêts des victimes du travail, qui doivent être protégées d'une façon efficace contre les manœuvres de ces individus sans scrupules, qui exploitent la misère d'une façon odieuse.

Cette question d'assistance de la victime d'accident s'est déjà présentée, peu de temps après la promulgation de la loi et M. le président Magnaud a eu l'occasion de donner à ce sujet son opinion que je suis heureux de pouvoir citer.

Répondant à une demande qui lui avait été faite par la veuve d'un ouvrier victime du travail, M. Magnaud fait informer celle-ci qu'elle pourra se faire assister en conciliation devant lui par un avoué, un avocat ou par « toute autre personne convenable » ; puis il ajoute les quelques considérations suivantes qui font bien ressortir tout l'intérêt de la question à l'égard de l'ouvrier blessé :

« Quoique la loi soit muette sur ce point en ce qui le concerne, il ne saurait y avoir de doute à cet égard.

« Elle autorise, en effet, le patron à se faire représenter (art. 16), c'est donc bien le moins que l'ouvrier ou ses ayants-droit aient la faculté de se faire assister d'un conseil chargé d'exposer avec clarté et précision les circonstances favorables à leurs intérêts, que leur instruction souvent sommaire et leur manque d'habitude de la parole pourraient parfois compromettre. »

Avant de quitter le chapitre de l'exploitation des victimes d'accident, je tiens à signaler un abus qui se commet, contrairement cette fois, aux dispositions formelles de la loi.

Un ouvrier amputé de la main gauche m'a déclaré qu'à l'hôpital où il avait été opéré, on lui a fait payer cinq francs un certificat de l'interne constatant qu'il avait subi l'amputation de l'avant-bras gauche ; or, aux termes de la loi (article 29) les « certificats » sont délivrés gratuitement.

Le certificat demandé était indispensable à l'ouvrier parce que le premier, « l'officiel », avait été délivré avant l'amputation et constatait seulement : écrasement et brûlures de la main gauche.

II

La seconde lacune de la loi me paraît tout aussi importante que la première, parce qu'elle touche à la situation pécuniaire de l'ouvrier au lendemain de l'accident.

Dans les quelques affaires dont j'ai eu à m'occuper, je me suis trouvé en présence d'un malheureux estropié, sortant de l'hôpital, à peine convalescent et jeté sur le pavé de Paris sans ressources ou bien redoutant l'approche du terme et l'expulsion. Impossible pour lui de toucher un sou et cela pendant de longs mois tant que durera le procès.

Voici le cas et c'est le plus fréquent de tous : le patron et l'ouvrier ne se sont pas conciliés devant le Président, soit que le patron ait prétendu que l'accident n'était pas survenu à l'occasion du travail (il est toujours facile de le prétendre) soit qu'il y ait désaccord sur la qualification légale de l'accident d'après ses conséquences probables dans l'avenir.

L'ouvrier, dans ce cas, doit engager contre son patron un procès ; c'est le tribunal qui décidera si l'on est bien en présence d'un accident du travail et fixera le chiffre de la rente ou de l'indemnité. Mais jusqu'au jour du jugement, l'ouvrier ne peut absolument rien toucher ; il doit attendre de longs mois (surtout à Paris où les procès durent longtemps !) et même si le patron condamné, en première instance, fait appel du jugement, c'est encore plus long.

Il est vrai qu'en prévision d'un appel, l'avoué de la victime peut demander la condamnation du patron à une provision dont le montant sera payable malgré l'appel.

Il existe bien dans la loi nouvelle une innovation très ingénieuse qu'on appelle le fonds de garantie, lequel est constitué par une légère augmentation de l'impôt des patentes et administré par la Caisse des

Dépôts et Consignations ; mais pour que l'ouvrier puisse exercer un recours contre le fonds de garantie, se faire payer par la caisse, il faut qu'un accord devant le Président, ou un jugement du tribunal soit intervenu entre les parties et que le patron ne puisse ou ne veuille payer. C'est une garantie contre l'insolvabilité du débiteur.

Ce système n'est malheureusement pas applicable à notre hypothèse : En effet, il n'y a pas eu d'accord devant le Président et le jugement n'est pas encore rendu. Et c'est précisément pendant la période qui s'étend du jour de l'accident à celui du jugement, que l'ouvrier a le plus besoin d'argent. Il lui est impossible d'en obtenir à moins de transiger, c'est-à-dire d'abandonner une partie de ses droits ; encore la transaction peut-elle être impossible si les contestations portent sur la nature de l'accident et sur sa qualification.

Il ne serait pas très difficile cependant de donner à l'ouvrier la faculté de toucher une indemnité provisoire dès l'accident, alors qu'il n'est pas en état de gagner sa vie et encore moins celle de ses enfants, s'il en a. C'est une période extrêmement critique pour l'ouvrier qui n'a pas d'économies.

On peut dire : mais l'ouvrier est imprévoyant ; il devrait s'affilier à une société de secours mutuels qui lui garantirait une indemnité journalière pendant cette période. Il peut y avoir là une part de vérité lorsqu'il s'agit d'un ouvrier gagnant un salaire journalier de huit à dix francs, et pas trop chargé de famille. Mais la majorité des travailleurs et ceux-là même qui sont le plus exposés aux accidents (couvreurs, maçons, etc.) gagnent au maximum quatre et cinq francs par jour, s'ils ont une nombreuse famille il ne peut pas être question pour eux de faire des économies : ils ont tout juste assez pour vivre et pas largement.

Pourquoi ne pas autoriser l'ouvrier à introduire devant une juridiction simple et rapide, en référé par exemple, et dès la non-conciliation une demande en paiement d'une indemnité nécessaire à son existence jusqu'à l'issue du procès ? Cette demande serait formée contre le patron et dans le cas où celui-ci refuserait de payer, c'est la Caisse des Dépôts et Consignations qui ferait l'avance, sauf son recours contre le véritable débiteur (1).

On peut faire à ce système, l'objection suivante : Si le tribunal décide que l'accident n'est pas un « accident du travail » aux termes

(1) M. le président Magnaud a rendu, le 18 octobre 1900, une ordonnance de référé condamnant le patron d'un ouvrier décédé à la suite d'un accident du travail à verser à la veuve de celui-ci, une provision, à titre d'aliments. Les motifs de cette ordonnance constituent un document intéressant en faveur de la réforme que je signale.

de la loi, c'est le patron qui supportera néanmoins le paiement de cette indemnité.

Il est facile de répondre que cette hypothèse est d'abord extrêmement rare, et que dans la majorité des cas il serait facile de trancher la difficulté. Si l'accident est complètement étranger au travail, il n'y aura certainement pas de procès, parce que le conseil de la victime (si on lui en donne un) ou le Président, au moment de la conciliation, dira à l'ouvrier : « inutile de faire un procès à votre patron, l'accident est absolument étranger au travail, vous n'avez aucune chance d'obtenir gain de cause. » Il n'y aura de procès, et en fait il n'y a de procès que dans les cas douteux, et plus encore, lorsqu'il s'agit de savoir si l'ouvrier a commis une faute et aussi quelle qualification doit être donnée à l'incapacité résultant de l'accident.

En d'autres termes, dans la très grande majorité des procès, le désaccord roule sur le *quantum* de la rente ou de l'indemnité, rarement sur le principe même de la responsabilité. En laissant de côté ce dernier cas, on peut affirmer qu'il y aura toujours condamnation, puisque c'est la base fondamentale de la loi nouvelle.

D'ailleurs la plupart des patrons continuent malgré la loi à faire des retenues (généralement 1 p. 100) sur les salaires de leurs ouvriers afin de leur faire supporter une partie du paiement des primes. Il y a là un véritable contrat entre le patron et l'ouvrier et il est bien juste que ce dernier touche en cas d'accident, alors même qu'il y a imprudence ou faute de sa part, l'indemnité qu'il a payée en partie et d'une façon indirecte.

En tous cas, quel que soit le moyen à employer il serait urgent et humain de venir au secours de l'ouvrier au lendemain de l'accident en lui fournissant le plus vite possible les moyens de vivre en attendant l'issue de son procès ou sa guérison.

J'ai supposé jusqu'ici le cas où la victime de l'accident est blessée et où elle exerce elle-même ses droits. Dans les cas où elle meurt des suites de l'accident, sa femme ou ses enfants, ou les ascendants à sa charge, qui ont droit à une rente, se trouvent à peu près dans les mêmes conditions d'inexpérience et sans doute aussi dans la même situation précaire.

Il se peut que l'ouvrier laisse de jeunes enfants ou de vieux parents dont il était l'unique soutien et qui par sa mort vont se trouver sans aucune ressource.

Il est donc juste que les mesures de protection en faveur des victimes du travail soient appliquées aussi à leurs représentants.

Pour terminer, je me permets de formuler les réformes en question en deux articles additionnels très courts :

1° Ajouter à l'article 11, après la formalité de la déclaration de

l'accident par le Maire à l'Inspecteur du travail, alinéa 5 : « Avis de l'accident est également donné par le Maire dans le plus bref délai, au Président de la Chambre des Avoués qui désigne à la victime ou à ses représentants un avoué, lequel conseillera ceux-ci au sujet de toutes les propositions d'arrangement qui pourraient leur être faites, les assistera s'il y a lieu, en conciliation, devant le Président du Tribunal civil et devra, en cas de non-conciliation, prêter son ministère jusqu'à l'issue du procès. »

2° Ajouter à l'article 16, alinéa 4 : « En cas de non-conciliation, et même dès le jour de l'accident dans les circonstances dont le juge appréciera l'extrême urgence, la victime ou ses représentants pourront assigner le patron en référé, afin d'obtenir la condamnation de celui-ci à une provision spéciale et distincte de l'article 16, alinéa 5, provision destinée à leur assurer les aliments immédiatement nécessaires ; la décision du juge des référés sera exécutoire nonobstant appel. »

Puis à l'article 24, après « des indemnités mises à leur charge à la suite d'accident ayant entraîné la mort ou une incapacité permanente de travail ajouter : *ou bien de la provision à laquelle ils auraient été condamnés par ordonnance de référé* le paiement, etc. »

Cette dernière addition a pour but d'assurer à l'ouvrier et à ses représentants le paiement de ladite provision dans le cas où le patron ou la compagnie d'assurances ne s'acquitterait pas de sa dette.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter qu'un législateur étudie la question et dépose un projet dans ce sens ; il est inadmissible, en effet, qu'une loi faite uniquement dans l'intérêt de l'ouvrier le laisse ainsi abandonné à lui-même dans un moment où des conseils sages et raisonnés et des secours pécuniaires immédiats lui sont indispensables.

MAURICE CHALOIN,
Docteur en Droit,
Avocat près le Tribunal de Château-Thierry.

LE ROLE DE L'INDIVIDU

DANS L'HISTOIRE

I

C'est le problème fondamental de la philosophie de l'histoire que nous abordons ici. Comme tout problème complexe, il provoque des discussions nombreuses et des solutions différentes. On peut pourtant réduire les multiples réponses faites à l'intéressante question : « Quel est le rôle de l'individu dans l'histoire? » aux trois solutions suivantes :

1) L'individu est l'agent historique par excellence. Il est, par son action, le créateur du mouvement historique.

2) L'individu est lui-même un produit de l'évolution historique.

3) L'individu est, à tour de rôle, tantôt l'agent, tantôt le produit de l'histoire.

Chacune de ces solutions a trouvé dans la philosophie de l'histoire ses partisans convaincus, ses propagandistes plus ou moins éloquents.

Première solution. — L'individu est le facteur le plus important et relativement le plus indépendant de l'histoire. Il en est le point de départ et le point d'arrivée, le facteur-moteur, en un mot le principe régulateur et déterminateur de l'évolution. Rien dans l'histoire sans l'action individuelle. Tout pour et par l'individu. Auteur du fait historique, il en est responsable. Il juge le passé et le présent. Il condamne ce qui est contraire à son intérêt, à ses besoins, à son idéal de justice et de vérité. Il distribue des prix de vertu aux siècles passés ou les traduit sévèrement devant « la barre de l'histoire » selon leur mérite, au nom de la morale individuelle ou du salut public. Il est le dispensateur des glorifications et des anathèmes. Il fait et refait les réputations des siècles et des héros. Il voue au mépris des générations les noms des grands criminels et érige des monuments indestructibles

aux bienfaiteurs de l'humanité. Il fait d'un Attila, d'un Torquemada, d'un Napoléon, d'un François d'Assise, d'un Pasteur des noms représentatifs, évocateurs, qui, selon l'influence exercée sur l'humanité, nous font frémir de terreur ou nous remplissent d'admiration.

Le milieu naturel, le milieu social est considéré par cette conception individualiste exclusivement comme le *locus standi* de l'individu, ou comme son arsenal de moyens de combat; c'est la matière brute que l'action individuelle transforme en autant d'éléments de vie et de mouvement. Il est impossible d'ignorer les conditions naturelles et sociales de l'action individuelle. Mais l'individu envisage nécessairement les facteurs naturels et sociaux au point de vue de son intérêt individuel, les classe selon le degré de l'utilité qu'ils peuvent avoir pour son bien-être matériel, intellectuel ou moral (1).

Cette solution a trouvé son expression extrême dans l'aphorisme de Carlyle, souvent cité : « L'Histoire est la biographie des grands hommes. » Elle prend une forme absurde dans la conception de l'anarchisme individualiste, dont Max Stirner a donné la philosophie dans son livre paradoxal : *L'Unique et sa propriété*. Elle forme l'axiome fondamental, le point de départ incontestable et incontesté de la légion des historiens qui ont écrit et qui continuent à écrire l'histoire des batailles, des menus incidents diplomatiques et des intrigues politiques de tous les siècles et de tous les pays. Elle se rattache à la conception psychologique de l'histoire (2). Elle a donc tous les défauts et toutes les qualités de cette conception, à laquelle il faut reconnaître, comme je l'ai indiqué ailleurs, le grand mérite d'avoir réintégré l'homme dans l'histoire des sociétés humaines, mais qui, d'autre part, en a exagéré démesurément la portée historique.

II

La deuxième solution. — Elle est aussi unilatérale que la première, c'est celle des métaphysiciens à la Hegel, des organicistes, des marxistes et des sociologues qui se disent objectivistes. Les partisans de ces conceptions philosophiques ou sociologiques, en désaccord sur bien des points, sont pourtant unanimes à déclarer que l'individu est le produit d'un milieu. Ce facteur d'une nature objective et supérieure à l'action

(1) L'école sociologique russe, peu connue à l'étranger, fondée par les remarquables travaux de Pierre Lavroff, Nicolaï Mikhaïlovsky et du professeur Karéieff, a le mérite d'avoir développé cet ordre d'idées avec talent et persévérance. Voir *Les méthodes et les courants principaux de la Philosophie de l'Histoire*, par Ch. Rappoport. — Berne, 1896, pp. 40-48.

(2) Voir la *Revue Socialiste*. Novembre, pp. 548-557.

individuelle qui en dépend, s'appelle « Esprit, » ou « Esprit du temps, » chez Hegel; « Organisme biologique, » chez les organicistes; « Structure économique, » chez Marx; « Milieu social, » chez les sociologues objectivistes. Toutes ces dénominations différentes, d'une valeur scientifique inégale, contiennent pourtant un principe identique, à savoir la subordination absolue de l'individu à une force supérieure qui le régit et le détermine dans son caractère comme dans toutes ses manifestations.

Dans cette conception, l'individu ne vit plus par et pour lui-même. Il est un « moment » du grand Tout, du processus historique, de l'Idée hégélienne se développant à travers les âges et les nations. Il est une cellule dépendante du principe de la division du travail physiologique qui domine la société — organisme dont la nature détermine celle des organes et des fonctions.

Cette théorie est la confirmation quasi-scientifique de la fable de Menenius Agrippa, rappelant à la plèbe révoltée son rôle de membre inférieur dans le tout organique de la société, dont le cerveau — un cerveau qui, exceptionnellement, ne pense pas — est naturellement représenté par la classe dominante, dite supérieure, de l'époque. Dans la conception marxiste, l'individu est l'agent plus ou moins soumis d'une organisation économique déterminée dépendant, à son tour, du mode de production donné. L'individu s'agite. Il a même l'air de comprendre et de vouloir. Mais tout cela est pure apparence. Des forces économiques et sociales supérieures à la volonté individuelle, lui dictent sa conduite publique, parfois même sa conduite privée.

Elles inspirent également sa religion, sa philosophie, son esthétique, son organisation familiale, politique, juridique, sa science, ses mœurs, conditionnent la distribution des richesses, jusqu'au mode de sa consommation (1). Il est vrai que Marx lui-même déclare, dans son *Capital*, d'accord avec Vico, que c'est l'homme qui fait son histoire, et, encore, que l'homme produit selon un plan préconçu dans son cerveau; mais il complète sa pensée, dans le *18 Brumaire*, en déclarant que les hommes font l'histoire « dans les circonstances qu'ils trouvent en face d'eux, transmises par le passé, et non choisies librement par eux-mêmes ». Cette restriction, surtout dans les commentaires des disciples, laisse une place trop problématique au rôle de l'individu dans l'histoire, tout moment de notre vie pouvant être considéré comme le résultat « du passé, non choisi librement par nous-mêmes ». Aussi,

(1) Dans sa *Misère de la Philosophie*, Marx subordonne la consommation à la production, c'est-à-dire au mode de production. Il cite des exemples. Notre consommation de l'eau-de-vie, comme celle des notaires, n'est devenue indispensable que dans une société capitaliste. Le besoin de mousseline d'une courtisane est le résultat de la production de soie dans les fabriques de Lyon.

voyons-nous, dans la littérature marxiste, l'individu traité comme « une quantité sociologiquement négligeable » (Pierre de Struve), comme une sorte de pouvoir exécutif à la merci d'une volonté supérieure. L'individu régne. Le mode de production gouverne. L'organisation économique lui assigne son rôle social. Elle crée des capitalistes et des socialistes malgré eux. Chaque individu remplit une fonction. Et il serait non seulement injuste mais absurde, de lui en faire porter la responsabilité. Le socialisme, comme disait Marx lui-même, n'est pas la réalisation d'un idéal individuel. C'est simplement une étape nécessaire de l'évolution historique. C'est le résultat inévitable du développement de la grande production, de la concentration capitaliste ayant comme corollaire l'organisation du prolétariat en parti de classe. Ce n'est pas l'individu imposant l'organisation socialiste à la société. C'est la société capitaliste elle-même, imposant à l'individu une autre forme de société. C'est la classe capitaliste produisant en même temps que le coton et le fer, « son propre fossoyeur », le prolétariat organisé pour la conquête du pouvoir politique, instrument de la transformation sociale.

La conscience individuelle, dans la conception marxiste, ne joue aucun rôle historique décisif. Les tendances individuelles, en s'opposant, dit Engels, se neutralisent et s'annulent mutuellement. Il ne reste que des effets collectifs. Tous les idéaux généreux trouvent leur explication dans la réalité économique. Les philosophes traduisent dans leurs systèmes les aspirations de leurs classes respectives. Les intérêts engendrent les idéologies. Il n'y a pas de morale individuelle, de morale humaine. Toute classe sociale a sa morale. Les notions générales dans ce domaine ne reflètent que les conditions générales et constantes de la production elle-même.

La sociologie objective supprime non moins résolument que le marxisme l'individu en tant que facteur indépendant et déterminant. Ce n'est pas l'individu qui pense et qui crée. C'est le milieu social qui pense et qui crée par lui. La sociologie objective se distingue pourtant du marxisme objectif par son caractère plus abstrait et plus vague et partant moins scientifique.

III

On peut objecter, pour justifier l'effacement de l'individu dans la conception marxiste, que l'élément individuel est toujours supposé comme donné, qu'il est sous-entendu, comme un facteur connu simple et en quelque sorte constant. Cette objection n'a rien de scientifique. L'individu est rien moins qu'un élément connu, simple et constant.

Bien que les principaux besoins de l'homme paraissent les mêmes de tout temps, les formes de leur satisfaction et les effets qui en résultent varient d'un pays à un autre, d'une époque à une autre. Les besoins eux-mêmes se multiplient à l'infini et gagnent en intensité. On sait que la différence entre deux civilisations se mesure à la somme des besoins. On peut même dire que le développement des besoins humains est un trait caractéristique — entre autres — du progrès.

On peut aussi considérer comme une des causes profondes des crises et des révolutions le déséquilibre qui se produit périodiquement entre les besoins individuels se développant sans cesse et l'insuffisance des moyens de leur satisfaction due soit aux causes naturelles, soit à l'inégalité sociale. L'homme, considéré par le vulgaire comme un élément constant est, en réalité, un système de forces, d'idées, de besoins en transformation continuelle. Et la théorie marxiste qui se dit scientifique et qui fait de l'idée de l'évolution le pivot de son système est mal venue à ignorer ce fait élémentaire.

Au surplus, la relation étroite qui existe entre l'individu et le facteur économique, ce *deus ex machina* dans le sens littéral du mot des marxistes qui ont fait de la machine un dieu créateur de l'histoire, ne justifie aucunement la suppression théorique de l'individu dans leur conception.

En étudiant l'organisation économique de la société dans ses détails on s'aperçoit vite, combien elle est influencée par des causes d'ordre géographique, ethnique, intellectuelles et morales. Marx lui-même constate que le capitalisme n'a pu se développer que là où prédomine le climat modéré. L'homme n'est pas étranger à l'organisation économique de la société où il vit.

Les économistes ont souvent à constater le rapport entre l'état économique d'un pays et son état moral et intellectuel. On peut citer d'innombrables faits à l'appui de cette thèse. Je me borne, pour le moment, à l'indiquer sans entrer ici dans les détails d'ailleurs relativement faciles à recueillir à l'aide des travaux spéciaux parus en Allemagne, en France et en Angleterre au cours de la seconde moitié du siècle. En Allemagne cet ordre d'idée a même donné naissance à ce qu'on a appelé la tendance éthique de l'économie.

IV

La troisième solution du problème de l'individu présente une synthèse du point de vue subjectif et du point de vue objectif. En considérant l'individu tantôt comme cause, tantôt comme effet de l'évolution historique, comme facteur de l'histoire et comme son produit,

elle concilie manifestement les deux extrêmes, la tendance subjectiviste et la tendance objectiviste dont chacune, prise à part, est d'une insuffisance évidente. Elle a pourtant un défaut capital. Elle est trop générale et par conséquent trop abstraite. Il est vrai que ce caractère abstrait ne l'empêche pas d'avoir une grande importance méthodologique. En rejetant des solutions unilatérales, elle prépare la voie pour une conception plus rationnelle du rôle historique de l'individu. Elle nous montre quelles doivent être la direction, le sens général de nos recherches sur un des problèmes les plus complexes.

Mais pour que cette solution de notre problème qui paraît la plus rapprochée de la vérité scientifique soit complète, il est, me semble-t-il, nécessaire d'y ajouter les considérations suivantes.

V

L'individu apparaît dans le processus historique comme un facteur conscient et actif, tandis que le milieu naturel, social et économique se distingue nécessairement par son caractère de passivité.

Il est évident que, pour produire le mouvement historique, toute circonstance d'ordre objectif doit trouver une expression quelconque dans l'individualité humaine, doit s'incarner dans une action purement humaine. Ce n'est qu'alors que le milieu objectif devient un élément de l'histoire. Même les objectivistes les plus aveugles sont obligés de reconnaître que le milieu agit par l'individu. Ils ne peuvent pas, sans tomber dans l'absurde, nier la nature passive des choses qui ont besoin d'un être vivant et agissant pour se transformer en facteurs du mouvement, en causes suffisantes du devenir historique. Il n'y a qu'un seul facteur actif et conscient. C'est l'individu agissant sur son milieu. Les conséquences de cette constatation simple d'apparence sont grandes et, logiquement développées, doivent mettre à nu l'insuffisance de la conception objectiviste.

En effet, une fois la passivité du milieu reconnue, il ne peut être considéré, dans l'histoire, que comme un instrument, un outil du progrès qui a besoin d'être manié par l'individu afin que le progrès passe du domaine de la possibilité dans celui de la réalité ou, comme je l'ai indiqué dans mon article précédent, un moyen de saisir sur le vif et dans l'action les influences humaines. Le milieu, naturel ou social, non fécondé par l'action de l'individu agissant, est comparable aux richesses minières qui gisent pendant des milliers de siècles dans les profondeurs sombres de la terre. Pour les utiliser, la pioche du mineur est indispensable. L'action individuelle doit mettre en mouvement le milieu. Et ce n'est qu'alors que l'histoire commence.

Il y a plus. Le milieu, pris en lui-même, n'est pas toujours un facteur du progrès. Il est aussi souvent, sinon plus souvent, un facteur de regression, un obstacle redoutable au mouvement historique. Qui dit progrès, dit lutte. Lutte contre les obstacles naturels dont l'expérience et la science, qui n'est que l'expérience systématisée, ont raison assez difficilement. L'humanité, pour ne citer qu'un exemple, a eu besoin de milliers d'années pour découvrir la force motrice de la vapeur. Lutte contre les intérêts humains de toute sorte qui s'opposent souvent au progrès avec une énergie sauvage et indomptable. Lutte contre nos propres passions, nos faiblesses qui font souvent de nous des misonéistes systématiques. Lutte contre l'imbécillité, contre la méchanceté, contre l'ignorance ! Une théorie du progrès doit également tenir compte des facteurs favorables aussi bien que défavorables au mouvement historique. Dans le second cas comme dans le premier l'individu est la seule force active et consciente qui tantôt profite des éléments favorables du milieu pour faire faire à l'histoire un pas en avant, tantôt supprime les éléments défavorables qui menacent d'enrayer le progrès.

VI

Les partisans sincères du progrès n'ont pas le droit de se bercer d'illusions. Les obstacles sont trop nombreux et trop considérables pour qu'ils puissent s'abandonner au quiétisme. Tout progrès péniblement conquis menace d'être emporté par des forces de réaction toujours en éveil, toujours prêtes à l'assaut. Le progrès n'a pas une force de conservation intrinsèque et indépendante de l'individu. Il a besoin, à chaque instant de notre vie, de toute notre énergie pour être défendu. D'autant plus que même le progrès acquis n'est souvent qu'une apparence, un vernis. De nombreuses couches sociales sont encore à l'état presque primitif. La civilisation européenne ne s'étend que sur une surface relativement petite du globe dont la plus grande partie demeure vouée à la misère, à l'ignorance et au fanatisme. L'homme n'est pas encore maître ni de la nature, ni de lui-même. Même dans notre Europe civilisée, le nombre de ceux qui savent et qui pensent est notoirement dérisoire en comparaison avec celui des ignorants et des esclaves de la routine. La barbarie sous la forme de cléricalisme, de chauvinisme et de nationalisme est toujours forte. Sa puissance grandit même. La question sociale nous rappelle sans cesse que la lutte la plus élémentaire pour les moyens d'existence de millions d'êtres humains n'a pas encore pris fin. Ces simples faits d'une banalité désolante, cependant souvent ignorés, prouvent surabondam-

ment que nous avons tout intérêt à combattre les théories d'un objectivisme optimiste et naïf qui a nécessairement pour résultat d'endormir l'activité humaine en laissant croire que l'évolution historique se produit en vertu de sa propre force et que nous n'avons qu'à marquer les coups que les adversaires du progrès politique intellectuel et social se portent à eux-mêmes... L'homme a trop longtemps compté sur des forces placées en dehors de lui pour que nous ayons encore besoin d'une nouvelle Divinité baptisée « la force objective du processus historique ». Il n'y a pas d'autre force progressive que celle de l'individu agissant par lui-même ou collectivement et accumulant les résultats de son activité de siècle en siècle... L'émancipation matérielle, intellectuelle et morale de l'homme sera l'œuvre de l'homme lui-même — ou elle ne sera pas.

VII

Tout ce qui favorise le développement intégral de l'individu, son initiative, son énergie, doit être considéré comme un élément du progrès. Et tout ce qui agit dans le sens contraire est réaction. Voilà pourquoi le point de vue objectif qui sacrifie l'individu à un principe abstrait, à un être collectif hypothétique (l'État, la société, la famille, etc.) est foncièrement réactionnaire. Poussé jusqu'au bout, dans toutes ses conséquences théoriques, l'objectivisme historique supprimant l'individu, le seul facteur actif de l'histoire, signifie un arrêt dans le mouvement, l'extinction de la vie historique, en un mot, la mort sociale et la fin de l'histoire. Tout régime social, aussi indispensable que l'air et le soleil à l'individu, est progressif ou réactionnaire, selon la présence ou l'absence des éléments favorisant le développement intégral de *tous* les individus soumis à ce régime.

En outre, plus nous tenons compte de l'individu, l'individu tout entier, plus nous comprenons que, dans l'intérêt du progrès, il ne suffit pas de faire de lui exclusivement un agité, un mécontent, prêt à se laisser ballotter à tous les vents. Il est, au contraire, nécessaire de s'emparer de toute son âme, de l'armer de pied en cap, d'éclairer son cerveau et de remplir son cœur. Car avec des individus superficiellement développés, le progrès menace de rester éternellement superficiel et apparent... Notre action sur l'individu doit être multiple, si nous voulons aboutir à des résultats durables, et non à un progrès de parade et de convention qui, trop souvent, est celui de nos jours. L'objectivisme historique, en tant qu'il influence l'action des partisans du progrès social, rétrécit le champ de leur action, la rend aussi superficielle et éphémère que cette conception elle-même...

En faisant abstraction de l'individu, dans la théorie, la conception

objectiviste l'ignore aussi dans l'action pratique. Elle ne voit dans l'ouvrier que l'ouvrier, dans le bourgeois que le bourgeois, dans tout homme que l'esclave de sa fonction sociale. Elle ignore l'homme avec ses besoins multiples et variés. Elle ne comprend pas la complexité de la nature humaine. Ne voyant que les résultats collectifs et ignorant leurs mobiles individuels, elle est simpliste par sa méthode, nécessairement unilatérale. Elle ne voit qu'un côté de la vie et s'obstine aveuglément à en nier tous les autres. L'objectivisme historique, dont le marxisme n'est qu'une des manifestations théoriques, est le daltonisme devenu doctrine sociale.

VIII

L'insuffisance théorique aboutit ainsi à la stérilité pratique. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à considérer *grosso modo* les conclusions pratiques de toutes les écoles objectivistes. Le métaphysicien Hegel, avec son culte du fait brutal, a fini par donner une sanction métaphysique à la monarchie grossièrement policière de la Prusse. Les organicistes tendent à justifier et à proclamer éternelles toutes les inégalités, toutes les injustices sociales. Les objectivistes de l'école spencérienne prêchent le principe anarchique et morbide de *laissez faire, laissez passer,* en baptisant de « sélection naturelle » la bagarre sauvage entre individus inégalement armés. Ils oublient que cette lutte a pour résultat le triomphe des plus faibles ou des plus rusés. Les objectivistes de l'école marxiste se plaisent à répéter continuellement l'appel enflammé à la lutte des classes, enfermant ainsi en deux mots inexpliqués le passé, le présent et l'avenir, toute la complexité infinie de la vie historique et sociale.

Même les esprits critiques sortis de cette école qui ont l'air de vouloir la réformer, les néo-marxistes sont en butte à des contradictions sans nombre. Tout en proclamant le retour à l'idéalisme, le retour à Kant, ils se disent pourtant réalistes et introduisent la confusion jusque dans l'idéal même en le dépouillant de tout ce qu'il a de précis et de grand. Kant, dans les conflits entre la réalité du moment et l'idéal, prenait toujours parti pour l'idéal contre la réalité brutale. Fidèle à son principe fondamental, il enseignait : ce n'est pas à la réalité ambiante de façonner l'idéal. C'est, au contraire, l'idéal qui doit présider à la transformation de la réalité. Leur kantisme, à eux, ne les empêche pas d'avoir recours à la phraséologie des politiciens comme Bismarck, ennemi juré des idéalistes. Ils vantent la force des choses, la suprématie de la réalité brutale et réduisent leurs revendications idéales à un *minimum* dérisoire et subordonnent le but aux moyens, le

tout à une partie, ou, comme ils disent eux-mêmes, « le but final au mouvement ».

Le marxisme hégélien, avec son principe d'identité de la réalité et de l'idée, se trouve encore au fond de leurs considérations théoriques et pratiques. Ils font semblant de retourner à Kant, mais, en réalité, ils restent bien cantonnés dans Hegel et dans l'interprétation concrète que lui a donnée Marx (1). Ils continuent l'œuvre néfaste de l'objectivisme historique.

Quant aux sociologues objectivistes, ce sont les plus inoffensifs. Ils se bornent à écrire des traités de sociologie pour la plupart aussi indigestes qu'incompréhensibles, dont fort peu de gens troublent le repos respectable dans les rayons des bibliothèques.

IX

Je passe à la seconde thèse.

2° *Les résultats historiques de l'action individuelle, qui présentent l'ensemble des influences des individus agissant collectivement apparaissent, au premier abord, nécessairement à l'individu lui-même comme une force étrangère se trouvant en dehors et au-dessus de lui.*

Ainsi s'explique l'illusion objectiviste. A chaque moment de notre vie historique, il nous est donné d'observer un complexus inextricable de résultats tout prêts auxquels l'action des générations a abouti. Nous voyons, pour ainsi dire, la fin, sans voir les commencements des processus historiques. Nous constatons les effets dont les causes échappent à l'observation immédiate. D'où est née l'idée d'une *nécessité historique* qui s'est trouvée vite transformée en une *nécessité naturelle*. Car la première s'impose à l'individu qui se trouve en présence d'un résultat acquis avec la même force que la seconde. L'individu isolé, en face des forces colossales accumulées par la société, c'est-à-dire par l'ensemble des individus agissant collectivement, se sent trop faible, et, dans sa faiblesse, il est tout disposé à considérer ces résultats de l'action individuelle dont il n'aperçoit pas l'origine, comme un produit de je ne sais quelle fatalité historique, de la « marche objective » de l'histoire, de « l'esprit du temps » tout puissant ou, tout simplement, de la « nécessité historique ».

L'objectivisme est lui-même le résultat de la conscience toute subjective de l'individu isolé qui prend sa propre impuissance, l'impuissance d'un atome social, pour celle de l'individu tout court.

(1) Je suis obligé de renvoyer le lecteur, pour les détails, à mon article sur le *Matérialisme de Marx et l'Idéalisme de Kant* (*Revue Socialiste*, janvier 1900).

Mais en refusant à nous arrêter aux premiers pas de l'analyse subjective et individuelle, et décomposant le complexus historique pour en rechercher les éléments premiers, nous sommes bien obligés de retrouver, au bout de l'analyse, des forces individuelles, des besoins individuels, des sentiments et des tendances individuels. Leur combinaison, sous la forme collective, donne naissance aux nouvelles forces sociales dont la nature est évidemment déterminée par celle des éléments composants, c'est-à-dire par celle des individus. Ces *nouvelles* forces sociales qui sont, en réalité, *des résultats* de l'action individuelle, accumulée dans l'espace et dans le temps, peuvent être considérés, dans leur forme définitive, comme de véritables forces *objectives*. Et le philosophe historien doit se donner comme tâche de démêler le complexus historique, d'y faire la part du facteur purement objectif et du facteur subjectif, des causes individuelles et des effets collectifs. Cette analyse délicate faite, on pourra dire quelles sont les *nouvelles* forces qui tout en étant le résultat de l'action individuelle, déterminent à leur tour, dans leur nouvelle forme collective, l'action des individus.

Ces nouvelles forces sociales continuent leur action, à la condition pourtant que les individus s'y prêtent. Ainsi le rôle historique de l'individu se trouve concilié avec ce qu'on appelle « le milieu social », la force de la cause avec la puissance de l'effet produit, l'importance du motif avec celui du résultat. Au lieu d'opposer le milieu à l'individu, il est préférable de les étudier dans leurs relations véritables et réciproques.

X

L'étude attentive de cette relation nous révèle une autre cause de ce que j'appelle l'illusion objectiviste. Cette cause a un caractère psychologique et présente un trait commun à toutes les formes de l'activité humaine, historique ou non. Elle est simple et connue. Toute action individuelle, après avoir passé les étapes subjectives de la sensation, de la réflexion et de la volonté, se transforme nécessairement en un *fait* accompli. L'action sort du monde intérieur et subjectif pour entrer dans le monde extérieur et objectif. L'action ne dépend plus de nous. Nous dépendons de notre propre action qui a pris corps et consistance. Nous nous trouvons en face non de nous-mêmes et de nos motifs personnels, mais d'un résultat défini qui a des caractères déterminés capables d'être décrits objectivement. Le désir, l'intention disparaissent dans l'acte. L'homme disparaît dans son œuvre. Il devient objet pour lui-même et pour les autres. Si l'action *avant* son accomplissement avait tous les traits d'un phénomène subjectif, elle se trouve, *après* son accomplissement, douée des propriétés objectives.

L'homme s'extériorise, s'objective. Telle est au moins l'illusion psychologique inhérente à l'activité humaine. La maison bâtie est l'œuvre d'une foule d'ouvriers qui l'ont construite. Mais elle se présente devant nous comme un objet et ne contient aucune trace vivante, palpable du travail accompli. Il faut, dans notre esprit, remonter au moment de la construction, ressusciter dans notre imagination l'ouvrier accomplissant son œuvre pour avoir une idée nette des efforts dont le résultat se trouve tout près de nous.

Si cela est vrai pour l'activité individuelle, qui est relativement simple, c'est encore plus vrai pour le phénomène historique qui est l'aboutissant, le résultat de l'action collective des individus accumulée pendant des siècles. Le résultat historique se trouve trop éloigné de l'ouvrier, ou plutôt des ouvriers qui y ont concouru. Trop d'éléments intermédiaires se sont interposés. Et l'observateur superficiel et pressé qui ne voit que la maison toute bâtie, le fait accompli, l'objet, devient fatalement objectiviste, se plaît à nier l'efficacité de l'action individuelle et nous interdit sévèrement la recherche de la paternité dans l'histoire.

4° *L'individu ne devient un agent actif et positif de l'histoire que dans le cas où son action se manifeste dans le même sens que celle d'un nombre suffisant d'autres individus et de forces sociales*, en d'autres termes, *l'action individuelle n'a d'efficacité historique qu'à la condition de correspondre à la tendance fondamentale des forces historiques réunies.*

Les efforts d'un individu isolé dirigés dans le sens contraire à la tendance fondamentale (1) des forces historiques réunies ne laissent aucune trace visible dans le mouvement historique au cas où cet individu est trop faible. S'il réussit à grouper autour de lui des éléments ayant des intérêts et des tendances communes, il ne peut provoquer qu'une réaction provisoire et passagère.

Cette proposition détermine les limites de l'action individuelle dans l'histoire. Elle indique également les conditions dans lesquelles l'individu peut et doit devenir une force historique. Il doit coopérer avec des individus ayant les mêmes tendances ou les mêmes intérêts. Il doit renoncer à l'idéal individualiste de *splendid isolation* et sacrifier l'ombre de l'indépendance individuelle à la réalité d'une vie sociale, riche en difficultés graves, mais aussi en fortes et fécondes jouissances.

Il doit profiter de l'action individuelle accumulée, des forces sociales existantes. Et s'il n'est pas disposé à devenir un jouet ou un instrument

(1) Elle peut être contestée pour la totalité des phénomènes historiques, mais elle est incontestable pour des phénomènes historiques déterminés. Tels sont, selon moi, pour ne citer que quelques exemples, le développement du régime démocratique dans le domaine politique, le machinisme dans l'industrie et la méthode de l'observation rationnelle dans le domaine scientifique.

aveugle dans les mains des ambitieux ou un esclave des circonstances indépendantes de sa volonté, il doit également étudier le mouvement historique dans sa totalité et chercher à en déterminer la tendance générale. En d'autres termes, il doit avoir sa philosophie de l'histoire. A cette condition seulement l'individu conscient et libre est à même de se prononcer sur la valeur historique du parti auquel il appartient, du programme politique et social qu'il a adopté. Ce n'est qu'alors que l'individu peut avoir l'assurance que son activité n'est ni stérile ni nuisible ou, pour mieux dire, ni utopique, ni réactionnaire.

L'individu peut naturellement se tromper daus la détermination de la tendance générale ou fondamentale du mouvement historique. Il peut se méprendre sur la vitalité d'une forme sociale, supposer une vie durable là où il n'y a que décomposition. Il peut, pour citer un exemple, admettre que le principe démocratique n'est pas viable, que l'avenir appartient au droit divin, que la petite industrie tuera la grande et que l'esprit critique cédera le pas à la foi aveugle. Ces erreurs ne sont que matérielles et jusqu'à un certain point excusables. Mais ce qui n'est pas excusable pour l'individu qui pense, c'est de se désintéresser complètement du caractère du mouvement historique, de ne pas tenter de pénétrer le sens général de l'évolution, de s'agiter dans la nuit de l'ignorance et de se laisser pousser par les événements au lieu de s'efforcer de les diriger.

De cette nécessité d'étudier et de connaître l'évolution historique il ne s'ensuit nullement une soumission aveugle au fait brutal. Pour l'homme normal, avec un sens moral développé, il ne peut y avoir d'autre sanction définitive pour son action que la sanction morale. Ce n'est pas la tendance fondamentale de l'histoire qui doit régler notre conduite privée. C'est la loi morale rationnelle fondée sur la conscience de la dignité de la personne humaine qui doit nous dicter notre façon de vivre et d'agir. Si l'individu est convaincu que la tendance historique outrage cette dignité, foule aux pieds les intérêts humains et ne laisse aucun espoir de progrès et de régénération, il est *moralement* tenu à se révolter contre l'histoire elle-même, à défendre la dignité humaine outragée contre toutes les forces sociales et historiques réunies. Il n'y a pas de tribunal supérieur à celui de notre conscience et de notre raison. Les Catons et les Brutus combattent pour leur idéal de liberté même alors qu'ils croient leur cause perdue d'avance.

Melius est honeste mori quam turpe vivere.

Mais même dans le cas d'un conflit tragique entre la réalité historique et l'idéal — ce conflit n'est heureusement qu'hypothétique — l'individu a tout intérêt à ne pas être dupe de son idéalisme, à savoir d'avance s'il va à la victoire ou à une défaite certaine, mais glorieuse...

XI

La question de la relation entre l'idéal et la réalité nous amène logiquement à la thèse suivante :

4° *On doit considérer comme problème légitime de la philosophie de l'histoire celui de déterminer si le processus historique pris dans sa totalité correspond ou non à l'idéal subjectif de l'individu aspirant au bonheur matériel, intellectuel et moral.*

Il s'agit aussi de savoir si nous avons le droit de porter des jugements sur le passé et sur le présent, droit contesté, au moins en théorie, par des objectivistes de stricte observance. Si tout dans l'histoire était fatal et nécessaire, si tout dans le présent nous a été légué et demeure en vertu des lois d'airain de la nature, il paraît absurde de juger, de maudire ou de bénir l'inévitable. Ce qui est doit être. Il ne nous reste qu'à comprendre la réalité et à la diriger, si cela est possible, dans un sens voulu. *Non flere, non ridere, sed intelligere,* disait Baruch Spinoza, le père du déterminisme inflexible et conséquent. Il a logiquement rejeté les remords de la conscience individuelle comme une chose peu philosophique. Cet objectivisme moral ou plutôt amoral nous paraît pourtant mal fondé et bien dangereux pour le développement progressif de l'individu. La catégorie de nécessité s'applique aussi bien à notre nature morale qu'à tout autre phénomène de la nature ou de la vie. Notre besoin de condamner ce qui est contraire à nos notions morales, ce qui heurte et choque notre sens moral est un fait, une réalité au même titre que n'importe quelle autre réalité. Les moralistes peuvent être en désaccord sur le sens et la forme de la loi morale ; les philosophes peuvent discuter à perdre haleine sur l'origine des idées morales. Mais moralistes, philosophes, historiens et même économistes s'accordent à reconnaître la réalité de la morale humaine. L'appréciation morale de tout phénomène historique est la conséquence logique de la nature morale de l'homme, normalement développé, que notre camarade Lafargue le veuille ou non. Les cruautés de l'esclavage, les jeux sanguinaires de la décadence romaine, les tortures de l'Inquisition, les horreurs de la Saint-Barthélemy, les persécutions de la pensée libre, l'arrogance et la corruption féodales et royales, l'exploitation de l'homme par l'homme du régime capitaliste, l'arbitraire des autocrates russes provoqueront toujours un sentiment de révolte ou de terreur dans la conscience développée. Il en sera nécessairement ainsi tant que les hommes ne deviendront exclusivement pas des machines à attacher des effets à leurs causes. Qui réagit contre cette tendance naturelle de l'homme normal, comme le font souvent nos objec-

tivistes, agit en utopiste. Il veut réaliser l'impossible. Et ces objectivistes, qui sont les amants de l'inévitable, doivent *eo ipso* comprendre dans la sphère de leur sympathie — toute théorique — le fait indéniable de l'existence des sentiments humains.

XII

Le critérium moral appliqué au phénomène historique n'est pas seulement légitime. Il a aussi son utilité pratique. Il donne une sanction définitive à nos actes. Et ce qui peut déterminer la direction de toute notre vie doit avoir pour nous une importance capitale. Au surplus, prenant l'habitude d'appliquer le critérium moral aux phénomènes collectifs, aux phénomènes historiques, nous faisons en même temps notre éducation morale. Nous nous garderons, si notre sentiment moral a atteint un degré de développement suffisant, d'approuver et de soutenir dans le régime actuel ce que nous condamnons sévèrement dans les régimes passés. Nous tâcherons au moins de nous mettre en règle avec notre conscience historique.

L'application du critérium moral à l'histoire peut parfois rendre difficile à un observateur superficiel la compréhension objective de la causalité historique, laquelle n'est pas à dédaigner non plus. On risque parfois de condamner sans comprendre. L'émotion que nous éprouvons en face de certains événements peut parfois paralyser notre jugement. Mais ce n'est pas l'emploi du critérium moral qui est responsable. C'est celui qui l'applique mal. L'intérêt supérieur de l'idéal exige au contraire une science complète des causes de nos maux individuels et sociaux. On ne peut combattre efficacement que ce que l'on connaît bien. Nous avons donc besoin de connaître la vérité tout entière, sans aucune exagération, ni dans le sens positif, ni dans le sens négatif. En modifiant le mot connu de Bacon, on peut dire : *Sciendo historia vincitur*. A la condition pourtant que cette science stimule notre énergie, au lieu de la paralyser par des considérations soporifiques d'un fatalisme objectif.

En appliquant aux phénomènes historiques le critérium moral et individuel nous pouvons arriver à des résultats différents. Le mouvement historique, dans sa totalité, peut nous apparaître comme contraire, par les éléments qui le forment, à notre idéal de justice sociale et de bonheur individuel. Dans ce cas, notre conception historique serait nécessairement *pessimiste*. Elle aboutirait à établir la contradiction fatale qui existe, selon elle, entre la réalité et l'idéal, entre le mal existant et notre soif du bonheur qui ne veut pas se rendre à l'évidence. L'histoire deviendrait une tragédie permanente dont le héros — l'hu-

manité souffrante — serait l'éternel Prométhée dévoré par le *fatum* historique. L'individu aurait à renoncer à toute activité et prendrait la résolution héroïque d'un suicide social ou se déciderait à combattre pour réduire le nombre des souffrances humaines à leur *minimum* fatal, sans espoir cependant de les abolir totalement.

Une philosophie de l'histoire *optimiste* s'appliquera au contraire à prouver que la tendance fondamentale des forces historiques réunies, aboutit on peut aboutir au progrès social et au bien-être individuel. Elle se donnera comme tâche de déterminer les conditions normales de l'évolution progressive de l'humanité. Elle conclura à l'action individuelle, à la lutte sans trêve pour le progrès, pour l'avenir meilleur.

Mais la philosophie de l'histoire peut aussi avoir un caractère critique et aboutir au scepticisme. Elle peut proclamer le problème historique trop complexe pour permettre de conclure à une tendance homogène. Ce serait, pour l'individu, l'indécision à l'état chronique, le renoncement à la science, à la lumière. Ce serait encore pire que le pessimisme qui proclame le triomphe définitif du mal, mais qui conclut tout de même, et nous débarrasse ainsi de l'insupportable doute éternel.

Le pessimisme historique (1) peut être définitif et absolu en s'appliquant à la totalité des phénomènes. Il est partiel lorsqu'il ne s'étend qu'à des phénomènes historiques déterminés, à des périodes limitées, à des peuples et des races définis. Il serait prématuré, dans l'état actuel de nos connaissances, de vouloir adopter sans restriction une de ces trois solutions possibles. Il y a pourtant un point où le doute est exclu. C'est le progrès intellectuel de l'humanité en tant qu'elle est présentée par une élite de peuples civilisés et d'individus aux tendances intellectuelles et aux esprits cultivés.

XIII

5° *La force évolutive du facteur intellectuel est en état de progression continue. Avec le progrès intellectuel, le rôle historique de l'individu grandit proportionnellement.*

Une des conséquences principales du progrès intellectuel, c'est la domination de la nature par l'homme. Cette domination grandit sans cesse. C'est, en d'autres termes, la puissance de la raison humaine, et,

(1) Le lecteur a pu s'apercevoir que notre point de départ est plutôt l'optimisme historique. L'optimisme est un postulat nécessaire à l'action. Il reste pourtant à le prouver par l'étude rationnelle des faits historiqres. Jusqu'ici l'optimisme historique a un caractère dogmatique. Nous avons une *religion* du progrès. La *science* du progrès est encore à faire.

avec elle, la puissance de l'individu accrue, dans des proportions considérables. Au cours de l'évolution historique, la consommation des produits à l'état de nature diminue. Ils sont remplacés par des produits artificiels préparés par les procédés de la science. L'activité humaine devient de plus en plus consciente, scientifiquement organisée. Les forces aveugles sont de plus en plus dirigées par la raison humaine dans un but déterminé et utile à l'homme. Il a trouvé des nombreux moyens inconnus jusqu'ici pour conquérir l'espace et pour multiplier à l'infini les relations humaines en écartant ainsi un des plus grands obstacles au progrès. Les points du globe les plus éloignés sont actuellement soumis à l'influence de l'homme. Bien des mystères de la nature lui ont été révélés. Et la découverte de nouveaux rayons de lumière qui a couronné la fin de ce siècle a, au surplus, une signification symbolique. Elle témoigne de notre triomphe de la raison humaine sur l'invisible. Nous n'avons pas ici à faire un tableau des progrès scientifiques accomplis. Il ne s'agit pour nous que de constater un fait bien connu et d'en déduire les conséquences historiques. L'histoire de toutes les sciences sans exception témoignent d'une croissance continue de découvertes, de faits observés, de théories et de doctrines nouvelles fondées, de méthodes d'investigation perfectionnées. C'est autant de victoires de la raison humaine. C'est autant de preuves du rôle grandissant de l'individu dans l'histoire. Car si un nombre considérable d'individus collaborent à l'élaboration de la même science, au perfectionnement du même instrument, à l'éclosion de la même découverte, ce sont toujours les individus qui pensent et qui agissent, qui inventent, qui raisonnent et qui enrichissent les sciences de leurs théories et de leurs découvertes.

Même, si l'on considère, avec certains marxistes, l'homme presque exclusivement comme un *toolmaking animal* (définition de Franklin, citée par Marx), on est bien obligé, en constatant les progrès immenses qui ont été faits par les instruments de travail, de conclure à l'admirable élan qu'a pris l'individu grâce à son cerveau supérieurement organisé. Il y a plus. Dans aucun domaine, la puissance de la raison humaine et partant celle de l'individu ne se manifeste d'une façon si concrète, si indiscutable que dans le domaine économique en général et par le mode de production en particulier. Et nous ne pouvons nous expliquer comment le facteur économique pouvait servir de prétexte aux partisans de la conception matérialiste de l'histoire pour considérer l'individu comme « une quantité sociologiquement négligeable ». Le fait que les inventions et les découvertes, pour être appliquées et, souvent, même pour venir au monde, ont besoin d'un ensemble de circonstances favorables, comme d'ailleurs tout ce qui se passe dans la nature et dans la vie, ne diminue évidemment en rien le rôle progressif

des savants, des inventeurs, des théoriciens et des ouvriers, en un mot, des individus participant, par leur activité personnelle et souvent au prix de sacrifices sans nombre, à la grande œuvre du progrès. Comme les résultats du progrès intellectuel s'accumulent et s'ajoutent les uns aux autres, leur effet se multiplie. Leur action sur notre destinée historique devient par conséquent toujours plus grande, toujours plus considérable. Ce fait ne peut être nié. Aucun sophisme ne peut lui diminuer son importance. Il établit également sur une base solide celle de l'individu, comme agent actif et conscient de l'évolution. Par le facteur intellectuel, le rôle historique de l'individu grandit continuellement.

XIV

Mais à côté des individus d'une valeur intellectuelle dépassant la moyenne, se trouve un plus grand nombre d'individus qui font partie de la grande foule anonyme. Quel est leur rôle historique ? Cette question nous oblige à mieux préciser le sens ou plutôt les sens divers que l'on peut attribuer à l'individu.

6° *Le problème de l'individu change de caractère selon que l'on considère l'individu exceptionnellement doué ou favorisé par des circonstances exceptionnelles, l'individu-héros, ou l'individu moyen, l'atome social, ou l'individu conscient placé en face du monde objectif, privé de conscience.*

La grande confusion qui règne dans la discussion que soulève notre problème est due, en partie, à ce que l'on cherche à résoudre trois problèmes différents sous le même titre du problème de l'individu. Ces trois problèmes sont : 1) le rôle historique des individus-héros ; 2) le rôle historique de l'individu figurant comme simple unité dans la collectivité humaine, le rôle de l'individu tout court ; 3) le rôle historique de la conscience humaine en face de forces dites objectives. Nous nous bornerons ici à quelques brèves indications.

Il est évident que le rôle de l'individu-héros, des Newton, des Voltaire, des Gœthe est autre que celui des innombrables Jacques et Pierre, qui pourtant ne sont nullement à dédaigner. Lorsque Carlyle appelle l'histoire la « biographie des grands hommes », il ne considère que le rôle des individus géants dont les noms sont attachés à quelque grande œuvre généralement connue et célébrée. Il laisse intact l'autre problème, celui du rôle de l'individu moyen, dont la force historique se manifeste dans des actions collectives. L'individu moyen agit sur son milieu par la force du nombre. Cette force peut être réactionnaire ou progressive selon l'emploi que l'on en fait. Si la masse des individus anonymes s'organise sous la haute direction d'un grand idéal social, ils forment de véritables armées du progrès.

Dans ce cas, ce sont les masses qui décident de la victoire dans les grandes batailles historiques. Leurs conquêtes sont pour la plupart durables et définitives. Car, dans ces batailles, la force du nombre s'ajoute à celle de l'idéal élaboré et perfectionné par les efforts réunis de tout ce que l'humanité compte de grand et de supérieur.

La force du nombre peut devenir terrible et réactionnaire lorsqu'elle est au service des ambitieux, des ignorants et de grands criminels, ou des inconscients et des amoraux que sont souvent les grands conquérants militaires. Voilà pourquoi la démocratie qui, en politique, réalise la force du nombre, n'est par elle-même ni progressive, ni réactionnaire. Elle ne devient progressive que lorsqu'elle est dirigée par un grand idéal de liberté et d'humanité. Cette proposition exigerait un plus grand développement, auquel nous sommes obligés de renoncer ici.

XV

Le rôle historique de la conscience prête un intérêt particulier au grand débat entre les partisans et les adversaires de l'objectivisme historique et de la conception matérialiste de l'histoire. Les objectivistes, en général, éliminent de l'histoire la conscience humaine, comme facteur historique.

Pour avoir la victoire facile, ils confondent souvent les partisans de l'individu en tant qu'agent conscient et actif de l'histoire, avec ceux de la vieille conception de la toute-puissance des individus-héros. Il suffit de constater cette confusion, pour infirmer définitivement les arguments objectivistes basés sur elle.

Nous avons cherché, dans tout ce qui précède, à démontrer que l'individu, en tant que représentant de l'action consciente, est le seul agent actif du progrès; que le milieu objectif n'acquiert une force progressive que grâce à son intervention.

On peut même dire que le rôle historique d'une certaine catégorie de « héros », en tant qu'ils ne représentent pas les progrès de la conscience humaine développée, est en rapport inverse avec le rôle historique des individus conscients et actifs. Plus grand est le nombre des individus conscients, partant jaloux de leur indépendance, moins grande sera la possibilité, pour les Attila, les César et les Napoléon, d'attirer vers eux les masses aveugles et passives. Les hommes se refusent de plus en plus à jouer le rôle des dupes des grands ambitieux de la gloire militaire. Il en reste pourtant un nombre assez respectable.

Le rôle historique de grands meneurs de troupeaux humains paraît être cependant en décroissance continuelle. Par contre, le rôle

historique de la conscience et de la critique rationnelles, incarnées dans la classe des intellectuels, des savants, des artistes, des ouvriers cultivés et conscients, augmente de plus en plus. Les conquêtes matérielles de la civilisation moderne, en favorisant la diffusion indéfinie des idées nouvelles, accentuent d'une façon considérable cette croissance du rôle historique de la conscience et de la raison humaine de l'individu, aspirant au progrès intégral de l'humanité. Le mouvement socialiste, en armant les masses populaires d'un idéal social supérieur, devient par cela même la plus grande force historique de notre époque.

*
* *

Le problème de l'individu n'admet pas, comme nous l'avons vu, une solution simple et uniforme. Cependant, tout en affirmant la solidarité de l'individu avec les forces accumulées du passé et du présent, nous avons le droit de conclure, après ce qui précède, que l'individu, le seul agent actif et conscient de l'histoire, est une force évolutive de premier ordre. Grâce à sa supériorité intellectuelle et à la coopération sociale s'étendant de plus en plus, son rôle historique grandit. Le progrès social ne tue pas l'individu. C'est l'individu, fort des conquêtes nombreuses des générations passées et de ses contemporains, qui se trouve à la tête du progrès social. En émancipant la société, il s'émancipe lui-même.

Ch. Rappoport.

L'Inventeur de la « Crise du Marxisme »

M. le professeur Masaryk ? — Non. — Peut-être M. Charles Andler ? « Décomposition » et « crise » s'équivalent ? — Sans doute; mais il ne s'agit pas de l'honorable M. Andler, auquel, si je voulais lui chercher querelle, je demanderais, plutôt que sur la « décomposition » du marxisme, des explications sur la manière vraiment trop « socialiste d'État », dont il a absous les procédés de Bismarck vis-à-vis de mes compatriotes polonais. Je ne veux non plus monographier M. G. Sorel, et ce n'est pas même aux citoyens Saverio Merlino ou Belfort Bax que j'accorde le titre que voilà. Non : il s'agit de rendre justice au mérite inconnu et, une fois de plus, c'est du Nord, ô marxistes, que nous vient la lumière !

Car, incontestablement, l'inventeur, ou si vous aimez mieux, le Colomb de la « crise du marxisme » a été M. Nicolas Karéieff, professeur (aujourd'hui ancien professeur) à l'Université de Saint-Pétersbourg. Il a publié son invention — ou sa découverte — en 1896, dans un livre intitulé simplement : *Études anciennes et nouvelles sur le matérialisme économique ;* mais il l'avait faite antérieurement, puisque ces études sont des leçons ou des conférences faites pendant quelques années précédentes sur Marx et Engels, sur Kautsky, Mehring, Lafargue, Beltow, Struve, Weisengrün, Nicolaïeff, Rogers, Lacombe, Loria et beaucoup d'autres. Ce livre est écrit en russe, et c'est ce qui explique qu'il n'a pas été connu en Europe occidentale où, d'ailleurs, l'honorable professeur est connu et apprécié, autant que je sache, par les spécialistes, comme savant historien des paysans en France. Dans son pays, et aussi en Pologne, il est connu et universellement respecté, d'abord comme un homme de courage civique et d'opinions sincères et avancées, ce dont il a souvent donné des preuves, ensuite comme historien de grande valeur et comme moraliste qui s'efforce d'exercer une influence humanitaire sur la jeunesse. Comme chez beaucoup d'autres, son opposition au marxisme a même des causes avant tout éthiques. Pour d'autres raisons, éthiques aussi, il déclare courageusement, dans son livre même, admettre volontiers la théorie

de la valeur de Marx et « les conséquences économiques et sociales qui en découlent » ; mais il veut désolidariser ces « conséquences » (de tels euphémismes s'imposent là-bas...) de la conception matérialiste de l'histoire, qu'il croit étroite, hâtivement formulée, mal fondée, fausse... On voit donc qu'il a des analogies génériques avec (oserai-je dire ?) les « crisistes » européens ; et s'il formule ses arguments contre la sociologie marxiste avec plus de simplicité et (encore une fois, oserai-je ?) d'ingénuité que ceux-ci, c'est, me semble-t-il, une raison de plus pour le faire connaître aux adversaires comme aux partisans. La doctrine de la « crise » sera vue ainsi dans son expression la plus naturelle ; et peut-être, en la discutant avec Karéieff, me trouverai-je, par la même occasion, avoir esquissé quelques réponses à ceux, en général, qui la soutiennent.

* * *

Ainsi, par exemple, pour M. Karéieff, le matérialisme économique est une doctrine qui soutient que « l'évolution économique est progressive *par elle-même* » (!) (p. 180) ; qui dénie aux idées et aux individus toute influence sur l'évolution sociale et qui, dès qu'elle s'avise de chercher la cause d'un phénomène ailleurs que dans un fait économique immédiat, devient du coup du « psychologisme » (théorie de M. Karéieff) et se contredit elle-même. Ainsi, par exemple, lorsque Marx lui-même, dans le *Capital*, montre l'influence des facteurs politiques (système colonial, régime des impôts et des douanes) sur l'évolution économique moderne, il est loin de consolider sa conception moniste de l'histoire (p. 60) ; et quand Beltow (1) déclare qu'on ne peut comprendre l'état des esprits dans une période donnée sans prendre en considération celui de l'époque précédente, il contredit cet aphorisme (et ce n'est justement qu'un aphorisme !) de l'un des fondateurs de notre théorie, qu'il ne faut pas chercher l'explication d'une époque dans sa philosophie, mais dans son économique ! (p. 227). Après cela, il est facile à M. Karéieff de nous défier : « Essayez donc de comprendre le droit romain sans l'influence de la philosophie stoïcienne ? » et d'en conclure que « le droit a une double base : économique et morale » (p. 221). Mais le rationalisme cosmopolite des stoïques n'a-t-il pas été, à son tour, le résultat des conditions économiques de son temps, de leur action transformatrice sur l'idéologie antérieure ? Mais cette semence d'outre-mer aurait-elle pu prendre racine sur le sol romain sans des conditions économiques favorables ?

(1) Pseudonyme d'un marxiste russe des plus éminents et bien connu en Europe occidentale.

Voilà des questions (1) que M. Karéieff ne se pose même pas. Il se débarrasse de la même façon de la base économique de la Réforme, démontrée aussi bien par le marxiste Kautsky que par M. Lioubovitch, professeur à l'Université de Varsovie, auteur d'un ouvrage sur la Réforme en Pologne : Pourrez-vous jamais, demande-t-il triomphalement, expliquer par des causes économiques que, par exemple, l'antitrinitarisme ait apparu dans le calvinisme polonais ? C'est aux spécialistes de répondre en détail à cette question; mais immédiatement nous pouvons rappeler : que l'antitrinitarisme, à sa première apparition, dans les écrits de Roscelin de Compiègne, avait été une des applications du nominalisme naissant qui, de son côté, transformant toute unité abstraite en *flatus vocis,* fut la première expression et le premier instrument de la tendance révolutionnaire à l'indépendance du pouvoir civil, à la formation des nations modernes ; qu'il fut combattu par saint Anselme, par Guillaume de Champeaux, par le concile de Soissons, au nom de l'unité catholique ; que l'unité de l'Église au Moyen-Age fut une réalité économique d'un grand poids et que le pouvoir royal, qui s'appuyait sur la bourgeoisie croissante, eut dans les nominalistes des défenseurs ingénieux et subtils ; que dans l'enchaînement des idées, parallèle à la croissance économique de la bourgeoisie et à l'augmentation du pouvoir royal au dépens de la féodalité et de la papauté, Occam fut le successeur de Roscelin et la Réforme l'héritière d'Occam ; et nous pouvons dire, enfin, que des conditions économiques favorables, qu'un rapport analogue, au moins partiellement, des forces en lutte, ont pu tirer l' « hérésie » antitrinitariste de la poussière scolastique. Or, nous pouvons dire, une fois pour toutes, qu'il n'est nullement contraire au monisme économique de chercher les composantes d'une idéologie, produite par une structure économique, dans les idéologies des époques précédentes ou des pays éloignés (*allochroniques* et *allotopiques*), et cela même s'il fallait, dans cette série généalogique descendante, ne s'arrêter qu'à la « philosophie » ou « mythologie » primitive, sous laquelle il est déjà aisé de reconnaître toujours l'action formative du « soin de la vie » (*Lebensfürsorge*), comme dit Julius Lippert.

Nous voilà tout près du nœud même de la critique de Karéieff; mais avant de l'aborder, il nous faut l'approcher encore d'un autre côté. Selon Masaryk, le marxisme est en train d'éliminer le matérialisme de toutes ces parties, et c'est pourquoi, précisément, il est en crise; Karéieff estime, au contraire, que le matérialisme philosophique n'a jamais été essentiellement inhérent au matérialisme historique. Le

(1) Voir, pour ces questions, Labriola : « Le Matérialisme historique », ch. VIII, p. 228 et suiv. (*Essais sur la conception matérialiste de l'histoire.* Paris, 1897).

matérialisme philosophique, dans son application à l'histoire, peut très bien n'être nullement économiste, mais, au contraire, idéaliste : les idées sont des états du cerveau, mais ce sont elles qui gouvernent le monde, disaient les encyclopédistes. Le matérialisme naturaliste ne trouve, de son point de vue, rien de particulier au côté économique de la vie sociale, il le confond avec les autres fonctions humaines et fait dépendre l'ensemble directement soit des conditions du milieu naturel (Buckle), soit des conditions physiologiques de « race » (Lapouge). Ces deux formes de matérialisme n'ont-elles, en effet, de commun que le nom ? ou bien la seule différence entre elles se réduit-elle, comme le croient Engels et Plekhanoff, à ce que la première fut « statique », et la seconde est « dynamique » ? Je laisserai ici cette question de côté, ne voulant m'engager dans les interminables discussions néo-kantiennes, au sujet desquelles le professeur Labriola a dit tant de choses justes et spirituelles (1). Ce que je sais c'est qu'il existe un esprit général, un point de vue commun aux deux matérialismes, à tous les matérialismes, et ce point de vue apparaît, frappant, dès la formation du premier système matérialiste moniste, dans la réplique lancée par son auteur, Diogène d'Apollonie, à Anaxagore, affirmant le νοῦς αὐτοκρατής : « Si vous privez l'homme de l'air, son esprit cesse d'exister ; ce n'est pas donc l'esprit qui crée l'air, mais l'air qui crée l'esprit. » C'est la formule naïve de l'*antécédence* du *fait* (le terme est de M. Lacombe) ; et c'est cette antécédence implacable du fait affirmée par tout matérialisme qui a sans doute déterminé ce choix par Marx du nom de « matérialiste », choix qui a tant desservi sa doctrine chez les philosophes sensibles... M. Karéieff, malgré son *distinguo,* se rend sans doute vaguement compte de ce caractère commun, puisque les arguments de principe qu'il oppose au matérialisme historique ne pourraient être différents s'il s'agissait de combattre le matérialisme psychologique.

L'individu est la seule réalité sociale, écrit, en effet, M. Karéieff ; et l'individu, indépendamment de toute métaphysique, expérimentalement, — oui, *expérimentalement* (p. 5), — se compose de deux parties, possède deux côtés : parties ou côtés physique et psychique, *corps* et *âme*. C'est une erreur que de ramener l'histoire tout entière à l'un de ces deux côtés. L'idéalisme psychologique ramenait tout au côté *âme,* ce fut la « thèse » ; le matérialisme économique qui ramène tout au côté *corps,* représente l' « antithèse ». Chacun est vrai dans son domaine et ils peuvent utilement se compléter ; mais plus l'un quelconque des deux empiète sur le domaine de l'autre, plus il fait ressortir son insuffisance. Il est donc temps d'abandonner les chimères

(1) Voir *Socialisme et Philosophie*, Paris, 1899, ch. V-VIII.

monistes et de faire leur « synthèse ». Il faut rendre, d'un côté, à l'action psychique mutuelle des hommes, de l'autre, à l'échange des services matériels, à chacun de ces facteurs ce qui lui est dû.

Telle est l'idée maîtresse de M. Karéieff, résumée fidèlement d'aprés l'introduction même de son livre. Il la complète, à l'occasion, à d'autres endroits. Ainsi, lorsque M. Pierre Struve énonce la formule suivante, qui rappelle d'une manière si frappante celle de Diogène d'Apollonie et qui, comme celle-là, revêt la forme d'un aphorisme : « Le matérialisme économique *subordonne* l'idée au fait, la conscience et le devoir à l'être » — M. Karéieff déclare carrément qu' « il ne critiquera point cette thèse, car il ne comprend absolument pas et il ne peut même aucunement s'imaginer comment les faits pourraient *engendrer* des idées, la réalité les idéals, l'économique la culture : cela dépasse l'entendement humain » (p. 204). Beltow disant que le matérialisme économique n'ignore point le rôle de l'esprit, mais se propose d'expliquer pourquoi ce rôle a été différent et déterminé dans chaque période, M. Karéieff répond : « Pourquoi l'esprit a agi à telle époque, d'une telle manière définie ? Mais les manifestations de l'esprit, comme tous les autres phénomènes, obéissent à leurs lois propres, aux lois de la psychologie et de la logique, aux lois du développement psychique... Il y a des lois présidant à la naissance des idées du sein des idées ; il y en a d'autres qui déterminent comment les faits engendrent des faits... L'histoire des idées et celle des formes de la production ont chacune leurs lois propres » (p. 219).

Par conséquent, « l'idée » et « le fait », ou les côtés physique et psychique de l'homme, constituent, aux yeux de l'honorable professeur, deux choses absolument hétérogènes et séparées par un mur infranchissable.

C'est probablement la première tentative faite pour étendre l'agnosticisme au noumène économique aussi ; mais passons... Si la critique du matérialisme économique se réduit à cela, alors vraiment il lui est facile de répondre : pour toute réponse il met la vie sociale tout entière d'un seul côté du mur. Ce « phénoménalisme social » a été formulé d'une manière la plus claire et la plus scientifique, croyons-nous, par Abramowski (1) ; mais il a toujours pénétré tous les écrits des partisans du matérialisme économique. Nous aussi nous comprenons parfaitement que l'homme est la seule réalité sociale, mais nous ne pouvons accorder à M. Karéieff que « le matérialisme économique cherche la base de toute l'évolution sociale en dehors de l'homme » (p. 114), tout simplement parce qu'il ne nous paraît point

(1) *Les Bases psychologiques de la sociologie* et *Le Matérialisme historique et le Principe du phénomène social,* Paris, 1897-98.

que la fonction économique de l'homme se trouve en dehors de l'homme. Nous ne pouvons, non plus, accepter la concession que M. Karéieff veut bien nous faire, disant que s'il est antiscientifique d'expliquer économiquement les divers genres de rapports théoriques de l'homme avec le monde extérieur et avec l'homme lui-même, il serait aussi peu scientifique de « chercher dans la vie psychique intérieure de l'individu les causes de l'apparition de la chasse, de la vie pastorale, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des opérations financières » (p. 3). Nous devrions donc chercher l'explication de ces choses-là en dehors de la « vie psychique de l'individu » ? — Non : en dehors de cette vie il n'y a rien pour le sociologue, de même qu'en dehors de l'examen objectif et de la régularité moniste, ce qu'il y a, ce n'est pas une vie psychique déterminée de l'individu, à laquelle pourrait s'appliquer le « psychologisme » de M. Karéieff, mais seulement le sujet échappant à toute connaissance, le « moi » sans aucun attribut possible (1). Il ne faut donc pas se demander : « Comment le *fait* engendre-t-il l'*idée ?* »; la vraie position de la question est la suivante : les phénomènes psychiques qui consistent dans l'adaptation des forces naturelles (phénoménales) aux besoins humains (phénoménaux également), autrement dit les formes de la production, évoquent, « font naître » et s'adaptent les autres catégories des phénomènes psychiques, qui consistent dans la conception et la définition des rapports de l'homme avec l'homme ou avec la nature. La question étant posée de la sorte, il est évident que la naissance des « idées » du sein des « faits » ne dépasse pas l'entendement humain; or, les « idées » ayant la propriété de survivre aux « faits » qui les ont fait naître (propriété dont nous n'exposerons pas ici les causes, cela formant tout un chapitre spécialement « psychologique » du matérialisme économique), nous aboutissons à la solution que nous avons déjà formulée plus haut : à la généalogie ascendante des « idées », considérées toujours en corrélation avec les conditions économiques qui les maintiennent et les transforment, généalogie qui remonte, s'il le faut, jusqu'aux états primitifs de l'humanité.

*
* *

Mais ici M. Koudrine, qui est d'ailleurs un critique d'une érudition et d'une impartialité rares, nous dit que, même dans la société primitive, la production des biens matériels n'épuise pas les rapports de l'homme avec la nature environnante, que dès l'origine de l'huma-

(1) Comp. E. Abramowski. *Les Bases psychologiques de la sociologie.*

nité l'homme n'est pas seulement placé vis-à-vis de la nature dans un rapport « utilitaire », mais aussi dans un rapport « émotionnel », qui donne naissance aux rudiments de l'art et de la philosophie (1). A cette objection notre réponse est double : D'abord, quoique, sans doute, on n'ait encore presque rien fait du côté marxiste pour élucider cette question, cependant, les études de Lippert, par exemple, permettent de conclure que tous ces phénomènes psychiques, qui constituent l'embryon du « côté idéal », n'apparaissent pas chez l'homme primitif d'une manière accidentelle et autonome, mais qu'ils se groupent et se cristallisent, en quelque sorte, autour du noyau formé par les fonctions économiques. Deuxièmement : même si l'homme, au moment où il apparaît en tant que tel sur la terre, apporte déjà avec lui des penchants et des facultés indépendants du « souci de vivre » et, par conséquent, de la production des biens matériels, même cela ne porte aucune atteinte au monisme *économique*. Car si l'homme, comme dit Franklin, est l'animal *outillé*, les outils ne sont cependant que la modification artificielle des *organes,* et spécialement des extrémités de l'homme et de ses prédécesseurs, dont il hérite les penchants émotifs et les facultés intellectuelles en question ; or, la fonction des organes qui servent aux animaux, non pas, il est vrai, à produire les biens matériels, mais à s'en saisir, constitue, évidemment l'économie animale, et la structure anatomique et, en première ligne, *le développement des extrémités,* comme l'a affirmé Darwin et, avant lui déjà, Helvétius, sont décisifs pour le développement intellectuel des animaux.

Je m'arrête ici, car quoique je marche sur les traces de Plekhanoff (2), les analogies pareilles peuvent encore paraître excentriques. « De cette manière, nous pourrions remonter jusqu'aux huîtres », dit spirituellement Kautsky, qui, dans son souci continuel d'être pratique et de ne pas se laisser entraîner par des chimères, répond à Belfort-Bax que la conception matérialiste de l'histoire ne prétend nullement expliquer « la vie humaine tout entière », mais seulement l'*histoire*, c'est-à-dire la partie de cette vie qui varie avec le temps. Or, ce qui varie, ce n'est pas la nature ou l'organisme humain, mais ces organes artificiels, les instruments et les formes de la production. Tous les autres changements sociaux ne peuvent être expliqués que par ces changements-là. La nature, l'organisme (donc aussi certaines lois de la pensée) sont constants (s'ils changent, leur changement est relativement minime et dû très souvent lui-même aux changements du

(1) *Rousskoïe Bogatstvo,* mai 1896 ; une critique de Beltow.
(2) *Holbach, Helvetius und Marx, Beitraege zur Geschichte des Materialismus* Stuttgart, 1896, pp. 191-211.

milieu social), et ils sont donnés. Évidemment, beaucoup de choses dans la société se ramènent à eux, autant que la science, en général, peut analyser et ramener aux éléments les caractères individuels. L'homme, vivant dans la société, ne cesse pas de vivre dans la nature et d'en recevoir directement les impressions, comme nous le rappelle Labriola. Avec cette position de la question, plus empirique, à la vérité (sinon même éclectique) que la précédente, la réponse à l'objection fondamentale de Karéieff devient encore plus facile; puisqu'il ne s'agit plus de la genèse même de l'idée — l'idée étant donnée primitivement — mais de ses changements. Or, quel que soit le désir des dualistes d'élever un mur entre le « corps et l' « âme », ils sont forcés d'admettre au moins le parallélisme de leurs changements, et par conséquent le droit qui en résulte pour le matérialisme économique d'expliquer les *changements* qui se produisent dans l'idéologie par les *changements* de l'économique. La forme de la production ne serait pas, avec ce point de vue, la *source* des formes de la superstructure sociale, mais elle serait en tout cas quelque chose de plus que leur *condition* passive, comme le veut M. Karéieff; elle serait le *déterminant* de ces formes, le cadre auquel elles devraient s'adapter, la matrice où elles se couleraient.

*
* *

D'ailleurs, il est impossible de garder longtemps la position choisie par Karéieff. Entre le domaine du « corps » et celui de l' « âme », séparés de la sorte, une osmose inévitable commence aussitôt; il en résulte, dans le livre même du professeur, de nombreuses contradictions. « Qui nie, dit-il, que les idées économiques, et précisément économiques, dépendent des faits économiques? » (p. 226). Mais pourquoi donc une telle dégradation de l' « esprit » d'Adam Smith et d'une partie de l' « esprit » d'Aristote? La méritent-ils parce qu'ils se sont portés sur cet objet-là plutôt que sur un autre? Et la politique? Faut-il la classer dans l'économique (fait) ou dans la philosophie (idée)? Mais, voici aussi une thèse plus générale par laquelle M. Karéieff se contredit lui-même : « La pensée créatrice est indispensable pour que l'homme puisse acquérir les subsistances mêmes. La vie psychique de l'homme accompagne son existence physique, l'une est inséparable de l'autre. C'est ce qui précisément donne à l'économique et à la psychologie un droit égal d'expliquer les phénomènes historiques » (p. 113). On voit que ce n'est plus le point de vue précédent : « jusque-là, l'économique; à partir de là, la psychologie ». Belfort-Bax, qui part d'un point de vue analogue, tâche d'esquiver la contradiction de la manière suivante : l'évolution psy-

chique et l'évolution économique sont en grande parties corrélatives et mutuellement dépendantes, mais *jusqu'à un certain degré seulement;* pour une certaine partie, jusqu'à une certaine limite, elles sont indépendantes et autonomes (1). Mais, nous semble-t-il, on peut se permettre de dire qu'un dualisme de ce genre se transporte lui-même hors les limites de la pensée scientifique.

Le dualisme absolu du cartésianisme cherche de même la sortie de l'impasse, dans l'occasionalisme. Le « dualisme expérimental » de Karéieff constitue, sous ce rapport, toutes proportions gardées, une sorte de cartésianisme sociologique, mais il y a une différence profonde : c'est que Descartes, tout en n'osant pas encore se déclarer moniste dans le domaine de la psychologie humaine, prépara, au moins, sur le terrain de la psychologie animale, la voie au monisme postérieur, audacieux et fécond, tandis que le professeur Karéieff recule, malheureusement, jusqu'aux positions depuis longtemps abandonnées par la science progressante...

* * *

Dans toute opposition sociale il est difficile de faire la distinction nette entre la résistance des formes du passé qui vient de céder, et les tendances à dépasser le présent; la difficulté vient de ce que les réminiscences du passé se transforment graduellement, presque imperceptiblement, jusqu'à ce que, à un certain moment, l'image de l'avenir s'en dégage soudain (2).

Certes, de chaque côté il y a des formes nettement caractérisées et facilement reconnaissables, mais il y a aussi une zone-frontière d'où l'on passe très facilement soit d'un côté soit de l'autre. Ainsi, dans la première moitié de ce siècle, contre le libéralisme bourgeois, dont s'étendait toujours plus largement la domination, combattirent, d'un côté les Haller et les de Maistre, de l'autre, le parti des Louis Blanc, des Cabet, des Waitling. Souvent les arguments employés des deux côtés étaient identiques; on aurait pu croire, à en juger par le dédain commun des vanités de la politique et par la condamnation commune des arrogances de l'individualisme, que le matérialisme économique naissait dans les têtes des hobereaux prussiens : voyez, chez Mehring, les curieuses indications concernant l'un d'entre eux, Lavergne-Peguilhen (3).

Par analogie l'hypothèse s'impose qu'actuellement il se produit

(1) Voir sa polémique avec Kautsky, *Neue Zeit,* 1896-97, spéc. p. 175.
(2) Je me permets de renvoyer à ma « Loi de la rétrospection révolutionnaire », *Annales de l'Institut International de Sociologie,* I et II.
(3) *Die Lessings-Legende*, Stuttgart, 1893, page 436 et suiv.

quelque chose de pareil autour du matérialisme économique. Car le matérialisme économique est en cela supérieur à son père, l'hégélianisme, qu'il applique le principe de la relativité et de la vérité dialectiquement passagère, non seulement aux systèmes qui l'ont précédé, mais aussi à lui-même.

Etant, comme toute philosophie, l'expression naturelle d'une certaine phase de l'évolution économique et de certaines tendances de classes qui y correspondent, il doit, lui aussi, disparaître, se transformer en une philosophie nouvelle, au moment où cette phase de l'évolution aura atteint le point culminant qui marque le « passage de la quantité en la qualité », de la « thèse » en « antithèse », où ces tendances, réalisées, prendront, à leur tour, la place dans le mausolée de l'histoire. — A ce moment, oui ; mais pas avant. Tel est l'enseignement de l'histoire.

Nous sommes encore dans la période ascendante, et nous sommes encore loin du point culminant ; et c'est pourquoi, comme le voit très bien un critique cependant sévère, M. Croce (1), le matérialisme économique, malgré toutes les attaques, « a toujours la vie tenace, comme ne l'ont pas d'ordinaire les erreurs et les sophismes », c'est pourquoi, quoique « approximatif et paradoxal » dans ses thèses, « il nous semble, et est en effet, *chargé et plein de vérité* », — c'est-à-dire, ajouterais-je, de ce qui est en train de devenir, de ce qui, dans l'avenir immédiatement prochain, deviendra *vérité*. Cette vérité doit graduellement se dégager de lui, précisément *de lui ;* toute critique ne peut qu'y contribuer.

Si le matérialisme économique veut rester fidèle à son propre principe, il doit, dans toute son étendue, accepter la critique avec la plus grande bonne volonté, je dirai plus : la provoquer. Marx, dans la préface du *Capital,* lui a donné, en l'envoyant dans le monde, la maxime orgueilleuse de Dante : *Segui il tuo corso et lascia dir le genti ;* il peut l'adopter, en la modifiant un peu, en conformité de son caractère scientifique : *Lascia cercar !* Que tout le monde cherche librement ; nous savons d'avance que chacun ne trouvera que ce que l'évolution économique lui aura mis sous les yeux, et que *cela,* il le trouvera, tôt ou tard, fatalement, quoi qu'on fasse pour l'en détourner. — Mais dans ces recherches mêmes la résistance du passé obstiné se mêle aux tentatives faites pour dépasser le présent ; ici encore refleurissent les cimetières abandonnés : car nous avons affaire à un processus de la vie.

Les reflets du crépuscule et de l'aurore s'entremêlent dans cette

(1) *Essai d'interprétation et de critique de quelques concepts du marxisme,* Paris 1898, pages 8, 22, 46.

« crise du marxisme » ; parfois il est vraiment difficile de distinguer où commencent et où finissent le libéralisme et l'idéalisme surannés, — la critique qui nous conduit vers *demain*, et celle qui nous fait reculer vers *hier*.

*
* *

Je me permettrai de montrer, par un exemple, que l'*aperception de classe* existe dans le matérialisme économique, comme dans toutes les doctrines, sans exception, et en quoi elle consiste. — La théorie de la valeur de Marx consiste, comme on sait, dans cette thèse que le travail est la mesure de la valeur. Marx arrive à cette conclusion par le raisonnement suivant, d'une logique extrêmement stricte. La mesure ne peut être qu'une chose commune à tous les objets comparés. Ce qui est commun à toutes les marchandises, ce ne sont pas leurs qualités usagères, qui sont précisément différentes pour chaque marchandise, mais uniquement le fait d'être chacune le produit du travail humain ; or, chaque travail, quels que soient ses caractères spécifiques, dont il faut faire abstraction ici, est une dépense de la force vitale humaine, dépense qui peut même être exactement mesurée, pourvu que les instruments soient suffisamment perfectionnés. Par conséquent une certaine quantité du temps de travail humain général se trouve dans chaque marchandise. — C'est la pierre angulaire de toute l'économie marxiste.

Ce raisonnement est inattaquable au point de vue logique. Se plaçant à ce point de vue et opérant par *déduction pure,* on pourrait même tenter d'écarter ce qui est, au fond, une violation de la théorie marxiste de la valeur, violation qui consiste à reconnaître, comme on fait généralement, la non-identité de *la valeur* (idéale) et *du prix* (réel) de la marchandise, et de combiner la détermination de la valeur par le travail, avec la loi de l'offre et de la demande (v. l'article de Marx « Capital et travail »). Car, si la valeur d'une marchandise est déterminée par le travail *socialement nécessaire* qu'elle représente, est-ce que cette notion : *socialement nécessaire* n'implique pas aussi la grandeur de la demande ? Et si la quantité du travail *socialement nécessaire* pour la production de l'unité d'une marchandise varie, souvent après que *l'unité donnée* a déjà été produite, selon les changements de la technique productrice, pourquoi ne pas la considérer aussi comme fonction de la demande, en continuelle variation, aussi bien de la marchandise en question que de l'équivalent universel ? Si 100 T, mis en vente, ont coûté 400 heures de travail (travail supposé réduit à un dénominateur commun, cela va sans dire), mais qu'au moment de la vente elles puissent être produites avec 200 heures, alors $V = 2$, non 4 ; mais de

même, s'il arrive au marché 100 T, qui égalent 400 heures, mais qu'au moment de la vente le besoin général égale seulement 50 T, dont le coût serait seulement de 200 T, alors la valeur de chaque unité de la marchandise sera définie par V = 200 : 100, non 400 : 100 (ni 200 : 50). La définition : travail *socialement nécessaire* devrait toujours être considérée *en mouvement,* prise à l'*état fluide* en quelque sorte. Le principe initial de la théorie pourrait être ainsi conduit jusqu'à ces extrêmes conséquences.

Mais un raisonnement absolument analogue pourrait être fait en partant du point diamétralement opposé. Tout homme n'est pas seulement producteur, mais aussi consommateur, et ce sont là les deux pôles de toute marchandise échangée. Toutes les marchandises ont cela de commun qu'elles naissent de la dépense des forces humaines; mais toutes les marchandises, quelle que soit la diversité des besoins auxquels elles satisfont, ont aussi cela de commun que leur usage ou consommation, les choses étant considérées à l'état normal, causent (soit directement, soit indirectement, en en évitant la perte) un certain accroissement de forces vitales, qui, lui aussi, pourrait, théoriquement du moins, être mesuré à l'aide de dynamomètres appropriés. Par conséquent, une mesure universelle de la valeur pourrait, avec la même logique stricte, être imaginée sur la base du *besoin*. — M. Croce dit même quelque chose d'approchant, lorsqu'il s'efforce de démontrer que l'économie marxiste et celle de l'école viennoise ou hédoniste peuvent se compléter l'une l'autre : « Si, dans l'hypothèse de Marx, les marchandises apparaissent comme des *concrétions du travail* ou du *travail cristallisé,* pourquoi, dans une autre hypothèse, tous les biens économiques, et non plus seulement les marchandises, ne pourraient-ils apparaître comme des *concrétions de besoins* ou des quantités de besoins cristallisés ? » (1) Et il rappelle que F.-A. Lange a annoncé qu'il tenterait de créer une théorie de la valeur, orientée dans cette voie. M. Labriola répond, il est vrai, à M. Croce, que le travail précède, *en réalité,* l'existence de la marchandise, tandis que la satisfaction du besoin est une chose d'imagination et que ce serait donc de la « sorcellerie » que de la « cristalliser » (2). Mais, au fond, cette différence n'existe pas; car, ce qui sert à mesurer la valeur du travail, et qui servirait également à mesurer la faculté dynamogénique d'une marchandise (faculté analogue, à certain égard, au potentiel électrique), c'est *l'expérience sociale*, basée là, sur la production antérieure, ici, sur la consommation de la marchandise, également *antérieure* à une unité définitive de cette marchandise.

(1) L. c. p. 16.
(2) *Socialisme et philosophie*, pp. 222-224.

Eh bien, si l'économie de Marx, et déjà celle de ses prédécesseurs, des deux directions possibles et logiquement parallèles où pouvaient aller ses regards, a choisi celle-ci précisément et non celle-là, si elle a très bien aperçu un côté des choses, et n'a point fait attention à l'autre (ou aux autres possibles), c'est que, elle aussi, comme toute idéologie, est relative, qu'elle aussi est atteinte d'un daltonisme spécifique, ou, pour mieux dire, avec Lange, qu'elle aussi a la rétine spécialement construite, que sa faculté de connaissance, à elle aussi, est limitée par certaines *catégories de perception,* catégories *de classe.* Ses yeux, ceux de Labriola, par exemple (*ibid.*), sont fixés, pour ne pas dire rivés, sur « le cordonnier aux mains calleuses, au front en sueur, au dos voûté », et ne voient pas l'homme jouissant, qui est « fictif ». — Mais qu'il en soit ainsi, c'est une nécessité naturelle de la phase historique, qui est encore loin d'être close. Cette phase a un caractère fondamental, un fait dominant : *la valeur additionnelle,* et autour de lui tournent, vers lui conduisent, ou, pour mieux dire, à lui retournent toutes les théories. Dans la préface du troisième volume du *Capital,* Engels constate cela; non seulement Conrad Schmidt, non seulement Fireman, mais Julius Wolf, mais Lexis lui-même, qui s'intitule volontiers « économiste vulgaire », soit qu'ils modifient la théorie de Marx, soit qu'ils partent de prémisses tout autres, arrivent toujours finalement à ce fait dominant et réel : *la valeur additionnelle!* Jusqu'à présent, ce point de vue seul s'est révélé fécond; au fur et à mesure que le fait dominant, le noyau de cristallisation de l'époque changera, il se peut, il est même inévitable, que d'autres points de vue apparaissent et manifestent leur fécondité, points de vue que nous pouvons à peine deviner aujourd'hui. Donc, ici encore : *lascia cerear!* Mais, pour les mêmes raisons, ici encore, dans ces recherches de l'économie utilitaire ou hédoniste, où finissent les efforts faits pour endiguer les conséquences révolutionnaires de la théorie marxiste de la valeur, où commencent les tentatives de les dépasser, même ces conséquences révolutionnaires, mais après s'être appuyé fortement, comme cela est nécessaire, sur cette théorie même? — Et combien est vraie, appliquée à la « crise du marxisme » dans toutes ses manifestations, cette parole du professeur Labriola : « Comprendre, c'est dépasser; mais dépasser, c'est avoir compris! »

C. DE KELLÈS-KRAUZ.

Une Enquête sur l'Éducation sociale

Le Congrès de l'Éducation sociale, un des derniers venus, est un de ceux peut-être dont le retentissement sera le plus considérable et les résultats les plus féconds dans l'avenir. Car il a mis en relief la bonne volonté et la conscience des hommes les plus divers pour arriver à une solution à la fois scientifique et humanitaire de la question sociale. Il a réalisé pour un moment cette union dans un idéal commun de toutes les classes de la société, ce qui serait un beau rêve et peut-être réalisable pour la démocratie de l'avenir.

Sous le charme enfin de la parole à la fois si lumineuse, si éloquente et si cordiale de M. Léon Bourgeois, patrons et ouvriers, athées et croyants, prêtres et francs-maçons communièrent dans une religion commune, la religion de la souffrance et de la solidarité humaines.

Et ce fut comme un ressouvenir de quelque grande scène de la Révolution, le baiser Lamourette, ou mieux encore, la nuit du 4 août. Et je ne crois pas qu'en aucune grande journée révolutionnaire, l'enthousiasme soulevé par une noble parole ait été plus vif et plus sincère aussi la volonté manifestée par tous de marcher pacifiquement à la réalisation des programmes d'éducation sociale si éloquemment et si clairement résumés par le président du Congrès.

C'est déjà là, je crois, un grand résultat de ce congrès ; j'ai confiance dans un avenir où les grandes idées recommenceront à mener le monde, surtout lorsqu'elles seront exprimées dans un langage où l'on ne reconnaisse pas seulement le souvenir de théories politiques particulières, mais la marque profonde d'humanité, de solidarité qui devrait être à la base et au sommet de toute société démocratique.

Beaucoup, j'en suis sûr, se croiront désormais moralement obligés à conformer leur conduite à un idéal dont ils auront reconnu par eux-mêmes toute la justesse et toute la réalisation possible.

Il sera bon pourtant que la bonne graine si généreusement semée dans ce congrès ne soit pas abandonnée à elle-même et que le terrain déjà préparé soit cultivé par des mains aptes à faire lever la semence et à préparer la moisson prochaine.

Et c'est pourquoi je crois tout à fait utile cette création d'une *Société d'Éducation sociale* dont le Congrès a décidé la formation.

Il n'est peut-être pas, en effet, de pays plus que le nôtre où les grandes idées et les initiatives généreuses abondent, mais où, cependant, il soit aussi nécessaire qu'une longue propagande en fasse aboutir les résultats.

Cette société d'ailleurs devra se préoccuper aussi de mettre à l'étude certaines parties d'un programme assez vaste dont le Congrès n'a pu qu'élaborer les grandes lignes et dont certains points mêmes, faute de temps, je le présume, n'ont pu, si rapidement fut-il, être soumis à l'examen des congressistes.

Il est pourtant deux ou trois questions, je dois le dire, que j'aurais voulu voir exposées et discutées dès ce premier Congrès parce qu'elles ressortissent tout d'abord et d'une façon très directe à l'éducation, et qu'en outre leur solution intéresse à différents degrés l'avenir de notre société actuelle.

L'éducation sociale, à vrai dire, peut être comprise sous deux rapports : l'éducation de l'individu par une société et l'éducation de la société par l'individu et pour l'individu.

J'entends que la première formule est de beaucoup la plus importante, et que, même dans une certaine mesure, elle semble contenir dans son extension tout l'essentiel de la seconde, puisque l'individu uniquement préparé par une forte éducation pourra réagir à son tour sur la société et faire disparaître tout ce qui ne sera plus conforme à l'idéal nouveau qu'on lui aura fait aimer.

Mais il est certain aussi qu'un semblable résultat ne saurait être obtenue dans une limite aussi rapprochée. Il faudra « se saisir de la génération qui naît », selon l'expression pittoresque d'un grand éducateur révolutionnaire et l'amener progressivement au point voulu.

Ce n'est certes pas l'affaire d'un jour, quelle que soit l'autorité des hommes qui se seront consacrés à cette tâche.

En attendant, un mal existe dont il s'agirait d'atténuer tout au moins les effets jusqu'à l'avènement de cette humanité nouvelle qui doit le faire disparaître par le fait même de son éducation, et dans bien des cas il faut pourvoir au nécessaire tout en préparant la solution définitive de certains grands problèmes. Enfin puisqu'il s'agit en un mot d'une véritable transformation de l'esprit public, de la substitution du véritable idéal social à un soi-disant idéal politique qui tendrait non à réformer, mais à déformer les rapports des hommes les uns avec les autres, il ne serait pas inutile d'entreprendre plus activement l'œuvre des deux points, et pour ainsi parler des deux pôles opposés, socialement l'individu et la société.

A vrai dire, l'éducation de la société par l'individu, si elle est à l'heure actuelle chose éminemment difficile, est aussi chose indispenpensable. Car tandis qu'on élève l'individu en vue de l'idée solidariste

on voit se propager de proche en proche dans la société actuelle des courants d'opinion capables de détruire ou tout au moins de retarder l'avènement de ces mêmes idées auxquelles ils pourraient s'opposer un jour violemment, grâce à la force d'impulsion acquise.

L'une de ces tendances les plus dangereuses peut-être est synthétisée par cette expression devenue courante par sa concision brutale : la lutte pour la vie; entendez une lutte sans merci, souvent même sans scrupules, où le vaincu, c'est-à-dire le faible ou le honteux, peut être foulé aux pieds sans le moindre souci, je dirais aussi bien sans remords.

Je le répète : de semblables dogmes sont en train de faire brillamment leur chemin dans le monde, et par l'audace croissante des gens qui en profitent sans vergogne autant que par la faveur dont elles jouissent dans la théorie politique et menacent d'annihiler par avance tout l'effort généreux qui se manifeste dans un sens tout à fait opposé. Il n'est que temps de s'attaquer à de semblables doctrines et il est dès maintenant une éducation de la société à tenter : principes provisoires si l'on veut, législation momentanée capable de réfréner des instincts et des appétits individualistes en attendant qu'une société nouvelle, fondée sur la solidarité, soit entièrement venue à la lumière et puisse rejeter définitivement dans le passé ces traces de barbarie encore existantes et prédominant certains faits caractéristiques, et qui seront, si vous voulez, comme les étais qui soutiennent un édifice déjà ancien, mais nécessaires en attendant que soit achevée la maison nouvelle où se rencontreront les perfectionnements les plus modernes.

Mais il faut que les étais soient dès maintenant placés pour que l'autre édifice, d'ailleurs fort avancé, puisse s'achever sans préjudice et que les hommes de haute pensée et de conscience ne demeurent pas impuissants devant certains actes ou certaines théories que réprouve depuis longtemps leur initiative généreuse.

Il faut faire prévaloir dès maintenant cette conception qui est en eux, je le sais, mais que j'aurais peut-être voulu voir développer dans un rapport spécial et au grand jour du Congrès : l'idée de la protection légale autant que morale à accorder au faible, au malade, à l'isolé enfin, à celui qui n'est protégé par aucune association, ni aucune confrérie, et j'insiste sur ces distinctions parce que je redoute que celui-là ne soit peut-être aussi, involontairement, à coup sûr, oublié dans une société trop solidariste.

Il faut donc songer dès maintenant à assurer le sort de cet isolé pour que désormais soit acquis son droit supérieur à l'assistance, à l'existence, devrais-je presque dire, et certains faits divers de journaux nous ouvrent sur ces faits des horizons bien mélancoliques.

C'est l'histoire d'une veuve traquée, rongée par des corbeaux,

plus audacieux, plus impunis peut-être qu'à l'époque où Becque les stigmatisait dans une pièce si généreuse, si sincère et si éloquente.

C'est encore l'aventure d'une pauvre femme, l'histoire date d'hier et ceux des lecteurs que cela intéresse pourront en retrouver, dans un récent numéro du *Journal*, les naïves péripéties. Cette femme, laborieuse et honnête, mais malgré tout ne trouvant ni travail ni assistance, en a été réduite à confier elle-même ses enfants à l'Assistance publique.

De pareils faits se passent de commentaires. Je dois ajouter, pourtant, que de semblables exemples de barbarie sociale envers l'isolé, envers le malade ou le faible tombé dans la lutte sont peut-être moins rares qu'on ne l'imagine.

Il sont un symptôme du mal que l'on doit combattre et contre lequel on peut créer un mouvement d'opinion, obtenir au besoin une forme de législation. Ils intéressent enfin l'éducation sociale sous un autre rapport, mais avec la même valeur que les coopératives de consommation. Et ceci dit comme terme de comparaison et sans méconnaître l'intérêt supérieur et les résultats déjà si étonnants de ces associations dont le Congrès nous a révélé tout à la fois les ramifications si nombreuses et l'activité féconde et tout à fait remarquable. Puisque je suis sur le terrain des désidérata, il est une autre grave question connexe dans une certaine mesure à la première, et que j'aurais voulu voir paraître à l'ordre du jour des séances de l'Éducation sociale, c'est celle du prolétariat intellectuel.

Le mot et la chose furent jadis exposés avec beaucoup de force dans un article de mon confrère et ami Henry Bérenger, article qui fit alors sensation et attira pour un moment l'attention vers ce point noir de notre horizon social.

Depuis, la question n'a pas été reprise, et pourtant, je crois, le prolétariat intellectuel n'a fait que se développer en ces dernières années et devenir chaque jour plus menaçant.

Je n'ai ni l'intention, ni le loisir de rechercher dans cet exposé les causes profondes de ce développement ni les remèdes à appliquer au mal; peut-être, d'ailleurs, reviendrais-je prochainement sur ce problème éminemment social, mais je pense que les réflexions des éducateurs auraient pu ou pourraient être utilement portées sur une catégorie, hélas, de plus en plus nombreuse de gens qui, s'ils sont parfois des révoltés, sont souvent aussi les victimes d'un état de choses où la pitié du vaincu n'est pas un principe de morale courante et définitive.

A mettre encore au programme de l'*Actualité* pour la société d'Éducation sociale une question grosse aussi de conséquences sociales et se rattachant éminemment à l'éducation, puisqu'il s'agit d'une classe d'humbles mais intéressants éducateurs, les professeurs de l'enseigne-

ment libre. Frères moins favorisés de ces maîtres répétiteurs qui ont l'heureux privilège de voir leurs revendications maintes fois soutenues, nommément encore dans le récent Congrès de l'Enseignement secondaire, eux attendent encore l'heure bien tardive de la justice sociale.

Leur sort est pourtant à bien des titres aussi intéressant, sinon plus, que celui des maîtres répétiteurs, car ces derniers sont déjà sur bien des points des syndiqués dont les représentants autorisés peuvent être écoutés en haut lieu.

Les premiers rentrent plutôt dans la classe de ces *isolés* dont je signalais tout à l'heure la situation souvent pénible.

Prolétaires intellectuels ou parias de la société, l'enseignement libre les guette, les pousse par une porte basse sur laquelle combien d'entre eux pourraient écrire la devise fameuse et désespérée de l'Enfer de Dante : Vous qui entrez, laissez ici toute espérance.

Ces réserves faites, ou plutôt ces indications données sur des questions palpitantes d'éducation sociale, il n'en reste pas moins que le Congrès d'ailleurs presque improvisé, je le sais, a donné des résultats d'une portée sociale considérable.

J'ai dit le mouvement admirable de solidarité qu'il nous a révélé, et dont la marche progressive prépare, on peut le dire sans exagération, une France nouvelle.

J'ai dit aussi les nobles paroles qui y ont été entendues et les heureux contacts qui s'y sont produits.

Je pense qu'avec ce Congrès, et grâce à la Société d'Éducation sociale qui en est issue, c'est le meilleur de la pensée française qui se porte vers un idéal réalisable de paix, de concorde et de justice sociale.

MAURICE WOLFF.

REVUE DES REVUES

ORTHODOXES ET CRITIQUES

Il est particulièrement curieux de suivre de près les deux revues socialistes qui se publient en Allemagne : la *Neue Zeit* (l'*Ère nouvelle*), hebdomadaire, dirigée par Karl Kautsky et *Die Socialistische Monatshefte* (*Les Cahiers socialistes mensuels*). Ces deux revues, d'une importance à peu près égale, très bien rédigées et presque toujours intéressantes, reflètent les deux tendances socialistes qui travaillent en ce moment la pensée socialiste internationale. Le savant et subtil rédacteur de la *Neue Zeit* s'est institué le gardien de l'orthodoxie marxiste, en matière théorique aussi bien que dans les questions pratiques. Il est à la tête d'une phalange d'écrivains marxistes toujours prêts à partir en guerre contre quiconque touche à la doctrine devenue classique pour eux. Ils paraissent considérer les idées de Marx et d'Engels comme un dépôt sacré qu'ils sont chargés de transmettre intact aux générations futures.

Ce sont pour la plupart de brillants polémistes, très au courant des sujets qu'ils traitent. S'ils ne sont pas toujours chargés d'un bagage scientifique trop lourd, ils rachètent largement ce défaut, bien sensible pourtant, par la façon dont ils exposent leurs idées et qui ne rappelle en rien la manière pédante de vieux savants germaniques. Les écrivains socialistes allemands continuent, par la vivacité de leur style, ainsi que par leur tour d'esprit, la bonne tradition de Lessing, de Heine et de Boerne. On peut les discuter, mais ils sont toujours intéressants à lire. On peut dire d'eux qu'Allemands par leur esprit, ils se font presque français par leur manière d'écrire.

Les rédacteurs de la *Neue Zeit* de Kautsky se sont partagé le royaume d'Alexandre — nous voulons dire celui de Karl Marx — pour le mieux défendre contre l'armée toujours grossissante des ennemis. Tandis que le merveilleux styliste (d'un style parfois trop recherché) qu'est Franz Mehring et le chef de la socialdémocratie russe Plechanoff défendent la théorie marxiste dans le domaine de la philosophie, de la littérature et de l'art, Conrad Schmidt, le premier *privat*

docent socialiste, économiste, et Heinrich Cunow, sociologue, s'efforcent de repousser l'ennemi sur chacun de leurs domaines respectifs. Il est vrai que Franz Mehring, par ses paradoxes philosophiques et littéraires, a rendu de grands services aux adversaires de la doctrine marxiste. C'est à lui que nous devons la découverte que Kant est le philosophe de la bourgeoisie. Lafargue, pour cette théorie géniale, n'est donc encore qu'un disciple réformateur. (On sait que Lafargue a ajouté : « un sophiste bourgeois »). C'est Mehring également qui a eu l'idée non moins ingénieuse de faire de Tolstoï et d'Ibsen le produit de l'état industriel de leurs pays. Plechanoff rivalise avec Mehring, dans ces sortes de thèses, et y ajoutant un peu du sien, il pulvérise l'adversaire par ses procédés de polémique que nous préférons ne pas qualifier autrement. Conrad Schmidt et Heinrich Cunow, mieux informés et plus circonspects, portent souvent des coups très adroits à leurs adversaires.

Mais le chef incontestable est Karl Kautsky. Il se réserve la direction générale, veille à tout, prévoit tout. Il est plus prudent, moins intraitable ou, pour tout dire, plus habile que ses collaborateurs. Il sait faire des concessions à propos. Et Jaurès avait raison lorsqu'il disait qu'il y a « du Bernstein dans Kautsky » lui-même. Il ne dédaigne aucun domaine. Il combat les économistes et les apologistes de la société bourgeoise. Il défend la dialectique hégélienne contre les attaques impies d'Edouard Bernstein, ancien frère d'armes. Il discute avec les réformateurs du marxisme, les néo-marxistes comme Belfort Bax. Il repousse avec énergie les accusations des socialistes moralistes ou moralisant. Il soutient résolument la nécessité de la tactique de la lutte des classes contre les partisans des coalitions électorales et gouvernementales. Il suit l'ennemi sur tous les terrains avec une habileté égale, sinon avec la même force, la même justesse des arguments.

Die Socialistische Monatshefte ont un tout autre aspect. C'est le royaume de la critique. C'est l'abri ouvert à tous les hérétiques, à tous les dissidents. C'est la Revue des jeunes. Presque dans chaque numéro on y trouve des articles de Bernstein, l'hérésiarque marxiste, de Schippel, de Heine, de David.

Des jeunes écrivains socialistes de talent comme Paul Kampfmeyer, Kurt Eisner, Richard Calwer, M. le docteur Chaïm Schitlowsky, Ladislaus Gumplovicz (le fils du sociologue bien connu), Wilhelm Boelsche, Ludwig Woltmann, Simon Katzenstein, les docteurs Heinrich Lux, et Franz Oppenheimer et bien d'autres y discutent consciencieusement et librement les doctrines socialistes, les questions brûlantes de la tactique. Ils ne craignent pas de toucher aux dogmes, ni d'attirer sur eux les colères et les anathèmes des anciens maîtres qu'ils traitent, d'ailleurs, avec égard et une parfaite courtoisie. A côté

de ces jeunes, on trouve les militants célèbres du parti socialiste, surtout ceux que l'on a pris l'habitude d'appeler les représentants de la droite socialiste, les Auer, les Vollmar, etc.

Il est impossible de porter un jugement d'ensemble et sommaire sur toutes les tentatives critiques qui se produisent dans le concurrent berlinois de la *Neue Zeit* (celle-ci paraît à Stuttgardt). Nous arriverons mieux à les connaître en analysant les articles les plus intéressants.

Une discussion des plus instructives s'est engagée dans les pages de *Socialistische Monasthefte* entre Conrad Schmidt et Ludwig Woltmann sur la morale et le socialisme. Ludwig Woltmann, un partisan convaincu de la morale kantienne, la découvre jusque dans les considérants du programme d'Erfurt, notamment dans le passage où il est question des droits et des devoirs égaux de tous les hommes. La morale doit avoir un caractère absolu, impératif. On ne peut pas la déduire de ce qui *est*, de la réalité sociale ambiante. La morale a pour objet le devoir, ce qui *doit* être, l'avenir. Elle dépasse donc la réalité. Elle est transcendante. Elle touche à la métaphysique, ce dont il ne faut pas s'effrayer outre mesure. Il cite le mot du célèbre physicien Hertz : Il y a bien de la métaphysique dans la science exacte. Ce qui ne prouve nullement — soit dit en passant — que la métaphysique soit scientifique, ou simplement acceptable. La morale n'admet pas d'exceptions à ses règles. Même s'il s'agit de sauver la vie d'un homme, le mensonge est interdit. Tel était l'avis de l'auteur de la *Critique de la raison pure*. L'utilité présumée d'un acte immoral, utilité toujours problématique, se paie par des conséquences funestes et indéfinies de l'immoralité en action. Ludwig Woltmann explique son « retour à Kant » par l'insouciance philosophique et morale trop marquée — en théorie — des marxistes. Kant n'est pas le seul penseur qui ait approfondi le problème moral au point de vue de l'idéal humanitaire. Mais c'est Kant qui a le plus contribué à fournir des bases scientifiques à cet idéal qui est celui du socialisme.

Conrad Schmidt, qui parfois fait des excursions dans le domaine philosophique, n'est pas un admirateur aussi absolu de Kant que Ludwig Woltmann. Il ne rejette pas la morale. La classe prolétarienne en a même besoin dans sa lutte contre la classe ennemie. Car cette lutte devient possible grâce à la solidarité de classe qui s'oppose souvent aux intérêts privés des ouvriers pris individuellement. Toutefois le socialisme tire sa force non de sa valeur morale, mais de la « méchante réalité ». Les ouvriers combattent pour l'humanité parce que ce combat généreux se confond avec celui qu'ils mènent pour les intérêts de leur classe. Les idées philosophiques, juridiques et morales reflètent les conditions d'existence des classes où elles se sont produites. Conrad Schmidt reconnaît pourtant que les idées morales, même celles

qui sont enseignées par la bourgeoisie, aboutissent, développées logiquement jusque dans leurs conséquences extrêmes, à la reconnaissance de l'idéal socialiste.

Cette concession, très importante, ne l'empêche pas de conclure qu'en nous appuyant sur la morale nous tombons dans l'utopie. Et pour ne pas redevenir utopiste Conrad Schmidt reste marxiste orthodoxe, nie la possibilité ou l'utilité pour l'ouvrier d'un idéal purement humain. L'ouvrier ne devient homme que par l'intermédiaire de sa classe. En luttant pour elle il s'aperçoit qu'il existe une humanité, laquelle peut gagner, elle aussi, quelque chose à l'émancipation ouvrière. Il nous semble que c'est le contraire qui est vrai, l'ouvrier ne commence à lutter pour l'émancipation de sa classe, au moins en pleine conscience et connaissance de cause, que lorsqu'il commence à comprendre qu'il n'est pas seulement une machine à produire, un ouvrier, mais un individu humain, ayant le même droit à la vie et au bonheur que tous les autres humains. Tant qu'il n'est qu'ouvrier, tant qu'il ne remplit que sa fonction économique, il ne pensera qu'à améliorer — et ceci serait déjà un progrès énorme — sa condition ouvrière. Pour devenir socialiste, pour poursuivre la réalisation d'un idéal social supérieur, il faut qu'il sorte de sa conception étroite de classe. Il faut que l'ouvrier se dise : *homo sum*, et comme tel, je travaille à l'avènement d'une société nouvelle, à un avenir meilleur, non seulement pour ma classe, mais pour toute l'humanité. La conscience de classe seule ne peut provoquer qu'un mouvement purement corporatif, jamais un mouvement socialiste. Le marxiste se met hors d'état de comprendre cette simple vérité, basée pourtant sur des faits bien connus.

Conrad Schmidt voit dans le kantisme un élément hétérogène au marxisme. Et en cela il ne se trompe pas. Mais les raisons qu'il en donne sont insuffisantes.

Schmidt voit la différence entre le marxisme et le kantisme dans leur origine même. L'origine du marxisme a un caractère naturaliste tandis que le kantisme se fonde sur une métaphysique. Mais ici notre auteur oublie que la morale de Kant admet une explication toute rationnelle.

Son principe fondamental : « agis de telle sorte que le principe de ton action puisse devenir une règle générale », n'a rien de métaphysique. Son caractère n'est même pas aussi absolu qu'on le croit ordinairement, que semble parfois le croire Kant lui-même. En effet, Kant affirmait souvent que sa loi n'a de valeur qu'en tant que loi purement *formelle*. En d'autres termes, elle détermine la forme générale de notre action, la façon générale de vivre. Elle ne nous dicte pas telle ou telle action. Elle ne nous prescrit pas telle ou telle manière de vivre défi-

nie. Comme toute action, — et cela n'est pas nié par Kant qui se tient toujours très près de l'expérience, — s'accomplit dans des circonstances déterminées, on est bien obligé dans la vie, de modifier la loi de Kant comme suit : « Agis de telle sorte que le principe de ton action puisse devenir une règle générale *pour les circonstances données* », c'est-à-dire : toutes les fois que le même cas se présentera que chacun puisse agir de la même façon.

La loi morale de Kant ainsi comprise ne nécessite pas que l'on dise toujours la vérité même au risque de perdre quelqu'un ou, comme le croit Schmidt, qu'on doive désapprouver tout acte révolutionnaire. Les postulats de ne jamais mentir, de ne jamais tuer, ont un caractère tout concret, tandis que la loi morale, selon le sens que Kant lui donne, a un caractère formel, se rattachant à la *forme* de l'action, non à la *matérialité* du fait.

Et les exemples populaires que Kant lui-même donne (ne mentir jamais, etc.), de sa loi se trouvent ainsi en contradiction avec le caractère général de cette loi. Le mensonge est admis là où on peut reconnaître que *chaque fois* qu'un homme moral se trouvera dans la même situation, il se sentira tenu à dissimuler la vérité, par exemple en cas de légitime défense, devant l'attaque d'un homme ivre ou d'un malfaiteur. Cette maxime peut bien être transformée en règle de conduite générale, appliquée sans exception *à tous les cas semblables.* On pourrait la formuler comme suit : « dissimule toujours la vérité dans le cas où par ce moyen tu peux te préserver ou préserver un ami d'une agression sauvage et injustifiée ».

L'abîme qui sépare le marxisme de la morale kantienne n'est pas celle que croit Schmidt. La théorie de Marx est une philosophie de l'histoire qui cherche à expliquer l'origine des idées. Elle ne cherche pas à déterminer notre façon de vivre au point de vue moral. Le marxisme n'a pas de morale. Il se place hors de la morale ou, si l'on veut, au-dessus de la morale. Si cela suffit à Conrad Schmidt, c'est son affaire, mais il n'est pas tenu de nous présenter le marxisme pour ce que le marxisme ne veut pas être lui-même.

Nous ne pouvons pas analyser ici toutes les idées intéressantes des articles de Conrad Schmidt. Remarquons simplement ceci. Conrad Schmidt, après tant d'autres, confond le contenu de la loi morale, son objet qui est toujours la collectivité ou les hommes vivant d'une vie collective, avec la raison qui fait de la loi morale une loi strictement obligatoire, non seulement dans le sens juridique, mais pour et dans notre conscience. De ce fait que nous vivons dans la société il ne s'ensuit pas que nous *devions* agir moralement. Je peux bien considérer la société, contrairement à ce que demande la loi morale, non comme une fin, mais comme un moyen de me procurer le bonheur

individuel, en lui sacrifiant celui des autres. L'amoralisme marxiste est impuissant à résoudre ce grand problème de l'éthique, dont la solution s'impose à une époque où un penseur et un écrivain de la valeur de Nietzsche a pu se moquer impunément de toute obligation morale dans le sens courant du mot.

Nous ne voulons pas quitter le domaine moral sans mentionner l'article de Kautsky dans la *Neue Zeit* sur la morale et le socialisme. Un des fondateurs de la Société éthique, le Dr W.-F. Forster, racontant une adhésion en quelque sorte sensationnelle d'un membre du parti ouvrier indépendant (Labor Independent Party) à la Société éthique anglaise, adhésion motivée par le défaut d'idéalisme de la classe ouvrière anglaise, profite de cette occasion pour attaquer la socialdémocratie allemande sur son attitude hostile au mouvement éthique. Kautsky remarque avec raison que c'est précisément en Angleterre où l'on a longtemps prêché à la classe ouvrière la morale bourgeoise, la concorde et la paix qui doivent régner entre les classes sociales, que la classe ouvrière limite ses revendications aux questions de salaire et de la durée de la journée de travail. Le socialisme donne aux classes ouvrières un idéal supérieur, les ennoblit et les moralise. Le socialisme, c'est la morale en action. L'article de Kautsky dit des choses excellentes, mais il ne nous dit pas pourquoi, dans le pays classique du capitalisme, où selon la théorie professée par lui, le progrès du mouvement socialiste devrait être la conséquence naturelle du développement capitaliste, ce mouvement se trouve exceptionnellement si peu avancé. Nulle part l'ouvrier n'a la conscience de classe aussi développée qu'en Angleterre... Ce sentiment de classe a provoqué un grand mouvement ouvrier, mais le mouvement socialiste en est encore à ses débuts. Pourquoi ? Le marxisme qui prétend expliquer tant de choses, nous doit bien l'explication de sa propre force en Allemagne et de sa faiblesse notoire en Angleterre. Kautsky reconnaît même que l'ouvrier anglais se laisse facilement séduire par les bourgeois occupant une haute situation. N'est-ce pas l'ouvrier, en sa qualité de membre d'une classe réputée inférieure, qui se trouve flatté au contact d'un membre de la classe supérieure et dominante ? La dignité corporative ne se suffit donc pas. La conscience de la dignité humaine serait peut-être plus efficace. Mais c'est une considération antimarxiste. Passons.

Après les principes, ce sont les questions de tactique qui occupent une place considérable dans la *Neue Zeit* et dans les *Socialistische Monatshefte*. Les discussions sur la tactique socialiste se rattachent principalement aux congrès national et international de Paris et au « cas Millerand ». Bernstein, tout en reconnaissant l'utilité des congrès internationaux, trouve qu'ils sont plutôt des manifestations publiques en faveur de nos principes généraux que des assises où s'élaborent

des idées nouvelles et pratiques. Ils perdent trop le contact avec la réalité pour laquelle Bernstein, ancien marxiste, a toujours un faible. L'atmosphère des congrès, remarque-t-il, est celle du lieu commun. Mais cela peut être précisément pour la raison que la plupart des porte-paroles, dans ces congrès, sont, ou trop doctrinaires, ou trop réalistes, trop terre-à-terre, et par conséquent peu favorables aux idées nouvelles. Il est cependant vrai qu'un grand parti comme le parti socialiste, qui a toujours le même régime à combattre, est condamné à se répéter. Tant que notre adversaire ne change pas de tactique, la nôtre reste nécessairement invariable dans ses principes.

Bernstein est pourtant obligé de reconnaître que le Congrès international de Paris s'est occupé d'une question nouvelle pour le socialisme français, à savoir la question ministérielle. Bernstein se prononce énergiquement pour la participation régulière des socialistes aux gouvernements bourgeois. Car, dit-il, celui qui nie que le pouvoir politique peut être conquis fragmentairement, verse par cela même dans la théorie catastrophique, est antiévolutioniste, veut sauter à pieds joints du pouvoir politique bourgeois dans le pouvoir politique socialiste.

David, également dans les *Socialistische Monatshefte*, traite le même sujet. Il critique l'article de Kautsky paru dans la *Neue Zeit*. Il trouve naïf l'étonnement que cause à celui-ci l'attitude de Guesde envers sa résolution désormais célèbre. Les guesdistes avaient leur plan. Ils voulaient obtenir au Congrès international une arme contre les adversaires de leur tactique. Il fallait pour cela que le Congrès déclarât que Millerand et ses amis ont violé les principes socialistes. La résolution Kautsky, déclarant la participation d'un socialiste aux gouvernements bourgeois, une question de tactique et non de principe, ne pouvait naturellement convenir aux adversaires de Jaurès et de ses amis. Le motif d'excommunication, de flétrissure, etc., s'évanouissait. Et tout cela par la faute d'un marxiste, par la faute de Karl Kautsky. *Inde ira...*

L'article de Kautsky, sur le « cas Millerand », a provoqué une réfutation en règle de Vollmar, publiée dans le numéro de décembre de *Socialistische Monatshefte*. Vollmar commence par déclarer que l'article du directeur de la *Neue Zeit* mérite une attention particulière aussi bien pour l'intérêt du sujet traité que pour la façon dont le théoricien distingué du marxisme le traite.

Vollmar conteste l'affirmation de Kautsky que la majorité de deux congrès de Paris considérait l'entrée de Millerand dans un ministère bourgeois comme une faute.

Pour le Congrès national, Vollmar s'appuie sur deux faits. Le rapport du groupe parlementaire présenté par Rouanet a eu pour lui la grande majorité du Congrès. Or, ce rapport approuve l'attitude de

la fraction parlementaire envers le cabinet Waldeck-Millerand. Le succès du rapport était si manifeste que l'on n'osa pas proposer une motion de blâme à l'adresse de la fraction de la Chambre à la suite de sa lecture. L'autre fait est la discussion sur les événements de Chalon. La motion de flétrissure des « ministériels » fut énergiquement écartée, ainsi que toute autre motion de désapprobation. Le Congrès ne crut pas nécessaire de prendre aucune résolution touchant la participation de Millerand au gouvernement. Cette circonstance, ainsi que la victoire éclatante de Jaurès et de ses amis et la défaite des guesdistes prouvent que la majorité avait une autre opinion du « cas Millerand » que celle que lui attribue l'article de Kautsky.

Sur le Congrès international, Kautsky cite les opinions de Vandervelde et de Victor Adler. Mais il oublie combien l'énergique approbation de M. Millerand par Anseele, autre délégué belge, fut applaudie sur les bancs de la délégation belge. Adler ne représente pas, à lui seul, le parti socialiste en Autriche. Dans l'organe central du parti on trouve également des opinions très sympathiques à Millerand. Et le collègue de Victor Adler, le docteur Ellenbogen, un des chefs du parti, a exprimé, dans une réunion publique tenue à Vienne, après le Congrès international, une opinion diamétralement opposée à celle de Victor Adler, sans provoquer de protestation ni dans l'assemblée, ni dans la presse. Ferri représentait la minorité. Et récemment encore Ferri lui-même a fait une déclaration à Mantoue, dans ce sens : que le gouvernement peut appeler à collaborer avec lui, pour des réformes sérieuses, tous les partis populaires jusqu'à la « socialdémocratie ». Les Anglais approuvaient évidemment Jaurès et désapprouvaient les discours de Guesde. Quant aux Allemands, les déclarations d'Auer favorables à Millerand présentent l'expression fidèle d'une grande majorité des délégués. L'attitude de la presse socialiste allemande prouve que l'avis de cette majorité est bien partagé. Vollmar ne connaît presque pas d'exemples en Allemagne d'un journal socialiste tenant le même langage que Kautsky, obligé de reconnaître lui-même, que la résolution a été considérée comme « une victoire de Millerand ». Elle a été acceptée malgré les protestations véhémentes des Guesdistes et des Blanquistes. Kautsky le savait d'avance. Pourquoi donc n'a-t-il pas donné à sa résolution une autre forme ? Parce qu'il savait que toute autre résolution ne serait pas acceptée. L'opinion des deux Congrès sur le « cas Millerand » est donc hors de doute. Elle est favorable à Millerand, ministre du gouvernement de la défense républicaine.

Après avoir exposé l'état d'esprit des deux Congrès relativement à la question Millerand, Vollmar réunit très habilement tous les arguments qui militent en faveur de la participation de Millerand au pouvoir républicain. Ces raisons ont été souvent exposées par Jaurès et

ses amis et il nous semble inutile de les répéter ici. Vollmar démontre que Kautsky, en accusant Millerand de ne pas avoir consulté ses camarades socialistes, est très mal informé. Il oppose aux allégations du directeur de la *Neue Zeit* des faits bien connus du lecteur francais et inutiles, par conséquent, à reproduire. Il loue sans restriction l'œuvre réformatrice de Millerand. N'est-ce pas l'organe de la socialdémocratie autrichienne, *die Wiener Arbeiter-Zeitung*, qui a déclaré à propos du discours de Millerand prononcé à Lens : « Pas un homme d'État au pouvoir n'a fait une adhésion si franche à la doctrine socialiste ». C'est le *Vorwaerts*, organe officiel de la socialdémocratie allemande, qui a déclaré que dans ce discours, Millerand trace « un plan hardi de réforme sociale ».

N'est-ce pas Bebel qui a dit au *Parteitag* de Halle, en 1890, que « les neuf-dixièmes » des efforts de la socialdémocratie allemande sont absorbés par la lutte pour des réformes partielles et légales ?

Le seul argument sérieux que l'on puisse opposer à la participation d'un socialiste à un gouvernement bourgeois, c'est la responsabilité que nous endossons en partageant le pouvoir avec nos adversaires. Il serait « stupide » de nier les dangers que nous courrons en acceptant le pouvoir ? Et il serait criminel d'y aller d'un cœur léger, sans réflexion. Mais l'on exagère souvent à plaisir ce danger. Il faut consulter chaque fois la situation politique avec sang-froid et impartialité. Nous ne pouvons être responsables de tous les actes d'un ministère bourgeois. Kautsky, en admettant des cas où un socialiste peut accepter un portefeuille dans un gouvernement bourgeois comme celui d'une invasion cosaque, fait lui-même abstraction des responsabilités et des solidarités qui nous seront nécessairement imposées dans ce cas spécial comme dans les autres. De deux choses l'une. Ou la question de la solidarité ministérielle doit primer tout. Dans ce cas c'est une question de principe et non de tactique. Et la résolution de Guesde est la seule logique. Ou on considère la participation comme une question de tactique et par cela même on reconnaît que la solidarité ministérielle n'est pas absolue, que tout ministre n'est responsable que de ce qui est de son ressort, et que Millerand est, comme il l'a dit lui-même, le représentant d'intérêts déterminés. La participation ne va pas sans sacrifices. La question est de savoir si les avantages ne sont pas plus grands que les désavantages.

Il est possible que la réaction triomphe du ministère Waldeck-Millerand. Il est possible également que les adversaires socialistes de Millerand aident à remplacer Millerand par un ennemi de la classe ouvrière. Peut-être Millerand lui-même, voyant que sa situation devient difficile, saisira la première occasion pour quitter le ministère dans l'intérêt du parti socialiste. Il ne faut pourtant pas oublier que Millerand

et Waldeck-Rousseau sont de bons tacticiens. Et la chose peut tourner autrement...

En tout cas, la question de la participation ne sera pas enterrée avec la chute du cabinet Waldeck-Millerand. Et ici, je cite textuellement : « Les ouvriers comprendront que la conquête du pouvoir politique n'est pas un acte, *un* et indivisible, qui peut s'accomplir un jour à l'improviste. Elle se fera aussi peu d'un seul coup que le passage économique de la société bourgeoise à la société socialiste ». En résumé, l'article dont nous avons exposé fidèlement les principaux passages, est un plaidoyer extrêmement habile et éloquent pour la tactique de Millerand et de ses amis, écrit par un véritable homme d'État du socialisme militant qu'est Georg von Vollmar. Nous reviendrons sur les articles de la *Neue Zeit* et de *Socialistische Monatshefte,* non moins intéressants, dans nos revues prochaines.

O. Prawdine.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* Un Secrétariat international corporatif. — Le Congrès national corporatif. — Le Congrès des Bourses du Travail. — La Fédération des Employés de France. — Le Congrès national des Employés. — Le Congrès international des Employés. — Les employés de commerce et le repos dominical.

FRANCE

Un Secrétariat international corporatif. — A la suite du Congrès national corporatif de France dont il va être rendu compte plus loin, il y eut une sorte de congrès international de même nature, lequel, après un vœu en faveur de la grève générale, procéda à la constitution d'un secrétariat international du travail, ainsi composé :

Calame, délégué suisse ; Lambillotte, député belge ; Rigola, député italien ; Chambers, délégué anglais et Copigneaux, délégué français et secrétaire de la Confédération générale du travail.

Le Congrès national corporatif. — Le Congrès de la Confédération générale du travail, comprenant des délégués d'à peu près tous les syndicats français, s'est prononcé en faveur du boycottage et du sabotage, et surtout de la marque de connaissement, destinée à permettre aux ouvriers de reconnaître les produits qui sont fabriqués par les syndiqués et payés aux tarifs syndicaux.

A été votée l'abrogation de l'article 634 du Code de commerce ainsi conçu :

« Les tribunaux de commerce connaîtront également : des actions contre les facteurs, commis des marchands ou leurs serviteurs, pour le fait seulement du marchand auquel ils sont attachés. »

Le projet de loi gouvernemental sur les syndicats leur conférant le droit de posséder et la personnalité civile a été rejeté. — Au point de vue de l'intransigeance révolutionnaire, nous comprenons ce vote. Mais du simple point de vue de la justice organique, nous ne com-

prenons plus ; car enfin étendre les attributions et les capacités civiles d'un agrégat économique, n'est-ce pas augmenter ses facultés et par conséquent sa liberté ? Il nous semble que les intéressés auraient dû se borner à demander qu'en aucun cas l'acquisition de la personnalité civile ne devînt obligatoire pour les syndicats.

En ce qui concerne le Conseil supérieur du travail, le Congrès a demandé qu'il ne soit composé que d'intéressés, c'est-à-dire moitié patrons, moitié ouvriers, et que ces derniers soient désignés par les syndicats. — Il nous semble pourtant que les pouvoirs publics composés de l'administration qui rédige et applique et du Parlement qui légifère ont besoin d'être représentés au Conseil supérieur du travail, et que la classe ouvrière a même intérêt à cette représentation, car elle aussi elle est en contact direct avec ceux qui sont chargés d'interpréter et de traduire juridiquement des vœux, puis de les appliquer. Il y a pénétration réciproque.

Sur l'inspection du travail, le Congrès a demandé que la loi confiant au gouvernement la nomination des inspecteurs soit rapportée ; que les inspecteurs soient exclusivement choisis parmi les ouvriers syndiqués et nommés par leurs pairs.

Ont été encore réclamées les suppressions des places de grève pour les peintres, — et des bureaux de placement ; — la fondation de syndicats agricoles et l'organisation de la propagande aux champs et à l'armée.

En dehors de la grève générale dont la conception est de mieux en mieux comprise et de plus en plus acceptée ; voici les autres principales résolutions qui furent adoptées :

Conclusions sur la protection de la femme et de l'enfant dans l'industrie et de la réglementation des heures de travail.

1° Les règlements d'administration publique relatifs aux lois intéressant les travailleurs ne devront être élaborés qu'après avis des syndicats ouvriers ; la commission chargée d'établir ces règlements devra comprendre un certain nombre de délégués ouvriers pris dans le conseil supérieur du travail.

2° Annulation de la lettre ministérielle du 14 août 1893 qui a mis hors la loi les professions comprises dans l'alimentation, en un mot application des lois de protection de tous les travailleurs des deux sexes sans exception.

3° Restreindre sinon supprimer la faculté accordée à la plupart des patrons de faire travailler les femmes et les enfants douze heures par jour pendant 60 jours par an et plusieurs journées du dimanche.

Afin d'éviter la violation de la loi et en attendant l'adoption de votre décision, lorsque cette faculté aura été accordée, les douze heures de travail devront être terminées à dix heures du soir au plus tard.

4° Surveillance rigoureuse des ateliers et usines afin que les conditions d'hygiène y soient sérieusement appliquées.

5° Suppression complète du travail de la femme dans les industries considé-

rées comme dangereuses à la santé, à l'enfantement, etc., telles que celles qui concernent la fabrication et le maniement du plomb.

6° Suppression du travail dans les prisons, maisons de détention et asiles dépendant des départements de l'État.

7° En attendant la suppression et la disparition des couvents, surveillance active de ces maisons de religion qui, en prenant le travail à des conditions désastreuses, provoquent l'abaissement des salaires féminins et privent de travail les ouvrières des villes.

8° Propagande incessante afin d'arriver au résultat que nous cherchons, c'est-à-dire que lorsque la femme sera employée dans l'industrie à travail égal elle devra recevoir un salaire égal.

9° Protection intégrale de la femme et de l'enfant au point de vue physique et moral.

10° Choisir les inspecteurs ou inspectrices du travail parmi les membres des syndicats ouvriers.

11° Propagande active et entente internationale afin d'arriver à réduire la journée de travail à huit heures.

Conclusions sur la création des cours professionnels dans les syndicats ouvriers et Bourses du Travail.

1° Les syndicats ouvriers devront s'attacher à créer partout des cours pratiques destinés à perfectionner les ouvriers ou apprentis ayant déjà embrassé la profession.

Les cours seront installés autant que possible dans les Bourses du travail et placés sous leur surveillance.

2° Les ressources financières de la Ville de Paris lui permettant de faire de grands sacrifices, les syndicats parisiens devront s'entendre afin de voir s'il n'est pas utile de créer des écoles professionnelles qui seraient seules chargées de former les apprentis nécessaires à chaque corporation.

3° En attendant cette décision, nous demandons que les écoles professionnelles existant déjà à Paris et s'il en existe en province soient placées immédiatement sous la direction des syndicats ouvriers et des bourses du travail.

4° La surveillance et l'inspection de ces cours seraient faites par les inspecteurs et les inspectrices du travail pris parmi les syndicats ouvriers.

5° Afin de permettre l'institution de ces études, les conseils municipaux, les conseils généraux et l'État devront largement subventionner les cours professionnels.

6° Les organisations ouvrières sont chargées de faire le plus rapidement possible les démarches nécessaires afin d'obtenir le vote de ces subventions.

Conclusions sur la réglementation de l'apprentissage.

La commission conclut : Qu'il appartient à chaque syndicat d'étudier cette question de très près et d'employer leurs efforts à réglementer le nombre des apprentis suivant les besoins de leur profession, chacun dans leur sphère particulière.

La commission engage également à publier souvent, soit par la presse,

soit par voie d'affiches, des avis aux pères de famille leur signalant les dangers qu'il y a de faire embrasser telle ou telle profession à leurs enfants, soit par crainte de chômage, soit par la perspective de l'avilissement des salaires.

Le Congrès des Bourses du Travail. — Les Bourses du Travail françaises, au nombre de quarante-huit sur cinquante-sept, sont aujourd'hui fédérées, et au Congrès national qui s'est tenu en septembre à la Bourse du Travail de Paris, trente-trois mandats furent produits :

Albi, Aix, Alger, Angers, Béziers, Bordeaux, Besançon, Blois, Constantine, Clermont-Ferrand, Carcassonne, Dijon, Le Mans, Lyon, Mustapha, Montpellier, Nantes, Narbonne, Nîmes, Nice, Niort, Perpignan, Rennes, Saint-Nazaire, Saint-Etienne, Tulle, Tours, Versailles, Vienne, Union des Syndicats de la Seine, Union des Syndicats de Tourcoing, et le Comité fédéral des Bourses du Travail.

En 1898, à Rennes, le congrès fédéral des Bourses du Travail avait décidé la création du *Viaticum,* c'est-à-dire d'une caisse de secours de route en faveur des chômeurs en quête de travail. — Le comité fédéral se mit aussitôt à l'œuvre et élabora un projet de statuts qui fut adressé à toutes les Bourses adhérentes.

Des réponses des Bourses, il ressort que la majorité s'était prononcée pour l'établissement du viaticum. Mais des objections étaient soulevées relativement au mode d'alimentation de ces caisses de secours. Certaines Bourses, croyant que l'imposition de dix centimes indiquée par les statuts était obligatoire, déclaraient que les syndicats repousseraient cette cotisation nouvelle. Une Bourse demandait la suppression du calcul kilométrique et le versement à tout ouvrier syndiqué d'une somme de deux francs.

Cette façon de procéder était mauvaise. L'uniformité du secours, avantageuse pour les petites localités où il passe peu de voyageurs, était ruineuse pour les villes comme Tours, Versailles, Dijon, etc., visitées par tous les ouvriers sans travail qui se rendent à Paris.

Le calcul kilométrique a, lui, l'avantage de permettre l'égalisation, chaque trimestre, des secours inégaux versés dans l'intervalle par chaque Bourse.

Après étude des objections soulevées, le Comité fédéral décida :

1° Que le viaticum entrerait en vigueur à partir du 1er août 1899, dans toutes les Bourses qui en avaient accepté le principe ou qui avaient déclaré qu'elles se rallieraient à la majorité;

2° Que chaque Bourse devrait faire connaître avant cette date, au Comité, les distances kilométriques existant entre elle et les Bourses les plus voisines dans toutes les directions.

Mais de nouvelles objections surgirent et quelques Bourses seulement organisèrent le fonctionnement du viaticum.

C'est pour que cette mesure soit appliquée dans toutes les Bourses, que la question est revenue devant le Congrès.

Le Congrès s'est occupé de l'Office national ouvrier de statistique et de placement, qui fonctionne depuis quelque temps, mais qui a besoin, pour rendre la plus grande somme de services, du concours de toutes les Bourses, de tous les syndicats et fédérations de syndicats.

Cet office, qui est le complément nécessaire du viaticum, a pour but, à l'aide des renseignements que lui fourniront les Bourses et toutes les organisations ouvrières intéressées, d'établir chaque semaine un tableau des demandes d'embauche, lequel tableau sera adressé à toutes les Bourses et organisations ouvrières, de façon à les tenir au courant des endroits où les chômeurs peuvent aller avec chance d'y trouver du travail.

Une subvention de l'Etat et de la ville de Paris assure en partie le fonctionnement de l'office; mais il serait nécessaire, pour qu'il atteigne son plein développement, que les municipalités où il y a des organisations syndicales le subventionnent également.

C'est ce qu'ont fait ressortir les promoteurs de l'œuvre; et pour atteindre ce but, ils ont fortement engagé les délégués à réclamer de leurs municipalités respectives une subvention en rapport avec l'importance des localités.

Après une longue discussion à laquelle ont pris part un grand nombre de délégués et au cours de laquelle diverses critiques, dont il sera tenu compte, ont été formulées, le Congrès, à l'unanimité, a adopté l'ordre du jour suivant, présenté par le Conseil fédéral :

L Office est exclusivement chargé de dresser chaque semaine la statistique des emplois vacants dans le ressort des Bourses du travail.

(Par emplois vacants, il faut entendre ceux qui n'ont pu, pour un motif quelconque, être occupés par aucun des ouvriers en chômage dans la localité ou pour l'occupation desquels il n'y a dans la localité aucun ouvrier disponible.)

Cette statistique s'établit de la manière suivante : chaque Bourse remplit et adresse à l'Office, le mercredi de chaque semaine, une feuille indiquant le nombre des emplois vacants connus dans chacune des professions fédérées, en y ajoutant, autant que possible, le taux des salaires.

Le secrétaire de l'Office, dans l'après-midi du jeudi, rassemble toutes ces feuilles et en dresse un tableau d'ensemble qui est imprimé dans la journée du vendredi, et dont un exemplaire, envoyé aussitôt à chaque Bourse, peut être affiché le samedi soir.

Les Bourses du travail reçoivent ce tableau gratuitement. Les organisations non fédérées le reçoivent moyennant le prix annuel de trois francs.

Sur la proposition du délégué de Constantine, un deuxième ordre du jour a été adopté, disant que les tableaux dressés par l'office de sta-

tistique ne devront contenir que des renseignements émanant des Bourses du travail et des syndicats ouvriers.

Le Congrès s'est ensuite occupé du *projet de loi sur les syndicats professionnels.*

Après l'intervention de plusieurs délégués, le Congrès, à l'unanimité, a décidé de s'en tenir aux conclusions du rapport du Conseil fédéral qui constate que les Bourses, consultées sur le dit projet, ont, à l'unanimité moins deux, celles de Rouen et de Nice, proclamé qu'elles préfèrent à la sollicitude de l'Etat, la liberté qu'elles conquièrent elles-mêmes.

Suivant pas à pas le rapport du comité fédéral, le Congrès a examiné le point de savoir si ce dernier doit, oui ou non, adhérer à l'une quelconque des organisations politiques.

Tour à tour Pelloutier et les délégués de Nice, d'Alger, de Tulle et de Constantinople ont pris la parole et se sont prononcés pour la négative.

A ce sujet, le Congrès a adopté, à l'unanimité, l'ordre du jour ci-après, présenté par le délégué de Constantine :

Considérant que toute immixtion de la Fédération des Bourses du travail dans le domaine de la politique serait un sujet de division et détournerait certainement les organisations syndicales du seul but qu'elles doivent poursuivre, l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes,

Décide :

Qu'en aucun cas la Fédération des Bourses du travail ne devra adhérer à aucun groupe politique.

A propos de l'*Algérie,* le vœu suivant a été émis :

Considérant que l'Algérie est un pays neuf, qu'il y a deux millions d'hectares de terre en friche qui ne demandent que des bras pour produire,

Le Congrès émet le vœu que des tentatives soient faites pour organiser en Algérie des centres agricoles à tendance égalitaire ;

De plus le Congrès s'élève contre le système des grandes concessions faites à des sociétés ou à des particuliers qui n'y ont aucun droit.

Au sujet de l'enseignement professionnel, a été adoptée une décision disant que pour compléter cet enseignement, les Bourses devront instituer des Universités populaires, ou tout au moins des séances de lecture et des cours d'enseignement primaire.

La question des musées a été résolue dans le sens de l'affirmative.

Les Bourses devront envoyer au Conseil fédéral un double des objets exposés.

La question concernant les rapports à établir entre les Bourses du travail et les militaires a donné lieu à une longue discussion qui

s'est terminée par l'adoption, à l'unanimité, de l'ordre du jour suivant, présenté par la Bourse de Besançon et l'Union des Syndicats de Paris :

Pour affirmer les sentiments de solidarité ouvrière et pour éviter aux jeunes soldats la souffrance de l'isolement et l'influence démoralisante du régiment,

Le Congrès décide :

Que les jeunes travailleurs qui ont à subir l'encasernement devront être mis en relation avec les secrétaires des Bourses du travail des villes où ils seront en garnison.

Si les relations directes entre les Bourses et les jeunes soldats étaient trop difficiles, le Congrès préconise les relations amicales, celles-ci pouvant avoir lieu au domicile des militants.

La Fédération des employés de France. — Le Congrès, composé des cinquante délégués des principales villes de France, a discuté et émis les vœux suivants :

Réglementation du travail à huit heures par jour en application de la loi du 2 novembre 1892, du travail de nuit, de celui des femmes de tout âge et des enfants au-dessous de dix-huit ans.

De l'extension de la juridiction prud'hommale à tous les travailleurs sans exception.

Le Congrès décide de demander aux chambres législatives l'abrogation du chapitre premier de l'article 634 du code de commerce;

L'application aux employés des deux sexes de toutes catégories des dispositions de la loi sur les conseils de prud'hommes et l'adjonction à ces conseils des représentants directs de la classe des employés;

La généralisation dans chaque canton, de l'institution des prud'hommes;

L'extension de cette juridiction à tous les litiges nés du travail ou survenus à l'occasion du travail.

Le Congrès demande en outre :

1° La gratuité absolue de la justice prud'hommale;

2° De soumettre cette décision aux élus des circonscriptions des associations adhérentes au Congrès et de réclamer leur appui pour en hâter la réalisation ;

3° D'organiser par tous les moyens possibles, par tous les pays, un mouvement actif en faveur de cette juste réforme.

Le Congrès demande d'urgence la fixation par une loi, d'un minimum de salaire basé sur les besoins et le coût de l'existence des employés.

La suppression complète des veillées pour les femmes.

Qu'un congé leur soit accordé en cas de grossesse (trois semaines avant et trois semaines après leur accouchement), une heure et demie pour prendre leur repas; autorisation aux femmes de s'asseoir quand cette faculté n'entrave pas le travail.

La commission se rallie au vœu exprimé par M. Milliard, de Lyon, que

la loi du 12 janvier 1895 sur la saisissabilité des salaires soit étendue aux employés.

Un vœu est émis pour qu'une caisse de retraite soit créée par l'Etat en s'appuyant sur le projet Escuyer, à l'exclusion de tout autre, qui propose 500 francs de rente au moins, 1,000 francs au plus au travailleur âgé de soixante ans.

Un autre vœu exprime le désir que l'employé, en cas de maladie justement justifiée, ait droit à son salaire ; un autre que la loi sur le travail du 9 août 1898 soit étendue aux employés de commerce.

Le Congrès national des employés. — Principaux organisateurs : les citoyens Kosciusko, Victor Dalle, Fribourg, Arthur Rozier, Balans, Servier, Lafont, Léon Martinet, Pierre Morel, Gelez, Guilhern, Verry, Berthier, Caritte, Defaux, Couerbes, etc... — Principales résolutions :

Modifications à la législation du travail. — Considérant que la législation sur les conditions du travail est demeurée limitée jusqu'ici au domaine purement politique...

Qu'ainsi la loi, qui devrait être égale pour tous, excepte sans motifs de ses dispositions les employés, agents, commis et préposés du commerce, de l'industrie, du transport, de la banque, du service public et des administrations privées de toutes les catégories ; et qu'elle fait, dès lors, de trois millions de salariés de véritables parias placés sans recours sous le commandement arbitraire de l'autorité despotique et abusive de l'employeur...

Le Congrès national des employés est d'avis :

Qu'une législation protectrice du travail doit être appliquée à tous les salariés des deux sexes, sans distinction de catégorie professionnelle, et que conséquemment, tout au moins la législation existante doit être étendue aux employés comme aux ouvriers ;

Que la nécessité d'une éducation préparatoire à l'exercice d'une profession ne doit pas permettre l'admission du salarié avant l'âge de seize ans ;

Que la loi doit interdire le travail de nuit, sauf dans les circonstances où l'intérêt public est engagé ;

Que la loi doit fixer à huit heures par jour et quarante-huit heures par semaine la durée maximum du travail ;

Qu'un repos ininterrompu de trente six heures doit séparer chaque période de travail hebdomadaire ;

Que chaque année, chaque salarié bénéficie d'au moins trois semaines de vacances ;

Qu'à l'égard des jeunes filles et des femmes elles disposent chaque mois de trois jours consécutifs avec salaire payé ;

Qu'à l'égard des femmes enceintes, le travail soit obligatoirement suspendu, avec indemnité représentative du salaire à la charge de la commune, six semaines avant et six semaines après les couches ;

Que le service notoirement insuffisant de l'inspection du travail soit développé et étendu.

Comme mesures transitoires, le Congrès demande l'extension immédiate aux employés du décret-loi du 9 septembre 1848, des lois du 12 novembre 1848, des lois du 12 novembre 1892 et 31 mars 1900 ; de la loi du 12 juin 1893.

Il demande aussi l'abrogation des décrets des 17 mars 1851, 31 janvier 1866 et 3 avril 1889, qui apportent des exceptions aggravantes à la durée du travail des adultes, fixée par le décret-loi du 9 septembre 1848.

Mode de rétribution. — Le paiement des salaires sera fait mensuellement... Les salariés pourront obtenir un acompte proportionnel à la fin de la quinzaine... Tout mois commencé sera dû en entier.

Minimum des salaires. — Participation aux bénéfices. — Les employés ont le devoir de poursuivre l'obtention d'un salaire minimum fixe, qui doit être considéré comme un salaire provisionnel sur la part leur revenant dans le produit intégral de leur travail.

Dès lors, pour recevoir le salaire complémentaire qui leur est dû, les salariés de toutes catégories doivent être associés de plein droit au contrôle et aux bénéfices de toutes les entreprises.

Des chambres du travail devront être instituées dans chaque département pour déterminer le taux minimum du salaire.

Saisie-arrêt. — Le Congrès est d'avis que le salaire de tous les employés ou ouvriers ne correspondant qu'aux frais minima de son existence familiale, doit être protégé contre toute atteinte et contre toute opposition ou saisie-arrêt.

Suppression du volontariat (amateurs). — Le Congrès proteste énergiquement contre l'admission aux emplois publics ou privés de surnuméraires, volontaires ou amateurs accomplissant un travail à titre gratuit. Il dénonce ce procédé comme constituant une concurrence malhonnête et désastreuse pour les employés salariés et comme aboutissant à déprimer encore le prix du salaire déjà insuffisant à pourvoir aux besoins de l'existence humaine.

Suppression de la guelte. — Que la loi interdise les mesures arbitraires et vexatoires relatives à l'existence d'amendes.

Il y a lieu de remplacer par un rehaussement de salaires la guelte individuelle, dont les bases sont d'ailleurs incompatibles avec la participation aux bénéfices.

La guelte est immorale.

Vœu général. — En terminant, le Congrès formule le vœu que les diverses questions ci-dessus soient prises en considération par les pouvoirs publics (conseillers municipaux, députés, etc.)

Il invite les employés électeurs à exiger de leurs mandants qui siégeront à ces assemblées que ces questions fassent l'objet de projets de lois dont la discussion et le vote devront suivre de près nos résolutions.

Un ordre du jour municipal. — Considérant que la majorité du Conseil municipal de Paris, élue en 1900 par la coalition des directeurs des grands magasins, des capitalistes et d'un certain nombre de commerçants, a commencé ses travaux en abrogeant la délibération prise par le précédent Conseil municipal républicain-socialiste, ayant pour objet, en réglementant les étalages, de protéger la santé et d'améliorer les conditions de travail des employés,

Le Congrès national des employés, solidaire des employés parisiens,

Blâme énergiquement la majorité du Conseil municipal qui a voté le retrait de la délibération précédente en matière d'étalage sur la voie publique.

Le Congrès rappelle à la classe des travailleurs, employés et ouvriers, qu'elle n'obtiendra son affranchissement économique qu'au jour où, ayant conquis les pouvoirs publics, elle y sera expressément représentée et défendue par les mandataires directs qu'elle se sera choisis, et que les travailleurs de toutes catégories ne sauraient trouver de salut que dans la République démocratique et sociale.

Extension de la Prud'homie. — 1° Que des conseils de prud'hommes soient institués dans chaque canton, pour tous les travailleurs, composés par industrie, avec nombre égal d'ouvriers et de patrons ;

2° Que des sections distinctes pour chaque branche professionnelle soient constituées dans chaque conseil ;

3° Que les fonctions de prud'hommes soient rétribuées sur la base du salaire moyen ;

4° Que la présidence de ces tribunaux soit donnée alternativement à un ouvrier et à un patron ;

5° Que les tribunaux d'appel soient constitués identiquement à ceux de première instance;

6° Que les gérants, directeurs, chefs de rayon, ingénieurs, etc., soient assimilés à l'élément patronal.

Le citoyen Victor Dalle a donné lecture du rapport ci-après sur la question du délai-congé et celle de l'indemnité en cas de rupture de contrat.

Fixation du délai-congé à un mois dans l'industrie et l'agriculture, à deux mois dans le commerce, le transport et la banque, et à trois mois dans les services publics et les sociétés anonymes, avec obligation pour le patron d'accorder deux heures à l'employé pour se trouver une place.

En cas de congé par l'employeur dans le délai légal, paiement à l'employé d'un mois d'indemnité et d'une semaine en sus du salaire intégral par année, ou par fraction d'année de service en sus de la première.

En cas de brusque rupture du contrat par l'employeur, indemnité à l'employé fixée à raison de trois mois de salaire intégral par année ou fraction d'année de service en sus de la première.

En ce qui concerne les voyageurs, courtiers, placiers, représentants ou tous autres commis, employés ou salariés en partie par des commissions ou remises proportionnelles, adjonction à l'indemnité d'une année de remise ou commission.

Restitution et remboursement, à la sortie d'un employé d'une maison, de toute retenue ou prélèvement effectué pendant le cours du travail, en vue de la constitution d'un capital ou d'une retraite.

Privilège intégral, en première ligne, des salaires, appointements et commissions de tous employés, ouvriers, agents, commis, courtiers, voyageurs, placiers, etc., en cas de décès, de faillite, de liquidation judiciaire, de vente volontaire ou forcée, de sinistre, de déconfiture, de cessation de commerce, etc., avec adjonction, en pareil cas, d'une indemnité calculée de la même manière que dans le cas de brusque rupture du contrat.

Après une discussion à laquelle ont pris part plusieurs délégués, ce rapport a été adopté avec une adjonction du citoyen Kosciusko, disant que l'indemnité aux voyageurs et représentants de commerce, en cas de rupture de contrat, devra être basée sur le chiffre d'affaires fait par ces derniers et en tenant compte de la clientèle qu'ils ont amenée à la maison.

Le Congrès international des employés. — De national, le Congrès des employés s'est transformé en international, par l'adjonction aux soixante-dix délégués français de cinquante délégués étrangers représentant l'Angleterre, la Belgique et l'Italie.

L'on a d'abord décidé la création d'une Fédération internationale des employés, dont le siège serait provisoirement en Belgique, et dont le bureau a été ainsi constitué :

Secrétaire général : Bruggeman, de Gand ;

Secrétaires adjoints : Serwy et Gicart, de Bruxelles; Ben Wilson, de Bradford.

Les résolutions suivantes ont été votées :

Le Congrès déclare que :

Les travailleurs ne peuvent attendre leur complet affranchissement que de la suppression des classes et d'une transformation de la société actuelle.

Que cette transformation ne sera pas seulement favorable au prolétariat, mais à l'humanité tout entière.

Que tous les travailleurs, sans distinction de nationalité, de culte, de race ou de sexe, doivent être solidaires, l'émancipation des travailleurs n'étant pas une œuvre nationale, mais internationale.

En conséquence :

Le congrès décide que les employés doivent combattre par tous les moyens qui sont en leur pouvoir et notamment par l'action politique, par le développement des associations libres et l'incessante propagation de nos principes.

Conditions de travail.

— Extension à tous les employés des lois protectrices du travail existantes, tant pour les femmes que pour les hommes.

— Fixation à 8 heures de la journée de travail.

— Repos hebdomadaire de 36 heures.

— Les heures supplémentaires payées doubles.

— Congé le jour des élections.

— Vacances de trois semaines par année avec salaire payé.

— Inspection du travail, les inspecteurs nommés par les syndicats.

— En faveur des femmes employées :

a) Congé mensuel de trois jours ;

b) Congé de six semaines avant et après les couches.

— Le paiement des salaires doit être fait mensuellement avec faculté de recevoir un acompte proportionnel à la fin de la première quinzaine échue.

— Le Congrès demande que dans chaque commune des commissions mixtes de patrons et employés soient nommées ; elles se réuniraient annuellement pour arrêter et reviser le taux du salaire minimum et de la participation aux bénéfices.

— Le salaire doit être protégé contre toute atteinte.

— Le congrès proteste contre l'admission aux emplois publics ou privés de surnuméraires amateurs accomplissant un travail gratuit.

— Vœu que la loi interdise toutes retenues de salaires, ainsi que les amendes infligées pour retard, et que la guelte soit remplacée par une augmentation de salaire.

— Vœu invitant les employés électeurs à exiger de leurs mandants que les revendications fassent l'objet de projets de loi.

— Concernant la réglementation des étalages, l'assemblée à la presque unanimité vote un ordre du jour de blâme à la majorité du Conseil municipal nationaliste de Paris, qui, sous l'influence des directeurs des grands magasins, a abrogé la délibération prise par le précédent conseil républicain socialiste qui avait réglementé les étalages.

Les employés de commerce et le repos dominical. — L'on se souvient qu'à Paris, l'ancienne majorité du Conseil municipal, dans un but de pression indirecte sur les patrons afin de hâter l'heure de la fermeture des magasins et d'empêcher leur ouverture le dimanche, avait interdit les étalages, les jours ouvriers après huit heures du soir, le dimanche après midi. La nouvelle majorité nationaliste vient de mettre à néant cette réglementation.

A Marseille, la municipalité socialiste n'ayant pas été changée et le maire étant toujours le docteur Flaissières, une réglementation analogue fut maintenue par le Conseil municipal après la discussion ci-après, et où M. Mireur développe la même argumentation que ses amis mélinistes et nationalistes de Paris. L'extrait que nous en donnons est pris dans le *Petit Provençal :*

Question de M. Mireur. — M. Mireur est partisan du repos hebdomadaire pour les Employés de commerce, mais il se fait l'écho des réclamations des magasiniers qui protestent contre la fermeture des magasins le dimanche. L'orateur s'élève contre le retrait des autorisations d'étalage aux magasiniers qui n'occupent pas d'employés ou qui, les occupant, s'engagent à leur assurer un jour de repos par semaine ; et il ajoute que la mesure prise lèse les petits magasiniers qui ne travaillent guère que le dimanche et la population ouvrière qui vient en partie s'approvisionner le dimanche.

Réponse de M. Flaissières. — Aux questions posées par M. Mireur, M. le Maire répond d'une façon précise, avec une éloquence et une énergie qui ont, à diverses reprises, provoqué les applaudissements du public.

— Il est très vrai, dit M. Flaissières, que la question soulevée est des plus délicates. On peut ajouter, en raison des faits qui se sont produits, qu'elle est des plus importantes. Aussi, sais-je gré à M. Mireur de l'avoir soulevée, car il est bon que le Conseil prenne sa part de responsabilité et fasse connaître son opinion à ce sujet.

M. le Maire fait l'historique de la question. Elle se posa devant le Conseil municipal en 1893. Tout d'abord, il parut imprudent de céder aux réclamations des employés de commerce pour le repos dominical, dans la crainte que sous cette demande ne fût cachée une préoccupation confessionnelle. « Pendant de longs mois, dit M. Flaissières, nous avons hésité et nous avons préféré essayer d'assurer aux employés le repos hebdomadaire, sans distinction de jour. » Il fit donc appeler dans son cabinet les employés et les employeurs pour les engager à faire l'expérience du repos hebdomadaire. Ce fut accepté et les employeurs prirent un engagement qui n'était pas sans un certain caractère de solennité.

Au bout de quelques mois de cet essai, que l'administration croyait avoir provoqué sincère et loyal, on s'aperçut que les promesses n'avaient point été tenues et que les employés qui avaient eu le courage d'en exiger l'accomplissement avaient été purement et simplement remerciés.

Les vues de l'administration changèrent alors et elle essaya d'obtenir pour les employés de commerce le bénéfice de la demi-journée du dimanche seulement. Cette proposition ne put pas être appliquée et l'administration prit alors les mesures en son pouvoir pour assurer le repos d'une journée entière aux employés de commerce.

En ce qui concerne les réclamations des petits boutiquiers, dont M. Mireur s'est fait l'écho et que le maire a reçues en compagnie d'injures les plus grossières, M. Flaissières indique que si l'on veut obtenir le repos heddomadaire, il faut que la mesure soit générale. Qui veut la fin, veut en effet, les moyens. Si l'on affranchissait

de la mesure générale les petits magasiniers, la fin ne pourrait pas être atteinte, car les magasins sans employés constitueraient alors une concurrence déloyale aux magasins similaires dont on exige la fermeture.

— Je vous laisse juge de décider, dit en terminant M. le Maire, si l'administration a fait son devoir et rien que son devoir en protégeant ceux qui doivent être protégés. Si, plus heureux que nous, Monsieur Mireur, vous pouvez nous fournir un moyen qui donne satisfaction aux employés d'abord, aux employeurs ensuite, vous nous aurez rendu un grand service à M. l'adjoint aux emplacements et à moi.

M. Mireur décline, et pour cause, cette invitation. Il se borne à discuter, au point de vue du droit, la légalité de la mesure prise à l'égard des magasiniers sans employés.

M. Flaissières répond qu'il ne sait pas si sa mesure est strictement légale, mais il sait qu'elle est conforme à la justice et à l'équité.

— Je sais, dit-il, qu'il y a eu et qu'il y aura des ouvriers qui auront été surpris par les mesures que nous avons prises ; mais il y a aussi une sorte d'éducation économique de la population à faire et c'est surtout à ce point de vue que je persisterai dans l'application de ces mesures, sauf désaveu du Conseil municipal.

Nous avons dû, en cette matière comme en beaucoup d'autres, prendre l'initiative d'une innovation à laquelle la population n'est pas suffisamment préparée. Si nous devons supporter toutes les responsabilités, tous les inconvénients de cette innovation, nous nous en consolerons en raison du but à atteindre. Quelles que soient les malédictions qui me seront adressées par ceux qui seront les victimes de cette innovation profitable à la majorité, je ne m'arrêterai pas dans l'exercice du devoir strict qui me commande de défendre les employés de commerce.

Comme M. Mireur revient sur les promesses qu'il a, de certains patrons, d'accorder un jour de repos à leurs employés à condition que ce ne soit pas le dimanche, M. Marius Boyer, adjoint aux emplacements, fait observer que l'expérience a été faite.

— Si les patrons, dit-il, avaient tenu leurs engagements, la question ne se poserait pas aujourd'hui.

M. Bédarride démontre ensuite qu'en l'état des mœurs le jour de repos doit être le dimanche, à condition que l'on enlève à cette mesure le caractère morose qu'elle revêt en Angleterre. Mais la question est essentiellement d'ordre législatif. Il propose donc un vœu auquel se rallie M. Mireur, tendant à inviter le Parlement à donner à la question du repos hebdomadaire une solution définitive.

Le vote. — La discussion étant close, le Conseil, sur la proposition de MM. Gavary et Pinatel, approuve les mesures prises par l'administration pour favoriser le repos du dimanche des employés de commerce.

Le Conseil adopte également le vœu de MM. Bédarride et Mireur, ainsi conçu :

Le Conseil municipal émet le vœu que pour mettre fin aux difficultés avec lesquelles les administrations municipales, le public et le commerce se trouvent aux prises dans l'application locale et partielle du repos dominical, que le Parlement prenne des mesures pour réglementer le repos du dimanche dans les limites compatibles avec nos mœurs et nos usages, de manière à concilier les intérêts du commerce et du public avec ceux de tous les salariés.

Adrien Veber.

REVUE DES LIVRES

Le Sang et la Fausse accusation du Meurtre rituel, par H.-L. STRACK (1 vol. in-18, Henry May). — Quand parut la *France Juive* d'Edouard Drumont, le chapitre sur les meurtres rituels, qu'il affirmait être de pratique immémoriale chez les Juifs, fit hausser les épaules. On ne s'émut pas autrement de cette accusation odieuse — pas plus, d'ailleurs, que toutes les autres portées contre les Juifs en général. L'antisémitisme était une chose si nouvelle, qu'on ne prenait pas au sérieux l'exhumation des légendes du Moyen-Age sur la coutume qu'auraient les Juifs de se procurer du sang de chrétien et autant que possible du sang d'enfant, de jeune homme ou de jeune fille vierge, pour le mêler au pain azyme de la Pâque. C'était là, croyait-on, comme tant d'autres superstitions, les souvenirs d'une mentalité populaire à jamais disparue.

Nous savions bien que ces préjugés subsistent encore dans certaines contrées de l'Europe. De temps à autre, les journaux nous apportaient l'écho de calomnies de ce genre, formulées contre les Juifs dans l'Europe centrale, en Autriche, en Roumanie et ailleurs. Mais avec notre confiance superbe dans l'œuvre désormais assise de la Révolution, à l'abri, pensions-nous, de tout retour offensif du passé, nous ne pouvions imaginer que la vieille haine stupide des Juifs renaîtrait parmi nous. Nul ne songeait à s'élever contre le caractère véritablement infâme de ces assertions renouvelées de l'an 1200. Elles nous apparaissaient comme une sorte de paradoxe développé par M. Drumont, pour imprimer à son livre un cachet de fantaisie et d'originalité excentrique qui devaient forcer l'attention publique en la heurtant violemment.

Nous avions tort de ne pas nous émouvoir. Nous ne tenions aucun compte de la recrudescence de superstitions grossières révélée par les séances de thaumaturgie qui se pratiquent journellement à Lourdes, à la Salette et en cent autres lieux où la foule se presse, avide de miracles, tantôt exaltée jusqu'à l'extase, tantôt déprimée jusqu'à la terreur. Il n'est pas plus difficile d'inoculer la haine du Juif à ces cerveaux faibles et inconsistants que la peur de Satan et des malins esprits. Après tout, les pays d'Allemagne et de l'Europe centrale où l'antisémitisme sévissait déjà ne sont pas plus arriérés que certaines contrées de la France. Il y a chez nous des couches de population aussi crédules que peuvent l'être les paysans de Bohême ou de la Galicie.

Soumis aux mêmes pratiques avilissantes, courbés sous la même autorité religieuse qui vit ici comme là des mêmes mensonges et des mêmes haines en favorisant les mêmes intérêts, la prédication contre les Juifs devait aboutir

dans certaines couches catholiques de France aux mêmes aberrations. Seulement, comme depuis longtemps les préjugés s'étaient assoupis, les Juifs jouissant paisiblement depuis un siècle, des mêmes droits que leurs concitoyens, l'antisémitisme français se développa en suivant une marche inverse à celle qu'on observe dans les contrées où il sévit à l'état endémique. En Autriche, en Allemagne, dans les pays slaves, les préjugés contre le Juif préexistent dans les milieux populaires, soigneusement entretenus par les classes qui en profitent et dont ils consolident l'autorité féodale ou religieuse. Il suffit ensuite qu'on les surexcite, quand il paraît utile de le faire, pour déchaîner ces mouvements violents qu'on justifie en invoquant l'oppression économique que les grands juifs font peser sur le peuple.

En France, au contraire, on a dû commencer par susciter la haine économique contre eux, en exploitant les abus financiers de quelques grands juifs, dont on a rejeté arbitrairement la responsabilité sur toute la population israélite, confondue dans une réprobation commune avec les manieurs d'argent. Une fois le préjugé économique accrédité, il n'a pas été difficile de réveiller le préjugé religieux, en concentrant sur les Juifs toutes les haines du fanatisme catholique préalablement exalté au cours de ces quinze dernières années.

Voilà pourquoi, encore une fois, nous n'aurions pas dû accueillir en riant les accusations de Drumont contre le Judaïsme, les tenir pour des excentricités et des jeux de paradoxes. Ces accusations, et les pires, sont aujourd'hui reçues avec faveur par une minorité crédule, même quand elles sont d'une extravagance notoire. Telle est celle relative aux meurtres rituels, sur lesquels les journaux catholiques et antisémites reviennent avec une persistance systématique. Sans doute, nos populations françaises ne sont pas près de se passionner autour d'un assassinat en accusant les Juifs d'avoir tué la victime pour en recueillir le sang en vue de célébrer dignement la Pâque. L'antisémitisme proprement dit n'a guère contaminé que certains milieux dans les grandes villes, et là, il serait difficile, au moins dans l'état de choses actuel, de provoquer des mouvements comme celui qui s'est produit récemment en Bohême, autour d'un assassinat que l'antisémite a taxé de meurtre rituel. Toutefois, l'extension prise par la presse catholique dans les campagnes doit donner à réfléchir. Le fait que les journaux antisémites trouvent une masse de lecteurs à qui on s'efforce de faire croire que les livres religieux des Juifs prescrivent de célébrer certaines fêtes avec du sang de chrétien doit éveiller notre attention. Il est temps et grand temps de réfuter ces billevesées, si on ne veut pas un beau jour voir se produire les scènes attristantes qui se sont déroulées dans quelques villes tchèques et allemandes. Voilà pourquoi le livre de M. Strack vient à son heure et mérite qu'on le répande.

M. Strack est professeur de théologie à l'Université de Berlin. Il n'est pas juif, point important à retenir quand on introduit un livre parmi des lecteurs français. Il a eu soin d'ailleurs lui-même, d'établir sa généalogie purement aryenne. Profondément versé dans la connaissance des questions hébraïques, il a cru qu'il convenait de prendre, une fois pour toutes, corps à corps toutes les insanités débitées à propos des meurtres rituels, par les faux savants qui étayent sur des textes hébreux falsifiés ou détournés de leur véri-

table sens leurs imputations monstrueuses, d'où le livre que la librairie H. May publie aujourd'hui, traduit pour la première fois sur la dernière édition allemande.

Ce livre parut d'abord à Berlin sous forme d'une brochure rapide en réponse aux abominables calomnies de Rohling, chanoine autrichien, professeur à l'Université de Prague. Ce Rohling, depuis trente ans, accumule contre les Juifs les plus odieuses calomnies, en s'appuyant sur de prétendues interprétations du Talmud et des livres hébreux. M. Strack réfuta ses assertions en montrant que tantôt Rohling falsifiait les textes qu'il invoquait, tantôt que ses interprétations n'étaient que le résultat d'une méconnaissance absolue de ces textes qu'il ne comprenait pas.

Les antisémites ont pour habitude de se piller réciproquement sans tenir aucun compte des rectifications ou des réfutations apportées aux faits qu'ils énumèrent. Quelque temps après la réfutation de Rohling, auquel Drumont a beaucoup emprunté, en le citant une seule fois et à propos d'un détail insignifiant, l'*Osservatore Cattolico,* de Milan, publia une série d'articles dans lesquels il émettait la prétention d'établir l'authenticité d'un certain nombre de meurtres rituels commis par les Juifs. Il terminait en offrant dix mille francs à quiconque se proposerait pour réfuter l'authenticité historique des assassinats ainsi qualifiés. M. Strack s'offrit aussitôt, et voici les conditions qu'il mettait à la sanction que la discussion contradictoire devait avoir : un jury, composé au gré des antisémites, mais choisi exclusivement parmi les professeurs d'Université enseignant dans l'Allemagne du Nord la théologie ou les langues orientales. M. Strack, en un mot, voulait un jury composé d'hommes compétents et d'un caractère recommandable. L'*Osservatore* refusa ces conditions. Il prétendait prendre pour arbitre, précisément ce Rohling de Vienne, que M. Strack avait convaincu de faux en 1891 ; il proposait également le P. Cara, jésuite romain... M. Strack haussa les épaules et pour convaincre le journal milanais de mensonge, il publia une nouvelle édition de sa réfutation de Rohling, augmentée d'un examen de tous les cas de meurtre rituel cités par l'*Osservatore*. C'est cette nouvelle édition de la brochure : *La superstition du sang chez les Chrétiens et chez les Juifs*, devenue un livre avec les additions postérieures, dont la librairie May publie une traduction.

M. Strack attribue, en effet, à la superstition du sang encore enracinée dans les couches ignorantes de la population européenne et originairement répandue chez tous les peuples primitifs, la croyance actuelle, ressuscitée du Moyen-Age par les antisémites, au meurtre rituel des Juifs. Car à l'origine de la civilisation, le sang humain est réputé partout posséder une vertu mystérieuse. Le sang humain sacre le serment. Les historiens anciens sont pleins de récits empruntés aux coutumes des nations barbares chez lesquelles le sang humain est employé à sceller un pacte. De là les cérémonies qui accompagnaient les traités, les promesses de fraternité entre les hommes, ou les tribus, ou les nations. Chacun des contractants se tire quelques gouttes de sang qu'il fait boire à son co-contractant. On croit également que le sang est un remède efficace dans une foule de maladies : d'où les coutumes si diverses, qu'on relève encore aujourd'hui, et dans lesquelles le sang est employé. Par exemple, le sang des menstrues a la propriété de guérir la rage et la lèpre chez

les Arabes, d'autres affections dans d'autres pays. Ailleurs, c'est le sang de vierge qui est un spécifique précieux. M. Strack a réuni sur les superstitions de formes diverses, variant à l'infini, un ensemble de renseignements qui épuisent en quelque sorte la matière, car c'est le recueil le plus complet, quoique succinct, de toutes les pratiques qui furent ou sont toujours en usage.

La superstition du sang a donné naissance à la croyance que certaines catégories d'individus, envers qui la foule nourrit une hostilité préconçue, soit à raison de la religion qu'ils professent, soit à raison de leur origine étrangère, sont adonnées aux pratiques sanguinaires exercées, naturellement, sur des personnes n'appartenant pas à leur secte ou à leurs communautés. C'est ainsi qu'au début de la religion chrétienne, les païens croyaient que les chrétiens sacrifiaient de jeunes enfants. Ils étaient convaincus que le corps de Jésus-Christ était figuré, non par du pain et du vin, mais par la chair et le sang d'enfants assassinés, que les fidèles se partageaient à la communion. Les pères de l'Église protestèrent souvent contre ces calomnies qui avaient pour conséquences, sous l'Empire romain, comme plus tard, pour les Juifs au Moyen-Age, de traîner les chrétiens en justice sous l'accusation de rapt et de meurtre d'enfants. Et tout comme les Juifs du Moyen-Age, les chrétiens soumis à la torture avouaient quelquefois, pour échapper aux tourments, le crime imaginaire qui leur était faussement imputé. Saint Justin dit : « Si, en infligeant la torture à nos esclaves, à nos femmes et à nos enfants, vous leur arrachez quelques aveux, ce ne sont pas là des preuves que nous soyons coupables ». Ce préjugé du meurtre rituel, dont les païens accusaient les chrétiens, est bien tenace, puisqu'il a survécu, dans certaines contrées, à la christianisation des populations. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, à Gratz, en Styrie, on croit que les capucins de cette ville « ont le privilège de sacrifier chaque année la vie d'un homme, afin d'en obtenir des guérisons. On prend, à cet effet, un jeune homme arrivant à l'hospice de l'ordre, pour se faire arracher une dent ou toute autre affection bénigne. On le pend par les pieds et on le tue à force de le chatouiller. Les bons frères font alors bouillir le cadavre, qu'ils emploient dans leur pharmacie avec la graisse et les os calcinés. On raconte que tous les ans, vers Pâques, il disparaît un jeune homme à l'hospice, sans laisser de traces ».

Le même préjugé règne en Chine à l'égard des missionnaires, catholiques et autres, mais surtout contre les missionnaires catholiques, les plus répandus, et dont les établissements de tout ordre, tels que hôpitaux, hospices d'enfants trouvés, maisons d'éducation, etc., rassemblant beaucoup d'enfants, sont les plus nombreux. Les émeutes contre les étrangers sont souvent provoquées par les récits que font les Chinois xénophobes des atrocités commises sur les enfants par les bonnes sœurs qui leur arrachent le cœur et les yeux pour préparer des charmes et des remèdes. Le massacre qui eut lieu à Tien-Tsin le 21 juin 1870 fut déchaîné par ces abominables histoires. Le baron Hubner raconte que tout comme dans les pays antisémites, le bruit circula, au mois de mai de cette année, que des enfants avaient disparu, volés par les missionnaires, et ensuite mis à mort pour servir à leurs infâmes pratiques. Sur ces entrefaites, une épidémie se déclara à l'orphelinat des sœurs. Plusieurs enfants moururent. Un jour, dit M. Hubner, « deux Chinois étrangers portaient un

sac sur leurs épaules et conduisaient par la main deux petits enfants. On les arrête. Dans leur sac furent trouvées des piastres mexicaines et quelques paquets de drogues. Mis à la torture, ils déclarèrent avoir effectivement ensorcelé les enfants au moyen de ces drogues. Les piastres leur avaient été données par les sœurs en paiement du crime. Les deux hommes convaincus sur leur propre aveu du crime commis à l'instigation des sœurs, furent condamnés à mort et exécutés. » Quelques jours après, le 21 juin, on massacrait les Européens. Des troubles ont éclaté également en Chine en 1891 et 92, toujours parce que ceux-ci sont accusés, comme les Juifs, de pratiquer des meurtres rituels. Le même préjugé se répandit vers la fin de 1891 à Madagascar contre les étrangers et surtout contre les Français. On disait que les Européens mangent des cœurs d'enfants. Il fallut que le gouvernement rendît l'ordonnance suivante : « Aucun étranger, ni Anglais, ni Français, ni d'aucune autre nation ne cherche à acheter des cœurs humains. Si des gens mal intentionnés répandent ces bruits et disent que les étrangers achètent des cœurs humains, saisissez-les, attachez-les », etc.

Que ces croyances stupides aient cours dans les foules livrées à une basse superstition, on le conçoit sans peine. Mais que des hommes d'une certaine culture, que des écrivains, des publicistes les accréditent et s'efforcent de faire croire à leur authencité auprès de leur lecteur, c'est là une œuvre abominable, qu'on ne saurait trop énergiquement flétrir. C'est ce que font cependant les écrivains catholiques, c'est la tâche misérable à laquelle s'est voué notamment le chanoine Rohling, professeur à l'Université de Prague, qui prétend que les livres religieux des Juifs contiennent des prescriptions formelles à ce sujet. Or déjà Renan, dont la science n'est pas à comparer avec celle du professeur tchèque, avait montré combien déraisonnables sont ces accusations, à l'égard de la religion mosaïque. Que les Juifs aient, à l'origine, pratiqué comme tous les peuples les sacrifices d'hommes et d'animaux, cela est certain. Mais toutes les prescriptions religieuses sont conçues en vue d'empêcher le retour de ces pratiques barbares. Même la caractéristique de la religion israélite, écrivait Renan en 1883, « est l'interdiction de faire servir le sang à la nourriture de l'homme. Cette précaution, excellente à une certaine époque, pour inspirer le respect de la vie, a été conservée par le judaïsme avec un scrupule extrême, même à des époques et des états de civilisation où elle n'est plus qu'une gêne. Et l'on veut que l'Israélité zélé, qui mourrait de faim et souffrirait le martyre plutôt que de manger un morceau de viande qui n'a pas été saignée à blanc, se repaisse de sang, dans un festin religieux ? Cela est monstrueux d'ineptie ! »

Cela n'est pas seulement monstrueux d'ineptie mais de perversité, quand le propagateur de ces calomnies est un professeur qui étaye ses imputations odieuses sur des textes fabriqués. Or c'est là le crime (le mot n'est pas trop fort) commis par Auguste Rohling, dont les antisémites français répètent tous les jours les âneries volontaires. Et, emporté par l'indignation légitime de pareilles supercheries, M. Strack s'écrie : « Je le traduis à la barre de l'opinion. J'accuse ici le chanoine et professeur impérial et royal Auguste Rohling de parjure et de faux grossiers. » Voici un échantillon de ces faux, pris entre beaucoup d'autres :

« Il est intéressant d'apprendre, écrivait en 1892 Rohling, que même le

Talmud atteste le meurtre rituel chez les Juifs, bien que cela soit resté ignoré jusqu'ici. Le passage en question se trouve dans le traité de Kethuboth (102 *b* en bas). Il y est dit que « même un garçonnet juif a été égorgé par ses frères « la veille de la Pâque ». Le Talmud ajoute que l'autorité juive était opposée à cet égorgement; c'est pourquoi l'enfant ne devait pas être élevé par ses frères, mais par la mère, car les frères étaient intéressés à en hériter. On ne le leur permettait pas parce que le père défiant avait laissé l'enfant pour la mère et que l'on devait respecter ses dernières volontés. La logique (!!) doit inspirer à chacun la conviction : 1° que l'on pouvait sacrifier tout enfant juif, non protégé par la volonté paternelle, en guise d'holocauste pascal; 2° que du moment où les Juifs recrutent leurs holocaustes parmi les mineurs de leur propre peuple, à combien plus forte raison doivent-ils s'en prendre à des non-juifs ».

Le procédé de démonstration est admirable et il porte bien la marque catholique. Le professeur de Vienne commence par citer un passage dont il dénature le sens. Ce passage, en effet, rappelle une coutume de la législation hébraïque, qui confiait à la mère le soin d'élever, après la mort du père, les enfants en bas-âge, quand le père n'en avait pas ordonné autrement, parce que les frères aînés, héritant de l'enfant plus jeune, pourraient être tentés de le tuer et de s'emparer de ses biens, ce qui s'est produit déjà une fois. M. Salomon Reinach, qui a présenté le livre au public français dans une préface substantielle, très claire, dit qu'il existait une coutume analogue en Grèce, où Charondas l'avait établie. Il aurait pu citer également une loi de Solon, rapportée par Diogène Laërce et qui est analogue, pour les tuteurs, à la loi de Charondas et du Talmud. Aux termes de la législation athénienne, il était défendu aux tuteurs d'habiter (ce mot, selon les commentateurs, doit s'entendre à la fois dans le sens de cohabiter et épouser) avec la mère de ses pupilles. Rohling interprète ce texte législatif en lui donnant une signification ritualiste. Quand le père n'en ordonne pas autrement, l'enfant est abandonné à ses frères, qui l'égorgent. Il n'est nullement question de cela dans le texte, et notre chanoine le sait bien, car pour donner une apparence de traduction vraisemblable à sa version, il est obligé de fausser le sens du mot hébreu qui signifie égorger. La langue hébraïque, nous apprend M. Strack, a deux mots pour exprimer le sens d'égorger, selon qu'il s'agit de l'action de tuer, purement et simplement, ou de l'acte qui consiste à donner la mort en observant les formalités du rituel. Dans le texte, l'enfant est « tué », assassiné; dans la traduction, l'enfant est non pas « tué », mais « sacrifié en guise d'holocauste ». Ce premier mensonge admis, vient un second, en déduction du premier, auquel il se rattache assez mal, d'ailleurs. « Du moment où les Juifs recrutent leurs holocaustes parmi les mineurs de leur propre peuple »... ils ne se font aucun scrupule d'en prendre chez les étrangers.

Voici une autre supercherie, non moins abominable, d'un autre antisémite, le docteur Justus, reprise à son compte par Rohling, et relevée par Delitzche et Strack. Cet individu prétendait avoir trouvé un texte juif, le *Sèfer Halikkutim,* dans lequel on lit : « Le sang des vierges non juives est un sacrifice agréable pour le ciel. » Delitzsche recourt au texte hébréo-araman et trouve que le pseudo-docteur avait impudemment menti; le mot qu'il tradui-

sait : « sang des vierges » a le sens de « sang de la virginité », le *virgineus cruor* du poète latin, le sang qui tache les voiles que les Arabes agitent joyeusement au lendemain des épousailles.

Je demande pardon au lecteur de la *Revue* d'entrer dans ces détails, mais je crois qu'il est utile de mettre à nu, en citant des faits précis, la mauvaise foi atroce des impudents gredins qui déshonorent la lettre moulée en la faisant servir à des tâches aussi scélérates que celle de susciter la haine contre toute une catégorie de malheureux. Car la superstition du crime rituel, là où elle provoque un déchaînement de colères sauvages, ne porte guère atteinte au repos des grands Juifs dont les antisémites français, pour justifier leurs excitations, invoquent la richesse insolente comme une excuse — d'ailleurs irrecevable, l'arrogance financière et les abus économiques n'appartenant pas spécialement à une race ou à une religion). Mais ce sont les Juifs en haillons, les petits boutiquiers israélites, les communautés de travailleurs qui peinent sur les établis de tailleur ou de cordonnier, ce sont les pauvres que la meute catholique hurlante poursuit de ses aboiements, contre qui elle organise la chasse à l'homme. — Continuons d'exposer le tissu d'impostures de ces misérables.

Rohling appuie ses accusations de meurtre contre les Juifs sur les témoignages historiques, et à cet effet, il a dressé une sorte de catalogue des assassinats religieux commis par les Juifs sur les chrétiens depuis le treizième siècle. D'autres ont copié Rohling, qui avait copié lui-même Constantin Cholewa de Pawlikowski. L'*Osservatore Cattolico* de Milan a copié à son tour Rohling et d'autres, le nombre de meurtres rituels s'augmentant à mesure que les antisémites accumulent, d'année en année, leurs calomnies. Or, voici qui donnera une idée du sérieux avec lequel les faits sont rapportés, et l'impartialité qui préside à ces sortes de compilations.

Le 27 mars 1892, le *Journal d'Indre-et-Loire*, que rédigeait alors le célèbre Delahaye, collaborateur de Drumont à la *Libre Parole*, annonçait qu'un meurtre venait d'être commis sur un enfant à Ingrandes (Vienne). « Nous nous trouvons en présence d'un meurtre rituel commis par les Juifs et tout le prouve. — Le corps a été retrouvé dans un sac neuf, on en a retiré le sang. Le meurtre n'a pu être commis sur le lieu de la découverte, mais en un point offrant toute facilité pour faire disparaître la victime. Il fallait se débarrasser des traces de sang retiré par la gorge, le bras, l'artère fémorale, finalement des membres préalablement crucifiés qui auraient été autant d'accusateurs irréfutables du crime rituel... » Quelques mois après, l'assassin était retrouvé. C'était la mère de l'enfant, et le jury de la Vienne condamna l'ogresse, qui se nommait Marquet et se faisait appeler veuve Joubert, à vingt ans de travaux forcés.

Le meurtre rituel d'Ingrandes figure, dans la liste de l'*Osservatore*, au nombre des assassinats religieux au sujet desquels le journal de Milan offrait 10,000 francs à quiconque lui fournirait la preuve que les faits rapportés étaient inexacts.

M. Strack a relevé une foule de cas comme celui inventé par Delahaye. Mais peu importe à l'antisémite qui copie son prédécesseur que la vérité ait établi le mensonge odieux inventé de toutes pièces. Il le réédite avec une sérénité de conscience que rien ne peut troubler, ajoute une invention nouvelle à

celles qu'il a compilées et demain un émule antijuif rassemblera le tout comme authentique, — en ajoutant, bien entendu, quelque sotte histoire de plus à la série de contes et de légendes dont se nourrit la superstition du sang.

Enfin M. Strack termine sa réfutation en invoquant contre l'authenticité des récits relatifs à des meurtres rituels commis au Moyen-Age par les Juifs une autorité devant laquelle des catholiques devraient s'incliner sans réplique : c'est le témoignage de papes qui sont intervenus à maintes reprises pour protéger les Juifs contre les accusations qu'on n'a cessé de formuler dans un but intéressé. Voici quelques-unes de ces protestations indignées :

« Dernièrement, mandait le pape Innocent IV à l'archevêque de Vienne, sire Draconet, seigneur de Montauban, au diocèse de Vaison, livra à toutes les horreurs du cachot, *après les avoir dépouillés de leurs biens,* les Juifs habitant sa localité, appelée communément Valréas, qu'on avait accusés d'avoir crucifié une jeune fille trouvée morte dans un fossé. Le sire de Montauban les a ainsi jetés aux fers, sans que leur crime ait été prouvé, sans qu'ils aient avoué... Il en fit tuer à moitié quelques-uns, livrant les autres aux flammes; *il fit arracher les testicules à quelques hommes et les seins aux femmes...* » Le pape ordonne que l'archevêque de Vienne fasse cesser ces cruautés (28 mai 1247).

Dans une bulle du 5 juillet 1247 aux évêques d'Allemagne, Innocent IV proclame hautement le mobile de lucre qui fait imputer aux Juifs des accusations de meurtres rituels : « Certains princes *ecclésiastiques* et séculiers, dit-il, *pour piller injustement leurs biens et se les approprier*. se livrent contre eux à des machinations scélérates. Bien que la Sainte-Écriture dise : « Tu ne tueras point » et qu'elle leur défende de toucher à tout ce qui est mort, au jour de leur Pâque, on les *accuse néanmoins faussement* de distribuer parmi eux, précisément dans leurs fêtes pascales, le cœur d'un enfant qu'ils auraient tué, tout en faisant croire que la loi ordonne ce crime qu'au contraire elle réprouve. — — Partout où l'on trouve un cadavre, on accuse *méchamment* les Juifs du meurtre. » — Innocent IV termine en défendant que les « Juifs soient désormais injustement molestés ».

Bulle de Innocent IV, encore du 25 septembre 1253 : « Pour réfréner la *cupidité* et la méchanceté des hommes, écrit le Souverain Pontife, nous défendons de *saccager et de violer la sépulture* des Juifs ou de *déterrer leurs cadavres* sous prétexte de chercher de l'argent, comme nous défendons aussi d'accuser les Juifs de se servir de sang humain dans leur rite, parce qu'il leur est prescrit dans l'Ancien Testament de ne point se souiller de sang en général, non pas seulement de sang humain. Parce que près de Fulda et en beaucoup d'autres lieux, un grand nombre de Juifs ont été tués sur des soupçons de ce genre, nous défendons très sévèrement, de toute l'autorité de cette bulle, que pareil crime se renouvelle. »

En 1272, Grégoire X renouvelle les défenses d'Innocent IV. L'usage d'accuser injustement les Juifs de meurtre rituel est si répandu qu'il frappe de suspicion les témoignages des chrétiens. « Nous décrétons aussi, dit-il, que le témoignage des chrétiens contre des Juifs n'aura aucune valeur, à moins qu'un Juif ne se trouve parmi des chrétiens pour déposer également témoignage ; il arrive parfois en effet que des chrétiens perdent leurs enfants et que les Juifs sont accusés par leurs ennemis de ravir et de tuer secrètement des enfants

chrétiens et de se servir, pour ces sacrifices, du sang et du cœur de ces enfants; il arrive aussi que les pères de ces derniers ou d'autres chrétiens, ennemis des Juifs, cachent ces enfants *pour pouvoir accuser les Juifs et leur extorquer de l'argent par toutes sortes de vexations ;* puis ils imaginent que ce sont les Juifs qui ont ravi et tué les enfants pour sacrifier avec leur cœur et leur sang, alors que la loi leur défend formellement d'offrir des sacrifices sanglants, de manger et de boire le sang, de manger la chair des animaux à ongles fendus. Nous avons vu cela bien des fois à notre cour, chez des Juifs convertis à la foi chrétienne. C'est sur de pareilles accusations que, contre toute justice, un grand nombre de Juifs ont été saisis et incarcérés. Nous décrétons donc que, dans ce cas, les chrétiens ne soient plus entendus contre les Juifs, et nous entendons que les Juifs incarcérés ainsi... » etc. (7 octobre 1272).

Martin V, en 1422, Paul III, en 1540 renouvellent les mêmes défenses. Comme leurs prédécesseurs, ils constatent que les accusations portées contre les Juifs ont surtout pour but de leur ravir leurs biens, de les dépouiller. Enfin le cardinal Ganganelli, devenu pape sous le nom de Clément XIII, dans une savante consultation sur la matière, défend les Juifs des pratiques sanguinaires qu'on leur attribue.

On voit donc combien fragiles et aléatoires sont les prétendus témoignages de l'histoire, quand on s'appuie sur eux pour prouver l'existence des sacrifices humains chez les Juifs. Que dire des faits contemporains allégués ? On a vu, par l'exemple du meurtre rituel d'Ingrandes, le cas qu'il convient d'en faire. Sans doute, il peut paraître superflu de s'attacher à réfuter d'aussi impudentes assertions. Cependant, je le répète, ces assertions ne sont pas dénuées d'intérêt aux yeux de tous. Répétées quotidiennement dans une presse religieuse dont les lecteurs sont disposés à croire tout ce qui leur parvient par cette voie, elles s'infiltrent graduellement dans l'esprit des ignorants. Un de ces jours, nous serons tout surpris d'apprendre que des accusations de même nature que celles qui s'élèvent contre les Juifs de Galicie, d'Allemagne ou de Pologne sont accréditées dans telle campagne ou telle petite ville où habitent des Juifs. Alors, il sera trop tard pour réagir utilement contre la croyance stupide enracinée désormais dans ces consciences frustes, abêties par le travail lent et continu de l'antisémitisme. Voilà pourquoi j'ai cru devoir donner une large place à l'analyse d'un livre que son traducteur aurait peut-être pu alléger en aérant la polémique un peu désordonnée du professeur berlinois. Quoi qu'il en soit, tel quel, je le signale à nos lecteurs, ils y trouveront, avec une masse de renseignements de détail, des armes précieuses pour combattre cette partie de la propagande antijuive.

GUSTAVE ROUANET.

Les jugements du Président Magnaud réunis et commentés par HENRI LEYRET (1 vol. in-18, P.-V. Stock). — Nous aurions plus d'une réserve à faire sur les idées développées par Leyret dans l'Introduction dont il a fait précéder son commentaire des jugements réunis dans ce volume. Mais ces réserves faites, nous ne pouvons qu'approuver et la pensée qui a présidé à la

formation de ce recueil et les commentaires qui mettent en lumière les principes juridiques proclamés dans les dispositifs des jugements qu'il rapporte.

M. Magnaud, en effet, n'est pas, est-il besoin de le dire ? le magistrat assoiffé de réclame que les *Débats* et la *République* de M. Méline nous ont dépeint. Ce n'est pas en vue de sortir du demi-jour de sa salle d'audience pour se projeter sous la lumière crue de la place publique, qu'il a rendu ces arrêts d'une science juridique impeccable, en même temps que d'une philosophie sociale très haute. Il n'est pas allé au-devant de la publicité. C'est le hasard qui, ayant placé un jour, sous les yeux d'un journaliste, un jugement inspiré d'un sens exquis de bonté humaine, a fait signaler les allures singulières de ce président d'arrondissement. La notoriété qui s'attacha vite à lui et éveilla l'attention de l'opinion autour des affaires portées devant son tribunal, est de date récente. Bien avant qu'on signalât la façon dont M. Magnaud interprétait le code, mis par lui en harmonie avec les progrès considérables accomplis dans l'ordre moral depuis sa promulgation, le président de Château-Thierry rendait la justice, à la façon du préteur romain, en interprétant la lettre de la loi dans le sens du droit naturel, seule réalité vivante, mobile et progressive, qui se développe tous les jours, tandis que la lettre de la loi reste figée dans son texte ; de telle sorte qu'au bout d'un certain nombre d'années, il se trouve que le contenu du code est complètement transformé sans que le contenant ait subi aucune modification. M. Magnaud jugea en équité très longtemps, s'efforça des années durant, comme M. Morlot, député de Château-Thierry, lui en a rendu témoignage un jour à la Chambre, d'expédier pratiquement et rapidement les affaires dont les lenteurs font le désespoir des justiciables, sans que la presse s'occupât de ses jugements et des principes qui les inspirent. J'ignore s'il est satisfait du bruit qui s'est fait autour de quelques-uns de ses considérants, ce que je sais, c'est que nous ne pouvons que nous en réjouir, puisque les polémiques auxquelles ils ont donné lieu, nous ont permis de découvrir un « homme » sous la robe du magistrat.

L'homme selon Proudhon, c'est-à-dire ayant le sens de la justice, se manifeste chez M. Magnaud dès 1887, c'est-à-dire onze ans avant l'affaire de Louise Ménard, dans un jugement sur une affaire de marchandises avariées en cours de transports, pour lesquelles la Compagnie de l'Est refusait l'indemnité réparatrice, en se basant sur une jurisprudence constante, aux termes de laquelle l'expédition à tarif réduit et par la voie la plus courte, décharge la Compagnie de toute présomption de responsabilité, mise à la charge de l'expéditeur. Voici en quels termes M. Magnaud repoussa les prétentions de la Compagnie :

« Attendu qu'aucune jurisprudence ne saurait faire échec à la loi, lorsqu'elle est aussi claire et aussi précise que dans l'article 103 du code de commerce aux termes duquel le voiturier demeure garant de la perte et des avaries des objets à lui confiés sauf le cas de force majeure ; que si tout ou partie des objets acceptés par lui sans réserve sont perdus ou avariés, la présomption est qu'il est en faute, que c'est donc à lui de démontrer le contraire, sans qu'il y ait à se préoccuper si la chose transportée l'a été par tarif général ou par tarif spécial.

« Attendu qu'on objecte que les tarifs spéciaux étant plus avantageux pour le destinataire que les tarifs généraux, il est juste de renverser en faveur du transporteur l'ordre de choses établi et d'obliger le premier à faire la preuve de la faute du second ; que, du reste, l'expéditeur doit bien savoir à quoi il s'expose puisque dans les conditions générales homologuées des tarifs spéciaux se trouve insérée la clause suivante : « *La Compagnie ne répond pas des déchets et avaries de route.* »

« Mais attendu que si les tarifs spéciaux sont avantageux pour le destinataire ou l'expéditeur, ils ne le sont pas moins pour les Compagnies de chemins de fer qui, par suite de ces tarifs réduits, transportent une quantité bien plus considérable de marchandises.

« Qu'au surplus la clause précitée, repoussant toute responsabilité, surtout conçue en termes aussi absolus, est illicite, nul ne pouvant stipuler qu'il ne répondra pas de sa faute personnelle, et n'a été insérée par les Compagnies de chemins de fer que pour en imposer aux ignorants de leurs droits, et éviter ainsi un certain nombre de réclamations.

« Que de semblables stipulations, si elles étaient admises, seraient particulièrement dangereuses des dites Compagnies à raison de leur monopole.

« Attendu en fait que la Compagnie de l'Est a reçu sans aucune réserve de la Compagnie du Nord qui, elle-même, les avait acceptés, dans les mêmes conditions, de M..., expéditeur, pour être remis à D... les fûts de cidre avariés et incomplets dont il s'agit dans le litige actuel.

« Qu'elle est donc présumée les avoir reçus en bon état, sauf la preuve contraire qui lui incombe...

« Par ces motifs.

« Condamne la Compagnie de l'Est, etc. »

Quelle force d'argumentation! Comme tout cela est clair, simple, conforme au bons sens, et quelle leçon donnée aux ministres complaisants qui laissent les Compagnies de chemins de fer s'arroger le droit de violer les principes de notre droit public, en sanctionnant par l'homologation les prétentions comme celle contenue dans le tarif spécial dont excipait la Compagnie de l'Est! Quelle leçon surtout pour la magistrature, dont la jurisprudence avait consacré ces violations formelles et répétées de la loi. Et ceci se passait en 1887. Les jugements d'équité de Château-Thierry ne datent donc pas d'hier. En voici un second, qui remonte à 1893. Il s'agissait d'une action en dommages pour retard apporté dans la livraison des marchandises. La Compagnie avait qualifié de « véritable exploitation » la partie de la revendication du destinataire relative au dommage causé par le retard de la livraison. M. Magnaud, dans ses considérants, qualifiait à son tour l'attitude des Compagnies dans les termes suivants :

« Qu'il y avait lieu de s'étonner qu'une demande aussi légitime ait été qualifiée à l'audience par la Compagnie de « véritable exploitation ».

« Que la Compagnie sait bien que ces expressions pourraient s'appliquer bien mieux à certaines sociétés anonymes puissantes par l'argent de leurs actionnaires, qui dans bien des cas où leurs torts sont évidents, menacent néanmoins d'un recours en cassation leurs adversaires moins fortunés et presque dans l'impossibilité de les suivre sur un terrain aussi coûteux, uni-

quement pour les amener à composition et les faire ainsi renoncer à tout ou partie des réparations équitables qui leur ont été déjà accordées devant d'autres juridictions.

« Que ces procédés, qu'on ne saurait trop flétrir, ne tendent à rien moins qu'à faire fléchir le bon droit devant la puissance de l'argent.

« Attendu qu'il convient dans ces conditions de faire droit à la demande de C...

« Par ces motifs.

« Condamne la Compagnie de l'Est, etc. »

Et la liste est longue des sentences ainsi fortement motivées rendues par M. Magnaud. M. Leyret a eu l'idée de les réunir, non dans leur ordre chronologique, mais en les classant sous les rubriques suivantes : *Droit à la vie; Droit des femmes; Droit des enfants; Droit des travailleurs; Droit public* (contre les Compagnies de chemins de fer); *Droit de la société contre l'Église; Droit des citoyens; Droit des pêcheurs et des chasseurs* (gardes particuliers). Il suffit de parcourir ces en-têtes de chapitre, dont chacun comprend un assez grand nombre de jugements, pour se convaincre que l'œuvre juridique de M. Magnaud est considérable. Mais il faut l'étudier en détail, pour en avoir une idée exacte et c'est ce que permettra de faire le recueil de Leyret. Le commentaire, sobre de considérations, précis et clair, dont il fait suivre chaque cas, complète l'enseignement qui se dégage de la nouvelle jurisprudence. Car c'est bien une jurisprudence que M. Magnaud a inaugurée et nous ne doutons pas qu'elle ne constitue un précédent appelé à influer sur l'évolution juridique contemporaine.

GUSTAVE ROUANET.

Les ascensions humaines, *Évolutionnisme et Catholicisme,* par ANTONIO FOGAZZARO. (1 vol. in-16, Perrin). — M. Fogazzaro est un catholique fervent. Il n'est pas seulement chrétien au sens vague et spiritualiste du mot; il est apostolique et romain, soumis respectueusement à l'Eglise romaine; il croit tout ce que celle-ci lui ordonne de croire. Et il est aussi un poète, un artiste, épris du Grand et du Beau. Un artiste dont l'intelligence cultivée s'ouvre compréhensive à toutes les beautés de la nature et aux merveilles que la science découvre quotidiennement en elle. Un jour, cette haute intelligence d'artiste fut affligée de trouver une opposition irréductible entre l'enseignement sacré et les théories évolutionnistes, qui ouvraient un champ si vaste à ses admirations. L'œuvre scientifique de Darwin et de ses disciples lui semblaient élargir à l'infini l'horizon de la vie universelle, borné, resserré par l'enseignement traditionnel de la Bible. Son esprit, dès lors, se trouva à l'étroit, dans le cercle restreint où cet enseignement a enfermé l'action de Dieu et de l'homme. Combien plus vaste, plus grandiose, plus beau et plus esthétique avec ses myriades de formes, se mouvant à travers des milliers de siècles, le monde découvert par Darwin! Le croyant repoussait vainement les éblouissantes visions de cet univers entrevu, où la création et le Dieu créateur de la Bible sont un point à peine perceptible dans le radieux espace; mais en vain le catholique repoussait la tentation qui faisait palpiter le cœur de l'artiste; c'est en

soupirant, avec le regret amer de ne pouvoir mordre au fruit défendu, qu'il détournait son regard amoureux de ces richesses inépuisables de formes, dont la science nouvelle lui révélait les harmonies. Et ce qui redoublait l'amertume du poète, c'est que, du kaléidoscope de la vie universelle s'ordonnant de l'atome à l'homme dans une gradation continue, se dégageaient des émotions morales aussi fortes que des sensations d'esthétique intenses. L'homme lui apparaissait plus beau, issu de l'effort des milliers de générations d'êtres inférieurs qui l'avaient précédé, que sorti directement des mains d'un Dieu créateur, selon le mode de fabrication rapporté par la Genèse...

Un jour, M. Fogazzaro lut les livres d'un savant américain et d'un savant anglais, tous deux catholiques et dans lesquels on soutenait que l'hypothèse de l'évolution peut s'accorder avec la foi catholique. Le livre du savant anglais, Mivart, était dédié au cardinal Newmann, qui avait accepté cette dédicace. Ce fut pour notre poète un trait de lumière décisif, un pont jeté entre l'Église et Darwin réconciliés. C'est de cette conciliation entre la science contemporaine et la foi qu'est sorti ce livre des *Ascensions humaines :* « Depuis le ténébreux « Thohubavohu » de la Bible, s'écrie-t-il, l'hypothèse de l'évolution nous montre une suite merveilleuse d'opérations incessantes et infinies, accomplies selon des règles mystérieuses et inflexibles à l'intérieur des corps, avec la coopération docile des astres... Elle nous montre, au lieu des six jours miraculeux, un miracle se prolongeant pendant des siècles infinis en chaque atome de la planète, en chaque moment du temps... Aveugle qui croit honorer Dieu en niant l'immense travail dont l'homme est sorti et en repoussant le récit divin, pour s'en tenir à la lettre du récit mosaïque... » Ailleurs, il dit : « Ce n'est pas la première fois qu'une théorie combattue au nom de la foi triomphe de toute opposition et se trouve d'accord avec la vérité religieuse... Chacun sait que l'existence des antipodes fut autrefois combattue par beaucoup... La théorie héliocentrique eut le même sort... La théorie de l'attraction universelle fut, à son apparition, dénoncée comme une hypothèse athée qui enlevait à Dieu le gouvernement du monde pour le transporter aux forces aveugles de la matière... »

Et M. Fogazzaro conclut qu'il en sera de même des constatations scientifiques touchant l'évolution des formes de la vie et la descendance de l'homme. D'ailleurs, à en croire quelques catholiques pensant comme lui que les théories transformistes ne sont nullement en désaccord avec la « vérité religieuse », saint Paul, saint Augustin et saint Thomas d'Aquin auraient pressenti, sinon formulé l'hypothèse évolutionniste moderne. L'auteur des *Ascensions humaines* cite de nombreux textes, fort curieux assurément, de ces divers pères de l'Eglise, qu'avec le temps et beaucoup de subtilité celle-ci ne tardera pas, selon sa coutume, à invoquer pour accepter les théories qu'elle a si violemment combattues tout d'abord.

Quoi qu'il en soit, M. Fogazzaro affirme qu'il peut, en tout repos d'esprit et d'orthodoxie, chanter l'ascension de l'âme humaine, couronnement présent, mais non définitif de cette ascension universelle de la matière, progressivement appelée à la vie et à la liberté, car l'immensité du chemin parcouru et du progrès accompli ouvre au perfectionnement spirituel du Cosmos, un champ quasi sans limite...

L'Eglise ne semble pas avoir accueilli trop défavorablement le compromis imaginé par les catholiques évolutionnistes pour accorder l'enseignement apostolique avec l'enseignement scientifique. Toutefois, et c'est ce qui m'a fait consacrer ce compte rendu au livre que je signale ici et qui est d'ailleurs d'une belle envolée littéraire, — je ne conçois pas très bien comment M. Fogazzaro peut concilier son respect pour l'enseignement traditionnel de l'Eglise avec son enthousiasme pour les découvertes de la science, que l'enseignement de l'Eglise a toujours condamnées. Quand il rappelle, par exemple, que la théorie héliocentrique de l'univers s'est trouvée d'accord, finalement, avec la « vérité religieuse », comment le souvenir de Galilée, enterré vivant dans les cachots de l'Inquisition, soumis à l'humiliation la plus douloureuse qui puisse affliger une conscience, renier sa conviction scientifique, mentir à la vérité, n'a-t-il pas un instant fait naître le doute dans l'esprit de notre auteur ? Contradiction bizarre ! C'est au nom de la vérité religieuse que l'Eglise condamne Galilée et avant et après lui tous ceux dont les découvertes scientifiques ne concordaient pas avec « la lettre du récit mosaïque » tenue pour la stricte « vérité ». Puisque les théories de Galilée étaient « la vérité religieuse » même, c'est que l'Eglise, en cette circonstance comme en tant d'autres, persécutait la vérité au nom de l'erreur et que cette dépositrice de « lumière éternelle » n'est en somme que la gardienne des ténèbres ?

Mais la foi a des raisons que la raison ignore. M. Fogazzaro, malgré sa vive sympathie pour la science et les savants, n'en reste pas moins le fils respectueux de la tradition. Seulement, il est heureux pour lui qu'il soit né au dix-neuvième siècle. On ne brûle plus aujourd'hui les hérétiques. Or, la façon dont M. Fogazzaro établit, à l'encontre des autorités ecclésiastiques les moins contestées, la supériorité du système de l'évolution sur les divers systèmes explicatifs du monde en usage encore dans l'Eglise catholique, sent terriblement le fagot.

GUSTAVE. ROUANET.



Aguinaldo et les Philippins, par HENRI TUROT. Préface par JEAN JAURÈS (1 vol. in-18, Léopold Cerf). — Notre ami Jaurés signale dans les termes suivants l'intérêt de ce volume : « Le livre substantiel et vivant de Turot vient bien à son heure. Au moment même où l'opinion américaine est appelée à régler la destinée des Philippines, il est bon qu'en tous pays la conscience publique soit informée exactement du magnifique effort d'indépendance du peuple philippin.

« Turot a étudié ce drame dans les documents, et de plus il est allé aux Philippines mêmes pendant la lutte. Un frémissement de sympathie immédiate et de douloureuse colère se mêlent à son récit.

« Depuis des siècles ces populations intelligentes et fières étaient placées sous la domination étouffante des moines et des généraux espagnols. Épiées dans le mouvement le plus secret de leurs pensées, détournées systématiquement par leurs éducateurs de la science exacte et vivante, leurs maîtres espéraient user leur inquiétude d'esprit ; soumises à un régime perpétuel d'inqui-

sition, de torture et de terreur, dépouillées par des fonctionnaires prévaricateurs de presque tout le fruit de leur travail, elles n'ont cessé, surtout depuis un siècle, de manifester par des soulèvements héroïques l'énergie de leur vie intérieure.....

La vie et la mort de Rizal sont à coup sûr un des épisodes les plus émouvants de l'histoire des hommes. Il se pénètre en Europe de toute la science moderne : il revient aux Philippines non pour les soulever, mais pour tenter auprès de leurs maîtres un suprême effort pour ouvrir leur esprit aux nécessités nouvelles. Mais il est saisi, jugé, fusillé : et avant de mourir, dans la nuit même qui précède son supplice, pendant que sa fiancée pleure agenouillée près de la porte de sa cellule, il écrit une poésie admirable où l'amour de la liberté se confond avec je ne sais quelle adoration panthéistique de la terre et du ciel. Turot a eu raison de nous donner le détail de ce drame : la vie et la mort de Rizal laissent dans les âmes une sorte de frisson sacré, et il paraît impossible que le peuple qui a suscité de tels dévouements ne soit pas enfin libre.

« Turot a pour le chef philippin Aguinaldo, qui, après avoir combattu la tyrannie espagnole, combat la déloyauté américaine, une profonde sympathie. Peut-être cette sympathie si élevée lui cache-t-elle un peu quelques-unes des fautes commises par Aguinaldo. Il semble bien qu'il s'est un peu témérairement confié aux États-Unis. Il n'a demandé aucun engagement écrit ; il n'a pris aucune précaution. Il devait bien savoir pourtant que les intérêts capitalistes gouvernaient la politique des États-Unis et que de puissants syndicats sucriers demandaient l'annexion.....

« Mais ces réserves ne sauraient diminuer l'admiration qui est due au courage. Elles ne sauraient atténuer la faute commise par les États-Unis.

« Il serait vain à cette heure d'espérer que l'opinion américaine sera tout entière ramenée à une politique plus équitable. Même si la candidature de M. Bryan avait triomphé, ce n'est pas une entière indépendance qui serait accordée aux Philippins, mais une autonomie conditionnée et limitée. Il n'y a pas dans le monde un seul homme conscient du droit de l'humanité qui ne fasse le vœu que les États-Unis n'abusent point de leur puissance.

« Le capitalisme aveugle et égoïste le permettra-t-il ? »



Histoire de l'Inquisition au Moyen-Age, tome 1er : *Origines et Procédure de l'Inquisition,* par HENRY-CHARLES LEA, ouvrage traduit sur l'exemplaire revu et corrigé de l'auteur, par SALOMON REINACH, membre de l'Institut, 1 vol. in-18, Société Nouvelle de Librairie et d'Édition (Bellais). — L'ouvrage dont la traduction du premier volume vient de paraître, est un monument historique dressé lentement mais sûrement par un travailleur infatigable qui a consacré une partie de sa vie de labeurs et d'efforts à l'étude de l'histoire de l'Église. Circonstance singulière ! L'auteur de cette histoire n'est pas un professionnel. M. Lea est ou était encore récemment directeur d'une grande

librairie. Dans l'historiographie placée en tête de ce volume, M. Frederick, professeur à l'Université de Gand, nous dit que l'auteur avait « réuni une bibliothèque unique et une riche moissón de documents inédits sur l'ensemble de l'histoire de l'Inquisition. Ne reculant pas devant cette tâche écrasante, il avait fouillé tous les imprimés accessibles et dépouillé une montagne de pièces authentiques qu'il avait pu se procurer par correspondances dans les principaux dépôts des archives de l'Occident ». C'est de cet ensemble de matériaux, les plus considérables réunis jusqu'à ce jour, que M. Lea a tiré les trois gros volumes de son histoire, dont nous n'avons encore que le premier : *Les Origines et la Procédure* du tribunal de sang, sous le joug duquel trembla pendant trois siècles l'Europe courbée et pleine d'épouvantes.

On n'analyse pas une œuvre de cette importance, parce que l'historien en a systématiquement banni tout système. M. Lea n'expose que des faits dans leur ordre chronologique et dans leur relation de causalité. Souvent même, l'auteur néglige volontairement d'indiquer cette relation, qui se dégage toute seule de la succession naturelle des événements sobrement notés. C'est dire que la masse des faits relatés est énorme. A défaut d'une analyse, qui nous prendrait un espace dont nous ne disposons pas, et qui ne donnerait qu'une idée imparfaite de la mine inépuisable de renseignements et d'informations de tout ordre qu'il contient, voici la thèse qui se dégage de l'histoire de M. Lea.

L'Église fut, logiquement et nécessairement, amenée à créer, au treizième siècle, les tribunaux de l'Inquisition pour maintenir son autorité dogmatique ébranlée, sapée de toutes parts par le pullulement des hérésies qui menaçaient son existence. Il ne dépendait pas d'elle que son autorité continuât à s'exercer par la seule influence religieuse, toute puissante jusque-là dans le monde chrétien. Eût-elle voulu continuer à régner sur le monde des âmes, en recourant aux seules armes spirituelles pour corriger les rebelles et les ramener dans l'orthodoxie, elle ne l'aurait pas pu. Le recours à la terreur séculière était son seul ancre de salut, elle n'en avait pas d'autre. Or quand un pouvoir aussi considérable que celui de l'Église du Moyen-Age est sérieusement menacé, il est dans la nature des choses que ce pouvoir se défende en employant les armes les plus efficaces dont il dispose. Poursuivre la rebellion sous toutes ses formes, à travers tous ses déguisements, ses apparences de soumission même; une fois le rebelle découvert, l'atteindre, le livrer au bras séculier pour que celui-ci le frappât sans pitié, telle est la nécessité inéluctable à laquelle l'Église était réduite; c'était une lutte à mort ouverte entre l'organisation catholique et les sectes. Les sectes devaient périr ou l'Église disparaître.

Mais pourquoi le danger couru par l'Église à la fin du douzième siècle et qui nécessita dès le premier quart du treizième siècle l'institution des tribunaux inquisitoriaux? Aux yeux des catholiques et de la papauté, les onzième et douzième siècles sont l'âge d'or de l'Église. Les historiens catholiques en sont le point culminant, l'apogée du développement social du christianisme, la floraison la plus splendide de la civilisation féodale. Je n'ai pas le loisir de feuilleter les apologistes de la féodalité et de la République chrétienne, mais je crois exprimer l'opinion de la plupart d'entre eux, en plaçant entre le milieu du onzième et le milieu du douzième siècle l'épanouissement de l'idéal catholico-social. Le douzième est déjà tout entier contaminé par l'hérésie, qui

fait tache d'huile, apparaît au Sud, au Nord, à l'Est, à l'Ouest, à Lyon, à Oxford, à Toulouse, à Tours, à Strasbourg, à Milan, dans toute la chrétienté, en un mot. Encore une fois, comment concilier la prospérité de l'Europe chrétienne à la fin d'un siècle qui finit avec les revers du siècle qui le suit immédiatement ?

Nous touchons ici à l'une des supercheries historiques la plus colossale que le génie de l'Eglise, fertile en inventions de toute nature, ait jamais produite. La canonisation de Constantin, la flétrissure de Julien le philosophe, la publication des fausses Décrétales, tout cela n'est rien comparé à l'immense mensonge historique tissé patiemment de toutes pièces par l'ensemble des historiens catholiques qui ont entrepris depuis un demi-siècle la déformation du passé. Oui, l'Eglise a accompli ce tour de force prodigieux, d'étouffer l'écho des gémissements et des misères dont les lamentations remplirent le monde au Moyen-Age. Oh ! l'admirable puissance de mensonge organisé qui sait faire de la nuit avec les rayons et de la lumière avec les ténèbres !

Jusque vers 1860, l'Eglise était restée obstinément attachée à l'ancien régime détrôné par la Révolution. La monarchie de droit divin, Louis XV, tel était l'idéal politico-social de la République chrétienne. Toutes les tentatives, même les plus furieuses, pour nous y ramener, trouvèrent dans l'Église un auxiliaire précieux, un apologiste complaisant, un sycophante impudent qui ne recula devant aucune ignominie présentée à ses génuflexions. Nationalités écrasées, partis politiques décimés par le fer et le feu, libertés piétinées sous le sabot des cavaliers cosaques, serments audacieusement violés à la face du monde : la Pologne crucifiée, l'Italie saignée, la Hongrie ravagée, l'Irlande affamée, le 2 décembre triomphant, la réaction sanglante, enfin victorieuse, à Vienne comme à Paris, à Berlin comme à Rome, la bénédiction infatigable de l'Église justifia, glorifia, sacra et consacra tout. Jusqu'à ce que la Contre-Révolution, fatiguée, épuisée par ses propres excès, se vît contrainte à déposer la hache et le bâillon, réduite à composer et à désarmer devant l'intangible bloc de résistance invincible que la Révolution opposait à toutes les tentatives de restauration de l'ancien régime. D'ailleurs dans ce long corps qui va de 1815 à 1860, l'esprit de la Révolution avait pénétré à tel point la Contre-Révolution elle-même, les gouvernements despotiques comme les gouvernements constitutionnels, que partout la monarchie d'ancien régime, même là où elle se réclamait des principes absolutistes, n'était plus qu'un souvenir exécré.

Alors apparut à l'Église la nécessité de se détacher de ce cadavre, de ne pas s'attarder plus longtemps à une œuvre impossible de rétrogradation vers un régime universellement détesté. Mais d'autre part, il y a incompatibilité entre l'esprit catholique et le rationalisme révolutionnaire. A quel idéal politico-social adosser l'autel, l'idéal absolutiste n'étant plus qu'une relique démodée ? Sur quelle tradition s'appuyer, pour anathématiser l'œuvre révolutionnaire, quel régime opposer à celui de la souveraineté de la raison et de l'opinion ? Elle inventa le Moyen-Age, la fable d'une civilisation idyllique au cours de laquelle les peuples auraient vécu une vie paisible et douce, exempte des soucis, des inquiétudes et des iniquités qui affligent la vie contemporaine. Le Moyen-Age transformé en âge d'or ! L'entreprise était audacieuse. Elle réussit pourtant, grâce au concours que ses initiateurs trouvèrent dans l'en-

semble des revendications formulées contre les conditions économiques de la domination bourgeoise, revendications auxquelles ils surent merveilleusement adapter leur reconstruction historique.

La Révolution, en effet, avait annoncé, avec la liberté, le règne de l'égalité et de la fraternité humaines. Or quand elle eut jeté aux quatre vents du ciel les chaînes politiques et sociales qui ligottaient avec la pensée l'initiative et l'activité de chacun, il se trouva que le paradis de la liberté fut l'enfer de la concurrence. Les activités déchaînées se heurtaient douloureusement, la liberté n'était qu'un chaos anarchique de rivalités exaspérées en haut, de misères durement senties en bas. Car les classes ouvrières étaient nées à la vie avec l'éveil de la conscience et la faculté de la douleur. Dans la bataille qui se livrait, les travailleurs isolés, sans lien entre eux, s'agitaient désespérément sous l'aiguillon de la misère, réclamant eux aussi leur part de liberté sous la seule forme qui leur fut accessible : la liberté de l'effort par l'association. L'association rendrait vivante et réelle la puissance du nombre à l'état potentiel et sans consistance, tant que ses unités resteraient isolées au milieu de tous. De là les projets multiples d'association, les innombrables utopies associationnistes qui, de 1830 à 1850, virent le jour en France et dans les autres pays. La bourgeoisie avait beau dire : la Révolution est finie; l'œuvre de 89 est faite; la classe ouvrière répondait : l'œuvre de 89 est à refaire dans certaines de ses parties, à terminer dans son ensemble. La liberté n'est qu'un leurre sans l'égalité, et nous ne réaliserons l'égalité que dans un régime ordonné, où la production sera organisée, les abus de l'anarchie actuelle corrigés. A ces plaintes se mêlaient naturellement des critiques acerbes contre les imperfections et les lacunes de la Révolution qui, souvent dépassant leur but, allaient jusqu'à opposer au régime d'insécurité présent, aux affres d'un chômage toujours possible, aux sautes violentes de la production avec les crises de toute nature qu'elles provoquent, le mode de la production stable d'autrefois, organisée, contenue dans les limites du marché local où elle s'exerçait, avec des règles protectrices tutélaires qui refrénaient la concurrence et prévenaient les abus. Le système des corporations dans lesquelles, disait-on, l'ouvrier trouvait autrefois un abri, un foyer de solidarité toujours active, fut exalté, aux dépens du système libéral inauguré par la Révolution. Bref, tombant d'un excès dans l'autre, par réaction contre l'apologie du libéralisme économique, les socialistes ou les écrivains à tendances interventionnistes ouvrirent la voie aux historiens catholiques et à la réhabilitation du Moyen-Age.

On pense si l'Église s'y engagea avec ardeur. Les écrivains se mirent à déchiffrer les règlements de métiers, à exhumer tous les textes susceptibles de réconcilier le monde moderne avec la période féodale. Lentement, à coups d'interprétations hardies, l'imagination aidant, une société nouvelle sortit de la confusion et des ténèbres, un édifice social aux proportions harmonieuses, d'un style sévère, coupé çà et là de pendeloques de pierre gracieuses ou grimaçantes, se profila dans l'azur. Que nous racontaient les historiens libéraux? A quelles sources donc les rationalistes avaient-ils puisé les éléments du sombre tableau qu'ils nous traçaient ? Et les historiens catholico-féodaux substituèrent à la société instable et tourmentée, traversée d'effroyables convulsions religieuses et sociales que fut le Moyen-Age, une société stable dont

l'équilibre était assuré grâce à une admirable ordonnance dans laquelle tout était prévu. De l'échelon le plus infime jusqu'au faîte, du serf au roi, de l'humble fidèle au pape, un échange continu de services temporels et spirituels relie tout les membres de la cité catholique. En bas le serf, voué aux travaux pénibles mais fortifiants et sains de la glèbe, sous l'autorité paternelle du seigneur, qui lui garantit sa sécurité et la justice, pourvoit dans chaque communauté villageoise à la production agricole ; la production industrielle et le commerce sont assurés dans les communautés urbaines par les corps de métiers et de marchands au sein desquels des règles sont établies pour prévenir les conflits économiques et les rivalités sociales : à cet effet, le maître est protégé dans l'exercice de ses droits de directeur d'atelier ou de chef de maison ; l'ouvrier et l'employé sont protégés par l'autorité coutumière qui veille à ce que le maître n'abuse pas de son autorité et soit véritablement pour lui ce que son nom même indique : un patron, c'est-à-dire un père.

Entre maîtres et marchands, la coutume a établi également un ensemble de règles qui organisent, avec le mode de production et d'échange, une sorte d'association entre tous les directeurs d'ateliers et chefs de maison commerciale.

Les communautés urbaines et villageoises se relient entre elles, à l'instar des catégories sociales qui les constituent, sous l'autorité et la protection d'un suzerain, auprès duquel la commune ou le seigneur remplissent la fonction d'intermédiaire soumis et obéissant, respectueux à leur tour de ses prérogatives. Car, en échange des services que le suzerain est tenu de leur rendre, il jouit de certains privilèges. Et le suzerain est ensuite le vassal d'un seigneur plus haut placé dans la hiérarchie, de telle sorte que du serf au roi et même au pape, autorité suprême, il y a toute une échelle d'autorités avec une réciprocité de droits et de devoirs dont l'exercice maintient la stabilité et l'ordre. Car à côté et au-dessus du pouvoir féodal temporel, le gouvernement de l'Église dirige tous les fidèles dans la voie du salut. A cet effet, elle contrôle, depuis le desservant jusqu'au pape, l'accomplissement du devoir des laïques.

Dans cette société, pas de liberté ni d'égalité au sens banal actuel du mot, mais une hiérarchie où chacun est à sa place, remplit une fonction sociale déterminée, comportant des prérogatives particulières auxquelles correspondent des charges égales. Pas de heurts ni de ces à-coups imprévus qui, dans la société moderne, perturbent le monde de la production et des idées. Tout est ordonné, la vie matérielle comme la vie intellectuelle, et une floraison morale admirable s'épanouit, à toutes les branches de l'arbre social. La foi, l'obéissance aux commandements de l'Église, gardienne vigilante du troupeau, assure l'observation des coutumes, refrène les usurpations des grands, contient les appétits et les convoitises des humbles. Un manquement est-il commis, des rivalités viennent-elles à se produire, l'Église intervient comme arbitre, apaise les colères, tranche et résout les conflits à tous les degrés, aussi bien quand il s'agit de conflits entre souverains que des conflits entre seigneurs et communautés.

Voilà l'idylle que les historiens catholiques ont substituée au Moyen-Age tel que les historiens de la première moitié du dix-neuvième siècle nous l'avaient fait connaître : tel est l'ordre social auquel la société moderne doit

revenir, en adaptant nos institutions présentes aux formes de ce passé méconnu, en reconstituant les autorités sociales sans lesquelles la société flotte à tous les hasards et l'autorité religieuse, sans laquelle le monde est livré aux horreurs de la guerre et des révolutions permanentes. Le mouvement corporatif créé par les catholiques depuis une vingtaine d'années procède de cette conception du Moyen-Age fièrement dressée devant l'idéal de la Révolution et du Socialisme.

Les écrivains socialistes, je le répète, et je n'hésite pas à prendre ma part de la critique que je formule ici, ont contribué dans une certaine mesure à l'élaboration de cette théorie historique qui, comme tous les systèmes de compréhension du passé, aboutit à une théorie d'organisation sociale. Prudemment propagée au début, elle ne s'est révélée dans toutes ses conséquences politiques et sociales que depuis une vingtaine d'années, sous l'impulsion du pape Léon XIII qui a ainsi renoué par delà l'ancien régime, définitivement abandonné, la chaîne des traditions un instant rompue, disent les féodaux par l'œuvre abominable des légistes. Ceux-ci, en substituant la monarchie à la société politico-religieuse parfaite telle que saint Thomas d'Aquin en a tracé les lignes générales, furent les précurseurs du rationalisme. M. de Mun, après avoir fait longtemps parade de ses sentiments royalistes, est devenu sinon le chef, tout au moins le représentant le plus éclatant de l'école féodale dont l'esprit a graduellement pénétré les conceptions historiques actuelles et infecte même l'enseignement universitaire.

L'intérêt du livre de M. Lea, c'est que son auteur démolit la fantasmagorie d'un Moyen-Age paisible, d'une société parfaite et ordonnée, à l'abri des troubles et des convulsions de la période révolutionnaire moderne ; et il arrive à ce résultat, de produire une impression d'épouvante sur quiconque parcourt le résumé des documents qu'il a dépouillés, sans l'avoir recherché. Car, ainsi que nous l'avons observé au début, il n'est pas un adversaire systématique de l'Église. Il ne nourrit à son égard aucun parti pris. Bien mieux : il lui arrive souvent d'invoquer comme circonstance atténuante en faveur de l'Église un argument que les catholiques mettent toujours en avant, quand ils sont obligés de reconnaître, au moins partiellement, le caractère barbare et violent de leur âge d'or : M. Lea explique, lui aussi, l'anarchie féodale, la cruauté de cette époque, l'ignorance profonde, dans laquelle était tombé le monde occidental par l'état primitif et arriéré des barbares que l'Église avait été appelée à civiliser. C'étaient des hommes farouches, indomptables, aux passions frustes, aux instincts grossiers que l'Église avait toutes les peines à refréner. Or, c'est là un lieu-commun. Avant que les barbares eussent pénétré au cœur de l'Empire romain, le monde païen s'était trouvé en contact avec eux. Rome même, au temps de sa puissance, avait étendu sa domination sur des pays barbares et, en quelques décades d'années, elle les avait civilisés, initiés à la pratique des arts et des sciences. Ainsi, c'est au deuxième siècle avant l'ère chrétienne que Scipion pénétra en Espagne, et dès le siècle d'Auguste, l'Espagne était un pays de mœurs et de langue romaines, une province policée. La Gaule était également barbare au temps de Jules César ; moins de deux siècles plus tard, elle était entré dans le plan de la civilisation romaine. On oublie toujours, quand on fait honneur à l'Église d'avoir civilisé les barbares, que l'invasion de ces der-

niers dans l'Empire ne s'est pas effectuée en quelques années et que le christianisme ne se trouva pas, du jour au lendemain, à exercer son influence en pleine barbarie. Au contraire. A l'heure où le christianisme triompha et s'empara des destinées de l'Empire, sous Constantin, le monde païen formait encore une unité vivante et prospère, malgré les symptômes de décadence et d'anarchie que l'Église nouvelle déchaînait, par ses dissensions intestines, et malgré les guerres civiles qu'elle suscitait. L'ordre régnait, les barbares étaient contenus aux frontières et ne pénétraient l'Empire, qu'en s'absorbant progressivement en lui. Quand ils se répandirent par groupes nombreux à travers ses provinces, le monde païen n'était plus qu'un amas de ruines et ces ruines, ce sont les chrétiens qui les avaient faites. La civilisation païenne avait été dissoute par eux, les ressorts de l'Empire détendus, sa défense paralysée. La plupart de ces barbares étaient d'ailleurs des convertis et si le christianisme avait eu un idéal social supérieur, il aurait pu le réaliser graduellement. Il eut des siècles à sa disposition pour cela. Or à la civilisation païenne détruite, le christianisme substitua la barbarie. Plus tard, c'est contre lui, contre l'Église que les progrès accomplis se réalisèrent. Il fallut sortir du catholicisme pour exercer une influence bienfaisante sur le monde et renouer par dessus le Moyen-Age la chaîne des traditions avec la pensée gréco-romaine. C'est donc par un préjugé courant dont il est peut-être difficile de s'affranchir, qu'on atténue la responsabilité du christianisme, en expliquant la dureté des temps par la dureté naturelle aux hommes primitifs. Si les seigneurs sont violents, cruels, rapaces, sans foi ni loi, c'est que l'Église les a faits ou laissés tels, car, selon la remarque très juste de M. Lea, la croyance était, au début du Moyen-Age, « le facteur déterminant de la conduite des hommes ». Et puisque ce facteur, avait « donné naissance à un despotisme spirituel qui mettait toutes choses à la disposition de ceux qui l'exerçaient », c'est lui qui doit être tenu pour une des causes premières de la barbarie existante sous ce pouvoir « absolu ».

Mais j'ai voulu montrer seulement, en ouvrant cette parenthèse, que M. Lea n'est pas un adversaire systématique de l'Église. C'est un historien au sens propre et élevé du mot. Ayant fait choix de l'Inquisition pour objet de ses recherches, il fut amené, naturellement, à s'enquérir des origines du Saint-Office, du milieu qui lui donna naissance, des causes qui présidèrent à son avènement, le tout sans autre souci que celui de la vérité telle qu'elle apparaîtrait dans les documents soigneusement compulsés. Et c'est parce qu'il a poursuivi ce but limité et assez restreint, mais en interrogeant toutes les sources, en recourant à toutes les pièces susceptibles de lui fournir l'explication ou la connaissance d'un fait intéressant son sujet, que je trouve à ce premier volume, le seul dont la traduction ait paru jusqu'ici, le caractère d'un réquisitoire écrasant contre l'Église et une réfutation définitive, sans appel, de la légende de l'âge d'or catholique tant célébré par les historiens féodaux.

C'est au milieu du onzième siècle, en effet, que M. Lea remonte, pour saisir les premiers germes visibles de ce que sera plus tard l'Inquisition. Vers le milieu de ce siècle, l'Église a réalisé deux réformes importantes qui lui assurent désormais la prépondérance sur la société. Elle a imposé aux prêtres le célibat, élargi par conséquent, « l'abîme entre le monde laïque et le clergé », créé pour ses membres une patrie nouvelle ; en même temps, elle a institué la con-

fession auriculaire qui lui livre le secret des consciences et lui permet de les commander, sous peine de péché, c'est-à-dire à cette époque, sous peine de mort spirituelle, aussi redoutée que la mort matérielle. Dès lors quelle puissance ! Propriétaire de vastes domaines, l'Église s'assure de leur extension, en solidarisant les intérêts de leurs bénéficiaires de tous ordres avec les siens propres. N'appartenant plus à la cité ni à la famille, affranchi de tout souci, sans inquiétude du lendemain, le clerc n'aura pas d'autre objectif que celui d'accroître la puissance temporelle et spirituelle de l'État universel dont il fait partie, dont les projets, les avantages et les profits deviennent les siens propres. Et non seulement l'Église verra grandir sa domination spirituelle sans contrôle, ses richesses temporelles quotidiennement augmentées par les dons des fidèles, mais à la supériorité que ces avantages lui créent s'ajoute le monopole intellectuel des connaissances humaines. Elle seule connaît, elle seule pense. Enfin, tandis que dans la société laïque la hiérarchie sociale livre le commandement et l'autorité temporels au hasard de la naissance, l'Église elle, peut se renouveler sans cesse, par voie de sélection opérée dans toutes les couches de la population. « Si l'avantage de la naissance, remarque M. Lea, pouvait faciliter l'accès aux hautes fonctions, le talent et l'énergie trouvaient aussi leur récompense en dépit de l'humilité de l'origine. Urbain II et Adrien IV étaient de naissance très obscure ; Alexandre V avait été mendiant ; Grégoire VII était le fils d'un charpentier, Benoît XII d'un boulanger, Nicolas V d'un pauvre médecin, Sixte IV d'un paysan, Urbain IV et Jean XXII de savetier, etc., etc. »

Jamais, certainement, une autorité aussi éminente, irrésistible, ayant à sa disposition des moyens d'action aussi étendus, ne s'est imposée aux hommes, dominés à la fois dans leur conscience et leur cerveau. Aussi, avec quelle superbe s'expriment les hommes d'Église : « Les princes, dit Jean de Salisbury, tiennent leur pouvoir de l'Église et sont les serviteurs du sacerdoce. » « Le dernier des prêtres vaut mieux qu'aucun roi », s'écrie Honorius d'Autun ; « princes et peuples sont sujets du clergé dont l'éclat dépasse le leur comme l'éclat du soleil l'emporte sur celui de la lune ». Innocent III aimait à rappeler qu'il était « moindre que Dieu, mais plus grand que l'homme, celui qui les juge tous et n'est jugé par aucun ». Quel orgueil ces prétentions respirent ! Et on remplirait des volumes avec des propos pareils. Ah ! on comprend, quand on mesure du regard une aussi colossale domination que nos catholiques contemporains voient dans le onzième et le douzième siècles, l'âge d'or idéal. Il fut tout au moins celui de l'Église, s'il ne fut pas le paradis des peuples que celle-ci commandait.

On va voir, en effet, comment cette puissance manifestait son action sur le monde prosterné à ses pieds. « Il aurait fallu des anges, dit M. Lea, pour exercer d'une manière irréprochable l'effroyable autorité revendiquée et acquise par l'Église. » Or les papes, les évêques et les simples prêtres avaient beau se dire les représentants de Dieu sur la terre, ils étaient des hommes. Et l'empire même qu'ils exerçaient en faisait des hommes faillibles que guettaient toutes les tentations, qu'affaiblissaient encore mille occasions favorables à leur convoitise. De là une corruption universelle qui fit de la théocratie catholique au Moyen-Age le gouvernement le plus pervers, le plus vénal, le plus odieux qui ait jamais

existé. En vain Grégoire VII et quelques-uns de ses successeurs dénoncent-ils la simonie comme le crime des crimes ; en vain quelques souverains-pontifes, ayant conscience du danger que l'avidité de ses membres fait courir à l'Église, essaient-ils de la réprimer ; que peuvent-ils contre les évêques et contre le clergé, quand autour d'eux tout est à vendre, tout est à l'encan, brefs, bénédictions, procès, tous les actes de la curie achetés à beaux deniers comptants ? Car ce ne sont pas des accidents, des faits exceptionnels que les historiens libéraux ont racontés dans les tableaux qu'ils nous tracent du Moyen-Age. Au contraire, ce qu'on pourrait plutôt leur reprocher, c'est de n'avoir pas assez insisté sur la corruption générale de l'Église ; et qui fut telle que, malgré la foi si vive, si ardente, du monde chrétien, le spectacle quotidien de la vie de luxure et de rapines qu'était la vie des clercs provoqua à la longue la révolte des consciences et les excita à secouer un joug si avilissant.

La hiérarchie ecclésiastique sous laquelle gémit la chrétienté aux onzième et douzième siècles comprenait trois degrés principaux entre lesquels se superposaient une foule d'intermédiaires qu'il serait trop long d'énumérer ici ; c'étaient : le prêtre, l'évêque, les moines et la curie romaine.

Le prêtre vivait de la dîme et des sacrements qu'il vendait, pressurant les fidèles, de la naissance à la mort, leur imposant toute sorte de redevances et d'oblations, ce qui faisait dire à Pierre Cantor, dont l'Église fit un saint, que « les prêtres de son temps sont pires que Judas Iscariote, qui vendit le corps du Seigneur pour trente deniers ; eux en font autant tous les jours pour un... denier... ». Les exactions du bas clergé trouvaient d'ailleurs une excuse dans celles que les évêques faisaient peser sur lui. L'évêque et le chapitre exploitaient et pressuraient le pasteur des campagnes, tenu de leur payer une foule de droits, de leur réserver une part des dîmes et surtout de provoquer des dons et legs au lit des mourants. Cette coutume de solliciter des mourants des dons en faveur de l'Église alla si loin qu'en 1170 Alexandre III avait décidé que « personne ne pouvait faire un testament valable hors la présence du prêtre de sa paroisse. Dans quelques localités, le notaire qui rédigeait un testament était excommunié et le corps du testateur ne pouvait être enterré chrétiennement ».

Au-dessus du bas clergé, le pouvoir épiscopal, dont le personnel était beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui, comprenait une armée de bénéficiaires et de fonctionnaires de tous ordres, vivant grassement de revenus immenses, livrés aux intrigues les plus viles nouées autour de la collation des bénéfices et du partage des revenus. Voici quelques exemples pris entre mille faits signalés dans les documents de l'époque qui donneront une idée des violences, des désordres et de l'indignité des fonctionnaires épiscopaux : Hélinard achète l'évêché de Laon et avec le produit de ce dernier l'archevêché de Reims. Lupold, évêque de Worms, épouvantait à tel point ses contemporains par ses violences, son avidité et son mépris de la vie humaine, qu'un jour son frère lui dit : « Monseigneur l'évêque, nous autres laïques sommes fort scandalisés par votre exemple. Avant de devenir évêque, vous craigniez un peu Dieu ; mais maintenant, vous ne le craignez plus du tout. » Et l'évêque de répondre : « Quand nous serons en enfer, mon frère, nous changerons de place si vous voulez. » Ce Lupold, à la tête de ses bandes armées, pillait les

églises situées hors de son territoire. « Pierre Damien, demandant à Grégoire VI de confirmer l'élection d'un évêque de Fossombrone, reconnaît qu'il devrait subir une pénitence avant d'exercer l'épiscopat ; mais il ajoute que dans tout le diocèse il n'y a pas un ecclésiastique qui prête à de moindres objections ; tous sont égoïstes, ambitieux, trop avides. » — « Comme une preuve indéniable de la vertu de Pierre, cardinal de Saint-Chrysogone, qui avait été autrefois évêque de Meaux, on disait qu'il avait, au cours d'une seule élection, refusé de se laisser corrompre au prix de cinq cents marcs d'argent. » J'ai dit que l'Église pouvait se recruter librement dans toutes les classes de la société et que cette sélection était de nature à lui assurer un personnel d'élite. Théoriquement, dans l'ordre spirituel, tous les fidèles sont égaux, et lorsqu'un de ceux-ci entre dans les ordres, il peut aspirer aux plus hautes fonctions en récompense de ses vertus. En fait, dans la réalité, les hautes fonctions cléricales étaient surtout dévolues aux cadets des grandes familles et le favoritisme exerçait là son action dissolvante ordinaire. Ainsi saint Bernard lui-même, en 1151, sollicitait une prévôté pour un jeune homme sans valeur, qui était le neveu de son ami l'évêque d'Auxerre ; à la réflexion, il éprouva des scrupules et retira sa demande, ce qu'il put faire d'autant plus aisément que son ami, en mourant, n'avait pas laissé moins de *sept églises* à son bien-aimé neveu. L'évêque Corentin donnait des églises à des enfants âgés de moins de dix ans. Le pape Alexandre III, pour remédier à cet abus, ordonna que les cures fussent confiées à des vicaires, jusqu'à ce que les titulaires eussent atteint leur quatorzième année, considéré comme l'âge de la majorité spirituelle. D'autres papes abaissèrent cet âge à *sept* ans. A côté des évêques, dépendant de leur autorité, étaient les tribunaux ecclésiastiques, les cours épiscopales. Une foule d'affaires étaient portées devant elles et l'on pense si les parties étaient exploitées et si les clercs qui les composaient, à une époque où ils mettaient les sacrements en vente, hésitaient à vendre des sentences.

A côté du clergé régulier vivait une tourbe, un vrai ramassis de bandits et de mendiants, courant les routes et coupant les bourses, ou bien habitant de riches abbayes et pour lesquels peinaient et suaient sur la glèbe les malheureux serfs attachés à leur domaine, c'étaient les moines. Moines réguliers ou irréguliers, à demeure dans les abbayes ou vagabondant à travers la chrétienté, il n'est pas besoin de s'étendre longuement sur cette catégorie de sangsues. Je crois que la légende catholique n'est pas encore parvenue, quelques efforts qu'elle ait faits, à dénaturer le rôle qu'ils jouèrent au Moyen-Age. Les anathèmes de saint Bernard sont trop connus, pour qu'il soit besoin d'insister sur les désordres qu'il dénonçait et qui furent un scandale permanent jusqu'à 1789.

Au-dessus des prêtres, des moines, des évêques, l'évêque des évêques, qui se proclame le serviteur des serviteurs de Dieu, le pape et la curie, la cour romaine, où les affaires du monde aboutissent, la nomination ou confirmation des évêques dans leurs pouvoirs épiscopaux, redevances de toute sorte prélevées sur les bénéfices, jugement en dernier ressort des procès innombrables évoqués devant elle, parce que les plaignants riches sont certains de trouver là, en dernier ressort, l'appui qui leur a manqué par ailleurs. « O argent ! argent ! que de choses tu peux faire, en particulier à la cour de Rome ! » s'écriait Robert Grossetête, évêque de Lincoln. Les témoignages contemporains sur

la vénalité de la curie romaine abondent. Les pratiques allèrent jusqu'à organiser publiquement à Rome la vente de lettres pontificales par lesquelles ceux qui les avaient achetées se trouvaient investis du droit des fonctions judiciaires exercées par la cour papale. En 1172, Ladislas ayant jeté en prison Luc, archevêque de Grau, plus tard canonisé, le saint homme refusa de faire usage des lettres pontificales de libérations obtenues d'Alexandre III, ne voulant pas, disait-il, devoir sa liberté à la simonie. L'abus s'en répandit si bien, ce procédé devint à un tel point la monnaie frappée quotidiennement par les papes, que des ateliers de fausse monnaie, je veux dire de fausses lettres, s'établirent un peu partout. En 1185, une bande de faussaires opérait en Angleterre et Lucius III ordonna de les poursuivre. Sous Célestin III et Innocent III, des ateliers de même nature fonctionnaient à Rome même, faisant aux lettres pontificales de bon aloi une concurrence désastreuse. La vente des Indulgences donnait lieu aux mêmes pratiques simoniaques et provoquait les mêmes abus.

Bref, la société « parfaite » de l'Église, ce pouvoir spirituel modérateur, tant célébré par les historiens féodaux, idéal de l'Église contemporaine, fut le gouvernement le plus avide, le plus tyrannique, le plus corrompu sous lequel l'humanité ait jamais gémi. Parfois des hommes de cœur et de bonté, de science et de dévouement échappent à l'influence malsaine de ce milieu contaminé, ils maudissent alors les vices dont ils sont les témoins. L'Église, s'écrie l'un d'eux, n'est pas une pêcheuse d'âmes, mais d'argent. Ses membres « possèdent trois hameçons pour attraper la proie dans les eaux profondes — le confesseur chargé de la cure des âmes ; l'archidiacre, le diacre et d'autres prêtres qui servent les intérêts du prélat par des moyens honnêtes ou non ; enfin le curé de campagne, qui est choisi en raison de son habileté à exploiter les pauvres et à rapporter les dépouilles à son maître. » (Pierre Cantor.) Hildebert du Mans dit des officiers de la cour romaine : « Ils sont de pierre pour comprendre, de bois pour juger, de feu pour s'irriter, de fer pour pardonner ; renards pour tromper ; taureaux par l'orgueil et minotaures par leur habitude de tout dévorer. » — « Qui pouvez-vous me montrer, parmi les évêques, dit saint Bernard, qui ne cherche pas plutôt à vider les poches de ses ouailles, qu'à les guérir de leurs vices ? » Un contemporain de saint Bernard, Potho de Brehm s'écriait : « Il n'y a pas un seul prêtre digne de s'imposer comme médiateur entre Dieu et les hommes. » Sainte Hildegarde : « L'avidité des prélats consume tout ce qu'elle touche. » Robert Grossetête résume ainsi devant Innocent IV, la conclusion qui se dégage du tableau qu'il vient de faire de l'Église en 1250 : « Le clergé, dit l'évêque de Lincoln, est une souillure pour toute la terre : ce sont des antechrists et des diables ayant revêtu le masque des anges de lumière, qui transforment la maison de prière en repaire de voleurs. » Enfin, pour clore cette série de témoignages concordants, l'Inquisiteur de Passan explique l'audace et l'entêtement des hérétiques par les vices et les crimes communs au clergé. Et cette liste minutieuse est un tissu d'horreur et d'ignominie, dont la lecture fait dresser les cheveux sur la tête...

La corruption et la dégradation de l'Église eurent raison, en effet, de la crédulité passive des peuples. Devant tant d'indignités, les consciences se révoltèrent. Elles se dirent que la religion qui laissait commettre en son nom tant

d'infamies ne pouvait être une religion véridique. Les fidèles cessèrent de croire à la sainteté des êtres d'argent et de boue qui se proclamaient les représentants de Dieu sur la terre. Il est vrai que, comme le remarque M. Lea, la religion chrétienne s'était singulièrement modifiée au onzième siècle. L'Europe était plongée à cette époque dans un fétichisme grossier. Mais les méfaits de l'Église, en se multipliant, dessillèrent les yeux des plus aveugles et les hérésies surgissent de toutes parts.

Ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans les hérésies du Moyen-Age, c'est qu'elles prennent naissance dans le peuple et que les classes dirigeantes y restent étrangères. Les intellectuels eux-mêmes ne participent pas aux mouvements de révolte de la pensée humaine contre l'Église. Béranger de Tours, Abélard et les autres docteurs que l'Église condamne disputaient sur des subtilités vaines, sans portée pratique et leurs querelles scolastiques purent exercer une influence indirecte sur la marche de la pensée humaine, elles ne lui fournirent pas l'aliment de vie qui propagea l'hérésie. Même dans le Midi, où les nobles prirent part à la résistance contre l'Église, c'est dans le peuple d'abord que les doctrines hétérodoxes firent leur chemin; quand elles eurent pénétré l'ensemble de la population, les seigneurs se convertirent à leur tour.

Les hérésies du Moyen-Age sont simples et naïves. Le clergé étant souillé de vices et de crimes, ses membres ne sauraient dispenser les sacrements sans commettre un sacrilège. Les sacrements administrés par des mains impures sont sans vertu. De là à conclure que tout homme sain d'esprit et de cœur, de conscience pure, est mieux qualifié que le prêtre vicieux et avide, trafiquant de Jésus-Christ et des mystères divins, pour interpréter la parole de Dieu, il n'y avait qu'un pas. Il fut aisément franchi.

Nous ne suivrons pas M. Lea, dans la filiation qu'il établit entre les diverses hérésies qui se répandent, dès le commencement du douzième siècle, à travers toute l'Europe. J'ai tenu à indiquer seulement les causes sociales profondes qui leur ont donné naissance, telles qu'elles se dégagent des travaux de notre savant historien. Je serais entraîné trop loin à le suivre plus avant dans l'exposé des hérésies, des moyens que l'Église met en œuvre pour les combattre, et dont les tribunaux de l'Inquisition furent en quelque sorte le couronnement, car ils enveloppèrent la chrétienté d'une sombre cagoule. Du jour où on eut régularisé, étendu et généralisé partout l'organisation inquisitoriale, la pensée populaire fut à ce point surveillée, épiée et traquée, qu'elle dut abdiquer et se réfugier épouvantée dans les bras de l'orthodoxie, où elle trouva pour des siècles un sommeil lourd, peuplé de cauchemars et de sursauts convulsifs.

Le tableau des règles de la procédure inquisitoriale est dans ce livre une merveille de précision, en même temps qu'une mine de renseignements inépuisables. On ne saurait trop louer le traducteur et les éditeurs de l'avoir fait connaître en France. Ceux qui n'ont ni le temps ni les moyens de fouiller dans les documents et les livres originaux du temps auront là un arsenal de faits et de sources qui leur seront singulièrement utiles. Toutefois, nous avons un reproche à formuler contre l'indication des références. M. Lea a écrit son livre pour des érudits. Il a résumé des milliers de textes, indiqués selon les abréviations en usage dans le monde des érudits. Les éditeurs de la traduction

française ont voulu faire une publication populaire de cette savante publication, mise à l'usage et à la portée de tout le monde. Dès lors, ils auraient dû débroussailler un peu les références qui sont au bas des pages, en illustrant parfois les résumés de l'auteur de quelque brève, mais décisive citation, en langue vulgaire. Cela n'aurait pas accru beaucoup la matière déjà très compacte, et aurait complété les armes de discussion et de polémique qu'on a voulu réunir. Ces réserves faites, le livre de M. Lea est, comme on l'a dit, une œuvre monumentale qu'il faut répandre. Elle a eu les suffrages des savants ; il faut la faire consacrer maintenant par les suffrages populaires, sans lesquels il y a pas de notoriété durable pour un livre.

GUSTAVE ROUANET.



Pantalonie, par CAMILLE DE SAINTE-CROIX (éditions de la *Revue Blanche*). — Le roi Phlemmar ne règne pas à Yvetot, mais à Port-Lazuli et autres localités du gentil État Lazulien, situé au pied du Mont Pantalon. Il règne d'ailleurs si peu sur ses joyeux sujets, cet aimable roi, qu'il laisse un aigrefin de bonne mine prendre un à un les attributs du pouvoir. Cet aigrefin, une épouse délaissée le relance en Lazulie et l'emmène dans un paradis d'où l'ennui les exile. Et le bon petit roi, délivré de son tyran, accepte un autre maire du Palais, le magicien Rhadinouar, qui rend les Lazuliens aussi heureux que son prédécesseur les avait turlupinés. Mais, comme tout ceci est un conte, au moment où la répugnante République de Négocie s'apprête à franchir le Mont Pantalon pour envahir la Lazulie, le vieux cône tronqué se fâche, et il crache tant de cendres et de fumée qu'il ensevelit à la fois les envahisseurs et les envahis.

Cette fable où il ne faut guère, à mon sens, chercher d'intention symbolique, vaut surtout par le détail. Le puffisme de Métapanta courbant tout un peuple sous ses prestiges, et le grugeant à fond, voilà de la bonne satire politique. Et comme toute satire contient une leçon, Camille de Sainte-Croix nous la donne de la manière la plus heureuse et la plus comique à la fois. Par sa belle barbe et ses farouches dédains, Métapanta a conquis les femmes et par elles, soumis les hommes. Il veut se faire empereur, et pour en jouer le personnage il apparaît un jour dans le cirque, rasé comme un César et costumé à l'antique. La foule hue ce cabotin qui tient mal son rôle ; et le Césarule est forcé de renoncer à la grande politique.

D'où vient cet aventurier ? De Négocie, un pays où les meilleurs ont cent fois mérité la corde. Il est le bâtard d'un certain Gupor, qui, étant le plus scélérat de l'endroit, a été proclamé président de la République. C'est en vain que le magicien Rhadinouar, qui recueillit et éleva ce sauvageon, essaie d'en faire un des demi-dieux dont il peuple la vallée enchantée de Pantalonie. Sollicité par la lignée de coquins qui revivent en lui, il ne peut être lui-même qu'un coquin.

J'ai dit que le roman utopique de Sainte-Croix vaut surtout par les détails. Il en est qui m'ont tout particulièrement charmé, sans doute parce

qu'ils s'inspirent d'une des plus gracieuses conceptions de Charles Fourier, qui fut, on le sait trop peu, un grand poète. Tels, par exemple, les enfants de Lazulie, que le magicien groupe dans un phalanstère et fait travailler en se jouant jusqu'à l'âge adulte. Et ce travail suffit à assurer le bien-être dans cet heureux petit royaume, car, dès qu'il sont en âge de jouir pleinement de la vie, les jeunes gens sont libérés du phalanstère et de ses obligations, et ils n'ont plus qu'à flâner, c'est-à-dire vivre en poètes qui n'écriraient pas. On voit tout de suite qu'il s'agit plutôt d'un rêve d'artiste que d'une construction de sociologue.

N'allez pas prendre cette constatation pour un regret. Camille de Sainte-Croix nous a bâti une cité de rêve qui approche plus du *Songe d'une Nuit d'Été* que de la *Cité du Soleil* ou de toute autre utopie classique. C'était son droit, et pour ma part je suis heureux qu'il en ait usé aussi pleinement. Car c'est un beau poème en prose ferme et harmonieuse que son livre, et ceux qui admirent les paysages sereins que le génie de Puvis de Chavannes peupla de divines nudités retrouveront toute leur émotion en lisant les exquises descriptions de la vallée enchantée où les enfants du magicien vivent en beauté une existence qui serait éternelle si la fantaisie de l'auteur, qui leur prête vie, ne la leur reprenait subitement. Sans doute pour mieux nous avertir que l'enfer négocien et le paradis pantalonien ne sont pas plus réels l'un que l'autre.

Mais alors, je proteste ! Je veux bien concéder que nous ne venons pas de l'enfer et que nous n'allons pas vers le paradis. Mais entre ces absolus que le talent seul de Camille de Sainte-Croix sauve de l'atroce ou du banal, grâce à ses dons supérieurs d'ironie ailée et de poésie allègre, il y a l'humanité réelle, un peu plus malheureuse hier qu'aujourd'hui, et que demain acheminera vers moins de misère.

Allons, bon ! voilà que je vais ratiociner. J'oublie encore que Sainte-Croix a soufflé sur les ombres burlesques et gracieuses qu'il évoqua un instant pour sa joie. Mais, aussi, c'est sa faute, si la nôtre dure, c'est la faute du charme qu'il a su répandre sur son œuvre. Et, au lieu d'admirer ce fragile jouet qui me réjouit tout un soir et dont cet hiver je relirai plus d'une bonne page, voilà que je casse mon jouet, que je veux raisonner mon plaisir. Cela, c'est ma faute, et je m'en excuse bien sincèrement.

Eugène Fournière.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Le Capital, Critique de l'économie politique par Karl Marx avec une préface de M. Friederich Engels. Livre II. *Procès de Circulation du Capital*. Traduit à l'Institut des Sciences sociales de Bruxelles, par Julian Borchardt et Hippolyte Vanderrydt, 1900, V. Giard et E. Brière, éditeurs, Paris. 1 volume in-8°, 10 fr. (Bibliothèque socialiste internationale). — Karl Marx a finalement pris rang dans la lignée des grands économistes, et son *Capital* se place tout naturellement à côté des *Recherches* de Smith, des *Principes* de Ricardo, et de l'*Essai sur le Principe de population* de Malthus. On discute avec passion sur la portée publique de quelques-unes de ses vues sociologiques, mais la valeur scientifique de ses recherches économiques n'est plus mise en discussion par les personnes compétentes. On sait que seul le premier volume du *Capital* a paru du vivant de Marx ; le second volume a été édité par son ami Engels, en 1885, le troisième en 1894; le dernier volume sera publié prochainement, par un disciple, M. Kautsky. Jusqu'à aujourd'hui on ne possédait que la traduction, entièrement revisée par l'auteur, du premier volume. Il était grand temps que l'on publiât la traduction des autres volumes, depuis si longtemps attendue. C'était, il est vrai, une entreprise considérable et difficile ; nous devons féliciter les traducteurs, MM. Borchardt et Vanderrydt, et la maison Giard et Brière, d'avoir commencé la publication de l'œuvre principale du grand socialiste allemand. Nous signalons aujourd'hui l'apparition du deuxième volume ; on nous annonce comme prochaine celle du troisième volume. Il nous est impossible d'analyser en quelques lignes cette œuvre magistrale. Il nous suffira de rappeler que le premier volume, dont la traduction française a paru il y a vingt-cinq ans, était consacré à l'étude de la production capitaliste ; le volume que nous avons sous les yeux, le tome II de l'œuvre, est consacré à l'étude de la circulation du capital. Il est divisé en trois parties : 1° les métamorphoses du capital et leur mouvement circulatoire ; 2° la rotation du capital ; 3° la reproduction et la circulation du capital total de la société. La préface d'Engels indique l'état dans lequel étaient les différents manuscrits dont il s'est servi : elle contient également une critique de Rodbertus qui prétendait avoir été pillé par Marx. Ce nouveau volume n'est pas moins remarquable que le premier ; les discussions qu'il soulèvera seront peut-être moins vives ; mais l'intérêt qui s'attache à l'étude de la plus-value envisagée à un moment différent n'est pas moins considérable. Dans la littérature économique française c'est une lacune comblée.

Soixante ans de la vie d'un prolétaire, par Egapel (1 vol. in-18). — Ce fort volume est le résumé d'une longue vie de travail, d'efforts, de douleurs et de pensée solitaire. L'auteur nous raconte son adolescence. Fils d'un industriel dont les affaires n'avaient pas prospéré, il lui reste la ressource de pouvoir travailler de son métier de mécanicien, à la débâcle de la maison paternelle. Chemin faisant, à travers les incidents, parfois les accidents d'une vie mouvementée, il nous dépeint la société de son temps. Ce temps remonte loin, car notre auteur naquit en 1825. Ces pages, surtout celles de l'adolescence, le séjour au régiment, sont pleines de souvenirs vécus, agréablement reproduits et d'une lecture attrayante, car c'est tout un monde disparu que M. Lepage évoque. Puis viennent les années de luttes, d'efforts incessants, renouvelés, les tentatives faites dans une foule de directions. Tout cela intéresse, parce que, je le répète, c'est vécu. La pensée inquiète de M. Lepage, la diversité des aptitudes qu'il se découvre ou croit se découvrir, le portent, toujours luttant, vaincu, jamais découragé, à exercer son activité infatigable en mille sens. Hélas! elle est stérilisée par les obstacles que la concurrence implacable lui oppose et qui, loin de favoriser les mieux doués, comme le prétend l'école économique, sanctionne trop souvent le triomphe de la ruse, de l'hypocrisie et des inintelligents. Telle est cette œuvre, résumé d'une vie bien remplie, où les enseignements par le fait abondent...

La Femme, par Mme Hudry-Menos (1 vol. in-18, Schleicher frères). — A quelque condition sociale qu'elles appartiennent, les femmes peuvent lire ce livre, écrit en leur honneur par une femme qui

s'est consacrée à leur défense, à leur glorification aussi; elle les a étudiées de près, et connaît leurs douleurs, leurs misères ou leurs joies. Elle a surtout le sentiment du grand rôle qu'elles jouent dans l'humanité! C'est l'histoire du sexe féminin dans le passé et ses étapes à travers les âges, sa situation et son rôle chez les peuples primitifs aussi bien que chez les peuples civilisés. Puis voici la partie capitale, celle qui les intéresse et les touche directement dans leur évolution de l'enfance à la jeunesse, de la jeunesse à la maturité, et jusqu'en la vieillesse, où la grand'mère se voit revivre à nouveau dans ses petits-enfants. Les femmes du monde y puiseront de sages conseils pour conserver leur bonheur, et celles à qui s'impose le labeur du gagne-pain se reconnaîtront dans l'accomplissement de la tâche quotidienne; elles verront leur cause généreusement plaidée par un écrivain qui s'est attaché à relever leur sort.

De la question sociale, par L. Mirveaux, 1901. (Un volume in-18. V. Giard et E. Brière, éditeurs, Paris.) — On a déjà énormément écrit sur la question sociale. L'ouvrage de M. Mirveaux a pour but d'en donner une solution qui n'est pas complètement nouvelle, mais qui est basée sur des considérations particulières, comme : Que la propriété ne naît ni de la première occupation ni du travail; que les encombrements de produits, qui causent des crises si fréquentes, sont dus à l'abus de la capitalisation, et que les théories diverses que l'on a données jusqu'ici de la circulation du numéraire et des billets de banque sont incomplètes ou inexactes. Cet ouvrage intéressera certainement toutes les personnes qui s'occupent de cette difficile question.

Constitution de l'éthique, quatrième essai sur *la morale considérée comme sociologie élémentaire*, par E. de Roberty, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles. 1 vol. in-12 de la Bibliothèque de Philosophie contemporaine, 2 fr. 50 (Félix Alcan, éditeur). — Extrait de la table des matières. — Introduction : Pourquoi l'auteur n'est pas positiviste. — La série psychosociale L'échelle des *facteurs* et corrélativement des *valeurs* surorganiques. — Rapports de la morale avec les autres sciences formant le savoir abstrait, qui est le premier terme dans la série des facteurs (et des valeurs) surorganiques. — Rapports de la morale avec la philosophie (et corrélativement la religion), deuxième terme de la série surorganique.

G. R.

NOUVEAUX LIVRES

DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE *LA REVUE SOCIALISTE*

Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain, Paris. — E. de Roberty : *Constitution de l'Ethique* (quatrième essai sur la morale considérée comme sociologie élémentaire) (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 2 fr. 50. — Lüdwig Stein : *La Question sociale au point de vue philosophique* (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 10 fr.

E. Bernard et Cie, Imprimeurs-éditeurs, 29, Quai des Grands-Augustins, Paris. — G. M. : *La Natalité en France*, (1900).

J. Bertrand, 17, rue James Watt, Bruxelles (Belgique). — *Almanach des Coopérateurs Belges pour 1901* (10e année), 0 fr. 15.

Bibliothèque de « La Critique », 50, boulevard de Latour-Maubourg, Paris VIIe arrond. — Alice Canova : *En regardant la vie*, (préface de Manuel Devaldès), 2 fr. — Manuel Devaldès : *L'Education et la Liberté*, 1 fr.

Editions de « l'Education Libertaire » 26, rue Titon, Paris. — Paul Delasalle : *L'action syndicale et les Anarchistes*, 0 fr. 05. — Groupe des Etudiants Socialistes Révolutionnaires Internationalistes de Paris) : *Le Coopératisme et le Néo-Coopératisme*, 0 fr. 05.

Editions de la Revue Blanche, 23, boulevard des Italiens, Paris. — Jean Roanne : *Marie de Garnison*, 3 fr. 50. — Henryk Sienkiewicz : *Par le fer et par le*

feu (roman héroïque) (traduction du comte Wodzinski et de B. Kozakiewicz, 3 fr. 50. — Léon Tolstoï : *L'Esclavage moderne* (traduit du russe par Adrien Souberbielle), 2 fr.

V. Giard et E. Brière, libraires-éditeurs, 16, rue Soufflot, Paris. — Karl Marx : *Le Capital* (Critique de l'Economie politique). (Livre II : *Le procès de circulation du Capital*) (préface de Friedrich Engels. — Traduction de : Julian Borchardt et Hippolyte Vanderrydt, Bibliothèque Socialiste Internationale; 10 fr. — L. Mirvaux : *De la question sociale*, 3 fr.

Imprenta y Libreria de Enrique Burgos, à Guadalajara (Espagne). — Canta-Claro : *La Neurosis Anarquica*, 1 peseta.

Imprimerie Typographique Hudon Frères, 4, place Saint-Martin, à Angers. — C. Saint Charles : *Sommes-nous civilisés ?* (ou la science de l'Humanologie).

Librairie Académique Didier (*Perrin et Cie*, libraires-éditeurs), 35, Quai des Grands-Augustins, Paris. — François de Guy : *Bédouin*, 3 fr. 50. Henryk Sienkiewicz : *En Vain* (roman, traduit par G. Lefèvre, 3 fr. 50.

Librairie Ouvrière (11, place Victor Hugo à Saint-Denis [Seine]). — Urbain Gohier : *L'armée de Condé* (La Revanche des Emigrés), 0 fr. 10.

Ermanno Loescher et Cie (Bretschneider e Regenberg), Roma [Italia]). — Eteocle Lorini : *Il Profitto* (Appunti di critica economica, intorno ad un particolare aspetto dell'odierna questione sociale), L. 2.50.

La Petite République, 111, rue Réaumur, Paris. — *Almanach socialiste illustré pour 1901* (7e année), 0 fr. 30.

Schleicher frères, éditeurs. (Librairie *C. Reinwald)*, 15, rue des Saints-Pères, Paris. — Mme Hudry-Menos : *La Femme*, (Les livres d'or de la science), 1 fr.

Siège Central de l'Église positiviste du Brésil, (Temple de l'Humanité), 30, rue Benjamin Constant, à Rio-de-Janeiro, (Brésil) et à la Librairie Scientifique de *M. Emile Blanchard*, 10, rue de la Sorbonne, Paris. — Luciano Biart : *Marina*, (Una pagina da historia do Mexico), 1,000 rs. — Broussais : *Propositions de Médecine* (Bibliothèque Positiviste), 2 fr. — Miguel Lemos : *L'Apostolat positiviste au Brésil* (Dix-septième circulaire annuelle adressée aux coopérateurs du subside positiviste brésilien (année 1897), 1 fr. — *A secularizacao da Assistencia publica e o privilegio Funerario*, 1.000 rs.

Société française d'Editions d'Art, (L. Henry May), 7-9, rue Saint-Benoît, Paris. — (Encyclopédie populaire illustrée du vingtième siècle) : *Histoire Contemporaine Française* (1871-1900). 1 fr. 10. — *Histoire de la philosophie*, 1 fr. 10.

Société Nouvelle de librairie et d'édition *(Librairie Georges Bellais)*, 17, rue Cujas, Paris. — Maurice Lauzel : *Manuel du Coopérateur Socialiste* (Bibliothèque socialiste n° 1), 0 fr. 50.

Société Positiviste, 10, rue Monsieur le Prince, Paris. — P. Laffitte : *Considérations générales sur l'ensemble de la civilisation chinoise et sur les relations de l'Occident avec la Chine*, 1 fr. 50.

P.-V. Stock, éditeur. (Ancienne Librairie Tresse et Stock), 27, rue de Richelieu et 16, rue Molière, Paris, 1er arr. — Jean Ajalbert : *Quelques dessous du procès de Rennes*, 3 fr. 50. — Georges Clemenceau : *Des Juges*, 3 fr. 50. — Georges Darien : *La Belle France*, 3 fr. 50. — Tabarant : *Petit Catéchisme socialiste*, 0 fr. 15. — Gabriel Trarieux : *Sur la foi des étoiles*, (pièce en trois actes), 2 fr. (Voir aux annonces).

P. Téqui, libraire-éditeur, (ancienne maison *Charles Douniol*), 29, rue de Tournon, Paris. — Le P. A. Gratry : *Les sources de la régénération sociale*, 1 fr. 50.

V. Villerelle, Libraire-Editeur, 59, rue des Mathurins, Paris. — Paul Brulat : *La Faiseuse de Gloire* (Roman contemporain), 3 fr. 50.

V. H.

Le Gérant : Rodolphe SIMON

Suresnes. — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste*, 9, rue du Pont — 3541

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME TRENTE-DEUXIÈME

(Deuxième semestre 1900)

N° 187. — JUILLET

N° 188. — AOUT

N° 189. — SEPTEMBRE

N° 190. — OCTOBRE

N° 191. — NOVEMBRE

N° 192. — DÉCEMBRE



